

ARMORIAL ET NOBILIAIRE

DE

L'ANCIEN DUCHÉ

DE SAVOIE

PAR

LE C^{TE} E.-AMÉDÉE DE FORAS

CONTINUÉ PAR

LE C^{TE} F.-C. DE MARESCHAL

CINQUIÈME VOLUME

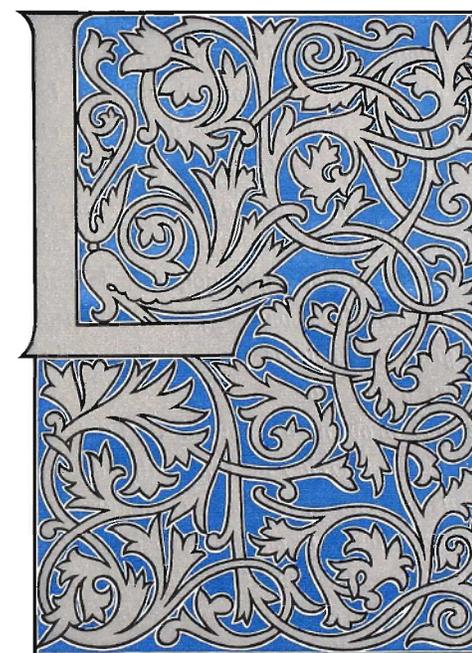
AVEC LA COLLABORATION DU C^{TE} PIERRE DE VIRY

GRENOBLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ALLIER FRÈRES, ÉDITEURS
COURS DE SAINT-ANDRÉ, 26

M D CCCC X

AVANT-PROPOS



orsque le Comte Amédée de Foras, mon très regretté Maître, me sollicitait d'accepter la mission de continuer son œuvre, je lui ai objecté maintes fois que mon âge, trop rapproché du sien, ne me permettrait probablement pas d'être le seul continuateur. Depuis que cette succession m'est échue, neuf ans et demi se sont écoulés, et je ne veux pas tarder plus longtemps à présenter aux souscripteurs celui que j'ai choisi pour me remplacer, le cas échéant.

Il fallait trouver quelqu'un qui fût assez jeune pour arriver au bout de la tâche, qui s'adonnât depuis plusieurs années à la lecture des chartes, et qui joignît à une grande indépendance de caractère le goût d'un travail acharné et la passion des recherches sur l'histoire de la Savoie et de sa noblesse. Toutes ces qualités, je les ai rencontrées chez M. le Comte Pierre de Viry, ancien élève de l'École polytechnique et ancien capitaine d'artillerie, qui est désormais mon collaborateur officiel et, avec l'agrément de la famille de Foras, le continuateur éventuel de cet ouvrage.

Sa modestie s'est longtemps effrayée d'une pareille perspective, mais il a fini par céder à mes instances comme j'avais cédé à celles de M. de Foras. Quand j'insistais auprès de lui et que je le proposais à la famille de Foras, c'était en pleine connaissance de cause : j'avais pu me rendre compte, par

de nombreuses analyses de chartes, de son exactitude minutieuse et de ses connaissances en paléographie; les lecteurs pourront juger de son talent en dessin par le blason Portier de Rumilly, qui paraît en tête de ce V^e volume. En un mot, je suis persuadé que personne ne remplit actuellement mieux que lui les conditions voulues pour continuer cet ouvrage, quand je n'aurai plus la force de le faire.

« Avant et par-dessus tout, la loyauté historique ! » a dit M. de Foras. Appréciant comme il le mérite le caractère de M. de Viry, j'ajouterai, sans rien changer aux termes employés dans l'Avant-propos du IV^e volume : « Animé du même esprit » que ses deux prédécesseurs, « il achèvera un ouvrage essentiellement consciencieux. »

Depuis que j'ai pris en main cette publication, 37 livraisons, dont 3 du III^e volume, 31 du IV^e et 1 du V^e, ont été remises aux souscripteurs ou le seront avec cet Avant-propos. J'aurais pu en faire paraître davantage et peut-être même achever l'ouvrage avant l'heure présente, si je m'étais borné ou à peu près à utiliser les notes de M. de Foras, si je n'avais pas tenu à faire une étude approfondie de chaque famille et si je ne m'étais pas efforcé de parvenir à la plus grande exactitude possible, qui doit être le but principal de l'historien. Je préfère que les livraisons se fassent un peu attendre, mais qu'elles soient en plus grande harmonie, au point de vue du travail, avec celles qui ont été publiées avant moi.

Il est impossible de distinguer ce qui provient du travail de l'auteur proprement dit, de ce qui résulte des recherches de son continuateur. Cependant des lecteurs très compétents me rendent justice en reconnaissant que, pour certaines familles, notamment les Mouxy, les d'Ortier et les Pontverre, j'ai dû me livrer à un labeur extrêmement considérable. J'ai aussi compulsé, en tout ou en partie, plusieurs archives que mon prédécesseur n'avait pas eu le temps ou l'occasion de voir, celles de Travernay, de Blay, de Lagneux, de Viry, etc. Enfin, si dans les dernières années de la vie de M. de Foras, j'ai pu lui être d'un certain secours en analysant des chartes concernant des familles qui n'avaient pas encore paru, j'ai été seul, après sa mort, pour mener de front le travail d'analyse et la composition de l'ouvrage. Depuis cette dernière année seulement, M. de Viry a commencé à m'aider pour l'examen des documents. La présentation que je fais aujourd'hui de mon collaborateur et continuateur éventuel, donnera confiance, je n'en doute pas, aux souscripteurs; ils peuvent avoir bon espoir que, dans un laps de temps relativement court, peut-être moins de dix ans, l'ouvrage sera achevé.

Dans les pays restés monarchiques, c'est-à-dire dans presque toute

l'Europe, les familles nobles sont bien connues; elles sont inscrites sur des registres officiels; des lois et des règlements empêchent les usurpations de qualités et de noms. En France, il n'y a plus aucune digue contre les invasions de noms et de titres. Grâce à une législation pleine d'inconséquences et de contradictions, un secrétaire de Mairie peut empêcher les membres d'une ancienne et très illustre famille de faire inscrire sur les registres de l'état civil des désignations très légitimes, alors qu'une infinité de gens s'affublent, sans raison valable et sans aucun empêchement, de titres et de noms à particule; si bien qu'il est impossible de reconnaître désormais le vrai du faux, l'ivraie du bon grain.

L'Armorial et Nobiliaire de Savoie fait, dans notre province, pour les familles éteintes comme pour celles qui sont existantes, ce que les gouvernements monarchiques font seulement pour ces dernières; il le fait même avec plus de garanties de vérité, je ne crains pas de le dire, parce qu'il remonte, avec preuves à l'appui, jusqu'à l'origine de la noblesse. Dans aucune autre province de France, il n'existe un recueil qui lui soit comparable sous ce rapport. L'importance de cet ouvrage à d'autres points de vue est assez connue; j'ai tenu à attirer l'attention sur celui-ci, qui a, je crois, été moins remarqué. La noblesse de la Savoie ne saurait donc être assez reconnaissante envers le Comte de Foras, qui a eu la vaste conception de cette grande œuvre historique, a su en former le plan et l'a exécuté pour la plus grande partie, en lui consacrant ses rares facultés, sa profonde science et le travail de cinquante années.

Dans ce volume doit prendre place une famille qui compte parmi les plus anciennes et les plus illustres Maisons souveraines de l'Europe, qui porte le nom de notre pays lui-même et dont l'histoire s'est identifiée avec celle de la Savoie du XI^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e. Si nous voulions traiter cette famille avec l'extension relative que nous donnons aux simples familles nobles, un volume suffirait à peine. Son histoire, comme celle de la Monarchie, étant traitée dans une foule innombrable d'ouvrages, nous nous bornerons à donner ici la généalogie pure et simple de notre race royale, sauf pour la branche de Savoie-Arvillars.

Billième, le 3 juillet 1909.

C^e de MARESCHAL.

PORTIER DE RUMILLY

SEIGNEURS DU (ou DE) BELLAIR (JADIS BÉTÉX), DE MIEUDRY, DE BARROZ (BARRAUX, BARREAU ou BARRAULX),
ET DE GERMINEX EN GENEVOIS; D'ARGIS EN BUGEY.



P. : d'argent à la bande d'azur accompagnée de 2 lions du même armés et lampassés de gueules.

Ce sont les armes que porte la famille actuellement; ce sont celles de l'Armorial de Loche, de l'Indice Armorial de Guichenon, d'un vieux pennon Montmayeur des Archives Mareschal, de l'Armerista de Franchi-Verney, de l'Armorial Genevois de Galiffe et de Mandrot (sauf qu'il y a omission de l'armé et du lampassé), etc.

Cimier : un lion issant tenant une épée dans sa patte dextre (ancien cachet de famille). Je suppose que le lion est d'azur armé et lampassé de gueules et l'épée d'argent.

Certaines variantes ont été données sans doute par erreur. Aux Manuscrits de Guichenon, les lions sont de sable ainsi qu'une cotice qui les sépare; le cimier est un sauvage tenant une masse d'argent, et la devise : *DE TOUS CHATEAUX PORTIER*. Aux Preuves de Malte Sallier de la Tour (Arch. du Rhône, H. 195), le champ est d'or et les lionceaux de sable. Dans l'Histoire de Rumilly de Croisollet, le champ est d'or et les lionceaux de gueules.

Sans prétendre en tirer aucune conséquence, je crois devoir signaler la similitude du blason des Portier avec l'un de ceux qu'a portés la maison des Comtes de Genève, selon l'*Armorial Genevois*, de Galiffe et de Mandrot : d'argent à la bande d'azur accompagnée de 2 lions de même.



GUICHENON a laissé dans ses Manuscrits, qui se trouvent à la Faculté de médecine de Montpellier, une généalogie des Portier de Rumilly, qu'il dit lui avoir été communiquée par N° Aymé Portier. Elle a très peu de valeur. A cette généalogie sont jointes des analyses d'un certain nombre de documents faites par Guichenon lui-même ou un collaborateur. Je cite parfois ces documents d'après ces analyses, faute d'autres sources et sous toutes réserves.

Peu d'actes originaux concernant cette famille sont tombés sous nos yeux. Les Archives Savoises sont celles qui nous ont fourni le plus de renseignements. Malheureusement, pour certaines époques, surtout la fin du XIV^e siècle et le commencement du XV^e, les documents faisant défaut, il nous a été impossible d'établir la généalogie sans interruption dans la filiation, et de souder les chaînons antérieurs aux longues chaînes postérieures à cette époque : un petit nombre de chartes aurait suffi à combler la lacune qui provient non seulement de la pénurie, mais aussi de l'obscurité de celles que nous avons (1). Je n'ai pas trouvé l'ascendant commun des deux branches, dont, à partir de la fin du XIV^e siècle, je puis donner la filiation suivie, celle des Seigneurs de ou du Bétex ou Bettex, et celle des Seigneurs de Mieuxdry. La première se divisa en deux rameaux, les Seigneurs de Bétex et ceux de Germinex; celui des Seigneurs de Bétex s'éteignit au XVI^e siècle, et Françoise Portier, dernière de ce rameau et Dame de Bétex, en épousant son parent, Janus Portier, seigneur de Mieuxdry, porta le Bétex dans la branche de son mari. Le rameau des Seigneurs de Germinex s'est éteint peu après celui du Bétex. Deux petits-fils de Janus Portier, qui avait réuni le Bétex à Mieuxdry, formèrent de nouveau deux branches, celle des Seigneurs de Mieuxdry et celle des Seigneurs du Bétex, qui prit le nom de Belair; la première s'est terminée par deux filles, dont l'une a porté la seigneurie de Mieuxdry dans la famille Noyel de Bellegarde, qui la garda plus de 150 ans, jusqu'en 1783, date à laquelle la branche des Portier de Bellair (ou Belair) la récupéra en vertu d'un fidéicommiss institué par N° Claude-Lambert Portier, seigneur de Mieuxdry, fils dudit Janus, dans son testament de 1616. Mieuxdry était possédé par les Portier au moins dès le commencement du XV^e siècle, et Bettex, appelé ensuite Belair ou le Belair, l'était depuis le cours de ce même siècle. Quant à la seigneurie de Barroz (ou Barreau, ou Barraux, etc.), une alliance au XVII^e siècle avec la famille Fenoillet l'avait apportée aux Portier, et les Fenoillet la tenaient de la même manière des N° de Grully, seigneurs de Barraux.

Nous avons déjà rappelé à l'article La Fléchère la prétendue tradition, citée en premier lieu par Grillet, qui fait venir cette famille Portier d'Angleterre ou d'Irlande en 1263, et dont rien au monde ne démontre la réalité; comme nous l'avons dit, cette origine étrangère n'augmenterait en aucune façon l'illustration des Portier de Rumilly.

La Chenaye des Bois donne à cette famille une origine aussi fantaisiste que celle d'Irlande. « La famille Portier, dit-il, est originaire de Bourgogne, y a tenu ainsi qu'en Savoie un rang considérable « selon le témoignage de Guichenon. Hugues Portier, chevalier, fut le premier qui s'établit à Lons-le-Saulnier et testa en 1350. La postérité de son fils Jean se fixa en Savoie, celle de son autre fils Philibert « fit branche en Franche-Comté. »

Ménabréa (*Origines féodales*) avait déjà fait connaître l'origine de leur nom et leur ancienneté en Savoie : « A une époque fort ancienne, dit-il, la porterie de Rumilly, c'est-à-dire l'office de gardien des portes, « avait été inféodée à des tenanciers qui, dès lors, ne furent plus connus que sous la dénomination patro- « nymique de Portiers, *Portarii*. Peut-être est-ce à leur lignée qu'appartient ce Jacob Portier, *Jacobus Portarius*, qui, en 1219, dans une circonstance solennelle, se rendit caution des Comtes de Genève au « montant de 500 sols (Spon, Preuves, n° 20) (2). Il pourrait se faire que ce *Jacobus Portarius* tint en fief « toute autre porterie que celle de Rumilly, par exemple la porterie du palais, ou, comme on disait alors, « de l'hospice du Comte de Genève. Ce qui le donnerait à présumer, c'est que ce teneur est mentionné « dans l'acte immédiatement après le maréchal du Comte, qui s'oblige aussi pour la somme de « 500 sols. » J'ajouterai que la devise donnée par Guichenon (*DE TOUS CHATEAUX PORTIER*), si elle était vraie et ancienne, tendrait à prouver que cette famille n'avait pas dans le principe que la porterie de Rumilly.

D'après le Regeste Genevois, « Portier, *Portarius*, est un terme qui désignait le gardien des portes d'un « bourg ou d'un château, et qui paraît avoir été l'origine de plusieurs noms propres à l'époque où les « offices devinrent héréditaires ». Les auteurs du Regeste citent ensuite des membres de la famille Portier de Rumilly.

L'auteur de cet ouvrage, le Comte Amédée de Foras, a inséré dans son étude, *Rumilly à la fin du XV^e siècle*, une courte notice sur les Portier; elle trouve place tout naturellement ici.

« La plus antique des familles nobles qui jouissaient de la bourgeoisie de Rumilly est, sans contredit, « celle des Nobles Portier qui continuent encore très honorablement. On prétend que cette famille est « venue d'Angleterre avec Pierre de Savoie en 1263. Mais, comme on trouve déjà des Portier à Rumilly « une cinquantaine d'années auparavant, j'aime à croire que ce sont de vrais Anglais de Rumilly. « Bienfaiteurs de la ville, ils y avaient fondé un hôpital au treizième siècle. Dès 1327, dans leurs « testaments, les Portier veulent être enterrés dans l'église de Sainte-Agathe de Rumilly, au tombeau de « leurs prédécesseurs, et non dans une église d'outre-Manche. Ils possédaient de nombreuses maisons « à Rumilly, dont quelques-unes étaient par eux inféodées en arrière-fief aux Nobles Maillard, aux Nobles

(1) Ainsi, dans plusieurs actes, l'emploi des mots *nepos*, *consanguineus*, *agnatus*, *agnatus germanus*, dont le sens en latin du moyen âge n'est pas toujours précis, laisse dans le doute ou peut induire en erreur.
(2) Pour nous il n'y a pas de doute que ce *Jacobus* (Jacques en français) est de la famille Portier de Rumilly, car, à moins de six ans de distance, nous trouvons *Jacobus Portarius de Rumilly* dans l'entourage du Comte de Genève, témoin à une donation faite par celui-ci (*M^{ss} Soc. d'Hist. de Genève*, t. IV, part. 2, p. 34, n° 28, — et Regeste Genevois, n° 614).

« Candie, et de grands biens aux environs, à Mieuxdry et à Belair qui s'appelaient jadis Bétex. Ils tenaient « par moitié avec les Ducs de Savoie l'office de la porterie de Rumilly et de la salterie, pour lequel les « habitants devaient certaines prestations en denrées... Il y avait à Rumilly deux hôpitaux, tous deux « qualifiés d'*antiquum*, l'un parce qu'il n'existait plus en 1488, l'autre parce qu'il existait depuis deux « siècles (en 1488). Ce dernier avait été fondé par les Nobles Portier, *hospitale antiquum per heredes nobilis « Girardi Portarii fundatum*... Il était situé en Montpellat, rue Montpelat, au-dessus de l'église, en 1488 : « au dire de M^r Croisollet, l'aile droite de l'hôpital actuel a été bâtie sur son emplacement... Vén^{le} Mess^{re} « Eustache Monon était, en 1488, recteur de l'hôpital des Nobles Portier. Avant lui et Jean de Castaneret, « c'était Révérend Benoit Christin, qui avait été recteur (1). »

Les Portier, depuis plus de 300 ans avant 1603 (dit aux Patentes du 4 septembre 1603), percevaient des vendeurs de sel, aux jours de marché et de foire de Rumilly, une leyde du sel; et, d'après l'enquête faite par la Chambre des Comptes vers 1604, ils prenaient une pleine main de sel par marchand les jours de marché et le double les jours de foire, outre les sallinions (?), la leyde pouvant revenir chaque semaine à une carte comble de sel, et pour chaque jour de foire à un quart ou bien 3 cartes (Arch. Barroz). Comme peu avant 1603 un grenier à sel fut établi à Rumilly, ce qui faisait perdre cette leyde au Seigneur de Mieuxdry, le Duc lui constitua, le 4 septembre 1603, six émines de sel par an sur son grenier à sel de Chambéry (*Ibid.*) (2).

Les Portier de Rumilly n'ont pas porté de titres, mais, quoiqu'ils n'aient pas eu non plus de grande illustration, leur situation sept fois séculaire de maison de noblesse immémoriale et chevaleresque, ne relevant que de l'histoire, reste bien au-dessus de celle de tant d'autres familles plus ou moins récentes, qui ont obtenu de la volonté d'un prince l'érection en marquisat, comté ou baronnie, d'une bicoque flanquée de tours.

Plusieurs membres de cette famille se sont distingués dans l'armée, la diplomatie, l'Église ou la magistrature. François, seigneur de Mieuxdry, fut chargé de missions diplomatiques par le Duc Charles III, particulièrement en 1541-1542, auprès d'Albert de Hohenzollern, cardinal de Mayence, dans le but d'obtenir de la diète de Spire qu'elle contribuât à lui faire restituer ses états; il devait de la part du Duc remettre à ce Cardinal « le pourtrait tiré du vray précieux Saint Suaire ou fust enveloppé le corp de notre sauveur Jésus Crist (3) ». Grillet a prétendu que François Portier du Bellair fut le collaborateur du Président Favre pour la rédaction du Code Fabrien, et que la maison Portier en conservait de son temps le manuscrit autographe. Actuellement, la famille ne sait rien à ce sujet. Cette collaboration n'a jamais été prouvée; M^r Mugnier, l'auteur rumilien de l'Histoire du Président Favre, n'a pas pu en trouver trace, sans quoi il n'aurait pas manqué de le signaler, et il traite ce François Portier de juriste *inconnu* (4). Claude-Lambert Portier, seigneur de Mieuxdry et du Bétex, fut commissaire général des guerres deçà les monts vers 1600; Joseph de Portier, seigneur de Bellair et de Mieuxdry, fut major général d'infanterie en 1816; son frère, Joseph-Auguste, le dernier doyen de la Sainte Chapelle de Chambéry et abbé d'Entremont; Charles-François Portier du Bellair, président au Sénat de Savoie et commandeur des Saints Maurice et Lazare; Amand Portier de Bellair, colonel du 1^{er} régiment de Savoie en 1860; etc.

On pourrait s'étonner de la variété de l'orthographe employée dans les tableaux suivants pour les noms des seigneuries qui ont appartenu à cette famille; j'ai précisément voulu, en copiant souvent cette orthographe sur les documents, en montrer le peu de fixité.

(1) Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu à Rumilly en 1888, p. 209, 196, 206 et 208.

(2) Dans un inventaire fait en 1501 de l'hoirie de N° Jean Portier, marié à Marguerite de Mouxy, on voit que ses héritiers et les Portier de Mieuxdry possédaient : par indivis de nombreux servis, hommages et tailles; la sauterie (ou salterie) et la porterie du mandement de Rumilly, indivises pour la moitié avec le Duc de Savoie (le tiers de la quatrième partie appartenant audit Jean pouvait valoir par an environ le tiers de 5 quarts de froment et le tiers de 10 quarts d'avoine); en entier (à la famille Portier), la leyde du sel de Rumilly que leyde levatur qualibet die forti et ditis diebus a quolibet vendente sed in dicta villa Rumilly qui non facti moram in dicta villa (la sixième partie appartenant au défunt est estimée valoir un quart de sel, mesure de Rumilly) (Arch. Savoises).

(3) Mémoires de l'Académie des Sciences de Turin, 2^e série, vol. LV, paru en 1905, *La questione sabauda e gli avvenimenti politici e militari che prepararono la tregua di Vaucelles*, par Arturo Segre, appendice V.

(4) Si ce collaborateur a existé, nous croyons qu'il ne peut s'agir que de François Portier de Germinex, avocat au Sénat, vivant en 1595 et mort avant 1624, et non pas, comme l'a dit M^r Mugnier, rectifiant déjà une erreur de Saint-Genis, de François Portier, seigr de Germinex et protonotaire apostolique, cousin et non pas frère, comme le dit M^r Mugnier, de Claude Lambert.

Suit la généalogie.

JACQUES PORTIER, fut l'une des cautions de Guillaume, comte de Genevois, au traité de Desings, pour 500 sous, le 10 octobre 1219 (Spon, Preuves n° 31; M^{ss} Soc. d'Hist. de Genève, t. VII, p. 202; — Regeste Genevois, n° 574). Sans doute le même, *Jacobus Portarius de Rumilly*, qui fut témoin, le 5 juin 1225, à une donation faite par Guillaume, comte de Genevois (M^{ss} Soc. d'Hist. de Genève, t. IV, part. 2, p. 34; — Regeste Genevois, n° 614).

GUICHARD PORTIER, fit, le 22 août 1210, une vente au Comte de Geneve (Mémoires, Origines féodales, p. 325).

GIRARD Portier, ép. Jacquemette N. N., nommée dans l'acte de 1282. Mort avant 1282.

GIRARD Portier de Rumilly, chevalier, donne en fief, le 4 des nones de juillet 1282, de rebus et possessions sibi donatis à Jacobo Portieri de Rumillie patris suo, à Pierre, fils du susdit Jacques Portier, divers biens, notamment la maison qu'il possède au bourg de Rumilly, de sa succession paternelle d'une part, etc. (Arch. Savoironx); il avait alors plus de 14 ans et moins de 16. Un Girard Portier reçoit, le dimanche après l'Octave de l'Incarnation de la Sainte Croix 1305, un revenu sur les fous de Rumilly (Indice Savoia). Girard Portier, chevalier, est arbitre entre le Comte de Genève et le Sire de Vaud le 9 mai 1318 (Arch. Thuyset). Mess^{rs} Girard Portier, chevalier, est témoin à un acte passé à Marcossey en 1320 (Ibid.). Il teste le 29 septembre 1327; veut être enterré dans l'église de Rumilly au tombeau de ses prédécesseurs; confesse avoir reçu la dot de Jeannette, sa femme, lui laisse la tutelle de ses enfants (Manuscrits Guichenon). Sa femme serait Jeannette de Châtillon (Ibid.).

GUILLAUME, chevalier, cohéritier universel de son père, 1327 (Guichenon). Guillaume, fils de Girard Portier, reçoit en 1315, donation par Guillaume, comte de Geneve, et Agnès, sa femme, de 30 coupes, moitié froment, moitié avoine, annuellement dues par François Bertrand, à condition qu'il les reconnoisse de leur fief (Indice Savoia). Il prête hommage le 10 juillet 1344 (Soc. S^{ve} d'Hist., t. XXXIX, inventaire du Trésor des Chartres de Chambéry par Max Bruchet). Dans les Patentes de 1609, par lesquelles la Chambre des Comptes entérine la cession de 6 émines de sel, elle s'appuie sur la reconnaissance faite en 1344 par Guillaume, fils de feu N^o Girard Portier de Rumilly (Arch. Barroz). Il teste le 13 novembre 1360: confesse avoir reçu la dot de Françoise, fille de feu Hugonin Vagniard, légué des prés, terres, etc., à Jeannette, fille de Jacquemet Portier, damoiseau, légue un usufruit à ses frères Girard et Humbert, moines, substitués à ses posthumes N^o Henry, son frère, puis N^o Pierre de Châtillon, son oncle, chevalier, et Girard de Châtillon (Guichenon).

HENRY, damoiseau, cohéritier universel de son père, 1327. Henry, fils de Girard Portier, prête hommage au Comte Amedée de Geneve le 20 mars 1341 (Indice Savoia). Reconnaissances féodales en sa faveur et celle de son frère Guillaume le 2 avril 1341 (Arch. Savoironx). Henri Portier est fidéjusseur, le 5 août 1345, pour Mess^{rs} Pierre de Châtillon, chevalier, seig^r dudit lieu, envers sa femme Béatrix de Chissé (Arch. La Serraz). Henri Portier de Rumilly, damoiseau, fait donation à des procureurs des prêtres de chœur de l'église de Rumilly de 100 sols genevois annuels de rente, le 21 septembre 1360 (Arch. Savoironx). Héritier substitué de son frere Guillaume, 1360. Sans doute Henri Portier de Rumilly qui ép., contrat dotal du 22 août 1362 (?), Isabelle, fille de Rodolphe I ou Rolet de Langn (Arch. Thuyset). Il vend, le 5 juillet 1375, de son pur et franc alleu, à Jean Milliet et Pierre Perrin de Rumilly, procureurs des prêtres de chœur de l'église de Rumilly, 18 s. gen. annuels à prendre sur le moulin de Boucie; fait à Rumilly (Arch. Savoironx). Il teste le 15 décembre 1377, reconnaît avoir reçu 50 ll. de la dot de Florence de Chambray, sa femme, substituée aux enfants de Jacquemet, sa fille, Jacquemet Portier, son cousin, damoiseau (M^{ss} Guichenon). D'après M^o Mugnier (Corps des fondations pieuses de Rumilly) il légua par ce testament à l'hôpital de Rumilly un lit qui dut porter le nom des Nobles Portier et être renouvelé à perpétuité par ses héritiers.

GIRARD, moines et légataires de leur père. Prêtre et prieur de Contamine, eut un fils naturel, Guigon Portier, damoiseau, qui fut légitimé par Patentes du 3 août 1421 (Arch. de Cour). Girard Portier, prieur de Contamine, témoin à Annemasse, le 21 juin 1388, à la sécularisation (sic) de la dot de Péronne Dardel par N^o Rolet de Thoyre, son époux (Besson, Mémoires, etc., p. 156).

GUIGON, légitimé le 3 août 1421 (Arch. de Cour).

HUMBERT, cohéritier universel de son père (Guichenon).

cohéritier universel de son père. Une reconnaissance féodale eut lieu, le 12 mai 1281, en faveur de N^o Girard Portier, par Jean Milliet de Rumilly, notaire, faite jadis en faveur d'Henry Portier en 1365, 1361, 1365 et 1367 (Arch. Savoironx). N^o Girard Portier de Rumilly, fils de N^o Henry Portier de Rumilly, vend, le 9 septembre 1361, de son pur et franc alleu, aux procureurs des prêtres de chœur de l'église de Rumilly, 40 sols genevois de service annuel à lui dus par Pierre de Martio, notaire, homme lige et franc dudit Girard, et 30 sols genevois de taille annuelle due par Mermet, frere dudit Pierre, homme taillable, avec l'hommage qu'ils doivent (Arch. Savoironx). Jean Perrin dit Malliard, bourgeois de Rumilly, reconnaît, le 18 novembre 1382, tenir de N^o Girard Portier sa grande maison située à Rumilly (Ibid.). Reconnaissances en sa faveur en 1382, 85, 87, 95 et 98 (Ibid.). Le 7 novembre 1385, N^o François de Candie, chevalier, passe reconnaissance en faveur de N^o Girard Portier pour des maisons et biens à Rumilly (Ibid.). Girard Portier de Rumilly en Albanais est fidéjusseur à Rumilly au contrat dotal du 3 décembre 1387 Menthon-Montluel (Inv^{ts}, Arch. Haute-Savoie). Perrerus Falquet de Rumilly reconnaît, le 4 mai 1391, être homme lige de N^o Girard Portier de Rumilly, lui prête hommage et reconnaît lui devoir 12 den. gen. de servis annuel, comme il l'a reconnu en faveur de Guillaume Portier de Rumilly, chevalier, oncle paternel dudit Girard (Arch. Savoironx). Il est fidéjusseur au contrat dotal Monfort-Boège du 5 mai 1401 (Arch. Thuyset). Pierre Perrier du Crest de Martie, paroisse de Boussy, reconnaît, le 12 avril 1407, être homme lige et taillable à miséricorde de N^o Girard Portier de Rumilly et tenir en fief taillable à miséricorde de lui divers biens qui lui ont été alloués par Mess^{rs} Guillaume Portier, chevalier, oncle paternel dudit Girard (Arch. Barroz). Le 4 mai 1387, Barthélemy Quatripez, bourgeois de Rumilly, reconnaît tenir des biens de N^o Girard Portier (Arch. Savoironx). A un acte du 3 juillet 1409 est oitée en abornement la maison située à Montpellat de Girard Portier, damoiseau (Mugnier, Corps des fondations pieuses). Il teste le 17 septembre 1420, se disant héritier universel de son père; veut être enterré au cimetière de l'église de Sainte-Agathe de Rumilly, au tombeau de ses prédécesseurs, situé sous la chapelle de Saint-Georges par eux *adum* fondée et édifiée; legs à l'hôpital de Rumilly, à l'église de Boussy, etc.; légue le patronat de cette chapelle de Saint-Georges à Jean Portier, l'un de ses héritiers, ainsi que celui de son autre chapelle de N^o D^o fondée aussi dans la même église; legs aux églises de Sales, Marcellaz, Moys, Biots, à l'hôpital d'Anney, etc.; nomme héritiers universels ses consanguineux Guigon Portier et Jean Portier, fils (au singulier) de feu Robert Portier, damoiseau; et leur substitue Rolet Portier, son neveu, fils d'Aymonet, puis les enfants de N^o Henry de Châtillon, coseig^r de Chalonges; fait *apud Amyoudry in aula domus dicit Girardi testatoris* (Arch. Savoironx).

Veu^{ve} Mess^{rs} JACQUES PORTIER, moine, recteur de la chapelle N^o-D^o de l'église de Rumilly en Albanais, mort avant le 15 décembre 1430 (Arch. Barroz).

(2) Nommé Jean d'après une analyse faite par le Comte de Foras des Archives Savoironx, et Pierre d'après un extrait de ce testament des Archives Barroz.

PIERRE ou JEAN, donné, légataire de son père (2).

JEANNE, donnée, légataire de son père.

dessus, 1430, selon les Manuscrits de Guichenon. Je ne le trouve pas mentionné ailleurs.

N^o GUIGUES, neveu et cohéritier universel de N^o Guigon ou Guigues ci-dessus, 1430, selon les Manuscrits de Guichenon. Je ne le trouve pas mentionné ailleurs.

PIERRE PORTIER de Rumilly. Guillaume, comte de Genevois, après avoir terminé un différend entre plusieurs églises et feu Pierre Portier de Rumilly, confie, le 2 mai 1227, la tutelle des fils de celui-ci à Amedée de Cex et à Jacques Curman (1), châtelain de Montmélian; il donne aussi Mathilde de Lavo (sic), mère desdits fils, en mariage audit Châtelain, qui prête hommage au Comte de Genevois, en réservant la fidélité au Comte de Savoie (Regeste Genevois, n° 632; — Wurstenberger, Peter der Zweite, Preuves, p. 29, tiré du Zibaldone de Pingon, par conséquent un peu sujet à caution).

JACQUES, mort avant 1282.

PIERRE, donataire de son cousin Girard ci-contre, 1282. Témoin à Rumilly le 2 des nones de septembre 1298 (Arch. Thuyset).

GIROLDO (?), ANDRÉ, JOHANNET, nommés dans l'acte de 1283.

NAntELME, Aimon, évêque de Genève, approuve, le 24 avril 1275, un échange de censes entre Raymond, curé d'Evian, et Nantelme Portier, châtelain d'Evian, de la part de Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne (Regeste Genevois, n° 1122; — M^{ss} Soc. d'Hist. de Genève, t. XIV, p. 142).

PIERRE dit Portiers de Rumilly, seigneur féodal de Willermet de la Salle de Lugny, l'autorise, le 2 des kalendes de décembre 1310, à adopter pour fils Nicolet dit Granet de Bissina, son neveu, et à lui transmettre ses biens, à condition par celui-ci de payer un servis annuel de 6 sols et 3 sols d'aide dans les trois cas suivants: quand ledit Pierre Portiers, ou son héritier, seigneur desdits biens, *viam contingerit arripere transmarinam vel suam filiam maritare vel facere conquirementum usque ad decem libras genevensis*; Nicolet reconnaît tenir lesdits biens en fief dudit Portiers, etc.; fait à Rumilly (Arch. Thuyset).

HENRIETTE, légataire de son père (M^{ss} Guichenon).

Lionette, sa femme, reconnaît être femme lige d'Amedée, comte de Genevois, lui devoir la fidélité et tenir de lui divers biens dont elle est investie le 5 juillet 1345 (Indice Savoia; M^{ss} Soc. S^{ve} d'Hist., t. XXXIX, Inv^{ts} du Trésor des Chartres de Chambéry). N^o André Portier de Rumilly reconnaît tenir divers biens en fief d'Henry et Guillaume Portier, frères, damoiseaux, de Rumilly (dout Guillaume ci-contre n'était pas encore chevalier à cette époque, le 2 avril 1341, sous charge d'hommage; fait à Rumilly (Arch. Savoironx). Une maison d'André Portier est citée en abornement comme située dans le château (de castro) de Rumilly, dans un acte du dernier janvier 1345 (Ibid.). Il teste le 3 septembre 1347; ordonne que N^o Henry et Guillaume Portier, frères, feront bâtir une chapelle en l'église de Rumilly, legs à N^o Henry Portier, son cousin, et à Guillaume Portier, son frere, legs d'usufruit à Lionette, sa femme; il lui légue en outre 36 liv. gen. qu'il la prie de donner, par fidéicommis, à Jacquemette Portier, fille de Jacquemet Portier, neveu de son fils Pierre Portier que ledit Jacquemet a de D^o Aliazio, sa femme (incompréhensible), et institue héritier universel Jacquemet, fils de Pierre Portier, son neveu, lui substitue les filles dudit Jacquemet, et à elles substitue Hugonet, frere dudit Jacquemet; cette Lionette, femme du testateur, était veuve de N. N. de Charansonay, et avait un fils nommé Hugonet; une note en marge dit qu'elle était de la maison Gonalrd et qu'elle testa le 29 novembre 1347 (M^{ss} Guichenon).

milly. Corps des fondations pieuses). Il serait mort avant le 13 décembre 1388 (Inv^{ts}, Arch. Savoironx). Il est-il fils de Pierre Portier et neveu ou petit-neveu d'André Portier ci-contre? Les Manuscrits de Guichenon et le Corps des fondations pieuses ne sont pas d'une exactitude assez grande pour que nous puissions nous baser absolument sur leurs données peu claires.

N^o GUIGON ou GUIGUES. N^o Jean, Guigues et Philippe Portier ont pris part à l'expédition de Naples, 1382-83, ainsi qu'un bâtarz Portier (Revue Saprotienne, 1902). N^o Guigon Portier reçoit des laods, le 13 décembre 1388 (Vieil inventaire, Arch. Savoironx), comme héritier universel de Jacquemet Portier. N^o Guigon Portier, habitant Marigny, fait un abornement de biens audit lieu le 5 avril 1418 (Ibid.). Cousin de N^o Girard Portier de Rumilly ci-contre et l'un de ses deux cohéritiers universels avec Jean, fils de feu Robert Portier, damoiseau, 1420. Dans des Procédures, Guigon et ledit Jean sont dits neveux dudit Girard (Arch. Savoironx). Reconnaissances en faveur de N^o Guigon Portier du 9, 19 ou 29 mars 1424 et 20 décembre 1421 (Vieil inventaire, Arch. Savoironx). N^o Guigues Portier et N^o Jean, fils de feu Robert Portier de Rumilly d'une part, transigent, le 4 juillet 1425, avec N^o Rolet, fils d'Aymonet Portier de Coniamine, sur l'héritage à eux advenu de feu N^o Girard Portier de Rumilly (Guichenon). Guigues et Jean Portier de Rumilly, damoiseaux, abergent à Jean Bonos du Bouchet de Luppigny, une pièce de terre et une maison à Boussy, sous l'hommage auquel il était d'ailleurs tenu auxdits Guigues et Jean Portier, comme héritiers de feu Girard Portier de Rumilly, damoiseau; fait à Rumilly dans la maison dudit N^o Guigues Portier (Arch. Barroz). Il transige le 22 avril 1428 (Vieil inventaire, Arch. Savoironx). Un N^o Guigon Portier ép. N^o Françoise de Charves (ou Charves) dit Garnier (2), qui mourut veuve, et à la mort de laquelle un fief taillable à miséricorde arriva en partage à N^o Hugues, Jean et Nicod Portier frères, pour moitié (TABLEAU IV), et à N^o Jean, Girard, Claude et Antoine, fils et héritiers de N^o Jean Portier, pour l'autre moitié (TABLEAU II); reconnaissance fut passée envers tous ces susnommés, entre le 19 décembre 1466 et le 1^{er} mars 1465, suivant les reconnaissances jadis faites en faveur dudit N^o Guigon (Arch. Savoironx). N^o Guigues Portier de Rumilly teste le 31 décembre 1430; legs à Jean de Rully, son neveu; et légue ses biens de Massingy à Françoise, sa femme, et fait héritiers universels N^o Guigues, Jean et Rolet Portier, ses neveux, en sorte que tout l'héritage de Girard Portier soit partagé entre eux (Guichenon). Mort avant le 6 décembre 1431 (Arch. Savoironx et Indice Savoia) (1).

ROBERT, damoiseau, mort avant 1420. Robert Portier de Rumilly, damoiseau, est témoin, à Rumilly, à une rétrocession du 28 décembre 1387 en faveur de N^o Girard Portier (Arch. Savoironx).

JEANNETTE, ép. Pierre de Charansonay; leur fils Pierre, damoiseau, habitant Saint-Marcel, est substitué au testament de sa tante Jacquemette, 1396, et témoin à celui de son oncle Aymonet Mistrails, 1398.

JACQUEMETTE, ép. 1^o Jean Escallonal; 2^o Aymonet Mistrails de Rumilly, damoiseau; elle teste le 2 janvier 1396 (Arch. Barroz); Aymonet, le 6 décembre 1398 (Ibid.).

I. N^o AYMONET, mort avant le 6 décembre 1431.

(1) Car, le 6 décembre 1431, N^o Rolet Portier, fils de feu Aymonet, reçoit investiture de la paroisse de Saint-Georges de Thonon, des hommes, rentes et autres biens féodaux que feu Guigon Portier, son oncle paternel, tenait dudit Duc en fief noble, et appartenant audit Rolet par indivis avec N^o Jean Portier, damoiseau, son cousin, en vertu du testament dudit Guigon (Arch. Savoironx). Deceus Guigon multa relictis liberis, relicto Johanne coherede supranominato supravivente condito testamento in quo instituit heredem ejus jandictum Johannem ejus consanguineum et Roletum ejus nepotem (Proc^{es}, Arch. Savoironx).

cousin et cohéritier universel de N^o Girard Portier de Rumilly ci-dessus, 1420. Probablement le N^o Jean Portier, damoiseau, cousin de N^o Rolet ci-contre, qui, en 1431, possédait en indivision avec lui des biens provenant de N^o Guigon Portier (voir note 1 et l'article de IV. Rolet au TABLEAU V). N^o Jean Portier de Rumilly, comme patron de la chapelle N^o-D^o de l'église de Rumilly, nommé un recteur le 15 décembre 1430 (Arch. Barroz). N^o Jean Portier, cohéritier de N^o Girard Portier, teste le 5 février 1431, inv^{ts} 1^{er} (Inv^{ts}, Arch. Savoironx). Serait-il I. N^o JEAN du TABLEAU II?

II. N^o ROLET PORTIER de Contamine. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE au TABLEAU IV.

I. N° JEAN PORTIER, ép. Claudine, fille de feu N° Pierre de Mouxy de Pigny, laquelle teste le 28 septembre 1439, instituant héritiers universels ses fils Jean, Girard, Pierre et Jacques; fait à Myudry (sic), témoin N° Rollet Portier (Arch. Barroz). Claudine, veuve dudit Jean et administratrice de leurs enfants Girard, Pierre, Jacques, Claude et Antoine, ainsi que N° Jean, leur fils, avant un différend avec N° Guignes de Mouxy, patron, et Mess^{rs} Pierre de Myudry, et transfère le dernier septembre 1455; fait à Boussy au cimetière (*Ibid.*). Est peut-être le N° Jean Portier, damoiseau, cohéritier de N° Girard Portier, et fils de Robert Portier du Tableau précédent, et peut-être aussi le N° Jean Portier qui figure avec N° Rollet dans les actes suivants. N° Jean et Rollet Portier vendent à N° Jacques Garet des servs, hommes et tailles à Marigny, le 10 juillet 1431 et le 30 septembre 1432 (Inv^s, Arch. Savoiron). N° Jean et Rollet Portier, par transaction du 9 février 1433, reconnaissent devoir 90 ll. d'or à Jean et Jacques de Chavannes (Arch. Savoiron). N° Jean et Rollet Portier de Rumilly ont un albergement, le 20 octobre 1434, comme héritiers universels de N° Guigon Portier (*Ibid.*). Une reconnaissance est passée, le 24 janvier 1433, en faveur de N° Jean et Rollet Portier de Rumilly (*Ibid.*).

II. JEAN, seigr de Mieuudry, est nommé avec ses cinq frères à la transaction ci-dessus du dernier septembre 1435. Une reconnaissance féodale est passée, le 20 novembre 1464, en faveur de N° Hugon, Jean, Nicod et Antoine Portier, frères, fils de feu N° Rollet (TABLEAU IV), et dudit N° Jean et de ses frères Girard, Pierre, Claude et Antoine Portier, frères, fils de feu N° Jean Portier (Arch. Savoiron) (1). Substitué au testament de son cousin N° Jean Portier de Rumilly, 1483 (TABLEAU IV) (Brouillon, Arch. Savoiron, et Extraît, Arch. Barroz). Le 1^{er} décembre 1481, ledit N° Jean Portier de Rumilly, du TABLEAU IV, prête hommage au Duc, en son nom et à celui de son cousin germain N° Jean Portier (malgré le mot germain, nous croyons qu'il s'agit de ce Jean, seigr de Mieuudry) (Arch. Savoiron). Témoin à Balleyson le 6 mars 1475 (Arch. Savoiron). Substitué par son *cognatum* N° Jean Poypon (Arch. Thuysset); 2^e contrat dotal du 13 décembre 1496 (Guichenon et *Armorial de Loche*, Andree de Saconay, fille de N° Henry et veuve de N° Louis de Châtillon, coseigr de Dorcie, qu'elle avait épousé par contrat dotal du 4 août 1486 (Guichenon). Il teste le 22 février 1505 (Inv^s, Arch. Savoiron et Guichenon); veut être enseveli en l'église de Boussy, où sont inhumés ses frères et sœurs et Françoise, sa femme; prescrit que son fils François sera sous la tutelle de N° Claude Portier, chanoine et fils du testateur, et de N° Pierre de Poypon du Chêne en la vallée de Miolans, et ses autres fils sous celle de Speck Claude Portier et de N° Andree de Saconay; il leur substitue ledit Speck Claude Portier, professeur es lois, curé de Piperau, son frère, l'autre Claude, chanoine, pour la moitié de l'usufruit, et sa femme pour l'autre moitié et, après eux, le 1^{er} fils de Vincent (2) et Hugonet Portier du Bectex et de Nicod Portier de Rumilly, voulant que l'aîné soit toujours héritier de la maison-forte de Mieuudry (Man^u Guichenon).

2^e fil. AMÉDÉE ou MIE, légataire de son père, 1505. Ep. N° George de la Balme, dont elle était veuve en 1532 (Arch. Thuysset). Son frère François lui légua en usufruit sa maison-forte de Myudry avec ses dépendances et tous ses biens meubles, à charge de payer 43 ll. par an au recteur de la chapelle fondée par le testateur; si on lui conteste cet usufruit, il fait donation à sa dite sœur de tous les biens dont il a hérité de Ven^{ts} Mess^{rs} Claude Portier, oncle paternel du testateur, et ses droits sur l'hoirie de sa mère, N° Françoise de Poypon.

3^e fil. III. FRANÇOIS, seigr de Mieuudry, cohéritier universel de son père; partage avec ses frères Denis et Janus le 3 août 1530 (Man^u Guichenon et Man^u Vethier). N° François Portier, seigr *Myoudriaci*, teste le 27 janvier 1532 (Arch. Thuysset); veut être enterré dans l'église de Boussy; legs à ses frères Denis et Janus, à Henriette, Françoise, Denis et François, filles et fils de N° Georges de la Balme, ses neveux et neveux; substitué à son héritier le 1^{er} posthume mâle de son frère Janus, puis le 1^{er} mâle vivant de N° Louis Portier, son cousin (TABLEAU V), puis N° François, fils de feu N° Georges de la Balme, à condition de porter les armes du testateur, puis Pierre, fils de feu (prénom en blanc) Portier de Charrières. Il fut chargé par le Duc de Savoie de missions diplomatiques, notamment en Allemagne en 1541-42 (lett^{es} Act. des Sciences de Turin, 2^e série, t. LV, p. 383) (voir fol^s 3 du présent volume). François et son frère Janus transigent, en 1545, avec leur sœur Aimée (Man^u Vethier).

Claude-LAMBERT, seigr de Mieuudry et du Bêtex, « à présent Belair », chevalier des SS. Maurice et Lazare, gentilhomme de bouche en 1570, puis gentilhomme de la Chambre du Duc, son conseiller d'Etat et commissaire général des guerres de la Savoie (Arch. Barroz). Ailleurs il est dit commissaire général des fortresses de S. A. et gens de guerre de la Savoie (*Ibid.*). Cohéritier universel de son père et de sa mère. Claude de Mieuudry, seigr dudit lieu (sic), fut nommé gentilhomme ordinaire de la maison du Duc Emmanuel-Philibert par Patentes du 25 octobre 1565 (Arch. Barroz). N° Claude-Lambert Portier, seigr de Mieuudry et du Bêtex, au nom de N° François-Humbert, son frère, et de Rev^{ts} Mess^{rs} François Portier, protonotaire apostolique, vend, le 9 mai 1572, à Mess^{rs} François de Valence, seigr de Gruffy, des rentes et fiels (Arch. S. S. S.). Le 4 septembre 1603, le Duc lui constitue 6 émines de sel par an sur son grenier à sel de Chambéry (voir fol^s 23, par Patentes enterinées à la Chambre des Comptes le 9 août et le 20 décembre 1601, vu l'extrait de reconnaissance fait, en 1574, par N° Guillaume Portier en faveur du Comte Amé de Genevois, et à Lettres-Patentes obtenues du Duc Charles, aïeul de S. A., par N° Louis, Françoise, Denis et Jean Portier (Arch. Barroz). Ep., contrat dotal du 7 juillet 1570, Guillemine, fille de N° Jean de Loche, seigr des maisons-fortes de Loche et Pormony, bailli du Faucigny, et de Jeanne de Bellegarde (Arch. Barroz et Thuysset); à ce contrat, Rev^{ts} Mess^{rs} François Portier, protonotaire apostolique (TABLEAU V), cousin dudit Seigr de Mieuudry (sic), et assepte le résidu de la constitution dotal sur une maison à Rumilly, en la rue de les Chavannes, sur la moitié indivise avec D^{ne} Pernette Portier, sa sœur, d'un pré au Bêtex, sur les censes appartenant audit Mess^{rs} François par indivis avec ledit Seigr de Mieuudry et autres codiviseurs Nobles Portier, etc. Au testament dudit N° Jean de Loche, du 1^{er} juillet 1584, sa fille Guillemine est dite femme *moderne* dudit Claude-Lambert; celui-ci aurait-il contracté un précédent mariage? A ce testament, ledit Jean substitua à ses fils les mâles de sa fille Guillemine, lesquels, le cas se venant, viendront habiter le Faucigny et porteront les armes et le nom du testateur (Arch. La Serraz). Il teste le 13 février 1616 (Arch. Barroz) (3). Le 13 décembre 1622, au moment où l'on voulait faire la sépulture du corps dudit Claude-Lambert, seigneur de Mieuudry et de Belair, au poêle de la maison de Rumilly où reposait ce corps, ses fils Sébastien et Jean-Louis déclarent s'abstenir de son hoirie (Arch. Thuysset). C'est à lui que remontent les Preuves de 1723.

V. SÉBASTIEN PORTIER ou de PORTIER, seigr de Mieuudry et d'Argis. Son père l'institua héritier universel dans tous ses biens entre le Chéran et le Fier, soit de la maison-forte et châtelet de Mieuudry et ses dépendances, « et les 2/3 des 6 émines de sel que le testateur a obtenues de S. A. S. pour la récompense de la levée du sel que les Seigr^s Portier avaient accoustumé de prendre à la ville de Rumilly », et dans tous les biens qui sont dans les murailles de Rumilly, sauf la maison du testateur et ses dépendances dans cette ville. Selon Croisillet (*Histoire de Rumilly*), Sébastien était, le 24 août 1612, lieutenant de la compagnie colonelle de N° Philibert de la Villaine, gouverneur de Montmélan. Le 24 mai 1624, il était gentilhomme de bouche du Duc de Savoie et capitaine entretenu en son fort et préside de Montmélan (Acte en sa faveur, Arch. Savoiron). Ep., contrat dotal du 5 février 1602 (dit à la transaction) de juillet 1783, Arch. Thuysset), du 15 février même année, selon les Preuves de Malle Sallier de la Tour, Gaspard, fille de N° Jacques de Cerisier ci-contre, Gaspard est légataire de son beau-père Claude-Lambert Portier, 1616. En 1622, il était en procès, comme père de ses enfants nés de feu Gaspard de Cerisier, et héritiers universels de feu N° Jacques de Cerisier, seigr d'Argis, leur aïeul maternel, et de D^{ne} Marguerite de Cerisier (Arch. Barroz). Mort avant le 29 août 1633 (Arch. Thuysset). Elle mourut le 10 octobre 1616 (Man^u Vethier). Jacques de Cerisier avait acquis la seigneurie d'Argis (actuellement Argis) en 1592 et sa fille Gaspard la porta en dot à Sébastien Portier, dont la fille Claude-Philiberte la porta en dot à Jacques de Montmayeur (Guichenon, *Dresse et Dugey*). VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

(3) S'il mourut à Rumilly, il veut être enterré au tombeau où est le corps de Guillemine de Loche, mère de tous leurs enfants; si c'est à Mieuudry, en l'église de Boussy, au lieu et targe ancien des Nobles Portier; si c'est en sa maison de Belair, dans l'église de Saint-Marcel et la chapelle de Saint-Georges fondée par les Nobles Portier. Selon Grillet (*Dictionnaire historique*, III, p. 246), il eut neuf fils, dont Claude, l'aîné, fut emporté d'un coup de canon au siège de Verceil, Charles, Jean et François furent tués à celui de Montmélan. Nous n'avons trouvé aucune preuve de ces faits. Pour Jean et François, il y a presque certainement confusion avec Jean-François, tué en duel à Montmélan.

TABLEAU II. SEIGNEURS DE MIEUDRY ET ENSUITE DU BÊTEX. Doubles traits: Preuves de 1723.

(1) N° Jean Portier. À son nom et à celui de N° Claude et Antoine Portier, ses frères, racheté, le 16 janvier 1466, de N° Pierre de Pontverre certains fiels qui avaient été vendus par N° Claudine de Mouxy, veuve de N° Jean Portier, comme tutrice de N° Jean, Girard, Pierre, Jacques et Claude Portier, ses enfants; à Hugues Vannet au prix de 20 ll. (Guichenon). N° Jean Portier de Mieuudry, en son nom et à celui de Mess^{rs} Claude et Antoine Portier, ses frères, pour la moitié, et N° Hugon Portier pour un sixième, l'adont, le 9 août 1476, des ventes faites en faveur de N° Nicod Portier de Rumilly, portant sur des biens mouvants de leur fief (Arch. Savoiron). N° Jean Portier de Myudry (sic), recteur de la chapelle N°-D^e dans l'église de Rumilly, maison, le 10 juillet 1482, cette chapelle entre les mains de N° Jean et Nicod Portier de Rumilly, frères, et d'Ilugues, fils de N° Hugon Portier (TABLEAU IV), capitains de cette chapelle; ceux-ci nomment recteur Ven^{ts} Mess^{rs} Antoine Portier, mais ils n'eurent pas à dérogé à la transaction faite entre ledits Hugon, Jean et Nicod Portier frères, d'une part, et ledits N° Jean Portier de Myudry et Girard Portier, à leur nom et à celui de Claude et Antoine, leurs frères, le 20 septembre 1462; ils veulent que cette transaction soit observée, et que, lorsque cette chapelle sera vacante par la mort du recteur, la présentation appartienne auxdits N° Hugon, Jean et Nicod Portier, frères (Arch. Barroz). Aymon Mugnier, de Saint-Marcel, reconnaît, le 2^e octobre 1599, tenir en fief de N° Jean Portier de Myudry, Ven^{ts} Mess^{rs} Claude Portier, professeur de droits, son frère, Louis et Rollet Portier (TABLEAU IV), et Jacques Portier (*Ibid.*), chacun pour ce qui le concerne, des biens jadis reconnus en faveur de N° Hugon, Jean et Nicod Portier, frères, Jean Portier de Myudry et Ven^{ts} Mess^{rs} Claude et Antoine Portier, frères, par le pape dit confesseur, et situés à Saint-Marcel (Arch. Savoiron).

GIRARD, cohéritier universel de sa mère, 1430, vivant en 1462 (Arch. Barroz).
PIERRE, cohéritier universel de sa mère, 1430, vivant en 1478 (Arch. Savoiron).
JACQUES, cohéritier universel de sa mère, 1430, vivant en 1455 (Arch. Barroz). N figure pas à la reconnaissance de 1464, ni à des procédures avec ses frères en 1478 (Arch. Savoiron).
VEN^{ts} Mess^{rs} CLAUDE, frère de N° Jean, fait, le 4 septembre 1490, une acquisition comme recteur de la chapelle de Saint-Georges fondée par leurs prédécesseurs dans l'église de Rumilly (Arch. Savoiron). Ven^{ts} Mess^{rs} Claude Portier, curé de Piperau, est témoin, le 6 novembre 1505, à la cession faite par Françoise Monon, femme de N° Jacques Portier (TABLEAU IV, Arch. Savoiron). Dans une reconnaissance faite en faveur de son frère Jean et de lui, le dernier octobre 1500, il est dit professeur de droits (*Ibid.*). Serait-il aussi le Ven^{ts} Mess^{rs} Claude Portier, religieux au prieuré Saint-Victor, témoin à Genève, le 3 décembre 1500, à des conventions passées entre N° Louis et Rollet, fils de feu Nicod Portier de Rumilly (*Ibid.*)? Il teste le 22 mars 1513 (Inv^s, Arch. Savoiron).

2^e fil. JANUS, seigr de Mieuudry et du Bectex, cohéritier universel de son père. Avec ses frères François et Denis, il vend, le 8 juin 1534, des biens à Contamine, que leur père avait acquis le 28 avril 1505 (Arch. Rubaud). Le 12 février 1551, inde⁹, N° Janus Portier, seigr de Myodri (sic) et du Bectex, vend des servs à N° Jean Ogier, ecuyer, bourgeois de Chambéry, habitant de Syons (Arch. Thuysset). Ep. Françoise Portier, fille de N° Jacques et de Françoise Monon (Armorial de Loche et Guichenon); elle teste, veuve, le 24 décembre 1562, se disant Dame du Bêtex; fait à Mieuudry, témoin Rev^{ts} François Portier, protonotaire apostolique (Man^u Guichenon). Il teste le 18 juillet 1560, legs à Françoise, fille de Jacques Portier et D^{ne} du Bêtex, sa femme; il substitue à ses fils Rev^{ts} François Portier, protonotaire apostolique, fils de feu N° Louis Portier, ensuite les fils de ses filles par ordre de primogéniture, à condition de porter le nom et les armes du testateur, puis N° Denis et Françoise de la Balme, seigr^s de la Molère, ses neveux; fait à Mieuudry (*Ibid.*). N° Jean et François Portier, père et fils font une vente à D^{ne} Mie Portier en 1555 (Man^u Vethier). Il est mort avant 1555.

CLAUDINE, légataire de son père (Man^u Guichenon) et de sa mère (*Ibid.*). Probablement Claude-Lambert Portier (Man^u Vethier). Elle fut mariée, le 20 janvier 1576 ou 1577 (Livre de raison Loys, Arch. Thuysset).
JEANNE-MIE, ép., contrat dotal du 30 novembre 1564, N° Pierre, fils de N° Pierre Corlet, d'Évian (Guichenon). Ils donnent quittance, en 1565, à N° Humbert-François et Claude-Lambert Portier (Man^u Vethier). Elle fut mariée, le 20 janvier 1576 ou 1577 (Livre de raison Loys, Arch. Thuysset).
IV. HUMBERT-FRANÇOIS, seigr de Mieuudry, institué héritier universel par son oncle François Portier, 1532, qui institua ensuite le fils aîné dudit Humbert-François, de même que la maison-forte et le clos de Myudry (sic) et ses dépendances soient toujours à un seul héritier. Cohéritier universel de son père, 1560, et de sa mère, 1562. Témoin et dit seigr de Mieuudry au testament de N° Nicolas David, 1568. Comme il avait vendu à son frère Claude-Lambert tous ses droits sur la maison-forte de Mieuudry et une partie des biens qui en dépendaient, son dit frère lui accorda, le 28 août 1570, le droit de les racheter pendant neuf ans (Arch. Savoiron). Le 21 mars 1571, dit seigr de Mieuudry, il vend à son frère Claude-Lambert les prises et fruits dépendant de sa maison-forte de Mieuudry (*Ibid.*). Vivant le 9 mai 1572 (Arch. S. S. S.). D'après la généalogie des Manuscrits de Guichenon, il aurait épousé Bernadine de Mouxy.

VEN^{ts} Mess^{rs} ANTOINE, vivant en 1464 et 1478. Rev^{ts} Antoine Portier, chapelain, fils de feu N° Jean Portier de Myudry, paroisse de Boussy, qui entra en religion au prieuré de Ripaille, fait, le 9 septembre 1482, donation de tous ses biens à N° Jean Portier, son frère, témoin N° Nicod Portier de Rumilly (Guichenon). Antoine Portier, recteur de la chapelle N°-D^e dans l'église de Rumilly, est un des reconnaissants de la banalité des fours de cette ville en 1492 (*Rumilly à la fin du X^e siècle*, par le C^{te} A. de Foras). Il mourut avant le 22 juillet 1494, jour où fut présenté son successeur, comme recteur de la chapelle N°-D^e dans l'église de Rumilly, vacante par la mort dudit Mess^{rs} Antoine (Arch. Barroz).

2^e fil. N° CLAUDE, fils naturel et légitime, légataire et substitué au testament de son père, selon Guichenon. Chanoine et chantre de Montiers (*Ibid.*). Dans un acte du 1^{er} septembre 1500, il est cité comme témoin à Geneve et est simplement dit: N° Claude, fils naturel et légitime de N° Jean Portier, seigr de Mieuudry (Arch. Savoiron). Dans un acte du 15 janvier 1535, il est dit Ven^{ts} Chapelain (*Ibid.*).

CLAUDINE, ép. N° Jacques de Cerisier, de Grésy en Savoie. Leur contrat dotal est du 6 mars 1598 (Man^u Guichenon). Légataire universel de son père, 1616. Ep. Bérard, son frère, prieur de Sillingy; il teste le 18 mars 1633, nommant héritière universelle Madeleine Portier, sa nièce (Guichenon).
FRANÇOISE, ép. N° Jacques Solliard, seigr de Miribel, de Salvoise. Légataire de son père. Elle teste le 19 mai 1633; veut être enterrée dans l'église de Rumilly au tombeau de ses prédécesseurs; legs à Mess^{rs} Bérard, son frère, prieur de Sillingy; institue héritière universelle Claude-Philiberte Portier de Mieuudry, sa nièce (Arch. Thuysset).
AGNÈS, greuse de Sainte-Claire dans la ville de Chambéry, légataire de son père, 1633. Elle fut mariée, le 20 janvier 1576 ou 1577 (Livre de raison Loys, Arch. Thuysset).
RÉVÉ BÉRARD, prieur de Sillingy en 1608 et en 1638 (dit au testament de sa sœur Françoise). Reçoit, le 17 septembre 1592, l'institution pour la chapelle de la Sainte-Trinité dans l'église de Rumilly et pour celle de Saint-Pierre et de Saint-Paul dans l'église de Saint-Félix, sur la présentation de Claude-Lambert Portier, seigr de Mieuudry (Registres de l'évêché de Geneve). Était prêtre le 13 mai 1603, jour où il est institué pour une prébende dans l'église de Rumilly, vacante par le mariage de Talloires (Mémoires Soc. S^{ts} d'His., t. V, Inventaire de Talloires).

JEAN-LOUIS, tué en duel le 17 avril 1604, au préside de Montmélan, par N° DANSE AU ROUER GALIER de Saint-Severin, seigr de Bressieu, D^{ne} Soc. S^{ts} d'His., tome XXI, tiré des Arch. S. S. S.). Selon la généalogie de Guichenon, aurait été chev^{er} de Malle, fait prisonnier par les Turcs et racheté par le Duc Charles. Il ne consiste de rien de cela ailleurs.
SYBILLE, légataire de son père et de sa mère. Probablement Sybille Portier (sic) épousa N° Nicolas David, fils de feu N° et Spec^{ts} Claude, en son vivant juge-maje du Genevois, lequel Nicolas teste le 26 novembre 1598 (Arch. Savoiron), nommant la dite Sybille tutrice de son héritier universel et lui laissant notamment sa maison de Vouidry, et nommant héritière universelle Antoine, sa fille; fait à Vouidry, témoins Mess^{rs} François Portier curé de Cornier, et N° Humbert-François Portier.
GUILLAUME, légataire de leur père et de leur mère.
PERNETTE (fille), légataire de leur père et de leur mère.

(4) Une des filles de Claude Portier et de N° Antoine Jacquet, Gaspard, ép., contrat dotal du 19 août 1598, N° Mauris Portier, seigr de Mieuudry, son oncle maternel et curateur, lui constitue en dot les biens décrits dans l'acte.

III. N° NICOD PORTIER de Rumilly. Voir son article et son ascendance au TABLEAU IV.

PERONNETTE, légataire de sa mère, 1491. Épouse future d'Esq^r Amédée Grosjean, bourgeois d'Alby, elle a été payée à N° Louis et son frère, héritiers universels de feu Nicod, leur père, le 6 décembre 1501, quittance de la dot de sa femme à son beau-père de tous ses droits paternels et maternels, moyennant la constitution dote que lui ont faite ledit Louis et Véon^{ts} Mess^{rs} François Portier, par acte de ce même jour; fait à Alby (Arch. Savoixoux). Sa dot a été payée (Compte de l'hoirie de son père (Ibid.).

Louis, doit ratifier le contrat dotal du 3 mars 1526 de Péronnette, fille dudit N° Louis, avec N° Claude Monon (Ibid.). Est dit moine Bellarum Fallum (Belleveaux?) dans un compte sans date de l'hoirie de son père (Ibid.). D'après une écriture en droit, il ne se contentait pas de l'institution particulière que son père avait faite en sa faveur (Ibid.).

Dans un acte du 2 mai 1536, il est dit Bourgeois de Rumilly (Ibid.). Il prête hommage au Roi de France le 20 août 1547 (Indice Savoix). Ep., avant le 5 novembre 1506 (Arch. Thuyset), et avant la mort de Nicod Portier, son père (Arch. Savoixoux), Claudine, fille de N° Hugonin Brunier, laquelle transige, le 10 mars 1507 (Ibid.), avec N° Péronnette, veuve dudit N° Hugonin et femme d'Hon^{ts} Nicolas Gervais, de Pringy, au sujet de la dot de ladite Péronnette. Le 22 juillet 1565, D^{ne} Claude Brunier, veuve de N° Louis Portier, Jacqueline Portier, veuve de N° Antoine de Montcolombon, Françoise de Macquin, veuve de N° Humbert de Montcolombon, font une convention avec N° Alexandre de Montsaluget et N° Barthélemy de Montfalcon, au sujet du mariage à célébrer dudit N° Barthélemy avec D^{ne} Claude, fille dudit N° Antoine; ladite D^{ne} Claude Brunier constituera 1000 écus à prendre sur ses biens après son décès, etc.; fait en la maison de ladite D^{ne} Claude Brunier (Arch. Thuyset). Louis teste: 1° le 3 juin 1545, instituant son fils Claude héritier universel; 2° le 3 juin 1551, instituant sa fille Pernette et excluant ses fils (Proc^{ts}, Arch. Savoixoux).

JEAN, donne, témoin à Germinex, le 28 avril 1570, avec son frère François (Arch. Savoixoux).

Mess^{rs} FRANÇOIS, seig^r de Germinex, protonotaire apostolique. Substitué au testament de son beau-frère N° Claude Monon, 20 mai 1532; substitué à celui de N° Janus Portier, seig^r de Mieuilly, 1540; témoin au testament de François Portier, femme dudit Seig^r de Mieuilly, 1562. Serait-il Mess^r François Portier, curé de Cornier, témoin, le 26 novembre 1568, au testament de N° Nicolas David, fait à Voudrye (Arch. Savoixoux)? Voir au TABLEAU II, degré IV, les renonciations aux substitutions que fait ce François au contrat dotal du 7 juillet 1570 de Claude-Lambert Portier. C'est dans la maison de ce Mess^r François Portier, seig^r de Germinex, qu'est passé, lui présent, l'acte du 28 août 1570 (Arch. Savoixoux), par lequel Claude-Lambert Portier accorde à son frère un quel rachat. Étant protonotaire apostolique, en son nom et à celui de Pernette Portier, sa sœur, fille de N° Louis Portier de Rumilly, son père, il alberge, le pénultième avril 1572, une pièce de terre à Serrières; fait à Mécorax, dans la maison-forte du Seig^r de Boège (Ibid.). N° Claude-Lambert Portier vend, au nom dudit Mess^{rs} François, des rentes et fiefs, le 9 mai 1572, à Mess^{rs} François de Valence, seig^r de Gruilly (Arch. S. S. S.). Rév^{ts} Mess^{rs} François Portier, protonotaire apostolique et curé de Vallières, est témoin le 3 mars 1577 (Ibid.). Rév^{ts} Mess^{rs} François Portier, protonotaire apostolique, curé de Vallières, vend des biens, le 15 octobre 1587, à M^r Charles Demotz (Ibid.). Serait-il François Portier, recteur de la chapelle de Saint-Naurice dans l'église de Rumilly avant le 31 décembre 1591, jour où est institué son successeur (Registre de l'évêché de Genève)?

V. N° CLAUDE, héritier universel de son père, 1545, exempté par son testament de 1551 (Pr^{ts}, Arch. Savoixoux). Claude, fils de son beau-frère N° Louis Portier, seig^r de Germinex, qu'est passé, lui présent, l'acte du 28 août 1570 (Arch. Savoixoux), par lequel Claude-Lambert Portier accorde à son frère un quel rachat. Étant protonotaire apostolique, en son nom et à celui de Pernette Portier, sa sœur, fille de N° Louis Portier de Rumilly, son père, il alberge, le pénultième avril 1572, une pièce de terre à Serrières; fait à Mécorax, dans la maison-forte du Seig^r de Boège (Ibid.). N° Claude-Lambert Portier vend, au nom dudit Mess^{rs} François, des rentes et fiefs, le 9 mai 1572, à Mess^{rs} François de Valence, seig^r de Gruilly (Arch. S. S. S.). Rév^{ts} Mess^{rs} François Portier, protonotaire apostolique et curé de Vallières, est témoin le 3 mars 1577 (Ibid.). Rév^{ts} Mess^{rs} François Portier, protonotaire apostolique, curé de Vallières, vend des biens, le 15 octobre 1587, à M^r Charles Demotz (Ibid.). Serait-il François Portier, recteur de la chapelle de Saint-Naurice dans l'église de Rumilly avant le 31 décembre 1591, jour où est institué son successeur (Registre de l'évêché de Genève)?

NICOLAS, substitué au testament de son père, 1545, exempté par son testament de 1551 (Pr^{ts}, Arch. Savoixoux). Claude, fils de son beau-frère N° Louis Portier, seig^r de Germinex, qu'est passé, lui présent, l'acte du 28 août 1570 (Arch. Savoixoux), par lequel Claude-Lambert Portier accorde à son frère un quel rachat. Étant protonotaire apostolique, en son nom et à celui de Pernette Portier, sa sœur, fille de N° Louis Portier de Rumilly, son père, il alberge, le pénultième avril 1572, une pièce de terre à Serrières; fait à Mécorax, dans la maison-forte du Seig^r de Boège (Ibid.). N° Claude-Lambert Portier vend, au nom dudit Mess^{rs} François, des rentes et fiefs, le 9 mai 1572, à Mess^{rs} François de Valence, seig^r de Gruilly (Arch. S. S. S.). Rév^{ts} Mess^{rs} François Portier, protonotaire apostolique et curé de Vallières, est témoin le 3 mars 1577 (Ibid.). Rév^{ts} Mess^{rs} François Portier, protonotaire apostolique, curé de Vallières, vend des biens, le 15 octobre 1587, à M^r Charles Demotz (Ibid.). Serait-il François Portier, recteur de la chapelle de Saint-Naurice dans l'église de Rumilly avant le 31 décembre 1591, jour où est institué son successeur (Registre de l'évêché de Genève)?

PERNETTE, héritière universelle de son père, 1545. Dans des actes du 15 mai 1588 et de janvier 1559 (Arch. Savoixoux), elle est dite fille et héritière de N° Louis Portier. Ep., contrat dotal du 3 mars 1526, de l'autorité de N° Louis Portier, son père, et de N° Claude Brunier, seig^r de Germinex, qu'est passé, lui présent, l'acte du 28 août 1570 (Arch. Savoixoux), par lequel Claude-Lambert Portier accorde à son frère un quel rachat. Étant protonotaire apostolique, en son nom et à celui de Pernette Portier, sa sœur, fille de N° Louis Portier de Rumilly, son père, il alberge, le pénultième avril 1572, une pièce de terre à Serrières; fait à Mécorax, dans la maison-forte du Seig^r de Boège (Ibid.). N° Claude-Lambert Portier vend, au nom dudit Mess^{rs} François, des rentes et fiefs, le 9 mai 1572, à Mess^{rs} François de Valence, seig^r de Gruilly (Arch. S. S. S.). Rév^{ts} Mess^{rs} François Portier, protonotaire apostolique et curé de Vallières, est témoin le 3 mars 1577 (Ibid.). Rév^{ts} Mess^{rs} François Portier, protonotaire apostolique, curé de Vallières, vend des biens, le 15 octobre 1587, à M^r Charles Demotz (Ibid.). Serait-il François Portier, recteur de la chapelle de Saint-Naurice dans l'église de Rumilly avant le 31 décembre 1591, jour où est institué son successeur (Registre de l'évêché de Genève)?

JACQUELINE, dite dans des procédures (Arch. Savoixoux). Est probablement la même que Jacqueline Portier, qui, veuve de N° Antoine de Montcolombon, héritière de son beau-frère N° Louis Portier, seig^r de Germinex, qu'est passé, lui présent, l'acte du 28 août 1570 (Arch. Savoixoux), par lequel Claude-Lambert Portier accorde à son frère un quel rachat. Étant protonotaire apostolique, en son nom et à celui de Pernette Portier, sa sœur, fille de N° Louis Portier de Rumilly, son père, il alberge, le pénultième avril 1572, une pièce de terre à Serrières; fait à Mécorax, dans la maison-forte du Seig^r de Boège (Ibid.). N° Claude-Lambert Portier vend, au nom dudit Mess^{rs} François, des rentes et fiefs, le 9 mai 1572, à Mess^{rs} François de Valence, seig^r de Gruilly (Arch. S. S. S.). Rév^{ts} Mess^{rs} François Portier, protonotaire apostolique et curé de Vallières, est témoin le 3 mars 1577 (Ibid.). Rév^{ts} Mess^{rs} François Portier, protonotaire apostolique, curé de Vallières, vend des biens, le 15 octobre 1587, à M^r Charles Demotz (Ibid.). Serait-il François Portier, recteur de la chapelle de Saint-Naurice dans l'église de Rumilly avant le 31 décembre 1591, jour où est institué son successeur (Registre de l'évêché de Genève)?

FRANÇOIS PORTIER de Germinex, avocat au S. Sénat de Savoie en 1596 (M^{ss} Soc. N^{os} d'H^{is}, t. XXXVII, Entrées au Sénat). Le 11 décembre 1624, N° Nicolas Richard de Vons est nommé écroumé des biens de feu N° François Portier de Germinex, avocat, et M^r Jacques Richard, curateur de cette hoirie (Man^{us} Vétier). Je n'ai pu découvrir ses liens de parenté avec les autres membres de la famille.



Nous avons cité cette famille noble (vol. II, fol^o 34) parmi celles qui possédaient, au XIII^e siècle, des biens ou des maisons-fortes à Chignin. Un acte est passé, le 21 janvier 1253, à Chignin, au château (in Castro), dans la maison de Jean de la Poype dit Derame, damoiseau (Arch. Morand). Le mot de Chignin accompagne ordinairement le nom de de la Poype dans les actes concernant ces gentilshommes savoixoux. Ils sont peut-être une branche de l'illustre et très ancienne famille de la Poype de Serrières en Viennois, qui portait de gueules à la fasce d'argent, et dont Guichenon (Bresse et Bugey) et Rivoire de la Bâtie (Armorial du Dauphiné) ont donné des généalogies. Ces derniers se sont éteints, en 1851, par la mort du Lieutenant-général Marquis de la Poype, dont la fille unique avait épousé M^r Jacques Paulze d'Ivoy, ancien préfet du Rhône et pair de France; ses descendants ont obtenu le droit de joindre à leur nom celui de la Poype.

Les La Poype de Chignin sont éteints dès le commencement du XVIII^e siècle (1). Armes inconnues.

(1) Burnier (Histoire de Tamié, p. 21), sans avoir tiré ces renseignements de documents originaux, cite parmi les donations faites à ce monastère, de 1132 à la fin du XII^e siècle, celles d'Othmar et Romestang, fils de Guillaume de la Poype, de Didier de la Poype, leur oncle, et de Bosson de la Poype. Ces bienfaiteurs de Tamié seraient-ils de la famille qui nous occupe?

TABLEAU I. (*) Inventaire des Arch. Morand.

GUILLAUME DE LA POYPE, fut présent à deux traités de juillet 1219, par lesquels le Comte Thomas se départit en faveur de l'Evêque de Lausanne de tous ses droits sur la seigneurie de Moudon (Guichenon, Savoie, t. I, p. 248).

Berrio de Poypia, témoin à Aiguebelle, le 2 des nones de septembre 1234, à une donation faite par Berlion de Chanadiaco (Cartulaire d'Alion, p. 437).

PIERRE de Poypia, fait un albergement, en 1209, à Nantier et Pierre de Noereto, freres, à Saint-Baldolph (*). Un Pierre de la Poypia est indigéneur, le 16 des kalendes de mars 1207, à une donation faite par les freres de la Balne (Cartulaire d'Alion, p. 406).

PIERRE de Poypia, reçoit une reconnaissance en 1245 (*).

MARQUE-BITE, Acte concernant sa dot, le 1286 (*).

PIERRE de Poypia, damoiseau, mort avant 1322. Est probablement l'un des Pierre ci-contre.

JEAN, Je suppose que c'est peut-être un seul et même Jean de la Poype, qui achète, en 1292, des biens de Jeanne, fille de Mess^r Vuilleme d'Arvey, veuve de Vuilleme Magnin d'Aprémont (*), qui reçoit des reconnaissances en 1301, 1303 (par Burmon de Chignin, curé de Barberaz), 1304 (entre autres d'Ambrosie, veuve de Jean Chabod de Chambéry), 1305, 1306 (de Pierre Raveyrouis, métral de Saint-Jeoire), en 1307 (de plusieurs feudataires de France), en 1326 et en 1328 (*), qui passe reconnaissance, en 1301, à Mess^r Aymon de la Balm (*), qui, en 1307, reçoit une donation de Pierre de Comiers (*), qui, avec son frere Pierre, reçoit des reconnaissances pour vignes à Torméry et Chignin en 1291, 1301, 1304, 1309 et 1311 (*). Un Jean de Poypia de Crosis fut au nombre des gentilshommes de la Maurienne, qui, le 14 des kalendes d'avril 1308, en la Chambre, prouvent de reconnaître Edouard pour Comte de Savoie (Arch. de Cour). Bossonet de Verdon reconnaît, le 10 février 1309, tenir de Mess^r Jean de Poypia de Chignino une vigne à Chignin sous le château, dit Bachelard, damoiseau (Arch. Morand). Jean de la Poype de Chignin est autorisé, le 12 novembre 1316, par Jean du Clos de Torméry, pour lequel il s'est porté caution envers Beneyton, juif de Montmélian, à payer 17 sols gros tournois audit juif, et ledit du Clos vend audit La Poype une vigne pour le rembourser, s'il paye (Ibid.). — Une partie des actes relatés ici concerne peut-être Jean ci-dessous, comme partie des actes cités à l'article de Jean ci-dessous.

ALIX, déjà veuve, en 1301, de Pierre de la Poype, épouse, lorsque Rolo de Chignin laude en sa faveur l'acquisition de biens, en 1345, faite par Guillaume Amblard de Péronnet Acuer de Chignin (*); elle achète, en 1303, des biens de Johannet du Clos de Torméry (*). Elle fit donation, en 1315, à Isabelle, femme de Guillaume Onthethi et à Guillaume de la Poype (*).

(2) Il acheta des biens, notamment : en 1275 et 1286, de Vuilleme de la Tour de Chignin (*); en 1276, au Puits, d'Alysaie de Buissonnol (*); en 1277, d'Alionne Adé de Torméry; en 1277 et 1286, d'Herlin de Chignin, chev^{ts} (*); en 1286, de Luyset de la Tour de Chignin; en 1291, à Chignin, d'Aymery de Briangon, damoiseau, seig^r de Belcombe (*); le 16 des kalendes de décembre 1292, des servs de Jeanne, fille de feu Mess^r Guillaume de Arvesse (Arch. Morand); en 1292, à Bellecour, de Jacquemet, fils de Mess^r Guillaume de Montchabod, chev^{ts} (*); en 1294 et 1295, de Georges de Alamanza (*); en 1296, d'Aynard de Puits-Gauthier (*), etc.

PIERRE le jeune, Pierre de Poypia, vendit, en 1278, des biens à Pierre, son frere (*). L'un ou l'autre fut probablement le Pierre de la Poype de Chignin, auquel Mess^r Rodolphe, seig^r d'Entremons albergea des biens au Puits (*), qui fit de nombreuses acquisitions de 1275 à 1299 (2), qui fit un albergement en 1278 et un autre en 1290 (d'une vigne à Torméry) (*), qui reçut quittance, en 1282, de Guyonet, fils de feu Mess^r Pierre de Chignin, chev^{ts} de introitu et eritu Poypie de Chignino (*), en faveur duquel Wilfred et Aymon, fils de feu Mess^r Pierre de Verdon, chev^{ts} hypothequent, en 1298, un vaisseau de froment et une cense de 5 sels viennois (*), et qui testa en 1299 (*). Probablement l'un d'eux est le Pierre de la Poype de Chignin qui eut pour femme Agnès N. N.; un acte concernant la dot de celle-ci fut passé en 1302 (*). Un autre fut peut-être le Pierre de la Poype qui épousa Alix de la Poype ci-contre, veuve en 1301 (*).

JEAN, Je suppose que c'est peut-être un seul et même Jean de la Poype, qui achète, en 1292, des biens de Jeanne, fille de Mess^r Vuilleme d'Arvey, veuve de Vuilleme Magnin d'Aprémont (*), qui reçoit des reconnaissances en 1301, 1303 (par Burmon de Chignin, curé de Barberaz), 1304 (entre autres d'Ambrosie, veuve de Jean Chabod de Chambéry), 1305, 1306 (de Pierre Raveyrouis, métral de Saint-Jeoire), en 1307 (de plusieurs feudataires de France), en 1326 et en 1328 (*), qui passe reconnaissance, en 1301, à Mess^r Aymon de la Balm (*), qui, en 1307, reçoit une donation de Pierre de Comiers (*), qui, avec son frere Pierre, reçoit des reconnaissances pour vignes à Torméry et Chignin en 1291, 1301, 1304, 1309 et 1311 (*). Un Jean de Poypia de Crosis fut au nombre des gentilshommes de la Maurienne, qui, le 14 des kalendes d'avril 1308, en la Chambre, prouvent de reconnaître Edouard pour Comte de Savoie (Arch. de Cour). Bossonet de Verdon reconnaît, le 10 février 1309, tenir de Mess^r Jean de Poypia de Chignino une vigne à Chignin sous le château, dit Bachelard, damoiseau (Arch. Morand). Jean de la Poype de Chignin est autorisé, le 12 novembre 1316, par Jean du Clos de Torméry, pour lequel il s'est porté caution envers Beneyton, juif de Montmélian, à payer 17 sols gros tournois audit juif, et ledit du Clos vend audit La Poype une vigne pour le rembourser, s'il paye (Ibid.). — Une partie des actes relatés ici concerne peut-être Jean ci-dessous, comme partie des actes cités à l'article de Jean ci-dessous.

HUGONET, achète des biens au Puits d'Arvesto et de ses freres en 1344 (*), transige, en 1345, avec Mess^r Guidon de la Palud (*). Mess^r Hugues de Poypia est témoin au château de Miolans, le 2 des ides de mai 1201, au laod par Antelme de Miolans, Guillaume Onthethi et à Guillaume de la Poype (*).

JEAN de Poypia, damoiseau, dit fils de feu Pierre, achète, le lundi 7 avril 1322, un servs (Arch. Morand). Jean de la Poype prête hommage au Comte de Savoie, le 30 octobre 1323, pour les biens qu'il tient de lui à Montmélian (Arch. de Cour). Jean de la Poype de Chignin investit, le 9 des ides d'avril 1326, Etienne Drod d'une vigne qu'il a achetée à Torméry et qui relève du fief dudit Jean (Arch. Morand). Il s'oppose, en 1327, à ce que Aymon de Verdon achète les biens de Mess^r Guillaume de la Poype, son frere (*). Jean de la Poype, damoiseau, vend un pré le 17 janvier 1327 (Arch. Morand). Ep. Agnès N. N. (mère d'Eugéline de la Poype, dit à un acte de 1355), laquelle testa en 1322 (*). Probablement le Jean de la Poype dont les enfants et héritiers font un partage en 1343 (*). Il mourut avant le 10 mars 1343 (Arch. Morand). Un Jean de la Poype fut l'un des gentilshommes que le Comte Aymon de Savoie envoya en 1339, au Roi de France avec des troupes pour combattre l'Angleterre (Guichenon, Savoie, t. I, p. 392); j'ignore s'il s'agit d'un de la Poype de Chignin ou d'un de la Poype de Serrières, car il y avait alors aussi un Jean dans cette dernière famille.

AYNARD, fit un partage avec son frere Jean en 1314, et testa la même année (*); a dû mourir sans enfants avant le 18 janvier 1353, date à laquelle Eugéline de la Poype, sa nièce, cède ses droits sur l'hoirie dudit Aynard (Arch. Morand).

Mess^{rs} GUILLAUME, Des reconnaissances sont passées en sa faveur, en 1317, par plusieurs feudataires de France, Torméry, etc. (*). Il fait, en 1323, un échange avec son frere Jean (*). Il alberge, en 1326, des biens à Francin à Pierre Régis de Montmélian (*). En 1330, Jean Chabod de Chambéry lui passe reconnaissance (*). Mort avant le 16 mars 1343 (Arch. Morand). Probablement le Chanoine de Maurienne, curé de Verdon, chevalier (Manuscripts Commene).

Mess^{rs} GUILLAUME, chanoine de Maurienne, témoin avec Jean de la Poype, damoiseau, au testament du 1^{er} décembre 1355 de Lyone de Verdon, veuve de Guillaume de Grey-nod; fait à Chignin dans la maison-forte de Verdon, veuve d'Antelme de Verdon, chevalier (Manuscripts Commene).

ISABELLE, fit donation à ses freres en 1336 (*). Pierre et Guillaume Chanut du Puits (*). Mess^r Hugues teste en 1343 (*).

Mess^{rs} HUGUES ou HEGONET, Mess^r Hugues est albergement, en 1340, à Pierre et Guillaume Chanut du Puits (*). Mess^r Hugues teste en 1343 (*).

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

Mess^r GUILLAUME. Voir son article au TABLEAU I.

Jean de Poypia de Chignino, damoiseau. Voir son article et son ascendance au TABLEAU I.

TABLEAU II. Tout ce qui ne porte pas de marque de provenance est tiré des Archives Morand. (*) Inventaire des Arch. Morand.

PIERRE de Poypia, naturel, marchand, testa le 20 mars 1553, leguant à Guillaume, fils bâtarde de Jehannet de Poypia, une maison à Chignin, inouvent du fief de Mess^r Pierre de Verdon de Chignin, chev^r, qui laude et investit le donataire le 3 juillet 1594. Habitant Chambéry, il achète, le 23 avril 1445, in^o 8^r, un artil inouvent du domaine direct de l'Hôpital neuf de Chambéry.

EYGLINE ou ENGLINE. Pierre Bonivard, bourgeois d'Anney, fils de feu Jacques, donne, le 18 janvier 1553, à Eygligne de Poypia, fille de feu Jean de Chignin, damoiseau, sa future épouse, 620 ll. grand fons de Florence, dont elle n'aura que l'usufruit s'il meurt avant elle en laissant des enfants; Pierre reconnaît avoir reçu de Jean de Poypia dit Deramez, frere de ladite Eygligne, 200 ll. dont quit-tance. Le 21 janvier 1553, en raison de cette constitu-tion de dot de 320 ll. pour tous les droits de la-dite Eygligne ou Engline sur l'hoirie de Jean, son père, d'Agnes, sa mere, son oncle paternel, elle cede toute sa sixieme part de l'heritage commun fait à Chignin in castro dans la maison dudit Deramez. Pierre donne quittance audit Jean de la Poype dit Deramez, en paiement de la dot de ladite Engline, le 22 fevrier 1558, de 80 ll. d'or et, le 21 juillet 1562, de toute la dot. Dans une piece de procedure, il est dit qu'Engline mourut sans enfants ab intestat, vingt-cinq ans avant 1595, laissant heritier Jean de la Poype, son frere, qui lui succéda, et que Pierre Bonivard eut pour heritier Pierre Domperre dit Forn, apothicaire et bourgeois d'Anney; en 1594-95-96, il y avait procés de Claude et François de Challes, fils de Jeannette de la Poype, fille de Jean dit Derame, en qualité de plus proches heritiers d'Engline, contre divers debtors Amadee et Thomas, fils de Mess^r Aymon Bonivard, chev^r, Pierre et Jacques Bonivard, Jean Bonivard de Vimines, etc.

JEAN (ou JOHANNET) dit Derame ou de Hame ou Deramez, damoiseau. C'est probablement lui, Jean de la Poype, qui fait un albergement en 1332 (*), qui, avec son frere Pierre, reçoit, en 1339, quit-tance de Manasses, lui de Cham-berly (*), qui fait des conventions avec son frere Pierre en 1341 (*), qui reçoit avec lui, en 1342, des reconnaissances faites par des hommes de Barbez, Le Puits, Bellavardia et Curvava (*), qui partage, en 1343, avec ses freres Pierre et Guigues, Jean et Pierre, fils de feu Jean de Poypia, ayant procédé au partage des biens de leur père, de leur mere et de Mess^r Guillaume de Poypia, leur oncle, Jean admet, le 16 mars 1343, en son lot pour portions égales, Berthet et Berthet, ses freres. Pierre en fait autant pour Guigues et Engline, ses frere et seur. Rodolphe de Munsteroy dit Falochi, chev^r, lui donne quittance, en 1350, de 43 ll. (*) Le 7 mai 1351, Pierre de Mont-gelati, chev^r, vend à Jehannet de la Poype, damoiseau, pour lui et Berthet, son frere, la moitié du moulin de Triviers et de ses dé-pendances. Jean de Verdon recon-necte, en 1358, lui devoir 20 ll. qu'il a payés comme caution de Pierre dit Podescher, son frere (*). Jean de Poypia dit Deramez de Chignin, damoiseau, reconnaît à Jehannet Dro de Tormery la mise en culture d'une vigne sise apud Tormeyracum qui il laissait en friche et le paiement de 10 sols exccellés de servis pour ladite vigne, laquelle avait été albergee par Jean de la Poype, son pere.

PIERRE dit Podescher, de Chignin, damoiseau, prête hommage et fidele lige au Comte Aymon de Savoie, le 10 janvier 1342, pour biens et fiefs à Chi-gnin (Indice Savoia). Quoique son surnom ne soit pas à l'acte, je pense que c'est lui, Pierre de Poypia de Chignino, da-moiseau, qui acheta, le 22 juillet 1342, deux fos-sérées de vigne à Chignin derrière Croso. Un accord eut lieu, le 16 mars 1343, entre Pierre et son frere Gui-gues, pour eux et leur seur Engline d'une part, et Jehannet pour lui et ses freres Berthet et Ber-thon, tous fils de feu Jean de Poypia, damoiseau; Pierre et Guigues promet-tent que si ledits Ber-thet et Berthon ou l'un d'eux leur fait une dona-tion, vente ou cession, les actes seront nuis, et, réciproquement, Jehannet et ses freres annulent toute donation qui leur serait faite; fait à Chi-gnin. Plusieurs fiefs re-mis par lui en gage à Ay-mon de Verdon, chev^r, ainsi que des servis et des fiefs qu'il a vendus au même Aymon, sont re-connués, en 1343, en fa-veur de ce dernier (*). En 1345, il passe une procu-ration (*). Il transige, le 7 fevrier 1349, avec Ri-chard de Grolles, à propos de la restitution de la dot d'Antonie, jadis femme dudit Richard; sur 7 livres 6 s. gr. tour. Richard garde 6 liv. 2 s. et restitue à Pierre les 28 s. restants; Richard tient quitte Pierre de toutes donations faites par Antonie à divers depuis son contrat de mariage. Pierre de Poypia de Chignino, damoiseau, fils de feu Jean, vend à Hu-gonet Bertrand d'Albino, damoiseau, des servis le 30 avril 1357.

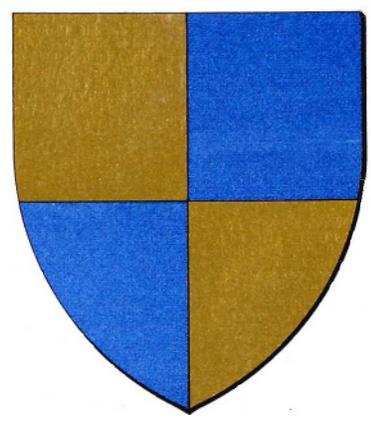
BERTHET, avec son frere Jean, se cèdent, le 18 fe-vrier 1351, à Jean, bâ-tard de Poypia, un journal de terre abornant de la vigne de la Poype de la Poype, damoiseau. Il s'agit peut-être de Jean de Jean ci-des-sous, fils naturel de Pierre dit Podescher. En 1350, Guigues, son frere, le recon-necte de la Poype, damoiseau, de Chignin, avait vendu une terre sous le nom de la Poype dit de Ra-me. Guigues de la Poype, damoiseau, dit Deramez, seigneur direct de cette terre, la retient, le 10 septembre 1360, pour les frais qu'il a supportés a cause des servis qu'il n'a pu recouvrer.

BER-LION, mentionné au par-tage de 1343. Jean de Poypia, damoiseau, son frere, en rem-boursement de prêt vingt livres turon-nenses grossorum veterum boni pon-deris et argenti mo-nete regis France ad litteram Oroton-dam; fait à Cham-berly. Il est dit Ton-ter, le 12 juin 1349, à la donation de tous ses biens à lui faite par Engline de la Poype, sa seur, dans le cas où elle mour-rait sans enfants; fait à Chignin dans la maison de Jean de la Poype dit de Ra-me. Guigues de la Poype, damoiseau, de Chignin, avait vendu une terre sous le nom de la Poype dit de Ra-me. Guigues de la Poype de Chignin, damoiseau, dit De-ramez, seigneur direct de cette terre, la retient, le 10 septembre 1360, pour les frais qu'il a supportés a cause des servis qu'il n'a pu recouvrer.

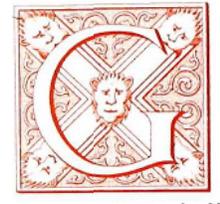
GUIGUES, fils de feu Jean de Poypia de Chignino, damoiseau, reconnaît, le 3 novembre 1316, devoir à Jean de Poypia, damoiseau, son frere, en rem-boursement de prêt vingt livres turon-nenses grossorum veterum boni pon-deris et argenti mo-nete regis France ad litteram Oroton-dam; fait à Cham-berly. Il est dit Ton-ter, le 12 juin 1349, à la donation de tous ses biens à lui faite par Engline de la Poype dit de Ra-me. Guigues de la Poype, damoiseau, de Chignin, avait vendu une terre sous le nom de la Poype dit de Ra-me. Guigues de la Poype de Chignin, damoiseau, dit De-ramez, seigneur direct de cette terre, la retient, le 10 septembre 1360, pour les frais qu'il a supportés a cause des servis qu'il n'a pu recouvrer.

POYPON (DE)

SEIGNEURS DU CHANAY (CHANAY, CHESNEY, CHENET), DE PUTEVILLE, DE CHATENOD, D'AGNUYS ET DE SAINT-VIAL EN SAVOIE; D'YVOIRE EN CHABLAIS; DITS NÉPLAZ ET DE BELLETRUCHE.



P. : écartelé d'or et d'azur (Guichenon, Indice Armorial; Besson; Dictionnaire de Savoie; Armorial de Loche).



GUICHENON avait dans ses Manuscrits un fragment généalogique de cette famille, que nous n'avons à peu près pas utilisé, comme on le verra par l'indication des sources aux tableaux suivants.

Nous n'avons pas trouvé cette famille antérieurement à 1355. Dès cette époque, elle porte aussi le nom ou surnom de Néplaz, qu'elle a encore continué à

porter en même temps que celui de Belletruche, quand une branche succéda, avec les de Challes et d'Orlier, à la famille de ce nom. Vers le milieu du xv^e siècle, le surnom de Néplaz disparaît, celui de Belletruche persiste. Le nom est écrit aussi de Poippon, de Poipon, de Poypont, etc.

Avant le milieu du xiv^e siècle, les de Poypon étaient-ils nobles ou non? Nous ne saurions le dire: ils étaient peut-être et depuis un temps immémorial, et ils sont peut-être venus d'une autre région. Il est aussi possible que, comme d'autres familles, ils aient acquis la noblesse vers cette époque: quoi qu'il en soit, c'est une famille chevaleresque (puisque elle a compté des chevaliers), sans très grand relief, qui a contracté en général d'assez belles alliances, et dont quelques membres sont parvenus à des fonctions élevées: Aymon, bailli du Valais en 1381; Philippe, son frere, châtelain de Montorge et écuyer de l'Evêque de Sion en 1385; Jacques, capitaine général de la ville de Genève en 1475 (1); Jean, gouverneur de Nice au xv^e siècle, etc.

C'est à Montailleu qu'on la trouve d'abord. Aussi il n'est pas étonnant que Philippe de Poypon, en 1377, quoiqu'il habitât le Valais, dut la fidélité au Seigneur de la Chambre en Savoie (sic). Puis deux branches se sont fixées, l'une au Chanay, sur la paroisse de Cruet, et l'autre à Mouxy-sur-Aix. Nous n'avons pu trouver le point de séparation de ces branches, dont nous avons la filiation suivie à peu près depuis la même époque, fin du xiv^e siècle ou commencement du xv^e. Celle de Mouxy s'éteignit la première, et ses biens passèrent, au moins en grande partie, à celle des Seigneurs du Chanay, soit de Belletruche, dont un rameau se fixa ainsi à Mouxy, et qui disparut dans le cours du xv^e siècle. Les de Rolland de la Biolle héritèrent des biens de Mouxy; la seigneurie du Chanay passa aux Montmayer et celle de Puteville, venue des Palluel, arriva aux Mestral. Peu de documents concernant les Poypon nous sont parvenus; par conséquent, leur généalogie a été très difficile à établir et beaucoup de points importants restent douteux.

(1) Ces diverses charges dans le Valais et à Genève, données à ces gentilshommes savoyards, s'expliquent parce qu'elles leur furent conférées par des évêques de la Maison de Savoie.

à Guillaume Dro, aieul dudit Jehannet, plus l'échelle des biens tenus par ce dernier pour cause de la cessation dudit service; Jehannet, le 13 janvier 1359, cede ladite vigne déserte, une autre voisine et tout ce qu'il tient en emphytéose dudit Jean, plus 6 ll. dont il doit faire faire la reconnaissance. Il transige, le 25 octobre 1360, avec Peronet et Pierre Gay, du Puits, ses hommes taillables à merci, au sujet de l'heritage indivis avec eux de Jehannet Gay, leur frere, dont ils avaient marié la fille unique. Le 2 janvier 1366, il reçoit une quittance d'Hugonard Amblard de Chignin, chev^r. Il vendit, le 3 août 1367, à Amblard Amblard de Chignin, des vignes sous Tormery (dit dans un acte du 7 octobre 1376). Sans la date de cette vente (août 1367), j'aurais conjecturé que c'est lui qui, sous le nom de dit Derame (Batta, Spedazione in Oriente, p. 265. Bollati di Saint-Pierre, Illustrazioni della Spedazione in Oriente, p. 145, écrit Derame), fut l'écuyer du Comte qui mourut à Para en mai 1367 et fut enteré dans l'église des Freres Mineurs de cette ville. Mort avant le 12 fevrier 1371.

GUILLAUME, fils naturel de Jehannet de la Poype, probable-ment na-turelle d'une femme Lucet de la Table au Mont d'Heuille, cité à la transac-tion du 24 jan-vier 1391.

JEANNETTE, héritière de son père. Ep. : 1^o Hugue Valard, chev^r, seig^r de Saint-Michel-des-Déserts. Etant femme dudit Hugue et âgée de plus de 12 ans, elle vend, le 12 fevrier 1371, à Mess^r Jean Lageret des biens et servis. Hugue, pour payer la res-titution de la dot de la mere de ladite Jeannette, vend, le 25 août 1373, des servis et tenements à Triviers. Il rachete, le 7 octobre 1376, d'Amblard Amblard des vignes sous Tor-mery vendues, en 1367, par Jean de la Poype dit Deramez. Elle ep. : 2^o avant le 25 août 1378, Jean de Challes, damoiseau, qui testa le 28 mai 1382. Veuve de lui avant le 24 août 1383. Elle donne quittance, le 6 janvier 1384, à Guillemet de Challes pour Claude et François de Challes, fils de ladite Jeannette et neveux dudit Guillemet. Elle ep. : 3^o contracta dotul du 28 octobre 1384. Jean, bâtarde de la Cham-bre, chev^r. Le 1^{er} fevrier 1388, Guillemet de Challes re-nonce à Jeannette les biens et servis ci-dessus, riches de Jean Lageret, et elle les cede le surlendemain à sondit 3^e mari; fait in castro Acus. Elle teste le 16 novembre 1390. Son 3^e mari transige, le 24 janvier 1391, avec Guillemet de Chal-lés, tuteur et oncle de Claude et François de Challes, fils de ladite Jeannette, notamment au sujet de la sepulture de celle-ci dans l'église de Saint-Jeore-sous-Chignin Jean, bâtarde de la Chambre, ep. : 2^o Jeanne, fille de N^o Jean Bernard de Chambéry (1).

JEAN ou JOHANNET de Poypia, bâtarde. Jean de Challes, agissant au nom de Jeannette de la Poype, sa femme ci-contre, prétendait qu'elle avait été lésée dans les donations qu'elle avait faites audit Jean, bâtarde, d'une maison, grange et biens au Borjal (près du Puits), paroisse de Triviers, par actes du 29 janvier et 7 fevrier 1377, par transaction du 29 août 1378, ledit bâtarde relâche des biens qui dépendaient de biens dotaux et conserve les autres donations pour lesquelles il prête hommage à ladite Jeannette. Le 23 août 1385, il achète une vigne au Puits, Jeannette de la Poype, veuve de Jean de Challes, fixe, le 12 novembre 1383, les servis à elle dus par ledit bâtarde pour une maison muree avec grange au Puits, lieu dit et Borjal, et d'autres biens qu'elle lui avait alloués le 23 décembre 1383 et un château de l'Heuille le 5 fe-vrier 1386. Le 5 mars 1392, il reconnaît devoir aux N^{os} de Challes l'intrope de biens à lui albergés. Etait, le 3 juillet 1410, tuteur d'Etienne Borjaliti. Mort avant le 5 avril 1425.

ANTOINE. Le pénultieme juin 1425, Etienne Borjaliti du Puits leur vend l'heritage d'Antoine, son pere. Ils vendent, le 11 septembre 1425, à Jean Chanut du Borjal du Puits, paroisse de Triviers, les biens et servis de son pere. Antoine ont sur l'Heri-tage de Challes, Antoine, fils de feu Jean, bâtarde de la Poype, du Puits, vend, le 3 avril 1425, à N^o Claude de Challes une maison au Borjal du Puits, vente laniée, le 11 avril 1428, par N^o Jeannette de la Croix, veuve de N^o Pierre Magnin.

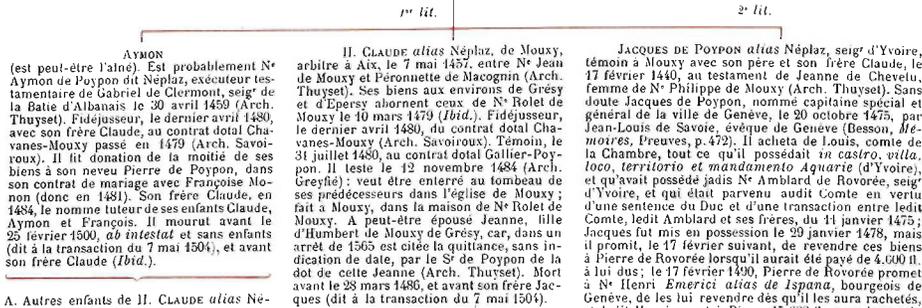
des terres au Borjal et à Triviers. Le 14 juillet 1425, Théobald cède à Claude de Challes tous les droits que lui et son frere Antoine ont sur l'Heri-tage d'Etienne, fils et heritier d'Antoine Borjaliti; cette cession est ratifiée par ledit Antoine, le 2 septembre suivant, au Puits in Borjaliti, devant la maison de N^o Claude de Challes, laquelle a appartenu à Etienne Borjaliti. Antoine, fils de feu Jean, bâtarde de la Poype, du Puits, vend, le 3 avril 1425, à N^o Claude de Challes une maison au Borjal du Puits, vente laniée, le 11 avril 1428, par N^o Jeannette de la Croix, veuve de N^o Pierre Magnin.

(1) Ledit Mess^r Jean, bâtarde de la Chambre, revend aux de Challes, le 18 janvier 1392, les biens et servis rachetés de Jean Lageret. Guigne de Monthel, seig^r d'Entremonts, vend, le 25 juin 1402, sous grâce de rachat, à Guillemet de Challes, tous les fiefs et hommages que lui doivent pour certains biens à Triviers Claude et François de Challes, damoiseaux, comme heritiers de Jean de la Poype dit Derame par la médiata personne de Jeannette, leur mere.

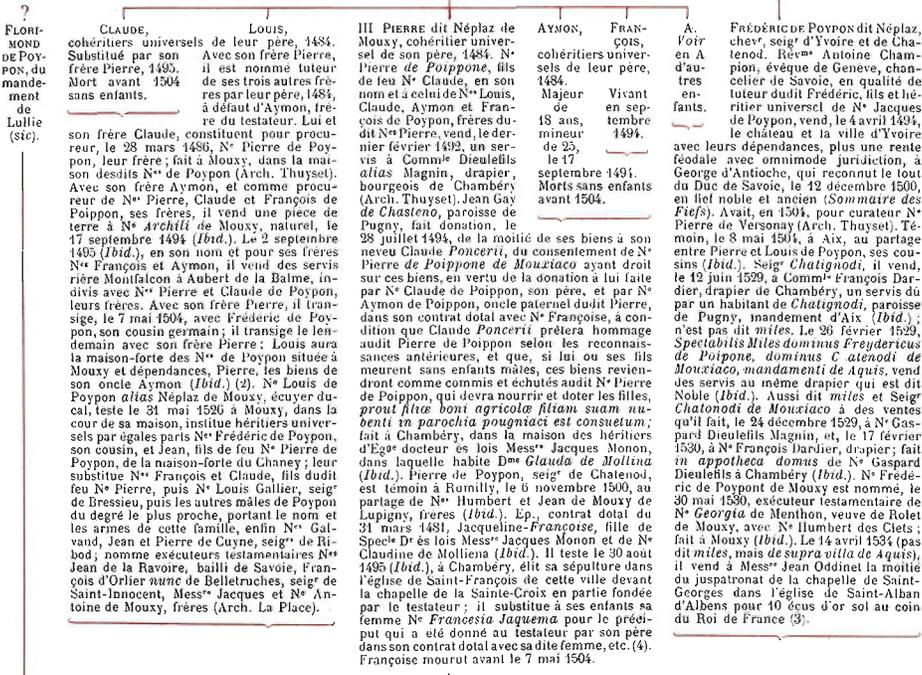
TABLEAU I. A table with 5 columns: BARTHÉLEMY DE POYPO, HUMBERT de Poypon, PHILIPPE DE POYPON, AYMON DE POYPON, HUGUES DE POYPON, RICHARD DE POYPON, ANTOINE DE POYPON. Each column contains a detailed biographical entry in French, including dates, marriages, and land transactions.

au-dessus de la Morgue de Conthey, et qui était tombe en commise, parce que ledit N^o Philippe de Poypon nobis fideliter servivit fideliterque se habuit in guerris ecclesie Sedun. et juribus sustinendis, propterque opprobria, dampna et expensas sustinuit, et adhuc non desinit sustinere (Ibid.). Il vendit ce fief, le 16 mars 1379, à Jacques Tavel, seig^r de Granges, pour 800 ll. d'or (Ibid.). Etait châtelain de Montorge le 21 avril 1379 (Ibid.), écuyer de l'Evêque de Sion le 9 octobre 1385 (Ibid.).

I. N° PIERRE DE POYPON dit Néplaz, de Mouxy. Un N° Pierre de Poypon est fidéjusseur, le 31 janvier 1415, au contrat dotal Challes-la-Rochette (Arch. Morand). Il achète, le 30 janvier 1419, de François de S^o Carro un servis rière Choisy (Indice Savoia). Dans un échange du 10 mai 1425 est cité en abonnement le vengier, à Mouxy, de Pierre de Poypon (Arch. Thuyset). Pierre de Poypon dit Néplaz figure avec Philippe de Mouxy dans les lances de la campagne d'Amédée VIII, en 1426, contre le Duc de Milan (M^o Ac^o Savoie, 2^e série, t. IV, p. 129). Il revend, le 1^{er} septembre 1426, à N° Jacques de Mouxy de Saint-Hippolyte, des servis que ce dernier lui avait vendus et avait assignés, le pénultième mai 1421, sur un pré à Aix (Arch. Thuyset). Il prête hommage au Duc de Savoie en 1430 (Capré). Témoin, le 14 septembre 1437, à une sentence rendue au château de Bordeaux par Jeanne de la Rochette (Arch. Thuyset), le 10 décembre 1438, à Mouxy, à la cession de ses droits faite par Isabelle de Mouxy, femme de Jacques de Conzié (Ibid.), le 7 avril 1439, à Aix (N° Pierre de Poypon dit Néplaz de Mouxy), à une vente (Ibid.), le 17 février 1440, à Mouxy, ainsi que ses fils Claude et Clarofont (dit à la transaction du 7 mai 1504, Ibid.). Ep. : 1^o N° Jeanette, fille de Spec^o Mess^o Jean Servagis (dit à la transaction du 7 mai 1504); 2^o N° Allysie, fille de N° Jean de Verdon, veuve de N° Emeric de Mareste (Ibid.), laquelle mourut avant 1464 (Arch. Thuyset). Est-il, en outre, le N° Pierre de Poypon qui ép. Antoinette de Cuynes, fille de N° Jean, de Saint-Etienne-de-Cuynes, et veuve de N° Pierre Marechal de Combefort? Ce Pierre Marechal était mort avant le 8 juin 1417, et Antoinette testa, le 26 mars 1401, en faveur des Cuynes (Arch. Thuyset). Pierre de Poypon testa le 19 juillet 1464 (dit à la transaction ci-dessous du 8 mai 1504).



A. Autres enfants de II. CLAUDE alias Néplaz, de Mouxy : EYNAUDE, religieuse, 1484. ANTONIE, légataire de 1.000 fl. et de son trossel, 1484. MARIE, femme de N° Maurice Monon, légataire en 1484. LOUISE, femme de N° Jean de Eignin, légataire en 1484. HUGON, naturel, légataire, en 1484, des fiefs acquis par le testateur de N° Antoine Roland. PERNETTE, donnée, légataire, 1484.

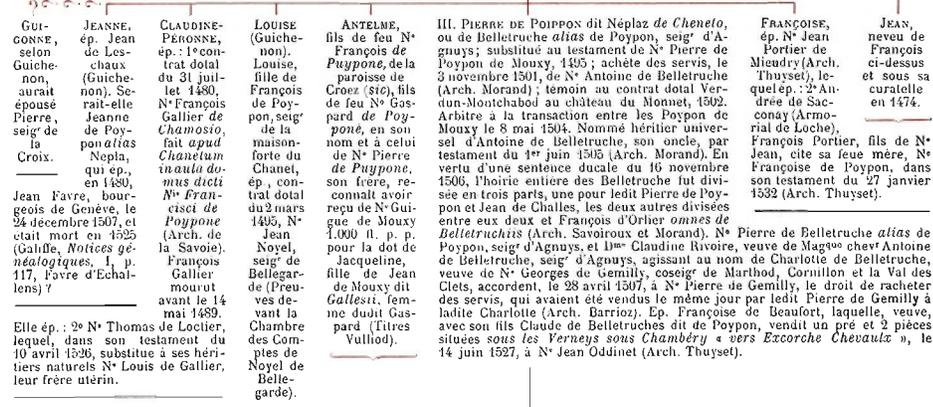


JEAN. Une obligation est passée par lui en faveur de Pierre Dieulleils le 4 septembre 1530 (Inv^o, Arch. Laplace). CATHERINE, instituée héritière universelle par son père, 1495, s'il n'a pas de posthume. Etait, le 8 mai 1504 (Arch. Thuyset), sous l'administration de Pierre de Poypon, qui vivait encore en 1575 et avait épousé Humbert des Clêts, coseig^o de la Val des Clêts, lequel testa en 1537. Selon les Preuves des Comtes de Lyon Saccony, Catherine, femme d'Humbert des Clêts, serait fille de Jean de Poypon et de Françoise de Mouxy (Arch. du Rhône). LAURENCE, fille naturelle de Pierre de Poypon, seig^o de Chatoand, ép. contrat dotal du 27 avril 1523, Guillaume Favier, auquel la dot fut constituée par ledit Pierre (Arch. Thuyset).

N. N., ép. Andree de Lydes (17) (Indice Savoia). ANTOINE DE POYPON, reçoit investiture, le 6 mai 1441, par le Duc Louis de la moitié du lieu de Cornillon, à lui parvenu par succession de Jeanette de Châtillon, sa femme, et de Louis, leur fils, et des biens féodaux rière le bailliage du Chablais à lui parvenus par le décès d'Andrée de Lydes, sa mère (Indice Savoia). Probablement le N° Antoine de Poypon qui avait des revenus à Evian et aux environs, qui le vendit, avant le 29 octobre 1461, à Jean Dunant, bourgeois d'Evian, et que celui-ci donna en hypothèque le 16 avril 1464 (Arch. Loex). Un Antoine de Poypon fut au nombre des 14 lances de Jacques de Miolans dans la campagne de 1426 contre le Duc de Milan (M^o Ac^o Savoie, 2^e série, t. IV, p. 130). ANTOINE DE POYPON, reçoit investiture, le 31 octobre 1392, pour un lieu à Montisapey (Indice Savoia); prête hommage à Amédée VIII vers 1430 (Capré). Ep. Jacqueline, fille de N° Jean dit Gallois de Mouxy (Titres Vuillod). Le 1^{er} décembre 1496, Antelme, fils de N° François de Poypon, de la paroisse de Croez (sic), fils de feu N° Gaspard de Poypon, en son nom et à celui de N° Pierre de Poypon, son frère, donne quittance à N° Guignes de Mouxy, seig^o de Lupigny, de 1490 fl. pour paiement final de la dot de ladite Jacqueline (Ibid.).

LOUIS, mort avant son père et avant 1441 (Indice Savoia). II. FRANÇOIS DE POYPON dit Néplaz de Croso (1447), de Chaneto (1483). Le 3 décembre 1443, il reçoit investiture pour des hommes, revenus, etc., à Tournon et dans la châtellenie d'Aiguebelle (Indice Savoia). Il ratifie en son nom et à celui de son neveu Jean, dont il est curateur, le 28 mars 1474, l'hommage prêté au Duc Philibert de Savoie, par Pierre de Bonivard, leur procureur (Ibid.). Fidéjusseur, en 1444, au contrat dotal Rigaud-Grescherel (Arch. Saint-Jorioz). N° François de Poypon de Croso est, le 20 février 1467, l'un des fidéjusseurs du mari pour le contrat dotal Gilly-Itivoire du 3 mai 1446 (Arch. Savoiron). Cohéritier universel par égales parts, le 18 mars 1465, avec N° Hugues de Chaffarlon, de N° Pierre de Rigaud, fils de feu N° Guillaume, seig^o de la maison-forte de Puigras (N° François de Poypon dit Néplaz, fils de feu N° Gaspard de Poypon du Cheney, paroisse de Saint-Laurent-de-Cruet, Arch. Thuyset, Analyse Moille). Substitué au testament de N° Claude de Poypon de Mouxy, 1484. Au pouillé de 1488, il est dit que la chapelle de Saint-Théodore dans l'église de Saint-Laurent-de-Cruet est à sa présentation (M^o Ac^o Savoie, 2^e série, t. III, p. 340). Il en est de même au pouillé de 1497, ainsi que pour celle de Saint-Claude dans cette église, sans que pour celle-ci il y ait contestation entre lui et le Seig^o de Miolans (Documents Ac^o Savoie, VI, p. 376 et 377). Ep. M^o M^o, fille de N° Pierre de Belletruche, laquelle est légataire de son père en 1465, outre ce qui lui avait été constitué par contrat de mariage (Arch. Morand et Savoiron).

(1) Cet acte a été signalé au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, à Aiguebelle, en 1894, p. 221, par M^o L. Dufour-Vernes, archiviste d'Etat à Genève, qui n'en a donné le sens que pour une des parties les moins importantes et qui a mal traduit de Poypon par de la Poype. (2) Louis fut exécuteur testamentaire de N° Rolet de Mouxy et témoin, à Saint-Hippolyte, à son testament du 26 mai 1519 (Arch. Thuyset); témoin à Mouxy, le 6 juin 1519 (Ibid.). (3) Au partage du 29 décembre 1518 entre N° Georges et Jacques de Mouxy d'Albens, Jacques eut une maison à Albens cum platibus eiusdem, iuxta fossata et orientem, curie nobilitium de Poypon et verito, etc. (Arch. Thuyset). Frédéric fut témoin, le 26 mai 1519, au testament de N° Rolet de Mouxy (Ibid.). Il vendit, le 15 décembre 1528, la prévalence de divers servis à N° Gaspard Dieulleils (Inv^o, Arch. Laplace).

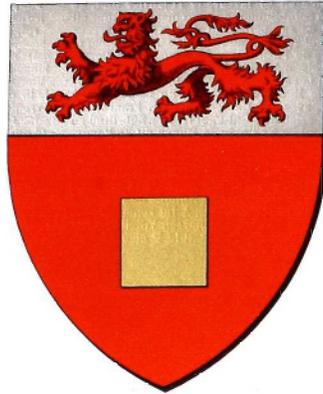


JEAN, dont la veuve D^o Eustache du Bey (ou Dubey) fonde, le 6 janvier 1518, une messe au couvent des Carmes de la Rochette (Arch. de la Savoie). Peut-être Jean cicoentre, fils de Florimond. N° PHILIBERT de Poypon, dont la femme Antoinette de Crescherel fait rénover ses rentes en 1545 (Arch. du Noyer). CLAUDE DE BELLETRUCHE dit de POYPON, seig^o de Saint-Vial, au nom de son frère François, reconnait, le 6 juillet 1543, devoir 100 écus d'or pour cause de pré (Arch. Thuyset). Etait, le 8 avril 1544, curateur de son neveu Joseph, fils de François, et tuteur de son neveu Raymond, autre fils de François, et transige avec Jeanne de la Balme (Ibid.). Ep. Guilhelmine Paluel, seig^o de la femme de son frère François. A son nom et à celui de sa femme, de son frère François et de la femme de ce dernier, il reconait, le 9 juillet 1526, tenir en fief noble une rente rière Chamouset et Aiguebelle (Ibid.).

JEAN DE POYPON dit de Belletruche de lieu de Mouxy, gentilhomme de la Chambre de S. A. et gouverneur de la Princesse de Savoie, ép. : 1^o N. N. ; 2^o D^o Catherine Correia, dame d'honneur de Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie (Arch. Thuyset, Preuves de Maite, 1607, de son arriere-petit-fils Antoine de Maite). Selon ces Preuves il fut gouverneur de Nice. Il testa à Aix le 26 mars 1569; légua l'usufruit de ses biens à sa dite femme moderne, substituée à son fils ceux de N° Jean, fils de feu N° Claude de Poypon, seig^o de Saint-Vial, frère du testateur, puis ceux de N° André, fils de N° François, autre frère du testateur, et enfin ceux de N° Raymond, autre fils dudit François (Arch. Costa, Analyse Moille). VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU III. VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

PRADEL (DE) D'AUTURIN

SEIGNEURS DE LA CROIX, DE CÉSARCHES ET DE CORNILLON DANS LE DUCHÉ DE SAVOIE, ET DE LA ROUE EN DOMBES.



P. : de gueules au carreau d'or, au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules.

Le champ est de gueules selon les Preuves de Malte Montfalcon (Arch. du Rhône, H. 138) et Milliet (*Ibid.*, H. 494), Guichenon (*Dombes*), Guichenon (*Bresse et Bugy, Indice Armorial*), Révérend du Mesnil (*Armorial de l'Ain*), Palliot, Besson, Franchi-Verney (*Armerista*), Steyert (*Armorial du Lyonnais*) et l'*Armorial Greffé*. J'adopte le carreau d'or et non la billette du même, parce que les seuls dessins que j'aie pu voir, celui du sceau des Preuves de Malte et celui de l'*Armorial Greffé*, représentent un carreau; c'est du reste aussi l'opinion de Besson et de Révérend du Mesnil. Les partisans de la billette ou de la tablette d'or sont Guichenon, Palliot, Franchi-Verney. Selon la description de l'*Armorial Greffé*, la billette serait d'argent. Steyert la remplace par un écusson d'or. Selon le *Dictionnaire de Savoie*, le champ serait d'or à une billette de gueules. Quant au chef, il est d'argent d'après les Preuves de Malte Montfalcon, Steyert, Guichenon (*Dombes*) et l'*Armorial Greffé*. Révérend du Mesnil le donne d'azur; Besson et Franchi-Verney, d'or. En interprétant rigoureusement la description du *Dictionnaire de Savoie*, de Palliot et de Guichenon (*Indice Armorial*), qui ne parlent pas de chef, ce serait la billette qui serait chargée d'un lion passant, de gueules pour ces deux derniers, d'or pour le premier. Enfin le chef est chargé d'un lion passant de gueules, selon les Preuves de Malte Montfalcon, Steyert, Besson, l'*Armorial Greffé* et Franchi-Verney, d'un lion passant dont on ne distingue pas l'émail selon les Preuves de Malte Milliet, Guichenon (*Dombes*) et Révérend du Mesnil remplaçant le lion de gueules par un léopard du même.

Dès le moment où nous la voyons apparaître, cette famille a porté ces deux noms. L'orthographe du second a été très variable, avec ou sans la particule : Auterin, Auclerin, Autherin, Authurin, Hauturin, etc. On trouve parfois l'un ou l'autre de ces noms seul; et on leur a quelquefois ajouté ou même substitué celui de la Croix, depuis que les Pradel ont été seigneurs de la Croix.

Cette famille est connue à Chambéry dès le milieu du xv^e siècle. Au siècle suivant, l'un de ses membres est appelé de Chateaufort. Serait-elle originaire de ce lieu avant de s'être fixée à Chambéry? L'un des premiers de Pradel connus était marchand de futaine; on le trouve qualifié *providus* ou *honestus vir*, et plus tard en 1494, quoique encore marchand, il est dit Noble. Depuis lors, cette qualification a été donnée à ses descendants, qui ont formé la principale branche, et aussi à des collatéraux.

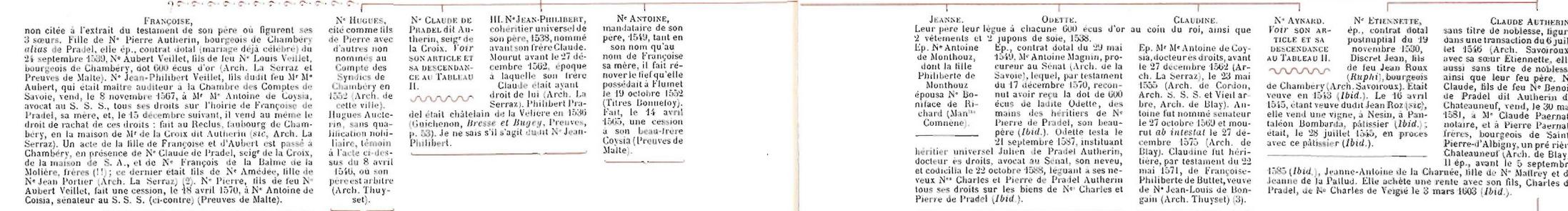
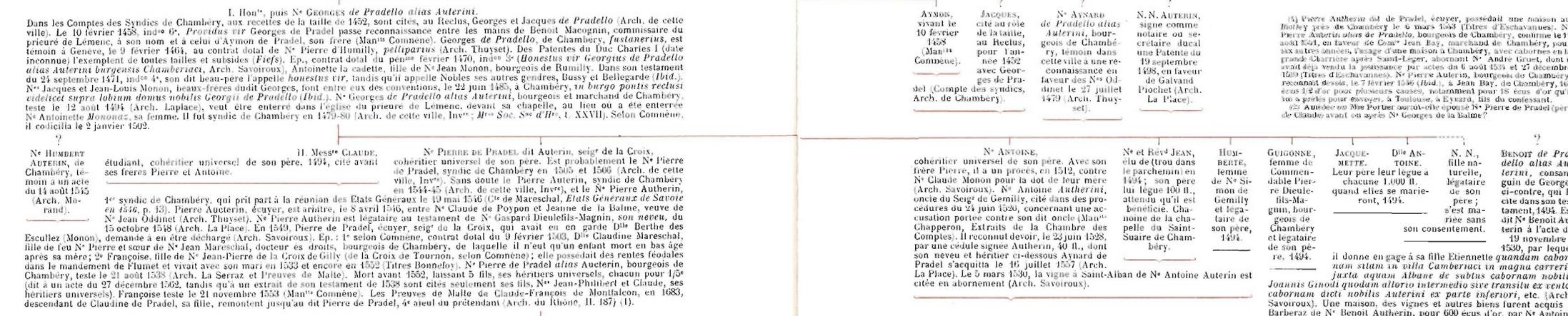
Une branche établie à Lyon, puis en Dombes, a peu duré, et par héritage son nom a passé à la famille Baudrand ou Baudrans. Ainsi aux dénombrements des seigneuries de Chazelles et Ronzeuil-la-Roue, en 1740, 1755, 1758 et 1760, figurent Benoit de Pradel de Baudrans (dit aussi seulement Benoit de Pradel), héritier de Jean-François de Pradel, écuyer, seigneur de la Roue, et Charles-Joseph-Marie, ou seulement Joseph, de Pradel (ou de Pradel de Baudrans), fils dudit Benoit (Baux, *Nobiliaire de Bresse et Dombes*).

Guichenon (*Histoire des Dombes*, t. II, p. 34) a ajouté foi à une légende, d'après laquelle cette famille serait d'origine milanaise et chevaleresque. Cette légende était basée sur une prétendue copie d'un testament apocryphe, qui est arrivée entre nos mains. Prudent et illustre Messire Georges de Pradel dit Autherin, seigneur de Vistarino aux environs de Pavie et coseigneur de Bellecombe en Dauphiné, et fils de feu *Petrinus* de Pradel dit Autherin, de Milan, et de D^{me} Isabelle Vistarino, de Lodi, dame dudit lieu de Vistarini, aurait testé aux Marches en Savoie le 4 février 1455, ind⁹ 4. Sont cités sa femme, Marguerite de Bonvard, ses gendres, Hugues de Clermont et Jacques de Bellecombe, sa bru, Pernelle de Raweria, etc. Seulement Guichenon fait vivre le père de ce Georges en 1445, tandis que, d'après le soi-disant testament, ce *Petrinus* était déjà mort en 1455, environ 300 ans auparavant.

Mr Steyert, dans son *Armorial du Lyonnais*, cite les Pradel comme étant une famille lyonnaise, sans signaler son origine savoyarde.

Elle n'a pas fait ses preuves de 1723, et s'est éteinte, comme tant d'autres, vers l'époque de la Révolution; il restait alors deux frères, dont l'un mourut à Chambéry en l'an X, et l'autre était, en 1795, major général de cavalerie, capitaine de la compagnie des gentilshommes archers de la garde du corps de S. M., chevalier grand-croix des SS.-Maurice et Lazare.

TABLEAU I.



(3) Pendant l'impression de cet article, le M^o d'Orclieu de la Batie m'a signalé une armoirie sculptée sur une porte d'une maison à Leysses, hameau de Saint-Alban, actuellement maison Lambert. C'est un écu d'alliance, parti de Coysia et de Pradel, qui date par conséquent à peu près de l'époque de l'alliance de ces familles (1655). Sur ce Pradel Pradel, il y a un carreau et non une billette. Aussi, pendant cette impression, j'ai trouvé aux Arch. de S. S. un arbre généalogique de la famille Dufour, scellé le 17 juillet 1769, et où les armes des Pradel sont de gueules au carreau d'or, au chef...

TABLEAU II.

III. N° CLAUDE DE PRADEL dit Autherin, seigr de la Croix.
 Voir son ASCENDANCE au TABLEAU I.
 Cohéritier universel de son père, 1538. Le 20 septembre 1502, il fait une cession à sa sœur Claudine (Preuves de Malte Monfalcon). Était, le 27 décembre 1532, l'un des aides de la Chambre de S. A., lorsqu'il transige avec sa sœur Claudine (Arch. La Serraz). Avait une maison au Reclus en 1537 (Arch. Savoiron). Était gentilhomme et aide de Chambré de S. A., lorsqu'il passe reconnaissance, le 8 juin 1582, comme héritier de feu D^m Lucrèce Magnin, sa femme, fille et cohéritière de M^{re} Antoine Magnin, en faveur du M^{re} d'Aix, à cause de sa maison-forte de la Bastie-Seyssel (Arch. Savoiron). Cette année 1582, il fait un partage, au nom de feu D^m Lucrèce Magnin, sa femme, avec D^m Louise Magnin, sœur de ladite Lucrèce et femme de M^{re} Pierre Martinel, procureur au S. S. (Arch. S. S. S.). Fut, le 29 août 1584, parrain de Catherine, fille de N^{re} Gaspard Cottone, au nom de S. A., sa comère était la M^{re} d'Aix, au nom de Catherine d'Autriche, fiancée du Duc de Savoie (R. P. de Saint-Léger). Ep. : Polixène Veillet (Arch. S. S. S.), le pen^{re} avril 1584 (Man^{re} Comnène), fille de N^{re} Charles Veillet, 1^{er} président au Sénat, fils lui-même de N^{re} Aubert Veillet cité au TABLEAU I, même degré III, fol^o 20. Polixène ep. : N^{re} Jean de Reydet, seigr de Vulpillières. Selon Comnène, Claude testa le 4 octobre 1587. Probablement le même que N^{re} Claude Autherin, cousin, afflu et mandataire de Rév^{re} Mess^{re} Jean Ginoit, prévôt d'Aoste, prieur commandataire de Saint-Baldoph, qui le nomme son procureur le 8 août 1549 (Arch. La Serraz).

PIERRE, légataire de sa tante Odette de Pradel, 1588. Mort sans enfants, capitaine en Piemont (Comnène).

IV. Charles-Sébastien, seigr de la Croix et de Césarches, 3^e lit.
 désigné quelquefois seulement sous les noms de N^{re} Charles de la Croix, ou de N^{re} Charles de Pradel dit de la Croix ; légataire de sa tante Odette de Pradel, 1588. N^{re} Charles de Pradel, seigr de la Croix, oncle maternel des enfants de N^{re} Philibert de Poypou, fut nommé tuteur desdits enfants vers 1614 (Arch. S. S. S.). Il présente requête, le 22 août 1634, pour obtenir que les deux coffres remplis de ses titres remis par D^m Pollessanne (sic) Veillet, sa mère et tutrice, et par N^{re} Jean de Reydet, seigr de Vulpillières, sa caution, aux Archives du Sénat, soient remis par le clavier de céans (Arch. S. S. S.). Ep., le 28 janvier 1613 (Comnène), Jeanne-Antoine de Chappot, fille de N^{re} Claude, seigr de Césarches pres de Conlieux (Arch. Morand), et de Lachat et coseigr de Cornillon, sergent-major de la cavalerie de Savoie et gentilhomme de la Chambre de S. A. (Comnène); Charles passa reconnaissance pour la seigneurie de Césarches en 1630 (Sommaire des Fiefs). N^{re} Charles de Pradel Autherin, seigr de la Croix, âgé d'environ 62 ans, est témoin, le 31 octobre 1651, à Chambéry, aux Preuves de noblesse pour l'ordre des SS. Maurice et Lazare de Gaspard de Rouer de Saint-Severin; il signe : de la Croix Autherin (Arch. Thuyset). Habitant Chambéry, faubourg du Reclus, il mourut le 16 et fut enterré le 17 novembre 1654 (R. P. de Lemenc et Comnène).

N^{re} CHARLES DE PRADEL AUTURIN, ép., le 29 juin 1659, D^m Françoise de Pavy, probablement veuve d'Hou^{re} Nicolas Brondet (R. P. de Maché). Lieutenant au fort de Monttrélian, mort avant 1665, car Françoise, veuve dudit Charles et fille de feu N^{re} S^{re} Amé de Pavy, fait une donation, le 5 février 1665, à N^{re} Dominique Ex-colton (Arch. S. S. S.). Ne peut être le Jean-Charles ci-contre vivant en 1671.

JEAN-NE-FRANÇOISE, née le 15 mars 1628 (Comnène), morte le 15 septembre 1630 (Comnène).

FRANÇOISE-CATHERINE, née le 16 octobre 1628 (Comnène), morte le 8 juin 1629 (Comnène).

PROSPER-ISAAC, né le 12 octobre 1628 (Comnène), mort le 13 octobre 1629 (Comnène).

PIERRE-LOUIS DE PRADEL, seigr de la Croix et de Césarches, capitaine dans la cavalerie de Savoie (Arch. S. S. S.), dans l'escadron de Savoie (R. P.), né le 2 mai 1618 (Comnène). Substitué ainsi que son frère Jean-Charles pour moitié à Guillaume Ducrest de Menthonnet au testament du 4 septembre 1633 de Jeanne-Françoise de Chappot, leur tante, veuve : 1^o de François de Mandollaz, et 2^o de N^{re} Vincent Ducrest de Menthonnet (Arch. Morand). Carateur, le 18 mai 1659, de Françoise, fille de N^{re} Claude-François de Pradel ci-contre. N^{re} Pierre de la Croix, seigr d'Autherin et de Césarches, capitaine en la cavalerie de Savoie, est témoin, le 17 mars 1664, au contrat dotal Rogia-Treppier (Arch. Travermay). Ep., le 15 avril 1657 (R. P. de Saint-Léger). Il est nommé tuteur de son fils Janus le 1^{er} octobre 1685, le père étant mort il y a douze jours (Arch. S. S. S.). Mort ou enterré, le 19 septembre 1685, sous les noms de N^{re} Pierre-Louis de Pradel, baron de la Croix, seigr d'Autherin et de Césarches, capitaine en l'escadron de Savoie (R. P. de Lemenc). Sibille mourut, veuve dudit Seigr de la Croix, le 30 avril 1710, âgée de 83 ans (1).

ANTOINE-JOSEPH, né le 7 septembre 1619, mort le 8 décembre 1642 (Comnène) à Césarches, veuve de N^{re} Gaspard Thomassin, seigneur au S. S. S. Il testa le 6 juillet 1688, nomme héritiers ses enfants à naître, à leur défaut, sa dite femme, testament ouvert le 13 août 1671, lui étant mort depuis deux ou trois jours (Arch. S. S. S.). Enterré le 13 août 1671 (R. P. de Lemenc). Elle teste, veuve de lui, le 13 juillet 1679, instituant pour héritier l'hôpital des malades de Chambéry, son horire comprenait une maison à Saint-Ours, 6.438 fl., etc. (M^{re} de Travermay, Hospices de Chambéry.)

GABRIELLE, baptisée le 18 novembre 1675, eut pour parrain N^{re} Maurice de la Croix (probablement son frère ci-contre); morte à 4 ans 7 mois le 14 août 1680.

CHARLES, baptisé le 2 octobre 1671, eut pour parrain N^{re} Charles de la Croix d'Autherin.

JOSEPH, baptisé le 11 octobre 1667.

CHARLES-JOSEPH, baptisé le 21 décembre 1664.

VI. PIERRE-ANTOINE, baptisé le 17 juillet 1658.

MAURICE DE PRADEL, baptisé le 1^{er} octobre 1669. Seigr de la Croix d'Autherin, de Césarches, il ep., le 9 février 1709 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 15 janvier 1700 (Arch. Tabellion), D^m Marie-Prospère, fille de S. Exc. Antoine Gaud, seigr de Pichot, alors 1^{er} président de Pignerol, et ensuite 4^{er} président au Sénat de Savoie, et de D^m Déliegarde. Sa mère est nommée sa tutrice le 1^{er} octobre 1685 (Arch. S. S. S.).

(3) Il teste le 2 juin 1787 (dit seigr de Césarches); Ngué à N^{re} Pierre-Hyacinthe de Césarches (sic), son frère, 30 louis, à Jeanne-Antoinette-Colombe d'Autherin, sa sœur, ses épargnes, etc., à Françoise Girard, femme de N^{re} François de Bagard, 300 livres, nomme héritier universel N^{re} Joseph d'Autherin, son frère, capitaine des gardes du corps (Arch. S. S. S.).

JOSEPH-HYACINTHE, né le 1^{er} octobre, baptisé le 15 octobre 1724; dit le Chevalier d'Autherin, fut nommé capitaine effectif dans le régiment des dragons de la Reine peu avant le 29 septembre 1762 (Arch. Thuyset). En 1781, le Chev^{er} Hyacinthe Pradel d'Autherin était lieutenant de la compagnie des gentilshommes archers de la garde du corps de S. M., en 1786, capitaine en 2^e de cette compagnie, nommé, le 22 novembre 1791, capitaine de cette compagnie en survivance du Baron de Viry (Galli, *Carte de Fremont*, t. II, p. 544). Joseph-Hyacinthe de Pradel d'Autherin fut nommé, le 13 avril 1780, chevalier grand-croix des SS. Maurice et Lazare (*Calendario per la Real Corte*, 1794, Communication de M^{re} d'Arcoillères). Le Chev^{er} d'Autherin était, en 1795, major général de cavalerie et capitaine des gardes du corps de S. M. (Etat imprimé de l'armée sarde en 1795).

PIERRE-HYACINTHE, baptisé le 24 août 1714. Pierre-Hyacinthe d'Autherin, de Césarches, 80 ans, en 1793-94), détenu, dès le 16 août 1793, dans les prisons de la Révolution, comme suspect et frère d'émigré (M^{re} du Cardinal Billet, p. 489). Par arrêté du 19 brumaire an II de Gauthier, Pierre-Hyacinthe Dauturin, 87 ans (!), détenu à Chambéry, sera remis en liberté (Arch. Thuyset). Le Comité révolutionnaire du district de Chambéry est d'avis, le 25 octobre 1794, qu'il soit renfermé jusqu'à la paix, comme ayant des parents émigrés et ayant commis des faits d'incivisme (Cardinal Billet, *Ibid.*, p. 503). Mort le 28 pluviôse an X, célibataire, demeurant au Reclus (Etat civil de Chambéry). Avait donc 88 ans.

HYACINTHE, baptisé le 15 mars 1712, probablement mort jeune.

VII. ANTOINE-GABRIEL, baptisé le 14 janvier 1702. Agé de 51 ans, seigneur de Césarches, major d'infanterie, il est témoin aux Preuves Militaires en 1753 (Preuves de Malte, Arch. du Rhône, H. 194) (2). Gabriel-Antoine d'Autherin de la Croix, seigr de Pradel, lieutenant-colonel du régiment de Chablais, chevalier des SS. Maurice et Lazare, est témoin, le 9 octobre 1736, au contrat dotal Regnault-Lambert (Arch. Regnault). Dom Gabriel-Antoine Pradel d'Autherin, chevalier des SS. Maurice et Lazare, est chargé, en 1777, de recevoir les Preuves de noblesse de François-Joseph de Ville de Quincy (Arch. Quincy). Mess^{re} Gabriel-Antoine, fils de feu Mess^{re} Maurice de Pradel d'Autherin, baron de Césarches, chevalier des SS. Maurice et Lazare, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, est témoin, le 21 octobre 1780, au contrat dotal Falletti-d'Oncieu (Arch. La Bâtie). Enterré, le 26 novembre 1786, à Lemenc, en son tombeau de la chapelle Saint-Jean, à 84 ans (R. P.).

LOUIS, baptisé le 1709, enterré le 17 mars 1709, âgé d'un mois.

(2) Il appose son cachet qui représente 2 écus accolés : l'un est de gueules au cartou de lion passant de..., l'autre est le blason Gaud (famille de sa mère).

N^{re} AYNARD.
 Voir son ASCENDANCE au TABLEAU I.
 Était à Toulouse avant le 7 février 1540 (Titres d'Eschavannes). Après avoir étudié à Toulouse, à Valence et à Paris, il fut reçu docteur es droites à Ferrare le 9 avril 1550 (E. Ficot, *Les Français à l'Université de Ferrare*, p. 35). Étant avocat à la Cour de Parlement de Savoie et héritier de son oncle Antoine Autherin, il vend, le 16 juillet 1557, des servises sur des terres à Villlette et à Chignin (Arch. Laplace). N^{re} Aynard de Pradel dit Autherin, docteur es droites, bourgeois de Chambéry, est témoin, le 27 décembre 1562, à une transaction entre son frère Claude et sa sœur Claudine (Arch. La Serraz). Avec son frère N^{re} Antoine de Pradel Autherin, écuier, il fait, le 14 avril 1565, cession à leur beau-frère, N^{re} Antoine de Cossin, d'une partie de l'hoirie de leur père Pierre de Pradel, lèguée à sa fille Claudine (Preuves de Malte Monfalcon, Arch. du Rhône, H. 187). Ep., le 13 juin 1562 (Man^{re} Comnène), en la maison-forte de Chaloz, D^m Pernette, fille de Mess^{re} François Regnault, avocat et collatéral de Chambéry. Il teste le 22 juillet 1565 (*Ibid.*). Mort avant le 5 juin 1579.

FRANÇOIS (Man^{re} Comnène).

N^{re} et Spec^{re} JULIEN DE PRADEL AUTHERIN.
 Le 5 juin 1579, comme ayant droit des hoirs de feu N^{re} Humbert Lanfrey, il vend un servise aux frères Cayn, d'Aix (Arch. La Serraz). Selon Comnène, il fut nommé, le 4 avril 1582, référendaire en la petite chancellerie de Savoie et, le 1^{er} janvier 1602, lieutenant de la judicature majeure de Savoie. Témoin au Bourg de l'Île-Barbe-les-Lyon le 1^{er} novembre 1587 (Arch. Lucet). Il assiste, le 7 août 1596, au contrat dotal de N^{re} Philibert-Gaspard de Regnault, cousin germain (Gén^{re} Regnault). Il signe, le 8 mai 1604, comme lieutenant particulier du juge-maje de Savoie et référendaire en la petite chancellerie et héritier d'Odette de Pradel, sa tante, il fait, avec sa femme Catherine de Bouchard, une cession à un S^{re} Thomassin. Il fut nommé juge-maje du Bugey par Patentes du 2 janvier 1619 (Inv^{re}, Arch. Haute-Savoie). Étant juge-maje du Bugey « de sa Resne », il signe une donation du 23 janvier 1617 (Arch. de la Bâtie). Ep. Catherine de Bouchard (ou Bouchard) (Arch. de la Savoie, Arch. S. S. S. et R. P. de Saint-Léger), de la ville de Lyon, le 7 ou 16 mai 1588 (Comnène). Remarié le 24 avril 1619, comme juge-maje du Bugey, parce qu'il était mort (Arch. S. S. S.). Catherine de Bouchard, sa veuve, fait, le 5 décembre 1625, donation à son fils Claude-François de Pradel, bourgeois de Chambéry (Arch. S. S. S.).

EMMANUEL, baptisé le 18 juin 1598 (R. P. de Saint-Léger).

CLAUDE-FRANÇOIS DE PRADEL, demeurant à Chambéry et encore vivant le 5 janvier 1655 (Comnène); ep. D^m Jeanne Truc, dont il eut plusieurs enfants morts jeunes, sauf une fille (*Ibid.*). Est-il le N^{re} François Pradel d'Autherin mort le 11 décembre 1655 (R. P. de Lemenc)? Il nous paraît peu probable que ce Claude-François ne fasse qu'un avec Claude de Pradel-Autherin, protonotaire apostolique, com^{re} et aumônier ordinaire du Roi et prieur de Saint-Martin de Chalonnat, qui fut conseiller-clerc au Parlement des Dombes, à la place de Jean-François, son frère, par provision du 4 décembre 1636, dont la réception est du 24 janvier 1637 et qui eut pour successeur Jacques Charrier en 1691 (Guichenon, *Dombes*, II, p. 30). Je pense qu'il s'agit de son neveu, fils de son frère Jean-François.

PHILIBERT DE PRADEL, Sa tante (1) et marraine Philiberte de Monthouz fut lègués biens de Gresy par testament du 14 décembre 1623 (Arch. Morand).

FRANÇOISE-MARGUERITE, baptisée le 6 mars 1606 (fille dudit Julian (sic) et de D^m Catherine de Bouchard (R. P. de Saint-Léger). Ep., contrat dotal du 24 septembre 1626, N^{re} Jean-François Bonet (ou de Bonet), bourgeois de Chambéry (Arch. S. S. S.). Le 21 février 1627, Catherine de Bouchard, mère de Françoise, fait une cession en faveur de son dit genre (*Ibid.*).

JEAN-CHARLES, né le 22 février 1622 (Comnène), baptisé le même jour (R. P. de Lemenc). Ep., le 27 octobre 1666 (R. P. de Saint-Léger), D^m Françoise Charvet, veuve de N^{re} Gaspard Thomassin, seigneur au S. S. S. Il testa le 6 juillet 1688, nomme héritiers ses enfants à naître, à leur défaut, sa dite femme, testament ouvert le 13 août 1671, lui étant mort depuis deux ou trois jours (Arch. S. S. S.). Enterré le 13 août 1671 (R. P. de Lemenc). Elle teste, veuve de lui, le 13 juillet 1679, instituant pour héritier l'hôpital des malades de Chambéry, son horire comprenait une maison à Saint-Ours, 6.438 fl., etc. (M^{re} de Travermay, Hospices de Chambéry.)

JEAN-FRANÇOIS DE PRADEL, bourgeois de Chambéry, naquit à Chambéry le 20 février 1594, se fixa à Lyon, se fit naturaliser en mars 1604 par Lettres qui furent enregistrées le 1 juillet 1605 (Comnène); il épousa, à Lyon, Geneviève Perrot, dont il eut les enfants ci-dessous (*Ibid.*). N^{re} Jean-François, fils de N^{re} Julien Autherin de Pradel et de Catherine de Boesard (sic), fut baptisé à Saint-Alban le 14 juillet 1596 (R. P.). N^{re} Jean-François de Pradel Autherin, bourgeois de Lyon, fait, le 5 août 1643, donation à N^{re} Claude-François de Pradel Autherin, son frère, des sommes qui sont dues au donateur, provenant de feu D^m Catherine de Bouchard, leur mère (Arch. S. S. S.). Selon Guichenon (*Histoire des Dombes*, I, p. 61, et II, p. 34) lui-même, Jean-François de Pradel Autherin, fils de Julien, aurait été conseiller-clerc au Parlement de Dombes, prieur de Saint-Martin de Chalonnat après 1640, et aurait résigné ce bénéfice en faveur de son frère François en 1691; il aurait été nommé conseiller-clerc à ce Parlement le 21 décembre 1639, reçu le 6 septembre 1645, ensuite de Lettres de dispense d'âge des 17 mai 1644 et 9 août 1645. Je crois que Guichenon a fait erreur, et que c'est son fils François qui fut prieur et conseiller au Parlement, comme le dit Comnène.

EMMANUEL, baptisé le 18 juin 1598 (R. P. de Saint-Léger).

CLAUDE-FRANÇOIS DE PRADEL, demeurant à Chambéry et encore vivant le 5 janvier 1655 (Comnène); ep. D^m Jeanne Truc, dont il eut plusieurs enfants morts jeunes, sauf une fille (*Ibid.*). Est-il le N^{re} François Pradel d'Autherin mort le 11 décembre 1655 (R. P. de Lemenc)? Il nous paraît peu probable que ce Claude-François ne fasse qu'un avec Claude de Pradel-Autherin, protonotaire apostolique, com^{re} et aumônier ordinaire du Roi et prieur de Saint-Martin de Chalonnat, qui fut conseiller-clerc au Parlement des Dombes, à la place de Jean-François, son frère, par provision du 4 décembre 1636, dont la réception est du 24 janvier 1637 et qui eut pour successeur Jacques Charrier en 1691 (Guichenon, *Dombes*, II, p. 30). Je pense qu'il s'agit de son neveu, fils de son frère Jean-François.

JEAN-FRANÇOIS DE PRADEL, bourgeois de Chambéry, naquit à Chambéry le 20 février 1594, se fixa à Lyon, se fit naturaliser en mars 1604 par Lettres qui furent enregistrées le 1 juillet 1605 (Comnène); il épousa, à Lyon, Geneviève Perrot, dont il eut les enfants ci-dessous (*Ibid.*). N^{re} Jean-François, fils de N^{re} Julien Autherin de Pradel et de Catherine de Boesard (sic), fut baptisé à Saint-Alban le 14 juillet 1596 (R. P.). N^{re} Jean-François de Pradel Autherin, bourgeois de Lyon, fait, le 5 août 1643, donation à N^{re} Claude-François de Pradel Autherin, son frère, des sommes qui sont dues au donateur, provenant de feu D^m Catherine de Bouchard, leur mère (Arch. S. S. S.). Selon Guichenon (*Histoire des Dombes*, I, p. 61, et II, p. 34) lui-même, Jean-François de Pradel Autherin, fils de Julien, aurait été conseiller-clerc au Parlement de Dombes, prieur de Saint-Martin de Chalonnat après 1640, et aurait résigné ce bénéfice en faveur de son frère François en 1691; il aurait été nommé conseiller-clerc à ce Parlement le 21 décembre 1639, reçu le 6 septembre 1645, ensuite de Lettres de dispense d'âge des 17 mai 1644 et 9 août 1645. Je crois que Guichenon a fait erreur, et que c'est son fils François qui fut prieur et conseiller au Parlement, comme le dit Comnène.

R. P. de Lemenc.

CATHERINE, baptisée à 5 mois le 30 mars 1669, mariée en 1669, ep., le 10 avril 1686 (Catherine de Pradel de la Croix), N^{re} Paul-Philibert de Thoyre, seigr de Cholet; elle fut mère en 1687, au 1688 (R. P. de Bonneville), et eut une fille, Marie-Elisabeth de Thoyre, baptisée le 20 novembre 1688 (R. P. de Lemenc). Elle testa le 15 avril 1709 et mourut le 18 de ce mois et cette année.

ANNE, baptisée à 3 mois le 18 janvier 1674, eut pour parrain N^{re} Jean-François de Pradel, son père, et pour marraine D^m Jeanne Truc, sa mère, et non de N^{re} Claude-François de Pradel, son père, l'hoirie universel de Jean-François s'est abstenue, est mise, le 18 mai 1659, sous la curatelle de N^{re} Pierre Louis de Pradel d'Autherin, seigr de la Croix et de Césarches (Arch. S. S. S.).

N. N., non mariée au S^{re} Romaine (Comnène).

N. N., mariée au S^{re} Romaine (Comnène).

N. N., religieuse (Comnène).

CLAUDE, avocat au Parlement (Comnène), qui fut conseiller-clerc au Parlement des Dombes en 1636, aumônier du Roi, etc. (voir article de son oncle Claude-François).

FRANÇOIS, prieur et conseiller (Comnène).

DANIEL (Comnène), Lyon (Comnène).

Pierre, né, étant colège de Dombes (Comnène). Probablement Jean-François, seigr de la Roue, qui, par testament du 9 juin 1719, fit héritier Spec^{re} Benoît Baudrand, son neveu par alliance (Révérend du Mesnil, *Armoiries de l'Ain*).

R. P. de Lemenc.

PIERRE-ANTOINE D'AUTURIN, baptisé le 12 juillet 1707. N^{re} Pierre-Antoine d'Autherin de la Croix, capitaine dans le régiment de Chablais, est témoin, le 9 octobre 1736, au contrat dotal Regnault-Lambert (Arch. Regnault). Encore capitaine à ce régiment et témoin le 30 novembre 1759 (Arch. Morand). Une lettre est adressée, le 12 juillet 1767, à N^{re} d'Autherin, major au régiment de Chablais, qui avait des prétentions sur un fief du Pont à Lanslebourg (Arch. de la Savoie, C. 779). Antoine de Pradel d'Autherin est mentionné comme seigneur de Césarches, en 1781, au Tableau des Vassaux de Savoie (Bibliothèque du Roi à Turin). Ancien lieutenant-colonel d'infanterie, il fut enterré, le 30 novembre 1788, au tombeau de sa famille (R. P.) (3).

ANTOINETTE-SIBILLE, baptisée mars 1705, enterrée, le 17 novembre 1705, en leur tombeau de lachapel- le Saint- (sic).

THÉRÈSE, baptisée le 17 mars 1705, enterrée, le 13 décembre 1776, en leur tombeau de lachapel- le Saint- (sic).

MARIE-GABRIELLE-LE-YOIR, baptisée le 17 octobre 1705, en- tre le 10 (ou 14) janvier N^{re} Gabriel 1780, à Favre, seigr 75 ans.

FRANÇOISE-ANTOINETTE, baptisée le 17 décembre 1710; ep., le 1^{er} octobre 1741, baron de la Croix et de Pradel dit d'Autherin qui mourut âgé de 88 ans (!), dans son domicile au faubourg Reclus, le 11 février 1789 (Etat civil de Chambéry).

JEANNE-ANTOINETTE, baptisée le 4 août 1713, dite fille de N^{re} Maurice, baron de la Croix et de Pradel dit d'Autherin qui mourut âgé de 88 ans (!), dans son domicile au faubourg Reclus, le 11 février 1789 (Etat civil de Chambéry).

COLOMBE, (est peut-être l'une des filles ci-contre dont le prénom aurait été changé par l'usage; seigr de Dauturin, avec lequel elle (Jeanne- Antoinette) fut mariée le 175, prend le nom de Maurice Pradel dit d'Autherin, âgé de 85 ans, détenu à Chambéry avec lui; un arrêté du repré- sentant du peuple Gauthier ordonne, le 19 brumaire an II, sa mise en liberté (Arch. Thuyset).

N^{re} JACQUES SA- LOMON D'AUTURIN, capitaine pour S. A. à la Porte Vic- toire à Turin, le 21 juillet 1715, prend possession de la commande- rie d'Ugine (Saint-Lau- rent), comme mandataire de Prosper Passa- vier de Brassi- carde, colonel du régiment de Montferrat et commandeur dudit prieuré.

N^{re} Rév^{er} FRAN- COIS SA- LOMON D'AUTU- RIN, prieur, curé de Cham- moscol- lege de Lyon (Comnène).

(2) Je ne suis pas sûr que l'un et l'autre soient de la famille de Pradel.

PREZ (DE)

EN LATIN : DE PREZ, DE PRES, DE PREIZ, DE PREEZ, DE PRATELLIS, ETC.
SEIGNEURS DE CORCELLES-LE-JORAT, CORSIER-SUR-LUTRY, ETC., AU PAYS DE VAUD;
DE CRASSIER AU PAYS DE GEX; DES GRANGES EN VALAIS; DE DURSILLY (ou DRUSILLY) EN CHABLAIS, ETC.



P : coupé d'or au lion issant de gueules et d'azur.

(Preuves de Malte Montfalcon, Arch. du Rhône, H. 187; sceau de 1543 (Arch. Viry); Besson, *Mémoires des Ducs*, p. 258, sceau d'Antoine de Prez, évêque d'Aoste, 1448). Ce sont les armes que porte encore la famille. Besson (*Armorial*), de Mandrot (*Armorial du pays de Vaud*) et l'*Armorial* Greyffé donnent la variante : d'azur au chef d'or au lion issant de gueules.

FAMILLE chevaleresque, originaire de Prez (sous Noreaz), dans le canton de Fribourg, qui s'est répandue dans le pays de Vaud, le Valais, le pays de Gex et la Savoie. Connue dès le XII^e siècle, elle continue encore en France de nos jours. Nous donnons ici *in parte qua* ce qui concerne ses rapports avec le Duché de Savoie; trois branches ont habité le Chablais : les Seigneurs de Corcelles, les de Prez de Machilly et de Thonon, et des de Prez, seigneurs de Crassier, de la branche encore existante. Nous n'avons pas vu de documents nous permettant de souder ces branches entre elles sans laisser subsister plusieurs points d'interrogation (1).

N. N.,
sœur d'Antoine de Prez, évêque
d'Aoste, ép. N. N. Rey (Regis).
Mess^{rs} ANTOINE,
licencié en décrets, chantre et chanoine de Lausanne et chanoine de Sion, reçoit, ainsi que N^o Guidon, son frère, en leurs noms et à celui de Guillaume, leur frère, le 20 juillet 1436, une quittance de 69 li. de N^o Rodolphe Esperlin, à compte d'une somme qu'avait eue feu N^o Rodolphe, leur frère (R., t. XXXIX, p. 104). Les deux mêmes, aux mêmes noms, donnent, le 30 juillet 1436, aux frères Esperlin les 2/3 d'une vignette dont ces derniers possèdent un tiers sur la paroisse de *Terroyne* (*Ibid.*, p. 105). Evêque d'Aoste le 22 octobre 1444 (*Revue historique cantonale de septembre 1904*). Il teste le 4 janvier 1464 (*Ibid.*). Mort peu après, puisque son neveu et héritier François fut élu évêque d'Aoste le 4 avril 1464 (*Ibid.*). Trésorier du Pape (Besson, *Mémoires*, p. 259). Son sceau pendait au bas d'un acte du 15 octobre 1448 : *coupe au 1^{er} de... à un lion issant de... et au second de... (Ibid.)*. Caution au mariage Lucinge-Compey, 1450 (*Ibid.*).

N^o AMON
REY, de Ro-
mont, légat-
aire et excé-
leur testamen-
taire de son
oncle Antoine,
1444.
Vén^o Mess^{rs} GUIL-
LAUME REY, cha-
noine d'Aoste et
curé de Rheme,
légataire de son
oncle Antoine de
Prez, évêque
d'Aoste, 1464.
N^o JACQUES DE PREZ,
bourgeois de Lausanne, ép. D^{ne} An-
drée de Tavel, fille de N^o Jacques,
coseig de Granges (Martignier, Fe-
vey et ses environs dans le moyen
âge).
N^o FRANÇOIS DE PREZ-TAVEL,
seig des Granges en Valais et de Bex, 1536-
1541 (Martignier, Fevey, etc.). Le 18 mai
1536, N^o François Tavel *utis* de Prez, seig
des granges, est témoin à l'installation du
bailli bernois à Lausanne (R., t. XXXVI, p.
257). N^o François de Prez, seig des Granges,
est élu conseiller de Lausanne en 1535, 1534
et 1536 (*Ibid.*, p. 156). Le 21 avril 1535, il
fut ambassadeur de Lausanne pour l'acte de
combourgeoisie avec Fribourg et Berne
(*Ibid.*, p. 134).
Mess^{rs} CLAUDE,
cohéritier universel de son
père, curé de Saint-Paul,
1513-1536, chanoine de N^o
D^{ne} de Lausanne et doyen;
il prit les armes contre
Geneve en 1535 (R., t.
XXXVI, p. 131 et 132) / *fait*
en 1536 (*Ibid.*, p. 156).
Mess^{rs} GEORGES,
cohéritier universel de
son père et cité le pre-
mier, 1539, prieur de
Port-Vallais, revenant
de Rome en juin 1528
(R., t. XXXVI, p. 82).
En 1536, élan, en ou-
vrière, curé de
Prez, fils de N^o Barthé-
lémy, seig de Corcelles,
prieur de Lutry et
curé de Belmont
(*Ibid.*, p. 227 et 255).
N^o AYMÉ (ou AYMON), seig de Corcelles et de
Corsier, cohéritier universel de son père, qui lui
légué en prérogative la seigneurie de Corsier-
sur-Lutry. N^o Aymé de Prez (sic) de Prez (sic),
seig de Corcelles, est nommé tuteur de ses en-
fants par N^o François de Gruyère, bourgeois de
Cossonay, son grand-père, dans son testament du
9 août 1563 (R., t. XXIII, p. 344). N^o Aymon de
Prez, fils de N^o Barthélemy, seig de Corcelles,
ép., contrat dotal du 30 juin 1527 (Arch. La Ser-
raz), D^{ne} Aymée, fille de feu N^o Jean de Villazet,
seig de Delley, et de N^o D^{ne} Claudine de Mol-
leria. Mort avant 1580.

N^o GABRIEL DE PREZ, seig de Corcelles près du Jorat et de Corsier, damoiseau de Lutry.
Le 6 février 1580 (Arch. du Rhône, H. 187, Preuves de Malte Montfalcon, qui remontent à lui et à sa femme), il procède, avec ses frères François et
Jean-Baptiste, au partage de l'hoirie de leur père. C'est très probablement lui, Gabriel de Prez, qui donna quittance de 100 écus le 14 mars 1579
(Arch. Thuyset, Inv^o, en 1613, de l'hoirie de N^o Claude de Prez, TABLEAU II). A cet inventaire est portée une requête, sans date, du Seig de
Corcelles, pour une rente annuelle de 100 livres de fromage contre des habitants d'Abondance. Ep. D^{ne} Antoinette la cadette de Saint-Jeoire,
laquelle, veuve et tutrice de leurs enfants, vendit, le 19 août 1587 (Arch. La Serraz), à Leg^o Daniel Nicod, notaire de Moudon, la dame à Vallinoux
et Ecuilens, indivise avec l'acquéreur ayant d'abord par discussion d'hoirie de N^o François, oncle paternel desdits enfants. Antoinette de Saint-Jeoire,
témme de N^o Pierre-Marc de Moux et seig anée de ladite Antoinette la cadette, ceda, en 1596, ses droits paternels à ses neveux Saint-Michel et
de Prez.

ADRIENNE,
ép., contrat dotal du 2 juin
1588 (Preuves de Malte) ou
1578 (Arrêt Dufour), N^o et
Spee^o Jean Puthod, de Rumil-
ly, du consentement de Baron
d'Hermance, son oncle et cu-
rateur. Jean mourut avant le
1^{er} février 1599 (Arch. La Ser-
raz). Elle ép. : N^o Jean
Trouillouz, dont elle était veu-
ve lorsqu'il testa, le 17 juil-
let 1630, en faveur de sa fille
du 1^{er} lit (*Ibid.*). Morte le len-
demain (*Ibid.*).
N^o (puis Rév^o) JEAN-GASPARD, seig de Corsier,
coseig de Drusilly,
comme héritiers de leur père, ils ratifièrent, en février 1598, la vente faite à Daniel Nicod, en 1587, par leur mère (Arch.
La Serraz). Ils vendent avec leurs sœurs Claudine et Marie à Isbrand de Crousaz, en 1596, la moitié de la seigneurie
de Saint-Saphorin (*Dictionnaire historique du pays de Vaud*). L'autre moitié fut acquise par le même, en 1597,
dans la discussion de l'hoirie de leur oncle François de Prez.
Ayant acquis, le 9 novembre 1607, de ses sœurs Gabrielle et Clau-
dine leur part de l'hoirie de leur oncle, le Baron d'Hermance, le
même jour il met en son lieu et place Antoine de Saint-Michel
pour les revenus et le château d'Evian, et N^o Guy Joly pour la
seigneurie de Duzilly (Arch. Saint-Sixt). Rév^o Jean-Gaspard de
Prez, *utigo* seig de Corsy, l'un des pretres de la Sainte Maison de
Thonon (il l'était déjà en avril 1628, R. P. de Thonon), fut enterré
le 19 septembre 1636 (*Ibid.*). Les de Prez vendirent la seigneurie
de Corsier, le 29 décembre 1608, à N^o Jean-Philibert de Saconay,
seig de Bursinel (*Dictionnaire historique du pays de Vaud*).
N^o FERDINAND, baron de Corcelles,
coseig de Drusilly et Seig de Sentreccourt,
en 1587, par leur mère (Arch.
La Serraz). Les revenus et droits du château d'Evian avaient
été vendus, le 15 septembre 1578, à François-Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance, et avaient passé, par partage de l'hoirie dudit Baron, à
N^o Ferdinand de Prez, seig de Corcelles, et à Balthazard, fils dudit Ferdinand et de Jeanne-Béatrix de Thomassin; celle-ci en passa reconnaissance,
le 3 février 1618, comme tutrice de ses enfants. Le 3 février 1631, ledit N^o Balthazard et N^o Jean-François de Bionay, comme procureur de ladite
dame de Thomassin, les vendirent à Balthazard-Philiberte Puthod, fille d'Adrienne de Prez (Arch. Bionay).

N^o BALTHAZARD,
cité au partage de
1607 de l'hoirie
de son oncle et
cureur.
GASPARD,
cité au partage
de 1607 de l'hoirie
de son oncle et
cureur.
ANNE-FRAN-
ÇOISE citée au
partage de
1607. Il faut
peut-être lire
Anne et Fran-
çoise.
ANNE OU ANNE-PHILIBERTE DE PREZ ou DE PRÉ,
ép. : 1^o contrat dotal du 10 mai 1624 (Arch. La Serraz). N^o Jean de
Gruel, seig de Vullionay, veuf d'Antoinette d'Alby. Il codicilla le
8 mai 1645 (*Ibid.*); 2^o contrat dotal du 20 juin 1646 (Titres Bonnefoy),
N^o Aymé Méliard, seig de Quantal, qui légua, le 2 septembre 1662, à
sa dite femme les revenus et prétentions qu'il a sur les châteaux et
revenus d'Evian; testament ouvert le lendemain (Arch. S. S. S.).

(1) N^o de Vidart, habitant Divonne, près du château de Crassier, a eu l'obligeance de nous communiquer une généalogie qu'il a dressée d'après des documents
d'Archives qui lui ont été communiqués par la famille, et d'autres sources qu'il n'indique pas. Conformément à notre règle ordinaire pour les travaux contemporains,
nous ne pouvons copier cette généalogie, mais nous tenons à indiquer quelquefois, sans en prendre la responsabilité, la manière dont N^o de Vidart relie entre eux
certains membres de cette famille, lorsque nos documents ne nous ont pas permis de le faire.

RICHARD DE PREZ, chevalier,
ép. D^{ne} Bonnarem, qui mourut, veuve, peu avant 1374 (Arch. Blonay).
R. signifie Mémoires de la Société
d'histoire de la Suisse romande.
JEAN DE PREZ, damoiseau. AYMON DE PREZ, damoiseau.
Après le décès de D^{ne} Bonnarem (à l'accusatif, venue de Richard de
Prez ci-dessus, ils parlèrent, le 3 janvier 1374, ses biens avec Yanny
ou Yainin de Prez ci-contre (pas de marque de parenté) et avec Jean de
Blonay, chev^{er}, agissant en son nom et comme mari de Catherine, fille
de feu Amédée de Vulliens, damoiseau; le lot de Jean de Blonay est uni
à celui dudit Jean de Prez, et ils payeront ensemble la moitié des legs et
dettes. Jean de Prez et Aymon auront les biens de Alens, Masser, hom-
mes, hommages, etc., sauf 8 livres laus. de revenu annuel pour Yanny,
des cens, servis, etc., apud Prez et Corserez prop^o Montagnacum...
apud Corsales... in castellana Role... item tota domus de Rota cum
ochiis et ortis (Arch. Blonay).
YANNY (ou YAININ) DE PREZ, damoiseau.
D'après le partage inique ci-contre du 3 janvier 1374, il devait percevoir
sur les biens de Jean de Prez et d'Aymon 8 liv. laus. de revenu annuel,
puisqu'il doit supporter *totum onus feud^o erga li. Princ. Amédum
Comitem Sabaudie*. Aymon et ledit Yanny auront des biens et revenus,
censes, etc., à Brenles, Mollens, Ecuilens, Mont, vignes avec maison à
Chillon, etc., avec jurisd^o omni^o, et ils payeront ensemble la moitié des
legs et dettes. Probablement Yainin de Prez, châtelain de Corbières, qui
produisit un acte du 3 mars 1391 à la Chambre des Comptes de Savoie
(R., t. XXIII, p. 206).

(2) Le 19 avril 1539, Jean, comte de Gruyère, fait donation à N^o Jean, l'atard de Gruyère, de biens in villa Sancti Martini de Vaud et de Villario, se mouvant
du tiers-foi de la châtellenie de Rue, et assigne par cet acte à N^o Pierre de Prez et Pierre-mont son fils (R., t. XXIII, p. 286).
(3) Pierre remettra à Michel les titres concernant ces biens qui proviennent des N^o d'Ilens, se réservant ceux du patrimoine des N^o de Prez; il dégrèvera ces
biens de toutes charges, de l'hommage et de la souveraineté dus aux Mag^s Seigneurs de Fribourg, à cause de leur seigneurie de Rue; l'acte est scellé par le
Conseil de Fribourg et par ledit Pierre; on distingue nettement l'écu coupé au lion issant.

SEIGNEURS DE CORCELLES ET DURSILLY.

N^o GUY DE PREZ, de Rue, résidant à Lutry.
Jeannette, sa veuve (sœur de N^o Pierre Mestral, seig de Lutry, à ce que
l'on croit), tenait en chef l'évêché de Lausanne Corcelles-le-Jorat,
le 12 juillet 1453, avec ses fils (*Dictionnaire historique du canton de
Vaud*). Mort avant 1464. Est dit du diocèse de Lausanne au testament de
son frère Antoine de cette année.
N^o GUILLAUME DE PREZ,
légataire et exécuteur testamentaire de son frère, 1464;
mort avant le 4 novembre 1474. Probablement Guil-
laume de Prez, damoiseau, à qui avait appartenu à
Fribourg, lieu dit in *Belcazi*, une maison que Peter-
mann Morsel, damoiseau, vend, en mai 1469, au Comte
de Gruyère (R., t. XXIII, p. 458).
N^o RODOLPHE,
mort avant le
20 juillet 1456
(R., t. XXXIX,
p. 104).

Vén^o Mess^{rs} FRANÇOIS DE PREZ,
curé de Corléan, cohéritier universel de son oncle Antoine, 1464.
Était probablement l'aîné, car il est cité avant ses frères à ce testa-
ment. D'après la *Revue historique vaudoise*, 1904, c'est lui qui rem-
placera son oncle comme évêque d'Aoste, et qui mourut le 22 mai 1511.
Besson (*Mémoires*) dit bien que cet évêque était neveu de son pré-
décesseur Antoine de Prez, et qu'il fut enseveli, en 1511, dans la
cathédrale d'Aoste.
N^o ANTOINE,
cohéritier universel de son
oncle Antoine, 1464. C'est pro-
bablement de lui que descen-
dent les branches de Machilly
et Thonon et de Crassier (voir
TABLEAU II).
GUILLEMETTE, LOUISE,
légataires de leur oncle
Antoine, 1464, quand
elles se marièrent.
MARIE DE PREZ,
légataire de son
oncle Antoine,
évêque d'Aoste,
1464, et femme
de N^o François
Loston, citoyen
d'Aoste.

Mess^{rs} GUILAUME DE PREZ,
curé de Saint-Paul de 1501 à 1513, chanoine, oncle de Claude de Prez ci-dessous, lequel était fils
de Barthélemy (R., t. XXXVI, p. 131). Guillaume de Prez, chanoine, est témoin au serment de
l'évêque Aimon de Montfalcon le 9 juillet 1491 (R., t. XXXV, p. 224).
N^o ANTOINE,
cité dans la vente
ci-dessus du 25 fé-
vrier 1491.
N^o PIERRE DE PREZ,
bourgeois de Bulle, vend sous grâce de rachat, le 12 juil-
let 1535 (Arch. Viry), avec son fils Pierre-mont, à Hum-
bert Baillif, notaire de Corsier, la juridiction omni^o
qu'il possède sur la paroisse de Saint-Martin-de-Vaud (2).
Le 12 octobre 1543, Pierre de Prez, donzel de Buloz (sic),
vend à Michel, baron de Viry, Coppet, etc., tous les biens
et l'omni^o jus^o qu'il a dans toute la paroisse de Saint-
Martin-de-Vaud et dans le mandement de Rue et de
Romont, avec sa dime du village du Pont (Arch. Viry) (3). Le 25 février 1547, Michel,
comte de Gruyère, vend à N^o Pierre de Prez, de Rue, actuellement son maître d'hôtel,
sa maison de Mustreuz avec vignes, etc.; le 2 janvier 1548, Pierre revendit
ces biens (R., t. XXIII, p. 509).

N^o FRANÇOIS,
cohéritiers universels de leur père, qui leur légua en prérogative la juridiction et seigneurie de Corcelles et obvention; les
censes; dimes et loais de Corcelles et de Corsier eurent en com-
mun avec N^o Aymé, leur frère. Peut-être sont-ils morts sans en-
fants, ou bien ont-ils cédé Corcelles à leur frère qui, en 1561 (Arch.
La Serraz) et 1563 (R., t. XXIII, p. 344) est dit seig de Corcelles.
Sans doute François de Prez (sic), seig
de Corcelles, qui est témoin, le 7 juil-
let 1545, à l'acte par lequel le Comte de Gruyère hypothèque la
seigneurie de Corbières aux Fribourgeois (R., t. XXIII, p. 275).
N^o LOUIS,
ép. François de Saconay,
seig de Bursinel et de Pri-
gny, vivant en 1511 (Gul-
chenon, *Bresse et Bugey*,
Généalogie Vilette - La-
Gouz).
N^o PIERRE DE PREZ,
bourgeois de Bulle, vend sous grâce de rachat, le 12 juil-
let 1535 (Arch. Viry), avec son fils Pierre-mont, à Hum-
bert Baillif, notaire de Corsier, la juridiction omni^o
qu'il possède sur la paroisse de Saint-Martin-de-Vaud (2).
Le 12 octobre 1543, Pierre de Prez, donzel de Buloz (sic),
vend à Michel, baron de Viry, Coppet, etc., tous les biens
et l'omni^o jus^o qu'il a dans toute la paroisse de Saint-
Martin-de-Vaud et dans le mandement de Rue et de
Romont, avec sa dime du village du Pont (Arch. Viry) (3). Le 25 février 1547, Michel,
comte de Gruyère, vend à N^o Pierre de Prez, de Rue, actuellement son maître d'hôtel,
sa maison de Mustreuz avec vignes, etc.; le 2 janvier 1548, Pierre revendit
ces biens (R., t. XXIII, p. 509).

N^o FRANÇOIS,
était beau-frère du bourgeois N^o Ysbrand
d'Aux (ou Daux), et compris dans sa cons-
piration; sa part de Corcelles lui fut conis-
quée et vendue, en 1589, aux N^o de Crousaz
(*Dictionnaire historique du pays de Vaud*).
Doit être François de Prez, seig de Morlens,
mari de N^o Françoise Ponthey (R., t. XV, p. 246).
N^o JEAN-BAP-
TISTE, partage
avec ses deux
frères le 6 fé-
vrier 1580
(Preuves de
Malte
Montfalcon).
CLAUDINE,
ép. le 7 octobre
1548, N^o François
Bouvier, veuf de
Louise de Tavel. Il
mourut avant 1581
(voir BOUVIER
d'YVOIRE).
JEANNE DE PREZ (sic),
ép., contrat dotal du 8 décembre 1561
(Arch. La Serraz), N^o et D^{ne} François, fils
de feu N^o et P^o Louis de Gruyère, seig
d'Agromont et donzel de Cossonay; son
père (N^o Aymé de Prez, donzel de Lus-
trier (sic), seig etc.) lui constitue
1.500 fl.; fait à Cossonay.
N^o PÉTERMAND DE
PREZ, bourgeois de
Bulle, agit avec
son père pour la
vente ci-dessus du
12 juillet 1535 (Ar-
ch. Viry).

GABRIELLE, CLAUDINE,
ép. : 1^o Léonard Bay, seig de la
Vallaz,
de l'avis de leur curateur, Antoine de Saint-Mi-
chel, elles vendent, le 9 novembre 1607, à leur
frère Jean-Gaspard tous les droits dont elles ont
hérités dans l'hoirie de France-Melchior de Saint-
Jeoire, pour 2.000 écus d'or; fait à Evian dans la
maison dudit N^o Pierre Fay (Arch. Saint-Sixt).
Dame de la Vallaz, elle fait, le 12 juin
1612, donation à sa sœur Claudine, à
ses neveux Joly et Bouvier, notamment de 40 écus
à prendre sur N^o Guy Joly, qui doit à la do-
natrice 850 écus d'or pour la part à elle advenue
de l'héritage dudit Baron d'Hermance (*Ibid.*).
MARIÉ,
ép. : 1^o Léonard Bay; elle est mention-
née au contrat dotal de sa fille de ce
lit, 1627 (Arch. de Loex); son fils Henri
mourut avant 1622, mais son testament du
23 mai 1642 (Titres d'Eschavannes);
2^o N^o Amé-Jean Le Blanc, de la Ro-
chette (Comnène); son petit-fils N^o
Pierre-Ennemond Le Blanc vendit des
biens provenant d'elle; 3^o avant 1624,
N^o Guillaume d'Albier, de la Rochel-
te, capitaine au château de Montmé-
lian (Titres d'Eschavannes). Veuve
dudit Guillaume, elle fut nommée curatrice de son petit-fils Le
Blanc le 30 juillet 1633 (Arch. S. S. S.).
MARGUERITE,
dame de Dru-
silly en partie,
ép., avant 1593,
N^o Guy Joly,
seig de Vallon
et de Drusilly,
qui fut enterré
le 18 janvier
1618 (R. P. de
Thonon).
JACQUES
de Prez, dit
de Saint-
Saphorin,
témoin, le
17 mars
1646, au
mariage
Joly-Drotty
le 18 janvier
1618 (R. P. de
Thonon).
LOUIS, seig de Saint-Saphorin,
fils de Gabriel ci-dessus, selon
N^o de Vidart, témoin, le 4 juin
1657 (R. P. de Thonon), au ma-
riage Montagnard-Vidame-
ne. N^o Louis de Prez *alias* de
Saint-Saphorin fut enterré le
30 septembre 1647 (*Ibid.*).
Probablement le Seig de
Saint-Saphorin qui prête ser-
ment à S. A., le 22 décembre
1637, avec les autres nobles du
Chablais (Arch. Thuyset).

GASPARD,
cité au partage
de 1607 de l'hoirie
de son oncle et
cureur.
GASPARDE-MARIÉ,
ép. : 1^o Léonard Bay, seig de la
Vallaz, seig de Vaugecourt (Arch. Thuyset). N^o
Jean-Claude de la Mar (fils de Gasparde Joly)
testa, le 24 septembre 1650 (*Ibid.*), en faveur de
Marie-Gasparde et d'Anne-Philiberte de Prez,
ses tantes (à la mode de Bretagne).
ANNE-FRAN-
ÇOISE citée au
partage de
1607. Il faut
peut-être lire
Anne et Fran-
çoise.
ANNE OU ANNE-PHILIBERTE DE PREZ ou DE PRÉ,
ép. : 1^o contrat dotal du 10 mai 1624 (Arch. La Serraz). N^o Jean de
Gruel, seig de Vullionay, veuf d'Antoinette d'Alby. Il codicilla le
8 mai 1645 (*Ibid.*); 2^o contrat dotal du 20 juin 1646 (Titres Bonnefoy),
N^o Aymé Méliard, seig de Quantal, qui légua, le 2 septembre 1662, à
sa dite femme les revenus et prétentions qu'il a sur les châteaux et
revenus d'Evian; testament ouvert le lendemain (Arch. S. S. S.).

témoins à Saint-Gerques le 5 juillet 1543 (Arch. Thuyset). Probablement le même que N° Jean de Prez, de Machilly, qui acheta, le 3 mars 1540, le tour Morel avec ses appartenances (Inv° de 1615, Arch. Thuyset). Une vente fut faite, le 13 novembre 1525, en faveur de Jeanne, femme de N° Jean de Prez, probablement celui-ci (Ibid.). D'après M° de Vidart, il serait fils d'Antoine, fils lui-même de N° Guy de Prez, de Rue, résidant à Lutry, et neveu d'Antoine, évêque d'Aoste (TABLEAU I).

N° PHILIBERT DE PREZ, 1539 (Inv°s, Arch. Thuyset), N° Jeanne Faure ou selon M° de Vidart, est fils de Jean, de Machilly, ci-dessus. Ep. : 1° contrat dotal du 7 novembre 1539 (Inv°s, Arch. Thuyset), N° Jeanne Faure ou Favre ; 2° contrat dotal du 18 février 1547 (Ibid.), D^{ne} Antoinette Barral. Il acheta des biens de N° Petroquin de Vignier le 18 mars 1567 et le 28 janvier 1568 (Ibid.). Il aurait eu les enfants ci-dessous (Généalogie de M° de Vidart).

N° et Spec^{rs} CLAUDE DE PREZ, de Machilly en la terre de Langin, bourgeois de Thonon, cité dans un très grand nombre d'actes sans que jamais le nom de son père ne soit indiqué, docteur es droits le 23 septembre 1578 (Inv°s, Arch. Thuyset), reçu avocat au S. S. S. en février 1572 (Ibid.), fait une acquisition ainsi que l'un de ses frères Jean, le 9 novembre 1578, de N° Jean de Machilly (Ibid.). Comme juge ordinaire d'Abondance, il appose le sceau aux armes de l'Abbé Provana sur un acte du 23 février 1581 (Titres d'Eschavannes) et sur une enquête des 6 et 7 août 1591 (Arch. Thuyset). Lieutenant de la judicature mage du Chablais au moins dès 1590, et juge ordinaire des terres du bailliage de Chablais tant deça que delà la Dranse ; il acheta des vignes à Concise et des maisons à Thonon en 1597, titres d'Eschavannes) et le 18 septembre 1605 (R. P. de Thonon) ; 3° avant 1610, Rose, fille de N° Claude Forestier, seig^r d'Yvoire, dont il n'eut pas d'enfants, et qui ep. : 2° N° Claude de Quoex (Arch. d'Yvoire). Il testa le 10 avril 1612 à Abondance (Arch. Foras), veut être enterré dans sa chapelle de Saint-Benoit dans l'église de N°-D^e de Compassion de Thonon, avec Peronne du Nant, sa 2^e femme ; nomme tuteurs de son fils Noël, N° Georges-Philippe de Varax, seig^r de Mayroux, oncle maternel dudit Noël, et N° et Spec^{rs} Pierre de Prez, frère du testateur, et conseillers N° et Spec^{rs} Urbain Philibert de Prez, neveux du testateur (TABLEAU III), avec N° Claude Marin, procureur fiscal à Thonon. Il mourut le 26 juillet 1615 (Arch. Thuyset) ; inventaire de son hoirie fut faite en août et septembre 1615 (Ibid.), à la requête desdits tuteurs et de N° Antoine de Prez ; Rose, sa veuve, et N° Philibert de Prez, son neveu, étaient demeurés gardiateurs comme habitant lors du décès la maison du défunt.

ÉTIENNE, fils donné, parrain en 1611 (R. P. de Thonon). Ep. : 1° constitution dotal du 17 décembre 1591 (Arch. Thuyset), N° David d'Orlier, fils de N° Claude, juge-mage du Chablais ; elle en eut une acquisition le 1^{er} avril 1600 (Inv°s, Ibid.) ; 2° Peronne, fille de N° Yos du Nant, seig^r de Véron, etc., avec laquelle il vivait le 18 avril 1608 (Titres d'Eschavannes) et le 18 septembre 1605 (R. P. de Thonon) ; 3° avant 1610, Rose, fille de N° Claude Forestier, seig^r d'Yvoire, dont il n'eut pas d'enfants, et qui ep. : 2° N° Claude de Quoex (Arch. d'Yvoire). Il testa le 10 avril 1612 à Abondance (Arch. Foras), veut être enterré dans sa chapelle de Saint-Benoit dans l'église de N°-D^e de Compassion de Thonon, avec Peronne du Nant, sa 2^e femme ; nomme tuteurs de son fils Noël, N° Georges-Philippe de Varax, seig^r de Mayroux, oncle maternel dudit Noël, et N° et Spec^{rs} Pierre de Prez, frère du testateur, et conseillers N° et Spec^{rs} Urbain Philibert de Prez, neveux du testateur (TABLEAU III), avec N° Claude Marin, procureur fiscal à Thonon. Il mourut le 26 juillet 1615 (Arch. Thuyset) ; inventaire de son hoirie fut faite en août et septembre 1615 (Ibid.), à la requête desdits tuteurs et de N° Antoine de Prez ; Rose, sa veuve, et N° Philibert de Prez, son neveu, étaient demeurés gardiateurs comme habitant lors du décès la maison du défunt.

N° NOËL (2^e lit), né et baptisé le 6 septembre 1607 (R. P. de Thonon), cohéritier universel de son père pour les 2/3 avec Marie-Ferdinande de Rochette, sa niece ; il eut en préciput tous les biens de Machilly. Il testa le 19 juin 1636 (Arch. Foras), au moment d'entrer en religion chez les Barnabites de Thonon, auxquels il laisse tous ses biens nobles ou ruraux de Machilly ; nomme héritiers N° Pierre du Nant, seig^r de Véron, pour ses biens maternels, et N° Antoine de Prez, son frère, pour ses autres biens paternels. Ce dernier accepte le testament ce même jour. Il cotradicte alors Jean Pierre de Prez, le 21 juin 1635, avant sa profession, confirmant le legs fait aux Barnabites. Il vivait encore en mai 1635, et était alors attendu à Thonon (Arch. Thuyset).

R. P. de Thonon.

N° FRANÇOIS DE PREZ, de Thonon, héritier universel de son père, qui lui substitue N° Urbain, Philibert et Charles de Prez (TABLEAU II) ; cité en décembre 1637 à un rôle des Nobles du Chablais (Arch. Thuyset). Premier syndic de Thonon en 1639, 1652 et 1653 (Ibid.). Il passe, le 10 février 1656, une obligation en faveur de N° Henri de Vidomme, à propos d'une dette dudit François, et de N° Louis, son fils (Ibid., Min^{re} Moret), et le 6 mars une obligation en faveur du Marquis de Lullin (Arch. Thuyset). Ep., contrat dotal du 4 septembre 1637 (Arch. Foras). Honorable Claudine (presque toujours appelée Noble à cause de son mariage), fille de feu N° Claude Combaz (ou La Combaz, oncle de la femme) et de Françoise des Plans ; François donne, en garantie de la dot de sa femme, sa grangerie de la Tour de Manguy. Ce contrat dotal a dû être passé plusieurs années après son mariage, car une de leurs filles est née en 1632, et Claudine Combaz, femme dudit François, fut marraine le 9 novembre 1634 et en 1636 (dite alors femme de N° de Prez junioris). Enterrée le 26 janvier 1673. François fut enterré le 9 juin 1657 (1).

R. P. de Thonon.

N. N., fils, mort très jeune le 14 novembre 1633. CLAUDE-MAURICE, né en juillet, enterré le 1^{er} septembre 1641. CLAUDINE-FRANÇOISE, née et baptisée le 17 juillet 1632, marraine de sa niece Andriette de la Fléchère le 22 juillet 1660. FRANÇOIS, né le 27 septembre, baptisé le 2 octobre 1637. Ep., le 17 juin 1639, N° Sébastienne de Pierrefleur, d'Orbe. Mort avant le 8 janvier 1671 (Procès, Arch. Thuyset).

R. P. de Thonon.

N. N., fils, enterré très jeune le 16 juillet 1662. AMÉDÉE, née et baptisée le 13 septembre 1661, filleule de Claudine de la Combaz, enterrée le 27 juillet suivant. N° MAURICE-AMÉDÉE, né et baptisé le 11 octobre 1660, enterré le 26 juillet 1662. MADELEINE, née le 10, baptisée le 17 juin 1663, enterrée le 27 juillet suivant.

A. — Renvoi de l'article de FERDINAND, baron de Corcelles, fol° 24. SEIGNEURIE DE DRUSILLY.

Comme il a été dit précédemment (t. III, fol° 217, note 1), le fief de Drusilly (ou Dursilly ou Duzilly) donna lieu à des discussions motivant des actes innombrables. Il est très difficile de se rendre compte des vicissitudes de cette seigneurie dans la 2^e partie du XVI^e siècle et le commencement du XVII^e, comme on pourra en juger par quelques-uns de ces actes.

Drusilly appartenait aux Menthon, au moins en partie, jusqu'à Jacques qui testa, le 18 octobre 1585, au château de Drusilly, où il mourut le 20 septembre suivant (voir MENTHON). Cependant ledit Jacques avait vendu, le 7 février 1591, à Hon^e François Echery, bourgeois de Thonon, et à sa femme, tous ses biens dépendant de la seigneurie de Drusilly (Arch. Saint-Sixt). Les héritiers Echery vendirent Drusilly à François-Melchior de Saint-Jeoire, qui traita de Drusilly avec N° Pierre de Gumoëns et Françoise de Beaufort, sa femme, héritiers dudit Jacques de Menthon. En 1578, le Baron d'Hermance était déjà qualifié Seig^r de Drusilly (Arch. La Serraz). Il acheta aussi partie de cette seigneurie de la Religion des Saints-Maurice et Lazare pour le prix de 3.500 fl. (Procès, Arch. Thuyset). Il était frère d'Antoinette de Saint-Jeoire, femme de N° Gabriel de Prez.

D'autre part, N° Guy Joly est désigné comme seig^r de Drusilly dans un acte du 20 septembre 1596 (Arch. Saint-Sixt). Avant d'acquiescer des droits sur Drusilly comme cohéritier dudit Baron, N° Guy Joly en pouvait avoir provenant de diverses sommes qu'il avait payées pour ledit Baron d'Hermance ; et une pièce de procédure sans date, qui énumère ces sommes dans un procès avec les autres cohéritiers, ajoute : « pour lesquelles sommes il possède la seigneurie de Drusilly » (Arch. Thuyset). Est citée aussi une sentence sans date du juge de Chablais portant que ledit N° Joly sera mis en possession de ladite seigneurie et dépendances par droit d'hypothèque (Ibid.).

Le partage de l'hoirie du Baron d'Hermance eut lieu, le 17 août 1607, entre ses héritiers : Antoine de Saint-Michel, seig^r d'Avully, N° Balthazard et Melchior de Moux, seig^r de Lupigny, N° Ferdinand et Jean-Gaspard de Prez (et leurs sœurs), N° Jean Trouillouz, seig^r de la Salle, et le susdit Guy Joly, seig^r de Vallon (Arch. Saint-Sixt). Par ce partage, lesdits frères de Prez eurent la terre et seigneurie de Drusilly.

Gabrielle et Claudine de Prez, nieces dudit Baron d'Hermance, ayant succédé à son hoirie avec leurs frères, vendirent à leur frère précité Jean-

(Voir la suite au f° 27.)

TABLEAU II. BRANCHE DE MACHILLY ET DE THONON.

(1) Le 16 mars 1652, comme héritière d'Esther de Prez, sa mère, et de Charlotte de la Fléchère, son aïeule maternelle, Marie-Ferdinande de Rochette et son mari, Janus de Saint-Sixt, cédèrent et transportèrent à N° Jacques Loys, seig^r de Bonnevaux, les 2.750 fl. qui étaient dus audit Janus par N° Antoine de Prez (voir l'article de cet Antoine), moyennant 1.200 fl. 6 s. reçus, et 400 fl. de cense la vie naturelle de l'un ou de l'autre de ces époux (Arch. Thuyset). D'où vint un procès (12 juin 1652-7 avril 1653) entre ledit Jacques Loys et N° François de Prez, cousin germain de ladite Marie-Ferdinande ; Loys se plaignait de la lesion duotroisème de la transaction précitée du 28 juillet 1616, par laquelle avaient été cédés pour 10.500 fl. les droits de ladite Marie-Ferdinande, qui en valaient 40.000, en demande d'annulation et la restitution des biens qui furent de N° Claude de Prez ; Marie-Ferdinande est partie au procès le 18 septembre 1652 (Ibid.). François de Prez trassa, le 21 avril 1654, au sujet de ce procès, les arbitres lui donnant raison, et il n'aura à payer que ce qu'il reste devoir sur les 10.500 fl. (Min^{re} Moret, Arch. Thuyset).

N° JEAN l'aîné de PREZ, est peut-être l'aîné de son frère Claude, car il est cité avant lui à un acte du 6 avril 1589 (Min^{re} Mathieu) ; frère ex utroque parente de Claude, et indivis avec lui pour les biens de Machilly et mourut avant le testament dudit Claude, le 1612. A même un mourir avant 1607. Il passa, le 18 août 1574, une obligation en faveur de N° Nicolas Jacqueroed, coseig^r de Bonnevaux (Inv°s, Arch. Thuyset). De lui est issue la branche des Seig^{rs} de Cressier.

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

N° et Spec^{rs} PIERRE DE PREZ, docteur es droits, substitué à son neveu Urbain (fils de Jean l'aîné ci-contre) au testament de son frère Claude, 1612, et tuteur de son neveu Noël de Prez, d'après ce testament. Il était lieutenant civil et criminel au bailliage de Gex et témoin, le 25 septembre 1612 (Arch. Thuyset), à une transaction entre N° Guy Joly, seig^r de Drusilly, et les enfants de N° Ferdinand de Prez de Corcelles (TABLEAU I). En 1615, il demanda, comme tuteur de son neveu Noël de Prez, confection de l'inventaire de l'hoirie de son frère Claude (Ibid.). A cette qualité, le 28 juillet 1616 (Ibid.), il confessa devoir à N° Janus de Saint-Sixt, comme mari de Marie-Ferdinande de Rochette, 10.400 fl. comme prix de la cession des droits de celle-ci sur l'hoirie dudit feu N° Claude, cession faite le même jour à Thonon dans la maison d'habitation de N° Antoine de Prez. Le 3 octobre 1607, étant lieutenant en la judicature mage de Gex, il est nommé arbitre, ainsi que son frère Claude, dans un procès entre Bertrand de Seyssel et la Dame d'Allinges (Arch. La Serraz).

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

N° JEAN le jeune DE PREZ. En son nom et à celui des trois frères (Jean l'aîné, Spec^{rs} Pierre) ; il admole, le 6 avril 1589 (Min^{re} Mathieu, Arch. Thuyset), à N° Antoine du Prat, notaire de Bons, l'office de curialerie et de scribe de Langin, appartenant auxdits frères, pour 300 fl. de cense annuelle. Mort avant 1631.

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

N° ANTOINE DE PREZ, de Thonon, fils donné, obtient des Lettres de légitimation de S. A., et présente requête pour leur entierement, avec le consentement de son père, le 3 juillet 1612 (Inv°s, Arch. Thuyset). Déjà qualifié N° homme en 1611 (R. P. de Thonon). Son père lui avait légué 1.000 fl. et le substitué à ses deux frères Philibert et Claude (TABLEAU II). Il fut héritier des biens de la famille (sauf ceux de Machilly), en raison du testament de son frère Noël, Premier syndic de Thonon en 1614 et 1633 (R. P. de Thonon). En 1628, 1636 et 1637, était des capitaines entretenus au service de S. A. En décembre 1637, il figure sur un rôle de la noblesse du Chablais (Arch. Thuyset). Le 30 juillet 1639 (Ibid.), N° Janus de Saint-Sixt lui donne quittance de 3.000 fl. reçus des mains de N° François, son fils, à compte des 10.400 fl. indiqués ci-dessus (article de Pierre, son oncle), et qui sont réduits à 3.750 fl., ledit Antoine ayant droit de son frère Noël ; acte ratifié par Marie-Ferdinande, femme dudit Janus (Ibid.). Antoine et son fils François sont témoins, le 20 juin 1648, au mariage Dufresne-La Fléchère (R. P. de Thonon). Il obtient, le 2 juillet 1652 (Annexe Preuves 1723, Bibliothèque du Roi à Turin), vérification et déclaration de noblesse. Ep. : 1° D^{ne} Marie de Brotty, enterrée le 12 février 1625 (R. P. de Thonon). Il assiste au baptême d'Amédée de Prez, sa petite-fille, 1635, avec N° Maurice de Brotty (Ibid.). Il ép. : 2° Claudine Guillet de Monthoux, morte, veuve de lui, et enterrée le 12 avril 1653 (Ibid.). Ladite Claudine, femme dudit Antoine, est marraine le 3 août 1628 (Ibid.). Il testa le 28 mai 1629 (Arch. Foras) ; veut être enterré dans sa chapelle de l'église N°-D^e de Compassion de Thonon, usufruit à ladite Claudine, sa femme, mentionne N° Maurice et Urbain de Brotty, et N° Urbain, Philibert et Charles de Prez, ses cousins (TABLEAU III), et ses beaux-frères Hon^e Jacques Eschery et N° Maurice de Brotty, seig^r de Nerrier. Mort avant 1643. Tous ses enfants ci-dessous sont du 1^{er} lit.

R. P. de Thonon.

N. N., fille, baptisée le 24 novembre 1608 ; doit faire double emploi. ANTOINETTE, Son père lui laisse 3.000 fl. ; marraine le 1^{er} septembre 1620 et le 5 juillet 1632 ; ép. le 17 février 1635, N° Marc-Antoine Mondain, d'Évian. N° JEAN, n'est pas nommé au testament de son père. Il est parrain avec son frère François et cité après lui (tous deux fils de N° Antoine, 1^{er} syndic de Thonon), le 14 février 1614. Probablement mort avant le 28 mai 1629. PIERRE, baptisé le 2 novembre 1601, mort avant le testament de son père, 1629. FRANÇOISE, Son père lui laisse 3.000 fl. Elle ép., le 11 novembre 1632, N° François d'Aubry, gascon, capitaine dans les troupes du Prince Thomas. Le 8 juillet 1634, ledit N° François, capitaine entretenu pour le service de S. A., achète une pièce de terre à la Loye, et signe : Aubry (Arch. Thuyset). Il fut enterré le 4 février 1655. Le 29 mai 1656, Françoise, veuve, et N° Antoine d'Aubry, son fils, reconnaissent devoir 626 fl. pour cause de prêt au Marquis de Lullin (Min^{re} Moret). Enterrée le 10 septembre 1675. GABRIELLE, Son père lui légua le 30 septembre 1614. Son père lui légua 3.000 fl. JEANNE-ROSE, née le 30 septembre 1614. Son père lui légua 3.000 fl. Leurs contrats d'entrée en religion à la Visitation de Thonon sont du 20 juillet 1636 (Arch. Thuyset).

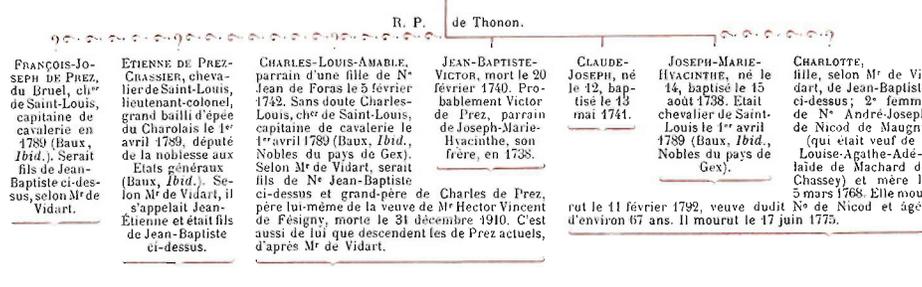
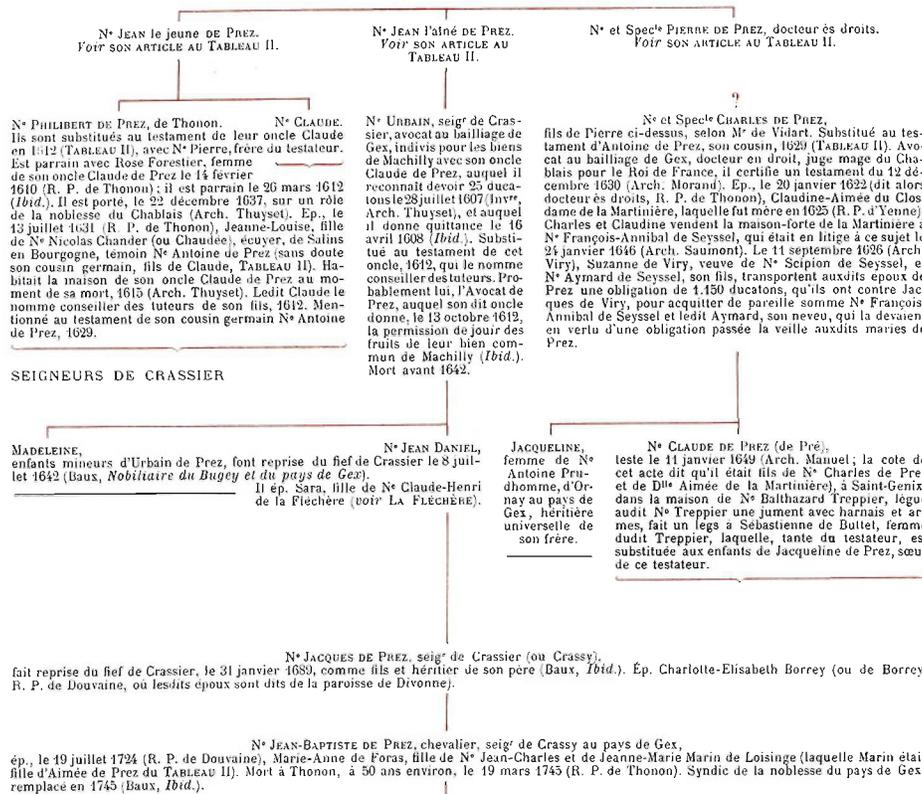
R. P. de Thonon.

CLAUDINE-AMÉE ou Amédée, née le 3, baptisée le 21 mai 1635 ; ép. : 1° le 14 juillet 1634, N° Amé de la Fléchère, seig^r dudit lieu près de Concise. Elle eut de ce mariage un fils, né le 7 février 1636, et un né le 28 juillet 1657. Elle ép. : 2° le 30 mai 1673, N° Louis Marin, seig^r de Mesme et de Loisinge, conseiller du Prince de Carignan, et veuf d'Anne-Marie de Quartery. Le 28 juillet 1680, Clemence, fille de N° Michel de la Fléchère, fait donation à ladite Aimée, sa belle-sœur, de tous ses biens provenant de son père, de sa mère Jeanne-Françoise de Thorens, de son frère N° Amé de la Fléchère, du chef de D^{ne} Georgine de Tresvernay, etc., se réservant 2 chambres au château de la Fléchère (Arch. Thuyset). N° Louis Marin et Aimée de Prez, mariés, sont parrain et marraine le 18 septembre 1693. Elle testa, le 1^{er} et le 2 février 1696, en faveur de ses deux filles du second lit, qui épousèrent deux N° de Foras, et qui eurent ainsi les biens de la famille du 1^{er} mari de ladite Aimée (Arch. Foras). Elle mourut le 9 février 1696, à Thonon (Ibid.). Au testament du 2 février, elle appose le sceau « de nos armes » : de... à la fasce de... surmontée d'un lion passant de... (ne touchant presque pas la fasce). Ce blason ressemble aux armes véritables des de Prez.

(Suite du renvoi A du f° précédent.)

Gaspard de Prez leurs droits sur cette seigneurie pour 2.000 écus d'or le 9 novembre 1607 (Arch. Saint-Sixt). Le même jour, ledit N° Jean-Gaspard de Prez mit en son lieu et place ledit N° Guy Joly, seig^r de Duzilly, pour cette seigneurie (Ibid.). Celui-ci, dans un acte du 12 septembre 1608, se dit héritier testamentaire de N° Jacques de Menthon, seig^r de Duzilly (il désintéressa avec 2.640 fl. les susdits Gumoëns et Beaufort pour leur renonciation à tous droits sur Drusilly). Dans une requête du 7 février 1609, ledit Guy se dit ayant droit de D^{ne} Françoise de Beaufort, héritière de N° Jacques de Menthon, son frère (utérin) (Arch. Saint-Sixt), et, le 27 octobre 1609, il prête reconnaissance en fief noble pour le château ruiné de Drusilly, paroisse de Margencol, terres, prés, etc., en dépendant (voir JOLY). Le 12 juin 1612, il possédait la seigneurie de Drusilly, provenue du Baron d'Hermance et devait encore 850 écus à la susdite Gabrielle de Prez pour sa part de l'héritage dudit Baron (Arch. Saint-Sixt). Le 25 septembre 1612, N° Ferdinand Bouvier, tuteur des enfants dudit N° Ferdinand de Prez, seig^r de Corcelles, pour payer les dettes de l'hoirie dudit N° Guy se trouvant créancier de l'hoirie du Baron d'Hermance, et le surplus devait être payé en partie à Etienne des Clés, créancière de cette hoirie (Arch. Saint-Sixt). En 1620-1622, la veuve dudit N° Ferdinand de Prez, comme tutrice de ses enfants, était en procès avec les ayants droit de ladite Etienne des Clés, et cette veuve appela en garantie N° Ferdinand Joly, seig^r de Drusilly, fils de Guy, et le curateur à l'hoirie dudit N° Guy (Ibid.). Enfin ledit N° Ferdinand Joly, seig^r de Vallon et de Drusilly, vendit cette seigneurie avec les mesures du vieux château (1), terres, prés, jur^{ss} h. m. et b., hommages, etc., le 2 mai 1623, pour 4.500 ducats, à Henri de Vidomme, seig^r de Charmoisy (voir JOLY). De cette famille, Drusilly passa par héritage aux Mareschal-Duy-La Valdisère-Saint-Michel.

(1) Le contrat dotal Prez-Puthod du 2 juin 1588 fut encore passé au château de Drusilly (Preuves de Maitte Montfalcon) alors possédé par le Baron d'Hermance, oncle de l'épouse. N. B. Hévérend du Mesnil (Armorial de l'Ain) a commis une singulière méprise en classant dans cette famille Melchior des Prez, fils d'un Maréchal de France, qui épousa Henriette de Savoie.



PRELIAN (DE).
PRESBYTÈRE.
PRESLE (DE LA).
PRESLES (DE).
PREVOST.
PRICAZ.
PRIÈRES (DE).
PRISSIER (DE).

Voir au SUPPLÉMENT.

PRONO.
PROST-JORDANNE.
PROVANE.
PROVAYNS.
PROVENCE (DE).
PRUDHOMME (DE).
PRUNIER (DE).
PUCET (DE).
PUGIN.
PUITS D'ARVE (DE).

Voir au SUPPLÉMENT.

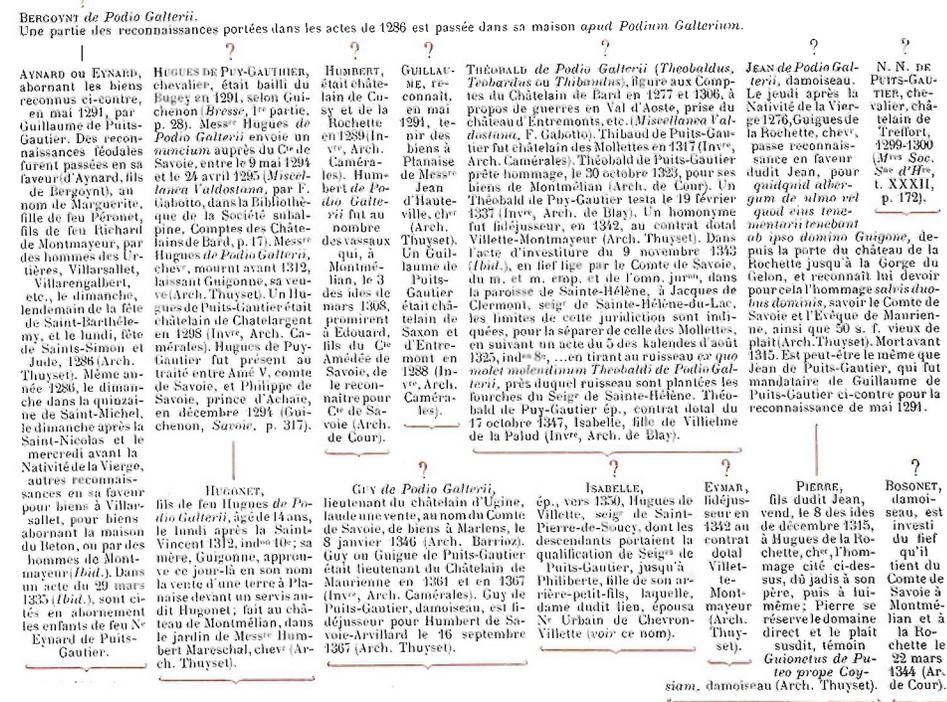
PUITS-GAUTIER (DE) ou PUY-GAUTIER (DE)

Au tome II, folio 34, nous avons déjà dit que les Puy-Gautier possédaient une maison-forte à Chignin au XIII^e siècle, et nous avons fait remarquer que de l'ancien *Podio Gallerii* on a fait l'actuel Pied-Gautier. Cette famille chevaleresque, connue au XIII^e siècle, tire sans doute son origine de ce nom. Elle s'est éteinte dans la première partie du XV^e siècle. Déjà auparavant la seigneurie de Puits-Gautier avait passé par alliance aux Villette-la-Couz, et encore par une alliance elle arriva aux Chevron-Villette. L'absence de documents m'a mis dans l'impossibilité de dresser une généalogie suivie.

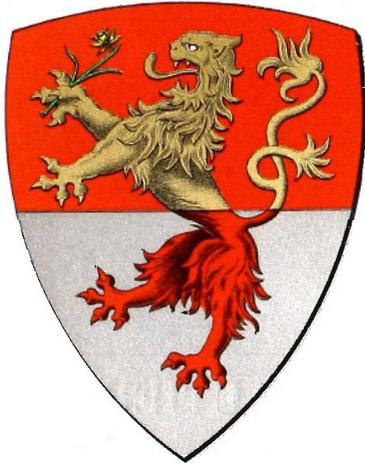
Les armoiries des Puits-Gautier sont inconnues.

N. B. Je ne garantis pas que tous les actes que je cite au-dessous du même prénom se rapportent à une seule personne.

JOCELIN de Podio Gallerii
et D^{ne} Cécile, sa femme, font donation, vers 1223, à la Chartreuse de Saint-Hugon, moyennant 300 sous, de tous les droits qu'ils possèdent dans les limites de cette maison, en tâches, servis, terrains cultivés ou non, etc.; parmi les témoins est Humbert *Brutiuns, hospitalarius*, père de ladite D^{ne} Cécile (*Cartulaire de Saint-Hugon*, M^{ss} Ac^{ts} de Savoie, 2^e série, t. XI, p. 297 et 298).



PUPET (DE OU DU) OU PIPET (DE)



P. : *mi-parti (lisez coupé) de gueules et d'argent, au lion rampant d'or et de gueules tenant à la patte une fleur de pipe; Cimier : un bouquet et feuillage; Devise : INGENIUM ET LABOR (Armoiries concédées, Reg. 22, Pat. Sav., fol^o 219) (1).*

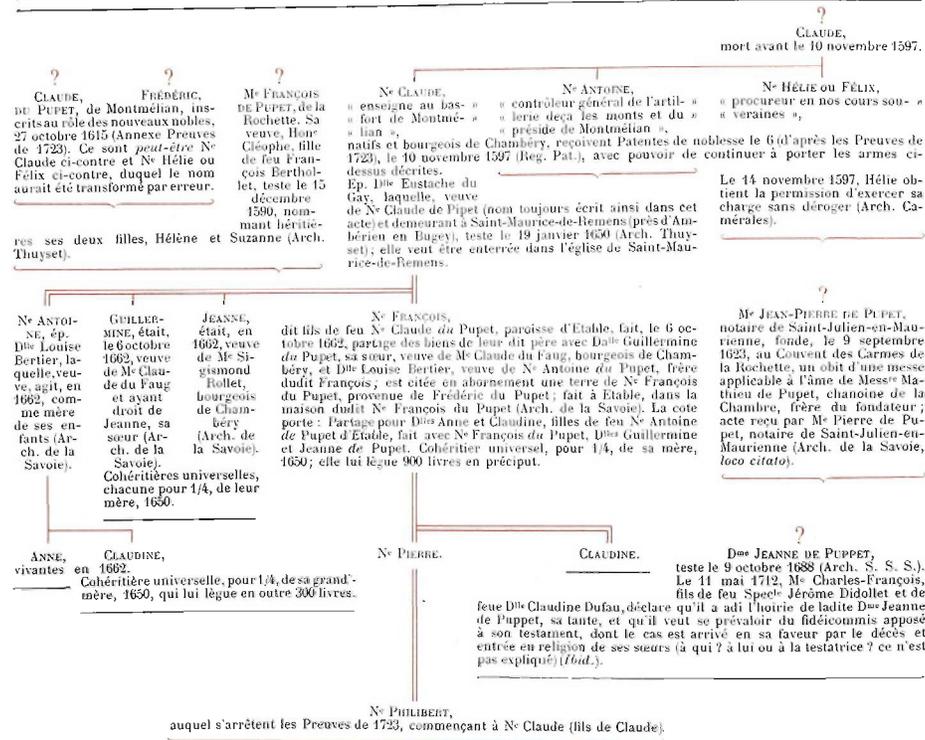
L me paraît probable que cette famille, anoblie en 1597 et dite alors de Chambéry, est originaire de la Rochette, car, à la même époque et au siècle précédent, il y avait des de Pupet dans cette localité, et le fils d'un des anoblis habitait Etable, tout près de la Rochette.

Ce nom a aussi été porté, au XVII^e siècle, à Saint-Julien-en-Maurienne, par des notaires, qui n'étaient pas nobles, et l'un d'eux avait fondé un obit au Couvent des Carmes de la Rochette. J'ignore s'ils étaient de la même race que la famille noble qui fait l'objet de cet article.

Nous n'avons à peu près point trouvé de documents concernant les Nobles de Pupet, et leur filiation ci-dessous résulte presque uniquement des Preuves de 1723. Dès cette date, nous ne les avons plus rencontrés.

Doubles traits : Preuves de 1723.

veuve de N^o Jacquemoz de la Chambre, bâtarde (2), fonda, le 6 février 1432, un anniversaire de 1 fl. de pension annuelle sous le capital de 20 fl. (Arch. de la Savoie, État des fondations des Carmes de la Rochette en 1697). Elle n'est peut-être qualifiée noble qu'en raison de son alliance.



(1) Franchi-Verney (*Armerista*) a modifié ainsi la description de ces armoiries : *parti de gueules et d'argent au lion de l'un à l'autre, d'or sur le gueules, de gueules sur l'argent, tenant à la patte un rameau de verdure; cimier, un bouquet de fleurs avec feuillage; Devise : INGENIUM ET LABOR* (Armoiries concédées, Reg. 22, Pat. Sav., fol^o 219) (1). Il est assez extraordinaire que le nom de cette famille fut aussi peu fixe au XVII^e siècle (Pupet ou Pipet). Cela s'explique dans une certaine mesure par la prononciation de *P* par *P*, que l'on employait autrefois dans quelques parties de la Savoie.

PUT. - Voir au SUPPLÉMENT.

PUTEVILLE (DE). - Voir au SUPPLÉMENT.

PUTHOD, DE RUMILLY



P. : *d'argent au laurier de 5 branches au naturel, accompagné de 2 étoiles de gueules, une de chaque côté (Armoiries concédées aux Patentes de noblesse du 31 août 1584).*

D'après les dessins des Preuves de Malte, je crois que la description doit être complétée en ajoutant, après les mots *au naturel* : *terrassé de sinople*. En effet, aux Preuves Montfalcon, Archives du Rhône, H. 187, leur blason est : écartelé de gueules au sautoir d'or, et d'argent à l'arbre terrassé de sinople; de même aux Preuves du Coudrey, H. 197, et Pingon, H. 196, sauf que l'arbre est terrassé de sable. Comme on le voit, à ces trois Preuves, les étoiles sont omises, et les armes des Puthod sont écartelées avec celles des Saint-Jeoire, quoiqu'ils n'aient pas eu une alliance directe avec cette famille, mais en raison sans doute du mariage de N^o Jean Puthod avec Adrienne de Prez, fille d'une Saint-Jeoire. Franchi-Verney (*Armerista*) donne les mêmes armoiries que les Patentes de noblesse, sans dire pour les étoiles : une de chaque côté. A défaut d'indication de ces Patentes, je crois que ces étoiles doivent être en chef, et alors, pour que la description fût complète, il faudrait, après le mot *gueules*, ajouter : *en chef*.

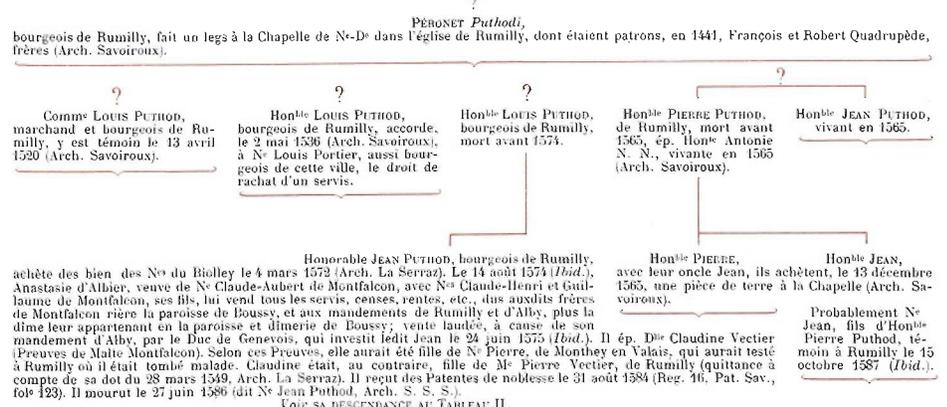


UTHOD est un nom répandu en Savoie (1). Selon les Preuves testimoniales de Malte Montfalcon, les Nobles Puthod, de Rumilly, sont de noblesse ancienne et incontestable, ... certainement bien nobles, les Montfalcon ayant toujours été jaloux de leur noblesse et

de leurs alliances (2). La vérité vraiment incontestable est que la famille Puthod a été anoblie en 1584, mais que Jean Puthod, comme bourgeois de Rumilly et possesseur de biens féodaux depuis 1574, a été parfois appelé Noble par courtoisie depuis cette dernière date. Il n'est pas même absolument certain que ces Patentes de noblesse de 1584 doivent être attribuées, comme je le fais dans la généalogie qui suit, au premier Jean (fils de Louis); elles pourraient aussi bien l'être à son fils Jean. La fille unique et héritière de ce deuxième Jean épousa N^o François de Montfalcon, de la branche des Comtes de Saint-Pierre-de-Soucy. Cette alliance figure aux quartiers de Malte Montfalcon en 1683, du Coudrey en 1728 et Pingon en 1737 (Arch. du Rhône).

(1) Il y a même existé une autre famille noble de ce nom, car N^o Jacquemin Puthod reconnu, le 18 août 1559, des Seigneurs de Berne en fief noble des censures, rentes, hommages, etc., vicière Gaillard et autres lieux, biens acquis par lui, le 5 mars 1548, de Philibert de Jussier et autres (Arch. Camérales), et il possédait des biens à Annemasse, qui furent recouverts, en 1660, par les N^{os} Guillet de Monthoux. (2) Barthélémy de Montfalcon du fol^o 107, tome IV, épousa, selon conventions arrêtées par N^o Alexandre de Montvagnard, Claude, fille de N^o Antoine de Montcolonnon (Arch. Laplace). Le même Barthélémy, alors seig^r de Montcolonnon, est dit fils *donné* (ce mot est encore parfaitement lisible, quoiqu'il a été un peu et mal surchargé) de Sébastien de Montfalcon du fol^o 99, désigné ici avec ses dignités et seigneuries (*Sebastians* du fol^o 99), dans une quittance qu'il donne, le 31 mars 1568, au même Alexandre, héritier universel dudit Sébastien, de 2.500 fl. qu'Alexandre devait pour la nourriture et l'entretien de Barthélémy (*Ibid.*). Le 5 juillet 1561, le même Alexandre passe une obligation aux frères du Coudrey de 100 écus, contre la promesse de remettre à Emery de Montfalcon (frère dudit Barthélémy), étudiant au Collège d'Avignon, la place qu'y avait Amédou du Coudrey; la cote ancienne porte : Oblige du Seigneur de Boège pour N^o Hénéric de Montfalcon, *percé du Président de Montfalcon* (*Ibid.*). Claire, veuve de N^o Pierre Arnollet et sœur desdits Emery et Barthélémy (fol^o 100), dans une lettre adressée à M^o de Pierrecharve (Montvagnard), lui rappelle qu'elle ne l'a pas vu depuis les dernières noces de son frère l'Avocat (Emery) et se dit la pauvre parente dudit Pierrecharve (*Ibid.*). Il ne reste donc aucun doute qu'Emery de Montfalcon, duquel sont descendus les Montfalcon-Saint-Pierre (fol^o 106), est le même qu'Emeryus du folio 100. Donc les premiers degrés du Tableau VII Montfalcon (fol^o 106), basés sur les Preuves de Malte Montfalcon, sont faux, et le prétendu testament du 15 octobre 1545, produit à ces Preuves, est apocryphe, comme nous l'avions pressenti (*voir* avant-dernier alinéa du fol^o 92 et note 1 du fol^o 107). Ces Preuves contiennent aussi des assertions inexactes, relativement à l'alliance Vectier d'Hon^o Jean Puthod (*voir* l'article de ce Jean), aux mérites de N^o François de Montfalcon, mari de la dernière des Puthod, qui aurait été l'un des grands hommes de son siècle, et à l'ancienneté de la noblesse. A ce sujet est cité un registre de fiefs, où l'on voit N^o Jean, fils de feu N^o Louis Puthod, de Rumilly, en 1563, ce qui, d'après ces Preuves, sert de titre honorifique prouvant l'ancienneté de la noblesse de cette famille « 11

TABLEAU I.



VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

Honorable JEAN PUTHOD, bourgeois de Rumilly. Voir son article et son ascendance au TABLEAU I.

FRANÇOISE PUTHOD, de Rumilly, ép., contrat dotal du 21 janvier 1588, N° Amé de Sales, seigneur de Vallières et du Vuad, par ce contrat, Amé fit donation à ladite Françoise d'une partie des biens communs entre lui et ses frères, Révérend Louis et N° Gaspard de Sales (dit au partage entre ces trois frères du 29 décembre 1589, Arch. La Serraz). Elle aurait épousé en premier lieu N° Louis Guyrod.

NICOLARDE, ép., contrat dotal du 30 septembre 1584 (Arch. S. S. S.), N° et Spec^e Michel Violon, seigneur de Nouvelles, docteur en droits, qui transige, le 30 janvier 1591, avec son beau-frère N° Jean Puthod, docteur en droits (Ibid.), et encore, le 1^{er} février 1599 (Arch. La Serraz), avec Adrienne de Bracorens sur certains biens mouvant du fief dudit N° Jean. Il fait, le 5 août 1592, l'acquisition d'une terre au territoire du Biolley, mandement de la Balme (Invs^e Arch. Haute-Savoie). Il ép., contrat dotal du 2 juin 1588 (Preuves de Malte Montfalcon; on trouve ailleurs 1578), Adrienne de Prez, fille de feu N° Gabriel, seigneur de Corcelles, Corsier et Lutry, et d'Antoinette de Saint-leovier. Il teste le 21 mai 1588 (Preuves de Malte Montfalcon), nommant sa femme tutrice de sa fille. Il mourut avant le 1^{er} février 1599 (Arch. La Serraz). Adrienne ép.: 2^e avant juin 1604, N° Jean Trollou (ou Trollou), seigneur de la Salle, plus tard président à la Chambre des Comptes de Savoie (Arch. La Serraz et Preuves de Malte Montfalcon); elle en était veuve lorsqu'elle testa, le 17 juillet 1630, en faveur de sa fille (Preuves de Malte Montfalcon).

N° JEAN PUTHOD, de Rumilly, docteur en droits, avocat au S. S. S., transige avec son beau-frère Violon le 30 janvier 1591 (Arch. S. S. S.). Étant l'un des nouveaux avocats à la rentrée du 3 novembre 1582 (M^o Soc. d'His^o, t. XXXVIII, p. 383). Le 22 mai 1591 (Arch. Savoie), à cause de la vente procédée de feu N° Henri de Montfalcon, il diminue les servus dus par N° Jacques de Bracorens sur certains biens mouvant du fief dudit N° Jean. Il fait, le 5 août 1592, l'acquisition d'une terre au territoire du Biolley, mandement de la Balme (Invs^e Arch. Haute-Savoie). Il ép., contrat dotal du 2 juin 1588 (Preuves de Malte Montfalcon; on trouve ailleurs 1578), Adrienne de Prez, fille de feu N° Gabriel, seigneur de Corcelles, Corsier et Lutry, et d'Antoinette de Saint-leovier. Il teste le 21 mai 1588 (Preuves de Malte Montfalcon), nommant sa femme tutrice de sa fille. Il mourut avant le 1^{er} février 1599 (Arch. La Serraz). Adrienne ép.: 2^e avant juin 1604, N° Jean Trollou (ou Trollou), seigneur de la Salle, plus tard président à la Chambre des Comptes de Savoie (Arch. La Serraz et Preuves de Malte Montfalcon); elle en était veuve lorsqu'elle testa, le 17 juillet 1630, en faveur de sa fille (Preuves de Malte Montfalcon).

ANNE-MICHELLE (ou MICHÈRE), ép. N° Amé Guyrod, seigneur de la Motte en Genevois (Arch. La Serraz et Man^o Besson). A la suite d'un procès entre le curateur de Balthazarde-Philiberte Puthod, fille pupille de feu N° Jean Puthod d'une part, et N° Jean Trollou, seigneur de la Salle, Michel Violon et ledit Amé Guyrod, comme mari de ladite Michèle, un arrangement est pris en juin 1604 et confirmé par arrêt du Sénateur de Charpenne du 13 juillet 1604. Amé eut, en partage de l'hoirie Puthod, les rentes de la Molière, Roasson, Les Clefs, Veillet et d'Arma, avec le droit des langues de bouffe et le péage de Rumilly; il avait aliéné précédemment, des biens de ladite pupille, la maison dite de Beaufort à N° François Gaspard, de Rumilly, pour laquelle il y avait procès avec le Seig^r de Salagine (Arch. La Serraz).

BALTHAZARDE-PHILIBERTE, héritière universelle de son père et de sa mère, ép., contrat dotal du 25 septembre 1615 (Preuves de Malte Montfalcon, François de Montfalcon, seigneur de Saint-Pierre-de-Soucy, président à la Chambre des Comptes. Elle eut pour tuteur son beau-père, N° Jean Trollou, et prit des arrangements avec lui et ses oncles Guyrod et Violon en 1604, 1613 et 1614 (Arch. La Serraz). Étant veuve dudit François, 1^{er} président à la Chambre des Comptes, elle fit acheter, le 3 mars 1621, des N° de Prez et de la D^{ne} de Thomassin, veuve de N° Ferdinand de Prez, les revenus et droits du château d'Évian, qui passeront ainsi au Montfalcon, ses descendants (Arch. Thuyset). Elle fut mère de François-Philibert de Montfalcon, comte de Saint-Pierre-de-Soucy (dit au testament de celui-ci, 25 novembre 1682, Arch. S. S. S.), et de Victor-Amé de Montfalcon, maréchal de camp des armées de S. A. R., seigneur des revenus du château d'Évian, etc. (dit au testament de celui-ci, 20 novembre 1682, Arch. S. S. S.).

PUY (DU). PYADDOT. QUADRUPÈDE ou QUATRUPÈDE. QUARTERY (DE).

Voir au SUPPLÉMENT.

QUEIGE (DE)

EN LATIN : DE QUEIO ou DE QUEIOZ ou DE QUEGIO SEIGNEURS DE QUEIGE



ANCIENNE famille, connue dès le XIII^e siècle et éteinte au XV^e, qui sans doute avait tiré son nom du lieu de Queige en Tarentaise (1). Au XIV^e siècle, une branche s'éteignit dans la famille de Cupellin (2), et à la génération suivante, Antonie de Cupellin, fille de Lionnette de Queige, épousa N° Vuet ou Vuyet Ravoyrie ou Ravorie (en latin, Ravoyre ou Ravorie en français), de Leynico (Leyni ?) en Lombardie (3). Lionnette de Queige fit héritière sa fille, ladite Antonie de Cupellin, en lui substituant N° Louis et Jean Ravoyrie, fils de ladite Antonie, à charge de porter le nom et les armes de Queige. Louis Ravoyrie, seul survivant et possesseur de la principale partie des biens de Lionnette, présenta requête au Duc de Savoie, qui lui ordonna, le 19 juillet 1463, de se conformer à la volonté de son aïeule maternelle, dont la race était éteinte, et de porter en premier lieu et principalement le nom de Queige, ainsi que les armes pures de cette famille (4).

Dès lors, les descendants dudit Louis, comme lui-même, s'appelèrent de Queige dits Ravoyrie, ou dits de Ravoyrie, ou dits de Ravoyre, ou Ravoyrie dits de Queige, ou même de la Ravoyrie, etc. Le dernier de cette nouvelle race, portant le nom de Queige et substituée ainsi à la première, testa en 1586 et le 30 juillet 1609, laissant son héritage aux Nobles Cerisier, d'Ugine, ses parents. Un rameau s'éteignit dans les Nobles Bertrand, de Saint-Michel-en-Maurienne.

A la suite du peu que j'ai trouvé sur l'antique race de Queige, je donne ici le degré des de Cupellin, nécessaire pour indiquer la transmission du nom, puis les Ravoyrie ou Ravoyre, dernière famille qui ait porté le nom de Queige.

Les armoiries des anciens Queige et celles primitives de ces Ravoyrie me sont inconnues. Il ne faut pas confondre ces Ravoyrie ou Ravoyre avec l'illustre famille de la Ravoyrie, ni avec les Ravoyrie, de la Croix de la Rochette (aussi Ravoyrie en latin).

(1) Queige, comme Marthod et Cornillon, faisait partie de la Tarentaise au moyen âge. Pendant le temps que la baronnie de Beaufort fut de l'appanage de la branche Savoie-Nemours, qui avait le comté puis duché de Genevois, c'est-à-dire de 1514 à 1659, on trouve dans certains actes de Queige en Genevois. Enfin, au XVIII^e siècle, ces localités faisaient partie de la province de Savoie.
(2) Probablement de la famille de ce nom de Saint-Gervais en Faucigny (voir au Supplément).
(3) Jadis on comprenait parfois le Piémont dans la désignation plus générale de Lombardie (voir Ponza, Science de l'homme de qualité, p. 228). Ce Leynico pouvait donc être en Piémont.
(4) C'est la plus ancienne concession de ce genre que nous ayons trouvée. On s'en passait habituellement en pareil cas.

THOMAS de Queio, donne quittance, le jour des ides de mai 1238 (Arch. Barrioz), à Raymond de Queio, du prix de l'acquisition que ce dernier a faite dudit Thomas de tout le fief qu'il tenait dudit Raymond; les fils légitimes de Thomas pourront le racheter pendant quatre ans. D^{ne} Guillemette (probablement femme dudit Thomas) cède aussi à Raymond tout ce qu'elle tenait de lui in Campo rubando. Thomas et Guillemette investissent ledit Raymond, fait à Conflans.

REYMOND de Queio, reçoit quittance de Thomas ci-contre le jour des ides de mai 1238 (Arch. Barrioz).

(1) Voir tome I, fol. 384, note 1.
(2) Mollisala, Mollioz, etc., actuellement hameau de Mollisouz, sur un certain pour cy-nologie Mollisouliers. De même sans doute Mollisouz près de Genève.

N. N., frères de Vuilleme en 1291, peut-être Girard et Hugues ci-contre qui possèdent reconnaissance en 1311.

VUILLEME DE QUEIGE, passent reconnaissance en faveur de l'Archevêque de Tarentaise, le 13 des ides de février 1289, Hugonet de Byoloto, ayant été élargi des prisons dudit Vuilleme, proclame de se soumettre à sa cour (cetero) et stare juri coram dicto Vuillemo super eo nomine suo et Jacquemet vicario Vuillemi super eo quod dicitur ipsius commissis egra dictum Vuillemo nomine suo et dicte vicario suo super homagio quod debet eidem Vuillemo nomine suo super homagio dicta curia apud Conflans vel apud Queio, et il engage pour ce que dessus tout et offre feutun quod tenet a dicto Vuillemo, etc.; fait à Conflans (Arch. Barrioz). Aussi probablement Vuilleme de Queio, qui, en son nom et à celui de ses frères, ses amis, ses hommes, feudataires et sujets, conclut un traité avec le Châtelain de Beaufort pour le Dauphin, le 4 des ides de septembre 1291 (Ibid.); voir en A au folio suivant cet intéressant document. Probablement Mermet de Queio (1). L'un des vassaux du Comte de Savoie en Tarentaise, qui, le 2 des ides de mars 1308, à l'hôpital de Conflans, promirent de reconnaître pour Comte de Savoie, Edouard, fils aîné du Comte régnant (Arch. de Cour). Le vendredi après la Nativité de la Vierge 1312, une enquête est faite ex officio curie de Vuilleme, seigneur de Queige, damoiseau, au sujet d'une rixe suivie de mort; Jacques Rate est assesseur dudit Vuilleme qui est dit aussi seigneur de Queige (Arch. Barrioz). Vuilleme de Queio, mort avant le 5 décembre 1335, laisse les enfants ci-dessous (Ibid.).

PIERRE, damoiseau, mort avant 1312.

PIERRE, mort avant 1238, est peut-être le même que celui ci-contre (père de Hugues).

HUGUES, clerc, fils de feu Pierre de Queio, damoiseau, est témoin à l'enquête de Queige, fils de feu Pierre, faite ci-contre.

GIARD DE QUEIGE, Il est possible que tous les actes cités ici ne concernent pas le même Giard. Un Giard de Queige reconnaît, le 5 des kalendes de janvier 1319, en faveur de l'Archevêque de Tarentaise, des fiefs avec jur^e dans la paroisse de Queige, l'hommage lige, etc. (Index raisonné). Giard de Queige, fils de feu Pierre, prête hommage à l'Archevêque de Tarentaise le 27 février 1328 (Ibid.). Giard de Queio, damoiseau, est arbitre, le 5 décembre 1355, à l'acte cité ci-dessous aux enfants de Vuilleme. Giard de Queige fait une reconnaissance, le 13 janvier 1344, en faveur de l'Archevêque de Tarentaise (Index raisonné). Les héritiers de Giard de Queio, damoiseau, avaient, le 13 avril 1335 (Arch. Barrioz), le droit de faire moure leurs grains aux moulins de Queige, albergés ce jour-là par Henri de Ferrières et Marguerite, veuve de Pierre de Queige (Arch. Barrioz).

JEAN DE QUEIGE, cité dans l'Inventaire de l'Archevêché de Tarentaise, comme ayant prêté hommage ou passé reconnaissance à l'Archevêque, en 1368, ou 1354, ou 1311, ou 1320, ou 1361, du fief et arrière-fief nière de Queige, et de la moitié de l'apage de Queige et de toute la pleine juridiction dans cette paroisse (Inventaire de l'Archevêché, dans les Doc^{ts} de l'Ac^o de la Val d'Aoste, 1^{er} vol., p. 65).

Mess^{rs} HUMBERT de Queio, témoin, le 26 prier de novembre 1339, à la reconnaissance donnée par Amédée de Villario devant les mandataires de Vuilleme de Queio (Arch. Barrioz).

Mess^{rs} BRUNO de Queio, témoin, le 26 prier de novembre 1339, à la reconnaissance donnée par Amédée de Villario devant les mandataires de Vuilleme de Queio (Arch. Barrioz).

PIERRE, MANUEL, JACQUES, AGATHE, EUGLINE, Ces trois fils de feu Vuilleme de Queio, damoiseau, transigent, le 26 août 1352, avec Amoyet de Villario-supra-Aynam, damoiseau, au sujet de certains biens à Mollioz (2), dont leur feu père avait été investi par le Comte de Savoie (Arch. Barrioz); fait apud Villario, devant l'église dans le cimetière de Saint-Pierre.

VUILLEME, damoiseau, ont acheté dudum (en 1412) des fiefs dits Jocerandorum de Cons (dit au testament de cette année de Pierre de Queige ci-dessous). Vuilleme, fils de Girard de Queio, damoiseau, témoin à l'acte ci-dessus du 5 décembre 1355.

FRANÇOIS, AGATHE, LÉONNETTE, LUCIANE, HUGONET dit Frelli-mol, mari de me, mort avant 1369.

Amédée de Villario reconnaît, par-devant les mandataires dudit Pierre, fils de feu Vuilleme de Queio, tenir en fief gentil et noble l'albergement de Jean Enguicze, de Monrupot, paroisse de Queige, et lui devoir 4 s. l. de plat (Ibid.). Ep. Marguerite N. N., laquelle ép.: 2^e N° Aymon de Ferrières, selon le même contrat dotal du 23 août 1363, par lequel Lionnette de Queige, sa fille, ép. N° Henri de Ferrières, fils dudit N° Aymon (Ibid.). Marguerite était probablement sœur ou nièce de Mess^{rs} Jean de Village, prêtre de Gachellin, qui prend une part active à ce contrat. Les enfants de feu Pierre de Queige sont substitués au testament du 30 janvier 1369 de Vuilleme de Queige, damoiseau, ci-contre. Le 13 avril 1373, ladite Marguerite, tutrice de sa fille Catherine, et Henri de Ferrières, comme mari de la dite Lionnette, alièrent à des hommes de Queige tous les moulins et battoirs qu'ils ont dans cette paroisse, avec leurs ruisseaux, vivages, etc., se réservant de s'en servir gratuitement tant qu'ils demeureront à Queige dans leur hospicium; ils suppliant l'Archevêque de Tarentaise de laudat et albergement (Ibid.). Pierre testa le 20 juin 1361, et un Commissaire du Conseil, résident à Chambéry, décerne à Marguerite la tutelle de ses deux filles le 9 octobre 1361 (Ibid.). Marguerite vivait encore le 12 mai 1376 (Ibid.).

Amédée de Villario reconnaît, par-devant les mandataires dudit Pierre, fils de feu Vuilleme de Queio, tenir en fief gentil et noble l'albergement de Jean Enguicze, de Monrupot, paroisse de Queige, et lui devoir 4 s. l. de plat (Ibid.). Ep. Marguerite N. N., laquelle ép.: 2^e N° Aymon de Ferrières, selon le même contrat dotal du 23 août 1363, par lequel Lionnette de Queige, sa fille, ép. N° Henri de Ferrières, fils dudit N° Aymon (Ibid.). Marguerite était probablement sœur ou nièce de Mess^{rs} Jean de Village, prêtre de Gachellin, qui prend une part active à ce contrat. Les enfants de feu Pierre de Queige sont substitués au testament du 30 janvier 1369 de Vuilleme de Queige, damoiseau, ci-contre. Le 13 avril 1373, ladite Marguerite, tutrice de sa fille Catherine, et Henri de Ferrières, comme mari de la dite Lionnette, alièrent à des hommes de Queige tous les moulins et battoirs qu'ils ont dans cette paroisse, avec leurs ruisseaux, vivages, etc., se réservant de s'en servir gratuitement tant qu'ils demeureront à Queige dans leur hospicium; ils suppliant l'Archevêque de Tarentaise de laudat et albergement (Ibid.). Pierre testa le 20 juin 1361, et un Commissaire du Conseil, résident à Chambéry, décerne à Marguerite la tutelle de ses deux filles le 9 octobre 1361 (Ibid.). Marguerite vivait encore le 12 mai 1376 (Ibid.).

Amédée de Villario reconnaît, par-devant les mandataires dudit Pierre, fils de feu Vuilleme de Queio, tenir en fief gentil et noble l'albergement de Jean Enguicze, de Monrupot, paroisse de Queige, et lui devoir 4 s. l. de plat (Ibid.). Ep. Marguerite N. N., laquelle ép.: 2^e N° Aymon de Ferrières, selon le même contrat dotal du 23 août 1363, par lequel Lionnette de Queige, sa fille, ép. N° Henri de Ferrières, fils dudit N° Aymon (Ibid.). Marguerite était probablement sœur ou nièce de Mess^{rs} Jean de Village, prêtre de Gachellin, qui prend une part active à ce contrat. Les enfants de feu Pierre de Queige sont substitués au testament du 30 janvier 1369 de Vuilleme de Queige, damoiseau, ci-contre. Le 13 avril 1373, ladite Marguerite, tutrice de sa fille Catherine, et Henri de Ferrières, comme mari de la dite Lionnette, alièrent à des hommes de Queige tous les moulins et battoirs qu'ils ont dans cette paroisse, avec leurs ruisseaux, vivages, etc., se réservant de s'en servir gratuitement tant qu'ils demeureront à Queige dans leur hospicium; ils suppliant l'Archevêque de Tarentaise de laudat et albergement (Ibid.). Pierre testa le 20 juin 1361, et un Commissaire du Conseil, résident à Chambéry, décerne à Marguerite la tutelle de ses deux filles le 9 octobre 1361 (Ibid.). Marguerite vivait encore le 12 mai 1376 (Ibid.).

Amédée de Villario reconnaît, par-devant les mandataires dudit Pierre, fils de feu Vuilleme de Queio, tenir en fief gentil et noble l'albergement de Jean Enguicze, de Monrupot, paroisse de Queige, et lui devoir 4 s. l. de plat (Ibid.). Ep. Marguerite N. N., laquelle ép.: 2^e N° Aymon de Ferrières, selon le même contrat dotal du 23 août 1363, par lequel Lionnette de Queige, sa fille, ép. N° Henri de Ferrières, fils dudit N° Aymon (Ibid.). Marguerite était probablement sœur ou nièce de Mess^{rs} Jean de Village, prêtre de Gachellin, qui prend une part active à ce contrat. Les enfants de feu Pierre de Queige sont substitués au testament du 30 janvier 1369 de Vuilleme de Queige, damoiseau, ci-contre. Le 13 avril 1373, ladite Marguerite, tutrice de sa fille Catherine, et Henri de Ferrières, comme mari de la dite Lionnette, alièrent à des hommes de Queige tous les moulins et battoirs qu'ils ont dans cette paroisse, avec leurs ruisseaux, vivages, etc., se réservant de s'en servir gratuitement tant qu'ils demeureront à Queige dans leur hospicium; ils suppliant l'Archevêque de Tarentaise de laudat et albergement (Ibid.). Pierre testa le 20 juin 1361, et un Commissaire du Conseil, résident à Chambéry, décerne à Marguerite la tutelle de ses deux filles le 9 octobre 1361 (Ibid.). Marguerite vivait encore le 12 mai 1376 (Ibid.).

Amédée de Villario reconnaît, par-devant les mandataires dudit Pierre, fils de feu Vuilleme de Queio, tenir en fief gentil et noble l'albergement de Jean Enguicze, de Monrupot, paroisse de Queige, et lui devoir 4 s. l. de plat (Ibid.). Ep. Marguerite N. N., laquelle ép.: 2^e N° Aymon de Ferrières, selon le même contrat dotal du 23 août 1363, par lequel Lionnette de Queige, sa fille, ép. N° Henri de Ferrières, fils dudit N° Aymon (Ibid.). Marguerite était probablement sœur ou nièce de Mess^{rs} Jean de Village, prêtre de Gachellin, qui prend une part active à ce contrat. Les enfants de feu Pierre de Queige sont substitués au testament du 30 janvier 1369 de Vuilleme de Queige, damoiseau, ci-contre. Le 13 avril 1373, ladite Marguerite, tutrice de sa fille Catherine, et Henri de Ferrières, comme mari de la dite Lionnette, alièrent à des hommes de Queige tous les moulins et battoirs qu'ils ont dans cette paroisse, avec leurs ruisseaux, vivages, etc., se réservant de s'en servir gratuitement tant qu'ils demeureront à Queige dans leur hospicium; ils suppliant l'Archevêque de Tarentaise de laudat et albergement (Ibid.). Pierre testa le 20 juin 1361, et un Commissaire du Conseil, résident à Chambéry, décerne à Marguerite la tutelle de ses deux filles le 9 octobre 1361 (Ibid.). Marguerite vivait encore le 12 mai 1376 (Ibid.).

VUILLEME de Queio, Un albergement eut lieu, le 13 août 1394, entre lui, agissant en son nom et à celui de Jacquemet, chapelain de feu Pierre de Villario supra Aynam, et Clémence, veuve d'Aymon du Villard-sur-Aymon, au sujet de la maison-forte de Mollisala, ses dépendances et autres biens; cette maison restera Clémence et à ses enfants (Ibid.). Vuilleme de Queio, Par un testament, dont la date n'est pas connue, elle avec pluri; les autres biens de la paroisse de Queige seront divisés par moitié (Arch. Barrioz).

CATHERINE, épouse de Jean de Cupellin, le 31 mars 1417, à ses fils N° Aymon de Ferrières et Pierre de Cupellin (Ibid.). Elle testa le 7 juin 1423, laissant à Jean, Louis et Péronnette Ravoyrie, ses petits-enfants, des biens à Mollisala (Ibid.). Son dit fils Pierre étant mort, elle partage ses biens également, le 5 mars 1428, entre son dit fils Aymon et sa fille Anioinette de Cupellin (Ibid.). Une transaction eut lieu, le 2 juillet 1435 (Ibid.), entre elle et Guillaume Fabri de Pratis, notaire, au sujet des cours d'eau traversant Queige. Par un testament, dont la date n'est pas connue, elle eut pluri; les autres biens de la paroisse de Queige seront divisés par moitié (Arch. Barrioz).

LIONNETTE, co-héritière pour moitié de Pierre de Queige ci-dessous, 1412; ép.: 1^{er} contrat dotal du 28 août 1364, Henri de Ferrières, damoiseau, fils d'Aymon ci-dessus, mari de la mère de ladite Lionnette (Arch. Barrioz); 2^e avant le 10 janvier 1389 (Ibid.). N° Jean de Cupellin dit Contocapellin, ou Contocapellin, veuve dudit Jean, elle le fait donation, le 31 mars 1417, à ses fils N° Aymon de Ferrières et Pierre de Cupellin (Ibid.). Elle testa le 7 juin 1423, laissant à Jean, Louis et Péronnette Ravoyrie, ses petits-enfants, des biens à Mollisala (Ibid.). Son dit fils Pierre étant mort, elle partage ses biens également, le 5 mars 1428, entre son dit fils Aymon et sa fille Anioinette de Cupellin (Ibid.). Une transaction eut lieu, le 2 juillet 1435 (Ibid.), entre elle et Guillaume Fabri de Pratis, notaire, au sujet des cours d'eau traversant Queige. Par un testament, dont la date n'est pas connue, elle eut pluri; les autres biens de la paroisse de Queige seront divisés par moitié (Arch. Barrioz).

ANTOINE, damoiseau, héritier universel de son père, 1369. Plusieurs actes (soixante) sont passés en sa faveur, du 4 juin 1388 au 4 avril 1900 (Arch. Barrioz).

HENRIETTE, Son père lui légua 160 li. quand elle se maria. Elle se maria avec le Rolet de Moux. Ep.: N° Henri de Cornillon (Arch. Thuyset); 2^e contrat dotal du 15 novembre 1374 (Ibid.). Rolet de Moux, damoiseau; elle y est représentée par son oncle N° Jean Luciane.

ANNES-SOXANE, épouse dudit de CUPELLIN, morte avant 1428.

N° AMÉ-CELÉ DE CUPELLIN, mort avant 1423.

N° AYMON DE PIERRE DE CUPELLIN, co-héritier universel de sa mère pour les deux tiers, à condition qu'il voudrait demeurer continuellement ad partram (Ibid.). Mort avant 1426.

PIERRE DE QUEIGE, damoiseau, vend, le 30 juillet 1410, des biens et tréuements au mandement de Faverges à Pierre de Cupellin (Arch. Barrioz). Il teste le 9 octobre 1412 (Ibid.).

JORDANE DE QUEIGE, pas de notice de Pierre, mais fille d'Antoine; légataire de Pierre ci-contre, 1412, et de Lionnette de Setenay, veuve de Vuilleme de Queige.

Voir B au bas du folio 35. PIERRE, naturel, né de Marguerite, veuve d'Amédée Berard, légataire de son père, 1412.

RAVOYRE DE QUEIGE OU QUEIGE (DE) DITS RAVOYRE

COSEIGNEURS DE MARTHOD, DE CORNILLON ET DE QUEIGE

Barthélémy Ravoire,

de *Leynico*, futur mari d'Antoine, fille naturelle de feu Aymon Jordane, d'Ayme, damoiseau, et veuve de Vuillelme Chamuos de Séez, autorise, le 26 avril 1364, sa dite future à transiger sur ses droits avec les tuteurs de Jean, fils pupille dudit Vuillelme. Barthélémy est probablement frère ou oncle de Vuet ci-contre.

N° LOUIS RAVOIRE, ou DE QUEIGE dit Ravoire,

donataire de sa grand'mère Lionnette de Queige le 7 juin 1423 et le 5 mars 1428. Il représente celle-ci, le 2 juillet 1435, à une transaction avec Guillaume Fabri de Pratis, notaire, au sujet du cours du Doron dans la paroisse de Queige (1). Le 13 février 1463, il était déjà héritier de son frère Jean (2). Louis expose par requête au Duc de Savoie que Lionnette de Queige, son aïeule maternelle, dans son dernier testament, a nommé héritière Antoinette de Cupellin, sa fille, en lui substituant ledit Louis et Jean Ravoire, frères et fils de ladite Antoinette, chargeant l'un d'eux de prendre le nom et les armes de Queige, et que ledit Louis, seul survivant et tenant la principale partie des biens de ladite Lionnette, désire accomplir les ordres de son aïeule, dont la race est éteinte : le Duc impose, le 19 juillet 1463, audit Louis et à sa postérité *se ex nunc cognominandi primo et principaliter predicto cognomine de Queigo acinquo ipsa de Queigo, alius suis armis relicti, assument...* ; donné à Lyon. Le 19 avril 1464, Louis de Queige dit Ravoire reçoit investiture pour liefs, rières-liefs, etc. (*Judex Savonia*). Il ép. Guillemine de Grandmonte (ou de Grandmontel), fille de feu N° Jean. Il teste le 4 août 1472; substituée à ses fils N° François et Bertrand de Ferrières, ses consanguins; nomme tutrice sa dite femme et exécuteurs testamentaires N° Pierre de Grandmontel, son beau-frère, N° Jean de la Croix, son compère, etc.; fait à Queige dans la grande maison du testateur. Comme tutrice de trois de ses fils ci-dessous, et avec son fils Antoine, Guillemine alberge, le 29 juillet 1474, le rivage du Nant de Villario Aconis, de la sommité *montis joris nigri* jusqu'à... pour y construire un moulin, et le 25 novembre de la même année, une fontaine et l'eau de *Gavarda* sur Queige, qui en découle. Le 25 avril 1476, N° François de Ferrières vend à elle-même, comme tutrice de son fils Georges, et à son fils Antoine, sa part indivise avec d'autres, notamment avec lesdits Antoine et Georges de Queige dits Ravoire, de tous les hommages qui lui sont dus à Queige, Ugine, Conflens, ville d'Hôpital près de Conflens au mandement *Casteri superioris Cougheti*, et au mandement de Beaufort, lesquels hommages sont *antiquitus de Queigo ad causam domus de Queigo*, etc.

N° ANTOINE DE QUEIGE dit RAVOIRE, ou RAVOYRE DE QUEIGE,

coseigneur de Marthod, de Cornillon et de Queige; cohéritier universel de son père, 1472. Des reconnaissances féodales pour biens à Queige sont passées, le 17 mars 1478, en faveur de N° Antoine et Georges, fils de feu N° Louis de Queige dit Ravoire, à Queige dans leur maison. Antoine Ravoire, du mandement d'Ugine, fut constitué, le 6 mai 1496, procureur fiscal *patriarum* de Tarentaise, Maurienne, Aiguille, et lieux adjacents, sa vie durant, par Philippe, duc de Savoie; confirmé dans ces fonctions par le Duc Philibert le 14 novembre 1497 et le 7 juillet 1502 (3). Châtelain de Beaufort (N° Antoine Ravoire) en 1512, remplaçant N° Georges de Monthon. N° Antoine de la Ravoire (co), coseigneur de Queige, passe reconnaissance d'arrière-lieff, en 1512 et le 21 avril 1524, en faveur de l'Archevêque de Tarentaise (*Judex raisonnee et Documents de l'Acte de la Val d'Isère*, t. I, p. 654). Le 5 octobre 1523, il vend, pour lui et pour son frère N° Georges, une pièce de terre à Queige; fait *apud Barbetum*, devant la maison dudit N° Antoine Ravoire, vendeur. Il obtient, le 26 avril 1526, le droit de rachat de certains biens, pour lui et au nom de N° Georges de Queige dit Ravoire, son frère. Ep., contrat dotal du 11 août 1482, Antoinette, fille de Louis de Beaufort, seigneur d'Héry, et de feu N° Jeanne de Verboz. Il mourut probablement avant le 28 octobre 1526, certainement avant 1531.

Messrs GEORGES RAVOIRE, témoin à l'acte du 8 septembre 1550; était peut-être frère de Jacques, François, Louis et Antoine ci-contre.

N° LOUIS RAVOIRE DE QUEIGE, nommé dans la transaction du 26 octobre 1531. N° François de Queige dit Ravoire, son frère, lui remet, le 8 septembre 1530, 800 fl. pour sa part des biens de feu N° Antoine Ravoire, leur père, et de leur mère, et à compte une terre au territoire de Queige, lieu appelé en Barrioz, abornant N° Jacques Ravoire, frère des parties, qui est témoin à l'acte fait à Queige.

N° JACQUES RAVOIRE DE QUEIGE, transige, le 26 octobre 1531, avec son frère François, à propos de certains biens assignés par feu N° Antoine Ravoire, leur père, pour la dot de N° Humberte de Monthouz, femme dudit Jacques; les arbitres sont Messrs Antoine de Beaufort, seigneur d'Héry, et Pierre de Beaufort, seigneur de Lépinay, *fratres et germani ipsorum nobilium Ravoire*; témoin Honnête Hugonet Parpillon de Seyssel, habitant Chamhéry. Jacques est témoin, le 8 septembre 1530, à l'acte passé entre ses frères François et Louis.

Vénble Messrs ANTOINE RAVOIRE, curé de l'Hôpital près de Conflens, mandataire, le 26 octobre 1531, de son frère Jacques et d'Humberte, femme de celui-ci.

LOUISE, BONNE, CLAUDINE, N° ANTOINE. Leur cousin, N° Philibert ci-contre, leur légua à chacun 5 florins, 1586.

FRANÇOISE (fille de N° Jacques de la Ravoire, de Queige en Genevois, ép. N° Jean Bertrand, de Saint-Michel en Maurienne. Philibert ci-contre et N° Antoine de Cerisier reconnaissent, le 13 décembre 1575, lui devoir 4.800 fl. pour le prix d'un albergement. Elle teste, le 10 février 1600, veuve dudit N° Jean Bertrand; veut être enterrée dans l'église de Saint-Michel, au tombeau de son mari, fait un legs à l'Hôtel-Dieu de Saint-Michel, institue héritier universel N° François-Joseph Bertrand, son fils, puis N° François, fils dudit N° François-Joseph; fait à Saint-Michel dans la maison d'habitation de la testatrice.

PIERRE, fils donné *ex soluto et soluta*, légitime, le 1^{er} décembre 1539, par Jean de Gas-tellis, de la paroisse de N°-D^e des Millières, comté Palatin, investi de ce pourvoir, le 9 septembre 1534, par Louis de Gorrevod, cardinal, évêque de Maurienne et légat à latere.

N° PIERRE, recteur de la chapelle de la Sainte Vierge, fondée dans l'église de Queige par N° Pierre de Queige (voir en B ci-dessous, légataire de son père, 1472, n'avait pas encore la messe. Eût peut-être l'aîné, car il est cité avant son frère Antoine au testament de son père. Vénble Messrs Pierre de Ravoire de Queige fait, le 13 novembre 1483, une donation à N° Jean Cerisier. Probablement mort avant le 7 janvier 1486.

N° GEORGES Ravoire, ou GEORGES DE QUEIGE dit RAVOIRE, cohéritier universel de son père, encore sous la tutelle de sa mère le 29 juillet 1474, le 25 novembre 1474 et le 25 avril 1476. Vivant le 5 octobre 1523 et le 26 avril 1526 (voir article de son frère Antoine).

N° JEAN. Leur père les destine à être d'église; s'ils ne le veulent pas, ils auront chacun 400 fl.; ils étaient encore la tutelle de leur mère le 25 juillet 1474.

N° CLAUDE. CLAUDINE, MARIE, légataires de leur père, 1472.

N° FRANÇOIS RAVOIRE (ou LA RAVOYRE) DE QUEIGE, ou DE QUEIGE dit RAVOIRE, coseigneur de Marthod et de Cornillon, ép. contrat dotal du 28 octobre 1526. Bonne, fille de N° Jean Cerisier, citoyen de Moutiers; elle agit du consentement de son frère, Vénble Messrs Michel Cerisier, chanoine de N°-D^e de Moutiers, témoin N° Georges de la Croix, habitant Moutiers. Bonne fit une acquisition le 5 mars 1535. Comme de l'autorité de son mari, elle a vendu des biens à Saint-Oyen, et que cette vente est préjudiciable à ladite Bonne, François lui asepté, le 3 janvier 1549, un moulin à Queige, une maison au même lieu, etc.

N° HECTOR Ravoire, N° MOYSE Ravoire cités avec leur père à la cession ci-dessus du 8 janvier 1504, nés de Jeannette, fille de Claude de la Croix. Ils achètent une pièce de terre à Queige, avec leur mère, le 24 juin 1521; dans cet acte, Moïse est chapelain, et il est passé à Queige, lieu dit en les Echeytes, devant la maison de Vénble Messrs Jean de Queige, chapelain (leur père naturel sans doute). N° Philippe de Mouxy laude, le 26 août 1527, en faveur dudit Moïse, chapelain, et de Jeannette, sa mère, des acquisitions de biens.

FLORENCE, d'abord promise à Claude, fils de feu Pierre Léger, de Verdon, paroisse de N°-D^e des Millières, ép. François, fils de feu Georges Mugneret alias Guxlet, de Saint-Vital, auquel, le mariage étant célébré, elle constitue 60 fl. de dot le 7 juillet 1532.

N° PHILIBERT DE RAVOIRE dit DE QUEIGE, ou DE QUEIGE dit RAVOIRE, coseigneur de Marthod et de Cornillon, comme ayant cause de N° François de Queige dit Ravoire, son père, il rachète, le 21 août 1537, des biens vendus par Antoine et Georges ci-dessus en 1525 et 1526. N° Philibert, fils de feu N° François de Queige dit Ravoire, plus loin Ravoire, Rivoire ou de la Ravoire, du lieu de Queige au mandement d'Ugine, fait donation, le 29 juin 1581, à N° Antoine de Cerisier, son cousin, de tous ses biens, se réservant l'usufruit et 2.500 fl. Il confirme cette donation le 9 mai 1586. Des Lettres ducaux lui accordent, le 11 août 1586, de faire procéder à une enquête sur la descendance d'un homme taillable de Queige, qui avait passé reconnaissance envers N° Antoine de Queige dit Ravoire, aïeul dudit N° Philibert. Il achète, le 1^{er} mai 1569, des droits sur un moulin et cours d'eau à Oultrecheynay. N° Antoine de Cerisier le nomme, le 21 août 1600, l'un de ses exécuteurs testamentaires. Il ép. : 1° Jeanne, fille de N° Georges du Verger, seigneur de Césariches, laquelle fide femme de N° Philibert de la Ravoire, évêque, coseigneur de Marthod et de Cornillon teste le 3 décembre 1565, voulant être enterrée dans l'église de Queige, au tombeau des prédécesseurs de son mari, qu'elle nomme héritier universel; 2° contrat dotal du 28 octobre 1566 (dit seigneur de la Ravoire), Charlotte, fille de Pierre de Veigé, seigneur de Lespigny (maison-forte à Montailleur). Ledit N° Philibert de Queige dit Ravoire (en français) ou Ravoire, ou simplement N° Philibert Ravoire, teste le 10 septembre 1586, et, s'il n'a pas d'enfants, nomme héritier universel N° Antoine de Cerisier, son cousin. Il teste encore, le 30 juillet 1609, en faveur de N° Henri de Cerisier, coseigneur de Marthod et de Cornillon, lui substituant D^{ne} Michière de Cerisier, sa nièce (à la mode de Bretagne sans doute), femme de N° Amé de Montfort, seigneur dudit lieu, de l'Hoblaz et de Miomnaz.

N° FRANÇOIS, mort après sa mère Charlotte de Veigé, laissant son père héritier.

(1) Elle demandait que Guillaume Fabri reconnût tenir d'elle les *riparias, ripras atque aquarias, molendina et baptitoria parochie Queigii aque Doronis laboratis per parrochiam Queigii*, selon la reconnaissance passée, le 14 mai 1376, en faveur de ladite Lionnette et d'Henri de Ferrières, son feu mari. Fabri répondit qu'il tenait ces choses du Duc de Savoie en vertu d'un albergement *noviter facti* le 17 novembre 1532, disant que l'eau du Doron appartenait au Duc *ratione jurtum Regum*. Lionnette répondit que, de temps immémorial, elle et les siens les tenaient en fief noble de l'Archevêque de Tarentaise. La cause fut évacuée devant la Chambre des Comptes, puis transportée au Conseil résident, et enfin soumise à un arbitrage: Fabri renonça à ses prétentions et reconnut tenir la moitié desdits rivages et cours d'eau de Lionnette, du fief immémorial de laquelle ils faisaient partie, et devoir lui payer 12 sols et 5 den. par an.

A (Renvoi du folio précédent). Le 4 des ides de septembre 1291, Jean de Bueygn, châtelain de Beaufort, de l'autorité et pour l'III^e D^{ne} de Faucigny et le Seigneur Dauphin, agissant pour lui et toutes les personnes de la baronnie de Faucigny, et les habitants de la baronnie de Beaufort et de Flumet, d'une part, et Vuillelme de Queige, pour lui, ses frères, ses amis, ses hommes feudataires et sujets, ont fait les conventions suivantes. Vuillelme, sa maison et les siens qu'il déclarera par écrit sous son sceau, pendant la guerre entre le Dauphin et le Comte de Savoie, seront saufs et assurés contre tous les gens du Dauphin; réciproquement, les gens de toute la terre de Faucigny et du Dauphin seront saufs et assurés contre ledit Vuillelme et ses gens. S'il arrive aux gens de Faucigny de passer par Queige et sa paroisse pour *causa offendendi et forefaciendi*, ils pourront aller et revenir sans que les gens de Vuillelme de Queige puissent leur apporter trouble ou empêchement. Réciproquement, si les gens de Savoie passent par Queige *causa offendendi et forefaciendi seu pradandi* dans les terres de Faucigny et du Dauphin, les gens de ces derniers pourront poursuivre en armes le butin et les butineurs par Queige et sa paroisse, sans que Vuillelme et les siens puissent les en empêcher, les troubler, ni accorder aucun refuge à ceux de Savoie. Ceux de Queige pourront poursuivre le butin fait à leur préjudice, qu'emporteraient ceux de Luce et de Flumet, mais sans armes, vers Luce et Flumet, et ils seront saufs et assurés par toute la terre de Faucigny; autrement ils n'iront pas vers Luce et Flumet. S'il arrive que Vuillelme ou son valet d'armes (*vallatus suus*) suive le Comte de Savoie, il le suivra avec un seul compagnon (*cum solo socio*). Si l'un des hommes, dont Vuillelme doit donner les noms, offense les gens de Faucigny, Vuillelme s'oblige à réparer cette offense (*ad emendendam dictam offensam*); et réciproquement, le Châtelain de Beaufort et le Châtelain de Flumet feront de même pour ledit Vuillelme. Ces conventions seront valables jusqu'au huitième jour après qu'elles seront dénoncées. Les gens de Queige n'accorderont pas refuge à aucune des choses des gens de Savoie. Les parties jurent sur les Saints Évangiles, aux Villars (*apud Vilaria*) sous l'église, témoins André, curé dudit lieu, Hugues de Beaufort, etc. (Archives du Barrioz).

(2) En 1463, N° Louis Ravoire de Queige achète de Messrs Don Jean de Turin, suzerain de Saint-Maxime, une terre peu éloignée du Doron et *jurta perrennis Castrorum*; fait à Saint-Maxime, dans la maison dudit N° Louis. Le même achète, le 11 septembre 1467, une grange et un pré à Saint-Maxime. N° François de Ferrières et le curateur de N° Bertrand de Ferrières vendent, le 4^{er} avril 1471, à Louis de Queige dit Ravoire, de la paroisse de Queige au mandement d'Ugine, divers biens à Ugine et aux environs, indivis avec l'aqueduc, et lui donnent quittance partielle le 13 mai 1471. Lesdits N° de Ferrières vendent à Guillemine, veuve dudit Louis, le 22 mars 1473, la moitié d'un moulin, rivages, artilices, etc., indivis avec les héritiers dudit Louis.

(3) N° Antoine Ravoire de Queige est témoin à Crochereuil, paroisse d'Ugine, le 1^{er} février 1543, à l'acte par lequel N° Péronnette de Cerisier renonce à ses droits. Le 7 janvier 1549, un homme de Césariches se soumet à l'hommage de N° Antoine de Queige dit Ravoire, coseigneur de Marthod et de Cornillon.

B (Renvoi du folio 33). Pendant l'impression de cet article, j'ai eu connaissance d'un document provenant des Archives de Queige (Arch. de la Savoie, E Suppl. 1051). C'est une copie du XVII^e siècle d'un acte par lequel, le 1^{er} septembre 1351, N° Pierre de Queige, fils de feu François, de la paroisse de Sainte-Agathe de Queige, mandement d'Ugine, diocèse de Tarentaise, pour son salut et celui de Marguerite, sa femme, fonde et dote une chapelle dans l'église de Queige, sous le vocable de N°-D^e de Grâce.



N° CLAUDE. Voir son article et son ascendance au TABLEAU I.

CATHERINE, RICHARDE, JEANNE, N° ANTOINE, N° HUMBERT, N° PIERRE, Messrs VIR-FRANÇOISE, LOUISE, NICOLETTE, légitaires de leur mère, 1448. Ep. N° Jean d'Orlier. Quittance dotale du 7 février 1489 (Inv°). Le 7 mars 1496, elle fait donation à la chapelle de Saint-Antoine dans l'église d'Ayze, de 75 fl. qui lui étaient dus par son frère N° Humbert Quinerit, pour le reste de la dot de ladite Richarde (Inv°). N° ANTOINE, cohéritier universel de sa mère. Le 3 décembre 1491, il fait donation à ses neveux Vilfred et André Quinerit (Inv°). Le 7 mars 1496, il devait encore à sa sœur Richarde 75 fl. sur sa dot (Inv°). Fait ainsi que son frère Antoine avec son frère N° Humbert et sa belle-sœur Catherine des Clêts, sa belle-sœur, la chapelle de Saint-Antoine en 13 décembre 1486 (Inv°).

Vénable Messrs PIERRE, chanoine de la collégiale de Sallanche en 1503, ouvrier du chapitre en 1530 (Inv°). Richard des Clêts remet, le 5 avril 1505, audit Pierre des revenus et hommages à lui donnés par Catherine des Clêts, veuve de N° Pierre Quinerit (Inv°). Avec son frère Claude, ils testent conjointement en faveur l'un de l'autre, le 23 novembre 1533, substituant Vilfred, leur frère, et ses fils Nicolas et Jean, puis N° Robert Quinerit, leur cousin (Arch. de l'église de Sallanche). N° VIFFRED, ou HUYFFRAY, ou VUYFRAY, QUINERRY ou QUINERID, d'Ayze, transige, le 14 février 1558, avec N° Robert Quinerit, son cousin, au sujet de la succession de Pierre et Claude, frères dudit Vilfred (Inv°). Ep. N° Pernelle, fille de feu N° Nicolas du Clos, laquelle, veuve, teste le 8 mai 1577, legs à Gasparde, fille de N° Pierre Excalimat et de Bartholomé Quinerit, etc.; institue héritiers ses neveux du Clos (Arch. Thuyset).

ELISABETH, mentionnée au testament de son oncle Claude, 1556. N° JEAN, substitué par leur oncle Pierre, 1558. Ont dû mourir avant 1558, sans enfants légitimes. Nicolas reçut le 16 novembre 1528 (Inv°). N° NICOLAS, cohéritier universel de sa mère, pas cité au testament de son père (Inv°). N° JACQUES, cohéritier universel de sa mère, pas cité au testament de son père (Inv°). BARTHOLOMÉE QUINERID, légataire de son père, 1508; ép., contrat dotal du 14 février 1558 (Inv°), N° Pierre Callinat (alleux Excalimat). Veuve dudit Pierre, elle transige, le 19 août 1598, avec sa fille Gasparde Callinat, veuve de N° Pierre Quisard et femme de N° François de Gex (Arch. Thuyset). Les enfants de Bartholomé furent légataires de Pernelle du Clos, veuve de N° Vilfred Quinerit ci-dessus (Ibid.). Le 19 janvier 1579, elle était tutrice de ses enfants (Inv°).

N° JACQUES, donné par la transaction du 14 février 1558, N° Robert Quinerit prend la charge de le nourrir et l'entretenir aux écoles. Jacques est cité au testament dudit Robert, 1568. PÉRONNE ou PERRINE, ép. N° Michel Saultier (Inv°). Ils donnèrent quittance à la mère de Péronne le 12 novembre 1608 (Ibid.). FRANÇOISE, ép., contrat dotal du 7 juillet 1614, N° Jean-Gabriel de Barral, de Paccognigne (Inv°).

SUZANNE, légataire de son père. N° PIERRE, cohéritier universel de son père. Il vend le fief de Quinery, censés, rentes, hommes, hommages, etc., au Président du Coudrey de Blancheville, le 8 septembre 1651 (Inv°); un grangeon à Mieussy, à lui appartenant comme héritier de D^{ne} Urbaine Saultier, veuve de M^r André Bally, à N° Nicolas Bally, de Lay (sic), paroisse de Mieussy, le 3 mai 1672 (Arch. Thuyset). Ep., contrat dotal du 3 octobre 1651, Philippine-Angélique, fille de N° Balthazard d'Arenthon et de Jeanne-Baptiste Dumont (Inv° et Armorial de Loche). Il teste le 15 décembre 1676 (Inv°). Mort avant 1685.

N° JACQUES DE QUINERRY, seigr de la Motte, cohéritier universel de son père. Témoin, le 21 décembre 1631, au château de Viry, au contrat dotal Riddes-Viry (Arch. Viry). Il fut institué héritier universel par le testament de Claudine Pobel, sa cousine, le 24 novembre 1632 (Inv°). Il transige, le 17 mars 1634, avec Messrs Claude Pobel, au sujet du fidéicommis établi par François Pobel, son aïeul (Ibid.). Ep., contrat dotal du 24 février 1628, Claudine-Madeleine de Marigny, fille de N° Pierre et de Jacqueline Achard (Ibid. et Armorial de Loche). Elle mourut à Bonneville, le 15 juin 1674, à 66 ans environ (R. P.).

JEAN-PIERRE DE QUINERIT DE LA MOTTE, ép. Péronne-Marie-Nicolas Diehat, laquelle ép. 2° le 1^{er} novembre 1725 (R. P. de Saint-Léger à Chambéry). N° Balthazard de Livron, seigr de Beauséjour. CLAUDINE, donnée, dite de la Motte. Quittance de sa dot le 3 octobre 1707; aurait été mariée à Joseph Callier (Inv°). VIII. MARIE-DENISE, ép., contrat dotal du 20 avril 1705, N. N. de Rochette, baron du Villars (Inv°). Ils n'eurent qu'un fils, mort avant sa mère; le mari de celle-ci relâcha la dot à N° Balthazard de Quinerit, son beau-père (Inv°).

(1) Titres Bonnefoy. (2) Notes Bonnefoy, la plupart extraites des Archives de l'église de Sallanche.

I. N° NICOD. Voir son article et son ascendance au TABLEAU I.

JEANNE, ép. Antermet de Belentre (Inv°). Quittance dotale en faveur de N° Hudriod, frère de Jeanne, par elle et ses enfants, le 20 janvier 1501 (Ib.). THÉOBALD, ép. N° Jean de Marnix de Pètré-Commande de Chissé (Inv°). Il testa le 4 août 1482 (Ibid.). LOUISE, ép. N° Jean de Jugninge (Ibid.). Le 7 février 1492, elle recut investiture des biens qu'il tenait en Faucigny (Arch. de Cour). Ep., contrat dotal du 27 avril 1488, Nicolette, fille de Jean de Fer (Inv°). Il teste le 9 mai 1509, et codicille les 25 avril et 25 juillet 1514 et en 1520 (Ibid.). N° HUDRIOD, d'Ayze, cohéritier universel de sa mère (Inv°), possédait la maison-forte de la Motte Hudriod L. Hermite (Inv°). Je ne sais quel est l'aîné. NICOD, II. VIFFRED, FRANÇOIS, sont mentionnés dans le testament de leur aïeul maternel N° Hudriod L. Hermite (Inv°). Je ne sais quel est l'aîné. PIERRE, prêtre, devint religieux au couvent d'Estavayer (2). Messrs MICHEL, prêtre, cohéritier universel de sa mère, vivant en 1479 avec son frère Robert, seigneur de Chissé, héritier de Louis, fut condamné par sentence du 4 mars 1505, à la restitution de la dot envers N° Hudriod Quinerit (Ibid.). FRANÇOISE, ép. Louis de Chissé (Inv°). Antoine de Chissé, héritier de Louis, fut condamné par sentence du 4 mars 1505, à la restitution de la dot envers N° Hudriod Quinerit (Ibid.).

PIERRE, naturel. Son père lui légua 20 fl. de pension jusqu'à ce qu'il ait un bénéfice. JEAN, ép. Louis Colonnaz. Leur fils N° Pierre Colonnaz est substitué au testament de son oncle Messrs Claude Quinerit (Inv°). ANDRÉ, mentionné dans un acte de 1505, avec ses frères Pierre, Claude et Vilfred, le 8 novembre 1545. N° MICHEL, Je ne suis pas sûr qu'il soit l'aîné. 1^{er} cohéritier universel nommé en 1509. Son père ne le cite pas dans son codicille de 1520 (Inv°). N° ROBERT, 2^e cohéritier nommé par son père en 1509, cohéritier en 1514; héritier universel de son cousin Messrs Claude Quinerit, 1556 (Inv°). Il transige, le 14 février 1538, avec son cousin Vilfred Quinerit et avec N° Pierre Colonnaz, neveu de celui-ci (Ibid.). Robert, fils de feu Hudriod Quinerit, d'Ayze, habitant Taninge, consigne, le 10 mai 1538, tenir du Comte de Genevois une maison-forte dans la grande partie de ceux qu'il avait à Sallanche, à N° Antoine du Coudrey (Inv°). Ep., contrat dotal du 16 février 1527, Gasparde de Bardonnèche, fille de N° Jean, fils de N° Hugonin (Ibid.). Il teste le 25 mai 1568 (Ibid.); veut être enterré dans l'église d'Ayze, au tombeau de ses prédécesseurs. N° PIERRE, d'Ayze, cohéritier de son père, 1514; fait un partage avec son frère Robert le 15 mars 1520 (Inv°); il eut la maison de la Motte. Le 27 novembre 1525, il s'associe avec Robert, son frère, pour les biens de leur père, de Pierre Quinerit, leur oncle, de Jean, leur frère, religieux, et autres (Ibid.). Sa tante Louise, femme de N° Jean de Jugninge, lui fait donation de tous ses biens le 16 février 1525 (Ibid.). Il vend, le 13 avril 1542 (Arch. Thuyset), à N° François de Lucinge, seigr d'Arenthon, ses droits en toute la venne et pecherie de la rivière d'Arve depuis le man de Beaufaucy jusques en la meslée de la rivière de Giffre, avec tous les revenus d'icelle venne et pecherie. Substitué par son cousin Messrs Claude Quinerit, 1556. Ep., contrat dotal du 15 mai 1520, Jeanne-Louise de Bardonnèche, fille de N° Nicolas (Inv°) (1).

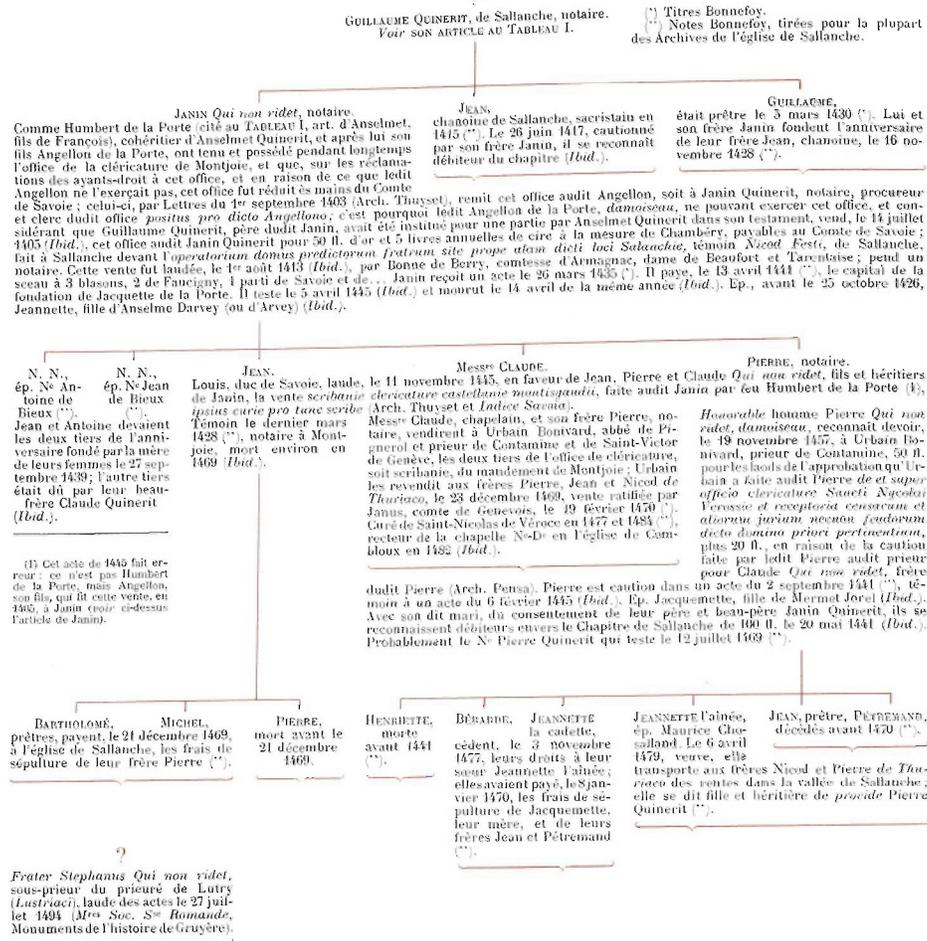
héritier universel de son père, cohéritier universel de sa mère (Inv°); ép.: 1^{er} contrat dotal du 3 septembre 1508 (Ibid.). Françoise, fille de N° Jean de Sacconay, sœur de N° François et Louis de Sacconay, et nièce de N° Philippe des Clêts, coseigr de la Val des Clêts, dans la maison duquel, à Thônes, est passé le contrat; 2^e Charlotte Pobel, fille de N° François, seigr de Saxel (Arch. Thuyset), laquelle fut nommée tutrice de ses enfants le 20 février 1592 (Inv°). Il teste le 7 janvier 1592 (Ibid.). IV. N° PIERRE, cohéritier universel de son père. N° PIERRE, probablement le religieux de Bogève, confirme, le 18 août 1661, la cession faite, le 23 avril de cette année, par son frère Louis à leur oncle Robert (Inv°). LOUIS, cessionnaire de ses deux frères, le 23 avril 1561, tous ses droits à son oncle Robert Quinerit, notamment une maison et biens à Ayze (Inv°).

N° JEAN-BAPTISTE, cohéritier universel de son père. Une femme de Combloux reconnut, le 19 mars 1597, en faveur de N° Jean-Baptiste et Nicolas, fils pupilles de feu N° Pierre, fils de feu N° Robert Quinerit, d'Ayze, devant le commissaire constitué par D^{ne} Charlotte de Pobel, tutrice desdits frères, être femme lige et franche pour la moitié (indivise avec N° Jean de Loche et Jacques du Coudrey) et tenir des biens reconnus précédemment en faveur dudit Robert, devoir l'aide dans quatre cas (détenation, mariage des filles, voyage d'outre-mer et chevalerie), et être soumise à l'échute pour les pièces reconnues en fief taillable (Arch. Thuyset). V. N° JEAN-BAPTISTE, cohéritier universel de son père. Peut-être lui qui fut religieux Cordelier à Cluses en 1680; le couvent fait une cession générale à N° Balthazard de Quinerit (ci-dessous) le 8 avril 1690 (Inv°). N° CLAUDE-JACQUES, cohéritier universel de son père. légataire de son père. Elle traite, le 4 février 1678, avec son neveu N° Balthazard (Inv°). Ep., contrat dotal du même jour, 4 février 1678, N° Jean-Pierre de Thiollaz (Ibid.). Elle teste le 16 janvier 1694 et fait héritiers ses neveux Balthazard et Guillaume de Quinerit (Ibid.). Anne, fille de N° Joseph qui était fils de N° Jean-Pierre; le parrain fut ledit N° Jean-Pierre de Thiollaz (R. P. de Chaumont). ANNE, légataire de son père; teste le 4 mai 1678, legs à son frère Guillaume, et institue héritier son frère Balthazard (Inv°). JEANNE, morte le 25 juin 1664.

(1) Est peut-être N° Pierre de Quinery qui fut subhaster, le 10 avril 1542, N° Vincent de Chissé, fils de N° Humbert, pour le paiement de la dot de Claudine de Chissé, sœur dudit Vincent, et qui avait épousé ledit Pierre par contrat dotal du 31 décembre 1540 (C).

N° GUILLAUME DE QUINERY, seigr ou coseigr de la Motte, légataire et substitué au testament de son père. Cède tous ses droits à son frère Balthazard, le 16 mai 1680, moyennant 7.000 fl. (Inv°). Ep., contrat dotal du 16 août 1685 (Arch. Morand), Antoinette-Claudine, fille de feu Pierre de Gribaldy, coseigr de Farge, la Corbière et Chalex au pays de Gex, et de Philiberte de Mouxay. Antoinette-Claudine avait épousé en 1^{er} noces N° Paul Clément, de Grenoble. Il teste le 24 septembre 1721 (Pennon, Arch. Chitry).

LOUISE-CHRISTINE DE QUINERIT, ép., contrat dotal du 11 novembre 1714, N° René de Menthon-Lornay, seigr de Préméry (Arch. Chitry). Il teste le 20 juillet 1741. Elle, veuve, passe un accord avec ses enfants le 1^{er} mars 1755 (Arch. Chitry). N° Guillaume de Menthon de Lornay, seigr de Préméry, comme héritier dudit René, son père, lequel l'avait été de N° Balthazard de Quinerit, seigr de la Motte, vend, le 19 septembre 1748, à N° Pierre-Joseph de Planchamp, un champ à Ayze au-dessous du château de la Motte (Arch. Chuyt).



QUINTAL (DE)



P. : de gueules au sautoir d'argent chargé de 5 étoiles de sable et cantonné de 4 coquilles de même (Armorial Greyfié).

DÈS le XIV^e siècle, on trouve des N^{es} de Quintaz (ou de Quinta, ou de Quintal) qui paraissent appartenir au Genevois et ont peut-être tiré leur nom de la paroisse de Quintal, près d'Annecy.

Au XV^e siècle, c'est-à-dire en 1521, N° Jean de Quintal, de la paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny, dans la vallée de Miolans, vendit une dime à Vieugy, qui touche ce lieu de Quintal en Genevois. Enfin, dans la seconde moitié du même siècle, est fixé au village de Pau, dans cette paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny, N° Aymé de Quintal, dont nous pouvons donner ici la descendance pendant cinq générations, jusqu'à son extinction au XVIII^e siècle dans les familles de Charbonneau et de Bellegarde, du Faucigny.

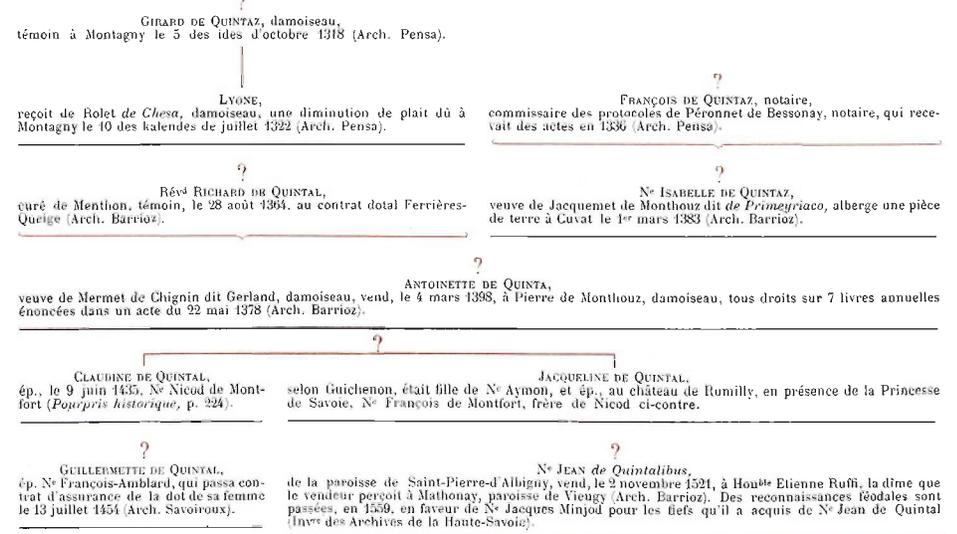
Les de Quintal de la vallée de Miolans descendent donc *peut-être* de ceux du Genevois. En 1593, il y avait à Grésey des N^{es} Quintal, sans particule, alliés aux de Quintal de Pau. J'ignore s'ils étaient de la même famille, ce qui ne me paraît pas impossible, malgré l'absence de particule.

Ce qui ferait supposer qu'il y a eu deux familles distinctes du même nom, c'est qu'on connaît deux blasons très différents attribués à des de Quintal : celui indiqué ci-dessus pour les de Quintal de la vallée de Miolans, et un autre, *d'azur à la tour crénelée d'argent, maçonnée de sable, senestrée d'un lion d'or*.

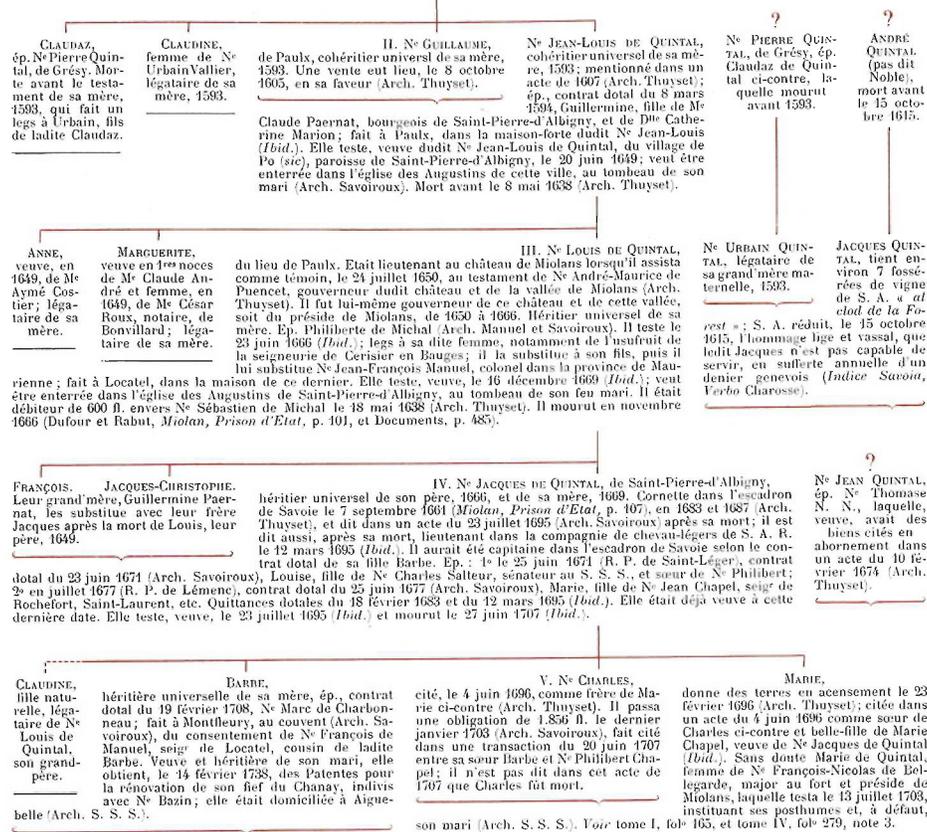
Au Tableau II, je place en marge de la filiation des de Quintal, de Pau, quelques Quintal (sans particule), qui ne sont donc peut-être pas de la même race.

Il y a eu des Seigneurs de Quintal en Genevois : cette seigneurie a appartenu aux Garnerin, aux de Méclard et enfin aux Bertrand de la Pérouse.

TABEAU I.



I. N^o AYMÉ DE QUINTAL, du village de Paulx (sic), paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny, ép. D^{ne} Penine de Miolans (peut-être une fille naturelle de Jacques III, fils de Louis, maréchal de Savoie), laquelle teste le 24 avril 1583 (Arch. Thuysset, M^{rs} Jacquillard); veut être enterrée dans l'église des Religieux (sic), au tombeau de ses prédécesseurs; fait à Paulx, dans la maison dudit N^o de Quintal.



QUISARD

COSEIGNEURS DE BALLAISON, EN CHABLAIS; SEIGNEURS DE CRANS, MERCORENS, ARNEX, BOREX, COSEIGNEURS DE GIMEL, LONGEROD, GENOLLIER, GIVRINS ET LE ROSEY, ETC., AU PAYS DE VAUD.



P. : fasces d'azur et d'argent, à 3 étoiles d'or, une sur chaque fasce d'azur (de Mandrot, *Armorial du Pays de Vaud*; Galiffe et de Mandrot, *Armorial Genevois*, etc.). Sur un sceau de 1579 d'Urbain Quisard, seig^r de Crans, qui est reproduit ici, les étoiles sont à 6 rais (Arch. Viry). M^r le Chanoine Lavorel (Congrès d'Annecy, 1901, p. 380, Tableau I) a bien dessiné ce blason, mais il l'a mal décrit (*Ibid.*, p. 356), en disant : fasces d'argent et d'azur de six pièces à 3 étoiles d'or posées en pal sur l'azur.

Cimier : un cygne d'argent volant. Devise : VIRTUS POST MORTEM (ou FUNERA) VIVIT (Congrès de Thonon, 1886. E. Demole, *Jetons inédits de la Savoie*, p. 344).



UNE légende fait venir de Nice Jules ou Jean Quisard, damoiseau, qui aurait épousé, en 1263, N^o Bernarde de Balleysou, se serait fixé à Massongy en Chablais, et aurait été la souche de cette famille. Cette légende, à laquelle Guichenon (Manuscrits) a ajouté foi, est même basée sur une prétendue copie de deux actes apocryphes, un contrat dotal de 1263 et une quit-

tance de 1385 (1). Comme on l'a déjà vu plusieurs fois dans cet ouvrage, notamment pour les Pingon et les Pradel, beaucoup de familles ont prétendu à des origines anciennes en s'appuyant sur des actes inventés de toutes pièces, de prétendues copies ou des originaux dénaturés.

Le premier membre de cette famille, que nous ayons trouvé dans des actes authentiques, est Pierre, notaire, qui reçoit un acte à Massongy en 1471 (Arch. Thuysset) (2). Ses enfants furent notaires ou châtellains; l'un d'eux, Michel, notaire et receveur d'extentes dans le Pays de Vaud, se fixa à Nyon et y forma une branche. Les fils de ce Michel obtinrent des Lettres de noblesse en 1571, dans lesquelles, comme souvent, il est dit « qu'ils sont en possession d'être censés, tenus et réputés pour nobles, néanmoins dans la crainte qu'on ne veuille les empêcher de jouir des privilèges des autres nobles de Savoie... » Il est vrai que déjà auparavant Urbain, l'un de ces fils anoblis de Michel, était devenu, pendant l'occupation Bernoise du Chablais, seigneur de Crans près de Nyon, de Mercorens, etc., et s'intitulait noble, tout en restant notaire juré et commissaire d'extentes, ce qu'il fut encore après son anoblissement. Cette branche fut la seule réellement anoblée; elle posséda de nombreuses seigneuries dans le Pays de Vaud et la coseigneurie de Balleysou en Chablais. L'un de ses membres, Pierre, seigneur de Gimel, fut, vers le milieu du XVI^e siècle, auteur d'un manuscrit précieux sur les Franchises et Privilèges du Pays de Vaud, conservé aux archives cantonales de Vaud. Jacques-Nicolas, petit-neveu du précédent, seigneur de Crans, etc., servit en Hollande, fut blessé à Senef et à Moncassel, se distingua à Molhacs, puis revint dans son pays, fut lieutenant-colonel commandant les fusiliers de Nyon et contribua à la victoire de Villmergen en 1712 (de Montet, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*).

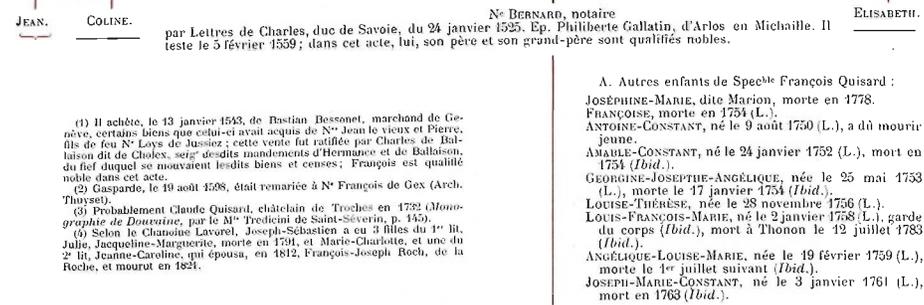
Quant aux cousins germains, restés à Massongy, de ces anoblis de 1571, Bernard, François et Pierre Quisard, ils portèrent la qualification de nobles, bien qu'ils fussent notaires ou commissaires, et dans le rameau qui se perpétua dans ce lieu, le petit-fils de ce Bernard, quoique notaire et commissaire, continua cet usage à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e, mais il fut le dernier dont nous trouvons le nom précédé du mot Noble dans les actes. Cette appellation portée pendant 60 à 70 ans au plus par la branche restée à Massongy était probablement de pure courtoisie. Vers 1750, un de ses membres songea à faire (Voir la suite au f^o 48.)

(1) M^r Quisard, de Nyon, nous a communiqué ces prétendues copies; elles ont aussi été publiées dans le tome XIV des Mémoires de l'Académie Chablaisienne par M^r l'abbé Piccard, qui dit lui-même que ces chartes sont tirées d'une mauvaise copie. Le premier acte est un contrat dotal par lequel Sp^o Jean, seigneur de Balleysou, chevalier, promet à Jules Quisard de Nice, damoiseau de feu Illustrissime Mess^{rs} Boniface de Savoie, de lui donner pour épouse N^o Bernardine de Balleysou, demoiselle, sa nièce, fille de feu Mess^{rs} Berthod, chevalier, et de l'investir d'un tènement à Massongy; fait dans la grande cour du château de Balleysou, le jour de la Saint-Jean-Baptiste 1263, dominante Illustris Petrus de Sabaudia. Voici quelques-uns des points qui nous font reconnaître que cet acte est apocryphe. Il contient certaines expressions qui ne sont pas usitées dans les actes de ce genre au XIII^e siècle. La maison de Savoie ne possédait pas Nice à cette époque, et il serait surprenant que le très jeune Comte Boniface eût un Néçois, pour ainsi dire, attaché à sa personne. La version de ces actes et de la généalogie, qui les accompagnait aux Archives de Massongy, est différente de celle de Guichenon. Celui-ci appelle Jean Quisard l'époux de 1263 au lieu de Jules, Christophe, le père de l'épouse, au lieu de Berthod. Dans la généalogie en question, il n'y a que trois générations entre 1263 et 1471, soit pour 200 ans (Anselme, père de Mermel, Mermel, père de Pierre, Pierre, père de Pierre); ce n'est pas impossible, mais très peu probable. Si la famille noble Quisard, alliée aux Balleysou, s'était fixée en Chablais en 1263 et s'y était propagée, on en trouverait des membres cités quelquefois dans nos payemens savoyards, tandis que nous ne les avons jamais rencontrés avant le XV^e siècle, et alors ils ne sont pas nobles. S'ils avaient été d'ancienne noblesse, même dans le cas où il y aurait eu dérogeance, le libellé des Patentes d'anoblissement de 1571, pour trois frères sans mention des collatéraux, aurait été tout autre. En outre, nous verrons plus loin qu'en dehors de la branche anoblée en 1571 (celle du Pays de Vaud), les Quisard, restés en Chablais, n'étaient pas considérés comme véritablement nobles.

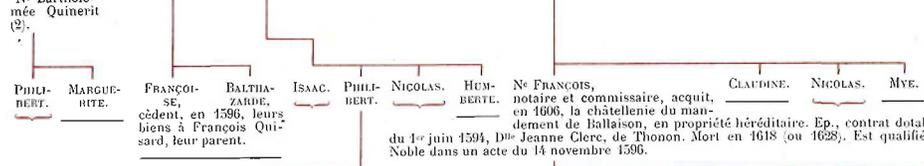
(2) Il se peut qu'on trouve le nom de son père et même de son grand-père paternel. Mais comme ceux-ci n'étaient pas nobles, tout me porte à le croire, cela serait en dehors de mon cadre et m'importerait peu. En effet, nous avons toujours eu, le Comte de Foras et moi, pour règle de ne pas remonter les généalogies sans motif particulier plusieurs degrés au delà de l'anoblissement des familles. Je fais cette remarque parce que récemment on a prétendu corriger l'Armorial de la Savoie par la découverte d'un document faisant connaître deux générations sans indication de noblesse au delà de celle qui est devenue noble et par laquelle notre ouvrage commence une généalogie, et lorsque rien dans ce document nouveau n'est en contradiction avec les assertions de l'Armorial et qu'il les confirme même grandement. Du reste, je ne m'arrête pas aux suppositions, propositions arbitraires et confusions de familles ne portant pas le même nom, qui forment les commentaires de cette découverte. (Voir tome III, fol^o 253, la note 3, concernant certains auteurs complicités.)

Discret PIERRE QUISARD, notaire.

JACQUES, notaire et commissaire ducal. Voir ses FRÈRES ET SŒURS AU TABLEAU I. Présent, en 1508, avec Pierre, son frère, au contrat dotal de Michel, leur frère; ép.: 1° Jeanne d'Angeville; 2° Pernelle de Neuvecelle. Est dit noble au testament du 5 février 1559 de son fils Bernard.



Notes on children: (1) Il achète, le 13 janvier 1533, de Bastian Bossomet, marchand de Genève, certains biens que celui-ci avait acquis de N° Jean le vieux et Pierre, fils de feu N° Loys de Jussier; cette vente fut ratifiée par Charles de Ballaison dit de Cholex, seig' desdits mandements d'Hermance et de Ballaison, du fief duquel se trouvaient lesdits biens et cens; François est qualifié noble dans cet acte. (2) Gaspard, le 19 août 1508, était remarqué à N° François de Gex (Arch. Thuyset). (3) Probablement Claude Quisard, châtelain de Troches en 1782 (Monographie de Douvaine, par le M° Trédicini de Saint-Séverin, p. 145). (4) Selon le Chanoine Lavorel, Joseph-Sébastien a eu 3 filles du 1° lit, Julie, Jacqueline-Marguerite, morte en 1791, et Marie-Charlotte, et une du 2° lit, Jeanne-Caroline, qui épousa, en 1812, François-Joseph Roch, de la Roche, et mourut en 1821.

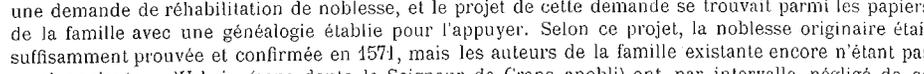


Notes on Michel's children: N° Louis, de Massongy. Est probablement Louis Quisard, fermier des revenus de Dm^e Marguerite de Wateville, veuve en 2° nocces de N° Bernard de Neuvecelle, seig' de Nermier, etc., héritière universelle de Marguerite de Neuvecelle, sa fille, lequel laude, le 25 juin 1569, des achats faits par N° Antoine, Jean-Louis et Charles Liffort, et scelle de son sceau, écartelé aux 1° et 4° de... à la croix de... cantonnée de 4 étoiles de... au 2° de... à 2 fasces de... et de...; et au 3° de... à la fasce onlée de... accompagnée de 3 bessans ou tourteaux (Arch. Saint-Sixte). Probablement aussi Louis Quisard, procureur de Dm^e Marguerite de Wateville en 1574 (Arch. Morand). Ep., contrat dotal du 16 août 1633, Françoise, fille de feu Mermet Marest, de Massongy.



Notes on N° François's children: N° François, notaire et commissaire, acquit, en 1606, la châtellenie du mandement de Ballaison, en propriété héréditaire. Ep., contrat dotal du 1° juin 1594, Dm^e Jeanne Clerc, de Thonon. Mort en 1618 (ou 1628). Est qualifié Noble dans un acte du 14 novembre 1596. N° Nicolas, notaire et commissaire, acquit, en 1606, la châtellenie du mandement de Ballaison, en propriété héréditaire. Ep., contrat dotal du 18 mai 1631, Hon^{ble} Gabrielle-Françoise, fille de M° Nicolas Saget, d'Annemasse, et d' Hon^{ble} Claudine-Françoise Mullin (Min^e Moret). Sans doute Hon^{ble} Quisard, de Massongy, dont certains biens qu'il prétendait posséder furent vendus, le 18 janvier 1612 (Arch. Foras), par N° Antoine Livet à N° Melchior de Foras. Mort le 20 (ou 21) mars 1692.

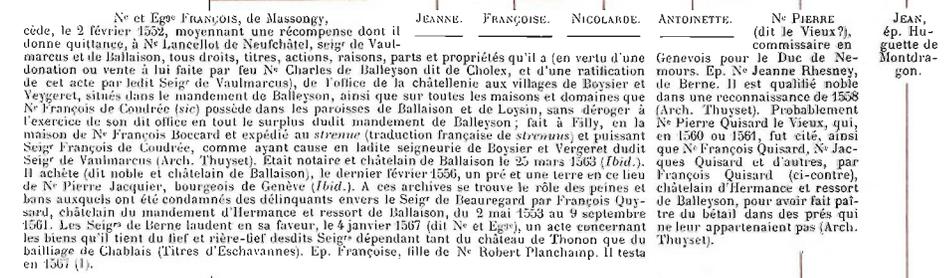
Marie, avocat nouveau au Sénat de Savoie le 15 novembre 1700 (M^{ss} Soc. S^{ve} d'H^{is}, t. XXXIX, p. 81); ép., le 26 novembre 1712 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 17 août 1712, Anne, fille de Spec^{ble} Jean-Louis Pointet, secrétaire civil au S. S. S. Il testa le 2 avril 1733 et mourut le 9 juin de la même année. C'est lui qui a eu le projet d'obtenir la réhabilitation de la noblesse de sa famille. Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU III.



(Suite du n° 45.) une demande de réhabilitation de noblesse, et le projet de cette demande se trouvait parmi les papiers de la famille avec une généalogie établie pour l'appuyer. Selon ce projet, la noblesse originaire était suffisamment prouvée et confirmée en 1571, mais les auteurs de la famille existante encore n'étant pas aussi opulents qu'Urbain (sans doute le Seigneur de Crans anobli) ont par intervalle négligé de se prévaloir de cet ancien titre de noblesse, et ont cependant tous été de pères en fils notaires et avocats. Cette demande n'a probablement pas été adressée au Souverain; dans tous les cas, cette prétendue réhabilitation n'a pas été accordée, puisque nous n'en trouvons trace et que les descendants de celui qui a eu l'intention de la demande ne se sont pas qualifiés Nobles. J'ai eu entre les mains plusieurs rôles de la noblesse du Chablais à diverses dates du XVII^e siècle et du XVIII^e, aucun Quisard n'y figure. Il va (Voir la suite au n° 50.)

Tout ce qui ne porte pas d'indication est extrait d'une généalogie des Archives Quisard. (L.) Livre de raison Quisard, par le Ch^e Lavorel.

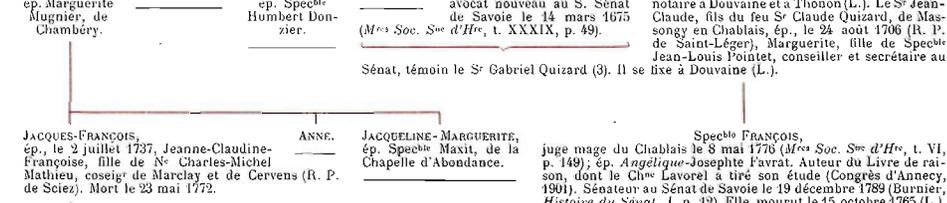
PIERRE, châtelain de Balleyson. Ep. Claude, fille de Guigues du Mollard, de Billiaz en Michaille. Mort avant le 2 mars 1553. Ep^e Michel et Pierre, frères, fils d'Ep^e Pierre Quisard, de Massongy, sont nommés, le 6 septembre 1504, commissaires de ses extentes de Cuynsins (allieurs Cousins ou Cuyzins) et ressort par N° Claude de Menthon, seig' de Rochefort, d'Aubonne, etc. (Arch. Savoires). En 1518, les revenus de l'abbaye de Filly furent remis à Dom Aymon de Sales et à Pierre Quisard, de Massongy, notaire (Ch^e Gonthier, Œuvres historiques, II, p. 150).



Notes on Pierre's children: N° et Ep^e François, de Massongy, cède, le 2 février 1552, moyennant une récompense dont il donne quittance, à N° Lancelot de Neufchâtel, seig' de Vaulmarcus et de Ballaison, tous droits, titres, actions, raisons, parts et propriétés qu'il a (en vertu d'une donation ou vente à lui faite par feu N° Charles de Balleyson dit de Cholex, et d'une ratification de cet acte par ledit Seig' de Vaulmarcus), de l'office de la châtellenie aux villages de Boysier et Vergeret, situés dans le mandement de Balleyson, ainsi que sur toutes les maisons et domaines que N° François de Coudrée (sic) possède dans les paroisses de Ballaison et de Loysin, sans déroger à l'exercice de son dit office en tout le surplus dudit mandement de Balleyson; fait à Filly, en la maison de N° François Boccard et expédié au stromen (traduction française de stromens) et puissant que N° François Quisard, N° Jacques Quisard et d'autres, par N° Pierre Quisard (ci-contre), châtelain d'Hermance et ressort de Balleyson, pour avoir fait partie du bétail dans des prés qui ne leur appartenaient pas (Arch. Thuyset). N° et Ep^e Jeanne, de Massongy, épouse de N° Robert Planchamp. Il testa en 1507 (1).



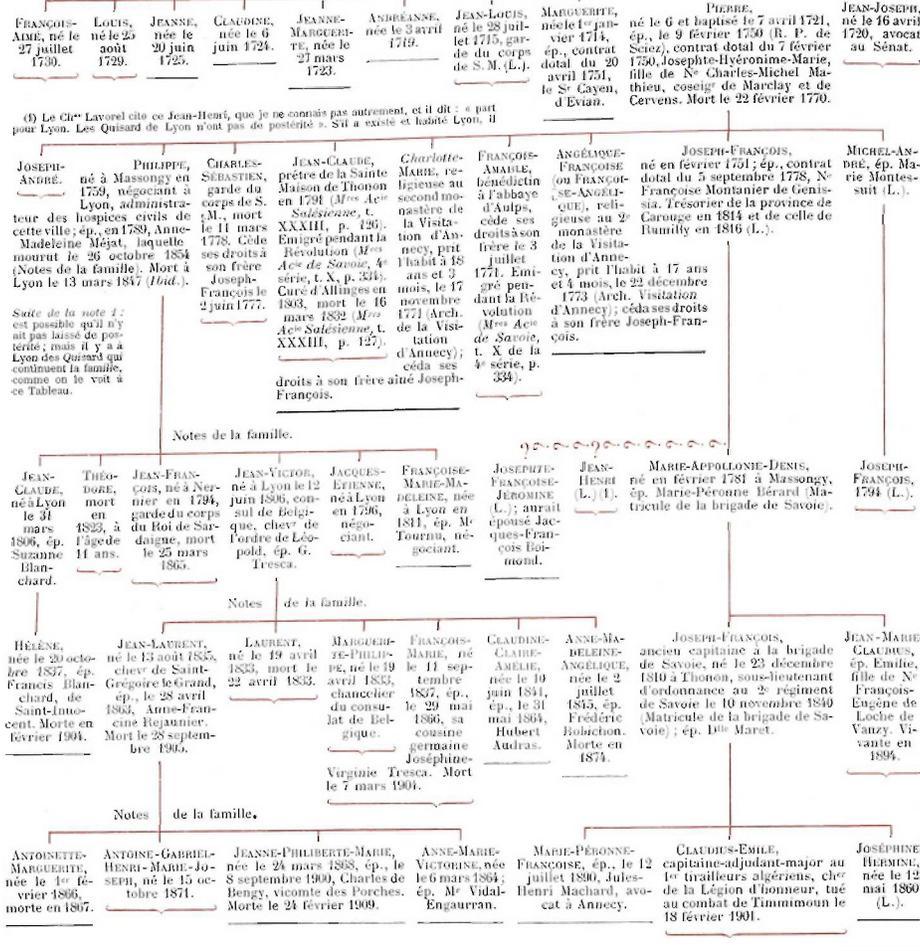
Notes on Bernard's children: Bernard, barnabite, mort de la peste à Mélan en septembre 1629. Louise, ép. N° François Bouleus. Judith, ép. M^{re} Jacques Bouleus, de Massongy. Claude, ép. Jacqueline Sordat. Mort le 11 avril 1676.



Notes on Gabriel's children: Gabriel, ép. Marguerite Nugnier, de Chambéry. François, avocat nouveau au S. Sénat de Savoie le 14 mars 1675 (M^{ss} Soc. S^{ve} d'H^{is}, t. XXXIX, p. 49). Marie, avocat nouveau au S. Sénat de Savoie le 14 mars 1675 (M^{ss} Soc. S^{ve} d'H^{is}, t. XXXIX, p. 49). André, notaire à Douvaine et à Thonon (L.). Le S^r Jean-Claude, fils du feu S^r Claude Quisard, de Massongy en Chablais, ép., le 24 août 1706 (R. P. de Saint-Léger), Marguerite, fille de Spec^{ble} Jean-Louis Pointet, conseiller et secrétaire au Sénat, témoin le S^r Gabriel Quisard (3). Il se fixe à Douvaine (L.). Jacques-François, ép., le 2 juillet 1737, Jeanne-Claudine-Françoise, fille de N° Charles-Michel Mathieu, coseig' de Marclay et de Cervens (R. P. de Seiez). Mort le 23 mai 1772. Anne, ép. Spec^{ble} Maxit, de la Chapelle d'Abondance. Jacqueline-Marguerite, ép. Spec^{ble} Maxit, de la Chapelle d'Abondance. Spec^{ble} François, juge mage du Chablais le 3 mai 1776 (M^{ss} Soc. S^{ve} d'H^{is}, t. VI, p. 149); ép. Angélique-Joséphite Favrat. Auteur du Livre de raison, dont le Ch^e Lavorel a tiré son étude (Congrès d'Annecy, 1901). Sénateur au Sénat de Savoie le 19 décembre 1789 (Burnier, Histoire du Sénat, I, p. 132). Elle mourut le 15 octobre 1765 (L.).

Notes on other children: Joseph-Sébastien, héritier de son père; ép.: 1° Hyérodime de Réva, d'Annecy; 2° le 9 janvier 1792 (R. P. d'Evian), Etienne, fille du S^r Claude Mestral et de Françoise Frère (4). A. Chariotte-Marie, née le 26 août 1754 (L.); ép., le 11 juin 1780 (R. P. de Thonon), N° Georges-François Mathieu, chev', commandeur des Saints-Maurice et Lazare, sous-lieutenant au régiment de Tarentaise, natif de Massongy. Emigrée pendant la Révolution (M^{ss} Act^s Savoie, 4^e série, t. X, p. 334). Charlotte, veuve dudit Commandeur Mathieu, mourut le 27 décembre 1822, âgée d'environ 66 ans (R. P. de Thonon). Pierre-Joseph, docteur en théologie, prêtre de la Sainte Maison de Thonon, béni le mariage de sa sœur Charlotte en 1780 (R. P. de Thonon). Curé de Massongy, mort en 1809 (L.). Emigré pendant la Révolution (M^{ss} Act^s Savoie, 4^e série, t. X, p. 334). Il testa en faveur de son cousin Marie-Appollonie-Denis, fils de Joseph-François Quisard d'En-Haut, de Massongy (L.) (TABLEAU III). Joseph-Marie-Antoine, né le 28 avril 1744 (L.); ép. Jean-Antoine Carron; fut père en 1775 et 1776 (Matricule de la brigade de Savoie). Pèronne-Julienne, née le 8 avril 1745 (L.); ép. Jean-Antoine Carron; fut mère en 1775 et 1776 (Matricule de la brigade de Savoie).

Spécie JOSEPH-FRANÇOIS, de Massongy. (L.) Livre de raison Quisard par le Ch^e Lavorel.

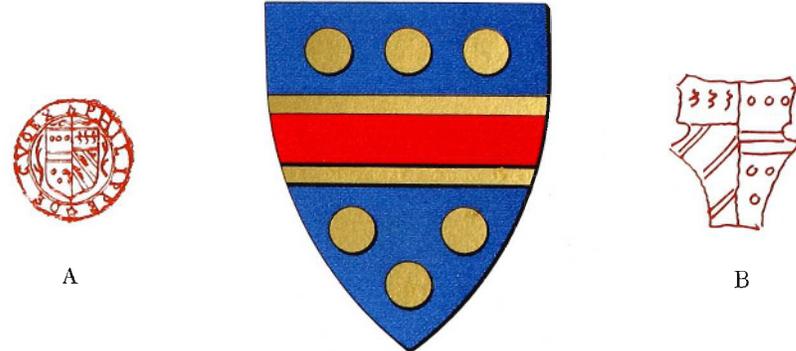


(Suite du n° 48.) sans dire que cette famille n'a pas fait de Preuves de noblesse en 1723. Elle n'est pas citée dans l'ouvrage sur les Affranchissements en Savoie, fait par M^r Max Bruchet (2). Le C^{te} de Foras n'a eu connaissance que de quelques bribes de papiers des Quisard et de la généalogie citée plus haut et dressée vers 1750. Il avait tracé, d'après cela et quelques autres sources, une ébauche de tableau généalogique. J'ai tenté d'avoir communication des Archives de la branche restée à Massongy; je suis arrivé trop tard; les documents qui la composaient ont été volés à Paris il y a peu d'années à M^r Machard, qui avait épousé la dernière des Quisard habitant le Chablais, par des aigrefins auxquels il les avait confiés pour en obtenir copie. Je ne puis donc retoucher l'ébauche du C^{te} de Foras, en vérifier les lignes, comme je le fais en pareil cas. Je n'ai pu qu'ajouter le fruit de recherches faites en dehors des papiers de famille. Et, comme elle est basée en grande partie sur une généalogie sans caractère d'authenticité, certains détails ne sont peut-être pas exacts, et des erreurs ont même pu se glisser dans la filiation. Je tiens à en dégager ma responsabilité et à ne conserver que celle des faits cités aux tableaux avec indication de sources (3).

(2) Spécie François Quisard, de cette branche, établi à Donvaine, devint sénateur au Sénat de Savoie. Les Quisard qui ont survécu de nos jours à Massongy et à Lyon ne descendent pas de ce sénateur. (3) Dans les tableaux ci-dessus, j'indique les membres de la famille avec la qualification de Noble ou autre, sous laquelle ils figurent dans les actes parvenus à ma connaissance, et avec celle de Noble même quand elle leur a été donnée rétrospectivement dans ces actes, ce qui arrivait parfois, quoiqu'ils n'en eussent pas usé de leur vivant. M^r le Chanoine Lavorel a publié une généalogie des Quisard (Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, Annecy, 1901, Le livre de raison de François Quisard); il a indiqué pas ses sources en détail; la principale est sans doute la généalogie manuscrite du XVIII^e siècle dont il est question ci-dessus. Je ne lui emprunte que quelques renseignements tout à fait modernes, en indiquant cette provenance. Il dit que le Capitaine Claude (ou Claudius) Quisard, mort au champ d'honneur à Timminoum en 1391, était le dernier de son nom. Il l'appelle Quisard de Crans et dit que son neveu M^r Machard, héritier du blason des Quisard, s'appellera Machard-Quisard de Crans. Quoique ni l'un ni l'autre ne descendent de la branche anoblée des Seigneurs de Crans, ils n'ont aucune raison légitime d'ajouter à leur nom celui de la seigneurie de Crans. Ce capitaine n'était le dernier de sa race qu'en Chablais; un rameau subsiste à Lyon.

QUOEX (DE)

ou DECOIX, COEX (DE), CUOEX (DE), GOI (DE), DECOEX, Etc., COSEIGNEURS DES CLETS EN GENEVOIS



P. : d'azur à la fasce d'or chargée d'une autre fasce de gueules, accompagnée de 6 besants d'or, 3 en chef et 3 en pointe, 2 et 1 (Portrait possédé, en 1865, par M^r Orcier, et Armorial Greyfié). Besson donne la même version, sauf pour les besants du chef, qu'il dit être 2 et 1. Sur une lettre de 1681 de Jacques de Quoex, 1^{er} valet de chambre du Duc d'Orléans, se trouve un cachet dont le dessin est conforme à la version que j'ai adoptée (Arch. S. S. S.).

Le cachet de Claude de Quoex, 1^{er} collatéral au Conseil de Genevois (Arch. Thuysset), porte, avec l'exergue CL. DE QUOEX I. V. D. (Juris Utriusque Doctor), une tierce au lieu d'une fasce. La différence provient peut-être simplement d'une erreur du graveur. Le cachet avec lequel N^o Jean-Baptiste de Quoex scelle une lettre en 1636 (Ibid.), figure des armes identiques à celles de Claude précédé, son frère. Philippe de Quoex, frère des précédents, dont M^r Mugnier a fait connaître le cachet (M^{ss} Soc. Sst d'Hist. et d'Arch., t. XXIII, p. 4), que nous reproduisons ici en A, portait, avant 1607 : parti de Quoex (tout à fait conforme à la version que nous avons adoptée, de... à la fasce de... chargée d'une autre fasce de..., accompagnée de 6 besants ou tourteaux de..., 3 en chef et 3 en pointe, 2 et 1), et de... à 3 bandes de..., au chef de... chargé de 3... de (1). François de Quoex, en 1594, dessine lui-même ses armoiries (Arch. Thuysset), comme les représente la figure B ci-dessus : parti de... à 3 bandes de..., au chef de... chargé de 3... de..., et de Quoex selon la même version que celle du cachet de Claude ci-dessus. Il saute aux yeux que le blason ci-dessus de François (en B) est celui de Philippe (en A), dessiné à l'envers, avec une différence pour la fasce seulement. François aura copié son cachet sans prendre garde que l'empreinte donnait un dessin retourné, qu'elle mettait le blason de Quoex au 1^{er} parti et l'autre blason au 2^e, et que les bandes, qu'il voyait sur le cachet, devenaient des bandes sur l'empreinte. Le 2^e parti du cachet de Philippe doit être le blason des de Léval, qui, d'après un sceau de 1620, portaient : de... à 3 bandes de..., au chef de... chargé de 3 trèfles de... ; omier 3 trèfles dont les tiges se réunissent au sommet du heaume (Arch. Thuysset). Lualdo et le Dictionnaire de Savoie donnent : de gueules à une fasce d'azur bordée d'or, accompagnée de 6 besants d'or, 3 en chef et 3 en pointe. Dans la Sigillographie de la Savoie, Dufour et Rabut décrivent le sceau d'Amédée de Quoex, prieur de Talloires : de gueules à une fasce (ils n'indiquent pas l'émail) bordée d'or, accompagnée de 6 besants d'or, 3 en chef et 3 en pointe; et leur dessin représente, au lieu d'une fasce, une espèce de prisme. M^r Mugnier prétend, d'après les Patentes de bourgeoisie d'Annecy (M^{ss} Soc. Sst d'Hist. et d'Arch., t. XXIII, p. 55), que les de Quoex portaient : d'azur à la fasce d'argent chargée d'une autre de gueules, accompagnée de 6 besants d'or, 3 en chef et 3 en pointe, 2 et 1.

L y eut à Duyn, au XIV^e siècle, une famille noble (ou peut-être deux), dont le nom en latin s'écrivait Quoqui ou Quoëi, et nous connaissons un N^o Albert Quoqui, de Duyn, qui épousa Nicolette, fille de Jacquemet de Lucinge, damoiseau, laquelle eut une fille, Alexie Quoqui, et testa, le 14 juin 1360, en faveur de sa sœur Alexie de Lucinge (Arch. Thuysset et Faucigny-Lucinge), et un Albertet Quoëi, de Duyn, damoiseau, peut-être le même que l'Albert précité, et qui fut arbitre à Duyn, le 14 juillet 1386, entre Thomas de Monthouz et l'un de ses taillables (Arch. Barrioz). Je ne sais pas d'une manière certaine comment les noms Quoqui et Quoëi se traduisaient en français. Si c'est par Quoex, il n'est pas vraisemblable qu'ils aient appartenu à la famille de Quoex, devenue noble seulement au XVI^e siècle, et dont le nom ne s'écrivait jamais Quoex sans être précédé de la particule (celle-ci lui était parfois unie), et était aussi, sur les parchemins en latin du commencement du XVI^e siècle, de Quoex, comme en français.

Les de Quoex étaient originaires de Talloires, où ils exerçaient la profession de barbiers ou chirurgiens-barbiers de père en fils; enfin, Jean, qui devint noble, était chirurgien du Duc Emmanuel-Philibert (2). L'un de ses frères, Maurice, docteur en théologie, fut directeur de la Faculté de Théologie de Paris et demeura dans cette ville au collège de Montaigu; un autre était barbier et valet de chambre du Duc d'Anjou, il se fixa à Paris et à Marly, et ce sont presque certainement ses descendants qui entrèrent dans la Maison du Duc d'Orléans, et avaient continué, en 1681, d'étroites relations avec leurs parents restés à Talloires et Annecy; l'un d'eux était à cette époque gentilhomme ordinaire de ce Duc, un autre était son 1^{er} valet de chambre (Arch. S. S. S.). Malgré cette origine modeste, une grande intimité exista entre trois fils de Jean ci-dessus, le Chirurgien, et Saint François de Sales : Philippe de Quoex, qui fut son confesseur, Claude-Louis-Nicolas, prieur claustral de Talloires, et Claude, 1^{er} collatéral au conseil de (Voir la suite au n° 52.)

(1) M^r Mugnier, au même endroit, a reproduit un autre cachet du même Philippe de Quoex, où il n'y a que le blason de sa famille, où la fasce n'est pas chargée d'une autre, et où le blason est entouré de la devise : VIRTUTE PARIA. (2) Il ne recut pas à proprement parler des Patentes de noblesse, mais, étant en procès au sujet des tailles avec la communauté de Talloires, ce chirurgien du Duc obtint, le 2 janvier 1571, des Patentes exemptant de toutes tailles dont les nobles sont exemptés (Arch. S. S. S.). Il fut considéré comme noble depuis lors, ainsi qu'on le voit par l'enregistrement de ces Patentes à la Chambre des Comptes du 28 août 1571 (Ibid.). Cependant dans un rôle des Nobles du Genevois du 14 juillet 1631, son fils Jean-Baptiste est inscrit comme noble de qualité douteuse, et prétendant l'être parce que son père, résidant à Talloires, était chirurgien de S. A. S. (Arch. d'Onclieu). Au surplus, cette noblesse fut confirmée dans cette famille par les charges de contrôleurs généraux des guerres, qui conféraient la noblesse (Déclaration du 5 septembre 1667, Annexe aux Preuves de 1723. Arrêt du Sénat de Savoie du 7 mars 1674, en faveur de N^o Jean-Pierre Morand (Arch. S. S. S.).

(1) Rév^d Amé de Quoex, prieur claustral de Talloires, d'autres religieux et M^r Pierre Bernier, écuyer de curieuse de ce monastère, et N^o Jean de Quoex, comme procureur et administrateur de Mess^{rs} Bernard de Quoex, recteur de Sainte-Catherine, agissant aussi en son nom et à celui de ses frères percevant les précédentes d'actes pour l'ajucherie (7) du chirurgien dudit prieuré, notamment, le 14 février 1586, un procureur pour veiller, à la sortie de la messe, à ce que les moines payent à chacun d'eux (des prêtres) le pain qui leur étoit dû; fait à Talloires (Arch. S. S. S.).

teste, le 21 novembre 1500, à Talloires; veut être enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Maurice de Talloires, au tombeau de ses prédécesseurs, fait un legs à sa femme Claudine (Arch. S. S. S.). Hon^{ble} Claudine, fille de feu Guillaume Veysseyre, de Talloires, veuve de M^r Claude Quoex, barbier (barbier), du même lieu, fait, le 31 décembre 1523, donation de tous ses biens à son fils M^r Nicolas de Quoex; fait à Talloires, témoin Louis Berthelin (Ibid.). Cité comme chirurgien-barbier à Talloires en 1470-1476 (M^{rs} Soc. S^{ve} d'Arch^{ve}, t. XXVII, p. 223).

Eggrèg^e LOUIS DE QUOEX, figure dans un procès à Aiguebelle en 1520 (M^{rs} Chapperois), notaire et commissaire, fait une enquête judiciaire en janvier 1535, le 27, à Saint-Michel, au banc de droit de la châtellenie de Maurienne, et le 29 et le 30, à Saint-Jean, au banc de la courrie de la Cour commune de cette cité (Arch. Thuyset). N^o Jacques Paquellet passe une obligation, en février 1535, en faveur d'Eggrèg^e Louis de Quoex, notaire et cosyndic de Saint-Julien-en-Maurienne (Ibid.).

Hon^{ble} NICOLAS, fit don au prieuré de Talloires d'une censuelle de 30 s. annuellement, surtout rière Talloires, où il est né et où il possède des biens (Arch. S. S. S.). N^o Antoine de Quoex, curial de Menthon, est témoin à Veyrier en 1578 (Arch. La Ruaz).

N. N., père ou grand-père paternel des de Quoex, qui habitent Paris en 1681 (voir TABLEAU II). Le 25 novembre 1653, disant qu'il a appris par le fils de ce Sergent-Major l'état de la famille de ce dernier (Arch. S. S. S.).

André, fils dudit Carron et de Marguerite Arpaud, le 26 juillet 1627 (Inv^{rs} Arch. Haute-Savoie).

(3) Quand Saint François reçut, le 25 novembre 1610, la profession de Frère Claude-Louis-Nicolas de Quoex, déjà religieux des plusieurs années au prieuré de Talloires, le Saint était accompagné de M^r de Quoex, 1^{er} collatéral au Conseil de Genevois, et les témoins furent Jean de Quoex, recteur de Saint-Jacques, Jedit Collatéral de Quoex, le Capitaine, son frère, Rév^d Philippe de Quoex de Sainte-Catherine, etc. (M^{rs} Soc. S^{ve} d'Arch^{ve} et d'Arch^{ve}, t. XXI, p. 209).

(Suite du n^o 51.)

Genevois, membre de l'Académie Florimontane, qui fut témoin, en 1622, au testament de Saint François, que celui-ci appelait mon frère, et dont il appelait la femme ma sœur. Il leur a adressé de nombreuses lettres reproduites dans la belle et savante édition des Œuvres complètes de Saint François de Sales, que publient les Religieuses de la Visitation d'Annecy avec le plus grand soin et la plus rigoureuse exactitude. Du reste Claude, le collatéral, s'était allié à une famille de la plus haute noblesse, une de Chissé, nièce de M^r de Granier, le prédécesseur de Saint François de Sales sur le siège de Genève. Le Président Favre cite ce même Claude de Quoex, comme remarquable par sa piété et sa science, dans une lettre adressée à Gaspard Schifordgher, insigne jurisconsulte silésien, le 10 des kalendes de mars 1609 (Guichenon, Bresse et Bugy, 3^e p^o, p. 165).

(Voir la suite au n^o 53.)

TABLEAU I.

Doubles traits : Preuves de 1723.

PÉTRUBIAN DE QUOEX, mort avant le 21 novembre 1500.

Hon^{ble} CLAUDE, de Talloires, barbier (barbitonsor), cohéritier universel de son père, mort avant le 31 décembre 1523. Son frère Nicolas avait géré avant cette date la maison des héritiers dudit feu Rodolphe (Arch. S. S. S.). Nommé par son père l'un des tuteurs de ses enfants.

RODOLPHE, notaire, cohéritier universel de son père, mort avant le 31 décembre 1523. Son frère Nicolas avait géré avant cette date la maison des héritiers dudit feu Rodolphe (Arch. S. S. S.). Nommé par son père l'un des tuteurs de ses enfants.

Mess^{rs} MAURICE DE QUOEX, docteur en théologie, directeur de la Faculté de Théologie de Paris, demeurant au collège M^oissac dans cette ville, oncle de N^o Claude ci-dessus. Mort avant le 14 mai 1594 (Arch. Thuyset).

Dom CLAUDE-LOUIS-NICOLAS, né en 1574, prit l'habit de bénédictin à Savigny en 1591 (Consuetudinarium visignis prioratus Talloiarum, par Dominique Brienne), ordonné prêtre par Saint François de Sales le 18 février 1606, élu prieur de Talloires en juin 1609 (Ch^{re} Gonthier, Revue Savoisiennne, 1909, p. 39. Acad^é Salésienne, t. III, p. 368, et Œuvres de Saint François de Sales, t. XIV, p. 172). Il était prieur le 26 septembre 1624 et le 14 juillet 1631, il est porté comme étant noble de qualité d'abbé, et prétendant l'être parce que son père, résidant à Talloires, était chirurgien de N. S. A. S. (Arch. d'Once). Est appelé, en 1610, le Capitaine de Quoex (M^{rs} Soc. S^{ve} d'Arch^{ve}, t. XXI, p. 260). Henri, duc de Genevois, lui allège, le 26 février 1609, des biens à Talloires, qui lui avaient été dévolus par la mort sans successeurs de Jean Mugnier (Indice Savoie). Suivit les guerres à toutes occasions, reçut diverses blessures, notamment en 1583, étant enseigne colonelle du Comte de Bardsassan, a été blessé d'un coup de mousquet à la cuisse, est resté six ans sans pouvoir marcher, est estropié et boiteux, reçoit, le 6 septembre 1616, des Patentes de sergent-major d'Annecy, charge qu'il exerçait depuis trois ans environ (Arch. S. S. S.). Contrôleur général des guerres en second par Patentes du 14 août 1635 (Arch. S. S. S., Inv^{rs} Arch. Haute-Savoie et Preuves de 1723). Il fait une cession le 10 janvier 1645 (Arch. S. S. S.). Ep. Nicotard de Coppier (Note du Comte de Foras qui a omis d'indiquer la source).

PHILIPPE, appelé M^r de Sainte-Catherine, institué, le 6 mars 1598, recteur de la chapelle de Sainte-Catherine proche de l'église de Talloires, vacante par la mort de François de Quoex (Notes de la Visitation, extraits des registres de l'évêché); ordonné prêtre, le 21 décembre 1602, par Saint François de Sales, dont il devint l'ami et le confesseur (Académie Salésienne, t. XXXIII); prêtre de la Sainte Maison de Thonon en 1608 (Ibid.); institué chanoine de Saint-Pierre de Genève le 8 janvier 1615 (M^{rs} Soc. S^{ve} d'Arch^{ve}, 4^e série, t. XI, p. 9). Mort à Annecy le 25 janvier 1618, assisté par Saint François de Sales (Arch. Salésienne, t. XXXIII). (Voir son sceau en A, p. 51.)

CLAUDE, frère d'Hon^{ble} Claude ci-contre qui testa le 21 novembre 1500, et qui le nomma l'un des tuteurs de ses enfants.

Hon^{ble} NICOLAS, chirurgien-barbier, cohéritier universel de son père, donataire de sa mère qui le dit barbier, fait des acquisitions à Talloires le 27 juin 1530, le 14 novembre 1531 et le 24 mars 1549 (Arch. S. S. S.). Cité comme chirurgien-barbier à Talloires, 1520-1523 (M^{rs} Soc. S^{ve} d'Arch^{ve} et d'Arch^{ve}, t. XXVII, p. 223). Dans une vente, qui lui est faite le 28 décembre 1528, à Talloires, il est dit Hon^{ble} Nicolas de Quoex, chirurgien, de Talloires (Arch. S. S. S.).

I. N^o JEAN, chirurgien, cité comme chirurgien d'Emmanuel-Philibert en 1561 (M^{rs} Soc. S^{ve} d'Arch^{ve} et d'Arch^{ve}, t. XXVII, p. 223). Dans un acte du dernier novembre 1500, qui le concerne, le mot Noble a été mis en surcharge devant son nom (Arch. S. S. S.). Reput des Patentes de chirurgien le 15 juillet 1561 (Ibid.). Par Patentes du 2 janvier 1571, il fut exempté de toutes tailles dont les Nobles sont exempts; il était alors en procès à ce sujet avec la communauté de Talloires, et était l'un des Chirurgiens du Duc Emmanuel-Philibert (Ibid.). Enregistrées par le Sénat le 23 janvier 1571 et entérinées par la Chambre des Comptes en faveur dudit Noble Jean le 28 août 1571 (Ibid.). C'est à lui que remontent les Preuves de 1723, d'après lesquelles il reçut des Patentes de chirurgien d'Emmanuel-Philibert le 2 janvier 1571 (Bibliothèque du Roi à Turin). Pierre Maillard, baron du Bouchet, légua, le 23 août 1573, son chirurgien (M^{rs} Soc. S^{ve} d'Arch^{ve} et d'Arch^{ve}, t. XXVIII, p. 306). Témoin en 1590 (Arch. Morand). Ep. Jeanne de Léval (Mugnier, La mort prematuree de Pierre de Quoex, 2^e p. 3; Œuvres de Saint François de Sales, t. XIV, p. 172). Il teste le 28 juillet 1587 (Mugnier, Ibid.), eut 12 à 14 enfants et était fils d'Hon^{ble} Nicolas (Ibid.). Il teste le 29 juin 1593 (Arch. S. S. S.).

N^o JEAN-BAPTISTE, dans un rôle des Nobles rière Talloires, en 1601 (Arch. S. S. S.), figurent N^o Jean-Baptiste de Quoex et N^o Claude de Quoex, avocat fiscal en Genevois, son frère. Cependant, dans un rôle des Nobles du Genevois, du 14 juillet 1631, il est porté comme étant noble de qualité d'abbé, et prétendant l'être parce que son père, résidant à Talloires, était chirurgien de N. S. A. S. (Arch. d'Once). Est appelé, en 1610, le Capitaine de Quoex (M^{rs} Soc. S^{ve} d'Arch^{ve}, t. XXI, p. 260). Henri, duc de Genevois, lui allège, le 26 février 1609, des biens à Talloires, qui lui avaient été dévolus par la mort sans successeurs de Jean Mugnier (Indice Savoie). Suivit les guerres à toutes occasions, reçut diverses blessures, notamment en 1583, étant enseigne colonelle du Comte de Bardsassan, a été blessé d'un coup de mousquet à la cuisse, est resté six ans sans pouvoir marcher, est estropié et boiteux, reçoit, le 6 septembre 1616, des Patentes de sergent-major d'Annecy, charge qu'il exerçait depuis trois ans environ (Arch. S. S. S.). Contrôleur général des guerres en second par Patentes du 14 août 1635 (Arch. S. S. S., Inv^{rs} Arch. Haute-Savoie et Preuves de 1723). Il fait une cession le 10 janvier 1645 (Arch. S. S. S.). Ep. Nicotard de Coppier (Note du Comte de Foras qui a omis d'indiquer la source).

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

M^r CLAUDE DE QUOEX, barbier soit silurgicus, visite une blessure dans une enquête, en 1519, à Aiguebelle (Manuscrits Chapperois).

ANTOINETTE, BARTHOLOMÉE, JEANNE. Leur père leur légua à chacune 40 fl. pour leur dot quand elles se marieront et les substitua à leurs frères Rodolphe et Nicolas.

NICOLAS, prieur claustral de Talloires en 1520. (Ch^{re} Gonthier, Revue Savoisiennne, 1908).

AMÉDÉE, prieur claustral de Talloires en 1536. (Ch^{re} Gonthier, Revue Savoisiennne, 1908).

(3) Peut-être le même que N^o Nicolas de Quoex, de Talloires, qui légua, le 12 avril 1572, 30 s. annuels pour son anniversaire (Note de Dom Mackey, extraite de l'Obituaire du Musée Britannique).

N^o CLAUDE, avec fiscal du Genevois, puis conseiller de S. A. et du Duc de Nemours, puis collatéral au Conseil de Genevois en 1618-1624 et le 18 août 1625 (Arch. S. S. S.). Dans le formulaire cité ci-contre à l'article de François, se trouve un certificat de bonnes mœurs, vie et intégrité, en sa faveur, délivré à Paris par l'Official le 14 mai 1594; était âgé de 24 ans, de noble famille des deux côtés, clerc gradué à l'Université Romaine le 10 mai précédent. D'après la déposition des témoins, il avait d'abord étudié à Sens, puis à Paris au collège de Montaigu (Atlas de Montano), où il demeura dans la chapelle de son oncle Maurice (Arch. Thuyset). En 1606-1607, il fut l'un des premiers membres de l'Académie Florimontane. En 1609 était déjà collatéral au Conseil de Genevois (Guichenon, Bresse et Bugy, 3^e partie, p. 165). Le 18 septembre 1618 (Minutaire Delespine, Titres Chaumontet), il reçoit quittance de la gestion qu'il avait eue, ainsi que l'héritage de feu Jean Vignod, situés à Rome, par Claude de Varax, seigneur de Châtel, et Donade-Perrette de Bailans, héritiers dudit Vignod. Il remplit à Rome les fonctions d'agent de la Duchesse de Nemours. Il avait été tuteur des enfants de M^r Marc-Antoine Crespellany, ses neveux (nés d'Amblard Forestier, sa belle-sœur); Jean-Baptiste de Quoex épouse et son fils Antoine-Bernard, représentant N^o Ferdinand Crespellany, seigneur de Crassier, transigent, le 9 août 1626, avec N^o Claude Forestier et N^o David et Bernard d'Aubonne (Arch. d'Yvoire). Il reçut plusieurs lettres de Saint François de Sales, qui ont été conservées, notamment en 1602, 1613, 1618 et 1620. Il ép. : 1^o avant le 23 octobre 1605 (Etat civil d'Annecy, M^{rs} Soc. S^{ve} d'Arch^{ve} et d'Arch^{ve}, t. XXVIII), Bernadine, fille de N^o Jean de Chissé, seigneur de Polinge; elle fut enseveli à Annecy le 1^{er} juin 1617 (Manuscrits Besson et R. P. de Saint-Maurice d'Annecy); 2^o avant le dernier février 1620 (M^{rs} Soc. S^{ve} d'Arch^{ve} et d'Arch^{ve}, t. XXIII, p. 124), Rose, fille de N^o Claude Forestier, seigneur d'Yvoire, et veuve de N^o Claude de Prez, de Thonon (voir de Prez); 3^o contrat dotal du 7 septembre 1624, Françoise, fille de N^o Jean de Montferand, seigneur dudit lieu (M^{rs} Soc. S^{ve} d'Arch^{ve} et d'Arch^{ve}, t. XLII, p. cxi). Mort avant le 27 août 1626 (Arch. S. S. S.). Enterré le 4 septembre 1626, âgé de 56 ans (M^{rs} Soc. S^{ve} d'Arch^{ve} et d'Arch^{ve}, t. XXXVIII). VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

(Suite du n^o 52.)

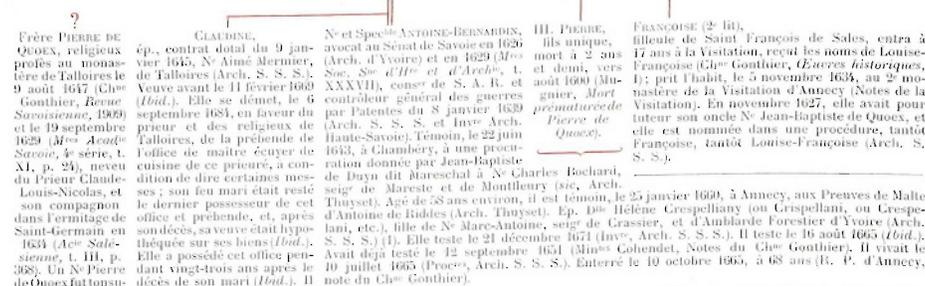
Cette famille a fourni de nombreux prieurs claustraux au prieuré de Talloires. Elle s'est éteinte au cours du XVIII^e siècle, et j'ignore quelles sont les familles qui ont recueilli son héritage. Laiolo prétend que M^{lle} de Mouxy en a été l'héritière, mais je ne comprends pas pour quelles raisons ce fait se serait produit, ne connaissant pas d'alliance ni de parenté des Quoex avec les Mouxy.

J'ai beaucoup regretté de n'avoir pu examiner de nombreux actes, lettres et documents, relatifs aux Quoex et cités par M^r Mugnier dans ses publications, notamment le testament de I. Jean, chirurgien du Duc, de 1587; on ne les trouve plus aux Archives du Sénat où ils étaient.

Une partie des faits que je signale ne me sont connus, comme je l'indique, que par les ouvrages de divers auteurs, auxquels naturellement j'en laisse la responsabilité.

Doublets traités : Preuves de 1723.

(4) Dans une requête du 16 juin 1615 (Arch. Morand), de N. Claude Forestier, seig. d'Yvoire, est cité N. Marc-Antoine Crespellani de Moudon.



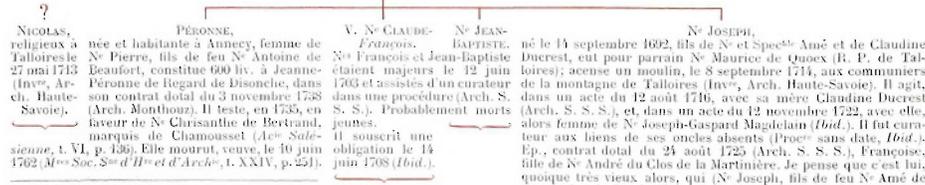
DE QUOEX DE PARIS.
 N. N., presque certainement fils ou petits-fils d'un de Quoex, fils lui-même de l'un des frères Antoine du degré I (16^o-21). Ep. N. N., morte six ans avant 1681 (Arch. S. S. S.) (2).



1672 (*Ibid.*). Leur fils N. Jean-Baptiste est substitué au testament de son oncle Amé de Quoex, 1672 (*Ibid.*).

liée le 16 mars 1671 (Inv^s, Arch. S. S. S.), substitue au testament de son frère Amé, 1672. Jacqueline et son dit mari signent, à Annecy, le 12 mai 1674, une quittance de 10 fl. en faveur de M^r de Quoex, leur frère et beau-frère (*Ibid.*).

Jeanne Mermaier, femme d'Hon^o Pierre Vittoz et Seig^r de la rente des Clefs rière le mandement d'Annecy, 1^{er} collatéral au Conseil de Genevois (*Ibid.*). Il ép. avant le 5 mai 1678 (*Ibid.*), Claudine Ducrest, sœur de l'Avocat Ducrest. La tutelle des frères et sœurs de Quoex fut décernée à ladite Claudine, leur mère, le 8 mars 1692 (*Ibid.*). Elle ép. : 2^e probablement entre 1715 et 1716, N. Joseph-Gaspard Magdelain (*Ibid.*), certainement avant la fin de 1716. Elle était vivante le 11 janvier 1730 (*Ibid.*). Probablement le M^r de Quoex, seig^r de Montbougion, auquel furent adressées des lettres en 1681 et 1682 (*Ibid.*). Fut un des gentilshommes du Genevois, qui donnèrent procuration, le 25 octobre 1690, pour prêter serment de fidélité au Roi de France. C'est à lui que s'arrêtent les Preuves de 1723 (3).



A. Autres enfants d'Antoine-Bernardin (degré III) : FRANÇOIS-NOËL, baptisé le 7 janvier 1637. JEAN-BAPTISTE, baptisé le 18 juillet 1631. MARGUERITE, baptisée le 31 mai 1636. ANTOINE, baptisé le 7 janvier 1634 (R. P. de Saint-Maurice d'Annecy).

(3) Était, le 22 septembre 1690 et le 23 juin 1691, juge ordinaire du marquisat de Chamonix (Arch. Covins).

RADICATI DE BROZOLO

CONTES DE BROZOLO, DE COCCONATO ET DE MARCORENGO EN PIEMONTE, COMTES DE MONTMAYEUR EN SAVOIE, ETC.



P. : écartelé, aux 1 et 4 de sable à l'aigle d'or, couronné de même, le vol abaissé; aux 2 et 3 d'argent au chêne au naturel (Armoiries reconnues officiellement il y a peu d'années dans le royaume d'Italie). Devise: WANT. GOOT. WILT., en lettres gothiques.

Tous les Radicati des trois tertzeri (familles ou branches ?) portent de même. On trouve aussi, comme variante, le chêne avec racines, troncs, rameaux et feuilles de simple (Communication du Baron Manno, sénateur du royaume d'Italie, commissaire du Roi près la Consulte héraldique). Les anciennes armoiries étaient l'aigle seul. Depuis que le tertzeri des Radicati de Passerano a eu droit de battre monnaie, ils ont écartelé avec le chêne, soit pour faire des armes parlantes (allusion aux radice, racines), soit pour donner à leurs pièces un faux air de celles de la monnaie de Milan (*Id.*).



Les Radicati de Brozolo sont l'une des plus anciennes et des plus illustres familles du Piémont, que la légende fait descendre sans fondement du Roi Arduin, et dont on peut suivre la filiation depuis le XIII^e siècle. Avec deux autres tertzeri, ils sont Comtes de Cocconato. Les Comtes de Cocconato viennent-ils d'une seule souche, ou bien formaient-ils

au XII^e siècle une *consortile* (groupement, association ?) de feudataires ? La question n'est pas résolue (Communication du Baron Manno).

Par alliance avec les Faussonne-Bottega, qui avaient succédé eux-mêmes par alliance aux Montmayeur, dans le comté de ce nom et d'autres biens en Savoie, les Radicati de Brozolo ont possédé ce comté et une partie de ces biens, que César-Octave-Léon Radicati vendit au Marquis d'Arvillars le 17 septembre 1758. Les descendants de ce vendeur existent encore à Turin, et sur l'*Elenco Ufficiale delle famiglie nobili del Piemonte*, ils sont portés comme tels (*discendenti di Cesare-Leone-Ottavio*, 1778).

IN PARTE QUAM

Le Comte ROBERT RADICATI DE BROZOLO, des Comtes de Cocconato, ép. Françoise-Éléonore, fille de Blaise-Amédée Faussonne, comte de Villanova et de Montmayeur, baron de Villarsallet, seig^r des maisons-fortes de l'Évêché et du Grest, et de Lucrèce Solara. Il était élu à Françoise-Éléonore le comté de Montmayeur en vertu du bénéfice acquis au testament du 10 (ou 12) décembre 1664 de Jeanne-Marie de Montmayeur, femme de Jean Faussonne, comte de Villanova, et sa grand-mère.



fait, le 23 mars 1747, avec sa mère, une transaction portant relâchement en sa faveur de la substitution apposée au testament de Jeanne-Marie de Montmayeur de décembre 1664 (Arch. Thuyset); transige, le 11 avril 1748 (*Ibid.*), avec le Comte François-Marie Radicati de Robella : celui-ci promet de relever ledit Charles-Amédée de toutes prétentions dans les biens que possédait au Duché de Savoie le feu Comte de Montmayeur pour fait de restitution de dot, trousseil et fardel de D^{me} Anne-Joséphite-Gertrude Léon, veuve dudit Comte de Montmayeur (Jean-Gaspard-Jérôme Faussonne, frère de Françoise-Éléonore ci-dessus). Il accense, les 14 et 20 juillet 1752, les ruraux de Villarsallet lui appartenant, 1.500 livres; le fief soit rente du fief a atteint 830 livres promises par N. Laurent de Balma (*Ibid.*). Il signa, le 5 juin 1754, une promesse de vente par écriture privée du comté de Montmayeur au Marquis d'Arvillars (*Ibid.*). Ep., contrat dotal du 16 octobre 1753, Rose-Marie-Félice, fille du Comte François-André Caissoit de Ceresole (*Ibid.*). Il testa le 29 décembre 1755 et mourut la même année (*Ibid.*).

fait par son père, il vend à Laurent-Justinien-Silvestre-Gabriel Milliet, marquis d'Arvillars, soit à son procureur Janus de Bellegarde, comte d'Entremont, etc., la terre, fief et juridiction de Montmayeur, composés des paroisses de Villarsallet et La Trinité, connues sous le nom de comté de Montmayeur, y compris la grangerie du Bornel à Villarsallet, connue autrefois sous le nom de maison-forte du Bornel, et leurs dépendances, qui ont appartenu à Mess^r Gaspard Faussonne, comte de Montmayeur, grand-oncle du vendeur, pour 65.000 livres de Savoie; la mère du vendeur, Rose-Marie-Félice Caissoit de Ceresole, intervint à la vente, fut à Turin, dans la maison du Comte Maxamun Ceva de Saint-Michel (Arch. Thuyset). Le 10 juillet 1769, une rente de 680 livres est constituée pour Thérèse Milliet, veuve du Comte de Montjoie, contre Claude-Nicolas-Julien Milliet, comte de Montmayeur, auquel elle a remis la somme nécessaire pour payer à César-Octave-Léon Radicati, comte de Brozolo, le restant du prix de la terre de Montmayeur, par lui vendue au feu Marquis d'Arvillars, son frère (*Ibid.*).

RAFANEL. — Voir au SUPPLÉMENT.

RAMBAUD, REMBAUD OU RIMBAUD



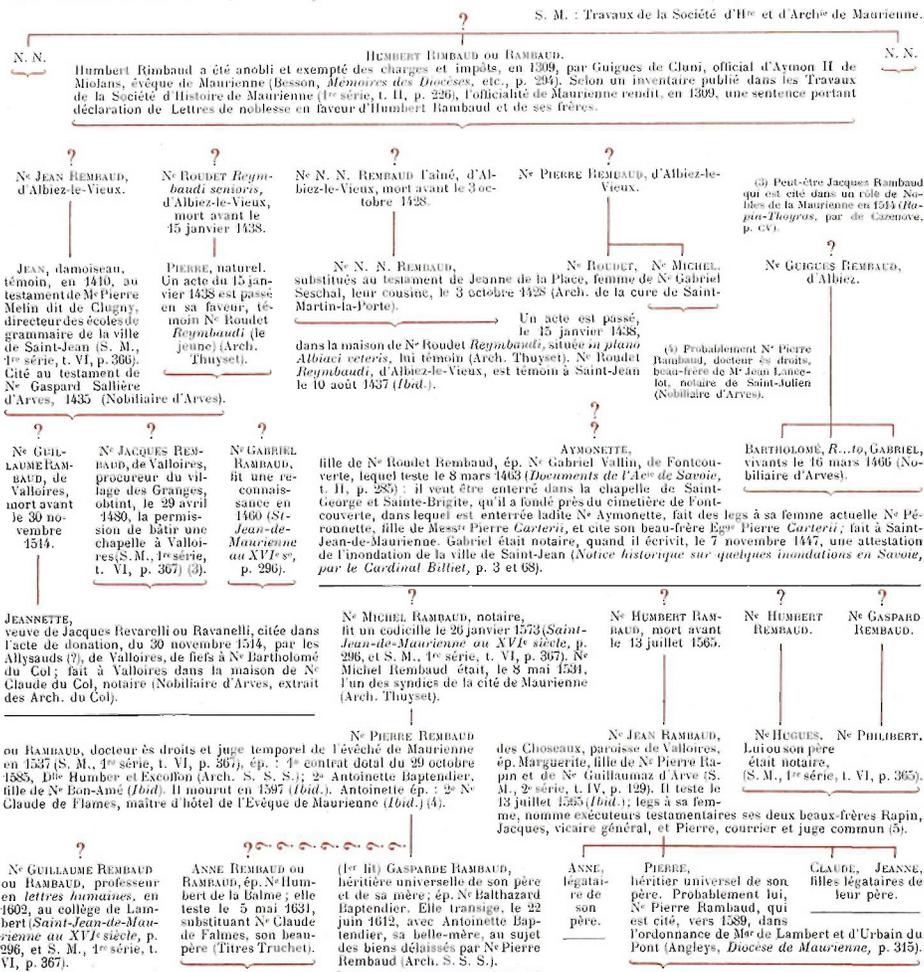
P. : d'azur au lion couronné d'or, tenant entre ses pattes dextre et senestre un bâton noueux au naturel, posé en pal.

Ces armoiries ont été données d'abord par M^r d'Albanne, d'après le dessin d'un cachet relevé par M^r Bérard, notaire, au bas duquel était placée une croix de Saint-Louis, attribuée par lui à un M^r Rambaud de Tarsac, vivant à la fin du XVIII^e siècle, originaire de Valloires (*Travaux de la Soc. d'Hist. de Maurienne*, 1^{re} série, t. II, p. 227). Ensuite M^r de Cazenove (*Rapin-Thoyras*) et le Chanoine Truchet (*Travaux Soc. d'Hist. de Maurienne*, 1^{re} série, t. VI, p. 367) ont répété cette version, qui n'est, par conséquent, pas certaine.

HUMBERT Rimbaud ou Rambaud fut anobli, en 1309 (selon Besson, *Mémoires des Diocèses*, etc., et un Inventaire des titres de l'évêché de Maurienne), par Aimon de Miolans, évêque de Maurienne, ou même par son official, Guigues de Cluni (1). Nous n'avons eu connaissance que de très peu de documents concernant cette famille, de sorte qu'il nous a été impossible d'établir une filiation suivie. Nous croyons, avec le Chanoine Truchet et d'autres, que les différentes personnes que nous plaçons au tableau ci-dessous sont de la même famille; mais nous n'en sommes

pas certain. Nous n'avons plus trouvé trace en Savoie de cette famille depuis 1612 (2). L'orthographe la plus moderne paraît avoir été Rambaud.

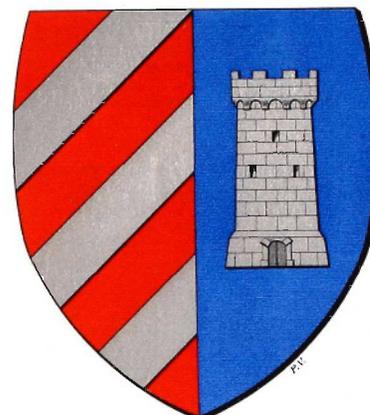
(1) Cet anoblissement est le deuxième plus ancien parmi ceux qui ont été conférés par les Evêques de Maurienne et que l'on connaît. Le premier serait celui de la famille d'Arve en 1266 (*Travaux de la Soc. d'Hist. de Maurienne*, 1^{re} série, t. II, p. 205). Le Chanoine Truchet dit: « On trouve des N^{os} Rambaud d'Albiez et des N^{os} Rambaud de Valloires, mais les premiers à des dates plus anciennes, ce qui permet de supposer qu'une branche des Rambaud d'Albiez a été transplantée à Valloires (*Ibid.*, t. VI, p. 366).
(2) Nous avons fait de grands efforts, sous toutes réserves, aux *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne*, au Nobiliaire manuscrit du Comté d'Arves, et à l'ouvrage du Chanoine Truchet, *Saint-Jean-de-Maurienne au XVI^e siècle*.



(3) Probablement N^o Jean Rambaud, écuyer, qui faisait partie, en février 1546, de la Cour des gentilshommes de la Terre épiscopale (C^o de Mareschal, *Souveraineté temporelle des Evêques de Maurienne*, documents).

RAMBERT

SEIGNEURS DE CHATILLON EN CHAUTAGNE OU SEIGNEURS DE LA CHAUTAGNE, DITS BARONS DE CHATILLON



P. : parti de gueules à 3 barres d'argent et d'azur à la tour d'argent (cachets de plusieurs membres de la famille).

Quoique par un édit du 5 octobre 1598 le Duc de Savoie eût défendu, sous peine de 100 écus d'amende à chaque fois à tout individu qui n'était pas ecclésiastique ou de race noble, d'user d'armoiries à de quelle façon sous quel blason que ce soit (Archives du Sénat), nous savons que les bourgeois non nobles des villes de la Savoie ne se gênaient pas pour en porter, en les variant souvent dans la même famille. Comme il est arrivé pour d'autres races qui sont devenues nobles sans recevoir des Patentes d'anoblissement, les Perrin (de Lépin, d'Albenaz, etc.) par exemple, la famille Rambert s'est donné successivement diverses armoiries. Outre le blason précité qui portait les dernières générations, j'en connais deux autres antérieurs. Le plus ancien des deux, qui sont dessinés aussi ci-dessus, est: de... (gules, paraît-il) à 3 bandes de... au chef de... chargé de trois merlettes, pigeons ou oiseaux de... rangés en fasces. C'est celui du cachet de Speck Nicolas Rambert, avec lequel il a scellé comme témoin, le 9 octobre 1672, le testament de N^o Gaspard de Rouer (Arch. Thuysset) et celui du cachet de son fils Jacques, alors juge du marquisat de Lucey, avec lequel il scella un testament qu'il ouvrit le 19 juin 1713 (Arch. Chuyt). Un autre blason Rambert, devenu noble, lui, le premier de sa famille (Arch. S. S. S.). Sur ce cachet sont deux écus accolés, celui de dextre, de... à 3 étoiles de..., qui doit être celui des Rambert, et l'autre qui est évidemment une armoire parlante de la famille George et représente un dragon à la renverse frappé à la tête par une lance ou un bâton tenu par un bras d'homme; il rappelle sans doute Saint George terrassant un dragon. Précisément, selon l'*Armorial Laiole* et le *Dictionnaire de Savoie*, les Rambert de Chambéry portaient d'azur à 3 étoiles d'argent. L'Annuaire du Diocèse d'Aoste de 1900 donne à M^r Rambert: d'azur à 3 étoiles d'or. Mais on ne connaît pas réellement à Aoste (ce qui est fort extraordinaire) les armoiries de cet Evêque (Communication du Chanoine Frutaz).

RIGINAIRE de Chambéry, cette famille est devenue noble seulement au XVIII^e siècle par des charges de magistrature. Quoique Grillet dise que, dans tous les temps, cette maison a produit des personnages d'un rare mérite, nous n'en connaissons pas qui soient dignes d'être signalés avant les fils de Speck Nicolas, avocat de la ville de Chambéry, qui n'était pas noble et mourut en 1714. Ces fils devinrent, l'un sénateur au Sénat de Savoie, un autre évêque d'Aoste et un troisième gouverneur des pages du Roi de Sardaigne. A la génération suivante, Joseph fut président au Sénat et Hyacinthe brigadier d'armée. Enfin le dernier qui habita la Savoie, Anténor, appelé aussi parfois Louis, était conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Le Président Joseph Rambert obtint des Patentes du 26 mars 1756 lui accordant l'autorisation d'acquiescer pour 60.000 livres du Marquis d'Aix la baronnie de Chatillon en Chautagne, soit baronnie de Chautagne, comprenant les paroisses de Chindrioux, Ruffieux et Le Mollard de Vions (Arch. du Sénat et *Patriziato Subalpino*). Après diverses requêtes pour obtenir l'investiture de cette terre et juridiction de Chatillon et Chautagne, elle lui fut accordée le 19 août 1777 (*Ibid.* et *Sommaire des Fiefs*), mais à titre de *Seigneurie* seulement. Ces Patentes d'investiture remontent jusqu'à l'hommage du 9 août 1296 par Perronet de Chautagne dit Rosset, fils de feu N^o Chevalier Aymon, qui reconnut être lige du Comte de Genevois; sont citées ensuite les investitures en faveur des Montluel, seigneurs de Chatillon et de Chautagne, par le Comte de Savoie, puis celles en faveur des Seyssel, qui parfois sont qualifiés barons de Chatillon. Il est expliqué dans ces Patentes de 1777 que, comme le Procureur général l'avait fait observer, le titre de baronnie n'avait pas été donné à la terre de Chatillon par des Patentes légitimes, émanées des Princes et entérinées par la Chambre, que ce fief n'avait pas joui autrefois du titre de baronnie de Chatillon, et que les anciens possesseurs de ce fief en avaient seulement parfois joui personnellement (1). Aussi au Tableau des Vassaux en 1787 (Bibliothèque du Roi à Turin), Chatillon ne

(Voir la suite au n^o 58.)

(1) M^r Masse (*Histoire de la Chautagne*) s'est donc trompé quand il a dit que le Roi accorda à Joseph Rambert le titre de Seigneur de Chautagne et celui de Baron qui n'appartenait pas au fief. Il a mal lu l'acte d'investiture de 1777. Dans cette *Histoire de la Chautagne*, l'auteur affirme de la manière la plus catégorique des faits qui sont en opposition complète avec toutes les données historiques reconnues comme étant les mieux prouvées. Par exemple, il assure que la famille de Foras (de l'auteur de l'*Armorial*, ajoutée-11) n'était pas noble au XIII^e siècle ni au XIV^e, qu'Amédée de Foras figure dans un compte-rendu de 1356 parmi les faisant feu non nobles, possédant comme *albergataire* (1) une maison à Serrières, et que cependant les Foras, avant de quitter la Chautagne pour s'établir à Menthonnex, étaient parvenus à la noblesse. A ces assertions singulières, il ajoute une réflexion des plus étranges en s'appuyant sur l'*Armorial* lui-même. Cette famille, dit-il, avait une situation importante, car un de ses membres avait été Curé de Motz à la fin du XIII^e siècle. J'admets qu'il soit très honorable d'avoir un curé dans sa famille, mais les familles de paysans en comptaient alors comme aujourd'hui, et quelque chose, qui est bien cité aussi dans l'*Armorial*, comme dans beaucoup d'autres ouvrages, et qui dénote mieux la situation importante des Foras et leur noblesse si audacieusement contestée par M^r Masse, c'est qu'il a pu près l'année même où apparut, selon lui, cet Amédée de Foras, albergataire non noble, un autre Foras (Chevalier depuis 1320) était fait Chevalier du Collier (1^{re} création).

II. N° FRANÇOIS-JOSEPH. Voir son article et son ascendance au TABLEAU I.



(1) Le 13 juillet 1780, il blessa en duel très loyal N° de la Chambre et se constitua prisonnier au fort de Miolans.
 (2) et (4) Les généalogies des familles genevoises Butini et Patron ont été données par Galiffe.
 (3) Joséphine, sœur de Rose de Livron, qui épousa le Général Comte Pochet de Salins, épousa elle-même N° Louis-Marie Collob de Arcine, qui devint major général de cavalerie en retraite.

RAMUS (DE) DITS DE CHARPENNE

SEIGNEURS DE MÉRAL ET DE VENS ET COSEIGNEURS DE SEMINE EN GENEVOIS (PROVINCE DE CAROUGE), SEIGNEURS DE FORAS, DE VERDUN, DE LA FONTAINE ET DU PONTET EN SAVOIE, ETC.

Leurs armoiries sont inconnues, sauf que j'ai trouvé un dessin, qui est censé les représenter, dans un nobiliaire manuscrit de M^r Faga (Archives de l'Académie de Savoie); celui-ci l'aurait tiré de l'Armorial Fernex, faisant partie autrefois de la Bibliothèque du Marquis Costa. D'après ce dessin, les Charpenne alias Ramus portaient d'or à un arbre de sinople, au-devant du tronc duquel est un lion passant de gueules. Cette version me paraît trop peu sûre pour que je puisse l'adopter complètement.



Le nom de Ramus a été porté au moins dès le xiv^e siècle par une famille noble de la vallée de la Rochette. Ainsi Jean Ramus de Montle Acus, damoiseau, est cité dans un acte du 3 août 1351 (Arch. Thuysel); Jean Ramus, damoiseau, est l'un des arbitres, le 29 juillet 1364, à la Rochette entre Mess^{rs} Jean de la Rochette, chevalier, et un habitant d'Arvillard (*Ibid.*); en 1438, Jean Ramus figure parmi les justiciables nobles du mandement de la Rochette (Arch. d'Etat à Turin), etc.

Un Jean Ramus vendit, le 9 avril 1499, aux bourgeois de Chambéry le rachat perpétuel du four situé près de la porte de Montmélian (acte que je n'ai pu voir, mais qui est porté à l'Inventaire des Archives de la ville de Chambéry).

N° Ponce Ramus, d'Aiguebelle, reçut des Patentes de noblesse le 28 février 1594 (Arch. de Cour, Reg. 19, Patentes de Savoie, fol^o 285). Armoiries concédées: d'argent à 3 pattes de lion de sable et une fleur de lys de gueules au milieu. Cimier, un bras armé issant du chef tenant un serpent en main. Devise: *Arma me fecerunt*. Je n'ai trouvé nulle part ailleurs trace des Ramus d'Aiguebelle. Peut-être Ponce n'a-t-il pas eu de postérité.

Mais avant cet anoblissement une famille noble du même nom avait surgi à Seyssel, c'est-à-dire en Bugey (1). Le premier que nous y trouvons est dit Claude Ramus de Seyssel, et il ne paraît pas qu'il fut noble. Son fils François acquit des biens féodaux au moins dès 1549; il en reçut investiture et devint maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie. Dès lors, cette famille appartient incontestablement à la noblesse et fournit trois autres générations possédant des fiefs en Genevois et en Savoie. Le fils de ce François, Claude-Annibal, seigneur de Méral, puis de la Fontaine et de Verdun en Savoie, est encore dit bourgeois de Seyssel. Il épousa Jeanne-Claudine, fille et héritière de N° Antoine de Charpenne, président au Sénat de Savoie (2). Leurs enfants, selon les intentions dudit N° Antoine, portèrent le nom et les armes de Charpenne; ils s'appellèrent de Charpenne de Ramus, ou de Charpenne dits de Ramus, ou inversement. A la dernière génération, survécurent seulement deux filles qui épousèrent, l'une N° Charles Rouer de Saint-Séverin, baron de Bressieu, et l'autre Anthelme-Melchior de Mareste, baron de Champrovent.

Suit la généalogie.

(1) Seyssel, ville et banlieue sur les deux rives du Rhône, ne forma qu'une paroisse et qu'une communauté du Bugey jusqu'en 1760. En 1601, la partie de la ville et de la banlieue qui était située sur la rive gauche avait aussi été cédée à la France. Dès 1760, ce qui était sur la rive gauche fit partie de la province de Carouge.
 (2) Il était originaire de Saint-Martin-de-Vaulserre en Dauphiné et sa famille n'était pas noble. Le 23 janvier 1585, avant sa nomination de Sénateur au Sénat de Savoie, il avait obtenu des Lettres de *naturalité* dont il n'avait pas poursuivi l'entérinement, tant à cause de sa nomination de Sénateur que parce que le lieu de sa naissance et de son origine dépendait du comté de Savoie avant l'échange du Faucigny fait avec les Dauphins de Viennois; il obtint, le 29 juillet 1604, des Patentes ordonnant l'entérinement (Arch. Savoiron). Il mourut avant le 29 septembre 1622 (Arch. Manuel). Jeanne-Claudine avait eu un frère, Frédéric, avocat au Sénat, mort avant son père, et deux frères religieux, Bernardin, prieur des Dominicains ou Jacobins d'Anney, et Frédéric, aumônier et prédicateur ordinaire de S. A., prieur des Augustins de Lyon, ces deux derniers légataires au testament de leur père, 1621. Ledit R. P. Frédéric de Charpenne était, le 25 janvier 1596, prieur des Augustins de Saint-Pierre-d'Albigny (Arch. Thuysel).

2
CLAUDE RAMUS, de Seyssel,
mort avant 1549.

est nommé, le 6 janvier 1542, receveur à la Chambre des Comptes; il achète, le 8 novembre 1549, de Marguerite de Versoignes, veuve de N^o Janus de Crans, en son nom et à celui de François-Philibert de Crans, son fils, le château, jur^o et seigneurie de Méral ou Méral, acquisition approuvée le lendemain par le Prince qui en investit ledit Ramus, en récompense de ses services (*Sommaire des Fiefs*). Le 29 avril 1558 (*Ibid.*), il reconnaît le tenir de Jacques de Savoie, à cause du château de Clermont, en fief D., par l. et ancien (sic), le chosal et les murailles de la maison-forte de Méral avec places, jur^o, seigneurie, rentes, etc., en suivant la reconnaissance de Louis de Verbos du 29 juin 1498. Par Patentes du 24 ou 27 mars 1568 (Arch. de Cour et Inv^o Arch. Haute-Savoie), il est nommé M^o auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie (1). Il ép., contrat dotal du 12 mars 1556, D^o Claudine, fille de N^o Donat de Gerbais, seigr de Sonnaz (Arch. Lucey). Elle mourut, veuve et *ab intestat*, avant le 28 mai 1607 (*Ibid.*); son feu mari est dit alors N^o François de Ramus (sic), seigr de Méral, cons^o de S. A. et M^o auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie.

(1) Le 29 janvier 1584, il acheta de Pierre de Montuel, seigr de Sallevone, le droit de prévalence et de rachat sur certains biens (Arch. Savoironx). Le 20 mars 1568, la seigneurie de Branon en Tarentais lui est infodée moyennant 4.800 écus d'or; infodation vérifiée le 20 janvier 1569 (Arch. de Cour). Le 27 octobre 1570, reconnaissances en sa faveur comme Seigr de Méral et Coseig de Semine par un de ses hommes (Arch. Thuyset). Le Duc de Savoie infodé à son dit Conseiller François de Ramus, seigr de Méral et coseig de Semine, en 1573, la jur^o h., m. et basse, m. et m. empire jusqu'au dernier supplice inclusivement sur les villages de la rive gauche du Rhône, Coligny, Poligny, Vallot et Curty (qui formaient à peu près la moitié du territoire de Seyssel) entre la ville de Seyssel et le duché de Genevois (*Histoire de Seyssel*, par Fenouillet, document). Le Duc révoqua cette infodation (*Ibid.*). Le 10 janvier 1574 (Arch. Thuyset), il achète des biens de N^o François Coppier de Belleter, comme mari de D^o Antoine, fille de N^o François de Dortens; il était alors maître auditeur à la Chambre des Comptes.

1
N^o POMPÉE DE RAMUS,
ép., contrat dotal du 24 décembre 1607, D^o François Eschaquet (Inv^o Arch. Thuyset).

bourgeois de Seyssel, vendit la seigneurie de Méral à N^o Aymé de Gerbais, seigr de Sonnaz, le 9 avril 1583 (Arch. Lucey). Il passe un accord avec les mariés Janin (ci-contre) le 6 juin 1607 (*Ibid.*). Il ép. Jeanne-Claudine de Charpenne, fille de N^o Antoine, président au S. S. S., seigr de la Fontaine et de Verdon dessous, et de Pernette Savoiroux. Elle fut héritière universelle de son père par testament du 8 avril 1621 (*Ibid.*). N^o Charles de Buttet passe une obligation en faveur de ladite Jeanne-Claudine, pour cause de prêt, le 29 septembre 1622 (Arch. Manuel). Elle teste, veuve, le 5 janvier 1638; veut être inhumée à Sainte-Marie-Egyptienne, au tombeau du Président, son père (Arch. Thuyset).

N^o CLAUDE-ANNIBAL DE RAMUS, seigr de Méral, le 9 avril 1583 (Arch. Lucey). Il ép. Jeanne-Claudine de Charpenne, fille de N^o Antoine, président au S. S. S., seigr de la Fontaine et de Verdon dessous, et de Pernette Savoiroux. Elle fut héritière universelle de son père par testament du 8 avril 1621 (*Ibid.*). N^o Charles de Buttet passe une obligation en faveur de ladite Jeanne-Claudine, pour cause de prêt, le 29 septembre 1622 (Arch. Manuel). Elle teste, veuve, le 5 janvier 1638; veut être inhumée à Sainte-Marie-Egyptienne, au tombeau du Président, son père (Arch. Thuyset).

MARGUERITE,
femme de M^o Emmanuel Janin, notaire royal et bourgeois de la ville de Loye. Ils avaient présentée requête, le 28 mai 1607, pour être maintenus en possession des biens et rentes de la maison de Curtin, que soulait tenir Claudine de Gerbais, veuve de N^o François de Ramus (sic), seigr de Méral, à eux remis pour les droits dotaux d'icelle et les droits de ladite Marguerite sur les biens de son dit feu père; plus ils demandaient l'augment de ladite Claudine, soit le tiers leur revenant, attendu qu'il y avait eu trois enfants dudit mariage Ramus-Gerbais (Arch. Lucey).

N. N.,
3^e enfant, indiqué dans la requête ci-contre du 28 mai 1607.

FRANÇOIS DE RAMUS,
naturel, né d'Onorade de Lenticis, alors non mariée, recut, le 16 mars 1588, des Patentes de légitimation, le remettant dans tous ses droits naturels de noblesse (Arch. de Cour).

CLAUDINE,
légitime de son grand-père Antoine de Charpenne, 1621, et alors mariée au Seigr de Loys.

D^o PÉRONNE,
seigr de Verdun, de la Fontaine et du Pontet, avocat au S. S. S.; il l'était en 1629 (*M^o Soc. S^o d'He et d'Arch^o*, t. XXXVII); héritier universel de sa mère, substitué au testament de son grand-père maternel, à charge de nom et d'armes de Charpenne, M^o Masse (*Histoire de la Chaux-de-Fonds*) le confond avec son grand-père maternel, et en fait un Président au Sénat en 1615. Il ép. : 1^o contrat dotal du 2 mars 1628 (Arch. Thuyset); Jacqueline de Coysia, fille de N^o Philibert, capitaine de la ville de Chambéry, et de Diane de Paepillon; Jacqueline avait peut-être épousé précédemment un N^o Morand; 2^o contrat dotal du 2 mai 1641 (Arch. Lucey), Marie Passerat, fille de N^o Claude-Gaspard, dame de Vens et veuve de N^o Claude-Antoine d'Amoudry, laquelle épousa Chambéry hors ville, au tombeau de son mari, et elle nomme héritiers universels ses enfants des deux lits; 3^o Françoise, fille de N^o Hélias de Champrond; veuve, elle est pourvue d'un curateur le 9 août 1656 (Arch. S. S. S.); elle fait, le 21 février 1657, une donation aux Ursulines de Chambéry, chez lesquelles elle veut se retirer (*Ibid.*); elle ép. : 2^o avant le 21 octobre 1661, N^o Gaspard d'Avril (*Ibid.*); elle teste, veuve dudit Gaspard, le 6 juillet 1673 (*Ibid.*). Antoine mourut le 4 juillet 1656 (Arch. Thuyset).

N^o et Spec^o ANTOINE DE CHARPENNE dit DE RAMUS,
seigr de Verdun, de la Fontaine et du Pontet, avocat au S. S. S.; il l'était en 1629 (*M^o Soc. S^o d'He et d'Arch^o*, t. XXXVII); héritier universel de sa mère, substitué au testament de son grand-père maternel, à charge de nom et d'armes de Charpenne, M^o Masse (*Histoire de la Chaux-de-Fonds*) le confond avec son grand-père maternel, et en fait un Président au Sénat en 1615. Il ép. : 1^o contrat dotal du 2 mars 1628 (Arch. Thuyset); Jacqueline de Coysia, fille de N^o Philibert, capitaine de la ville de Chambéry, et de Diane de Paepillon; Jacqueline avait peut-être épousé précédemment un N^o Morand; 2^o contrat dotal du 2 mai 1641 (Arch. Lucey), Marie Passerat, fille de N^o Claude-Gaspard, dame de Vens et veuve de N^o Claude-Antoine d'Amoudry, laquelle épousa Chambéry hors ville, au tombeau de son mari, et elle nomme héritiers universels ses enfants des deux lits; 3^o Françoise, fille de N^o Hélias de Champrond; veuve, elle est pourvue d'un curateur le 9 août 1656 (Arch. S. S. S.); elle fait, le 21 février 1657, une donation aux Ursulines de Chambéry, chez lesquelles elle veut se retirer (*Ibid.*); elle ép. : 2^o avant le 21 octobre 1661, N^o Gaspard d'Avril (*Ibid.*); elle teste, veuve dudit Gaspard, le 6 juillet 1673 (*Ibid.*). Antoine mourut le 4 juillet 1656 (Arch. Thuyset).

JEANNE,
ép. : 1^o N^o Jean-Baptiste de la Palud, selon contrat dotal du 9 juillet 1607 (Arch. de Blay); 2^o avant le 14 janvier 1620 (*Ibid.*), Jean-Louis de Villette, baron de Bonvillard, dont elle était la femme lors du testament de son grand-père, en 1621, qui la substitue ainsi que son fils, N^o Claude de la Palud, pour 1/3 aux enfants d'Antoine, son frère; 3^o avant le 5 janvier 1638, N^o François de Guindebois, gouverneur au château de Mielans et capitaine à celui de Montmélian. Légataire de sa mère en 1638 et mariée alors à ce 3^o mari, dont elle fut veuve avant le 1^{er} janvier 1646; elle mourut à la Palud le 26 août 1649 (Arch. de Blay).

JEANNINE,
ép. : 1^o N^o Prosper de Bavo, avocat, puis sénateur au S. S. S., mariage contracté avant le testament fait, en 1621, par son aïeul maternel dont elle est légataire; elle fut marraine, étant femme dudit Avocat, le 11 mai 1621 (R. P. de Saint-Léger); veuve et héritière dudit Prosper, elle vend, le 29 décembre 1633 (Arch. Thuyset), les 2/3 et ses droits sur l'autre 1/3 de la seigneurie et jur^o de Picaraisin, à Charles de la Flechère, seigr dudit lieu, coseig de Semine; fait à la maison-forte de Crempigny, appartenant à la venderesse; 2^o le 18 avril 1637 (R. P. de Lémenc), N^o Guillaume Berthier, seigr de Saint-Vincent et de Manness, capitaine d'artillerie; elle fut légataire de sa mère en 1638 et était alors mariée audit Guillaume, qui fut son héritier (Arch. Thuyset).

CHARLOTTE,
ép., contrat dotal du 6 mars 1612 (Arch. Savoironx), N^o Charles Nicol, seigr du Chaffard, de Saint-Laurent de Cruet, diocèse de Grenoble. Son aïeul maternel, N^o Antoine de Charpenne, alors sénateur au S. S. S., comme procureur du père et de la mère de Charlotte, constitue 400 écus de dot à celle-ci; et, en son propre nom et pour s'acquitter du legs fait à ladite Charlotte par sa feu femme D^o Pernette de Gerbais, il lui constitue 3.000 fl.; fait au château du Chaffard. Légataire de ce dit grand-père, 1621, et substituée par lui pour 1/3 aux enfants d'Antoine de Ramus, ainsi que N^o Antoine du Chaffard (sic), son fils.

N^o Gaspard d'Avril (*Ibid.*); elle teste, veuve dudit Gaspard, le 6 juillet 1673 (*Ibid.*). Antoine mourut le 4 juillet 1656 (Arch. Thuyset).

R. P. Saint-Léger.

R. P. Saint-Léger.

MARGUERITE,
ép., le 25 septembre 1657 (R. P. Saint-Léger), contrat dotal du 22 septembre 1657 (Arch. Thuyset), N^o Charles, fils de feu N^o Nicolas de Rouer, baron de Bressieu, seigr de la Frenière; elle constitue ses biens indivis avec D^o Françoise de Charpenne de Ramus, sa sœur; fait à Chambéry dans la maison de N^o Jacques de Coysia, seigr du Chatellard et de Boissière, oncle de l'épouse. Elle et sa sœur Françoise se déclarent héritières fidéicommissaires de N^o Antoine de Charpenne, aïeul maternel de leur père, et font, le 16 septembre 1659, le partage de cette hoirie; Marguerite eut la maison-forte de la Fontaine à Saint-Jean-d'Arvey, une maison à Chambéry, rue du Reclus, devant le collège des Jésuites, etc. (*Ibid.*). Avec son mari, elle vendit, le 27 mai 1660, aux Visitandines de Seyssel, une grange et une terre à Seyssel, lieu dit en Chassagne, autrement en la grange Méral (*Ibid.*). Charles teste le 20 juin 1679 (*Ibid.*), instituant héritière ladite Marguerite et faisant des legs à ses filles. Le 18 (ou 22) août 1679, un curateur est nommé à l'hoirie dudit Charles (*Ibid.*). Le 27 août 1680, un arrêt est rendu par le Sénat entre Gaspard de Rouer et ladite Marguerite, veuve, et déclare le fidéicommiss approuvé au testament de Louis de Gallier, du 9 avril 1564, ouvert en faveur dudit Gaspard par la mort sans enfants mâles dudit Charles (*Ibid.*). Elle vend, le 16 janvier 1685, au Préfet assistant de la Congrégation de N^o D^o de Chambéry, directeur et administrateur du bien des pauvres, légataires du M^o auditeur Dupont, et de celui de l'Hôpital nouveau des pauvres malades, héritiers de D^o Françoise Charvet, veuve du Seigr de la Croix d'Anthurin, une rente de 300 fl.; Marguerite hypothèque notamment la maison contiguë au murailles de Chambéry et située au devant de l'église des Jésuites, qui se confie par cette église et par le bâtiment du collège de théologie, la rue entre deux du Levant (Arch. Lucey). Elle mourut le 11 novembre 1685 et fut enterrée le 12, à Lémenc (R. P. et Arch. Lucey).

SILVESTRE,
baptisé le 21 décembre 1639.

JEANNE,
baptisée le 19 avril 1638.

GASPARD,
baptisé le 1^{er} janvier 1634.

FRANÇOIS,
baptisé le 28 juin 1637.

N. N.,
religieuse à.....
donne quittance à N^o Claude-Morand, M^o auditeur, de l'hoirie de D^o Jacqueline de Coysia, mère commune des parties (sans date, Arch. Lucey). Sans doute Françoise-Marguerite de Charpenne ou de Ramus de Charpenne, bernardine à Rumilly en 1661 et 1693 (*M^o Soc. d'He et d'Arch^o*, t. XXXVIII).

JACQUES-JOSEPH,
baptisé le 19 août 1642.

JEAN-LOUIS,
baptisé le 2 juin 1644.

Morts jeunes.

BARBE,
baptisée le mars 1645, cohéritière universelle de sa mère, 1650.

FRANÇOISE,
dame de Vens, de la maison-forte de Verdun et de Foras en Chautagne; baptisée le 4 janvier 1648; dite âgée de 9 ans et pourvue d'un tuteur, M^o Cuydel, le 3 août 1656 (Arch. S. S. S.), à la requête de Marguerite de Charpenne, sa sœur, les dites sœurs étant alors en procès avec le Procureur du Roi à Dijon, relativement à l'hoirie de leur frère, le Seigr de Vens et de Foras, qui avait testé le 6 mai 1656 (Arch. Lucey). Dans le partage fait avec sa sœur Marguerite, le 16 septembre 1659, elle eut la maison-forte de Verdun et des biens situés à Cruet, Arbin, etc. (Arch. Thuyset). Elle ép., contrat dotal du 24 juin 1659 (Arch. Lucey), avec l'agrément de N^o Philibert Passerat, seigr de Bognes, son cousin germain, et de M^o Cuydel, procureur et bourgeois de Chambéry, son tuteur, après mariage célébré et accompli le 1^{er} du même mois, Mess^o Antelme-Melchior de Marest, baron de Champrovent, seigr de la maison-forte du Petit Chevelu appelé Mériquat, chev^o des SS. Maurice et Lazare, commandeur de Saint-Laurent d'Ugine, gentilhomme servant de M^o R^o, cornette en l'escadron de Savoie, fils de Louis, marquis de Lucey, et de Marguerite de Ballon. Antelme, comme mari de ladite Françoise, consigna devant la Chambre des Comptes de Dijon, le 12 décembre 1662, la maison-forte et château de Vens avec ses dépendances, et prêta hommage pour cela au Roi de France le 13 mars 1663 (*Sommaire des Fiefs*). Elle fut mère de 1674 à 1689 (R. P. d'Yenne). Si, comme il est indiqué ci-dessus d'après les Archives du Sénat, elle n'avait que 9 ans le 3 août 1656, elle n'en avait que 12 environ quand elle s'est mariée le 1^{er} juin 1659. Son portrait est au château de Lucey.

JEANNE,
baptisée le 12 mars 1650, cohéritière universelle de sa mère, 23 mai 1650.

RAPIER

SEIGNEURS DE LA MAISON FORTE DE CHALAZ EN SAVOIE



P. : fascé d'argent et de gueules au lion de sable brochant sur le tout.
Devise : ARDUO LABORE TANDEM SUPEREMINET.

Ces armoiries se trouvaient dans un recueil envoyé par M^r Cavet le 15 mai 1626 (Arch. Regnaud) et sur un arbre généalogique datant de Benoit de Regnaud, arrière-petit-fils de Louis Rapier (*Ibid.*). Je connais deux autres versions : d'après un diplôme de Docteur de l'Université de Valence en 1632, elles seraient de gueules à 3 fascés d'argent au lion de sable brochant sur le tout (*Ibid.*); et sur un arbre, qui a dû être exécuté vers 1780, elles sont de gueules à la fascé d'or au lion de sable brochant sur le tout (*Ibid.*).

N^o JACQUES RAPIER,
peut-être le même que Jacques ci-contre.
Il ép. Claudine d'Arith (Arch. Thuysset), laquelle vivait encore en 1463 (*Sommaire des Fiefs*) et qui serait fille de N^o Jean d'Arith.

JACQUES RAPIER.
Presque certainement celui de ce nom, qui fut l'un des neuf bourgeois de Chambéry envoyés à Bourg en Bresse le 3 août 1397, lors du duel Grandson-Estavayer (Arch. de Chambéry).

N^o NICOD RAPIER, bourgeois de Chambéry, habitant de Maché.
En son nom et à celui de sa mère, et de Pierre et Aymon, fils d'Antoine Rapier, ses neveux, il reconnaît, le 16 novembre 1463, tenir en fief noble du Duc Louis de Savoie, avec le Seig^r de Revel, une rente féodale vicie le Mantrossan, Saint-Pierre-d'Albigny, Jarsy, le Châtelard et autres lieux en Bauges, plus les biens procédés de Jean de Arith (Arch. Thuysset et *Sommaire des Fiefs*). Il ép. D^{ne} Jeanne Brigand, laquelle teste le 18 avril 1503 (Arch. Regnaud); elle avait épousé en 1^{er} noces Nicod Vion, dont elle eut des enfants nommés dans ce testament; elle légne l'usufruit à son mari. N^o Nicod RAPIER de Machéco vivait encore le 4 avril 1492 (Arch. Morand).

N^o AMÉDÉE, seig^r de la maison-forte de Chalaz, bourgeois de Chambéry, cohéritier universel de sa mère, 1503. Le 18 mai 1501 (Arch. Regnaud), lui et Mess^{rs} Jean Lambert, docteur *in utroque*, prennent en acensement pour trois ans les biens de N^o Jean de Monthel, seig^r de Saint-André, comme mari d'Adrienne Allegret, dans les mandements et ressorts de Chambéry, Montmélan, Les Mollettes, Tarentaise, Tournon, Ugine et Faverges... 400 fossorées de vigne à Arbin, Montmélan, etc... *item domum antiquam Chamberiaci sitam prope domum heredium quondam spectabilis domini Anserini Grueti cum magno viridario sito prope Vernetum Chamberiaci*. Syndic de Chambéry de novembre 1514 à novembre 1516 et de novembre 1527 à novembre 1528 (Arch. de cette ville). Il ép. Marie, fille de Commandeur Guiton Dyvone dit du Bourget, qui, plus loin, est dit Noble (Arch. Regnaud (3)). Elle teste le 18 juillet 1514 (*Ibid.*); elle veut être enterrée à Saint-Dominique de Chambéry, dans la chapelle de Saint-Alexis, fondée par ses prédécesseurs de son père, et elle nomme héritiers universels son mari et, après lui, ses quatre filles, les substituant les unes aux autres. Amédée teste le 12 juin 1520, nommant sa fille Louise héritière universelle (Arch. Thuysset).

?
Sœur ISABELLE RAPIÈRE,
religieuse Clarisse, professe hors les murs de Chambéry le 5 mars 1530 (Arch. Savoie-roux).

CLAUDINE.
Sa mère lui légne 1.000 fl. quand elle se maria, 1503. Ep. N^o Antoine de Villa. Il fut syndic de Chambéry vers 1534 (dit au Compte de 1536-1537); son compte manque aux Archives de la ville ainsi que plusieurs autres de cette époque.

JEANNE.
légataire de 1.000 fl. par sa mère quand elle se maria. Morte avant son père (Proc^{es}, Arch. Regnaud).

N^o ACHILLE DE VILLA,
fait un partage avec ses cousins de Regnaud de Poirier de leur grand-mère Marie Dyvonne le 1^{er} juillet 1562.

(3) Dans la *Revue Savoisienne* de 1909, p. 80 et 181, M^r Martieux accuse le Comte de Foras d'inexactitudes pour la généalogie de la famille Dyvone, et prétend qu'un document de 1437, qu'il a fait transcrire par M^r Lecomte, jette un peu de lumière sur cette famille. J'ai pu M^r Martieux de ne signaler ces inexactitudes. Il n'a pu en préciser aucune, et, après m'avoir écrit qu'il reconnaît volontiers son erreur, s'il y avait lieu, il s'est réitéré à la lire dans la *Revue Savoisienne*, où son article avait paru. C'est pourquoi je profite de l'occasion qui se présente de faire moi-même justice de cette accusation. Ce document de 1437 concerne des Nobles de Dyvone ou de Dyvone, et non pas des Dyvone sans particule, qui n'apparaissent un peu plus tard à Chambéry et arrivent seulement alors à la noblesse, comme M^r de Foras l'a fait remarquer. Ce sont deux familles distinctes que M^r Martieux a confondues, malgré la distinction qu'on avait fait ressortir M^r de Foras. L'une et l'autre ont fourni des syndics de Chambéry : N^o Jean de Dyvone en 1431-1432 et N^o Pierre de Dyvone en 1444-1445; puis N^o Jean Dyvone en 1484-1485 et N^o Jean Dyvone en 1535-1536, tous deux sans particule et avec un e à la fin de leur nom en latin (Arch. de cette ville). En outre dans la reproduction de ce document de 1437 par la *Revue Savoisienne*, les noms propres sont généralement défigurés : Marchandi pour Marchandi, Viteris pour Utreris, Chauvrenot pour Chauvrenot, et ce qui est plus fort, Ludonensis devient pour Lugdunensis diocesis, etc. Voilà de réelles inexactitudes!



AMILLE qui appartenait à la meilleure bourgeoisie de Chambéry dans la deuxième moitié du XIV^e siècle. En effet, un de ses membres était conseiller de cette ville en 1396 et deux d'entre eux furent au nombre des neuf bourgeois de Chambéry, qui, avec les syndics, dix nobles entièrement armés, quinze archers aussi armés et un clerc, furent envoyés, par ordre du Comte de Savoie et de son Conseil, le 3 août 1397, à Bourg en Bresse, pour garder les lices et faire les autres choses qui seraient ordonnées par le Comte et son Maréchal à l'occasion du célèbre duel entre Othon de Grandson et Girard d'Estavayer (Arch. de Chambéry, Comptes des syndics de 1396-1398).

Peu après, Jacques Rapier est dit noble, et, par son mariage avec Claudine d'Arith, il acquiert des biens féodaux dans les Bauges, provenant des N^{es} d'Arith. Au XVI^e siècle, N^o Amédée Rapier ne laissa que deux filles, dernières de la famille, dont l'héritage se partagea entre les N^{es} Regnaud et les N^{es} de Villa.

GUILLAUME Raperii, de Chambéry,
mentionné dans un acte de 1360 comme devant certains veysells de froment rachetés par les Bonivard (Inv^{rs} Belletruche, Arch. Morand).

PIERRE Raperii,
presque certainement Pierre Raperii, qui était bourgeois et conseiller de la ville de Chambéry de 1396 à 1398 (Arch. de cette ville, Comptes des syndics), qui, avec 4 nobles (1), les 2 syndics et 1 clerc de la communauté, fut le seul bourgeois de Chambéry mandé, fin juin 1397, à Bourg en Bresse par le Comte de Savoie pour prendre des décisions au sujet du duel Grandson-Estavayer (*Ibid.*), et fut l'un des 9 bourgeois envoyés avec les syndics, 10 nobles armés (2), 15 archers aussi armés et 1 clerc, sur l'ordre du Comte et de son conseil, à Bourg, à la disposition du Maréchal de Savoie, à l'occasion de ce duel (*Ibid.*) (4).

HUGONETTE.
Par acte du 18 octobre 1397, ses frères Pierre et Jacques lui constituent 300 fl. de dot et, faute de paiement, remettent à Amédée (plus loin Aymonet) Evrardi, bourgeois de Chambéry, 3 seoirées de prés, près de Chambéry, jointe la voie publique appelée *Carriera de Vernetto*. Hugonette, après la mort de son mari, vendit tous ses droits sur ces prés à Mess^{rs} Pierre Verromesi, docteur *in lois*, par acte Jacques de Tornay, notaire, du 23 décembre 1429 (Mentionné dans une transaction du 12 août 1430 entre les Clermont et les Verromesi au sujet de ces prés, Arch. La Place). Est peut-être la même Hugonette Rapier, veuve de Mermet de Allevis, notaire, qui échange des biens, le 15 octobre 1432 (Arch. Thuysset), avec Philippe de Cognin.

N^o ANTOINE,
qui est cité dans la reconnaissance de 1463 comme père de N^o Pierre et Aymon, neveux de Nicod ci-contre. Sans doute celui de ce nom qui fut syndic de Chambéry avec N^o Maurice Candie de novembre 1460 au 23 novembre 1461 (Arch. de cette ville).

N^o MAURICE Raperii,
mort avant 1463, possédait un pré lieu dit au Canal, près de Chambéry, cité dans un acte du 4 septembre 1493 (Arch. La Place).

N^o CHARLES,
cohéritier universel de sa mère, 1503; témoin au contrat de mariage de sa nièce Louise en 1530 (Arch. Regnaud).

N^o PIERRE,
nommé dans la reconnaissance de 1463.

N^o AYMON,
nommé dans la reconnaissance de 1463.

(1) Ces quatre nobles sont : Hugonard Chabod, docteur *in lois*, Guillemet Chabod, son frère, Pierre Bonivard et Claude Candie, damoiseaux.
(2) Les noms de ces dix nobles de la ville et du mandement de Chambéry sont : Amédée Bonivard, Pierre Grange, Claude Candie, Guillemet Chabod de Chambéry, Guillemet Chabod de Jacob, Jean de Chignin dit Bevevran, Gague de la Ravrière dit Baudret, Aymon de Poyssat dit Boyta, Dieudonné Bonivard de Vinapos et Jean Basin.
(3) Pierre Rapier, de Chambéry, fut délégué comme Commissaire par le Comte de Savoie, pour vendre les lices et autres victuailles des halles de Bresse, Valbonne, Valromey et Nivalaise Inv^{rs} des Archives de la Côte-d'Or, Comte de Jean Mareschal, châtelain de Pérouges, 1390-1392.

LOUISE,
légataire de sa mère de 1.000 fl. quand elle se maria, 1514. Ep., contrat dotal du 18 avril 1530 (Arch. Regnaud), N^o François Regnaud, collatéral.

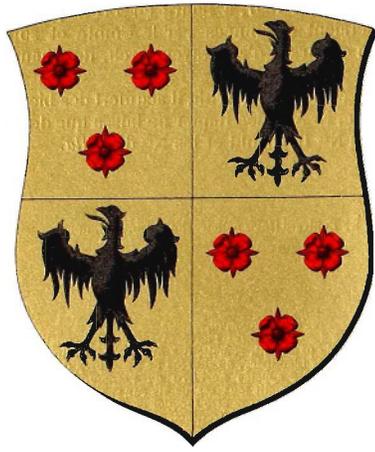
FRANÇOISE.
Sa mère lui légne 1.000 fl. quand elle se maria. Morte sans enfants avant son père (Proc^{es}, Arch. Regnaud).

N^o FRANÇOIS DE REGNAULD,
Un arrêt ayant déclaré ouvert le fidéicommissé apposé au testament de Marie Dyvonne alias du Bourget pour 1/3 à N^o Achille de VILLA, celui-ci fit un partage avec lesdits N^{os} François et Jean de Regnaud le 1^{er} juillet 1563 (Proc^{es}, Arch. Regnaud).

N^o JEAN DE REGNAULD,
Un arrêt ayant déclaré ouvert le fidéicommissé apposé au testament de Marie Dyvonne alias du Bourget pour 1/3 à N^o Achille de VILLA, celui-ci fit un partage avec lesdits N^{os} François et Jean de Regnaud le 1^{er} juillet 1563 (Proc^{es}, Arch. Regnaud).

RAPIN (DE)

COMTES DES CUINES ET DES VILLARDS EN MAURIENNE



P. : écartelé aux 1 et 4 d'or à 3 roses de gueules, et aux 2 et 3 d'or à l'aigle de sable au vol abaissé (Armes sculptées sur la pierre du tombeau de N° Pierre Rapin, mort en 1579, et sur une porte de la Maison-Blanche à Villargondran, d'après M^r R. de Cazenove, *Rapin-Thoyras*).

Ces quartiers sont inversés sur une pierre trouvée dans la tour de Saint-Jean-de-Maurienne appelée la Tour de Marius (*Mrs Aic Savoie*, 2^e série, t. I, p. 156); ils sont aussi inversés et le vol des aigles n'est pas abaissé sur divers cachets reproduits dans le même ouvrage de M^r de Cazenove (voir aussi *Récits Mauriennais*, 2^e série, p. 109, par le Ch^{re} Truchet).

J'adopte la première version parce qu'elle remonte à la date la plus ancienne.

Un gros in-quarto a été consacré par M^r R. de Cazenove, en 1864, à Paul de Rapin, seigneur de Thoyras, auteur d'une Histoire d'Angleterre, et à la généalogie de sa famille en Maurienne, en France et en Prusse. En voici quelques extraits :

« Parmi les anciennes familles de la Maurienne, peut-être venues de Rome fuyant la persécution de Néron,

« celle des Rapin est la plus ancienne... Dans plusieurs titres, les Seigneurs de la Chaudane (les Rapin) « se faisaient gloire d'être de la même race que la sainte de Valloires (Sainte Thècle vivant au VI^e siècle), « et prétendaient avoir hérité d'elle les droits seigneuriaux qu'ils possédaient dans le pays... De « semblables légendes voilent les origines de plus d'une noble famille, nous ne sachons pas que l'on « ait jamais demandé à telle illustre maison de France (de Lévis-Mirepoix) de fournir les preuves « irrécusables de sa parenté traditionnelle avec la Vierge Marie... La famille Rapin est incontestablement « la plus ancienne famille noble de la Maurienne (1)... En 1250, Humbert Rapin de Valloires était qualifié « de noble homme (2)... Si les titres authentiques font défaut pour rétablir les degrés généalogiques « existant entre N° Humbert Rapin, vivant en 1250, et N° Claude Rapin, vivant à Valloires en 1490, une « note manuscrite de Claude-François Rapin, mort en 1776, permet de restituer ces degrés intermé- « diaires. » — Après avoir ainsi reconnu que les titres authentiques font défaut, plus loin le même auteur prétend que la filiation est authentique et prouvée entre cet Humbert de 1250 et Claude vivant en 1490 ou 1486. La contradiction est donc complète entre le passage que je viens de citer et le suivant. « N° Joseph Rapin, dit-il, vivant au XII^e siècle, fut le premier du nom dont les titres conservés au XVII^e « fassent mention; la filiation authentique et prouvée commence à son fils ou petit-fils Humbert, dont « tous les descendants prirent la qualité de noble : Humbert, vivant en 1250, eut pour fils Jean; celui-ci « reconnut des biens de l'Évêché en 1308 et eut pour héritier (il ne dit pas fils !!) Jaquême, qui reconnut « des biens en 1374. Son fils Jaquier, qui reconnut des biens en 1417 et en albergea en 1437, eut pour « fils Claude, vivant à Valloires en 1486 (3). »

Il y a beaucoup à rabattre des prétentions de cette légende, qui « voile l'origine » des Rapin; et, au lieu de pouvoir atteindre le VI^e siècle de notre ère pour trouver trace de leur noblesse, je suis forcé de l'admettre seulement vers la fin du XV^e. Du reste, c'est déjà une ancienneté assez respectable, car, en dehors des familles chevaleresques, il y en a peu en Savoie et ailleurs dont la noblesse remonte à ce siècle. C'est le 18 août 1489 que des Patentes de noblesse ont été conférées par l'Évêque de Maurienne à Antoine, Jacques et Catherin, frères et fils de feu Claude Rapin, de Valloires. Nous n'en avons connaissance que par une copie d'une déclaration de l'official du diocèse de Maurienne, qui a vu et tenu entre ses mains six Lettres de noblesse données par les Evêques de Maurienne, entre autres celles-ci (Titres Truchet; Ch^{re} Truchet, *Récits Mauriennais*, 2^e série, p. 108; *Travaux de la Soc. d'H^o de Maurienne*, 1^{re} série, t. II, p. 207). A défaut de ces Lettres dont l'existence n'est pas connue autrement, je ne me contenterais pas des références que je viens de citer, si je n'avais constaté que depuis à peu près cette date (et non pas antérieurement comme l'a affirmé M^r de Cazenove), des descendants de ces trois frères ont été appelés Nobles, et surtout ont fait partie du corps de la noblesse de la Terre épiscopale de Maurienne. Ainsi Noble Pierre I Rapin de la Chaudane fut mandé auprès de l'Évêque en 1515 (*Travaux de la Soc. d'H^o de Maurienne*, 1^{re} série, t. I, p. 28 et 215) et, en février et mars 1546, le même Pierre et son fils Pierre (le futur Courrier) (4) furent au nombre des gentilshommes qui siégèrent à la Cour de justice de cette Terre

(1) P. IV.

(2) P. 20.

(3) P. VI.

(4) M^r de Cazenove exagère énormément l'importance des fonctions plutôt modestes du Courrier et Juge commun (p. 22 et cit.). A l'époque de l'occupation de la Savoie par François I, le Courrier de la Terre commune, dont les fonctions étaient analogues au moyen âge à celles des châtelains, avait perdu toute autorité militaire et n'avait guère conservé que certaines attributions de police. C'est pourquoi ces attributions furent réunies à celle du Juge de la Cour commune, et des deux officiers, le Roi et l'Evêque en firent un seul, qui porta les noms de Courrier et Juge commun. Il dépendait, comme ses prédécesseurs, à la fois du Roi de France ou Duc de Savoie et de l'Evêque de Maurienne. Cette institution, devenue à peu près uniquement judiciaire, dura jusqu'à la suppression du domaine temporel de l'Evêque en 1768. Jacques de Passier,

(C^o de Mareschal, *Souveraineté temporelle des Evêques de Maurienne au moyen âge*, p. 98, 99, 100 et 101, et Documents, p. 117 et suivantes).

Le Duc de Savoie accorda, le 19 janvier 1561, à N° Pierre Rapin (le Courrier) des Patentes de noblesse soit de réhabilitation de noblesse (Arch. Mareschal et Preuves de 1723) et, le 20 mai 1576, de nouvelles Patentes confirmant les précédentes (Arch. Mareschal). Malgré cela, le même Pierre, pour jouir des privilèges des nobles, eut à subir un procès devant le Sénat de Savoie qui, par arrêt du 16 décembre 1577, lui donna gain de cause (*Ibid.*, et Inventaire publié par M^r de Cazenove dans *Rapin-Thoyras*, p. lxxxix, n° 636) (1).

Originaire de Valloires, cette famille, sans s'être élevée en Savoie à une situation bien brillante, a habité Saint-Jean-de-Maurienne, Villargondran, Saint-Remy et Grésy en Savoie. C'est par alliance avec les familles Monice et Martin que des rameaux se sont fixés dans ces deux derniers endroits. Le dernier Noble Rapin qui ait habité la Savoie est mort en 1776, laissant deux filles non mariées et dans la pauvreté, quoique, le premier de sa famille, il eût possédé le comté des Cuines et des Villards, dont sa femme avait hérité.

Au moment de la Réforme, parmi les fils de N° Pierre I Rapin de la Chaudane (ou Choudane), trois frères furent chanoines de Maurienne, et même l'un d'eux fut aumônier de Catherine de Médicis, et deux autres se firent huguenots ainsi qu'un de leurs cousins germains. Ces deux frères prirent part aux guerres de Religion; l'un, Antoine, fut gouverneur de Montpellier et de Montauban, gentilhomme de la Maison de l'Amiral de Coligny; l'autre, Philibert, gentilhomme ordinaire du Prince de Condé et maître d'hôtel de la Duchesse d'Enghien, fut condamné à mort par le Parlement de Toulouse et décapité le 13 avril 1568 (*Rapin-Thoyras* par R. de Cazenove) (2). La descendance de ce dernier résida en Languedoc, puis, à la Révocation de l'Édit de Nantes, elle émigra en Hollande et de là en Prusse, où le dernier noble du nom, ancien colonel de cuirassiers de la garde du Roi de Prusse, vivait encore en 1864. Cette branche française des Rapin de Mauvres, de Rabeau et de Thoyras, a produit l'écrivain d'un certain renom, que j'ai cité au commencement de cette notice, Paul de Rapin-Thoyras, auteur d'une volumineuse Histoire d'Angleterre, précisément celui qui s'est fixé en Prusse.

A Valloires, il est resté des habitants portant le même nom et, je crois, de la même souche, mais qui ne descendent pas des trois frères anoblis en 1489 ou du moins de Pierre II (le Courrier), qui a obtenu des Patentes de réhabilitation en 1561 : déjà en 1505, au village de la Ruaz, à Valloires, se trouvaient des Rapin, dont l'un fut substitué alors au testament de N° Antoine Rapin; et dans ce village il y avait encore des Rapin en 1862, au dire de M^r de Cazenove. Dans tous les cas, si ceux-ci ont eu un ancêtre noble, ils ont dérogé depuis des siècles.

Dans la descendance de Jacques, l'un des trois anoblis en 1489, il se peut qu'à Villargondran quelques-uns de ses descendants aient dérogé et que je n'aie pu en retrouver la trace. J'ai constaté la dérogation pour l'un d'eux qui, dans un acte du 12 février 1583, est appelé M^r Pierre, fils de N° Pierre (Arch. d'Arves).

L'étude généalogique de M^r de Cazenove ne m'a pas été très utile; je dirai même qu'elle a souvent accru les difficultés en me forçant à vérifier ses assertions. Je m'appuie seulement sur quelques-uns des documents qu'il a mis au jour, et je ne me sers pas de son texte, sauf pour de bien légères exceptions que je signale et pour la branche franco-prussienne que je donne *in parte quâ*, pour montrer l'ascendance et la descendance de l'historien. Je lui laisse toute la responsabilité de ce que je lui ai emprunté pour cette branche (3).



Suite de la note 4 du fol 66 : docteur ès droits, courrier et juge de la Cour commune de la cité de Maurienne et ressort d'icelle, donne ordre, le 17 décembre 1543, au mestral et aux autres officiers de la cour d'Arve, d'envoyer à un notaire de délivrer des actes (Arch. Mareschal). Ce mestral est précisément M^r Jacques Rapin (voir fol 68), et cette pièce est scellée d'un sceau curieux, reproduit ici, de la Cour commune, parti aux armes de chacun des deux souverains, le Roi de France et l'Evêque de Maurienne, qui était alors Jean-Philibert de Challes : on distingue nettement la croix anérée des Challes comme les fleurs de lys de France.

(1) Dans les Patentes de 1561, il est dit que ledit Pierre Rapin a été extrait de parents nobles qui ont été réputés et reconnus pour tels publiquement d'un temps qui excède la mémoire des hommes, et que ledit Pierre se trouve être relevé de tous actes qu'il pourrait avoir faits, contrairement à l'état noble, et qui sont d'avoir exercé l'office de châtelain rière la paroisse de Valloires, tenu le revenu à ferme, exercé les greffes tant spirituels que temporels dudit pays de Maurienne, d'avoir reçu et stipulé pour l'Evêque ses liefs, reconnaissances et terriers en cette châtellenie de Valloires, comme en avait exercé aucun de ses prédécesseurs. Il est dit par ces Patentes que « ces actes n'étaient contrairement à l'état de noblesse ni que pour ce les nobles qui les ont exercés aient dû être cotisés ». Il a été au besoin réhabilité à jour du privilège des nobles.

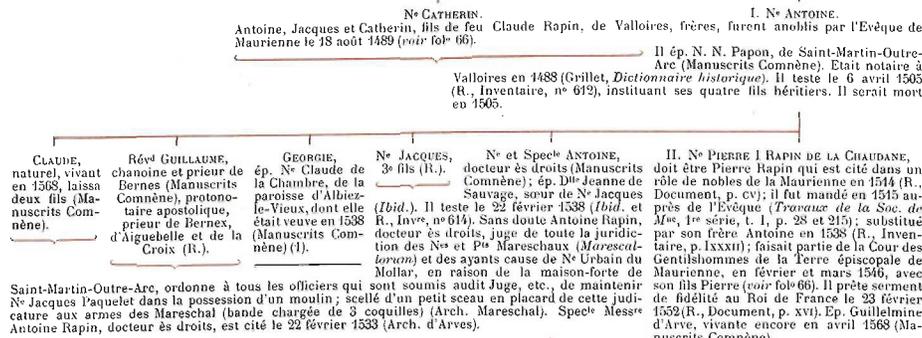
Par les Patentes de 1576, le Duc a aboli tous actes que ledit Pierre Rapin pourrait avoir faits, contrairement à l'état noble, qui sont entre autres d'avoir eu trafic avec des marchands. L'arrêt de 1577 porte que N° Pierre Rapin, courrier et juge commun, a été maintenu en possession de jouir du privilège de noblesse et d'être exempt de tailles et cotisations qui s'imposent sur le tiers état seulement, « esquelles les nobles n'étaient point cotisés ».

(2) D'après Michaud (Biographie universelle), il fut condamné comme l'un des principaux auteurs de la conjuration formée par les protestants pour s'emparer de la ville.

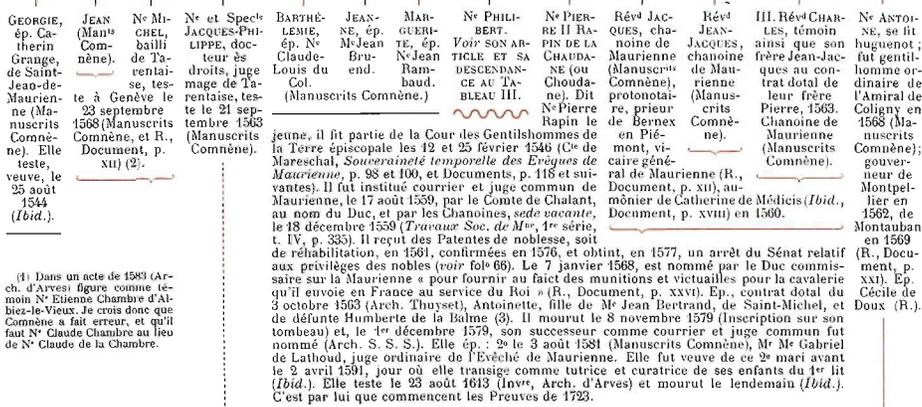
(3) M^r le Chanoine Gros a eu l'obligeance de me communiquer les papiers de la famille Rapin, qui avaient passé aux anciennes Archives d'Arves, mais malheureusement les plus intéressants n'y sont plus et ont probablement été remis à la branche prussienne; on y cherche vainement les titres les plus anciens et il y a absence de testaments, de partages et de contrats de mariages, soit des actes qui sont le plus utiles pour dresser une généalogie.

JEAN RAPIN, de Valloires. Philippe d'Outre-Arc, damoiseau, laudo, le 13 des kalendes de mars 1307, une acquisition faite par ledit Jean (Arch. Thuysset).

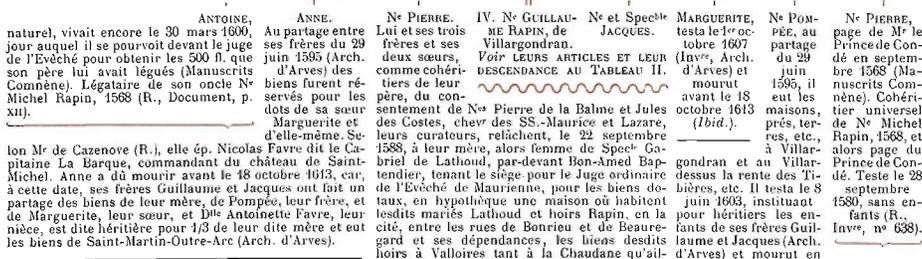
CLAUDE RAPIN, de Valloires, mort avant le 18 août 1489.



Saint-Martin-Outre-Arc, ordonne à tous les officiers qui sont soumis audit Juge, etc., de maintenir N° Jacques l'aquelet dans la possession d'un moulin; scellé d'un petit sceau en placard de cette judicature aux armes des Mareschal (bande chargée de 3 coquilles) (Arch. Mareschal). Spec^{le} Mess^{rs} Antoine Rapin, docteur es droits, est cité le 22 février 1533 (Arch. d'Arves).



(1) Dans un acte de 1583 (Arch. d'Arves) figure comme témoin N° Étienne Chambre d'Albiez-le-Vieux. Je crois donc que Commène a fait erreur, et qu'il faut N° Claude Chambre au lieu de N° Claude de la Chambre.

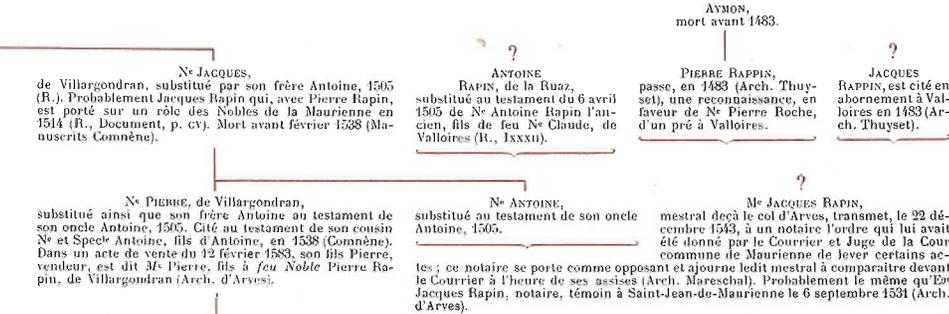


d'Arves). Pierre mourut ab intestat (Ibid.). Au partage du 29 juin 1595, il avait eu les maisons, granges, etc., situées au delà Arvan, dessous le chemin tirant à Villargondran, la moitié de la rente de Combefort, etc. (Ibid.).

N. N., fille naturelle, pour la pension de laquelle N° Guillaume Rapin reçut une quittance le 14 août 1625 (Livr^s, Arch. d'Arves).

TABLEAU I.

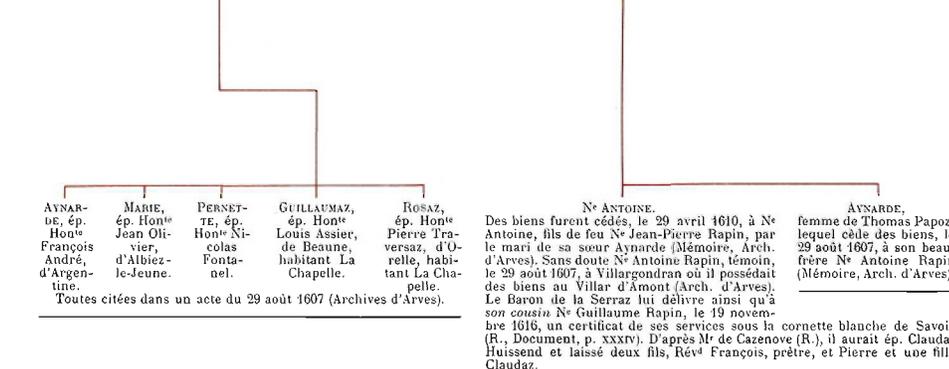
Doublets traits, Preuves de 1723. R. signifie Rapin; Thoyras par de Cazenove.



tes; ce notaire se porte comme opposant et ajourne ledit mestral à comparaitre devant le Courrier à l'heure de ses assises (Arch. Mareschal). Probablement le même qu'Ép^{le} Jacques Rapin, notaire, témoin à Saint-Jean-de-Maurienne le 6 septembre 1531 (Arch. d'Arves).



Dans l'arrêt du Sénat en faveur de N° Pierre Rapin, courrier, qui le maintint en possession des privilèges de la noblesse, le 16 décembre 1577, il est dit que les enfants de feu Jean-Pierre Rapin, de Villargondran, sont aussi maintenus en qualité de nobles (R., Inventaire, p. IXXXIX). Le 8 novembre 1589, les enfants de N° Pierre Rapin, courrier, font un partage avec ceux de N° Jean-Pierre Rapin (Invs, Arch. d'Arves).



Des biens furent cédés, le 29 avril 1610, à N° Antoine, fils de feu N° Jean-Pierre Rapin, par le mari de sa sœur Aynarde (Mémoire, Arch. d'Arves). Sans doute N° Antoine Rapin, témoin, le 29 août 1607, à Villargondran où il possédait des biens au Villar d'Amont (Arch. d'Arves). Le Baron de la Serraz lui délivre ainsi qu'à son cousin N° Guillaume Rapin, le 19 novembre 1616, un certificat de ses services sous la cornette blanche de Savoie (R., Document, p. XXXV). D'après M^{re} de Cazenove (R.), il aurait ép. Claudaz Hussend et laissé deux fils, Rév^l François, prêtre, et Pierre et une fille Claudaz.

(3) Ledit M^{re} Jean Bertrand, de Saint-Michel, fut anobli, le 15 mars 1574, par le Duc de Savoie, en considération des agréables services rendus au Duc par Mess^{rs} Pierre Rapin, juge commun de Maurienne, et moyennant 200 écus de 5 li. de Savoie (Arch. d'Etat à Turin). L'acensement à un prix déterminé et pour quatre ans des biens à Valloires des enfants de N° Rapin de la Cité fut proclamé à haute voix, en avril 1582, de la part de l'Évêque et Prince de Maurienne, M^{re} de Lambert, par commandement de M^{re} Pierre-Antoine Bettona, châtelain au mandement et seigneurie de Valloires, et à la requête de M^{re} Gabriel de Lathoud, juge ordinaire des Terres limitées de l'Évêché de Maurienne, tuteur des enfants dudit N° Pierre, par N^{os} Aroud, mestral de Valloires (Arch. d'Arves). En 1589, l'ordonnance de M^{re} de Lambert relative à la défense de la Maurienne contient ceci: « Et pour la garde du passage de Valloire et Valmeimer... y avons establi Seigneur Lathoud, juge temporel de l'Évêché faisant pour les nobles Rapin, pupils... » (Angley, Histoire du diocèse de Maurienne, p. 314). Au partage de ses fils en 1535, pour les droits de N^{os} Antoine Bertrand, fut réservée toute la maison de la cité appelée Foucharra avec ses dépendances (Arch. d'Arves). En septembre 1601, ledit N° Antoinette Bertrand au Vignay accuse les biens de Villargondran et Villars, comme mère et tutrice de N° Pompée Rapin, son fils (Ibid.).

IV. N° GUILLAUME RAPIN, de Villargondran. Voir son ASCENDANCE au TABLEAU I. Par partage avec ses frères du 29 juin 1595, il eut la maison de la Claudanne rière Valloires et ses dépendances, etc. (Arch. d'Arves). Le 4 février 1597, résidant alors à Valloires, il reçoit quittance de 915 li. 11 s. 3 quarts, qu'il a versés précédemment comme syndic des gentilshommes de la cité de Saint-Jean-de-Maurienne, pour le prix fait pour la redification et trestoremement des fontaines de la dite cité (Ibid.). Le 29 décembre 1612, lui et son frère Jacques, comme pères de leurs enfants, partagent les meubles laissés par leur frère Pompée (Invs, Arch. d'Arves); et, le 18 octobre 1613, ces deux frères partagent les biens à eux advenus par le décès de leur mère, de leur sœur Marguerite et de N° Pompée, leur frère (Ibid.). Le 19 novembre 1616, il reçoit avec Antoine Rapin et son cousin, comme équipage de Villard-Gondran, un certificat de Bertrand de Seyssel, baron de la Serraz, constatant qu'ils avaient servi sous sa cornette blanche (R., Document, p. xxiv). Ep. Humberte N. N. (Invs, Arch. d'Arves), Humberte Pignier (R.). Il mourut *ab intestat* pendant la peste (Procès, Arch. d'Arves), avant le 4 août 1631 (Ibid.).

N° JACQUES. Je ne sais pas si c'est Pompée ou lui qui est l'aîné, parce que dans les actes je trouve tantôt l'un, tantôt l'autre, cité le premier. Il fit, le 5 décembre 1633, un partage avec ses trois frères (Invs, Arch. d'Arves). Ils avaient tous les quatre un procès après juillet 1634 (Arch. d'Arves). Le 15 juillet de cette année, ledit N° Jacques reçoit une quittance (Ibid.). En 1634, il était archer de la garde du corps de S. A. R. (Arch. S. S.). Le 17 mars 1660, il possédait des biens indivis avec son frère Nicolas et Rév^d Jean Rapin, son neveu (Arch. S. S.). Claudine Monice (ou Monisse), fille du Capitaine Monice, N° Jean-Baptiste, bourgeois de Montmélan, qui avait reçu des Patentes de noblesse le 27 octobre 1627 (Annexe aux Preuves de 1723) et de Lucrèce Salluard, de Grésy en Savoie.

V. N° POMPÉE, de Villargondran. A la mort de son père était archer de la garde de S. A. R., revint alors du Piedmont et fut du curateur par ses frères le 4 août 1631 (Procès, Arch. d'Arves). Ep. D^{ne} Antoine, fille de Claude Rolet (Arch. d'Arves), qui était veuve de lui avant le 15 avril 1641 (Ibid.). Elle était sœur de Michel et Alban Rolet, vivants en 1649; elle était, le 9 août 1653, tutrice de son fils Jean (Ibid.).

N° NICOLAS I, de Villargondran, fit un partage avec ses frères le 11 novembre 1639 (Arch. d'Arves). Son frère, N° Jacques, et lui se firent donation mutuelle et réciproque le 26 mai 1643 (Arch. S. S.). Il fut, ainsi que ses frères Jacques et Antoine, au nombre des Nobles de la Maurienne qui donnèrent procuration, le 29 avril 1646, à N° Pierre Martin et Claude-Fernand Rapin, pour jurer fidélité, à Turin, à M^{me} Royale (R., Document, p. cxv). Ep., contrat dotal du 2 juillet 1661 (Arch. d'Arves), Anne Colafre, sœur de N° et Spec^{le} Nicolas Colafre, laquelle, veuve, demeurait, en 1692, à Villargondran. Elle mourut le 13 avril 1707 (Ibid.). A la décharge de son fils Pierre, une quittance de 4 li. 7 s. fut faite, le 15 avril 1707, pour onze armoiries pour la sépulture de ladite Anne (Ibid.). Il testa le 22 mai 1684 (Procès, Ibid.), codicilla le 30 avril 1688 (Ibid.), Livre de raison et mourut avant le 30 juin 1690 (Ibid.).

N° ANTOINE, vivait le 29 avril 1646 (R., Document, p. cxv). Curatelle fut décernée, le 1er juin 1669, à la garde des biens dudit N° Antoine, fils de Guillaume, pour N° Nicolas et Rév^d Jean Rapin, son frère, et N° Claude Paraz, son frère et neveu (Invs, Arch. d'Arves).

BARTHÉLOMÉE, ép. M^{me} Claude Paraz, notaire (R.). N° Nicolas Rapin (ci-contre) donne à M^{me} Claude Paraz, le 21 juillet 1644 (Arch. d'Arves), une hypothèque une vigne en payement de dépenses faites pour lui dès le décès de N° Pompée Rapin, son frère. M^{me} Claude Paraz reçoit, le 4 janvier 1653, la quittance d'une somme qu'il a payée comme caution de N° Nicolas Rapin, son beau-frère (Ibid.).

2° Anne testa, le 11 février 1727, en faveur de son frère N° Martin de Mareschal de Luciane (Arch. Mareschal et d'Arves).

N. N. DE RAPIN, de Grésy, mourut avant le 16 mars 1697, jour où sa veuve Anne Troillet, fille de N° Armé, passe son contrat dotal avec N° François Magdelain (Trites Magdelain).

N° JOSEPH RAPIN, de Grésy, dont les biens sont cités en abornement à Villargondran le 27 mars 1699 (Arch. d'Arves). Le 2 juillet 1692 sont aussi cités en abornement à Villargondran les biens de M^{me} Rapin, de Grésy (Ibid.).

CLAUDE RAPIN, de Grésy, ép. Char-les le vieux de Menthon-Lornay. Morts tous deux avant 1698 (soir Généalogie MENTHON).

VI. Rév^d JEAN, prêtre. Sa mère Antoinette Rolet, comme tutrice dudit Jean, reçoit quittance, le 9 août 1653, du chapitre de Maurienne (Arch. d'Arves). En avril et juin 1664, étant glacier, il passe des reconnaissances envers ce chapitre (Ibid.). Habitant Villargondran le 29 mai 1671, étant prêtre, il accense des biens (Ibid.). Reçoit une quittance le 5 juillet 1675 (Ibid.).

N° JEAN-PHILIBERT, était en pension à Chambéry en avril 1687 (Arch. d'Arves); passe une obligation le dernier avril 1701 (Ibid.). Il testa le 29 juin 1701, léguant à N° François-Philibert Rapin, son fils, une terre à Villargondran; substitue son frère Pierre et lègue Fusu-fruit à son frère Nicolas (Procès, Arch. d'Arves).

N° NICOLAS II, de Saint-Remy, caution de sa mère le 2 juillet 1692 (Arch. d'Arves); légataire de son frère Jean-Philibert, 1701. Ep.: 1° le 3 octobre 1688, Remye, fille de N° André Martin; les biens de Saint-Remy proviennent de ce mariage (Arch. d'Arves); elle mourut le 30 novembre 1703; 2° le 10 juin 1709, Marie, fille de N° Colombar Martin; 3° Anne, fille de N° François de Mareschal de Luciane, contrat dotal du 18 novembre 1712 (Ibid.) (2). Elle mourut le 13 février 1721 (Ibid.).

N° PIERRE, de Villargondran, substitué au testament de son frère Jean-Philibert, 1701. Le 27 mars 1699, D^{ne} Anne, sa mère, et N° Nicolas, Jean-Philibert et Pierre Rapin, frères, de Villargondran, donnent un pré en hypothèque (Arch. d'Arves). Ep., après 1699 et avant le 13 juin 1708, Marie-Anne, fille d'Hon^{me} Claude Duchesne, marchand ferrier et conseiller de Saint-Jean-de-Maurienne, et d'Hon^{me} Catherine Michel (Ibid.). Il testa le 14 avril 1717 et mourut le lendemain (Ibid.). Elle était tutrice de leurs enfants le 13 juin 1717 et le 28 avril 1719 (Ibid.) (3).

URSULE, Le 24 juin 1702, Claude-François de Rapin transigea au sujet de sa pension avec N° Martin de Mareschal de Luciane (Livre de raison, Arch. d'Arves).

1737, après sa fille (Ibid.). Il testa le 25 avril 1721 (Procès, Arch. d'Arves) et mourut à Saint-Remy le 27 avril 1721 (Ibid.).

3^e lit. 4^e lit.

MARIE-THÉRÈSE, meurt pupille peu après son père (Arch. d'Arves), laissant par conséquent pour héritière sa mère Anne de Mareschal (Ibid.).

ANNE, ép. Hon^{me} Antoine Guigoz, de Chambéry, qui transigea, le 8 juin 1739, avec N° Claude-François Rapin (ci-contre) et, le 14 août 1737, avec M^{me} de Mareschal de Luciane (Arch. d'Arves).

VII. N° FRANÇOIS-PHILIBERT, légataire et fils de N° Jean-Philibert Rapin, son oncle, 1701; mort sans enfants mâles avant son père (Arch. d'Arves).

N° et Spec^{le} Claude-François de RAPIN, cohéritier de son père par égales parts avec ses trois frères (Arch. d'Arves), né à Saint-Jean-de-Maurienne le 4 octobre 1704 (Ibid., Livre de raison), âgé de 18 ans et étudiant au collège de Saint-Jean le 10 octobre 1723 (Etat des nobles de la Maurienne, Arch. Mareschal), docteur en droits en 1732, prête serment comme avocat le 2 décembre 1733 (Arch. d'Arves), juge du marquisat de la Chambre, nommé, le 27 juillet 1737, lieutenant du Juge des Terres de l'Évêché, en 1750 lieutenant du Courrier (4) (Ibid.), 1^{er} syndic noble de Saint-Jean en 1759 (Ibid., Livre de raison). Ep., contrat dotal du 7 novembre 1735, mariés le 9, Rose-Jacqueline (tailleurs Jacqueline-Rose), fille de N° François Martin-Sallière d'Arve (Ibid.). Elle hérita du comté des Guines et des Villards à la mort de son frère Gaspard (5). Claude, alors comte des Guines et des Villards, signait: le Comte de Rapin (Arch. d'Arves). Il mourut le 5 août 1776, elle le 4 juillet 1780 (Ibid.). Au Tableau des Vassaux en 1787 (Bibliothèque du Roi à Turin), Rose est encore portée pour le comté des Guines et des Villards.

R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne.

JEANNE-FRANÇOISE, enterrée le 22 juillet 1750.

N° GASPARD-MARIE, enterré le 9 février 1753, à sept jours.

VIII. N° HYACINTHE-FERDINAND, baptisé le 14 juin 1745, mort à Beaune, en noyrisse, le 20 juin 1746, âgé d'un an et dix jours (Arch. d'Arves, Livre de raison).

TABLEAU II.

Doubles traits, Preuves de 1793. R. signifie *Rapin-Thoyras* par R. de Cazenove.

N° et Spec^{le} JACQUES RAPIN. Voir son ASCENDANCE au TABLEAU I. Dans le partage avec ses frères de 1595, il eut la maison et tour des Thibières, située au sommet de la rue de Bonriou, etc.; par le partage du 18 octobre 1613 fait avec son frère Guillaume des biens de leur mère, de leur sœur Marguerite, il eut la maison de Pontcharra et ses dépendances (Invs, Arch. d'Arves). Docteur en droits, avocat au S. S. S. et lieutenant de la juridiction ordinaire de l'Évêché de Maurienne le 21 mai 1621 (Arch. d'Arves). Je pense qu'il est le N° Jacques Rapin, père de N° Antoine, et qui intervient dans une quittance que donne, le 22 avril 1632, ledit N° Antoine (Arch. d'Arves). En 1640, Spec^{le} Jacques Rapin, avocat au S. S. S., était en procès devant le Sénat avec Hon^{me} Benoit Constantin (Ibid.). Ep.: 1° Barthélemine Besten, de Nice, fille du Sr Léonard Besten, écuyer des Sérénissimes Infantes de Savoie (Manuscrits Comméne), laquelle testa le 2 septembre 1611 et laissa sept fils et deux filles (Ibid.); 2° D^{ne} Charlotte, fille de N° et Spec^{le} Bon-Amé Cœur (Ibid.).

N° et Spec^{le} Claude-Ferdinand (ou FERNAND), avocat au Sénat et juge ordinaire de l'Évêché de Maurienne, au moins dès 1631 (Arch. S. S. S.). Le 19 avril 1637, étant encore en la puissance de N° et Spec^{le} Jacques Rapin, son père, il fut élu syndic du corps de la noblesse de la cité de Saint-Jean-de-Maurienne (R., Document, p. xlv); et le 29 avril 1646, il recut des Nobles de la province de Maurienne procuration, avec N° Pierre Martin, pour prêter serment de fidélité à M^{me} Royale, à Turin (Ibid., p. cxv). Il ép.: 1° après le 29 novembre 1631 (Arch. S. S. S.), Anne-Marie d'Avrioux, fille de N° et Spec^{le} Jacques-Albert, courrier et juge commun de Maurienne, et de Claudine des Costes; ce dit jour, Anne, du consentement dudit Claude-Fernand, son époux avenir, cède ses droits maternels à son frère N° et Spec^{le} Jean-François d'Avrioux, courrier et juge commun de la cité et ressort de Saint-Jean-de-Maurienne (Ibid.). Anne était veuve en 1^{res} noces de N° Claude du Col, selon contrat dotal de l'an 1614 (Ibid.), et en 2^{es} noces de N° Jacques des Costes (R., p. xlviii) (1). Le 1^{er} juillet 1633 et le 15 novembre 1634, Claude était tuteur de D^{ne} Antoinette du Col, héritière universelle de N° Claude du Col, avocat au Sénat, lui-même cohéritier de N° Jacques Sibué (Arch. d'Arves). Il avait cessé de l'être le 11 novembre 1640 (Ibid.). Il ép.: 2° le 25 mai 1662 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne), Angélique, fille de N° Gaspard Collafre, Angélique de N. Grandjean et fut mère d'Hon^{me} Anne-François Grandjean, cohéritier par moitié de sa mère avec sa sœur utérine Cécile Rapin (Arch. S. S. S., procès en 1730). Il mourut avant le 20 avril 1682 (Arch. S. S. S.).

Rév^d JACQUES, chanoine de Saint-Jean-de-Maurienne, fit un partage avec son frère N° Claude-Ferdinand le 21 septembre 1657 (Arch. Mareschal). Le 14 mai 1661, N° Nicolas Rapin, de Villargondran, reconnaît lui devoir 100 li. (Arch. d'Arves). Il donne quittance à ce cousin le 17 juillet 1662 (Ibid.). Était vivant le 15 juin 1664 (Ibid.). Fut enterré le 12 novembre 1672 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne).

N° FRANÇOIS-JOSEPH, reçoit, le 4 octobre 1616, un certificat du Contrôleur général des guerres de la Savoie, constatant qu'il s'est présenté à Anney, monté d'un courtaud avec une carabine, au nom de N° Jacques Rapin, son père valedicturaire et fort indisposé, pour servir S. A. S. (R., Document, p. xlv).

N° ANTOINE RAPIN, à son nom et comme mari de D^{ne} Urbane Dinat, donne une quittance, le 23 avril 1682, à M^{me} Claude Varcin; N° Jacques Rapin, père du confesseur, intervient à l'acte (Arch. d'Arves).

(1) D'après un mémoire des Archives d'Arves, Anne s'est bien mariée une deuxième fois avant d'épouser Claude Rapin, mais je ne sais pas sur ce que deuxième mari soit N° Jacques des Costes. Ailleurs je le trouve appelé N° Pierre des Costes.

1^{er} lit. 2^e lit. 3^e lit. CÉCILE (2^e lit.).

FRANÇOISE, ép. N° Jean-Antoine de Comègne, frère utérin de Sigismond de Seyssel. Elle fut enterrée le 30 septembre 1688 (R. P. de Léman). Il était capitaine entre-tenu au château de Chambéry lors de sa mort survenue le 13 ou le 14 novembre 1684 (Ibid.); N° et Spec^{le} Martin-Sallière d'Arves, fils de D^{ne} Antoinette du Col, sœur utérine de ladite Françoise, fut en procès avec celle-ci, sa tante, à laquelle il réclamait la légitime de sa mère (Arch. d'Arves, sans date).

N° CLAUDE, baptisé le 12 octobre 1632, mort le 8 octobre 1654 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne).

N° JACQUES, baptisé le 19 août 1634, mort le lendemain (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne).

Ce jour-là elle recut quittance de 40 li. 100 pour le droit à insinuation de par le décès de son mari aux Chanoines de Saint-Jean-de-Maurienne pour leur rente rière Montrioch, Albane et Villargondran, sur la maison d'environ 3 quatrées de terre à Villargondran, à tant convenu grece faite du surplus dont nous l'acquittons (Arch. d'Arves).

(2) Il est dit dans les fonctions de lieutenant du Courrier, le 8 juin 1707, parce qu'il ne pouvait plus résider à Saint-Jean et restait à la Maison-Blanche, à Villargondran (Livre de raison).

3^e lit. CÉCILE (2^e lit.). Sa curatelle fut décernée le 30 avril 1682 (Arch. S. S. S.). Ep.: 1° Spec^{le} Joseph Bertrand, avocat au Sénat et bourgeois de Saint-Jean-de-Maurienne (Arch. Mareschal et d'Arves). Ils eurent des enfants en 1683 et 1685 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne). Il testa le 10 janvier 1706, la notament tutrice de leurs enfants (Arch. d'Arves). Elle accepta cette charge, le 31 janvier, après le décès dudit Joseph (Ibid.). Le 3 février 1707 (Ibid.), elle présente requête au Courrier et Juge commun pour qu'il fasse élire un autre tuteur. Elle ép.: 2° N° Jean-Claude Thovex, de la cité de Saint-Jean-de-Maurienne (Arch. Mareschal). Lors de la vérification des biens en Maurienne, Cécile, alors femme dudit Thovex, produisit au bureau de la délegation générale les pièces prouvant la féodalité de ses biens et sa généalogie remontant à I. N° Antoine Rapin de la Claudanne (Ibid.). Elle était, en 1730, en procès avec les héritiers de sa sœur utérine Anne-Françoise Grandjean, qui avait ép.: 1° Pierre Gagnières; 2° M^{me} Jean-François Chosallet (Arch. S. S. S.). Ces héritiers étaient encore en procès, en 1746, avec le Sr Claude-Ferdinand Bertrand, petit-fils de ladite Cécile Rapin et du Sr Joseph Bertrand (Ibid.). Elle fut enterrée le 29 décembre 1742 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne).

Rév^d Claude-Ferdinand, avait 14 ans et était étudiant au collège de Saint-Jean le 10 octobre 1723 (Arch. Mareschal); religieux chez les Franciscaïns de la Chambre, selon contrat d'entrée en religion du 24 mars 1727 (Arch. d'Arves). Était, le 10 février 1759, procureur de ce couvent. Les Preuves de 1793 s'arrêtent à son frère Claude-François, à lui-même, à son frère Michel et à Anne ci-contre, sa cousine germaine.

N° MICHEL, avait 12 ans en 1723, morts tous les deux en pupillarité (Arch. d'Arves).

N° JACQUES-PHILIPPE, avait 9 ans en 1723, mort sans enfants (Arch. d'Arves).

MARGUERITE, était sous la tutelle de sa mère le 28 avril 1719 (Arch. d'Arves).

(5) Elle fut en procès, en 1762, au sujet de cet héritage avec N° Pierre François-Hyacinthe Martin-Sallière d'Arve de Clombert, qui prétendait obtenir l'ouverture d'un fidéicommissaire porté au testament de N° Pierre Martin-Sallière d'Arve, son père, du 14 juillet 1713 (Arch. d'Arves).

(6) Ce jour de sa mort, les scellés sont apparus sur son mobilier et dans son hoirie se trouve celle de sa sœur Marie-Cécile. A la requête du citoyen Joseph Martin-Sallière, qui ne veut pas faire acte d'addition de cette hérédité, qui lui serait dévolue de droit exclusivement à tous autres tant de son chef que comme tuteur de ses neveux, fils de feu Jean-Baptiste, son frère, comme les seuls parents existants dans la ligne maternelle, et la famille paternelle dudit Rapin étant absolument éteinte par leur décès.

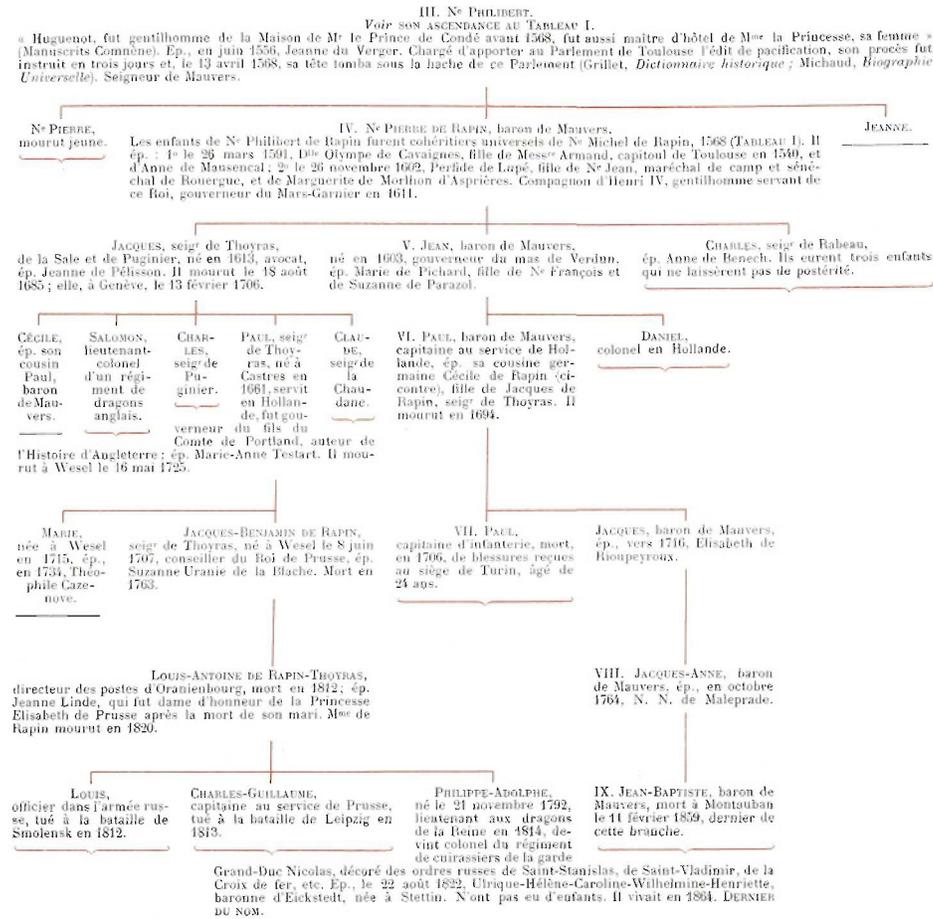
(6) Ce jour de sa mort, les scellés sont apparus sur son mobilier et dans son hoirie se trouve celle de sa sœur Marie-Cécile. A la requête du citoyen Joseph Martin-Sallière, qui ne veut pas faire acte d'addition de cette hérédité, qui lui serait dévolue de droit exclusivement à tous autres tant de son chef que comme tuteur de ses neveux, fils de feu Jean-Baptiste, son frère, comme les seuls parents existants dans la ligne maternelle, et la famille paternelle dudit Rapin étant absolument éteinte par leur décès.

MARIE-CÉCILE, baptisée le 10 juillet 1737; émancipée par son père le 4 mai 1776 (Arch. d'Arves); déclare, le 7 août 1776, s'abstenir de son hoirie (Ibid.); ce même jour, sa mère lui fait cession de ses biens (Ibid.). Dite comtesse des Guines et des Villars en 1781, 1783, le 1^{er} octobre 1791, etc. (Ibid.). Morte quelques années avant sa sœur Suzanne (Ibid.).

SUZANNE, baptisée le 11 mars 1744. Elle s'abstient de l'hoirie de sa mère (Arch. d'Arves). Héritière universelle de son père (Ibid.). Le 8 février 1783, elle était novice au couvent des Bernardines de Saint-Jean-de-Maurienne (Ibid.). Était encore dans ce couvent le 14 novembre 1792 (Ibid.). Elle mourut *ab intestat* à Saint-Jean-de-Maurienne le 29 germinal an XII, dernière du nom en Maurienne (Ibid.) (6).

IN PARTE QUA.
Tout ce qui ne porte pas de marque de provenance est extrait de *Rapin-Thoyras* par de Cazeneuve.

TABLEAU III.
BRANCHE DE MAUVERS ET DE THOYRAS.



RAVAYS OU RAVAIS

EN LATIN : RAVAYSII, RAVAISII, RAVASII, RAVESII, RAVAXII, RAVAISII, ETC.
SEIGNEURS DE SAINT-MAURICE DE ROTHERENS ET DE GEMILLIEU EN PETIT-BUGEY, DE VIRIGNIN EN BUGEY, DE CHARMOISY EN CHABLAIS, ETC.



P. : de gueules donjonné d'argent (Della Chiesa, Corona Reale, etc.). Selon Besson, l'écu serait de sable, et la tour d'argent hersée de gueules.



Le premier Ravays connu, N° Mess^{rs} Pierre, juge de Savoie et conseiller du Comte, fonda, avant 1358, une chapelle dans l'église de Belley, et son fils Jean, chancelier de Savoie, voulut y être enterré. J'en conclus que cette famille est originaire de cette ville (1). Je crois aussi que ce Pierre est le premier noble de son nom.

Ce Chancelier, Docteur ès lois et Chevalier, par son alliance avec Guigonne de Gerbais, devint seigneur de Saint-Maurice de Rotherens en Bugey, et forma une branche qui s'éteignit au bout de deux générations dans les Rossillon de Gemillieu et les de la Ravoire. Le dernier mâle de cette branche, Bonicaud, fit héritier N° Jean du Clos dit Clavellet, son cousin, dont la descendance posséda cette seigneurie de Saint-Maurice.

Une autre branche commence vers la même époque, également par un Jean Ravays ou Ravais. Celui-ci fut notaire et secrétaire du Comte de Savoie et fut qualifié aussi damoiseau. Ce Secrétaire comital, dont les protocoles de 1361 à 1397 sont conservés aux Archives d'Etat à Turin, épousa Agnès d'Allinges qui lui apporta la seigneurie de Charmois en Chablais. Cela est tout à fait prouvé, notamment par des actes de 1484 à 1498, relatifs au poids de Chambéry (Archives de l'Académie de Savoie). Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ce secrétaire du Comte, qui contracta une si brillante alliance, était presque certainement un frère *illégitime* du Chancelier. D'autres personnes, qui ont examiné aux Archives d'Etat à Turin de nombreux actes qui le concernent, sont tout à fait de cet avis. Ce frère naturel Jean est cité comme tel aux testaments du Chancelier de 1359 et du 8 octobre 1360; à cette dernière date, il était encore aux études. Cela n'empêche pas qu'il a pu être nommé, en juillet de cette année 1360, notaire pour une moitié du mandement d'Avigliana « *Johannem Ravaisii clericum filium naturalem dilecti fidelis consilarii nostri quondam Petri Ravaisii jurisperiti* » (Arch. Camérales). Ce frère naturel du Chancelier, jeune en 1360, donc beaucoup plus jeune que lui, a très bien pu vivre jusqu'en 1409 et il a très bien pu être secrétaire du Comte de 1361 à 1397. J'ai encore d'autres raisons de croire que ce Jean, souche des Seigneurs de Charmois, était un bâtard. Dans les testaments du Chancelier, il y a plusieurs substitutions, mais il n'y en a aucune en faveur d'un Jean Ravais. Plus tard il n'y a pas non plus trace de substitution entre les deux branches, les descendants du Chancelier et ceux du Secrétaire comital, sans doute parce que celui-ci était de naissance illégitime. Cependant je n'ai pas la preuve tout à fait absolue que ce Secrétaire ne faisait qu'un avec le frère bâtard du Chancelier, notaire d'Avigliana; je dois signaler un doute, si léger soit-il.

Dans cette branche du Chablais, un rameau fut formé par N° Claude qui épousa Guillemette de la Gellière, d'une famille bressanne; je ne connais leur descendance que par Guichenon (*Bresse et Bugey*, Généalogie La Gellière) et je lui en laisse la responsabilité. Il qualifie le fils et les petits-fils de ce Claude de Seigneurs de Saint-Mauris (*sic*). J'ignore où se trouve cette seigneurie, et je ne crois pas qu'il puisse s'agir de celle de Saint-Maurice de Rotherens (en Bugey) qui, de l'autre branche des Ravais, avait passé aux du Clos, puis, par alliance, aux de Mareste; ceux-ci la vendirent aux Montbel d'Entremont, dont un

(Voir la suite au f° 74.)

(1) Le Chancelier teste, en 1359, dans sa maison à Belley. Son fils Guigues devait l'hommage à l'Evêque de Belley.

II. JEAN RAVAIS, damoiseau. Voir son article et son ascendance au Tableau I.

III. N° FRANÇOIS RAVASII, seigr de Charmois.

Une obligation est passée par le Caré d'Anthy, le 16 août 1412, en faveur dudit N° François, fils de feu N° Jean Ravais de Chambéry, jadis secrétaire du Comte de Savoie, et d'Agnès d'Allinges (Arch. Thuysset). Fit l'expédition de 1426 contre le Duc de Milan avec 2 lances (Costa de Beauregard, Souvenirs d'Amédée VIII). Des reconnaissances sont passées, le 3 décembre 1427, en sa faveur pour Charmois, comme héritier d'Agnès d'Allinges, sa mère (Arch. Thuysset). Maître d'hôtel du Duc de Savoie en 1435 et 1441 (M. Bruchet, Le Château de Ripaille, Documents, p. 503 et 530), le 20 janvier 1438 (Cartulaire de Bourry, p. 232), le 18 juillet 1440 (Arch. Viry) et le 2 décembre 1443 (Arch. Savoiron). Était châtelain d'Évian et de Fêterne le 18 février 1437 (Arch. Thuysset). Jean de Beaufort, chancelier de Savoie, habitait dans sa maison à Thonon le 15 mars 1437 (Arch. Ruhaud) et le 20 août 1439 (Arch. Thuysset). Il était, avec les N° d'Anthy, possesseur d'un four banal à Anthy, comme le prouve un acte passé, le 2 avril 1438, au château de Thonon, dans la chambre dudit François Ravais, maître d'hôtel du Duc, près de la porte dudit château (Ibid.). Il fut châtelain de Thonon de 1440 à 1441 (M. Bruchet, Le Château de Ripaille, p. 309) et le 2 décembre 1443 (Arch. Savoiron). Il fut nommé, le 22 mars 1441, par Rodolphe d'Allinges, chevalier, l'un de ses exécuteurs testamentaires, et celui-ci le substitua à ses enfants pour ses biens du mandement de Thonon et des Allinges, et le désigna alors : N° François Ravais, maître d'hôtel du Duc de Savoie, son cousin (Arch. Viry). Il était vivant le 11 avril 1452 (M. Bruchet, Le Château de Ripaille, Documents, p. 537). Le Duc lui concéda, le 2 décembre 1452, la juridiction, même sur les étrangers, dans ses fiefs d'Allinges, de Thonon, d'Évian et de Fêterne (Arch. de Cour). Il mourut avant ou en 1454 (Arch. Thuysset).

IV. N° ou Mess^{rs} JEAN RAVAIS (Ravasii, Ravasii), de Thonon, seigr de Charmois.

En son nom et pour son frère N° Claude, il reconnut, le 1^{er} décembre 1456, tenir des biens du prieuré de Ripaille, achetés de N° Jacques de Villiers (Arch. Thuysset). Le 10 mai 1481, il passa reconnaissance pour une rente féodale rière Allinges, Vailly, Bellevaux, etc. (Sommaire des Fiefs). Licenciés lois, il reçoit des reconnaissances pour Charmois le 11 mai 1474 (Ibid.). Ep., contrat dotal du 19 octobre 1464 (Ibid. et Arch. Morand), Antoinette, fille de N° Jean de Compey, chevalier, seigr de la Chapelle, Draillans, Gruffy, etc. Veuve et tutrice de ses enfants, elle transige, en 1477, avec les N° de la Gellière (Arch. Thuysset). Le Duc de Savoie confirme, le 20 novembre 1484, en faveur de ladite Antoinette de Compey, veuve et tutrice de ses enfants, les Lettres d'albergement et d'acquisition du poids de Chambéry, qui avait été acheté par N° Jean Ravais, secrétaire du Comte de Savoie, qui a toujours été possédé depuis lors par ses descendants, et qui l'est encore par les enfants de ladite Antoinette, pronopates dudit N° Jean Ravais, acquéreur (Arch. de l'Ac^te de Savoie). D'autres Lettres de ratification pour le même objet sont datées du 23 août 1485, du 14 janvier 1490 et du 24 mars 1498, en faveur des mêmes enfants et héritiers de Mess^{rs} Jean Ravais (Ibid.) (1). Le 8 janvier 1500, les mêmes reconnaissances que ci-dessus (en 1474) sont passées en faveur de ses trois fils (Arch. Thuysset).

PAULINE, légataire de son frère Jean pour 200 fl.

de Saint-Jeoire (Arch. Thuysset), et ils reçoivent des reconnaissances par des habitants de Fêterne en 1493, 1500 et 1501 (Ibid.). N° Jean et Louis Ravais, coseigrs de Charmois, obtiennent, le 14 janvier 1511 (Arch. Morand), de percevoir 76 fl. par an sur les revenus de la Chapelle, qui avaient été assignés pour la dot non encore payée de 1.400 fl. de leur mère. Jean vend, le 23 février 1512, le tiers de 6 coupes de froment de cense indivise pour les deux autres tiers avec N° Georges Joly, ayant cause de N° Louis Ravais, frère du vendeur (Ibid.). Le 2 septembre 1518 (Ibid.), il fait donation de tous ses biens à Aymon de Genève, seigr de Lullin, à cause de ses services et de leur consanguinité; il se réserve l'usufruit et 300 fl., s'il se marie, il pourra assigner à sa femme 1.000 fl. sur sa part de la seigneurie de Charmois; s'il a des enfants, la donation sera nulle. En vertu de cette donation, les 2/3 de Charmois, des maisons à Thonon, des biens à Anthy, Vailly, etc., parvinrent à Aymon qui en disposa par un testament dans lequel il qualifie Jean Ravais d'oncle. Je ne connais entre eux qu'une parenté éloignée par les Compey. Le 24 février 1547, des reconnaissances sont faites en faveur de N° Georges, Guy et François-Prospér de Genève, coseigrs de Charmois, tant comme ayant cause de feu N° Jean Ravais, fils de feu N° Jean Ravais, qu'à cause d'une transaction passée autrefois avec Amblard Vidonne, seigr de Novéry, et Gasparde Ravais, sa femme (Ibid.).

BERNARDIN, fils donné du donateur de 1518. Le donataire sera tenu de le faire bénéficier de 25 fl. par an. Il vivait encore lors du testament d'Aymon de Genève, 1536; celui-ci le recommande à son héritier.

ANTOINETTE, religieuse Clarisse à Evian, morte avant 1518. Gasparde, sa sœur, avait des droits sur sa succession.

FRANÇOIS, n'est plus nommé après 1503, pupille en 1477.

MAMERT, pupille en 1477, très probablement mort avant les actes de 1499 et 1500.

TABLEAU II. SEIGNEURS DE CHARMOISY.

JEANNE, ép. N° Pierre Pugin, de Cluses, dont la fille Jaqueminette Pugin ép. N° et Spec^r Jean le jeune Martin, de Salanches, et mourut avant le testament de celui-ci de 1432 (Titres Bonnefoy).

MARGUERITE, fille de N° Jean Ravais, ép. N° Etienne de Greysier, de Fêterne, lequel, dans son testament du 29 mai 1405, lui fait un legs, notamment de l'usufruit d'une partie de sa maison de Thonon (Titres d'Eschavannes et Arch. Thuysset).

ANTOINE Ravasii, plante l'étendard (recillum seu banneriam) du Comte de Savoie, le 22 juillet 1413, sur la tour du château de Revel (Arch. de Cour).

JEAN, bâtard de Ravais, châtelain de Saint-Genix et Cordon, 1434-1435 (Inv^{rs} des Arch. de la Côte-d'Or).

(1) Ces diverses Lettres de confirmation sont une des nombreuses preuves de ce que les Ravais du Chablais sont les descendants du Secrétaire du Comte de Savoie, T. Chapperon, dans Chambéry à la fin du XVI^e siècle, p. 32, s'est trompé quand il a dit qu'en 1480, à l'extrémité de la rue Grenetie et à l'angle de la rue Juiverie, était la tour forte qui avait appartenu à N° Jean Ravais, chancelier de Savoie en 1355, et qui était possédée alors par ses descendants Jean, Louis et François Ravais. Ceux-ci ne descendaient pas du Chancelier, mais du Secrétaire du Comte.

N° LOUIS, coseigr de Charmois, est cité quelquefois avant son frère Jean, mais c'est le contraire ordinairement. En 1477 (Arch. Thuysset), les hoirs de N° Jean Ravais, seigr de Charmois (son père), tiennent des biens à Thonon et aux environs comme ayants cause de N° Rolette Pugin, pour lesquels ils reçoivent reconnaissance avec Andrée de Neuvécelle, descendante de Girarde Pugin, sœur de Rolette. Le 3 février 1505, il reconnaît devoir à Hon^{rs} Jeanne, veuve d'Antoine Ruffi, bourgeois de Chambéry, une certaine somme à cause des dépenses faites par elle dans la maison du poids de Chambéry, qu'elle habitait et dont le tiers appartenait audit Louis (Ibid.); le 27 février 1508, il reconnaît devoir 1.550 fl. p. p. à ladite Jeanne et il donne en hypothèque une part d'une maison et boutique, située à Chambéry dans la rue appelée jadis de la Grenaterie et maintenant de la Fromagerie, avec une part du poids de la ville cum appendentiis et pertinentiis eiusdem domus, turris et pouders, nobili^{ss} contenti pertinentibus, lesdites choses étant en indivision avec N° Jean Ravais, son frère, témoin à l'acte, confinant la maison de ladite Jeanne et de ses enfants d'Orient, l'eau de l'Albanne d'Occident, la maison des hoirs de N° Jean Cohenardi du vent, et la pré dite eau de bise, la rue étant intermédiaire à ce dernier confin (Ibid.). Il épousa Agnès de Greghiac, avec laquelle il reçoit, le 24 avril 1503 (Livre de raison Loys), de Michellette de Riviera, veuve de N° Jacques d'Epagny, une chaîne d'or dont la valeur sera applicable à la fondation d'une messe (Voir EPAGNY, tome II, fol^o 306).

GASPARDE RAVAIS, codame de Charmois. Son oncle Jean Ravais lui légua 10 fl., 1518. Ep. N° Amblard de Vidonne, coseigr de Villier (Titres d'Eschavannes), qui devint ainsi coseigr de Charmois. Le 20 juin 1530, ils réduisent en suzeraineté perpétuelle, moyennant un dernier genevois de servis nouveau, l'hommage taillable dû sur les biens achetés des Vitez (?) par les N° Mestral d'Évian, lequel hommage ces Nobles minime deservire non possunt (Ibid.). Le 18 juin 1543, Amblard et Gasparde reconnaissent tenir des Seigneurs de Berne divers biens indivis avec N° Georges, Guy et François-Prospér de Genève, cause ayants des N° Ravais (Sommaire des Fiefs). Dès lors, les Genève possédèrent deux parts de la seigneurie de Charmois et les Vidonne trois (Ibid.).

N° CLAUDE. Son frère Jean transige au nom dudit Claude à Thonon en 1454 (Arch. Thuysset). Ep. Guillemette de la Gellière, sœur d'Antoine de la Gellière, seigr de Cornaton, qui fut veuve avant novembre 1477 (Arch. Thuysset). D'après Guichenon (Bresse et Bugy, Généalogie La Gellière), ce mariage eut lieu le 18 janvier 1453, et Guillemette serait fille de Pierre, seigr de la Gellière (d'une autre branche), et de Jeannette de Chandée. Guichenon (Ibid.) fait tester Guillemette le 22 février 1480, et appelle son mari Claude de Ravais, chev^r, seigr de Vallière et de Chavanes sur Thonon en Chablais.

D'après Guichenon.

LOUISE, 1480, femme de Georges de la Gellière, seigr de Cornaton, mort sans enfants. Ils vivaient lors de la transaction de 1477. Georges avait épousé précédemment Louise de la Baume, fille de N° Guillaume et de Louise de Genost (Guichenon, Ibid.).

JEAN DE RAVAIS, seigr de Saint-Mauris et de Chavanes, vivant en 1480.

D'après Guichenon.

V. GUILLADME, PIERRE.

ne prit jamais la particule à ma connaissance, de même que des familles nobles qui paraissent lui avoir succédé, les du Bey dits Ravoyre et les Germainy dits Ravoyre.

C'est à Montmélian qu'on trouve les de la Ravoire le plus anciennement, au XIII^e siècle, et plusieurs branches sont restées dans cette ville. L'une d'elles posséda la maison-forte de la Ravoire à Saint-Jean de la Porte, au moins dès 1429, et les seigneuries des Marches et de Tresserve, mais cette branche venait sans doute de Montmélian, où elle avait une chapelle de Saint-Pierre, fondée par ses prédécesseurs, dans l'église des Dominicains; les de la Ravoire avaient dans la même église une chapelle sous le vocable de la sainte Vierge, dans l'église N^o-D^e de Montmélian une chapelle de Saint-Antoine, et près de cette église une chapelle de Saint-Georges (*Documents de l'Académie de Savoie*, t. VI, Pouillé de 1497, p. 375 et 376). Cette branche de Saint-Jean de la Porte eut pour héritiers les de Chalandière, qui devinrent seigneurs de la Ravoire, et en 1735 mourut à la Ravoire, dans cette paroisse, Gabrielle de Chalandière, qui fit héritier N^o Pierre-Louis de Mellarède, comte du Bettonet, son cousin (*voir DE CHALANDIÈRE*). Je ne crois donc pas que cette famille, dont le nom vient vraisemblablement d'un nom de lieu, l'ait tiré de la Ravoire à Saint-Jean de la Porte. Elle aura au contraire porté là son nom patronymique; mais il me paraît plus probable qu'elle l'ait pris d'un lieu, qui s'appelle encore Ravoyra ou Ravoyria, plus près de Montmélian, à la Chavanne, non loin de l'église, du côté de Planaise; il subsiste en cet endroit des ruines assez importantes et des restes encore debout d'une habitation ancienne, qui a appartenu, à dater de la fin du XVI^e siècle, à une famille bourgeoise de Montmélian, devenue les Nobles Brunet (Communication de M^r l'A. Vulliod). Toujours aux environs de Montmélian, une branche avait la seigneurie du Mollard à Saint-Jean-Pied-Gauthier; la maison-forte existe encore, avec de beaux vestiges de son antiquité, et bien qu'elle ait été déformée en partie (*Ibid.*). Des de la Ravoire de diverses branches ont habité Arvillard, les Cuynes et Saint-Remy en Maurienne. D'après un manuscrit des Archives de Thuysset et *Les Bauges*, par le Ch^m Morand (I, p. 185), le fief de la maison-forte ou château de Cheyloup fut intéodé par les Bénédictins de Belleveaux à des Nobles de la Ravoire frères, qui le possédaient en 1463, et des membres de cette famille vendirent cette seigneurie à Pierre Jacquier en 1584.

Les de la Ravoire avaient des maisons à Montmélian, et ils avaient même dans le *Castrum* de cette ville une ou deux maisons-fortes, comme en possédaient les Mareschal dans le même château (*voir MARESCHAL*), les Mouxy dans les châteaux de Rumilly, de Montfalcon et de Grésy (*voir MOUXY*), les d'Orlier dans le château de Montfalcon (*voir MONTFALCON*), etc. Ainsi des actes de 1376 et de 1393 sont passés à Montmélian *in castro in domo forti Jacobi de Ravoyria*, ou *in domo castris dicti Jacobi* (Arch. Lucey); dans une reconnaissance faite, en 1381, par Jacques de la Ravoire dit Jaymes, est cité un jardin *in castro Montismelliani*, sous la maison de Mess^{rs} Georges de la Ravoyre, chevalier, et une maison dudit Jacques *in castro Montismelliani cum plateis, curtile, ruppe et aliis suis pertinentiis*.

Dès 1317, une branche puissante était fixée à Saint-Alban près de Chambéry. Sans en avoir la preuve complète, j'ai la conviction qu'elle venait de Montmélian; cette conviction est basée en partie sur le document lui-même qui nous apprend comment lui est arrivé le grand fief de Saint-Alban avec ses dépendances de la Croix, la Colliette, etc. Le 3 mai 1317, le Comte de Savoie et Guigonet, Voutier et Pierre de la Ravoire, frères, agissant comme neveux et héritiers de Guillaume Dieulefils, de Saint-Alban, bourgeois de Chambéry, transigèrent relativement à l'omnimode juridiction sur ce que ces frères possédaient depuis le cours de la Leysse coulant entre Saint-Alban et la Bâtie, jusqu'au pas de la Cluse, et depuis le sommet du Nivolet jusqu'au lieu qui est appelé Rivière (*riveria*) de Pierre Vulpil (1), dans lesquels confins sont les villages de Pragondran, Montbasin, Verel, l'une et l'autre Cluse (2), Chesses, Saint-Alban, Villaret, Leisse, Lovette, Bassins, Nivolet et Rasuray, et les maisons-fortes de la Colliette et de la Croix; il est convenu que lesdits frères auront le m. et m. emp. et l'om. jur^m sur tout ce qu'ils possèdent dans ces confins et ailleurs dans les châtellenies de Chambéry et de Montmélian; ils prêtent hommage et ils en reçoivent investiture, sous la réserve de ce qui appartenait à Jean, Rolet et Pierre de *Herbesio* frères et leurs neveux (3).

Cette transaction, longuement expliquée au *Sommaire des Fiefs* des Archives d'Etat à Turin, indiquée aussi au *Sommaire des Fiefs* des Archives de la Savoie et à l'*Indice Savoia*, dans les articles des diverses communes, ne se trouve plus aux Archives d'Etat à Turin, ou du moins de longues recherches n'ont pas permis de l'y retrouver. Mais d'autres actes des Archives de Laplace de 1378 et surtout une reconnaissance

(1) Dans une reconnaissance de 1344, il y a : *riveria Jacobi Vulpili quantum*. Quant au nom de Pierre Vulpil, nous le trouvons, en 1292, dans le *Cartulaire d'Aillon*, page 432 : *Vulpilatus*, fils de feu Pierre Vulpil, transigé à Chambéry avec le prieur des Chartreux, au sujet d'une annuë que son père avait faite à ce couvent pour son anniversaire. Antelme de Clermont, évêque de Maurienne, par testament du 26 février 1289, fait un legs de 100 s. viennois annuels à Pierre Vulpil (ou Vulpi), il y a les deux; son clerc, jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice ecclésiastique valant au moins 10 livres viennoises annuelles; il lui légua aussi son cheval noir (Angley, *Histoire du Diocèse de Maurienne*, p. 461 et 463; *Documents de l'Académie de Savoie*, II, p. 97 et suivantes). Dans des reconnaissances de 1378 (Arch. Laplace), cette *riveria* est dite de Pierre de Sonnaz.

(2) L'une et l'autre Cluse est le texte du *Sommaire des Fiefs*. Dans les actes de 1344 et 1378, il y a : *utraq; clusa*.
(3) Le *Sommaire des Fiefs*, pour cet acte de 1317, traduit le nom de *de Herbesio* par de Gerbaix, comme l'a fait le Cardinal Billiet, dans le *Cartulaire de Maurienne*, p. 108 et 109, et le Chanoine Angley (*Histoire du Diocèse de Maurienne*). Il y a en effet au *Sommaire des Fiefs* : « aux Seigneurs Jean de Gerbaix, Rolet et Pierre, ses frères et leurs neveux ». La rédaction est tellement peu claire qu'on ne peut savoir à qui se rapporte le mot neveux, et si, par exemple, ces trois frères de *Herbesio* étaient neveux des trois frères de la Ravoire. C'est l'une des choses que l'acte original de 1317 nous aurait appris.

Cette famille noble dont le nom est, je crois, d'*Herbesio*, est citée souvent par T. Chapperon (*Chambéry à la fin du XIV^e siècle*) sous le nom de *Herbesio*; il parle de leur maison et de leurs successions à Saint-Alban, p. 18, 189, 192 et 195. Un Jean de *Herbesio*, neveu d'Amblard d'Entrevaux, évêque de Maurienne, fut son légataire en 1308 (Angley, *loc. citato*, *Documents*, p. 474; *Documents de l'Académie de Savoie*, II, p. 343). Il était chanoine de Maurienne en 1312, 1326 et 1346 (*Ibid.*, p. 165, 179 et 197). Richard, seigneur de la Chambre, prête serment relativement à la succession au comté de Savoie, le 23 juin 1324, à Chambéry, dans la maison de Pierre de *Herbesio* (Arch. de Cour). Hugonet de *Herbesio*, des Marches, damoiseau, est témoin à Montmélian, le 29 décembre 1306, à un acte concernant les de la Ravoire (Arch. Lucey). Je connais beaucoup d'autres actes où ils figurent, notamment des reconnaissances envers Claude-Jacques de Miolans, à la Rochette, en 1495-1496, par N^o Jean d'Herbes et par N^o Rolet d'Herbes, fils de feu N^o Jean d'*Herbesio*, bourgeois de la Rochette, en son nom et à celui de Jean et Claude, ses frères (Arch. Thuysset).

du 15 juin 1344 par les frères Guigues et Pierre de la Ravoire, chevaliers, et une transaction du pénultième février 1366, ces deux actes des Archives de Cour, suppléent en partie par leur texte à la perte de ce précieux document de 1317. Ces confins sont les mêmes que ceux de la vente faite, le 24 février 1234, à Chambéry, dans la tour de Pierre Vulpil, par le Comte de Savoie à Vullierme Dieulefils, de Chambéry (*M^{res} Soc. S^{vo} d'Her et d'Arch^o*, t. XXI, p. 382). Ce Vullierme Dieulefils est donc le même que Guillaume Dieulefils, de Saint-Alban, dont les neveux et héritiers, les trois frères de la Ravoire, transigèrent en 1317, ou bien c'est un de ses parents très rapprochés.

Au *Sommaire des Fiefs*, le nom de Guillaume Dieulefils est changé en Dieulefils de Saint-Alban, par la suppression du prénom Guillaume, ce qui ferait croire que Dieulefils est ici un prénom et de Saint-Alban un nom. T. Chapperon (Manuscrits aux Archives de l'Académie de Savoie), en citant cet acte de 1317, l'appelle N^o Dieulefils de la Ravoire. Il y avait bien à Chambéry et à Saint-Alban au XIII^e siècle une famille dont le nom patronymique était Dieulefils, et c'était sans doute un prénom ancien devenu nom. La maison Dieulefils était située à Chambéry dans la rue menant à Saint-François, actuellement rue Saint-Réal; elle occupait la partie Sud-Est de la place Octogone actuelle. De Guillaume Dieulefils, elle passa à N^o Guigues de la Ravoire, puis aux de Luyrieu (Communication de M^r Claudius Bouvier). Précisément elle subit les mêmes vicissitudes qu'une partie du fief de Saint-Alban, comme on le verra plus loin. Vers la fin du XIII^e siècle, un Guillaume Dieulefils fut vidomne de Genève pour le Comte de Savoie (*M^{res} Soc. d'Her de Genève*, t. VIII, p. 288). N^o Guillaume Dieulefils fonda l'hôpital du Reclus à Chambéry (T. Chapperon, *Chambéry à la fin du XIV^e siècle*, p. 152) (1).

Dans l'acte précité du 15 juin 1344, on voit que les de la Ravoire avaient des biens féodaux dans la châtellenie de Chambéry, en dehors de la ville, et *apud Machiez* et *apud Villarum*, près de Chambéry. Il est probable que ce Villar est Villar *Machiaci* (ou de *Machies*), lieu-dit que l'on trouve souvent cité au XIV^e siècle dans les reconnaissances des de la Ravoire, et il ne me paraît pas possible que ce Villar près de Chambéry soit Villard-Valmar ou Villarvalmaz, nom qui n'est jamais cité dans ces reconnaissances et qui est celui de la paroisse appelée plus tard La Ravoire. Ce n'est qu'en 1575 qu'apparaît le nom de La Ravoire, comme communauté soit commune (Pérouse, Origine de la taille en Savoie, *Bresse et Bugy*, p. 23). La Ravoire était précédemment le nom d'un hameau soit lieu-dit, et il a supplanté le nom du hameau de Villarvalmar, lequel, siège de l'église paroissiale, donnait primitivement le nom à la paroisse (*voir aussi Recherches sur le Décanat de Saint-André*, par le Ch^m Trèprier). Si tant est que la famille de ce nom ait eu des possessions féodales dans la paroisse de Villarvalmar, qu'un lieu-dit y ait porté son nom, et que ce nom ait fini par s'étendre à toute la paroisse et à la commune, cela ne prouve nullement, comme l'a insinué L. Ménabréa, que les de la Ravoire soient originaires de cet endroit, où rien ne révèle la trace d'une maison-forte quelconque ni d'une seigneurie particulière (Communication de M^r Cl. Bouvier). Ménabréa (*Origines féodales*, p. 389) s'est exprimé ainsi : « A une demi-lieu de Chambéry l'on rencontre le fief des Sires de la Ravoire... et plus loin celui des Sires de Challes... »

L'un des trois frères de l'acte de 1317, Guigonet ou Guigues de la Ravoire, laissa une fille, Aynarde, mariée d'abord à Antoine de Clermont, puis à Humbert de Luyrieu. Ayant eu des enfants des deux lits, Aynarde porta dans les familles de Clermont et de Luyrieu une partie de la seigneurie et de la juridiction de Saint-Alban; la seigneurie de la Colliette passa aux Clermont, le château de Saint-Alban aux Luyrieu. La maison-forte de la Croix resta aux de la Ravoire, qui continuèrent à être coseigneurs de Saint-Alban (Arch. Laplace). Une transaction à lieu, le pénultième février 1366, entre Aymon de Clermont, d'une part, et François et Pierre de la Ravoire, d'autre part, au sujet de la juridiction provenant des frères de *Herbesio* dans le mandement de Saint-Alban : Aymon aura seul et *in solidum* la juridiction qu'avaient les de *Herbesio*, telle que celle que ledit Aymon a sur ses hommes, qui lui sont parvenus par l'héritage de Guillaume Dieulefils de Saint-Alban; la juridiction desdits de *Herbesio* sera dans les autres parts communes pour la moitié audit Aymon, et pour la moitié auxdits frères de la Ravoire (Arch. de Cour, Parchemin dont un côté a été déchiré, ce qui empêche de bien voir le sens complet de l'acte). Jean de Clermont reconnut tenir en fief, le 5 novembre 1378, des biens qui provenaient de Mess^{rs} Guigues de la Ravoire, chevalier, à Bissy, *apud Machies*, à Vimines, à la Villette, à Voglans, un servis dû par Jean *Ravaisi*, notamment pour une maison *murea* au territoire de Villeneuve près de Chambéry, sur les paroisses de Jacob et de Cognin, près le nant de Jacob, etc. (Arch. La Place). Guillaume de Luyrieu, seig^r de la Cueille, vendit, le 1^{er} juin 1441, le château, la juridiction et ses dépendances, de Saint-Alban à Jacques de Montmayeur (Arch. de Cour). Le 25 août 1454, N^o Antoine de Challes lauda, en faveur de Jacques, comte de Montmayeur, la vente ci-dessus, au sujet d'une pièce de terre qui se pouvait de son fief; fait au château d'Apremont (*Ibid.*). Le 21 avril 1525, Louis de la Ravoire vendit à Pierre Lambert le château de la Croix et ses dépendances sur Saint-Alban, la Colliette et autres lieux (Arch. Thuysset).

C'est peut-être par suite de l'héritage des Dieulefils que les de la Ravoire ont commencé à habiter Chambéry et à y avoir une ou plusieurs habitations. Quoi qu'il en soit, malgré leur haute situation, et comme beaucoup d'autres familles nobles, les membres de cette branche de Saint-Alban ont été bourgeois de cette ville, ont pris souvent une part active à la vie municipale, et deux des leurs, tous deux nommés Guigues dit Banderet, ont été syndics en 1453-1454 et en 1482-1483. Ils avaient la chapelle de Saint-Jacques dans l'église de Saint-Léger (2), une chapelle dite de Saint-Alban dans l'église de Saint-François

(1) A l'époque où les Dieulefils possédaient cette seigneurie de Saint-Alban, une autre famille peu connue y avait des possessions féodales. En effet, en décembre 1252, Jacques Flamens, chevalier, reconnut en fief de Pierre de Savoie ce qu'il possédait et percevait dans la paroisse de Saint-Alban et lui prête hommage (Arch. de Cour). *Willelmus Flamens* est témoin, le 3 des ides de mars 1253, à Aillon, et il est cité avant Jean de Miolans (*Cartulaire d'Aillon*, p. 446).

(2) Pouillé de 1497, *Documents de l'Académie de Savoie*, t. VI, p. 364.

de Chambéry (vieilles notes aux Arch. de Syons) et une chapelle dans l'église de Saint-Alban fondée par François de la Ravoire, chevalier, coseigneur de Saint-Alban, et sa femme Marguerite de la Rochette (Arch. Thuyset) (1).

A la fin du XIV^e siècle, l'hôpital du Reclus, fondé par N^o Guillaume Dieulefils, était en pleine décadence. On rechercha les héritiers du fondateur : c'étaient N^{os} Jean de la Ravoire dit Banderet et Guigues de la Ravoire. Ce dernier remit les choses en état et constitua, le 3 octobre 1419, une rente de 19 florins (T. Chapperon, *Chambéry à la fin du XIV^e siècle*, p. 278). Le même Guigues fonda le même jour la chapelle de Saint-Clair au Reclus (*Ibid.*, p. 152). Dans le *Cartulaire de Saint-Hugues*, p. 281, est cité près du pont du Reclus un hôpital et la chapelle de Saint-Clair, celle-ci fondée par les nobles Banderet (surnom de beaucoup de la Ravoire de Saint-Alban), et pour laquelle ils ont le droit de présentation (Communication de M^r Cl. Bouvier).

Les de la Ravoire des branches de Montmélian et de Saint-Alban ont souvent occupé de hautes charges à la Cour de Savoie, ou rempli des fonctions élevées; ils ont fourni un très grand nombre de Châtelains, un Bailli de la Novalaise, Guigues, en 1350-1351, un Bailli de Savoie, Jean, seig^r des Marches et de Tresserve, de 1504 à au moins 1531, et des Ambassadeurs à demeure ou chargés de graves négociations. Voutier, de Montmélian, maître d'hôtel du Comte, eut à traiter avec l'Évêque de Sion en 1410 et avec Venise en 1416. Balhazard, baron de Charansonnay et seigneur de la Croix (2), et son frère Annable furent ambassadeurs auprès de différentes cours; le premier, ambassadeur ordinaire auprès de l'Empereur, fut envoyé par le Duc Emmanuel-Philibert, le 20 avril 1566, auprès d'Auguste, prince électeur de Saxe, pour traiter avec lui au sujet de l'union des familles militaires (sic) de Saxe et de Savoie, lesquelles, de la même souche assurément, sont descendues du grand Witikind, roi de Saxe, duc d'Angrie et de Westphalie (3) (Arch. de Cour). Le second, Annable, gentilhomme de bouche du Duc, coseigneur de Cavallerleone en Piémont, fut le seul Savoyard au nombre des huit premiers chevaliers des Saints-Maurice et Lazare lors de l'union de ces deux ordres en 1573 (4).

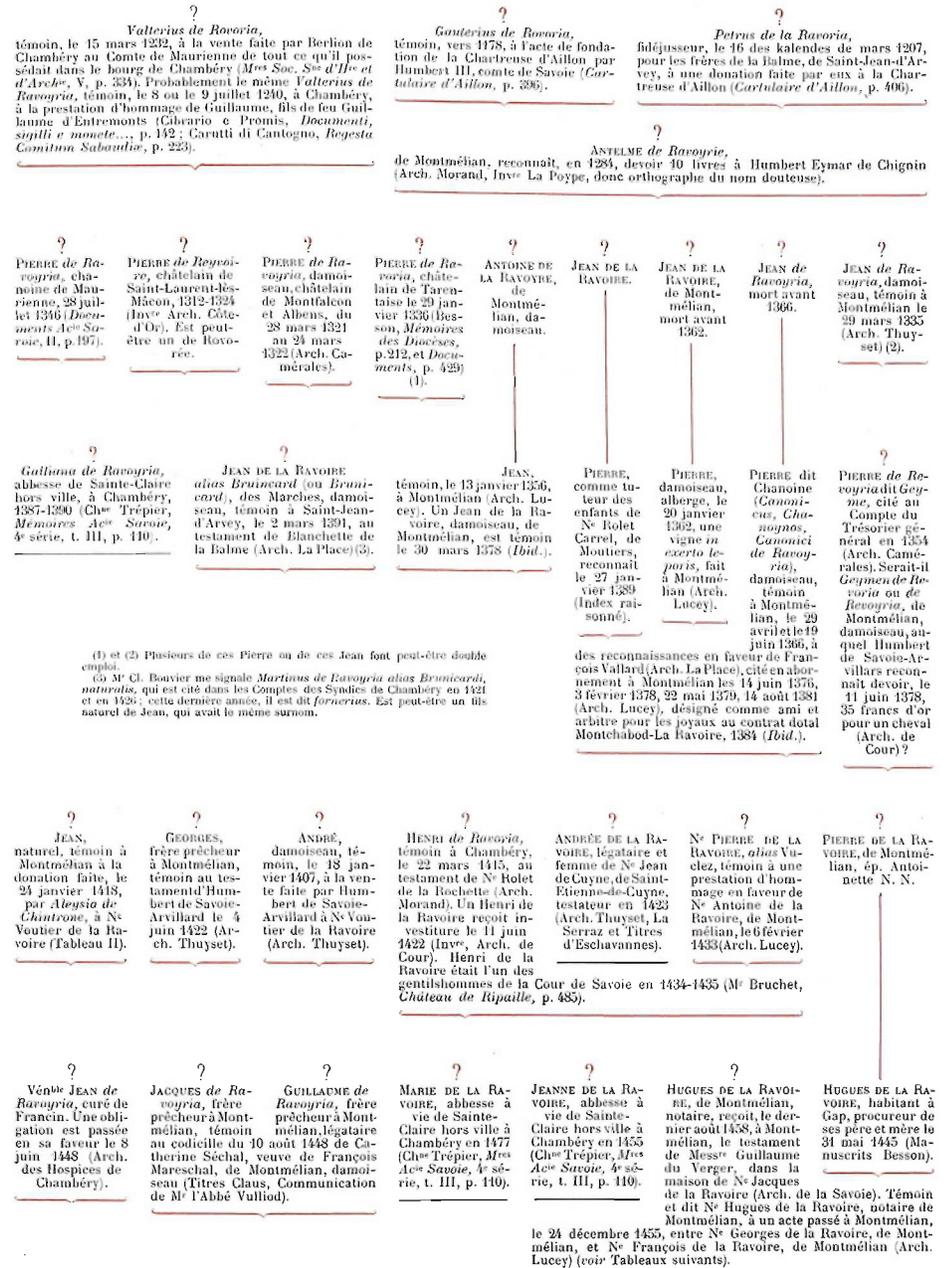
Quoique je n'aie pu trouver leur point de séparation, il est hors de doute que les branches de Montmélian, y compris celles qui ont possédé les seigneuries de la Ravoire à Saint-Jean de la Porte, des Marches et de Tresserve, ou qui ont habité Saint-Jean-Pied-Gauthier, sont de la même souche que celle de Saint-Alban, beaucoup plus sûrement que la maison de Savoie est issue de Witikind; et, en 1519, dans la bulle du Pape, qui unit le prieuré de Chamonix au chapitre de Sallanches et crée un canonice à la nomination de la maison de la Ravoire, un de la Ravoire de Montmélian est encore substitué à Louis de la Ravoire, seig^r de la Croix.

Une branche illégitime, sortie de celle de Saint-Alban, se forma au XV^e siècle en Faucigny et se fixa à Passy. Elle fut moins brillante que les autres, mais elle a duré plus longtemps et ne s'est éteinte qu'au XIX^e siècle (5).

Suit la généalogie.

(1) Outre les chapelles que j'ai déjà citées et que les branches de Montmélian avaient dans cette ville, elles avaient une chapelle de Saint-Michel aux Marches et celle de N^o-D^e de l'Éclé à Saint-Jean de la Porte (Arch. de Cour et Arch. de la Savoie).
 (2) Quoique leur père eût vendu, en 1525, la seigneurie de la Croix, ces frères étaient appelés beaucoup plus tard Seigneurs de la Croix.
 (3) *Que ab eodem stipite fluxerunt nemp a Magno ito Witikindo Rege Saxonie, Duce Angarie, Westphalie...* Il est extraordinaire que Guichenon (*Savoie*, p. 687), qui soutenait l'origine saxonne de la Maison de Savoie, cite des missions confiées audit Balhazard, en 1565, auprès du Duc de Mantoue et de l'Empereur, ne parle pas de celle-ci auprès de l'Électeur de Saxe l'année suivante.
 (4) V. Promis. *Prove per l'ammessione nel ordine mauriziano*, dans *Curiosità e ricerche di Storia subalpina*, t. II, fascicule XIX, 1882.
 (5) Je dois des renseignements précieux à l'extrême obligeance de M^r Claudius Bouvier, de M^r l'Abbé Vulliod, de M^r D. Muratore et de M^r Pérouse.

TABLEAU I.
(FRAGMENTS.)



(1) et (2) Plusieurs de ces Pierre ou de ces Jean font peut-être double emploi.
 (3) M^r Cl. Bouvier me signale *Martinus de Ravoira alias Brunnicardi, notarius*, qui est cité dans les Comptes des Syndes de Chambéry en 1321 et en 1326; cette dernière année, il est dit *fornerius*. Est peut-être un fils naturel de Jean, qui avait le même surnom.

des reconnaissances en faveur de François Vallard (Arch. La Place), cité en abréviation à Montmélian les 14 juin 1376, 3 février 1378, 22 mai 1379, 14 août 1381 (Arch. Lucey), désigné comme ami et arbitre pour les joyaux au contrat dotal Montchabod-La Ravoire, 1384 (*Ibid.*).

N^o GIRARD DE LA RAVOIRE, de Montmélian, témoin à Frontenay en 1503 (Arch. Thuyset).

le 24 décembre 1455, entre N^o Georges de la Ravoire, de Montmélian, et N^o François de la Ravoire, de Montmélian (Arch. Lucey) (voir Tableaux suivants).

PIERRE de Ravoyria, ép. N. N., laquelle ép. : 2^e Mess^{rs} Jacques Mareschal, chevalier. Mort long-temps avant 1302 (Arch. Lucey).

PÉRONET de Ravoyria. Humbert Mareschal, leur mandataire et mandataire de leur frère Johannet Mareschal, fils de feu Mess^{rs} Jacques Mareschal, chevalier, reçoit, le 4 des kalendes de juillet 1302 (Arch. Lucey), des reconnaissances féodales par des hommes désignés pour biens à Torremery et aux environs, abornant les heirs de Pierre de Chignin, dans cet acte, Péronet, Vautier et Johannet sont dits deux fois frères. Ils sont probablement les mêmes que Pierre et Vauterius de Rivoria, qui, le 3 des ides de mars 1308, à Montmélian, furent au nombre des vassaux qui promirent à Édouard, fils du Comte de Savoie, de le reconnaître pour Comte de Savoie à la mort de son père (Arch. de Cour).

Vautier de Ravoyria senior, de Montmélian, damoiseau, et Péronet, son fils, vendent des servs à Montmélian et aux environs à Catherine, veuve de Pierre de Tigninay, de Montmélian, en 1330 (Arch. Lucey); Humbert de Tignac les revendit audit Péronet le 26 juin 1337 (Ibid.). Probablement le magnus Vouterius de Ravoyria domicellus de Montmeliano, mort avant 1356 et père de Jaquier, naturel (Ibid.) (3).

Des reconnaissances eurent lieu en faveur de Vautier de la Ravoyre pour biens à Montmélian, le 4 des nones de septembre 1312, abornant Pierre de la Ravoyre (Arch. Lucey). Vauterius de Ravoyria fut châtelain de Cusy du 15 décembre 1316 au 29 juin 1317 (Arch. Camérales). Vouterius de Ravoyria prête hommage pour biens à Montmélian le pénultième octobre 1323 (Arch. de Cour), le 25 novembre 1329 et le 14 septembre 1333, dit alors de Ravoyria, damoiseau (Ibid.). Peut-être Gauthier de la Ravoyre, qui fut, en 1325, l'un des prisonniers du Dauphin à la bataille de Varey (Guichenon, Savoie, p. 378). Vouterius de Ravoyria, damoiseau, est témoin, le 17 janvier 1328, à Bourgneuf, à une quittance faite par Poncet Bertrand de Chamousset à Mess^{rs} Hugues de la Rochette, chevalier (Arch. Thuysot). L'un de ces Vautier ou Voutier mourut avant le 16 janvier 1345, car Pierre de la Ravoyre, damoiseau, fils de feu Voutier, est fidéjusseur au contrat dotal Montmayeur-La Rochette (Ibid.).

JAQUIER, de Montmélian, pas dit naturel ou bachelier, de pense donc que ce n'est pas le même que Jaquier ci-contre.

N^o PIERRE, fils de Jaquier, de Montmélian, fidéjusseur au contrat dotal Montchabod-Morel, 1429 (Thuysot).

N^o GEORGES, de Montmélian, cohéritier universel de son père (Arch. de Cour). Des reconnaissances sont passées, le 7 février 1443, pour son frère Jean et pour lui (Invs, Arch. Thuysot). Du 8 janvier 1445 au 8 janvier 1447, lieutenant de son frère Jean, chevalier, châtelain de Montfalcon (Arch. Camérales). Le Duc accorde audit N^o Georges de Ravoyria, le 10 mai 1447, la moitié de 1.000 fl. et de 200 ducats d'or, qu'il avait reconnu devoir à Mess^{rs} Jean de la Ravoyre, chevalier, son frère, après la mort de Voutier, leur père, écuyer et maître d'hôtel du Duc, et son châtelain de Montfalcon (Arch. de Cour). Au Bourg-Saint-Maurice, le 29 novembre 1452, est passée une reconnaissance en sa faveur pour bief indivis avec Louis de Salins (Man^{us} Besson). Il achète, le 24 décembre 1455, des biens de N^o François de la Ravoyre, de Montmélian (Arch. Lucey). Probablement Georges de la Ravoyre, lieutenant du châtelain de Montmélian en 1465 (Invs, Arch. Camérales). Probablement celui de ce nom qui épousa, contrat dotal du 4 novembre 1443, Péronnette du Terrail (Manuscrits Comnène, voir tome I, p. 195, Hugues III^e Bertrand).

V. Honorée, filles naturelles, légataires chacune de 250 florins au testament de 1533 de Jean de la Ravoyre, bailli de Savoie (Tableau III).

PÉRONET, fils de Vautier de la Ravoyre senior ci-dessus, prend part à la vente que son dit père fit en 1330, et rachète, le 26 juin 1337, les servs qui avaient été l'objet de cette vente (Arch. Lucey).

(3) Je cite en commun, au-dessous des trois Vautier ci-dessus, les actes qui se rapportent à tous ces Vautier ou Voutier, de Montmélian, contemporains, sans que je puisse distinguer auquel des trois ils se rapportent. Les trois se réduisent peut-être à deux, le senior et le junior. A la branche de Saint-Alban, on en verra un quatrième, aussi contemporain, et je n'ai pas la preuve que ce quatrième ne soit pas l'un de ces trois. Au folio 85 ci-contre, Vautier ou Voutier, qui commence la filiation suivie, est presque certainement l'un des trois ci-dessus. Ce prénom, fréquemment usité dans cette famille, est peut-être une modification de Gauthier. Le plus anciennement ce prénom est plutôt Vautier, plus tard on trouve toujours Voutier dans les actes originaux.

(4) Jaquier, bâlard, de Ravoyria, de Montmélian, achète, le 7 mai 1376, deux journaux de terre sous la maison-forte de Jacques de la Ravoyre, de Montmélian, damoiseau, un pré abornant Pierre de la Ravoyre dit Chamoin, damoiseau, à Chavours, un autre audit lieu abornant Mess^{rs} Georges de la Ravoyre, chev^{er}, fait à Montmélian in castro in dicta domo forti predicti Jacobi de Ravoyria (Arch. Lucey). Jaquier revendit ces biens, le 3 février 1378, audit Jacques (Ibid.).

TABLEAU II. PREMIÈRE BRANCHE DE MONTMÉLIAN (1).

(1) Comme, avec la plus grande peine, je suis arrivé à discerner trois branches de Montmélian, je les classe par numéros 1, 2 et 3, pour pouvoir s'y reconnaître, sans que cela signifie que l'une soit l'aînée de l'autre.

I. VAUTIER ou VOUTIER, presque certainement l'un des trois Vautier ci-contre, qui n'en font peut-être que deux. Mort avant 1350.

II. GEORGES DE LA RAVOYRE, de Montmélian, chevalier, témoin à Montmélian, étant damoiseau, le 26 novembre 1350 (Arch. Lucey) et le 3 avril 1357 (Ibid.). Encore damoiseau, fidéjusseur au contrat dotal Savoie-Arvillard-Librevin, 1367 (Arch. Thuysot). Probablement Georges de la Ravoyre, châtelain d'Entremon, 1374-1375 (Invs, Arch. Camérales). Cité en abornement à Montmélian le 7 mai 1376, et alors Chevalier (Arch. Lucey). Sa maison est citée en abornement et au-dessus d'un curtil situé dans le château de Montmélian, 18 juin 1381 (Ibid.). Dans un échange du 14 août 1381 est cité un servs dû à Mess^{rs} Georges de la Ravoyre et Bertrand Bertrand, chevaliers (Ibid.). Présent, le 2 avril 1392, à la sépulture, à Hautecombe, du Comte Rouge et, le 30 juillet 1392, à Chambéry, au baptême de Jeanne dans la chapelle de Hautecombe, 21 avril 1407, des servs et usages dépendant du château d'Arvillard. Le 4 juin 1408, Voutier vend à Humbert lesdites choses pour le même prix (Arch. Thuysot).

III. VOUTIER (Vouterius) de Ravoyria ou de Renoyria, de Montmélian, damoiseau, écuyer et maître d'hôtel du Duc (Arch. de Cour), prit part à l'expédition de Naples avec le Comte Vert, ainsi qu'un Jean de la Ravoyre, peut-être son fils, dans les lances de Jean de Miolans et d'Humbert, bâlard de Savoie (Revue Savoisienne, 1902, p. 158). Sans doute lui que M^o Bruchet appelle Gauthier de Ravoyria et qui, le 19 août 1391, faisait partie de la maison d'Amé-Ambroise (le futur Amédée VIII) (Revue, p. 386) (2). Témoin, le 27 octobre 1401, au contrat dotal Savoie-Arvillard-des Clots (Arch. Thuysot). Le 21 décembre 1402, le comte de Savoie lade la vente que lui a faite Humbert de Savoie-Arvillard de la leyde de Montmélian (Arch. de Cour, Prot^o Bombat). Le 6 juin 1401, un acte est passé à Montmélian dans le sournam dudit Voutier (Arch. Lucey). Châtelain de Montfalcon, constitué le 9 août 1408; il le fut jusqu'au 8 janvier 1425 (Ses Comptes aux Arch. Camérales); d'après un inventaire de ces archives, il l'aurait été jusqu'au 8 janvier 1439. Vautier de Ravoyre (sic, sans doute lui), fut député avec Hugonard Chabod par le Comte Amédée VIII, le 2 juillet 1410, pour traiter avec Guillaume de Harogne, évêque de Sion (Guichenon, Savoie, p. 437); il fut envoyé à Venise par Amédée VIII le 21 juillet 1416 (Château de Ispaille, p. 331). Exécuteur testamentaire de Marguerite de Alaranda, veuve de Vilfred de la Ravoyre, 1411 (Arch. de Montmélian, Analyse de M^o A. Vulliod), et témoin, le 10 novembre 1417, à la fixation de l'anniversaire de ladite Marguerite (Ibid.). Il fut l'un des seigneurs présents à Turin lorsqu'on arrêta le mariage de Marie, fille d'Amédée VIII, avec Philippe-Marie Visconti, le 2 décembre 1427 (Guichenon, Savoie, p. 439). Il prêta hommage au Duc en 1430 (Capré, Traité de la Chambre des Comptes, p. 157). Était vivant le 17 décembre 1432 (Arch. de la Savoie). Ép. Jeanne, fille de N^o Antoine de Bellecombe, seigr du Touvet, laquelle teste le 10 mai 1420 (Arch. de Montmélian, Analyses de M^o A. Vulliod); elle veut être inhumée dans la chapelle de Saint-Georges de l'église N^o-D^e de Montmélian, fondée par les prédécesseurs de son mari; institue héritiers universels son fils Georges et sa fille Jeannette de la Ravoyre, substituée ses frères et sœurs, Jacquemet, Aynard, Marguerite et Agnès, fait à Montmélian dans la maison dudit N^o Voutier. Il mourut avant le pénultième avril 1441. Il avait probablement contracté un mariage antérieur, puisque son fils aîné Jean n'est pas cité au testament de Jeanne de Bellecombe.

IV. JEAN DE LA RAVOYRE, de Montmélian, chevalier, peut-être Jean de la Ravoyre, de Montmélian, lieutenant du Châtelain de Montfalcon de 1425 à 1426 (Invs, Arch. Camérales), et probablement Jean de la Ravoyre qui prit part à la campagne de 1426 contre le Duc de Milan, à la tête de deux lances (M^o Costa de Beauregard, Souvenirs d'Amédée VIII). Fidéjusseur (N^o Jean de la Ravoyre, fils de N^o Voutier de la Ravoyre, de Montmélian), au contrat dotal Montchabod-Morel, 1429 (Arch. Thuysot). Déjà chevalier et dit fils de N^o Voutier de la Ravoyre, de Montmélian, il passe une obligation pour cause de prêt, le 17 décembre 1432, en faveur du couvent des Dominicains de Montmélian, et promet la ratification dudit N^o Voutier (Arch. de la Savoie). Cohéritier universel de son père (Arch. de Cour). Le pénultième avril 1441, il vend à Guillaume de Nanto rescofferio, bourgeois de Montmélian, une pièce de vigne supra maladeriam (Arch. des Hospices de Chambéry). Le 7 janvier 1443, comme tuteur de N^o Pierre de la Ravoyre et curateur de N^o Thomas et Roland, frères, enfants de feu N^o Aynon de la Ravoyre (Tableau III), il constitue la dot de Péronnette, fille dudit Aynon. Châtelain de Montfalcon du 8 janvier 1445 au 8 janvier 1451; le compte du 8 janvier 1451 au 8 janvier 1452 est, pour cette châtellenie, celui des héritiers dudit feu Jean (Arch. Camérales). Malheureusement les noms de ces héritiers ne sont pas donnés dans ce dernier compte.

(2) A l'occasion d'une donation à lui faite par N^o Aïse, fille de feu Anternmet de Chautron, damoiseau, le 14 février 1392, il passe, le 24 juin 1393, une quittance à Pierre de Solins, de Condens, damoiseau, à la Chapelle sous le Bourg de Saint-Maurice (Man^{us} Besson). N^o Ategra de Chautron, fille de feu Santierret, de Villard-d'Iery, fait audit Voutier, son cousin germain, donation, le 23 janvier 1418, de tous ses biens; fait à Montmélian, dans la maison dudit Voutier (Arch. de la Savoie). Humbert de Savoie-Arvillard avait veuve, le 18 janvier 1407, audit N^o Voutier de la Ravoyre, de Montmélian, fils de feu Mess^{rs} Georges de la Rochette, chev^{er}, son château de l'Orme, situé à Planaisse, avec son mandement, ou^{is} jur^{is}, h. m. et b. m. et m. emp. terres, servs, rentes, etc., dus à cause de ce château dans les paroisses d'Hautville, Coise, Saint-Jean-Puy-Gautier, Saint-Pierre-de-Soucy, Planaisse, la Chavatte, Montmélian, Arbin et Genet, plus une maison à Montmélian, vignes à Arbin, etc., pour 2.000 fl. Humbert n'avait pu remettre lesdits biens à Voutier, lui avait remis, le 21 avril 1407, des servs et usages dépendant du château d'Arvillard. Le 4 juin 1408, Voutier vend à Humbert lesdites choses pour le même prix (Arch. Thuysot). Il passe reconnaissance pour biens à Apremont le 21 septembre 1429 (Sommaire des Fiefs, Apremont).

PIERRE, Georges et Pierre, fils de feu Vautier, reçoivent investiture le 14 décembre 1350 (Indice Savoia, Montmélian). Peut-être Pierre ou Péronet ci-contre, fils de Vautier senior ou de Vautier junior.

JEANNE, cohéritière universelle des aînés, morte vers 1420.

(1) et (2) On peut remarquer qu'il y a dans ce Tableau : deux Vifred de la Ravoire, de Montmélan, qui n'en font peut-être qu'un ; ensuite un Jean, fils de Vifred, qui est très probablement frère de Philippe, fils de Vifred, sans que Jean ait assés de preuves ; un Aymon, qui est probablement, comme l'indiquent les points d'interrogation, fils de ce Jean, puisque ce Jean est probablement frère de Philippe et que est Aymon est neveu de Philippe. En outre, en 1411, la femme du second Vifred veut être enterrée dans la chapelle de Saint-Pierre de l'église des Dominicains de Montmélan, de même que Jean, bailli de Savoie, en 1533, petit-fils dudit Aymon, ce qui tend à prouver qu'ils sont de la même branche. Comme ce n'est qu'à partir d'Aymon que la filiation suivie est bien sûre, je ne nomme que les générations que depuis là.

VIFRED de Ravoira de Montmeliano, damoiseau.

ép. M^{re} Marguerite, fille d'Hugues de Alacardo, de la cité de Saint-Jean-de-Maurienne, damoiseau. Elle teste, veuve dudit Vifred, le 12 janvier 1411 ; elle veut être enterrée dans la chapelle de Saint-Pierre de l'église des Frères Prêcheurs de Montmélan (1) ; elle légua auxdits Frères 30 fl. 1411 ; elle veut être enterrée dans cette chapelle, et, si son héritier retardait de payer cette somme, il sera tenu de payer chaque année 18 den. gros ; elle nomme exécuteur testamentaire Vautier de la Ravoire, damoiseau (voir Tableau II) ; fait à Allbens, dans la maison de l'héritier de feu Mess^{rs} Jacques de Mouxy, chevalier, témoin Claude de la Rochette, damoiseau, acte reçu par Aymon Roland, d'Albens, notaire (Arch. de Montmélan, Analyse de M^r A. Vulliod). Elle mourut avant le 10 novembre 1417 (Ibid.).

PHILIPPE, damoiseau.

héritier universel de sa mère, 1411 ; il passe, le 10 novembre 1417, une obligation envers les Frères Prêcheurs de Montmélan pour les 18 den. gr. par an ou les 30 fl. de capital légués par sa mère pour son anniversaire, celui de Vifred, père dudit Philippe, et de ses prédécesseurs ; Ravoire, au nombre des témoins, de Jean de Vifred, père dudit Philippe, et de ses prédécesseurs, à Montmélan, N^o Vautier et Aymon de la Ravoire (Arch. de Montmélan, Analyse de M^r A. Vulliod). Philippe, fils de Vifred de Ravoira, damoiseau, est témoin, le 12 janvier 1384, à Saint-Pierre-d'Albigny, à une quittance en faveur de N^o Jacques de la Ravoire, de Montmélan (Arch. de Lucy). Philippe de la Ravoire, damoiseau, fut lieutenant du Châtelain de Montfalcon du 18 juin 1398 au 17 janvier 1399 (Arch. Camérales), lieutenant de Vautier de la Ravoire, de Montmélan, châtelain de Montfalcon, du 20 janvier 1409 au 8 janvier 1425 (Ibid.) ; lieutenant à Savoie inférieure de Gaspard de Montmayeur, chev. châtelain de Tarentaise, du 24 juin 1425 au 24 juin 1426 (Ibid.) ; le lieutenant de cette châtellenie à Savoie supérieure était Aymon de la Ravoire son neveu (Ibid.) ; dit au Compte suivant de cette châtellenie, 1425-1427. Philippe de Ravoira, damoiseau, fut témoin à Anney le 18 octobre 1400 (Arch. Penna). N^o Philippe de Ravoira est fidejusseur, le 31 janvier 1415, au contrat dotal Charles-La Rochette, avec N^o Guigne de Ravoira, coseig^r de Saint-Alban, N^o Antoine de Ravoira, etc. (Arch. Moraud).

JEANNE,

ép. Pierre de Malmoût, damoiseau ; un paiement est fait à ladite Jeanne, en 1411 ou 1412, pour l'acte de constitution du douaire assigné à ladite Jeanne par son dit mari sur ses biens (Inv^s, Arch. Côte-d'Or, Bresse et Bugey, Judicature).

(1) Le testament de Françoise est fait au Val de Miolans, dans la maison de ses frères Roland et Pierre, témoin N^o Triault de Chagnot, de la paroisse de Saint-Jean de la Porte.
(2) Probablement Roland de la Ravoire, lieutenant du Châtelain d'Aiguebelle en 1451, et receveur des revenus du Val de Miolans et du Châtelain en 1452 (Arch. Camérales).

N^o CATHERINE, ép. contrat dotal du 7 janvier 1443. N^o Aymon, fils de N^o Urbain du Molard, damoiseau du diocèse de Maurienne ; Jean de la Ravoire, chevalier, luteur de N^o Pierre de la Ravoire, et curateur de N^o Thomas et Roland, frères, enfants de feu N^o Aymon de la Ravoire, constitue la dot ; Guigonne de la Balme, veuve de Gaspard de Montmayeur, maréchal de Savoie, par affection pour elle et en raison de ses *grata servicia*, lui donne 50 fl. ; fait au château de Cusy (Thuyset) (5).

N^o JEAN, vice-châtelain de Montmélan et vi-bailli de Savoie, contre de 1504-1522 (Arch. Camérales) fut peut-être le N^o Jean de Ravoira, bailli du comté de Montmayeur, qui présente, le 21 avril 1497, au Conseil résidant à Chambéry, des Lettres de jussion du Duc de Savoie (Arch. Thuyset).

N^o HUMBERT de Ravoira, témoin à l'acte ci-Savoie, contre de 1504-1522 (Arch. Camérales) fut peut-être le N^o Jean de Ravoira, bailli du comté de Montmayeur, qui présente, le 21 avril 1497, au Conseil résidant à Chambéry, des Lettres de jussion du Duc de Savoie (Arch. Thuyset).

N^o GASPARD de Ravoira, ép. Marguerite de Gilly, peut-être du Gôlé, laquelle, veuve, avec ses fils Claude et François de Ravoira, héritiers de leur père, vendit, le 23 août 1529, à Hon^o Guillaume, veuve de Michel Porriati alias Braueti, de Montmélan, des biens situés à Montmélan, au lieu dit le Molard Brette (7), ayant d'un côté la montagne de la Thuile, de l'autre l'Isère ; fait à Chambéry, dans la maison desdits vendeurs, près de la porte de Montmélan (Arch. de Montmélan, Analyse de M^r A. Vulliod). Ses enfants sont substitués aux mâles de Péronnette, fille du testateur, et à ceux de N^o Louis de Chalandière, par son frère N^o Jean de la Ravoire ci-contre, 1533. Voir sa DESCENDANCE PROBABLE AU TABLEAU SUIVANT.

N^o ANTOINE, cité avec ses frères dans des reconnaissances. Probablement N^o Antoine de la Ravoire, habitant la maison-forte du Molard, paroisse de Saint-Jean-Pied-Gauthier, lequel transige, le 14 février 1523, avec Commentable Jean Guenois, marchand drapier à Montmélan, mari d'Isabelle Rostaing, celui-ci agissant aussi au nom de N^o Sybille Rostaing et de Jeanne de la Ravoire (voir sa branche de Montmélan), au sujet d'un emplacement existant dans la maison-forte de cette maison-forte de Montmélan. Analyse de M^r A. Vulliod). Ses enfants sont substitués aux mâles de Péronnette, fille du testateur, et à ceux de N^o Louis de Chalandière, par son frère N^o Jean de la Ravoire ci-contre, 1533. Voir sa DESCENDANCE PROBABLE AU TABLEAU SUIVANT.

N^o CLAUDE de Ravoira, ép. Marguerite de Gilly, peut-être du Gôlé, laquelle, veuve, avec ses fils Claude et François de Ravoira, héritiers de leur père, vendit, le 23 août 1529, à Hon^o Guillaume, veuve de Michel Porriati alias Braueti, de Montmélan, des biens situés à Montmélan, au lieu dit le Molard Brette (7), ayant d'un côté la montagne de la Thuile, de l'autre l'Isère ; fait à Chambéry, dans la maison desdits vendeurs, près de la porte de Montmélan (Arch. de Montmélan, Analyse de M^r A. Vulliod). Ses enfants sont substitués aux mâles de Péronnette, fille du testateur, et à ceux de N^o Louis de Chalandière, par son frère N^o Jean de la Ravoire ci-contre, 1533. Voir sa DESCENDANCE PROBABLE AU TABLEAU SUIVANT.

PIERRE, était sous la tutelle, le 7 janvier 1443, de Jean de la Ravoire, chevalier (Tableau II). Substitué par sa sœur Françoise, 1457. N^o Pierre de la Ravoire, de Saint-Jean de la Porte, est témoin, à Montmélan, dans la maison de N^o François de la Ravoire, le 24 décembre 1455 (Arch. Lucy).

Vén^o Mess^{rs} PHILIPPE, curé de Grézy, procureur de son frère Jean, il fait, le 17 mars 1503, un échange aux Marches ; fait aux Marches, dans la maison dudit N^o Jean, témoin N^o Gaspard de Chalandière, châtelain des Marches (Arch. de la Savoie, E. 213) ; témoin à l'acte ci-contre du 9 octobre 1516 ; curé de Grézy, témoin, le 20 décembre 1516, à Chambéry, à une vente de servis faite par N^o André Mestral et sa femme, Pétrémade de la Balme, ainsi que par N^o Humbert Pignier et Antoinette de la Balme, sa femme, à N^o Jean et Claude Butet (Arch. Manuel). Comme mandataire de son frère Jean, il donne quittance, le vendredi après la Saint-André 1517, à Rév^o Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne, payant en son nom et à celui de ses frères, en deduction d'une plus forte somme due, de cent écus d'or sol ; fait à Lausanne (Arch. Thuyset). Le Cl^o Trépiér (Recherches sur le Decanat de Saint-André) le cite comme curé de Grézy, en 1520, sous le nom de Philippe de Ravoire. Au nom de son frère Jean, bailli de Savoie, il remet, le 9 mai 1523, à N^o Humbert de Montonon, mandataire du même Evêque de Lausanne, des actes à cause des biens et héritage de feu Spe^o D^o Claudine de Montfalcon, veuve de Spe^o Mess^{rs} Aubert des Clés, chevalier, ad causam donus fortis Montisfalcons et domus fortis de Lectie (des Clés, A. ch. Thuyset).

TABLEAU III.

DEUXIÈME BRANCHE DE MONTMÉLIAN, SEIGNEURS DE LA RAVOIRE (A ST-JEAN DE LA PORTE), DES MARCHES ET DE TRESSERVE (VOIR NOTE 1 DU TABLEAU PRÉCÉDENT.)

PIERRE de Ravoira, de Montmélan, mort avant le 4 mai 1344 (Arch. des Hospices de Chambéry). VIFRED, damoiseau. Non Jean Patrier, lombard, bourgeois de Chambéry, lui allège, le 4 mai 1344, 5 sous gros tournois ; fait à Chambéry (Arch. des Hospices de Chambéry).

JEAN de Ravoira,

fils de Vifred, témoin, le 7 décembre 1365, à une quittance donnée à Chambéry par Pierre de Ravoira, damoiseau, fils de feu Mess^{rs} Pierre de Ravoira, chevalier (branche de Saint-Alban) à Jean de Moron de Gley (Arch. Traversay). Un Jean de la Ravoire équit, avec Vautier de la Ravoire, au nombre des témoins de Jean de Miolans et d'Humbert de Savoie-Arvillard, dans la guerre de Naples, 1382-1383 (Revue Savoisienne, 1902, p. 158) (2). Si, comme il est très probable, il est frère de Philippe, comme il n'est pas cité au testament de Marguerite de Alacardo, son père aura contracté un mariage antérieur, et il était l'aîné de Philippe.

I. N^o AYMON DE LA RAVOIRE, de Saint-Jean de la Porte,

témoin avec N^o Vautier de la Ravoire, le 10 novembre 1417, à la fixation de l'anniversaire de N^o Marguerite de Alacardo, veuve de N^o Vifred de la Ravoire (ci-dessus) (Arch. de Montmélan, Analyse de M^r A. Vulliod). Lieutenant de Gaspard de Montmayeur, châtelain de Tarentaise, à Savoie supérieure, en 1425-1426 (Arch. Camérales), cité comme jadis lieutenant de cette partie de châtellenie au compte suivant du même Châtelain, et comme neveu de N^o Philippe de la Ravoire, jadis lieutenant pour la partie de cette châtellenie à Savoie inférieure (Ibid.). Dans ces comptes il n'est pas dit : de Saint-Jean de la Porte. Mais il est désigné comme tel, lorsqu'il est cité comme fidejusseur au contrat dotal Montchabod-Morel, avec N^o Guigne de la Ravoire, coseig^r de Saint-Alban, Antoine de la Ravoire, de Montmélan, et avant N^o Jean de la Ravoire (pas encore chevalier), fils de N^o Vautier de la Ravoire, de Montmélan, 1429 (Arch. Thuyset). Probablement Aymon de la Ravoire, damoiseau, lieutenant du Châtelain de Montmélan de 1431 à 1435 (Inv^s, Arch. Camérales). Ép. N^o Andree N. N., mère de Françoise ci-dessous, qui substitue sa dite mère, 1457 (Arch. de la Savoie). C'est le premier de la Ravoire que je trouve cité comme étant de Saint-Jean de la Porte. Mort avant 1443.

FRANÇOISE,

ép. N^o Amédée du Molard, frère de N^o Aymon, qui épousa sa sœur Péronnette. Françoise teste le 4 mars 1457 (Arch. de la Savoie) ; si elle meurt dans le val de Miolans ou de Montmélan, elle veut être enterrée dans l'église des Frères Prêcheurs de Montmélan, dans la maison de N^o François de la Ravoire, son père (3).

II. THOMAS,

sous la curatelle de Mess^{rs} Jean de la Ravoire, chevalier, en 1443 (Arch. Thuyset). A dû mourir sans enfants mâles avant 1457, car, si lui, ni ceux-ci, ne sont substitués au testament de sa sœur Françoise.

ROLAND,

sous la curatelle de Jean de la Ravoire, chevalier (Tableau II), en 1443. N^o Roland de Ravoira, de la paroisse de Saint-Jean de la Porte, est fidejusseur, le 20 février 1447, du contrat dotal Gilly-Ravoire (Ravoire) (Arch. Savoiron) (4). Substitué par sa sœur Françoise, 1457. Témoin à Montmélan au testament de Mess^{rs} Guillaume du Verger, 1458. Il larda, le 3 juillet 1477, la vente faite à Catherine de la Ravoire ci-contre, en faveur de Mess^{rs} Louis Rubod, recteur de la chapelle fondée aux Marches (Thuyset).

III. JEAN, bailli de Savoie, conseiller du Duc, d'abord écuyer ducal,

constitué bailli et châtelain de Montmélan le 16 octobre 1504 (Arch. Camérales). Fait peut-être précédemment, le 31 avril 1497, le N^o Jean de Ravoira, bailli du comté de Montmayeur pour Claude-Jacques de Miolans (Arch. Thuyset). Seigneur des Marches et de Tresserve. Quelquefois appelé Pierre-Jean. Bourgeois de Montmélan. Son dernier compte de la châtellenie de Montmélan finit le 8 janvier 1522 (Arch. Camérales). Il continua à être Bailli de Savoie, 28 mai 1528 (Arch. La Place), 25 mai 1529 (Arch. Thuyset), 29 juin 1531 (Arch. de Cour), etc. Un sceau qu'il apposa comme Bailli de Savoie (Arch. Thuyset, j'ai oublié de noter sur quel acte), porte : palle de 6 pièces à une bande. Des reconnaissances furent faites en faveur de N^o Jean, Philippe et Antoine de la Ravoire, à Thoiry, de 1486 à 1500, actes levés en 1542-1543 à la requête de Mess^{rs} Barthélemy et de N^o Louis de la Ravoire (son fils et son petit-fils, Arch. Thuyset). Ces trois frères sont dits enfants de N^o Roland de la Ravoire dans une reconnaissance pour biens à Thoiry, en raison de leur maison-forte de la Ravoire, du 16 juin 1619 (M^o Martin, Arch. Thuyset, voir folio 89 N^o et Rev^o Barthélemy, fils dudit Jean). Le 27 mars 1511, il cède aux Dominicains de Montmélan un pré à Francin, pour une messe à célébrer dans la chapelle de Saint-Pierre ; fait à Montmélan, témoins N^o Amédée de la Thy et Jean de Masso, de Caramagna en Piémont (Arch. de Montmélan, Analyse de M^r A. Vulliod). Comme mariage avait été célébré récemment entre N^o et Egr^o Jean Charles, secrétaire ducal du diocèse de Tarentaise, et Jeanne la cadette, fille de feu N^o Amédée de la Thy, du Châtelain en Bauges, N^o Jean de Ravoira, bailli de Savoie, comme ayant causé dudit feu N^o Amédée, constitue, le 9 octobre 1516, en dot à ladite Jeanne 200 fl. p. p. et tous les droits de ladite cadette sur les biens de N^o Benoite, sa femme, biens dont ledit Charles jouira comme en ont joui ledit N^o Jean de la Ravoire et N^o Jeanne de la Thy, épouse (sponse, il n'est pas dit que ce soit sa femme, mais cela paraît être, et il est tout à fait probable que Jeanne, sa femme, dont il parle dans son testament, était Jeanne l'aînée de la Thy) ; fait aux Marches, dans la maison dudit N^o Jean, témoin Mess^{rs} Philippe de la Ravoire, curé de Grézy, N^o Humbert de la Ravoire et Jacques Paquellat, châtelain de Maurienne (Arch. La Place). C'est lui sans doute (Johanni Rolandi de Ravoira de Montmeliano, Johanni au datus, Rolandi au génitif, sans doute pour Johanni filio Rolandi, le mot filio ayant été omis) qui est substitué ainsi que ses descendants, après N^o Louis de Ravoira, seig^r de la Croix, dans le juspapronat d'un canonicat sous le nom de prévôt dans l'église de Salanches, par bulle du Pape du 27 février 1519 (A^o de Savoie, Documents de Chamozin). Bailli de Savoie, témoin aux Allues, paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny, le 7 septembre 1520, au testament de N^o Guy de la Compoie (Cl^o Moraud, Les Bauges, I, Documents). Bailli de Savoie et capitaine du château de Montmélan, il passe, le 16 décembre 1523, une obligation de 100 fl. pour messes et obits en faveur des Frères Prêcheurs de Montmélan, témoin, à Montmélan, Mess^{rs} Claude de Ravoira, prieur de Chamoux (Arch. de Montmélan, Analyse de M^r A. Vulliod). Seig^r des Marches et bailli de Savoie, arbitre à Chambéry le 25 mai 1529 (Arch. Savoiron). Le 21 août 1531 (Ibid.), il reconait tenir en lieu du prieur de Saint-Loire des biens aux Marches, indivis avec N^o Françoise de Chignin, dame de la Bignerne. Par transaction du 29 juin 1531, le Duc lui donna les revenus, juridiction et dépendances de Tresserve, en compensation des châteaux, seigneurie et juridiction des Marches (Arch. de Cour) (6). Le 1^{er} novembre 1531, il fut infodé de Tresserve (Arch. Thuyset). Il teste le 18 mars 1533 (Arch. Manuel), marié à D^o Jeanne (voir plus haut) ; veut être enterré à Saint-Dominique de Montmélan, dans sa chapelle de Saint-Pierre fondée par ses prédécesseurs ; il légue son vivre et son vêtement à Jean-François, fils bâtarde de N^o Urbain du Molard, dans le cas où celui-ci ne lui laisserait rien ; fait au convent de N^o de Myans, dans le cloître.

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

TABLEAU IX. BRANCHE DE CHAMONIX ET DE PASSY.

IV. Vén^{ble} Mess^{rs} GUILLAUME, prieur de Chamonix. Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU VIII.

Nommé prieur de Saint-Michel de Chamonix et seigneur temporel de Chamonix, des vallées du Lac et de Vallorcine et du château de Saint-Michel du Lac en 1439; prête serment, le 28 septembre de cette année, d'observer les libertés et franchises de Chamonix (*). Il le fut jusqu'en 1487 et le resta vicairer et administrateur du nouveau Prieur. Jacques de la Ravoire (ci-dessous) (*). Il fut exempté du subsidie par le Duc de Savoie, le 26 novembre 1453, avec ses frères Louis, Jean et Guigues (Arch. de Cour). Son vice-châtelain de Chamonix, N^o Nicod de Montfort, fut publié un règlement de la juridiction de Chamonix en 1440, 1441 et 1442 (*). En 1459-1462, son frère N^o Guigues de la Ravoire étant toujours son châtelain de Chamonix, le Vice-Châtelain était N^o François de Lucinge (*). Le 25 février 1489, ex-prieur dudit lieu (*). Le 23 octobre 1461, Jacquemette, fille de feu Chamonix et de Vallorcine de prêter hommage à Jacques de la Ravoire, prieur moderne de Chamonix, et de son père Vén^{ble} Mess^{rs} Guillaume de la Ravoire, prieur de Chamonix, fait des Aymon Charlet, femme de Jean Doyt, teste du consentement et de deux autres moines qui ont été Prieur; lègue 25 fl. à Claude, son fils, *suscipio a Dompno Henrico Trollardi*, et nomme héritiers universels Jacques et Guillaume, ses fils (*). Un acte du 4 octobre 1462 dit expressément que Jacques et Guillaume sont fils dudit Prieur et nés de Jacquemette, veuve de Jean Doyt (*). Le 8 décembre 1463, une obligation est passée en faveur de N^o Angelin de la Ravoire, mestral de Chamonix, et de Jacques et Guillaume de la Ravoire, tous deux nés de Jacquemette, veuve de Jean Doyt, de 43 fl. que leur a donnés Guillaume de la Ravoire, prieur de Chamonix (*). Je ne sais pas quel est l'aîné de tous ses enfants naturels ci-dessous (2).

Vén^{ble} Mess^{rs} JACQUES, prieur de Chamonix. Cohéritier universel de sa mère, 1461. Avec son frère Guillaume le jeune, il acheta, en 1483, de Jacquemette de Saint-Jeoire, partie du péage de Chamonix (Perrin, *Histoire de Chamonix*, p. 145); les mêmes achetés, avant le 7 octobre 1485, de Michel de Grans, le quart du clos de Marliuz (*sic*). Nommé prieur de Chamonix par Bulle du Pape du 13 des calendes de juillet 1487, mis en possession le 2 septembre de la même année (*); prête serment entre les mains de l'Evêque de Belley, abbé commendataire de Saint-Michel de la Cluse, le 6 mars 1488 (*); transige avec les habitants de Chamonix le 4 juin 1493 (*); avait, le 11 mai 1493, pour juge de sa juridiction, Pierre Milliet, docteur en lois, juge du Faucigny (*). Le 5 avril 1502, il fut autorisé à changer de prieuré avec Guillaume de la Ravoire, son frère (*).

F^o PIERRE, prieur de Saint-Etienne d'Aiguebelle en 1480 et 1483, quoique son élection ne fut pas achevée (voir note 2). Il passe procurateur, le 13 avril 1462, à N^o Guigues de la Ravoire (*). Probablement Vén^{ble} Mess^{rs} Pierre de la Ravoire, prieur d'Arcilland, témoin à Chamonix le 12 septembre 1468 (*). Le 31 décembre 1469, résidant alors au prieuré de Chamonix (*). Le 19 avril 1517, à Rome, Mess^{rs} Pierre de la Ravoire, clerc du Genevois, *utriusque juris litteratum et scribere scientem*, est nommé notaire apostolique, tabellion et juge ordinaire par Jean Guigues, comte et chevalier Palatin, qui en outre constitue ledit Pierre vicomte et son délégué, avec pouvoir de créer lui-même notaires publics, tabellions et juges ordinaires, 30 personnes idoines, et de légitimer autant de bâtards vivants ou morts (*). Prévôt de Sallanches, 1520-1522 (B).

N^o et Provisus GUILLAUME (l'aîné), créé notaire par Simon Desplars, comte Palatin, en 1474 (B) et Perrin, *Histoire de Chamonix*, p. 188). Le 25 mai 1479, Guillaume de Ravoire, comte de Chamonix, concède l'office de cléricature dans tout le mandement de Chamonix à N^o et Provisus Guillaume de Ravoire, *clericus, ac scriba nostro*, témoin N^o Guillaume de Ravoire (probablement Guillaume le jeune ci-contre) (*).

notariat et scribe de Chamonix (dit aux Lettres ci-dessous de 1561, en faveur de son fils Guillaume). Etait marié, le 4 juin 1504, à sa cousine Michelle, fille de N^o Guigues de la Ravoire dit Banderet, de Chambéry, qui fut châtelain de Chamonix (Tableau VIII). C'est à lui que remontent les Preuves de 1723, mais comme la filiation n'y est pas toujours exacte, je m'abstiens de l'indiquer, selon notre habitude, par de doubles traits.

V. N^o JEAN, notaire. Légataire de son frère Angelin pour 200 fl., 1496. Le 17 septembre 1496, Mess^{rs} Jacques de la Ravoire, prieur de Chamonix, son frère, inféode audit N^o Jean la mestratie de Chamonix (Arch. Thuyset). Plusieurs actes de 1506 sont reçus et signés par Jean de Ravoire, notaire (*). Il était mestral de Chamonix le 12 septembre 1508 (Inv^{rs}, **). Il aurait acheté cette mestratie (*Ibid.*), pas de date indiquée de N^o Guigues, fils de N^o Jean de la Ravoire dit Banderet, de Chambéry. Philippe de Savoie, comte de Genève, confirme, le 20 janvier 1528, en faveur de Jean de la Ravoire, frère de feus Mess^{rs} Guillaume, Angelin et Amédée de la Ravoire, et de Guillaume, fils dudit Jean, *procuratorum dictorum Guillermini, Angelini et Anvedei de Ravoire in gradu succedenti*, les Lettres du 7 avril 1496, accordées par la Duchesse de Savoie à ces trois feus frères (citées ci-contre) (*). Ledit Jean, écuyer, avait été pourvu, en 1538 (*sic*), de l'office et état de cléricature, Amédée fut témoin à Chamonix le 3 novembre 1468 (*). Il fut tonsuré avant 1470 et chanoine de Neuchâtel en 1475 (*). Mort avant le 20 janvier 1528 (*).

N^o et Provisus GUILLAUME, chanoine de Neuchâtel, protonotaire apostolique, des papes de Chamonix, doyen de Sallanches, N^o Jean de Lucinge, du mandement de Charosse, fait donation, le 6 mai 1495, à Vén^{ble} et N^o Mess^{rs} Amédée de la Ravoire, chanoine de Neuchâtel, Mess^{rs} Guillaume de la Ravoire, curé Felliaci (*sic*), et Angelin de la Ravoire, écuyer ducaal, frères, des maisons, terres, etc., qui lui avaient été aliénés par Janus, comte de Genevois, et de tous ses autres biens et droits sur les biens de N^o Jacques de Lucinge et de ses fils décédés, se réservant 100 fl., son *vicium et vestium decemter* et une pension de 25 fl. par an; fait à Burin, dans la chambre de la Ravoire, seigneur de la Croix, écuyer de l'écurie ducaal (Tableau VIII) (*). En raison des services rendus à son feu mari et au Duc, son fils, par Mess^{rs} Amédée et Guillaume de la Ravoire, chapelains et orateurs ducaux, et surtout des fatigues et nombreuses veilles dans lesquelles n'est pas épargné Mess^{rs} Angelin de la Ravoire, *camerarius* du Duc, leur frère, Blanche, duchesse de Savoie, tricrice du Duc Charles-Jean-Amédée, affranchit par Lettres du 7 avril 1496 tous leurs biens, rentes, etc., situés au mandement de Charosse, de la condition de mainmorte et taillabilité, et réduit ces biens à une suzeraineté de 3 den. gr. et à la charge d'hommage lige, et les en investit (*). Ces Lettres furent confirmées par le Duc Philippe le 13 mai 1496 (*Ibid.*), par le Duc Philibert le 26 janvier 1498, cette fois en faveur de N^o Amédée et Guillaume furent héritiers universels de leur frère Angelin, 1496, ainsi que N^o Annable de la Ravoire. Le 31 juillet 1520, des Chanoines de Sallanches prirent possession du prieuré de Chamonix, en présence desdits Guillaume, devenu doyen de Sallanches, et Amédée, curé de Chamonix (*). Amédée fut témoin à Chamonix le 3 novembre 1468 (*). Il fut tonsuré avant 1470 et chanoine de Neuchâtel en 1475 (*). Mort avant le 20 janvier 1528 (*).

Guillaume fut cohéritier universel de sa mère, 1461 (voir note 1). Jean de Varax, évêque de Belley et abbé de Saint-Michel-de-la-Cluse, commet, le 13 mars 1472, le Prieur de Mégève pour donner l'habit de Prêtre à Saint-Benoît à Guillaume de la Ravoire le jeune, et l'admettre comme moine claustral de Chamonix, s'il est né de mariage légitime ou s'il a obtenu une dispense (*). Le 5 avril 1502, une Bulle du Pape autorise Guillaume de la Ravoire, recteur de l'église paroissiale de Saint-Symphorien de Fully et prieur de Saint-Pierre de Clages (au diocèse de Sion) et Jacques de la Ravoire, prieur de Chamonix, à permuter pour ces prieurés, avec réserve d'une rente de 100 ducats d'or sur les revenus de Chamonix pour Jacques (*). Guillaume, âgé de 80 ans, résigna le prieuré de Chamonix et le Pape, par Bulle du 27 février 1519 (*), l'unit au chapitre de Sallanches, en y créant un canonicat, sous le nom de prévôt, à la nomination dudit Guillaume, et, après sa mort, de son frère Amédée et de son fils illégitime François, puis de Jean, autre frère dudit Guillaume et de ses descendants, puis de N^o Louis de la Ravoire, seigneur de la Croix, et enfin de Jean, fils de Roland de la Ravoire, de Montmélan, et ses descendants. Besson (*Mémoires des Diocèses*, p. 151) dit que Guillaume de la Ravoire, qui fut le dernier prieur de Chamonix, en procura l'union à la Collégiale de Sallanches. Mort avant le 20 janvier 1528.

Le 14 août 1450, Pierre Michel, vicomte Palatin et commissaire subdélégué par Jean Erlingen, comte Palatin, accordé des Lettres de légitimation à Discret Seig^r Angelin, fils bâtard de Mess^{rs} Guillaume de la Ravoire, prieur de Chamonix, né d'Hugonnette, veuve de Jean Salliard, de Chamonix; fait dans l'église de Saint-Michel de Chamonix, témoins Mess^{rs} Jacques de Crechereul, ancien prieur, Raymond Salliard, curé de Chamonix, N^o Guigues de la Ravoire, frère dudit Guillaume, prieur (*). N^o Guigues de la Ravoire, qui avait acheté, le 16 août 1456, la mestratie de Chamonix, en fit donation (date pas indiquée) audit Angelin, et, à son défaut, à Guillaume de la Ravoire (Inv^{rs}, **). Le 26 mai 1469, une reconnaissance de 50 fl. est faite en faveur de N^o Guigues de la Ravoire, châtelain de Chamonix, et dudit Angelin, son neveu et mestral dudit lieu (*). Il afferma cette mestratie d'or sur les revenus de Chamonix pour Jacques (*). N^o Jean, fils de N^o Jean de Lucinge, lui fit remise, le 28 mars 1488, de ses droits sur cette mestratie (*). Il teste, *camerarius* du Duc de Savoie, le 24 août 1496; veut être enterré dans l'église de Saint-François de Turin; lègue à N^o Claude de la Ravoire, seigneur de Châteaubochard, tous ses droits sur la mestratie de Chamonix, nomme Jean Salliard l'un de ses exécuteurs testamentaires (Arch. Thuyset). Mort avant le 28 janvier 1498.

(3) Amédée étant recteur de Saint-Jean-Baptiste de Mégève et de Saint-Michel de Chamonix, et Guillaume étant commendataire perpétuel du prieuré de Clages au diocèse de Sion, ils achètent, le 30 novembre 1498, comme personnes privées, des N^o Boutcher leur part indivise avec les Lucinge de droits féodaux, hommes, hommages, servis, etc., dans tout le mandement de Chamonix, depuis l'église de N^o du Lac de Servoz jusqu'au prieuré de Saint-Michel de Chamonix (* et *). Le 16 janvier 1520, ces deux frères, l'un commendataire du prieuré de Chamonix, l'autre Curé de Chamonix, fondent une chapelle de Saints-Christophe, Félix et Barbe dans l'église de Chamonix, à leur nomination et, après leur mort, à celle de N^o Jean de la Ravoire, leur frère, et de ses descendants, puis, à leur défaut, à celle de N^o Pierre de la Ravoire, et ensuite à celle de N^o François de la Ravoire, de Chamonix; ils donnent cette chapelle à N^o Guillaume de la Ravoire, clerc (ce doit être le fils ci-dessous de Jean) (*).

VI. N^o GUILLAUME, de Chamonix, notaire (3). Cohéritier universel de son père. Le 20 août 1549, il admodie l'office de la mestratie de Chamonix, pour lui et son frère N^o François (Inv^{rs}, **). Dans trois actes, où il est témoin à Chambéry, le 20 janvier et 10 décembre 1550 et le 1^{er} mars 1558 (Arch. Laplace), il est qualifié écuyer, seigneur de Marlioz en Faucigny. Non rassuré sur sa qualité de noble, il obtint d'Henri II, roi de France, le 30 août 1558, des Patentes de noblesse, qui furent confirmées par Emmanuel-Philibert le 6 février 1560; mais elles furent déclarées obreptices et subreptices par Lettre de cachet adressée au S. S. de Savoie en 1561 (B). Le 20 septembre 1561, le Duc de Savoie confirme en sa faveur l'état et office de cléricature, notariat et scribe de Chamonix, qui, au décès de son père, Jean de la Ravoire, écuyer, lui avait déjà été confirmé par feue Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours (*). Le 3 juin 1577, avec son frère N^o François, il transige avec le Chapitre de Sallanches comme prieur de Chamonix, au sujet de la mestratie de ce lieu; leurs droits sur elle, provenant de leur père et de leurs prédécesseurs, sont reconnus (*). Ep. : 1^o N^o Annable de la Frasse (dit au testament dudit Guillaume, 1576); elle était fille de N^o George et veuve de N^o François de Bellegard; elle mourut avant le testament de son frère François, 1539, qui fait un legs à ses enfants du 2^e lit; 2^o contrat dotal du 12 mai 1539 (Arch. Thuyset), N^o Nicolarde de Bottonier, fille d'Ansermod (*); 3^o Nicolarde Desmiers (ou de Omer), qui reçut une chaîne d'or pesant 20 écus, qu'il avait reçue pour la dot de sa première femme (*). Il teste le 28 novembre 1576 (fils de N^o Jean de la Ravoire, de Chamonix); veut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église de Chamonix; legs à Guillerminne, fille de N^o Pierre du Rapt, sa filleule (*).

Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU X.

Vén^{ble} Mess^{rs} AMÉDÉE, chanoine de Neuchâtel, protonotaire apostolique, des papes de Chamonix, doyen de Sallanches, N^o Jean de Lucinge, du mandement de Charosse, fait donation, le 6 mai 1495, à Vén^{ble} et N^o Mess^{rs} Amédée de la Ravoire, chanoine de Neuchâtel, Mess^{rs} Guillaume de la Ravoire, curé Felliaci (*sic*), et Angelin de la Ravoire, écuyer ducaal, frères, des maisons, terres, etc., qui lui avaient été aliénés par Janus, comte de Genevois, et de tous ses autres biens et droits sur les biens de N^o Jacques de Lucinge et de ses fils décédés, se réservant 100 fl., son *vicium et vestium decemter* et une pension de 25 fl. par an; fait à Burin, dans la chambre de la Ravoire, seigneur de la Croix, écuyer de l'écurie ducaal (Tableau VIII) (*). En raison des services rendus à son feu mari et au Duc, son fils, par Mess^{rs} Amédée et Guillaume de la Ravoire, chapelains et orateurs ducaux, et surtout des fatigues et nombreuses veilles dans lesquelles n'est pas épargné Mess^{rs} Angelin de la Ravoire, *camerarius* du Duc, leur frère, Blanche, duchesse de Savoie, tricrice du Duc Charles-Jean-Amédée, affranchit par Lettres du 7 avril 1496 tous leurs biens, rentes, etc., situés au mandement de Charosse, de la condition de mainmorte et taillabilité, et réduit ces biens à une suzeraineté de 3 den. gr. et à la charge d'hommage lige, et les en investit (*). Ces Lettres furent confirmées par le Duc Philippe le 13 mai 1496 (*Ibid.*), par le Duc Philibert le 26 janvier 1498, cette fois en faveur de N^o Amédée et Guillaume furent héritiers universels de leur frère Angelin, 1496, ainsi que N^o Annable de la Ravoire. Le 31 juillet 1520, des Chanoines de Sallanches prirent possession du prieuré de Chamonix, en présence desdits Guillaume, devenu doyen de Sallanches, et Amédée, curé de Chamonix (*). Amédée fut témoin à Chamonix le 3 novembre 1468 (*). Il fut tonsuré avant 1470 et chanoine de Neuchâtel en 1475 (*). Mort avant le 20 janvier 1528 (*).

Guillaume fut cohéritier universel de sa mère, 1461 (voir note 1). Jean de Varax, évêque de Belley et abbé de Saint-Michel-de-la-Cluse, commet, le 13 mars 1472, le Prieur de Mégève pour donner l'habit de Prêtre à Saint-Benoît à Guillaume de la Ravoire le jeune, et l'admettre comme moine claustral de Chamonix, s'il est né de mariage légitime ou s'il a obtenu une dispense (*). Le 5 avril 1502, une Bulle du Pape autorise Guillaume de la Ravoire, recteur de l'église paroissiale de Saint-Symphorien de Fully et prieur de Saint-Pierre de Clages (au diocèse de Sion) et Jacques de la Ravoire, prieur de Chamonix, à permuter pour ces prieurés, avec réserve d'une rente de 100 ducats d'or sur les revenus de Chamonix pour Jacques (*). Guillaume, âgé de 80 ans, résigna le prieuré de Chamonix et le Pape, par Bulle du 27 février 1519 (*), l'unit au chapitre de Sallanches, en y créant un canonicat, sous le nom de prévôt, à la nomination dudit Guillaume, et, après sa mort, de son frère Amédée et de son fils illégitime François, puis de Jean, autre frère dudit Guillaume et de ses descendants, puis de N^o Louis de la Ravoire, seigneur de la Croix, et enfin de Jean, fils de Roland de la Ravoire, de Montmélan, et ses descendants. Besson (*Mémoires des Diocèses*, p. 151) dit que Guillaume de la Ravoire, qui fut le dernier prieur de Chamonix, en procura l'union à la Collégiale de Sallanches. Mort avant le 20 janvier 1528.

Le 14 août 1450, Pierre Michel, vicomte Palatin et commissaire subdélégué par Jean Erlingen, comte Palatin, accordé des Lettres de légitimation à Discret Seig^r Angelin, fils bâtard de Mess^{rs} Guillaume de la Ravoire, prieur de Chamonix, né d'Hugonnette, veuve de Jean Salliard, de Chamonix; fait dans l'église de Saint-Michel de Chamonix, témoins Mess^{rs} Jacques de Crechereul, ancien prieur, Raymond Salliard, curé de Chamonix, N^o Guigues de la Ravoire, frère dudit Guillaume, prieur (*). N^o Guigues de la Ravoire, qui avait acheté, le 16 août 1456, la mestratie de Chamonix, en fit donation (date pas indiquée) audit Angelin, et, à son défaut, à Guillaume de la Ravoire (Inv^{rs}, **). Le 26 mai 1469, une reconnaissance de 50 fl. est faite en faveur de N^o Guigues de la Ravoire, châtelain de Chamonix, et dudit Angelin, son neveu et mestral dudit lieu (*). Il afferma cette mestratie d'or sur les revenus de Chamonix pour Jacques (*). N^o Jean, fils de N^o Jean de Lucinge, lui fit remise, le 28 mars 1488, de ses droits sur cette mestratie (*). Il teste, *camerarius* du Duc de Savoie, le 24 août 1496; veut être enterré dans l'église de Saint-François de Turin; lègue à N^o Claude de la Ravoire, seigneur de Châteaubochard, tous ses droits sur la mestratie de Chamonix, nomme Jean Salliard l'un de ses exécuteurs testamentaires (Arch. Thuyset). Mort avant le 28 janvier 1498.

N^o ANGELIN, écuyer ducaal et *camerarius* du Duc de Savoie. Le 31 juillet 1520, des Chanoines de Sallanches prirent possession du prieuré de Chamonix, en présence desdits Guillaume, devenu doyen de Sallanches, et Amédée, curé de Chamonix (*). Amédée fut témoin à Chamonix le 3 novembre 1468 (*). Il fut tonsuré avant 1470 et chanoine de Neuchâtel en 1475 (*). Mort avant le 20 janvier 1528 (*).

Mess^{rs} CLAUDE, prieur d'Arcilland, Guillaume de la Ravoire, prieur de Chamonix, lui passe une procuration le 5 janvier 1461 (*).

N^o FRANÇOIS, cohéritier universel de son père. En 1562, Guillaume de la Ravoire est nommé par Janus de Savoie porte-enseigne de la vallée de Chamonix avec son frère François, trésorier au fort de Nice (Perrin, *Histoire de Chamonix*, p. 189). M^r Bonnefoy prétend que ce Duc de Nemours lui donna la charge de porte-enseigne de la noblesse du Faucigny par Patentes du 4 mars 1563, entérées au Conseil de Genevois le 4 juin 1563. Le 12 janvier 1568, était trésorier des fortis de Nice (*Memoria* pour lui, Arch. de Cour). Exécuteur testamentaire de son frère Guillaume, 1576, et encore trésorier pour S. A. au fort de Nice. Son frère Guillaume et ledit François sont reconnus métraux en chef de Chamonix en 1577 (Perrin, *Histoire de Chamonix*, p. 189). Cohéritier universel de son neveu N^o Michel de la Ravoire, 1596. Ep. Aimée Depré (B).

JEAN, prévôt de Sallanches et curé de Vallorcine, son frère Guillaume, 1576. Possession de la prévôté le 26 avril 1523, par suite de la résignation en Cour de son oncle Pierre (B).

ANDRÉ, cité au testament de son frère Guillaume, 1576. Aurait pris possession de la prévôté le 26 avril 1523, par suite de la résignation en Cour de son oncle Pierre (B).

FRANÇOIS, naturel, vivant en 1519 et 1520(?). Il vend, le 13 septembre 1531, et le 3 mai 1534, tous ses biens à ses cousins Guillaume et François de la Ravoire (B).

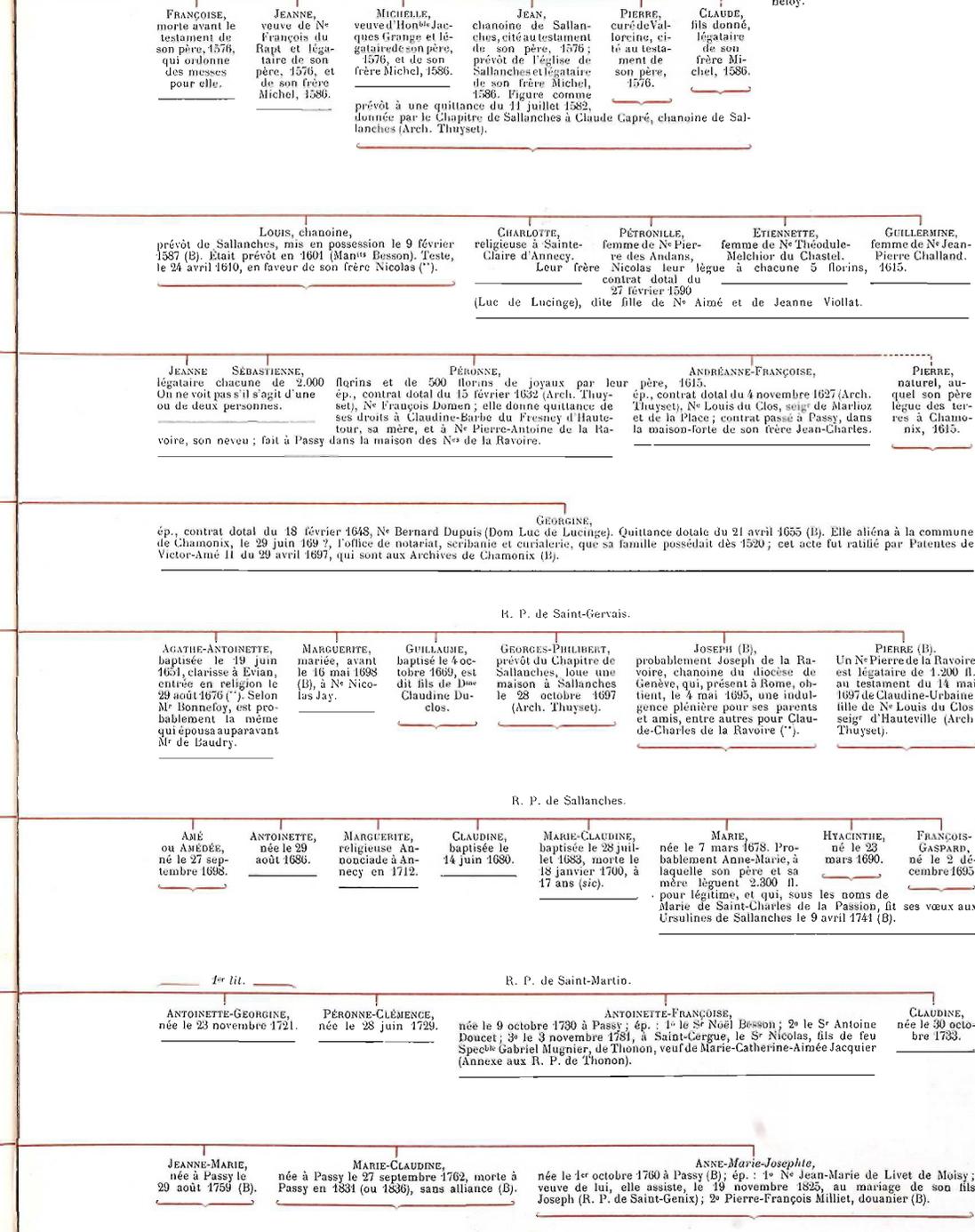
JEAN, naturel, Louis de la Ravoire, seigneur de la Croix, transige, en 1523, avec Jean de la Ravoire, notaire, au sujet de la tutelle de François et Jean de la Ravoire, fils de Mess^{rs} Guillaume (*).

AMÉDÉE. Sa mère lui fit donation de 50 fl. d'or p. p. le 24 octobre 1555, acte reçu par M^r Guillaume de la Ravoire, notaire à Chamonix (B).

(*) Documents Act^s de Savoie, t. IV.
 (**) Titres Bonnefoy.
 (B) Notes manuscrites de M^r Bonnefoy. Cette source n'est peut-être pas exempte d'erreurs involontaires.

TABLEAU X. CONTINUATION DE LA BRANCHE DE CHAMONIX ET DE PASSY.

(*) Titres Bonnefoy. (B) Notes manuscrites de M^r Bonnefoy.



(1) Son âge, à son décès en 1775, ne concorde pas avec la date de sa naissance en 1737. Il y a donc erreur sur l'une de ces dates, ou sur son âge à sa mort.



REBUT

SEIGNEURS DE SAXEL, DE SAINT-CERGUE, DU (ou DE) NOYER, DE BARDENNUCHE, COSEIGNEURS DE BRENS ET DE VIGNY, EN CHABLAIS; COSEIGNEURS DE L'ANNONCIADE, EN GENEVOIS, Etc.

P. : d'azur à une écrevisse d'or à la fasce de queues brochant sur le tout (Armoiries concédées en 1687; cachet apposé sur un testament de 1740, où ce blason se distingue très bien, sauf pour les émaux, Arch. S. S. S.; Blason de Savoie, aux Arch. Camérales pour Rebut de la Croix) (1).

Devise : *VERTERE TERGA NEQUIT* (Patentes de 1687).



AR des Patentes du 24 août 1687 (2), Jacques-François et Antoine Rebut, frères, de Thonon, obtinrent du Duc de Savoie le droit de porter les armes de leur maison, dont la description est ci-dessus. Jacques-François était alors procureur fiscal et patrimonial du duché de Chablais, et

devint sénateur au Sénat de Savoie. En cette dernière qualité, sans Lettres d'abolissement, il put acquérir des fiefs nobles, et ses descendants auraient ainsi joui de la noblesse héréditaire; il ne laissa pas d'enfants. Quant à son frère Antoine, il était, en 1687, trésorier du duché de Genevois, et il reçut, le 4 juillet 1701, des Patentes de noblesse (Annexe aux Preuves de 1723).

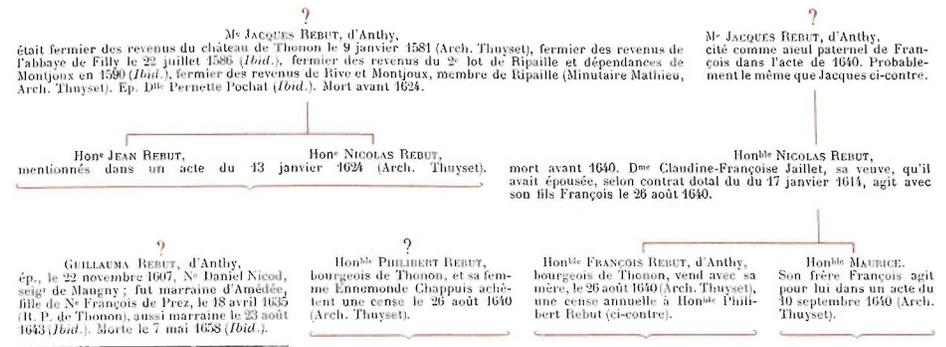
Cette famille, connue au XIX^e siècle surtout sous le nom seul de Saxel, est originaire d'Anthy près de Thonon.

Il paraît certain qu'un de ses membres, qui portait le nom de la seigneurie ou plutôt coseigneurie de l'Annonciade, fut tué, en 1745, à la bataille de Keisseldorf, étant colonel de cavalerie au service de l'Électeur de Saxe, roi de Pologne, dans l'armée duquel servirent aussi vers cette époque d'autres officiers

savoyards, des Noyel de Bellegarde, un de Thiollaz, etc. Deux frères de Saxel ont été des officiers supérieurs distingués de la brigade de Savoie.

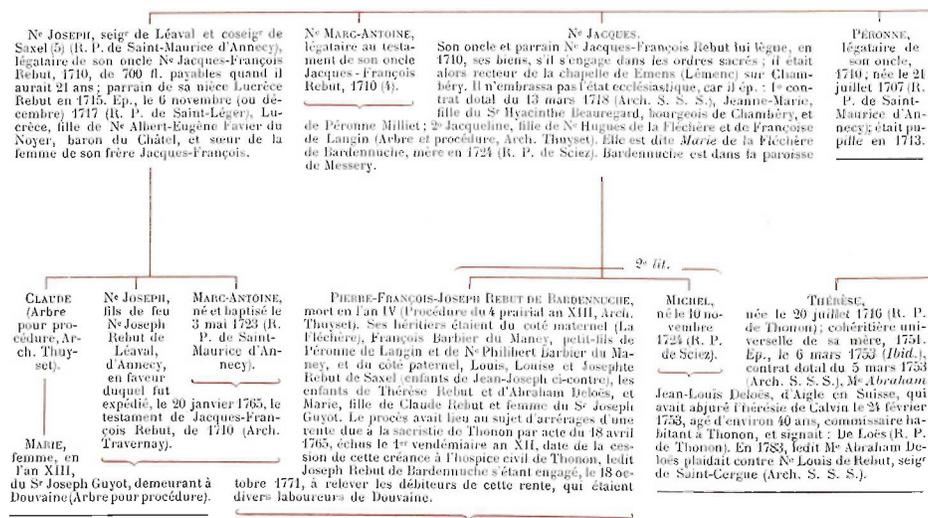
Cette race s'est éteinte dans la lignée masculine par la mort, en janvier ou février 1871, de Pierre-Paul, au cours de la guerre contre l'Allemagne, pendant laquelle il faisait partie du corps des Volontaires de l'Ouest, anciens zouaves pontificaux. Il ne survit actuellement que M^{me} Marie-Valérie de Saxel, religieuse du Sacré-Cœur à San-Remo.

TABLEAU I.



(1) Je ne sais pas pourquoi on a ajouté dans ce blason le nom de la Croix.
(2) Patentes authentiques, signées et scellées, avec blason coloré. Elles n'ont été communiquées par M^{me} Blanchet, belle-fille de M^{me} Blanchet, née de Saxel. A remarquer que ces Patentes n'abolissent pas les frères Rebut, mais leur donnent seulement le droit pour eux et leurs descendants, de porter ces armes. Ce genre de concession est extrêmement rare.

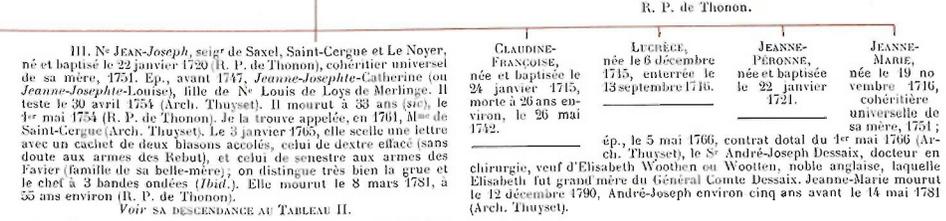
I. N^o JACQUES-FRANÇOIS, avocat, sénateur au S. S. S. par Patentes du 10 mai 1699 (Arch. S. S. S. et Inv^{ns} Arch. Haute-Savoie), seigr du Noyer, coseigr de Saint-Cergues et de l'Annonciade. En 1687, il était depuis plus de seize ans secrétaire ordinaire du Duc de Savoie et son procureur fiscal et patrimonial en Chablais; il avait servi d'Agent à M^{te} Royale et servait encore alors le Duc Victor-Amédée II en cette qualité, ayant été employé par lui comme secrétaire de son ambassade auprès du Roi de France (dit aux Patentes du 24 août 1687 lui accordant, ainsi qu'à son frère Antoine, le droit de porter des armoiries). Était juge-mage de la province de Chablais en 1692 (Arch. Travernay) (3). Ep., le 24 janvier 1696 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 10 janvier 1696 (Arch. Thuyset), étant juge-mage de Chablais, Marguerite, fille de N^o Claude de Brusset de Chabod de Villeneuve. Elle est citée, veuve, au testament de sa mère, Jeanne Carron, le 3 octobre 1715 (Arch. S. S. S.). La Sénatrice Rebut, à Breus, est portée sur un rôle des Nobles du Chablais du 1^{er} mars 1729 (Arch. de la Sous-Préfecture de Thonon). Elle teste, veuve : 1^o le 11 septembre 1740 (Arch. S. S. S.); legs à sa sœur Marie-Sébastienne de Villeneuve, religieuse Annonciade à Chambéry, à N^o Aynard de Brusset de Chabod de Villeneuve, son frère, à Odette de Villeneuve, sa sœur, femme du S^r du Freney de Combacron (Fraret), et à sa fille Marguerite du Freney, femme du Commandeur de la Tour (Trépiér), à Aynard de Nicole de la Place, son neveu, et à Marguerite de Nicole, sa fille, à Marguerite, fille de feu N^o Louis Brun, seigr de Cerneux, sa petite-nièce, à Françoise Brun de Villeneuve, sa belle-sœur; institue héritière universelle Marie-Anno-Joséphite, fille de feu N^o Claude-Louis de Brusset de Chabod, sa nièce, femme de N^o Benoît de Rogard, seigr de Chanex, habitant à Annecy, et N^o Joseph de Rogard, son fils aîné, par égales parts; scellé aux armes des Rebut, 2^o le 26 juillet 1739 (Arch. Villeneuve), faisant des legs aux mêmes personnes, sauf à Odette, sa sœur, à Marguerite Brun, sa petite-nièce, et à Françoise Brun, sa belle-sœur, ajoutant un legs à N^o Joseph-Alexis Carron, capitaine-grenadier dans le régiment de Savoie, et instituant seule héritière sa nièce Marie-Anno-Joséphite de Brusset, lui substituant son fils aîné Joseph de Rogard. Il teste le 15 mai 1710 (Arch. Thuyset, Saint-Sixt et Travernay) : s'il meurt en Chablais, veut être inhumé dans la chapelle de la Confrérie de N^o D^e de Compassion, de Thonon, à la place de ses prédécesseurs; légué à sa dite femme l'usufruit de sa moitié des biens de l'Annonciade et l'Annonciade, en la possession de Sales, indivise avec le S^r de Sonnaz, seigr d'Habères. Il codicilla le 17 avril 1713 (Arch. Villeneuve) et mourut le même jour (R. P. de Saint-Léger). Son testament fut décaché le 26 ou 24 avril 1713 (Arch. Saint-Sixt). Mort sans enfants.



N^o ANTOINE REBUT, d'Anthy, contrôleur de la maison du Duc de Savoie, fit pour son service le voyage de Portugal, était, en 1687, trésorier du duc de Genevois (dit aux Patentes de cette année lui accordant ainsi qu'à son frère le droit de porter des armoiries). Était encore trésorier provincial de Genevois en 1696 (Arch. Monthoux). Il reçut des Patentes de noblesse le 4 juillet 1701 (Annexe aux Preuves de 1723). Ep. Amée-Marie Collard, native de Thonon, fille du S^r Jacques, lequel avait acquis, le 8 avril 1682 (Titres Bailland), les biens allodiaux formant le fief de Conche, des N^{os} de Varax, de Bauleysin. Elle est nommée avec son fils N^o Jacques-François au décachement du testament de Jacques-François Rebut, son beau-frère, 1743. Le 9 décembre 1732, veuve, elle donna procuration à son fils N^o Jacques-François pour la vérification de ses fiefs (Arch. Thuyset). Mort avant le 15 mai 1710.

(3) Comme il arrive souvent pour cette époque, l'absence de virgule entre ces prénoms de Marc-Antoine et celui de Joseph, qui vient après dans ce testament, fait que je ne suis pas sûr que ce Marc-Antoine ne fait pas qu'un avec Joseph, qui aurait porté ces deux prénoms.
(4) J'ignore où était située cette seigneurie de Léval; elle se trouvait probablement en Genevois.
(5) Il y a dans une erreur dans l'index des Archives de la Haute-Savoie, d'après lequel il n'aurait été nommé juge-mage que par François le 23 mars 1692. Le 9 mai 1700 (en suivant la reconnaissance de Gaspard de Genève du 8 novembre 1688 pour la seigneurie de Cervens) il reconnaît tenir la seigneurie avec par « m. et b. », qui a été le village du Noyer, paroisse d'Allinges, diocèse du marquisat de Cursinge, en vertu de la vente à lui faite par Janus de Bellegarde, seigr de Cursinge, le 2 novembre 1636, y compris une rente féodale (Arch. Thuyset). Par contrats du 11 mai 1703 et 12 décembre 1710 (Ibid.), il achète de N^o Antoine et Ferdinand Inceza la juridiction de Saint-Cergues avec le titre de seigneurie, fief, arrière-fief et m. et b. emp.

II. N^o JACQUES-FRANÇOIS, avocat au S. S. S., seigr de Saxel, Saint-Cergue et le Noyer, coseigr de Breus et de Vigny, natif de Thonon, fils aîné, héritier universel de son oncle Jacques-François Rebut. Sans doute M^o de Saxel, à Thonon, qui figure sur un rôle des Nobles du Chablais du 1^{er} mars 1729 (Arch. de la Sous-Préfecture de Thonon). Le 30 décembre 1734, comme héritier de son oncle, il consigne tenir la seigneurie de Saint-Cergues, avec une rente féodale, plus la juridiction de Saxel, acquise par son dit oncle de N^o Louis de Varax le 3 novembre 1702 (Sommaire des Fiefs). Ep., le 7 février 1714 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 20 janvier 1714 (Arch. S. S. S.), Thérèse, fille de N^o Albert-Eugène Favier du Noyer, à laquelle il avait fait la veuve, 19 janvier 1714, une donation à cause de noces (Ibid.). Il mourut le 14 janvier 1743, à 56 ans environ (R. P. de Thonon). Elle testa, veuve, le 5 octobre 1751 (Arch. S. S. S.), et mourut le 25 janvier 1759, à plus de 60 ans (R. P. de Thonon).



III. N^o JEAN-JOSEPH, seigr de Saxel, Saint-Cergue et Le Noyer, né et baptisé le 22 janvier 1720 (R. P. de Thonon), cohéritier universel de sa mère, 1751. Ep., avant 1747, Jeanne-Joséphite-Catherine (ou Jeanne-Joséphite-Louise), fille de N^o Louis de Loys de Merlinge. Il teste le 30 avril 1754 (Arch. Thuyset). Il mourut à 33 ans (sic), le 4^o mai 1754 (R. P. de Thonon). Le 3 janvier 1765, elle scella une lettre avec un cachet de deux bisons accolés, celui de droite effacé (sans doute aux armes des Rebut), et celui de senestre aux armes des Favier (famille de sa belle-mère); on distingue très bien la grue et le chef à 3 bandes ondées (Ibid.). Elle mourut le 8 mars 1781, à 55 ans environ (R. P. de Thonon). Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

III. N° JEAN-Joseph, seigr de Saxel, Saint-Cergue et Le Noyer. Voir son article et son ascendance au TABLEAU I.

R. P. de Thonon.

MARIE-Joseph, fille posthume, née le 18 octobre 1754, ép., le 23 janvier 1788, M^r François-Hyacinthe Arpin, veuf de D^{ne} Claudine Pissot.

Louise-THÉRÈSE, née à Allinges, ép., le 13 avril 1795 (R. P. de Thonon), Jean-Baptiste Descombes, d'Annecy. Morte le 17 février 1836, à 85 ans (*Ibid.*). Elle avait institué héritières ses cinq nièces Louise, Antoinette et Thérèse de Saxel, Louise et Henriette Arpin (Arch. Thuysset). Il mourut peu avant le 28 mai 1833 (*Ibid.*).

AMÉE-ANTOINETTE, née le 18 janvier 1750, morte le 26 août de la même année. Avait en pour parrain N^r Amédée-Augustin de Blonay.

IV. N° LOUIS-MARIE, seigr de Saxel et Saint-Cergue, né le 9 décembre 1747; héritier universel de son père et de sa mère. Était, le 14 février 1765, sous la tutelle de sa mère, qui fut nommée sa curatrice le 1^{er} mars 1765 (Arch. Thuysset). Le 24 février 1776, il consigna tout ce que son grand-père Jacques-François Rebut avait consigné en 1734, plus la rente féodale sans juridiction, dite de Balleyson, acquise, par Jacques-François Rebut, de Claude de Varax, le 5 novembre 1702, rière Saint-Didier, la rente féodale dite de Corning, démembrée de la seigneurie dudit lieu, en vertu d'un acquis fait de N^r Jacques d'Adda par Jacques-François Rebut le 7 février 1711, plus la rente féodale dite de Vigny, acquise par le même Rebut de Gaspard de Loys le 5 janvier 1711 (*Sommaire des Feux*). Il vendit la seigneurie de Saint-Cergue à Claude Jallat, avant le 4 janvier 1783 (Arch. S. S. S.). Il est porté au Tableau des Vassaux, en 1787, pour les seigneuries de Noyer des Allinges et Saxel en Chablais (Bibliothèque du roi à Paris). Il affranchit les communautés de Saint-Cergue, Machilly, Erens, Bons et Saint-Didier le 29 septembre 1788 (Arch. Thuysset). M^r Puboutoz donne à Cergue, Machilly, Erens, Bons et Saint-Didier le 29 septembre 1788 (*Mss. Anc. Chablaisienne*, t. XXV, p. 225). Il habitait au (ou à) Noyer, et y était encore domicilié en 1813 (Arch. Thuysset). Il signe en 1807: De Sassel (*Ibid.*). Il ép. D^{ne} Marie-Thérèse Hétemps, qui vivait encore le 26 nivose an VIII (*Ibid.*). Morte avant 1829.

N° HYACINTHE-ANTOINE, 2^e fils, né le 14 août 1752, mort le 14 avril 1761.

JEANNE-JOSEPHINE, née le 20 mai 1751, morte le 14 novembre 1754, à 3 ans environ.

LOUIS-MARIE REBUT DE SAXEL, né le 10 décembre 1799 à Allinges, garde du corps le 2 février 1817, sous-lieutenant à la brigade de Savoie le 7 novembre 1817, capitaine à cette brigade le 7 mai 1821 (Matricule de la brigade et Arch. Thuysset), major au 1^{er} régiment de cette brigade le 2 avril 1812 (Arch. Thuysset), décoré de la médaille à la Valeur militaire en 1818, mis à la retraite le 12 septembre 1838 avec le grade de lieutenant-colonel, et a comme tel officier supérieur s'est toujours distingué dans tous les faits d'armes de la dernière campagne. Il est fait chevalier des Saints-Maurice et Lazare (*Ibid.*). Ep. Caroline Falcone, fille de Charles, ingénieur, de Novare, et de Caroline Plantarda (*Ibid.*). Elle mourut à Nove, à 27 ans, le 3 novembre 1839 (*Ibid.*). La Reine se chargea de l'éducation de leurs deux filles (*Ibid.*). Il habitait Evian le 19 octobre 1819 (*Ibid.*). Mort à Evian le 2 mai 1850 (Etat civil d'Evian).

ANTOINETTE, ép. M^r Vignet, de Lully (Arch. Thuysset), vivante le 5 novembre 1836 (Arch. Thuysset).

Thérèse-MARIE, née à Allinges, ép. le 28 février 1835 (R. P. de Thonon), François-Ignace, fils du Capitaine Louis Gamen, chef de la Légion d'honneur, et de feue Suzanne Dupasquier, de la paroisse de Saint-François de Sales de Chambéry. Morte *ab intestat*, veuve, le 2 octobre 1875, dans la paroisse d'Allinges, âgée de 84 ans et 3 mois (Lettre du Curé d'Allinges, Arch. Villeneuve). Son héritage devait se partager en trois, entre la descendante Blanche, celle d'Antoinette de Saxel, femme Vignet, et celle de Louis de Saxel (Arch. Villeneuve).

V. EUGÈNE-MARIE-JOSEPH, né le 3 avril 1787 (R. P. de Thonon), adû mourir jeune.

MARIE-Joseph VICTOR REBUT DE SAXEL, né le 27 septembre 1788 (R. P. de Thonon et Matricule de la brigade de Savoie), lieutenant au service de France, sous-lieutenant à la brigade de Savoie le 1^{er} juillet 1817, lieutenant provincial le 25 août 1820, dispensé du service le 16 avril 1824 (Matricule de la brigade). Ep. Marie-Arlette de Galley, fille de N^r Jean-Pierre, de Saint-Germain, née à Bernex (Minutes Charmot), vivante le 20 février 1839 (Arch. Thuysset). Morte le 8 août 1835, âgée de 47 ans environ (R. P. d'Allinges) (1).

JEAN-MARIE-François DE SAXEL DU NOYER (sic, Matricule de la brigade), né le 26 mars 1796 au château du Noyer, paroisse d'Allinges (Article nécrologique dans le *Compte rendu des Alpes* du 30 mars 1816 et Matricule de la brigade); volontaire au régiment de Savoie le 21 janvier 1814 (Matricule de la brigade et *Souvenirs de 1814*, par le M^r Tredicini de Saint-Severin, où il est porté comme 2^e sous-lieutenant à la 4^e compagnie du bataillon organisé par le Général de Sontax), fit la campagne de 1815 (Article nécrologique), capitaine à la brigade de Savoie le 14 décembre 1818 (Matricule), dispensé du service le 16 avril 1821 (*Ibid.*), pour avoir pris part au mouvement politique de cette année, subit une longue détention (Arch. Thuysset). En 1818, il fut rappele au service comme major à la brigade de Savoie (Article nécrologique); le 24 décembre 1819, fut nommé lieutenant-colonel et l'année suivante il prit sa retraite (*Ibid.*). Il hérita de N^r Jean-Joseph-Marie-Xavier de Blonay, qui avait testé le 26 mai 1832, jour de sa mort, et dont il était cousin par les Loys (Arch. Thuysset). Il fut tuteur des enfants de son frère Louis N. N., fils naturel; le 25 février 1783, était placé depuis neuf à dix ans chez Claude Novel (Arch. Thuysset), né de Jeanne Souvrat, d'Allinges (*Ibid.*).

LOUISE, ép. M^r Blanchet; cohéritière de sa tante M^{me} Descombes, avec un préciput de 600 liv. Son fils, M^r Marie-Blanchet, fut garde général des eaux et forêts à Thonon (Arch. Thuysset).

N. N., fils naturel; le 25 février 1783, était placé depuis neuf à dix ans chez Claude Novel (Arch. Thuysset), né de Jeanne Souvrat, d'Allinges (*Ibid.*).

Pierre-PAUL REBUT DE SAXEL, né à Turin le 26 octobre 1832, engagé volontaire au 13^e régiment d'infanterie, brigade de Pignone, de 1849 à 1851; colon à Sétif en 1857, parti en 1858 pour la Russie et la Pologne; lieutenant de chasseurs sous les ordres de Langievich, Rochebrun, etc., chef de l'insurrection polonaise, blessé et fait prisonnier à la bataille de Parisko (Arch. Villeneuve); professeur de langues française et italienne à Galatz et en Roumanie de 1864 à 1867 (*Ibid.*). Autorisation authentique par le Ministère des principautés unies roumaines; reçut à Thonon, le 11 juillet 1870, un passeport pour l'Autriche, Constantinople et les principautés danubiennes; s'engagea, en 1870, dans les Volontaires de l'Ouest, anciens zouaves pontificaux, commandés par Charrette; mourut à l'hôpital de Poitiers en janvier ou février 1871 (*Ibid.*), dernier de sa race.

PAUL, mort au collège de la Motte-Servolex d'une insolation peu avant le 9 août 1858 (Arch. Thuysset).

Caroline-STÉPHANIE, née à Gènes en 1834, filleule de la Comtesse de Menthon d'Aviernoz, née Favier du Noyer, femme du Général Comte d'Aviernoz, alors colonel (Arch. Villeneuve); ép., le 19 février 1855, contrat dotal du 4 février 1855, le Comte Valentin de Regard de Villeneuve. Morte à Chambéry le 4 janvier 1871.

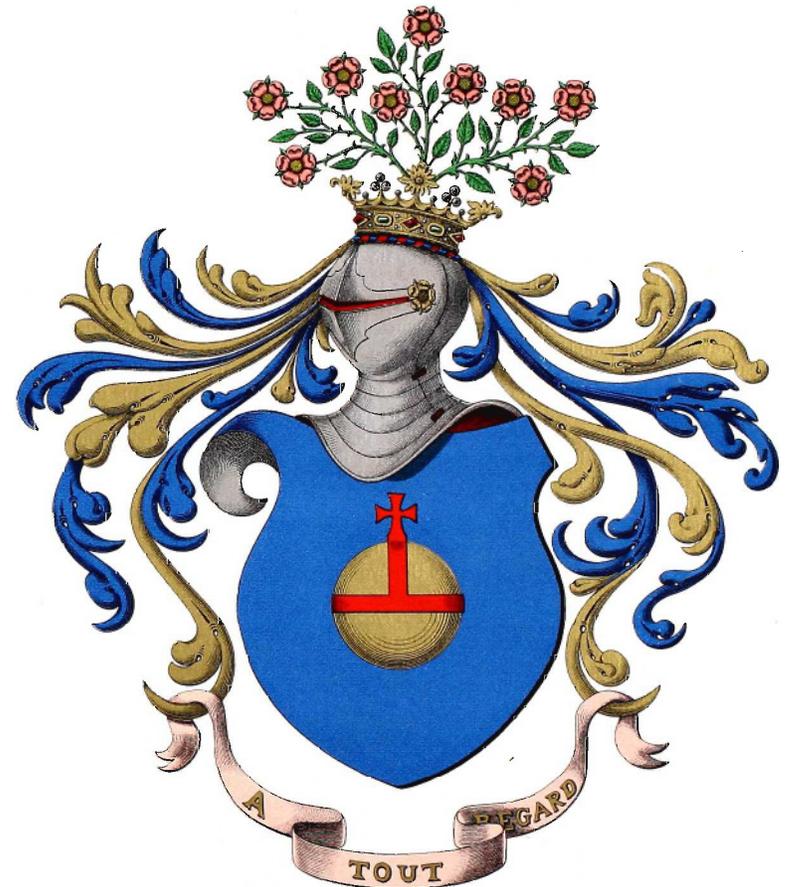
Marie-Victorie, née aux Allinges (Arch. Villeneuve) avant le 20 février 1839 (Arch. Thuysset); transige, étant novice du Sacré-Cœur de Jésus, le 15 août 1838, avec son beau-frère le Comte Valentin de Villeneuve, au sujet de la succession de son père et de sa mère (Arch. Villeneuve). Est actuellement (1912) religieuse du Sacré-Cœur à San-Remo.

VI. FRANÇOIS, fils unique, né à Carouge le 31 août 1843 (Communication de M. Duplan), mort le 30 octobre 1850 (Article nécrologique de son père).

(1) Lesdits N^r Joseph-Marie Rebut de Saxel et Marie-Antoinette de Galley, sa femme, testent en commun le 26 juin 1835, en leur château situé à Noyer, commune d'Allinges; elle institue sa femme légataire universelle; elle donne à chacune de ses nièces, Sylvine (ou Sylvie) et Marie de Galley, une bague en diamant, à son neveu, Ludovic de Galley, sa montre en or, à sa belle-sœur, M^{me} Gamen, son chape de cachemire, et institue pour légataire universel son mari; elle desire que son mobilier, son argenterie et son linge de maison soient restitués à ses neveux, Gustave et Ludovic de Galley (Minutes Charmot, chez M^r Bouvard, notaire à Thonon).

REGARD (DE)

SEIGNEURS DE VARS, PUIS BARONS, ENFIN COMTES DE VARS, COMTES DE CLERMONT, SEIGNEURS DE DESINGY, DE MORGEX, DE BEAUREGARD, DE LA FOREST (à CLERMONT), DE VALLIÈRES, DE MARCY, DE MOGNARD, DE LA MAISON-FORTE DE MOUXY (de CLERMONT), DE SYON, DE LA MAISON-FORTE DE MANEST, DE DISONCHE, DE SAINT-GERMAIN, DE MÉRAL, DE CUSINENS, DE REAUMONT EN SEMINE, DE MONS EN SEMINE, DU VIDOMINAT D'ÉLOISE, DE CHABASSON, DE LA MAISON-FORTE DE PÉRÉAZ (OU PEYRIAZ), MARQUIS DE CRUSEILLES, COSEIGNEURS DE SEMINE, D'HAUTEVILLE, DE BEVY, DE VILLAZ, DE QUINTAL, ETC., EN GENEVOIS; BARONS DE FÉTRERNE, SEIGNEURS DE VINZIER, EN CHABLAIS; SEIGNEURS DE PELLIGNEX, MARQUIS DE LUCINGE, COSEIGNEURS D'ARENTHON, EN FAUCIGNY; COMTES DE SAINT-CASSIN, SEIGNEURS DE SAINT-PAUL-SUR-AIX, DE VILLENEUVE, MONTAGNOLE ET BELLECOMBETTE, COMTES DE VILLENEUVE, EN SAVOIE; SEIGNEURS DE CHANAY, DE SURJOUX, DE L'HÔPITAL-SUR-DORCHE, DE L'ÉCLUSE, D'AVANCHY, MARQUIS DE BALLON, EN BUGRY, ETC.



P. d'azur au monde d'or cintré et croisé de gueules (Preuves de Malte; Ménestrier; Armorial de Loche; Besson; armes portées actuellement par la branche de Villeneuve). La branche de Vars a porté les mêmes armes, parfois avec le croisé d'or (Arch. Chamoux). Guichenon (Manuscrits) donne aussi le croisé d'or.

Ce ne sont pas les armes décrites aux Patentes de confirmation de noblesse du 1^{er} avril 1567 (Reg. 6, Patentes Savoie, fol. 203, Archives de la Chambre des Comptes): écartelé aux 1 et 4 d'or au monde d'argent cintré et croisé de gueules, aux 2 et 3 bandé d'argent et de gueules, chaque bande d'argent chargée de 3 roses de gueules; cimier, 3 branches de rosier; devise: A TOUT REGARD. Il faut remarquer qu'ici le blason Regard est écartelé avec celui d'Azestan (ou d'Astizan), de la vallée d'Aoste, que, pour celui de M^r Gallois Regard, évêque de Bagnone (château de Villeneuve). Cet Evêque a bien scellé des lettres avec un cachet aux armes écartelées de Regard et d'Azestan, mais on ne distingue pas les émaux (Arch. Thuysset). Quant au blason Azestan de ces Patentes de 1567, il est aussi modifié, puisque sur tous les bandés d'argent il ne doit pas y avoir 3 roses, et que sur deux d'entre eux, il ne doit y en avoir que 2 ou 1. Les erreurs de ce genre dans les descriptions des Patentes ne sont pas rares. Franchi-Verney (*Armerista*) n'a fait que traduire la description de ces Patentes de 1567. Dufour et Rabut (*Sigillographie de la Savoie*) ont reproduit un sceau employé par cet Evêque Gallois, comme abbé d'Entremont, et conservé au château de Villeneuve; mais ils en donnent une description complètement fautive; ils disent que le blason Regard y est écartelé avec l'autre, tandis qu'il y a: parti de... au monde de... cintré de... et croisé de..., et de... à 2 bandes de...



GUICHENON dit dans ses Manuscrits : « Cette famille se prétend originaire de Rome, quoiqu'elle soit établie il y a longtemps à Clermont en Genevois. Elle est redevable de son élévation à Galois Regard, évêque de Bagnorea. Le plus ancien portant la qualité de noble et dont la mémoire s'est conservée par les titres est Pierre, père de cet évêque. »

« Cette famille originaire d'Italie, dit Dom Luc de Lucinge (*Seconds Trails*), est assurément de très bonne marque et subsiste aujourd'hui avec beaucoup de distinction en différentes branches. Quoiqu'elle soit fort ancienne, on ne la commence néanmoins, par le manquement et la perte des titres, que par N^o Pierre

Regard, fils de Nicod. »

J'ai pu remonter sa généalogie jusque vers la fin du xiv^e siècle, et la filiation est certaine depuis le commencement du xv^e. Elle habitait Clermont en Genevois, petite ville entourée de murailles ou remparts au moyen âge, adossée à un château-fort des Comtes de Genevois, et siège d'une châtellenie de ces Comtes. En 1395 les Regard y avaient des maisons touchant l'enceinte du château et celle de la ville (Arch. Viry) (1). Ils ont été qualifiés nobles au moins dès 1511, précisément en la personne du même Pierre, cité par Guichenon et Dom Luc de Lucinge, et qui était châtelain de Clermont. Par Patentes d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, du 1^{er} avril 1567, Galois Regard, évêque de Bagnorea, gentilhomme de sa maison, Janus et Alexandre, ses frères, enfants de feu Pierre Regard et natifs de la ville de Clermont, furent confirmés et au besoin rétablis dans leur noblesse, sans paiement de finances (2).

L'origine italienne n'est prouvée par aucun document à ma connaissance (3).

Les Regard se sont alliés à beaucoup de très illustres familles de la Savoie : de Lucinge, de Menthon (2 fois), de Clermont (2 fois), de Monthouz, de Conzié (2 fois), de Compois de Fêterne, de Bellegarde de Disonche, de Sacconay, de Montfort, Portier du Belair, Angot de Bonnières, Gerbais de Sonnaz, de Sales, Noyel de Bellegarde, etc. Ils ont aussi contracté de brillantes alliances dans diverses provinces de France, en Piémont et dans le Comté de Nice.

Comme on le voit par l'énumération du folio précédent, ils ont possédé dans différentes provinces de la Savoie et en Bugey de très nombreuses seigneuries, plusieurs très importantes, des marquisats en Bugey, en Genevois et en Faucigny, plusieurs comtés, etc.

A la généalogie on verra que, depuis et y compris le xvi^e siècle, ils ont brillé sans cesse dans les armes, à la Cour, dans l'Église et même dans de hautes fonctions diplomatiques. Dans toutes les branches, ils étaient presque tous officiers dans l'armée, et ils comptent un nombre considérable d'officiers de grades élevés : capitaines dans l'escadron de Savoie, majors, lieutenants-colonels, colonels, brigadiers d'armée, lieutenants des gentilhommes archers gardes du corps et un major-général. Un très grand nombre d'entre eux avaient en même temps de hautes charges de cour ou autres, et étaient gentilshommes de la maison des Ducs de Savoie, gentilshommes de bouche ou de la chambre, écuyers ordinaires, maîtres d'hôtel des Princes, commandants de provinces, grands-voyers deçà les monts, etc. (4). Plusieurs sont morts au champ d'honneur ou en campagne. Je signale particulièrement les six suivants.

Gallois Regard fut chanoine de Saint-Pierre de Genève avant novembre 1555, nommé alors *familier* du Pape, curé de Menthonnex en 1557 et 1563, *procurateur des contredites* en Cour de Rome en 1558, abbé commendataire d'Entremont en 1560, *évêque de Bagnorea* le 15 octobre 1563 (Guichenon), prieur de Saint-Victor et de Saint-Jean hors les murs de Genève, abbé d'Hautecombe en 1568 et prieur de Lovagny après son frère Janus. Il a été aussi, selon Guichenon et Luc de Lucinge, dataire, selon Comnène et un vieil arbre des Archives Villeneuve, dataire et garde des sceaux du Saint-Siège, selon Besson, camérier du Pape, et, selon Guichenon, Comnène et ce vieil arbre, prieur de Saint-Ours en val d'Aoste. La faveur dont il jouit auprès des Papes Paul IV et Pie IV, du Duc Emmanuel-Philibert et du Duc de Genevois, lui permit d'obtenir ainsi un nombre considérable de bénéfices et de dignités. Il était gentilhomme de la maison du Duc de Savoie, qui, dans les Patentes de confirmation de noblesse, cite les grands services qu'il lui a rendus à la Cour de Rome et ailleurs. Jacques, duc de Genevois, mentionne aussi, en 1569 dans l'inféodation de Desingy, « plusieurs grands agréables plaisirs et services » de cet évêque et de ses neveux de Regard. En 1574, Galois faisait partie à Lyon de la suite d'Emmanuel-Philibert, qui avait accompagné Henri III, et, lorsque la nouvelle de la mort de la Duchesse, sa femme, et de la maladie du Prince de Piémont, son fils, y arriva, personne de la maison du Duc ne voulut se hasarder à les lui faire connaître ; cet évêque de Bagnorea se chargea de les lui annoncer et le fit en homme d'esprit (Guichenon, *Savoie*, p. 692). Il était encore auprès d'Emmanuel-Philibert, lorsqu'il revint en Savoie et reçut, le 30 octobre 1576, au château de Chambéry, l'hommage de l'Archevêque de Tarentaise (*Ibid.*, p. 694). Au dire de M^{rs} Charles-Auguste de Sales (*Pourpris historique*), il fut un des grands amis du père de Saint François de Sales, et

(1) Louis, duc de Savoie, à la requête des habitants, et pour que sa ville de Clermont puisse se peupler davantage (*fecundius poterit populari*), accorde, le 14 juillet 1452, que tous les forains, qui viendront y demeurer, seront quittes pendant dix ans de toutes tailles, subsides, dous, focagis, régales, cavalcades, tributs et autres impositions analogues (Arch. Chamoux).

(2) Ce ne sont donc pas des Patentes d'anoblissement, comme il est dit dans une généalogie imprimée vers 1865, mais ce sont des Patentes de déclaration et de confirmation de noblesse : « Quoique eux et leurs prédécesseurs des longtemps aient été, comme ils sont actuellement, hommes nobles et de qualité noble, tenus pour tels, et jouissent de tous les droits et privilèges de cet état, mais, attendu qu'on ne trouve aucune prestation d'hommage noble fait par eux aux Ducs de Savoie ou de Genevois, et qu'en outre ils ont ci-devant exercé quelques arts, pratiques et négociations honnêtes, en quoi ils ont parfois dérogé, ils sont déclarés, eux et leur feu père, avoir été extraits et être hommes nobles de noble sang et lignage et leur postérité ; et le Duc les confirme et, en tant que besoin, les rétablit en cet état, sans paiement de finances ; et ce en raison notamment des grands services que le Duc a reçus et reçoit journellement dudit Mess^{rs} Galois, tant en la Cour de Rome qu'ailleurs lieux où il a été employé. » Ces Lettres furent enregistrées par la Chambre des Comptes le 9 novembre 1568.

(3) Cette famille serait originaire de Norcia, dans l'Ombrie, patrie de Saint Benoît, et la mère de ce Saint aurait été une Regard. Comme Saint Benoît vivait au v^e siècle, cette légende n'a pas grande valeur.

(4) Un seul entra dans la magistrature et fut nommé très jeune Sénateur au Sénat de Savoie par le Roi de France en 1695, mais ses goûts, paraît-il, le portèrent à abandonner la toge et à suivre la carrière des armes, comme les autres membres de sa race, car quatre ans après il était capitaine dans le régiment de Savoie et nommé à la survivance de la dignité de Maître d'hôtel de la Duchesse de Savoie, après son père.

fut parrain de Galois de Sales, frère du Saint. Il acquit seul ou avec son frère Alexandre, ou ses neveux, les seigneuries de Vars, Chanay, Mognard, Desingy, Beauregard, Morgex, Syon, la Forest, etc., qui passèrent à ses neveux (*voir* son article, Tableau II).

Son frère Janus occupa aussi de nombreuses fonctions ou dignités dans l'Église : celles de chanoine de Saint-Pierre de Genève en 1544, de prieur de Lovagny au moins dès 1550, de recteur de Queige en 1557, de chanoine de Saint-Pierre de Rome en 1562, de prévôt de Saint-Pierre de Genève et de chapelain de Saint-Georges dans cette église en 1563 ; il quitta cette prévôté pour aller à Rome permuter avec son frère Galois au retour de celui-ci de cette ville en Savoie et y avoir son bénéfice (on ne dit pas lequel ni à quelle date, Arch. Chamoux, Procédures) ; étant *prévôt de Saint-Pierre de Rome*, selon Comnène, il mourut dans cette ville en 1572 et y fut enseveli.

Alexandre-Gaspard, baron de Vars, fut gentilhomme de la Princesse de Savoie, écuyer ordinaire de M^{me} R^{le}, cornette de la compagnie de ses gardes, conseiller d'État de S. A., grand-voyer deçà les monts ; le Duc de Savoie l'envoya auprès du Roi d'Angleterre, probablement peu après l'avènement de Victor-Amédée I en 1630. Son fils François-Joseph-Auguste, comte de Clermont, etc., fut écuyer de M^{me} R^{le}, capitaine dans l'escadron de Savoie, maître d'hôtel de la Duchesse de Savoie, et son fils Henri eut la survivance de cette dernière charge.

Le Comte François-Marie de Regard de Clermont obtint à l'âge de 11 ans l'indigénat dans la principauté de Dade et il servit en Prusse sous le grand Frédéric, qui lui donna son portrait, actuellement au château de Chamoux. Il commença sa carrière dans les états sardes au régiment de Tarentaise, fut nommé, le 11 avril 1795, colonel commandant le régiment de grenadiers composé des 6^e et 7^e bataillons, se distingua dans diverses affaires, notamment le 30 août 1795 au combat de Clavières, où il fut grièvement blessé. Il commanda par intérim la ville et province d'Alba et fut nommé, en 1798, colonel du régiment de la Reine, qui devint le 9^e régiment de l'armée française d'Italie (1). Il devint major-général le 2 janvier 1815, chevalier grand-croix des Saints-Maurice et Lazare, commandeur et chancelier de l'ordre militaire de Savoie.

Pierre-Louis de Regard de Villeneuve, major dans la brigade de Savoie, fut tué à Volta, dans la campagne de 1848.

Ferdinand de Regard de Vars, capitaine au régiment d'Aoste-Cavalerie, qui s'était déjà signalé par sa valeur à la bataille de Goito en 1848, fut blessé mortellement à celle de Novare en 1849. C'était le « type de la bravoure et de l'esprit chevaleresque », selon l'expression de M^r le Général Borson, alors son frère d'armes, qui a tenu à rendre en 1892 un magnifique hommage à sa mémoire (2).

Cette famille a donc tenu dès le xvi^e siècle un rang des plus élevés dans la noblesse de la Savoie et du Bugey. Elle a formé quatre branches principales : l'aînée, celle des Comtes de Vars, de Clermont et de Saint-Cassin, éteinte dans les mâles et dont il ne reste que la Comtesse Castagnery de Châteauneuf ; celle des Seigneurs de Morgex, de Disonche, etc., Marquis de Ballon ; celle des Barons de Fêterne, Marquis de Lucinge ; et celle des Seigneurs de Chanay, de Mognard, etc., Marquis de Cruseilles et Comtes de Villeneuve (3). Cette dernière seule subsiste et continue avec beaucoup de distinction, comme le disait Dom Luc de Lucinge au xvii^e siècle des diverses branches de la famille.

Il est à remarquer que les Regard, comtes de Clermont, sont devenus comtes de Saint-Cassin, titre sous lequel ils sont peu connus, par alliance avec les Clermont-Mont-Saint-Jean, qui n'avaient aucun rapport avec Clermont en Genevois. La branche de Ballon a porté le nom de Perrucard, par héritage de cette famille, et celle de Vars le nom de Clermont.

Grâce à l'obligeance de M^{me} la Comtesse de Gerbais de Sonnaz, née de Ternengo, qui a bien voulu me communiquer chez moi ses riches archives du château de Chamoux, j'ai pu, surtout pour la branche de Vars, donner à cet article le développement désirable.

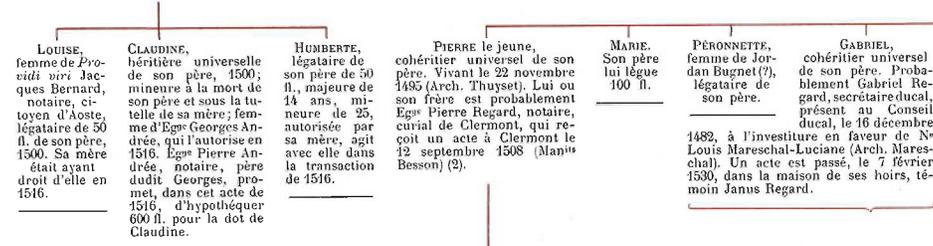
(1) Le 4 pluviôse an VII (24 janvier 1799), l'Adjudant général Flavigny, commandant la division de Lert (?) du Piémont, de l'armée d'Italie, décerne au citoyen Regard, commandant le 9^e régiment, ci-devant la Reine, un témoignage de grand regret de voir partir de sa division les soldats de ce régiment, et d'engager pour leur bon ordre et leur discipline (Arch. Chamoux).

(2) M^r le Général Borson a choisi pour sujet de son discours de réception à l'Académie de Savoie une notice sur cet ancien camarade, afin « d'acquiescer, bien que tardivement, une dette qui lui tenait au cœur ». A Novare, de Vars, après avoir fourni plusieurs charges brillantes à la tête de son propre escadron, sollicita avec instance le commandement d'un autre escadron, appelé à marcher et qui n'avait pas de capitaine, pour le mener à la charge, dans laquelle il fut atteint de deux balles.

(3) La branche de Villeneuve est en possession continue depuis plus de cent cinquante ans du titre de Comte ; tous les aînés dans cinq générations successives l'ont porté et ont été appelés Comtes de Villeneuve dans des actes officiels, et même dans des Patentes et Brevets royaux déjà au xviii^e siècle.

PROVIDUS, puis **N° CLAUDE REGARD**, ép. N° Jeanne, fille de feu N° Bertholin de Camagnia. Il teste, dit *Providus vir et mercator*, habitant à Aoste, le 14 septembre 1500, léguant 450 fl. à Jeanne, sa femme, et codicille, le 13 mars 1501, en présence de N° François de Camagnia, vibailli de la vallée d'Aoste, léguant en outre 150 fl. à sa dite femme, payables par ses héritiers universels (Arch. Chamoux). Ladite N° Jeanne, veuve de N° Claude REGARD, de Clermont, transige, le 7 juin 1516 (*Ibid.*), en son nom et comme ayant droit universelle instituée par celui-ci, et aussi fille de ladite Jeanne : comme l'hoirie dudit N° Claude est indivise avec les biens de N° Pierre REGARD, neveu et légataire dudit N° Claude, Jeanne et les trois filles dudit N° Claude cèdent au dit N° Pierre tous leurs droits sur tous les biens dudit Claude *tam circa quam ultra montes*, notamment sur une maison avec ses dépendances *in burgo Clarimontis*, jointe à l'orient des biens de N° Pierre, fils de feu N° Nicod REGARD, au couchant *menia dicti burgi*, et au nord les fossés du château de Clermont, moyennant 500 fl. pour Jeanne, Louise et Humberte et 350 pour Claudine ; fait en la cité d'Aoste, témoin Hon^s et Eg^s Mess^s Maurice de Camagnia et Antoine Ducis, prêtres.

(1) Ici le nom de la famille de Viry est maintenu en français avec l'une de ses anciennes orthographes, au milieu d'un texte latin, comme cela se faisait souvent à cette époque.



N° GUILLAUME REGARD, de Clermont, dit écuier en 1559, ép., avant le 4 juillet 1559 (Arch. Savoiron), D^{ne} Berthe ou Humberte, fille de N° Claude Monon, de Rumilly, laquelle on trouve souvent appelée des Escullées ou d'Esculliez. Il est témoin à une enquête en 1582 (Arch. Thuysset), étant âgé de 62 ans, et ayant alors pour femme Louise de Sionzier, fille de N° Jacques, et habitant Douvres, paroisse de Desingy. Cité en abandonnement, le 8 juin 1573, à Clermont (Arch. Chamoux). Il fait une vente, le 14 juillet 1583, avec son fils Janus (Titres Baillard, Inventaire de l'hoirie de N° Antoine Bayatz).

N° ANÉDÉE ou AMÉ, ép. D^{ne} Marguerite de Chanex (ou Chaves); ils constituent en dot 400 écus d'or à leur fille Péronne le 19 décembre 1561 (Arch. Morand). Probablement N° Amédée REGARD, de Clermont, châtelain de Rumilly, qui achète des servies le 12 juillet 1596 (Arch. Thuysset), un servis de N° François-Gabriel de Moux, seig^r de Lupigny, le 4 mai 1537 (Titres Vulliod), qui accorde à celui-ci droit de rachat le 31 mars 1539 (*Ibid.*), et qui achète des biens à Motz le 12 août 1551 (Arch. Savoiron).



N° CLAUDE-FRANÇOIS, mort sans enfants (Commène). Lui ou un autre N° Claude-François REGARD, comme possesseur des biens de feu Die Claude REGARD, sa femme, était débiteur envers N° Jean-Baptiste REGARD, seig^r de la Forest, et Hétène d'Arerex, sa mère, lesquels lui font substier une pièce de terre en 1624 (Arch. Savoiron).

Commène.

N. N., ép. N° Jean de la Croix d'Arjon.

N. N., religieuse à Haute-combe.

TABLEAU I.

N. N. Rév^s Mess^s NICOD REGARD, curé de Menthonnex, témoin audit lieu le 3 juin 1395 (Arch. Thuysset). Très probablement Dom Nicod REGARD, qui, avec Jacques REGARD, de Clermont, son neveu, est cité dans une reconnaissance du 17 juin 1438 par N° Amédée de Viry au Duc de Savoie, comme devant un servis pour une maison à Clermont, *retro furnum dictae ville juxta clausuras castrii dicti loci Clarimontis ab oriente, curtinas domorum dictorum dompni Nyocodi et Jacobi Regardi ex occidente, clausuras dictae ville ex borea et furnum supradictum ex vento, quod eisdem avunculo et nepoti fuit albergatum per dominum Aymonem de Viry* (1)... *quod tenent dicti avunculus et nepos in emphiteosim perpetuum sub servitio predicto* (Arch. Viry).

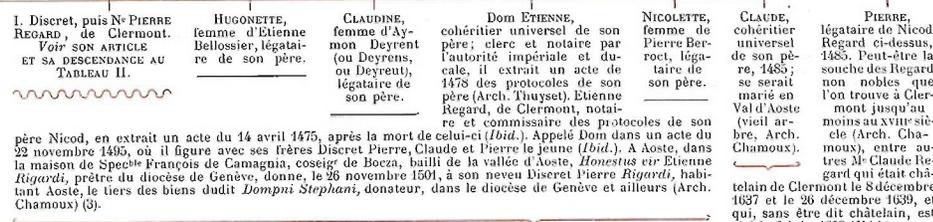
JACQUES REGARD, de Clermont, notaire, reçoit un acte le 16 mai 1425 (Arch. Thuysset); il n'est pas qualifié noble, même par son fils Nicod, qui délivre copie de cet acte. Jacques REGARD, de Clermont, reçoit un acte le 1^{er} mars 1441 (*Ibid.*). Très probablement Jacques REGARD, de Clermont, cité avec Dom Nicod REGARD, son oncle, dans un acte du 17 juin 1438 (Arch. Viry). Il était mort avant le 22 avril 1457 (Titres Vulliod).

HENRI REGARD, de Veyrens, notaire, reçoit un acte le 30 octobre 1454 (Arch. La Serraz).

NICOD REGARD, de Clermont, notaire, délivre copie de l'acte ci-dessus de 1425 des protocoles de son père; reçoit des actes en 1447, 1462, le 14 avril 1475, en 1478, le 29 juin 1479 et le 21 juin 1482 (Arch. Thuysset). Était, en mars et avril 1457, commissaire d'extentes de Guignes et Jean de Moux dits Gallois, seig^r de Luppigny (Titres Vulliod). Il teste le 26 décembre 1485, étant bourgeois de Clermont et notaire (la copie ancienne des Archives Villeneuve, que j'ai vue, a été grattée et surchargée, on a mis *Nobilis* au lieu d'*Honorabilis*, et même après son nom au lieu de *Notari*, sauf à un endroit où le mot *Honorabilis* n'est pas effacé), fils de Jacques REGARD, notaire; il veut être enterré dans l'église de Clermont, au tombeau de ses prédécesseurs; fait un legs à sa femme Claudine; acte passé à Clermont dans la maison du testateur (Arch. Villeneuve et Chamoux). Après sa mort est dit Noble dans l'acte ci-contre de 1516.

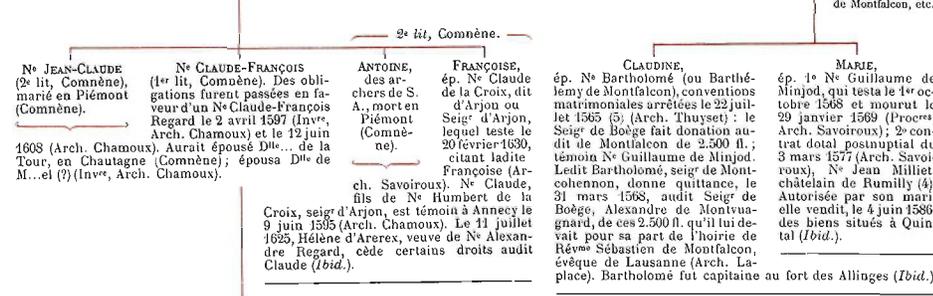
(2) Sauf autre indication, la filiation pour la descendance de Pierre le jeune ne repose que sur les Manuscrits de Commène, dont une partie paraît même n'être pas de son écriture et aura été ajoutée par une autre personne presque à la même époque.

(3) Je pense que Discret Pierre, son neveu, habitant Aoste, est fils de Claude, frère du donateur.



N° ANTOINE, 1^{er} né. L'un des deux est témoin, le 19 décembre 1561, au contrat dotal de Péronne ci-dessus et dit frère d'Amé, père de celle-ci. L'un des deux, selon Commène, aurait épousé: 1^o D^{ne}... du Gollet, et 2^o D^{ne}... Tissot, et serait père des enfants ci-dessus. Un N° Antoine REGARD, écuier, était, en 1554, maréchal des logis de la compagnie des hommes d'armes du Seig^r de Rolle (Arch. Chamoux). Un N° Antoine REGARD fait une vente, à Clermont, à Rév^s Gallois REGARD le 12 janvier 1574 (*Ibid.*). N° Antoine REGARD et ses frères sont cités en abandonnement à Clermont le 8 juin 1573 (*Ibid.*).

N° ANTOINE, 2^e né. Fils de feu N° Pierre REGARD, il fut châtelain et fermier du château de Clermont du 29 septembre 1538 au 29 septembre 1551 (Arch. Chamoux), et transigea, le 28 juin 1562, à Desingy, avec Hon^{or} Antoine Bectaz (*Ibid.*). Dit Antoine, 1^{er} né, jadis châtelain de Clermont, il fait une vente, le 11 avril 1551, en son nom et à celui de Marguerite des Brunès, sa *mulier* (sic, en français), à N° François Mestral, seig^r du Cheyrex (*Ibid.*). Le même Antoine, ancien châtelain de Clermont, vend, le 2 avril 1574, une vigne à Vallières Rév^s Gallois REGARD (*Ibid.*). Il fit un échange ainsi que son fils Claude-François et leurs femmes, D^{ne}... de Brunès et D^{ne}... de M...el (?) avec l'Evêque Gallois REGARD et N° Alexandre, son frère (Inv^s, Arch. Chamoux, sans date).



Commène.

JUDITH.

CLAUDINE, ép. N° Durier.

(5) Ces conventions furent arrêtées entre D^{ne} Claudine Burnier (ou Brunier), veuve de N° Louis Portier, D^{ne} Jacquemio Portier (ci-dessus), veuve de N° Antoine de Montcoghennon, et D^{ne} Françoise de Macoguin, veuve de N° Humbert de Montcoghennon, d'une part, et N° Alexandre de Montcoghennon, seig^r de Boège, et ledit N° Bartholomé, d'autre part; Claudine constituera 100 écus à prendre sur ses biens après son décès, Françoise donnera aux époux 1.800 fl., à quoi se montent sa dot et son augment, etc.

(1) N° Pierre Regard (un mot gratté et remplacé par *mandament*, ce devait être *notari* ou *castellani*), de Clermont, achète, le 6 juillet 1511, la moitié d'un moulin, battoir, seic, cours d'eau, et d'une terre abornant l'eau de la Morge, les chemins de Contamine et de Foras (Arch. Chamoux). N° Pierre Regard fait une acquisition le 20 mai 1512, reçu par N° Pierre Regard (probablement son frère Pierre le jeune) (Arch. Chamoux). N° Pierre Regard, châtelain de Clermont, donne une quittance en cette qualité le 26 novembre 1523 (Arch. Thuyset).

(2) De jense qui la date de ce testament est fautive, et que Pierre a dû mourir avant le 21 février 1535, jour où N° Janus, son fils, en son nom et à celui de N° Alexandre, Claude et Gallois, ses frères, passent reconnaissance envers le chapitre de l'église de Genève, qui les investit, le 1^{er} septembre 1536, sous charge d'hommage, que le chapitre réclame en suffire perpétuelle pour une obole (Arch. Chamoux).

(3) Bagnorea, dont le nom est écrit parfois Bagnarea, et est ordinairement beaucoup plus défiguré dans nos documents et ouvrages savoyards, est situé dans les anciens États pontificaux, entre Montefiascone et Orvieto, pas loin du lac de Bolsone.

(4) C'est Pie IV qui était Pape alors. Du reste cette date est plus exacte que celle donnée par Besson (*Mémoires des Diocèses*), qui dit qu'il fut promu à cet évêché en octobre 1558. Le 3 mars 1563, il n'était pas encore évêque (Arch. Chamoux) et, le 27 juin 1563, il est seulement dit abbé d'Entremont et cure de Mandlionex (Arch. Thuyset).

Révérend GALLAIS REGARD, évêque de Bagnorea (3), abbé d'Entremont, chanoine de Saint-Pierre de Genève, prieur de Saint-Victor, de Saint-Jean hors les murs de Genève et de Lovagny, abbé d'Hautecombe, etc., seic, seic, ce qui le concerne au fol 106). Etant chanoine de Genève, il est nommé *familiar de Pape* par Bulle du 13 des kalendes de novembre 1553 (Arch. Chamoux). Le Pape ordonne, le 15 février 1556, à l'évêque de Genève de le mettre en possession du rectorat de l'église de Saint-Romain de Syon (*Ibid.*). Il achète, le 21 octobre 1556, la rente de la Forest de N° Urbain de la Forest (*Ibid.*). Était curé de Monthonay le 8 juin 1557; il l'était aussi le 27 juin 1563 en même temps qu'abbé d'Entremont (Arch. Chamoux). Le 26 mai 1557, une maison de N° Hugues Richard de Montpon, rue du Tour Proce, Arch. Chamoux) et, le 6 janvier 1567, une maison, rue Sainte-Croix, de N° Louis de Pingon (Arch. Chamoux). Le 18 février 1558, étant *procureur des contredites* en Cour de Rome, il achète de N° Michel Guillet, seig de Monthouze (qui l'avait acheté le 29 janvier précédent), le château de Vars et ses dépendances, qui avaient été accensés précédemment à Révé Janus Regard (*Ibid.*). Habita Rome entre juillet 1558 et mars 1559 (Procès, Arch. Chamoux), le 2 janvier 1565 et en mars et avril 1567 (Arch. Chamoux). Abbé d'Entremont de 1560 à 1582 (Chanoine Gonther). Le 3 mars 1563 (dit seulement abbé d'Entremont), il achète avec ses frères Janus, prieur de Lovagny, et Alexandre, la prévalence et le droit de rachat de la maison-forte de Vars et de ses dépendances (Arch. Chamoux). Élu évêque de Bagnorea par Pie V le 15 octobre 1563 (Guichenon, Manu) (4). Le 1^{er} février 1565, son frère Janus, prévôt de Saint-Pierre de Genève, au nom dudit Gallois, évêque de Bagnorea, et d'Alexandre, son frère, achète du chapitre de Saint-Pierre de Genève la jur^{is} h., m. et b., sur leurs fiefs et leurs hommes dans la paroisse de Desingy, sur lesquels le dernier supplice appartenait au Duc de Savoie; et ce, sur le 20 août 1560, octroie auxdits Gallois et Janus et à leurs neveux Gallois et Janus Regard, en fief lige et noble, le dernier supplice, la dition taillable et marmortable (*Ibid.*). Le 1^{er} février 1571, fut en condition avec lui (Arch. Chamoux). Ces deux frères s'allièrent, le 24 janvier 1575, pour tous leurs biens de condition taillable et marmortable (*Ibid.*). Ep. : 1^{er} le 9 décembre 1560, N° Philiberte, fille de N° Louis de Mandolaz, seig de la Croix, Certex et de la Motte (*Ibid.*), et de D^{ne} et de Prez de Corcelle (Arch. Villeneuve, vieil arbre); quittance dotala du 31 mai 1563 (Arch. Chamoux); 2^e le 8 juillet 1565, Péronne de la Favergue, laquelle, veuve de lui, fut légataire de son frère Gallois, tous les biens de Révé Gallois Regard, son beau-frère, 1576 (*Ibid.*). Elle avait épousé auparavant N° Jean Richard de Montpon (Arch. Monthouz et Preuves de Malte). Sa fille Louise Richard ép. N° Gallois Regard ci-dessous, fils du 1^{er} lit d'Alexandre (Arch. Savoiron). Il teste le 27 juillet 1571; veut être enterré dans l'église de Clermont, au lieu de ses parents et amis; legs à sa 2^e femme ci-dessus; ses enfants ci-dessous; fait à la Roche, témoins M^{rs} Pierre Constantin, notaire, N° Annibal de Chambou, etc. (Arch. Thuyset). N° Claude-Antoine Mestral, seig de Leschaux, passe, le 12 juillet 1585, une obligation en faveur de ladite Péronne (Procès, Arch. Chamoux). C'est à lui et à Philiberte que remontent les Preuves de Malte Castagnery en 1693 (Arch. du Rhône, H. 189). Voir l'article de son frère Gallois.

POMPEE, qui se dit fils du testateur et de Catherine Dapprato, de Toscane, alors détenu aux prisons de Chambéry pour ses méfaits, légataire en 1576 pour sa nourriture et 300 fl. par an, cas advenant qu'il reconnaisse son Dieu et soit absous par le S. S. S., etc.

LECRÈCHE, légataire de leur oncle Gallois, 1576, pour 1.000 écus et 200 écus pour accoutrements nuptiaux, et substitués par lui, ép. : 1^{er} N° Antoine d'Aussens; le 15 janvier 1608, 1^{er} collatéral en Genevois (vieil arbre, Arch. Villeneuve); Mar- sera mise en possession des biens du feu S^{rs} d'Aussens, en raison de la pupillarité de Bernarde-Suzanne d'Aussens, fille du testateur (Arch. Pelly); 2^e avant le 19 novembre 1591 (M^{rs} Soc. S^{rs} d'Arche, t. XXXVIII), avant le 15 avril 1596 (Arch. Chamoux), N° Abel Bessonnet (ou de Bessonnet) vivant le 10 juin 1611 (*Ibid.*).

N° CÉSAR, seig de Chanay, cohéritier universel de son oncle, 1576; était en 1583 sous la tutelle de sa mère (Arch. Chamoux). Était, le 25 janvier 1591, gentilhomme de la Chambre de S. Exc. le Marquis de Saint-Rambert (fils du Duc Emmanuel-Philibert, Procès, Arch. Chamoux). Fut mis, le 18 décembre 1591, sous la curatelle de N° François de la Favergue le puiné, son oncle (Arch. Chamoux). Il eut en partage la seigneurie de Chanay et le grangeage de la Fin, au mandement de Clermont, « le dette et revenu de Rome » (*Ibid.*). Témoignage à Morgex le 8 mars 1592 et dit seigneur de Chanay (*Ibid.*). Il prit à Rome l'habit des Carmes réformés et fit profession (*Ibid.*). Un partage de son hoirie eut lieu le 14 novembre 1604; son frère Jean eut la seigneurie de Chanay, moyennant le paiement de 9.500 fl. à leur frère Gallois (Procès de mars à juin 1610, Arch. Chamoux). Ses trois neveux Gallois Alexandre et Jean partagèrent ses biens (le 30 novembre 1610, Inv^{rs}, Arch. Villeneuve); Jean eut le grangeage de Chanay en donnant 1.000 fl. à Alexandre qui eut aussi la seigneurie de la Fin; Gallois eut 9.500 fl., et « le dette de Rome resta en commun » (Arch. Chamoux). Son neveu Alexandre-Gaspard de Regard (fils de Gallois) était en procès, en juin et juillet 1645, avec N° Jean de Regard, son oncle, seig de Chanay, et réclamait la succession dudit César, qui avait été venu par ledit Alexandre-Gaspard et le frère de celui-ci, en 1627, pendant leur minorité sans observer les formalités requises (*Ibid.*).

(5) Guichenon (*Bresse et Bugey, Fiefs du Bugey*, p. 44, Chanay) donne des indications erronées sur la date de cette vente et les vendeurs; il explique pourquoi cette seigneurie s'appelait aussi Chanay d'Izernore, et comment les de Vignol, pais, par acquisition, les Constantin en possédèrent une partie.

(6) N° Besson (*Mémoires des Diocèses*), et Blanchard (*Histoire d'Hautecombe*) ne le citent comme abbé d'Hautecombe que le 2 janvier 1560, à cette abbaye vacante par la mort de N° Charles d'Arrex, évêque de Genève, et selon Besson, Delbene dit abbé d'Hautecombe jusqu'en 1600. Je n'ai pas eu connaissance de documents permettant d'éclaircir ce mystère.

(7) Le 22 avril 1576, le Duc de Genevois alberge et remet en fief et emphytéose perpétuelle audit Evêque des pièces de terre du domaine direct de son château de Clermont, moyennant 500 écus d'or et le servis de 3 sols genevois (Arch. Chamoux).

TABLEAU II.

I. Discret, puis N° PIERRE REGARD, de Clermont. Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU I.

Cohéritier universel de son père, 1485. Pierre Regard, de Clermont, notaire (très probablement lui ou son frère Pierre le jeune), lève, des protocoles de son feu père Nicod, un acte passé par celui-ci le 29 juin 1470 (Arch. Thuyset). Le 22 novembre 1485, il reconnaît, pour lui, Dom Etienne, Claude et Pierre le jeune, ses frères, en faveur de Jacques de Viry, seig de la Croix en Bornes, des biens à Clermont et ses environs; la reconnaissance précédente était du 21 août 1486 (*Ibid.*). Sans doute N° Pierre Regard, châtelain de Clermont, qui achète, le 13 janvier 1511, de N° Jacques Sachet une maison à Vallières et d'autres biens (Arch. Chamoux) (1). Ep., contrat dotal du 30 novembre 1506 (Inv^{rs}, Arch. Villeneuve), N° Marie d'Asizian (ou d'Asbian). Il teste le 13 juin 1542 (vieil arbre, Arch. Chamoux) (2). Le 2 avril 1545, N° Marie d'Hasozan (sic), veuve de N° Pierre Rigard (sic), donne procuration à son fils Alexandre pour retirer 100 écus dus au pays d'Aoste; fait à Clermont (Arch. Chamoux). Le 4 février 1551, ses fils Révé Janus et N° Claude Regard, au nom de ladite Marie d'Asizian, leur mère, et de N° Alexandre et Gallois Regard, leurs frères, vendent toutes leurs vignes de la Chautagne, depuis le Fier jusqu'au château de Chatillon (*Ibid.*).

N° ALEXANDRE REGARD, de Clermont, écuyer, seig de Vars. Le Duc de Nemours lui donne, le 10 avril 1539 avant Pâques (sic), l'office de châtelain « sur le fait de notre justice » au mandement de Clermont (Arch. Chamoux). Encore châtelain de Clermont en 1573 (Arch. Savoiron). Il fit un partage avec son frère Gallois en 1570, et, de mars 1570 à mai 1571, fut en condition avec lui (Arch. Chamoux). Ces deux frères s'allièrent, le 24 janvier 1575, pour tous leurs biens de condition taillable et marmortable (*Ibid.*). Ep. : 1^{er} le 9 décembre 1560, N° Philiberte, fille de N° Louis de Mandolaz, seig de la Croix, Certex et de la Motte (*Ibid.*), et de D^{ne} et de Prez de Corcelle (Arch. Villeneuve, vieil arbre); quittance dotala du 31 mai 1563 (Arch. Chamoux); 2^e le 8 juillet 1565, Péronne de la Favergue, laquelle, veuve de lui, fut légataire de son frère Gallois, tous les biens de Révé Gallois Regard, son beau-frère, 1576 (*Ibid.*). Elle avait épousé auparavant N° Jean Richard de Montpon (Arch. Monthouz et Preuves de Malte). Sa fille Louise Richard ép. N° Gallois Regard ci-dessous, fils du 1^{er} lit d'Alexandre (Arch. Savoiron). Il teste le 27 juillet 1571; veut être enterré dans l'église de Clermont, au lieu de ses parents et amis; legs à sa 2^e femme ci-dessus; ses enfants ci-dessous; fait à la Roche, témoins M^{rs} Pierre Constantin, notaire, N° Annibal de Chambou, etc. (Arch. Thuyset). N° Claude-Antoine Mestral, seig de Leschaux, passe, le 12 juillet 1585, une obligation en faveur de ladite Péronne (Procès, Arch. Chamoux). C'est à lui et à Philiberte que remontent les Preuves de Malte Castagnery en 1693 (Arch. du Rhône, H. 189). Voir l'article de son frère Gallois.

ESMELLE ou HERELLE, ou MILLA, portée au recensement d'Anney en 1561, comme veuve de Jacques de l'Alée. Il est caution de la dot d'Humberte et de celui d'Alexandre et Claude, ses frères, de 1.000 fl. pour le dernier paiement de son frère Alexandre. Légataire de son frère Gallois, 1576, et alors femme de N° Etienne Constantin; ses fils sont substitués.

HERBERT, ép., contrat dotal du 28 avril 1550, N° Amé Ogier (ou d'Ogier), de la Roche (Arch. Thuyset). Le 8 février 1551, N° Jean Ogier, de Syon, père dudit Amé, donne quittance à N° Marie d'Asizian, mère d'Humberte, Révé Janus Regard et N° Alexandre et Claude, ses frères, de 1.000 fl. pour le dernier paiement de son frère Alexandre. Légataire de son frère Gallois, 1576, et alors femme de N° Etienne Constantin; ses fils sont substitués.

N° CLAUDE, vivant en 1540, et le 3 janvier 1546 (Arch. Chamoux). Révé Janus Regard, évêque de Bagnorea, le 15 mars 1543 et le 4 février 1551 (voir au nom de son père ci-dessus). Il n'est pas dit Révérend et il est dit Noble à ces actes de 1535 et 1536 et à celui du 25 mars 1543, par lequel N° Janus, Alexandre, Claude et Gallois Regard font une acquisition de N° Jean de Monxy (Inv^{rs}, Arch. Chamoux). Il fut mis en possession d'un canonicat de Saint-Pierre de Genève le 6 décembre 1544 et le 3 janvier 1548 (Arch. Chamoux). Prieur de Lovagny, il l'était déjà le 28 avril 1550 (*Ibid.*). Recteur de la chapelle de Saint-Maurice de Seyssel le 9 septembre 1551 (*Ibid.*), de Queige en 1557 (*Ibid.*). Porté au recensement d'Anney, en 1561, comme chanoine de Saint-Pierre de Genève et prieur de Lovagny. Nommé chanoine de Saint-Pierre de Rome par Bulle du Pape du 7 septembre 1562 (Arch. Chamoux), prévôt de Saint-Pierre de Genève et châtelain de Saint-George de cette église par Bulle d'audit 1563 (*Ibid.*). Besson donne à cette nomination à cette prévôté la date de 16 mars 1563 (*Mémoires des Diocèses*). Il quitta cette prévôté pour aller à Rome permuter avec son frère Gallois au retour de celui-ci en Savoie et y avoir son bénéfice (pas dit lequ), Procès peu claires, Arch. Chamoux). Le 23 janvier 1571 il vend pour 1.500 écus à son frère Révé Gallois tous ses biens provenant de l'héritage de feu N° Pierre, son père, ou acquis par N° Marie d'Asizian, sa mère, ou acquis par lui-même, dans tout le mandement de Clermont, plus ses droits sur la rente de la Forest, acquise de François-Philibert de la Forest, et sur la juridiction de Desingy, sauf une maison à Monthonay, le droit de prévalence de la seigneurie de Vars acquis par lui et son frère Alexandre, en nom commun de tous lesdits frères Regard susnommés; fait à Anney dans la maison dudit Evêque (Arch. Chamoux). Légataire de son frère, 1571. Prévôt de Saint-Pierre de Rome, où il est enseveli (Comnène). Mort à Rome (Arch. Chamoux) le 13 juin 1572 (Arch. Chamoux, vieil arbre et Chanoine Gonther), le 13 juillet 1572 (Arch. Thuyset, vieil arbre). Voir ce qui le concerne au fol-106.

1^{er} lit. 2^e lit.

III. N° GALLOIS REGARD, seig de Morgex, etc. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU III SUIVANT.

N° JEAN REGARD, seig de Morgex et de Chanay. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU VII.

N° ALEXANDRE DE REGARD, seig de Vars et de la Forest de Clermont, 3^e fils, cohéritier universel de son oncle, 1576. Était, les 4 février et 15 octobre 1583, sous la curatelle de Péronne de la Favergue, sa mère (Arch. Chamoux), et fut mis, le 18 décembre 1591, sous celle de N° François de la Favergue le puiné, son oncle (*Ibid.*). Le 25 janvier 1591, était lieutenant du S^r de Bussy, capitaine des gardes de S. Exc. le Marquis de Saint-Rambert (Procès, Arch. Chamoux). Il fit un partage avec ses frères le 28 décembre 1592 (Inv^{rs}, Arch. Chamoux et Villeneuve). Le 5 décembre 1605, étant seig du revenu procédé de la Forest et de Mouxy ou Lappigny, il fait un échange de droits féodaux avec N° François de Manesny et ses fils; il leur cède une dime rière de la ville de Quincy et celle de la Forest et de Mouxy (Arch. Chamoux). Ep., contrat dotal du 5 février 1597, Hélène d'Arrex, fille de N° Charles et de Charlotte Bernard, et sœur de N° Louis d'Arrex, seig de Foras (Arch. Chamoux). Le 6 août 1601, N° Charles d'Arrex hypothèque la dot de ladite Hélène, sa fille, sur une maison et ses dépendances à Hermance (*Ibid.*). Inventaire de l'hoirie dudit Alexandre fut fait, le 10 juin 1610, en présence de sa veuve Hélène d'Arrex (*Ibid.*). Elle teste le 2 juillet 1628, dite dévote et pieuse sœur Hélène d'Arrex, veuve dudit Alexandre, religieuse non encore professée à la Visitation d'Anney, où était entrée sa fille (*Ibid.*). Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU III SUIVANT.

JEAN, donné, sur-nommé Ravoyre, légataire de son oncle, 1576, et alors religieux à l'abbaye d'Entremont.

PÉRONNE, donnée, légataire de son oncle, 1576, et alors femme de M^{rs} Antoine Vi-hort Tis-gnier.

AMBLARDE, donnée, leur oncle, 1576, alors femme d'Antoine Vi-hort Tis-gnier.

CLAUDINE, leur oncle, 1576, alors femme d'Antoine Vi-hort Tis-gnier.

JANUS, leur fils, et Bernarde, leur fille, sont aussi légataires de ce testament. Il est aussi appelé Jean de Chambou le 9 août 1583 (Arch. Chamoux). A l'Inventaire des Archives de la Haute-Savoie est indiqué le testament du 7 avril 1613 de Perrine Regard, veuve de Jean Chambou (sic, par erreur sans doute), notaire et audencier du Conseil de Genevois.

(8) Le Duc lui avait repris les revenus du prieuré de Saint-Jean pour les remettre aux Comtesses de Tende et de Cardé et l'avait ensuite incorporé à l'ordre des Saints-Maurice et Lazare; il fait cette cession à Gallois pour finir de l'indemniser pour les années 1573, 1575 et 1576; et, comme les revenus du domaine de Maurienne sont d'une valeur supérieure, il les lui cède jusqu'à ce qu'il soit remboursé.

(9) Il fit bâtir à Clermont un fort bien défendu, dit Besson (*Mémoires des Diocèses*), sur le modèle du Vatican, selon les *Mémoires de la Soc. S^{rs} d'histoire et d'Archéologie*, t. XXIII, p. XXX. Ce château existait encore avec un beau parc.

(10) Besson (*Mémoires des Diocèses*, p. 153) donne la date de sa mort et, p. 177, il dit qu'il est mort le 4 septembre 1582. Cette dernière date est la vraie (Arch. Chamoux). Besson ajoute: « Il mourut à Anney et son corps fut porté à Clermont et enterré dans l'église paroissiale, au moment de sa mort précipitée (sic), ses neveux et héritiers, à conduite par leurs gouverneurs rouloient par l'Italie dans des chaises portées par des molets » (Procès, Arch. Chamoux).

III. N° GALLOIS REGARD (ou DE REGARD), seigr de Morgex, etc.

Fils aîné du 1er lit, seigr de Morgex, Beauregard, Vars, Vallière et Desingy, coseigr de Chanay; cohéritier universel de son oncle Rév^{me} Gallois, 1576, sans déroger à la donation faite audit Gallois par son dit oncle et N° Alexandre, son père, des maisons-fortes de Morgex, Syon, Manassy et autres dépendances, en contemplation de son mariage (1). Des biens de son frère César, il eut avec Jean la seigneurie de Chanay, puis mit sa part audit Jean (Arch. Chamoux); le 9 août 1583, il est dit Seigneur de Chanay (Ibid.) (2). Le 25 janvier 1591, il était gentilhomme de bouche de S. A. et lieutenant du C^{te} de Châteaufort, capitaine de 50 lances pour S. A. (Procès, Arch. Chamoux). Le Duc de Genevois lui inféoda, le 17 janvier 1601, le droit de faire visiter les chemins de la paroisse de Desingy, dans les limites de la juridiction qui lui appartient, et ce en augmentation et confirmation de l'inféodation faite le 20 août 1569, à son oncle, et malgré les prétentions de N° de Pelly (Arch. Chamoux). Il transige, le 13 juillet 1603, avec N° Jean de Pelly, au sujet de cette juridiction et de cette visite des chemins; celui-ci payera les dépens auxquels il a été condamné pour avoir démolé les murailles qui servaient à la prison de la juridiction de Desingy, quoiqu'il ait prétendu que cette prison « était de tout temps vacante et la maison ruinée » (Ibid.) (voir PELLY, t. IV, fol^{os} 369 et 371). Il eut aussi, ainsi que ses frères Alexandre, César et Jean, tous en commun seigrs de Desingy, un procès avec le chapitre de Saint-Pierre de Genève, au sujet de 120 écus dus pour la vente de la juridiction de Desingy du 1^{er} février 1565 (Arch. Chamoux) (3). Le 31 octobre 1602, il acheta la maison-forte de Vallières et ses dépendances de N° Amédée de Sales, et Louise, sa veuve, la donna, le 17 décembre 1613, en hypothèque à son gendre Claude-François de Saconex (Ibid.). Il ép^{usa}, contrat dotal du 13 novembre 1575, Louise, fille de feu N° Jean Richard, coseigr de Montpon (dit dans certains actes Seigr de Marcy), et de Péronne de la Faverge, veuve en 1^{er} noces dudit Jean Richard; Alexandre, père de l'époux, et Rév^{me} Gallois, son oncle, lui font donation des maisons-fortes de Morgex et de Syon; témoin, à Amney dans la maison dudit Evêque, N° François de Sales, seigr de Boisy (Ibid.). Louise, de l'autorité de Rév^{me} Gallois Regard, curateur et administrateur des personnes et des biens dudit Gallois, seigr de Morgex, et de D^{ne} Péronne de la Faverge, mère de ladite Louise, actrice, le 25 juin 1578, des biens procédés de N° François Richard, notamment la maison-forte de Montpon, la moitié du moulin dans la ville d'Ally, etc. (Ibid.) (4). Spec^{ie} Seigr Janus Richard, seigr usufructier de Montpon, fait donation en 1590 de tous ses biens, sauf de 600 écus d'or, à sa nièce Louise Richard, femme de N° Gallois, lieutenant des gendarmes du Marquis d'Urfé (vieux arbre, Arch. Villeneuve). Gallois fit un partage avec N° Louis de la Faverge de Montpon le 25 janvier 1594 (Inv^{er}, Arch. Villeneuve). Il fut nommé tuteur des enfants de son frère Alexandre le 10 juin 1611 (Arch. Chamoux), et mourut avant le 26 mai 1612 (Ibid.). Louise passa reconnaissance, le 18 janvier 1615, comme mère de ses deux enfants, de la maison-forte de Vars, etc. (Ibid.). Elle testa, le 19 janvier 1615; veut être inhumée à Vallières au tombeau de son mari, nomme tuteurs de ses fils mineurs Messrs Janus de Regard, leur oncle, N° Claude-François de Saconex, etc.; fait au poêle de Morgex (Ibid.). Elle mourut de mort subite, à Morgex, avant le 22 mai 1615 (Ibid.).

IV. ALEXANDRE-GASPARD DE REGARD, baron de Vars.

seigr de Morgex, Vars, Desingy, Marcy, la Forest, Charasson, coseigr de Semine, Bévy et Vallières, etc.; gentilhomme ordinaire de la Princesse de Savoie, cornette de la compagnie de ses gardes, écuier ordinaire de M^{me} Royale, conseiller d'Etat de S. A., et son grand-voyer de Savoie; cohéritier universel de sa mère, 1615; était mineur le 22 mai 1615 (Arch. Chamoux). Lui et son frère Prosper, seigrs de Morgex, avaient, le 14 mai 1620, pour administrateur de leurs personnes et de leurs biens leur oncle Rév^{me} Janus de Regard (Ibid.). Charles, roi de Grande-Bretagne, France et Irlande, défenseur de la foi, délivra, le 25 novembre en l'an 6 de son règne, un passeport au gentleman Alexandre Gaspard de Morgex, qui a été envoyé auprès de lui par le Duc de Savoie; donné au palais de Westminster et scellé (Ibid.) (5). Est porté sur un rôle des anciens nobles du Genevois, dans le mandement de Clermont, le 14 juillet 1631 (Arch. d'Oncieu). Le 23 septembre 1634, était gentilhomme ordinaire de la Princesse de Savoie et cornette de ses gardes, il fit un échange avec N° Claude Barandier, de la Croix-Rouge près de Chambéry; il lui cède sa maison-forte de Marcy et ses dépendances, paroisse de Saint-Felix, contre la maison-forte de Charasson et ses dépendances, rière les mandements de Clermont et Sallenove (Arch. Chamoux) (6). Comme, après la mort de son père et de sa mère, la maison-forte de Beauregard et ses dépendances étaient possédées par N° Ami de Syon, seigr dudit lieu, Alexandre Gaspard et son frère revendiquèrent ces biens comme héritiers de leur mère et en vertu du fidéicommis établi par l'Evêque de Bagnore: par transaction du 25 novembre 1646, ledit Alexandre-Gaspard et N° François-Joseph, son fils, cédèrent audit Ami tous leurs droits sur cette maison et celui-ci leur cède tous les revenus, hommes, hommages, seigrs, etc., dépendant dudit Beauregard, sauf rière le village de Lornay (Ibid.). Le 22 décembre 1650, il procède avec N° Jean-Jacques de Moux, seigr de Planchamp et de Charrièr, et D^{ne} Françoise Portier, sa femme, au partage de biens et rentes qu'ils possèdent en indivision par moitié rière Thuy, dépendant de la maison-forte de Beauregard située à Syon; Regard aura tous les biens et rentes rière Chalongier, Pezay, Croissonnaz et le Châtelard (Ibid.). Il gagna un procès contre le chapitre de Saint-Pierre de Genève, au sujet de la terre et de la juridiction de Desingy, par arrêt du S. S. du 12 mars 1649; il eut un nouveau procès avec ce chapitre, au sujet de l'emploi du prix de cette juridiction, et transigea, le 1^{er} septembre 1650, moyennant 820 fl., qu'il paya au chapitre (Ibid.) (7). Le 9 juillet 1650, Vars et Desingy sont érigés en baronnie en sa faveur (Ibid.). Le 21 février 1665, il fait une donation à son fils François-Joseph-Auguste (Inv^{er}, Arch. Villeneuve). Ep^{usa}: 1^o contrat dotal du 10 février 1628 (Arch. Chamoux et Preuves de Malte), Christianne de Bernetz (on trouve aussi de Bernetz ou de Bernes), fille de N° Charles, conseiller et maître d'hôtel de Monsieur, frère du Roi, et de M^{me} Scève la Princesse de Prémont, sœur de S. M., et de Françoise de Lux, l'une des dames de cette Princesse. Christianne fut légataire de l'oncle de son mari, Rév^{me} Janus Regard, 1643, de sa « acquiescence blanche » avec son mari, Alexandre-Gaspard fut aussi légataire de son même oncle. Il ép^{usa}: 2^o contrat dotal du 20 janvier 1658 (Arch. Chamoux et Morand), Aymée-Jacqueline de Bellegarde, fille de N° Claude-Balthazard, seigr de Disonche, et veuve de Claude-Louis de Vidonne de Chaumont, baron du Saint-Empire, qu'elle avait épousé selon contrat dotal du 14 janvier 1650 (Arch. Chamoux). Elle fut héritière bénéficiaire de N° Philibert de Bellegarde, son frère, qui testa le 24 février 1658 et mourut avant le 23 janvier 1659 (Ibid.). Veuve de son dit 2^o mari, elle transige, le 5 mars 1670, avec son beau-fils François-Joseph-Auguste de Regard et lui cède l'héritage de son frère Philibert de Bellegarde, moyennant 915 ducats (Ibid.). Il testa le 13 janvier 1662, lég^{ua} sa sépulture dans l'église de Clermont au tombeau de ses prédécesseurs; legs à sa dite 2^e femme (Ibid.). Il codicilla le 20 juillet 1666; lég^{ua} à M^{re} Jean-Baptiste Deserveta, son secrétaire, etc.; substitua à ses fils et aux descendants mâles de ses filles de Monthouz et de Castagnery N° Jean-Baptiste de Clermont, son neveu (Ibid.). C'est à lui que remontent les Preuves de Malte Sallier de la Tour (Arch. du Rhône, li. 195). Il mourut environ un mois avant le 23 août 1666 (Arch. Chamoux). Il signait: de Regard de Morgex (Ibid.). Tous ses enfants sont du 1^{er} lit.

PROSPÈRE-Michelle ou NICHÈRE-PROSPÈRE (dite M^{me} de Morgex), légataire de son père, 1662, de 6.000 ducats quand elle se maria. Son frère François-Joseph-Auguste promet, le 20 mai 1678, de lui payer 20.000 fl. quand elle se maria (Arch. Chamoux). Elle testa le 16 juillet 1712; si elle meurt à Rumilly, elle veut être enterrée à Vallière, où elle a été baptisée, à la place de ses prédécesseurs (Ibid.). Elle codicilla le 7 juin 1720 (Ibid.). Elle mourut le 9 juin 1720 à Rumilly, et son testament fut ouvert le 12 juin 1720 (Ibid.).

CHRÉTIENNE ou CHRISTINE, légataire de son oncle Dom Charles de Bernetz, chartreux, 1652 (Arch. Chamoux). Son père, 1662, lui légua 2.000 ducats, outre ce qu'il lui a constitué en dot ainsi que sa mère Christianne de Bernetz, et substitua ses enfants mâles. Elle ép^{usa}, contrat dotal du 16 avril 1645, N° Sigismond de Monthouz, baron dudit lieu, colonel entretenu au service de S. A.; son père et sa mère lui constituèrent 40.000 fl., y compris ce que M^{me} Royale a donné à ladite Christianne; fait à Clermont, dans la maison dudit Seigr de Morgex (Ibid.). Le 18 mars 1674 (Inv^{er} des Arch. de la Haute-Savoie), Sigismond reconnaît avoir reçu de sa dite femme divers objets qui lui furent donnés en présent de mariage, notamment une plaque d'argent donnée par M^{me} de Bernes, sa grand-mère, qu'il a vendus à Genève. Il mourut en 1684.

V. François-Joseph-CHARLES-AUGUSTE, baron de Vars, comte de Clermont, etc. MORGEX, seigr de Disonche, etc. Voir LEURS ARTICLES AU TABLEAU IV SUIVANT.

DOM JEAN-BAPTISTE DE REGARD, de MORGEX, seigr de Disonche, etc. (Preuves de Malte Castagnery). Jacques-Louis de Castagnery, baron de Châteaufort, sénateur au S. S. Elle fut légataire de son père, 1662, et de son oncle N° Charles de Bernetz, 1652 (Arch. Chamoux). Le 30 juin 1680, ils donnent procuration à François-Joseph-Auguste de Regard (ci-contre) pour passer le contrat de mariage de leur fils Pierre-Antoine avec Marie-Françoise de Moux (Ibid.). Leurs enfants mâles sont substitués par leur aîné, 1662.

FRANÇOISE-MARIE, ép^{usa}, contrat dotal du 13 février 1647 (Ibid.).

TABLEAU III. BRANCHE DE MORGEX, BARONS DE VARS.

RÉV^{me} JANUS REGARD (ou DE REGARD). Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU II. 2^e fils du 1^{er} lit, cohéritier universel de son oncle, 1576, mais s'il lui succéda dans le prieuré de Lovagny, il devra se contenter de cela. Son père, conformément à la volonté de Rév^{me} Gallois, oncle dudit Janus, cède à celui-ci, le 26 août 1569, les maisons-fortes de Morgex et Syon avec leurs dépendances; si Janus meurt sans enfants, ses biens reviendront à son frère aîné Gallois (Arch. Chamoux). Mis en possession du prieuré de Lovagny le 27 septembre 1579 (Ibid.). Le 30 août 1579, sur la demande de son oncle Rév^{me} Gallois, le Duc Emmanuel-Philibert le nomme et présente pour conditour et légitime futur successeur en l'abbaye d'Entremont, au Pape, à l'abbé de Saint-Ruf de Valence, etc.; le Pape est supplié de réserver à N° Alexandre Regard, frère dudit Janus, 500 écus d'or sol par an sur les revenus de l'abbaye, pour mieux suivre ses études, et dont ledit Alexandre jouira sa vie durant après le décès dudit évêque (Ibid.). Le 12 novembre 1580, des Lettres furent signées par le Duc Charles-Emmanuel tout à fait semblables à celles-ci (Ibid.). Cependant, d'après Besson (Mémoires des Ducs, p. 433), ce fut Jacques de Savoie qui fut abbé d'Entremont en 1582, année de la mort de Rév^{me} Gallois Regard. Déjà prieur de Lovagny, il est mis, le 2 janvier 1587, en possession d'un canonicat de Saint-Pierre de Genève (Arch. Chamoux). Etant acolyte et déjà prieur de Lovagny et chanoine de Saint-Pierre de Genève, il est promu sous-lieutenant le 27 février 1587 (Ibid.). Coexécuteur testamentaire de Louise Richard de Montpon, sa belle-sœur, et administrateur de ses enfants, il acense, le 22 mai 1615, pour lui et ses neveux, la maison-forte de Vars et ses dépendances, la moitié des échutes des rentes de Vars, Morgex et Beauregard, de celle acquise de M^{re} de Manissier, les servs rière le mandement d'Hauteville, la juridiction de Desingy, les dîmes de Droisy dépendant des rentes de la Forest, de Moux, etc., dépendant dudit Morgex (Ibid.). Etait chantre de Saint-Pierre de Genève le 14 mai 1620 en avril 1636 (Ibid.), et selon Besson (Mémoires des Ducs, sans date). Témoin au contrat dotal de son neveu Alexandre de Regard, seigr de Chanay, le 8 février 1621 (Arch. Villeneuve). Il fait donation, le 13 décembre 1631, à Alexandre-Gaspard, son neveu, de tous ses biens, excepté de ceux qu'il a acquis à Lovagny et à Silbny (Arch. Chamoux). Il testa le 23 décembre 1643 (Ibid.). Mort avant le 27 décembre 1643 (Ibid.).

N° ALEXANDRE DE REGARD, seigr de Vars et de la Forest. Voir SON ARTI-CLET ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II. (1) Il eut de cette hoirie une maison à Amney qu'il vendit au Président Faure (Procès, Arch. Chamoux). C'est la grande maison, n° 18, rue Sainte-Claire, que saint François de Sales occupa de 1610 à sa mort (Mercier, Souvenirs d'Amney). Avec Rév^{me} Gallois, son oncle et curateur, en leur nom et à celui de N° Janus Regard et Péronne Regard, femme de Spec^{ie} Claude Migard, il donne quitance, le 15 mai 1579, à Rév^{me} Louis de Mandollaz et N° Pierre, Amblard et Georges de Mandollaz, de tous droits provenant de feu N° Philibert de Mandollaz (Arch. Chamoux). Etant gentilhomme de bouche de S. A., il achète, le 4 février 1583, pour 4/5, avec Péronne de la Faverge, sa belle-mère, chatrière de son frère Alexandre et tutrice de ses frères Jean et César, pour 3/4, de N° Nicolas de Bailloud, comte de Claudine de Moux, veuve de N° Guillaume de Moux, divers revenus féodaux et tous droits sur un chenal de moulin situé dans le territoire (sur) de feu l'Evêque de Bagnore, à Clermont, pour 1.000 fl. (Ibid.). (2) Le 18 mars 1588 et le 12 mars 1591, il donne en hypothèque son château de Chanay à N° Jean Grenaud (Arch. Chamoux). (3) Le 1^{er} juillet 1643, les parties transigent par l'arbitrage de Rév^{me} François de Sales (évêque de saint) et de M^{re} Antoine Favre (le célèbre jurisconsulte); la vente subsistait moyennant paiement du prix (Ibid.).

RÉV^{me} PROSPER DE REGARD DE MORGEX. Cohéritier universel de sa mère, 1615. Un mode de vivre fut établi entre lui et son frère Alexandre-Gaspard le 18 décembre 1627 (Inv^{er}, Arch. Villeneuve). Il fut présenté au Pape par le Duc de Savoie, le 8 octobre 1631, pour le doyenné de Tarentaise et aussi pour le prieuré de Lovagny, que son oncle Janus avait rêg^{né} en sa faveur (Arch. Chamoux). Docteur en droit du 6 décembre 1633 (Ibid.). Doyen de Tarentaise soit de Moutiers en 1636, 1637 et 1644 (Ibid.). Clerc, institué prieur de Lovagny le 22 janvier 1637, ensuite de la résignation en sa faveur de Janus de Regard, son oncle (Ibid.). Il fit donation à son neveu François-Joseph-Auguste de Regard, le 4 (ou 14) avril 1636, de tous ses biens, sauf de l'usufruit des maisons de Home, etc. (Ibid.). Nommé par l'Evêque de Genève, le 20 juillet 1639, recteur de la chapelle de Saint-Georges de l'église de Saint-Félix, sur la présentation de son frère Alexandre-Gaspard, patron de cette chapelle (Ibid.). Nommé, le 27 juin 1641 (? date rongée), aumônier de l'escadron de Savoie par la Duchesse de Savoie (Ibid.). Héritier universel de son oncle Janus, 1643. Le 3 janvier 1645, comme prieur de Lovagny, il présente un Curé de Lovagny et Chavanod (Ibid.). Mort avant le 4 mars 1660 (Arch. S. S.). Serait mort le 26 septembre 1659, selon le Chanoine Gonthier.

PHILIBERT, légataire de sa mère, 1615; visitandus à Rumilly, (ou Saconay ou Saconex), baron des Clets jallieurs de Chambéry, contrat d'union, le 25 octobre 1610 (Arch. Chamoux), citées au testament de leur mère. Rév^{me} Claude-François de Saconay, seigr de Saconex, Lorzier et Truaz, fils de Moutiers en 1612 et 15 avril 1653 (Arch. Chamoux). Savoisien entre Messrs Louis de Saconay, chanoine et comte de Lyon, en son nom et de son frère Pierre de Saconay, chev^{er} grand-croix de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Avignon, etc. Il testa le 8 décembre 1623, lég^{ua} à sa dite femme les revenus de tous ses biens de la rivière d'Arve, etc.; ce testament fut ouvert le 29 avril 1624, le testateur étant mort « des quelque temps » (Ibid.). Il était vivant le 13 mars 1624 (Ibid.). Elle ép^{usa}: 2^o contrat dotal du 2 octobre 1624 (Ibid.). N° Jean-Claude de Clermont, baron de la Bâtie d'Albanais, veuf d'Anne de Montfalcon. Elle testa le 19 novembre 1643, instituant héritier universel Jean-Baptiste de Clermont, son fils, lui substituant sa fille du 1^{er} lit, Péronne-Marie de Saconex, femme de François de Clermont, seigr de Mont-Saint-Jean, fils du 1^{er} lit de son 2^o mari; elle nomme exécuteurs testamentaires ledit Seigr de Mont-Saint-Jean, son beau-fils et gendre, et les Seigrs de Morgex, ses frères. Jean-Claude de Clermont mourut environ en 1631, Jeanne-Péronne en 1643 (Ibid.). Elle fut citée au testament de sa mère, 1615, et alors mariée au Sr de Saconex.

JEANNE-PÉRONNE, Marie, religieuses à Sainte-Claire de Chambéry, contrat d'union, le 25 octobre 1610 (Arch. Chamoux), citées au testament de leur mère. Rév^{me} Claude-François de Saconay, seigr de Saconex, Lorzier et Truaz, fils de Moutiers en 1612 et 15 avril 1653 (Arch. Chamoux). Savoisien entre Messrs Louis de Saconay, chanoine et comte de Lyon, en son nom et de son frère Pierre de Saconay, chev^{er} grand-croix de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Avignon, etc. Il testa le 8 décembre 1623, lég^{ua} à sa dite femme les revenus de tous ses biens de la rivière d'Arve, etc.; ce testament fut ouvert le 29 avril 1624, le testateur étant mort « des quelque temps » (Ibid.). Il était vivant le 13 mars 1624 (Ibid.). Elle ép^{usa}: 2^o contrat dotal du 2 octobre 1624 (Ibid.). N° Jean-Claude de Clermont, baron de la Bâtie d'Albanais, veuf d'Anne de Montfalcon. Elle testa le 19 novembre 1643, instituant héritier universel Jean-Baptiste de Clermont, son fils, lui substituant sa fille du 1^{er} lit, Péronne-Marie de Saconex, femme de François de Clermont, seigr de Mont-Saint-Jean, fils du 1^{er} lit de son 2^o mari; elle nomme exécuteurs testamentaires ledit Seigr de Mont-Saint-Jean, son beau-fils et gendre, et les Seigrs de Morgex, ses frères. Jean-Claude de Clermont mourut environ en 1631, Jeanne-Péronne en 1643 (Ibid.). Elle fut citée au testament de sa mère, 1615, et alors mariée au Sr de Saconex.

ANNE-HÉLÈNE, religieuses à Sainte-Claire de Chambéry, contrat d'union, le 25 octobre 1610 (Arch. Chamoux), citées au testament de leur mère. Rév^{me} Claude-François de Saconay, seigr de Saconex, Lorzier et Truaz, fils de Moutiers en 1612 et 15 avril 1653 (Arch. Chamoux). Savoisien entre Messrs Louis de Saconay, chanoine et comte de Lyon, en son nom et de son frère Pierre de Saconay, chev^{er} grand-croix de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Avignon, etc. Il testa le 8 décembre 1623, lég^{ua} à sa dite femme les revenus de tous ses biens de la rivière d'Arve, etc.; ce testament fut ouvert le 29 avril 1624, le testateur étant mort « des quelque temps » (Ibid.). Il était vivant le 13 mars 1624 (Ibid.). Elle ép^{usa}: 2^o contrat dotal du 2 octobre 1624 (Ibid.). N° Jean-Claude de Clermont, baron de la Bâtie d'Albanais, veuf d'Anne de Montfalcon. Elle testa le 19 novembre 1643, instituant héritier universel Jean-Baptiste de Clermont, son fils, lui substituant sa fille du 1^{er} lit, Péronne-Marie de Saconex, femme de François de Clermont, seigr de Mont-Saint-Jean, fils du 1^{er} lit de son 2^o mari; elle nomme exécuteurs testamentaires ledit Seigr de Mont-Saint-Jean, son beau-fils et gendre, et les Seigrs de Morgex, ses frères. Jean-Claude de Clermont mourut environ en 1631, Jeanne-Péronne en 1643 (Ibid.). Elle fut citée au testament de sa mère, 1615, et alors mariée au Sr de Saconex.

JEANNE-PHILIBERTE. Tous les quatre furent mis, le 10 juin 1611, sous la tutelle de leur oncle N° Gallois Regard. Il passa reconnaissance le 3 décembre 1614 (Arch. Chamoux); de concert fit, comme contracté avec sa mère, fait une réception le 11 juillet 1625 (Arch. Savoie). Héritier universel de sa mère, 1628. Il souscrit une obligation en faveur de D^{ne} Louise de Croison le 3 juin 1628 (Arch. Chamoux). Il testa le 5 juillet 1628 (Ibid. et Arch. Villeneuve), désirant se ranger à l'armée de S. A. S^{er}, lég^{ua} à N° Ami-Gaspard d'Arrex, son oncle, tous les droits le 22 juillet 1628, âgée de 18 ans, et mourut le 25 octobre 1641 (Notes de la Visitation d'Ancey). Sans doute Louise-Françoise, fille d'Alexandre et d'Arrex, qui prit sous ces noms, l'habit au 1^{er} monastère de la Visitation d'Ancey, le 22 juillet 1628, âgée de 18 ans, et mourut le 25 octobre 1641 (Notes de la Visitation d'Ancey).

(4) Une procédure eut lieu, en 1579, entre Louise, d'une part, et N° Louis de la Faverge et Jacqueline Richard, sa femme, de l'autre (Arch. Chamoux). Gallois, qui avait revendiqué un fidéicommis établi en 1549 par N° François Richard, seigr de Montpon, aîné de sa femme, en fut débouté par arrêt du 31 août 1580; cependant la grangerie sous le château de Montpon, dite grangerie de la Combe, comprise dans ce fidéicommis, arriva aux Regard, et à été vendue, le 12 mai 1716, par N° Ignace de Regard de Morgex à N° François-Philibert de Montpon (vieux arbre, Arch. Chamoux).

(5) Je crois qu'il s'agit de Charles I, roi d'Angleterre depuis le 27 mars 1625, et dans ce cas, ce passeport serait du 25 novembre 1630, procès devant le Parlement de Victor-Amédée I, duc de Savoie, en juillet 1630.

(6) Le 15 juillet 1639, la Duchesse de Savoie cria dans la ville de Clermont deux foires par an et un marché le mercredi de chaque semaine, et en raison de ses services, fait son audit Seigr de Morgex des leydes, outre les marques et mesures du blé, vin et autres choses qui lui ont déjà dues dans le mandement de Clermont (Arch. Chamoux). Le 12 juin 1652, il déclare à l'assemblée des 23 des communiens de Clermont au remboursement de ses déboursés pour obtenir des foires publiques audit lieu, pourvu qu'il puisse être seul à vendre son mois d'août, entre les mains des hôtes dudit lieu (Ibid.). Le Duc, par Patentes du 21 mars 1654 (Ibid.), lui donna le droit de vendre son vin rière les paroisses de Clermont et Desingy tout le mois d'août, les habitants y ayant consenti.

(7) Ses enfants sont substitués au testament de son oncle N° Jean de Regard, seigr de Chanay, 1643, qui le nomme exécuteur testamentaire (Arch. Villeneuve).

VII. JEAN-BAPTISTE-GABRIEL, comte de Clermont, de Vars et de Saint-Cassin, etc. Voir son ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV.

R. P. de Saint-Léger.

MADRICE-FRÉDÉRIC-GEORGES-HENRI-AUGUSTE, né le 11 mars 1753, mort le 14 février 1778, à 22 ans (R. P. de Saint-Léger).
MARIE-JOSÉPHINE-MARGUERITE, née le 2 décembre 1751.
RÉV. MARIE-CLAUDE-LOUIS DE REGARD DE CLERMONT DE VARS, né le 29 mars 1753, chanoine de la Sainte-Chapelle de Chambéry et témoin, en 1779, au contrat dotal de son frère (Arch. Chamoux); nommé, en 1780, par M^{re} de Chambéry (Documents de l'Académie de Savoie, t. VII, p. 696). Le 14 août 1792, il fait un relâchement à titre de division d'hoirie à son frère Pierre-Joseph-Marie (Inv^s, Arch. Chamoux). Porté sur la liste des émigrés du département du Mont-Blanc (Mémoires A^c Savoie, 4^e série, t. X, p. 336). Claude-Louis-Marie de Regard de Vars, chanoine de la cathédrale de Chambéry, est témoin à Turin, le 22 décembre 1796, au mariage Conzié-Buttet. Rétabli par l'Evêque de Chambéry et de Genève, chanoine honoraire en 1803 (Doc^s A^c Savoie, loco citato). Il fait, le 1^{er} août 1810, un accord avec son domestique, signifié à l'Abbé de Vars (Arch. Chamoux). Il teste le 19 février 1819, léguant 3.900 fr. aux hospices de Chambéry (Arch. Chamoux, et de Ville de Trarvenay, Mémoire sur les Hospices). Il codicille le 2 juin 1819 et signe: Marie-Claude-Louis de Regard de Vars, chanoine honoraire de la Métropole (Arch. Chamoux). Il mourut le 21 avril 1835 et fut enterré dans le caveau de la cathédrale (Doc^s A^c Savoie, loco citato). Son testament fut ouvert le 23 avril 1835 (Ibid. et Arch. Chamoux).

MARIE-CHARLOTTE-JOSÉPHINE, née le 1^{er} août 1749; morte le 28 mars 1756, à 6 ans (Saint-Léger).

VIII. PIERRE-JOSEPH-MARIE-CLAUDE-MARGUERITE DE REGARD DE CLERMONT, comte de Vars, etc., né à Saint-Cassin (Arch. Chamoux); ép. (dit comte de Clermont et capitaine-lieutenant au régiment de Montferriat), le 25 novembre 1779 (R. P. de Saint-Maurice d'Anney), contrat dotal du 24 novembre 1779 (Arch. Chamoux), Marie-Christine-Octavie de Regard de Ballon (dite ailleurs Marie-Françoise-Christine-Victoire), fille de Dom François-Joseph-Marie de Regard de Perrucard, marquis de Ballon (Tableau VI suivant). Il était capitaine dans Genevois le 15 juillet 1789 (R. P.) et gentilhomme de la Chambre de S. M. le 23 septembre 1790 (R. P. de Saint-François et Arch. Chamoux). Joseph de Vars fut élu député à l'Assemblée nationale des Allobroges, par Clermont, le 14 octobre 1792 (Dessaix, Savoie historique). Joseph-Marie de Regard de Vars, âgé de 48 ans (donc né vers 1745), fut détenu dans les prisons de la Révolution, dès le 16 août 1793, comme suspect et frère d'émigré, avait un fils âgé de 12 ans (Cardinal Billiet, Mémoires); il fut mis en liberté le 23 brumaire an III (Arresté de Gauthier). Elle, Regard dite Ballon, femme séparée de Joseph-Marie de Vars, fut détenue dans ces prisons dès le même jour, le 16 août 1793, comme fille d'émigré (Cardinal Billiet, Mémoires). Est dit fils aîné de sa mère en 1797 et 1800. Nommé héritier par son frère, le Chanoine, 1819, si ce Chanoine survit à son frère François-Joseph-Marie. Le 28 mai 1823, le Conseil municipal de Clermont, par une délibération spéciale, lui exprime sa reconnaissance à Joseph-Marie de Regard, comte de Vars pour les services qu'il a rendus aux habitants, et le Vice-Intendant de la province de Carouge en fait autant (Arch. Chamoux).

MARIE-LOUISE-OCTAVIE DE CLERMONT, filleule de sa grand-mère, qui la substitue pour un legs à son frère aîné, 1750. Morte à 13 ans, le 27 septembre 1755 (R. P. de Saint-Léger).

IX. Comte JEAN-BAPTISTE-MARIE-NICOLAS-CENTAURE DE REGARD DE CLERMONT DE VARS, dit Janus,

né le 3 septembre 1782 (R. P. de Saint-François de Chambéry). Son aïeule paternelle Marguerite-Madeleine de Conzié lui légua sa montre en or, 1800. Il servit en France sous l'Empire et se retira avec le grade de capitaine de cavalerie (Notice biographique de son fils par le Général Borson). Ep., contrat dotal du 24 décembre 1807, à Lyon, Marie-Françoise-Victoire Brossier de la Roullière, fille de Victor-David et de Marie-Françoise Carlet (ou Cartet); à ce contrat il est institué héritier par son père (Arch. Chamoux). Le Comte Janus de Regard de Clermont de Vars, fils de Joseph-Marie et de Christine Perrucard de Ballon, né le 3 septembre 1782 à Chambéry, volontaire savoyard en 1814, lieutenant à la brigade de Savoie le 18 juin 1815, fit la campagne de 1815 comme volontaire, capitaine provincial le 4 mars 1816, passé à l'Etat-major général et attaché à la division de Savoie le 1^{er} juillet 1820, chevalier des Saints-Maurice et Lazare (Matriçule de la brigade). Dans les Souvenirs de 1814, par le M^{re} Tredicini de Saint-Séverin, est bien porté le Comte Janus de Vars, comme volontaire dans la 4^e compagnie du bataillon, p. 68; il s'était équipé à ses frais (Ibid., p. 124). Dans les Almanachs du duché de Savoie de 1821 à 1825 il est porté comme capitaine, sous-adjutant général, attaché à l'Etat-major de la division de Savoie, et dans ceux de 1826 à 1831 comme major avec les mêmes fonctions. Témoin, en 1822, au mariage du Comte Joseph de Gerbais de Sonnaz avec Françoise-Rose de Mareschal de Saumont (R. P. de N^o-D^e de Chambéry). Mort au château de Chamoux le 18 janvier 1868; sa femme morte à Clermont en octobre 1860 (Notes de M^{re} la Comtesse de Sonnaz).

X. Comte JOSEPH-MARIE-Ferdinand-JACQUES-AUGUSTE DE REGARD DE VARS,

né à Lyon le 11 octobre 1808; à 17 ans, cadet dans Savoie-Cavalerie, sous-lieutenant dans ce régiment le 8 juillet 1829, lieutenant le 17 février 1834, capitaine au régiment d'Aoste-Cavalerie le 20 septembre 1835, décoré de la médaille à la valeur militaire pour sa conduite à la bataille de Goito, le 30 mai 1848, et décoré de nouveau de la même médaille après la bataille de Novare, 23 mars 1849, où il fut blessé mortellement de deux balles; mort le 23 avril 1849 à Novare (Notice biographique par le Général Borson). Député de Vigevano, en 1849, au Parlement de Turin (Ibid.). (Voir ce qui le concerne au fol^o 107.) Dernier de sa branche.

(1) Pinelli (Storia militare del Piemonte, t. III, p. 363), le désignant sous le nom de Clermont, cite sa belle défense sur le Mont-Genie, le 24 mai 1794, qu'a signalée aussi l'historien Botta (Article nécrologique du Journal de Savoie). Pinelli (Ibid., p. 559 et 560) l'appelant du nom de d'Allemagne (qui est peut-être un surnom, comme il avait été en Allemagne dans sa jeunesse), colonel commandant le régiment de grenadiers composé des 6^e et 7^e bataillons, relate sa brillante conduite au combat de Clavières, où il fut grièvement blessé.

(2) A la fin de la campagne de l'an VII, il se retira, ne voulant pas servir la France et ayant refusé les offres faites par divers généraux français, notamment M^{re} de Grouchy (Article nécrologique).

(3) Le 4 mars 1807, il acheta d'Anne-Joséphite George, veuve de Jean-Christin du Four de Valérien, son clos à Chambéry, porte Réunion, et dit à la Croza, maisons, jardins, prés, etc., et le droit de prise d'eau et propriété de la fontaine au Champ Court, qu'elle avait acquis le 5 juin 1783 (Arch. Chamoux).

TABLEAU V. SUITE DE LA BRANCHE DE VARS, COMTES DE CLERMONT ET DE SAINT-CASSIN

R. P. de Saint-Léger.

Comte Dom François-Joseph-Marie de Regard de Clermont de Vars, né le 17 février 1747 à Chambéry (Arch. Chamoux). Le 29 mars 1758, Karl-Frédéric, margrave de Bade et Hochberg, etc., accorde au Comte François-Joseph-Marie de Vars et Clermont, fils de Jean-Baptiste-Gabriel de Regard, comte de Vars et Clermont, et de Marguerite-Madeleine de Conzié, né à Chambéry le 17 février 1747, l'indignat et le droit de bourgeoisie dans la principauté donnée à Karlsruhe (Arch. Chamoux). Commença sa carrière dans le régiment de Tarentaise, puis dans le régiment de Chablais, jadis de Sury, qui devint le régiment d'Alexandrie (Arch. Chamoux). D'après un article nécrologique du Journal de Savoie du 14 février 1829, il fut envoyé en Prusse par le Roi Charles-Emmanuel, étant aide de camp du Duc de Savoie, étudia la tactique sous le grand Frédéric, qui lui donna des preuves très flatteuses de son estime. Il lui donna en effet son portrait, actuellement au château de Chamoux (Note de M^{re} la Comtesse de Sonnaz). Est dit baron de Vars et capitaine-major dans le régiment de Chablais au contrat dotal de son frère, 1779 (Ibid.). Il fut porté sur la liste des émigrés du département du Mont-Blanc (M^{re} A^c Savoie, 4^e série, t. X). Etant major dans le régiment de la Reine, il fut nommé lieutenant-colonel d'infanterie le 14 février 1794 (Arch. Chamoux). Etant lieutenant-colonel, commandant le régiment de grenadiers composé des 6^e et 7^e bataillons, il est nommé, le 11 avril 1795, colonel de ce même régiment (Ibid.); est nommé chevalier des Saints-Maurice et Lazare le 20 mai 1796 (Ibid.). Des Patentes du 10 juin 1796 lui accordent une pension de 600 liv. sur la commanderie de Magaria des Saints-Maurice et Lazare, « il s'est distingué dans diverses affaires, notamment, le 30 août 1795, au combat de Clavières » (Ibid.). (1) Il commanda par intérim la ville et les évêchés d'Alba (Ibid., date pas indiquée), en 1797 (Article nécrologique). Il fut nommé, le 21 novembre 1798, colonel du régiment de la Reine (Ibid.). Le 4 pluviôse an VII (23 janvier 1799), l'Adjudant général français Flavigny, commandant la division de Lert (?) du Piémont, de l'armée d'Italie, décerne au Citoyen Regard, commandant le 9^e régiment ci-devant la Reine, un témoignage de grand regret de voir partir de sa division les soldats de ce régiment, et d'éloges pour leur bon ordre et leur discipline (Ibid.) (2). Il était domicilié à Chambéry le 4 mars 1806 (Ibid.) (3). Colonel du régiment de la Reine, il est nommé, le 2 janvier 1815, major général d'infanterie (Ibid.). Légaltaire de son oncle François-Joseph de Conzié, marquis d'Allemagne, le 14 août 1816. Héritier universel de son frère, le Chanoine Claude-Louis-Marie, 1819 (Arch. Chamoux). Etant commandeur et chancelier de l'Ordre militaire de Savoie, il est nommé, le 15 décembre 1821, chevalier grand-croix des Saints-Maurice et Lazare (Ibid. et Palmarès). Mort le 10 janvier 1829 (Article nécrologique précité). Quoique d'après les Patentes ci-dessus de 1798, celles de 1796 le nommant chev^e des Saints-Maurice et Lazare, et cet article nécrologique, il soit né à Chambéry, j'ai vainement cherché son acte de baptême dans les registres paroissiaux de cette ville, et M^{re} la Comtesse de Sonnaz m'apprend qu'il est né au château de Clermont et mort à Turin, instituant héritier son neveu Janus ci-dessous.

VICTOR-AMÉ- JEAN-MARIE, né le 27 avril 1748, mort âgé de 3 ans, le 30 juin 1751 (R. P. de Mache).

CATHERINE-MARIE-VICTOIRE (ou Victoire), née le 25 octobre 1750, religieuse à Bonlieu (Arch. Buttet).

MARIE-MARGUERITE-MADELEINE, née le 11 septembre 1756, me année (R. P. de Bissy).

CHARLES-JOSEPH-MARIE, né le 10 janvier 1758, enterré le 9 mars même année (R. P. de Bissy).

MARIE, née le 9 janvier 1761, enterrée le 30 suivant (R. P. de Bissy).

FRANÇOISE-JOSÉPHINE-MARIE (ou FRANÇOISE-JEANNE-MARIE), baptisée le 23 avril 1785 (R. P. de Saint-François), eut pour parrain N^o François de Tocquet, marquis de Meximieux, et pour marraine Joséphine de Regard, marquise de Sales.

JOSEPH-MARIE-FRANÇOIS, né le 15 juillet 1789 (R. P. de Saint-François).

MARIE-ALEXANDRE-BENOIT-MAURICE, né le 23 septembre 1790 (R. P. de Saint-François).

MARIE-ANTOINETTE-CAROLINE-SABINE, dite Anna, née le 10 août 1810 (Notes de M^{re} la Comtesse de Sonnaz), ép., le 26 juin 1832 (R. P. de Saint-François), contrat dotal du 25 juin 1832, le Comte Hippolyte de Gerbais de Sonnaz d'Habères, major-général, qui devint général d'armée, etc. Elle mourut au château de Chamoux, le 15 décembre 1881, dans sa 72^e année (Lettre de part). Il avait épousé en 1^{re} noces, le 3 avril 1824 (R. P. de Saint-François), Jeanne-Françoise de Roberty de Sainte-Hélène, veuve et héritière du Baron Grafton, de Chamoux; laquelle mourut à Turin le 31 mai 1831, sans enfants (Note de M^{re} la Comtesse de Sonnaz). Il mourut à Chamoux le 2 août 1871, à 88 ans.

CAMILLE, ép., le 12 mai 1846, N^o Louis-Victor-Hospice dit René de Castagnery, baron de Châteauneuf, comte de Vaudier, qui est devenu major des chasses du Roi d'Italie. Il est mort. Elle est vivante, 1913.

AMÉBÉE, mort enfant (Note de M^{re} la Comtesse de Sonnaz).

SWYVE, née en 1815, ép., en 1848, le Marquis Incisa Beccaria di Santo Stefano, officier de cavalerie; morte à Oberhofen-Thoun, en Suisse, au mois d'août 1885. (Notes de M^{re} la Comtesse de Sonnaz.)

CAROLINE, née en 1818, ép. S. Exc. le Comte Octave Thaon de Revel di Pralungo, grand-croix des Saints-Maurice et Lazare; morte à Turin en mars 1889. (Notes de M^{re} la Comtesse de Sonnaz.)

RÉGIS

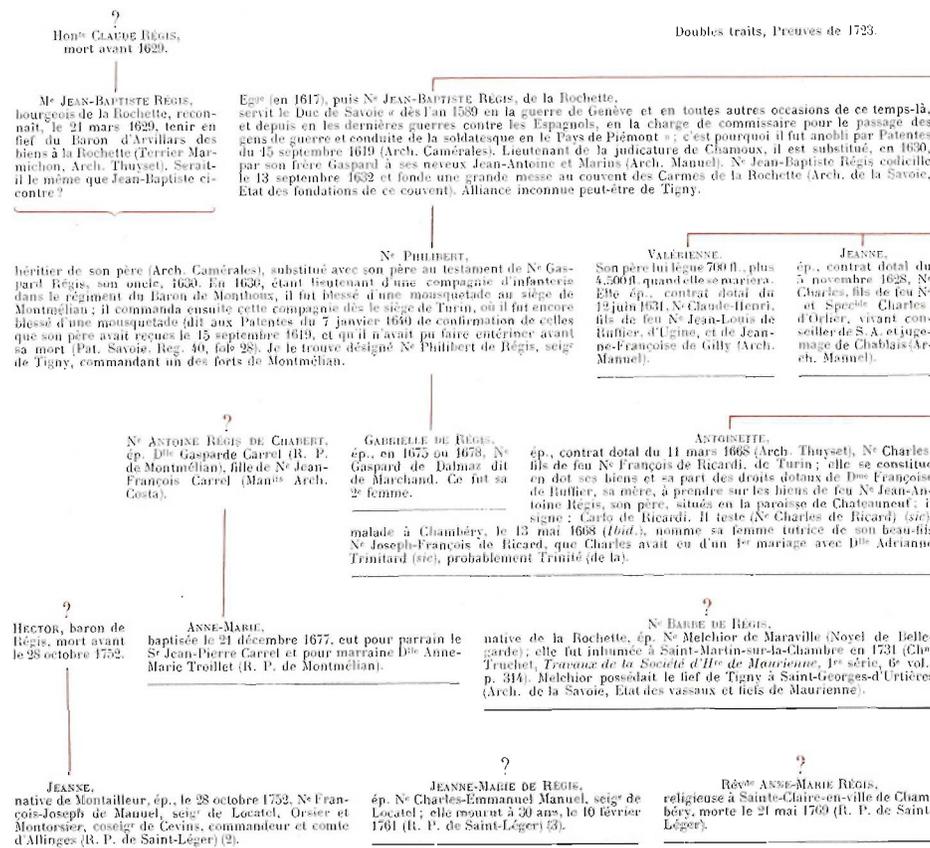
SEIGNEURS DE LÉPIGNY ET DE GEMILLY EN SAVOIE, ET DE TIGNY EN MAURIENNE



Une branche p. : *d'azur à l'étoile à 8 rais d'or*; cimier : *un croissant d'argent*; devise : *ERAT LUX VERA* (armoiries concédées le 25 janvier 1607; Arch. Camérales, Pat. Savoie, Reg. 24, fol^o 119).

Une autre branche p. : *d'or au griffon de gueules*; cimier : *un griffon issant*; devise : *OMNE A DOMINO* (armoiries concédées le 15 septembre 1619 et confirmées le 7 janvier 1640, *ibid.*, Reg. 40, fol^o 27 et 28) (1). Franchi-Verney (*Armerista*) donne ces mêmes blasons.

(1) Je dois la connaissance exacte du texte des Patentes de 1619 et 1640 à l'obligeance de M^r Benedetto Baudi di Vesme.



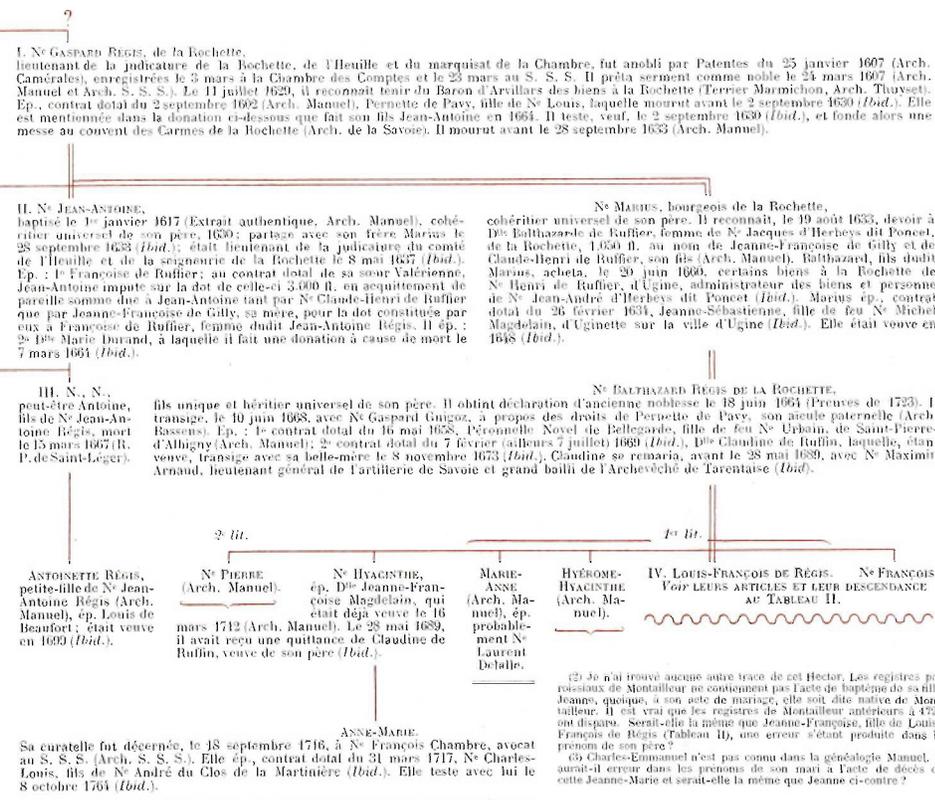
RÉGIS



RIGINAIRE de la Rochette, cette famille a formé deux branches par la descendance des deux frères Gaspard et Jean-Baptiste, qui ont été anoblis séparément en 1607 et 1619, avec des armoiries différentes. La branche de Gaspard s'est transportée à Montailleu, dans la maison-forte de Lépigny, où elle habitait en dernier lieu, étant qualifiée du titre de Baron, quoique je ne sache pas qu'il lui ait été conféré. Elle s'est éteinte au XVIII^e siècle dans les Manuel de Locatel et les du Clos de la Martinière.

L'autre branche, celle anoblée en 1619 en la personne de Jean-Baptiste, aurait hérité de la famille de Tigny d'Urtières, selon un manuscrit de M^r Charles-Auguste de Sales, signalé par Besson, et en aurait porté les armes : *d'or au griffon de gueules*. Il est possible que Jean-Baptiste, lorsqu'il a été anobli, ait demandé à porter les armes des de Tigny, que les *Travaux de la Société d'Histoire de Maurienne* (1^{re} série, 2^e vol., p. 193, et 2^e série, 4^e vol., p. 98) donnent bien aussi *d'or au griffon de gueules*, et qui, d'après eux, se trouvaient sculptées, avant 1890, dans la chapelle de Saint-Crépin de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, à côté d'une inscription indiquant que cette chapelle était celle de N^o Jean de Tigny. Ces armes, avec la devise *OMNE A DOMINO*, se trouvaient également sur un tableau de la chapelle de Saint-Clair dans l'église de Saint-Alban-d'Urtières (*Ibid.*, 1^{re} série, 1^{er} vol., p. 282, et 2^e série, 4^e vol., p. 98). Dans tous les cas, cette branche des Régis posséda le fief de Tigny à Saint-Georges-d'Urtières, qu'elle porta dans la famille Noyel de Bellegarde. J'ignore comment elle a fini. J'ai trouvé des N^o Régis à Ugine au XVI^e siècle, et un N^o de Régis, bourgeois de Rumilly, au XVII^e.

TABLEAU I.



(2) Je n'ai trouvé aucune autre trace de cet Hector. Les registres paroissiaux de Montailleu ne contiennent pas l'acte de baptême de sa fille Jeanne, quoique, à son acte de mariage, elle soit dite native de Montailleu. Il est vrai que les registres de Montailleu antérieurs à 1722 ont disparu. Serait-elle la même que Jeanne-Françoise, fille de Louis-François de Régis (Tableau II), sans erreur s'étant produite dans le prénom de son père ?
(3) Charles-Emanuel n'est pas connu dans la généalogie Manuel. Y aurait-il erreur dans les prénoms de son mari à l'acte de décès de cette Jeanne-Marie et serait-elle la même que Jeanne-ci-contre ?

IV. LOUIS-FRANÇOIS DE RÉGIS.
 (Voir son ascendance au TABLEAU I.)
 Seigneur de Lépigny et seigneur ou coseigneur de Gemilly; ép. : 1^{er} contrat dotal du 30 juillet 1719, D^{ne} Jeanne-Marguerite, fille de feu N^o Donat Chapel, coust. et le secrétaire des guerres de S. A. R., maître auditeur à la Chambre des Comptes, comte de Saint-Laurent-de-la-Côte, et de D^{ne} Marie-Angélique de Terray (Arch. Manuel). Il fut nommé, le 9 septembre 1713, major au régiment de Tarentaise (*Ibid.*). Brevet original, où il est dit Baron Louis, ancien capitaine au régiment d'Aoste. Le 21 février 1717, étant patron (avec N^o George-Frédéric de Kolb, possesseur de la moitié de la maison-forte de Gemilly de la chapelle de Saint-Laurent et de la Saint-Sébastien dans l'église de Gemilly, il nomme un recteur de cette chapelle (Arch. de la Savoie) (1). Il teste le 16 janvier 1720 (Arch. Manuel), dans sa maison-forte de l'Espigny (sic), paroisse de Montailleur, nommant héritière universelle ladite Jeanne-Marguerite, sa femme, sans nommer ses frères ni sa sœur, et sans parler de ses enfants nés ou à naître; il prie sa femme de se souvenir, lors de son décès, des N^{os} Vincent et Claude, enfants de feu N^o Laurent de L'Alie (sic, pour Delalle, Delale ou de Lalle), de la paroisse de Villaroix, N^o Laurent du testateur et ses plus proches parents. Elle teste, le 6 mars 1729, en faveur de son frère, le Comte Victor-Amédée Chapel et N^o François de Régis, son mari, par parts égales (Arch. Savoiron). Il ép. : 2^e contrat dotal du 7 octobre 1721 (François de Régis, major au régiment de Tarentaise), Thérèse, fille de Jean-Louis-Gabriel Milliet, marquis d'Arvillars, et de Madeleine du Goudrey de Blancheville (Arch. Thuysel). Dit baron et seigneur des maisons-fortes de Lépigny et de Gemilly, habitant Lépigny, il fut vernois à Chambéry le 1^{er} juillet 1726 (Arch. La Serraz). Ledit baron Louis-François fut nommé lieutenant-colonel au régiment de Tarentaise le 28 mars 1730 (Arch. Manuel). Il donne une quittance dotale le 19 juillet 1733 (Arch. Thuysel). En 1736, N^o Vincent Delale, habitant Saint-Vital, exécuteur testamentaire dudit N^o Louis-François, fait un acensement en cette qualité (Arch. Manuel). C'est à lui que s'arrêtent les Preuves de 1733, remontant à N^o Gaspard, son bis-aïeul. Thérèse fut enterrée le 19 février 1735 (R. P. de Montailleur) (2).



N^o FRANÇOIS RÉGIS, de la Rochette.
 (Voir son ascendance au TABLEAU I.)
 Capitaine au régiment de Savoie en 1708 et 1712 (Arch. Manuel). Institut cédantier universel avec N^o François Magdelain, de Mégeve, le 4 décembre 1708, par N^o Joseph-Benoit Magdelain, seigneur de Lépigny (*Ibid.*). Il se pouvoit, le 16 mars 1712, contre Jeanne-Françoise Magdelain, veuve de N^o Hracimbe Régis, son frère, pour avoir les biens de son aïeul Marin Régis (*Ibid.*); il était héritier de son aïeul Jeanne-Sébastienne Magdelain, femme dudit Marin (*Ibid.*). Charlotte de Provence, veuve de Veillet, était en procès, le 22 octobre 1733, avec Anne Troillet, veuve dudit N^o François Magdelain, et ledit N^o François de Régis, pour obtenir paiement d'un legs fait dans le testament précité du 4 décembre 1708 (*Ibid.*). Probablement N^o François de Régis, de la Rochette, qui épousa Marie-Louise Roget de Cholex (R. P. de Saint-Martin-de-Fasceigny).



(1) Le 23 août 1718 il scella de son cachet le testament d'Isabelle de Pingon (Arch. Ruband); parti d'azur au croissant montant de... surmontant une étoile de 6 rais de... et de... à 3 étoiles à 6 rais de... 2 et 1, et 1 croissant de... en pointe. Ce sont à peu près les armoiries concédées aux Régis en 1607 (étoile devant être à 8 rais, et le croissant à été ajouté) et le blason Chapel.
 (2) Avant le 3 février 1720, un N^o de Mannel, de Confians, comme ayant droit du S^o de Régis, dont il avait épousé l'héritière en 1^{re} nocce, avait droit au patronage de la chapelle susdite dans l'église de Gemilly (Arch. de la Savoie). Lettre signée Perret de la date ci-dessus). Dans la visite pastorale de l'Archevêque de Tarentaise, en 1773-1778, est citée à Gilly la chapelle Saint-Sébastien, qui a pour patrons N^{os} Manuel, comme héritiers des Seig^{rs} Barons de Régis. Dans celle de 1700-1782, on trouve la mention des enfants du S^o Manuel, héritier de D^{ne} de Régis. (Voir au bas du 6^e 12) deux alliances Manuel-Régis et les notes 2 et 3 du fol^o 135.)

REGNAULD (DE) DE LANNOY

SEIGNEURS DE CHALOZ, DE LA RATIÈRE, DE MONTGEX, DE LA TOUR BLANCHE, DE LA MAISON-FORTE DU MOLLARD, DE BISSY, Etc., EN SAVOIE;
 SEIGNEURS DE LANDREGIN, COSEIGNEURS DE LAGNEUX EN PETIT-BUGEY, Etc.



P. : de gueules à la fasce d'argent, accompagné de 2 losanges d'or, l'un en chef, l'autre en pointe.
 (Armes portées par les diverses branches de la famille; Menestrier, *Abrégé méthodique des principes héraldiques*; Franchi-Vernay (*Armerista*); Preuves de Malte de Jean-Joseph de Moutdor, Arch. du Rhône, Fonds de Malte, II. 495; La Chesnay des Bois, pour les Regnauld de Savoie et ceux de Pierrelatte; de Quincarnon, *Fondation des Antiquités de Saint-Paul de Lyon*; de Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*; Steyert, *Armorial du Lyonnais*; Révérend du Mesnil, *Armorial de l'ain*; Poidebard, Baudrier et Gallie, *Armorial des Bibliophiles du Lyonnais, Forez et Beaujolais* (par une singulière distraction, ces auteurs ont représenté ces armes dans plusieurs dessins avec une fasce, et ils les décrivent toujours avec une bande). D'après Besson, les losanges seraient d'argent. Guichenon (Dombes) donne ces armes pour la branche de Champagnien et d'Oullins, mais n'indique pas l'émail des losanges. Sur des Lettres de doctorat du 17 juin 1632 en faveur de N^o Benoit de Regnauld de Chalo, les losanges sont d'argent (Arch. Savoiron).
 Devises : NON MUTOR. ARDENS ET AEQUUM. Cette dernière est celle usitée par la branche de Savoie.
 Cimier : un cœur de gueules ardent d'or (Lettres de doctorat de 1632). Quelquefois le cœur est placé sur un serpent ondulé en fasce, la tête à dextre (Arch. Regnauld).

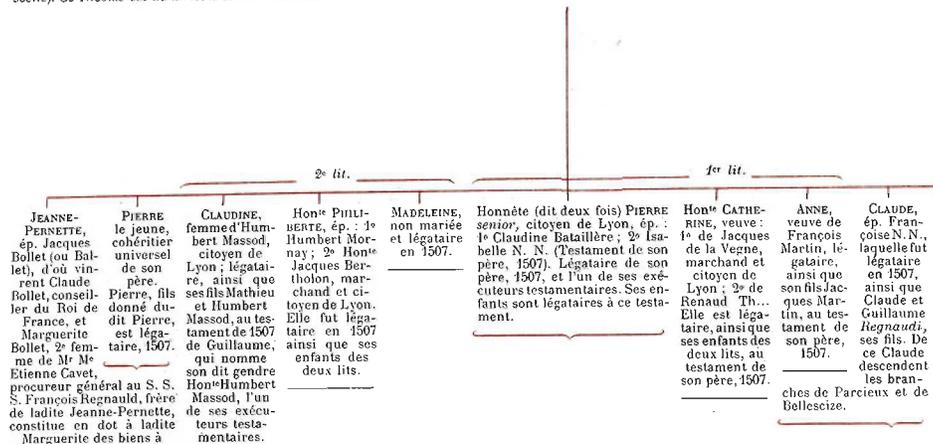


E n'ai pas trouvé de Nobles Regnauld en Savoie avant le xvi^e siècle, si ce n'est dans un acte du 3 janvier 1333, par lequel une reconnaissance fut passée en faveur de Guy Regnauld, chev^e, pour des biens aux environs de Montmélian (Arch. Bellescize). Mais il y a eu dans notre province des familles dont les noms ressemblaient à celui de Regnauld et avec lequel il faut éviter de les confondre. Ainsi Guillaume *Raynaldi* était châtelain de Maurienne en 1294 (Arch. Savoiron). Au xiv^e siècle, il y avait en Savoie une famille chevaleresque Reynaud (*Reynaudi*), alliée aux du Noyret (*de Nuceto*) et aux d'Outre Arc (Arch. Thuysel), et un Secrétaire ducal, Jean Reynaud, dont les protocoles sont aux Archives d'Etat à Turin. Au xv^e siècle, nous trouvons des N^{os} de *Reyno*, qui habitaient *apud Reyno*, paroisse de Motz en Chautagne (Arch. La Serraz). Au xvii^e siècle, il y avait des N^{os} de Renod de la Motte (Arch. S. S. S.).

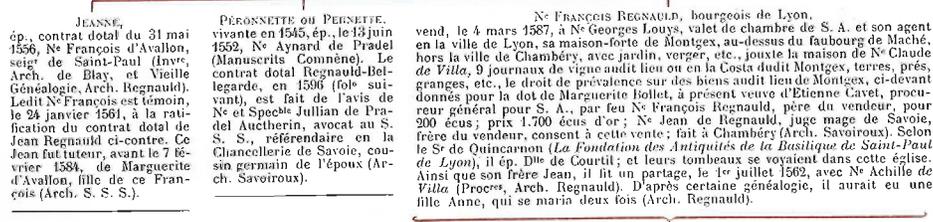
La ressemblance entre le g et l'y dans l'écriture courante a été souvent cause qu'on a transformé
 (Voir la suite au f^o 134.)

2

GUILLAUME.
 ép. : 1^e Jeannette Massé (testament dudit Guillaume, Arch. Bellescize); 2^e Hon^{re} Françoise N. N., laquelle avait été légataire d'Annemond Fabry (même testament). Louis, roi de France, adressa à son cher et bien aimé Guillaume Regnauld une lettre le 8 octobre (année pas indiquée, la copie porte 1499), pour le prévenir de l'envoi auprès de lui de son chambellan le Sr de Theurat, et de son conseiller en Cour de Parlement M^{re} Philippe Baudot, et pour qu'il aide le Roi, pour l'entretien de ses armées, de 300 livres tournois, dont il sera appointé sur les finances de l'année suivante (signée, Arch. Bellescize). Il testa le 28 janvier 1507 (*Ibid.*) : *Honvabitur vir Guillelmus Regnaudi nobilis civis Lugduni* : il élit sa sépulture dans l'église de Saint-Paul et dans son cloître, c'est-à-dire au tombeau de feue Claudine Bataillière ; legs à l'église de Saint-Hidier au Mont d'Or. D'après le Sr de Quincarnon (*Fondation des Antiquités de la Basilique de Saint-Paul de Lyon*, ouvrage paru entre 1682 et 1684, réédition de 1882), dans cette église se trouvait une inscription sur un tombeau, d'après laquelle Noble Guillaume Regnauld, bourgeois de Lyon, et sa femme Hon^{re} Françoise Faure (1) sont décédés, le mari le 10 avril 1511 et elle le 5 mai 1514. Le 4 novembre 1627, François de Chevrier, seigneur de Regnaud, Maurice, chev^e de l'Ordre du Roi, juge général des armées de France, atteste les preuves de filiation et de noblesse de Nicolas de Regnaud, remontant à ce Guillaume, citoyen de Lyon, et à Françoise Faure, dont le tombeau est dans l'église de Saint-Paul (Arch. Bellescize, signé et scellé). Ce Nicolas est de la branche de Bellescize.



(1) Selon une copie non authentique, François, alors sénateur au S. S. S., avait raillé, le 24 janvier 1561, à Chambéry, le contrat dotal de son fils Jean, en présence de N^{re} Guillaume Regnaud, citoyen de Lyon, cousin dudit Jean, et de Rév^{re} Jean Masset, chanoine de l'église de Lyon et officier de la Cour commune, et de N^{re} François d'Avallon, seig^r de Saint-Paul en Tarentaise (Arch. Regnaud).
 (2) Louise, alors femme dudit François, fut légataire au testament du 15 avril 1531 de N^{re} Jean Dyvone dit du Bourget (Arch. Hospitalières de Chambéry, communication de M^{re} Cl. Bouvier).
 (3) Marie de Laurencin était fille de N^{re} Claude de Laurencin et de Philippine de Lamoy de Maingoval ; celle-ci avait épousé en 1^{er} noces N^{re} Jacques de Montbel, seig^r de Verel et Dullin, et avait été instituée héritière par François de Montbel, son fils.



(4) Le 20 décembre 1554, un arrêt du Parlement de Savoie avait déclaré la substitution faite au testament de François de Montbel avec ou lieu pour la moitié en la personne de Marie de Laurencin, par le décès de Philippine de Lamoy, et condamnant Philibert de la Forest, héritier universel de celle-ci, à restituer à Françoise de Cojonay le 1/3 des biens dudit François (Arch. Thuyset). Françoise et son mari transigèrent, le 28 août 1567, avec Philibert de la Forest, au sujet de cette substitution de François de Montbel : les époux Regnaud restèrent notamment la légitième de Françoise de Cojonay sur les biens délaissés par Philippine de Lamoy, sous réserve maternelle ; les époux Regnaud cédèrent à Philibert tous droits sur ces biens, moyennant 875 écus d'Italie (Arch. Regnaud, copie). Malgré cela, l'un des fils de Françoise de Cojonay porta le nom de Maingoval, et un autre de ses fils aînés, que ses descendants portèrent le nom si illustre de cette famille, premier de Lamoy, sous lequel les derniers généraux ont encore été le plus connus. Du reste le filz au sujet de ce fidéicommiss fut repris beaucoup plus tard, comme on le verra plus loin.
 (5) Les biens de Ribaud provenaient du Sr de Bonvillard (Proc^{es}, Arch. Regnaud).

TABLEAU I.

(1) C'est peut-être Favre, comme on le trouve sur une ancienne généalogie (Arch. Regnaud), les deux noms s'écrivant autrefois de la même façon.
 (2) Vouant le récompenser de sa science, son zèle et son intégrité, après un rigoureux examen et déclaration assermentée des examinateurs, le Duc le nomme et déclare Docteur en utroque, « cum proprietate et facultate cathedrae, magistratum ascendendi in scolasticis (universitatibus) utriusque quibusvis et studii legendi, disputandi, interpretandi utroque facultate per doctores in utroque iure fieri concesserunt. Præterea... et nostrum certam scientiam et imperatam auctoritatem quæ largiamur... eandem facimus et eromus nullum armate militie hucque unquam militari eorumque et decorum. Volentes quod omnibus et singulis prebentariis, prebentibus, honoribus, commoditatibus et immunitatibus de vetero fructur et quæ ad illud, quibus veteri doctoribus et milites, frui et gaudere concesserunt. Donné à Turin, signé par le Conseil ducal. Il y a lieu de remarquer que le Duc de Savoie crée ce Lyonnais chevalier armé milite, quoque, selon Ducas, ce mot armate indique la chevalerie en armes, par opposition à celle en lois.
 (3) La cote porte : « Participation pour moy et pour Jehan François et Pernette mes enfans et pour maistre Jean de masso de messieurs de la Chartreuse. » Dont c'est François qui a écrit cela et il ne s'écrit pas son fils Amédée, porté dans l'acte.
 (4) Etant bourgeois de Chambéry, avec son fils Jean, ainsi docteur es droitz, il donne une quittance le 4 juin 1557 (Arch. de la Savoie).

I. Mess^{re} FRANÇOIS, docteur es droitz, chevalier, seig^r de Chaloz, Montgex, etc. Cohéritier universel de son père, 1507 ; s'il meurt en pupillarité ou avant sa vingtième année, son père lui substitue ses fils Claude et Pierre le jeune. Par Lettres soit diplôme du 25 juillet 1521, Charles, duc de Savoie, reçoit Spec^{re} François Regnaudum, professeur en droitz, citoyen de Lyon et recteur de l'Université de Turin, comme docteur in utroque et chevalier (Arch. Savoironx) (2). Je ne le trouve cependant jamais qualifié chevalier ailleurs, probablement parce que cette qualification était tombée en désuétude pour les chevaliers en lois ou de lectures. Nommé collatéral par le Duc de Savoie à son Conseil résidant à Chambéry le 4 février 1522 (Preuves de noblesse de N^{re} Jean-Marie de Regnaud, Arch. Regnaud, et Inv^{re} de pièces produites vers 1733, *Ibid.*). Était conseiller du Duc et maître des requêtes le 21 avril 1529 (Arch. Regnaud). En 1533, le Duc de Savoie envoya à Bourg François Regnaud, l'un de ses collatéraux, pour consentir la fulmination et l'exécution de la Bulle du Pape, qui supprimait l'évêché de Bourg (Guichenon, *Savoie*, p. 636). Est cité (*Magnificus dominus Franciscus Regnaldi collateralis*) au compte des Syndics de Chambéry de 1536 à 1537 (Arch. de cette ville). Le Général de l'Ordre des Chartreux l'affilia lui-même, François Regnaud, collatéral et conseiller du Conseil de Chambéry, ainsi que Jean, Amédée, François et Péronnette, ses enfans, et Jean de Masso, son neveu, à cet ordre ; donné à la Grande-Chartreuse le 21 février 1545 (Arch. Regnaud, Authentique avec sceau) (3). Il fut, en 1546, l'un des deux députés des États généraux de Savoie auprès du Roi de France (C^{te} de Marschal, *États généraux du 16 mai 1546*). M^{re} François Regnaud, docteur en droit, seig^r de Chaloz et de la Ratière, habitant Chambéry, fut témoin, le 11 octobre 1551, à Grenoble, au contrat dotal de N^{re} Jacques Regnaud, fils de Claude, avec 1^{re} Jeanne Pérouse, fille de N^{re} Guillaume, secrétaire du Roi en la Cour de Parlement de Dauphiné, seig^r de Saint-Guillaume de Corps et de Voguedemar, ainsi que M^{re} Jean de Masso, aussi docteur es droitz, chev^e en l'église Saint-Jean de Lyon (Arch. Bellescize). De cet époux Jacques descend la branche de Bellescize (4). Nommé sénateur au S. S. S. par le C^{te} de Challant, gouverneur deçà les Monts, le 12 août 1559 (Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*), confirmé dans cette charge par le Duc le 7 janvier 1561 (Arch. Savoironx et Inv^{re}, Arch. Haute-Savoie) ; confirmation entérinée au Sénat le 30 janvier 1561 (Arch. Savoironx). Fut 1^{er} sénateur à ce Sénat (Arch. Regnaud, Preuves de noblesse de Jean-Marie de Regnaud, et Inv^{re}) (5). Ep. : 1^{re} contrat dotal du 18 avril 1530 (Arch. Regnaud), Louise, fille de N^{re} Amédée Rapier, seig^r de la maison-forte de Chaloz, et de Marie Dyvone dit du Bourget (6) ; 2^e contrat dotal du 27 février 1545, Marguerite de Charron (ou Lecharron) (Inv^{re} et Preuves de noblesse, Arch. Regnaud) ; dans ce contrat, selon cet inventaire, il est qualifié seig^r de Chaloz, Montgex, La Ratière et La Tour Blanche. Il testa le 20 mai 1563 (Note des Arch. Bellescize), et mourut le 26 mai 1563 (Arch. S. S. S.).

II. N^{re} JEAN REGNAULD ou DE REGNAULD, seig^r de Chaloz (ou Challouz) et de la Tour Blanche, bourgeois de Chambéry. Déjà docteur es droitz, il donne avec son père une quittance le 4 juin 1557 (Arch. de la Savoie). Avocat au Sénat de Savoie, il est nommé, le 10 décembre 1559, rapporteur en la Chancellerie de Savoie, par René, comte de Challant, gouverneur de la Savoie (Arch. Savoironx) ; il fut confirmé par le Duc dans cette charge en 1561 (*Ibid.*). Un arrêt du 1^{er} juillet 1562 rendu entre M^{re} Achille de Villa et N^{re} François Regnaud et Jean Regnaud, son fils, porta ouverture du fidéicommiss apposé au testament de Marie Dyvone *alias* du Bourget, avec partage entre eux, 1/3 revenant audit Achille (Proc^{es}, Arch. Thuyset et Arch. Regnaud). Il fut 1^{er} syndic de Chambéry, du 24 novembre 1564 au 24 novembre 1565, et signait : Regnaud (Arch. de cette ville). Le 11 novembre 1572, Jean d'Humbert, Juge-maje de Maurienne, acense audit Jean de Regnaud, avocat, seig^r de Challouz, comme procureur de Jeanne d'Amboise, comtesse donataire de la Chambre, une maison avec jardin dudit d'Humbert, rue de la Grenette à Chambéry (de la Savoie). Le 17 mars 1575, il était lieutenant du Juge-maje de Savoie (Arch. La Place) ; il était aussi le 15 octobre 1575 (Arch. de la Savoie). Nommé Juge-maje de Savoie le 12 mars 1582 (Inv^{re}, Arch. Haute-Savoie), le 26 mars 1582 (Inv^{re}, Arch. Regnaud). Il transige, le 7 février 1584, avec N^{re} Claude Heydellet, seig^r de Saint-Paul, mari de Marguerite d'Avallon, au sujet de la tutelle qu'il avait exercée de ladite Marguerite, fille et héritière universelle de N^{re} François d'Avallon (Arch. S. S. S.). Conseiller d'Etat par Patentes du 7 mai 1586 (Inv^{re}, Arch. Regnaud et Preuves de noblesse de 1754, *Ibid.*). Était conseiller d'Etat de S. A. et Juge-maje de Savoie, il consent, le 4 mars 1587, à la vente faite ce même jour de la maison-forte de Montgex par son frère François (Arch. Savoironx). Il était aussi, le 7 août 1596, l'un des Seigneurs Magistrats de la Santé, établis par S. A. deçà les Monts (*Ibid.*). Nommé sénateur au Sénat de Savoie par Patentes du 23 novembre 1598 « sans dérogation à la charge de juge-maje », en raison de ses services pendant trente-cinq ans et de ceux de son père N^{re} François Regnaud comme collatéral et 1^{er} sénateur au S. S. S. (Inv^{re}, Arch. Regnaud ; Preuves de 1723 ; Burnier, *Histoire du Sénat*). Reçu comme sénateur en janvier 1599 (*Mém^{re} Soc. Sc^{re} d'Hist^{re} et d'Arch^{re}*, t. XXXVII). Ep., contrat dotal du 15 janvier 1561, à Lyon, Françoise de Cojonay, fille de N^{re} Jean, seig^r de Cojonay, Saint-Martin et Montricher au Pays de Vaud, et de Marie de Laurencin, ladite Marie veuve en 1^{re} noces de N^{re} Claude de Bonvillard (Arch. Thuyset) (7). Le père de l'époux, François Regnaud, est représenté à ce contrat par N^{re} Guillaume Regnaud, citoyen de Lyon, cousin de l'époux ; témoin Mess^{re} Claude Regnaud, président au Présidial de Lyon (8). Françoise fut héritière de N^{re} Charles de Bonvillard, son frère aîné, d'après son testament du 2 octobre 1584 (Proc^{es} dures, Arch. Thuyset), et comme telle transigea le 18 mars 1594 (Arch. S. S. S.). Ladite Dame de Chaloz, de l'autorité de son mari, transige, le 9 février 1599, avec Jean Thomas, marchand de Genève ; cet acte porte les signatures : De Regnaud, Françoise de Cojonay (Arch. Thuyset). Elle testa : 1^{re} le 18 octobre 1575 (Arch. de la Savoie) ; veut que sa sépulture ait lieu avec l'assistance de 13 pauvres femmes ou filles de Chaloz et de Montjay (*sic*) ; legs à Charles de Bonvillard, son frère ; elle nomme héritiers universels son dit mari et N^{re} Balthazard-Philibert Regnaud, son fils, par égales parts ; témoin N^{re} Étienne Cavet, procureur général en Savoie ; le 28 mars 1623 (Arch. Thuyset et Savoironx). Étant veuve, elle veut être enterrée en l'église Saint-Dominique de Chambéry, dans la chapelle de Saint-Christophe, au tombeau de son mari, elle veut que son héritier maintienne la chapelle de Sainte-Anne que la testatrice a fait ériger à Ribaud, paroisse de Coise (9) ; fait à Chambéry. Jean fut enterré à Saint-Dominique le 28 novembre 1607 (Livre de raison Truffon et Arch. Regnaud). Inventaire après sa mort fut fait le 14 décembre 1607 (Arch. Regnaud). Elle mourut en 1626 (Proc^{es}, Arch. Thuyset). C'est à lui que remontent les Preuves de 1723. Voir sa DESCENDANCE au TABLEAU II.

TABLEAU II.

Doubles traits, Preuves de 1723.

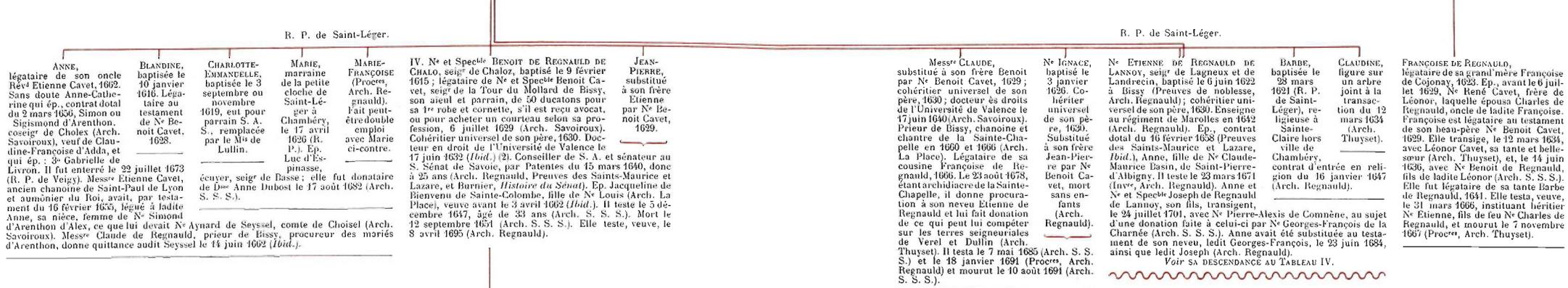
II. N° JEAN REGNAULD ou DE REGNAULD, seig' de Chaloz, etc. Voir son article et son ascendance au TABLEAU I.

N° et Spec^{le} CLAUDE-LOUIS DE REGNAULD DE CHALOZ ou seig' de Chaloz, bachelier de l'Université de Tournon, de la Société de Jésus, par diplôme du 5 septembre 1597 (Arch. Savoiron). Docteur es droits de l'Université de Valence le 19 novembre 1601 (*Ibid.*). Nommé avocat patrimonial de S. A. en la Chambre des Comptes le 15 novembre 1609 (Inv^{rs}, Arch. Haute-Savoie). Ep. : 1^{re} D^{ne} Claude-Antoine, fille de N° Bernard de Landeier (ou Landessier) dit d'Arjon (ou d'Argon), veuve de M° Jean Sappin, procureur au S. S. S. ; elle testa le 8 janvier 1617 (Extraits par M° Chammontet des minutes du Notaire Despépine); 2^e contrat dotal du 3 janvier 1620, Françoise de Bertrand, fille de Pierre, seig' de la Pérouse (Arch. La Serraz). Il mourut le 4 mai 1621 (*M^{rs} Soc. Sav. d'His. et d'Arch.*, t. 37). Elle ép. : 2^e contrat dotal du 23 août 1623 (Arch. La Serraz), N° Pierre de Loche, seig' de Loche. La mère dudit Claude-Louis le cite dans son testament du 28 mars 1623 comme étant mort *ab intestat*. Il est cité dans une transaction de 1634 (Arch. Thuyset) comme étant mort sans postérité.

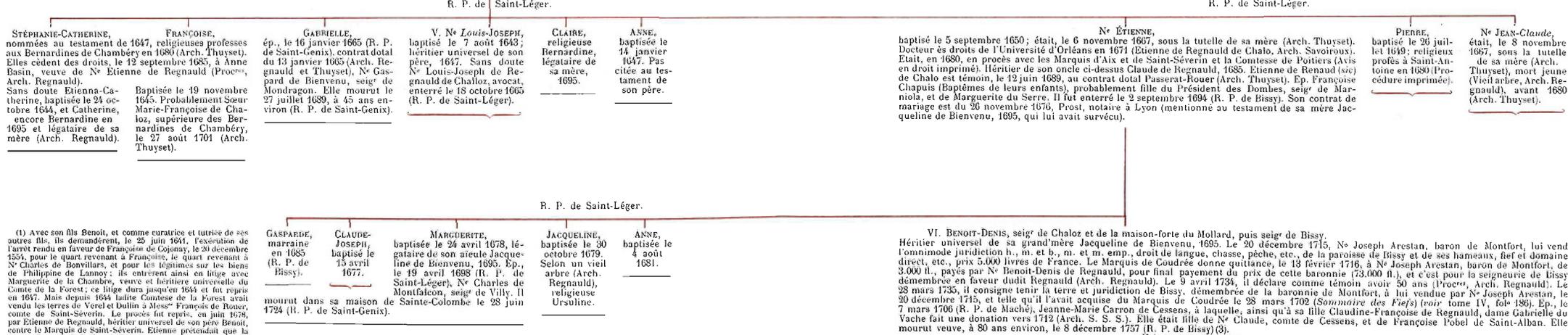
N° CHARLES DE REGNAULD, seig' de Chaloz ou Chaloux et de Lannoy, gentilhomme entretenu pour le service de S. A. (dit au testament de sa mère, 1623). Héritier universel de celle-ci, 1623. Syndic de Chambéry en 1625, 1626, 1629 et 1630 (Arch. de cette ville). Ep., contrat dotal du 4 novembre 1613 (Inv^{rs}, Arch. Regnauld), Eléonore ou Léonor Cavet, fille de N° Benoit, seig' de la Tour du Mollard de Bissy, 1^{er} sénateur au S. S. S., et de Blandine de Châtillon. Eléonore était sœur de René Cavet, qui épousa Françoise de Regnauld ci-dessous ; elle fut légataire de sa grand-mère Blandine de Châtillon précitée, 1628, et substituée par elle audit Benoit Cavet, son mari et héritier universel (Arch. Savoiron). Léonor fut aussi légataire au testament de son père, 1629 (*Ibid.*). Ses enfants sont substitués à ceux de N° René Cavet à ce testament de 1629, à charge de porter le nom et les armes du testateur. Il testa le 28 juillet 1630, étant 1^{er} syndic de Chambéry, et nomme héritiers universels Eléonor Cavet, sa femme, et, après elle, leurs fils ci-dessous (Arch. Regnauld, Preuves de noblesse de 1754). Veuve et avec son fils Benoit, elle transige, au nom de ses autres enfants, le 12 mars 1634, avec Françoise de Regnauld, nièce de son mari et femme de René Cavet, son frère, au sujet des héritages de Françoise de Cojonay, sa belle-mère, et de Claude-Louis de Regnauld, son beau-frère (Arch. Thuyset). Le 18 avril 1641, elle commença, ainsi que ses fils, un procès pour obtenir le fidéicommis sur les biens de Chaloz, qui leur fut adjugé par arrêt du 11 septembre suivant et du 12 mai 1642 (Arch. Regnauld) (1). Elle fut enterrée le 19 octobre 1665 (R. P. de Bissy). Il signait : De Regnauld de Chaloz (Arch. de Chambéry).

Barbe, légataire de sa mère, 1623, et alors femme de N° Prosper Saitour, juge majeur de Savoie, qu'elle avait épousé selon cont. dotal du 1^{er} avril 1599 (Arch. La Serraz). Elle se départit alors de tout droit au fidéicommis adjugé à sa mère Françoise de Cojonay (Procès, Arch. Thuyset). Marraine de sa nièce, fille de son frère Charles, le 28 mars 1621 (R. P. de Saint-Léger). Héritière universelle de son mari, dont le testament fut ouvert le 13 juillet 1627 (Arch. S. S. S.). Elle testa, veuve, le 31 juillet 1641 (Arch. La Serraz), en faveur de ses neveux Benoit, Claude et Etienne de Regnauld, frères; elle codicilla le 20 août 1641 (*Ibid.*); son testament fut ouvert le 9 juin 1642 (Arch. S. S. S.), elle étant morte la veille.

III. N° GASPARD-Philibert ou Philibert-GASPARD DE REGNAULD dit DE MAINGUEVAL. C'est sans doute lui qui, sous les noms de N° Baptizand-Philibert de Regnauld, est nommé cohéritier universel de sa mère dans son testament du 15 octobre 1576. Ep., contrat dotal du 7 août 1596, Charlotte, fille de N° Claude-Urbain de Bellegarde, cosig' de Mieussy, Brens, Bullvaent et Thorens, veuve de N° Robert de Montvagnard, seig' de Senoches, qu'elle avait épousé selon contrat dotal du 9 avril 1589, et qui testa le 13 juillet 1594 (Arch. Savoiron). Jean de Regnauld, au nom dudit Philibert, son fils, et de ladite Charlotte, passa un accord, le 5 janvier 1597, avec Sébastien-Balthazard et François de Montvagnard, frères, héritiers dudit Robert (Arch. Regnauld). Sa mère, dans son testament du 28 mars 1623, déclare qu'elle a fait de grandes dépenses pour ledit N° Gaspard-Philibert, dont elle a payé les dettes, notamment 100 écus d'or à N° Humbert Vallier, et qu'elle a vendu sa terre du Vachat en Bugey pour assurer la dot de ladite Charlotte, sa belle-fille. Guichenon (*Bresse et Bugey*, Généalogie Bachod) ne mentionne pas ce 2^e mariage de Charlotte, et il lui fait épouser N° Jean de Guilfrey, seig' du Vachat, le 5 mai 1612.



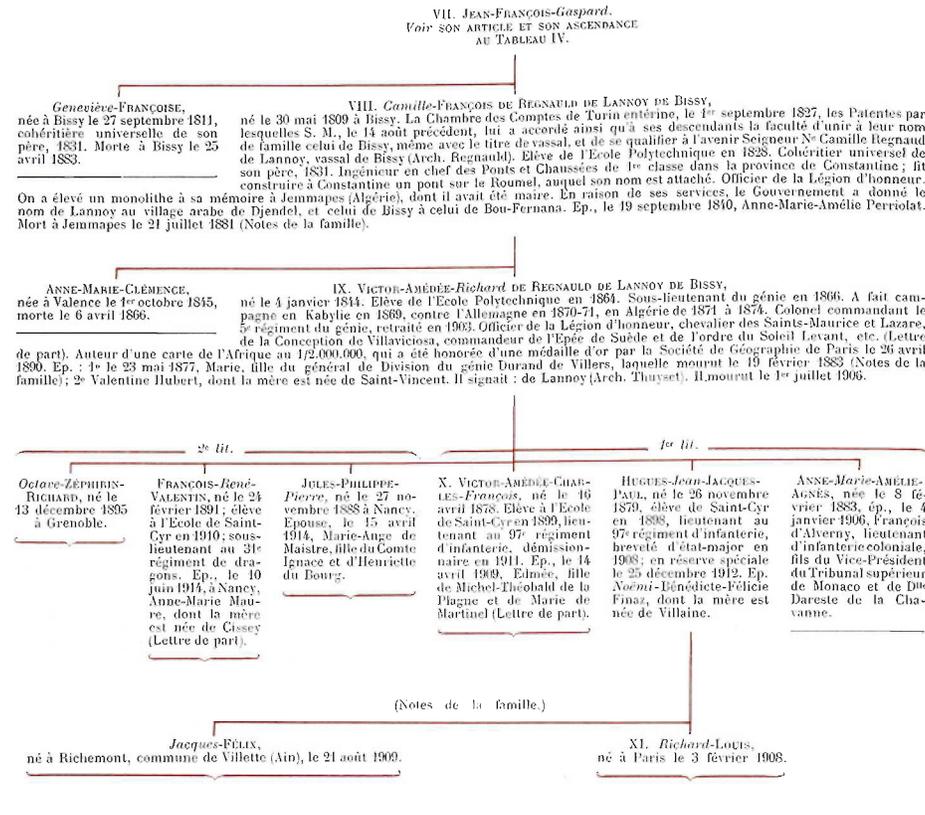
BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHALOZ.



VI. BENOIT-DENIS, seig' de Chaloz et de la maison-forte du Mollard, puis seig' de Bissy. Héritier universel de sa grand-mère Jacqueline de Bienvenu, 1685. Le 20 décembre 1715, N° Joseph Arestan, baron de Montfort, lui vend l'omnibus juridiction h., m. et b. m. emp., droit de langue, chasse, pêche, etc., de la paroisse de Bissy et de ses hameaux, fief et domaine direct, etc., prix 5.000 livres de France. Le Marquis de Coudrée donne quittance, le 13 février 1716, à N° Joseph Arestan, baron de Montfort, de 3.000 ll., payés par N° Benoit-Denis de Regnauld, pour final paiement du prix de cette baronnie (avoir 50 ans (Procès, Arch. Regnauld); le 28 mars 1735, il consigne tenir la terre et juridiction de Bissy, démembrée de la baronnie de Montfort, à lui vendue par N° Joseph Arestan, le 20 décembre 1715, et telle qu'il l'avait acquise du Marquis de Coudrée le 28 mars 1702 (*Sommaire des Fiefs*) (voir tome IV, fol. 186). Ep., le 7 mars 1706 (R. P. de Mache), Jeanne-Marie Carron de Cessens, à laquelle, ainsi qu'à sa fille Claudine-Françoise de Regnauld, dame Gabrielle du Vache fait une donation vers 1712 (Arch. S. S. S.). Elle était fille de N° Claude, comte de Cessens, et de Françoise Pobel de Saint-Alban. Elle mourut veuve, à 80 ans environ, le 8 décembre 1757 (R. P. de Bissy) (3).

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

(3) Du 29 décembre 1697 au 17 mai 1698, N° Benoit-Denis, ainsi que N° Charles de Montfalcon et D^{ne} Marguerite de Regnauld, mariés, étaient en procès avec N° et Spec^{le} Joseph de Regnauld, seig' de Lagneux (Tableau IV), qui demandait que le fidéicommis apposé au testament de N° Charles de Regnauld fut déclaré ouvert en sa faveur par le décès de Claude et d'ignace sans enfants (Arch. Regnauld).

(Suite de la p^o 127.)

Regnaud en Reynand et inversement. Ainsi Franchi-Verney (*Armerista*) écrit : Reynaud, *Signori di Bissy*. Du reste on a employé parfois pour le nom de cette famille des orthographes erronées : Regnaud, Renaud, Renault, etc.

Les Regnaud, dont il est question ici, sont une branche d'une famille lyonnaise, qui en a formé plusieurs restées françaises, et dont la noblesse d'origine consulaire, comme celle de la plupart des familles lyonnaises, remonte au XVI^e siècle, selon Steyert (*Armorial du Lyonnais*), Vital de Valous (*Essai d'un nobiliaire lyonnais. Origines des familles consulaires de Lyon*), de Rivoire de la Bâtie (*Armorial du Dauphiné*), de Quincarnon (*Fondation des Antiquités de Saint-Paul de Lyon*), et Révérend du Mesnil (*Armorial de l'Ain*).

Aucun document ne m'a permis de remonter la généalogie plus haut que l'auteur commun des branches françaises et de celle de Savoie, Guillaume, citoyen de Lyon, qui testa en 1507, et qui eut entre autres pour héritier un fils nommé François. Il me parait hors de doute, comme cela paraissait au Comte de Foras, que ce François, cohéritier universel du testament de 1507, est le citoyen de Lyon, recteur de l'Université de Turin (1), reçu docteur de cette Université en 1521 et armé chevalier en même temps par le Duc de Savoie (Arch. Savoiron), qui fut ensuite collatéral, puis sénateur au Sénat de Savoie, et dont la descendance forma la branche de Savoie. C'est aussi l'opinion de Steyert et de Révérend du Mesnil. Elle s'appuie sur de nombreux actes, notamment sur ceux du 21 février 1545 et du 24 janvier 1561, cités dans la généalogie à l'article de ce François, sénateur, sur le contrat dotal du 15 janvier 1561 de Jean, fils de ce François, etc., sur l'identité des armoiries (2) et sur les rapports constants de parenté entre la branche de Savoie et celles de Bellesize et de Parcieux jusqu'à nos jours (3). Ce François n'est pas venu

(1) Il était donc recteur de cette Université avant d'être docteur. Philibert de Pingon, l'historien, fut aussi vice-recteur de l'Université de Padoue avant d'être docteur.

(2) Quincarnon cite les mêmes armes, comme se trouvant à Saint-Paul de Lyon sur la tombe de Guillaume, le testateur de 1507, et sur celle de son petit-fils François, fils de François, et aussi dans la chapelle de l'Annonciation de cette église, fondée plus tard par Nicolas de Regnaud de la branche de Bellesize.

(3) Comme le démontrent les lettres écrites, le 10 septembre 1666, par Claude de Regnaud de Chalo (Arch. Bellesize), le 30 janvier 1767, par le Chevalier de Regnaud de Lannoy (Arch. Parcieux, actuellement Chateaubriand), etc.

en Savoie, comme on l'a dit, pendant l'occupation française, mais antérieurement, puisqu'il fut nommé collatéral par le Duc de Savoie en 1522. Sa noblesse provient de sa qualité de Chevalier dès 1521; elle aurait au besoin résulté de ses charges de magistrature.

Je ne m'occupe naturellement que de la généalogie de la branche de Savoie, les autres sortant de mon cadre.

La Chesnaye des Bois a donné une généalogie tout à fait fantaisiste d'un bout à l'autre de cette branche, sans faire allusion aux autres.

Cette branche de Savoie se divise en deux autres branches par la descendance de deux fils de Charles de Regnaud de Lannoy : l'aînée, qui est éteinte, abandonna le nom de Lannoy pour porter celui de la seigneurie de Chalo, puis celui de Bissy, quand elle eut acquis la seigneurie de ce lieu; la branche cadette, encore existante, continua à porter le nom de Lannoy, qui venait d'une très illustre famille princière des Flandres, Françoise de Cojonay, mère de ce Charles, étant petite-fille de Philippine de Lannoy (voir à la Généalogie l'article de II. N^o Jean Regnaud, et tome IV, fol^o 75, Généalogie de Montbel).

André, dernier de la branche qui portait le nom de Bissy, laissa, en 1826, une partie de son héritage à Camille de Regnaud de Lannoy, de l'autre branche, à condition que lui et ses descendants porteraient le nom de Bissy, ce à quoi il fut autorisé par le Roi de Sardaigne (1).

Steyert dit que cette famille (c'est-à-dire les branches françaises) compte un Chevalier de Malte, un Conseiller à la Cour des Monnaies et un Evêque de Saint-Brieuc.

La branche de Savoie a fourni trois Sénateurs au Sénat de Savoie, un Abbé de Talloires, un Grand-Vicaire de Tours, un Archidiacre de la Sainte-Chapelle, un Gouverneur du Prince de Carignan, des Colonels de cavalerie et du génie, plusieurs 1^{ers} Syndics de Chambéry, etc.

N^o Antoine-Alexis de Regnaud, seig^r d'Epersy, résidant à Arbois en Franche-Comté, prétendant descendre de François, fils du Sénateur au Sénat de Savoie François Regnaud qui testa en 1503, obtint, le 25 janvier 1741, un acte de notoriété du Sénat de Savoie déclarant que les Sénateurs à ce Sénat et leur postérité étaient nobles (Arch. S. S. S. Cette thèse du reste est fautive). M^r le Colonel de Lannoy de Bissy, mort en 1906, a fait en Franche-Comté des recherches qui lui ont prouvé que c'était à tort que ce Seig^r d'Epersy prétendait descendre de cette famille.

(1) Le 1^{er} janvier 1710, Marie-Casimire, reine douairière de Pologne (1), créa Marquis Luc de Regnaud-Allemand (2), seig^r de Bellesize, son conseiller intime, gentilhomme d'honneur de sa chambre, colonel-lieutenant de sa garde, auparavant aide de camp des armées des Couronnes de France et d'Espagne près des Princes de Vendôme, etc.; et elle créa Comte François, frère puîné dudit Luc; elle accorda aussi les mêmes titres de Marquis aux aînés et de Comte aux cadets de toutes les branches de sa maison paternelle de Regnaud, à condition que ledit Luc ou ses héritiers leur délivrèrent un extrait de présent diplôme, donné à Rome (Authentique, signé et scellé d'un grand sceau en placard avec le nom de cette Reine, Arch. Bellesize). Depuis cette époque la branche de Bellesize a porté en France le titre de Marquis. Ainsi ce même Luc, dans son contrat dotal du 12 février 1723 avec M^{lle} Jeanne de Grole, est appelé Mess^r Luc, marquis de Regnaud-Allemand, chevalier, seig^r de Bellesize, etc., aide de camp des armées des deux Couronnes, conseiller intime, etc., de la Reine douairière de Pologne, etc. (Arch. Bellesize). Dans un grand nombre de Lettres ou Patentes royales, signées par Louis XV et Louis XVI en 1771, 1773, 1778, 1779, etc., que j'ai vues, les Regnaud de Bellesize sont qualifiés Marquis de Bellesize (*Ibid.*). Dans les dernières années du règne de Louis XV, le Seig^r de Parcieux a aussi parfois été qualifié Marquis, par exemple le 28 septembre 1753, sur un passeport délivré par le Prince de Rohan, ambassadeur auprès de l'Empereur, il est appelé le Marquis de Parcieux (Arch. Parcieux). Steyert (*Armorial du Lyonnais*) et les auteurs de l'*Armorial des Bibliophiles du Lyonnais* citent les Regnaud comme Marquis de Bellesize et de Parcieux. Ces deux branches ont donc été en possession de ces titres depuis le XVIII^e siècle (3).

Quant à celles de Savoie, elles semblent aussi avoir songé, dès ce même XVIII^e siècle, à jouir de ce privilège, avec l'agrément de la branche de Bellesize, qui leur délivra une copie des Patentes de 1710. Ainsi André, le dernier de la branche aînée de Savoie, celui qui fit héritier Camille de la branche de Lannoy, servit en Wurtemberg et en Prusse, et y porta le titre de Comte de Bissy, et même, d'après un extrait authentique de ses états de service en Prusse de 1786 à 1794, il est appelé Marquis de Bissy (Arch. Regnaud); son frère, ancien grand-vicaire de Tours, s'intitulait Comte de Bissy (*Ibid.*). Dans la branche de Lannoy, Jean-Marie-Louis, gouverneur du Prince de Carignan, scella ses lettres d'un cachet avec une couronne de Marquis en 1767 (Arch. Parcieux, actuellement Chateaubriand) et, depuis lors, son fils Gaspard et son petit-fils Camille, mort en 1881, en ont fait autant (Arch. Regnaud). C'est en se basant sur la particularité des Patentes de la Reine de Pologne, qui accordaient les titres de Marquis et de Comte à toutes les branches de la famille Regnaud, que les représentants de celle de Savoie prennent actuellement ces titres, auxquels ils jugent avoir les mêmes droits qu'avaient les branches de Bellesize et de Parcieux.

(1) Marie-Casimire d'Arpagon, Française, dame d'honneur de la Reine de Pologne Louise de Gonzague, épousa d'abord Jean Zamoyski, grand seigneur polonais et palatin de Sandomir, puis Jean Sobieski, alors grand maréchal de Pologne, qui fut élu roi, le célèbre héros mort en 1696. Par ses intrigues, elle contribua à empêcher son fils aîné de devenir roi de Pologne. En 1704, elle habita l'Italie, puis elle vint en France où elle mourut au château de Blois en 1717.

(2) C'était le nom de la famille de sa grand-mère paternelle, l'illustre famille d'Ampouze.

(3) C'est pour rappeler ce fait que j'ai placé une couronne de Marquis dans la lettre ornée du folio 127.

RENGUIS OU RANGUYS



P. : d'or à la bande de sable chargée de 3 croissants renversés d'azur (Pourpris historique de la Maison de Sales; Besson; Galliffe et de Mandrot, *Armorial Genevois*; Dictionnaire de Savoie). Armes à enquerir, comme l'a fait remarquer l'auteur du *Pourpris*.



DANS le *Pourpris historique* de M^r Charles-Auguste de Sales, je n'aurais eu presque point de renseignements sur cette famille. Du reste ceux de cet évêque sont vagues et ne fournissent à peu près pas de dates. D'une part il donne la descendance d'un N^o Jordain vivant en 1350; puis il ajoute : « Or, comme cette famille fut éteinte, d'autres du même nom et de la même tige, un peu plus haut que Jordain, recoururent au Prince parce qu'ils n'étaient pas Nobles et obtinrent facilement les Lettres de Noblesse avec les mêmes armes. Ce furent Pêtremand et

MERMET *Renguisii*, notaire, reçoit un acte, le 18 novembre 1361, aux environs de Rumilly (Arch. Savoixoux). Un acte est passé, le 8 avril 1386, à Ancey dans la maison de Mermet Renguis, notaire (Arch. Barrioz).

N^o JORDAIN DE RENGUIS, vivait en 1350. Jordain Renguis, bourgeois d'Ancey, reconnaît devoir 29 fl. à Pierre, fils de feu Nicolet de Monthouz, damoiseau, le 9 décembre 1387; fait à Ancey (Arch. Barrioz).

Mess^{rs} GUIGON DE RENGUIS, chevalier, avait reçu en fief d'Humbert de Bacin, damoiseau, des biens rière Bassens et le mont de Lémenc, que ledit Guigon rend lui-même en fief à Humbert de Clermont, et dont Guigon passa carnet d'arrière-fief au Comte de Savoie le 8 avril 1337 (Fiefs).

Mess^{rs} JACQUES DE REGUIS (?), docteur en droit, *Panperum Christi Sacri Palatii Advocatus*, juge-maje du Comte de Genevois et de la terre de Mathilde de Bourgogne, comtesse de Genevois, constituée des curateurs à Antoinette Marsier de le 9 avril 1389 (Arch. Thuyset).

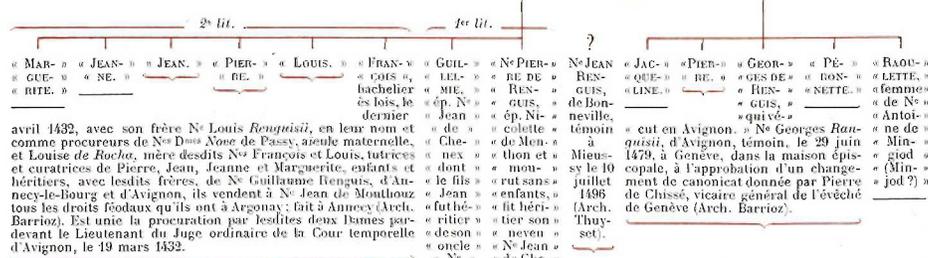
N^o GUILLAUME DE RENGUIS, ép. D^{ne} Agnès de Civin. Ledit N^o Guillaume, fils de Jordan (sic), reconnaît, le 4 juillet 1430 (*Sommaire des Fiefs*), tenir du Duc de Savoie en fief n. p. et anc., à cause du mandement de Thèmes, des biens qui furent de Guillaume Vial en vertu d'une composition faite par ce dernier avec le Comte de Genevois, et tout ce qu'il tient à Manigod. N^o Guillaume Renguis, bourgeois d'Ancey, vend de son pur et franc alleu des servis à Marsier, paroisse de Saint-Martin, et à Pringy, à N^o Pierre de Monthouz, le 26 juin 1424 (Arch. Barrioz). Il fut au nombre des Nobles du Genevois qui prêtèrent hommage au Comte de Savoie le 21 février 1405 (Arch. Monthouz), et en 1430 (Capre, *Traité de la Chambre des Comptes de Savoie*).

N^o FRANÇOISE, fille de N^o Jordan *Renguisii*, et femme de N^o Jean Langin de Chissinas, au mandement de Chamoumont, vend, le 15 juin 1444, à N^o Stroppin de Champroyvant (sic) des biens à Yenne, appartenant N^o Philibert et Amédée de Monton; fait à Lagnieu (Arch. Lucey).

JEAN RENGUIS, clerc de la chapelle ducale. Ordre est donné, le 17 août 1451, de lui payer 5 fl. p. p. (*M^{ss} Soc. d'Hist. et d'Arch.*, t. XLII, p. XLII).

N^o GUILLAUME DE RENGUIS, écuyer d'écurie du Roi de France, ép. : 1^o Alexie de Lullier; Guillaume et Alexie domèrent des terres en emphytéose autour d'Ancey le 5 octobre 1425; 2^o Louise, fille de N^o N. de la Roche et de D^{ne} N. de Passy; N^o Guillaume Renguis, d'Ancey-le-Bourg et bourgeois d'Avignon, mourut avant le dernier avril 1432 (Arch. Barrioz).

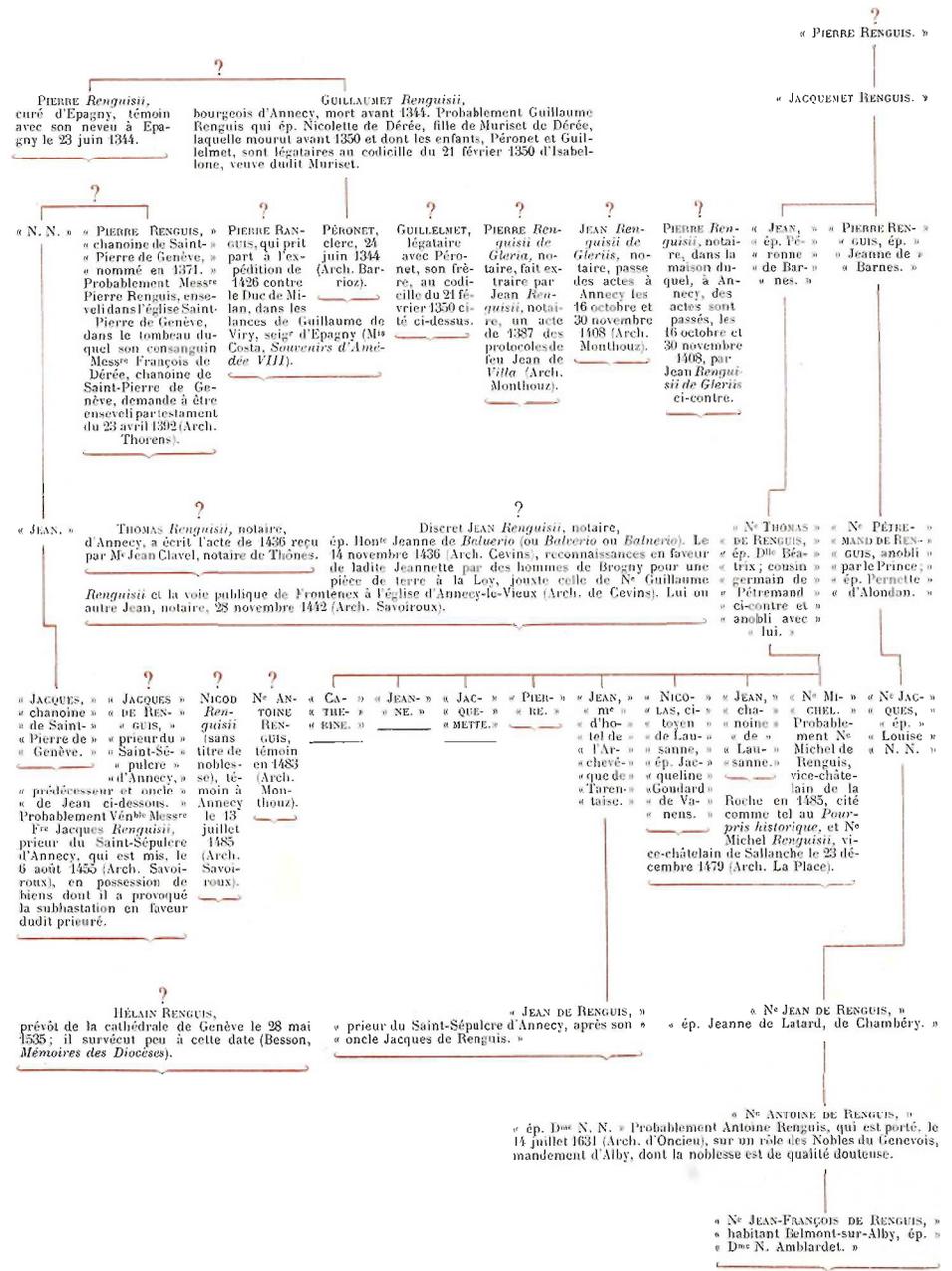
N^o MERMET aîné, cadet. N^o MERMET, cadet.



avril 1432, avec son frère N^o Louis *Renguisii*, en leur nom et comme procureurs de N^o D^{ne} Nove de Passy, aïeule maternelle, et Louise de Roche, mère desdits N^{os} François et Louis, tutrices et curatrices de Pierre, Jean, Jeanne et Marguerite, enfants et héritiers, avec lesdits frères, de N^o Guillaume Renguis, d'Ancey-le-Bourg et d'Avignon, ils vendent à N^o Jean de Monthouz tous les droits fodaux qu'ils ont à Argey; fait à Ancey (Arch. Barrioz). Est unie la procuration par lesdites deux dames devant le Lieutenant du Juge ordinaire de la Cour temporelle d'Avignon, le 19 mars 1432.

N^o Pierre Renguis, fils de Guillelmie, sa sœur. N^o Pierre Renguis avait passé reconnaissance de certains biens, le 23 novembre 1478, qui furent reconnus ensuite par Marie-Hélène de Chenex, sa nièce (*Sommaire des Fiefs*). Nicolette étant veuve de lui et sœur de Mermette de Monthouz, veuve de Mess^{rs} Mermet de Jurié, docteur en droit, toutes deux filles de N^o Louis de Monthouz, seigneur de Dissonche, le 12 novembre 1483 (Arch. Monthouz). Lui probablement N^o Pierre Renguis de Nouvelles, témoin le 16 août 1466 (Arch. Monthouz), et Pierre Renguis, sr de Nouvelles, témoin le 10 décembre 1482, au contrat dotal de Chenex-Luceigne (*Pourpris historique*). Nicolette de Monthouz était veuve de N^o Pierre Renguis le 28 avril 1501 (Arch. Monthouz).

Thomas de Renguis, cousins germains. » Et cet auteur nous donne l'ascendance de 3 degrés avant cet anoblissement, ainsi que la descendance de ces deux cousins germains. Aucune date n'est indiquée dans la filiation de cette dernière branche. Quoiqu'il mette toujours une particule devant ce nom, excepté pour les 3 degrés précédant l'anoblissement précité, je l'ai toujours trouvé écrit sans particule dans les rares actes que j'ai vus, sauf pour Mess^{rs} Guigon de Renguis, chevalier, et Mess^{rs} Jacques de Reguis, tous deux vivant au xiv^e siècle et qui n'étaient peut-être pas de la même race. En dehors d'eux et de N^o Jordain, du *Pourpris historique*, les plus anciens qui me soient connus étaient en général notaires ou prêtres au xiv^e siècle, et on trouve encore des notaires de ce nom au xv^e siècle. Ce qui provient du *Pourpris historique* est entre guillemets.



PIERRE *Renguisii*, curé d'Epagny, témoin avec son neveu à Epagny le 23 juin 1344.

GUILLAUME *Renguisii*, bourgeois d'Ancey, mort avant 1344. Probablement Guillaume Renguis qui ép. Nicolette de Dérée, fille de Muriset de Dérée, laquelle mourut avant 1350 et dont les enfants, Péronet et Guillelmet, sont légataires au codicile du 21 février 1350 d'Isabelle, veuve dudit Muriset.

« PIERRE RENGUIS. »
« JACQUENET RENGUIS. »

« N. N. » « PIERRE RENGUIS, » « PIERRE RANGUIS, » « PÉRONET, » « GUILLELMET, » « PIERRE RENGUIS, » « JEAN RENGUIS, » « PIERRE RENGUIS, » « JEAN, » « PIERRE RENGUIS, »
« chanoine de Saint- » « part à l'ex- » « cleric, 24 » « légataire » « *Renguisii* de » « *Renguisii* de » « *Renguisii* de » « *Renguisii* de » « *Renguisii* de » « *Renguisii* de » « *Renguisii* de »
« Pierre de Genève, » « nommé en 1371. » « Probablement Mess^{rs} » « Pierre Renguis, enso- » « velidans l'église Saint- » « Pierre de Genève, » « dans le tombeau du- » « quel son consanguin » « Mess^{rs} François de » « Dérée, chanoine de » « Saint-Pierre de Gé- » « nève, demande à être » « enseveli par testament » « du 23 avril 1392 (Arch. » « Thorens). »

« JEAN, » « THOMAS *Renguisii*, notaire, » « Discret JEAN *Renguisii*, notaire, » « d'Ancey, a écrit l'acte de 1436 reçu » « par M^o Jean Clavel, notaire de Thones. » « 14 novembre 1436 (Arch. Cevins), reconnaissances en faveur » « de ladite Jeanette par des hommes de Brogny pour une » « pièce de terre à la Loy, jouée celle de N^o Guillaume » « Renguisii et la voie publique de Frontenex à l'église d'Ancey-le-Vieux (Arch. de Cevins). Lui ou » « autre Jean, notaire, 28 novembre 1442 (Arch. Savoixoux). »

« JACQUES, » « JACQUES » « NICOD » « N^o AN- » « CA- » « JEAN- » « JAC- » « PIER- » « JEAN, » « NICO- » « JEAN, » « N^o MI- » « N^o JAC- »
« chanoine » « de REN- » « de Saint- » « Pierre de » « Genève. » « pulcre » « d'Ancey, » « de Jean » « F^o Jacques *Renguisii*, » « prieur du » « d'Ancey, qui est mis, le » « 6 août 1455 (Arch. Savoix- » « rous), en possession de » « biens dont il a provoqué » « la substitution en faveur » « dudit prieur. »

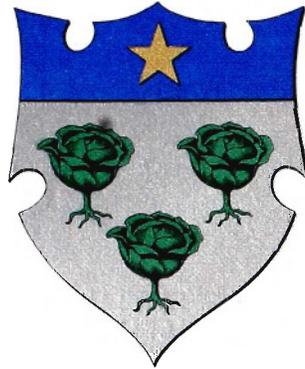
« HÉLAIN RENGUIS, » « prévôt de la cathédrale de Genève le 93 mai » « 1535; il survécut peu à cette date (Besson, » « *Mémoires des Diocèses*). » « JEAN DE RENGUIS, » « prieur du Saint-Sépulchre d'Ancey, après son » « oncle Jacques de Renguis. » « N^o JEAN DE RENGUIS, » « ép. Jeanne de Latard, de Chambéry. »

« N^o ANTOINE DE RENGUIS, » « ép. D^{ne} N. N. » « Probablement Antoine Renguis, qui est porté, le » « 14 juillet 1631 (Arch. d'Oncieu), sur un rôle des Nobles du Genevois, » « mandement d'Alby, dont la noblesse est de qualité douteuse. »

« N^o JEAN-FRANÇOIS DE RENGUIS, » « habitant Belmont-sur-Alby, ép. » « D^{ne} N. N. Amblardet. »

REVEL (DE). — Voir GUIGOS ou GUIGUES et au SUPPLÉMENT.

REVERDY. — Voir au SUPPLÉMENT.



REVEU ou REVU

P. : d'argent à 3 choux cabus de sinople, au chef d'azur chargé d'une étoile d'or. Cimier : un homme au naturel entre deux ceps de vigne montants. Devise : SIC ATTOLLITUR. Armoiries concédées (Reg. 30, Pat. de Savoie, fol. 134). Selon Franchi-Verney (Armerista), l'homme serait issant. Le Dictionnaire de Savoie donne une version très fautive : de gueules à 3 grenades d'or, 2 et 1, au chef (sic) chargé d'une étoile d'azur.

FAMILLE originaire de Bonneville, anoblie en 1622. Elle a habité Annecy, où elle était encore représentée en 1750. Je ne la trouve plus mentionnée après cette année, et je ne sais pas comment elle a fini.

N. N., ép. N. N. Hugard; ils eurent pour fils Jean-François Hugard, lieutenant de Révé-Messrs Jean-François Revu contre et son légataire, 1648.
Hon^{re} MARGUERITE, femme de N. et Spec^{re} Pierre Dubois, avocat au Sémin, auditeur général de la cavalerie, châtelain de Samoens pour le Duc de Nemours. Elle fut légataire en 1623 (I.).
Hon^{re} JACQUELINE, légataire en 1623 et 1648, veuve de M^{re} Séraphin.
N. et Spec^{re} ERASME, cohérier universel de son père, 1623; légataire de son frère, 1648, baptisé le 5 septembre 1529 (L.). Comme procureur de son père, il prête serment de fidélité comme noble le 28 avril 1623 (L.).
JACQUES, légataire de son frère Melchior, 1648, pour les biens de Pontchy.
Hon^{re} FRANÇOISE, femme de M^{re} Martin Paris, contrat dotal du 21 avril 1602 (L.).
Révé Messrs JEAN-FRANÇOIS. Il est dit aux Patentes de Noblesse de 1622 qu'il est depuis trois ans précepteur des pages de M^{re} la Princesse de Piémont. Légataire en 1623 et 1648. Prêtre et docteur en droit, il teste le 1^{er} septembre 1648 (L.); il lègue 100 pistoles et 6.700 fl. à la sacristie de N^{re} de Liesse d'Annecy pour acheter des tapisseries où seront représentés les mystères de N^{re} D^e, à commencer par les principaux, plus des calices et candélabres d'argent pour les autels du Saint Sacrement et du chœur de l'église, sur prix fait et du consentement des quatre nobles syndics de la ville. On voyait encore ces belles et riches tapisseries en 1681 (Seconds Traits de la Maison de Lucinge).

N^{re} PROSPER REVEU, baptisé le 9 août 1636. Déclaration d'ancienne noblesse pour lui et Joseph, son cousin germain, du 20 février 1674. Légataire de son oncle Melchior, 1670, et substitué pour une partie de ses biens. Il ép. : 1^{re} avant 1675 (R. P. de Bonneville), D^{ne} Suzanne du Fou; 2^e avant 1680 (Seconds Traits), Marie-Antoinette de Gerbais de Sonnaz, fille de N^{re} Michel, seigneur de l'Annonciade, laquelle mourut le 28 septembre 1706 (R. P. de Bonneville). Le 25 mars 1688, il fit un échange avec son cousin N^{re} Joseph Revu, du consentement de la mère et tutrice de celui-ci, D^{ne} Jeanne-Constance de Barfelly; Joseph cède à Prosper des droits sur une maison à Bonneville, et Prosper cède des biens à Poncey; fait à Bonneville dans la maison dudit Prosper (Arch. de la Savoie).
ANSELMINE, PÉRONNE, demeurant à Bonneville, légataires de leur oncle et substituées à leur frère Prosper.
D^{ne} CLAUDE REVEU, de Bonneville, ép. : 1^{er} N^{re} Jean du Fou; 2^e contrat dotal du 7 juin 1693 (Arch. Thuyset), N^{re} Balthazard Jalliet, qui avait épousé précédemment Louise, fille de N^{re} Guillaume Milliet. Il testa le 19 mai 1699 (Arch. Thuyset) et mourut en avril 1618. Cohéritière avec N^{re} et Spec^{re} François du Maney de Claudine du Maney, sa petite-fille, elle vend, le 10 janvier 1629, tous les droits pouvant lui revenir sur les successions du Fou en Chablais, à N^{re} Antoine du Maney (Mintaire Moret, Arch. Thuyset). Elle vivait encore le 30 juin 1629 (Ibid.).

R. P. de Bonneville, 2^e lit.
CLAUDE-FRANÇOIS, né et mort le 3 octobre 1680.
ANNE-VICTOIRE, née en 1682, ép., contrat dotal du 21 mars 1703, N^{re} François Constantin, seigneur de Moussy (Arch. Magny). Elle fut mère de 1705 à 1722 (R. P. de Saint-Maurice d'Annecy). Elle mourut le 22 janvier 1751, âgée de 68 ans (R. P. de Pringy).
PIERRE-FERDINAND, né le 6 juillet 1685.
AIME-NICOLAS, baptisé le 6 octobre 1686.
JOSEPH, né le 4 octobre 1689.

1) Marguerite avait été mariée auparavant à M^{re} Marin Piton, dont elle avait trois filles, Antoinette, Françoise et Michelle, pupilles de Révé Messrs Michel Piton, chanoine et archiprêtre de la Collégiale de Samoens, leur oncle, qui agit pour elles, le 31 juillet 1617, contre Spec^{re} Pierre du Boin, 2^e mari de ladite Marguerite (Arch. Thuyset).

? N^{re} FRANÇOIS REVEU, abouant à Bonneville, le 10 janvier 1570 (Arch. Thuyset).
? HENRI REVEU, scribe de la jagerie-maje de Faucigny, 1578 (Arch. Saumon).
? E^{re} FRANÇOIS REVEU, mort avant 1623.

Doublets traits, Preuves de 1723. (L.) Titres Levat.

N^{re} HENRI REVEU, procureur à Bonneville, reçut des Patentes de noblesse du dernier octobre 1622, pour lui et sa postérité tant mâle que femelle, née et à naître, avec permission de continuer d'exercer l'office de procureur pendant dix années encore, sans que cela puisse préjudicier, et c'est en considération des services qu'il a rendus aux derniers mouvements de Savoie; elles sont accordées à l'instance du feu Evêque de Genève (donc saint François de Sales). Des Lettres de jussion furent adressées le 2 mars 1623 avec dérogation à l'édit de 1610, et ces Patentes furent entrainées à la Chambre des Comptes le 27 avril 1623, à la charge par lui de vivre noblement sans faire actes dérogeants à ladite qualité et de prêter serment. Il épousa Martianne ou Marie-Anne de Parpillon, fille de N^{re} Pierre, seigneur de Chapelle, et de Françoise Pastier de Charrières (2^e Traicts de Dom Luc de Lucinge). Il teste étant encore procureur au bailliage de Bonneville le 2 mars 1623 (L.); veut être enterré dans l'église de Bonneville, au tombeau de ses prédécesseurs; lègue à sa femme l'usufruit des biens de Pontchy. Il figure aux Preuves de 1723 avec son fils Melchior et son petit-fils Joseph. Il vivait encore le 28 avril 1623.

N^{re} et Spec^{re} MELCHIOR REVEU ou REVEUX (1648), conseiller de S. A. R., avocat fiscal du Genevois, puis président à la Chambre des Comptes de Genevois. Témoin au contrat dotal de Philiberte Dubois avec N^{re} Jean-François de Yezic le 12 mai 1617 (Arch. Manuel). Il ép. : 1^{re} D^{ne} Péronne du Rouvenoz, originaire de Saint-Julien, veuve du Sr de la Motte, Teste Colonne; elle teste le 23 septembre 1648 (L.); veut être enterrée avec son 1^{er} mari dans l'église de Saint-Dominique d'Annecy; fait un legs au Recteur de la chapelle de Saint-Sébastien fondée dans l'église de la Thuille, comme héritier universel Melchior son mari actuel, lequel teste aussi le même jour, 23 septembre 1648 (L.), en faveur de sa femme pour ce qu'il a payé des dettes laissées par feu N^{re} Julien Teste Colonne de la Motte, 1^{er} mari d'icelle, dont elle est héritière; legs nombreux; on voit qu'il avait une maison à trois étages, rue Filaterie à Annecy. Il ép. : 2^e contrat dotal du 3 mai 1663 (Arch. de la Savoie), Jeanne-Constance Barfelly, fille de N^{re} Sébastien et sœur de N. N. Barfelly, morte au 1^{er} monastère de la Visitation d'Annecy. Il teste de nouveau le 29 août 1650 (Arch. de la Savoie), veut être enterré dans l'église de N^{re} D^e au tombeau de feu Messrs Jean-François, son frère; nomme sa femme tutrice; lègue au Pêcheur de Bonneville une vigne à Ayse, dite du Paradis, partagée avec N^{re} Erasme, son frère; substitue à ses enfants sa femme, notamment pour la maison-forte de la Thuille, grange de Bouaf, etc. Il codicilla le 31 août 1679 (L.). La cote de son testament dit qu'il mourut le 13 août 1671 et fut enterré à N^{re} D^e d'Annecy. Jeanne-Constance, sa veuve, fit une amodiation le 20 mars 1673 (Inv. des Arch. de la Haute-Savoie). Elle teste le 2 ou le 21 juillet 1713 (Arch. de la Savoie).

ANNE-MARIE. Son père lui lègue 11.000 fl. Ep., contrat dotal du 16 mai 1685 (Arch. de la Savoie), N^{re} Isidore de Genève de Boringe, seigneur du Saix et de la Plaze, qui avait épousé auparavant, le 14 février 1684, Marie, fille de N^{re} Jacques-Philibert Rogel de Choley, laquelle était morte le 14 janvier 1685, âgée de 20 ans (R. P. de Bonneville). Anne-Marie fut mère de 1688 à 1699 (Ibid.). Le 21 mai 1685 (Arch. de la Savoie), quittance fut donnée à Jeanne-Constance Barfelly (sic) de 5.000 fl., à compte de la constitution dotal faite par N^{re} Joseph Evex à sa dite sœur Anne-Marie. Par testament du 9 octobre 1689, Isidore laissa l'usufruit de ses biens à Anne-Marie (Arch. Thuyset). Celle-ci, veuve, donna une quittance dotal à son frère Joseph le 20 août 1708 (Arch. de la Savoie). Le 4 avril 1716, elle achète de son dit frère une rente annuelle (Ibid.). Elle teste le 12 juin 1736 (Arch. Thuyset et d'Avusy).

N^{re} JOSEPH REVEU, baptisé le 1^{er} septembre 1683 à N^{re} D^e d'Annecy (L.). Son père lui lègue la maison-forte de la Thuille et le nomme cohéritier universel avec le postume-né à naître, 1670. Sous la tutelle de sa mère Jeanne-Constance Barfelly le 18 août 1671 et encore en 1674 (L.). Déclaration d'ancienne noblesse fut faite en sa faveur le 20 février 1674 (Ibid.). Le 25 octobre 1699, il fit un nombre des Nobles du Genevois qui passèrent procuration pour prêter serment au Roi de France (Arch. Thuyset). Ep., contrat dotal du 29 août 1698 (Arch. de la Savoie), Hélène-Laurence Greyffé, fille de N^{re} et Spec^{re} Jacques, laquelle, veuve, acense des biens le 21 janvier 1736 (Ibid.). Le 12 janvier 1742, dans une procédure, elle s'appelle D^{ne} Laurence de Reveu de Contamine et signe : Reveu de Contamine (Ibid.). Le 12 mai 1742, elle passe une procuration à D^{ne} Marie-Catherine Olivier de Custiole (Ibid.). En 1746 et 1748, elle plaide avec sa sœur Claudine (Arch. S. S. S.). Elle mourut en 1749 (Notes Greyffé). Il vivait le 6 octobre 1723 et mourut avant le 17 mars 1725 (Arch. de la Savoie). C'est à lui que s'arrêtent les Preuves de 1723 remontant seulement à son grand-père Henri.

JEANNE-Antoinette fait assigner son frère Melchior le 13 janvier 1729 (Arch. de la Savoie). Le 10 décembre 1737, elle était en procès avec un habitant de Ville-la-Grand (Ibid.).
AGATHE, ép., contrat dotal du 1^{er} février 1726 (Arch. de la Savoie), N^{re} Joseph Olivier de Custiole, fils du Commandeur des Saints-Maurice et Lazare, de la ville de Busque (Busca) en Piémont. Joseph passe une procuration à ladite Agathe le 1^{er} août 1731 (Ibid.). Dans l'acte du 8 février 1735 indiqué ci-contre à l'article de son frère Melchior, elle agit en son nom et à celui de son dit mari (Ibid.).

N^{re} MELCHIOR DE REVEU, natif et bourgeois d'Annecy, acense des biens le 17 mars 1725 (Arch. de la Savoie). Le 8 février 1735, il relâche à sa sœur Agathe divers biens, moyennant l'acquiescement qu'elle lui fait de 1.200 livres pour le tiers de l'augment qui lui compte en vertu du contrat dotal de son père et de sa mère du 29 août 1698 (Ibid.). Il ép. le 20 avril 1736 (R. P. de Saint-Maurice d'Annecy), D^{ne} Marguerite de Vincent de Fésigny de la Ruaz.

FRANÇOIS-ELISABETH, fils cote dit François-Michel, né et baptisé le 9 mai 1750 (L., Reg. P. d'Annecy), filleul de N^{re} François-Michel de Vincent de Fésigny.

REYDELET OU REYDELLET

SEIGNEURS DE SAINT-PAUL EN TARENTOISE, *DITS D'AVALLON*



P. : d'azur à 3 fasces d'argent, celle du milieu chargée en cœur d'une croix tréflée de gueules, au lion de sable allumé, armé, viléné et lampassé du second, entravé sous la deuxième fasce qu'il broche de sa patte senestre antérieure, brochant sur les deux autres, la queue passant sur la 2^e et sous la 1^{re} fasce, s'arrondissant sur elle le bout en dehors.

(Armoiries concédées par Patentes du 11 mars 1582, communiquées par M^r Marie-Antoine Tétaz, de Saint-Paul, au château). La description ci-dessus est celle qui convient au blason dessiné sur ces Patentes ; elle rectifie celle donnée dans ces Patentes et qui n'est pas suffisamment claire : *Ung lyon rampant de sable armé de gables en champ d'azur entrelassé en trois fesses d'argent et sur la fesse du milieu une croix de Saint-Maurice de gules, le timbre d'ung heaume et d'une molette de lyon, enrechs de feuillages*, etc. Franchi Verney (*Armerista*) avait déjà rectifié en partie cette description des Patentes.

Le dessin ci-contre est la reproduction de celui des Patentes moins le heaume, les lambrequins, etc.



La été dit au folio 79 du Tome I comment les Reydellet ont succédé aux d'Avalon de Savoie, Marguerite, fille ainée du dernier d'Avalon, ayant épousé N^o Claude Reydellet, et comment, à dater de ce jour, les Reydellet ont porté le nom de Reydellet dit d'Avalon, ou d'Avalon dit Reydellet, ou même d'Avalon tout court, seigneurs de Saint-Paul.

Ces Reydellet viennent de Nantua en Bugey. Une autre famille du même nom, venant aussi de Nantua, a possédé la seigneurie de Méral et a contracté des alliances en Savoie, notamment avec les de Grenaud et les de Michal. En outre, également en Bugey, et peut-être d'une souche commune avec celles que je viens de citer, il y eut, d'après le *Nobiliaire* de J. Baux, deux autres familles nobles Reydellet ou de Reydellet, les Seigneurs de Vellière, originaires de Nantua, et ceux de Chavagnat, anoblis en 1723. En 1864, l'un des souscripteurs à ce *Nobiliaire* de M^r Baux s'appelait de Reydellet et habitait Volognat, non loin de Nantua.

Revenons à Claude Reydellet, qui épousa Marguerite d'Avalon. Son contrat dotal est du 7 février 1579. Des Patentes de Noblesse lui furent conférées le 11 mars 1582 ; elles contiennent ce passage : « ...informé des honnestez de vie civillité de mœurs et industrie singulière qui sont en la personne de nostre bien amé Claude Reydellet dict de Charanson, lequel a toujours vescu et converse honorablement étant apparanté et allié de maisons nobles... »

Au cours du XVII^e siècle, cette famille n'a pas maintenu le rang qu'elle occupait précédemment dans la noblesse savoyarde. Elle n'est pas complètement éteinte ; il existe encore une branche illégitime, qui s'appelle Davallon, à Saint-Oyen en Tarentaise et à Paris.

Notes du folio 143.

(1) Capécy (*Traité de la Chambre des Comptes de Savoie*) cite bien Pierre Reydellet, seigneur de Charanson, comme étant maître et auditeur à la Chambre des Comptes le 5 janvier 1581. Mais il ne cite pas son frère Claude, nommé en 1591 en survivance dudit Pierre.

(2) N^o Joseph d'Arnollet reçut, avant le 4 novembre 1678, de N^o François d'Avalon, son beau-frère, 1.000 l. pour le reste des droits dotaux d'Anne, sa femme (Arch. de Blay). N^o Claude-Charles de Vignod, de Seyssel, habitant Bellecombe, mari de Gasparde, fille de feu N^o Joseph d'Arnollet et d'Anne d'Avalon de Saint-Paul, donna quitance, le 1^{er} juillet 1703, à Jeanne-Pernette de Lachenal, veuve de N^o Louis d'Avalon de Saint-Paul, tutrice de ses filles, de 1.000 l. que ces filles devaient pour moitié du legs fait par Jeanne-Françoise Crespin, veuve de N^o Jacques Reydellet dit d'Avalon de Saint-Paul, à ladite Anne, par testament du 17 février 1674 (*Ibid.*). Gasparde d'Arnollet était native de Tours (*Ibid.*), et fut légataire de sa tante Gasparde d'Avalon, 1706.

(3) N^o Louis, comme héritier de N^o Maximin, son fils, né de sa femme D^{ne} Claudine Arnaud, aînée, le 27 avril 1689, une terre à Villargere (Arch. de Blay) et, le 19 mars 1691, des biens à la Bastie, provenant de sa dite première femme (*Ibid.*). Jeanne-Pernette, sa deuxième femme, avait fait un legs considérable à son deuxième mari N^o Marc-Antoine Truffon. Celui-ci, né à Chambéry, qui avait habité Montiers et Doucy en Tarentaise, résidait à Conflens, lorsque, le 1^{er} septembre 1731, il aînés des terres dont il avait usufruit et qui provenaient de sa femme (*Ibid.*). Le 25 août 1731, il était en procès avec N^o Philibert du Verger, celui-ci agissant comme administrateur de ses enfants, nés de Marie d'Avalon, fille de Jeanne-Pernette, leur femme dudit N^o Truffon (*Ibid.*).

TABLEAU I.

I. N^o CLAUDE REYDELLET dit de Charanson ou Charasson, ép., après le 12 juin 1576, Marguerite, fille ainée de N^o François d'Avalon, seigr de Saint-Paul et coseigr de la Val de Bozel, qui la nomme héritière universelle par testament du 12 juin 1574, et le fils ainé de ladite Marguerite devant être seigneur de Saint-Paul et prendre les armes de la maison et château du testateur (Arch. de Blay). Par Patentes du 11 mars 1582 (Titres communiqués par M^r Marie-Antoine Tétaz, de Saint-Paul, au château), il est anobli sans payement d'aucune finance. Ces Patentes furent entérinées le 25 mai 1582 (Annexe aux Preuves de 1723). Le 1^{er} décembre 1582, qualifié de seigr de Saint-Paul en Tarentaise, il prête hommage et fidélité pour sa personne et les biens nobles féodaux qu'il possède (Titres Tétaz). Un livre de reconnaissances en faveur de N^o Claude Reydellet et de D^{ne} Marguerite d'Avalon commence le 20 octobre 1582 et finit le 11 avril 1592 (Inv^s, Titres Davallon). N^o François d'Avalon avait épousé D^{ne} Jeanne Regnaud, contrat dotal du 27 février 1574, et par son testament précité du 12 juin 1574, il avait confié la tutelle de ses filles à M^r Jean de Regnaud, seigr de Chaloux, son beau-frère et oncle maternel de ses filles : le 7 février 1581, il y eut une transaction entre N^o Claude Reydellet, seigr de Saint-Paul, et ledit Mess^r Jean de Regnaud, juge-maje de Savoie, au sujet de la tutelle que ce dernier avait exercée de ladite Marguerite d'Avalon (Arch. S. S. S.). Claude était en procès, en mai 1585, devant le Sénat de Savoie contre N^o Antoine-Gaspard de Rides, seigr de Blay, et coseigr de Saint-Paul, qui contestait audit Claude le droit de s'appeler Seigr de Saint-Paul (Arch. de Blay). Un N^o Claude Reydellet était, en 1684, trésorier pour S. A. de Balley et Valromey (Arch. Lucey). Par Patentes du 22 février 1594, il est nommé à la provision de la charge de Consr, M^r et Auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, en survivance du Seigr de Charanson, frère dudit Claude (Titres Tétaz).

N^o PIERRE REYDELLET, seigr de Charanson ou Charasson, le-moin à Aix le 25 juillet 1575 (Arch. La Place). M^r et auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie par Patentes du 8 août 1590 (Inv^s, Arch. de la Haute-Savoie) ; probablement N^o Pierre Reydellet, parrain, en 1579, de sa nièce ci-dessous Etienna (1).

II. N^o PIERRE D'AVALLON dit REYDELLET, seigr de Saint-Paul, fut en procès avec N^o Antoine-Gaspard de Rides, seigr de Blay et coseigr de Saint-Paul, au sujet du rivage du Nant Bernard qui séparait les juridictions de Blay et de Saint-Paul, et d'un albergement fait, en 1456, par N^o Nicod de Sallin, seigr de Blay, et N^o Guigues d'Avalon, seigr de Saint-Paul, lequel albergement était perdu, parce que « dans les querres passées et l'union de ce pays par les François en l'an 1600, ils avoient folié (sic) et brisé les châteaux de Saint-Paul et de Blay, desquels avoient rompu les croixes ou estoient les titres et papiers et ceuz pillés... » ; les parties transigèrent le 19 décembre 1604 et chacune fait à l'autre un albergement de la moitié du Nant Bernard avec le même servis (Arch. de Blay). Une donation est faite à Pierre par D^{ne} Françoise Reydellet dit d'Avalon le 24 avril 1631 (Inv^s, Titres Davallon). Ep. Bernette Jacquard, veuve de N^o François Rossoz, laquelle teste le 3 juillet 1622 (*Ibid.*). Elle fut marraine le 8 août 1637 (R. P. de Saint-Paul). Il codicilla le 27 mars 1639 (Inv^s, Arch. Thuyset), et fut enterré le 1^{er} avril 1639 (R. P. de Saint-Paul). Elle fut enterrée le 6 janvier 1641 (*Ibid.*).

III. N^o JACQUES D'AVALLON ou REYDELLET dit d'AVALLON, seigr de Saint-Paul, fut en procès avec N^o Pierre Crespin, fille de M^r Pierre, lequel était fils de M^r Amé Crespin (Arch. de Blay). Le 28 décembre 1635, Hon^{ble} Jeanne-Françoise, fille de feu M^r Jean Bérand, procureur au siège-maje de Tarentaise, veuve de M^r Pierre Crespin, notaire ducal d'Ayme, fait donation de tous ses biens à N^o Jacques, fils de feu N^o Pierre Reydellet dit de Vallo (sic), seigr de Saint-Paul, et à D^{ne} Jeanne-Françoise, sa fille, et dudit M^r Crespin (Arch. S. S. S.). Jeanne-Françoise Crespin, femme dudit Jacques, est marraine à Saint-Paul le 31 octobre 1636 et le 5 novembre 1645 (R. P.). Il alberge au bâtiment à Ayme, le 18 août 1652, au nom de sa dite femme (Arch. de Blay). Il aînés tous les biens de sa dite femme à Ayme le 30 janvier 1658 (*Ibid.*). Le 10 mars 1669 est faite en sa faveur une nouvelle reconnaissance d'un albergement qui avait été fait par feu N^o Pierre et par N^o Jacques d'Avalon père et fils, seigrs de Saint-Paul (*Ibid.*). En 1670, il était en procès avec la communauté de Doucy (*Ibid.*). Il teste le 6 mai 1672, nommant sa dite femme usufruitière (*Ibid.*). Elle teste, veuve, le 17 février 1674 (*Ibid.*).

R. P. de Saint-Paul.

ANNE D'AVALLON, baptisée le 15 août 1638, eut pour parrain N^o Pierre d'Avalon, seigr de Saint-Paul. Légataire de son père et non marraine, 1672 ; légataire de sa mère et alors mariée à N^o Joseph d'Arnollet (2).

N^o LOUIS D'AVALLON DE SAINT-PAUL, baptisé le 21 septembre 1641. Cohéritier universel de son père et de sa mère. Comme procureur de celle-ci, il aînés des biens à Ayme le 11 août 1677 (Arch. de Blay). Il ép. : 1^o D^{ne} Claudine Arnaud, fille de N^o Philibert, avant le 24 juillet 1686, jour où elle reçoit une quitance (*Ibid.*) ; 2^o contrat dotal du 20 juillet 1687, Jeanne-Pernette, fille de feu N^o et Spec^{ble} François de Lachenal, citoyen de Montiers, juge des appellations de l'archevêché de Tarentaise, etc., du consentement de D^{ne} Jeanne-Françoise Chappel, fille de feu N^o Jean Chappel, seigr de Rochefort, etc., et d'Hon^{ble} François Quey, et veuve dudit S^o de Lachenal, sa mère et curatrice (*Ibid.*). Jeanne-Pernette, ép. : 2^o contrat dotal du 27 mai 1715 (*Ibid.*). N^o Marc-Antoine Truffon, capitaine au régiment national de Tarentaise, fils de feu N^o et Spec^{ble} Jacques. Elle teste le 27 septembre 1726 et codicilla le 12 juin 1726 (*Ibid.*). Elle mourut le 15 juin 1727. N^o Louis d'Avalon mourut le 18 mai 1698 sans tester et, le 26 mai 1698, inventaire fut fait de ses biens (3).

IV. N^o FRANÇOIS D'AVALLON, seigr de Saint-Paul, baptisé le 4 août 1636. Cohéritier universel de son père qui lui légué le titre de Seigneur rière la juridiction de Saint-Paul, avec les offices et honneurs, 1672. Cohéritier universel de sa mère, 1674. Il fait un partage, le 2 août 1686, avec ses frères Louis et Antoine, des biens de leur père et de leur mère Jeanne-Françoise Crespin : François eut le château de Saint-Paul, jardin, juridiction, etc. (Arch. de Blay). Il ép. Jeanne de Galis, contrat dotal du 4 février 1671 (Process, Arch. Thuyset), et avec les droits dotaux de celle-ci, il remit 1.600 l. à N^o Joseph d'Arnollet, avant le 4 novembre 1678 (Arch. de Blay). Il teste le 1^{er} juin 1694 (Inv^s, Titres Davallon). Jeanne de Galis, veuve, teste le 24 janvier 1707 (Arch. de Blay). Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU II.

JEANNE-FRANÇOISE, marraine le 14 mai 1645 (R. P. de Saint-Paul), légataire de son père, 1672, et de sa mère, 1674. Ep., contrat dotal du 7 octobre 1674 (Arch. Thuyset, généalogie pour Process, mariage du même jour (R. P. de Saint-Paul), N^o Amédée-Pollet, de Chevron. Elle teste, le 29 décembre 1701, en faveur de sa sœur (Arch. Thuyset, pas dit laquelle). Citée au testament de sa sœur Gasparde, 1706.

N^o ANTOINE D'AVALLON DE SAINT-PAUL, baptisé le 8 février 1644 ; cohéritier universel de son père et de sa mère ; partageur de sa mère ; ép., contrat dotal passé le 16 juillet 1681, un mois après son mariage, M^r Jean Varambon, bourgeois de Montiers (Arch. de Blay). Elle teste veuve, au château de Saint-Paul, le 22 janvier 1706 (*Ibid.*).

GASPARDE D'AVALLON DE SAINT-PAUL, baptisée le 9 juillet 1646, légataire de son père et de sa mère ; ép., contrat dotal passé le 16 juillet 1681, un mois après son mariage, M^r Jean Varambon, bourgeois de Montiers (Arch. de Blay). Elle teste veuve, au château de Saint-Paul, le 22 janvier 1706 (*Ibid.*).

JOSEPH D'AVALLON, baptisé le 12 septembre 1648. N'est pas cité aux testaments de son père et de sa mère.

Notes du folio 143.

(1) Capécy (*Traité de la Chambre des Comptes de Savoie*) cite bien Pierre Reydellet, seigneur de Charanson, comme étant maître et auditeur à la Chambre des Comptes le 5 janvier 1581. Mais il ne cite pas son frère Claude, nommé en 1591 en survivance dudit Pierre.

(2) N^o Joseph d'Arnollet reçut, avant le 4 novembre 1678, de N^o François d'Avalon, son beau-frère, 1.000 l. pour le reste des droits dotaux d'Anne, sa femme (Arch. de Blay). N^o Claude-Charles de Vignod, de Seyssel, habitant Bellecombe, mari de Gasparde, fille de feu N^o Joseph d'Arnollet et d'Anne d'Avalon de Saint-Paul, donna quitance, le 1^{er} juillet 1703, à Jeanne-Pernette de Lachenal, veuve de N^o Louis d'Avalon de Saint-Paul, tutrice de ses filles, de 1.000 l. que ces filles devaient pour moitié du legs fait par Jeanne-Françoise Crespin, veuve de N^o Jacques Reydellet dit d'Avalon de Saint-Paul, à ladite Anne, par testament du 17 février 1674 (*Ibid.*). Gasparde d'Arnollet était native de Tours (*Ibid.*), et fut légataire de sa tante Gasparde d'Avalon, 1706.

(3) N^o Louis, comme héritier de N^o Maximin, son fils, né de sa femme D^{ne} Claudine Arnaud, aînée, le 27 avril 1689, une terre à Villargere (Arch. de Blay) et, le 19 mars 1691, des biens à la Bastie, provenant de sa dite première femme (*Ibid.*). Jeanne-Pernette, sa deuxième femme, avait fait un legs considérable à son deuxième mari N^o Marc-Antoine Truffon. Celui-ci, né à Chambéry, qui avait habité Montiers et Doucy en Tarentaise, résidait à Conflens, lorsque, le 1^{er} septembre 1731, il aînés des terres dont il avait usufruit et qui provenaient de sa femme (*Ibid.*). Le 25 août 1731, il était en procès avec N^o Philibert du Verger, celui-ci agissant comme administrateur de ses enfants, nés de Marie d'Avalon, fille de Jeanne-Pernette, leur femme dudit N^o Truffon (*Ibid.*).

N° LOUIS D'AVALLON DE SAINT-PAUL. Voir son article et son ascendance au TABLEAU I.

MARIE DE SAINT-PAUL ou D'AVALLON, encore en nourrice et âgée de 12 à 15 mois le 26 mai 1698 (Arch. de Blay); légataire de sa tante Gasparde d'Avallon de Saint-Paul, 1706. N'était pas mariée et était encore sous la tutelle de sa mère le 10 février 1712 (Ibid.). Ep., avant le 8 juillet 1715 (Ibid.), N° Philibert du Verger, seigr de Blay et coseigr de Saint-Paul, fils de N° Joseph. Pourvu d'un curateur, elle était, le 3 juin 1720, en procès devant le Sénat avec sa mère (Ibid.). Héritière universelle de sa mère, 1726. Le 30 juin 1727, elle demande un extrait du contrat dotal de sa femme mère avec son 2° mari (Ibid.), et Marie mourut avant le 22 juillet 1727 (Ibid.); ce jour-là, N° Philibert du Verger, son mari, vof, transige, au nom de ses enfants, avec N° Marc-Antoine Truffon, au sujet de la succession de Jeanne-Pernette de Lachenal, mère de ladite Marie. Philibert mourut avant le 1er novembre 1746 (Ibid.).

R. P. de Saint-Paul.

N° ANTOINE, baptisé le 8 février 1708, a dû mourir avant le 27 avril 1723. du Seigneur de Briançon, marraine, le 30 juin 1743, de Philiberte, fille d'Etienne d'Avallon (R. P. de Saint-Paul). JEANNE, baptisée le 7 janvier 1707. PHILIBERTE, baptisée le 12 août 1702. Secraire peut-être Philiberte d'Avallon, femme de son père, le 30 juin 1743, de Philiberte, fille d'Etienne d'Avallon (R. P. de Saint-Paul). N° JÉRÔME, mis, ainsi Laurence-Catherine Christine, Baptisée le 30 août 1719. Hérosme d'Avallon donne une quittance à sa mère le 28 octobre 1735 (Titres Davallon). N° ANDRÉ, André d'Avallon donne une quittance à sa mère le 28 octobre 1735 (Titres Davallon). N° ETIENNE REYDELLET D'AVALLON DE SAINT-PAUL, Claude, étant mineurs de 14 ans (Invrs, Titres Davallon). Baptisé le 48 mai 1713. Etienne d'Avallon donne une quittance à sa mère le 28 octobre 1735 (Titres Davallon). Il était en procès, le 5 avril 1740, avec N° Philibert du Verger, au sujet d'un sentier à Cavagnet et à Beauséjour sur le territoire de Saint-Paul (Arch. de Blay). Il ép., le 17 janvier 1739, D^{ne} Marie-Andréanne, fille de Spec^{te} Jean-Louis Ferley (R. P. de Saint-Paul). Il mourut en 1748, délaissant quatre enfants pupilles, dont deux fils, y compris Claude-Antoine, qu'il institua héritiers universels, et deux filles, laissant tutrice leur mère Marie-Andréanne Ferley, par testament du 27 août 1748 (Arch. S. S. S.). N° PIERRE, leur mère Il a dû mourir avant le 28 octobre 1735 (Titres Davallon).

R. P. de Saint-Paul.

N° CLAUDE-ANTOINE D'AVALLON, habitant Moutiers, né le 23 janvier 1746. Cohéritier universel de son père (2). Le 25 octobre 1771, il servait dans le régiment de Savoie et était le seul survivant de son frère et de ses sœurs (Arch. S. S. S.). Ep., contrat dotal du 19 octobre 1772 (C.), Marie Dugit-Finat. Il mourut en 1806 (C.), ayant pour héritière bénéficiaire Louise Félix, son ancienne domestique (C.). N° ANDRÉ, baptisé le 3 mai 1740; cohéritier universel de son père, 1748. Morts avant le 25 octobre 1771. CATHERINE, baptisée le 26 février 1742, légataire de son père. PHILIBERTE, baptisée le 30 juin 1743, légataire de son père.

(2) Doit être N° Claude-Antoine Reydellet d'Avallon qui, étant devenu aux prisons de Moutiers, fut amené sous escorte à Mülans le 5 janvier 1780 (Dufour et Babut, Mülans, prison d'Etat, le Roi ayant daigné commuer en quatre ans de détention au fort de Mülans la peine qu'il avait encourue pour ses délits... avec permission à sa femme de lui faire des visites de temps à autre et de lui écrire. On voit par cet exemple que, pour la Bastille savoyarde comme pour l'autre, c'était généralement une faveur que d'y être enfermé, au lieu de subir la loi commune.

JEAN-JACQUES DAVALLON, naturel, né de Louise, fille de Jean Félix, baptisé le 25 janvier 1776 (R. P. de Saint-Oyen). Mort le 25 août 1785 (R. P. de Sainte-Marie de Moutiers). CLAUDE-ANTOINE DAVALLON, naturel, né de Louise, fille de Jean Félix, baptisé le 22 juin 1778 (R. P. de Saint-Oyen). Il mourut en 1844 (C.), laissant les deux fils ci-dessous.

PIERRE-MARIE DAVALLON n'a laissé que des filles habitant à Saint-Oyen (C.). IX. MARTIN DAVALLON a laissé des fils actuellement à Paris (C.).

TABLEAU II. (C.). Communication de M^r l'abbé Clavel, curé de Saint-Oyen.

IV. N° FRANÇOIS D'AVALLON, seigr de Saint-Paul. Voir son article et son ascendance au TABLEAU I.

V. N° JOSEPH D'AVALLON, seigr de Saint-Paul, baptisé le 7 septembre 1671 (R. P. de Saint-Paul); héritier universel de sa mère, 1707. Ep., le 11 janvier 1699 (R. P. de Saint-Paul), contrat dotal du 10 février 1699 (Invrs, Titres Davallon), Laurence-Catherine Christine, fille de Louis Christiné et de D^{ne} Etienne Rosset. Il teste le 21 juin 1732 (Ibid.). La curatelle et la tutelle de leurs enfants fut décernée le 27 avril 1723 (Ibid.). Le 15 novembre 1729, une sentence fut rendue dans un procès entre elle, habitant à Saint-Paul, et N° Philibert du Verger, seigr de Blay (Arch. de Blay). Elle testa le 11 juin 1745 (Visite pastorale de l'Archevêque de Tarentaise), et fut enterrée le 15 juin 1745 (R. P. de Saint-Paul).

PHILIBERTE D'AVALLON DE SAINT-PAUL, ép., le 23 mai 1690, Hon^{ne} Henri Jovet, du Bourg-Saint-Maurice (R. P. de Saint-Paul); elle est légataire de sa mère, 1707. N° CLAUDE D'AVALLON, ép. Marguerite, fille de N° Antoine-François Fiquet, laquelle ép. : 2° le 3 septembre 1691, N° Jean-François Arnaud, citoyen de Moutiers (R. P. de Saint-Paul et Arch. de Blay). Le 14 novembre 1701, elle réclame une exemption de tailles sur la paroisse de Saint-Paul, et explique que, pour obtenir déclaration d'ancienne noblesse après les cinquante ans échus, elle a été obligée, avec ses oncles, de plaider contre les paroisses où leurs biens étaient situés, sur quoi ils obtinrent un arrêt le 22 janvier 1685 (Arch. de Blay).

(1) N° Claude d'Avallon était en procès, le 19 décembre 1733, avec divers habitants de Saint-Paul, parce qu'il voulait exiger des corvées à bras de chaque habitant de sa terre de Saint-Paul; est citée l'inféodation par Am^{te} comte de Savoie, à N° Emere d'Avallon, du lundi après la Saint-André apôtre 1391 (Arch. de la Savoie).

R. P. de Saint-Paul.

R. P. de Saint-Paul.

VI. N° JOSEPH D'AVALLON ou REYDELLET d'AVALLON, seigr de Saint-Paul, baptisé le 9 novembre 1704; héritier universel de sa grand'tante et marraine Gasparde d'Avallon, 1706, ainsi que les autres enfants à naître de N° Joseph d'Avallon, veuve de ladite Gasparde (Arch. de Blay). Un curateur lui fut décerné le 27 avril 1723 (Invrs, Titres Davallon). A dû mourir jeune et sans enfants. N° CLAUDE D'AVALLON DE SAINT-PAUL ou CLAUDE DE SAINT-PAUL, seigr de Saint-Paul en 1733, 1735, 1755 (après son frère aîné); baptisé le 22 février 1710; mis avec quatre de ses frères, le 27 avril 1723, sous la tutelle de leur mère Laurence-Catherine Christine, étant mineurs de 14 ans (Invrs, Titres Davallon). Il donne une quittance à sa mère le 28 octobre 1735 (Titres Davallon). Comme seigr de Saint-Paul, il nomme un juge et un châtelain en décembre et septembre 1741 (Blanchard, Juges savoyards). Ep. Jacqueline-Innocente, fille de N° André de Vignot, native de Moutiers, avec laquelle il alberge, le 14 septembre 1755 (Arch. de Blay), un moulin à Saint-Paul; fait au château de Saint-Paul (1). D^{ne} ANTOINE, baptisée le 11 novembre 1687. Légataires de leur grand'tante Gasparde d'Avallon, 1706, et de leur aïeule de Blay, 1707. Elles étaient en procès, le 13 août 1716, contre leur cousin germain ci-contre, N° Joseph d'Avallon de Saint-Paul, défendeur, fils de Joseph; elles demandaient la rescision d'une transaction du 17 juillet 1712, par laquelle elles avaient cédé audit défendeur leurs droits sur les biens et l'augme de Françoise d'Avallon et de Jeanne de Galis, leurs aïeul et aïeule, sur l'augme de Marguerite Fiquet, leur mère, et généralement tous leurs droits (Arch. Thoyset).

R. P. de Saint-Paul.

JEAN, baptisé le 7 janvier 1754. Probablement N° Jean Reydellet à feu Claude de Saint-Paul, qui fut témoin à Saint-Paul, le 1er décembre 1780, au testament de Joseph Santiquet (Arch. de la Savoie). Il fut enterré le 8 août 1785 (R. P. de Saint-Paul). MARIE-FRANÇOISE, baptisée le 11 décembre 1730. CLAUDE-ANDRÉ, baptisé le 29 octobre 1748. VII. N° et Rév^{ue} CLAUDE-FRANÇOISE D'AVALLON DE SAINT-PAUL, baptisée le 15 avril 1736, ordonné prêtre le 17 mars 1764 (Communication de M^r le Chanoine Richermoz). En 1792, il desservait l'église Sainte-Marie de Moutiers (Visites pastorales de l'Archevêché de Tarentaise). Mort à Aoste, à l'hôpital Mauricien, le 31 mars 1800 (M^{ss} des Savoie, 4^e série, t. XI). Ce doit être lui, N° Claude, fils de N° Claude à feu N° Joseph d'Avallon, clerc tonsuré, natif de Saint-Paul et habitant, qui donne une quittance, le 24 novembre 1754, comme recteur de la chapelle de l'Annonciation dans l'église de Rognaix (Arch. de Blay), et qui signait alors : davalon de Saint-Paul. Ce doit aussi être lui qui est porté au tableau des vassaux, en 1787, pour la seigneurie de Saint-Paul-sous-Comfens en Savoie, sous le nom de Claude Davallon (Bibliothèque du Roi à Turin). LAURENCE-ANDRÉANNE, baptisée le 3 mars 1735. ÉTIENNE-INNOCENT, baptisé le 14 février 1739. N° PHILIBERT, baptisé le 26 novembre 1741, ép., le 12 mai 1770, Marie, fille de Joseph Cavagnet (R. P. de Saint-Paul). Elle fut enterrée le 3 février 1805 (Ibid.). JOSEPH-MARIE, baptisé le 18 octobre 1744. MARIE, baptisée le 23 février 1746.

R. P. de Saint-Paul.

JOSEPH-MARIE, baptisé le 17 août 1779, enterré le 22 août 1783. ÉTIENNE, baptisé le 29 août 1776, enterré le 2 septembre 1776. JACQUÉLINE, baptisée le 10 août 1774, ép. Jean Tétaz, de Saint-Paul. Elle fut enterrée le 16 juin 1811 (R. P. de Saint-Paul). Dernière de la famille qui ait habité Saint-Paul. VIII. JEAN, né avant le mariage de son père et de sa mère, Marie Cavagnet, et baptisé le 6 avril 1762. JEANNE-MARIE-INNOCENTE, baptisée le 27 janvier 1772.

REYDELET DE MERAL. — Voir au SUPPLÉMENT.

REYDET (DE)

SEIGNEURS DE CHOISY, DE VULPILLIÈRES, DE MANIGOD, DE ROGEMONT, COMTES DE LA BALME DE CONSONGIER, EN GENEVOIS OU AUX BAILLAGES : BARONS DE GRILLY AU PAYS DE GEX ; SEIGNEURS D'HAUTEVILLE ET DE LA CROIX D'AIGUEBELLE EN SAVOIE ; DE PRESSY EN FAUCIGNY ; DE PYMONT ET DU VILLARS D'HEYRIAT EN FRANCHE-COMTÉ ; Etc.



P. : d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent (Armoiries concédées, le 10 décembre 1579, à Gaspard Reydet, Archives de la Chambre des Comptes, *Patentes Savoie*, Reg. 13, fol^o 105). Franchi-Verney (*Armerista*) et l'Armorial Besson donnent aussi ce blason. Guichenon (*Indice Armorial*) indique le croissant d'or, comme les étoiles.



Les frères Louis et Gaspard Reydet, de Saint-Sigismond en Faucigny, tous deux notaires de la Chambre apostolique (soit notaires des causes de la Chambre apostolique), habitèrent Rome et paraissent y avoir acquis une belle fortune, à en juger par les nombreux prêts d'argent consentis par eux à toutes sortes de personnes (1), et par l'acquisition de la seigneurie de Vulpillières en 1568, faite par l'un d'eux qui était déjà Seigneur de Choisy. Ils sont dits Nobles dans un acte du 13 août 1551, et ils obtinrent des Patentes de noblesse, Louis le 18 ou 19 décembre 1560, et Gaspard le 10 décembre 1579. Ce dernier ne laissa pas d'enfants.

La descendance de Louis s'est divisée en deux branches, celle de Choisy et celle de Vulpillières. La première hérita la baronnie de Grilly au Pays de Gex, et, du vivant de Gaspard

baron de Grilly, ses deux filles, derniers représentants de cette branche, achetèrent le mandement de la Balme qui fut érigé en comté en leur faveur le 14 décembre 1681, avec union de la seigneurie de Choisy. Ce Gaspard de Reydet porta lui-même le titre de Comte de la Balme. Dans un partage entre elles, ses deux filles convinrent de garder chacune le titre de Comtesse donné par les Patentes ducales ; l'une, Raymondine, femme de Gaspard de Livron, se qualifia Comtesse de la Balme, l'autre, Jeanne-Françoise, femme de N^o Jean-Pierre Morand, comtesse de Choisy. Celle-ci laissa son héritage à sa sœur. Des Livron, le comté de la Balme passa aux Conzié. Dans cette branche, quelques personnes furent connues sous le nom de Choisy seul, sans le nom patronymique de Reydet.

Celle des Seigneurs de Vulpillières existe encore en Savoie, en France et en Algérie.

Les de Reydet ont contracté de nombreuses alliances avec des familles très distinguées de la Savoie ou des provinces voisines. On peut citer pour la Savoie : les du Pont, de Lescheraine, de Livron, de Cornillon, de Cambiano, d'Angeville, d'Orlier, de Pelly, de Thorens, de Manuel, de Ville, de Buttet, de Bienvenu, Guillet de Monthoux, etc.

(1) Titres Vuy, d'après M^o les Religieuses de la Visitation d'Annecy.

TABLEAU I.



JEANNE, légataire de sa femme du Seig^r de Darmaz (sic, Man^o Guichenon).

LOUISE, leur père

GASPARD, et non mariée, 1575. Femme de N^o Jacques de Vincent, seig^r de la Croix en Bornes, mère en 1584 (R. P. de Saint-Léger).

MARGUERITE, Femme de N^o Antoine Vihert, avocat au S. S. S., mère en 1585 (R. P. de Saint-Léger).

N^o JEAN, seig^r de Vulpillières, cohéritier universel de son père et de son oncle Gaspard, 1590. Premier syndic de Chambéry en 1614 (Arch. de cette ville). Il signait ordinairement : Vulpillières, et parfois : Reydet de Vulpillières (*Ibid.*). Il figure à un rôle des anciens nobles du Genevois en juillet 1631 (Arch. d'Onclieu). Il ép. Polixène, fille du 1^{er} et évidement de N^o Charles Veillet (2^e mari de la mère dudit N^o Jean Reydet). Ils étaient tous les deux vivants le 12 février 1629 (R. P. de Saint-Léger). Il teste le 5 novembre 1634 (Invs^o Reydet, Arch. Morand). Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU III.

N^o JEAN-PIERRE, mort avant 1575 et enseveli à Choisy. Probablement N^o Pierre, baptisé le 29 septembre 1569 (R. P. de Saint-Léger).

CLAUDE-LOUISE, 1^{re} fille, morte avant 1575 et enterrée à Chambéry, à Sainte-Marie-Egyptique.

H. N^o CATHERIN, seig^r de Choisy. Voir leurs ARTICLES ET LEURS DESCENDANCES AU TABLEAU II.

N^o JEAN-CLAUDE, seig^r de Manigod.

THOMASSINE, FRANÇOISE, légataires de leur père et non mariées, 1575.

FRANÇOISE REYDET, était, le 4 mai 1591, femme de N^o Antoine d'Amidoux (Invs^o Arc. Thuyset).

Mess^{rs} LOUIS REYDET, chanoine de Saint-Pierre de Genève, présent à la mise en possession d'un canonat pour Mess^{rs} Janus de Regard (Arch. Chamoux).

LOUIS, leur oncle Louis Reydet, en 1575, leur légue pendant cinq ans l'usufruit des biens du testateur qu'ils détiennent en Faucigny. Légataires aussi de leur oncle Gaspard, 1590.

NICOLAS, légataire de N^o Gaspard Reydet, 1590.

(1) D'après l'annexe aux Preuves de 1723, cet anoblissement aurait eu lieu le 18 décembre 1560.

(1) Famille piémontaise Sarde ou Sardot, établie en Savoie, où le nom est devenu Sarde.

II. N° JEAN, seigr de Vulpillières. Voir son article et son ascendance au Tableau I.

III. N° CATHERIN DE REYDET, seigr de Vulpillières et de Montmirel. ép.: 1° contrat dotal anténuptial du 1^{er} mars 1638, D^{ne} Marguerite, fille de feu N° François Bertier, seigr de Saint-Vincent, conseiller de S. A., maître-auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie (Arch. Reydet); 2° le 14 juin 1639, Philiberte, fille de N° Jean-André Saldot (R. P. de Saint-Léger) (1). Ses enfants étaient pupilles le 30 mars 1644 (Arch. S. S. S.).

IV. N° JEAN, seigr de Vulpillières, baptisé le 12 février 1629, eut pour parrain son aieul, N° Jean Reydet, et pour marraine Polyxène Veillet, son aieule (R. P. de Saint-Léger). Ep., contrat dotal du 24 octobre 1668 (Arch. Reydet), Hon^{ble} Claudine, fille de feu Hon^{ble} Philibert Seynier, bourgeois de Chaumont; fait au château de Vulpillières. Substitué au testament du 27 janvier 1662 de son oncle N° Guillaume Berthier de Saint-Vincent (Arch. Reydet).

N° FRANÇOIS DE REYDET DE VULPILLIÈRES, baptisé le 11 juillet 1686. Des Patentes du 15 février 1732 restituent en temps N° François et Jean-Antoine de Reydet de Vulpillières, pour accepter l'héritage de Mess^{rs} François-Joseph de Coysia, leur oncle maternel (Arch. S. S. S.). Le 1^{er} mai 1739, il nomme un châtelain et, le 12 décembre 1741, il nomme un juge pour la seigneurie de Vulpillières (Blanchard, Juges seigneuriaux). Ep., le 23 décembre 1745 (R. P. de Veaux), contrat dotal du 19 août 1745, Anne, fille de feu N° Alexandre-Collus de Gantellet, seigr de Beaufort et de Vuillet, et de D^{ne} Marguerite de Fésigny (Arch. Reydet). Il teste le 2 avril 1769 (Arch. Reydet); il veut être enseveli dans l'église de Choisy, au lieu de ses prédécesseurs; fait au château de Vulpillières, paroisse de Choisy. Il mourut le 11 avril 1769, âgé d'environ 83 ans (R. P. de Choisy).

(2) Aux registres paroissiaux il y a, pour son décès, deux erreurs: il est dit François fils de François-Marie, au lieu de François-Marie fils de François, et il est dit fils de Pauline de Buge, au lieu d'Anne de Gantellet. Pauline de Buge était la mère de sa femme, Georgine de Pelly.

VII. N° François-Marie, né à Choisy le 25 mars 1781, fils de Georgine de Pelly (Arch. Reydet). Cohéritier universel de son oncle Joseph de Reydet, an X. Son père lui légua toute la part de ses biens dont il peut disposer. Il fit partie, le 1^{er} messidor an XII, du conseil de famille pour la nomination d'un tuteur à son frère et à quatre de ses sœurs (Arch. Reydet). Maire d'Allonzier en 1814. Ep.: 1° le 28 avril 1812 (de Rivière de la Bate, Armorial du Dauphiné), Jeanne-Claudine-Madelaine-Sophie de Menon, fille de Joseph-François de Menon de Ville et de Jeanne-Reine de Pingon. Jeanne-Reine de Pingon était fille de Mess^{rs} Hyacinthe de Pingon, comte de Sallenove, seigr de Pingon, etc., et de Louise-Catherine de Malvert, dame de Conflans (Arch. Reydet) (3); elle avait épousé Joseph-François de Menon, selon contrat dotal du 18 janvier 1772 (Ibid.). Le Comte Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon, son oncle, par testament du 27 septembre 1819, légua 20.000 fr. à ladite Dame de Reydet, née de Menon (Procédure imprimée). Étant séparée de biens de son mari, qui était domicilié à Annecy, et elle-même habitant Chambéry, elle teste le 21 août 1822 et nomme exécutrice testamentaire le Sénateur Roze (Arch. Reydet). Elle mourut le 11 mai 1837 et fut ensevelie le lendemain (Etat civil de Chambéry). Il ép.: 2° Louise Rutally d'une famille suisse (Arch. Reydet), qui épousa ensuite Célestin Lavorel, d'Allonzier (Notes du Ch^{se} Gonthier). Il mourut le 30 juillet 1853 et fut inhumé le 2 août à Allonzier (Arch. Reydet). Voir sa descendance au Tableau IV.

TABEAU III. SEIGNEURS DE VULPILLIÈRES.

N° CLAUDE DE REYDET, avocat au S. Sénat de Savoie, mort peu avant le 6 novembre 1622 (Arch. Reydet). Quittances en faveur du Seigr de Vulpillières, son père, pour les funérailles dudit Claude des 6, 7, 8 et 10 novembre 1622 (Ibid.).

N° JEAN-ANTOINE, seigr de Vulpillières et de Montmirel, etc., baptisé le 18 mars 1640 (R. P. de Saint-Léger). Le 27 mars 1700, il reconnaît tenir en fief la maison-forte et château de Vulpillières à présent en mesures, avec jur^{is} h., m. et b., m. et m. emp., etc., une dime en la paroisse de Choisy, etc., le tout acheté par Louis Reydet, seigr de Choisy, son bisaieul, le 9 janvier 1568 (Sommaire des Fiefs). Ep.: 1° le 21 septembre 1683, D^{ne} Christine, fille de N° Claude-Jacques de Coysia, seigr de Boissière, et de Sigismonde de Tardy (R. P. de Saint-Léger); 2° le 14 janvier 1702, Louise, fille de N° Jean-François Manuel, de Conflans (Ibid.). N° Jean-Antoine de Reydet de Vulpillières, lui ou son fils, ép., contrat dotal du 30 avril 1711 (vieilles généalogies de Procédures et Notes de M^{rs} Vuy, Philiberte, fille de N° François-Marie d'Angeville, baron de Lambert, seigr de Cheyex, demeurant à Allonzier; une lettre du 25 juillet 1711 annonce que l'Évêque accorde une dispense de deux bans pour ce mariage qui pourra avoir lieu à des cette semaine à la Balme ou à Allonzier (Arch. Reydet). Il mourut avant le 19 août 1715 (Arch. Reydet). Ses enfants ci-dessous sont du 1^{er} lit.

V. JOSEPH, baptisé le 28 juillet 1684. N° JEAN-ANTOINE, baptisé le 6 septembre 1687. Ep., peut-être, contrat dotal du 30 avril 1711, Philiberte, fille de N° François-Marie d'Angeville (voir ci-dessus l'article de N° Jean-Antoine de Reydet, son père); 2° ou 1^{er}, selon le Chanoine Gonthier, en 1719, au Montcel, Marie d'Orlier; et, le 1^{er} août 1731, il relâche à Claude Verguin ou Vergiens, procureur de Jacqueline de Reydet, sa femme, son grand-père de Veiry à Choisy; en 1733, il transige avec le Curé du Montcel et habitait alors la Batié d'Albanais. Il ép.: 3° ou 2°, contrat dotal du 9 juillet 1733, le lendemain de la célébration du mariage, lui résidant au Montcel, D^{ne} Dorothee Barrin, fille de feu Mess^{rs} Pierre-Joseph, conseiller du Roi au Parlement de Grenoble, du consentement de D^{ne} Elisabeth, fille de feu Mess^{rs} Jacques-Joseph Seignoret, sa mère; fait à Chambéry, dans la maison du Seigr de Varas (Arch. Reydet). Il fit à ses neveux Claude-Antoine, François et Rév^é Joseph un relâchement de ses droits sur la seigneurie de Vulpillières le 23 janvier 1760 (Sommaire des Fiefs). Il fut enterré à Aix le 20 ou 30 août 1765 (R. P. d'Aix).

N° Claude-Antoine, légataire de son père et substitué par lui. Avec ses frères François et Rév^é Joseph de Reydet, ils conquirent tenir, le 19 décembre 1772, chacun en ce qui lui compétait, la seigneurie et maison-forte de Vulpillières, avec jur^{is}, etc., suivant les partages faits entre eux le 18 janvier 1770, et en vertu d'un relâchement à eux fait par Jean-Antoine de Reydet, leur oncle, le 22 janvier 1760 (Sommaire des Fiefs). Par ces partages de 1770, Rév^é Joseph eut la maison-forte de Vulpillières et son château rétabli en maisons, terres et bois, etc., situés près le mandement de Crusilles; Claude-Antoine la terre et jur^{is} de Vulpillières avec tous droits, etc., la dime de Rossi rière la paroisse de Choisy et diverses rentes féodales; et François, trois moulins, avec divers autres biens, déclarés féodaux et la dime de la Rosière sur Choisy (Ibid.). Au tableau des Vassaux en 1787 (Bibliothèque du Roi à Paris) il y a: Claude-Antoine de Reydet, pour la seigneurie de Vulpillières, province de Carouge.

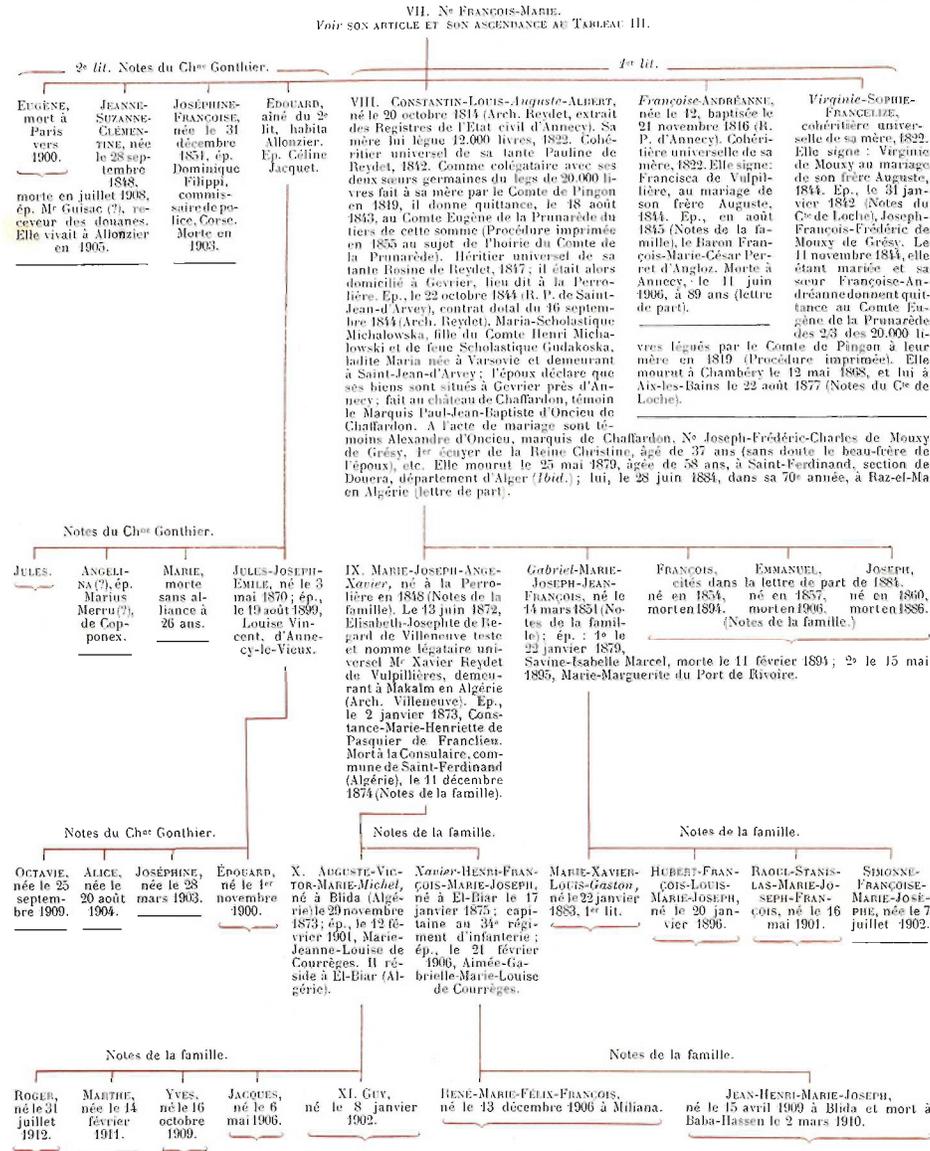
N° JULES-CÉSAR, né le 13 février 1787, baptisé le 15 à Choisy (Arch. Reydet). Cohéritier universel de son oncle Joseph de Reydet, an X. M^{rs}, le 1^{er} messidor an XII, avec ses sœurs Andréanne, Joséphine et Rose, sous la tutelle de Claude-François de Pelly, leur oncle (Ibid.). Fit la campagne d'Allemagne en 1807, fut blessé à Friedland; fit la campagne d'Espagne en 1808 et fut blessé d'un coup de feu au nez, le 28 novembre 1808, à Polveda; fit la campagne d'Allemagne de 1809, étant sergent-major au 3^e régiment de conscrits-chasseurs de la Garde Impériale, fut proposé, en 1809, pour l'Ordre Impérial des trois Toisons d'or; fit la campagne d'Espagne de 1810 et fut tué à Castillon-Tegarillo le 21 avril 1810 (Arch. du Ministère de la Guerre, Recue Sarracine de 1808, p. 215).

ANDRÉANNE, légataire de leur oncle Joseph, an X, et non mariée. Sans doute Françoise-Andréanne de Reydet, mariée à Jean-Charles Favre, commandant en retraite, mère de 1808 à 1815 (Etat civil d'Annecy). Ils eurent un fils, François Favre, né le 10 mars 1810 à Annecy, qui fut lieutenant au 1^{er} régiment de Savoie (Matière de la Brigade). Sa sœur Rosine légua à ladite Andréanne, veuve Favre, un futeuil, 1817; et elle légua, en 1848, 500 livres à M^{rs} François Favre, son neveu, fils de feu Charles et de vivante D^{ne} Andréanne de Reydet.

JOSEPHINE ou JOSEPHINE, toutes les trois, le 1^{er} messidor an XII, sous la tutelle de Claude-François de Pelly, leur oncle maternel (Arch. Reydet). D^{ne} Rosine de Reydet est cohéritière universelle de son beau-frère Joseph-Marie-Besson, 1842, et cohéritière universelle de sa sœur Pauline, 1842. Rosine, née et domiciliée à Annecy, teste le 12 juillet 1847 (Arch. Reydet); elle légua 5.000 livres pour faire bâtir une chapelle dans le cimetière d'Annecy, afin qu'on puisse célébrer la messe, et elle veut y être ensevelie. Elle codicilla le 24 janvier 1848 et mourut le 2 février 1848 (Ibid.).

View sa descendance au Tableau IV.

TABLEAU IV. SUITE DE LA BRANCHE DE VULPILLIÈRES.



REYMONDEYS (DES). — Voir au SUPPLÈMENT.

REYNAUD. — Voir au SUPPLÈMENT.

REYNO (DE). — Voir au SUPPLÈMENT.

RIBIOLLET. — Voir au SUPPLÈMENT.

RIBOUD. — Voir au SUPPLÈMENT.

RICHARD, DE LA THUILLE EN GENEVOIS



P. : d'argent à la croix de sable cantonnée de 4 fleurs de lys de gueules (Pourpris historique; Franchi-Verney, Arnerista; Besson). Galiffe, dans son manuscrit, a changé les mots de la Thuile en de la Mille, et les fleurs de lys de gueules en fleurs de lys d'or.



Je donnerai des articles généalogiques sur quatre familles nobles savoyardes du nom de Richard, et je commence par la seule qui soit de noblesse immémoriale et chevaleresque. On trouve encore ce nom porté en Savoie par d'autres familles nobles, qui ont laissé peu de traces, notamment à la Roche.

C'est en partie grâce à Pourpris historique de la Maison de Sales par M^r Charles-Auguste de Sales que l'on peut avoir pour 5 degrés la filiation de cette famille, qui s'est éteinte au commencement du xv^e siècle dans les de Sionnas, famille de la mère de Saint François de Sales, et les Nobles Biex. M^r Ch.-A. de Sales appelle toutes les personnes de cette race qu'il cite « de Richards », et qualifie Pierre, celui par lequel il commence la généalogie, de Seigneur de la Thuille. Ce nom est doublement erroné et cette qualification l'est aussi. Le nom en latin est toujours Richardi sans particule, donc en français il est Richard sans s à la fin et sans particule. Dans les actes, les Richard ne sont jamais qualifiés Seigneurs de la Thuille, mais ils sont simplement appelés de la Thuille (Richardi de Tullia, Richardi de Thullia). La maison-forte de la Thuille (ou la Thuille) relevait de l'arrière-fief de Châteaueuvieux de Duyn; dans le testament de 1323 on ne dit même pas « maison-forte de la Thuille », mais « maison de la Thuille; fait à la Thuille dans la maison du testateur ».

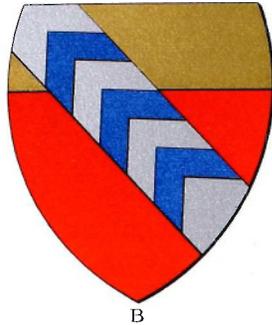
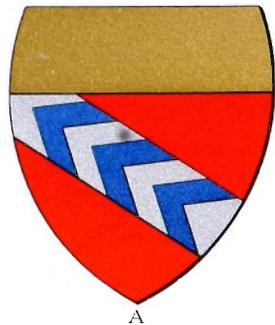
C'est aussi grâce à M^r Ch.-A. de Sales que nous connaissons les armoiries de cette famille, lesquelles, à son dire, se voyaient de son temps aux églises de la Thuille et de Saint-Jeoire, et qui auraient été portées en écartelure par Amé de Sionnaz, fils d'Amblard et de Béatrix Richard, et même par Saint François de Sales, en mettant Sales sur le tout (1). C'est par cette alliance que M^r Ch.-A. de Sales fait descendre Saint François de Sales de Charlemagne, par suite de l'alliance d'un Richard avec Marguerite de Genève. Cette Marguerite n'était pas fille légitime du Comte de Genève, mais cela n'empêche qu'elle descendait en effet de Charlemagne et que sa progéniture en descend (2).

(1) Je possède deux lettres de M^r Jean-François de Sales, scellées de son cachet : écartelé de Sionnaz et Richard, sur le tout de Sales. (2) Du reste on peut facilement pour un très grand nombre de familles nobles de la Savoie remonter par les femmes à Charlemagne, d'une manière certaine, et non pas seulement d'une manière hypothétique, comme celle des généalogies dressées par certains auteurs à la recherche des origines de la Maison de Savoie. L'un d'eux et des plus autorisés m'avouait récemment qu'il « aboutissait qu'à des probabilités et que la certitude dans ce genre de recherches n'est presque jamais possible. Ce n'est pas ce qu'à l'air de croire le Prince de Faucigny-Lucinge dans son ouvrage : Origines savoyardes. La Maison de Faucigny (?). Tout en reconnaissant (seule chose sérieuse à retenir de sa critique) que, depuis Aymard de Faucigny, vivant en 1020, « premier auteur jusqu'ici diplomatiquement prouvé de cette famille », la généalogie établie par le Comte de Foras est parfaitement exacte, il reproche à celui-ci de ne l'avoir pas remontée plus haut; c'est que, aux yeux de M^r de Lucinge, M^r de Foras manque d'esprit de synthèse. Et voici comment M^r de Lucinge prétend le prouver : « ...il insère dans ses tableaux généalogiques le nom d'un personnage avec sa descendance au-dessous d'un point d'interrogation, signe évident de son ignorance de l'ascendance de son personnage... » Belle vérité de M^r de la Palice ! Et il ajoute : « ...d'un seul personnage, il en fait parfois deux et même plus, selon qu'il trouve des documents sur certains de ses enfants ». Un seul personnage ! la voilà la synthèse de M^r de Lucinge ! Mais M^r de Foras ne pouvait supposer qu'il se trouverait parmi ses lecteurs quelqu'un pour ne pas comprendre que, si ces personnages ne sont pas réunis en un seul, malgré leur homonymie, c'est que l'auteur n'avait pas la preuve qu'ils n'étaient pas des contemporains distincts. Au surplus, en dehors de cette critique du travail de M^r de Foras, tout l'ouvrage de M^r de Lucinge, sauf peut-être 8 pages, n'est que la traduction défectueuse d'un premier brouillon rédigé en Italien par M^r Benedetto Baudi di Vesme, que celui-ci avait eu la complaisance de prêter à M^r de Lucinge avant d'avoir donné à son manuscrit tout le développement prévu, sans l'avoir corrigé d'après les résultats de ses travaux postérieurs et sans y avoir porté l'indication des sources qui devaient figurer dans l'édition que M^r Baudi di Vesme comptait en faire. M^r de Lucinge a devancé le véritable auteur sans l'en prévenir et sans faire connaître au public de qui il tenait sa science.

(*) Genève, édition Atar, 118 pages.

RICHARD, D'ALBY

SEIGNEURS DE MONTPON, MARSIER, LA TOUR DE MONTVUAGNARD, Etc., EN GENEVOIS.



Deux versions sont représentées ici, sans que je sache quelle est la meilleure.

A) p. : de gueules à la bande d'argent chargée de 3 chevrons d'azur, au chef d'or (Archives des Archives de Montpon; Arbre des Seyssel de 1777 aux Archives du Sénat de Savoie, et Archives Monthoux).

B) p. : de gueules au chef d'or, à la bande d'argent chargée de 3 chevrons d'azur

(Armes sculptées dans une chapelle de l'église d'Alby; Arch. du Rhône, Fonds de Malte, actuellement série II, n° 92, Preuves Castagnère; Besson; Armorial Greyfié; Blason de Savoie aux Archives Camérales; Notes de l'abbé Véthier). Ce blason est à enquerir, puisqu'il y a métal sur métal, l'argent de la bande sur l'or du chef, il me semble difficile qu'il représente les armoiries concédées à François Richard en 1499 et indiquées au folio suivant, note 2 (*scutum ex auro cum velo argenteo*).

Sur des arbres généalogiques des Archives de Chamoux, il y a encore deux autres versions, où la bande broche sur le tout comme à B ci-contre; d'après l'une, le chef est d'argent; d'après l'autre, les chevrons sont d'or.

C'est évidemment un lapsus qui a fait indiquer des sautoirs au lieu de chevrons pour ces armoiries, t. II, fol° 357.



AMILLE que l'on trouve à Alby au XIV^e siècle, époque où elle comptait déjà des Notaires. Sans Patentes connues d'anoblissement, elle est devenue noble au XV^e siècle, soit par les fonctions de Secrétaire ducal, soit par d'autres causes. Elle a fourni beaucoup de Secrétaires ducaux et deux Maîtres et Auditeurs à la Chambre des Comptes de Savoie, dont l'un fut nommé, en 1554, par le Duc de Savoie son agent et son négociateur ordinaire auprès du Pape.

François Richard d'Alby, notaire (il ne fut pas noble), laissa à deux de ses fils, Claude et Aymon, la maison soit tour de Montpon (*Montisponi*), maison antique de la famille dans un lieu humide et assez

JACQUEMET RICHARD D'ALBY, notaire. 3 juin 1363 (Arch. Thuyset).

Mess^{rs} AYMON RICHARD construisit avant 1426 son tombeau dans l'église Saint-Donat d'Alby, près de la porte du chœur sous la chapelle jadis de Saint-Nicolas, maintenant appelée du Saint-Esprit et de la Trinité (Arch. Chamoux). Mort avant le 20 avril 1426 (*Ibid.*).

FRANÇOIS, notaire à Alby, reçoit un acte le 15 juin 1393.

(3) Le même jour, 21 juillet 1486, elle ratifie aussi une vente faite par N^o Jean d'Alby auxdits N^{os} frères Richard, d'une terre *opud* Montpon, jouée la terre de N^o Jacques d'Alby; fait *opud* Montpon (Arch. Chamoux).

JEAN RICHARD D'ALBY, notaire, extrait un acte du 15 juin 1393 des protocoles de feu François Richard, son père (Arch. Savoroux). Probablement Jean Richard d'Alby, notaire, qui reçoit des actes le 9 octobre 1409 et le 11 janvier 1417 (*Tresor des Chartes*, M. Bruchet, nos 608 et 657).

JEAN RICHARD, cité au testament de son frère François, 1426; ép. Hugonette N. N., qui est citée comme ayant eûlé, avec son fils N^o Pierre Richard, aux N^{os} Tortollier, partie d'un petit mont sis *subtus* Montemponum, appelé Nangiers (Arch. Montpon). Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

BONNE, femme de Jacques Tortollier (sic) d'Alby, notaire, légataire et substituée par son père, 1426.

COLETTE, ép. N^o Claude de la Chapelle, de *Casalibus* (des Chosaux, traduit la cote), lequel donne quittances dotales à N^o Aymon Richard, son beau-père, les 23 et 28 décembre 1490 (Arch. Chamoux).

JEANNETTE, légataire en 1426; ép. peut-être un N^o Eymion, car N^o François Eymion est dit cousin germain de François Richard, fils de N^o Jean et de Jacques-

substituée au testament de son cousin germain François Richard, 1509. Presque certainement N^o Jean Richard d'Alby, dont la femme, N^o Claude de la Balme, de Marsy, son frère, le 18 février 1518 (Arch. Chamoux), et dont la veuve, N^o Claude, fille de N^o François de la Balme, fit donat

N^o CLAUDE, cohéritiers universels de leur père pour un tiers, 1426. Le 17 avril 1452, N^{os} Claude et Aymon Richard d'Alby, maieurs de 25 ans, donnent quittance à N^o Jean Richard d'Alby, leur frère, des comptes de leur tutelle dont il avait été chargé (Arch. Montpon). Légataires de leur frère N^o Jean Richard, 1463, pour tous ses droits sur une terre à Montpon, substitués par lui et dits Nobles. Leur père avait laissé auxdits Claude et Aymon, pour leur part d'héritage, la maison soit tour *Montisponi*, ainsi que le tènement et territoire en dépendant (dit dans un acte du 28 avril 1504) (*Ibid.*). Probablement N^o Claude Richard, lequel, avec sa femme, dont le nom n'est pas indiqué, hypothèque en faveur de N^o Amélie Gallille, le 12 août 1475, une pièce de terre à Montpon; fait à Alby, dans leur maison (Arch. Chamoux).

N^o JEAN, substitué au testament de son cousin germain François Richard, 1509. Presque certainement N^o Jean Richard d'Alby, dont la femme, N^o Claude de la Balme, de Marsy, son frère, le 18 février 1518 (Arch. Chamoux), et dont la veuve, N^o Claude, fille de N^o François de la Balme, fit donat

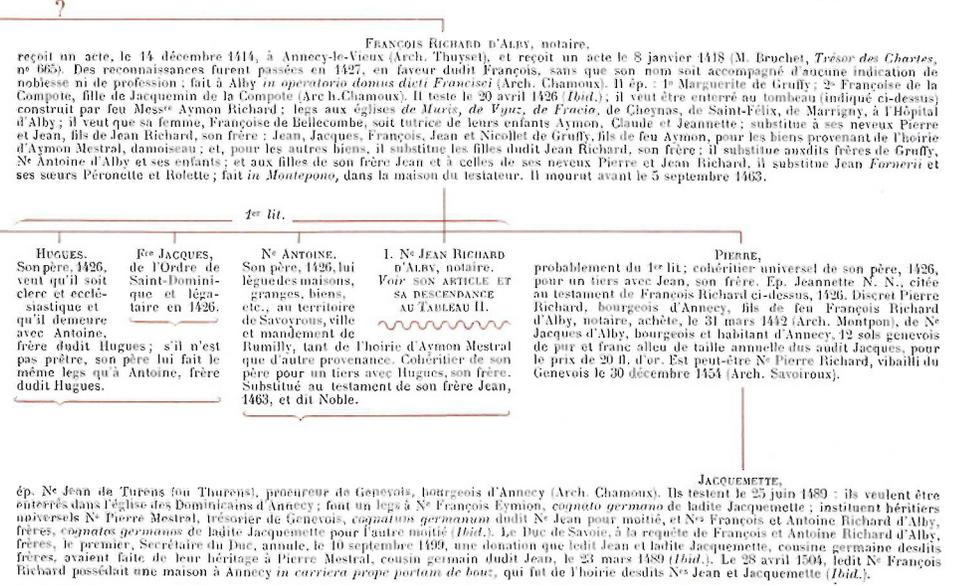
BERTHE, donne quittance, le 4 mars 1545, du legs ci-dessus à elle fait par sa mère (Arch. Chamoux).

mal situé (*in loco aquoso et satis inutili*), ainsi que le tènement de Montpon. Claude et Aymon démembèrent en partie ce tènement. N^{os} François et Antoine Richard, frères, leurs neveux et fils de N^o Jean, acquièrent cette maison antique ou tour de Montpon et son tènement dudit Aymon, des héritiers dudit Claude et d'autres personnes. Comme cette maison menaçait ruine et qu'une partie était déjà tombée, ledit François commença à construire une maison-forte un peu plus bas, sous Montpon (*modicum inferius, subtus montemponum*), en un lieu soit sur un petit mont (*in loco seu monteolo*) appelé anciennement Nangiers et récemment Mont Calvaire (*mons Calvarius*) (1) qui avait été donné à François et à son frère Antoine par les N^{os} Tortollier, d'Alby, et qui provenait en partie de l'acquisition faite de N^o Pierre Richard et d'Hugonette, sa mère, ces biens étant contigus à ceux de Montpon appartenant auxdits frères. Janus, fils dudit François, naquit dans cette nouvelle maison en 1497. Le 10 septembre 1499, le Duc autorisa le même François à appeler cette maison Montpon, comme l'ancienne, et à la transmettre ainsi que son tènement en primogéniture à son fils aîné Janus et à l'aîné de sa descendance à l'infini, sans pouvoir être démembrés; il lui accorda aussi le droit d'y imposer des bans. En outre, il voulut que François et ses successeurs dans ces biens écartèlent leurs armes paternelles avec un blason d'azur *cum velo argenteo* (2) ou le portent séparément. Enfin, le 17 mai 1508, le Duc de Savoie lui accorda ainsi qu'à son fils Janus et à leurs héritiers le droit de se faire appeler Seigneurs de Montpon, bien qu'un décret ducal ait défendu de se faire appeler Seigneur d'un lieu si on n'y possédait pas l'omnipotence juridiction avec dernier supplice. Outre la branche de ces Seigneurs de Montpon qui s'éteignit vers la fin du XVI^e siècle et le commencement du XVII^e dans les de la Faverge et les de Regard, une autre branche, remontant au frère de François, notaire déjà cité, s'établit à Vons, sur la paroisse de Marigny, et ses membres furent appelés Richard de Vons. Je n'ai pas pu en suivre la filiation complète. Vers la fin du XV^e siècle, je ne suis pas sûr que N^o Jean, auquel remontent les Preuves de 1723, soit le même que N^o Jean, arrière-petit-fils du chef de sa branche. Les descendants de ce dernier Jean se sont éteints au cours du XVIII^e siècle. L'un d'eux, probablement le dernier, mourut le 17 novembre 1727, âgé de 80 ans. Leur propriété à Vons appartenait, en 1745, aux N^{os} de la Faverge de Montpon, qui l'avaient probablement héritée des Richard de Vons.

(1) Ce *mons Calvarius* étant situé dans un endroit assez élevé et fort (*satis eminenti et forti*).

(2) *Scutum ex auro (sic) cum velo argenteo*. J'avois pu être pas bien fixé sur le sens du mot *velo*. Quoiqu'il en soit, on ne trouve pas trace d'un blason qui me paraisse se rapprocher de cette description.

TABLEAU I.



I. N° JEAN RICHARD D'ALBY, notaire.
 Voir ses ASCENDANCE AU TABLEAU I.
 Il fut secrétaire du Duc de Savoie et ép. Claudine, fille de Specht Docteur ès lois Mess^{rs} Jacques Bosset, 1^{er} collatéral au Conseil Ducal résidant à Chambéry (Arch. Chamoux) (1). Il teste le 5 septembre 1463 (*Ibid.* et Arch. Montpon); élit sa sépulture dans l'église de Saint-Bonot d'Alby, au tombeau de ses prédécesseurs; legs à ladite Claudine, et hypothèque en sa faveur un champ jointe les fossés de la ville d'Alby; fait à Alby, dans le tour de la maison du testateur, témoin Antoine Grossi *Johannis rector scolarium*. Il codicille le 13 septembre 1463 (Arch. Chamoux) et mourut avant ou en 1467 (*Ibid.*). Claudine ép. : 2° N° François de la Balme (*Ibid.*), qui épousa aussi Etienne Brunier (*Ibid.*).

II. N° FRANÇOIS RICHARD D'ALBY, seig^r de Montpon.
 fils aîné, cohéritier universel de son père. N'aurait secrétaire ducal, ainsi que son frère Antoine (ils l'étaient en 1486, Arch. Montpon), puis conseiller ducal et Maître à la Chambre des Comptes de Savoie (il l'était le 11 novembre 1501, Arch. Chamoux). Les protocoles Richard de 1483 à 1488 sont cités dans un inventaire des Archives de la Savoie. Avec son frère Antoine, ils achètent, en 1486, les biens subhastés au préjudice de François, fille pupille de feu N° Pierre Richard d'Alby, pour que Egg^r Pierre Tortollier, son tuteur, puisse payer ce que François doit à Marie, sa mère, et à N° Aymon Richard, notamment la moitié d'une maison à Montpon (Arch. Montpon). Comme François et son frère Antoine ont acheté d'Aymon Richard, des héritiers de feu Pierre Richard et d'autres personnes, la maison ou tour de Montpon et ses dépendances formant un mas de 100 journaux, par Patentes du 23 septembre 1489, le Comte de Genevois leur accorde l'affranchissement d'un servis jadis dit par ledit Aymon et Claude, son frère, et la réduction de tous leurs biens sous un seul hommage lige et noble; ce qui leur fut confirmé par le Duc de Savoie le 2 mars 1490 (*Ibid.*). Il ép. : contrat dotal du 3 juin 1490, étant secrétaire ducal, François, fille de feu N° Henri des Clats dit Barbaz (*Ibid.*). La Duchesse de Savoie lui concède, étant secrétaire ducal, l'office de la cléricature de la châtellenie d'Alby le 29 novembre 1493 (*Ibid.*); cet office lui est encore concédé, le 4 août 1498, par le Duc de Savoie, dont il est secrétaire (*Ibid.*). En 1494, N° Pierre Tortollier d'Alby fait donation à François et à son frère Antoine d'un petit mont sis *subtus montemparvum*, appelé Nangiers, provenant en partie de l'acquisition faite de N° Pierre Richard et Hugonette, le sa mère; ces biens sont contigus à ceux de Montpon, appartenant auxdits frères (*Ibid.*). — Voir ce qui le concerne aux folios 156 et 157 (2). François possédait en 1504 le chosal de maison-forte *Campistriacti*, sise *apud Clatas*, avec ses hommes, hommages, etc. (Arch. Montpon). Elle fut substituée au testament de Jeanne des Clats, femme de Louis de Genève, 1505 (Arch. Thuyset) (3). Il teste le 19 juin 1509 (Arch. Chamoux et Montpon); veut être enterré dans la chapelle qu'il a fondée avec son frère Antoine dans l'église d'Alby, sous le vocable de la Passion et de saints Christophe et Barbare (*sic*), s'il meurt dans le mandement d'Alby; dans la chapelle qu'il a fondée dans l'église des Dominicains et Amédée-Bon de la Balme, ses frères, François Emyon et Jean Richard, fils de feu N° Aymon Richard, ses *consanguineos germanos*, chacun pour un quart; nomme tuteurs de ses enfants lesdits N° François, leur mère, Antoine Richard, Amédée-Bon de la Balme et François Emyon, avec le Conseil de Specht Janus de Crans; fait à Chambéry. Le 5 février 1510, François était tutrice de ses quatre fils ci-dessous (Arch. Montpon); le 21 octobre 1511, elle était veuve et tutrice de ses fils Janus, Hugues et Jean (Arch. Chamoux); comme le 15 janvier 1517 (Arch. Montpon). Le 5 novembre 1510, François et son fils Hugues Richard reconnaissent devoir à N° Amédée de l'Alée, secrétaire comital et bourgeois d'Anney, 60 écus d'or prêtés (*Ibid.*). Elle testa le 4 septembre 1514 (*Ibid.*) et mourut à Anney le 16 septembre de la même année (*Ibid.*).

N° JEAN, seig^r de Marsier.
 Voir LEURS ARTICLES ET LEUR DESCENDANCE AU TABLEAU III.

III. N° et Specht JANUS, seig^r de Montpon.
 né en 1497 dans la nouvelle maison-forte de Montpon (Arch. Montpon); cohéritier universel de son père, 1509, qui lui confirme la donation qu'il lui a faite de la maison-forte de Montpon, juridiction, ban, territoire, cours d'eau, la moitié des moulins Duslard et près de la porte de la ville d'Alby du côté de Rumilly, moitié qui est indivise avec les héritiers de N° Claude de Moux, l'office de la cléricature d'Alby, etc. Était professeur ès lois et sous l'administration de sa mère le 22 février 1517 (Arch. Montpon). Substituée par sa sœur Françoise un commissaire pour rénover leurs extentes dans les mandements d'Alby, de Rumilly, de Crully, etc., à cause de la maison-forte de Montpon, de la maison d'Anney et de celle de Marsy (Arch. Chamoux). Il est dit, le 5 novembre 1510, professeur de droits (*Ibid.*), en 1512, professeur en droits (*Ibid.*), et, le 24 mars 1513, profès ès droits (Arch. Montpon). N° Jean de la Balme, donné de N° Amédée de l'Alée, donne quittance, le 20 décembre 1513, audit Janus et à ses frères Hugues et Jean, hoirs universels dudit Amédée, de 300 fl. en déduction du legs fait par ce dernier à son dit donné (Arch. Chamoux). Ces trois frères Richard furent en procès au sujet de cet héritage dudit Amédée contre N° Jacques de Pontoux dit Frillet d'Extercyer, fils unique de Catherine de la Balme, sœur dudit Amédée; et les parties transigèrent le 17 février 1517 (*Ibid.*). Ils eurent un procès semblable, comme héritiers de N° Amédée de l'Alée, avec N° Jeanne, fille de feu N° François de la Balme et femme de N° Philibert du Passeur (4), de Marigny, puis avec N° Georges, fils dudit feu N° Philibert, comme héritier universel de sa dite mère; les parties transigèrent à Montpon le 10 février 1516 (*Ibid.*). En la même qualité d'héritiers dudit N° Amédée, ils reçoivent quittance, le 5 avril 1519, de N° Jean de la Balme, de 30 fl. que ledit Amédée avait donnés à Alex (*sic*), sa sœur, mère dudit Jean de la Balme, dans son contrat dotal du 5 juin 1514; fait à Alby, témoin N° Jean Richard de Vons (*Ibid.*). Le 8 novembre 1565, malade et septuagénaire, il est déchargé de la tutelle de sa nièce Louise, fille de feu N° Jean de Montpon (*sic*) (Arch. Montpon). Étant seigneur « usufructuaire » de Montpon, il fit donation, le 2 février 1576, de tous ses biens, sauf de 600 écus d'or sol, à Louise Richard, sa nièce, femme de N° Gallois Begard, seig^r de Morgex; le 15 avril 1576, il disposa de ces 600 écus, notamment en faveur de l'hôpital d'Anney, de celui d'Alby, de Jacqueline Richard, sa nièce, femme de Specht Louis de la Favege, de Claire, sa sœur, femme de N° Claude-Charles de Monthouz, etc.; fait à Montpon (Arch. Montpon et Chamoux). En mars 1576, il avait 80 ans environ, étant né en 1497 (Proc^{es}, Arch. Montpon). Il mourut avant le 20 décembre 1577 (*Ibid.*).

(4) Ce nom de *du Passeur* se traduit dans les actes en latin par *de Passorio*. Un M^r Peyssard, originaire de la Savoie, a fait reconnaître récemment par un tribunal breton, composé de juges forcement incompétents en cette matière qui est étrangère à leur genre d'études, qu'il descendait d'une famille savoyonne, appelée de *Passorio* en latin, et il s'est fait octroyer le droit d'ajouter à son nom les mots latins de *Passorio*, et non pas ceux de *Passeur*, ce qui est tout à fait bizarre. Pour être logique, il devrait se faire autoriser à latiniser aussi son nom Peyssard.

TABLEAU II. SEIGNEURS DE MONTPON.

(1) Des reconnaissances sont passées en faveur dudit Secrétaire ducal, le 8 décembre 1460, de biens acquis de N° Louis, batarde de Grévy, et le 15 mars 1461, de biens acquis de N° Aymon et Claude Richard, fils de feu François Richard d'Alby, notaire, le 9 février 1494 (Arch. Chamoux). Le 8 octobre 1467, il donne quittance à N° Jean de la Rochette du prix d'une vente; fait à Alby, témoin N° Claude Richard (Arch. Thuyset).
 (2) Le 8 juin 1496, il fut investi, en son nom et à celui d'Antoine, son frère, de la maison soit tour de Montpon et de ses dépendances, dans les mandements d'Alby et de Rumilly, ainsi que de la moitié des langues de boeuf et de la heule du sol, *campus, fosta, velle*, etc., de la ville et des droits féodaux provenant de la donation à eux faite par N° Jacquemette, fille de feu N° Pierre Richard, dans les mandements d'Anney et d'Alby, ainsi que des droits féodaux, dans le mandement d'Anney,

N° ANTOINE RICHARD, cohéritier universel de son père, secrétaire ducal; il est témoin à Anney, le 9 avril 1505, au contrat dotal de François Juge avec Jeanne Moine (Communiqué par M^r de Jussieu). Avec son frère François, il possédait, le 14 mai 1497, une vigne à Veyrier, jouxta celle de M^r Jean Nicod *rector scolarium Annessini* (Arch. Chamoux). Substitué en 1509 par son frère, qui le nomme l'un des tuteurs de ses enfants. Ep. N° Antoine N. N., laquelle, en qualité de tutrice de ses enfants, avec N° Jean de l'Alée, procureur de N° Pierre de l'Alée, son frère, celui-ci étant administrateur de ses enfants nés de feu Claude, sa femme et fille dudit N° Antoine Richard, vendit, le 17 octobre 1514, à N° Claude Richard, bourgeois d'Anney, deux pièces de terre au territoire de Vons (Arch. Montpon). Mort avant le 17 octobre 1514 (*Ibid.*).

JEANNETTE. Son père, en 1463, lui légua 600 fl. avec des vêtements nuptiaux et la substitua.

Suite de la note (2): provenant de l'héritage pour moitié, avec N° Pierre Mestral, de feu N° Jean de Turens; fait au château de Turin (Arch. Chamoux). Le Duc de Savoie lui accorde, le 20 juin 1494, le droit de construire un moulin et autres articles sur les eaux dont il a déjà reçu l'inféodation au nom de Grosse à Montpon (Arch. Chamoux). Comme ledit François a tenu ses *clats* avec lui, toujours employé au service des prédécesseurs du Duc et n'y menant jamais son travail le jour et la nuit par des veilles continuées, le Duc, en augmentation de son fief, lui accorde, le 10 septembre 1499, sur ce fief et autres possessions contigues que lui et les siens pourront acquérir, d'imposer des bans et de les exiger jusqu'à 10 sous des contrevenants, avec faculté de constituer un *faucoun* soit Bandier (Arch. Montpon).

(3) Le 11 novembre 1501, il fait don de divers biens aux Dominicains d'Anney pour la fondation qu'il avait faite avec Antoine, son frère, pour construire dans leur église une chapelle sous le vocable de la Nativité et de saint Joseph, ornée de leurs armes *in pede ejusdem ecclesie ad oppositum capelle nobilis domo laudibit quondam et a parte bore et sinistra introitu ecclesiam ipsam ubi suum dicti nobles fratres elegerunt sepulturam* (Arch. Chamoux). Le 28 avril 1503, il donne à son fils Janus et à son aîné à l'indul sa maison-forte de Montpon avec le territoire en dépendant avec droit de constituer un *faucoun* soit *laudibit*, etc., sous les droits féodaux qu'il a en indivision avec son frère Antoine dans les mandements de Rumilly et d'Alby, la paroisse de *Quantibus*, par héritage de son père et de N° Jean de Thurens et Jacquemette, sa femme, etc., divers droits féodaux, l'office de cléricature de la châtellenie d'Alby, inféodé par le Duc audit François, la moitié des moulins et battoirs construits par ledit François jouxta la porte de la ville d'Alby, par laquelle on va à Rumilly, qu'il possède par moitié avec N° Claude de Moux, etc., qu'il amène à ladite maison; fait à Chambéry (Arch. Montpon). Le même jour, 28 avril

CLAUDE, cohéritier universel de son père, 1509. Sa mère est sa tutrice le 5 février 1510 (Arch. Montpon). Le 21 octobre 1511 et le 15 janvier 1517, elle est encore dite tutrice des trois frères dudit Claude, mais celui-ci n'est plus cité et a dû mourir auparavant (Arch. Montpon et Chamoux). Il mourut en pupillarité (Arch. Montpon).

FRANÇOISE-ANTOINE, légataire de leur père en 1509, substituée, ainsi que ses enfants, par sa sœur Françoise-Antoine, 1538. Ep., contrat dotal du 23 avril 1538 (Arch. Chamoux et Thuyset), mariés le même jour (H. P. d'Alby), N° Claude-Charles de Monthouz, seig^r de Premery, lequel donne une quittance dotala à Janus Richard, son beau-frère, professeur de droits, de 100 fl., le 25 octobre 1540 (Arch. Chamoux), et était le procureur de ses trois beaux-frères, Janus, Hugues et Jean, le 8 avril 1552 (Arch. Montpon). Elle fut légataire de son frère Janus, 1576, et mourut après son frère Jean et avant son frère Janus (*Ibid.*, Proc^{es}).

CLAIRE, substituée, ainsi que ses enfants, par sa sœur Françoise-Antoine, 1538. Ep., contrat dotal du 23 avril 1538 (Arch. Chamoux et Thuyset), mariés le même jour (H. P. d'Alby), N° Claude-Charles de Monthouz, seig^r de Premery, lequel donne une quittance dotala à Janus Richard, son beau-frère, professeur de droits, de 100 fl., le 25 octobre 1540 (Arch. Chamoux), et était le procureur de ses trois beaux-frères, Janus, Hugues et Jean, le 8 avril 1552 (Arch. Montpon). Elle fut légataire de son frère Janus, 1576, et mourut après son frère Jean et avant son frère Janus (*Ibid.*, Proc^{es}).

D^{ne} CLAUDE, ép. N° Pierre de l'Alée; elle mourut avant le 17 octobre 1514 (Arch. Montpon).

N. N., autres enfants non nommés, dont leur mère était tutrice en 1514.

Continuation de la note (3): 1505 (*Ibid.*), il hypothèque en faveur de sa dite femme divers biens, notamment sa maison à Anney près de la porte de *houz*, provenant de N° Jean de Thurens et Jacquemette, sa femme, contigue à celle de N° Antoine Richard, son frère. Le 14 avril 1500, Jean de Grole, procureur (commandeur) de Genevois, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, loua divers échanges, ventes, donations, en faveur dudit François, biens du fief de sa maison du Temple de Saint-Jean d'Anney (Arch. Chamoux). Le 23 février 1515, Ven^{te} Mess^{rs} Pierre *Anthoanis*, secrétaire de l'église de Saint-Jean-de-Jérusalem d'Anney, donne quittance à ladite Françoise des Clats, comme tutrice de ses enfants, de 44 s. pour servis (*Ibid.*).

TABLEAU III. CONTINUATION DES SEIGNEURS DE MONTPON.

N° JEAN, seigr de Marsier. Voir son ascendance au TABLEAU II. Il était encore sous la tutelle de sa mère le 22 février 1517 (Arch. Montpon). Est dit aussi coseigr de Montpon. Il fut châtelain administratif des N° de Montaugnard, et comme tel, il lauda une vente le 31 août 1525 (Arch. Savoiron). Substitué par sa sœur Françoise-Antoine, 1534, et l'un de ses exécuteurs testamentaires. Probablement N° Jean Richard, châtelain d'Alby de 1544 à 1546 (Arch. Montpon). Procureur de ses frères Janus et Hugues le 9 avril 1537 (Arch. Chamoux). Ep. Péronne de la Faverge, fille de feu Spec^{te} Jean, docteur ès droits, et de Jeanne Civeclidi (Ibid.). Péronne ép. : 2^e le 8 juillet 1563, N° Alexandre Regard, seigr de Vars, qui avait épousé précédemment Philiberte de Mandollaz. Les Preuves de Malte de N° Charles-Joseph de Castagnery en 1693 remontent audit N° Jean Richard et à Péronne de la Faverge (Arch. du Rhône, H. 189).

N° HUGUES. Voir son ascendance au TABLEAU II. 2^e fils, né après le 10 septembre 1499 (Arch. Montpon); cohéritier universel de son père qui lui prélegue sa maison d'Ancey près de la porte de Bouz, jouxte la maison d'Antoine Richard, frère du testateur, sa grange en Bouz, etc. Il était encore sous la tutelle de sa mère le 22 février 1517 (Arch. Montpon). Substitué par sa sœur Françoise-Antoine, 1534, et l'un de ses exécuteurs testamentaires. Ep. Thominie de Gemilly, des D^{ns} de la Duchesse de Savoie, à laquelle Charles, duc de Savoie, donna en 1540, en raison de ce mariage, 400 écus; la Duchesse lui légua par testament 300 écus (Ibid.). Comme, sur ces sommes, le Duc n'avait pas remis 650 écus, Hugues, comme administrateur de sa fille Jacquemine, demanda au Duc de les lui hypothéquer, ce qu'il consentit à faire *supra pensione nobis a Cesaree majestatis ordinata super stiva Mediolani, redidit supra arceyatis nobis debitis*, et Hugues pourra les exiger *a magnificis domini magistratus Camere imperialis Mediolani seu thesauraris sue majestatis (Ibid., la date manque) (1)*. Le 5 novembre 1540, étant secrétaire ducal, il nomme pour ses procureurs son frère Janus et son beau-frère Claude-Charles de Monthouz pour aliéner ses biens dans le mandement d'Ugine sublastés contre N° Pierre de Gimillino (de Gemille) pour lauder la vente de ses biens de Marsy; fait à Ancey (Arch. Chamoux). Emmanuel-Philibert de Savoie, prince de Piémont, du consentement du Duc, son père, nomme, le 10 novembre 1544, gentilhomme de sa maison et de sa chambre (*numera nobilitum domus et Camere nostre*), N° Hugues Richard des Seigneurs de Montpon, qui a tenu un rang distingué parmi les familiers d'III^e Seigr Louis, frère dudit Prince, et qui apparavant a rendu de bons et agréables services aux parents de ce Prince dans des affaires importantes (Arch. Montpon). Le 20 septembre 1546, René, comte de Chablai, maréchal de Savoie, le nomme son maître d'hôtel; son service durera quatre mois par an; fait en la cité d'Aoste (Ibid.). Emmanuel-Philibert, prince de Piémont, lui concéda, le 4 août 1552, l'office et les émoluments de la secrétairerie soit chancelier du Gouvernement d'Asti (Ibid.). Le même Prince, devenu Duc de Savoie, et dont Hugues était secrétaire ordinaire « de nostre chambre et privé Conseil », le nomme, le 18 juin 1551, son *regent et ordinaire negociateur auprès du Pape*, avec la participation de l'Evêque de Verceil; donné à Bruxelles (Ibid.). Il fut conseiller du Duc et maître et auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie en 1559 (Capr., *Traité de la Chambre des Comptes*). Il mourut avant ses frères Jean et Janus (Proc^{rs}, Arch. Montpon).

LOUISE RICHARD DE MONTPON, héritière universelle de son père; d'abord sous la tutelle de son oncle Janus Richard, puis, le 8 novembre 1565, sous celle de Spec^{te} Louis de la Faverge (Arch. Montpon). Cet oncle Janus lui fit donation de tous ses biens, moins 600 écus, le 2 février 1576. Elle ép., contrat dotal du 13 novembre 1575 (Arch. Savoiron) et Preuves de Malte Castagnery, Galois Regard, seigr de Morgex, Hearegard, Vars, etc., fils du 1^{er} lit d'Alexandre Regard, 2^e mari de sa mère Péronne de la Faverge. Le 25 juin 1578 (Arch. Chamoux), Louise, de l'autorité de sa mère, acense la maison-forte de Montpon et ses dépendances, la moitié des moulins sous la ville d'Alby, etc. Galois, par arrêt du 31 août 1580, fut débouté du fideicommiss de la seigneurie de Montpon, qui fut adjugée à Louis II de la Faverge; cependant partie des biens de Montpon, soit la grangerie de la Combe, qui était comprise dans le fideicommiss, parvint aux Regard qui la vendirent en 1716 (Vieil arbre, Arch. Chamoux). Le 26 janvier 1594, il partage avec Louis de la Faverge, seigr de Montpon ci-contre; il eut pour sa part tous les biens nobles et ruraux rière la Val des Clêts, hommes, hommages, etc.; le lot étant plus considérable, il paya 800 fl. de soulte. Louise de Montpon teste, veuve, le 19 janvier 1615 (Arch. Chamoux). Elle mourut de mort subite à Morgex avant le 22 mai 1615 (Ibid.).

JACQUEMINE. ép., contrat dotal du 27 juillet 1562 (Mémoires, Arch. Savoiron), Spec^{te} Louis de la Faverge, docteur ès droits, juge-mage de Genevois. Elle fut légataire de N° Pierre Eymon, 1571 (Arch. Montpon). Son oncle Janus lui fit un legs en 1576. Le 19 janvier 1579, elle était en procès avec sa cousine germaine ci-contre, Louise Richard, demandant déclaration d'adjudication de fideicommiss, et N° Claude Mestral était intervenant (Arch. Chamoux); il s'agissait de la terre de Montpon, laquelle fut adjugée, par arrêt du 31 août 1580, à son mari N° Louis de la Faverge, en qualité de père et administrateur de Louis de la Faverge, son fils premier né, descendant par la ligne féminine de François Richard, qui avait établi un fideicommiss en 1504 (Arch. Montpon). Elle teste le 16 juillet 1586 (Ibid.), lègue l'usufruit de ses biens à son mari et nomme héritier universel son fils N° Louis de la Faverge. Il teste le 29 avril 1593 (Mémoires, Arch. Savoiron).

(1) Sur la pension assignée pour le Duc par l'Empereur sur l'état de Milan, soit sur les arriérés qui en étaient dus au Duc et que Hugues pourra exiger des Magistrats de la Chambre Impériale de Milan, soit des Trésoriers de l'Empereur.

TABLEAU IV. BRANCHE DE VONS.

Doublets traits, Preuves de 1723.

JEAN RICHARD. Voir son article au TABLEAU I. I. N° PIERRE, substitué au testament de leur oncle François Richard, 1426, et à celui de leur cousin N° Jean Richard, 1463, où ils sont aussi cités en abornement le 10 décembre 1435 (Arch. Savoiron). N° Pierre Richard de Vons fut témoin à Malagny, le 4 septembre 1435 (Ibid.), à un acte reçu par Jean Richard d'Alby, notaire. Le 17 septembre 1436, N° Pierre Richard de Vons, fils de Jean, devait une vente au capital de 150 fl. aux Machabées, par acte de Jean Richard d'Alby, notaire (Man^{us} Besson). Ep. Péronnette de Sernay (Arch. Chamoux). Ledit N° Pierre, de la paroisse de Marigny (Vons est sur cette paroisse), teste le 25... 1470; veut être enterré dans l'église de Saint-Donat d'Alby, au tombeau de ses prédécesseurs, cite sa dite femme, et nomme exécuteurs testamentaires N° Jean et Claude Brunerit, Jean Richard, frère du testateur, et Aymon Richard, son consanguin (sans doute le fils de François, notaire) (Ibid.).

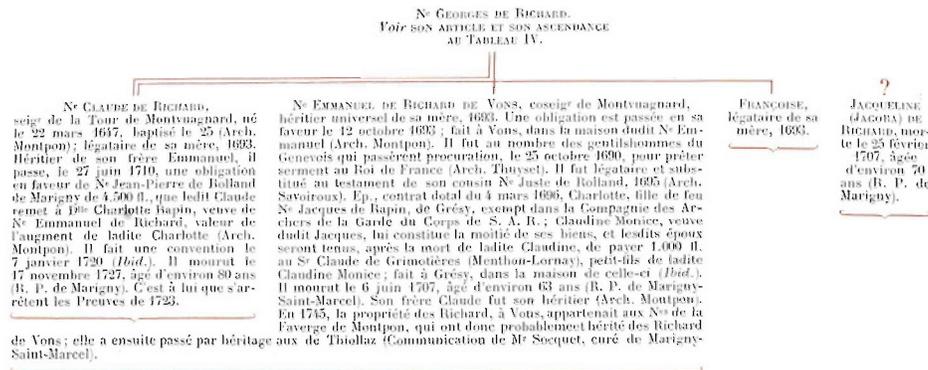
II. N° ANDRÉ RICHARD, DE VONS, seigr de Montecognon, cohéritier universel de son père, 1470; fidjusseur, en 1484, au contrat dotal Saint-Sixt-d'Orlier (Arch. Saint-Sixt). Vice-châtelain d'Alby, il est témoin, le 21 juillet 1486, *apud Montpon* (Arch. Montpon). Il ép. Marie, fille de N° François de Montconon (ou Montcognon, de Montconnon) (Ibid.). Il mourut avant le 21 août 1489 (Arch. Savoiron). Marie, veuve et tutrice testamentaire de ses trois fils ci-dessous, héritiers de leur père, voulant payer les dettes desdits pupilles envers N° Pierre Mistral, trésorier, et Thomas Lambert, clavaire de Genevois, etc., vend, le 17 février 1490, à N° Hugonin Brunier de Vons, comme plus offrant, divers biens; N° François de Montconnon, père de Marie, est son fidjusseur; fait à Vons, dans la maison desdits pupilles, témoin N° Georges Palluel, de la Rochette. Dans la requête qu'elle avait présentée au Juge de Genevois pour être autorisée à cette vente, on voit qu'André était débiteur à ce Trésorier et à ce Clavaire pour reste de ses comptes d'un an comme *Châtelain d'Ancey*; ce juge, Robert Conod, donna cette autorisation le 21 août 1489 (Ibid.). Marie, aussi comme tutrice de ses fils, vendit, le 25 août 1494, à N° Claude l'aîné et Claude le cadet, tous deux fils de feu N° Jean Richard de Vons, des servs dus à ses fils par des habitants de Vons et indivis avec N° Pierre, fils de feu N° Pierre Richard de Vons, oncle desdits pupilles; fait à Vons, devant la maison dudit N° Pierre et de ses dits neveux (Arch. Montpon).

N° PÉTEREMAND, pupilles de leur mère en 1489, 1490 et 1494. III. N° HUBERT, N° JEAN, N° FRANÇOIS RICHARD, témoins en 1523, au contrat dotal Manessy-Richard. N° HUBERT RICHARD, DE VONS. ép. Claude Quintallet. Le 24 mars 1572, en son nom et à celui de N° Claude, sa femme, il acense à François Quintallet de Chonnod (ou Chono) la moitié des biens provenant de l'héritage de Jean Quintallet, de Chonnod, sis à Chonnod, et appartenant audit Hubert et à sa femme, par indivis avec ledit François Quintallet; fait à Chonnod « dans la maison desdites parties » (Arch. Montpon). Aux mêmes noms, après avoir fait un partage avec le même François, fils de feu Jean Quintallet *alias* Masson, il fait, le 26 mars 1578, une convention avec lui au sujet de la pension due à Jeanne Masson, mère et belle-mère des contractants, en vertu d'un legs fait par son feu mari; fait à Chono (Ibid.). Mort avant 1627. Il obtint des Patentes de réhabilitation de noblesse le 23 mai 1602 (Preuves de 1723).

JEANNE, fille de feu N° Humbert Richard, mar- raine de Claude ci-dessous, 1647. Le 16 septembre 1627, Egr^e Pierre de la Place, bourgeois de Genève, transporte audit N° Nicolas deux obligations, dont quittance (Arch. Montpon). Il ép. D^{ne} Perrine Roland, fille de N° Georges, laquelle était veuve le 1^{er} janvier 1634 (Ibid.). Une obligation fut passée le 29 mai 1638 par ladite Perrine veuve, et N° Georges Richard, son fils (Man^{us} Véthier). Les hoirs de N° Nicolas Richard figurent sur un rôle des Nobles du Genevois du 14 juillet 1631, comme anciens Nobles dans le mandement d'Alby (Arch. d'Oncieu).

JEANNE, religieuse Bernardine à Humilly, contrat d'entrée en religion du 22 avril 1629 (Arch. Montpon). N° CHRISTOPHE, avec son frère Georges, et de l'autorité de son curateur, il donne, le 18 avril 1648, décharge à N° Perrine Roland, leur mère, de l'administration de leurs biens; fait à Vons, dans la maison dudit Sr Richard l'aîné (Arch. Montpon). Christophe avait emprunté à Jeanne d'Orlier, veuve de son oncle N° Humbert de Roland, une jument pour aller chercher un habit à Ancey pour son frère Georges; ladite veuve « s'est aperçue que ledit Richard se serait engagé dans une compagnie de chevaux légers avec la dite jument »; en 1661, Christophe fut condamné à rendre ladite *ega* (Arch. Savoiron). N° GEORGES DE RICHARD, lieutenant dans l'Escadron de Savoie (1). Ep., contrat dotal du 24 février 1642 (Arch. Montpon), Jacqueline, fille de N° Claude Magdelain, de Mégève, avocat au Sénat. Une obligation fut passée, le 29 juillet 1656, en faveur de ladite Jacqueline, veuve (Ibid.). Elle teste, veuve, le 2 septembre 1693; veut être enseveli dans l'église de Marigny, au tombeau des prédécesseurs de son mari; fait à Vons (Ibid.). Georges et son frère Christophe, neveux de N° Humbert de Roland, furent en procès avec Jeanne d'Orlier, veuve dudit Humbert en 1642-1644 (Arch. Savoiron). Voir sa descendance au TABLEAU V.

Doublets traits, Preuves de 1723.



RICHARD (DE), DE CHANAZ

SEIGNEURS D'AIMAVIGNE EN PETIT-BUGEY, DE BELLEGARDE ET DE MIRIBEL EN FAUCIGNY, Etc.



P. : coupé d'or et d'azur, chaque coupé chargé d'un sautoir de l'un en l'autre (Dictionnaire de Savoie; Armorial Besson; Armorial Genevois par Galiffe et de Mandrot; Cachets du 2 octobre 1663 de N° Claude de Richard, juge-maje de Faucigny, du même en septembre 1675 aux Preuves de Malte de N° Jean de Gruel, aux Arch. du Rhône, H. 190, et de son fils Pierre-Ferdinand à son testament de 1739, aux Arch. du Sénat de Savoie).

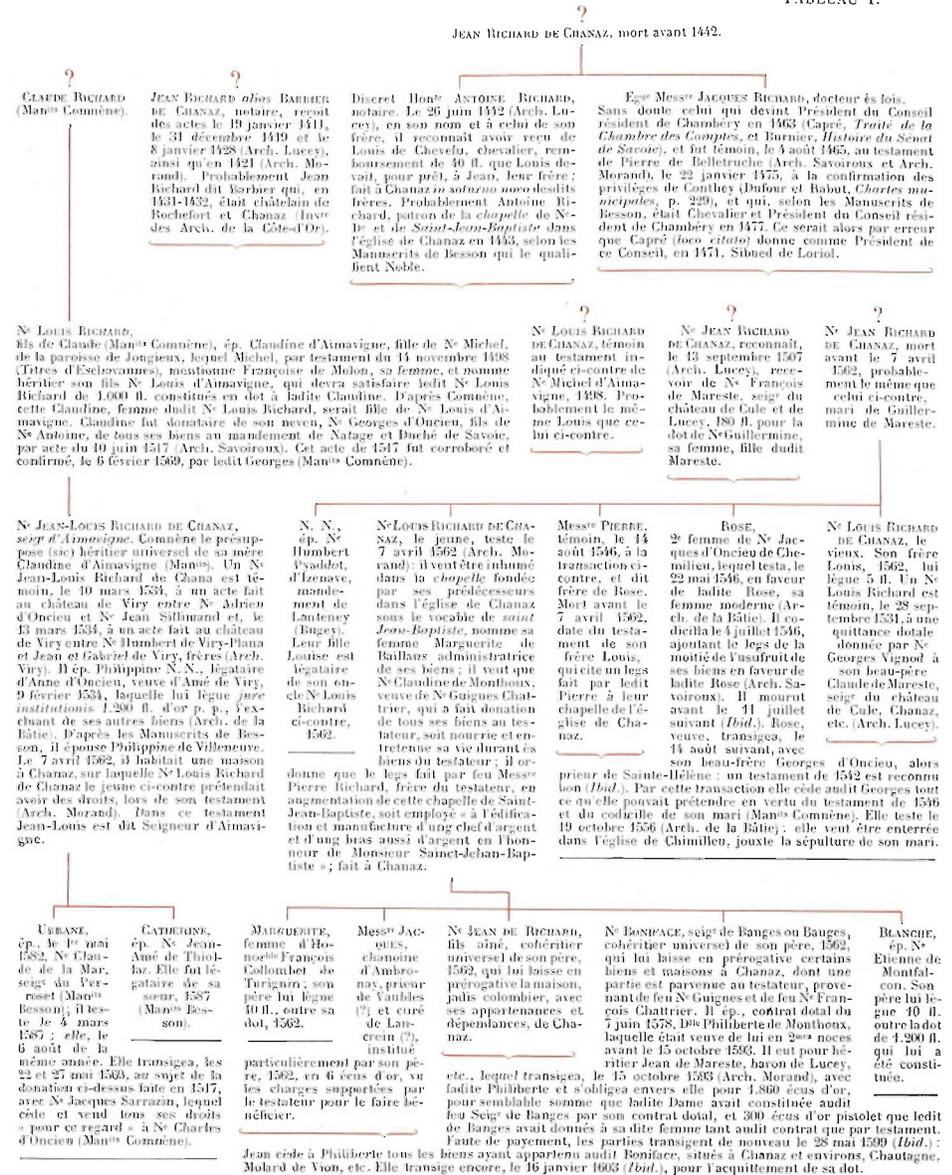


Les Richard, de Chanaz (sur le Rhône), apparaissent dès le début du xv^e siècle. Un Jean Richard, dit Barbier, notaire, de Chanaz, reçoit des actes dès le 19 janvier 1411. Dans le cours de ce siècle, un membre de cette famille devient Président du Conseil résident de Chambéry; un autre devient noble et laisse à sa descendance la seigneurie d'aimavigne. Faute de documents, je n'ai pu souder

ensemble les divers fragments généalogiques suivants, mais ils concernent évidemment des membres de la même race, car dans ces fragments on peut remarquer non seulement qu'ils sont tous de Chanaz, mais que la seigneurie d'aimavigne, ou une maison à Chanaz appelée le Buloz soit le Bouloz, ou une chapelle dans ce lieu sous le vocable de saint Jean-Baptiste, se trouvent en leur possession. On ne leur connaît pas de Patentes d'anoblissement.

Ils ont fourni encore à la Magistrature un Juge-maje de Faucigny et un Président du Sénat de Turin, qui ajouta à son nom celui de la famille de sa mère, une de Bellegarde du Faucigny, ou celui de la seigneurie de Bellegarde. Ce Président de Richard de Bellegarde, dernier mâle de sa famille, mourut en 1743, ne laissant que trois filles: Louise, l'aînée, morte en 1760 et qui avait épousé Jean-Baptiste Muffat de Saint-Amour, comte de Saint-Amour et de Rossillon, seigneur de Chanaz, etc., dont la famille existe encore en Piémont; Emmanuelle, qui épousa N° Alexis Guignes, seigneur de Revel, et mourut en 1750, et Marie, qui se maria avec N° François Sarde et ensuite avec N° Jean-Christin du Pour de Valérieux et mourut en 1767, dernière de sa race. Ce Président n'avait pas fait ses preuves de 1723.

TABLEAU I.



N° PIERRE DE RICHARD. N° SCIPION DE RICHARD. Un acte est passé, en 1586, près de leur maison à Chanaz, dite Le Buloz, eux présents (Arch. Lucey). Il était vivant le 4 juin 1619 (Ibid.) et mourut avant le dernier mai 1633 (Ibid.).

URSULE ou ORSILLE, légataire, en 1613, de D^{ne} Ursule Seguin, dame de Vens (Arch. Lucey).

N° PHILIPPE DE RICHARD, héritier de son père, obtient des Lettres du 31 mai 1633 (Arch. Lucey) du Bailli du Bugey contre les biens tenants de D^{ne} Ursule, fille de feu N° Philibert Seguin, dame de Vens, pour comparait à Belley, notwithstanding la sentence rendue en faveur de N° Scipion de Richard, son père, contre N° Claude Perrin, seig^r de Vens, le 4 juin 1619, à cause du legs fait par ladite Dame de Vens à ladite Orsille (sic) de Richard, sa sœur, par son testament du 19 novembre 1613; est assigné N° Claude-André d'Amodry, seig^r de Vens.

N. N.

Le 6 mai 1650, N° Philippe de Richard avait trois enfants vivants, puisque, au contrat de mariage de ce jour de son fils Claude, Philippe réserve les parts héréditaires de ses deux autres enfants, qui sont les deux autres tiers, lesquels ne seront pas hypothéqués.

FRANÇOISE.

Son frère lui lègue 25 fl., 1691. Probablement celle qui fut, selon le Chanoine Trépier (M^{ss} des Savoie, 4^e série, t. III, p. 109 et 111), religieuse professe de Sainte-Claire hors ville de Chambéry le 21 septembre 1687, abbesse triennale en 1699, vicar. en 1700.

A. Autres enfants de N° Pierre-Ferdinand (R. P. de Saint-Léger).

- JOSEPH-FRANÇOISE, baptisée le 25 janvier 1704. GABRIELLE, baptisée le 1^{er} janvier 1708. JEANNE, baptisée le 18 avril 1709. CLAUDE, baptisée le 15 juillet 1710. THÉRÈSE, baptisée le 30 août 1711. VICTOR-EMMANUEL, baptisé le 11 juillet 1714, enterré le 26 août 1716 (R. P. de Saint-Léger).

Ont dû mourir avant 1739, n'étant pas cités au testament de leur père.

1^{er} lit.

FRANÇOISE.

filie aînée, veuve de N° Joseph de Thoÿre, lors du testament de son père qui lui lègue 10 pistoles outre sa dot. Son contrat dotal était du 2 novembre 1678 (Arch. Thuyset). Elle passa procuration, le 21 juillet 1709, à son frère Pierre-Ferdinand pour le contrat de mariage de son fils Joseph de Thoÿre, seig^r du Carre, avec Anne-Antoinette de Marschal-Duyn de la Valdère (Ibid.). Il fut enterré dans le tombeau de son frère Jean-François le 1^{er} mai 1691, âgé d'environ 40 ans. Elle mourut le 24 octobre 1710.

N° et Révénd PHILIPPE.

témoin et déjà chanoine au contrat dotal de son père, 1685. Chanoine de Saint-Pierre de Genève, pléchain de l'église de Saint-Maurice de Thônes, et 2^e fils, lors du testament de son père, 1691; celui-ci l'insti-tue héritier universel. Témoin au mariage de son frère, 1697. Parrain, en 1700, de sa nièce Christine ci-dessous. Prévôt de la cathédrale de Genève, prieur de Bardignin et curé de Douvaine; il mourut le 11 mai 1732, âgé de 75 ans (R. P. de Douvaine).

R. P. de Saint-Léger.

ANNE, baptisée le 15 décembre 1709, probablement la marraine de son frère en 1715. A dû mourir avant 1739, n'étant pas citée au testament de son père.

CHRISTINE, née le 3 février 1700, eut pour marraine Christine de Valperga, marquise de Thônes. A dû mourir avant 1739.

MARIE-FERDINANDE. Son père lui lègue 25.000 livres, 1739. Native de Chambéry et non encore mariée le 30 janvier 1743, elle signe alors: Marie de Richard (Ibid., S. S. S.). Est probablement Marie, baptisée le 7 septembre 1715. Elle ép. : 1^o N° François Sarle, seig^r des Fontaines, dont elle était veuve avant le 19 août 1750 (Arch. Chamoux), jour où elle achète du Sr Antoine Guy des biens, bâtiments, maisons à Chambéry au-devant de la Porte neuve, lieu dit à la Croise; 2^o Jean-Christin du Four, baron de Valérioux, qui devint colonel du régiment de Chablais et brigadier des Armées du Roi. Le 8 avril 1752, elle vend à Christine-Thérèse, fille de Victor de Bertrand, marquis de Thônes, femme de Charles de Mestral de Châtillon, la cinquième partie lui appartenant du titre et de la juridiction, fief et droits, etc. (Titres communiqués par le Baron du Noyer). Elle fut enterrée le 22 septembre 1767, âgée de 52 ans (R. P. de Saint-Léger).

FRANÇOISE-EMMANUELLE.

Son père lui lègue 25.000 livres, 1739; elle n'était pas encore mariée le 30 janvier 1743 et signe alors: Emmanuelle de Richard (Arch. S. S. S.); elle était native de Chanaz (Ibid.). Elle ép., contrat dotal du 18 août 1743 (Titres Bonnefoy), N° Alexis Guigues, seig^r de Revel, fils de feu N° Joseph, le 30 janvier 1745 (Ibid.), il reconnaît avoir reçu de Louise, fille et héritière du feu Président de Piémont, femme du Comte de Saint-Amour et sa sœur, 45.700 livres à cause de son contrat dotal. Elle fut enterrée, à 35 ans, le 2 février 1750 (R. P. de Saint-Léger). Le 20 janvier 1753 (Arch. Saint-Jorioz), il acheta d'Adolande de Bertrand une part de l'hôirie de François-Joseph de Bertrand, marquis de Thônes. Il possédait une autre part de ce marquisat (les cinq faisant le tout), comme administrateur de ses enfants nés de ladite Françoise-Emmanuelle. Le 12 août 1758 (Ibid.), il vend ces deux cinquièmes à Jean-Baptiste, comte de Saint-Amour, qui, du chef de sa femme Louise de Richard ci-contre, en possédait déjà un cinquième.

N° PHILIPPE DE RICHARD.

(probablement le même que Philippe ci-contre, fils de Scipion), autorise son fils aîné Claude de Richard, seig^r de la Tour de Mareynie (?), peut-être pour Aymavigne), à son contrat de mariage de 1650, et lui fait donation à cause de noces par préciput de la maison de la Tour et de ses dépendances rière la paroisse de Cizerieu (sic), Ceyzerieu en Bugey probablement, y compris les fonds situés à Dardées-Leytenin (?) et pouvoir de racheter les biens héréditaires qui sont aux mains du Sr de Saint-leoire et du Sr de Bellegarde de Jaleyse, plus le moulin sur le Rhône à Chanaz, plus une rente aliénée par ses prédécesseurs rière Grécy, Aix et Le Bourget, sans préjudice du tiers des biens du donataire après sa mort (Arch. Lucey).

N° CLAUDE DE RICHARD, seig^r de la Tour d'Aimavigne (ailleurs dit seig^r d'Aimavigne), de Bellegarde et de Miribel, conseiller de S. A., juge-maje du Faucigny. Il fut nommé juge-maje du Faucigny par Patentes du 15 mars 1662 (Inv^{rs} Arch. Haute-Savoie). Il agit comme tel, le 2 octobre 1663, à la Charniaz et appose son cachet, où l'on distingue très bien son blason, moins les émaux (Arch. Thuyset), et le 21 avril 1673 (Ibid.). Il appose son cachet, qui paraît être le même que celui ci-dessus, en septembre 1675, âgé d'environ 50 ans, aux Preuves de Malte de N° Jean de Gruel (Arch. du Rhône, II, 490). Il fait une vente avec son fils le 15 mai 1683 (Arch. Morand). Il ép. : 1^o contrat dotal du 6 mai 1650 (Arch. Lucey), Françoise, fille de N° Antoine de Bellegarde, seig^r de Disonche; elle se constitue en dot tous ses biens et il signe: La Tour de Richard. Françoise, alors femme dudit Claude, seig^r de la Tour d'Aymavigne (cela veut peut-être dire: de la Tour et d'Aymavigne), d'Aubeterre (?), et avocat au S. S. S., constitue, le 21 février 1655, un procureur pour poursuivre un procès contre D^{ne} Jeanne-Marie de Boisset, veuve de N° Balhazard de Bellegarde, et N° Philibert de Bellegarde, neveu de ladite constituante (Arch. Chamoux). Le 3 mai 1670 (M^{ss} Besson), elle et son mari passent un accord avec les N^{os} de Regard, par lequel Françoise obtint la possession des biens procédés des N^{os} de Bellegarde et aussi de Guillemine de Loché (comme héritière de N° Jean Sollard, son 1^{er} mari, par le moyen de Claudine Sollard, leur fille), qui étaient possédés par les Regard; les biens cédés consistaient spécialement en la maison-forte de Bellegarde, au-dessus de la ville de Sallanches, vignes, dîmes, etc. Françoise mourut le 11 février 1679 (R. P. de Sallanches). Il ép. : 2^o contrat dotal du 2 janvier 1685 (Arch. Thuyset), Georgine-Péronne de Cornillon de Fessy, veuve de N° Jean-François du Fresney, qu'elle avait épousé le 27 avril 1647 (Ibid.). Elle mourut le 29 janvier 1707 (R. P. de Sallanches). Il testa le 6 janvier 1694: fait des legs à Sainte-Claire de Chambéry, où il veut être inhumé, à la Confrérie du Saint Sacrement de Chanaz, aux églises de Sallanches et de Cluses, aux pauvres de Bonneville, etc.; il lègue à Georgine de Cornillon, sa femme, les revenus des rentes de Chissé et de Nernex (?) acquises du Baron d'Héry. Il fut enterré le 7 janvier 1694 (R. P. de Saint-Léger).

1^{er} lit.

N° PIERRE-FERDINAND, seig^r de Bellegarde, natif de Chambéry, fils aîné lors du testament de son père qui lui laisse la maison du Buloz rière Chanaz avec appartenances et dépendances, outre les grands frais supportés par son père pour son éducation à Avignon, Dijon, Orléans et Paris, et la somme de 40.000 fl. dérivés pour l'achat de sa charge (il était avocat patrimonial en la Chambre des Comptes de Savoie). Il avait été nommé à cette charge par Patentes du 4 janvier 1689 (Inv^{rs} Arch. Haute-Savoie). En 1725, 1737, 1738 et 1743, il était Président du Sénat de Turin. Il ép., le 2 novembre 1697 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 31 octobre 1697 (Titres d'Eschavannes), Marguerite-Joséphite de Bertrand de Villarosset, fille de N° Centorio de la Pérouse. Elle testa, le 2 septembre 1725, en faveur de son fils Joseph (Transaction de 1733, Titres d'Eschavannes), et mourut avant son mari. Il testa le 21 janvier 1739, à Châteaublanc, dans le Comté de Rossillon (Bailliage de Gaillard), cite sa dite femme et signe: le Président de Richard de Bellegarde; scellé d'un cachet à deux écus accolés, aux armes de Richard et de Bellegarde, couronne de Comte (Arch. S. S. S.). Il mourut à Thonex le 13 janvier 1743 (Ibid.).

N° JOSEPH.

baptisé le 11 mai 1651 (R. P. de Saint-Léger). A dû mourir jeune.

MARIE-MADELEINE.

Son père lui lègue 25 fl.

R. P. de Saint-Léger.

N° JOSEPH, baptisé le 3 juin 1701; héritier universel de sa mère. Enterré le 17 août 1738 (R. P. de Saint-Léger). Dans son testament du 21 janvier 1739, son père exprime des regrets de la mort de ce fils. Le 2 juin 1740, son père et ses trois sœurs, Louise, Françoise-Emmanuelle et Marie, héritier et héri-tières dudit Joseph, continuent un procès avec les Bertrand pour les droits de Marguerite de Bertrand, mère dudit Joseph.

MARIE-MARGUERITE, baptisée le 26 août 1705; probablement Marie, enterrée le 7 février 1707 (R. P. de Saint-Léger).

LOUISE-FERDINANDE, baptisée le 20 octobre 1706. Elle ép., le 27 juin 1737, Jean-Baptiste Muffat de Saint-Amour, comte de Saint-Amour et de Rossillon, marquis de Thônes, seig^r de Chanaz, de Villette, etc. (R. P. de Saint-Léger). Héritière universelle de son père. Le 30 janvier 1743, elle présente requête avec ses sœurs Françoise-Emmanuelle et Marie, résidant à Thonex, pour l'ouverture du testament de leur père; elle signe: de Richard de Rossillon (Arch. S. S. S.). En qualité d'héritière universelle de son père, elle a recours, le 12 février 1753, pour l'investiture: 1^o de la maison-forte de Bellegarde-Disonche, située rière Sallanches (M^{ss} de Saint-Amour dit qu'il a toujours ouï dire que la maison-forte de Bellegarde-Disonche, s'appelait les maisons sous Bellegarde, et que la sienne s'est toujours appelée maison-forte de Bellegarde-Disonche, et que sur la porte est écrit en gothique la devise: Ce que Dieu garde est en bellegarde); 2^o des fiéfs de Bellegarde-Disonche, Miribel, Cirier et Chuyt (Arch. de la Savoie, série C, n° 1806).

CHARLES-ANTOINE-JOSEPH, baptisé le 19 juin 1717, eut pour marraine Anne de Richard. A dû mourir jeune.

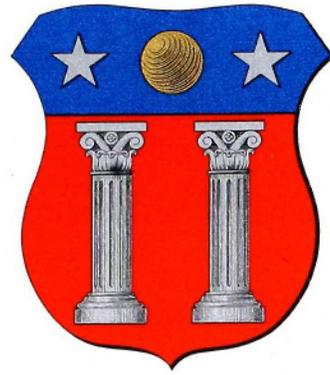
MARIE-JOSEPHITE, baptisée le 5 août 1723, enterrée le 27 août suivant, âgée de 3 semaines (R. P. de Saint-Alban). Eut pour marraine Marie-Richard.

ADÉLAÏDE, baptisée le 26 mars 1725, eut pour marraine Adélaïde de Richard. Enterrée le 2 septembre de la même année (R. P. de Saint-Léger).

A. Voir en A d'autres enfants.

RICHARD (DE), DES ÉCHELLES

SEIGNEURS DE BERLANDET ET LA COMBE EN SAVOIE



P. : de gueules à deux colonnes cannelées avec leur chapiteau d'argent en pal, au chef cousu d'azur avec une sphère d'or entre deux étoiles d'argent. Cimier : une étoile cométée d'or. Devise : IN SOLIDA SPE.



AMILLE anoblie, le 29 septembre 1599, en la personne de Claude de Richard, du lieu des Echelles, « lequel a fait paroistre en plusieurs et diverses occasions dès le commencement des guerres l'affection et fidélité sienne envers nous et nostre service tant au manientement de plusieurs et importantes affaires qu'il a traicté et négocié de nostre part... »

outre le continuel service qu'il a fait pendant la guerre à la suite de nostre personne et de nos lieutenants généraux, ayant toujours préféré la fidélité et affection qu'il nous doit à tout aultre bien de fortune jusques à abandonner sa maison et biens pour nous suyvre et accompagner. En quoy nous savons les grandes pertes qu'il a faictes, tant en ses biens maisons brûlées et démolies, que par une longue prison, le tout pour nostre service » (Reg. Pat. Savoie, 1599-1600, n° 22, fol° 157 v°). Il reçut encore des Lettres Patentes lui permettant, sans déroger, d'être châtelain et fermier des revenus de la châtellenie des Echelles pendant douze ans, attendu qu'il a été appauvri par les guerres et a besoin des revenus de cette ferme pour faire vivre sa famille (Même registre, fol° 190) (1). M. l'Abbé Loridon, grâce aux registres paroissiaux des Echelles et de Saint-Pierre-de-Genèbroz, aux Archives de Savardin, etc., a pu établir une généalogie, qu'il a eu la grande obligeance de me communiquer, ce qui m'a permis de compléter celle bien succincte que je destinais à voir le jour ici. Je signale la provenance de ses renseignements. La branche aimée de cette famille s'est éteinte au XVIII^e siècle, et une autre, celle de la Combe, a eu une situation très modeste et a fini seulement en 1833 par la mort de Benoite, femme d'Antoine Chautemps. Les Richard des Echelles ont contracté peu d'alliances avec des familles nobles.

(1) Les Echelles furent prises en 1591 par Lesdiguières et reprises en 1592 par le Duc de Nemours (*M^o A^o de Savoie*, 4^e série, t. IX, p. 337). M^o Benedetto Baudi di Vesme a eu l'extrême amabilité de me communiquer des extraits de ces deux Patentes.

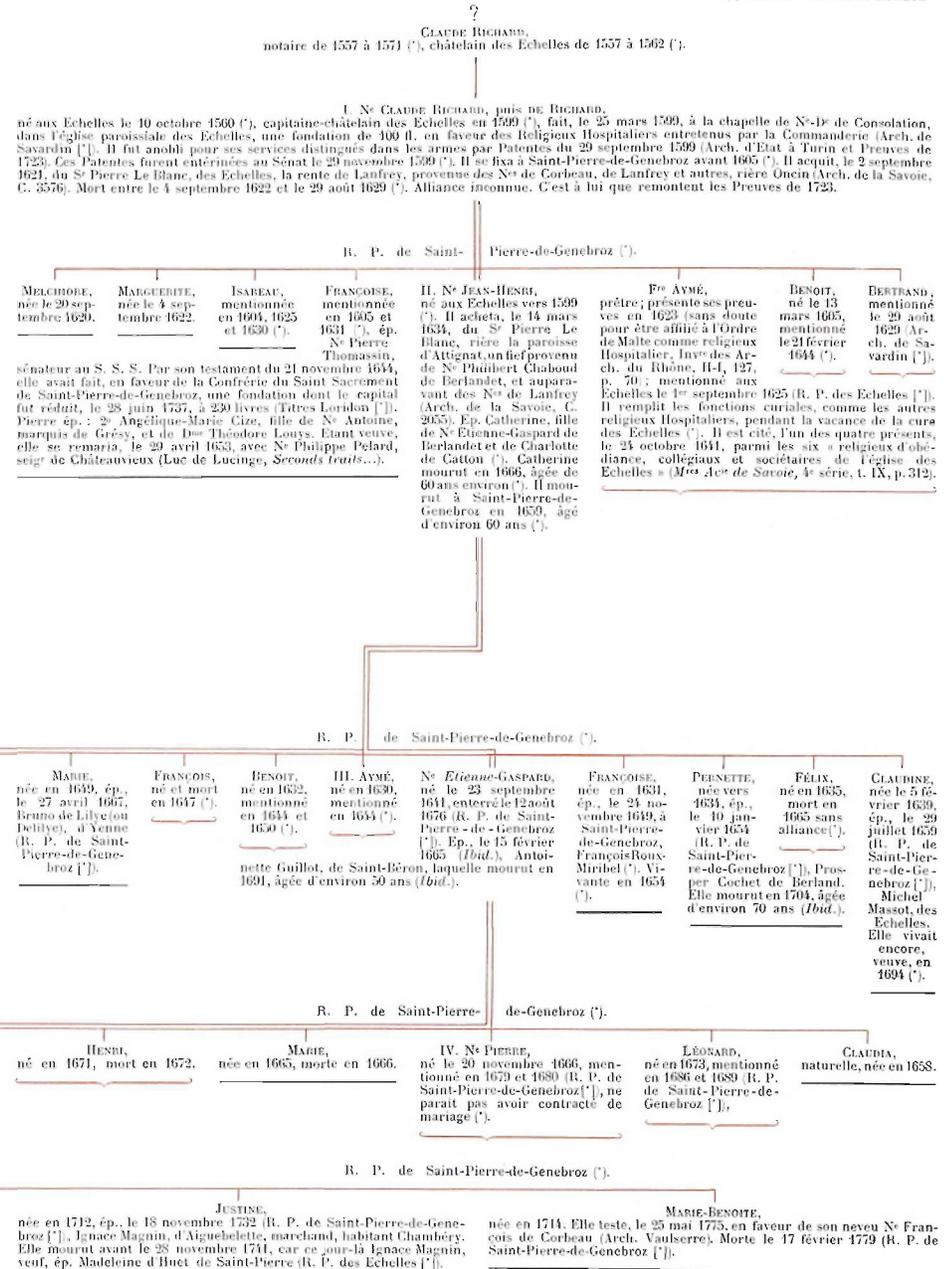
N^o BENOIT DE RICHARD, seigr de la Combe, né le 2 octobre 1644 (R. P. de Saint-Pierre-de-Genèbroz [?]). Après le mariage de son frère Etienne-Gaspard en 1665, il quitta la maison paternelle et se fit construire une habitation, aujourd'hui disparue, dans la Combe formée par la Colline de Menmet et le Mollard du Foug avec son prolongement; et à partir de ce moment on ajoute à son nom celui de la Combe ou la qualification de Sieur de la Combe (?). Il signait : B. de Richard (?). Déclaration d'ancienne noblesse eut lieu en sa faveur le 1^{er} décembre 1672 (Preuves de 1723). C'est à lui et à son neveu Melchior que s'arrêtent les Preuves de 1723. Il ép. : 1^o Jeanne-Louise Simondy, de Traize, mentionnée en 1653 (R. P. de Saint-Pierre-de-Genèbroz [?]); elle mourut en 1675, âgée de plus de 20 ans (*Ibid.*); 2^o Pétronille ou Péronne de Rolland de Taransy, mentionnée en 1678 (*Ibid.*), morte en 1692, âgée d'environ 38 ans (*Ibid.*); 3^o Isabelle, fille de N^o François de Corbeau et de Claudine Martiny, mentionnée en 1693 (*Ibid.*), morte en 1731, âgée d'environ 72 ans (*Ibid.*). Il fut enterré le 12 juillet 1733, à 89 ans (*Ibid.*).

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

N^o MELCHIOR DE RICHARD, né le 14 août 1669 (R. P. de Saint-Pierre-de-Genèbroz [?]). Il ép. : le 27 janvier 1706 (*Ibid.*), Marie, fille de N^o François de Vachon, seigr de Saint-Pierre et de la Richardière, née le 16 décembre 1672 et morte après 1714 (*Ibid.*). Il possédait, au moment de la confection du cadastre, un fief rière la paroisse d'Atignat, provenus de N^o Philibert Chaboud de Berlandet et auparavant des N^os de Lanfrey, acquis du S^r Pierre Le Blanc par N^o Jean-Henri de Richard, son aïeul, le 14 mars 1634 (Arch. de la Savoie, C. 3655). Il écrivit lui-même, le 26 juillet 1729, une ratification de déclaration relative à ce fief et signe : Derichard (*Ibid.*). Déclaration d'ancienne noblesse eut lieu en sa faveur le 10 juin 1704 (Preuves de 1723). C'est à lui que s'arrêtent ces Preuves, remontant à Claude, son bisaïeul.

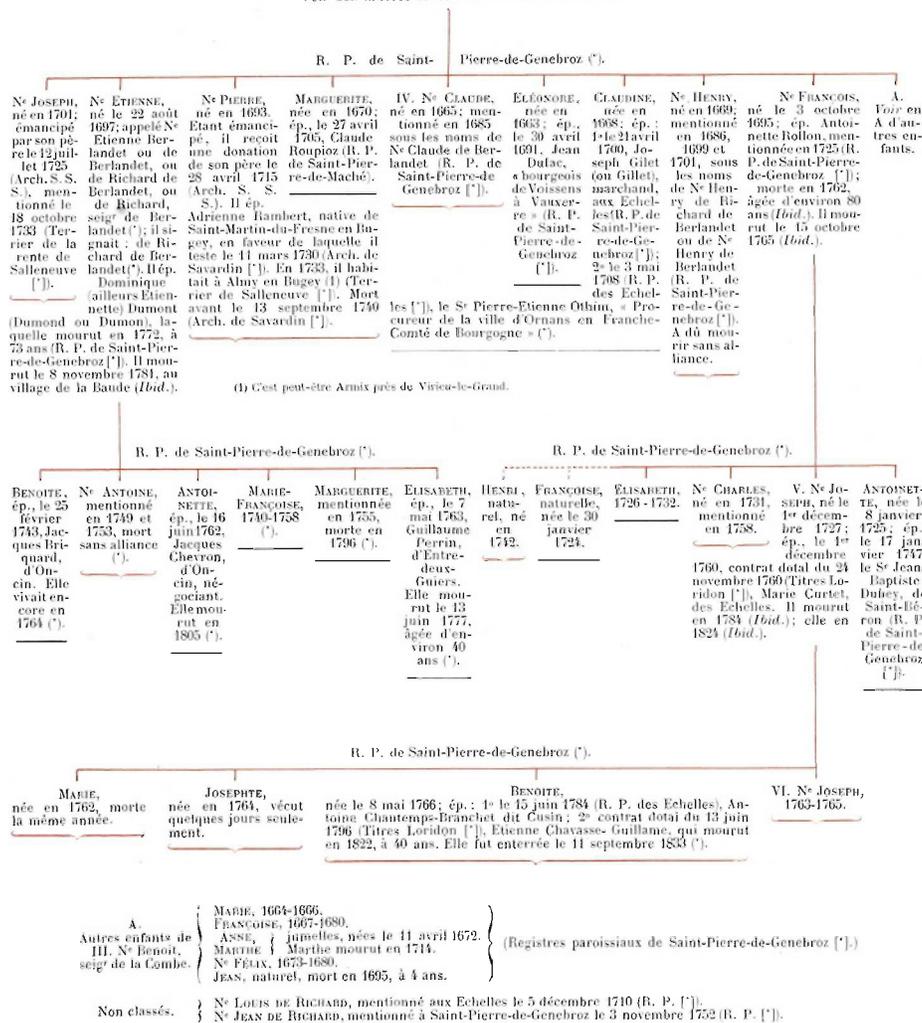
ANTOINETTE, née le 25 janvier 1707; ép., le 22 septembre 1734 (R. P. de Saint-Pierre-de-Genèbroz [?]), N^o François de Corbeau, seigr du Tour, puis du Châtelard, capitaine au Régiment de Nice. Elle teste, le 11 septembre 1738 (Arch. Vaulserre), en faveur de son fils François, laissant l'usufruit à son mari. Elle fut enterrée à Chambéry le 13 septembre 1738 (R. P. de Saint-Léger).

V. FRANÇOIS, né en 1708, paraît être mort en bas âge (?).



(*) Notes de M^r l'abbé Loridon.

III. N^o BENOÎT DE RICHARD, seîg^r de la Combe. Voir son article et son ascendance au TABLEAU I.



RICHARD, DE LA ROCHE. — Voir au SUPPLÉMENT.

RICHARDON. — Voir au SUPPLÉMENT.

RICHERI. — Voir au SUPPLÉMENT.

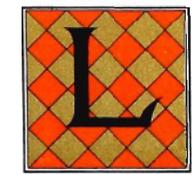
RIDDES (DE)

SEIGNEURS DES JALLIETS, DE BELLETOUR, DE BELLECOMBE, DE BELLEVARDE, DE CHARBONNIÈRE ET DU ROSEY, EN FAUCIGNY ; SEIGNEURS DE BLAY, DE SAINT-THOMAS DES ESSERTS, DU CHATEAU DE MELPIE, DE SAINT-PAUL ET DE LA CROIX, EN TARENTAISE; COSEIGNEURS DE SERVOZ, DE MARTHO ET CORNILLON, DE CUPELIN, DE LA VAL DE BOZEL ET DE LA VAL DES CLETS, Etc.



P. : d'azur à la tour d'or senestrée d'un pan de mur de même crénelé comme la tour, et ouvert d'un portique sous lequel est une étoile d'or (Vertot, Franchi-Verney, Armorial de Loche, ancien pennon aux Arch. Descotes). Besson et les Preuves de Malte Chevron-Villette indiquent l'étoile d'argent.

Le dessin ci-contre est la reproduction agrandie d'un cachet scellant une lettre de 1631, signée « de Riddes » et adressée à « M^r de Mandollaz, mon cousin ». J'ai respecté scrupuleusement la forme de l'écu.



La famille de Ride, en latin *de Rida*, depuis qu'elle est connue en Savoie, a toujours son centre à Flumet. C'est là que nous la rencontrons dès le début du xiv^e siècle; Jean de Rida est témoin à Flumet le 3 des nones de décembre 1310. Mais je ne crois pas que ce soit là le lieu originel de la famille et la tradition des de Riddes qui les faisait venir du Valais,

de la petite ville de Riddes, à mi-chemin de Martigny à Sion, me semble fondée. D'assez nombreuses chartes du xiii^e siècle, insérées dans les Mém^{os} et Doc^s publiés par la Soc. d'Hist^o de la Suisse Romande, font mention de personnages pour lesquels la désignation de *Rida* paraît employée comme nom de famille, bien que, dans aucun de ces actes, les *de Rida* ne soient qualifiés nobles. Le premier que je rencontre est Pierre de Rida, témoin en 1218 (Arch. Valère). Puis, en 1229, *Ludovicus de Rida*, avec l'approbation de *Gicauda*, sa femme, donne en fief à Guillaume Cocus son verger au-dessous de l'hôpital de Sion. En 1231-1232, Gilon de Rida figure parmi les hommes, jadis appartenant à Gui de Saillon et qui, compris dans un échange de biens entre ledit Gui et Thomas, comte de Savoie, devient la propriété de ce dernier. Faut-il voir là le point de départ d'une émigration de certains membres de la famille vers la Savoie? La chose est possible et, bien que les Chartes du Valais continuent, en 1238, 1279, 1288, 1296, de nous montrer des de Rida demeurés en leur pays d'origine et y vivant en bourgeois (*magister Jacobus de Ridda*, témoin à Granges en 1279), il me paraît très logique d'accepter, pour les de Rida, de Flumet, la tradition de l'origine valaisanne. A Flumet, comme en Valais, la famille occupa jusqu'à la fin du xv^e siècle une position honorable mais non noble; et la plupart des de Rida qui, depuis 1310 jusqu'à 1488, ont été sauvés de l'oubli, le doivent à la charge de notaire qu'ils remplirent à Flumet ou à la Giettaz et qui les conduisit aussi à la noblesse.

Je les ai rencontrés qualifiés nobles pour la première fois en 1482 et j'ajoute que cette qualification fut alors prise d'une façon anticipée par des membres de la famille autres que ceux auxquels, le 30 juin 1488, Janus de Savoie, comte de Genève, baron de Faucigny et de Beaufort, conféra la noblesse par des Lettres Patentes dont la minute est à Turin et y a été relevée par M^r B. Baudi di Vesme.

La famille s'est éteinte à la fin du xviii^e siècle, la branche aînée ayant conservé, jusqu'à cette époque, sa maison-forte de Flumet où moururent les dernières demoiselles de Riddes non mariées.

L'orthographe originelle « de Ride » s'est modifiée dans le cours des siècles et est devenue de Ridde, puis de Riddes et très souvent Deriddes. Elle a suivi la transformation parallèle du nom de la ville du Valais qui vient sans doute du celtique où il signifie *gué*. Dans les tableaux généalogiques, j'ai conservé, pour chacun des personnages, l'orthographe de son nom que les documents d'archives lui attribuent.

(Suit la généalogie.)

II. N° PIERRE DE RIDE, notaire. Voir son ASCENDANCE au TABLEAU I. Il reçoit, en 1499, le laod fait par François, son frère, et y est en même temps qualifié noble ; il exerçait à la Gieltaz. Il ép. Louise de Bieux (Pr. Mss. Besson). Probablement lui qui teste le 14 mai 1501 (Invrs de Loche). Il était mort avant 1503.

III. N° BALTHAZARD de Rida. En 1503, Mermet, leur cousin, au nom des enfants mineurs de feu Pierre et au nom de Guillaume et Jacques, frères (ses oncles), présente un chapelain pour la chapelle des S.S. Claude, Fabien et Sébastien, de Saint-Nicolas-la-Chapelle, dont le dernier recteur, Jean de Ride, venait de mourir (Titres Bonnefoy). Le 21 septembre 1513 (Notes de l'Abbé Gonthier), N° Mermet, François, Gaspard et Balthazard de Ride présentent Ege^s Claude, fils de François de Ride, comme recteur de ladite chapelle. Le 27 avril 1519 (Arch. Roze), ils passent avec leur cousin Mermet un accord au sujet de certains revenus percus des Tavel in calcecia monte jonte; fait à Flumet. Il ép. : 1° Françoise, fille de N° Michel de Botte-lier et de Jeannette de Chissé (Pr. Mss. Besson), et 2° avant le 6 juillet 1528 (Arch. Thuyset), Aymée-Georgine-Philippine de Genève, fille de Jean de Genève et d'Antoinette des Cleys. Vice-châtelain de Flumet de 1526 à 1529 (H^{rs} de Flumet par R. et D.), il était châtelain de Montjoye en 1542.

Ré Mess^s PIERRE, IV. N° NICOLAS N° JEAN DE RIDDE. Le 6 mars 1578 (Arch. Roze), ils confessent devoir à N° Jean-Jacques de Bongain, comme mari de D^{ne} Pernelle de Rides, 600 fl. pour tous legs faits aux dits mariés par N° Mye Portier, leur mère, à cause de la dot de ladite N° Mye, laquelle dot est entrée dans la maison de feu N° Balthazard, leur père, et aussi parce que ledit Bongain reste chargé des bienfaits et funérailles à la forme du testament fait à la Plagne; témoins : N° Guillaume de Rides (fils de Pierre) et N° Guillaume de Rides, seigr des Jalliets. D'après la généalogie des archives Roze, il épousa Charlotte de Fresney qui pourrait être Charlotte, fille d'Amédée. La même généalogie indique le nom de son fils, mais ne peut pas le nom de sa femme. N° Pierre de Rides, de la Gieltaz (1), ép., avant le 6 mars 1578 (Arch. Roze), N° Jean-Jacques de Bongain, fils de N° Claude de Bongain (Pr. Besson). Jean-Jacques de Bongain ép. : 2° avant le 6 décembre 1611 (R. P. de Saint-Gervais), D^{ne} Charlotte de Crans dont il n'eut point d'enfants. Il testa le 27 octobre 1587, codicilla le 8 octobre 1615 et mourut le 12 janvier 1616 (Mss. Besson). Guillerminne de Bongain, une des filles qu'il eut de son mariage avec Pernelle, épousa N° Jean de Rides, de Saint-Gervais.

(1) Bien qu'il ne soit pas dit expressément dans l'acte du 6 mars 1578 que Pernelle soit la sœur de Pierre, Nicolas et Jean, les termes de l'acte ne me laissent aucun doute sur la parenté que je consigne ici.

N° ANÉ DE RIDDE (Gén^s des Arch. Roze). Destinée inconnue. N° V. GUILLAUME DE RIDDE (Gén^s des Arch. Roze). Probablement Guillaume, fils de Jean de Rides, habitant à la Gieltaz, qui, le 15 janvier 1621 (Titres Bonnefoy), vend à Jean-François de Rides, seigr de Charbonnière, ses droits sur des mou- lins placés sur le nant du Verney et attribue le prix de cette vente à la réparation de sa tour conformément à un prix fait du 21 février 1621 (Ibid.). Peut-être Guillaume de Rides qui ép., en novembre 1609, convensions matrimoniales du 10 juillet 1609 (Arch. la Serraz), D^{ne} Etienne- nette du Fresney, fille de feu N° Jean du Fres- ney. Elle testa le 10 novembre 1610. D'après la généalogie Roze, il aurait eu 3 filles dont les alliances ne sont pas indiquées. Cependant Etienne- nette ayant testé en faveur de son frère et de sa mère, il semble bien qu'elle n'ait pas eu d'enfants. N° NICO- LAS, N° JEAN- JACQUES, N° JEAN- FRANÇOIS, donnés par la généalogie Roze comme enfants de N° Nicolas ci-dessus. Peut-être Rév^s Mess^s Nicolas de Rides, plé- bain du Cha- pitre de Flu- met, témoin à un testa- ment le 23 septembre 1626 (Arch. Saint-Nico- las-la-Cha- pelle) (voir TABLEAU IV, note 2). MARTIALE, Elle aurait, d'après le même docu- ment, épousé N° Claude, seigr du Chastel. N° NICOLARDE, fille de N° Nicolas de Rides, de Saint- Gervais. Elle figu- re aussi sur le re- gistre de confré- rie de Magland entre les années 1609 et 1635. Mais, pour elle plus en- core que pour Claude et André ci-contre, je reste sur une réserve prudente, la qua- lification de Rides, de Saint-Gervais, semblant la rattacher à la branche de Cupelin. Elle ép., à l'église de Magland, le 25 novembre 1610, N° Michel-Nicolas Fornier, de Cluses (Arch. cure de Magland).

JEANNE. CHARLOTTE. JACQUEMINNE.

TABLEAU II.

N° GUILLAUME DE RIDE, voir son ASCENDANCE au TABLEAU I. ép. D^{ne} Pernelle de Gilly, de Tournon, qui était vivante en 1520. Il fait une donation à sa femme le 18 mai 1499 (Invrs de Loche) (2) et était mort avant 1516. Peut-être lui qui teste le 19 juin 1505 (Invrs de Loche).

N° CLAUDE DE RIDE, seigr de Robin. Il est mention, dans un acte du 27 avril 1516 (Titres Bonnefoy), d'un achat de biens qu'ils font, avec leur mère, à Saint-Nicolas-la-Chapelle. Il est témoin, le 27 avril 1519 (Arch. Roze), à l'accord que font entre eux ses cousins Balthazard, Gaspard et Mermet au sujet de biens provenus des Tavel. Le 1^{er} décembre 1536 (Arch. Thuyset), N° Claude, fils de feu N° Guillaume de Rides, donne à Jean de fage une quit- tance de fidéjussion; fait à Marlioz. C'est lui, probablement, N° Claude de Ride, châtelain de Sallanche, qui, le 14 mai 1543 (Arch. Thuyset), préside à la nomination des syndics de la ville. Il ép. Claudine de Montfort et, le 19 juillet 1529 (Invrs de Loche), donne des assurances pour la dot et l'augment de sa femme, N° André, fils de feu N° Michel Delesvaux, et N° Antoine Cleysvaux lui font une donation le 15 juillet 1544 (Titres Bonnefoy). C'est lui, sans doute, N° Claude de Rides qui teste le 19 juillet 1552 (Invrs de Loche). N° JACQUES DE RIDE. Il demeurait à la Gieltaz et fit un legs à l'église de la Gieltaz, lequel fut payé, le 7 octobre 1520 (Ibid.), par sa mère et son frère Claude; donc mort à cette date sans postérité. FRANÇOISE DE RIDDES, ép. François de Bellegarde après 1586 (Pr. Mss. Besson). D^{ne} ANNABLE DE RIDDES, ép. : 1^{er}, contrat dotal du 14 juin 1538 (Invrs de Loche), N° Guillaume Martin de la Pérouse; et 2^e, Jean-François Fichet avec qui elle vivait le 7 avril 1560 (Arch. Monthouz). D'après les Preuves manus- crites Besson, N° Claude Mar- tin de la Pérouse, son fils, épousa François-Bernardine de Bellegarde, fille de Fran- coise ci-contre.

N° NICOLAS DE RIDE. Il figure dans la généalogie des archives Roze comme 3^e fils de Claude de Ride, mais le nom de sa femme n'y est pas indiqué. Le 6 août 1575 (Titres Bonnefoy), N° Nicolas, fils de feu N° Claude de Rides, rétrocede à Jean du Fresney, de Saint-Gervais, les droits par lui acquis, le 23 juillet 1573, de N° Jean- Antoine de Rides, sur la succession de N° Laurent de Cupelin, son père, de Jeanne de Boige, sa mère, et de Jean-Amel, son frère, se réservant cependant un sixième de ces droits. En 1578 (Arch. Thuyset), aux assises de Mont- joye, ladite Jeanne plauidit encore contre N° Nicolas de Rides. Parmi les noms des enfants qui lui sont attribués par la généalogie Roze, ceux de Claude et d'André semblent vérifiés par d'autres do- cuments. Nicolas pourrait être « Mr de Ride » dont il est question ci-dessous (3). N° AMÉ DE RIDE, seigr de Robin et coseigr de la Val des Cleys, dès 1581 (Arch. Roze). Il épousa, avant 1557, Françoise, fille de N° Humbert des Cleys et de Catherine de Poypon (Arch. Monthouz). Catherine de Poypon, veuve des Cleys, passe procura- tion à Amé de Ride, son gendre, le 5 mars 1557 (Pr. Mss. Besson). Le 22 août 1576 (Arch. Thuyset), avec ses beaux-frères Livron et Sacconex, il vend à Louis-François, femme de N° Charles Veillet, la seigneurie de Manigod « qui soloit appartenir au feu Baron des Clez ». Le 29 juin 1581 (Arch. Roze), avec ses cou- sins, enfants de Gaspard, il fait procéder à la rénovation de leurs rentes procédées de la Croix rière le mandement de Flumet et de celles procédées de Chissé, Martini et Pignet et Deride. Spee^{de} Seigr M^r M^r MAURICE DE RIDE, coseigr de la Val de Bozel; docteur es lois, juge-maje de Tarentaise, conseiller de S. A. par Patentes du 25 octobre 1563. Il est présent au contrat dotal de Jean, fils de Mermet de Ride, en 1552. Il ép., contrat dotal du 30 juin 1548 (Invrs de Loche), D^{ne} Georgine de Saint-Jacques, fille de N° François de Saint-Jacques et de Georgine Picquet de Bellegarde (Pr. Mss. Besson). Il était présent, le 22 février 1574 (Arch. Blay), au contrat dotal de Thomassin, fille du susdit Jean de Ride, avec Jean du Verger. Le 3 janvier 1572 (Arch. Loze), il achète de M^r M^r François de la Rive, héritier de D^{ne} Anne du Verger, des biens en Tarentaise, paroisses des Tours, du Bois, de Brides, etc. Le 22 avril et le 22 juillet 1573 (Ibid.), il achète de D^{ne} Marguerite de Marzin des dîmes en la Val de Bozel et des vignes au territoire de Bois. Il était mort avant le 14 janvier 1578 (Arch. Roze).

Rév^s CLAUDE DE RIDE (3) figurent tous deux comme fils de Nicolas de Ride dans la généalogie des archives Roze. Curé de Magland, 1^{er} Religieux de Saint- rector de Magland, Bernard; fils de « Mr de Ride ». Lui et son père sont cités dans les registres de la Con- frérie du Saint-Ro- saire de Magland après le Rév^s Claude ci-contre (Ibid.). N° Seigr ANDRÉ DE RIDE (3) Elle aurait, d'après le même docu- ment, épousé N° Claude, seigr du Chastel. PHILIBERTE. Elle épousa Jacques d'Arentbon, seigr d'Alex et de Chailillon. Elle était morte avant le 14 juillet 1605, date à laquelle son mari reçoit, pour lui et ses trois enfants, des re- connaissances concer- nant des biens à eux provenus des Rid- des et des des Cleys par ladite Philiberte et si- tués à la Ruaz et à la Clusaz, paroisse de Saint-Jean-de-Sixt. CHARLOTTE. Elle ép., contrat dotal du 8 septembre 1588, N° Charles-François de Loche, seigr de Montagny (Arch. Thuy- set). Elle, veuve, teste le 28 juin 1626 et le 25 mai 1640 (Invrs de Lo- che et Arch. la Ser- raz). Lui teste le 18 avril 1616, légua à sa femme l'usufruit de sa maison-forte de Por- monex à Sallanche (Arch. Thuyset). Il était mort avant novembre 1620 (Arch. la Serraz). JEANNE-GASPARDE. Etant âgée de 13 ans, avait été promise en mariage à Antoine-Gaspard de Ride, son cou- sin, 29 juillet 1574 (Arch. Blay). Ce mariage n'eut pas lieu. Elle ép., contrat dotal du 5 fé- vrier 1579 (Invrs de Loche), N° Pierre de Loche, grand bailli de Faucigny, coseigr pour la moitié de Serraz avec Guillaume de Rides, fils d'An- toine (Tableau IV). Elle testa le 8 février 1604 (Arch. la Serraz), ayant déjà testé le 14 juillet 1591 (Invrs de Loche). Lui meurt le 2 janvier 1616.

(2) L'inventaire de Loche porte, aussitôt après cette donation, l'indication suivante, sans date : « Jeanne-Françoise de Rides était fille de Claude » ; il s'agit peut-être d'une sœur de Nicolas, Améd et Maurice. (3) Les noms de Claude et d'André figurant sur la généalogie des archives Roze ne sont accompagnés d'aucune qualification. Il est donc très possible que ce qui est porté ici à leur sujet s'applique à un autre Claude et à un autre André. La réunion de leur nom et de celui du père de l'un d'eux sur un registre de confrérie, à la même date, me semble seulement indiquer qu'il devait y avoir entre Claude et les deux autres un lien de parenté assez proche. Ce qui est porté à la date du 6 août 1575 (Titres Bonnefoy) dans l'article de Nicolas pourrait se rapporter à un Nicolas qui serait fils de Claude de Rides, de Saint-Gervais, degré IV du Tableau VII, et qui pourrait aussi bien être le « Mr de Ride » de la cure de Magland.

SEIGNEURS DES JALLIETS, DE BELLETOUR DE CHARBONNIÈRE, DU ROSEY, ETC.

III. N° et P^r ANTOINE DE RIDDE, de la ville de Flumet.

Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

Seigneur de Bellecour et des Jalliets, coseigneur de Servoz, de Marthod et Cornillon, etc. : maître d'hôtel de S. A. Il devait être le 6^e fils ; c'est à ce rang qu'il est cité dans les deux actes de 1520, sous la tutelle de sa mère. Il ép., contrat dotal du 26 août 1545 (Pr. de Malte, Arch. Viry), D^{ne} Claudine, fille de N^e Jean-François de la Croix et de D^{ne} Antoinette, fille de N^e Claude de Mareste, baron de Lucuy (Pr. Mss. Besson, Arch. Costa, Armoir^e de Loche). Il prête hommage en 1563 (Notes des Arch. Roze). Avec N^e Jean de Loche, chacun pour une moitié, il achète, le 27 septembre 1563 (Arch. Roze), de N^e André de Béranger, seigneur du Gar, et de Servoz, les m. et m. empire, h., m. et b. jur^e de Servoz en Faucigny, entre les mandements de Charosse et Montjoye et le pays de Chamoni, ainsi que toutes les maisons-fortes, granges, terres, vignes et biens ruraux, hommes, hommages, fiefs, etc., en toute la juridiction de Servoz, mandements de Sallanches, Charosse, Montjoye, Flumet, Cluses, la Bonneville et en tout le pays de Faucigny, pour 4.000 écus d'or du Roi de France, dont quittance. Il assiste, en 1574, à la publication d'un arrêt rendu en faveur d'André de Rido, curé de Flumet. Le 19 mai 1574 (Arch. la Serraz), N^e et P^r Jean de Loche, bailli du Faucigny, et Antoine de Rido, de Flumet, coseigneurs de Servoz, Cluses en bas maisons, granges, fiefs, hommes, hommages, etc., à lui appartenant comme cause ayant de Dame Anne de Sassenage. Antoine teste le 5 août 1572 (Pr. de Malte, Arch. Viry) et encore en 1574 (Commun^e de l'Abbé Pettes) ; il meurt en 1574, à 74 ans (Commun^e de M^r Barbe). Ses fils, N^e Jean-François, Claude, Georges, André, François-Nicolas, Jean, François et Guillaume, font, le 15 décembre 1578 (Pr. de Malte-Chevron), un premier partage de l'hoirie paternelle.

Le 23 octobre 1580 (Arch. Roze), N^e et G^r Guillaume, François, Jean-François, Georges, Claude et André, enfants de feu N^e Antoine de Riddes, de Flumet, de lavis de N^e Guillaume de Rido, leur cousin, de N^e Jean-François de la Croix, leur oncle maternel, de N^e François de Pobel, seigneur de Chassel, de N^e Claude Bieux, leurs parents et amis, font, de nouveau, le partage de leurs biens paternels (1).

N^e et G^r ANDRÉ de Rido, cité le 6^e fils dans la quittance de 1578 et les partages de 1580. Il était maître d'hôtel de S. A. (Arch. Roze) ; et, d'après une note de M^r de Foras, sans indication de provenance, gouverneur d'Arloz (?) en 1590. Il était mort avant le 24 juillet 1599. (Mugnier, Entrées au Sénat.)

Spe^{re} N^e et G^r Seigneur de Rido, cité le 5^e fils en 1578 et en 1580 ; il fut, par Patentes de 1591, nommé conseiller de S. A. et sénateur au S. S. (Arch. du S. S.). Il présente ses lettres le 28 mai 1594 et est reçu au Sénat le 4 juin suivant (Reg. du Sénat). Il mourut, âgé d'environ 36 ans, le 9 juillet 1599. (Mugnier, Entrées au Sénat.)

N^e et G^r GEORGES, il est cité le 4^e fils en 1578 et en 1580 ; qualifié seigneur de Germondierou Germondier et aussi seigneur de Bellecour par son frère Guillaume qui cite la fondation faite par Georges en faveur de l'église de Flumet. Témoign^e, à Flumet, dans sa maison, le 27 octobre 1591 ; mort avant le 24 juillet 1599. (Arch. Thuyset), à lui et à son frère François, agissant en leur nom et au nom de leurs 7 frères, tous nommés, comme héritiers universels de Georges, leur oncle, et aussi dans les partages de 1580 et dans ceux de 1599 pour l'hoirie de leurs frères Georges, Claude et André. Il ép. D^{ne} Pernelle Frarier, Par acte du 21 novembre 1600, homologué par l'Evêque de Genève le 16 novembre suivant, il fonde un chapitre et plébanie de 6 prêtres en l'église Saint-Théodule de

Flumet (Besson), se réservant le « jus patronal » et, après lui à ses frères, en commençant par François-Nicolas, abbé de Tamié, puis par ordre de primogéniture. Saint-François de Sales confirma cette fondation le 23 juillet 1606, lors de sa visite à Flumet. Guillaume teste le 23 août 1624 (Arch. Roze) ; ses biens passèrent à ses frères et à leur descendance.

Par le décès de Georges, Claude et André, frères, leurs biens advinrent, par héritage, à Guillaume, François et Jean-François, leurs frères, qui partagent ces biens le 24 juillet 1599 (Arch. Roze). Guillaume a les rentes provenant des trois frères décédés, les rentes de Chissé, la dime de Crest-Volland, etc. ; François a la dime de Contamine, etc. ; Jean-François a le grangeage et les moulins de la Fracette, le grangeage de la cour à Flumet, la dime de la Balme, rière Saint-Nicolas, etc., fait à Flumet.

IV. N^e et G^r GUILLAUME, seigneur des Jalliets et de Bellecombe, coseigneur de Servoz, Marthod et Cornillon ; il est cité le 2^e fils en 1578 et en 1580 et était âgé de 60 ans en 1608 (Arch. de la Savoie). Il ép., contrat dotal du 10 juin 1593 (Pr. de Malte), D^{ne} Claudine de Poypon, veuve de N^e et P^r Louis de Verlun, seigneur dudit lieu, fille de N^e Pierre de Poypon et de Léonigine de la Palud. Cohéritier de son frère Guillaume pour la moitié, appartenant au testateur, avec les hoirs de Pierre de Loche, bailli du Faucigny, de la jur^e h., m. et b. du mandement de Servoz, du clos de Servoz, près la ville de Sallanches, avec maison, terres, prés, etc. Le 31 juillet 1600 (Arch. Roze), il acquiert, par échange avec Hon^e Jacques Dutarreil de Flumet, une montagne aux Aravis et, le 10 août suivant, reçoit quittance du laod correspondant, de Charles Delatour, prieur des prieurés de Talloires et de Saint-Jeoire, seigneur de « l'isle Charvonne » (?) et la Clusaz. Le 28 octobre 1628 (Arch. Flumet), il fonde une septième prébende à la plébanie de Flumet. Il teste le 13 (alias 3) décembre 1629 (Pr. de Malte), après avoir fondé, le 15 janvier 1629, des messes aux Cordeliers de Cluses (Cartule desdits Cordeliers) (3).

N^e et G^r FRANÇOIS DE RIDDES, seigneur des Jalliets et de Bellecour, coseigneur de Servoz, Marthod et Cornillon ; il est cité le 2^e fils en 1578 et en 1580 et était âgé de 60 ans en 1608 (Arch. de la Savoie). Il ép., contrat dotal du 10 juin 1593 (Pr. de Malte), D^{ne} Claudine de Poypon, veuve de N^e et P^r Louis de Verlun, seigneur dudit lieu, fille de N^e Pierre de Poypon et de Léonigine de la Palud. Cohéritier de son frère Guillaume pour la moitié, appartenant au testateur, avec les hoirs de Pierre de Loche, bailli du Faucigny, de la jur^e h., m. et b. du mandement de Servoz, du clos de Servoz, près la ville de Sallanches, avec maison, terres, prés, etc. Le 31 juillet 1600 (Arch. Roze), il acquiert, par échange avec Hon^e Jacques Dutarreil de Flumet, une montagne aux Aravis et, le 10 août suivant, reçoit quittance du laod correspondant, de Charles Delatour, prieur des prieurés de Talloires et de Saint-Jeoire, seigneur de « l'isle Charvonne » (?) et la Clusaz. Le 28 octobre 1628 (Arch. Flumet), il fonde une septième prébende à la plébanie de Flumet. Il teste le 13 (alias 3) décembre 1629 (Pr. de Malte), après avoir fondé, le 15 janvier 1629, des messes aux Cordeliers de Cluses (Cartule desdits Cordeliers) (3).

Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU V.

(2) Peut-être frère naturel de Jean-François ; pas dit. Il était témoin à Flumet le 23 septembre 1626. Je trouve aussi Mess^r Nicolas de Riddes, praticien de Flumet en 1597 ; Mess^r Nicolas, curial de Flumet en 1600 ; Mess^r Nicolas, témoin, en 1608, à un inventaire de bijoux d'église à Flumet.

(3) Le 14 août 1617 (Arch. Thuyset), Rév^e François-Nicolas de Riddes et N^e François de Riddes, seigneur de Bellecour, transigent avec Marie de Breul, femme de Bertrand de Gilly et ses enfants. L'abbé de Tamié restituera les biens offerts par Claude-Antoine de Gilly à Tamié et ceux qu'il a achetés personnellement. François de Riddes relâchera la seigneurie de Marthod qui lui avait été vendue par Gilly (voir Tome III, p. 119).

(4) Il s'était déclaré, vers 1690, acquéreur du domaine de la paroisse de Thiez ; mais il mourut peu après sans avoir payé et l'acquisition demeura sans effet (Notes du Patrimoine, Morand du 21 septembre 1715, Arch. Morand).

(5) D'après une généalogie manuscrite de la cure de Saint-Nicolas, elle aurait eu un fils naturel dit : le Sieur de Vachon. Le 19 décembre 1714, Joachim de Vachon obtint du S. S. S. un arrêt contre N^e Joseph de Crans, dans lequel est cité le testament de François-Nicolas de Riddes. Il est dit ailleurs que Marguerite fit une donation à son frère Antoine dans le huitième mois de sa grossesse, le 29 décembre 1688, et que Joachim Vachon (sic) naquit à Thiez le 31 janvier 1690 (Arch. Roze).

GEORGINE, ép. N^e Pierre de Guildebois, de Cluses. Elle et sa sœur reçoivent chacune 5.000 fl. par le testament de leur père. Son fils, Rév^e Dom Pierre de Guildebois, religieux feuillant, est légataire au testament de son oncle François-Nicolas.

FRANÇOISE, ép. : 1^o Jean Menenc, recteur du collège de Cluses (Arch. Haute-Savoie), encore vivant le 25 novembre 1605 ; 2^o N^e Gaspard de Cupelin ; 3^o N^e et Spe^{re} Claude-François Arpiand, collègue au Conseil de Genève. Elle meurt de la peste, en 1629, au Petit-Brogny (H^o de Flumet par R. et D.).

N^e et Rév^e GUILLAUME, coadjuteur de son oncle François-Nicolas, abbé de Tamié, avec droit de future succession, dès 1614. Il lui succéda effectivement et fut abbé de Tamié dès le 25 août 1645. Son père lui légua 700 fl. de pension jusqu'à ce qu'il fut pourvu d'un bénéfice.

Un vieil arbre généalogique des Archives Descotes lui donne encore les enfants suivants : MARIE, ép. de Cléradus de Genève, ANTOINE-GASPARD, JEAN-MICHEL, CHARLES, ANNE, religieuse.

FRANÇOIS-NICOLAS, N^e et Rév^e FRANÇOIS-GASPARD, ils n'étaient pas nés en 1625 ; ils étaient morts avant 1676. Leurs dettes seraient payées par l'héritier universel de leur père. Seign^r du Bouchet, sacristain du chapitre de Flumet et prieur de Sillingy, le 25 août 1672.

MARGUERITE, Son père lui constitue une dot de 11.000 fl. quand elle se maria, plus 600 fl. pour son trousseau et la layette de Suzanne de Viry, sa mère. C'est peut-être elle, Marguerite, dite sœur d'Antoine de Riddes, dite sœur d'Antoine de Riddes, qui fut religieuse à Sainte-Marie de Seyssel ; contrat d'entrée en religion du 27 mai 1633 (Titres Bonnefoy) (5).

TABLEAU IV.

(1) 1^o à Guillaume, qui a payé 400 fl. dus par tous pour les frais de N^e Antoine et Jean, leurs frères, chev^e de Saint-Jean-de-Jérusalem, tous les biens rière les mandements de Sallanches, Passy, Montjoye, Cluses ; les biens de Servoz et des Jalliets (moitié à une demi-livre de Sallanches) ; 2^o à François, les biens de Mariens, Marthod, Gilly, Genilly, la Forest, Urières, etc. ; 3^o à Jean-François, la moitié de la maison neuve de Flumet, sauf la salle et la moitié de la croûte au-dessus de la vigne, la grangerie de Cristobol, la grange Carra, le clos de la Croix, la montagne du Petit-Blanchet, les moulins et raves du Jorat, rière Mègeve, etc. ; 4^o à Georges, la possession de la Fracette et celles, « à l'après », appelées le Carillet et le Gar, 3 granges à Notre-Dame-de-Bellecombe, corses provenant des Chissé, Tavel et Martini, une part de leur vieille maison paternelle de Flumet avec entrée par la maison neuve, etc. ; 5^o à Claude, des biens à Notre-Dame-de-Bellecombe, la demi-montagne, lieu dit en Cristin, à la Gietz, indivise avec leur cousin Guillaume de Riddes (après la mort de celui-ci, sa demi-montagne de Cristin fit retour à ses cousins et fut, le 20 avril 1620, Arch. Roze, l'objet d'une vente entre Guillaume, son frère, et François, seigneur de Bellecour, son frère, curial et greffier de la mescurie de Flumet, rentes procédées des « N^e Aurthurin », celles procédées de la Croix, indivise avec les hoirs des N^e Claude, Gaspard et Balhazard de Riddes ; l'autre moitié de la maison neuve, le curil près de la halle, etc. ; 6^o et ultérieurement, à André, la dime de Contamine, rière Flumet, tous les biens ruraux rière Mègeve, les rentes de Cassion, indivises avec N^e Antoine-Gaspard de Riddes, seigneur de Blay, un chesal et une muraille dite « la tour d'Aurthurin » à Flumet, un « retour » dans la maison de Guillaume, leur cousin, etc. Guillaume supportera toutes les charges, occasion de Jean et d'Antoine, chev^e de Malte, sauf la rançon ; tous les frais, occasion de Frère Nicolas de Riddes, leur autre frère, religieux en l'abbaye de « Syteaul » et les aliments et nourriture de mariage » de Charlotte, Françoise, Nicolarde et Georgine, leurs sœurs. Ils reçoivent, le 20 mai 1578 (Arch. Thuyset), une quittance où tous les frères sont nommés ; ce sont les 9 inscrites ci-dessous.

Mess^r ANDRÉ DE RIDDES, entré de Saint-Nicolas-la-Chapelle, de Saint-Théodule-de-Flumet. Notre-Dame-de-Bellecombe, Saint-Pierre-de-la-Gietz. Il était, en 1571, en procès contre la communauté de Saint-Nicolas. Il agit encore en 1591, 1597 (Arch. de la Savoie), 1600 (Arch. cure Saint-Nicolas) ; et fut, sans doute, démissionnaire le 22 mai 1606 (Ibid.), date à laquelle il règle ses affaires et donne quittance aux procureurs d'église, comme si la mission de celui-ci était terminée. Il était peut-être un frère naturel ou un fils naturel d'Antoine ; mais il n'est pas cité dans les partages de 1580. Un Mess^r André de Riddes est cité comme possédant une maison à Saint-Gervais, dans un laod fait par Jacques de Savoie le 4 septembre 1560 (Arch. Thuyset).

N^e ANTOINE, nommé le 7^e dans la quittance de 1578. Il était, déjà en 1580, qualifié chev^e de Saint-Jean-de-Jérusalem ; ce pendant ses preuves sont du 1^{er} septembre 1581. Il fut gentilhomme de la chambre de S. A. D'après divers notes, il mourut âgé de 24 ans, probablement en 1594 (6).

N^e JEAN, nommé le 9^e dans la quittance de 1578. Il était, déjà en 1580, qualifié chev^e de Saint-Jean-de-Jérusalem ; ce pendant ses preuves sont du 1^{er} septembre 1581. Il fut gentilhomme de la chambre de S. A. D'après divers notes, il mourut âgé de 24 ans, probablement en 1594 (6).

Illust^e et Rév^e FRANÇOIS-NICOLAS. Il est cité le 8^e fils dans la quittance de 1578 et, qualifié Frère-Nicolas de Rido, religieux en l'abbaye de « Syteaul ». Il était, en 1614, âgé de 48 ans. Il était aumônier et conseiller intime de S. A. et fut nommé séculier au S. S. S. le 1^{er} janvier 1608. En 1595, Jean de Chevron-Villette, abbé de Tamié, résigna sa dignité en faveur de Dom François-Nicolas de Riddes, prieur d'Aulp. Vice-carthulaire de l'ordre de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mil, le 1^{er} août 1629 (Soc. Savoye, t. XXIV), Pernelle de Cirizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre et voisins. Il mourut à Flumet le 25 (alias 12) août 1645 et y fut enseveli. Il avait, le 15 septembre 1644, augmenté d'une prébende la plébanie de Flumet (3).

N^e et G^r JEAN-FRANÇOIS, seigneur du Rosey et de Charbonnière, coseigneur de la Fracette, de la ville de Flumet. Il est cité le 3^e en 1578 et en 1580. Il ép., contrat dotal du 24 avril 1581 (Arch. Viry), D^{ne} Michelle, fille de N^e Charles de Gex et de Michelle du Fresnoy. Il teste le 16 novembre 1625 (Arch. S. S. S.) ; legs à Mess^r Nicolas de Riddes, prêtre, pléban de Flumet (2), à François-Nicolas, son frère, abbé de Tamié, à Françoise et Georgine, ses filles, à Guillaume, son fils, coadjuteur de Tamié ; nomme cohéritiers universels Jacques et François-Nicolas, ses deux fils, leur substituant François, son frère, etc. D'après le cartulaire des Cordeliers de Cluses, il aurait, par un premier testament du 20 juillet 1629, fait une donation audit couvent. Il avait fait, en faveur de Saint-Théodule-de-Flumet, des fondations dont il est parlé dans la fondation de la plébanie. Le 4 avril 1625, il fonde une messe mensuelle à Saint-Nicolas-la-Chapelle. Michelle de Gex était morte avant le testament de 1625.

LOUISE, ép., contrat dotal du 8 décembre 1584, N^e Charles de Loche, seigneur de Pormonex, de qui elle était la 2^e femme. V^e dudit Charles, elle fut promise à N^e André de Poypon, seigneur de Belletruche, à qui elle passe procuration le 1^{er} avril 1572 (Titres Bonnefoy).

CHAR-FRANCOIS-GEORGINE-LANDE, ép. N^e Philibert de Riddes, seigneur de Belletruche, acesse un moulin le 13 mars 1608. Le 21 janvier 1610, Guillaume de Riddes laude une vente dont la moitié lui appartient, l'autre moitié revenant aux hoirs de N^e Philibert de Riddes.

N^e FRANÇOIS-NICOLAS DE RIDDES, seigneur de Charbonnière et de la Croix, coseigneur du Rosey, cornette d'une compagnie de cavalerie en 1625, puis capitaine entretenu en l'escadron de Savoie pour le service de S. A. Par les partages de l'hoirie paternelle du 24 novembre 1631 (Arch. Roze), il eut la maison-forte de Charbonnière, la montagne de la Mollie, des rentes rière Flumet, Saint-Nicolas, Crest-Volland, la demi-jurisdiction du Rosey, la moitié des biens d'Asse, etc. Il ép., contrat dotal du 21 décembre 1631 (Arch. Viry), D^{ne} Suzanne, fille de Jacques, comte de Viry, et de Marguerite de Bouvens. Pour l'intérêt de la dot, Anne de Joly, belle-fille de Jacques de Viry, lui remet, le 14 mars 1659, le péage de l'Éluisset. Il teste le 3 janvier 1676 (Arch. Roze) ; nomme héritier universel Antoine, son fils, lui substituant son petit-fils de Crans. Il codicille le 26 septembre 1680 (Ibid.) et il meurt le 10 janvier 1681 ; sa femme meurt le 18 mars 1686 (R. P. de Cluses).

V. N^e JEAN-JACQUES DE RIDDES. Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU VI.

(6) C'est peut-être lui Jean de Rides, gentilhomme savoisien, qui se signala par son courage à la prise de Biqueras, 2 octobre 1594 (Guichenon, t. II, p. 748).

VI. ANTOINE, baptisé le 25 août 1641 ; chev^e de Malte en 1660. À ses preuves sont présentées les preuves de Jean, son grand-oncle, et celles d'Antoine, son oncle, où l'on cite l'intervention d'Antoine, alors chev^e de Malte, son grand-oncle ; il fut commandeur de Maisonnisse en 1695 (4). S'il peut se faire absurde de ses vœux, son père l'institue héritier universel ; si non, il n'aura que l'usufruit. Il était mort avant le 3 février 1703, date à laquelle Hélène, sa sœur, donne quittance à son mari de toutes les exactions qu'il pourrait avoir faites du feu Commandeur de Riddes, son frère, à compte de sa dot ; elle se réserve une obligation qu'elle lui a passée pour payer M^{me} Dumen (Arch. Roze).

FRANÇOISE, sœur du chev^e de Charbonnière ; elle ép. 1^o, le 30 avril 1673 (R. P. de Cluses), N^e Bernard du Fouq, seigneur de Pressy. Le 28 avril (Arch. Laplace), elle était déjà dite épouse dudit Bernard dans une reconnaissance faite par François-Nicolas pour la constitution dotal. Elle meurt le 2 décembre 1675 (R. P. de Saint-Félix). Elle ép. 2^e, le 12 juin 1677, N^e Gaspard de Cornillon, seigneur de Fessy. Son père lui légua 10 écus en plus des 11.000 fl. de constitution dotal, hypothéqués sur les vignes et biens d'Asse, dits de Lestelloy. Elle meurt le 6 mars 1687 (R. P. de Sallanches). Gaspard de Cornillon ép. 2^e D^{ne} Françoise Favre de la Valbonne ; contrat dotal du 29 août 1687 (Arch. Thuyset).

MARIE-HELENE, Elle ép. 1^o, contrat dotal du 30 mars 1661 (Arch. Roze), N^e Cléradus de Crans, seigneur de Bausse. Il meurt le 8 février 1670 et elle ép. 2^e, le 8 janvier 1680, N^e Marc de Cambiague, de Cholex. Son père lui légua 2.500 fl. outre sa dot de 1.000 croats. Elle meurt le 17 juillet 1718 (R. P. de Bonneville). Son testament est ouvert le 18 juillet, par lequel elle institue Louis de Cambiague, son petit-fils, héritier universel. Sa fille, Suzanne de Crans, ép., le 30 janvier 1680, Michel de Cambiague, frère de Marc.

IV. N° et Gén^e FRANÇOIS DE RIDDÉS. VOIR SON ARTICLE AU TABLEAU IV.

V. N° et P^e JEAN-JACQUES DE RIDDÉS.

seigr des Jalliets et de Belletour, coseigr de Servoz, Marthod et Cornillon. Il ép., contrat dotal du 30 février 1623 (Arch. Morand), D^{ne} Marguerite, fille de N° et P^{is} Amblard-Philibert Vidomme, seigr de Novéry, et de D^{ne} Marguerite de Rosillon. Il teste le 1^{er} avril 1630 (Arch. Morand), laisse son usufruit à sa femme, nomme héritiers son fils Pierre-François et le posthume à naître, leur substituant les descendants de Jean-Jacques, son cousin. Il lègue un capital de 2.000 fl. à l'église de Flumet. Marguerite teste le 17 novembre 1669 (Pr. de Malte). Elle fonde deux services solennels en l'église de Flumet le 29 septembre 1651 (Titres Bonnefoy).

VI. N° et P^{is} PIERRE-FRANÇOIS, seigr desdits lieux (1).

gentilhomme de la chambre de S. A.; colonel des milices du Haut-Faucigny. Il ép., contrat mariage du 3 novembre 1643 (Arch. Costat, Guillermin-Bernardine, fille de Guillaume du Condroy de Blancheville, baron d'Héry, et de Marie de Beaufort. Le 23 novembre 1664 (Arch. S. S. S.), Jeanne de Beaufort, fille de N° Antoine, baron de Montailleur, et de Dame Françoise de Gilly, veuve de N° Julien de « Borgensis », seigr de Saint-Martin, mère de N° Gaspard de « Borgensis », comme héritière testamentaire de D^{ne} Jeanne-Antoine, fille de feu N° Claude de Cluses et de D^{ne} Claudine de Crescherel, fait donation à N° Pierre-François de Riddés, seigr de Belletour, de tous ses biens, en reconnaissance de ses services et moyennant de son entretien et, pour ledit Gaspard, qu'il sera « moyenné » son entrée en quelque religion. Pierre-François est substitué à Dom Joseph de Riddés, chev des Saints-Maurice et Lazare, au testament de François-Nicolas en 1676. Il teste le 3 octobre 1691 (Arch. Roze), instituant sa femme héritière universelle; fait des legs à ses trois fils, Guillaume, Antoine et Jean-Georges, absents du pays; à ses trois filles, Marguerite-Françoise, Claude-Françoise, Anne-Françoise, encore non mariées; à Françoise, sa petite-fille, fille de feu son fils Joseph; à Marie de Villette, sa petite-fille; il fait un legs particulier à sa fille Claude en considération de ses services. Guillermin meurt le 16 janvier 1695 (R. P. de Sallanches), ayant testé le 9 juin 1695 et institué héritier universel son fils Etienne-François. Pierre-François était mort avant le 10 octobre 1692 (Arch. Laplace).

FRANÇOIS-NICOLAS, baptisé le 3 novembre 1665 (R. P. de Sallanches); non nommé au testament de son père.
GUILLAUME, officier au régiment Royal-Piémont; puis au régiment de Bourgogne au service d'Espagne; tué à 25 ans dans une rencontre avec les Français près de Namur. Son frère Etienne-François fait prouver, le 21 février 1698 (Arch. S. S. S.), sa mort arrivée à la plus de vingt ans. Son père, en 1691, ignorait la mort de Guillaume et lui faisait un legs payable à sa rentrée au pays.
VII. N° Seigr JOSEPH, seigr des Jalliets. Il devait être l'aîné des fils; cérémonies baptismales du 27 octobre 1647 (R. P. de Sallanches). Il est le seul de ses frères nommé au testament de sa grand-mère, Marguerite Vidomme. Il fut capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de Savoie. Il ép., contrat dotal du 24 novembre 1671, Marie-Jeanne Milliet de Faverges, sa veuve ép. 2^e, le 9 juillet 1676, N° Félix de Barillet; 3^e N° Joseph-Alexandre Fichet; 4^e N° Jean-Louis d'Ivoley.
ANTOINE, baptisé le 16 janvier 1655 (R. P. de Sallanches). Ils étaient absents du pays le 3 octobre 1691. Leur père leur légua à chacun 500 ducats payables à leur retour au pays.
JEAN-GEORGES.

FRANÇOISE, baptisée le 29 mars 1675 (R. P. de Saint-Léger). Son grand-père lui légua 500 fl. quand elle se maria ou se fera religieuse, 1691.
JULIETTE, de Belletour, de Flumet; née le 21 novembre 1673 (R. P. de Sallanches); non nommée au testament de son grand-père en 1691. Le 16 septembre 1705 (Arch. Roze), en son nom et de Dame Marie Milliet de Faverges, sa mère, et de D^{ne} Françoise de Belletour, sa sœur, elle acense à Hon^r Georges Magdelain, originaire de Mèpève, toutes les terres dépendant du château de Belletour, sans y comprendre le château ni la grange à chevaux. Le 8 juin 1725 (Ibid.), elle fait le même acensement; mais il n'est plus question de sa mère ni de sa sœur. Le 18 novembre 1736 (Ibid.), le châtelain du comté de Flumet dresse procès-verbal de l'adjudication du prix fait pour construire à neuf trois moulins situés sous Flumet appartenant à ladite Juliette, à la requête de N° Charles-Joseph de Riddés de Belletour qui en a été chargé par sa cousine. Le 15 juillet 1737 (Ibid.), ladite Juliette donne le prix fait de rétablir ses moulins, battoir, pressoir et bâtiments situés sur la rivière de Flumet, au-dessous du bourg; fait à Chambéry où habite ladite Juliette. Elle teste le 25 janvier 1743. Le 29 août 1750 (Ibid.), c'est Charles-Joseph qui fait l'albergement des trois moulins susvisés, ayant hérité de Juliette par la médiate personne de Joseph-Gabriel.

MARGUERITE-JOSEPHITE, née le 5 mai 1726, morte le 31 août 1753 (R. P. de Sallanches).
MARIE-FRANÇOISE, née le 18 décembre 1724 (R. P. de Sallanches).
LOUISE-ANTOINETTE-JULIE, née le 7 octobre 1730 (R. P. de Sallanches); ép., le 3 novembre 1754 (Ibid.), contrat dotal du 2 décembre 1754 (Arch. Roze), N° François-Antoine de Riddés, du Rosey (tableau VI). Par un accord du 23 novembre 1759 (Arch. Roze), Charles-Joseph relâche à Louise-Antoinette-Julie, sa fille, la jouissance de tous ses biens et fiefs et la reconnaît pour seule héritière de Françoise de Bieux, sa mère et héritière pour les deux tiers de Joseph-Gabriel, son frère. Julie (souvent appelée Juliette) mourut avant le 20 janvier 1778 (Arch. Roze), et François-Antoine, comme père et administrateur de ses trois filles, déclarait répudier l'héritage de Charles-Joseph. Cependant, le 11 décembre 1780 (Arch. Roze), il vendait à Rév^e Claude Vagnat, curé de Servoz, la cense annuelle de 80 livres pour 2.000 livres payées par ledit Vagnat à l'effet de dégager les montagnes des Aravis de l'hypothèque qu'avait sur elles N° Bernard de Galley pour les biens dotaux de Jeanne-Louise de Cornillon et, le 20 décembre 1780 (Ibid.), les fils dudit Bernard donnent à François-Antoine quittance de tout ce qu'il devait pour les droits dotaux de ladite Jeanne-Louise; fait dans le parloir du deuxième monastère de la Visitation d'Annecy (6).

JEANNE-MARIE-JOSEPHITE. MARIE-CHARLOTTE-JOSEPHITE. LOUISE-CHARLOTTE.

TABLEAU V. SEIGNEURS DE BELLETOUR ET DES JALLIETS.

N° ANTOINE « DE RIDDÉS »

était âgé de « 10 à 12 ans » lorsque fut établie pour lui une demande pour son admission dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, 2 juin 1607 (Arch. Thuyssel). Il fut fait grâce de l'âge de minorité, à requête de son oncle, le chev^e Antoine, commandeur de la commanderie de Chambéry. Les termes de l'acte laissent supposer que, à cette date, Jean, son autre oncle, était mort. Il fut commandeur de Madan (alias Mâcon)??

N° JEANNE.

Elle ép. : 1^o N° Jean Besson, notaire de Flumet; 2^o après le 16 octobre 1603, N° Claude, fils de feu N° Hugues d'Arenthon de Marliens. Les enfants Besson étaient ses héritiers universels et réclamaient ses droits dotaux. Les petits-fils de François de Riddés transigèrent avec eux le 31 mai 1632.

(1) La seigneurie de Servoz fut, en 1630 (Arch. Roze), reconnue en sa faveur et en faveur de N° Jacques-Antoine de Loche.
(2) Le Patrimoniaire Morand partagea le mandement entre le Président de la Tour et le Seigr de Loche, d'une part, et les communiens de Sallanches et ceux de Magland, d'autre part; et redoublé, sur les 96.000 fl., 3.380 pour les juridictions de Sallanches et de Magland qui demeurèrent à S. M. inalienables (Note de la main du Patrimoniaire Morand, Arch. Morand) (voir aussi Arch. Haute-Savoie, E. 1009).
(3) Son fils, François de Villetteux, substitua au testament d'Etienne-François, son oncle, fait, le 22 mars 1792 (Arch. Roze), un accord avec Charles-Joseph de Riddés, son cousin.
(4) Il s'est peut-être aussi appelé Gaspard, dans son beaupère, il figure au testament de sa grand-mère Berchat, le 3 mai 1700, qui ne nomme pas Charles-Joseph-François. En 1705, Gaspard de Berchat, son oncle, institue ses héritiers ledit Charles-Joseph, son fils, et les enfants à naître d'Etienne-François.
(5) Le 25 janvier 1751 (Arch. de la Savoie), liquidation de l'ad pour N° Charles-Joseph, fils de feu N° Etienne de Riddés de Sallanches, seigr de Belletour, seigr de Servoz, habitant Sallanches. Il avait acquis le fief appelé de Loche de Grévy, près le mandement de Flumet, de D^{ne} Rose, fille de feu N° Joseph de Boutiller de Dingy et de D^{ne} Anne-Marie de Loche, veuve de N° Isidore de Rogel, en qualité de coheritière, pour la moitié, de ladite Anne-Marie de Loche, sa mère; comme ayant droit, pour l'autre moitié, de N° Nicolas de la Favrière, son beaufrère, par contrat de transaction du 8 avril 1743.

MARIE-FRANÇOISE, Elle ép., contrat dotal du 7 avril 1685 (Pr. de Malte), François de Chevron-Villette, veuf de Thomasse Marie-Françoise qui donna quittance et signe: M. F. de Tude de Belletour de Vilette. Il ép., contrat dotal du 20 janvier 1700 (Arch. Roze), D^{ne} Jeanne-Louise, fille de feu N° Nicolas de Berchat, seigr de « Beaumier » (3) et de « Mont-Crittain », et de D^{ne} Charlotte de Cornillon. Le 12 janvier 1699 (Arch. Morand), le mandement de Sallanches lui fut expédié pour 96.000 fl.; mais il n'eut pas de quoi payer (2). Jeanne-Louise mourut, le 27 juin 1710 (Arch. Roze), des suites d'une fausse couche (Lettre d'Etienne-François à M^r de Laplace, son parent); elle avait 34 ans. Lui meurt le 1^{er} septembre 1713 (R. P. de Sallanches), ayant testé le 26 juillet 1713 et institué héritier universel son fils Charles-Joseph (Arch. Roze).

MARIE-GEORGINE, née le 9 janvier 1702 (R. P. de Saint-Martin-d'Arve). Ursuline de Sallanches, contrat d'entrée en religion le 15 juin 1726 (Ibid.). Elle était Dame d'honneur de la Princesse de Soissons.
CLAUDE, née le 27 juillet 1703 (R. P. de Saint-Martin-d'Arve).
VIII. CHARLES-JOSEPH-FRANÇOIS (4), né en 1700 (R. P. de Saint-Martin-d'Arve); héritier universel de son père; héritier de N° Nicolas de Berchat (Titres Bonnefoy) par la médiate personne de sa mère. Il ép., contrat dotal du 27 octobre 1717 (Arch. Roze), D^{ne} Marie-Françoise, fille de feu N° Nicolas-Joseph de Bieux, comte de Flumet. Il était, en 1753, 1755 et 1763 (Arch. Roze), 1^{er} syndic de Sallanches. La juridiction de Servoz fut reconnue, en 1736, en sa faveur pour une moitié, en faveur de N° Gaspard de Maclard de Chassey et de D^{ne} Marie-Georgine de Menthon de Dingy, épouse de N° Etienne-François de Rogel, pour l'autre moitié; ces derniers étant héritiers de N° François-Thomas, fils de N° Gaspard de Loche (Arch. Roze). Le 4 août 1746 (Ibid.), ledit Charles-Joseph acquit de ladite D^{ne} Marie de Menthon, qui l'avait eue en partage avec le Seigr de Chassey, la moitié lui comptant de ladite seigneurie; prix 1.100 livres (5). Il est témoin, le 22 septembre 1774 (R. P. de Saint-Théodule-de-Flumet), au mariage de Marie-Christine de Blay (de Riddés) avec N° Louis-Victor Magdelain. Il meurt le 11 août 1777. Marie-Françoise de Bieux était morte le 21 mars 1755 (R. P. de Saint-Gervais).

THOMAS-SYLVESTRE, né le 2 décembre 1723 (R. P. de Sallanches); mort avant 1777.
IX. JOSEPH-GABRIEL, né le 9 janvier 1719 (R. P. de Saint-Martin-d'Arve). Capitaine dans le régiment de Seckendorff, au service de S. A. S. E. de Bavière (alias régiment de Saxe-Hildburghausen). Il ép., contrat dotal du 31 janvier 1746 (Arch. Roze), D^{ne} Jeanne-Louise, fille de N° Joseph-François de Cornillon, seigr de Fessy, et de D^{ne} Angélique-Prospère de Bieux. Il meurt le 12 mai 1750, sans postérité, laissant pour héritiers son père, sa mère et ses deux sœurs, Marguerite et Julie. Elle ép. 2^e, contrat dotal du 22 septembre (Arch. Roze), cérémonies nuptiales du 12 octobre 1751 (R. P. de Sallanches), N° Bernard de Galley de Saint-Pierre. Celui-ci, le 4 juin 1756 (Arch. Roze), donne à N° Charles-Joseph de Riddés quittance de 600 livres à compte des droits dotaux dont ce dernier est débiteur envers Jeanne-Louise de Cornillon; fait à Thônes, dans la maison-forte du Seigr Galley (sic).

(6) Le 13 août 1781 (Arch. Roze), le S. S. S. rend un arrêt en faveur de N° Antoine-François de Riddés comme seul mâle de la famille et, partant, devant recueillir toute l'héritage de N° Charles-Joseph de Riddés de Belletour, fils d'Etienne-François, et mort sans enfants mâles. Le 19 décembre 1787 et le 31 décembre 1788 (Ibid.), quittances du Trésorier de S. M., en faveur de la communauté de Servoz, du 1/4^e du prix de l'affranchissement à elle passé par N° François-Antoine de Riddés et Claude-Georges de Boutiller, données à Turin.

V. N^o JEAN-JACQUES DE RIDDES. Voir son ascendance au TABLEAU IV.
 Coseigneur du Rosey; gentilhomme ordinaire de la chambre de S. A.; il était, en 1625, lieutenant d'une compagnie de cavalerie pour le service de S. A. Le 24 novembre 1631 (Arch. Roze), il partage avec son frère François-Nicolas l'hoirie paternelle. Il a la maison-forte de Flumet, les mesures de la maison vieille, le clos de la Croix, les moulins de Bellecombe, etc., les rentes procédées des Seign^{rs} de la Croix, de la Frasse, du Marest, de Blay, la demi-seigneurie du Rosey, la moitié des biens de Thiez, d'Ysso, etc., les biens procédés de Battet et de Tandu de mère Ugué, Marthod, Outrechaie, etc. Il est, au testament de 1629 de son oncle François de Ridde, substitué en premier, avec son frère François-Nicolas, à Jean-Jacques, son cousin et à ses fils. H.ép., contrat dotal du 8 janvier 1622 (Arch. Roze), Françoise, fille de N^o et P^o Amblard-Philibert Vidomme, seigr de Novéry, et de D^{ne} Marguerite de Rossillon, et sœur de Marguerite, femme de Jean-Jacques, tableau V. Il teste le 28 juin 1659 (Arch. Roze), faisant des préciputs à ses deux fils et les instituant héritiers universels. Françoise meurt le 16 décembre 1658 (Titres Bonnefoy). Le 31 décembre 1659 (*Ibid.*), en son nom et de sa femme, il dote de 2.000 fl. la chapelle de Notre-Dame-des-Grâces, dans l'église de Flumet, construite en 1653. Il était mort avant 1676, ayant codicillé le 14 mars 1681 et le 5 décembre 1682 (Arch. Roze).

MARGUERITE. Elle ép. 1^o, contrat dotal du 8 octobre 1638, N^o Charles-Louis du Fresnoy, seigr de Saint-Laurent-de-la-Côte en Tarentaise. Mère de 1639 à 1662 (R. P. de Saint-Gervais). Elle ép. 2^o, le 30 avril 1670, N^o Claude des Portes, cornette dans la cavalerie de Savoie, de la paroisse de Gréty en Genevois (*Ibid.*). Elle meurt le 26 février 1699; lui meurt le 26 août 1700.

ANNE-FRANÇOISE, ursuline à Sallanches.

VI. PIERRE-FRANÇOIS-GUILAUME. Seigr de Bellecour, des Jalliets et de Bellecombe, coseigr de Servoz et du Rosey; gentilhomme ordinaire de la chambre de S. A.; fils aîné, il n'était probablement pas né en 1625 et était mineur en 1642 (Arch. Roze). Le 14 juillet 1668 (*Ibid.*), il partage avec son frère l'hoirie paternelle. Son père lui avait laissé en préciput la moitié de la juridiction du Rosey qu'il possédait indivise avec François-Nicolas, son grand-oncle, le bailli Guillaume. Il a franchisé un taillable le 6 juillet 1676 (Soc. Scs, t. XXVIII). Il ép., contrat dotal du 26 décembre 1655, cérémonie nuptiale du 6 février 1656, Françoise, fille de N^o et Spes^o Jean de Gossia et de D^{ne} Claudine Crépin. Par acte du 28 juin 1671, Pierre-François-Guillaume reconnaît devoir au clergé de Flumet 1.750 livres; cette dette fut ratifiée par ses deux fils Charles et François-Nicolas le 24 novembre 1687. Il teste le 28 octobre 1675 (dit au contrat de mariage de sa fille Suzanne). Elle teste le 14 avril 1685 (Titres Bonnefoy), étant veuve; elle veut être enterrée à Flumet, au tombeau des prédécesseurs de son mari et lègue au clergé de Flumet 100 fl. pour son anniversaire. Par acte du 4 janvier 1683 (*Ibid.*), elle, veuve, s'était reconnue débitrice, envers ledit clergé, d'une somme de 700 fl. Guillaume était mort avant 1676.

LOUISE-FRANÇOISE, ép. N^o Charles de Rochette, coseigr de la Croix, le 1^{er} juin 1659 (R. P. de Cluses).

FRANÇOISE, fille naturelle de N^o Pierre-Guillaume; légitimée au testament de ce dernier.

SUZANNE, elle ép., contrat dotal du 20 novembre 1684 (Arch. Monthouz), Paul de Monthouz, seigr du Marest. Françoise de Gossia, sa mère, lui constitue un dot. Elle teste le 8 avril 1740 et encore le 11 octobre 1742 (Arch. Monthouz); vivante en 1743.

VII. CLAUDE-CHARLES, seigr deslits lieux; héritier universel de sa mère; capitaine au régiment de Saluces. Il ép. 1^o, contrat dotal du 22 janvier 1687 (Arch. Viry), D^{ne} Marie-Anne de Viry, fille de Mess^{rs} Albert-Eugène, comte de Viry, et de feu Dame Angélique Costa; dot: 30.000 fl. de Savoie. Il ép. 2^o, contrat dotal du 22 avril 1688 (Arch. Monthouz), cérémonie nuptiale du 22 mai 1688, Marie-Philiberte, fille de N^o Louis Morand. Il donne, le 25 mai 1688 (*Ibid.*), quittance à D^{ne} Marguerite de Lambert de Soyrier, veuve de N^o Louis Morand, et à ses fils, d'une somme de 17.680 fl. à bon compte de la constitution dotal de D^{ne} Philiberte. Elle meurt le 7 avril 1704, à 50 ans environ; lui meurt le 8 avril 1719 (R. P. de Saint-Théodule de Flumet).

Rév^o FRANÇOIS-NICOLAS ou NICOLAS-FRANÇOIS, chanoine de Saint-Pierre-de-Genève, visiteur épiscopal; curé de Serraval le 16 juillet 1716 (Arch. Monthouz) et encore en 1727 (*Ibid.*). Substitué à son frère Charles au testament de son oncle François-Nicolas en 1676. Oncle maternel de Charlotte de Menthon, il assiste en son contrat de mariage le 10 mars 1708 (Arch. Monthouz).

FRANÇOISE-LOUISE, religieuse au monastère de la Beate-Visitation d'Anney en 1685.

CLAUDINE-FRANÇOISE, cohéritière de leur frère Rév^o Pierre-François; mentionnées dans un acte du 14 septembre 1758 (Arch. Morand), passé à Flumet dans la maison-forte du Seigr de Ridde. Elles habitaient dans leur château de Flumet. Elle meurt le 17 décembre 1764, âgée de 67 ans (R. P. de Flumet).

JEANNE-FRANÇOISE, née et baptisée le 30 janvier 1702 (R. P. de Flumet), filleul de Gabriel-Antoine de Ridde et de Charlotte de Menthon-du-Marest.

PAUL, né et baptisé le 30 janvier 1702 (R. P. de Flumet), filleul de Gabriel-Antoine de Ridde et de Charlotte de Menthon-du-Marest.

VIII. JOSEPH-GABRIEL, seigr de Charbonnière et du Rosey; cadet en 1734, puis capitaine au régiment de Savoie; qualifié: ci-devant capitaine en 1755; *dux militia Sabaudie*. Il ép., contrat dotal du 21 janvier 1742, D^{ne} Josephite-Prospère, fille de N^o et P^o Seigr Charles-Louis Duclos de la Martinière et d'Anne-Marie de Regis. Il meurt à 60 ans, le 22 novembre 1757 (R. P. de Flumet): *Memoriam ejus in benedictionem erit ob eminentem ejus virtutem et probitatem que omnium ei benevolentiam allicebant*. Elle, veuve, et ses filles, dont deux étaient encore en tutelle, font un accord, le 12 avril 1766 (Arch. Roze), avec François-Antoine de Ridde au sujet des biens fidéicommissés des Ridde. Elle meurt le 14 décembre 1785.

ANTOINE, devait être l'aîné; seigr de Bellecombe, fils de D^{ne} Morand. Je pense que c'est lui, Gabriel-Antoine, parrain de Paul ci-contre, avec Charlotte de Menthon, sa cousine germaine. Il meurt le 16 juillet 1742 (R. P. de Flumet).

Rév^o PIERRE-FRANÇOIS, devait être le second fils qualifié coseigr du Rosey et de Charbonnière. Archiprêtre, plebain de Flumet en 1742, 1750, 1752. Il meurt le 14 octobre 1754. Il était aussi recteur de la chapelle Saint-Roch appartenant à l'hôpital de Flumet.

LOUISE-FRANÇOISE, cohéritière avec ses sœurs de son frère Rév^o Pierre-François; présente à un acte en 1758. Vivait au château de Flumet. Elle meurt le 11 janvier 1761, sexagénaire.

CHARLOTTE-LOUISE, née et baptisée le 14 janvier 1745; ép., le 20 février 1781 (R. P. de Flumet), N^o Jean-François, fils de feu N^o Joseph de Lanney et de feu Jeanne-Aimée d'Usillon d'Avusy; contrat dotal du 19 février 1781 (Titres Bonnefoy). Elle teste en 1782 (Arch. de Lanney).

MARIE-LOUISE-FRANÇOISE de Ridde, née le 27 décembre 1745; ép., le 20 février 1781 (R. P. de Flumet), N^o Jean-François, fils de feu N^o Joseph de Lanney et de feu Jeanne-Aimée d'Usillon d'Avusy; contrat dotal du 19 février 1781 (Titres Bonnefoy). Elle teste en 1782 (Arch. de Lanney).

MARIE-CHRISTINE de Blay, née et baptisée le 22 septembre 1774 (R. P. de Flumet), contrat dotal du 21 N^o Joseph-François, fils de feu N^o Louis-Victor Magdelain et de D^{ne} Catherine du Tour de Ville-neuve. Il était officier au régiment de Chablais. Elle était mère en 1775 (R. P. de Montmélan).

CHARLOTTE-JEANNE-JOSEPHITE (ou Baptiste) de Charbonnière; née et baptisée le 11 février 1754; ép., contrat dotal du 28 mars 1787 (Titres Bonnefoy), Dom Victor-Jacquinthe du Tour, baron d'Héry, commandeur des SS.-M. et L., colonel d'infanterie (*Ibid.*). Il fut nommé en 1794 gouverneur du fort de Bard.

JOSEPHITE-LOUISE, née et baptisée le 6 février 1750; a dû mourir jeune; ne paraît pas, avec ses sœurs, même en âge de minorité.

CHARLES-ANTOINE, né et baptisé le 6 mars 1751; mort 20 jours après (R. P. de Flumet).

TABLEAU VI.
 SEIGNEURS DE BELLETOUR,
 BELLECOMBE, ROSEY, SERVOZ, ETC.

N^o NICOLAS DE RIDDES, ép. Claudine-Jeanne de Cornillon qui avait été baptisée le 30 septembre 1618 (R. P. de Reigner).

MARGUERITE DE RIDDES, ursuline à Sallanches, acte du 27 décembre 1658 (Titres Bonnefoy).

N^o JEAN DE RIDDES Marseaux (*alias* de Marseaux, de Martesux et de Marthod) (1). Il ép. Lucrèce Brunet de Doucy, qui, veuve, passe une reconnaissance le 9 juin 1628 (Arch. Manuel); elle est aussi citée, veuve, dans une vente de 1716. Jean était peut-être un fils naturel d'un de Ridde ayant des biens à Marthod.

(1) Dans le premier contrat de mariage de Charles (degré VII) ci-contre, est cité comme tuteur Claude de Bellecombe, comte de Martesux (sic pour Marthod) et baron d'Héry.
 (2) Nunc « Verdelle » et « Cartillet ».

Dom JOSEPH DE RIDDES, chev^{er} des Saints-Maurice et Lazare; cornette d'une compagnie de cavalerie au régiment de Mir le Prince de Carignan; gentilhomme de la Princesse de Savoie. Son père lui laisse, en préciput, une maison à Soucy dans la paroisse de Thiez, avec les vignes acquises par lui audit lieu de D^{ne} Annale de Mandollaz, femme du juge-maje Arpiand, plus tous les biens du testateur dans le Bas-Faucigny. Dans le partage des biens paternels, il reçoit les biens des Aravis et de la Giottaz, la possession de la Cour à Flumet, des biens à Mégève, Bonmay, Marthod et Cluses, 14 juillet 1668 (Arch. Roze). Le 23 janvier 1701 (*Ibid.*), Dom Joseph de Ridde et ses neveux, Charles et Rév^o François-Nicolas, font un accord avec N^o Joseph de Grans au sujet des biens fidéicommissés de feu François-Nicolas de Flumet, le grangeage appelé le Petit-Charbonnière; le grangeage de la Valdeite, vigne Notre-Dame-de-Bellecombe, et du Cartillet vigne Flumet (2), les rentes féodales du Rosey, le grangeage de la Cour et de la Corbière vigne Notre-Dame-de-Bellecombe. Il ép. 1^o, contrat dotal du 27 octobre 1665 (Arch. Chitry), Marie-Charlotte de Montfort, fille de Pierre-Amé de Montfort. Elle teste le 28 mai 1673, Pontouz, notaire. Il ép. 2^o, contrat dotal du 25 novembre 1676 (Inv^o Arch. Thuyset), Marie-Victoire Favre de la Valbonne, fille de N^o Gabriel et de Anne-Marie de Marsechal. Elle teste le 17 janvier 1693 (Arch. Roze), nommant tous ses enfants et instituant héritier universel son fils aîné Charles-Antoine. Il teste une première fois le 1^{er} septembre 1701 (Comm. par M^o Barbe); son nom y est constamment écrit « de Ride » et il signe « de Ridde ». Il teste une deuxième fois, le 22 décembre 1712, faisant héritier universel son fils Antoine-Philibert et lui substituant ses petits-fils Duclos, d'Hauteville. Il meurt à Cluses le 1^{er} décembre 1714.

1^{er} lit. FRANÇOISE, ép. le 4 mai 1696 (R. P. de Thonon), N^o Claude-François d'Addaz, de Gy, paroisse de Mègnier. Le 19 août 1698 (Arch. Thuyset), elle fait, avec son père, un accord au sujet de l'hoirie des aînés.

CHARLES-ANTOINE, fils aîné, né le 7 septembre 1686 (R. P. de Sallanches); mort le 26 août 1690.

ANTOINE-PHILIBERT, né le 27 septembre 1688 (R. P. de Sallanches); coseigr du Rosey. Il reçoit, le 13 janvier 1716 (Arch. Roze), quittance du P^o-bain de Cluses pour les frais des funérailles de son père. Le 21 août 1718 (*Ibid.*), il reçoit du Frère gardien du couvent des Cordeliers de Cluses, quittance pour diverses fondations de Michère de Gex, de Jacques de Ridde et de Joseph de Ridde, son père. Il ép. D^{ne} Marie-Josephite-Isabelle Déage, contrat dotal du 26 octobre 1718 (Arch. Roze). Il reçoit des quittances, le 14 octobre 1721, de Mess^{rs} Jean-François-Joseph de Prosper-Gabriel du Fresney pour paiement du legs fait à Marguerite de Ridde, tante d'Antoine-Philibert, par N^o Jean-Jacques, son grand-père. Il meurt à « Saut », paroisse de Thiez, le 30 janvier 1762. Elle teste le 26 janvier 1761, instituant héritiers son fils François-Antoine et ses trois filles; elle meurt en 1768 (Arch. Roze).

MARIE-GABRIELLE, baptisée le 31 décembre 1678 (R. P. de Sallanches); ép., contrat dotal du 30 janvier 1701 (Comm. de M^o Barbe), N^o Isidore Duclos, d'Hauteville. Morte le 19 août 1752 (R. P. de Cluses). Son fils aîné Jean, puis son second fils François-Henri sont substitués au testament de Dom Joseph.

CLAUDINE-FRANÇOISE, née le 19 mars 1680 (R. P. de Sallanches); religieuse annonciade à Thonon, contrat d'entrée en religion du 15 juillet 1695 (Comm. de M^o Barbe), 28 octobre 1714 (Arch. Roze).

FRANÇOISE-LOUISE, 3^e fille; religieuse annonciade à Thonon, contrat d'entrée en religion du 1697 (Arch. Roze).

THÉRÈSE, née le 12 octobre 1682 (R. P. de Sallanches); religieuse ursuline à Sallanches; contrat d'entrée en religion du 29 août 1698.

MARIE-FRANÇOISE-JACQUELINE, née en mai 1732 (sic) (R. P. de Cluses).

JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH, né le 25 février 1731 (R. P. de Cluses). Ont dû mourir jeunes; il n'est question d'eux dans aucun des actes où paraissent leur frère et leurs sœurs.

FRANÇOIS-ANTOINE, quelquefois aussi Antoine-François, seigr de Bellecour, de Servoz et du Rosey. Il était premier syndic de Cluses et habitait à Thiez, dans le château de Berthier. Il ép., le 3 novembre 1751 (R. P. de Sallanches), contrat dotal du 24 décembre 1751 (Arch. Roze), D^{ne} Louise-Antoinette-Julie de Ridde (tableau V). Il transige, le 12 avril 1766 (Arch. Roze), avec Josephite-Prospère Duclos de la Martinière, veuve de N^o Joseph-Gabriel de Ridde, comme mère, tutrice et curatrice de ses filles, au sujet des biens fidéicommissés par Jean-François (degré IV), puis par François-Nicolas, son fils. Il reçoit la maison de Lestellay, paroisse d'Ysso, biens rière Saint-Etienne, Thiez, Cluses, etc.; 3/4 du Bef du Rosey, biens à Mégève, aux Essertes, etc. Ladite Dame Duclos, au nom que dessus, paiera, en outre, certaines sommes aux trois sœurs mariées de François-Antoine. Celui-ci émigra à la Révolution et mourut le 40 juin 1799, à l'index, près Lausanne. Une partie de ses biens avait été vendue; mais ses trois filles héritières et se partagèrent, le 3 brumaire an XI, les biens de D^{ne} Louise-Julie, leur mère, et de Charles-Joseph, leur oncle maternel.

CHARLOTTE-MAURISE, née en août 1732 (R. P. de Cluses); mariée, le 19 août 1745 (*Ibid.*), à Ezer Joseph-Augustin Violand. Elle teste le 12 mars 1790 (Arch. Roze); morte avant le 20 avril 1791. Lui teste le 3 et meurt le 7 janvier 1791 (Titres Bonnefoy).

ANNE-MARIE-JOSEPHITE, mariée, contrat dotal du 4 février 1749, à M^o Claude-Pierre Vuillet (ou Valliet). Elle était morte avant le 12 juin 1766 (contrat dotal du 11 juin 1766, Arch. Roze).

MARIE-VICTOIRE, née le 25 avril 1729 (R. P. de Cluses); elle ép., le 13 janvier 1750, François-Moenn avec Pierre Vuillet (ou Valliet). Elle était morte avant le 12 juin 1766 (Arch. Roze).

Il semble que, en dehors des deux contrats de mariage de 1749 et 1750, il y ait eu un troisième contrat du 25 février 1760 qui était motivé peut-être par le mariage de Charlotte-Maurise, mais qui devait contenir des articles applicables aux trois sœurs.

JEANNE-MARIE-JOSEPHITE, née le 1^{er} août 1758 (R. P. de Sallanches); ép., contrat dotal du 28 septembre 1785, le Président Gaspard Roze (Titres Bonnefoy). Il était 2^e président au Sénat de Savoie et chev^{er} grand-croix des Saints-Maurice et Lazare. Il meurt le 22 avril 1824.

MARIE-CHARLOTTE-JOSEPHITE, née à Thiez; elle ép. M^o Claude-Marie Hugard, le 14 août 1801 (Arch. Roze). Leur fils Adolphe Hugard ép. le 21 juillet 1831, sa cousine germaine Victorine Roze et, 2^e, le 2 septembre 1841, Marie-Thérèse Picot.

Belletour. Est-ce une quatrième fille morte jeune, ou cela s'applique-t-il à une des sœurs ci-dessus? Je crois qu'il s'agit de Louise-Charlotte que j'ai trouvée une fois nommée Louise-Josephite. Son vrai nom devait être Josephite-Louise-Charlotte.

LOUISE-CHARLOTTE, née à Thiez; elle ép. Jean-Baptiste Reyillet avant le 21 août 1800. Il était, en 1818, interdit comme dément.

Les R. P. de Thiez donnent, au 26 octobre 1768, la naissance d'une Josephite-Louise, fille de la D^{ne} de Saut, paroisse de Thiez, et de son oncle Jean-François de Ridde. Elle est citée dans un acte de 1768, la naissance d'une Josephite-Louise, fille de la D^{ne} de Saut, paroisse de Thiez, et de son oncle Jean-François de Ridde. Elle est citée dans un acte de 1768, la naissance d'une Josephite-Louise, fille de la D^{ne} de Saut, paroisse de Thiez, et de son oncle Jean-François de Ridde. Elle est citée dans un acte de 1768, la naissance d'une Josephite-Louise, fille de la D^{ne} de Saut, paroisse de Thiez, et de son oncle Jean-François de Ridde. Elle est citée dans un acte de 1768, la naissance d'une Josephite-Louise, fille de la D^{ne} de Saut, paroisse de Thiez, et de son oncle Jean-François de Ridde.

JACQUELINE. D'après une lettre adressée à M^o Roze, cette fille était « horcée ». Cependant il semble qu'elle ait été écrite; son nom est souvent mêlé à celui de ses « sœurs » qui lui font une pension.

BRANCHE DE RIDDES DE SAINT-GERVAIS, SEIGNEURS DE CUPELIN.

I. N° BARTHÉLEMY de Rida. Il épouse, en 1438 (Titres Bonnefoy), Jeanne, fille de N° Pierre de Cupelin. Probablement lui, N° Barthélemy de Rida, mentionné dans la reconnaissance de Bernard, fils de feu Guillaume de Monthon, du 20 février 1475 (Fiefs), et peut-être aussi lui, Barthélemy de Rida, cosyndic de Plumet, mentionné dans les Patentes du Duc Louis du 16 juin 1452 (H° de Plumet par R. et D.) (voir TABLEAU I). Jeanne teste le 25 février 1484 (Titres Bonnefoy) et lègue trois livres de rente à l'église de Saint-Gervais pour son anniversaire. Barthélemy était mort avant le 2 octobre 1482 (Arch. Thuysset).

BÉRARDE, CLAUDINE, citées dans la quittance de 1499 faite par Guillemine, veuve de N° Claude de Rida ci-contre (Titres Bonnefoy). N° MICHEL, cité dans la vente de 1482, le premier des frères laïcs de Claude ci-contre. II. N° CLAUDE de Rida. En son nom et au nom de ses frères ci-contre, tous nommés, il vend, le 2 octobre 1482 (Arch. Thuysset), un servis annuel à Jean, fils de feu Nicod du Fouz, et obtient, le 9 octobre 1482 (Ibid.), droit de rachat; fait à Cupelin, paroisse de Saint-Gervais, devant la maison-forte desdits N° frères, au-dessous de Saint-Gervais; Claude de Cupelino, notaire (1). Il épouse N° Guillemine N. N., qui, veuve, le 21 août 1499 (Titres Bonnefoy), avec N° Bérard, son beau-frère ci-contre, et au nom de son fils mineur, des autres frères, non nommés, de son mari et de Bérard et Claudine, ses belles-sœurs, paie le legs fait en 1484 par Jeanne de Cupelin. Elle vivait encore en 1514 et serait peut-être Guillemine de Métrol-Vulpillières qui épousa (Fœderis historique) 1° Claude de Rida, 2° Antoine de la Frasse, né à Sallanches en 1480.

(1) C'est la première date à laquelle j'ai trouvé les de Rida qualifiés nobles. Barthélemy y reçoit cette qualification, bien que déjà décédé et bien que l'ensemblesment par le Prince soit de 1488.

N° HUGUES DE RIDE, de Saint-Gervais. Sa femme, N° Lucquine, fille de feu N° André de Cupelin, lui passe procuration le 10 avril 1511 (Arch. Thuysset). N° Hugues de Rida figure sur un état du 20 août 1511, parmi les N° du Faucigny possédant au moins de 200 fl. de revenus y compris les ruraux (Arch. Thuysset). Probablement N° Hugues de Rida, neveu de N° Bérard, antérieurement à 1531 (Ibid.). III. N° PIERRE DE RIDE, fils de feu N° Claude, cité dans la présentation faite en 1500 pour la chapelle Saint-Antoine de Plumet. Sans doute N° Pierre, neveu de N° Bérard de Rida, antérieurement à 1531 (Arch. Thuysset). N° ANDRÉ DE RIDE, mineur en 1499. Du consentement de N° Bérard de Rida, son oncle paternel, et de N° Guillemette, veuve de N° Claude de Rida, sa mère, donne, le 2 juin 1514, une grange en admodiation (Arch. Thuysset). Il était mort avant le 15 juin 1514, ayant déjà été marié, mais ne laissant vraisemblablement que la fille ci-dessous.

IV. N° CLAUDE, fils de feu N° Pierre de Rida, André, fille de N° André de Rida, de Cupelino. N° Hugues de Rida, soit sa femme, Luc. de Cupelino, etc., présentent Discret Guillaume de Rida comme recteur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Saint-Gervais, le 15 juin 1514 (Notes de l'Abbé Gonthier extraites des Archives de l'évêché d'Annecy) (2). Peut-être lui, Claude de Rida, nommé, le 22 janvier 1544, châtelain et fermier de Bonneville par Charlotte d'Orléans. Il avait acquis cette charge aux enchères pour trois ans, au prix de 2.020 fl. p. p. (Soc. Sav., Comm. de N° Mugnier).

V. N° CLAUDE, fils de feu N° Claude de Riddes, est cité, le 5 septembre 1594 (Arch. Thuysset), comme ayant jadis, avec Guillaume ci-dessus, reconnu des biens qui, depuis, furent achetés de N° Nicolas du Fresney.

Le Registre des Entrées au Sénat (Soc. Sav. d'Hist. et d'Arch., t. XXXVII) donne aux dates suivantes, 14 novembre 1617 : Antoine de Riddes, avocat nouveau. 14 novembre 1620 : Claude de Riddes, — 14 novembre 1714 : Antoine de Riddes, —

MARIE-FRANÇOISE, ép., le 6 mars 1690, Ego Louis Bouvet, fils d'Éton Louis (R. P. de Domancy). Son fils, Hellain Bouvet, était baptisé le 4 janvier 1691 (Arch. Thuysset). ANNE, née le 21 février 1687 (R. P. de Saint-Gervais). FRANÇOIS-NICOLAS, baptisé le 20 avril 1685 (R. P. de Saint-Gervais). CLAUDE-CHARLES, né le 26 septembre 1681 (R. P. de Saint-Gervais).

RIEU (RIVO). — Voir au SUPPLÉMENT. RIGAUD. — Voir au SUPPLÉMENT. RIONDET. — Voir au SUPPLÉMENT.

TABLEAU VII.

NOTE. — J'ai réuni dans ce tableau les membres de la famille de Riddes que l'alliance du premier d'entre eux et encore celle de deux autres avec la famille de Cupelin semblent avoir attirés à Saint-Gervais.

Après deux siècles, on les retrouve qualifiés : de Riddes, de Saint-Gervais, tandis que, jusqu'à la fin, les membres de la famille de Riddes, figurant aux tableaux précédents, ont été qualifiés de Riddes, de Plumet, ou la branche aînée vivait encore dans son château à la fin du XVII^e siècle.

Bien que l'existence et les noms des onze enfants de Barthélemy soient certains, l'attribution à chacun des personnages de ce tableau, de tout ce qui est énoncé dans leur article, ne doit être prise bien souvent que comme la solution la plus probable d'une question où aucune certitude n'est permise.

N° NICOD, cité le 2° des frères laïcs de Claude dans la vente de 1482. N° THOMAS, cité le 3° des frères laïcs de Claude dans la vente de 1482. N° LOUIS DE RIDE, de Plumet, cité le 4° des frères laïcs de Claude dans la vente de 1482; reconnaît, le 18 juillet 1499 (Arch. Thuysset), devoir 40 fl. à N° Jean Martin; acte reçu par Pierre de Rida, notaire, de Plumet; témoin N° Mamert de Rida. Le 29 novembre 1499 (Arch. Thuysset), N° Urbain Tavel, en son nom et de N° Gabriel Tavel, son frère, laude, en faveur de N° Louis de Rida, la vente à lui faite par Mess^{rs} Antoine de Rida, chapelain de la Gietiaz, de moulins et cours d'eau sis sous Fracette (hameau de Plumet), pour le prix indiqué dans l'acte reçu par Pierre de Rida, notaire (voir article de François de Rida, tableau II). N° Louis de Rida figure comme payeur dans un reçu du 19 octobre 1500 (H° de Plumet par R. et D.). Le 11 octobre 1504 (Arch. Thuysset), il donne à tâche la construction de deux moulins près du riant de Jorax et leur exploitation pendant neuf ans, au bout de quoi ils lui seront rendus suffisamment garnis de meubles. Probablement lui, N° Louis de Rida, de la Fracette, au mandement de Plumet, qui, le 11 août 1510 (Arch. Thuysset), donne des biens en admodiation. Sans doute, N° Louis de Rida qui teste le 2 novembre 1533 (Ibid.), faisant un legs à Francoise, sa femme, et nommant exécuteurs testamentaires N° Bérard de Rida, N° Claude Bieux et Pierre de Vernets. Mort avant 1544. N° PIERRE, cité le 5° des frères laïcs de Claude dans la vente de 1482. Probablement Pierre de Rida, témoin à Saint-Gervais le 10 juin 1510 (Arch. Thuysset). Probablement aussi N° Pierre de Rida, de Saint-Gervais, dont la femme, N° Claudine, fille de feu N° André de Cupelin, codécille le 7 mai 1510 (Arch. Thuysset); fait dans la tour de Rida figure, le 20 août 1511, sur un état des N° du Faucigny extrait de la Chambre des Comptes; cité en deux endroits, suivi de l'indication : « avec son neveu »; puis : « avec ses neveux », sans que l'un vote bien si cette dénomination s'applique aux noms qui suivent le sien sur la liste et qui sont : Hugues et Pierre de Rida. Cité en 1531 et en 1533 (Arch. Thuysset), toujours avec ses neveux, probablement Hugues et Pierre. Mort avant 1544, avant fait à Maria ci-dessous un legs de 200 fl. cause dudit Bérard.

N° JEANNE, N° PÉRONNETTE, N° N. N., héritières de leur père en 1533, chacune pour un tiers. L'une ou l'autre fut femme de Jacques Bressil ou Breyssil. N° N. N., probablement Maria, fille de N° Louis de Rida, femme de N° Roux (ou Rodolphe) du Fresney, de la paroisse de Saint-Gervais. Le 26 octobre 1544 (Titres Bonnefoy), N° Claude Bongant (Bongain) lui vend divers biens à Cupelin pour le prix de 300 fl. dont le vendeur était débiteur envers ladite Maria, à cause d'un legs à elle fait par feu N° Bérard de Rida dans son dernier testament reçu l'an et le jour « en icelli escripts » par Ego Pierre Hoste, notaire. Vén^{ble} Mess^{rs} GUILLAUME était, vers 1536 (Arch. Laplace), avec N° Balthazard de Rida, Claude de Cruce et Humbert de Villaro, en procès avec les filles de feu Claude Joux pour des biens achetés du fils et héritier dudit feu Claude. Probablement Vén^{ble} Mess^{rs} Guillaume abornant des biens à Cupelin en 1544. Vén^{ble} Mess^{rs} GUILLAUME DE RIDDES, témoin, le 18 mars 1525, à un acte passé dans la paroisse de Villars dont il est vicé-curé (Arch. Barrioz).

(2) Cet énoncé d'acte ne donne que des renseignements bien succincts sur la filiation; car si Pierre n'est pas mort, pourquoi est-ce Claude, son fils, qui paraît? Et encore André devait être bien jeune puisque son père André était mineur en 1492; elle devait donc être représentée par quelqu'un. Encore une fois, tout cela est extrêmement confus et incertain et la filiation n'est guère donnée que pour servir de cadre à l'inscription des actes.

N° JEAN DE RIDDES, de Saint-Gervais, ép. Guillemine, fille de N° Jean-Jacques de Bongain et de Pernette de Riddes, fille de Balthazard de Riddes, de Plumet (R. P. de Saint-Gervais, 1621, 1622, 1633). FRANÇOISE DE RIDDE, ép. Balthazard de Cupelin, actes du 13 janvier 1618 et de l'année 1621 (Titres Bonnefoy).

CLAUDE DE RIDDES, baptisé le 13 mars 1633 (R. P. de Saint-Gervais). N° JEAN-NICOLAS DE RIDDES, seigneur de Cupelin, ép. 1° Dame de la Peyssé-Violon (sic) dont il n'eut point d'enfants; 2° contrat dotal du 9 février 1667, D^{ne} Jeanne-Charlotte du Fresney. Il meurt en 1702 (Mémoires man^{us} Bongain). Elle teste le 22 février 1700 (Titres Bonnefoy). JEANNE-JACQUEMINE, baptisée le 26 mai 1632 (R. P. de Saint-Gervais).

GEORGE-ANTOINE, né le 4 février 1678 (R. P. de Saint-Gervais). JEANNE-FRANÇOISE, née le 29 juin 1674 (R. P. de Saint-Gervais); elle ép., le 10 avril 1690, Pierre Pellissier (R. P. de Domancy). PIERRE-JOSEPH, né le 5 juillet 1670 (R. P. de Saint-Gervais). GUY-ANTOINE, baptisé le 28 février 1672 (R. P. de Saint-Gervais). LOUISE-FRANÇOISE, née le 24 avril 1676 (R. P. de Saint-Gervais).

NOTE: Au cours de l'impression de cet article, j'ai eu connaissance de trois demoiselles de Riddes qui furent religieuses à Mélan: 1° JEANNE DE RIDDES, prieure en 1322; 2° JEANNE DE RIDDES, religieuse en 1533; 3° CHARLOTTE DE RIDDES, religieuse en 1588.

RIVAZ. — Voir au SUPPLÉMENT. RIVE (LA). — Voir au SUPPLÉMENT.

RIVÉRIEULX DE CHAMBOST

COMTES DE VARAX, EN BRESSE; COMTES DE CHAMBOST, EN BEAUJOLAIS; SEIGNEURS DE MARCILLY, CIVRIEUX, LOZANNE, GAGE, PLAMBOST, LA DUCHÈRE, EN LYONNAIS, Etc.; COMTES DE LÉPIN, EN SAVOIE.



P. : d'azur à une rivière agitée d'argent courant en pointe, surmontée d'un croissant de même en abime.



La paru à Lyon, en 1897, une généalogie de la famille Rivérierulx. D'après cet ouvrage, l'origine la plus probable de cette famille se trouve en Bourbonnais. Dès 1630, des Rivérierulx, natifs de Jaligny en Bourbonnais, vinrent à Lyon où leurs descendants occupèrent, au XVIII^e siècle, des charges consulaires. Hugues Rivérierulx de Varax fut Président de la Cour des Monnaies en 1740 et Prévôt des Marchands de 1745 à 1749. Claude Rivérierulx fut Échevin de Lyon en 1739 et 1740. Ce fut lui, sans doute, qui se fit délivrer un certificat d'échevinage, le 22 décembre 1740, pour jouir du privilège de la noblesse (Vital de Valons, *Origine des familles consulaires de Lyon*, 1863). Le 23 avril 1735, ledit Claude acheta la terre et baronnie de Chambost en Beaujolais.

Un de ses arrière-petits-fils, Hippolyte Rivérierulx, comte de Chambost, vint en Savoie, s'y maria en 1826, s'y fixa et obtint des Lettres de naturalité. Par ses deux mariages, il devint propriétaire des châteaux de Lépin, près du lac d'Aiguebelette, et de Chuet, en Faucigny. Sa famille continue en ces deux endroits.

Suit la généalogie réduite à ce qui intéresse la branche fixée en Savoie.

CLAUDE RIVÉRIEULX, écuyer, échevin de Lyon en 1739 et 1740; acheta, le 23 avril 1735, d'Abraham de Thélis, baron de Chambost, seigr de Chastel, la terre et baronnie de Chambost-sur-Longessaigne, en Beaujolais.

DOMINIQUE-CLAUDE RIVÉRIEULX, baron de Chambost, ép., le 5 octobre 1767, à Lyon, D^{lle} Marie-Anne Perrin.

Mess^{rs} CLAUDE-MARIE RIVÉRIEULX, comte de Chambost, chev^r de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Des services personnels rendus au Roi Charles X lui valurent d'être titré Comte et décoré de la bouche même du Roi. Il était né le 11 janvier 1769; il épousa Marie-Thérèse Gesse de Poysieu; il mourut le 13 février 1827.

I. CLAUDE-FRANÇOIS-HIPPOLYTE RIVÉRIEULX, comte de Chambost, 2^e fils de Claude-Marie; né en France en 1801. Domicilié en Savoie depuis 1826, il obtint, le 14 avril 1848, des Lettres de naturalité pour la Savoie. Il épousa 1^{re}, à Chambéry, le 15 avril 1826, D^{lle} Anne-Louise, fille de Louis-Bonaventure Perrin, comte de Lépin, lieutenant-colonel-adjoint général d'armée, chev^r des Saints-Maurice et Lazare, et de Jeanny-Rose Sancet. Il épousa 2^e Gilberte-Isidore-Georgine de Planchamp de Cluses. Le Comte Hippolyte fut officier de la garde du Roi d'Espagne; député au Parlement sarde et chev^r des Saints-Maurice et Lazare. Il mourut le 3 mai 1873. Gilberte de Planchamp mourut le 18 décembre 1870, à 66 ans.

LOUIS, vicomte de Chambost, né à Saint-Jean-de-la-Porte (Savoie), le 20 septembre 1839; ép., le 21 mai 1866, sa cousine germaine Marie Penet de Monterno, fille de Gabriel-Barthélemy, comte de Monterno, et de Claudine Rivérierulx de Chambost. Il habitait le château de Chuet, où il mourut le 8 septembre 1919.

II. CLAUDE-MARIE-JEAN-LOUIS-TANCÈDE, né le 30 janvier 1827, comte de Lépin, ép., le 25 avril 1853, Edith-Stéphanie-Simonne Favier du Noyer. Elle mourut en 1876. Lui mourut au château de Lépin le 12 décembre 1901.

MARIE-POLYÈNE-DAVIDICA, née à Cerseau et de Françoise-Marie Pinet.

MARIE-LOUISE, née le 16 juillet 1870; ép., le 28 janvier 1893, René Durand de Gevigney.

GABRIEL, né le 2 juin 1867; mort à Salins le 8 juillet 1884.

HUBERT, né le 4 juillet 1876.

GEORGES, né le 2 juillet 1886, capitaine au 11^e bataillon de chasseurs alpins, tombé glorieusement pour la France, à la bataille de Curtin, le 20 juillet 1916.

ALEXANDRE, mort jeune.

III. ALBERT, comte de Chambost de Lépin; né à Bassens le 21 mai 1863; ép. 1^{re}, le 21 novembre 1894, Marie, fille du Comte Bernard de Mention d'Aviernoz et d'Alice de Luvigne. Elle mourut le 16 mars 1897. Il ép. 2^e, le 6 juillet 1904, sa cousine Valentine, fille du Baron de Brosse.

JEANNE, née à Bassens le 12 juin 1854; ép., le 27 décembre 1882, Auguste, fils du Baron Jean-Marie Anglays.

CAMILLE, née à Bassens le 4 janvier 1857, religieuse du Sacré-Cœur.

MARIE, née à Bassens le 24 mai 1835, morte le 17 août 1889.

ISÈS, née à Bassens le 24 mars 1861, Fille de la Charité.

ROGER, né à Bassens le 25 janvier 1867.

ALFRED-MARIE-CLAUDE-HENRY, né à Bassens le 4 septembre 1871; ép., le 16 février 1897, Joséphine-Eugénie-Marie Kirzinger de Wildenberg.

2^e lit. XAVIER, né le 4 septembre 1913.

GONAGUE, né le 21 mai 1908.

HENRY, né le 6 octobre 1906.

1^{er} lit. IV. LOUIS, né le 4 mars 1897.

MARIE-JOSEPH-ADRIEN-TANCÈDE, né à Montélimar le 29 avril 1907.

MARIE-THÉRÈSE-ALBERTE-GENÈVÈVE, née à Montélimar le 6 février 1902.

MARIE-LOUISE-ELISABETH, née à Bassens le 1^{er} octobre 1899.

HÉLÈNE-JOSÉPHINE-MARIE-EDITH, née à Montélimar le 2 janvier 1898.

FRANÇOIS-MARIE-JEAN-ANDRÉE, né à Montélimar le 25 novembre 1900.



RIVOIRE

SEIGNEURS DE ROMAGNIEU, PRESSINS, LA BATIE-MONTGASCON, FAVERGES, EN DAUPHINE;
PONT-DE-BEAUVOISIN, DOMESSIN, ROCHEFORT, GERBAIS, BELMONT, LAY, EN SAVOIE; BRUSSELES,
EN PIÉMONT, Etc.



P. : fascé d'argent et de gueules, à la bande de France (Guichenon ; *Armorial du Dauphiné*). D'après Franchi-Verney la bande est chargée seulement de 3 fleurs de lys d'or ; et l'*Armorial du Dauphiné*, qui donne aussi cette disposition, la déclare postérieure à celle des fleurs de lys sans nombre, la réduction de celles-ci au nombre de 3 ayant été opérée en même temps que celle qu'avait adoptée la Maison royale de France. Chorier donne aussi les 3 fleurs de lys.

D'après l'*Armorial du Dauphiné*, les armoiries primitives des Rivoire auraient été parlantes : d'or à trois rouvres arrachés de sinople. Leur devise et leur cimier en auraient gardé le souvenir (1).

Cimier : un chêne de sinople (*Armorial du Dauphiné*).

Devise : NEC SI CÆLUM RUAT (*Ibid.*).

Cri de guerre : Romagnieu! (*Ibid.*).

(1) Il est possible que certain Rivoire, à une époque où les armoiries personnelles étaient encore fréquemment portées, ait usé d'un sceau orné de 3 chênes rouvres ; cette époque s'est étendue dans nos régions au moins jusqu'à la fin du XIII^e siècle. Mais dès 1311 (Arch. Turin), les armoiries de la famille Rivoire sont fixées dans la forme du dessin ci-dessus et je n'ai voulu mettre dans la lettre ornée ci-contre rien autre que l'expression d'une tradition familiale.



A famille Rivoire a pris naissance, comme race distincte, dans une contrée, Viennois et Petit-Bugey, qui, à cette époque, XII^e siècle, dépendait en grande partie des Comtes de Savoie ; son cri de guerre : « Romagnieu ! » rappelle une localité du bailliage de Novalaise ; un certain nombre de ses membres remplirent en Savoie, du XIII^e au XV^e siècle, des charges importantes ; beaucoup de leurs seigneuries appartenaient au sol qui demeura savoyard après 1355 ; la famille Rivoire eut enfin de fréquentes alliances avec les familles nobles de la Savoie. Sa place est donc marquée ici, au moins *in parte qua*, jusqu'à l'époque où les Rivoire, entraînés par les vicissitudes des temps et leurs intérêts, abandonnèrent leurs fiefs de Savoie.

On rencontre les Rivoire dès le XII^e siècle ; ils possédaient de nombreux biens en Viennois près de Saint-Jean-de-Bournay et furent bienfaiteurs de l'abbaye de Bonnevaux et du Temple de Vaux ; Guillaume Rivoire avait un *palatium* à Vienne en 1181. Cependant, dans ces mêmes chartes du Viennois, les Rivoire sont aussi indiqués comme ayant leur résidence au Pont-de-Beauvoisin (Cartul^r de Chalais) et le nom de cette dernière ville sert de qualificatif à plusieurs d'entre eux.

A Saint-Jean-de-Bournay, leurs biens sont entremêlés et parfois communs avec ceux des membres de la famille de Beauvoir qui les appellent *cognati* (1), 1191 (Cartul^r Bonnevaux). Au XIII^e siècle, ils ont une maison-forte au Pont-de-Beauvoisin et, comme les membres de la famille du Pont-de-Beauvoisin dont il est parfois difficile de les distinguer et à la même époque que ceux-ci, ils vendent au Comte de Savoie leurs possessions dans cette ville. Cette parenté certaine avec les uns et les autres m'a amené à faire figurer sur les tableaux généalogiques des Rivoire : 1^o quelques degrés des de Beauvoir, 2^o tout ce que j'ai pu trouver concernant les du Pont-de-Beauvoisin. Mais, en outre, les Cartulaires du Viennois nous font entrevoir une consanguinité plus étendue avec les Lagnien, les d'Avressieux, les Saint-Genix, les Sires de Châteauneuf, etc. Je n'ai pas développé ce sujet ; la mise en évidence de cette origine commune sortirait du cadre de cet ouvrage et les conclusions n'en pourraient être que vraisemblables (2). L'*Armorial* n'est pas un ouvrage à thèses et je me contenterai d'exposer dans les pages qui suivent ce qui m'a paru être établi de façon certaine (3).

J'ai arrêté la généalogie à la fin du XVI^e siècle. Après cette date, les Rivoire n'apparaissent plus en Savoie. Déjà à cette époque, plusieurs branches s'étaient éteintes ; mais la famille se continua en France. Deux branches s'y éteignirent au XVIII^e siècle ; une troisième branche, sur laquelle l'*Armorial du Dauphiné* donne quelques détails, subsiste encore en Dauphiné.

Presque tous les auteurs qui, jusqu'ici, ont parlé des Rivoire, les anciens comme les modernes, ont fait précéder le nom patronymique d'une particule. C'est là une erreur qui ne permet d'utiliser leurs travaux qu'avec une grande réserve (4). Et pourtant, l'absence de particule, même dans les textes originaux, ne donne encore pas des conclusions si formelles qu'il n'y ait jamais d'exception. J'en cite un exemple typique à l'article de Louis Rivoire, degré IV, tableau III. Au XII^e siècle, l'orthographe du nom était le plus généralement *Rovoyri* ; quelquefois *Rovoyrie*, *Rovoyria*, *Rovoiri*, *Rovoyre*, *Rovorie*, *Ravoiri*. *Rovoyri* équivalait à *Rouvoirie* ou *Rouvroie* et veut dire : emplacement planté de chênes rouvres comme chenaie, hêtraie, fresnaie, etc. (5). Il était donc tentant de le faire précéder des mots *de la*. Je l'ai trouvé écrit ainsi dans la charte 46 du Cartulaire du Temple de Vaux et dans la charte 69 du Cartulaire de Bonnevaux.

Au XIII^e siècle, l'o initial se transforme en e, quelquefois en a et *Rovoyri* devient *Revoyrie*, même *Reyverri*, puis *Rovoyrie*, *Ravoerie*, *Ravoeriz*, *Rauveyrie*, *Reyvoirie* et enfin *Ryvoirie*, *Rivoire*, *Rivoire* et *de Rivoire* (1581, Arch. Thuysel). Je n'ai trouvé que très rarement aux époques anciennes la lettre *i* comme voyelle initiale. Dans le Cartulaire de Savigny, le nom est écrit deux fois : *Rivori* et *Rivoiri* (6). M^r l'abbé Perrin a donné, en 1894, dans le *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des Diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers* une histoire du Pont-de-Beauvoisin où il a inséré une généalogie des familles Rivoire et du Pont-de-Beauvoisin (7).

(1) Faut-il prendre le mot dans le sens étroit et admettre qu'ils sont parents par alliance ? C'est possible. Mais la communauté de biens et d'intérêts est telle qu'il me semble difficile que le seul mariage d'un Rivoire et d'une Beauvoir ait eu des effets aussi étendus.

(2) Sans vouloir en rien diminuer la valeur de ces théories qui ouvrent sur l'horizon encore bien obscur de ces époques reculées des aperçus très attrayants, riches parfois en combinaisons séduisantes, je dois en laisser l'usage à d'autres à qui leur haute science permet certaines audaces de précurseurs, et me retrancher dans la tâche plus modeste du successeur qui se maintient dans les chemins battus par ses devanciers.

(3) Je ne doute pas que beaucoup de personnages manquent aux tableaux qui suivent ; leur recherche m'eût entraîné trop loin, hors de Savoie, et sans profit pour l'histoire de ce pays.

(4) Voir l'article « La Rivoire » (t. V, p. 79, texte et notes 1 et 2).

(5) Cf. Du Cange. *Rovoria* = *Roboretum* = *querretum* = *lucus roreribus consitus*. Chorier déclare qu'il a trouvé dans un ancien cartulaire le mot *querretum* joint à *Rovoria*, comme n'étant qu'une même chose.

(6) Certain exemplaire de ce cartulaire portait même, paraît-il : *de Rivori* et *de Rivoiri*. Le seul fait que le *de* manquait dans les autres exemplaires me fait croire que *de Rivori* était une faute de copiste ; car il était plus *instinctif* d'ajouter la particule que de la faire disparaître.

(7) Je cite à plusieurs reprises cet auteur, en lui laissant, suivant l'habitude de l'*Armorial*, la responsabilité de ce qu'il avance. Les manuscrits de Guichenon aux archives de Turin renferment aussi des généalogies Rivoire ; je n'ai pas utilisé ces dernières pour mon travail.

seigr de Romagnieu, père de Berlion Rivoiro, vivait à la fin du XI^e siècle (Carte de la Chart^e des Portes d'après M^r Baudi di Vesme).

Un Guillaume qui devait être seigr du Pont-de-Beauvoisin et sa femme Ancilla font donation, le vendredi... septembre 1060 (?) (Carte de Saint-André-le-Bas, charte n^o 240), au monastère de Saint-André-le-Bas de l'église Castelli du Pont avec le champ où elle est bâtie, etc. Ce Guillaume est connu, dit l'abbé Perrin, par la charte de fondation du prieuré de Sainte-Marie.

AYMON RIVOIRO. Aymon de Rivoira, avec Archibodus, son frère, donne, en 1116, à la Chartreuse de Portes certains territoires dans les limites de la Chartreuse (Testament de Bernard de Varey, transcrit dans les Annales cartusiennes; Comm^o de l'Abbé Joly). C'est à cet Aymon et à Aymon de Varennes qu'est adressée par ledit Bernard de Varey la lettre de fuga seculi. C'est peut-être le même personnage que Aymon Rivoiro ou Rivoiri qui est témoin à des donations faites à l'abbaye de Savigny vers 1121 et le 11 mars 1134 (Carte de l'abbaye de Savigny). C'est probablement lui encore, Aymon de Rivoira, qui est cité, aussitôt après Aymon et Hugues de Varennes, parmi les bienfaiteurs de la Chartreuse d'Arvières (Guichenon, Br. et B.).

BERLION RIVOIRO, fils d'Ismidon, seigr de Romagnieu; croisé en 1112 (Carte de la Chartreuse des Portes d'après R. di V. et Abbé Perrin). L'existence de ces deux personnages me paraît extrêmement douteuse.

SIBOUD, Siboud du Pont est témoin à la Carta decime Emonis de Miotano in parrochia S^{ti} Petri (Carte de Saint-André-le-Bas, charte n^o 227). D'après M^r Baudi di Vesme, cette charte doit être attribuée à l'an 1130 et non à 1090.

WILLELME de Laagneu, vivait au Pont-de-Beauvoisin entre 1136 et 1140 et était garant de Willelme d'Ameyzin à l'égard de l'abbaye de Chalais pour la donation faite par ledit d'Ameyzin à ladite abbaye de ses biens situés dans le diocèse d'Avressieux (Carte de Chalais). Sa garantie est fournie en même temps et au même titre que celle de Humbert de Belmont. Sans rien préjuger de ce qu'était cet Humbert de Belmont, il faut remarquer que Belmont faisait, un siècle plus tard, l'objet de vente et d'échange entre le Comte de Savoie et les Rivoiro-du Pont qui y avaient certainement des droits antérieurs à cette vente. La garantie du dit Willelme est tout à fait du même ordre que celle que, en 1174, Willelme de Laagneu, probablement son fils, et Pierre Rivoiro donnent ensemble, à Pont-de-Beauvoisin, en faveur de Ponce d'Avressieux. Et je pense que ce Willelme pourrait être le père et grand-père des Willelme Rivoiro ci-dessous et l'oncle des Willelme de Bellovidere ci-contre.

WILLELME Rovoyria. C'est lui, sans doute, W. Rovoyri qui possédait en 1181, à Vienne, un palatium dans lequel est fait un acte par Ervisius de Beauvoir (Carte Bonnevaux). Fidjusseur, en 1183, à une donation faite à Bonnevaux par Willelme de Neyreu (Ibid.). Il possédait, en commun avec Berlion de la Tour, Amédée de la Poipe, etc., des droits sur la dime de Biol (6 kil. ouest de Vienne) avec les autres copropriétaires dont Burnon Rivoiro (son frère peut-être, mais pas dit) cité après lui, il fait, en 1185, en faveur de l'église de Vienne, abandon de ses droits sur cette dime; l'acte est passé à Sylve-Bénite (Charvet, H^{is} de la Sainte Eglise de Vienne). Je le crois frère de Burnon ci-contre et je pense qu'il faut l'identifier comme pour Willelme ci-dessus, son père sans doute, avec Willelme, qualifié de Lagnieu, mais habitant Pont-de-Beauvoisin, qui faisait cause commune avec Pierre Rivoiro dans la fidjussion qu'ils donnent aux d'Avressieux en 1174 (Carte Chalais). Dans ce même acte, trois autres fidjusseurs sont Giroudus, Guido et Anselmus del la Patu, lesquels sont désignés, quelques lignes plus loin: tres reliqui fratres ejusdem Poncii de Arvicou, id est Giroudus, Guido et Anselmus, lesquels, comme Obsides, séjournent infra la Patu.

PIERRE ROVOYRI, avec l'approbation de sa femme et de ses enfants, dedit lu prendre, dans son bois, le pacage des pourceaux, etc., sur toute sa terre au Temple de Vaux, et, idem, reçoit 50 sols. Il reçoit encore de cette maison 20 sols ex heredesinis Temp^o qu'il avait avec elle, bien que des enquêteurs, à Vienne, eussent reconnu qu'il n'avait aucun droit; s. d., vers 1170 (Carte du Temple de Vaux). Il est témoin ou fidjusseur dans de nombreux actes pour l'abbaye de Bonnevaux; notamment en 1160 et 1163 où il paraît dans des actes de Drodon de Beauvoir; en 1178 où il fait une donation avec tres filii ejus. En avril 1171, il a, avec Bonnevaux, un différend pour des biens qui furent de Ponce de Mayreu et de son frère Arnaldi, dans le mandement de Chatunay, de Joceran de Revel et de son cognati, Hugues de Monceu, de Nantelme de Chatunay, d'Humbert de Bellezanze et de sa femme Esclarmonde; l'apaisement lui procure 200 sols et à Willelme de Boesozel, 10 livres. Il ép. Bonafilia de Boesozel, fille de Guillaume de Boesozel et d'Hermengarde (Carte Bonnevaux et Carte Temple de Vaux) et sœur de Guenisius de Boesozel. Elle est citée souvent avec son mari et ses fils. Je ne doute pas que ce soit lui Pierre Rovoyri qui est, avec Willelme de Laagneu, fidjusseur, en 1174, pour les d'Avressieux dans une charte du Cartulaire de Chalais; il habitait alors au Pont-de-Beauvoisin. En 1181, voulant partir avec d'autres nobles pour la croisade contre les Albigeois, il donne à Bonnevaux partem boschi et en reçoit CC solidos et unum mulum. Hoc ipsum totum apud castrum sancti Johannis (de Bour-nay, je pense) laudavit Bonafilia uxor ejus et duo filii eorum Pierre et Siboud; Drodon de Beauvoir laudavit et fidjussionem fecit. Item, l'an 1185, quand Pierre Rivoiro venit ad conversionem in Bonavalle, dedit ipse et quatuor filii ejus... dominium terre otmari de Bornay et precepit Willelmo de Bellovidere quatenus fidjussionem faceret. Je pense que Bonafilia était morte entre 1181 et 1185 puisque Pierre entre comme convert à l'abbaye de Bonnevaux en 1185 et qu'on ne parle plus de sa femme dans le contrat d'entrée en religion.

SIBOUD Rovoyria, frère de Pierre, de Synfred et de Burnon, est témoin en 1163 à deux donations faites par Drodon de Beauvoir à l'abbaye de Bonnevaux.

BURNON Rovoyri reçoit, comme son frère Synfred, 100 sols de Bonnevaux en 1160. Il est (s. d.), avec Boson de Bour-nay, fidjusseur pour Aymon de Boesozel dans l'apaisement de la querelle cherchée à Bonnevaux par Guenisius de Boesozel et ses frères in terra de Straubino, in parte Humberti de Bellagarda, apaisement qui survint, mediantes Petro Rovoyria qui sororeni eorum habebat uxorem. Il est témoin à un paiement fait à Bonnevaux par Guido de Vireu et son frère Humbert (s. d.). Avec Guillaume Rivoiro, il cède, en 1185, à l'église de Vienne ses droits sur la dime de Biol.

ERMENGARDE, qualifiée fille de Pierre Rivoiro et de Bonafilia, sa femme; présente à la donation faite par son père à Bonnevaux en 1181.

MARTIN, cité le 3^e des fils de Pierre Rivoiro; doit être le même personnage que Martinus de la Rovori, témoin à une donation (s. d.) faite au Temple de Vaux par Willelme de Penosas.

GAUFREDUS (at. Joffredus), cité le second des fils de Pierre Rivoiro, dans les chartes du Temple de Vaux et de l'abbaye de Bonnevaux. Movit querelam à Bonnevaux pour des terres venant de Hugues de Miribel et de Nantelme de Falverio, disant qu'elles étaient de son fief; puis abandonne toute réclamation en novembre 1209. Qualifié cognatus des de Beauvoir.

WILLELME Rovoyri, devait être le fils aîné; toujours cité le premier quand il paraît avec ses frères dans les chartes du Temple de Vaux ou dans celles de l'abbaye de Bonnevaux, en 1171, 1178, etc. Le 6 des nones de mai 1191, il laude, qualifié cognatus des de Beauvoir, la donation faite par Willelme de Beauvoir. Il est témoin, en 1195, à un acte par lequel Felicia, femme d'Ervisius de Boesozel, fait une donation à Bonnevaux. Il est, en 1209, fidjusseur pour son frère Gaufred dans l'apaisement d'un différend qu'avait celui-ci avec Bonnevaux.

SIBOUD, qualifiés duo parvi pueri de Pierre Rivoiro, dans une donation faite par celui-ci au Temple de Vaux (vers 1170); présents à la donation faite par ledit Pierre à Bonnevaux lors de son départ pour la croisade des Albigeois.

PIERRE, qualifié fils de Burnon et neveu de Siboud, est témoin, en 1163, à une donation faite à Bonnevaux par Drodon de Beauvoir, élu de Lyon.

PIERRE ROVOYRIA, qualifié fils de Burnon et neveu de Siboud, est témoin, en 1163, à une donation faite à Bonnevaux par Drodon de Beauvoir, élu de Lyon.

TABLEAU I.

(1) Comment pourrait-on mieux prouver la communauté de biens qui existait entre les Rivoiro et les de Beauvoir. Je ne cite que les actes où Drodon agit avec les Rivoiro; son nom apparaît à tout instant dans le Cartulaire de l'abbaye de Bonnevaux. Mon intention n'est pas de donner ici un fragment de la généalogie de Beauvoir, mais uniquement de permettre au lecteur de comprendre l'enchevêtrement des actes cités aux articles des Rivoiro contemporains, et communs avec les Beauvoir.

Drodon de Bellovidere, laude, en 1160, le legs fait par son frère Siboud, in extremis suis à l'abbaye de Bonnevaux: ... « veni cum Petro Rovoyria coram domino Guigone abbate et propter hoc (son approbation faite sans doute au nom des ayants droit sur cette donation) mille solidos habui et Petrus Rovoyria centum, et Burno et Synfredus fratres ejus centum... » (Carte Bonnevaux) (1). Il était élu de Lyon en 1163 et, avec l'approbation de son neveu Willelme, il fait un don à Bonnevaux dans lequel interviennent Siboud Rivoiro et son neveu Pierre, fils de Burnon. Ceux-ci fecerunt simile donum jubente me Drodone. La même année, pro utilitate nepotum meorum, Willelmi et Drodonis, Willam Bonevaldis vendens ac donans à ladite abbaye, il fait transporter les habitants de ce lieu en une autre villa lui appartenant où il leur fait bâtir des maisons. Pierre Rovoyria et Rostang de Colunguis sponponderunt in fide.

Siboud de Bellovidere, ép. Marie N. N. qui, veuve, avec son fils Drodon, laude, en 1191 (Carte Bonnevaux), un legs fait à Bonnevaux par son autre fils Willelme. Siboud était mort avant 1160, époque à laquelle Drodon, son frère, laude un don fait en faveur de Bonnevaux par Siboud in extremis suis.

SYNFRID Rovoyria (et Rovoyria), reçoit, en 1160, de l'abbaye, 100 sols pour le food fait par Drodon de Beauvoir en faveur de Bonnevaux. Il est présent à une donation faite, en 1163, par le même Drodon et, avec ses trois fils, à une autre donation faite, en 1178, par son frère Pierre (Carte Bonnevaux).

DRODON (ou DREUX) RIVOIRO; il était chanoine de l'église cathédrale de Vienne et fut, en septembre 1202, témoin à la donation faite par l'archevêque Aynard en faveur de l'église de N.-D. de l'Isle-sous-Vienne (Charvet, Histoire de la Sainte Eglise de Vienne). Drodon est donné par l'Abbé Perrin comme vivant en 1160 et 1208. Je le pense frère de Pierre, de Siboud, etc., particulièrement à cause de son nom qui rappelle celui des Drodon de Beauvoir, oncle et cousin des dits Pierre et Siboud.

DRODON de Bellovidere, neveu de Drodon, élu de Lyon, lui-même patron de Siboud et Willelme, il laude, avec Marie, sa mère, le 6 des nones de mai 1191, le legs fait par son frère Willelme. Il est, avec Willelme Rovoyria, fidjusseur, en 1183, à une donation faite à Bonnevaux par Willelme de Neyreu. Je pense que c'est lui, Drodon de Bellovisu, claricus, qui est, avec Drodon de Bour-nay et Willelme Rovoyri, témoin à l'apaisement d'une discorde entre Rostang de Colunguis et l'abbaye de Bonnevaux (s. d.).

WILLELME de Bellovidere, neveu de Drodon, est cité dans deux donations faites par celui-ci à Bonnevaux en 1163. Il avait, en 1181, des bois en commun avec Ervisius ci-contre et Pierre Rovoyri et est fidjusseur dans la donation qu'Ervisius fait à Bonnevaux de la partie de bois lui appartenant. Il ép. Clémence N. N.; et meurt le 7 des ides d'avril 1191, ayant fait à Bonnevaux un legs qui est approuvé par Clémence et ses fils et par Willelme et Gaufred Rovoyri, frères, cognati eorum.

ERVISIUS de Bellovidere, possédait des biens en commun avec Willelme de Bellovidere et Pierre Rovoyri et fait, en 1181, donation à l'abbaye de Bonnevaux de la partie de ces biens qui lui appartenait; fait à Vienne in palatio W. Rovoyri.

BURNON, THIBERT, HUGUES, qualifiés fils de Synfred Rovoyria, sont, en 1178, témoins, avec leur père, à la donation d'un pré faite par Pierre Rivoiro à Bonnevaux.

HUMBERT de la Rovoria, caution en 1161 à la charte des libertés de Moirans (Valbonnais, H^{is} de la Dauphiné). Je ne doute pas que ce soit un Rivoiro pour le nom duquel il y eut une transcription erronée comme pour Martin ci-contre.

SIBOUD, Avec Clémence, leur mère, Drodon, leur patronus, et Marie, leur grand'mère, ils laudent, le 6 des nones de mai 1191, la donation faite par feu leur père Willelme à l'abbaye de Bonnevaux.

AESMAR de la Rovoyri, témoin à un acte fait, en 1195, par Bonne, seigneur de Nantelme de Chatunay et femme de Hugues de Miribel de Valclareys (Carte Bonnevaux).

I. BERLION

seigneur du Pont-de-Beauvoisin, est le père de Guigues ci-dessous et peut-être aussi de plusieurs autres personnages, Siboud, Berlion, Guillaume, etc., qui possédèrent au Pont-de-Beauvoisin. Probablement descendant des Rivoire du tableau I établis au Pont; mais *versio quomodo*. Le 3 mai 1251 (Arch. Cour), du consentement de son fils Guigues, il vend à Amédée, comte de Savoie, une rente annuelle de 45 sols viennois pour le prix de 45 livres viennoises. Peut-être lui, Berlion du Pont, qui, voulant partir pour la croisade, accorde, en 1233, aux chartreux d'Aillon, le libre pâturage et passage de leurs troupeaux sur ses terres (Carte d'Aillon). Il était mort avant la Saint-Jean-Baptiste 1254.

PIERRE RIVOIRE, de Bocozeul, chev., vend, le samedi après la Nativité de Saint-Jean-Baptiste 1260 (Arch. Isère), à Philippe de Savoie, élu de Lyon et seigneur de Bocozeul, le droit qu'il a sur le péage dans la traversée de la Côte-Saint-André. Bonafilia, sa femme, et Hugonet, son fils, impubère, approuvent la vente. Son prénom et sa qualification de Bocozeul me font penser qu'il descendait de l'un des Rivoire du tableau I, enfants de Pierre et de Bonafilia de Bocozeul.

HUGONET RIVOIRE, fils impubère de Pierre en 1260; je pense que c'est lui, Hugo Hocouiri, qui, dans les dernières années du XIII^e siècle (Arch. Isère), passe reconnaissance pour le Comte de Savoie à cause de sa maison-forte de Esclosa et pour ce qu'il tient au mandement de la Côte et de Bocozeul. Il est peut-être le père de Guillaume ci-dessous, qui agit à Champier, et de Humbert, dit fils de feu Hugues.

NICOLAS Rivoire, passe reconnaissance pour le Comte de Savoie, à cause de sa maison-forte de Champier, vers 1300 (Arch. Isère). C'est peut-être lui qui était, de 1313 à 1315, avec Pierre de Luyrieu, châtelain de la Rochette. Il l'était encore, alors seul, en 1319 et en 1320. Serait-ce le même Nicolas Rivoire qui était châtelain de Tournon et Faverges en 1308, 1315, 1318 et 1320 ? (1).

(1) Il y avait aussi, dans la paroisse de la Grait-de-la-Rochette, une famille Rivoire à laquelle ce Nicolas, châtelain, pourrait appartenir. (2) *avunculus* et non *patruus* parce que grand-oncle; ce qui corroborerait la filiation Berlion (degré II) à Berlion (degré IV).

GUILLAUME RIVOIRE, fils de Hugues, prête hommage, en 1314, en faveur d'Amédée de Savoie. Je pense que c'est lui, dit fils de feu Hugues, qui, le 9 mai 1343 (Papiers de M^r Rivoire de la Bâtie, communiqués par M^r P. Saint Olive), vend à Guichard de Bocozeul des rentes sur Champier. Il était alors à Milan et avait donné procuration à Guichard Rivoire. Le 8 février 1344 (livres de la Chambre des Comptes du Viennois), Amé de Miribel passe reconnaissance en faveur du Comte de Savoie pour son château et terre de Miribel... et pour ce qu'il avait acquis de Guillaume Rivoire dans le mandement de Bocozeul et de la Côte-Saint-André. C'est lui, je pense, Guillemet Rivoire, damoiseau, qui prête hommage pour le Comte de Savoie en 1329 à cause de la Côte-Saint-André (Arch. Cour).

FRANÇOIS, fils de Guillaume, paraît dans la vente faite par son père en 1343. Est peut-être le même personnage que François Rivoire dit de Buffières, qui est témoin, le 17 juin 1320 (Valbonnais), à une vente faite par Hugues de Bressieu.

EXTRANEA... (ou EXTRANGIA), fille d'Arthaud et femme de Guillaume Magrin, laude, le 27 octobre 1345, l'acte passé par son frère, sa sœur et sa mère au sujet de Belmont.

ABDA, sœur de Berlion; elle intervient comme propriétaire dans le compromis et l'acte de vente au sujet de Belmont en 1343 et en 1345.

(3) Il ne peut y avoir de doute sur le fait que ce remplacement de noms provient d'une erreur de copie; l'acte original du 5 juillet 1343 ci-dessus énoncé est aux Archives Royales (Arch. Cour) et montre la nécessité de mettre au Pont et non du Mont.

N^e JEAN DU PONT, de Lustrin, syndic de Chambéry en 1434 (Arch. Chambéry, Comptes des syndics), peut-être un descendant de Jean, bâtard (degré VI), puisque Aymon et Amédée semblent ne pas avoir eu de descendance.

TABLEAU II. SEIGNEURS DU PONT-DE-BEAUVOISIN ET SEIGNEURS DE LUSTRIN.

II. GUIGUES DU PONT-DE-BEAUVOISIN, damoiseau, donne, en 1251, son consentement à la vente faite par Berlion, son père. Le vendredi avant la Saint-Jean-Baptiste 1254 (Arch. Cour), Guillaume, seigneur de Miribel, donne à Philippe de Savoie, élu de Lyon, le fief qu'il possédait au Pont-de-Beauvoisin, déclarant que Guy, fils de feu Berlion, seigneur du Pont-de-Beauvoisin, tenait de lui, Guillaume, en fief, sa maison-forte soit château du Pont-de-Beauvoisin, à condition d'hommage. Le 12 mars 1256 (Arch. Cour), Guigues du Pont, après transaction, reçoit l'hommage, réservé celui dû à l'archevêque de Vienne et au seigneur de la Tour, d'Aymard de Clermont qui tenait en fief du dit Guigues divers droits sur la poipe, le marché et le péage du Pont et sur la neuvième partie du mont Avelanc; en correspectif, Guigues remettra à Aymard et à ses successeurs deux chevaux de la valeur de 27 livres. Il était mort avant 1286, peut-être avant le 3 des ides d'août 1283.

SIBOUD RIVOIRE est le père de Berlion Rivoire qui possédait au Pont-de-Beauvoisin. Il pourrait être le fils de Berlion, seigneur du Pont-de-Beauvoisin. Voir son article et sa descendance au TABLEAU III.

GUILLAUME RIVOIRE, seigneur du Pont-de-Beauvoisin, pourrait être fils de Berlion ci-dessus. Voir son article et sa descendance au TABLEAU III.

BERLION RIVOIRE, possédait à Pressins et au Pont-de-Beauvoisin; je le crois l'auteur de la branche de Pressins. Il pourrait être fils de Berlion ci-dessus. Voir son article et sa descendance au TABLEAU VI.

GUICHARD RIVOIRE, gentilhomme de Thomas III, comte de Maurienne, qui, le 14 mai 1282, lui fit un legs dans son testament (Guichenon).

III. BERLION DU PONT, seigneur de Lustrin, chev. Berlion de Lustrin est témoin à Yenne en 1297 (Arch. Lucey). Un hommage lui est prêté le 16 des kalendes de juin 1306 (Ibid.). Berlion du Pont-de-Beauvoisin est témoin, le 2 juin 1288, à la vente faite par Berlion Rivoire de ses biens au Pont-de-Beauvoisin. Berlion de Lustrin et Pontet de Lustrin ci-contre (parenté pas indiquée) devaient un cens de 3 sols pour les choses qu'ils tenaient en fief de Guy de Chevelu, ides de septembre 1295 (Arch. Lucey). Je pense que c'est lui, qualifié Berlion Rivoire, à qui se rapporte l'échange, vente et inféodation, accordé le 3 des ides d'août 1383 par le Prince Amédée, de la juridiction de Belmont et Tramonet. Ce Berlion Rivoire est, en tous cas, sûrement l'aïeul de Berlion ci-dessous; et Belmont resta chez les du Pont-de-Beauvoisin jusqu'en 1345, date à laquelle Berlion ci-dessous le vendit à Louis Rivoire. C'est peut-être lui, Berlion du Pont, qui fut châtelain de Treffort en Bugey, 1293-1297 (Abbé Perrin) et de Tournon en Savoie, 1297-1308. D'après l'Abbé Perrin, il ép. Dame Auda N. N. Berlion eut une petite-fille qui s'appelait Auda; ceci peut être une indication.

JOACHIM, dit JACELME, du Pont, de Lustrin, fils de Guigues du Pont, passe échange, le 18 des kalendes... 1286 (Sommaire des Fiefs), avec le Comte de Savoie. Celui-ci cède à Joachim 34 livres 10 sols viennois de revenu annuel rière Novalaise et 70 sols que le Comte avait près de la maison du dit Joachim à Lustrin et autres droits seigneuriaux y spécifiés. Il prète hommage au Comte le 21 octobre 1280 (Abbé Perrin) (4).

(4) Le même jour (Indice Savoie) il reçoit une reconnaissance de Hugonet Roudi pour divers biens rière le Pont-de-Beauvoisin.

PONCET (ou PONTET) de Lustrin, père d'Antoine et de Jacquemet, mort avant 1313. Sa femme s'appelait peut-être Ambroisie. Je le crois frère de Berlion avec qui il devait 3 sols de cens pour des choses qu'il tenait de Guy de Chevelu, ides de septembre 1255 (Arch. Lucey).

GEIGON DU PONT, fait un legs aux enfants du bâtard de Gilet du Pont; il était mort avant le 26 septembre 1360 et avait peut-être comme héritier Louis Rivoire, lequel charge ses propres héritiers d'assurer le paiement du legs du dit Guigon. Ce legs et son exécution par Louis Rivoire, exécuteur testamentaire de Gilles ci-contre, me font penser que Guigon était probablement frère de Gilles et pourrait être le même personnage que Mess^{rs} Guigon, moine, *avunculus* des pupilles de Guillaume-Fichally ci-dessous, lequel fut, aux frais de ceux-ci, envoyé en Piémont *ad dominum comitem Sabaudie*, entre 1340 et 1343 (Arch. Lucey) (2).

IV. ARTHAUD, seigneur du Pont et de Belmont, qualifié, en 1340, 1344, 1345, père de Berlion ci-dessous. Il prète hommage et reçoit investiture des choses qu'il détient le 30 décembre 1324 et le 22 novembre 1329 (Arch. Cour). Il ép. Alésie de Bocozeul. Il était mort avant le 25 novembre 1343 (Arch. Camérales). Elle, encore vivante le 27 octobre 1345, paraît dans l'acte de vente du château de Belmont. D'après l'Abbé Perrin, Arthaud prit part à la chevauchée du Comte Edouard en Viennois en 1320 et fut châtelain de Dolomieu.

BERLION DU PONT, seigneur de Lustrin, il est le père d'Arthaud et de Guillaume-Fichally ci-dessous, mais je ne suis pas sûr qu'il soit frère d'Arthaud ci-contre. Il y a cependant vraisemblance et les prénoms sont aussi une indication; voir en fin l'article de Guigon ci-contre et la note 2.

GILLES (ou GILET) DU PONT, damoiseau. Il rappelle, dans un acte du 24 septembre 1324, un échange fait par son oncle Jaccelme Abbé Perrin. Il est qualifié *patruus* de Berlion et d'Aude ci-dessous, dans les actes passés par ceux-ci en 1343 et 1345. Il passe reconnaissance pour ses biens à Pont-de-Beauvoisin le 15 mai 1340, Louis Rivoire y figure comme témoin (Arch. Cour). Châtelain des Abrets pour le Comte de Savoie en 1345 (Abbé Perrin). Gilet du Pont vend, le... (2), au Comte de Savoie un revenu annuel de 10 livres viennoises rière le Pont-de-Beauvoisin (Arch. Cour). Il teste (le 7 août 1349, d'après l'Abbé Perrin) nommant exécuteurs testamentaires Louis Rivoire et Guillaume Belletruche (Guichenon). Il eut un bâtard et, ceux-ci, des enfants auxquels Louis Rivoire, en son testament de 1360, prescrit que soient payés intégralement les legs faits auxdits enfants du bâtard par feu Guigon du Pont dans son testament.

Rel^s Seigr Mess^{rs} ETIENNE DU PONT, prieur d'Entremont, présent à Yenne, le 7 septembre 1369 (Arch. Lucey), à un acte fait par Lancelot d'Escrivieu.

ANTOINE, fils et héritiers de feu Poncet de Lustrin; ils partagent, le 5 avril 1313 (Arch. Lucey), l'hoirie paternelle et maternelle à Saint-Paul et à Choyset. Il ép. Jacquemette N. N. Jacquemet aura des biens qui laude l'acte ci-dessus à Saint-Paul, abornant passé dans la grande du dit Antoine à Choyset.

JACQUEMET, Jean de Chamburcio.

V. BERLION, seigneur du Pont et de Belmont. Il est qualifié: fils d'Arthaud. Le 16 février 1340 (Arch. Cour), il prète hommage au Comte de Savoie pour Belmont et encore le 5 juillet et le 5 août 1343 (Ibid.). Le 5 juillet 1343 (Arch. Cour), de concert avec sa mère et ses sœurs et avec Gilet, son oncle paternel, il passe, sous l'arbitrage de Louis, comte de Savoie, et d'Amédée, comte de Genevois, un compromis avec Hugon de Bocozeul, son oncle maternel, au sujet du château de Belmont dont ledit Hugues s'était fait faire donation par Berlion et ses sœurs pendant leur minorité. Berlion rentre en possession de Belmont et en reçoit l'investiture. Le 25 novembre 1343 (Ibid.), il passe reconnaissance pour Belmont « laquelle terre est parvenue à son aïeul paternel par échange fait avec le Comte de Savoie entre une partie de la terre du Pont le 3 des ides d'août 1283 ». Le 27 octobre 1345, ou peu avant, avec sa mère Alisia et sa sœur Auda, il vend son château de Belmont, la juridiction du dit château et de son mandement et des paroisses de Belmont et de Tramonet à M^{rs} Louis Rivoire, chev., se réservant 10 livres annuelles que les vendeurs tenaient en fief du Seigr d'Entremont et ce qu'ils avaient à Pierre-Châtel et à la Balme. En raison des services à eux rendus par ledit Louis Rivoire et par Gilet du Pont, *patruus* de Berlion et de Auda, il est convenu que si Berlion meurt sans enfants mâles, ces biens réservés reviendront par parts égales à Louis et à Gilet (Arch. du Rhône, H. 72, où du Pont est partout remplacé par du Mont) (3).

ANTOINE DU PONT, moine à Hautecombe, frère de Guillaume-Fichally et de Mess^{rs} Arthaud du Pont, curé de Saint-Jean-de-Chevelu, *cepit et habuit unum novissimum cum rose et carceribus* qui appartenait au dit Guillaume le jour de sa mort. Le 27 juin 1360 (Arch. Cour), il était en procès avec Berlion de Foras qui prétendait à certains droits sur l'hoirie d'Aymon, neveu d'Antoine, et dont Antoine était l'héritier. Le même jour (Ibid.), Louis Rivoire, seigneur de Domessin et Gerbais étant présent, Antoine fit certaines donations à Berlion, fils de Lancelot d'Escrivieu, damoiseau, et ensuite aux autres fils du dit Lancelot.

GUILLAUME DU PONT, dit FICHALLY, seigneur de Lustrin; il prète hommage pour le Comte le 16 novembre 1329. Dans une reconnaissance passée le 26 mai 1336 (Arch. Lucey) en faveur d'Alésie, relaissée de Jacquemet de Chamburcio, rière Saint-Paul, on trouve en abornement *nomen Guillelmi dicti Fichally*. Il était, le 12 novembre 1323 (Abbé Perrin), fiancé à Jacquemette, fille de Rolet Guersi, bourgeois de Chambéry. Il ép. une Jacquemette, fille de Luquette N. N. (Comptes de tutelle, Arch. Lucey). Jacquemette possédait des biens à Saint-Hippolyte, près d'Aix, et fit, le 15 juin 1335 (Ibid.), du consentement de son mari, donation de toute sa dot et de tous ses biens à Mess^{rs} Arthaud du Pont, curé de Saint-Jean-de-Chevelu. Guillaume a dû mourir vers la fin de 1339 ou le commencement de 1340. On a les comptes de tutelle, pour les années 40, 41, 42, 43 (sic), des enfants pupilles du dit Guillaume (Arch. Lucey); comptes de la sépulture faite à Hautecombe; dépenses de 2 quintaux et 54 livres de cire; oblations à Lustrin, à Saint-Jean-de-Chevelu, etc.; *pro equis oblati...* et *pro panis auri et clipeo*; pour l'achat d'une robe blanche *pro dicta Luqueta* (mère de Jacquemette); pour le salaire des messes journalières pour le repos de l'âme du dit Guillaume pendant les années 1340 à 1343. On y mentionne les actes suivants: 1^o donations au dit feu Guillaume par Alésie, veuve de Berlion du Pont, dont une est faite *super assetamento dotis sue*; 2^o une quittance faite à Guillaume par Arthaud, curé de Saint-Jean-de-Chevelu, des biens de son père; 3^o une autre quittance pour le même objet, en faveur de Guillaume, par Guigon du Pont (c'est peut-être Guigon, moine, *avunculus* des pupilles); 4^o un assest de la dot de sa femme faite par Barthélémy « Comte » (?) (peut-être un beau-frère de Guillaume); 5^o une acceptation, sous bénéfice d'inventaire, des biens paternels par ledit Guillaume. On y voit que Guillaume avait donné à sa femme *duos annulos aureos cum lapidibus bonis... in die sponsaliorum ejus sive die immediate sequenti in mane in castro chamburcio ubi pernoctabant*.

Mess^{rs} ARTHAUD DU PONT, curé de l'église de Saint-Jean-de-Chevelu. Le 7 mars 1369 (Arch. Lucey), il fait donation à Aymon, fils de M^{rs} Mess^{rs} Lancelot d'Escrivieu, chev., de tous ses droits sur le château soit maison-forte de Lustrin, m. et m. empire et omnimodique, rentes féodales, hommes et hommages, terres, moulins, etc., et de tout ce qu'il peut prétendre sur l'hoirie de Berlion, son père, et sur la dot de feu Alésie, sa mère. L'usufruit lui est conservé. Le même jour, il fait donation audit Aymon, toujours à cause des services rendus, des biens et dot de Jacquemette, femme de Guillaume du Pont, seigneur de Lustrin, dont celle-ci, du consentement de son mari, lui avait fait donation le 15 juin 1335; Guignon du Pont, notaire; fait à Lustrin, *infra castrum*, témoins: François et Georges du Pont, notaires. Il est désigné comme tuteur, après la dite Jacquemette, pour les enfants pupilles de Guillaume-Fichally, dans le testament de celui-ci.

MARGUERITE, sœur de Guillaume-Fichally et femme de Jean de Nantajo, lequel, l'an 1342, donne quittance *pro re vanancia* de la dot de sa femme (Comptes de tutelle des pupilles Fichally, Arch. Lucey).

VI. AYMON, fils pupille, en 1340-1343, de Guillaume-Fichally. Celui-ci donna à sa femme Jacquemette *unum ciphum argentum cum pede et civerco douaratis... in puerperio Aymonis ipsorum filii*. Il mourut sans descendance avant le 27 juin 1360, date à laquelle son oncle et héritier Antoine, moine à Hautecombe, était en procès au sujet de l'héritage du dit Aymon.

Aménég, fils pupille, en 1340-1343, de Guillaume-Fichally. Son *avunculus Petrus Bertrandi* fit don au dit Amédée et à son frère de robes dont la façon est portée en dépense au compte de tutelle; à dû mourir avant son frère Aymon et sans descendance.

N. N., bâtard de Guillaume-Fichally. Le receveur des comptes de tutelle *librarii rectori scholarum Yenne pro salario docendi instardum* (Arch. Lucey). Peut-être lui, Jean, bâtard, que l'Abbé Perrin attribua à Gilles, dit Gilet, qualifié par lui: Fichally, par confusion, je crois, avec Guillaume, quelquefois appelé Gilet.

SEIGNEURS DE ROMAGNIEU, DOMESSIN, GERBAIS, BELMONT, BRUSSOLE.

II. SIBUET RIVOIRE.

Il était le père de Berlion ci-dessous ; probablement mort avant le 2 juin 1288, date à laquelle ledit Berlion vend ses droits au Pont-de-Beauvoisin... Pont-Étre lui, Sibuet Rivoire, ténant, le 16 des kalendes de juin 1275, à la vente de la moitié de la mustratie de Vienne par Guillaume de Beauvoir à l'Archevêque de Vienne (Valbonnais, Preuves).

(1) Bien que cette ascendance ne soit pas certaine, je donne à Sibuet le degré II dans les générations pour permettre au lecteur de mieux suivre le développement parallèle de la filiation chez les Rivoire et chez les du Pont-de-Beauvoisin.

(1 bis) Ce sceau présente un écu tout simple où l'on voit un fasces chargé de la bande et un essorin où l'on lit: BERLION RIVOIRE. Ce qui n'empêche que, dans la rédaction des mêmes actes, le même personnage est désigné: Bello Rivoire et Bello Rivoire.

III. MESS^{rs} BERLION Rivoire (Rivoire, Rauvoire et Rauvoire).

seigneur de Rochefort et de Domessin, chev. fils de Sibuet Rivoire, est peut-être petit-fils de Berlion, seig^r du Pont-de-Beauvoisin, dont il portait le prénom et possédait presque certainement une partie des droits au Pont-de-Beauvoisin. Le samedi dans l'octave des Saints Jacques (Philippe 8 mai) 1288 (Sommaire des Fiefs), le Comte de Savoie lui accorde, en compensation de 14 livres viennoises dont il lui était débiteur, inféodation de certains hommes et servs rière Belmont et Domessin et dans les confins de la juridiction du dit Berlion ; et, dans le volume des inféodations des Archives Camérales, on voit que ceci a lieu en paiement de la juridiction et autres choses du château et mandement du Pont-de-Beauvoisin, vendues au Comte de Savoie. Cependant ce n'est que le 2 juin 1288 (Arch. Cour) que fut passé l'acte de vente par Berlion Rivoire au Comte de Savoie, de sa portion du Pont-de-Beauvoisin pour le prix de 1.000 livres viennoises de capital et pour 14 livres de revenu annuel. A cet acte sont témoins Berlion du Pont-de-Beauvoisin et un autre Berlion Rivoire. Il fut un des exécuteurs testamentaires de Louis de Savoie, baron de Vaud, qui testa le 13 janvier 1302 (Guichenon, Savoie). Il est témoin, le 2 décembre 1304 (Arch. Cour), à l'acte par lequel Louis de Savoie, baron de Vaud, remet à Othon de Grandson et à Pierre de Belmont, son neveu, les châteaux de Cudrefin, Grandcour et Bellerive en garantie de sommes prêtées. Il agit ensuite, le 11 novembre 1311 et le 24 septembre 1314 (Ibid.), comme procureur du dit Prince Louis pour inféoder lesdits châteaux et d'autres encore au dit Pierre, devenu beau-frère du Prince Louis, et fixer la modalité du rachat éventuel des dits châteaux. Ces deux derniers actes sont scellés du sceau de Berlion Rivoire (Commune de Mr Ernest Cornaz) (1 bis). Il fut présent (Guichenon), en 1309, à l'accord du mariage de Marguerite de Savoie-Vaud avec Simon de Sarrebruck et, le 10 juin 1314, au traité de Villars-Benoit entre le Comte de Savoie et le Dauphin. C'est probablement lui, Berlion Rivoire, baron savoyard, vassal d'Amédée V, qui fut nommé vicaire impérial à Vercell en 1310 (A. de Gerbais de Sonnaz, Amédée V et les Savoysards) ; et aussi Berlion Rivoire nommé dans le compte d'Antoine de Clermont en 1315-1316. Enfin lui, peut-être, Berlion Rivoire qui était, en 1318, châtelain de Castelvecchio, près de Moncalieri (Arch. de Moncalieri). Arbitre, le 4 des nones de mai 1316 (Arch. Lucey), dans le différend existant entre Pierre de Luyricu et Louis de Savoie, baron de Vaud, au sujet de la construction du château de Montvéran, il était encore, le jeudi après Noël 1318 (Ibid.), de Jacques à une quittance donnée par Arthaud de Chevelu à Péronet d'Escrivine pour la restitution de sa dot. Le 1^{er} février 1318 (Arch. Cour), il reçoit du Comte Amédée investiture de la donation à lui faite par Louis de Savoie, baron de Vaud, du fief de Rochefort et de ses dépendances. C'est peut-être lui qui fut châtelain de Saint-Laurent-du-Pont (Abbé Perrin, Hist^{re} du Pont-de-Beauvoisin, Comptes de la châtellenie). Il ép. Anne de la Poype (Preuves des Comtes de Lyon) qui était mère de Louis Rivoire ci-dessous, grand-mère de Perret, arrière-grand-mère d'Aynard pour qui sont faites les preuves. Mais, dans celles-ci, le mari d'Anne est appelé Othon. Il doit y avoir là une erreur de copie, car Louis est sûrement fils de Berlion et le nom d'Othon ne se rencontre nulle part ailleurs chez les Rivoire. Berlion était mort avant le 9 novembre 1323 (Sommaire des Fiefs).

IV. MESS^{rs} LOUIS Rivoire (ou Rauvoire), chev.

seig^r de Romagnieu, Domessin, Belmont, Rochefort, la Bâtie-Montgascon, Gerbais, Brussole (2), etc., coseig^r du Pont-de-Beauvoisin. Qualifié fils de feu Berlion, il reçoit, le 9 novembre 1323 (Sommaire des Fiefs), investiture des biens féodaux qu'il possédait au Pont-de-Beauvoisin. Il reçoit de nouvelles investitures à cause du Pont-de-Beauvoisin et prête hommage les 16 et 22 novembre 1329 (Ibid.). Les 26 juin et 11 septembre 1343 (Ibid.), il reçoit l'investiture et prête hommage pour ses biens à Domessin. Le 5 septembre 1353 (Arch. Cour), il reçoit donation et inféodation de la juridiction, hommes, hommages, biens et rentes de Sainte-Marie-d'Alvey en augmentation de fief. Le 19 juillet 1358 (Sommaire des Fiefs), le Prince Charles lui fait donation de la juridiction du Pont-de-Beauvoisin et donne ordre au châtelain du Pont de le mettre en possession. Je pense que c'est lui Louis Rivoire, qualifié seig^r de Faverges (3), qui figure, le 7 juin 1329, parmi les fidèles vassaux à qui Edouard de Savoie donne l'ordre de cesser les hostilités contre les habitants de Saint-Chief (Ives des Arch. de l'Isère des Arch. de l'Isère des Arch.). MESS^{rs} LOUIS Rivoire, chev., avait acheté de Berlion du Pont et de ses sours le château de Belmont avec la juridiction du château, du mandement et des paroisses de Belmont et de Tramontet ; le 27 octobre 1345 (Arch. du Rhone, H. 72), une convention intervient entre les du Pont et Rivoire d'après laquelle si Berlion du Pont meurt sans enfants mâles, 10 livres de revenu annuel et les biens possédés par les du Pont à Pierre-Châtel et à la Balme et qui avaient été réservés dans la vente de Belmont, parviendront par parts égales à Louis Rivoire et à Gilet du Pont, oncle de Berlion, en regard aux services rendus aux vendeurs par ces derniers. Le 17 décembre 1345 (Sommaire des Fiefs), Louis reçoit investiture du château de Belmont et de la paroisse de Tramontet. Il ép. Engline ou Eyglène de Gerbais, fille d'Humbert et de Catherine de Pontverre, avec qui il reçoit, le 5 octobre 1359, investiture de leurs biens féodaux de Gerbais, Rochefort et de Sainte-Marie-d'Alvey. Le 27 juin 1360 (Arch. Cour), d'accord avec Pierre Bovet, chev., son beau-frère, il transige, sous l'arbitrage du Comte de Savoie, avec Guillaume de Miribel, seig^r de Paramans, agissant au nom de sa fille Jeanne, veuve de Jacques de Gerbais, au sujet de l'héritage Gerbais. Gerbais et Rochefort furent attribués à Rivoire et à Bovet : une première division de biens avait eu lieu entre ces derniers le 9 juillet 1359. Louis teste une première fois le 21 octobre 1358 et une deuxième fois, au château de Chambéry, le 26 septembre 1360 (Arch. Camérales). Il fait des legs pieux aux églises de Domessin, Gerbais, Belmont et Pont-de-Beauvoisin ; aux abbayes d'Hautecombe et de Tamié ; parle de sommes dues à un certain peillu (Pelloux ?), petit-fils du bâtarde de Burgoy, dont la mère attendait le complément de la dot concédée par lui, Louis ; et aussi à la femme de Guillaume Margarin, du Pont-de-Beauvoisin (sont-ce des bâtards des Rivoire ?) ; nomme ses filles et ses fils auxquels il substitue les premiers ; et, à celles-ci, les fils, à savoir, de Pierre d'Ameysin, son neveu, puis Jacques d'Aprémont (4), Guichard et Sibuet, fils de Sibouquin de Virieu, seig^r de Faverges, et Jean Guersy, son cousin. Il nomme exécuteurs testamentaires sa femme Engline et Pierre d'Ameysin. Berlion Rivoire (parenté pas indiquée) sera conseiller de ses exécuteurs et exécuteur testamentaire lui-même, s'il est besoin. Il veut que, si à lieu le mariage projeté et traité entre l'un de ses fils (sic) et la fille, non nommée, de Mess^{rs} Guigon Rivoire dit Gringeta, ce fils paie 2.020 florins ; savoir : 1.500 florins au dit Mess^{rs} Guignes, 400 florins à Louis de Bussy pour le rachat de 20 livres viennoises de revenu qu'il tenait de terra diete filii, 120 florins aux Religieux de Abergin, de l'ordre de Cîteaux, pour un rachat semblable. Ces 2.020 florins seront payés à deniers communs par les trois héritiers (pour ce qui n'aura pas été payé par le testateur, avant à mourir probablement, après le mariage, et ayant déjà payé une partie de ces 2.020 fl.). Celui des héritiers qui fera le mariage rendra, en argent ou en terres, 1.500 florins à celui des héritiers qui aura Romagnieu (5). Engline teste le 29 septembre 1360 (Arch. Cour). Considérant intimam amorem maternalom et affectionem specialem pour Sibuet filium suum carissimum, elle lui fait donation de tous ses biens ; elle fait des legs à Antoine, à Berliat et à Perret, ses fils, à Marguerite et à Catherine, ses filles (Béatrix n'est pas nommée) ; elle veut être enterrée dans la chapelle du prieuré du Pont-de-Beauvoisin qu'a fait construire Mess^{rs} Berlion Rivoire, feu père du dit Louis, son mari. Elle substitue à ses fils et à ses filles sa sœur Béatrix, femme de Mess^{rs} Pierre Bovet, et Marthe epus sororem (?), femme de Pierre de Cervens. Dame Engline, femme de Louis Rivoire, était présente à Chambéry, le 11 mai 1365, dans l'assemblée qui attendait le souverain à l'entrée du château, lors de l'arrivée de l'Empereur Charles IV (Dino Muratori). Louis Rivoire est souvent cité par Guichenon, entre 1350 et 1362, comme présent à des actes importants des Princes ou comme négociateur et ambassadeur de ceux-ci. Louis Rivoire était châtelain de Moncalieri en 1345-1346-1360 (Arch. de Moncalieri). Il faisait partie, le 20 juillet 1355, du Conseil résidant près de la personne du Comte Amé. Le 20 juillet 1351, le Comte de Savoie lui fait donation de la mustratie perdue à Villeneuve (Ile de Ciers), de la maison-forte de Saint-Didier et du moulin du dit lieu (Berquis ; Commune de Mr P. Saint-Olive). Louis recevait, le 3 avril 1365 (Arch. Lucey), l'hommage lige de Mess^{rs} Berlion de Chevelu, chev., pour 100 sols viennois de revenu annuel que Berlion prend en fief du dit Louis (Arch. Lucey). Louis fut nommé, le 3 janvier 1366, par Amédée VI, conseiller de la Régente (Bollati, Spedizione in oriente), et vivait encore le 30 mars 1366, date à laquelle il est présent, comme arbitre, à une transaction entre le Comte d'Orléans et Guigon du Novrey (Arch. Thuyse). Il devait être mort avant le 6 janvier 1368, quand le Comte Vert, retour d'Orient, se rendant de Chambéry à Saint-Antoine-de-Vienne, après avoir passé un soir au château de l'Espine, fut reçu à Domessin sumptibus liberorum domini Ludovici Rauvoire (Bollati, loco citato).

Ne Seig^r BERLIAT Rivoire, seig^r de Brussole et de Romagnieu. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU V.

V. Ne Seig^r SIBUET Rauvoire, seig^r de Belmont et de Gerbais. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

PERRET Rivoire, seig^r de Domessin et de la Bâtie-Montgascon. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

ANTOINE RIVOIRE, légataire de son père et de sa mère en 1360 ; il était destiné à l'état ecclésiastique et devait entrer en religion et ordina de Saint-Antoine de Vienne ; mais en cas qu'il se marie, il pourra être substitué à ses frères. Destinée inconnue.

TABLEAU III.

HUGUES Rivoire, figure comme prieur de Tullins dans la transaction intervenue, en juin 1269, entre Guillaume, évêque de Grenoble, et Aynard, abbé de Saint-Chief (Pilot de Thorey, Prieurs de l'ancien Diocèse de Grenoble).

FALQUES Rivoire, ténant, en 1277, à une délimitation du mandement de Tolvon et de celui de Moirans (Pilot de Thorey, Prieurs de l'ancien Diocèse de Grenoble).

ANDRÉ RIVOIRE, donné par l'Abbé Perrin comme seig^r de Montbuffet et possédant des biens près de la Côte-Saint-André. C'est peut-être lui que les Comptes de la châtellenie du Pont-de-Beauvoisin signalent comme châtelain de Faverges en 1304, et ayant dépensé 26 livres viennoises pour la remise en état du château de Faverges.

MALLENUS RIVOIRE, est témoin, le 8 février 1300, à une délibération capitulaire des religieux chartreuses de Parménie (Pilot de Thorey, Prieurs de l'ancien Diocèse de Grenoble).

GUILLAUME Rivoire (al. Ravoria), chev^r, seig^r du Pont-de-Beauvoisin ; voir au TABLEAU II au SUJET DE SON ASCENDANCE POSSIBLE. Il est père de Nantelmet et de Guionet ci-dessous et devait être mort avant le 3 mai 1298. Probablement à des actes d'Amédée, comte de Savoie (Reg. Com. Sab.). Qualifié : Guillelmus Rivoire, de Ponte, dans deux chartes de 1267 et 1277 (Abbé Perrin). En 1299, le châtelain du Pont-de-Beauvoisin fait réparer la maison-forte de feu Guillaume Rivoire qui était comprise dans l'enceinte du château (Ibid., Comptes de la châtellenie).

NANTELMET, fils de Guillaume Rivoire ; il vend, avec son frère, au Comte Amédée de Savoie leur château et juridiction au Pont-de-Beauvoisin, le 3 mai 1288 (Arch. Cour), pour 600 livres viennoises.

GUIONET, fils de Guillaume Rivoire ; il vend, avec son frère, au Comte Amédée de Savoie leur château et juridiction du Pont-de-Beauvoisin, le 3 mai 1288, pour 600 livres viennoises (Arch. Cour). C'est peut-être lui, Guigon Rivoire, seig^r de Domessin, qui fait, le 18 avril 1301 (Sommaire des Fiefs),

donation de sa maison-forte au Prince, maison pour laquelle, en y adjoignant des moulins et autres biens au dit lieu, il prête fidélité au Comte Amédée de Savoie le 4 septembre 1309. Le 4 des kalendes d'août 1291 (Arch. Locher), Guigon, seig^r de Domessin, reconnaît en fief noble pour la terre, seigneurie, juridiction de Saint-Maurice-de-Rotherens et la partie de la terre de Gerbais y unie. L'omimode juridiction de Domessin était, en 1338, la propriété de Berlion Rivoire ci-dessous ; il me semble difficile qu'elle fut étrangère à la possession de la maison-forte, de même qu'à celle du titre de seig^r de Domessin. Je pense donc que Guigon dut être le père de ce Berlion et qu'il était mort avant 1338. La similitude de nom me le fait identifier avec Guionet, fils de Guillaume ; mais il pourrait être aussi bien fils de Sibuet et frère de Berlion ci-contre. Il serait d'ailleurs très risqué de vouloir tirer une conclusion, certaine pour la filiation, de la seule possession des divers titres de seigneuries des Rivoire ; les membres de cette famille s'attribuent le titre de seigneur, quelle que soit la portion détenue par eux de cette seigneurie.

PHILIPPE Rivoire, chanoine et chantre de l'église de Lausanne ; nommé exécuteur testamentaire et héritier substitué par Thomas de Saillione, genre de Louis Rivoire, dans son testament du 22 novembre 1358 (Arch. Cour). Ledit Thomas le qualifie avunculum et j'en conclus que Philippe devait être frère de Louis. Il figure au compte de Pierre Gerbais en 1358-1359 pour un prêt fait au Comte.

N. N., dénommée Alix par certains auteurs, a dû épouser N. d'Ameysin, père de Pierre d'Ameysin, lui-même qualifié neveu par Louis Rivoire, seig^r de Domessin ci-contre, à cause de la transmission de la juridiction de Domessin qui passa de ce dernier Berlion à Louis avant 1358, probablement à la suite de la mort du dit Berlion, tandis que Berlion qui nous occupe vivait en 1360. Il est peut-être frère de Louis et peut-être aussi fils sans descendance mâle. Il pourrait être l'un des deux Berlion Rauvoire indiqués comme châtelain de Beaufort et châtelain de Saint-Laurent-des-Déserts, par Dino Muratori (L'empereur Charles IV en Savoie), à moins encore qu'il n'eût ensemble les deux châtellenies (7).

GUILLAUME Rivoire, père d'Amédée ci-dessous, était mort avant le 18 novembre 1367 (Arch. Cour).

BERLION RIVOIRE, seig^r de Domessin. Il recut, le 8 septembre 1338, l'inféodation par le Comte Amédée de Savoie de l'universelle et omnimode juridiction rière la paroisse de Domessin ; il était peut-être fils de Guigon ci-dessus. C'est, je pense, cette juridiction qui fut, en 1358, l'objet de la donation faite par le Prince Charles à Louis Rivoire ci-contre, lequel possédait déjà d'autres biens et droits à Domessin, et j'en conclus que Berlion ne dut pas avoir de descendance (7).

L'Inventaire des Archives des Dauphins du Viennois donne l'énumération des personnages suivants qu'aucune indication de filiation ne me permet de rattacher aux autres Rivoire cités ici :

- GUILLAUME Rivoire, chev^r, XI des kalendes d'octobre 1276.
Dragonetus Rivoire, damoiseau, 12 juin 1304.
GUIONET Rivoire, damoiseau, 12 juin 1304.
GUILLAUME Rivoire, }
DRONNET Rivoire, } 27 février 1333.
HUMBERT Rivoire, }
SOPHRED Rivoire, }
PIERRE Rivoire, 6 avril 1337.
GUILLET Rivoire, }
HUMBERT Rivoire, } 19 juin 1339.
THOMAS Rivoire, }
GUIONET Rivoire, }
SOPHRED Rivoire, }

Ils paraissent tous comme ayant prêté hommage, aux dates ci-dessus, en faveur du Dauphin de Viennois.

(7) Un Berlion Rivoire était châtelain de la Rochette en 1354-1356 (Compte d'Aimon de Chablat, châtelain de Chambéry).

(6) Thomas teste le 22 novembre 1358 (Arch. Cour) au château d'Evian ; il légue 300 fl. d'or, ultra dotacionem, à Marguerite et nomme Philippe Rivoire, chanoine et chantre de Lausanne, son avoué, et Mess^{rs} Pierre Bovet, ses exécuteurs testamentaires. Il substitue à ses enfants à autre ledit Philippe, chanoine.

MARGUERITE, fille de Louis Rivoire ; légataire de son père et de sa mère en 1360, elle était alors la femme de Thomas de Saillione, fils de feu Pierre, lequel Thomas, le 20 novembre 1358 (Arch. Cour), donne à Louis Rivoire quittance d'une somme de 200 fl. d'or sur la dot de ladite Marguerite (6).

BÉATRIX, fille de Louis Rivoire, légataire de son père en 1360 ; elle était alors religieuse, dite sœur Marguerite, dans un couvent de Chambéry.

AMÉDÉE Rivoire, cité, le 3 septembre 1357, dans un compromis entre Jacques de Gerbais et Jean Ravays, de Saint-Maurice-de-Rotherens, par lequel on voit qu'Amédée possédait une partie du fief de Saint-Maurice. Le 18 novembre 1367, dit fils de feu Guillaume, il reçoit, par la main de Jean Ravais, chancelier de Savoie, l'investiture de ses biens de Saint-Maurice-de-Rotherens (Arch. Cour).

SEIGNEURS DE BRUSSOLE ET DE ROMAGNIEU.

V. N° Seigr Berliat Ravoyrie, seigr de Brussole et de Romagnieu (voir son ASCENDANCE AU TABLEAU III).

2° fils : à la demande de son père Louis Rivoire, seigr du château de Domessin, Jacques de Savoie, prince d'Achaie, investit ledit Berliat de revenus dont le Prince vient de faire concession en fief au dit Louis, soit 200 fl. d'or de revenu perpétuel qui seront percus : 1° sur 150 fl. dus au Prince par la commune et les habitants de Caburi (Cavour) pro franchisia sive censeria franchise dicti loci, et 2° sur 50 fl. à prendre sur les revenus de Briconyssi (Bricherasse, province de Fignerol), appartenant au dit Prince. Celui-ci investit encore Berliat de 20 livres de revenu à prendre sur les revenus du dit Louis au Pont-de-Beauvoisin, 29 septembre 1336 (Arch. Camérales). Le 4 mai 1360 (Arch. Cour), le Comte de Savoie confirme, en faveur de Louis Rivoire, l'assignation faite par Jacques de Savoie de 150 fl. d'or à percevoir sur la communauté et les hommes de Cavour; et, le 10 mai 1360, le Comte de Savoie, ayant disposé, en faveur de Georges Cocayrni, du château et des revenus de Bricherasse, jadis hypothéqués pour 50 fl. en faveur de Louis Rivoire par Jacques de Savoie, ante quam ad manum nostram devenisset, transporte cette assignation sur 15 livres gros tournois à percevoir sur la gabelle du sel à Turin.

Il est fil, lors du testament de son père, habiter avec son frère Perret la maison de Domessin. Ces deux frères reçoivent chacun la moitié de la maison-forte de Romagnieu et partageront avec Sibuet les vignes du mandement d'Yenne.

Il est, le 8 mars 1370, fidejusseur au contrat dotal de Gallois de Viry et de Bonne de Brussole. Qualifié seigr de Brussole, il est fidejusseur, le 13 mars 1376, au contrat dotal Clermont-Gerbais et, qualifié seigr de Romagnieu, il est, le 11 juillet 1382 (Arch. Morand), témoin au contrat dotal Luyricu-Ameyzin. Le 1° avril 1377 (Arch. Isère), N° Berliat Ravoyrie, en son nom et de Perret, son frère, prête hommage au Roi-Dauphin, à la suite de la cession par le Comte de Savoie des territoires situés à l'ouest du Guiers. Le 22 avril 1381 (Abbé Perrin), Berliat prête hommage pour Romagnieu et Faverges (1).

Il ép., contrat dotal du 17 mars 1380 (Guichenon, Savoie), à Yenne, Catherine, fille d'Humbert, bâtard de Savoie, et d'Andise d'Arvillers; Catherine était veuve de Guillaume, seigr de Luyricu, qu'elle avait ép. le 8 mai 1356 (2). Berliat était mort avant 1384.

VI. N° et P° Pierre Ravoyrie, seigr de Romagnieu, de Faverges et de Brussole.

Il était, en 1394 (Arch. Isère), sous la tutelle de N° Sibuet Rivoire, son oncle. Il ép. Bonne de Grolée (Preuves des Comtes de Lyon, Chorier, Abbé Perrin), le 30 septembre 1398; il n'avait donc que 17 ans. Il est, le 31 décembre 1403 (Arch. Thuyset), fidejusseur au contrat dotal Mouxy-Chevelu. Le 2 juillet 1408 (Arch. Camérales), il passe consignment de ses biens à Brussole: castrum suum in loco Bruzoli cum omnimoda jurisdictione, mero et mixto imperio. Il est indiqué par Capré parmi les grands seigneurs, vassaux et gentilhommes ayant prêté hommage, l'an 1430, sous le titre du Pont-de-Beauvoisin. Il teste le 28 août 1437 (Preuves des Comtes de Lyon) et était mort avant le 29 novembre suivant.

N° et P° Seigr Messr Berlion, dit Berliat Ravoyrie, seigr de Romagnieu et de Faverges. C'était père de Berliat ci-dessous, lequel était neveu de Jacques ci-contre. Berlion était frère de Jeanne Rivoire et, le 20 février 1447 (Arch. Savoiron), avec Guidon, son frère, il donne des fidejusseurs pour la dot constituée à ladite Jeanne, savoir: Amédée Rivoire, seigr de Pressins, Antoine Rivoire, prieur de Corbelin, Aymon Rivoire, chanoine de l'église de Vienne, etc. Il passe reconnaissance pour le Dauphin, à cause de Romagnieu et de Faverges, le 28 mai 1448 (Inv° Arch. Vienne). Je pense que c'est lui, Berliat Rivoire, écuyer, nommé dans la monstre d'armes de Pierre Rivoire, seigr de Domessin, le 25 octobre 1424 (Bergus, Commune de M. P. Saint Olive).

Rév° Père en Christ, Seigr Messr GUGUES (al. Guicon ou Guison) Ravoyrie, licencié es décrets, protonotaire du Saint-Siège apostolique, précepteur de la religieuse maison de Saint-Antoine de Chambéry, commendataire et administrateur perpétuel du prieuré de Lémenc, agit, à ce titre, le 17 septembre 1471 (Arch. la Place). Le 11 décembre 1437 (Arch. Camérales), N° Guidon Rivoire, damoiseau, en son nom et de Guillaume, son frère, seigr de Bruzoli et de Romagnieu, passe reconnaissance pour leurs biens à Brussole. Il intervient en 1446, non encore entré en religion, au contrat dotal de Jeanne, sa sœur, et donne, en 1447, des fidejusseurs pour sa dot. Lui et son frère Guillaume se firent réciproquement, le 21 février 1450, donation de tous leurs biens, instituant après eux, pour héritier, leur frère Jacques qui n'avait pas voulu entrer en religion (Note de M° de Rivoire de la Bâtie, communiquée par M° P. Saint Olive).

N° GUILLAUME Ravoyrie, damoiseau, seigr de Brussole et de Romagnieu, fils de feu Pierre Ravoyrie, donne, le 29 novembre 1437, procuration à son frère Guidon pour la reconnaissance à passer pour leurs biens à Brussole (Arch. Camérales).

Berliat Rivoire, écuyer, fils de Berlion, dit Berliat, et neveu de Jacques, mort sans postérité avant 1477. Son héritage passa au dit Jacques.

Vén° et Rév° Messr Pierre Ravoyrie, prieur du prieuré de Saint-Philippe, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Grenoble; arbitre, le 11 janvier 1454 (Arch. Rubaud), dans le différend existant entre Vén° et Rév° Messr Humbert Marchandi, prieur de Coysse, et N° et P° Jean de Coysse, seigr de Rubaud.

Vén° et Rév° Messr Aymon Ravoyrie, chanoine de l'église de Vienne, fidejusseur au contrat dotal de Jeanne Rivoire, sœur de Berlion et de Guy, et de François de Gilly, 30 février 1447 (Arch. Savoiron). Sans doute, lui, Aymon Rivoire, préchantre de l'église cathédrale de Vienne, à qui, le 8 juillet 1478 (Arch. Isère), Jean Thomassin vend une somme de vin.

Vén° et Rév° Messr Antoine Ravoyrie, prieur de Corbelin, fidejusseur au contrat dotal de Jeanne Rivoire et de François de Gilly, 29 février 1447 (Arch. Savoiron).

Rév° Messr Jean de Ravoyrie, chanoine et précepteur de la Sainte Eglise de Vienne, présent, le 14 juin 1531 (Arch. Savoiron), à l'enquête faite à la demande de Catherine de la Baume, veuve de Michel de Gilly, tendant à être relevée de la tutelle de ses enfants. Il s'y trouve avec Jean de Menthon, seigr de Rochefort, comme « les plus proches parents » des enfants pupilles. Jean de Menthon était le propre demi-neveu des enfants, puisque fils de Janus de Menthon et de Marie, fille du 1° lit de Michel de Gilly. Jean Rivoire est témoin, le 8 juin 1550 (Arch. Thuyset), aux assurances dotales pour Gabrielle Rivoire ci-dessous. Je pense que c'est lui, Jean Rivoire, prieur de Corbelin, qui, le 15 janvier 1542 (Arch. de l'Isère), se plaça sous la sauvegarde delphinale par Lettres du Gouverneur du Dauphiné, et mourut en 1531. Il fut reçu, le 24 octobre 1543, chanoine et comte de Lyon, désigné comme fils de Bertrand Rivoire et de Claudine de Seyssel. C'est peut-être lui aussi, Jean Rivoire, qui, en 1551, était chanoine de Saint-Chef (Pierre-Antoine Naz, Franchises de Saint-Genix).

Vén° et Rév° Messr Pierre Ravoyrie, commandeur de la commanderie Saint-Antoine de Marsaille, avait, avec divers personnages dont deux religieux de la commanderie Saint-Antoine de Chambéry, acheté, le 14 janvier 1554, pour 300 écus d'or, 100 fossarées de vigne et une moitié de maison, le tout sis à Montterminod. Il vendit le tout aux vendeurs primitifs le 19 avril 1560. Il est témoin, le 8 juin 1560 (Arch. Thuyset), aux assurances dotales de Gabrielle ci-contre.

GABRIELLE, fille d'Antoine Rivoire, seigr de Romagnieu, et de Claudine de Penencin; femme de François de Menthon, seigr de Rochefort, conseiller de la ville d'Aubonne, qui, le 8 juin 1550 (Arch. Thuyset), donne des assurances pour la dot de ladite Gabrielle; fait au château de Rochefort-Séran.

ANTOINE RIVOIRE, frère de Claude qui est déclaré son héritier pur et simple par arrêt de la Cour delphinale du 27 mars 1598 (Arch. Thuyset). Il était mort avant 1577 (Ibid.).

(1) Le 13 septembre 1371 (Arch. Cour), Antoine de Miolans, seigr d'Urtières, tuteur des filles de feu Guichard de Virieu, seigr de Faverges, et d'Antoine, fille du dit Antoine, vend, avec l'approbation du Comte de Savoie, à Sibuet, Berliat et Perret, frères, fils de feu Messr Louis Rivoire, seigr de Domessin, pour le prix de 60.000 fl. d'or, tous les droits des dites filles sur le château, mandement, territoire et district de Faverges; et ce, pour déguer les dites filles de l'hypothèque qui pesait sur tous leurs biens tant en faveur des héritiers de Messr Berlion Rivoire, chev', seigr de Pressins, que, en faveur de ladite Antoine, pour la restitution de sa dot, de l'augment de celle-ci et de la donation à cause de nocces, et en faveur d'autres créanciers. Le même jour (Ibid.), Pierre Gerbais ayant cautionné pour les frères Rivoire envers Antoine de Miolans, lesdites femmes passent en sa faveur une obligation de 4.000 fl. et lui font, pour 6.000 fl., cession du château de Faverges et de la moitié des biens acquis par eux; l'autre moitié de la terre étant entre les mains de Sibuet, dit Borniat, de Virieu, qui prétendait droit, jure domini, indivis pour un tiers avec feu Guichard, son frère, et Anne de Paladra, sa sœur, sur l'hôirie de Sibuet de Virieu, leur père. Par cette obligation de 4.000 fl., les frères Sibuet, Berliat et Perret s'engageaient à rembourser ladite somme en payant: 1° 3.000 fl. dus par Miolans aux héritiers de feu Messr Berlion Rivoire, chev', seigr de Pressins, et garantis par Pierre Gerbais; 2° 1.000 fl. payables soit dans un an, soit deux mois après le mariage survenant de ladite Antoine.

D'après une pièce des archives de la commune de Granieu (Commun° de M. P. Saint Olive), Pierre Gerbais, mené par le Gouverneur du Dauphiné, d'une saisie sur ses biens, revendit ses terres de Faverges à Berliat et Perret Rivoire et à Sibuet de Virieu, 5 septembre 1377. La pièce de Granieu qui est une copie du XVIII° siècle, utilisée dans un procès devant le Parlement du Dauphiné, constate le partage des biens, des hommes et des terres entre Sibuet de Virieu et les deux Rivoire sur le taux de 5/8 à Virieu et 3/8 aux Rivoire, le château de Faverges restant à Virieu.

(2) D'après Guichenon, Catherine était majeure de 12 ans lors de son premier mariage (qui est de 1356 et non de 1358, date de la quittance dotal). Elle avait donc de 36 à 40 ans en 1380. Berlion n'avait peut-être pas plus de 40 ans si l'on admet qu'il eût au plus une vingtaine d'années en 1360, date de l'émancipation de son frère aîné Sibuet.

TABLEAU V.

VII. N° Jacques Rivoire, écuyer, seigr de la Bâtie-Montgason, Domessin et Brussole, fils de Pierre Rivoire, seigr de la Bâtie-Montgason et Romagnieu, et de Bonne de Grolée (Preuves des Comtes de Lyon), conseiller d'Etat en 1473-1474 (Blanc Bonnefoy), comparait, le 25 septembre 1477 (Note Gauduel, communiquée par M. P. Saint Olive), devant Jean de Bailion, seigr de Lude, gouverneur du Dauphiné, au château de Lude, et déclare que Berliat Rivoire, écuyer, son neveu, fils de feu Berlion, dit Berliat Rivoire, seigr de Romagnieu et de Faverges, est décédé sans postérité et que lui, Jacques, est devenu possesseur de Romagnieu en vertu de la substitution insérée au testament de Messr Louis Rivoire, seigr de Romagnieu, son prédécesseur, et rend hommage pour lesdits biens. Il ép., en 1448 selon les uns, le 28 juillet 1458 selon les autres, Claudine de Bletterans, fille de Imbaud (ou Humbert) de Bletterans, seigr de Pierreclos, et de Claudine de Montlian (Preuves des Comtes de Lyon).

N° Dn° Jeanne Ravoyrie, sœur de Berlion, seigr de Romagnieu, et de Guidon, seigr de Brutoli, ép., contrat dotal du 3 mai 1446 (Arch. Savoiron), N° François de Gilly, seigr de Cornillon. Ses frères Berlion et Guidon lui constituent en dot 1.400 fl. d'or b. p. de 12 den. gros. Le 13 novembre 1486, Michel de Gilly, seigr de Rochefort, reconnaît devoir à Vén° Messr Nicod de Montfort, curé de l'église N.-D. du Bourg-Saint-Maurice, certaines sommes dues pour un legs fait par feu N° Jeanne Ravoyrie, sa mère.

CATHERINE, fille de N° et P° Pierre Rivoire et de Bonne de Grolée, ép., contrat dotal du 22 février 1426 (Bergus, Commun° de M° P. Saint Olive), N° Antoine de Virieu, seigr de Faverges et de Ghimilin, fils de feu Sibuet, dit Borniat, et de Jeanne Bouvard de Roussillon.

VIII. N° Gt et P° Bertrand (al. Bletterand) Rivoire, seigr de Romagnieu, Domessin et Brussole, fils de N° et P° Jacques Rivoire, ép., contrat dotal du 18 août 1495 (Arch. Musin), Claudine de Seyssel, fille de Jean et de Louise Alamand. Par une transaction du 21 juin 1537 (Ibid.), 3.000 fl., non encore payés sur la dot de 7.000 fl. donnée à Claudine, furent gagés sur les rentes de la Tour d'Arbigneu et diverses autres, aux environs de Bellej, qui furent abandonnées à ladite Claudine. Le 23 décembre 1505 (Arch. Cour), il reçoit l'investiture du château, droits et pertinences de Brussole. Le 8 janvier 1495 (Arch. Thuyset), Bertrand Rivoire achète, pour 1.160 fl., de N° Pierre de Montfalcon-Flaxieu, des biens et hommages appartenant à François de Montfalcon, pupille du dit Pierre, témoins: Provides et honnêtes hommes Jean Ravoyrie... Bertrand testa en 1538 (Chorier).

IMBAUD RIVOIRE, seigr de Romagnieu; fut célèbre dans les armes, dit Chorier. L'Abbé Perrin le qualifie: chev' de l'Ordre du Roi, maréchal de camp; colonel général d'infanterie de la Savoie; parent et émule de Bayard. Il ép. (Chorier) Jeanne de Chevalard, dame de Palais en Forez. De lui descendent, d'après Chorier, les Rivoire, marquis de Palais. Un fils d'Imbaud, Etienne Rivoire, fut élu chanoine Comte de Lyon en 1539 et nommé grand custode de Saint-Jean en 1546 (Annales de l'Académie Delphinale, 1893). Les marquis de Palais s'éteignirent en 1737 (Armorial du Dauphiné).

N° PHILIBERT RIVOIRE, seigr de la Bâtie-Montgason, fils de feu Jacques; gentilhomme du Roi; il vend à N° Jean Palmier, président au Parlement de Grenoble, la terre et seigneurie de la Bâtie-Montgason pour le prix de 5.000 livres (Bergus, Commun° de M° P. Saint Olive).

IX. ANTOINE RIVOIRE, seigr de Romagnieu, légataire, le 14 février 1513 (Mss. Comblène; Comte de Seyssel-Cressieu, Hs de la Maison de Seyssel), au premier testament de Guillaume de Seyssel; mort avant le 15 mai 1565, date de la confection de l'inventaire de sa succession (Arch. Thuyset). Il ép., le 10 juillet 1524 (Arch. Isère), Guigonne Palmier, fille de Jean, seigr de Torpessien, vibailli du Viennois. Il ép. aussi Claudine Penensin qui fut mère de Gabrielle ci-dessous. Enfin, d'après l'Abbé Perrin, il aurait épousé, en 1530, Jeanne de Montfalcon. D'après le même auteur, il fut mistral du Pont-de-Beauvoisin.

JACQUELINE, fille de N° Bertrand Rivoire, ép. 1° Reynieris Bonivard qui teste le 28 décembre 1523 (Arch. Loët), instituant Jacqueline héritière particulière pour tous les biens d'Évian, Féterne, Thonon et environs; 2° contrat dotal du 30 juillet 1525 (Arch. Thuyset), N° François Lottier, seigr de Bellecombe, citoyen de Moutiers. Elle mourut le 18 août 1564.

ANDRÉ RAVOYRIE, donné par Capré parmi les Trésoriers généraux de Savoie en 1523. Il n'appartient peut-être pas à la famille Rivoire, mais à la famille Ravoyrie, de la Rochette (?).

X. Messr Claude Rivoire, seigr de Romagnieu, Aiguebelle et Lullin, baron de Domessin; ép., contrat dotal du 26 juin 1570 (Arch. Thuyset), Dn° Moysse, fille de H° et P° Seigr Messr François, comte de Montmayeur, baron de Brandis et de Sillans, seigr de Bardessant, qui constitue en dot à sa fille 3.000 écus d'or sol coin de roi. En 1579 (Mémoires Soc. d'Hist. Suisse Rom.), agissant comme tuteur de Prosper de Menthon, son neveu, il était en procès avec François de Lettes, baron d'Aubonne. Il entreprit, ou mieux, je crois, continua, en 1577, le procès intenté contre les Gorrevod pour la succession de Claudine Rivoire, et qui était poursuivi par Gaspard, son fils, en 1612. Le 13 août 1574, il achète pour 300 ducats les château, terres et seigneuries de Domessin, de François Bochart de Mareste à qui ces biens étaient advenus par un legs à lui fait par feu Messr Guillaume Bochart de Mondragon. Le 4 avril 1585, Claude s'intitulait baron de Domessin (Arch. Camérales); à cette date sa femme était morte. Il dut mourir peu avant 1610, date de la confection de son inventaire (Arch. Isère).

LOUISE RIVOIRE, Elle ép., vers 1575, N° Jean-François de Salins, seigr de Marthod et Cornillon. Sa fille Pétronille ép., en 1599, Charles-Emmanuel de Pingon (Arch. Costa), et sa fille Jeanne-Gabrielle ép., en 1598, François-Annet de Pingon (Preuves de Malte).

XI. GASPARD « DE RIVOIRE », fils et héritier sous bénéfice d'inventaire de Claude Rivoire, il poursuivit, en 1612, le procès Rivoire-Gorrevod. D'après l'Abbé Perrin, il testa, en 1632, en faveur de « son cousin Etienne »; ce qui semblerait indiquer qu'il fut le dernier de cette branche. Cependant d'après l'Armorial du Dauphiné, la branche de Romagnieu ne s'éteignit qu'au XVIII° siècle.

JEANNE-MARIE RIVOYRIE, fille de Messr Claude Rivoire, ép., contrat dotal du 4 avril 1595, N° Georges-Alexandre de Vallence, seigr de Gruilly, en Savoie; elle eut 2.333 écus pour ses droits, y compris le legs à elle fait par G° Dame Moysse de Montmayeur, sa mère (Arch. Chamoux).

SEIGNEURS DE PRESSINS.

II. BERLION Rivoiri. Voir au TABLEAU II AU SUJET DE SON ASCENDANCE POSSIBLE. Il passe reconnaissance, le 20 janvier 1263 (Arch. Cour), pour un moulin qu'il a à Pressins, en augmentation du fief du Pont-de-Beauvoisin. Il est peut-être l'auteur de la branche des Rivoire de Pressins. C'est peut-être lui aussi qui est témoin, en 1288, à la vente du Pont-de-Beauvoisin par Berlion Rivoire (tableau III).

III. Mess^{rs} BERLION Rivoiri, seigr de Pressins, chev. Il est question de ses héritiers, non nommés, dans l'acte de vente de Faverges à Sibout, Berliat et Perret Rivoire, le 13 septembre 1371 (voir tableau V). Est peut-être le même que Berlion Rivoire, seigr de Planèze, père de Pierre et de Humbert. Car Planèze est tout voisin de Pressins et était encore, en 1463, possédé par un membre de la branche des Seigrs de Pressins.

PIERRE RIVOIRE. avec Humbert Rivoire, il prête hommage et reçoit l'investiture pour des biens rière Pont-de-Beauvoisin, le 8 novembre 1323 (Arch. Cour). Le 30 juillet 1343, il reçoit de nouveau investiture pour les mêmes biens. Je crois qu'on peut l'identifier avec Pierre, fils de Berlion, seigr de Planèze (Paroisse Saint-Jean-d'Avellan), qui, le 9 septembre 1338, passe reconnaissance à Aymon, comte de Savoie, pour sa maison-forte de Planèze (Inv^{rs} Arch. Viennois). Les derniers membres de la branche l'pressins habitait à Saint-Jean-d'Avellan en 1345. L'Abbé Perrin cite un Pierre Rivoire, seigr de Pressins; ce pourrait être celui-ci; mais il en fait un frère de Louis, seigr de Romagnieu et Domessin. Ils sont, en effet, tous deux fils de Berlion; mais je crois qu'il s'agit de deux Berlion différents (cf. note 1 à l'article d'Aynard ci-dessous).

FRANÇOISE, fille d'Humbert, seigr de Pressins; elle ép., en 1327 (Inv^{rs} Chambre des Comptes du Viennois), Guichard de Boscotel.

V. BERLION Rivoiri, fils d'Humbert, seigr de Pressins, témoin à la reconnaissance passée par ledit Humbert, à cause de Pressins, le 29 juillet 1343 (Arch. Cour). Il a dû ép. Dame Eliette N. N., veuve le 21 janvier 1378.

GUIGON Rivoiri, fils d'Humbert, seigr de Pressins, témoin à la reconnaissance passée par ledit Humbert, à cause de Pressins, le 29 juillet 1343 (Arch. Cour).

VI. N^o EYNARD (ou AYNARD) Rivoiri, seigr de Pressins, damoiseau. Le 1^{er} avril 1377 (inventaire Archives Viennois). Eynard, fils de Berlion, prête hommage au Dauphin pour la seigneurie de Pressins. Le 2 octobre 1378, il passe dénombrement en suite de l'hommage ci-dessus. Le 23 janvier 1378 (Ibid.), sa mère, dame Eliette, veuve de Berlion, lui avait donné procuration pour la passation de ladite reconnaissance. Il est fidéjusseur, le 13 mars 1376, au contrat dotal Clermont-Gerbais. Le 4 juillet 1379 (Bergus, Commun^{es} de M^o P. Saint Olive), il est, d'ordre du Conseil dauphinal, emprisonné à Vizille pour s'être saisi, sur terre de Savoie, d'un homme lige du Comte de Savoie et l'avoir retenu prisonnier. Il ép. Guigonne, fille de Pierre d'Ameyzin et de D^{ne} Arbaude de Briord (1). Guigonne était morte avant le 11 juillet 1382 (Arch. Morand). Lui, encore vivant en 1382, était mort avant le 17 mai 1387 (Ibid.).

BERLION, enfants de feu Eynard Rivoiri, damoiseau, seigr de Pressins, cités dans un arrêt du Conseil de Chambéry, rendu le 17 mai 1387, à requête de Joffrey de Chevelu, pour attester l'authenticité d'une donation faite au contrat de mariage Luyrieu-Ameyzin.

VII. AMÉDÉE, Amédée, fils d'Eynard, prête hommage au Dauphin, le 4 avril 1391, conformément à la reconnaissance passée par son père en 1378 (Inv^{rs} Arch. Viennois).

ELIETTE, Amédée, fils d'Eynard, prête hommage au Dauphin, le 4 avril 1391, conformément à la reconnaissance passée par son père en 1378 (Inv^{rs} Arch. Viennois).

VIII. EYNARD Rivoiri, seigr de Pressins. Il ép. Péronnette, fille de Guignes de Sallenove. Dit fils d'Amédée, il passe reconnaissance en faveur du Dauphin, le 3 novembre 1413, pour le château de Pressins; il était alors mineur, sous la tutelle de Jean de Lytard, son oncle. Il était déjà mort le 8 août 1426, lors du premier testament de Guignes de Sallenove (Arch. Viry). Péronnette vivait encore en 1444; elle avait ép. 2^e, avant le 27 juillet 1442 (Inv^{rs} Bonlieu), Spec^{ble} et Egr^{se} Chev^{rs} Mess^{rs} Richard, coseigr de Ternier, seigr de Montchenu.

IX. N^o et P^o AMÉDÉE (ou AYNARD-AMÉDÉE) Rivoiri, seigr de Pressins, chev. fils de Péronnette de Sallenove, substitué au premier testament, 8 août 1426, de Guignes de Sallenove, avec obligation de prendre le nom et les armes pures de Sallenove et d'abandonner à son frère cadet ses droits sur Pressins. Il n'est plus substitué dans le deuxième testament, 21 janvier 1444, du dit Guignes (Arch. Viry). Il y est qualifié N^o et P^o Mess^{rs} Amédée Rivoiri, seigr de Pressins, et reçoit un legs de 200 florins. Sous le nom d'Aynard-Amédée, il donne son consentement au mariage de son frère François, le 21 février 1463. Sous le nom d'Amédée, il est fidéjusseur au contrat dotal de Jeanne Rivoire (tableau V) et de François de Gilly.

Spec^{ble} Mess^{rs} AMÉDÉE RIVOIRE, seigr de Pressins; probablement frère d'Aynard, mari de Guillemette de Viry. Il ép. D^{ne} Genevieve Roland, veuve de N^o François de Servaval, avant 1495 (Arch. Thiez et Man^o Besson). Elle était fille de N^o Pierre Rolland, seigr d'Argenson en Dauphiné.

X. EYNARD Rivoiri (ou de Rivoiri), seigr de Pressins, légataire de 200 fl. au testament d'Antoine de Sallenove, petit-fils de Guignes, le 18 mars 1504 (Arch. Viry). Il y est dit que feu Dame Péronnette de Sallenove était son aïeule « maternelle » (sic). Il est présent, avec son père, à un contrat de mariage en 1473 et à un contrat le 26 février 1481 (Arch. Morand). Il ép. Guillemette de Viry, fille de Spec^{ble} et G^o Philibert de Viry, seigr de Saint-André-le-Briord, et d'Isabelle de Montchenu. Guillemette transige, le 7 mars 1491 (Guichenon, Bresse et Bugey), avec Louis de Viry, veuve et héritier du dit Philibert, au sujet de l'hoirie de celui-ci (2). Eynard a dû épouser 2^e Amédée de Montbel, fils de Spec^{ble} Seigr Jean de Montbel, seigr de Verel et de Dullin. Pour le paiement au dit Eynard de 200 écus d'or sur le reste de la dot de ladite Amédée, le Conseil s'étant à Chambéry autorise, le 13 novembre 1520 (Arch. Thuysset), Spec^{ble} Dame Philippine de Lannoy, veuve de Jacques de Montbel et belle-sœur d'Aynard, à vendre certains biens appartenant à ses fils, François et Claude, absents a patria duca. Aynard donna quittance des 200 écus le 16 novembre 1520; fait au Pont-de-Beauvoisin, dont Jacques de Montbel était grand châtelain (Titres Eschavannes). Eynard était mort avant le 20 juin 1522 (Ibid.), date à laquelle, qualifiée veuve d'Eynard, Amédée passe, d'accord avec son fils Philibert, un acte avec les Montbel.

CHARLOTTE RIVOIRE, femme de Jacques Rivoire, seigr de Pressins en 1539 (Arch. Thuysset). Elle n'appartient probablement pas à cette branche; mais je l'ai inscrite ici, ne sachant à quel autre tableau la faire figurer.

XI. N^o JACQUES RIVOIRE, écuyer, fils de feu N^o et P^o Aynard Rivoiri, et « se disant » seul héritier universel du dit Aynard; il était en procès avec Philippine de Lannoy, à cause des droits dotaux de sa mère, 23 janvier 1537-31 janvier 1539 (Arch. Thuysset); mais il désavoua les procédés violents de son frère François et ce qui avait été fait par celui-ci au nom de lui, Jacques. Il transigea, le 21 février 1539, avec les Montbel, moyennant cession par ceux-ci de certains biens, entre autres: 2 bœufs, une chaine d'or, une somme d'argent et un pré de 28 setevrées au mandement du Pont-de-Beauvoisin, compté pour une somme de 800 livres tournois. Jacques Rivoire vendit ce pré à Honnête Aymard Roux et à la maladrerie du Pont-de-Beauvoisin; puis le droit de rachat fut vendu par lui à Honnête Bernardin Curiard, marchand de Grenoble, qui, le 10 juin 1566 (Arch. Thuysset), transporte ses droits à Mess^{rs} Philibert de la Forest, chev^{rs}, seigr de Verel et Dullin. Jacques Rivoire ép., avant le 21 février 1539, Charlotte Rivoire, qui intervient à cette date, avec son mari, dans la transaction avec les Montbel.

TABLEAU VI.

Mess^{rs} AMÉDÉE Rivoiri, chev^{rs}, mort avant le 16 novembre 1318, date du testament de Dame Catherine N. N. qui se qualifie sa veuve. Ladite Catherine fait des legs aux églises de Pignerol où est fait le testament. Si elle y meurt, elle sera ensevelie chez les Frères Mineurs qui seront tenus de renvoyer ossa sua ad patrum suam. Les dépenses de son enterrement seront ordonnées par Mess^{rs} Guillaume Bogardi et Etienne, son frère (Ne serait-ce pas Bogard pour Bocard = Bochart? Cette Catherine appartenait peut-être à la famille des Bochart, seigrs de Lay-Avressieux). Elle fait des legs à Dame Anglexie, sa mère, et à Aynarde, Anglexie et Philippine, ses filles. Elle institue son fils Jean héritier universel.

JEAN DU PONT, témoin, le 29 juillet 1343, à la reconnaissance de Humbert Rivoire pour Pressins (Arch. Cour); probablement du Pont-de-Beauvoisin.

JEAN RIVOIRE, héritier universel de sa mère; peut-être lui, Jean de Rivoiri, familier du Comte Vert en 1352 (Jean Corley, les Comtes de Savoie et les Rois de France); et aussi Jean Rivoire, châtelain de Pignerol en 1347.

AYNARDE, ANGLEXIE, PHILIPPINE, légataires au testament de leur mère en 1318.

GIRARD Rivoiri, seigr de Pressins (domini de Perysien), dont le compte est signalé le 1^{er} avril 1384 (Dernière campagne d'Amédée VI; Rev. Savoie 1902).

(1) Pierre d'Ameyzin était fils d'une sœur de Louis Rivoire (tableau III, degré IV), fille de Berlion, seigr de Romagnieu et de Domessin. Or Eynard, seigr de Pressins, qui épouse Guigonne d'Ameyzin, était fils de Berlion, seigr de Pressins, fils d'Humbert, lequel était fils d'autre Berlion; donc pour que ce mariage fût permis, il fallait que ce dernier Berlion fût au moins le frère et, mieux, surtout en raison de la parité des noms, le cousin germain de Berlion, seigr de Domessin, père de Louis. Mess^{rs} Aynard Rivoire figure parmi les barons et châtelains du Dauphiné, convoqués à Romans, le 8 janvier 1355, par le Gouverneur du Dauphiné. Le seigr de Pressins est nommé, le 14 décembre 1377, avec Perret Rivoire, au sujet d'un don gratuit des nobles du Dauphiné (U. Chevalier, Doc^{ts} inédits sur le Dauphiné).

(2) Il semble que, à cette date, le mariage ait déjà eu lieu. Eynard est bien témoin, le 3 octobre 1481 (Arch. Barrioz), à un acte passé au château de Saint-André-le-Briord par Philibert de Viry; mais il ne pouvait encore être le gendre de celui-ci puisque Guillemette était fille de Philibert et d'Isabelle de Montchenu et que le mariage de ceux-ci, le deuxième de Philibert, était, d'après Guichenon, du 12 novembre 1470.

JEAN Rivoiri. C'est par ses mains que, en novembre 1434 (Max Bruchet, le château de Ripaille), le Duc de Savoie transmet 2 florins à un pauvre gentilhomme dou pays dou roy Louis (Sicilo). Peut-être le même que Jean de Rivoiri, secrétaire ducal, qui reçut des Patentes de légitimation le 7 juillet 1429 (Arch. Cour). La cote des Patentes dit: « du Pont-de-Beauvoisin »; donc Rivoire (3).

N^o FRANCOIS RIVOIRE, seigr de Planèze, bailli de Viennois; fils d'Aynard Rivoire, seigr de Pressins, du consentement de son frère Aynard-Amédée, chev^{rs}, seigr de Pressins, ép., contrat dotal du 21 février 1463 (Bergus, Commun^{es} de M^o P. Saint Olive); 1^{re} Guigonne Allenaud, fille de feu Jean Allenaud, seigr d'Orgey, et de Catherine de Savoie, fille d'Humbert de Savoie-Arvillars et de Catherine des Cleis. Il est présent à un contrat le 16 février 1481 (Arch. Morand).

BONNE Rivoiri (ou Ravoeri), petite-fille de Guignes de Sallenove, légataire de celui-ci, en 1444, pour 500 fl. en contemplation de son mariage avec N^o Philibert de Montchenu. Elle était déjà veuve le 22 août 1463.

GABRIEL RIVOIRE, seigr de Planèze, indiqué par Bergus (Commun^{es} de M^o P. Saint Olive) comme fils de François Rivoire, seigr de Planèze; il vivait en 1498 et serait mort sans postérité.

(3) Un Jean Rivoiri, accusé de l'enlèvement de Pierre Charvet, dit Barhier, de Pontcharra, et compromis en cette affaire avec Antoine de Sallenove, fut condamné à payer une amende dont il reçut quittance le 22 février 1448 (Arch. Barrioz).

FRANCOIS Rivoiri, seigr de Pressins, prétendant des droits sur Verel et sur Dullin, à cause de la dot de sa mère, envahit à main armée ledit Verel, le 24 février 1537 (Arch. Thuysset), et fut déclaré contumace et rebelle par le Juge ordinaire et le Lieutenant général au fait de la justice du bailliage de Bugey.

PHILIBERT Rivoiri, fils de feu Aynard Rivoire et de vivante Amédée de Montbel; il agit avec sa mère le 20 juin 1522 (Titres Eschavannes) et passe un acte avec ses oncles de Montbel; fait au Pont-de-Beauvoisin par Savoie.

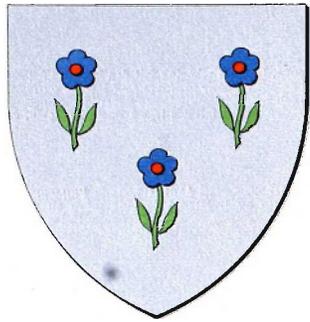
Veuve Mess^{rs} ANTOINE Rivoiri, témoin, le 13 novembre 1530 (Arch. Thuysset), à une vente de biens faite par Philippine de Lannoy, dame de Verel, pour le paiement de la dot d'Amédée de Montbel, sa belle-sœur, femme d'Aynard Rivoiri, seigr de Pressins.

Je ne crois pas que ces trois frères aient laissé de descendance; l'Armoiral du Dauphiné dit que la branche de Pressins s'éteignit vers 1500. Le 20 décembre 1577 (Inv^{rs} Arch. Viennois), Pressins était la propriété de Gaspard Fléard, conseiller du Roi au Parlement de Grenoble.

ROBERTY (DE)

SEIGNEURS DE SAINTE-HELÈNE-DU-LAC

P. : d'argent à trois fleurs de noblesmies d'azur, ligées de sinople et boutonnées de gueules. (Armorial Greynié, 1645, qui donne aussi trois roses.)



N rencontre des N^s Robert (en latin : *Roberti*) dès le XIV^e siècle; ils habitaient l'Albanais. L'un d'eux, en 1452, est dit : de Thusy. Les Roberty ou de Roberty qui s'éteignirent au commencement du XIX^e siècle sont-ils de cette famille? c'est possible, mais il y eut certainement interruption de noblesse. Plusieurs Robert, de Thusy, bourgeois de Rumilly en 1402 et 1435, furent affranchis par des Princes de Savoie. Les Robert étaient notaires en 1524, puis procureurs à la Cour, commissaires des Extentes de S. A., bourgeois de Chambéry. Anselme Robert était conseiller de S. A. R., 1^{er} commissaire des Extentes pour S. A. et contrôleur de ses

guerres deçà les monts. Le Duc lui accorda, en 1598, pour lui et les siens, des Patentes portant rétablissement d'ancienne noblesse et, en tant que besoin, nouvelle noblesse sans paiement de finance. Son fils épousa Françoise, fille de N^e Étienne Brunet, de Sainte-Hélène-du-Lac. Ses descendants se qualifièrent seigns de Sainte-Hélène-du-Lac, titre qui leur fut confirmé officiellement en 1777. Le dernier d'entre eux mourut vers 1815.

(1) Elle a épousé Denis de Rolland, de la Biolle.

N^e MAXIME ROBERTY, père de Gaspard ci-dessous en 1570.

(2) Par arrêt du 10 mars 1657, le Sénat casse et annule le contrat du 10 juin 1638 et ordonne que Hon^{ie} Bernardine Gerlaud, femme du sieur Hugues de la Grange et héritière de Mestral, sera mise en possession des biens et terre de Palluel et Puteville qui ont fait l'objet du dit contrat, avec restitution des livres terniers, etc. (Arch. la Place).

GASPARD ROBERTY, fille de N^e Maxime Roberty; baptisée le 13 avril 1570 (Man^{us} Chappéron); elle avait pour parrain M^e le Procureur fiscal.

M^e M^e Specht^{le} JEAN ROBERT, docteur en droit, arbitre, le 4 février 1545, à Chambéry (Arch. Loox); avocat au S. S. S. et arbitre le 18 avril 1564 (Arch. Thuyset).

LOUISE ROBERTY, marraine, le 10 février 1626, d'Alexandre, fils de Pierre Roberty et de D^{ne} Brunet (R. P. de Saint-Léger). Peut-être sœur ou tante de Pierre.

PERNETTE, baptisée le 6 juin 1598 (R. P. de Saint-Léger) (1).

CLAUDINE, fiancée, en 1620, à N^e Charles Bernard (Arch. S. S. S.); elle était mère, en 1630, d'une fille Melchiotte (Man^{us} Chappéron). Rév^é Mess^{rs} BRUNO ROBERT, fils de feu N^e Anselme Robert; il fait, le 8 janvier 1620 (Arch. S. S. S.), une donation en faveur de sa sœur Claudine, fiancée à N^e Charles Bernard.

(3) On dit, peut-être après la mort de son frère Claude-Etienne, lui changer son nom Étienne en Claude-Etienne, puis, souvent, en Claude seul; car dès 1643, il ne reste que deux héritiers mâles de Pierre : Claude ou Claude-Etienne, et Alexandre. Outre que Claude-Etienne, né en 1630, aurait pu officiellement être père, en 1647, de Joseph ci-dessous, une lettre des Archives la Place qualifie notre grand-père le fils d'Etienne Brunet. Or Étienne, né en 1621, fut ce fils et eut, à ce titre, en préciput, de son grand-père, la terre de Sainte-Hélène. C'est donc lui qui a fait souche et qui, en 1643, était un des deux seuls héritiers mâles de Pierre Roberty, l'autre étant Alexandre.

2^e lit.

MARIE ou JEANNE-MARIE, Héritière universelle de sa mère D^{ne} Philippine Fichet; elle a, dans les partages des biens paternels, droit au quart de l'hoirie. Elle ép., le 11 février 1665 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 10 février 1665 (Arch. Saint-Jorioz), N^e et Specht^{le} Joseph Pignier, conseiller d'Etat de S. A. R., avocat patrimonial en Savoie. Etant veuve, elle transige, le 1^{er} août 1698 (Arch. la Place), avec Antoine de Roberty, son neveu, et les héritiers de Françoise de Roberty, au sujet du fidéicommiss apposé au testament d'Anselme, leur aïeul et bisaïeul, et cède aux dits Roberty et Nicolle les biens des mandements de Montmayeur et la Rochette. Elle vivait encore le 10 juillet 1701 (Arch. Chamoux).

CLAUDE-ETIENNE, fils de N^e Pierre Roberty et de D^{ne} Françoise Brunet, baptisé le 27 juin 1630 (Man^{us} Chappéron); mort avant 1643. JEAN-FRANÇOIS, baptisé le 4 février 1622 (R. P. de Saint-Léger); a dû mourir jeune, en tout cas avant 1643.

PIERRE, baptisé le 20 février 1666, peut-être lui entré à Saint-Dominique le 3 avril 1672 (Man^{us} Chappéron). ANNE, baptisée le 11 septembre 1663 (Man^{us} Chappéron). Ce doit être elle, Anne-Marie, qui ép., le 6 septembre 1707, N^e Jean-François Sauttier de la Balme, seigr de la Fournache (R. P. de Saint-Léger) (4).

JEANNE-CLAUDE, baptisée le 5 janvier 1653 (Man^{us} Chappéron); religieuse au Belton, contrat d'entrée en religion du 26 septembre 1666 (Arch. la Place). Vivante le 1^{er} juillet 1717, elle était morte avant le 9 septembre 1708 (Ibid.). PHILIPPINE, baptisée le 25 janvier 1664 (Man^{us} Chappéron); elle avait alors 14 ans. Religieuse au Belton, contrat d'entrée en religion du 26 septembre 1666. Elle était, en 1710, légataire de sa cousine Antoinette de Nicolle (Arch. Chamoux); encore vivante le 26 mai 1719 (Arch. la Place).

CLAUDE, baptisé le 22 juillet 1660 (Man^{us} Chappéron). MELCHIOR, baptisé le 21 mars 1657; il avait alors 1 an. ALEXANDRE, baptisé le 21 février 1657 (Man^{us} Chappéron); il avait alors 5 ans. (4) Elle est enterrée, le 4 avril 1728, à Saint-Dominique (Man^{us} Chappéron).

FRANÇOISE, filles d'Adrien, citées dans la curatelle décrite à leur mère en 1707; elles étaient, en 1714 (Arch. la Place), mineures de 25 ans et majeures de 12 ans; elles habitaient Montmélan. Françoise signe : Françoise de Roberty; Louise est illettrée.

LOUISE, N^e CLAUDE DE ROBERTY Brunet, seigr de Sainte-Hélène-du-Lac, baptisé le 9 juillet 1702 (R. P. de Montmélan). M^e Georges Blanc était, en 1717, son curateur (Arch. S. S. S. et Arch. la Place). Le 10 août 1734, il consigne tenir la terre et juridiction de Sainte-Hélène, à lui parvenue par testament fidéicommissaire de N^e Étienne Brunet, puis par succession de père à fils. Il en reçoit l'investiture le 25 février 1777 (Fiefs). Il ép., le 29 septembre 1727 (R. P. de Saint-Léger), D^{ne} Marie, fille de feu Fabien Antoniaz, de Tanninge. Elle meurt à Sainte-Hélène le 2 octobre 1775 (Notes Vulliod).

FRANÇOIS, né le 4 mai 1732 et mort à Sainte-Hélène le 27 mai 1740 (Notes du Comte d'Alexandry). MARIE, née le 24 avril 1734 (Note du Comte d'Alexandry), baptisée le 28 novembre 1735 (R. P. de Sainte-Hélène).

III^e Seigr FRANÇOIS-AUGUSTE DE ROBERTY, baron de Sainte-Hélène, baptisé à Sainte-Hélène le 28 décembre 1737 (Notes Vulliod). Il figure, en 1787, au tableau des vaisseaux pour la seigneurie de Sainte-Hélène-du-Lac. Il ép., le 18 janvier 1779 (R. P. de Saint-Léger), D^{ne} Thérèse de Gerbais de Sonnaz, fille de feu Mess^{rs} François-Lauront, comte de Sonnaz. Lui meurt le 17 février 1810; elle meurt à Sainte-Hélène le 27 janvier 1811, âgée d'environ 50 ans (Notes Vulliod).

BENOIT-FRANÇOIS, né le 13 septembre 1783, ne vécut que jusqu'à seize heures. JEAN-AUGUSTE, né le 21 octobre 1782; mort avant ses père et mère.

CATHERINE-JEANNE, née le 9 novembre, baptisée le 30 décembre 1780; ép., le 22 mars 1803, Jean-François-Régis Bertrand de la Pérouse qui meurt le 27 janvier 1815; 2^e, le 25 novembre 1815 le Comte Camille Bonaventura Balbis Berton de Sambuy. Elle meurt à Turin le 14 février 1863. VII. BALTHAZARD, né le 20 octobre 1781; il testa le 9 janvier 1814, donnant en préciput à ses sœurs Françoise et Louise sa maison de Sainte-Hélène et instituant héritières ses trois sœurs qui transigent, le 14 novembre 1816, au sujet de son hoirie. ALBERT-FRANÇOIS-PIERRE, né le 17 novembre 1785, mort avant ses parents.

N^e HENRI Roberty, damoiseau, présent, le 13 juin 1377, à Anney, à un arbitrage concernant l'héritage de Mess^{rs} Humbert des Clats, chev. Il est mentionné dans la ratification, du 11 octobre 1379, d'un échange de deux pièces de terre à Alby, dont l'une est mouvante du fief du dit Henri (Arch. Savoiron). Une sentence arbitrale est prononcée, le 8 avril 1346, entre Henri Robert, d'Alby (sans titre), et Guillaume de Menthon, curateur de François de Marsier, son neveu. Il ép. Béatrix, fille de Rolet de Mouxy, laquelle agit, de l'autorité de son mari, le 21 mai 1364 et le 9 avril 1369 (Arch. Thuyset).

N^e GIRARD Roberty, damoiseau, témoin, à Alby, le 26 mai 1376 (Arch. Thuyset).

JEAN ROBERTY, jadis homme taillable de Thusy, mort avant 1402.

Mess^{rs} PIERRE ROBERTY, jadis de Besingy, mort avant la Saint-Sylvestre 1329; ses biens échouèrent par commise à Jacques et Jean de Foras.

HELENODE, fille de N^e Henri Roberty, vivante en 1411, femme de N^e Pierre Alby.

AMÉDÉE, ANTOINE, GEORGES, frères, bourgeois jurés de Rumilly, hommes liges affranchis, le 14 janvier 1402, par Catherine de Savoie-Achaïe, princesse et dame de Clermont, à cause des services rendus par Pierre Robert de Thusy, son serviteur et familier et continué commensal, et par Jean Robert, son frère, fils de feu Jean Robert de Thusy, jadis homme taillable.

PIERRE ROBERTY, familier et commensal de la princesse de Savoie-Achaïe en 1402.

JEAN, frère de Pierre.

PIERRE ROBERTY, de Thusy.

N^e GUILLAUME Roberty, de Thusy, témoin, au dit lieu, le 7 décembre 1432 (Titres Esclavannes).

N^e CLAUDE ROBERTY, syndic de Chambéry, du 23 novembre 1439 au 23 novembre 1469, dit maître des Comptes et noble au Compte de 1453 à 1454 des syndics.

Frère JEAN Roberty, professeur de théologie, abbé de Bellevaux, nommé conseiller ducal par Patentes du 12 septembre 1432 (Protocoles de Cour).

PIERRE ROBERTY, mort avant 1435; il était, en 1405, moine au prieuré de Clermont et habitait Rumilly.

ANTOINE, mort avant 1495, fils de Pierre.

CLAUDE ROBERTY, de Chatillon, ép., vers 1550, Philiberte, de la Bevière, veuve de Louis de Clermont.

PIERRE Roberty, notaire en 1524, mort avant 1548 (Arch. la Place), avait reçu des reconnaissances en faveur de N^e Pierre Doulellis, pour la décharge desquelles son fils reçoit 6 écus d'or sol; quittance signée : Roberty, que je crois être Claude ci-dessous.

ETIENNETTE, fille d'Hon^{ie} Pierre Roberty, ép. N^e François de Moiz, bourgeois de Rumilly; elle était morte avant 1598 (Arch. Savoiron).

M^e CLAUDE ROBERTY, procureur en la Cour et bourgeois de Chambéry, avait avec François « Chabaud », écuyer, seigr de Lescheraine, au sujet de leurs biens communs, rue Juiverie, un différend qui fut tranché par le Conseil de la ville de Chambéry, le 6 décembre 1555 (Arch. Travenay). Il fut 1^{er} commissaire général des extentes de S. A. deçà les monts (Ibid.). Le 27 novembre 1568 (Arch. Blay), il fait, avec l'Abbesse et les Religieuses du « Belton », une convention pour la livraison des reconnaissances stipulées tant par lui que par feu son père. Il ép. D^{ne} N. N. qui, le 3 novembre 1588 (Man^{us} Chappéron), est marraine de son petit-fils Pierre. Lui, vivant encore à cette date, était mort avant le 26 novembre 1597 (Arch. Travenay).

I. M^e puis N^e ANSELME ROBERTY (alias Roberty), conseiller de S. A. R., premier commissaire des extentes de S. A. et contrôleur de ses guerres deçà les monts, syndic de Chambéry en 1597. Il obtint, en 1598 (Arch. d'Etat à Turin, sect. III Camp^e, Reg. 27, fol. 314), des Lettres Patentes de S. A. portant réhabilitation d'ancienne noblesse au profit de lui-même et des siens; et, « en tant que besingy, nouvelle noblesse, sans être tenu baillier, par déclaration, ses biens, ny, pour raison d'aucun, payer aucune finance ». Ces Lettres Patentes furent vérifiées et entérées à Chambéry le 19 juin 1599. Le 26 novembre 1597 (Arch. Travenay), il transige, au sujet de sa maison de la rue Juiverie, avec N^e François de Chabod qui lui accorde, le 3 juillet 1604, l'autorisation de faire construire une porte. Il ép. D^{ne} Florentine de Tardy (R. P. de Saint-Léger) et était mort avant le 8 janvier 1620. C'est lui, je pense, dit M^e de Roberty « qui meurt le 4^e novembre 1619 et est enterré à Saint-Dominique (Man^{us} Chappéron). Il avait établi un fidéicommiss sur ses biens dans le mandement de la Rochette et de Montmayeur.

II. N^e et Specht^{le} PIERRE ROBERTY (ou ROBERTY, ou ROBERTY, ou DE ROBERTY), seigr de Puteville et de Palluel, conseiller de S. A. R. et commissaire général des guerres en Savoie, baptisé le 3 novembre 1588 (Man^{us} Chappéron). Avant au S. S. S. en 1615 (Sac. Savoye, t. XXXVII). Le 10 juin 1638 (Arch. la Place), D^{ne} Françoise de Mestral, en dédommagement de sommes antérieurement prêtées, lui cède les rentes dépendant du château de Palluel et maison-forte de Puteville, la maison et dépendances de la Trinité et diverses pièces de terre, entre autres à Villarsillet. Le 11 juin 1638 (Ibid.), D^{ne} Marguerite du « Châtellard », femme du sieur Claude Poncet, dit d'Herbey, cède au dit N^e Pierre de Roberty fait un échange de biens avec N^e Claude-Louis, fils de N^e Paul de Passier, seigr de la Lande, baron de Saint-Berni, qui lui cède ses biens provenant de la maison-forte de Puteville, rière la paroisse de la Trinité (2). Il ép. 1^e, contrat dotal du 4 novembre 1619 (Arch. la Place), D^{ne} Françoise Brunet, fille de N^e Étienne Brunet, seigr de Sainte-Hélène-du-Lac, qui lui constitue en dot 2,770 ducats; 2^e, contrat dotal du 15 juillet 1631 (Ibid.), D^{ne} Philippine Fichet qui fit, avec ses beaux-fils, un modus vivendi le 7 mars 1647 (Ibid.). Elle était encore vivante le 18 septembre 1674 et avait testé le 2 septembre 1650 (Ibid.); elle fut enterrée dans la chapelle du Saint-Rosaire, fondée par son mari dans l'église de la Trinité. Pierre meurt avant le 4 mai 1642, date à laquelle un curateur est décerné à ses enfants, Claude, Alexandre et Françoise.

3^e lit.

N^e ALEXANDRE, baptisé le 10 février 1626 (R. P. de Saint-Léger), légataire de sa grand-mère maternelle, Jeanne-Antoine « Losaz », en 1644, et de sa tante, D^{ne} Melchiotte Brunet, Aïe de camp des armées de S. A. R. le 6 avril 1685 (Titres Esclavannes); enterré à Saint-Dominique de Chambéry, le 10 novembre 1692, dit âgé de 66 ans (Man^{us} Chappéron). Il ne dut pas contracter d'alliance.

III. N^e ETIENNE (puis CLAUDE-ETIENNE et CLAUDE) Roberty (3), fils de N^e Pierre Roberty et de D^{ne} Françoise Brunet, baptisé le 28 mars 1621 (R. P. de Saint-Léger). Il fait avec Alexandre et Françoise un contrat de partage le 17 avril 1651 (Arch. la Place). Le 5 juin 1665 (Ibid.), une sentence arbitrale décide qu'Antoinette Brunet, tante de Claude, Alexandre et Françoise Roberty, paiera 20,000 fl. pour dédommager lesdits neveux et nièces de tous leurs droits sur l'hoirie de leur grand-mère Antoinette « Lora » et sur celle de Melchiotte Brunet, leur tante, et sur la maison procédée de François Brunet à Montmélan. Il ép. D^{ne} Catherine Escoffier de Sorgue (ou Sorgue?). Il est enterré à Saint-Dominique de Chambéry le 20 mars 1681 (Man^{us} Chappéron).

FRANÇOISE, baptisée le 28 janvier 1629 (Man^{us} Chappéron); légataire de sa grand-mère maternelle et de sa tante Melchiotte Brunet. Elle ép., le 28 février 1648 (R. P. de Saint-Léger), N^e Jean-de-Maurienne, contrat dotal du 19 février 1648 (Arch. la Place). N^e François de Nicolle de Grescherel. Elle est enterrée le 20 novembre 1666 (Ibid.).

FRANÇOISE, baptisée le 18 juillet 1649 (Man^{us} Chappéron).

JOSEPH, fils de N^e Claude Roberty, de Sainte-Hélène-du-Lac, et de D^{ne} Catherine Escoffier, baptisé le 23 février 1647 (Man^{us} Chappéron); marraine, D^{ne} Antoinette Brunet, de Sainte-Hélène. Il a dû mourir jeune; il n'est pas question de lui dans les actes où Antoine et Adrien interviennent comme seuls héritiers mâles de Claude.

N^e ADRIEN DE ROBERTY, seigr du Thouet (ou Touvet), de la ville de Montmélan; donataire de Bruno de Rolland le 31 août 1688 (Arch. S. S. S.). Il ép. D^{ne} Marie Mestral et fut tué, le 4 juin 1704, à la prise de Verceil. Elle, veuve, reçoit, le 31 mars 1707, la tutelle de ses quatre enfants, Joseph, Claude, Françoise et Louise.

IV. N^e ANTOINE DE ROBERTY, dit BRUNET, fils aîné, seigr de Sainte-Hélène-du-Lac, héritier de N^e Claude-Etienne, son père, et de N^e Alexandre, son oncle. Dit fils de feu Claude de Roberty, dit Brunet, il ép., le 17 juillet 1685 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 20 mai 1685 (Arch. la Place), D^{ne} Françoise, fille de feu N^e Charles Sautter, conseiller de S. A. R. et S. S. S. Il fait, le 26 juin 1702 (Ibid.), un partage avec Jean-Baptiste de Nicolle. Il meurt le 8 mars 1708 (Ibid.). Elle, enterrée à Saint-Dominique le 9 octobre 1712 (R. P. de Saint-Léger).

CHARLOTTE, baptisée le 4 décembre 1703 (R. P. de Montmélan).

MARIE-MADELEINE, baptisée le 11 avril 1699 (R. P. de Montmélan); marraine, D^{ne} Madeleine de Roberty.

N^e JOSEPH DE ROBERTY, de Sainte-Hélène, « fils de N^e Adrien de Sainte-Hélène-du-Touvet », baptisé le 8 décembre 1700 (R. P. de Montmélan). Il a dû mourir jeune, car dès 1717, il n'est plus question de Claude.

JEAN-CLAUDE, naturel d'Antoine de Roberty, de Sainte-Hélène, donné de Claudine Crochon, baptisé le 7 février 1701 (Man^{us} Chappéron).

VI. PIERRE-PROSPER, fils de N^e Claude de Sainte-Hélène-du-Lac et de D^{ne} Catherine Escoffier, baptisé le 25 novembre 1728 (Man^{us} Chappéron); parrain, le Marquis de Lescheraine; marraine, D^{ne} Prospère de Menthon, dame de Marclay.

JEANNE-ANTOINETTE, ép., le 23 juillet 1769 (R. P. de Saint-Léger), N^e Jean-Joseph, fils de N^e Joseph de Terrier, de Montmayeur. Ils étaient parrain et marraine le 23 août 1776 (Ibid.).

MARIE-MADELEINE-BARBE, baptisée le 18 mars 1740, à Sainte-Hélène; religieuse Annonciade; morte à Sainte-Hélène le 18 frimaire an III (Note Vulliod).

BENOIT, né le 3 juin 1787, mort le 8 février 1812 (Notes Vulliod).

JEANNE-FRANÇOISE-CATHERINE, dite Céline, née et baptisée le 16 juin 1788 (R. P. de Sainte-Hélène); elle ép., le 31 juillet 1811, contrat dotal du 20 juillet 1811, François-Joseph Gratillon, baron de Chamoux, de qui elle fut héritière universelle; 2^e, le 3 avril 1824 (R. P. de Saint-François), Son Ex^{te} le Général Comte Hippolyte de Guebais de Sonnaz, d'Habères. Elle mourut à Turin le 31 mai 1831. Il ép. 2^e, le 26 juin 1832, Anne de Regard de Clermont de Vars.

JOSEPH, né le 12 février 1794, à Saint-Antoine, vallée de Suze, pendant l'émigration; mort avant son frère Benoit. LOUISE, née le 25 août 1791; ép., le Comte Martin Montu Bécarre, colonel, puis général des carabiniers. Il mourut à Turin en 1858, commandant la place et province de Turin.

ROCHETTE (DE)

SEIGNEURS DE LA FOREST, DES TOURS, DU BOURGEAL, DE LA CROIX, DU MONT-SAXONNEX, DE SAINT-SIGISMOND, DE L'HERMINEUR, DE VOUGY, etc., EN FAUCIGNY; BARONS DU DONJON, DE SALAGINE, DE BEAUFORT, DU VILLARD ET BURDIGNIN, DE COHENDIER ET SAUTERANS, EN SAVOIE, GENEVOIS ET FAUCIGNY; COMTES DE LA CROIX, DE SCIONZIER ET D'ARACHES, EN FAUCIGNY.



P. : « Deux carres d'or entre deux desquels il y a trois estoilles d'or et au-dessus deux sur un champ d'azur »; Armoiries concédées le 24 janvier 1573 (Arch. Cour des Comptes, Reg. 12, Pat^{es} de Savoie, fol^o 40).

Autrement dit : d'azur à deux potences ou équerres d'or, mouant des flancs et de la pointe (1), accompagnées de 5 étoiles de même, 3 en chef posées en fasce et deux en pal entre les tiges verticales des équerres.

Suivant Charles-Auguste de Sales, on les voyait ainsi sur les vitraux de l'église de Scionzier; elles figurent, sous cette même forme, sur un cachet du XVII^e siècle, accolées à celles de Riddes et sur un autre du XVIII^e siècle, accolées à celles de Planchamp.

(1) Dans l'Armorial de M^r Éloi Sérand, cette disposition n'existe pas, les équerres ne touchent en aucun point les flancs ni la pointe de l'écu.



l'on s'en tient aux allégations de M^r Charles Rochette et de ses frères, demandant à être confirmés dans leur noblesse, la famille Rochette aurait été jadis en possession de « certaines lettres de noblesse, tous lesquels titres auraient

été dès longtemps portés en Bourgogne par feu N. N. leur oncle paternel... les laissant dessais de la plupart des droits et titres de leur maison ». Il est beaucoup plus probable que les Rochette, en latin *Rochete*, descendaient d'Étienne Rochette, de Bonneville, notaire en 1444. Peut-être cet Étienne possédait-il déjà, dans cette ville, la maison appelée « Aux Roches », habitée, en 1610, par N^o Jacques Rochette, et, en 1750, par « M^r de Rochette, de Bougé » (Joseph-Marie, seigr^t de Saint-Sigismond, l'Herminier et Vougy). Nous n'avons pas la filiation depuis Étienne, mais il pourrait être l'aïeul ou le bisaïeul de Pierre Rochette, secrétaire ducal, donc noble en 1539, de qui les fils demandèrent et obtinrent des Patentes de noblesse. L'ainé de ces derniers, Charles Rochette, fut d'ailleurs un homme très considérable dans son temps, et si sa lignée ne se continua pas, celle, du moins, de son frère Claude parvint jusqu'à nos jours après avoir fourni un certain nombre de personnages importants et contracté de belles alliances en Savoie.

La seigneurie du Donjon fut inféodée aux Rochette, puis érigée en baronnie en leur faveur en 1603. La baronnie de Salagine leur vint par une alliance avec les Longcombe-Peysieu. Ils achetèrent, en 1699, de S. A. les paroisses de Scionzier et d'Araches qui furent érigées en comté à cette occasion; et, en 1680, de Charles-Emmanuel de Montfort, la baronnie de Cohendier et Sauterans qui passa ensuite chez les Viry. Le Bourjeal et l'Herminier leur sont venus par l'alliance Montvuagnard comme aussi Villard et Burdignin, demembrés de la seigneurie de Boège. Le Mont-Saxonnet fut acquis de « M^r de Beaumont » (Menthon).

Suiv la généalogie.

TABLEAU I. SEIGNEURS DES TOURS BARONS DU DONJON.

ÉTIENNE ROCHETTE (en latin, *Rochete*), de Bonneville, notaire; reçoit, en cette qualité, un acte le 30 juillet 1443 (Arch. Cohendier). Il ép. Isabelle, fille de Discret Jean du Coudrey, de Sallanche. Il meurt avant 1460. L'anniversaire d'Isabelle est payé au chapitre de Sallanche le 29 novembre 1460 (*Ibid.*). On le trouve aussi qualifié Étienne Rochette de Bossier. Il n'y a point de doute pour moi que ce soit là la souche de la famille. Les hours d'Étienne Rochette sont cités en abornement dans la reconnaissance d'Alexandre de Freynet-Chuyt en faveur du Comte de Genevois le 15 mai 1529 (Arch. de Chuyt). Je ne sais s'il s'agit du même Étienne.

JACQUES ROCHETTE, cité dans un abornement de biens de la paroisse de Marigny, dans le contrat dotal Cohendier-Menthon, le 25 septembre 1497 (Arch. Monthouz).

ANDRÉ ROCHETTE, secrétaire comital du Comte Janus de Savoie en 1481 (Arch. Thuysset).

N^o PIERRE ROCHETTE, de Bonneville, greffier de la jagerie de Faucigny, cité en 1562 (Arch. Viry), dit père de N^o Pierre, pourrait être le même que André ci-dessus.

N^o PIERRE ROCHETTE, dit fils de N^o Pierre Rochette, le 10 janvier 1570 (Arch. Thuysset). I. N^o et Eg^{se} PIERRE ROCHETTE, de Bonneville; secrétaire ducal (donc noble) témoin en 1562, dit âgé de 60 ans (Arch. Viry). Il ne résulte point des catalogues publiés qu'il ait été Président du Sénat, ambassadeur en Suisse, témoin aux conférences d'Hermance, ni seigneur des Tours et de la Croix de Scionzier et autres fiefs en Faucigny, ni qu'il fût d'une noblesse d'antiquité immémoriale comme le porte une vieille filiation. Il ép. contrat dotal du 8 janvier 1539 (Arch. Cohendier), D^{ne} Rose, fille de N^o et Eg^{se} Barthélemy Poterlat, de Samoens, veuve de N^o François Aragon, de Marigny. Pierre mourut avant 1573. Rose mourut peu avant le 12 avril 1578, date à laquelle Charles, son fils, prit un congé du Sénat pour aller en Faucigny aux funérailles de sa mère (Mugnier, *Entrées au Sénat*).

N. N. ainé, aurait emporté en Bourgogne les titres de famille mentionnés aux Patentes de 1573??

CHARLOTTE, dite fille de N^o Pierre Rochette, femme de N^o Aymé Marin (Livre de raison Loys, Arch. Thuysset).

DOMINIQUE, nommée au testament de son frère Pierre en 1589.

Spécie^l et N^o Seigr CLAUDE ROCHETTE, docteur ès droits. Les trois frères, fils de feu Pierre Rochette, sont confirmés dans en tant que besoin par Patentes du 24 janvier 1573 (voir page 302). Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

II. Magn^t Seigr N^o CHARLES ROCHETTE, qualifié M^r en 1583. N^o Charles Rochette, conseiller, sénateur et préfet de Nice par Patentes du 20 juillet 1569 (Arch. du S. S. S.); puis sénateur au dit Sénat le 3 octobre 1585; premier président le 1^{er} février 1598 et conseiller d'Etat, Seigneur puis baron du Donjon, par érection du 1^{er} octobre 1603 (*Ibid.*), il fut un personnage très considérable. Commandant général du duché de Savoie, trois fois ambassadeur en France, il fit le traité de Saint-Julien avec Genève le 2 juillet 1603. C'est à lui qu'Antoine Favre, dans la préface de son code, adressait, en 1605, un éloge des plus beaux: « Vous n'êtes pas seulement notre Président, vous êtes le premier d'entre nous. » (Burnier, *H^{is} du Sénat*). M^r M^r Charles Rochette, conseiller de S. A. et sénateur au S. S. S., vend, le 19 juin 1579 (Arch. Cohendier), à ses deux frères la part à lui comptant de tous les biens paternels et maternels, même ceux qu'il a partagés avec eux le 20 avril passé. Il ép. Françoise-Marie de Villette-la-Couz. Il teste le 27 mai 1610 (Arch. la Serraz), voulant être enteré à Sainte-Marie-Egyptiaque de Chambéry. Il mourut le lendemain (Mugnier). Elle testa le 12 septembre 1626, âgée de 63 ans, et mourut en octobre 1628 (Arch. S. S. S.).

N^o PIERRE ROCHETTE « de la Bonneville et la noblesse et anoblissement de son frère Pierre en 1589; au fait ép. Claude, seigr de Lucinge (Guichenon).

JEANNE, légataire au testament de son frère Pierre en 1589; au fait ép. Claude, seigr de Lucinge (Guichenon).

FRANÇOISE, femme de N^o Aymé Marin, morte avant 1589.

fit le traité de Saint-Julien avec Genève le 2 juillet 1603. C'est à lui qu'Antoine Favre, dans la préface de son code, adressait, en 1605, un éloge des plus beaux: « Vous n'êtes pas seulement notre Président, vous êtes le premier d'entre nous. » (Burnier, *H^{is} du Sénat*). M^r M^r Charles Rochette, conseiller de S. A. et sénateur au S. S. S., vend, le 19 juin 1579 (Arch. Cohendier), à ses deux frères la part à lui comptant de tous les biens paternels et maternels, même ceux qu'il a partagés avec eux le 20 avril passé. Il ép. Françoise-Marie de Villette-la-Couz. Il teste le 27 mai 1610 (Arch. la Serraz), voulant être enteré à Sainte-Marie-Egyptiaque de Chambéry. Il mourut le lendemain (Mugnier). Elle testa le 12 septembre 1626, âgée de 63 ans, et mourut en octobre 1628 (Arch. S. S. S.).

N^o JACQUES ROCHETTE, seigr des Tours; héritier universel de son père avec ses mâles; substitué au testament de son oncle Charles, 1610. Il épousa Marie Esther, fille de N^o Claude de Prez, veuve de N^o David d'Orlier. Ses deux époux se font une donation réciproque le 23 décembre 1612 (Arch. Thuysset). Il teste le 27 août 1610, à Bonneville, dans sa maison appelée « Aux Roches »; mentionne D^{ne} Antoine (*alias* Charlotte) de la Flechère, sa belle-mère; substitue à sa fille N^o Pierre Rochette et les enfants du feu Président Rochette, ses cousins germains. Son grand-père (Arch. Thuysset). Il meurt en 1611.

JACQUELINE, légataire de son père; elle ép. N^o François Salluard; femme du 2^e, contrat dotal du 30 janvier 1603 (Arch. Thuysset). Elle teste, veuve, le 20 novembre 1631 (*Ibid.*). Elle était encore vivante le 5 juin 1634 (*Ibid.*), au sujet de l'horrie de Pierre Rochette.

ISABELLE, de son père; Sr Deplacé, de Bonneville. Elle ép. aussi N. N. Syndic. Son fils Claude Syndic interviert, le 10 décembre 1634, au sujet de l'horrie de Pierre Rochette. (Arch. Thuysset).

FRANÇOISE, religieuse à Bons Belley; a une pension an-nuelle, le 12 septembre 1604 (Arch. Fresnoy-Martin de qui elle était veuve avant le 19 janvier 1617 (*Ibid.*). Elle ép. 2^e, avant 1634 (*Ibid.*), N^o Claude de Saint-Sixt, seigr du dit lieu, capitaine d'une compagnie de gens de pied pour S. A., commandeur de la ville de Montmélan et gouverneur du fort des Allinges. Elle testa le 13 août 1635 (Arch. Thuysset), et était morte avant le 29 juillet 1644, date du remariage de Claude de Saint-Sixt (Arch. Savoiron).

CLAUDE, fille puînée, religieuse au couvent de la Flechère, le 22 décembre 1610 et Jacques de Michal, S. S. S. Mollard, baron du Donjon, capitaine dans la cavalerie de Savoie (Arch. Thuysset). Elle testa le 25 juillet 1650 et apporta le château du Donjon aux Michal (Arch. Michal).

Spécie^l III. N^o JÉRÔME, fils ainé, cobertier universel de son père; seigr de la Forest, baron du Donjon, com-sailler d'Etat, chevalier d'honneur de la Chambre des Comptes en 1607 (Capré); mort sans postérité avant le 15 novembre 1612 (Arch. Thuysset). Elle testa le 25 juillet 1650 et apporta le château du Donjon aux Michal (Arch. Michal).

N^o JACQUES ROCHETTE, seigr des Tours; héritier universel de son père avec ses mâles; substitué au testament de son oncle Charles, 1610. Il épousa Marie Esther, fille de N^o Claude de Prez, veuve de N^o David d'Orlier. Ses deux époux se font une donation réciproque le 23 décembre 1612 (Arch. Thuysset). Il teste le 27 août 1610, à Bonneville, dans sa maison appelée « Aux Roches »; mentionne D^{ne} Antoine (*alias* Charlotte) de la Flechère, sa belle-mère; substitue à sa fille N^o Pierre Rochette et les enfants du feu Président Rochette, ses cousins germains. Son grand-père (Arch. Thuysset). Il meurt en 1611.

JACQUELINE, légataire de son père; elle ép. N^o François Salluard; femme du 2^e, contrat dotal du 30 janvier 1603 (Arch. Thuysset). Elle teste, veuve, le 20 novembre 1631 (*Ibid.*). Elle était encore vivante le 5 juin 1634 (*Ibid.*), au sujet de l'horrie de Pierre Rochette.

ISABELLE, de son père; Sr Deplacé, de Bonneville. Elle ép. aussi N. N. Syndic. Son fils Claude Syndic interviert, le 10 décembre 1634, au sujet de l'horrie de Pierre Rochette. (Arch. Thuysset).

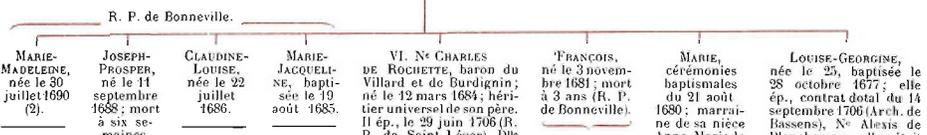
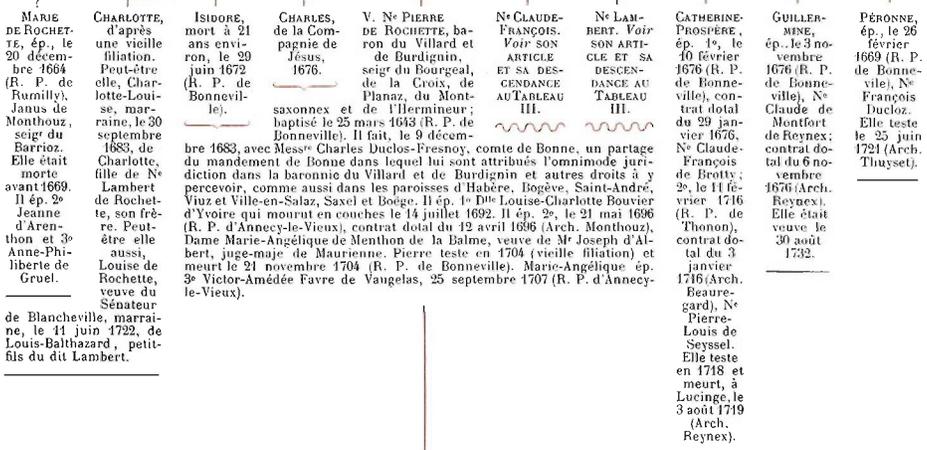
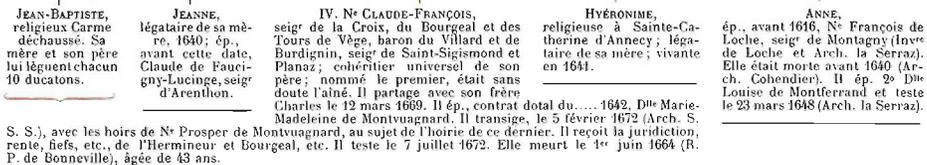
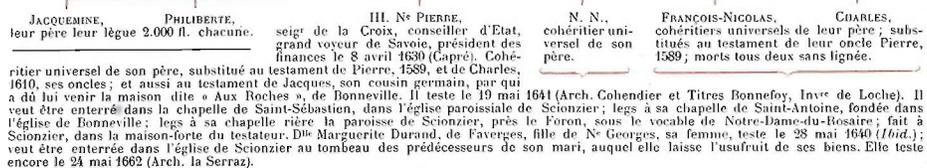
(1) Le château des Tours à Aysse fut acheté par M^r de Rochette, du Baron de Salagine (Arch. de la Savoie).
(2) Je pense que c'est la même qui est indiquée, en 1640 et 1642, comme supérieure des Bernardines de Rumilly (Etat civil de Rumilly).
Une Péronne de Rochette était religieuse à Sainte-Catherine-du-Mont en 1611.

MARIE-FERDINANDE, héritière universelle de sa mère; elle ép. Janus de Saint-Sixt, seigr de Vége, de qui elle est qualifiée femme, le 24 septembre 1639 (Arch. Thuysset). Elle fait, le 16 mars 1652 (Inv^o Arch. Thuysset), cession à N^o Jacques de Loys de Bonnevaux de certaines sommes dues au dit Janus par Antoine de Prez, oncle de Marie-Ferdinande.

BARONS DU VILLARD.

II. N. et Spec^{le} CLAUDE ROCHETTE. Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

Avec N^e Pierre, son frère, il achète, le 19 juin 1579 (Arch. Cohendier), tous les biens meubles et immeubles de leur troisième frère Charles (Tableau I), en lesquels celui-ci a succédé à leur père et même la part advenue au dit Charles dans les partages faits par les trois frères le 20 avril dernier. Il teste le 18 mars 1582 (Arch. Cohendier); veut être enterré à Bonneville au tombeau de ses prédécesseurs; fait un legs à sa femme D^{ne} Antoinette du Crest qui est nommée tutrice et qui aura l'usufruit de biens et maison à Bonneville. Il meurt avant le 8 octobre 1589 (Arch. Thuysset).



(1) N. N. de Rochette, baron du Villard, ép., contrat dotal du 20 avril 1705, Marie-Donne, fille de N. Balthazard de Quinerit, seig^r de la Motte (Titres Bonnefoy, Inv^e Quinerit). Ils n'eurent qu'un fils mort avant sa mère. Le mari de celle-ci releva la dot au dit Balthazard (Notes de M. Bonnefoy). Il est possible qu'il s'agisse du dit Charles; les dates le permettent bien strictement. (2) C'est peut-être elle qui était religieuse à Melan en 1723; mais ce pourrait être aussi Madeleine de Rochette, femme de N. Jean-Baptiste de la Pesse, mère en 1715 (R. P. de la Roche).

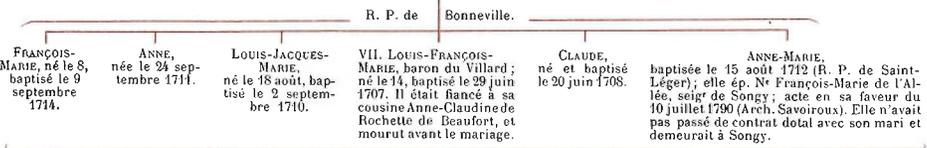
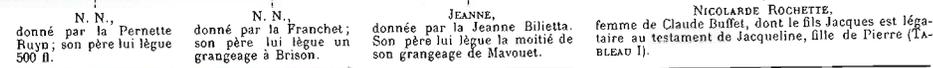


TABLEAU II. COMTES DE SCIONZIER, BARONS DE COHENDIER.



(3) C'est peut-être elle qui était religieuse à Melan en 1703.

(4) Aux archives Traverney, il existe un testament du dit Jean-Francois-Joseph, daté du 15 septembre 1725; legs à « N^e Francois-Marie du Villard », son parent, payable quand il sera fait capitaine pour se mettre en équipage; héritières universelles ses deux filles. Les cordons de soie formant ce testament furent coupés par le testateur le 19 mai 1750??

III^e et P^e Seig^r CHARLES-FRANCOIS DE ROCHETTE, comte de la Croix de Scionzier, seig^r de Cohendier, de Sauterans et de Planaz; cohéritier universel de son père, 1641. Capitaine dans l'Escadron de Savoie. Le 12 novembre 1695 (Arch. Cohendier), il nomme un curial pour son mandement de Rumilly-sous-Cornillon. En 1702, il y avait une papeterie à Rumilly, montée par Charles Rochette, comte de Scionzier (Arch. Chuyt. Transaction entre celui-ci et François-Emmanuel de la Forest). Par acte du 7 août 1707 (Ibid.), il donne le comté de Scionzier à Thomas-François, son fils. Il reconnaît, le 2 janvier 1707 (Ibid.): 1^o la seigneurie et juridiction, h. m. et b. justice, etc., sur ses hommes et fiefs de Sauterans, rière le mandement de Rumilly-sous-Cornillon, par lui acquis de Charles-Emmanuel de Montfort, seig^r de Sauterans, le 6 septembre 1680, laudée par le Duc de Savoie le 10 mai 1684; 2^o le château soit maison-forte du dit Sauterans avec juridiction, terres et rentes féodales, provenu des Menthon, rière Saint-Laurent, Mornex, Saint-Sixt, Saint-Maurice-de-Cornillon, les Tattes, Sauterans, Blanzin, Toisinge, Passérier, Pontchey, Bonneville, la Roche, Arculinge, Genève, Contamine, plus l'office de cléricature et curialité du mandement de Rumilly-sous-Cornillon et du village de Brison, provenu du même achat; 3^o la rente féodale dite de Cohendier, presque toute en hommes taillables, provenu des Menthon et des Montfort, aux mandements de la Roche, Bonneville, Rumilly-sous-Cornillon; 4^o la rente féodale de la Croix, moitié par succession paternelle, moitié par acquis fait, avec N^e Claude de Rochette, son frère, des nobles Roget le 7 juin 1654, rière Arèche, Saint-Sigismond, Thiez et Scionzier; 5^o la rente féodale de Bontaz par lui acquise, le 8 décembre 1677, de M^{re} Pierre de Marthenex qui l'avait acquise de Marie et Jeanne, filles de feu M^{re} Antoine Bontaz, le 13 mars 1677, reconnue en faveur du Comte de Scionzier en 1679 et, auparavant, en faveur de M^{re} Antoine Bontaz, rière les paroisses de Scionzier et Saint-Hippolyte; 6^o la rente féodale de Veige, par donation à lui faite par les nobles de Saint-Sixt le 21 février 1667, paroisse de la Tour et environs; 7^o la rente féodale du Cluz (alias Cloz) acquise des nobles Pernet le 9 juin 1650; 8^o la rente de Chatel de la succession de Marguerite Durand, sa mère; 9^o la part de l'ant-siege de la montagne de « Varmier », dépendance de Naucy-sur-Cluses; 10^o l'acquisition par lui faite de S. A. de la seigneurie, juridiction et paroisse de Scionzier et Arèche, avec droit de justice à 4 piliers, juridiction érigée en comté sous le nom de Scionzier par Patentes du 6 juillet 1699; cette dernière acquisition avait été faite pour le prix de 23.000 florins. Il ép., contrat dotal du 1^{er} juin 1659 (Arch. Viry). D^{ne} Louise-Françoise de Riddes, fille de N^e et G^e Seig^r Jacques, coseig^r du Rosey, et de G^ent^e Dame feue Françoise de Vidonne de Novery; elle apporte 14.000 florins de dot.

MARGUERITE (3), religieuse de leur frère Thomas-François. GUILLERMIN, légataire de son frère Thomas-François. ANTOINE (alias Pierre) François, en religion frère Hyacinthe, Dominicain au couvent d'Avignon. Après un an de noviciat, allait faire profession; son père lui donne 1.000 fl. le 26 mars 1682 (Arch. Cohendier). Son contrat d'entrée en religion au couvent Saint-Dominique de Chambéry est du 16 août 1686; mort plusieurs années avant 1752 (Arch. Traverney). V. THOMAS-FRANCOIS, fils aîné, comte de Scionzier et d'Arèche, lieutenant dans l'Escadron de Savoie; témoin en 1688 (Arch. Morand). Ce fut un triste et violent personnage. Il avait traîné par le nez Rév^l Belisle, son curé de Scionzier, revêtu de son surplis, qui était sorti de l'église pour lui dire, à lui et à ses paroissiens, d'entrer pour ouïr la messe; et à l'issue des vêpres, il avait encore pris son curé par le nez, en présence de tout le peuple. Il avait commis diverses autres violences: coups de bâton, emprisonnements, abus de juridiction, se faisant demander pardon à genoux, etc. Par arrêt du S. S., du 16 juillet 1746, il fut banni des États de Savoie avec défense d'y rentrer sous peine de mort, privé et déchu de ses seigneuries avec confiscation et de son état de comte. Ses armoiries furent effacées de son blason, ses girouettes furent abattues. Il fut en privé de tout ce qui avait été concédé à son père en 1699; il ne lui fut laissé que la propriété des biens ruraux. (Il est bon de noter que s'il y avait des abus et de mauvais seigneurs, leurs violences étaient rigoureusement réprimées.) Il se retira à Genève, s'appelant simplement le Seig^r de la Croix. Il y testa le 22 août 1748. Après les institutions et substitutions indiquées ci-contre, il substitua N^e François de Rochette, fils aîné de N^e Lambert de Rochette, seig^r des Tours et de Salagine, puis N^e Thomas de Rochette, fils de N^e Claude, son filleul, et ses mâles. Il mourut à Genève quelques jours avant le 13 septembre 1748. Il avait partagé avec son frère Joseph le 14 août 1709 (Arch. Cohendier). La seigneurie de Scionzier, confisquée sur Thomas-François, fut, par Patentes du 14 juillet 1746 (Arch. S. S.), inféodée aux Chartreux du Reposoir.

Thérèse d'Allinges de Coudrée. Il mourut, le 16 mai 1750, ab intestat, à 75 ans environ (R. P. d'Anney)(4); il est dit, le 5 septembre 1750, « Père temporel » du couvent des Cordeliers de Cluses. Marie-Thérèse meurt, le 25 mai 1753, à 80 ans environ, ayant testé le 9 juillet 1750 (Arch. Traverney) et pris, le 7 octobre 1750, avec ses filles, des arrangements pour sa pension viagère, jusqu'à ce que lesdites filles aient fait leurs partages de l'hoirie de leur père (Ibid.).

LOUISE-MARIE-JOSEPHE-THÉRÈSE, née le 31 juillet 1711 (R. P. de Bonneville); baronne et dame de Cohendier, de Planaz et Sauterans; elle épouse, le 9 août 1731 (R. P. de Rumilly-sous-Cornillon), François-Joseph, comte de Viry, ambassadeur à Londres. Elle mourut dans cette ville le 28 août 1758. Elle eut en partage le château de Cohendier, clos, jardins, droits honorifiques, juridiction de Sauterans, moulins de Cohendier, grangeages du Coudray, rentes, laods, etc. C'est par elle que Cohendier est venu aux Viry. Elle teste le 16 novembre 1745, à Viry, établissant un fideicommiss en faveur de son fils ci-dessous, puis de la descendance mâle de sa sœur de Ville (sic) (Arch. Traverney).



BARONS DE SALAGINE.

Voir LEUR ASCENDANCE AU TABLEAU II

V. N° LAMBERT DE ROCHETTE.
seigneur des Tours; vint s'établir à Rumilly vers la fin du XVIII^e siècle (1). Croislet, H^{er} de Rumilly), et y mourut le 23 août 1718. Il épousa, contrat daté du 13 mai 1689 (Arch. Thuysot), D^{lle} Françoise de Peysieu, baronne de Salagine. SALAGINE (Man^u Arch. Costa), infodé par Patentes de l'an 1368 à N° François de Candie par Mathilde de Boulogne et Amé, comte de Genevois, passa plus tard en la maison de Beaufort. Mess^{rs} Jean de Beaufort, seigr d'Héry, cosigr de Marthod et Cornillon, baron de Montailleur et de Beaufort, seigr de Villette, Pierre-Charv. Puy et maison-forte de Beaufort près Rumilly, eut pour fille et héritière N^{re} et P^{re} Dame Jeanne de Beaufort, dame des dits lieux, qui épousa N^{re} et P^{re} Seigr Mess^{rs} François de (Longcombe) Peysieu, du Bugey, gentilhomme ordinaire de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Ensuite de ce mariage, et pour récompenser les services des nobles frères Balthazard et François de Peysieu, seigrs de Longcombe et de Thuy (qui, notamment en 1616, avaient équipé et entreteu à leurs frais 200 hommes d'armes), Charles-Emmanuel, par Patentes du 29 août 1622, érigea en baronnie et inféoda la seigneurie de Salagine en faveur de François de Peysieu et de ses descendants. Jeanne de Beaufort, baronne de Salagine, mourut sans enfants le 20 avril 1643 et, par son testament du 26 mai 1641, institua héritier son mari, à condition qu'il porterait le nom et les armes de Beaufort à perpétuité, lui et ses descendants. François de Peysieu épousa 2^e Claudine de Bionay, fille de Claude, de qui il eut deux filles : 1^{re} Françoise, femme de Lambert de Rochette; elle lui apporta en dot la baronnie de Salagine. 2^e Marguerite-Augustine, femme de Charles-Christin de Maillard, comte de Tournon, laquelle mourut, le 28 avril 1713, sans enfants et sans avoir testé, en sorte que son héritage passa à la famille de Rochette. Lambert testa le 16 juillet 1718 (Arch. Beauregard); il était déjà veuf.

CHARLOTTE, ANTOINE-BALTHAZARD, dit le chevalier de Beaufort; né à Rumilly le 31 décembre 1691; prit, à la mort de sa tante Maillard, le titre de Baron de Beaufort. Il fut gentilhomme du Roi, gouverneur des princes de Hesse-Rheinfeld, chev commandeur des Saints-Maurice et Lazare; lieutenant-colonel du Régiment de la Reine, à la tête duquel il fut tué à la bataille de Notre-Dame-de-l'Orme, le 30 septembre 1744, sans avoir été marié.

ANNE-MARIE, fille aînée; ép. François de Syons, baron de Saint-André, seigr de Beauregard, le 6 juin 1718 (Etat civil de Rumilly) ou le 6 septembre 1718 (Arch. de Leusse).

FRANÇOIS DE ROCHETTE, baron de Salagine; fils aîné, né le 12 janvier, baptisé le 14 juin 1687 (Etat civil de Rumilly); cohéritier universel de son père; héritier de son frère Claude, devint seigr des Tours et de Beaufort; officier aux Gardes. Il ép. D^{lle} Marie-Gabrielle de Belmont (ou Sellman), de Belmont, qui mourut à 34 ans, le 1^{er} octobre 1734 (R. P. de Mognard). Lui mourut âgé de 80 ans, le 12 janvier 1766 (R. P. de Rumilly).

CLAUDE, 3^e fils, né (ou baptisé) le 15 septembre 1687 (Etat civil de Rumilly); co-seigr des Tours; dit : le chevalier de Rochette, officier au Régiment de Savoie; teste en 1763; mort sans lignée le 20 avril 1763 (*Ibid.*).

CLAUDINE, dite de Beaufort, religieuse en 1718.

LOUISE-AUGUSTA, religieuse, née à Annecy en 1718.

PÉRONNE-MARIE, mariée, avant 1718, à N^{re} Pierre-Marie Gallay, d'Hautville, officier au Régiment de Montferrat en 1720 (Arch. Thuysot).

JEANNE-GENEVÈVE DE ROCHETTE DE SALAGINE, ép., le 6 juin *alias* 30 juillet 1746 (R. P. de Rumilly), N^{re} Henri de Latard, seigr de Pierrefeu et de la Biolle.

MARIE-MADELEINE, née et baptisée le 8 octobre 1728 (R. P. de Mognard), ép. N^{re} Claude-Gabriel de la Balme de la Moitiére, le 8 janvier 1732 (*Ibid.*). Elle fut la grand-mère du Général de Lannay, vice-roi de Sardaigne.

VII. LOUIS-FRANÇOIS-BALTHAZARD, baron de Salagine, des Tours et de Beaufort, né le 11 juin 1722 (Etat civil de Rumilly); officier du Régiment de la Reine, fut blessé grièvement à Notre-Dame-de-l'Orme en 1744. C'est lui, parait-il, qui créa les Tours à la branche des Rochette d'Annecy. Il ép., le 4 avril 1766 (R. P. de Rumilly), Marie-Angélique-Madeleine Perret d'Hautville. Il mourut le 24 août 1778, à 57 ans (*Ibid.*). Elle, veuve, vendit Beaufort à... N. N. (Notes de famille).

ANNE-CLAUDINE DE BEAUFORT, fiancée à Louis-François-Marie de Rochette du Villard (LARELLE II); elle se retira dans un couvent après la mort de son cousin. Elle était née le 13 novembre 1726 (R. P. de Rumilly).

JEANNE-REINE, ép., le 29 janvier 1748 (R. P. de Rumilly), N^{re} Joseph-Paul de Monthlon de Lornay de Doucy. Elle meurt le 22 décembre 1819, léguant Planchamp à Joseph-Marie, son frère (Note du Comte de Loche).

MARIE-JOSEPHE-IGNACE, né le 6 septembre 1756 (Etat civil de Rumilly).

JEAN-JOSEPH DE BEAUFORT, Jean-Joseph, né le 8 mars 1759 (R. P. de Rumilly).

JOSEPH-JEAN, né le 10 février 1765 (R. P. de Rumilly); baron de Rochette, puis de Salagine, épousa, à Genève, Jeanne-Adrienne-Louise Galière, Commandant de Rumilly.

VIII. JOSEPH-MARIE-FRANÇOIS-JÉRÔME, baron de Salagine (Rôle des vaisseaux de Savoie de l'an 1787, Bibl. Thuysot); né à Rumilly le 21 mars 1760; commandeur des Saints-Maurice et Lazare; major de cavalerie; capitaine de la compagnie départementale de réserve de Rumilly; mort sans avoir été marié, enterré le 2 janvier 1809 à Saint-Pierre-de-Maché (Man^u Chapperon).

MARIE-GABRIELLE, née le 6 novembre 1766 (R. P. de Rumilly).

LOUIS-FRANÇOIS-BALTHAZARD, né le 14 juillet 1762 (R. P. de Rumilly), mort le 10 mai 1773 (Etat civil de Rumilly).

LOUIS-JOSEPH, mort le 3 juillet 1767, à 6 ans (R. P. de Rumilly).

LOUIS-FRANÇOIS, mort le 10 mai 1773 (Etat civil de Rumilly).

CLAUDINE-FRANÇOISE, née le 11 mars 1776 (R. P. de Rumilly), Spéc^{le} Joseph-Marie Armand. Elle était née le 26 janvier 1758.

Chev^x AUGUSTE-CHARLES-JEAN-PIERRE. Depuis la mort de son frère aîné, était seul à avoir le droit de porter le titre héréditaire de Baron de Rochette de Salagine, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Il ép. D^{lle} Justine Tochon et meurt en 1861.

IX. JOSEPH-MARIE-JÉRÔME, né à Rumilly le 7 mars 1804; capitaine de vaisseau de 1^{re} classe, chev^x des Saints-Maurice et Lazare, de la Légion d'honneur et de l'Aigle Rouge de Prusse. Il ép. Thérèse de Chevron-Villette. Commandant du port de Gênes, le 23 août 1855.

ROSE-AMÉLIE, ép. N^{re} Zoïme de Botimi, des harons de Sainte-Agnès.

ELISA, morte jeune.

JOSEPHINE-MARIE-LOUISE, ép., en 1835, le chevalier Joseph-Siméon de Grenaud de Saint-Christophe.

ACOUSTE-PIERRE-GABRIEL, destinée inconnue.

TABLEAU III. DE ROCHETTE D'ANNECY.

N° CLAUDE-FRANÇOIS, seigr de Saint-Sigismond, l'Hermineur et Vougy; né le 24 mai 1664 (R. P. de Bonneville); colonel de Tarentaise en 1714 et du Régiment de Chablais en 1717; selon une filiation transmise par l'abbé Bocard, il aurait épousé N. N. de Mouxy de Charrière. Il épousa Anne-Marie de Gantelet de Beaufort, le 28 septembre 1709 (R. P. d'Annecy). Il mourut le 17 juillet 1719 à regrette de tout le monde » (R. P. de Bonneville). Il habitait, à Bonneville, la maison dite « aux Roches ».

FRANÇOISE DE ROCHETTE, ép. N^{re} Gaspard de Dalmaz; elle fut marraine en 1717 avec N^{re} Pierre-Joseph de Dalmaz, son fils (R. P. de Menthonnex).

R. P. de Bonneville.

THOMAS-FRANÇOIS, né et baptisé le 13 mai 1714. Il mourut sans enfants et fut enterré le 24 mars 1750 (Arch. Travernay et Mss. Chapperon).

LOUISE, morte, âgée de 21 ans, le 9 mai 1733.

LAMBERTE-PAULINE, née le 21, baptisée le 22 février 1713.

JEAN-CLAUDE-LOUIS, né le 30 août, baptisé le 2 septembre 1710 (R. P. de Saint-Maurice-d'Annecy). Il était mort avant 1730.

N° JOSEPH-MARIE, né et baptisé le 19 novembre 1718; seigr de Saint-Sigismond, de l'Hermineur et de Vougy. Il épousa, le 1^{er} mars 1756 (R. P. de Saint-Léger), D^{lle} Claudine, fille de N^{re} Louis Brun, comte de Cernex, et de Jacqueline de Blancheville. Il teste le 6 décembre 1782 (Arch. de la Haute-Savoie) et meurt, major d'infanterie, âgé de 75 ans environ (*sic*), le 17 novembre 1786 (R. P. d'Annecy). Claudine Brun, veuve Rochette, Jacqueline et Rosalie Rochette, ses filles, d'Annecy, furent mises en liberté le 11 frimaire an III (arrêté du représentant du peuple Gauthier).

JOSEPH-MARIE, né le 12, baptisé le 13 avril 1715; a dû mourir très jeune, probablement avant la naissance de son homonyme.

MARIE-FRANÇOISE, née le 6, baptisée le 7 octobre 1717.

R. P. de Saint-Maurice-d'Annecy.

MARIE-CLAUDINE, née le 4, baptisée le 15 août 1757 (2).

JACQUELINE, née le 28 juillet 1760. Elle ép. François-Marie de Mouxy, seigr de Planchamp. Lui meurt le 17 juin 1804. Elle teste le 22 décembre 1819, léguant Planchamp à Joseph-Marie, son frère (Note du Comte de Loche).

MARIE-CLAUDINE, née le 11 décembre 1762 (3).

FRANÇOIS-DOMINIQUE, né le 6 novembre 1764.

CHARLOTTE, née le 19 mars 1766 (2).

JOSEPHE-MADELEINE, née le 29 novembre 1767. Elle ép., le 20 juillet 1788 (R. P. de Saint-Léger), Gabriel-Antoine de Cize.

JOSEPH-MARIE DE ROCHETTE, né le 21 août 1761. Aide-major et lieutenant dans le Régiment de Genevois, seigr de Saint-Sigismond et de Vougy, bourgeois d'Annecy, passe procuracy, le 28 février 1790 (Arch. de la Haute-Savoie), à Joseph-Marie Cortagin pour exiger 1.294 livres dues par Chabère pour son affranchissement. C'est peut-être lui, Joseph-Marie, seigr des Tours (?), qui épousa Clémentine de Syons de Saint-André et mourut, en 1823, lieutenant-colonel en retraite à Annecy.

LOUISE-ROSALIE, née le 3 août 1769 (2).

JACQUES-FRANÇOIS, né le 8 décembre 1772.

FÉLIX. Peut-être Félix-Joseph-Marie, seigr de Saint-Sigismond, mort jeune.

(2) Deux de ces filles épousèrent : l'une le Comte de Borings, l'autre M^{re} de Garbillon. D'après une note du Comte de Loche, c'est Rosalie qui aurait épousé M^{re} de Garbillon.

Chev^x PIERRE DE ROCHETTE, né le 16 octobre 1810; avocat au Sénat. Il ép., le 6 mars 1838, Jérôme-Caroline Depense. Il meurt en 1856.

Baron CHARLES-LOUIS-CLAUDE, né le 3, baptisé le 4 septembre 1809 (R. P. d'Annecy). Il ép. D^{lle} Louise-Zénaïde Portier de Belair. Il meurt en 1857.

Chev^x JULES-CLAUDE, né le 20 août 1812; officier de marine; ép., le 20 février 1838 (Mss. Chapperon), D^{lle} Mathilde Paernat de la Pallud. Il achète Montrottier pour 105.000 livres, le 27 mai 1839. Il meurt en 1845 (*Revue Savoisienn*e, 1916, p. 178).

JULES-JOSEPH, né en 1845, officier dans l'armée italienne; ép. M^{lle} Depra.

JEAN-JOSEPH-RAOUL, né en 1841, officier dans l'armée italienne; ép. M^{lle} Augustine Cabaud. Il meurt en 1900. M^{lle} Cabaud, veuve de Raoul de Rochette, meurt à Chambéry, à 66 ans, le 13 février 1922.

CHARLES-ÉDOUARD, né en 1840, ép. Julienne de Grenaud; elle meurt à Vallières en 1883. Mort à Chambéry en 1915.

ROSALIE, née en 1839; ép. Mr Villamin, magistrat à Aoste.

CLEMENTINE, née le 24 octobre 1843.

JOSEPH-AMAND, né le 20 juillet 1842, mort le 28 avril 1887.

CHARLES-LOUIS-CAMILLE, baptisé le 24 janvier 1839. Il vendit Montrottier à Mr Frèrejean pour 275.000 francs, le 13 mai 1876. Il ép., le 24 mars 1874, D^{lle} Marie-Sarah Tairas. Il meurt en 1879; elle meurt en 1899.

N. N., mort jeune.

LÉON-AUGUSTE-JOSEPH, maréchal des logis au 8^e dragons, croix de guerre; ép. Jeanne Stucker. Elle meurt, le 11 janvier 1920, dans le naufrage de « l'Afrique ».

MARGUERITE, ép. Joseph-Charles Besson, de Chambéry.

MARTHE, née le 15 janvier 1875; ép. Mr Eustace Barron, d'origine irlandaise.

JEAN.

LA ROCHETTE (DE)

SEIGNEURS DE PIERRECHARVE, DE ROUGEMONT ET DE LA PESSE, EN GÉNEVOIS.

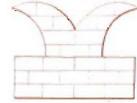
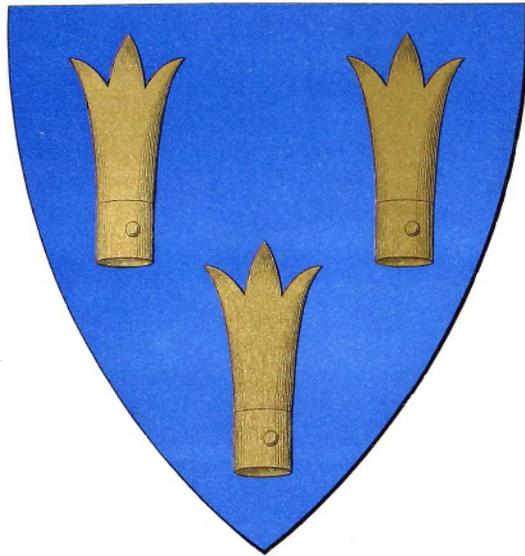


Fig. 1.



Fig. 2.

P. : d'azur à trois rocs ou roquets d'échiquier (alias, fers de lance) d'or (Menestrier; Guichenon; *Armorial Genevois*; Preuves de Malte la Forest-Divonne aux Arch. du Rhône; Arbre généalogique des Seyssel aux Arch. du S. S. S.; Sceau de Rév^d Guigon de la Rochette, chanoine de Genève en 1445; pierre sculptée du château de Longefan, près Gruffy, où les armoiries des la Rochette sont accolées à celles des Montfalcon, donc de 1500 environ). Le dessin des armoiries ci-dessus est fait d'après ce dernier document. Ce sont des armes parlantes (voir la note ci-dessous *in fine*).

SUPPORTS : Dans le sceau de Rév^d Guigon, l'écu est soutenu par deux anges; peut-être cette disposition est-elle personnelle à cet homme d'église ?

Guichenon (*Br. et Bu.*, 1^{re} partie, p. 28) dit que le sceau de Hugues de la Rochette, bailli de Bugey en 1290, portait trois tours. Della Chiesa (*Fiori di Bionneria*) donne pour *Rochetta in Savoia* : « 3 merli da muraglia 2 et 1 d'argento in campo rosso ». Enfin dans un ouvrage de la Bibliothèque royale à Turin, on trouve les objets décorant les armoiries des la Rochette dessinés comme je les ai reproduits ici, fig. 1. Or si l'on compare à cet objet le roquet d'échiquier donné par M^r de Foras à la figure n° 579 de son *Traité du Blason* (voir ici, fig. 2) et que Menestrier définit : « fer morné d'une lance de tournoi »; et si l'on remarque que les roquets d'échiquier sont, dans la suite des temps, devenus les tours crénelées du jeu d'échecs, on verra sans peine que le croquis n° 1 n'est, sous une forme sans cela incompréhensible, que la synthèse — irraisonnée peut-être chez son auteur — des deux idées, puisqu'on y trouve à la fois le contour de la partie supérieure du roquet, fer de lance, et le tracé d'une maçonnerie. Et l'on s'expliquera que Guichenon ait vu des tours sur le sceau d'Hugues de la Rochette, tandis que Della Chiesa a fait, de ces mêmes meubles, des créneaux de muraille (1).

Ces armoiries ont été communes aux la Rochette de Savoie et aux la Rochette d'Alby. Hugues de la Rochette, 1290, et Jeanne, femme d'Antoine de Seyssel, appartenaient à la première branche; Rév^d Guigon et Jacqueline, femme de François de Montfalcon, appartenaient à la deuxième.

(1) Je n'ai pas tenu compte d'une dissertation qui se trouve parmi les notes manuscrites de Guichenon aux Archives de Leusse et d'après laquelle « M. M. de la Rochette proche de Chamoussel portaient jadis pallé d'argent et d'azur de 6 pièces à la bande de queues chargée d'un lion d'or ainsi que se voit dans le coin de la première grande voûte de Saint François à côté des armes de Seyssel = les armes de la ville au bas... Jeanne de la Rochette, fille de Jean de la Rochette, seigneur du dit lieu de la Rochette, femme de N^s Antoine de Seyssel, seigneur d'Aix et de la Bastie... Les armes toutefois de la dite famille de la Rochette ont été blasonnées autrement par certains autres, et mal comme je crois, disant qu'ils portaient d'azur à trois fers de lance à l'antique d'or 2 et 1 — mais je doute de ce blason ici parce que les autres armes ne peuvent être à mon avis d'autre maison que de celle là... ». Guichenon, comparant aux écussons de Seyssel depuis Aymar qui épousa Antoinette de Poitiers et suivant la filiation directe d'Aymar à Philibert qui épousa Bonne de la Chambre, attribue, par pure induction, le blason pallé aux la Rochette parce qu'il ne voit pas à quelle autre alliance ce blason peut convenir.

Mais Guichenon n'a pas pris garde au fait que Humbert de Seyssel, frère d'Antoine qui avait épousé Jeanne de la Rochette, épousa Alamande, fille unique d'Hugonin de Viry, tandis que Bonne de Seyssel, sœur du même Antoine, épousa Galois de Viry, frère d'Hugonin. Or les Viry, à cette époque, portaient le pallé d'argent et d'azur chargé de la bande; et il est possible que Hugonin de Viry, mort en 1306, pendant la croisade du Comte Vert (nous n'avons pas son sceau), ait brisé personnellement cet écu d'un lion d'or chargeant la bande. Il me paraît très raisonnable d'admettre que, lors de la décoration de la grande voûte de Saint François, les Seyssel aient voulu perpétuer non leur arbre généalogique, mais le souvenir de quelques alliances de cette époque dont le lustre flatait davantage leur amour-propre. Le double mariage Viry me semble prouver assez que les armoiries de cette dernière famille devaient trouver naturellement place parmi les blasons les plus appréciés de ces alliances.

L'erreur de Guichenon nous apporte du moins le témoignage que, de son temps, les 3 fers de lance à l'antique étaient considérés comme les armoiries des la Rochette de Savoie. Et c'est ainsi d'ailleurs qu'il les décrit dans son *Armorial de Bresse et Bugey*.

A la fin du XVIII^e siècle, le dessinateur de l'arbre généalogique de Seyssel (Arch. S. S. S.) a fait, de ces fers de lance à l'antique, de simples fers de lance à pointe d'aspect très moderne. Il faut, je crois, se conformer au principe émis par M^r de Foras dans son *Traité du Blason* et prendre, comme désignation du meuble de l'écu, entre plusieurs synonymes, le nom qui contient un radical de même consonance que le nom de la famille considérée. Le mot *Roc* ou *Roquet d'échiquier* doit donc être l'appellation qui convient aux meubles de l'écu des la Rochette et le fer de lance, de forme antique mais très particulière, qui lui correspond, doit en être l'interprétation la plus vraie.



Le bourg de la Rochette, Savoie, situé à l'extrémité de la boucle du ruisseau du Gélon qui se jette dans l'Isère à Chamoussel, a donné son nom à la famille de la Rochette; mais les membres de cette famille n'ont jamais possédé le *castrum* de la Rochette qui appartenait au Comte de Savoie et n'ont pas été qualifiés seigneurs du dit lieu. Ils y avaient, à l'origine, une maison-forte à laquelle appartenait un verger et qui se trouvait à l'intérieur du château du Comte ou, suivant l'expression du temps, *in plano castro* (ou *castris*), sur le petit plateau dominant le bourg de la Rochette (1). Mais l'importance de leurs possessions en cet endroit s'accrut par la suite. Il résulte de la reconnaissance passée le 10 août 1417 en faveur du Duc de Savoie par Jeanne de la Rochette, héritière universelle de son père, que ladite Jeanne possédait, « in plano castro », trois maisons-fortes dont la première avait été l'habitation de son père et dont les deux autres avaient été achetées par les la Rochette de Guillaume de Cruce et de Vuillerme Grindaz, de Grenoble. Jeanne avait, en outre, une maison dans le bourg de la Rochette, probablement la maison avec tour dont il est question dans les actes de Pierre de la Rochette, son aïeul.

Les de la Rochette figurent, dès 1173, avec les d'Arvillard, parmi les fondateurs de la Chartreuse de Saint-Hugon à laquelle ils firent de nombreuses donations. Ils vendirent en 1249, pour 25.000 sous viennois, au Dauphin, tout ce qu'ils possédaient dans la vallée d'Allevard; enfin l'un d'eux était, en 1295, par suite d'événements restés ignorés, seigneur du château de Chambéry qu'il échangea avec le Comte de Savoie contre des revenus que le Prince lui assigna dans le mandement de la Rochette.

Les de la Rochette jouissaient donc, depuis une haute antiquité, d'une puissance seigneuriale importante et, cependant, on ne les trouve alors qualifiés seigneurs d'aucun lieu sauf, pendant un temps assez court, du château de Chambéry. Ils doivent, à mon avis, tirer leur origine d'une autre lignée dont les possessions s'étendaient à travers les vallées voisines de la Rochette, les Montmayeur, les Arvillard, les Morestel ou d'autres et dont une branche cadette, s'établissant à la Rochette, prit dès le XIII^e siècle le nom de cette résidence (voir la note 1 ci-dessous).

Leur nom s'écrivait en latin : *de Rocheta, de Rupecula, de Ruppecula, de Rupicula*, indistinctement; la forme *de Rocheta* semble avoir disparu de bonne heure. Je ne crois pas d'ailleurs qu'il faille faire, comme localisation, une distinction entre *Rocheta* et *Rupecula*; j'ai rencontré plusieurs fois dans le cours d'un même acte le même personnage qualifié tantôt *de Rocheta* et tantôt *de Rupecula*. Et bien qu'il y eût plusieurs maisons-fortes construites à l'abri du château du Prince (maison de la Rochette — peut-être celle dite d'Ayme — maisons de Viriaco, de la Croix, Grinde, Crochet, etc.), aucune ne semble avoir reçu le nom de *Rocheta* plutôt que celui de *Rupecula*.

La branche principale des la Rochette, de Savoie, s'éteignit dans la personne de Jeanne de la Rochette qui épousa, avant 1387, Antoine de Seyssel, seigneur d'Aix, et fit don à son fils, Jean de Seyssel, seigneur du Barjat, de ses maisons-fortes et autres possessions de la Rochette et de Chamoux. Cependant d'autres la Rochette, de cette même souche, dits de Chamoux, subsistaient encore en 1470; j'ignore leur destinée, mais il ne faut pas les confondre avec une branche illégitime des la Rochette d'Alby qui était, au XVI^e siècle, établie en Maurienne et y possédait le fief de la Chaudanne.

Une autre branche des la Rochette de Savoie essaima à la suite d'événements que j'ignore et s'établit dans l'Albanais dès le XIII^e siècle. Elle y posséda, à Alby, une maison dite « de la Rochette » qui a dû prendre son nom de ceux qui la bâtirent; et le vidomnat du dit lieu fut occupé par les membres de cette famille pendant plusieurs générations. Elle possédait aussi, en Genevois, la seigneurie de Pierrecharve, celle de Rougemont, près Viry, qui lui vint par mariage, et le château de la Pesse à Annecy-le-Vieux.

Il m'a été impossible de rattacher entre elles, à l'origine, les deux parties principales de cette famille, celle de Savoie et celle de Genevois, bien qu'il ne puisse pas y avoir pour moi plus de doute sur leur communauté d'origine qu'il n'y en a sur la communauté de leurs armoiries. Les la Rochette d'Alby s'éteignirent, dans la lignée légitime, chez les Montfalcon à la fin du XVI^e siècle.

Plusieurs familles nobles très anciennes faisaient suivre leur nom de l'indication : *de Rupecula*; telles furent les Arthaud, les Viboud, les de la Croix. Un *Arthaudus de Rupecula*, vivant en 1225 et appartenant à la famille qui nous occupe, fit des donations à Saint-Hugon. Puis un Pierre *Arthaudi* (fils d'Arthaud) *de Rupecula* fit une donation à la même abbaye en 1246. Ils me semblent pouvoir être considérés comme les auteurs de la famille *Arthaudi de Rupecula* et probablement aussi des Arthaud *de Pratellis* (Presles, tout voisin de la Rochette). Le prénom Arthaud s'était perpétué dans la famille et on trouve N^s Arthaud *Arthaudi de Pratellis* abornant au Villaret en 1409. Le prénom Arthaud, d'abord employé au génitif comme surnom chez certains membres de la famille de la Rochette, devint nom de famille en détrônant le nom de la Rochette qui ne fut plus que distinctif de résidence, très souvent remplacé par celui de Presles, autre résidence. On trouve aussi des Arthaud d'Allevard qui sont peut-être de la même souche.

Je n'ai rien pu découvrir de semblable pour les Viboud ni les de la Croix. D'ailleurs, on rencontre

(Voir la suite à la page 212.)

(1) C'est peut-être cette maison, qualifiée maison d'Ayme, avec ses dépendances, pour laquelle François de la Rochette passe, en 1284, reconnaissance en faveur d'Humbert de Montmayeur. Le nom de cette maison, cette possession par les la Rochette, en arrière-fief des Montmayeur, n'est-ce pas à un indice presque certain de ce que je dis plus loin concernant l'origine des la Rochette chez les Montmayeur, surtout si l'on remarque que les la Rochette étaient, dès le milieu du XIII^e siècle, possesseurs de biens près de Moutiers et d'Aigueblanche ?

Ugo de Rocheta
faisait partie des témoins qui assistèrent à la transaction passée le 14 des kalendes de juin 1153, à Aiguebelle, entre les sires de la Chambre et l'évêque de Maurienne (Besson, Pr. n° 96). Je pense que c'est le même Hugo de Rocheta qui, avec Hugues d'Arvillard, participa, par ses donations, à la fondation, en 1173, de la Chartreuse de Saint-Hugon (Eug. Burnier, La Chartreuse de Saint-Hugon; Act. de Savoie, t. XI, 2^e série).

WILLELME de Rocheta,

fils de Hugo, assiste celui-ci dans la donation faite par lui pour la fondation de la Chartreuse de Saint-Hugon en 1173. Il est témoin, vers 1185 (Eug. Burnier, op. cit.), à la confirmation d'une donation antérieure faite en faveur de ladite Chartreuse par Hugues d'Arvillard, prêt à partir pour la Palestine. Il vivait encore vers 1210 (Ibid.).

Hugo de Rocheta,

filius Willelmi filii Hugonis, assiste son père et son grand-père dans la fondation de Saint-Hugon en 1173 (Eug. Burnier, op. cit.), et confirme cette donation; s. d., probablement après la mort de ses ascendants. Il est témoin à la confirmation faite, s. d., par les enfants d'Hugues d'Arvillard de la donation faite, vers 1185, par leur père à Saint-Hugon. Hugo de Rocheta est témoin aux libertes de Mirandol, 14 mars 1198 (Dominico Carutti, Reg. Com. Sab. CCCXCV). Hugues, fils de Guillaume de Rupecula, est indiqué comme ayant assisté, trente ans et plus avant 1244, soit vers 1210, à la pose des limites du territoire de la Chartreuse (Ibid.). Dominus Hugo de Rupecula est témoin à une transaction passée, le 5 des ides d'avril 1211, entre les chartreux de Saint-Hugon et les hommes d'Arvillard; l'est aussi à une donation de l'Alpe de la Perrière, l'an 1218 (Ibid.). Hugo de Rupecula est, avec Humbert de Turre, nepos ejus (neveu ou petit-fils?), présent à une donation faite à Saint-Hugon l'an 1221.

I. Messrs HUGUES DE LA ROCHETTE, ép., Marguerite N. N. fut père de Guigues et d'Anne. Lui et sa femme étaient morts tous deux avant 1249. C'est peut-être le même personnage que Hugues, fils de Guillaume. Hugo de Rupecula fut présent, le 11 des kalendes de juillet 1243 (Eug. Burnier, op. cit.), à une donation faite à Saint-Hugon par Jean et Willelme de Saint-Pierre.

II. Messrs Guigo de Rupecula, chev.,

fils de feu Hugues et frère d'Anne, remet, le 3 des kalendes d'août 1249 (Arch. Thuyset), mille sols viennois à sa sœur pour prix de la cession faite par celle-ci et par son mari; sont témoins entre autres: Aymon de Montmayeur, Villene et Breymond de Saint-Pierre. Le 4 des ides de juillet 1253 (Ibid.), il fait, avec Jean d'Arvillard, un pacte d'alliance envers et contre tous, sauf contre Guigues et Aymon de Montmayeur et sauf contre Breymond et Villene de Saint-Pierre. En 1249 (U. Chevalier, Inscr. des Archives des Dauphins de Viennois à Saint-André-Le-Bas), Messrs Guigon de la Rochette reconnaît tenir du Dauphin tout ce qu'il possède à Allevard et dans la vallée d'Allevard sub uno aedificatio census (?). Puis, le 4 des kalendes de juin 1283, il vend à Guigon, dauphin du Viennois, tout ce qu'il possède dans la vallée d'Allevard pour le prix de XXV^s sous dont il donne quittance au Dauphin le jeudi après l'octave de la Saint Martin (Ibid.). D'une enquête faite au château de la Rochette, dans la maison du dit Guigues, il ressort que Messrs Gauthier de Chamousset avait donné au dit Guigues le fief de « l'orme » que tenait Jacques de Monbertrand (Arch. Thuyset); et, le 4 des ides de mai 1257 (Ibid.), ledit Guigues déclarait à lui échu par commission le fief que tenaient François et Léonie, filles de feu Jacques de Monbertrand, parce que Hugues de Montmayeur ne lui avait pas payé les avances correspondantes. Sans doute lui, Guigo de la Rochette, présent au traité de mariage de Béatrix de Savoie et Pierre de Châlon en 1257 (Guichenon, Savoie). Le 3 des kalendes d'août 1263 (Arch. Menthon), Messrs Guigon de Rupecula, chev., reconnaît, en présence de Messrs Amédée, abbé de Tamié, et de frère Berlion de Chamousset, moine de Tamié, avoir reçu ce qui lui était dû par Messrs Thomas de Monthon. Le lundi de la Pentecôte 1273 (Arch. Thuyset), il reconnaît tenir en fief de Chabert de Morestel, seigr de l'Heuille, des servis et un fief tenus précédemment par Pierre Vilfred de Chamousset. Le jeudi après la Nativité de la Vierge 1276 (Ibid.), il passe reconnaissance en faveur de Jean de Puy-Gautier pour les biens qui s'étendent depuis la porte du château de la Rochette jusqu'à la gorge du Gélon et reconnaît lui devoir pour cela la somme de 100 livres viennoises, le Comte de Savoie et l'évêque de Maurienne. Villene Coyse, damoiseau, lui vend, le 3^e lundi après l'octave de la Saint Martin 1279 (Ibid.), pour 120 livres viennoises, tout ce que ledit Pierre tient, dans la paroisse de Presles, en fief du dit Guigues et en fief de Messrs Amédée « de Viriaco » et de Dame Nicole; fait à la Rochette, in peulo (?) (peut-être pour peule, pâturage) du dit Guigues (1). Guigues teste le 5 des kalendes de novembre 1275 (Ibid.), nommant héritiers ses fils François et Hugonet, les substituant l'un à l'autre, et, à tous deux, Péronet et Humbert, fils de sa fille Marguerite; nomme sa fille Béatrix, non mariée, Marguerite, femme de son fils François, et prescrit que ses fils envoient un damoiseau ou un chev^e en Palestine. Il demande au Comte et à la Comtesse de Savoie d'assurer l'exécution de ses dernières volontés. Il était mort avant le jeudi qui suit la fête de Saint Vincent 1281 (Ibid.).

III. FRANÇOIS DE LA ROCHETTE, damoiseau,

seigr du château de Chambéry. Il devait être l'aîné, héritier de son père pour les biens de la Rochette depuis Rathonnens (sic) jusqu'à Arvillard et la Chapelle-Blanche et de son père pour les biens de la Rochette depuis l'Heuille; en général, pour tous les biens depuis la montagne d'Épierre et en dessous, à l'exception des biens de Chamoux, qu'ils soient situés en Savoie ou dans le Genevois. Il aura aussi les biens de l'Heuille et de Montiers. Il reçoit des reconnaissances rière Presles en 1281 (Arch. Thuyset); rière Coyse en 1289 (Ibid.); rière la Rochette, l'Orme, Saint-Maurice, La Croix, Saint-Bonnet, Presles, Montbertrand, moulins de Layat (p. e. pour Liat), Boyson, Bellecombe, Gyet, etc., en 1293 (Ibid.). Il est, dans ce dernier acte, qualifié de Rupecula et le nom du lieu est dit « apud Rochetum ». Le samedi après Noël 1284 (Arch. Thuyset), il fait à Humbert de Montmayeur, donation de tous ses droits sur la maison d'Anne avec ses dépendances, située au château de la Rochette, confinant ciel de Messrs Amédée de Viriaco; et, le samedi après l'Annonciation de N. S., même année, il reconnaît tenir dudit Humbert, ladite maison (2) (Arch. Costa). Le 3 mai 1289 (Arch. Thuyset), Hugues Alamand, fils de feu Alamand de puthoo (sic), dans la paroisse de Coyse, par-devant Jean d'Arvillard et Richard de Montfort, datus pro curia par François, seigr du château de Chambéry, fils de feu Messrs Guigues de la Rochette, reconnaît tenir en fief dudit François et de son domaine direct diverses pièces de terre abornant le lac de la Rochette, la terre de Messrs Hugues de Cruce, chev., et de Montmayeur lui vend une pièce de terre située in castro rupecula paria terragium de la maison dudit François de la Rochette. Le même jour, François reconnaît en faveur de Chabert de Morestel, seigr de l'Heuille, des cens qu'il a achetés au mont de Michel de Chignin, damoiseau (Ibid.). Le 6 février 1295 (Turin, Arch. du Royaume; Auguste Dufour, Doc^s inédits; Soc. Sav^e, t. V, 1861), comme suite à la promesse solennellement prononcée entre Amédée, comte de Savoie, d'une part, et François de la Rochette et Béatrix, sa femme, d'autre part, de la remise par ses derniers au Prince de Coarvon suorum Chambayrinci et ejus mandamentum, vice comitatum quod habebant in dicto mandamento, jurisdictionem altam et bassam, homines, vasallos, etc. que ledits époux, vel alter eorum, possèdent à cause du dit château; et de l'assignation par le Prince en leur faveur de 100 livres viennoises de revenu annuel et de 240 livres viennoises pour une fois, le Prince désigne, dans les mandements d'Aiguebelle et de la Rochette, les biens qu'il donne pour l'assignation susdite et les la Rochette remettement ledit château (3). François ép. 1^e Marguerite N. N. désignée comme sa femme par le testament de Guigues en 1275 et peut-être déjà morte à cette époque, car les termes du testament peuvent laisser croire qu'il y avait lieu à restitution dotale. Marguerite était presque certainement née de Morestel, voir l'article d'Antoine ci-dessous. Il ép. 2^e Béatrix N. N., veuve de Thomas II de Monthon, de qui elle avait été la deuxième femme. Elle fait, le 7 des ides de février 1298 (Arch. Thuyset), donation de 30 livres viennoises à Henri de Monthon, son fils. François était mort avant mars 1300 (Ibid.), ayant probablement testé en 1298, date à laquelle il avait fondé une chapelle à Détrier. Béatrix vend à Humbert de Montmayeur des biens sis en partie au Châtelard, subius montem melphoudum et le Comte de Savoie laude cette vente le 3 février 1308. Béatrix était encore vivante le 9 février 1308 (Arch. Savoiron).

IV. ANTOINE DE LA ROCHETTE,

fils et héritier de François de la Rochette, fils de feu Messrs Guigues de la Rochette, voulant payer les dettes paternelles que bona sua usurarium voragine consumebant, vend une partie de ces biens, de pur et franc alleu, à Messrs Hugues de la Rochette, son patron, chev., la veille de la fête de la naissance de Saint François, mars 1300 (Arch. Thuyset); il était alors mineur de 25 ans; et, le 3 juillet 1302, étant majeur de 20 ans, il fait, en faveur du dit Hugues, donation d'autres biens, savoir: ses moulins de laya (Liat?) sur l'eau de fontroue (act^s Goudron ?), aff^s du Gélon, un pré, une vigne et un verger au bord du Gélon, le tout à la Rochette. A la suite d'une transaction passée le 18 des kalendes de février 1307 au sujet des droits du dit Antoine et de ses sœurs Guigonne et Poncie, religieuse, sur l'hoirie de feu Messrs Emeric de Morestel, ledit Antoine renonce, le 11 octobre 1308 (Arch. Savoiron), à ses droits sur ladite hoirie en faveur de M^r Etienne Martin, docteur es décrets, mari de Catherine, fille de Mathéude Porrière, et lui donne quittance d'une somme de 600 livres reçues par les mains de Messrs Richard, seigr de la Chambre, fidéjusseur du dit Etienne (4). Il faut noter que, dans cet acte, Béatrix n'est pas nommée; née du deuxième mariage, elle n'avait, sans doute, aucun droit dans l'hoirie de la première femme, Marguerite, qui, selon toute vraisemblance, était une sœur d'Emeric de Morestel, mort sans enfants légitimes. Antoine était mort avant le 15 janvier 1322 (Arch. Thuyset).

MARGUERITE,

fille de feu Antoine de la Rochette; légataire, en 1322, au testament d'Hugues de la Rochette, son grand-oncle. Le 17 janvier 1328 (Arch. Thuyset), ayant donné quittance à N^{rs} Messrs Hugues de la Rochette, chev., et Pierre, son frère (TABLEAU II), de tous ses droits sur l'hoirie d'Antoine, son père, m'oyennant la dot que ledit Messrs Hugues doit lui donner quand elle se mariera, elle promet de ratifier les conventions faites par ledits frères, ses oncles, avec Messrs Jean Bertrand de Chamousset, chev., et Poncet, son fils. Ce dernier promet, à son tour, d'épouser ladite Marguerite et donne quittance de tous ses droits sur ledit héritage.

TABLEAU I. LA ROCHETTE DE SAVOIE.

Gauterius de Rocheta et sa femme N. N. font, à la Chartreuse de Saint-Hugon, le 1^{er} vers 1179, une donation in frigidula valle (Frédéral ou Fraix d'aval), in manso del Boous (Eug. Burnier, op. cit.).

PIERRE, miles de Rupecula, est témoin, en 1189, à la confirmation faite en faveur de Tamié, par Thomas, comte de Maurienne, des donations faites par son père (Burnier, L'Abbaye de Tamié, pr. n° 8).

Brunardus de Rocheta est témoin à la donation faite à Saint-Hugon par Laurent Joullar; s. d., peut-être vers 1202; il est cité après Pons prior et Humbertus procurator, mais il n'est pas dit moine (Eug. Burnier, op. cit.).

Jacobus de Rocheta, chanoine à Saint-Georges, témoin, le 16 des kalendes de mars 1207, à la chartre de Guillaume de la Balme (Cart^s d'Aillon).

JOCELIN DE LA ROCHETTE, movit quandam querelem domui vallis Sⁿⁱ Hugonis occasione illorum de Duin quorum res in mandamento Alavardi in pigulis acceperat. Après avoir longtemps enquêté apud notos et vicinos, il doit reconnaître qu'il a inutiliter laborasse; il l'avoue et abandonne la cause l'an 1237 (Eug. Burnier, op. cit.).

Johannes Greiphos franc^s promonialis Jecolini, est témoin à l'apaisement de la discorde entre ledit Jocelin et Saint-Hugon en 1237 (Eug. Burnier, op. cit.).

ANNE, fille de feu Messrs Hugues de la Rochette, avait ép. Jocelin (ou Jocelin) Rolenois de la Pierre, avant le 3 des kalendes d'août 1249 (Arch. Thuyset), date à laquelle, de son consentement de son mari, elle cède à Guigues, son frère, tous ses droits sur les biens de feu Hugues, son père, et de feu Marguerite, sa mère tandis que ledit Jocelin cède au dit Guigues ses droits sur des pièces de terre et bois confinant à des biens de Hugues d'Arvillard et s'étendant jusqu'à la Bréda; Anne reçoit du dit Guigues 1.000 s. b. viennois; fait à Saint-Pierre-d'Allevard.

FRANÇOISE DE LA ROCHETTE passe reconnaissance, en 1284, en faveur de Pierre d'Arvillard (l'un des titres remis faite à Saint-Hugon par deux seurs Hugona et Johanna (Eug. Burnier, op. cit.). C'est peut-être le même Guigo, monachus, cité, en 1233, immédiatement après Hugo de Rupecula, dans une transaction pour Saint-Hugon (Ibid.).

Hugo de Rupecula, moine à Saint-Hugon, témoin, en 1233, à la transaction passée entre Rodolphe de Narrai et les religieux de Saint-Hugon (Eug. Burnier, op. cit.). Lui, ou un autre Hugo de Rupecula, moine au même monastère, est témoin, le jour de la Sainte Agathe, vierge, 1272, à la donation faite à Saint-Hugon par André du Molard, novice à Saint-Hugon (Ibid.).

N. N. DE LA ROCHETTE, ép. une Bruissou, mère de Ponce ci-dessous.

(2) Je pense qu'entre les deux actes, il y avait eu inféodation par Humbert de Montmayeur en faveur du dit François.

MARGUERITE, Soit père, Guigues de la Rochette, lui lègue 3.000 sols à elle constitués en dot et 10 livres viennoises de cens qui seront gagées sur les biens de la Rochette et elle tiendra en fief de son frère François. Elle ép. Willelme, fils de Pierre du Pont. Ses fils Péronet et Humbert du Pont sont, dans le testament de Guigues, substitués à François et Hugonet de la Rochette. Pierre, Guigues et Aymon du Pont, fils du dit Willelme (Humbert non nommé), sont substitués au testament de Messrs Hugues de la Rochette en 1322.

N^{rs} Messrs HUGONET DE LA ROCHETTE, chev., héritier de son père pour les biens de Saint-Jean-de-Maurienne, depuis le bourg de la Chambre et au-dessous, et tous les biens de Chamoux de pres que c'est à lui Hugues de Rocheta qui est délégué sur le dit territoire, passé, le 15 des kalendes de janvier 1265 (Arch. Menthon), entre Messrs Thomas de Monthon et Messrs Aymon, son frère. La veille des ides de janvier 1289 (Arch. Thuyset), Hugues de la Rochette étant encore damoiseau, Messrs Hugues de Mascot lui vend tous les droits qu'il possédait à la Rochette et à l'Heuille. C'est peut-être lui qui est donné par Guichenon (Br. et Bu., 1^{re} partie, p. 28) comme bailli du Bugey en 1290 et, par le même auteur (Savoie), comme présent à divers traités en 1292, 1291, 1291, 1304, 1314 (voir ce qui est dit p. 208 au sujet de son service). Voir aussi Regeste Genevois, nos 1355, 1363, 1365. Il accompagna, comme miles specialis domini comitis ad hoc speculiter deputati, le Prince Philippe de Savoie-Achaïe qui se rendit à Turin au mois de février 1285 (Datta, Princes d'Achaïe) et il lui remit tout ce qui lui était dû en vertu des conventions passées entre le Comte et le Prince Philippe. Le 5 des Ides de novembre 1299 (Arch. Thuyset), il achète de Bermond de Villard-Etienne des biens apud longam tobaram (Lancheverne) dans la paroisse des Avanchiers (près Monthon). Le 8 des kalendes de février 1309 (Arch. Savoiron), Hugues de la Rochette est, avec l'Archevêque de Tarentaise, arbitre entre Amédée, comte de Savoie, et Richard, seigr de la Chambre, vicomte de Maurienne. Le 8 des ides de décembre 1315 (Arch. Thuyset), Pierre de Puy-Gautier, fils de Jean, vend à Hugues de la Rochette des biens pour lesquels ledit Jean avait, en 1276, passé reconnaissance pour Guigues, père du dit Hugues. Le 27 mars 1316 (Arch. de Cour), Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, accorde à Messrs Hugues de la Rochette, chev., le droit d'acquérir de la famille de Silis, ou Sylis, de Camera », les propriétés que possède cette famille, du fief du dit Prince, apud Cabarrotum. Hugues de la Rochette était chev^e de la Princesse Marguerite de Savoie, marquise de Montfervat, en 1301-1306 Elvira Sospetto, Marguerite de Savoie, marquise de Montfervat; Miscellanea di storia italiana, 3^e série, t. XII. Il teste le 15 janvier 1322 (Arch. Thuyset) et était mort le 2 mars 1322 (Ibid.). Il ép. 1^o Béatrix N. N. qui est nommée au testament de Hugues comme ayant fait un legs à l'église de Sainte-Marie-du-Pré à la Rochette; 2^o Andisè N. N. à qui il assigne, par testament, sur ses biens du mandement de la Rochette, 20 livres viennoises d'or de revenu qu'il lui a données par contrat en augment de sa dot, et à qui il lègue l'usufruit de sa maison-terre de la Rochette et dépendances, excepté les reyaltements argentés et les armes; mais elle aura 5 ciphos argentées. C'est peut-être elle Andisè de Rocheta qui possédait au nom de sa fille N. N. (ce serait alors Antoinette), apud Rochetam, une maison pour laquelle elle devait 6 deniers forts, faisant partie de l'assignation donnée par le Comte de Savoie à François de la Rochette en échange du château de Chambéry. Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

PONCE, feu neveu d'Aymon Bruissou, archevêque de Tarentaise, qui, dans son testament de 1297, fait un legs de 40 livres viennoises au profit de feu Ponce de la Rochette, son neveu.

GUIGONNE, Elle avait, avec son frère Antoine, des droits sur l'hoirie d'Emeric de Morestel, 1307-1308. Le 13 mars 1321, elle institue et dote une chapelle dans l'église N.-D.-du-Pré à la Rochette et concède cette chapellenie à Péronet de fuerno, clerc (Arch. Thuyset).

PONCE (Ponciata). Elle était, dès 1307, religieuse au Beiton et avait des droits sur l'hoirie d'Emeric de Morestel. Elle survécût à son frère Antoine qui lui assigna 40 sous d'or de revenu. Elle fut légataire pour 60 sols de revenu de son oncle Hugues en 1322 (Arch. Thuyset).

BÉATRIX, fille de François de la Rochette et de Béatrix, sa deuxième femme. Henri de Monthon, son frère utérin, lui vend, pour 320 livres viennoises, 30 livres viennoises de revenu dont leur mère venait de faire donation au dit Henri pour tous les droits de celui-ci sur l'hoirie maternelle, 7 des ides de février 1298 (Arch. Thuyset).

N. N., N. N., enfants de Ponce de la Rochette, nommés au testament d'Aymon Bruissou.

(3) Comment le château de Chambéry et son mandement ont-ils passé, entre 1235 et 1280, d'Otthomad Alamand qui avait donné ledit château, sa seigneurie et ses dépendances en fief au Comte de Savoie pour une somme de 628 livres 6 sols viennois, aux mains de François de la Rochette et de sa femme Béatrix? Guigues, père de François, West dit mille part seigr du château de Chambéry; son testament, en 1275, ne parle en rien du château et aucun membre de la famille de la Rochette n'est cité, en 1293, comme copropriétaire du château. Au contraire, Béatrix intervient catégoriquement dans la vente comme ayant des droits (habebant vel alter eorum). Cette possession n'est donc pas venue à François du fait de sa première femme et il n'a pu que l'acheter de ses derniers propres après 1275, peut-être même 1281 ou date voisine, après la mort de son père, ou bien la recevoir dans la dot de Béatrix; malheureusement cet acte ne nous éclaire pas sur le nom de famille de Béatrix.

(4) Deux erreurs se sont produites dans la rédaction de l'article d'Etienne de Morestel. (t. IV, p. 194): le lecteur aura pu les rectifier de lui-même. Il faut lire, 5^e ligne: Mathéude au lieu de Mathieu, et Péronet, frère de au lieu de fils de.

ANTOINETTE, fille de feu Antoine de la Rochette, légataire, en 1322, au testament de Hugues, son grand-oncle, pour 60 sols viennois d'or de revenu, de la monnaie de Messrs Philippe de Savoie, prince d'Achaïe. Elle était alors renduta (?) au monastère de cybrion (?) ou ebyrion (?) au diocèse de Turin.

LA ROCHETTE DE SAVOIE.

HUGUES DE LA ROCHETTE, ditus de Viriaco, est fidéjusseur au contrat dotal Morestel-Congignon, le 16 des kalendes de janvier 1313 (Arch. Thuyset). Ce pourrait être le même que Mess^{rs} Hugonet, chev^r, ci-contre (1).

III. N^o Mess^{rs} HUGONET DE LA ROCHETTE, chev^r. Voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AD TABLEAU I.

Mess^{rs} HUGUES DE LA ROCHETTE, chev^r ; il était l'aîné, en 1322, lors du testament de son père qui ratifie, dans cet acte, l'émancipation du dit « Hugonet ». Cohéritier universel de son père. Il prête hommage en faveur du Comte Edouard le 15 décembre 1323 (Arch. Thuyset) (le 24 décembre d'après les Arch. de Cour), et reçoit l'investiture ; il possédait une maison-forte à la Rochette et la maison-forte de Chamoux. Il reçoit de nouveau l'investiture du Comte de Savoie le 18 novembre 1329 (Arch. Camérales) ; puis celle d'Antoine de Clermont, évêque de Maurienne, le 30 juin 1335 (Arch. Cour). Il avait fait avec son frère Pierre, le 2 mars 1322 (Arch. Thuyset), les partages de l'hoirie paternelle, s'engageant réciproquement à ne vendre, sans le consentement de leur frère, aucun bien d'une valeur supérieure à 100 livres viennoises. Ledit Hugues, ayant vendu au Prince Philippe de Savoie Achaie le château de Caburet, dut en dédommager son frère et lui remit, le 6 juin 1329, 200 florins d'or et 10 livres de monnaie courante. Il fut un des experts désignés par Aymon, comte de Savoie, pour faire planter des bornes entre les possessions de la Chartreuse de Saint-Hugon et celles du comte d'Arvillard, 20 juillet 1329 (Eug. Burnier, *op. cit.*). Le 30 juillet 1329, la Chartreuse de Saint-Hugon, Jacques d'Arvillard et les syndics d'Arvillard passent un accord in *parochia ruppecula, prope claustrum ipsius loci maxime porte, in prato Hugonis de Ruppecula (Ibid.)*. Avec son frère Pierre, il fonde, à la Rochette, le 20 mars 1329 (Arch. de la Savoie), le couvent de Notre-Dame-des-Prés, de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Mess^{rs} Hugues et Pierre de la Rochette, chev^r, passe, le 5 mars 1330 (Arch. Thuyset), reconnaissance en faveur de Chabert de Morestel pour de nombreux biens in *monte acus*, dans ce mandement et dans les paroisses du Pontet et du Bourget. Il fait, le 30 décembre 1333 (*Ibid.*), un échange de biens avec Guillemet de Cruce, de la Rochette, damoiseau, et reçoit, de celui-ci, avec mise en possession du 18 février 1334, une maison sise in *plano castro ruppecula*. Hugues et Pierre de la Rochette reçoivent une investiture le 26 juin 1343 (Arch. Cour). Hugues teste le 18 février 1344, instituant son frère Pierre héritier universel et faisant des legs au couvent de la Rochette ; il codécille le 29 août 1344 (Arch. Savoie). Il était mort avant le 6 juin 1345 (*Ibid.*). Il ép. Dame Alix d'Urtières qui, veuve dudit Hugues, fonde, le 12 mars 1346 (*Ibid.*), une chapelle de Saint-Georges et de Sainte-Marguerite dans le couvent de la Rochette.

IV. JEAN DE LA ROCHETTE, fils de Mess^{rs} Hugues, nommé, déjà mort, au testament de celui-ci en 1322. Il est fidéjusseur, le 5 des kalendes de mai 1307 (Arch. Thuyset), à l'exécution d'un décret de curatelle décerné par le Juge de Savoie. Il ép. Françoise N. N. qui, veuve, ép. 2^e Aymon de la Chambre et était morte avant le 15 avril 1334 (Arch. Cour). (Le nom de la fille de Jean me fait penser que Jean était du premier lit de Hugues et peut-être l'aîné par la naissance.)

PÉRONET, fils naturel de Mess^{rs} Hugues de la Rochette, chev^r, est témoin, le 31 décembre 1333, à Villariégues (Arch. Thuyset), à une reconnaissance passée en faveur du dit Hugues par un habitant de Champ-laurent. Il est témoin, en 1345 (*Ibid.*), au contrat dotal Villette-Montmayeur. Il est fidéjusseur, pour 40 sols gros tournois, au contrat dotal de Marguerite, fille de Pierre de la Rochette, et de Françoise de Montmayeur, le 16 janvier 1345 (*Ibid.*). Un Péronet, bâtarde de la Rochette, est témoin à la reconnaissance passée, le 30 décembre 1338, par Péronet « dou Verney », damoiseau, seigneur de la Rochette, en faveur de Discret Boson Pinard de Balleyson Charles de Saint-Jean-d'Aulps. Il s'agit certainement ici de la seigneurie de la Rochette en Chablais et il se peut que Péronet, bâtarde de la Rochette, appartienne à la maison « dou Verney ».

BÉATRIX, fille de Jean de la Rochette et de Françoise N. N. ; héritière de son aïeul Hugues, en 1322, pour 30 livres gros tournois que ledit Hugues lui a prouves en dot quand elle s'est mariée. Elle ép. Sibuet de Viriaco et était morte aussi avant cette même date ; et Aymon de la Chambre, agissant comme administrateur de ses enfants nés de ladite Françoise N. N. et utérins de Béatrix ; Sibuet de Viriaco, agissant en son nom et de Pierre, son frère, héritiers de feus Guillaume et Hugues de Viriaco, leurs frères, garants au contrat dotal Béatrix-Sibuet ; enfin Hugues et Pierre de la Rochette, frères et héritiers de feu Jean, père de ladite Béatrix, transigent, le 28 février 1336 (*Ibid.*), au sujet de l'hoirie de ladite Béatrix, réclamée par les enfants d'Aymon de la Chambre comme plus proches parents ; par Sibuet de Viriaco, comme héritier de Jeanne, sa fille, née de Béatrix ; et par Hugues et Pierre de la Rochette demandant les restitutions d'actes de leur nièce Béatrix. Sibuet dut payer à Aymon et à Pierre de la Rochette 17 livres tournois à l'O. rond, et 13 autres livres, et, à Aymon seul, 60 sols gros à l'O. rond.

(Suite de la page 209.)

bien d'autres personnages qualifiés « de la Rochette », mais n'appartenant ni comme sang ni comme lieu d'origine à la famille et à l'endroit dont nous parlons ici.

Il y avait, en Chablais, une maison-forte de la Rochette, dans la paroisse de Lully, qui était possédée par les Cervens dits du Verney, seigneurs de la Rochette, et qui appartint plus tard aux d'Allinges. Il y avait aussi une maison-forte de la Rochette à Chindrieux en Chautagne ; elle était possédée par les Charvel qui se qualifiaient : Seig^{rs} de la Rochette (1).

Enfin, un certain nombre de personnages épars, du nom de la Rochette, en Chablais, en Chautagne et en Novalaise sont donnés ici sous toutes réserves ; je ne puis affirmer qu'ils appartiennent aux vrais la Rochette, aux Cervens du Verney, aux Charvel ou à toute autre famille tirant son nom d'une des innombrables localités de Savoie appelées la Rochette (2).

(1) On trouve même, en 1596, N^o Antoine de la Rochette, seig^r de la maison-forte de la Rochette (sic), et sa sœur dite Jeanne-Claude de la Rochette (sic) qui interviennent au contrat de mariage de Launay-Millet de Rumilly. Ils ne sont en rien des la Rochette, mais des Charvel (voir au Supplément).

(2) M^o de Rivoire de la Bâtie (Armorial du Dauphiné) a parlé des la Rochette de Savoie, Guigues, Hugues, Etienne Arthaud, avec les la Rochette du Dauphiné. Je ne sais si les armoiries qu'il donne sont bien celles de cette dernière famille ou s'il y a eu confusion avec les armoiries des la Rochette de Savoie dont les émaux auraient été indiqués d'une façon erronée. Dans mes recherches sur les la Rochette de Savoie, je n'ai rencontré aucun membre de la famille de la Rochette, de la Drôme. Tous sont nettement de Savoie, y compris les Guigues de la Rochette que le Chanoine Ulisse Chevalier (*Inventaire des Archives des Dauphins à Saint-Antoine de Grenoble en 1877*), a transposé, par erreur, à la Rochette, près de Buisson-Baronnies, alors que les possessions dudit Guigues dans la vallée d'Allevard, dont parle ledit inventaire, l'identifient, sans doute possible, avec Mess^{rs} Guigues de la Rochette, Savoie, dont nous connaissons l'existence à la même époque, grâce à une foule d'autres documents authentiques qui le concernent.

TABLEAU II.

(1) Cet Hugues possédait sans doute des biens à Viriaco et en tirait son surnom, de même que nous trouvons des la Rochette dits de la Croix et de Chamoux. Viriaco, qu'il faut traduire en français, peut-être par Viry, peut-être par Virieu, était un hameau de la paroisse de Villarié (Villarieu), à 3 kilomètres de la Rochette, et comportait une maison-forte appartenant à la famille de Viriaco (acte du 22 août 1325, des Arch. Thuyset, passé apud viriacum in domo fori dictorum Aberrorum de Viriaco). On trouve, dès le milieu du XIII^e siècle, ces de Viry ou de Virieu, sans nom patronymique, possesseurs de biens féodaux dans les environs de la Rochette ou ils occupent une place importante. N'ayant aucune parenté avec les Viry du Genevois qui, issus des Viry qu'après 1230, ils descendent peut-être des Viry que l'on rencontre au XI^e siècle, parents, d'après certains auteurs, des de Beauregard, des de Chambéry et des Virieu-Faverges. Voir au Supplément.

PIERRE DE LA ROCHETTE, damoiseau, 2^e fils, cohéritier universel de son père en 1322 ; il fait, avec son frère Hugues, le 2 mars 1322 (Arch. Thuyset), le partage de l'hoirie paternelle. Il reçoit l'investiture du Comte de Savoie le 27 décembre 1323 et prête hommage (Arch. Cour). Il prête encore hommage avec consignement le 22 novembre 1329 et le 27 juin 1343 (Arch. Camérales). Il possédait des biens à Queige pour lesquels il reçoit une reconnaissance de Mermel de Cornillon le 9 juin 1328 (Arch. Thuyset), fait à Conflans ; il est dit, dans cet acte, successivement de Ruppecula et de Rocheta. Il est fidéjusseur, le 12 juillet 1332 (Arch. Thuyset), au contrat dotal de N^o Antelme de Miolans, seig^r de Bonvillard, avec Jeanette, fille de feu Pierre, seig^r d'Arvillard, et de Dame Jacqueline de Ternier. Héritier universel de son frère Hugues, il fait, le 6 juin 1345 (Arch. de la Savoie), une transaction avec le couvent de Notre-Dame-des-Prés, à la Rochette, dont il était le cofondateur ; et, le 25 février 1346 (Arch. Cour), il reçoit de Révénd Antelme de Clermont, évêque de Maurienne, l'investiture de tous les biens ayant appartenu au dit Hugues *ad aqua erous ultra, versus sanctum Johannem*. L'épouse Dame Agnès de Ternier qui était veuve dès le 3 août 1351 (Arch. Thuyset). A cette date, agissant comme tutrice de ses enfants, elle donne en albergement, à Jean Ramus de Monte acus, damoiseau, une maison et une tour adjacente au bourg de la Rochette et d'autres biens. N^o Pierre de la Rochette fonde le service d'une chapelle au couvent de la Rochette le 19 mai 1349 (Arch. de la Savoie) ; c'est là peut-être une clause de son testament. Dame Agnès de Ternier fonde un anniversaire au même couvent le 22 juillet 1361 (*Ibid.*).

ANTOINETTE, religieuse au Betton, instituée héritière par son père, 1322, en 10 livres viennoises de revenu.

(2) Suivant Besson (*Mémoires des Dauphins*, p. 213), Jean IV du Besson de Bismine, archevêque de Tarentaise, aîné frère de Pierre, seigneur de la Rochette ; il fut élu en 1365 et mourut en 1378. Il se pourrait agir de ce Pierre, degré 1^{er}, bien qu'il n'ait jamais porté le titre de seig^r de la Rochette, ou bien aussi, mais avec moins de probabilité à cause des dates, de Pierre ci-contre, degré IV.

Mess^{rs} HUGUES DE LA ROCHETTE, chev^r, 2^e fils. Il fait, alors damoiseau, partie de la bande armée condamnée en 1359 pour avoir envahi une partie du mandement d'Arvillard. Il agit le 6 janvier 1363 (Arch. Thuyset), comme procureur de Dame Marguerite de Rochette, sa sœur, dans la transaction passée avec Jean d'Aigueblanche et Guigonne de Montmayeur, sa femme, au sujet de l'hoirie de Françoise de Montmayeur. Le Comte Vert en Orient et se trouvait à Arquisy le 7 juillet 1367 (Bollati, *Illustrazioni della spedizione in Oriente*). Il était mort sans postérité avant le 21 janvier 1368 (Arch. Cour et Arch. Thuyset), l'investiture des fiefs et biens que tenaient du Comte de Savoie dit Mess^{rs} Jean, le 21 janvier 1368 (Arch. Cour et Arch. Thuyset). Il est inhumé dans l'église de Notre-Dame-Prés à la Rochette ; il n'avait encore aucun enfant ; il nomme tuteurs de ses enfants à venir, Dame Marie de Bagniole, femme de Mess^{rs} Pierre de Montgelat, chev^r, aïeule maternelle des dits enfants, Mess^{rs} François de la Ravoire, dit Bolla, chev^r, et Pierre, fils de feu Guigues du Pont, damoiseau. Il substitue à ses enfants Dame Marguerite, sa sœur, et ses enfants et, à ceux-ci, Jean, fils de Guillaume du Pont ; nomme exécuteurs testamentaires les prieurs du couvent des Chartreux de Saint-Hugon et du couvent des Carmes de la Rochette. Le 16 juillet 1368 (Arch. de la Savoie), il fonde un anniversaire dans le couvent de la Rochette, il reçoit une reconnaissance le 11 février 1369 (Arch. Thuyset) et investit, le 29 novembre 1370 (*Ibid.*), N^o Richard, fils de feu N^o Rudet du Yerger de Cors, des biens que celui-ci tient en fief du dit Jean et qui furent jadis tenus par Pierre Jacquier du Bois, damoiseau. Il fait un albergement, le 29 avril 1374 (*Ibid.*), à Chamoux, dans la salle basse de sa maison et était mort avant le 6 octobre 1377 (*Ibid.*). Marguerite fait, le 19 décembre 1398 (*Ibid.*), donation de tous ses biens à sa fille Jeanne ; puis teste le 26 février 1408. Elle était morte avant 1410, mais donnait, le 29 mai 1408 (*Ibid.*), quittance à Jeanne de la Rochette, sa fille, du paiement, intégral jusqu'à ce jour, de la pension à elle léguée par Jean de la Rochette, son premier mari.

JEANNE.

héritière universelle de son père et de sa mère, née après le 15 juillet 1368 (Arch. Thuyset) ; elle est dite, en 1387, majeure de 12 ans. Elle était, le 6 octobre 1377 (*Ibid.*), sous la tutelle de sa grand'mère maternelle et de François de la Ravoire et possédait, en 1378, une maison sise in *plano castro* de la Rochette et une maison à Cors. Elle ép., avant le 22 avril 1387, Antoine de Seyssel, seig^r d'Aix, chev^r, seig^r de Barjact, du Mollard et de Chignin, à qui elle fait donation de tous ses biens, en réservant 400 fl. d'or dont elle pourra disposer à sa volonté. Elle prête hommage, le 10 juillet 1390 (Arch. Cour), pour ses biens de la Rochette et, le 17 juillet 1390 (Arch. Thuyset), reçoit l'hommage de Jacquemette, femme de Rabod de Saint-Martin de Belleville. Elle fait, le 28 octobre 1410 (*Ibid.*), un accord avec Jean de Clermont, son beau-père, au sujet de l'hoirie de sa mère et de celle de sa grand'mère, Marie de Bagniole. Le 10 août 1417 (*Sommaire des Fiefs*), N^o Jeanne, fille de feu Jean de la Rochette, reconnaît tenir en fief noble du Prince Amédée de Savoie sa maison-forte de la Rochette, appartenances et dépendances, ses autres maisons-fortes et maison situées au château et au bourg de la Rochette, la porterie de la porte du château de la Rochette et enfin la mestraille de la Rochette, Chamoux, Villariégues, Montandry et Montgilbert. Antoine de Seyssel teste le 3 juin 1423 (Arch. Musin) ; C^o de Seyssel-Cressieu, la Maison-forte de Chamoux avec tous ses droits en dépendant, ainsi que la maison-forte de Puy-Gautier. Elle se souvient avoir déjà fait donation au dit Jean, de la Rochette et de tout ce qu'elle avait au dit lieu *in ex successione Margarete de Ruppecula eius avuncule quam Antonii Villardi quondam domicelli*, etc. (Inv^{rs} La Chambre, Arch. Savoiron). Le 27 janvier 1438, Louis, prince de Piémont, abandonna, par échange, au dit Jean de Seyssel les châteaux, ville, châtellenie et mandement de la Rochette avec la juridiction de la ville de la Rochette et d'une grande partie de ce fief (3).

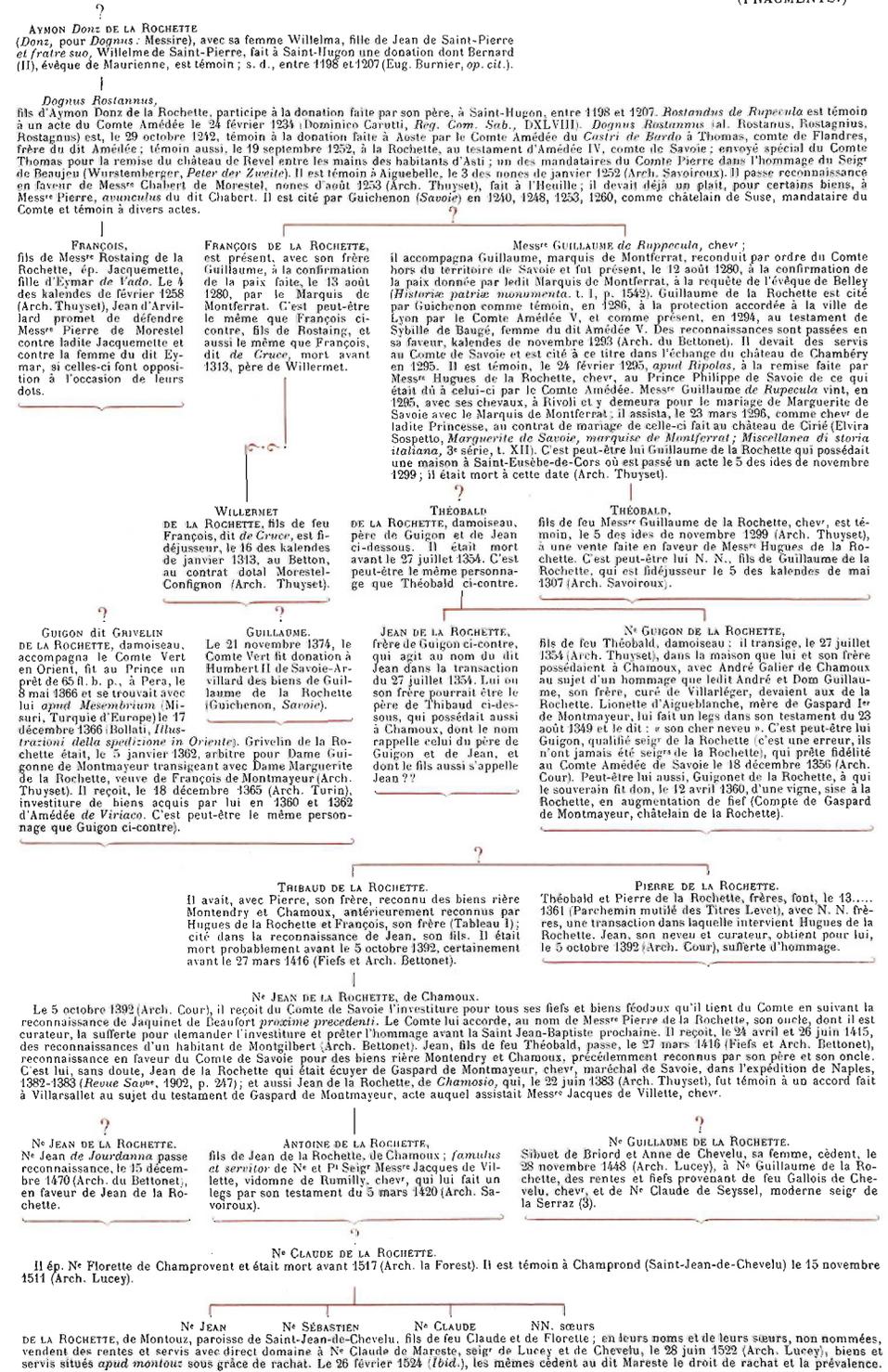
JEAN DE SEYSSEL, seig^r de Barjact et de la Rochette, maréchal de Savoie. Voir SEYSSEL.

(3) Spee^r Dame de la Rochette, « consanguine du Duc » est citée, le 16 août 1427 (Arch. Savoiron), comme possédant le droit de nomination aux mestrailles et champériennes de Chamoux et paroisses voisines. S'agit-il de Jeanne ou de la femme de Jean de Seyssel, marié en 1425 ?



(3) C'est peut-être lui qui, le 2 mars 1447 (Inv^o la Forest, Arch. Saumont), vend à N^o Guillaume de la Forest une pièce de pré à Bergin, en les Perrières.

TABLEAU III. (FRAGMENTS.)



Messrs Pierre de Ruppacula, chev. est, le 5 des kalendes de mars 1256 (Arch. Thuysset), témoin, à Rumilly, à une vente faite par Pierre de Jomey, chev., à Messrs Pierre de Mouzy, chev. Faul-il voir en ce Pierre la souche des la Rochette de l'Albanais?

AYMON DE LA ROCHETTE, damoiseau.

Pierre Alamand vend au dit Aymon, le 7 des kalendes de septembre 1283 (Arch. Menthon), des droits qu'il avait sur Pierre et Rodolphe de Menthon, oncle et neveu, à cause de la dot de Guigonne de Menthon, sœur du dit Pierre de Menthon et femme du dit Pierre Alamand. Aymon passe quittance aux Menthon le 13 des kalendes d'avril 1284 (Ibid.); cependant ledit Pierre de Menthon était encore, le jour des ides de février 1287, chargé de payer à Aymon de la Rochette 12 livres d'ors sur la dot de ladite Guigonne (Ibid.); fait à Salas, témoin ledit Aymon. C'est peut-être le même personnage que Aymon de la Rochette, d'Alby, damoiseau, qui avait ép. Catherine, dite de Pierre de Verdon, chev. de Chignin. Ansermet et Verdon, chev., comme tuteur des enfants du dit Pierre, le 13 des kalendes de mars 1292 (Arch. Thuysset), assigne en dot, ainsi qu'il l'avait promis, à ladite Catherine, 100 sols viennois de revenu annuel à prendre sur divers censiers de Chignin.

Frère GODEFRÖY DE LA ROCHETTE, moine d'Hautecombe, reconnaît, le 18 juin 1327 (Arch. Morand), au nom du dit couvent en faveur de N° et P° Aymonet de Pontverre pour un mas reconnu, plus tard, 1463, par les N° Caliac.

Messrs JEAN DE LA ROCHETTE, chev., est, le 20 avril 1342 (Arch. Thuysset), avec Péronet de la Rochette (parenté pas indiquée), fidéjusseur pour N° Hugonin Vagnyardi; fait à Pierreharve, Aymonet... d'Alby, notaire. Il est témoin, à Rumilly, à un acte du Comte Amédée, le 31 juillet 1342 (Arch. Chamoux). Un Jean de la Rochette est, le 13 janvier 1346 (Arch. Rubaud), avec Rolet de la Rochette (parenté pas indiquée), fidéjusseur et témoin au contrat dotal de Jean de Menthon-Lornay et d'Agnes de Ternier. Un Jean de la Rochette, damoiseau, est présent, kalendes de septembre 1317 (Arch. Thuysset), à un acte de Hugues, dauphin, seigr de Faucigny.

ROLET DE LA ROCHETTE, fils de Messrs Jean de la Rochette, est témoin, à Chambéry, le 12 septembre 1343 (Arch. Thuysset), à l'acte par lequel Messrs Henri, coseigr de Châtillon, laud' la vente ci-contre (voir Robert). Peut-être ne fait-il qu'un même personnage avec Robert dont le nom aurait été mal transcrit?

ROBERT DE LA ROCHETTE, fils de Messrs Jean de la Rochette, est témoin, à la Biolle, le 18 février 1342 (Arch. Thuysset), à une vente faite par Péronet de la Rochette.

I. N° ROLET DE LA ROCHETTE, damoiseau,

châtelain d'Alby. En son nom et de Guigon, son frère, il transige avec Richard des Vignes, damoiseau, le 20 avril 1350 (Arch. Pensa), au sujet du vidomnat auquel ledits frères prétendaient sur les hommes du dit Richard existant au mandement d'Alby; les la Rochette renoncent à tous leurs droits, moyennant quoi Richard s'engage à leur assurer 5 sols genevois annuels de pur et franc alleu ou 100 sols une fois payés. Le mardi après la Saint Antoine 1351, ledit Rolet, en son nom et de ses frères, donne quittance au dit Richard des 100 sols promis. Comme tuteur de son neveu Jean, il alberge des biens à Alby en 1363 (Arch. Morand). Il est témoin à Alby le 26 mai 1376 (Arch. Thuysset). Il est arbitre à Rumilly le 10 mai 1385 (Titres Eschavannes). Roletus de Ruppacula est, le 3 décembre 1387 (Arch. Haute-Savoie), caution au contrat de mariage de François de Menthon et de Jeanne de Chissé. Rolet de la Rochette, damoiseau, était cocrateur de Dame Antonie de Marsier, fille de Théobald de Marsier, chev., et de Péronette de la Chapelle, le 23 février 1412 (Ibid.); au contrat dotal Ballesson-Chignin. Il ép. Béatrix de Montfalcon, veuve de Pierre de Rougemont, qui, le 14 juillet 1406, dite veuve du dit Pierre, son héritière et bona ejus possidet, donne au couvent des Frères Mineurs de Genève (Arch. de Genève, Roul's du Coust de Rive) hypothèque sur des biens près Sorat pour un legs fait au dit couvent par ledit Pierre; fait dans la maison de N° Rolet de Rocheta et de ladite Béatrix, maison appelée « de Rougemont ». Il autorise sa petite-fille Péronette en son contrat de mariage, le 18 décembre 1414 (Arch. Morand), et lui constitue 1.200 fl. pour tous droits paternels et maternels. Il teste, à Chambéry, le 22 mars 1415 (Ibid. et Arch. Thuysset); veut être enterré dans l'église de Cusy, au tombeau de ses ancêtres, et lègue l'usufruit de ses biens à Dame Béatrix, sa femme. Béatrix, le 12 décembre 1424, consigne la maison-forte de la Rochette en Genevois.

N. N., bâtarde de la Rochette, témoin à un acte passé à Alby en 1402 (Arch. Thuysset). Il me paraît difficile de l'identifier avec Nicod ci-dessous.

II. N° AYMON DE LA ROCHETTE, Il est le seul fils nommé, alors décédé, dans le testament de son père. Il est mort avant le 18 décembre 1414 (Arch. Morand). Il avait épousé N° Bonne, fille de N° Jean de Rougemont.

N° ROLET DE LA ROCHETTE, oncle de Péronette à qui il fait un legs par son testament du 22 mars 1410 (Arch. Morand); probablement mort sans postérité avant 1415.

III. N° ETIENNE DE LA ROCHETTE,

seigr de Rougemont, héritier universel de son aïeul Rolet en 1415. Il est fidéjusseur, le 40 février 1419 (Arch. Monthouz), au contrat dotal Menthon-Dingy-Guersi et, le 20 février 1427, au contrat dotal Monthouz-Monthouz (Ibid.). Il est, le 10 juillet 1428 (Arch. Morand), condamné par le Conseil de Chambéry à payer la dot de sa sœur Péronette et transige, le 3 janvier 1443, avec son beau-frère de Challes au sujet de cette dot. Il transige, le 6 mars 1430, avec Pierre de Menthon, seigr de Montrotier. Etienne reconnaît tenir de Pierre son fief du Vernet, sauf la fidélité au Seigr de Cusy et au Duc de Savoie (Mugnier, Soc. Sav., 40, p. cxlvi). En son nom et comme procureur de N° Béatrix de Montfalcon, veuve de Rolet, aïeul paternel du dit Etienne, il reconnaît, le 6 mai 1422 et le 12 décembre 1424 (Sommaire des Fiefs), tenir du Prince Amé de Savoie, en fief lige, noble, paternel et ancien, la maison-forte de Rougemont et biens en dépendant rière Veigy, Songy, Saconnex, Rougemont, Cheineux, la Ravoire, etc., avec le m. et m. empire et omni⁴ jura, sous l'hommage lige et noble dû par N° François de Rougemont. Il reçoit, le 26 juin 1447 (Arch. Cour), l'investiture de sa maison-forte de Rougemont et de ses appartenances. Il reconnaît encore comme dessus, le 10 mai 1461; mais il n'est plus question de Béatrix de Montfalcon (Sommaire des Fiefs). Il était mort très probablement avant le 26 juillet 1469 (Arch. Savoie); peut-être même avant le 16 avril 1466 (Arch. Monthouz), et certainement avant le 19 novembre 1476 (Arch. Viry).

IV. N° et P° JACQUES DE LA ROCHETTE,

seigr de Rougemont et de la maison-forte de la Pesse (5), vidonne d'Alby, fils d'Etienne de la Rochette (celui-ci pas dit feu mais ce doit être), prête hommage, le 26 juillet 1469 (Prot⁶ Peclat d'après un Inv⁷ des Arch. de la Savoie), en faveur du Duc Amé pour le château de Rougemont, maison, juridiction, hommes, hommages, fiefs et arrière-fiefs dans le mandement de Ternier, Rumilly et ailleurs. N° Jacques de la Rochette est donné en abonnement à Anney-le-Vieux, dès le 16 avril 1466 (Arch. Monthouz). Peut-être son père était-il déjà mort à cette date. Le 19 novembre 1476 (Arch. Viry), dit fils de feu Etienne, il reçoit une reconnaissance d'Amédée, seigr de Viry et la Perrière, pour des biens acquis par celui-ci et appartenant à la juridiction du château de Rougemont; Jacques, le même jour, laud' lesdites acquisitions. Il est mentionné dans un laudimentum fait, le 1^{er} août 1498, par Dame Louise de Crans, veuve Cusinens, pour des biens à Marcellaz qu'elle possède, par indivis, pour moitié avec ledit N° Jacques de la Rochette (Arch. Savoiron). Il ép. 1^o, avant 1477, Marguerite, fille de N° Jean de la Rochette, seigr de Pierreharve, et 2^o N° Dame Claudine, fille de Jean des Clefs, à laquelle il fit un legs. Jacques, encore vivant en 1504 (Arch. Thuysset), était mort avant le 4 mars 1512 (Ibid.), nommant héritier Jacques de Montfalcon, son petit-fils. Claudine ép. 2^o Mathieu de Chignin, seigr de la Place, qui lui fait un legs dans son testament du 3 janvier 1522. L'ordre des mariages de Claudine a été interverti p. 94 du 11^e volume.

V. JACQUELINE (ou JACQUEMETTE),

dame de la Rochette, de Pierreharve et de Rougemont. Elle ép. François de Montfalcon, seigr de Marcellaz, contrat dotal, date mutilée (Arch. Thuysset); son père lui constitue en dot 3.000 florins, et, si lui-même n'a pas d'enfants mâles, tous ses biens des mandements de Rumilly et d'Alby. Le 19 octobre 1501 (Sommaire des Fiefs), François, en son nom et de Jacquemette, sa femme, passe reconnaissance pour la maison-forte de Pierreharve, avec son millard, ses servs, hommes, hommages, tailles, etc., suivant la reconnaissance jadis passée par N° Jean de la Rochette, aïeul paternel (4) de ladite Jacquemette, et Rév⁸ Guigon, frère du dit Jean. Par ce mariage, les biens de Pierreharve passèrent aux Montfalcon. Le 4 mai 1512, François de Montfalcon, seigr de Pierreharve, dans son testament, dit qu'il a payé pour son fils Jacques de Montfalcon, héritier de Rougemont, à N° et P° Dame Claudine des Clefs, femme du Seigr de la Place, la restitution de sa dot et augment, plus un legs à elle fait par feu Jacques de la Rochette.

JACQUES DE MONTFALCON dit de Rougemont, héritier universel de Jacques de la Rochette, son aïeul maternel; mort sans postérité Voir MONTFALCON.

TABLEAU IV. LA ROCHETTE D'ALBY SEIGNEURS DE ROUEMONT ET DE LA PESSE.

(1) Bien que cette parenté ne soit énoncée formellement dans aucun des actes que j'ai vus, elle résulte pour moi des faits suivants: 1° Guillaume étant tenu, soit comme aîné, soit à la suite d'arrangements de famille, de prêter un hommage (un seul pour tous) pour les biens possédés par Rolet, Guigon ou leurs descendants; et les héritiers de Guillaume héritèrent la même charge de famille; 2° Il possédait, à Alby, la maison dite de la Rochette et la maison dite du Vidomnat; il est qualifié vidonne d'Alby, charge dont une partie cependant appartenait aussi à Rolet et à Guigon; 3° L'aîné de ses fils fut substitué au testament de Rolet et nommé coexécuteur testamentaire; 4° Bien que Guigon soit le seul frère nommé de Rolet dans divers actes, il résulte d'un acte de 1351 que Rolet avait plusieurs frères; 5° Jean, fils de Guigon, légua sa maison-forte de Pierreharve aux enfants de Guillaume et non à ceux de Rolet; 6° Etienne, ci-contre, est substitué par Rév⁸ Robert, fils de Guillaume.

PÉRONET DE LA ROCHETTE, d'Alby, damoiseau.

Il ép. Antoinette de la Balme. Le 14 des kalendes de janvier 1311 (Arch. Costa), il passe quittance à Pierre et à Jean, ses beaux-frères, pour la dot constituée à ladite Antoinette. Le Comte Amédée de Genevois ratifie une transaction, le mardi après la Nativité de la Vierge 1330; fait apud albiacum in Rocheta, in domo de Péronet de la Rochette. C'est peut-être lui Péronet de la Rochette, damoiseau, qui, avec Messrs Jean de la Rochette (parenté pas indiquée), est fidéjusseur de N° Hugonin Vagnyardi; fait à Pierreharve, le 20 avril 1342 (Arch. Thuysset). Peut-être lui aussi, Péronet de la Rochette, damoiseau, qui, le 18 février 1342 (Ibid.), vend à Pierre de la Balme, chev., une maison avec vigne à « Chalères » (Chautagne), relevant du fief de Messrs Henri de Châtillon; acte passé à la Biolle.

FRANÇOISE, sœur de Rolet; elle ép. N° Humbert de Cognin qui, dans son testament du 10 octobre 1380, lègue à son beau-frère (sororius) Rolet, des servs à Vimines. Elle est sans doute la mère de Jacques de Cognin, légataire au testament du dit Rolet en 1415.

N° GUIGON DE LA ROCHETTE, damoiseau, frère de Rolet, avec qui il possédait, en partie, je pense, le vidomnat d'Alby. Guigon et Rolet passent, le 12 novembre 1354 (Sommaire des Fiefs), un accord avec le Comte de Savoie à l'occasion du dit vidomnat. Elle est sans doute la mère de Jacques de Cognin, légataire au testament du dit Rolet en 1415.

GUILLAUME de Ruppacula, damoiseau, vidonne d'Alby, était probablement frère de Rolet et de Guigon (1). Voir son article et sa descendance au TABLEAU V.

Vén⁹ Dame ANTONIE DE LA ROCHETTE. Elle était abbesse du monastère de Saint-Pierre de Lyon, le 22 octobre 1405 (Titres Eschavannes).

Frère FRANÇOIS DE LA ROCHETTE, moine d'Hautecombe, reconnaît, le 23 mars 1401 (Arch. Morand), au nom du dit couvent, en faveur de N° et P° Girard de Ternier, coseigr du dit lieu et seigr de Pontverre.

N° JEAN DE LA ROCHETTE, damoiseau.

Étant âgé de 14 ans, il ratifie, en 1374, un albergement passé par N° Rolet, son oncle et tuteur, rière Alby en 1363. N° Jean de la Rochette, d'Alby, damoiseau, fils de feu Guigon, reçoit une reconnaissance pour des biens à Albens, le 1^{er} décembre 1380 (Arch. le Serraz). Reconnaissance en sa faveur en 1383; quittance du 21 mai 1411 (Arch. Thuysset). C'est peut-être lui N° Jean, fils de feu Hugues de la Rochette (Hugues mis pour Guignes, c'est fréquent), qui, le 30 mars 1411 (Sommaire des Fiefs), reconnaît tenir du Prince et sous hommage dû par Guillaume de la Rochette, son mollard de Pierreharve avec la maison-forte y édifiée, ses cens, servs, hommages, tributs, etc. Si c'est bien de lui qu'il s'agit ici, il ne dut pas laisser de postérité et ses biens durent, au moins en partie, passer à Jean, fils de Guillaume, ou à son fils, autre Jean, qui passe, en 1434, reconnaissance pour la maison-forte de Pierreharve.

LOUISE, légataire de son aïeul Rolet, 1415, pour 800 fl. C'est peut-être elle qui, veuve de Philibert des Clefs, teste le 16 octobre 1475 (Arch. Thorens); dit dans une transaction-partage entre ses enfants, du 13 décembre 1480 (Ibid.).

PÉRONNETTE, légataire de son aïeul Rolet, en 1415, pour 24 fl. d'or en sus de la dot à elle constituée; elle ép., contrat dotal du 18 décembre 1414 (Arch. Morand), Claude, fils de feu N° Jean de Challes; fidéjusseurs donnés le 31 janvier 1415 (Ibid.); quittance dotal du 31 janvier 1443 (Ibid.). Majeure de 14 ans, elle renonce, le 14 décembre 1414 (Arch. Thuysset), moyennant la dot qui lui sera constituée, à tous ses droits quelconques qu'elle eût à N° Rolet de la Rochette, son aïeul paternel, et à Béatrix de Montfalcon, son aïeule maternelle (sic) (2); fait à la Pesse, dans la paroisse d'Anney-le-Vieux. Elle teste, veuve, en faveur de ses enfants, le 20 octobre 1459 (Arch. Morand) (3).

CATHERINE, ROLETTE, légataires de leur aïeul Rolet pour 800 fl. chacune en 1415; elles sont, avec leurs sœurs, substituées à leur frère Etienne et aussi à Jacques de Cognin, lequel est légataire des revenus des Barlets dans le cas où Etienne mourrait sans enfants.

NICOD DE LA ROCHETTE, fils naturel d'Aymon. Voir son article et sa descendance probable au TABLEAU VI.

(2) Pour paternelle, dans le sens où nous l'entendons. On trouve très souvent ainsi (voir plus bas l'article de Jacqueline, degré V) l'adjectif maternel ou paternel employé pour préciser le sexe de la personne (l'aïeule ou l'aïeul) à laquelle il est appliqué et non celui de la personne intermédiaire (mère ou père). (3) Les Mess. Besson donnent le 16 novembre 1390 comme date de ce testament; il y a eu certainement méprise. (4) Voir la note 2. (5) D'après le Chanoine Gonthier (Le château de la Pesse, Rev⁸ Sav⁸, 1912), Aymonette, fille de Jeanne Eymion, aurait apporté le château de la Pesse chez les la Rochette; Etienne de la Rochette, son petit-fils, en revint l'investiture en 1463 et Jacques, fils d'Etienne, passa reconnaissance, le 9 décembre 1472, en faveur de Jean de Savoie pour sa maison haute de la Pesse avec ses vergers, etc. Je ne sais de quel la Rochette Aymonette Eymion aurait été la femme. Je doute que ce soit de Rolet, aïeul d'Etienne. Ce pourrait être de Guigon de qui Etienne aurait pu hériter le château de la Pesse par l'intermédiaire de Jean, fils de Guigon.

N° FRANÇOIS DE LA ROCHETTE était marié, vers 1520 (Titres Vuillod), à Heustachia de Mouzy-Lupigny.

TABLEAU V. LA ROCHETTE D'ALBY SEIGNEURS DE PIERRECHARVE.

père d'Amédée de la Rochette qui fut châtelain de Montfalcon, était mort avant le 22 février 1363. C'est peut-être lui Rolet de la Rochette qui était, en 1309 (Arch. Lucey), créancier de feu Guillaume de Lucey, chevalier, et de la Rochette est témoin à Cuyssiacum (Cusy), le 14 des kalendes de mars 1310 (Arch. Thuyset), à des reconnaissances passées par Marguerite et par Finette de Rumilly, habitant Montfalcon. Il prête hommage au Comte de Savoie le 8 novembre 1323 (Arch. Cour). Rolet de la Rochette, damoiseau, fut châtelain de Saint-André-de-Revermont en 1324-1325 (Inv^s des Arch. de la Côte-d'Or). Ce pourrait être lui Rolet de la Rochette qui fut fidéjusseur et témoin au contrat dotal de Jean de Menthon-Lornay et d'Agnes de Ternier, le 13 janvier 1346. Il aurait ép. Estrange de Montgelat qui, semble-t-il, était veuve le 18 octobre 1346 (sous toute réserve).

ANÉDÉE DE LA ROCHETTE, damoiseau, à Guillaume de Châtillon, commissaire du Comte de Savoie, deux lettres : l'une, du 31 août 1351, par laquelle ledit Comte avait nommé Amédée de la Rochette châtelain de Montfalcon ; l'autre, du 7 décembre 1351, qui est une promesse par ledit Comte de payer au dit Amédée certaines sommes d'argent. Le 18 octobre 1346, Amédée III, comte de Genevois, accorde à Amédée de la Rochette 60 sols de revenu sur les bans et autres droits comitaux au village du Vernet, à Gruffy, en récompense des bons services rendus par ledit Amédée de la Rochette et par sa mère Estrange de Montgelat dans leur service auprès de la Comtesse, sa femme (Mugnier, Soc. Sav^s, 40, p. cxlvij). Il était mort avant le 31 août 1371 (Arch. Cour).

I. N° GUILLAUME DE RUPPECULA, damoiseau, (voir sa parenté probable et la note à son sujet au TABLEAU IV) Vidomne d'Alby. Il est présent au testament de N° Antoinette de Montfort, veuve de Jean de la Rochette, le 14 juillet 1384 (voir ci-contre). L'acte est passé dans sa maison, à Alby, le 14 février 1381 ; témoin, Rolet de la Rochette, junior (Arch. Thuyset). C'est peut-être lui qui faisait partie du Conseil de Genevois le 19 mai 1401 (Arch. Monthouz). Il prête hommage, le 24 février 1405, avec Rolet de la Rochette (peut-être son frère, tableau IV). Il vivait encore le 14 juillet 1415 (Arch. Thuyset), mais était alors absent des comtes de Savoie et de Genevois. Il ép. Marie N. N. qui était peut-être née de Menthonay, car ce sont les mâles de N° Martin de Menthonay qui sont substitués à Jean et à Etienne de la Rochette dans le patronat d'un autel fondé par Rév^d Robert ci-dessous dans l'église Saint-Donat d'Alby.

ROLET DE LA ROCHETTE, damoiseau. « Apud Thonon, in domo domine Lucie de Belmonta, relicte domini Amédée de Vignoz, notarii... et supplicationem Roletti filii Amédée de Ruppecula, domicelli, quondam, investitura... », le 31 août 1371 (Arch. Cour, Prot^s Reynaud). Je pense que c'est lui Rolet de Ruppecula, junior (par rapport à son aïeul), qui est témoin, le 14 février 1381 (Arch. Thuyset), à une transaction passée entre les de Moux et Alby, dans la maison de Guillaume de Ruppecula. Il a dit épouser reconnaissance pour la Comtesse de Savoie à cause du fief de Charansonay ; le 26 août 1374, pour une maison sise à Rumilly in Montepelato ; et, le 12 décembre 1374, pour une rente féodale rière Saint-Ours (Arch. de la Savoie).

N° JEAN DE LA ROCHETTE, damoiseau, ép. D^{ne} Antoinette, fille de N° Jean de Montfort. Le 10 août 1374 (Arch. Cambrésis), en son nom et au nom de sa femme, il s'en remet à l'arbitrage d'Aymon de Chailant et du prieur du Bourget pour un compromis avec Péronet Amrois dit Bernardet, de Chambéry. Il vivait encore avec sa femme, le 2 septembre 1378 (Titres Eschavannes) et, selon toute apparence, n'avait pas d'enfants. Elle teste, le 14 juillet 1384 (Arch. Thuyset), alors veuve et sans enfants, parle d'une quit-tance faite au nom de la testatrice par N° Mess^r Guigon de la Rochette, chev^r, lequel est témoin à l'acte ainsi que Guillaume de la Rochette, damoiseau.

N° Mess^r GUIGON DE LA ROCHETTE, chev^r. Il est présent, le 14 juillet 1384 (Arch. Thuyset), au testament d'Antoinette de Montfort, veuve de Jean de la Rochette. La Comtesse de Genevois, Mathilde de Boulogne, lui remet, au moyen d'une égale somme que lui prête Pierre Vignoz, son châtelain de la Bâtie et du château de la Balme, 200 écus d'or, en déduction de plus grande somme à lui due par feu le Comte Pierre de Genevois « pro facto castri barde de Balva » (?). Il est arbitre, le 20 janvier 1395 (Arch. Thuyset), dans la transaction faite, à Avignon, entre Jean de Conzié et Jean de Mionnaz, ce dernier comme tuteur d'Antoinette, fille et héritière de Thobald de Marsier ; voir l'article de Rolet, degré I, tableau IV, au sujet de la dime de Gruffy et de biens situés dans les mandements de Rumilly et d'Alby. C'est peut-être lui Guignes de la Rochette, chev^r, qui ép. Marie d'Oilly (peut-être pour d'Orlier) et qui est le père de Jacques ci-dessous ; lui aussi Guigon de la Rochette, chev^r, qui, mort avant 1410, est le père d'Alésie ci-dessous.

II. N° CLAUDE DE RUPPECULA, damoiseau, fils de N° Guillaume de la Rochette. Il est présent, le 12 janvier 1411, à Albens, au testament de Marguerite de Alacarda, veuve de Vilfred de la Ravoire (Arch. Montmélian). Il est substitué, en 1415, au testament de Rolet de la Rochette (tableau IV) pour les biens de Cusy et Grésy et nommé coexécuteur testamentaire du dit Rolet. Il devait être l'aîné ; nommé le premier dans un abbergement fait, le 7 octobre 1415 (Arch. Thuyset), avec ses frères au nom de leur père. Il est fidéjusseur, le 31 janvier 1415 (Arch. Thuyset), au contrat dotal de la Rochette-Challes ; et, le 10 novembre 1423 (Ibid.), au contrat dotal de Jacques de Ponte apro et de Jeannette de Menthon-Dingy. Il est témoin, le 10 décembre 1438 (Arch. Thuyset), à Moux, à un acte fait par Isabelle de Moux, femme de Jean de Conzié. Il est témoin, à Saint-Innocent, le 19 avril 1441 (Arch. Savoiron), et était mort avant le 30 octobre 1452 (Arch. Thuyset). Son testament comportait une substitution fidéicommissaire en faveur des enfants de son frère Jean.

Rév^d Père en Christ Mess^r ROBERT DE LA ROCHETTE, agit, alors sans titre, avec ses frères, en 1415 et 1416. Abbé de Saint-Pons hors des murs de Nice, 1455, 1456 (Arch. Thuyset). Il avait fondé, après 1433, un autel dans la chapelle fondée par les N°s de la Rochette dans l'église Saint-Donat d'Alby (Ibid.). Il avait institué que la collation, après sa mort, en appartenait à N° Jean de la Rochette (son neveu, je pense), puis, en cas de décès du dit Jean sans enfants, à N° Etienne de la Rochette et, de même, après Etienne, aux enfants mâles de feu N° Martin de Menthonay.

N° JACQUES DE LA ROCHETTE, fils de Guillaume, vidomne d'Alby, agit, avec ses frères, le 7 octobre 1415 (Arch. Thuyset), dans un abbergement fait, au nom de leur père, à Alby, dans leur maison dite « de Ruppecula ». Il possédait, en 1416, à Alby, la maison dite du Vidomnat. Il ép. N. N. de Montvagnard et était mort avant 1434. — Tout ce qui suit peut s'appliquer aussi bien à Jean, fils de Guigon, tableau IV. — N° Jean de la Rochette, au diocèse de Genève, vend, le 11 décembre 1413, des biens rière Alby et Saint-Félix, de son pur et franc alleu, à François de Passerio, de « Syonda », alias Ruphi, et à Ansermet et Pierre de Passerio, de Marigny, frères ; notamment des bois abornant le bois de Guillaume de la Rochette, damoiseau, se^r de ses héritiers Guillaume, absent du pays en 1415, était peut-être déjà en 1413. Jean rachète ces biens le 28 septembre 1416 (Arch. Thuyset). Il est le 31 janvier 1415, fidéjusseur au contrat dotal de Péronette de la Rochette et de Claude de Challes ; fidéjusseur aussi, le 10 novembre 1423, au contrat dotal de Jacques de Ponte apro et de Jeannette de Menthon-Dingy (Arch. Monthouz).

Mess^r JACQUES, fils de Guignes, chev^r, et de Marie d'Oilly (ou Oury ?), est reçu chanoine et comte de Lyon le 17 septembre 1379 et prête serment le 16 juin... ? Il mourut en juin 1397 (Pr. Arch. Dépt du Rhône). ALÉSIE, fille de feu Guigon de la Rochette, chev^r, et veuve de Hugon de Perfeu, alias Fourbi, damoiseau, alberge à Jean Raymond, du mandement de Gruffy, le 7 juin 1410 (Arch. Monthouz), des biens à Mires, paroisse d'Alby, abornant N° Antoine d'Alby, alias Ripart, damoiseau ; fait à « Mugnar », dans la maison haute de ladite dame.

III. N° DONAT, fils de feu N° Claude de la Rochette, mourut sans postérité avant le 28 avril 1472 ; et sa succession, comprenant le vidomnat et la mestraille d'Alby (du moins en partie), échu à Jean de la Rochette, son cousin. Il était peut-être déjà mort avant le 28 mars 1455, puisque, à cette date, il ne figure pas, avec Antoinette, sa sœur, dans la sentence du Conseil ducal rendue au sujet de la grande maison du vidomnat d'Alby.

N° ANTOINETTE, fille de feu N° Claude de la Rochette et nièce de Rév^d Mess^r Robert. Elle ép. 1° N° Jean de Moux, fils de N° Jean de Moux d'Albens, qui teste, le 30 octobre 1452, faisant un legs à Antoinette et l'instituant cotutrice de leurs enfants. Elle ép. 2°, avant le 28 mars 1455 (Arch. Thuyset), N° Guigon de la Motte (de Mota) et était, à cette époque, en différend avec Jean de la Rochette, son cousin. Elle est, en 1477 (Ibid.), dite copatrone et colondatrine, pour 1/3, de la chapelle de Saint-Georges dans l'église Saint-Donat d'Alby.

Rév^d Mess^r GUIGON DE LA ROCHETTE, chanoine de Genève, protonotaire apostolique, doyen de l'église Notre-Dame-de-la-Lée d'Ancey, curé de Cruseilles, administrateur du prieuré de Lustry (Ac^s Sal^s, t. 14, et M. D. S. R., 2^e série, t. VIII). Jean et Rév^d Guigon de la Rochette, frères, reconnaissent, le 30 mars 1434 (Sommaire des Fiefs), en fief lige, noble, paternel et ancien, 5 livres genevoises annuelles qu'ils percevoient tous les ans sur le péage de la ville et mandement d'Alby et c'est en vertu de la succession de Rév^d Mess^r Guigon d'Alby, à cause de la vente faite par le bâtard de Genève et Thomas, son fils, à Jean du Vernay, du consentement du Comte de Genève, le 1^{er} juin 1371, approuvée par Mathilde de Roulogne par patentes du 3 janvier 1372 ; et ensuite d'un achat fait du dit Jean du Vernay par Jeanot dit de Cues, en son nom et du dit Rév^d Guigon d'Alby, son frère utérin, le 11 novembre 1400 et confirmé par Odon de Villars le 14 février 1402. Il est témoin à Genève le 11 août 1439 (Arch. de Genève). Il publie, le 9 février 1445 (Arch. Barrioz), des Bulles du Pape Félix V, nommant recteur de l'église d'Argonay, Louis de Monthouz, d'Argonay. Il scelle de son sceau, portant un écu de... à 3 rocs d'échiquier (ou roquets, fers de lance) et soutenu par 2 anges : légende : « S. GVIIGNONIS DE ROCHETA DECRETORUM DOCTORIS PHINOT. IRII SEDIS AULICE ». Il mourut à Genève le 6 février 1468 (M. D. S. R., 2^e série, t. VIII). Le 28 avril 1469 (Sommaire des Fiefs), Jean de la Rochette reconnaît tenir des biens de Rév^d Guigon de la Rochette et, en suivant la reconnaissance ci-dessus, les susdites 5 livres genevoises annuelles perçues sur le péage d'Alby.

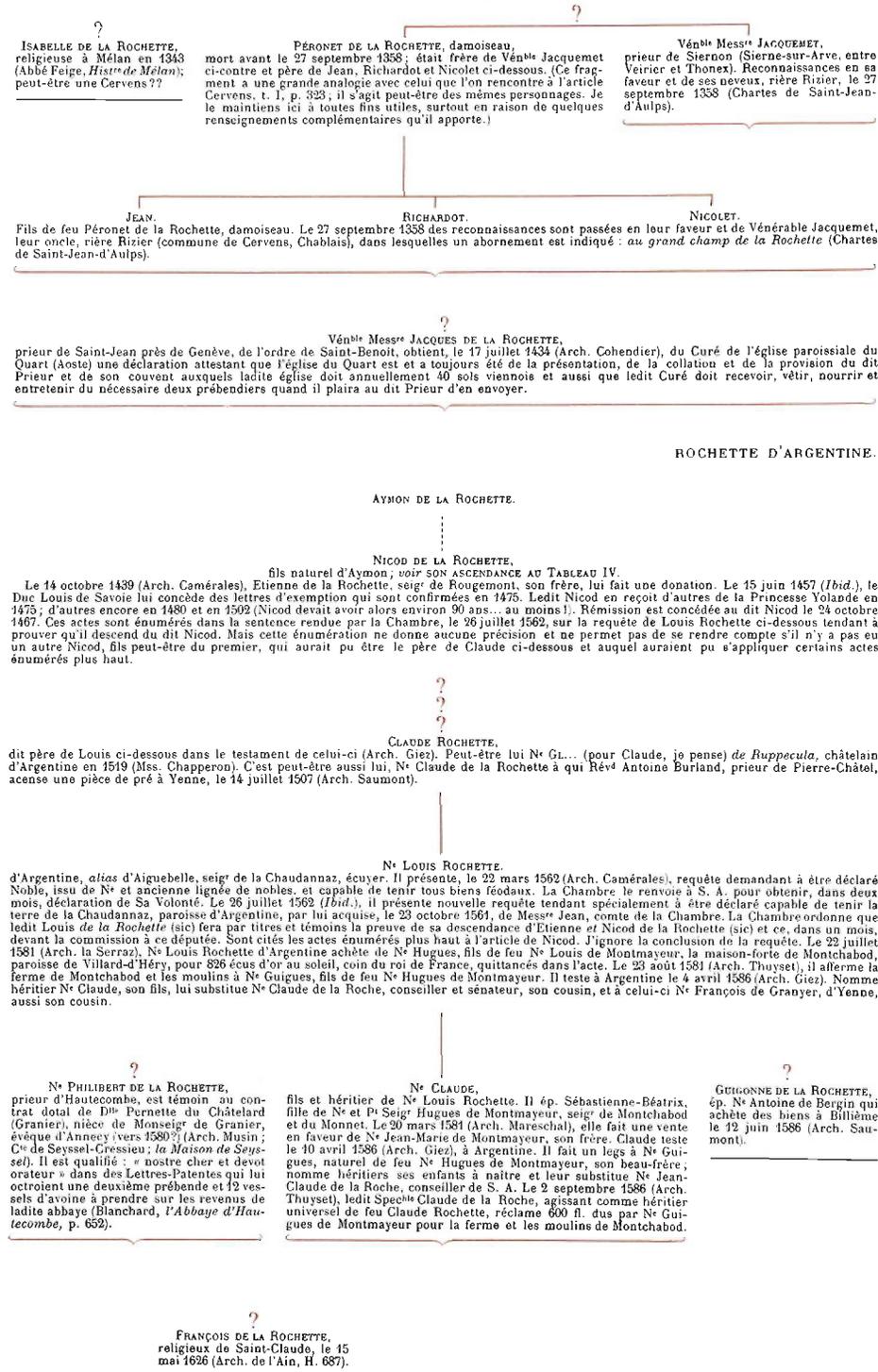
N° JEAN DE LA ROCHETTE, de la paroisse Saint-Donat d'Alby, seigneur de Pierrecharve, vidomne d'Alby, fils de feu N° Jean de la Rochette, pour lui et pour Rév^d Guigon, son frère, reconnaît tenir du Duc de Savoie, en fief, sous l'hommage dû par les héritiers de N° Guillaume de la Rochette, le mollard et la maison-forte de Pierrecharve, cens, tributs, etc., le 25 août 1434 (Sommaire des Fiefs). Le 25 août 1437 (Ibid.), par addition, il reconnaît tenir du Duc, en fief noble, paternel et ancien, par acquis fait des N°s Antoine d'Alby et Humbert de la Croix, le tiers de N° Jacques d'Alby, sous charge d'hommage dû par ledit N° Humbert de la Croix, une grande maison située à Alby et une autre maison, soit tour, auidit lieu. Son aïeul, N° Hugonin Vagnard, coseig^r de Montvagnard, lui fait une donation entre vifs le 23 octobre 1437 (Arch. Thuyset). N° Jean de la Rochette, de la paroisse Saint-Donat d'Alby, achète, en 1442 et 1446 (Ibid.), des biens à Mires et à Alby. Le 21 décembre 1450, N° Jean, fils de feu N° Jean de la Rochette, est investi du vidomnat et mestraille d'Alby, de la maison-forte et tour de la Rochette et de la maison-forte de Pierrecharve situées au mandement d'Alby. Il est de nouveau investi, le 5 mai 1464 (Sommaire des Fiefs), de la maison-forte de Pierrecharve. Il est témoin, le 30 octobre 1452 (Arch. Thuyset), au testament de Jean de Moux (son cousin german par alliance), à Alby, dans la maison des héritiers de Claude de la Rochette. Etant vidomne d'Alby, il obtient, les 28 mars et 15 novembre 1453 (Ibid.), sentences du Conseil ducal contre Louis de Salenove, bâtard, contre Rév^d Robert de la Rochette et contre N° Antoinette, fille de Claude de la Rochette, ordonnant restitution à Jean : possimne turris, carearis et magna domus vice dignatus Albiaci, à quoi s'opposent Rév^d Robert, Antoinette et Guigon, mari d'icelle. Il était patron et fondateur pour 1/3 de la chapelle de Saint-Georges dans l'église Saint-Donat, fondée par les prédécesseurs du dit N° Jean et par d'autres du nom de la Rochette, savoir : pour 1/3 par N° Dame Antoinette de la Rochette, fille de N° Claude, et, pour le troisième 1/3, par les N°s Seig^rs, enfants de N° Aymon de Pieraz foy (1), alias de Vars ; patronat que, étant âgé de 80 ans, il cède à son gendre, Jacques de la Rochette, 14 mars 1477 (Ibid.), en considération de l'affection qu'il a pour ledit Jacques, et parce que celui-ci est du nom, pronom (sic) et armes de la Rochette. (Il ne cite pas son fils Jean qui, probablement, était déjà mort.) Il ép. Jeanne, fille de François II de Menthon-Beaumont et de Jeanne de Compès-Thorens (2). N° Jean de Rocheta « et monaco ejus fratre » sont témoins à Serrières (Chautagne), le 22 septembre 1446, à une transaction pour N° André de Mareste. Peut-être s'agit-il des deux frères Jean et Rév^d Guigon ??

IV. N° JEAN DE LA ROCHETTE, légataire de son oncle Vén^{ble} François III de Menthon-Beaumont. Fils de N° Jean, vidomne d'Alby (celui-ci pas dit feu), il reconnaît, le 28 avril 1472 (Sommaire des Fiefs), tenir en fief noble, en vertu de l'inféodation à lui faite par le Prince, tant du vidomnat et mestraille d'Alby, de la tour et de la tour grande située proche le pont du dit Alby, de la légitime succession de N° Donat, fils de feu N° Claude de la Rochette, pour lors vidomne d'Alby, en vertu de la substitution fidéicommissaire faite en faveur du confessant par ledit N° Claude ; que même de la maison-forte du confessant dite de Pierrecharve, en y comprenant son mollard ; une rente féodale rière le mandement d'Alby, une autre rière Mires acquise par ledit N° de la Rochette des N°s Nicod et Odon de Coennuz, père et fils, et une autre rente acquise de N° Antoine d'Alby. — J'attribue ceci à Jean, fils de Jean, vidomne d'Alby, fils de Jean, fils de Guillaume, parce que, dans cette reconnaissance, Jean, vidomne, n'est pas dit feu, tandis que, à cette date, Jean, fils de Guillaume, était déjà décédé. Quoi qu'il en soit, je pense que Claude et son fils Donat ne devaient tenir qu'une partie du vidomnat puisque, dans la reconnaissance de 1472, Jean, qui se déclare héritier fidéicommissaire du dit Donat pour le vidomnat et la mestraille, y est dit fils de Jean, déjà vidomne d'Alby. — Jean a dû mourir avant son père et probablement avant 1477. Je ne pense pas qu'il ait eu de postérité masculine, puisque la Rochette d'Alby et Pierrecharve échurent à Jacquemette, fille de Marguerite ci-contre et nièce du dit Jean ; mais il est peut-être père de Jacquemette ci-dessous.

(1) Je pense qu'il faut rapprocher ce nom de celui de Perfeu, alliance d'Alésie ci-dessus, et voir, dans cette alliance, l'origine du droit pour le Pieraz foy à 1/3 du patronat.
(2) D'après Guichenon (Général^{ité} la Palu-Varenbon), Jean de la Rochette aurait épousé Isabelle de Boverde, laquelle serait mère de Jeanne, épouse de Claude de Langin. Cette alliance est possible, mais les legs de François III de Menthon-Beaumont prouvent que les enfants de Jean de la Rochette étaient les neveux du dit François. Guichenon a peut-être confondu ce Jean de la Rochette avec un Jean de Cervens, seig^r de la Rochette.
Les Archives de Genève contiennent de nombreux actes pour Jean de Pierrecharve et son frère Rév^d Guigon, son frère. Jean y est qualifié bourgeois et citoyen de Genève ; il possédait, entre 1429 et 1475, des biens importants dans le voisinage immédiat de cette ville et recevait des reconnaissances comme héritier universel de Allamand et de Pierre Vuillet.

JACQUEMETTE DE LA ROCHETTE, dite fille de Jean de la Rochette, était, vers 1468, femme de Guillaume de Bertrand (Comnène). Elle pourrait être fille de Jean ci-dessus.

TABLEAU IV.



ROERO SAN SEVERINO

(DE ROUER DE SAINT-SEVERIN)



ROERO p. : de gueules à 3 roues d'argent (Ubique). Capré indique les roues d'or.
Les ROUER-SAINT-SEVERIN ont écartelé de ROERO et de SAN SEVERINO-ARAGONA.

La façon dont l'écart San Severino-Aragona a été traduit par les Rouer, du moins par ceux de Savoie qui sont les seuls dont nous nous occupions ici, nécessite une explication spéciale.

La branche Saint-Severin-Aragona, de l'ancienne famille Saint-Severin au Royaume de Naples, se forma par le mariage de Robert Saint-Severin, seigr de Gualfinara, et de Marie d'Aragona, fille de Jean II, roi d'Aragona, et sœur de Ferdinand V le Catholique. Cette branche portait : Parti, au 1^{er}, d'argent à la fasce de gueules et à la bordure d'azur chargée de 6 étoiles d'or posées en orle, qui est de Saint-Severin-Gualfinara (1); au 2^e, pallé de gueules et d'or qui est une corruption d'Aragona, lequel est d'or à 4 pals de gueules (2).

Or 1^e, les Rouer, en écartelant, ont inversé les armoiries de ce parti; ils ont placé à dextre le parti d'Aragona et à senestre le parti Saint-Severin. Ceci est à rapprocher du fait que, dans son testament du 21 août 1553, Eléonore de Saint-Severin-Aragona, fille de Robert ci-dessus et femme de Jean Roero, prescrivait à son fils Robert, puis à ses petits-fils, Alphonse-Antoine et Lucius-Scilla Roero, de prendre «... sub pena privationis hereditatis, cognomen et insignia illustris prosapie de Aragonia de Sancto Severino ». Eléonore se prévalait donc du nom d'Aragona au point de le placer avant celui de Saint-Severin. Il faut peut-être voir dans cette prétention l'origine de l'inversion correspondante rencontrée dans les armoiries portées par ses descendants.

2^e Les Rouer ont modifié une fois de plus les armoiries d'Aragona qui sont devenues : de gueules à 3 pals d'or.

3^e De plus, et comme suite à l'inversion susvisée, dans les gravures du temps (XVII^e siècle) et dans les cachets utilisés par François Rouer-Saint-Severin, petit-fils d'Alphonse-Antoine, par Gaspard et Jeanne-Frédérique, enfants du dit François, et par Louis, fils du dit Gaspard, on remarque que, dans le quartier Aragon-Saint-Severin, le parti Saint-Severin se trouve réduit à des dimensions qui lui ôtent tout caractère de parti : le champ d'argent y est devenu aussi étroit qu'un des pals de l'écu d'Aragona. Il en est résulté l'impossibilité matérielle de faire figurer la bordure d'azur chargée de 6 étoiles d'or, et le graveur a posé les étoiles en pal sur la partie senestre du champ de gueules de l'écu d'Aragona.

4^e Enfin on trouve encore : soit les 6 étoiles rangées, 5 en pal et une sur la fasce Saint-Severin, soit même 6 étoiles en pal et une 7^e sur la fasce; nouvelles modifications que les difficultés de gravure ou l'inadvertance du graveur suffisent à expliquer.

Supports : deux sauvages.

Cimier : un sauvage de carnation tenant une massue (une halebarde d'après Cigna-Santi).

Devise : A BON RENDRE.

N. B. Le dessin ci-dessus est la reproduction exacte des armoiries qu'ont portées les Rouer-Saint-Severin en Savoie (gravures et cachets).

(1) Anciennement, les Saint-Severin, au royaume de Naples, portaient : d'argent à la fasce de gueules.

(2) Sur le contre-sceau du grand sceau que je possède, de la « Grande Compagnie Catalane » au commencement du XIV^e siècle, figure l'écu d'Aragona; on y voit un champ chargé de 3 pals. L'interprétation d'un champ chargé de pals par un écu pallé, les modifications au nombre des pals et l'inversion des émaux d'un pallé sont des confusions que l'on rencontre très fréquemment chez les anciens dessinateurs d'armoiries et qui existaient probablement aussi et antérieurement, dans l'esprit des membres des familles intéressées. (Cf. article La Savoie, t. V, p. 79.)

ROERO SAN SEVERINO

(DE ROUER DE SAINT-SEVERIN)

SEIGNEURS DE ROVIGLIASCO, SCIOLZE, BELLANGERO, MONTEU, Etc., MARQUIS DE CORTANZE, COMTES DE MONTICELLO, DE PRALORMO, Etc., EN ITALIE ; SEIGNEURS ET BARONS DE BRESSIEU, SEIGNEURS DES MAISONS-FORTES DE BASSENS, DE LA FRENIERE ET DE MIRIGNAT, COMTES DE VEREL, DULLIN, LA BRIDOIRE ET PONT-DE-BEAUVOISIN, PUIS MARQUIS DE VEREL, EN SAVOIE, Etc.



La famille Roero (Rotaro, Rotario, Rouëro, en latin *Rotarii*) est une des plus anciennes et illustres familles du Piémont. Elle paraît être originaire de la cité d'Asti, bien que certains auteurs, suivant la coutume de l'origine étrangère, la fassent venir des Flandres, sous Frédéric Barberousse, vers l'an 1160 (Ponza, *Science de l'homme de qualité*). Elle produisit de nombreuses branches qui sont énumérées dans le *Libro d'oro della nobiltà italiana, 1910, Roma, Collegio arabico*, et dont quelques-unes sont encore florissantes en Italie. Jean Roero, de la branche des Seigneurs de Rovigliasco et Sciolze, épousa, à la fin du xv^e siècle, Eléonore, fille de Robert Saint-Severin d'Aragon, petite-fille de Jean II, roi d'Aragon, et nièce de Ferdinand V le Catholique ; et ses descendants ajoutèrent au nom de Roero celui de San Severino qu'Eléonore leur avait légué par son testament du 21 août 1553.

Alphonse-Antoine, petit-fils du dit Jean Roero, épousa Jeanne, fille de Louis de Gallier, seig^r de Bressieu en Bauges, Saint-Alban, Bassens, etc., et se fixa en Savoie où son nom fut francisé et traduit en celui de Rouer-Saint-Severin.

Les Roero, de Savoie, avaient, de leur origine piémontaise, conservé des prétentions en ce dernier pays. François et Charles, fils d'Emmanuel-Philibert Rouer-Gallier-Saint-Severin et d'Ennemonde de la Forest, transigèrent, en 1621, avec le Comte de Rovigliasco, leur cousin, au sujet de droits provenant de leur origine commune. Mais Emmanuel-Philibert, ayant accepté le fidéicommis apposé au testament de Louis de Gallier, son grand-père maternel, et ayant relevé le nom de celui-ci, avait ainsi perdu le droit de primogéniture de la maison Roero établie en Piémont.

François Rouer acquit des de la Forest, en 1647, les seigneuries de Verel et de Dullin qui, déjà titrées de Comté, le furent, en sa faveur, de Marquisat ; et il en résulta que les Rouer, comtes puis marquis de Verel, furent qualifiés, même dans les actes officiels et dans les Patentes émanant des Princes, Comtes puis Marquis de Saint-Severin.

Ils s'éteignirent en la personne de Jean-Louis, lieutenant des Gardes du Corps du Roi, lequel mourut le 8 novembre 1714 ; et ils eurent pour héritiers de nom et d'armes les Passerat, barons de Trochies (*voir* ce nom, t. IV, p. 347).

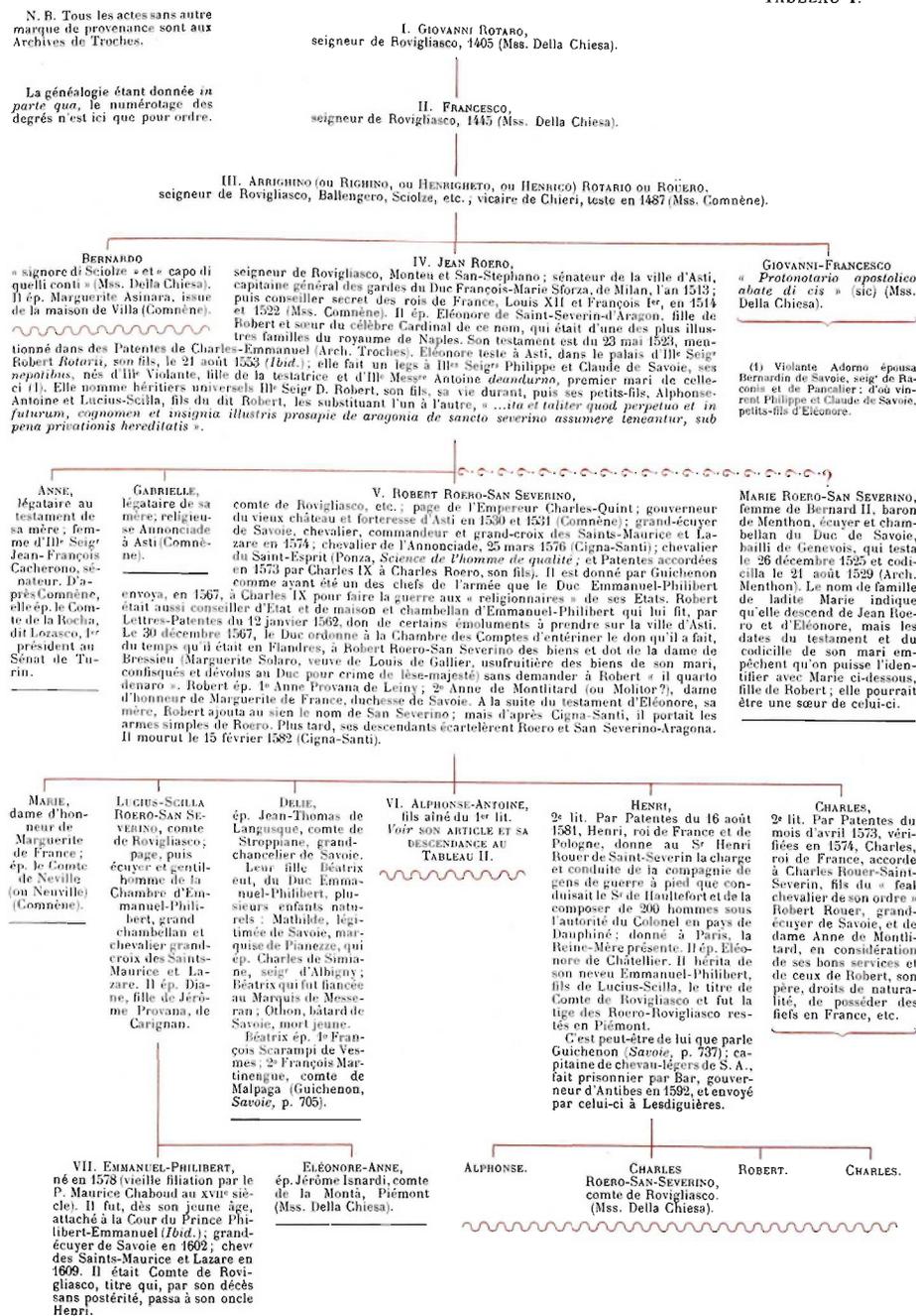
Les Roero ont occupé des charges importantes auprès des Rois de France (1) et des Princes de la Maison de Savoie. Partout ils ont mérité des récompenses insignes pour leurs services éminents. Huit d'entre eux furent faits Chevaliers de l'Annonciade, dont le dernier, Gregorio Roero, marquis de San-Severino, fut nommé en 1825. Des Lettres-Patentes pour une pension de 300 ducats sont accordées, le 9 février 1683, par S. A. R., à Louis de Ronère, marquis de Saint-Severin (*sic*), eu égard « aux services importants rendus à cette couronne par les Marquis de Saint-Severin, distingués par leur naissance et par les premières charges de l'Etat et de la plus grande confiance, qu'ils ont exercées avec tant de fidélité ».

Je ne donne ici que la généalogie du rameau fixé en Savoie ; elle est basée sur des actes authentiques depuis Jean Roero, mari d'Eléonore de Saint-Severin. Je la fais remonter de quelques degrés au moyen des Mss. Della Chiesa et de Comnène de la Bibliothèque de Thuyset.

(Suit la généalogie.)

(1) Voir les articles de Jean, degré IV, de Robert, degré V, et de Charles et Henri, degré VI. — « Les Rouers de France sont sortis du marquisat de Salusse. L'un d'eux fut 1^{er} valet de chambre de François I^{er}. Il s'appelait François de Rouer, seig^r de Valfenièrre ; il s'établit à Avignon après la mort de son maître et eut la charge de notaire et secrétaire du Roy pour son fils sous Henri III. Il reste encore aujourd'hui François de Rouer, seig^r de Valfenièrre, petit-fils du dit François (ci-dessus), dans la dite ville d'Avignon. Un autre Rouer s'établit à Antibes en Provence et était s^r de Varençy, dont il y a encore aujourd'hui un premier valet de chambre de la Reine d'à présent Marie-Thérèse d'Autriche... » (Extrait de l'Eloge funèbre de François Rouer-Saint-Severin, prononcé, le 15 décembre 1697, dans l'église de Lémenc, imprimé à Lyon en 1694.)

TABLEAU I.



VI. ALPHONSE-ANTOINE ROERO-SAN SEVERINO (voir son ascendance au TABLEAU I), fils aîné du premier lit. C'est le premier qui se soit établi en Savoie. Il ép. Jeanne, fille de Louis de Gallier, seigr de Bressieu, Saint-Alban, Neyrieu, Bassens et Montfalcon, sans doute entre 1557 et 1559. Louis de Gallier testa, le 9 avril 1561, en faveur de sa fille, instituant un fidéicommiss en faveur des enfants mâles de celle-ci. Jeanne ép. 2^e, contrat dotal du 24 octobre 1564 (Arch. Troches), Georges de Challant, fils de Charles, seigr de Villarsel et de Févis; elle testa le 1^{er} juillet 1576 et codicille le 8 et le 21 décembre 1580, instituant pour ses héritiers, par parts égales, son fils Emmanuel-Philibert et Georges de Challant, son second mari (1); Jeanne meurt le 3 janvier 1582; son testament fut ouvert le 24 juillet suivant (Invent^o de 1614; Arch. Troches).

VII. EMMANUEL-RENÉ-PHILIBERT ROUER-GALLIER-SAINT-SEVERIN,

seigr et baron de Bressieu, seigr des maisons-fortes de Bassens près Chambéry et de la Frénière en Bauges; il était, en 1582, majeur de 22 ans et mineur de 25; gentilhomme ordinaire et chambellan de S. A. Le 15 novembre 1582 (Arch. Morand et Troches), il transige avec Georges de Challant au sujet de l'hoirie de Louis de Gallier et de Jeanne, sa fille; hoiries sur lesquelles certains biens avaient été déjà aliénés par ledit Georges et Jeanne de Gallier, sa femme: la seigneurie de Neyrieu, au sieur de Grolée; la maison et dépendances de « Pragançon » (ou « Prégranson »), aux Jésuites; la maison-forte et juridiction de Saint-Alban, à François Pobel. Le fidéicommiss apposé au testament de Louis de Gallier fut déclaré ouvert en la personne d'Emmanuel-Philibert, lequel devait prélever, pour ce fait, après déductions imputées, 12.856 florins; et le reste de l'hoirie Gallier-de Sollier devait être partagé par moitié. Le tout était estimé 167.088 florins. Le partage eut lieu le 24 novembre 1582 (Arch. Troches). Emmanuel-Philibert recut « tout ce qui est rière Bauges, rentes, rural, juridiction, etc. » Sur réclamation, dès 1585, du dit Emmanuel-Philibert, un arrêt du S. S. intervint le 16 février 1587, ordonnant que, après déductions de droit sur les biens de Jeanne de Gallier, la légitime d'Emmanuel-Philibert, son fils, fut prélevée et le reste seulement partagé par moitié avec Georges de Challant. Cet arrêt, sur réclamation du dit Georges, fut confirmé le 16 février 1594. Dans le partage, Emmanuel-Philibert eut le clos de Bassens, estimé 30.000 florins. Mais, en acceptant le fidéicommiss de Gallier et en prenant ce nom, qu'il ajouta aux siens, Emmanuel-Philibert Rouer perdit le droit de primogéniture de la famille Roero en Piémont (Mémoires Arch. Saumont). François et Charles, ses fils, signèrent, en 1631, avec le Comte de Roviglioso une transaction basée sur *bonae fidei conventio* et qui consacra cette renonciation. Emmanuel-Philibert ép., contrat dotal du 26 février 1583, D^{ne} Ennemonde de la Forest, fille de feu Mess^{rs} Philibert de la Forest, chev, seigr de la Bastie-Albanais, Verel, Dullin et Gramont, et de Dame Madeleine Fleliard. Le 10 janvier 1613, ladite Ennemonde obtint des lettres ducaux concernant la renonciation à ses droits qu'elle a faite, étant mineure âgée de 18 à 20 ans et dépourvue de curateur, lors de son contrat de mariage avec le sieur de Bressieu, aussi mineur. Le 14 septembre 1610, le Duc ordonne de payer 15 ducats par mois au Seigr de Bressieu « pour faire instans ses trois plus jeunes enfants à la vertu », « les maintenant aux écoles jusqu'à ce que nous lui ayons autrement pourvu ». Emmanuel-Philibert testa le 8 décembre 1600; veut être enseveli à Lémenc, dans la chapelle fondée par Louis de Gallier; fait des legs à ses filles, institue sa femme tutrice de ses enfants; veut que son fils Nicolas soit pourvu chanoine de Saint-Claude, que son fils Aymé-François soit chev de Saint-Jean-de-Jérusalem à Malte; que son fils Paul soit d'Eglise et que le posthume dont sa femme est enceinte, si c'est un mâle, soit Comte de Lyon, s'il se peut; nomme héritiers universels N^{rs} Pierre-Philibert, Charles et François, ses fils, et leur substitue ses trois fils antérieurement nommés, puis ses trois filles, Antoinette, Madeleine et François. Il meurt peu avant le 10 décembre 1614, date de la confection de son inventaire. Ennemonde testa le 25 juin 1620, faisant un legs à Nicolas, son fils aîné, et instituant ses héritiers universels Aymé-François, Charles et François, ses autres fils.

N^o NICOLAS, seigr de Bressieu, de la Tour de Freynière et de Bassens; 2^e fils; était, par son père, en 1600, destiné à Saint-Claude; légataire de 3.000 fl. de sa mère en 1620. Il transige, le 21 mars 1622, avec ses frères Aymé-François, Charles et François, au sujet des hoiries paternelle et maternelle. Il est reconnu par ses frères comme cohéritier pour un quart, à condition de l'abandon par lui de son legs et sans préjudice du fidéicommiss déjà acquis au dit Nicolas comme *ainé de la maison* (par la mort prématurée de Pierre-Philibert). Il partage avec ses frères et sœurs, le 29 janvier et le 21 juillet 1625. Le 4 août 1621 (Arch. Savoiron), le Recteur du Collège des Jésuites de Chambéry reconnaît tenir de lui et de ses frères Charles, François et Aymé-François, à cause de leur maison-forte de Bassens, des biens dernièrement reconnus en faveur de N^o Louis de Gallier, alors cause ayant des N^{rs} Louis et Pierre de Poypon, une vigne de 10 fossorées avec une maison à Nèzin. Il ép., contrat dotal du 2 mars 1628, D^{ne} Isabelle, fille de N^o Jean-Baptiste Garnierin, conseiller de S. A., général des vivres de ses présides deçà les monts, et de N^o Claude-Henri Grillet, conseiller de S. A. et des maîtres auditeurs en la Chambre des Comptes de Savoie. Il meurt, peu avant le 22 novembre 1631, au siège d'Avigliana où il commandait un régiment.

Dame Isabeau, sa veuve, tutrice de N^o Charles, son fils, partage, le 21 mai 1635, avec N^o François de Rouer, son beau-frère, les biens provenant de l'hoirie d'Emmanuel-Philibert, en se basant sur les partages de 1625 et sur la division en 9 lots de la maison-forte de Bassens, et en tenant compte des biens de Paul de Rouer, soumis à la garde de François et de Nicolas, ainsi que des hoiries de leurs sœurs et belles-sœurs. Le 25 mai 1635, elle vend à François pour 1.000 ducats les biens provenus à son fils Charles de l'hoirie de Nicolas, son feu mari, et de Paul et Jeanne, oncle et tante du dit Charles. Enfin, le 3 mars 1638, elle cède encore pour 3.000 fl. tous ses droits et ceux de son fils sur l'hoirie de Nicolas et sur la garde des biens de Paul de Rouer, absent.

IX. III^e Mess^{rs} CHARLES, baron de Bressieu, seigr de la Tour forte de la Frénière et de la Fontaine (du chef Ramus); cornette de la compagnie des chevaux-légers de M^r de Monpesard. Le 23 avril 1655, majeur de 25 ans, il ratifie la transaction du 25 mai 1635, avec cession, à François de Rouer, son oncle, de tous ses droits sur la maison-forte de Bassens; il déclare se contenter, pour le fidéicommiss Gallier, de la part de la baronnie de Bressieu, qui appartenait à Louis de Gallier, moyennant 105 pistoles et la promesse par le Marquis de Saint-Severin de lui remettre les droits acquis par celui-ci des N^{rs} de Coconato sur la levée de Bressieu. Le 12 janvier 1663, Mess^{rs} Gaspard de Rouer remet à Charles lesdits droits contre 7.000 florins payés des deniers des Dames de la Visitation de Seyssel, en vertu d'une vente à elles faite, le 27 mai 1660, par ledit Charles. Il est, en juin 1673, alors âgé de 45 ans environ, témoin aux Preuves de Malte-Montfort (Arch. du Rhône, H. 190). Il ép., le 25 septembre 1657, contrat dotal du 22 septembre, Marguerite de Ramus de Charpenne, fille de N^o Antoine, seigr de Verdun et de la Fontaine. Il testa le 20 juin 1679 (Arch. Savoiron), léguant 600 ducats à chacune de ses filles et nommant héritière universelle sa femme qu'il charge d'instituer, après elle, celle de ses filles qu'elle voudra nommer. Il est entré le 22 juin 1679 (R. P. de Lémenc). Un curateur est nommé à son hoirie, le 22 août 1679 (Arch. S. S.). Le 27 août 1680, le S. S. déclare le fidéicommiss apposé au testament de Louis de Gallier, ouvert et purifié en la personne de Mess^{rs} Gaspard de Rouer, marquis de Saint-Severin, par le décès sans enfants mâles de N^o Charles de Rouer. Le 3 février 1682, Marguerite de Ramus relâche à Gaspard de Rouer les biens compris au fidéicommiss, sauf 3.000 florins pour les déductions des biens qui n'y sont pas compris et lui rend sa part de biens rière Bressieu et les autres qu'elle possède rière les Bauges, suivant estimation. Elle mourut le 11 novembre 1685 et fut ensevelie, le 12, à Lémenc (Arch. Lucy).

X. JEAN, cérémonies baptismales du 26 août 1659 (R. P. de Saint-Léger); mort avant 1679.

FRANÇOIS, cérémonies baptismales du 30 mai 1662 (R. P. de Saint-Léger); mort avant 1679.

ANNE, l'aînée, baptisée le 25 août 1661; elle ép., le 12 septembre 1682 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 15 août 1682 (Arch. Savoiron), N^o Philibert Chapel, de Rochefort, qui testa le 17 juin 1706 (*Ibid.*). Sa mère lui constitue en dot 3.000 ducats de 7 fl. Elle mourut, le 10 octobre 1732, des suites d'une chute dans ses escaliers; elle fut enterrée, le 11, à Lémenc, dite veuve du Comte de Rochefort.

MARIE-BARBE, baptisée le 4 mai 1664 (R. P. de Saint-Léger); elle ép., le 25 août 1682 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 9 août 1682, N^o Antoine de Regnauld, seigr de Blanche en Bresse, fils de Jean-Antoine, conseiller du Roi, du bailliage de Bresse, siège présidial de Bourg (Arch. Lucy). Elle eut 4.000 livres tournois de France en dot; quittance partielle du 11 décembre 1683.

FRANÇOIS (Mss. Della Chiesa).

N^o et Rév^o Mess^{rs} CHARLES DE ROUER, archidiaque et chanoine de Saint-Pierre de Genève dès le 11 juillet 1616; curé de 1648 et 1654; prieur de Burdignin; curé de Frangy, 21 mai 1622; se désiste en 1634 (Notes Chaumont); curé du Petit-Bornand, 8 avril 1648 (Tires la Fléchère); dès 1645 (Diet^o du clergé du diocèse de Genève et d'Ancey); prieur comm^e de Burdignin. Il participe avec ses frères aux transactions et aux partages de 1622, 1625 et 1635; il est, dans l'acte du 21 mars 1632, nommé après Aymé-François et avant François. Il possédait une maison à Ancey, en 1648, et avait acheté du sénateur Jean-Louis Balland, le 29 avril 1647, le droit des langues à Ancey et la coutellerie de Grans. Il testa le 13 mai 1643 et codicille le 2 juillet et le 1^{er} septembre 1655, nommant héritier universel son frère François et léguant à sa sœur Françoise, veuve de Pierre de Lornay, les revenus de ses biens rière le mandement d'Ancey; moyennant quoi elle paiera annuellement 35 fl. de pension à Rév^o Mère Béatrix de Rouer, religieuse de Mélan, leur sœur. Le testament fut ouvert le 15 septembre 1655, l'archidiaque étant décédé dès quelques jours.

JEANNE, Voir son ARTICLE AU TABLEAU III. RÉATRIX, Voir son ARTICLE AU TABLEAU III. MADELEINE, légataire de son frère, 1600, pour 2.000 écus de 5 fl. Elle ép., contrat dotal du 18 juin 1613, Louis, comte de Sales, baron de Thorens (frère du saint), seigr de la Thuille, veuf de Philiberte de Pinçon. Le 30 mai 1637, N^o François de Rouer et Dame Isabeau Garnierin, celle-ci agissant comme tutrice de Charles de Rouer, acquittent Mess^{rs} Louis, comte de Sales, de ce qu'il pouvait leur devoir au sujet du transport à lui fait par Emmanuel-Philibert de Rouer et Ennemonde de la Forest, des sommes à eux dues par les frères Ginet, pour se payer de la situation dotal et pour poser compte du surplus; et ceci, moyennant 600 ducats.

III^e Seigr Mess^{rs} FRANÇOIS ROUER -SAINT-SEVERIN, marquis de Verel, comte de Dullin. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU III. PAUL, Voir son ARTICLE AU TABLEAU III. FRANÇOISE, légataire de son frère, 1600, pour 2.000 écus de 5 fl. Elle ép., contrat dotal du 14 septembre 1621, N^o Pierre, fils de N^o François de Lornay, seigr d'Emmion. Son frère, Rév^o Charles, au nom de Nicolas, Aymé-François et François, ses frères, lui constitue 400 fl. Le 15 septembre 1627, ledit Rév^o Charles lui rétrocède tous les droits de ladite Françoise sur l'hoirie maternelle, cédés, le 6 juin 1625, par ledit Pierre de Lornay au dit Rév^o Charles. Elle, veuve, transige, le 9 août 1628, avec N^o Philibert de Lornay, son beau-fils, au sujet de la restitution de sa dot. Elle ép. 2^e, contrat dotal du 8 janvier (*alias* juillet) 1632, N^o Pierre Tortollier dit Amblardet. Le 8 septembre 1655, dite veuve de N^o Pierre de Lornay, habitant Ancey, elle ratifie le dernier codicille de feu Rév^o Charles, son frère, et, le 11 septembre 1655, déclare accepter le legs à elle fait par ledit Charles; elle fait ensuite donation de tous ses biens à Mess^{rs} François de Rouer, son frère, et à Gaspard, son neveu, comte de Dullin. Elle ép. 3^e, avant le 17 décembre 1657, N^o Michel d'Echallon, seigr de Dons et de Bassy, coseigr de Semine, veuf de Pernelle de Plonjon, avec lequel elle vivait encore le 28 juin 1670 (Notes Chaumont), faisant, à cette date, donation à N^o François d'Echallon, fils de son mari, de tous ses droits sur l'hoirie de celui-ci. Michel d'Echallon est dit veuf, probablement de Françoise, en 1671 (2).

MARGUERITE, dite « la Margotton »; baptisée le 12 mars 1668 (R. P. de Saint-Léger); entrée, le 16 juin 1686, pensionnaire au couvent des Bernardines de Chambéry; elle y était encore en 1688. Elle ép. N^o Antoine, fils de N^o Jean-Louis de Berlet de Meyrieu. Le 14 mars 1699 (Arch. Lucy et Troches), elle partage avec ses sœurs Claudine et Anne, la cadette, les biens provenant de l'augmentation de leur mère; Marguerite recut les biens rière Lovetaz (près de Montermod).

CLAUDINE, baptisée le 6 juillet 1669. Avec sa sœur Anne, la cadette, elle donne à leur procureur quit-tance de 315 fl. 6 s. à compter sur la pension qu'elles devaient à l'Abbesse du Betton pour l'année commencée le 17 juin 1686, 6 juin 1687 (Arch. Lucy). Elle est, en 1706, légataire au testament de Philibert Chapel, son beau-frère, pour l'amitié qu'elle porte aux enfants du testateur.

ANNE, la cadette, dite « Nanette »; baptisée le 7 avril 1671 (R. P. de Saint-Léger); elle était au Betton en 1686 et 1687. Elle eut, avec sa sœur Claudine, provenant de l'augmentation de leur mère, les biens de Chignin et de Bassens. Elle ép., après le 14 mars 1699, N^o François de Bavo, seigr d'Oncieu (Proc^o Arch. Savoiron).

(1) Selon L. Voccarone, l'Challant, Georges de Challant, baron de Châtillonnet et de Châtellard, seigr d'Ussel, Saint-Marcel et Saint-Alban, vendit la seigneurie de Saint-Alban à François Pobel. Georges fut colon des milices et bailli du duché d'Aoste, 1585; capitaine de la garnison suisse de S. A., 1587; gouverneur d'Aoste et d'Ivrée, 1590. Il resta le 1^{er} et mourut le 5 février 1595. Il épousa 1^o Jeanne de Gallier dont il n'eut point d'enfants; 2^o Adrienne, fille de Georges Costa, comte de la Trinité et Pralormo. (2) Le 17 décembre 1657, N^o Sigismond d'Echallon, fils de Michel, agissant au nom de ce dernier et de Françoise de Rouer, fait avec Dame Anne de Ruans, marquise de Saint-Severin, et Mess^{rs} Gaspard de Rouer, marquis de Saint-Severin, un accord en vertu duquel ladite Marquise de Saint-Severin « ralièra au plutôt que se pourra ladite Dame de Dons, détenue d'une longue maladie causée, au rapport des médecins, par l'air de Bassy où elle habite, pour lui changer d'air » moyennant quoi, tous les fruits des biens de l'hoirie de feu Rév^o Mess^{rs} Charles de Rouer, légués à ladite Dame, appartiendront au dit Marquis ou à sa mère pour l'entretien de ladite Dame d'Echallon ».

VIII. III^e Seig^r Mess^{rs} FRANÇOIS ROUER-SAINT-SEVERIN, marquis de Verel, comte de Dullin, des Barons de Bressieux, seig^r du Pont-de-Beauvoisin, de la Brydoire, de Myrignat et de la maison-forte de Bassin, qualifié dans des actes officiels : Comte de Saint-Severin. Les Patentes du 1^{er} janvier 1632 le nommant cornette dans la compagnie de la Garde du Duc, des gentilshommes archers savoisiens, en raison de ses services, dès 1623, dans les sièges d'Asti ; de Vercelli, en qualité d'allié ; dans la rivière de Gènes comme capitaine d'infanterie, surtout à l'assaut *della Piana*, ensuite à Saint-Peyre, commandant une compagnie d'arquebuses à cheval, outre celle d'infanterie qu'il avait dans le régiment lorrain du Prince Thomas à la reprise de Sarsenasco. Gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A. R., le 12 octobre 1635. Les Patentes du 20 juillet 1638, le nommant lieutenant dans la compagnie des gentilshommes archers. Le 11 novembre 1638, il prête hommage au Duc Charles-Emmanuel en son nom et comme procureur des Marquis, Comtes, Barons, Seigneurs bannerets et Nobles de la Province de Savoie dont il est fondé de procuration. Lettres-Patentes du 29 octobre 1633, le nommant capitaine effectif des gentilshommes archers de la Garde du corps de S. A. R. Il fut, en raison de « plusieurs blessures qui l'ont laissé estropié », gratifié d'une pension de 400 écus d'or qui fut continuée à son fils par Patentes du 1^{er} octobre 1657 (un doit enlevé par une mouquetade). Il achète, le 11 mai 1647, pour 115.000 fl., de Marguerite de la Chambre, comtesse de la Forest, les terres et juridiction omnimode de Verel et Dullin et la juridiction, rentes, hommes, hommages, etc., rière, la Broidoire et Pont-de-Beauvoisin ; seigneuries érigées en comté, par Patentes du dernier février 1594, en faveur du Comte de la Forest et qui furent érigées en marquisat en faveur de François Rouer, le 10 octobre 1634, sous le titre de marquisat de Verel. Le 23 juillet 1648, il achète, pour 1.000 ducats, la moitié de la terre de Bressieu en Bauges et ses dépendances, de Flaminus, Gaspard et François de Cocanato ; et le Duc, en raison des services rendus à la Maison Royale depuis environ trente ans, lui fait don des lacs de Fachept.

Il ép., contrat de mariage du 3 juillet 1633, Anne de Michal de Ruans, dame d'honneur de Madame Royale, fille de N^e Léonard de Michal, seig^r de Ruans, et de feu Dame Françoise de Simiane. Le Prince Thomas de Savoie et Anne de Bourbon, sa femme, constituent à Anne de Michal 2.000 ducats d'une part et 1.000 ducats de l'autre (Arch. la Place). Par arrêt du Parlement de Paris du 17 février 1725, Victor-Amédée de Savoie, prince de Carignan, héritier desdits Princes Thomas et Anne de Bourbon, fut condamné à payer au Comte de la Valdère et à Melchior de Saint-Severin, mariés, celle-ci petite-fille de François, 3.000 ducats et les intérêts dès ce jour, jusqu'à l'entier paiement et tous les dépens. François teste, le 6 mars 1657, en faveur de Gaspard, son fils, et lui substitue le fils aîné de sa fille aînée, à charge de porter le nom et les armes, du moins écartelées avec celles de l'héritier. Il meurt le 22 mars 1657 (*alias* 22 mai) ; l'ouverture de son testament eut lieu le 10 septembre ; son éloge funèbre fut prononcé dans l'église de Lémenc, le 15 décembre 1657, par le R. P. Joseph de Fornel, supérieur de la Compagnerie de Saint-Antoine de Chambéry (Lyon ; François Larchier, 1664). Elle teste 1^o le 22 octobre 1670, 2^o le 12 septembre 1689, nommant héritier universel Louis de Rouer, son petit-fils. Elle fut ensevelie à Lémenc, le 16 juillet 1690.

ANTOINETTE-MADELEINE, légataire de sa mère, 1689 ; elle ép., contrat dotal du 4 février 1682, N^e Jean-Marie de Parpillon, seig^r de Chapelle, fils de feu N^e Gaspard, écuyer et co-seig^r du mandement de Châtillon. Son frère Gaspard lui relâcha les biens qu'il possédait au faubourg de la ville d'Annecy et, dans la province de Genevois, maisons, granges, etc., situées au dit faubourg et au village de Ferrières, ainsi que terres, vignes, etc., situées à Frangy ; et, en outre, 1.050 fl. et 51 pistoles d'Italie ; Gaspard se réservait la rente féodale dans la province de Genevois et « les langues » et « la coutellière » de Crans. Le 22 juillet 1686, Gaspard étant mort, sa mère relâcha à Antoinette le fief et rente de Chabod et de Lescheraine et leurs dépendances, le droit de langues rière la ville et ressort d'Annecy et la coutellière de Crans pour tous droits sur l'hoirie de François de Rouer, son père. Ces biens avaient été vendus par Gaspard de Rouer, le 18 juin 1682, à N^e Annet de la Pesse pour 9.000 fl. payables dans six ans. N^e Pierre-François de la Pesse, fils du dit Annet, mais ayant refusé l'hoirie de son père, consent, le 1^{er} mars 1686, à ce que la Dame de Ruans rentre en possession de ces biens. Elle meurt, veuve, avant le 29 avril 1726 (Arch. Haute-Savoie), jour de la confection de l'inventaire de sa succession, en sa maison d'Annecy au faubourg de Boeuf.

IX. FRANÇOIS-HYACINTHE, cérémonies baptismales du 19 juin 1638 (R. P. de Saint-Léger). (Ces cérémonies avaient sans doute été retardées, peut-être à cause de la qualité des parrain et marraine : LL. AA. RR. ; car, étant l'aîné, il a dû naître dans l'année 1634, et Gaspard, le cadet, dut naître en 1635. Voir les dates de la nomination de ce dernier comme soldat effectif et de son premier contrat de mariage.) Substitué à sa mère au testament de son oncle Léonard de Michal, N^e Sébastien de Ruans, par son testament du 12 mai 1642, institue héritière Dame Anne de Ruans, sa sœur, et lui substitue N^e Hyacinthe de Saint-Severin, son fils aîné, puis N^e Gaspard, son second fils.

JEANNE-FRÉDÉRIQUE, fille aînée, dame d'honneur de M^{me} Royale ; légataire de sa mère, 1689 ; morte fille. Elle teste, le 10 juin 1706, en faveur de son neveu Jean-Louis, fait des legs à sa sœur Madeleine, à la Baronne de Troches, sa nièce, à la Comtesse de Sainte-Hélène, son autre nièce ; nomme exécuteur testamentaire Mess^{rs} François Ducloux, comte de Bonne, son cousin. Elle meurt le 9 mars 1707 et son testament est ouvert le 14 mars.

MADELEINE, baptisée le 26 janvier 1644 (R. P. de Saint-Léger) ; légataire de sa mère en 1689, de sa sœur en 1706 ; légataire, en 1691, de Madeleine Malleville, veuve de N^e Melchior de Pascal, sa marraine (Arch. Chamoux). Religieuse, sous le nom de sœur Madeleine-Auguste, au monastère de la Visitation Sainte-Marie de Rumilly ; contrat d'entrée en religion du 20 avril 1659, 1.000 ducats de dot ; elle y décéda le 16 février 1724. Sa vie a été publiée en 1880.

ANNE, baptisée et morte le 25 mai 1680 (R. P. de Lémenc et Maché).

MELCHIORE ou MELCHOTTE, baptisée le 12 septembre 1679 (Maché). Elle ép. 1^o, le 16 décembre 1700 (*Ibid.*), contrat dotal du 12 novembre précédent, le Comte Melchior-Jean-François Ponte de Scarnafigi ; 2^o, contrat dotal du 15, *alias* 13, août, mariage du 19 septembre 1705 (*Ibid.*), Joseph-François Mareschal, comte de Sainte-Hélène, fils d'III^e Mess^{rs} Sigismond de Duyn-Mareschal, comte de la Valdère ; dot 4.000 ducats à elle constitués par sa mère et son frère lors de son premier mariage. Comme héritière testamentaire de son frère Louis, elle transige, le 18 août 1718, avec Marc-Antoine Passerat, de Douvaine, son neveu, celui-ci agissant de l'autorité du Baron de Troches, son père, et comme héritier fiduciaire de François de Rouer, son bisaïeul. Elle abandonne aux dits seigneurs de Troches, père et fils, les terres et juridictions de Dullin, Verel, la Broidoire et le Pont-de-Beauvoisin, châteaux, places, territoires, juridictions, rentes, hommes, hommages, etc., même le titre de marquisat accordé en 1654, sauf ce qui a été diminué ou affranchi des dits fiefs par Mess^{rs} Gaspard et Louis de Rouer, etc. Elle cède en outre le grangeage de Morignat, celui de Gérin, le pré de Ruans, etc., et généralement tout ce que les dames de Ruans et de Challes ont délaissé rière Dullin, Verel, etc. Elle acquittera, en outre, pour le Baron de Troches 20.000 livres de France dues à l'hôpital général de Chambéry. Le Baron de Douvaine (Marc-Antoine) se départit de tous les autres droits qu'il peut avoir comme héritier fiduciaire de son bisaïeul et remettra à sa tante 6.000 livres de Savoie ; fait à Aix dans la maison du Sr Cons^r et Comte d'Ezery, Melchiotte vendit, le 29 mars 1719, à Pierre-Louis de Lescheraine le château de Bressieu. Elle teste le 29 septembre 1731 ; elle mourut le 23 et fut ensevelie, le 25 juin 1738, à Sainte-Marie-Egyptiaque de Chambéry (R. P. de Saint-Léger).

Nota. On peut encore citer comme appartenant à l'histoire de Savoie, mais sans pouvoir dire si ni comment ils se rattachent à la famille Roero San Severino les personnages suivants :

N^e THYSEY ROERO, bailli de Faucigny, devant qui se tient, à Bonne, le vendredi avant Noël 1325, une assemblée de noblesse (Arch. Thysey). Il est qualifié : *lombard* dans une obligation à lui faite, en 1329, par Henri de Menthon-Beaumont (Arch. Menthon).

LUCRÈCE ROERO, femme d'Annibal de Genève-Lullin, déjà veuve en 1608 ; légataire de Clémence de Genève, sa belle-sœur, en 1606, pour une chaîne d'or de 300 écus. Lucrèce est aussi appelée : *de la Rovorée* (?).

PAUL, destiné par son père à l'Eglise, 1600 ; il ne paraît pas dans la transaction de 1632, entre ses frères, ni dans la relation, qui y est insérée, du testament de sa mère en 1630. Il était, en 1623, 1625, 1635 et 1638, dit absent du pays. Dans les partages du 21 mai 1635, il eut cinq parts de la maison-forte de Bassens. La garde de ses biens avait été décernée à François, son frère, pour les trois quarts, et à Nicolas pour un quart. Mais Charles, fils de Nicolas, approuva, en 1655, la cession faite par sa mère, à François, son oncle, de ses droits sur l'hoirie du dit Paul.

JEANNE, *alias* JEANNE-MARIE, fille de feu N^e Emmanuel-Philibert Royer, sieur de Bressieu (sic). Non nommée au testament de son père, teste, le 24 mai 1625, à son entrée au couvent de Saint-Bernard de l'ordre de Cîteaux, sous le vocable de N.-D. de Compassion, dans la maison de la Divine Providence, nouvellement fondée dans la ville de Rumilly ; elle légua à ce couvent 400 florins qui lui ont été légués par Dame Ennemonde de la Forest, sa mère ; nomme héritiers universels N^{es} Nicolas, Amed et François de Bressieu (sic). Mais Charles, fils de Nicolas, approuva, en 1655, la cession faite par sa mère, à François, son oncle, de ses droits sur l'hoirie du dit Paul.

BÉATRIX, non nommée au testament de son père ; elle paraît dans les accords et partages de 1635. Elle entra en religion, en 1611, au monastère de Mélan, ordre des Chartreux ; contrat du 2... mai 1623, en présence de Rév^d Charles, son frère, qui agit au nom de ses autres frères. Elle meurt en 1675 (Abbé Feige ; *Hist^{re} de Mélan, des Sal.*, t. XX).

JEANNE-CATHERINE, femme d'Antoine de Motz, bourgeois de Chambéry, capitaine de la mesure de camp du régiment du Marquis de Lullin (Arch. S. S. S.) ; ensevelie à Lémenc le 30 juillet 1674 (Mss. Chappéron).

Mess^{rs} GASPARD DE ROUER DE SAINT-SEVERIN,

marquis de Verel, comte de Dullin, seig^r du Pont-de-Beauvoisin, de la Broidoire et des maisons-fortes de Bassens et de Morignat, baron de Bressieu ; gentilhomme de la Chambre ; chevalier des Saints-Maurice et Lazare par Patentes du 25 mai 1653 ; Preuves de noblesse du 31 octobre 1651. Il est nommé par Patentes de Chrétienne de France, duchesse de Savoie, du 1^{er} avril 1641, en une place de soldat effective, sans l'obliger au service, dans la compagnie des gentilshommes archers de la Garde de S. A. R. (il avait alors 5 ou 6 ans au plus). Capitaine d'une compagnie d'ordonnance et effective dans l'Escadron de Savoie, du 18 décembre 1657 ; le même jour, le Duc lui accorde d'aller à l'Académie de Paris et d'y rester deux ans avec jouissance du quartier d'hiver et de toute autre chose relative à sa charge de capitaine dans l'Escadron de Savoie. Le 27 août 1672, Patentes du Duc, l'établissant mestre de camp pour lever un régiment d'infanterie de 30 compagnies de 50 soldats chacune. Colonel d'un régiment d'infanterie dont il a exercé le commandement dans la campagne de 1672, il reçoit, par Patentes du 20 décembre 1675, de la Duchesse Marie-Jeanne-Baptiste, qui le qualifie : marquis de Saint-Severin, le régiment d'infanterie du Chablais qu'il avait encore le 13 septembre 1677.

Un contrat de mariage fut signé, le 28 mai 1649, entre ledit Gaspard et Anne de la Fléchère, fille (majeure de 12 ans) de feu Mess^{rs} Charles de la Fléchère, seig^r du dit lieu, de Vanzo, du Vuad, de Saint-Ours, Bissimaz, Picaraisin, coseig^r d'Aulteville, Mons et Semine, etc., et de D^{ne} Gabrielle More, dame de Bosse et de Crans ; Révérend Charles de Rouer, oncle du dit Gaspard et parrain d'Anne, future épouse, avait donné à Gaspard la moitié de ses biens ; fait au château de la Fléchère. Gaspard avait alors 13 ou 14 ans et le contrat ne dut pas avoir d'effet. Ce mariage de Gaspard ne dut pas être célébré ou bien dut être annulé avant d'avoir été consommé. Car Anne-Marie-Françoise de la Fléchère, née en 1635, héritière universelle de son père qui était mort avant le 28 mai 1649 (ce qui enlève la possibilité d'une autre Anne), épousa, par contrat dotal du 28 août 1655, Silvestre Milliet, baron puis marquis d'Arvillard, auquel elle apporta tous les biens de sa famille et qui était le propre oncle de Marie Milliet, femme de Gaspard en 1668.

Il épouse, le 24, contrat dotal du 25 août 1668, Marie Milliet, fille de Son Ex. Jean-Louis, marquis de Challes, 1^{er} Président de la Chambre des Comptes, et de Christine de la Valdère. Il achète, le 26 avril 1680 (Inv^e la Val d'Isère), la « grande maison de la Valdère », située à Chambéry. Il teste le 8 octobre 1672, faisant un legs à sa femme ; instituant héritier universel le premier posthume mâle et ses mâles d'aîné en aîné et leur substituant Anne-Louise, sa première fille, et ses mâles d'aîné en aîné, à charge de porter son nom et ses armes ; puis Antoinette-Madeleine, deuxième sœur du testateur, puis N^e Charles de Rouer, son cousin, et ses mâles ; puis N^e François de Sales, N^e François Orset, N^e Jean-Claude Orset et les filles de Charles de Rouer, chacune de ces parties pour un quart de ses biens. Il mourut en son château de Bressieu, paroisse de Bassens, le 9 novembre 1682, et fut enseveli à Lémenc le 10 novembre. Son testament fut ouvert à la requête de sa mère et de sa femme, le 26 novembre 1682, dans la maison du testateur, proche de l'église Saint-Pierre, sous le château de Chambéry.

Marie Milliet teste le 17 février 1718, institue héritière sa fille Melchiotte. Elle meurt, le 18 février, à 60 ans ; elle était dame d'honneur de M^{me} Royale et Supérieure des Dames de la Confrérie de l'Humilité à Chambéry.

MADELEINE, baptisée le 3 mars 1673 (R. P. de Maché).

JEAN-LOUIS, marquis, comte et seig^r des dits lieux ; baptisé le 24 septembre 1675 (R. P. de Maché) ; cornette de la compagnie des gentilshommes archers de la Garde du Corps de S. A. R. ; puis lieutenant des gardes du Roi ; écuyer du Prince de Piémont. Il teste le 28 octobre 1714, instituant héritière universelle Dame Marie de Challes, sa mère, et, après son décès, lui substituant Melchiotte, sa sœur et ses enfants mâles. Il mourut le 31 octobre 1714 et son testament fut ouvert le 13 novembre, dans la maison du testateur, place du Château. Il fut enseveli à Lémenc.

FRANÇOIS-AMÉDÉE, baptisé le 12 mai 1672 (R. P. de Maché) ; a dû mourir jeune.

JULES-ANTOINE, baptisé le 25 mars 1674 (R. P. de Maché), filleul de Dom Antoine de Savoie et d'Hortense Mancini. Il meurt le 16 novembre 1675.

ANNE-LOUISE, baptisée le 4 octobre 1670 (R. P. de Maché) ; ép., contrat dotal du 12, mariés le 25 juin 1689 (*Ibid.*), François-Marc-Antoine Passerat, baron de Troches ; enseveli à Lémenc le 9 décembre 1722, à 68 ans environ (sic). Par ce mariage, les noms, titres et biens des Rouer-Saint-Severin, de Savoie, sont allés à la famille de Passerat devenue Passerat-Rouer de Saint-Severin ; voir l'article de Melchior ci-contre.

MARC-ANTOINE PASSE RAT DE ROUER DE SAINT-SEVERIN, marquis de Verel, comte de Dullin, etc. Voir PASSE RAT.

ROFFIER

SEIGNEURS DE TRESSERVE



E n'ai su trouver les armoiries de cette famille dont la noblesse, datant peut-être de 1434, fut en tous cas confirmée par le titre de chevalier doré, comte du Saint-Empire, accordé par le Duc Emmanuel-Philibert à N° Jean-François Roffier, secrétaire et conseiller ducal, etc. Les Roffier semblent être originaires des environs de Chambéry. La famille s'est éteinte à la fin du xvii^e siècle. Leur nom s'écrivait parfois *Ruffier*, mais ils ne doivent pas être confondus avec les Ruffy, Ruffier et Rupy. (Voir le N. B. ci-dessous.)

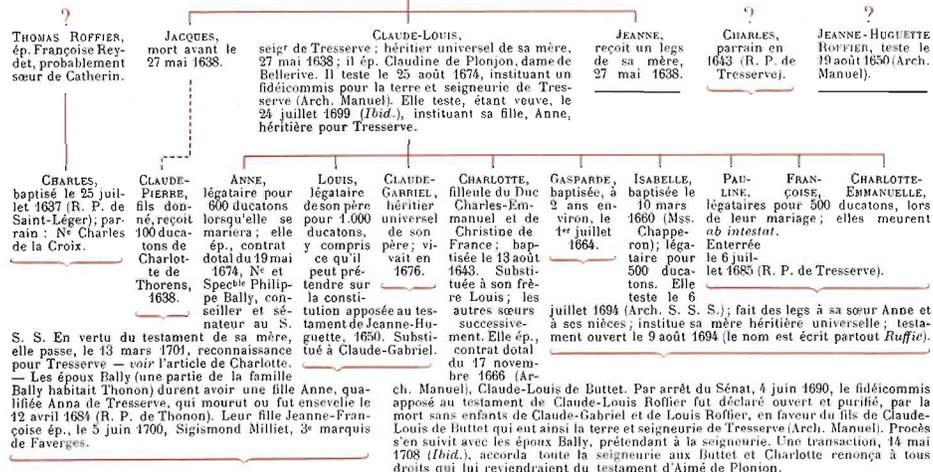
ANDRÉ ROFFIER, était commissaire général du Comte Amédée de Savoie en 1406 et réclamait, à ce titre, pour le Prince, la comisse du château du Genge, détenu alors par Hugonin d'Orlier (Mss. Guichenon). Il appartient peut-être à cette famille. André Roffier, procureur ducal reçut, le 9 février 1434 (Arch. Turin), des Patentes de noblesse pour lui et ses descendants.

N° PIERRE Roffier. Les biens qui furent du dit feu N° Pierre Roffier sont énoncés, situés à Eberaz, dans les abornements d'un acte du 4 février 1529 (Arch. la Plagne). Il pourrait être le père de Jean-François ci-dessous, c'est peut-être lui, Pierre Roffier, notaire, qui, sous la signature : *Roffiers*, délivre copie authentique de trois actes, en 1505, sur commission de Mess^{rs} Jean Mareschal, juge-maje de Savoie.

N° Mess^{rs} JEAN-FRANÇOIS ROFFIER, seig^r de Tresserve, secrétaire et conseiller ducal (1), contrôleur des finances, N° 1^{er} seigneur patrimonial tant criminel que fiscal pour la ville et province de Nice, 12 septembre 1533; Patentes du 14 mars 1555 (Arch. Manuel) portant en sa faveur charge et qualité de chevalier doré, noble du Saint-Empire et comte du consistoire césarien et impérial avec droits et bénéfices de Palatinat, à cause de sa vaillance à la guerre (2). Le 1^{er} décembre 1541 (*Ibid.*), le Duc Charles fait cession en sa faveur, et pour récompense de ses services, du château fort de Sainte-Agnès au comté de Nice avec tous ses droits. Il acquiert, le 14 juillet 1563 (*Ibid.*), de N° Louis de la Ravoire, des Marches, seig^r de Tresserve. Le 26 février précédent, le Duc, en considération de ses services, lui avait fait don de la prévalence et grâce de rachat de ladite terre et seigneurie et droits en dépendant à forme du contrat de vente du 1^{er} novembre 1531 (*Ibid.*). Il en reçoit l'investiture et prête hommage le 16 avril 1567 (*Ibid.*). Des Patentes du 10 juillet 1584 (*Ibid.*) lui concèdent le droit de rebâtir un château fort où il lui plaira, à *Belveuer* (?), avec pouvoir de nommer des officiers locaux.

N° Jean-François Roffier, maître auditeur en la Chambre des Comptes, ép., le 23 février 1564 (*Ibid.*), Honorata, fille de Giacomo de Lascaris des Comtes de Vintimille. Il recut, en 1577, une retraite de la Chambre des Comptes avec une pension de 600 livres (*Ibid.*). Il était mort avant le 24 juin 1590 (Titres Eschavannes).

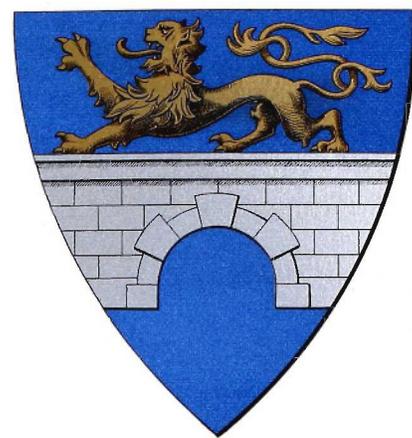
(3) Le 1^{er} décembre 1561 (Arch. Manuel), Emmanuel-Philibert, pour récompenser son cher bien aimé et feul conseiller Mess^{rs} François Roffier, maître auditeur en la Chambre, de sa conduite dans plusieurs expéditions d'importance durant les guerres passées, « lors questions lieutenant de feu innoctelle memoire Charles 6^e empereur... quel temps pendant, ledit Roffier nous a servi continuellement et bien soivant en grand peril de sa personne », octroye libéralement au dit Roffier la moitié de tous les droits, raisons et actions qui a ou pouvait avoir tant du temps passé que du présent, tant au delà que delà les monts, pour et à l'occasion de toutes choses, tant ordinaires qu'extraordinaires qu'il trouvera et proposera en notre Chambre de Comptes premierement et avant que nul autre.



(1) Je pense que c'est lui « Roffier, secrétaire ducal », qui signe des Lettres (jeux) prescrivant une enquête, laquelle fut faite, le 27 janvier 1535 (Arch. Thuyset), à Saint-Michel et à Saint-Jean-de-Maurienne et dans laquelle sont cités N° Antoine Mareschal, N° et G^{re} Françoise Alamand, veuve de N° Claude de la Ravoire et ottrice de N° Louis de la Ravoire; c'est ledit Louis, seig^r de Tresserve, qui, en 1533, vendit cette seigneurie au dit Roffier.
(2) Le 26 mars 1601 (Sommaire des Fiefs), le Duc de Savoie avait fait donation à Charles de Ceyssol de la mieux-value de Tresserve, ci-devant vendue à N° Jean-François Roffier pour la rémiser au marquisat d'Aix. La reconnaissance du 12 février 1600 semble indiquer que ladite donation n'eut pas de suites.
N. B. J'ai eu, pendant l'impression de cet article, connaissance d'impressions de cachets existant aux archives de Turin (Inv^o Savoie, n° 79, paquet n° 6, Perugini n° 4) qui semblent appartenir à Jean-François Roffier. Ces cachets ne sont pas tous identiques. L'un d'eux présente des traces de lettres majuscules : I. P. à droite, R. à gauche qui confirmerait pour moi l'attribution à en faire à J. F. Roffier, lequel signe généralement à côté des empreintes. On peut lire : « *écrite par I. et P. de...* », au chef d'empire; ou « *et P. de...* », à 3 bandes de... au chef de... chargé d'un lion passant de... Ce cachet est de 1571. Un cachet de 1546 donne simplement : un « *épi de blé accosté, en chef, de deux feuilles de trèfle.* »

ROGET

SEIGNEURS DE PONTVERRE, A CRUSEILLES, DE FESSON, DE NOYER ET FOLLIET; DE CHOLEX ET DE CEVINS, EN GENEVOIS ET FAUCIGNY.



P. : d'azur au pont d'argent et au lion d'or passant par-dessus (Besson; Armorial Sérand).
Galiffe donne une fasce soutenue par deux pals; c'est évidemment la transformation d'un pont mal lu; il donne le lion issant.
Un cachet apposé à une lettre de 1635, signée Roget, à la Bonneville, présente un pont à deux arches au-dessus d'une rivière nettement figurée et un lion issant. (Voir au Tableau I la note relative à deux pierres sculptées de Marcellaz et de Notre-Dame d'Anney.)

L'origine de ces armoiries, qui ne proviennent pas de Patentes d'anoblissement, soulève un problème que je n'ai su résoudre. Quand on se reporte aux indications qui sont données par tant d'auteurs sur les armoiries de certaines familles de Pontverre (cf. *Armorial*, t. IV, p. 449), on est en droit de se demander si ces auteurs, l'un copiant l'autre, n'ont pas attribué à une famille qu'ils ont qualifiée de Pontverre le blason des Roget, seig^{rs} de Pontverre, ou bien si les Roget, prenant ou relevant leur noblesse à la suite de l'achat qu'ils firent, en 1560, de la seigneurie de Pontverre, à Cruseilles (voir ci-dessous), n'ont pas pris aussi les armoiries d'une plus ancienne famille de Pontverre, alors éteinte, armoiries dont ils modifièrent les émaux par ignorance ou par fantaisie.



N trouve des N^{es} Roget, citoyens de Genève, au xv^e et au xvii^e siècles, alliés à des familles nobles de Savoie. D'où venait leur noblesse, je l'ignore; peut-être du notariat : Discret Jean Roget, citoyen de Genève, était notaire en 1455 et on rencontre, à la même époque, dans les Archives de Genève, et dès le xiv^e siècle dans les Archives Thuyset, beaucoup d'autres Roget, non nobles, dont quelques-uns notaires, tous originaires du pays de Gex. Je n'ai aucun indice permettant de dire qu'ils sont de la même famille que les Roget de Bonneville, auteurs des Seig^{rs} de Fesson, de Cholex, de Cevins, auxquels est consacré cet article. A toutes fins utiles, je donne ci-après ce que j'ai trouvé concernant les N^{es} Roget de Genève. Si ceux de Bonneville en descendent, il y a eu interruption de noblesse, mais de courte durée. Il n'est question nulle part de Patentes de concession, de confirmation ou de réhabilitation de noblesse. Hon^{ble} Guichard Roget, époux d'Hon^{ble} Jeanne Duboys, était bourgeois et marchand d'Anney lorsque, en 1560, il acquit des Seig^{rs} de Menthon-Beaumont et Montrottier et de Marin, baron de Viry, la maison-forte de Pontverre à Cruseilles pour 5.000 florins. C'est à lui que remontent les Preuves de 1723 qui le qualifient noble. Si cette qualification lui fut réellement donnée de son vivant, c'est sans doute qu'il s'attribua ce droit ou se prévalut d'un droit antérieur, à la suite de l'acquisition du dit fief noble avec juridiction. Sa famille était originaire de Bonneville; son fils aîné, Jean, y vivait, voulait y être enseveli et sa postérité continua d'y posséder et d'y vivre tout en étendant ses possessions dans le Faucigny.

Les descendants de Guichard contractèrent de belles alliances : Jean, son fils, sénateur au S. S. S., épousa Philiberte de Chignin; Melchior, son petit-fils, épousa Marguerite d'Arenthon; Janique, sœur de Melchior, épousa Antoine de Genève, seig^r de Boringe, etc. Au xvii^e siècle, la famille se divisait en trois branches; la branche aînée était formée par les Seig^{rs} de Fesson; la branche cadette, divisée elle-même en deux autres, comprenait les Seig^{rs} de Cholex, aînés des suivants, les Seig^{rs} de Cevins (1).
La branche des Seig^{rs} de Fesson s'éteignit dans les mâles à la fin du xviii^e siècle; les deux autres branches s'éteignirent dans la deuxième partie du xix^e siècle. Conformément aux dispositions testamentaires de la dernière des demoiselles Roget, Thérèse-Augustine Roget de Cevins, morte en 1894, le nom Roget de Cevins fut relevé par les enfants de son neveu par alliance, Raoul Challend, lesquels s'appelèrent : « Challend de Roget de Cevins, communément de Cevins ». — Ce sont les termes du testament. Ils continuent sous ce nom au château de Cevins, commune de Pers-Jussy.

(Suit la généalogie.)

(1) Il y a eu, à Aiton, une famille noble Roget, à laquelle appartenait Jean-Philibert qui fut Gouverneur de Miolans et mourut avant 1620 — voir au Supplément. — Ces Roget portaient des armoiries à eux concédées par Patentes de noblesse du 25 juin 1620, entièrement différentes de celles des Roget de Bonneville, mais que certains auteurs ont confondues avec ces dernières. Cf. Franchi-Vernoy qui décrit les armoiries de Roget d'Aiton sous la rubrique : *Comtes Roget de Cholex* (titre concédé, en 1824, à Gaspard-Jérôme, tableau II, degré VIII).

ROGET DE FESSON.

III. N° FRANÇOIS ROGET, seigr de Fesson, voir SON ASCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU I.

LOUIS, BALTHAZARD ROGET, bourgeois d'Anney, faisaient, en 1641, partie de la Compagnie de l'Arc à Anney. Ils ne sont pas qualifiés nobles, mais ils pourraient être frères de Claude-Nicolas ou bien fils de Mathieu (Tableau I) qui vivait à Anney (?).

IV. CLAUDE-NICOLAS, seigr de Fesson, de Menthonnex, la Place et Bellecombe; ép., contrat dotal du 14 février 1641 (Arch. Morand), D^{ne} Guillemine du Crest, de Menthonnex, fille de N° Vincent, seigr de Cernex, et de Jeanne-Françoise de Chappot. Il est témoin, à Anney, le 25 mars 1649 (Arch. Monthouz), au contrat dotal de François de Menthon et de Françoise Costa. Guillemine se remaria avec N° et P^e Pierre-Marc de Lucinge, coseigneur d'Arenthon (D. Luc de Lucinge, Seconds traits).

ANTOINE « de Fesson », nommé, en 1636, au testament de son oncle Melchior qui parle d'une obligation que lui a souscrite « son neveu », ledit Antoine, doit être un frère de Claude-Nicolas.

FRANÇOIS DE ROGET, né à Entremont, tonsuré le 17 décembre 1622 (Dict^e du clergé); dit de Cholex, ce qui doit être une erreur, Cholex n'étant entré chez les Roget qu'en 1665.

(1) Le 7 juin 1654 (Arch. Chuyt), N° Jacques-Philibert, Isidore, Claude et François Roget vendent à N° Claude, Charles de Rocheta la moitié de la rente féodale de la Croix, reconnue, en 1606, en faveur de Georges de Chignin et de Philiberte, sa sœur, veuve de N° et Spec^e Jean Roget, sénateur au S. S. S.

V. N° LOUIS-GABRIEL ROGET de Fesson, ép., le 24 octobre 1665 (R. P. de Thonon), Claudine-Suzanne, fille de N° Claude Marin. Il meurt, le 2 novembre 1706 (R. P. de Bonneville), « regretté par les riches, pleuré par les pauvres ». Claudine-Suzanne meurt le 28 novembre 1710 (Ibid.).

ANTOINE DE ROGET, tonsuré le 16 janvier 1691, chapelain à Fleyrier, à Thiez (Dict^e du clergé).

(*) Registres Paroissiaux de Bonneville.

Table with 15 columns listing names, birth dates, and marital details for the Roget family in Bonneville.

Table with 5 columns listing names, birth dates, and marital details for the Roget family in Bonneville.

VII. ANTOINE-ALEXANDRE-LOUIS, seigr de Fesson, né le 21 octobre 1731 (R. P. de Thonon). Capitaine au Régiment de Bretagne, actuellement au quartier de Westphalie, Antoinette-Joséphite, fille de N° Benoit de Quimier de Pontverre et de Françoise de Menthon d'Aviernoz. Veuve, elle est, le 19 mars 1768, légataire de sa tante Marie-Joséphite de Quimier de Pontverre (Arch. Cevins); marraine, le 21 juillet 1781 (R. P. de Thonon), d'une fille de sa fille Adélaïde.

LOUISE-FRANÇOISE-ADÉLAÏDE, née le 23 novembre 1759 (R. P. de Cruseilles), ép., le 17 janvier 1778 (R. P. de Cruseilles), N° Claude-François-Gaspard, fils de feu N° Jacques de Brotty d'Antioche. Elle meurt, âgée de 26 ans, à Thonon, le 26 mars 1786; inhumée le 28 (R. P. de Thonon).

(2) D'après les Mss. Chapperon, le mariage aurait eu lieu le 7 février 1779; Gaspard-Philibert étant alors officier dans Genevois. Un Gaspard-Philibert de Roget de Fesson, né à Bonneville, reçut, le 17 septembre 1747, à Avignon, un dimissoire pour tous les ordres (Diction^e du clergé). C'est peut-être un fils aîné de Claude-Louis, qui serait mort avant la naissance d'un de ses frères, le 15 novembre 1747, à qui on aurait rendu son nom.

III. N° MELCHIOR-BALTHAZARD. Voir SON ASCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU I.

JACQUELINE, FRANÇOIS, nommés au testament de Philiberte de Chignin, leur grand-père, 1638, et au testament, 1636, de leur père qui leur laisse, à chacune, 5.000 fl. Elle était morte avant 1645.

de Genève, seigr de Boringe, tuteur et curateur des N° Jacques-Philibert, Claude et Isidore, héritiers de feu Melchior, lui constitue une dot de 9.900 fl., et c'est pour tous droits, même ceux de Jacqueline, sa sœur, suivant le testament et le contrat dotal du dit Melchior; François était alors sous la curatelle de N° François d'Arenthon d'Alex, seigr des Clefs, son oncle; acte passé à Bonneville dans la maison de Claudine d'Arenthon, veuve de N° Jacques-Philippe Cocastel. Lui teste le 6 avril 1655 et meurt en novembre 1674 (Arch. Thuyset). Elle, veuve, passe, le 16 juin 1676 (Ibid.), à ses frères, Jacques-Philibert et Claude, quitte de ses droits dotaux. Elle teste le 10 mars 1684, à Cusy (Ibid.).

IV. N° JACQUES-PHILIBERT ROGET, seigr de la Place et « des Feuillettes », seigr de Cholex (du fait de sa première femme); fils aîné, cohéritier universel de son père. Il ép., le 20 janvier 1665, D^{ne} Françoise, fille de Sigismond (ou Simon) d'Arenthon, seigr de Cholex (Arch. Costa); 2^e contrat dotal du 12 novembre...? D^{ne} Georgine, fille de Claude-Amédée du Fresney. Il meurt, à 60 ans, le 24 février 1686 (R. P. de Bonneville). Georgine, veuve, passe, le 10 mars 1700 (Arch. Haute-Savoie), reconnaissance pour le château de Cholex, dans le bailliage de Ternier. Elle vivait encore le 16 juillet 1732 (1).

N° CLAUDE ROGET, seigr de Folliet et de Cevins. Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU III. De d'Anney en 1686 (Ibid.); n'est pas mentionné au testament de son père, 1636, qui, outre ses deux cohéritiers universels, parle des autres mâles à maître de son corps. Il teste le 18 septembre 1702 (Arch. Cevins), veut être enterré sous la même pierre que son prédécesseur le Doyen de Lucy qui était son ami intime; fait un legs de livres, notamment une très belle bible in-folio, reliée en vclin, à l'Evêque de Genève, successeur de Jean d'Alex, oncle du testateur; legs à son chapitre; aux pauvres clercs du diocèse, etc. Il fut vicaire général de Dom Antoine de Savoie pour les abbayes d'Aulp, d'Hautecombe; prieur d'Aubonne. Il meurt le 18 mai 1708 (Dict^e du clergé).

N° et Rév^d Mess^{rs} Seigr ISIDORE ROGET, seigr de Folliet, né le 14 février...? docteur en théologie, chanoine de Genève dès 1661 (Dict^e du clergé), doyen de la collégiale de N°...

NICOLLE, fille donnée par Aymée Desleschaux; son père lui fait un legs en 1636. MATHIEU Roget avait épousé D^{ne} Pernelte Berguère et émancipa ses fils en 1631 et 1661. Je ne sais s'il appartient à la famille Roget, de Bonneville. Ces deux actes rendent, en tous cas, vu les dates, difficile son identification avec N° Mathieu, fils de Claude, tableau I.

CLAIRE, née le 3 novembre 1668 (?); ép., le 14 février 1684 (?). N° Isidore de Genève de Boringe, fils de Claude, qui survent le 400 fl. à sa sœur Marie-Péronne (Arch. de Lauenay). Elle meurt, le 14 avril 1694 (Dict^e du clergé).

MARIE-PÉRONNE, née le 19 décembre 1665 (?); ép., le 14 février 1684 (?). N° Isidore de Genève de Boringe, fils de Claude, qui survent le 400 fl. à sa sœur Marie-Péronne (Arch. de Lauenay). Elle meurt, le 14 avril 1694 (Dict^e du clergé).

JEAN-FÉLIX, probablement jumeau de Joseph, reçut les « cérémonies » le 23 janvier 1687. Tonsuré en 1687, dit fils unique (alors de N° Jacques-Philibert recteur de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine du Pont-de-Brogny; mort en janvier 1685 (?). Il ép. 2^e Anne-Marie Reveu.

V. JOSEPH, né le 17 septembre 1674 (?). N° François-Etienne, seigr de Cholex, né le 7 septembre 1678 (?), cérémonies baptismales du 4 janvier 1679 (héritier universel, de son oncle, le Doyen d'Anney, qui le 24 octobre 1709 (Inv^e de Loche, Georgine, fille de François de Menthon, de Dingy, et de Christine de Loche. Il meurt le 10 octobre 1747 (?). Elle meurt, à 73 ans, le 28 avril 1765 (?).

N. N. fille, née le 14 septembre 1676 (?). ISIDORE, né le 5 septembre 1675 (?). CLAUDE-LOUIS, né le 21 septembre 1679; mort le 26 octobre 1680 (?). N° et Sp^{ts} Benoit, fils de Mathieu Roget, émancipé le 20 mai 1661. N° ANTOINE, émancipé le 23 juin 1661. Rétrocession en leur faveur le 3 avril 1662 (Arch. Thuyset).

(*) Registres Paroissiaux de Bonneville.

MARIE-FRANÇOISE, née le 13 juillet 1721 (?). C'est peut-être elle qui mourut le 13 avril 1755, veuve de N° Jacques Dunant de Grilly.

MARGUERITE-BERNARDINE, née et baptisée le 23 avril 1718, N° Joseph-Nicolas de Bouteiller, de Dingy, veuf de Louise de Varax, laquelle était morte le 15 février 1737 (R. P. de Sal-David). Il figure au rôle des Vassaux de 1787 (Mss^{rs} de la bibliothèque royale, à Turin).

JEAN-BERNARD-LOUIS, seigr de Cholex, né le 24 mai 1734 (?); ép., le 17 mars 1766 (?), Marie-Joséphite, fille du Sieur Charles Montfort (ou de Montfort) et de Thérèse David.

VI. FRANÇOIS-EMMANUEL, né et baptisé le 25 juillet 1745 (?); mort le 20 février 1779 (?). JOSEPH-MARIE, né et baptisé le 7 février 1733 (?), prêtre le 25 février 1747 (Dict^e), il était, en 1766, chanoine et prieur de l'abbaye Sainte-Marie de Sixt; il bénit le mariage de son frère. Il meurt en 1782 (Ibid.).

ANTOINE-JOSEPH-LAURENT, né et baptisé le 3 juin 1728 (?).

ANNE-MARIE-JOSEPHE, née le 28 octobre 1772 (?).

MARIE-FRANÇOISE-BERNARDINE, née et baptisée le 14 juin 1769 (?).

JOSEPH-MARIE-HYACINTHE, né le 2 juillet 1780 (?).

CHARLES-PHILIPPE, né le 26 mai 1768 (?).

VII. GASPARD-JÉNÔME, comte Roget de Cholex, né le 29 octobre 1771 (R. P. de Bonneville); intendant de la province de Maurienne en 1815 (A); premier secrétaire d'Etat pour les affaires de l'intérieur; grand-croix des Saints-Maurice et Lazare; créé comte par Napoléon I^{er}. Die Marie-Joséphite-Philiberte, fille de Mess^{rs} Louis de Chissé de Poling, coseigr de la Bâtie-Dardel. Il meurt le 24 juillet 1828; Un article nécrologique fut écrit et publié, en 1828, par le Chev. D. Joseph Manno (Gazette Piémontaise, n° 94).

NANCY, ép. le Marquis Natta-Iso-la-Alfiano d'une très ancienne famille du Piémont. Elle vivait, veuve, en 1871 (A).

OLYMPIE, ép. 1^{er}, en 1825, le Comte François Gibellini-Tornielli (Paquette du Comte Cebrario à l'occasion de ce mariage; A); 2^e, le 27 avril 1854 (A), le Comte Marie-Humbert Jalliet de Saint-Cergues. Elle mourut, le 8 octobre 1871, au château de Veigy (Veigy-Forencex), laissant de son 1^{er} mariage un fils, le Comte Gibellini-Tornielli-Boniperti (A).

VIII. EUOCANO, né à la Roche (A); lieutenant au corps des Carabiniers royaux en 1835; lieutenant-colonel de Cavalerie, commandant, en 1856, le Dépôt des étalons provinciaux de la Vénérrie royale; officier des Saints-Maurice et Lazare, le 20 juin 1858; mis à la retraite le 8 août 1858; vivait encore à Turin en 1871, non marié (A).

(A) Communication de M^r le Chevalier d'Arcollières.

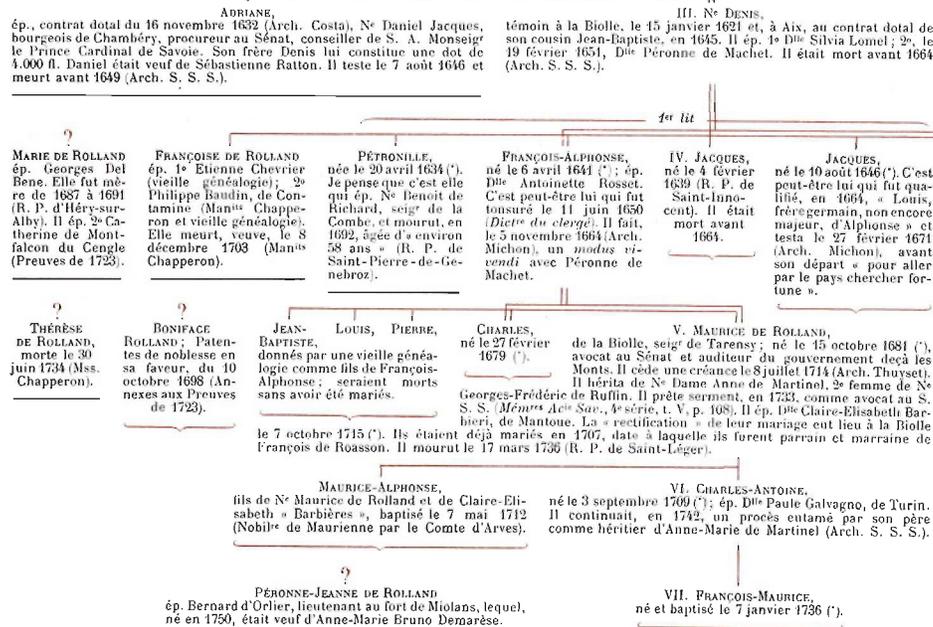
TABLEAU I. DE ROLLAND DE LA BIOLLE, DE MOUXY ET DE VILLARD-SALLET



P. : d'azur au griffon contourné et couronné, d'or. (Cachet de Jean-Baptiste de Rolland, vers 1564 - aux Arch. Thuysset; cachets modernes de la famille.)

Jules-Alexandre de Rolland fut créé Baron en 1864 (voir TABLEAU II).

(*) R. P. de la Biolle.



Doubles traits = Preuves de 1723.

Provide JEAN ROLLAND, de la Biolle, notaire, reconnaît, le 11 janvier 1491, devoir à N° Aubert de la Balme, de Longefan, de la paroisse de la Biolle, 4 fl. et 4 den. gros pour cause des laods et ventes d'une pièce de terre et nouvelle vigne vendue au confesseur; c'est peut-être le même que N° Jean ci-contre.

(1) D'après une vieille généalogie des Archives Michon, il aurait ép. Pernelle Richard, et serait fils d'un N° Pierre (sic), fils de Jean, lequel était fils d'un Antoine de Rolland, Colin et pourrait être N° Antoine Rolland, d'Albens, mais aucune preuve n'est apportée à cette filiation.

I. N° GUILLAUME « de Rolland ». C'est à lui que remontent les Preuves de 1723. Il reçut des Patentes de noblesse, du dernier février 1564. Il n'est peut-être qu'un même personnage avec le Claude ci-contre. N° Guillaume Rolland, de la Biolle, avait acheté de N° Claude Aubert de Montfalcon un pré que la veuve de celui-ci et ses fils déclarent vouloir racheter le 15 mars 1565 (Arch. Thuysset). Il était encore vivant en 1581 (Ibid.) (1).

II. N° JEAN-PAUL, de la paroisse de la Biolle, habitait Saint-Innocent en 1631 (R. P. de Saint-Innocent). Il ép., contrat dotal du 17 mars 1592, Antoinette de Pelly (Arch. Pelly). Il était mort avant le 13 novembre 1632 (Arch. Costa).

III. N° DENIS, témoin à la Biolle, le 15 janvier 1621 et, à Aix, au contrat dotal de son cousin Jean-Baptiste, en 1645. Il ép. 1° D^{ne} Silvia Lomel; 2°, le 19 février 1651, D^{ne} Péronne de Machet. Il était mort avant 1664 (Arch. S. S. S.).

IV. JACQUES, né le 4 février 1639 (R. P. de Saint-Innocent). Il était mort avant 1664. C'est peut-être lui qui fut qualifié, en 1664, « Louis, frère germain, non encore majeur, d'Alphonse » et testa le 27 février 1671 (Arch. Michon), avant son départ « pour aller par le pays chercher fortune ».

V. MAURICE DE ROLLAND, de la Biolle, seigneur de Tarensy; né le 15 octobre 1681 (?), avocat au Sénat et auditeur du gouvernement de la Savoie. Il cède une créance le 8 juillet 1714 (Arch. Thuysset). Il hérita de N° Dame Anne de Martiniol, 2° femme de N° Georges-Frédéric de Ruffin. Il prête serment, en 1721, comme avocat au S. S. S. (Mém. Ac. Sav., 4^e série, t. V, p. 108). Il ép. D^{ne} Claire-Elisabeth Barbieri, de Mantoue. La « rectification » de leur mariage eut lieu à la Biolle le 7 octobre 1715 (?). Ils étaient déjà mariés en 1707, date à laquelle ils furent parrain et marraine de François de Roasson. Il mourut le 17 mars 1736 (R. P. de Saint-Léger).

VI. CHARLES-ANTOINE, né le 3 septembre 1709 (?); ép. D^{ne} Paule Galvagno, de Turin. Il continuait, en 1742, un procès entamé par son père comme héritier d'Anne-Marie de Martiniol (Arch. S. S. S.).

VII. FRANÇOIS-MAURICE, né et baptisé le 7 janvier 1736 (?).

ROLLAND D'ALBENS.

AYMON ROLLAND, d'Albens, notaire, recolt, le 22 janvier 1411, le testament de Marguerite de Aloverdo (Arch. Montmelan).

Belleg's Frère JEAN ROLLAND, moine de Talloires, témoin à un acte fait à Ancey le 15 avril 1427 (Arch. Barrioz). J'ignore s'il appartient à la même famille.

N° AYMON ROLLAND, d'Albens, mort avant le 13 juin 1461.

ANTOINE ROLLAND, d'Albens, notaire, recolt un acte le 7 mars 1459 (Arch. Thuysset).

N° Seigr ANTOINE Rolland, d'Albens. Claude de la Croix, de la paroisse de Trevignin, lui vend une vigne au territoire de Casalibus, le 26 octobre 1464 (Arch. Savoiron). Par son testament du 12 novembre 1484 (Arch. Greyfié), Claude de Poypion lègue à Hugon, son fils naturel, des fiefs acquis par lui de N° Antoine Rolland.

N° MARIE, fille de N° Aymon Rolland, d'Albens, femme de Discret Jean Larderaet, notaire de Grisy, vend, avec son mari, le 13 juin 1461, à N° Jean de Mouxy de Saint-Ippolyte, des terres à Arbussin, de leur pur et franc alleu (Arch. Thuysset).

N° CLAUDE Rolland, d'Albens, avait, avant le 2 avril 1501 (Arch. Thuysset), vendu à N° Jean Britonis, 5 journaux de vigne et d'autres biens, au territoire de Rossel, dépendant du fief de N° Marie Favre, veuve de Spec^{de} Mess^{rs} Jean Dogneret, et de son fils.

N° JEAN, ROLLAND, d'Albens, cité dans un abornement rière Albens, pour des biens vendus à Pierre de Mouxy, le 20 mai 1482 (Titres Villiod).

N° PIERRE ROLLAND, d'Albens, peut-être lui, cité en notaire, recolt un acte d'abornement rière Albens, le 27 novembre 1491 (Arch. Thuysset).

N° ALBAN Rolland, d'Albens, vend, le 28 janvier 1508, 2 journaux de terre, à Albens, à N° Jean, fils de feu N° Hugonin de Mouxy, d'Albens, et fait, le même jour, un échange de biens avec le même Jean.

N° ALBAN Rolland, d'Albens, vend, le 28 janvier 1508, 2 journaux de terre, à Albens, à N° Jean, fils de feu N° Hugonin de Mouxy, d'Albens, et fait, le même jour, un échange de biens avec le même Jean.

N° ALBAN Rolland, d'Albens, vend, le 28 janvier 1508, 2 journaux de terre, à Albens, à N° Jean, fils de feu N° Hugonin de Mouxy, d'Albens, et fait, le même jour, un échange de biens avec le même Jean.

ROLLAND DE LA BIOLLE.

N° CLAUDE ROLLAND, de la Biolle, époux de N° Pernelle Richard, avait fait, en son nom et au nom de sa femme, probablement fille de N° Jean Richard, seigneur de la Croix, une vente à N° Jean Vincent, seigneur de la Croix, comprenant tous les biens appartenant aux dits époux sur les paroisses de Mezet et de Pringy. Ladite vente est laudée, le 31 mars 1563 (Arch. la Ruaz), par Pierre de Montbois, par Pierre de Montbois, Charles de Meuthon-Beaumont laudé des ventes faites rière Mezet et Pringy par N° Guillaume Rolland, en son nom et de sa femme N° Pernelle Richard; ventes qui furent ensuite rétrocedées à Jean Vincent, seigneur de la Croix. Je pense qu'il s'agit, dans les deux cas, des mêmes ventes et qu'il y a identité de personnages entre Guillaume et Claude Rolland.

CHARLES ROLLAND, chanoine de Genève en 1574 (Actes Sals, t. XIV), pourrait être un frère de Guillaume-Claude ci-contre.

Révé^d LOUIS ROLLAND, curé de Saint-Innocent; comme procureur d'Humbert Sauvage, fait une vente le 6 mai 1542 (Arch. de Loche).

(2) Ledit Claude-Humbert de Tortollier-Amblardet et N° Denis de Rolland firent construire, à Villard-Sallet, la chapelle du Saint-Besaire en exécution d'une promesse faite par N° Laurent Carrel, le 24 juillet 1715. D'après une vieille généalogie des Arch. Michon, elle ép. Léonard Girard.

N° CHARLES, seigneur de la Mollière, à la Biolle, vivait en 1629; était mort avant 1645 (Arch. Rolland de Villard-Sallet).

ANDRÉ, d'après une vieille généalogie, serait mort sans s'être marié. Les quatre frères achètent des biens de François Pichot, le 6 septembre 1593 (Arch. Michon).

PÉRONILLE, femme de N° Philibert Exertier, d'Aix, des gentilshommes de S. A. R.; mariés le 31 mai 1631 (R. P. de Saint-Innocent). Elle est marquée en 1634 (Ibid.). Veuve avant le 22 février 1638 (Arch. S. S. S.), date à laquelle la tutelle de ses enfants lui est décernée.

CHARLOTTE, ép. N° Antoine Pignier, seigneur de Fontanil (ou de Fontany); quittance dotala du 10 octobre 1620 (Arch. Saint-Jorioz); morte sans enfants peu d'années après.

Révé^d Mess^{rs} DENIS DE ROLLAND, chanoine de Saint-Pierre de Genève, parrain de Joseph, fils de Charles, en 1607. Il est dit: son frère; mais cela s'applique vraisemblablement à Charles, père du baptisé. Il est dit frère du dit Charles par la généalogie des Arch. Michon.

PÉRONNE, baptisée le 2 juillet 1654 (?); ép. le 9 février 1677 (?), Hon^{de} Jacques Callot, bourgeois d'Ancey.

IV. MAURICE DE ROLLAND, de la Biolle, né le 3 janvier 1652; ép. 1°, le 19 septembre 1677 (?), contrat dotal du 22 août 1677, D^{ne} Madeleine, fille de N° Pierre de Montfalcon de Roasson, qui était morte avant 1684 (?); 2° D^{ne} Marie-Françoise de Baptendier. Il passe, le 21 septembre 1697 (Arch. Thuysset), reconnaissance en arrière-fief en faveur de Mess^{rs} François-Emmanuel de Genève, marquis de Lullin, à cause de Montfalcon. Je pense que c'est lui N° Maurice de Rolland, seigneur de la Mollière, de qui il est question, dans un acte du 4 juin 1699 pour Marguerite de Mouxy, veuve du Comte de Loche (Arch. de Loche). Il était mort avant le 7 février 1722 (Arch. Michon).

JEANNE-PHILIBERTE, née le 17 novembre 1656 (?). Curatelle de Maurice, Péronne et Jeanne, enfants de feu N° Denis de Rolland, décédée le 11 juin 1668, à M^{re} Pierre Mugnier (Arch. S. S. S.).

JEAN-BAPTISTE, baptisé le 3 septembre 1678; ép. D^{ne} Anne Marie de Montsel qui mourut le 13 juin 1735, en faveur des enfants à naître de sa fille Marie-Anne, leur substituant N° Henri-Louis de Lallée, baron de Songy, son parent (Arch. Rolland de Villard-Sallet).

CLAUDE, ép. né le 22 avril 1680 (?).

FRANÇOIS, baptisé le 17 mars 1682 (?). D^{ne} de Villard-Sallet (Arch. Savoie, C 4720 et 4721). Il ép., le 28 février 1715 (R. P. de Villard-Sallet), D^{ne} Marie, fille de Jacques Darmand (Arch. Michon).

V. DENIS, baptisé le 17 mars 1682 (?). D^{ne} de Villard-Sallet (Arch. Savoie, C 4720 et 4721). Il ép., le 28 février 1715 (R. P. de Villard-Sallet), D^{ne} Marie, fille de Jacques Darmand (Arch. Michon).

MARIE, née le 15 février 1684 (?). 2° D^{ne} Veuve, en 1722, de Jacques Darmand (Arch. Michon).

JOSEPH, baptisé le 20 septembre 1690 (R. P. de Saint-Maurice d'Ancey).

PIERRE, baptisé le 30 mars 1695 (?).

MARIE-ANNE, baptisée le 18 mai 1713 (?). 18 septembre 1721, morte le 30 avril 1725.

MARIE, baptisée le 21 août 1720, morte le 16 novembre 1727.

PIERRE, baptisé le 21 août 1720, mort le 16 novembre 1727.

JOSEPH-MARIE, né et baptisé le 23 juin 1719; dit fils de feu N° Denis de Rolland de Villard-Sallet; ép. le 9 octobre 1758 (Mss. Chappéron), Catherine Cornuty, fille de feu Spec^{de} Pierre Cornuty; témoin, N° Laurent, frère du dit Joseph.

VI. N° LAURENT DE ROLLAND de Villard-Sallet, né et baptisé le 10 janvier 1716. Il ép., en secondes noces, D^{ne} Anne (ou Marie) Dallières, de la Rochette. Il meurt le 18 juillet 1759, âgé de 55 ans (sic) (Mss. Chappéron). Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

CHARLES, fils de N° Denis de Rolland, de Villard-Sallet, baptisé le 14 février 1718, mort le 24 novembre 1722.

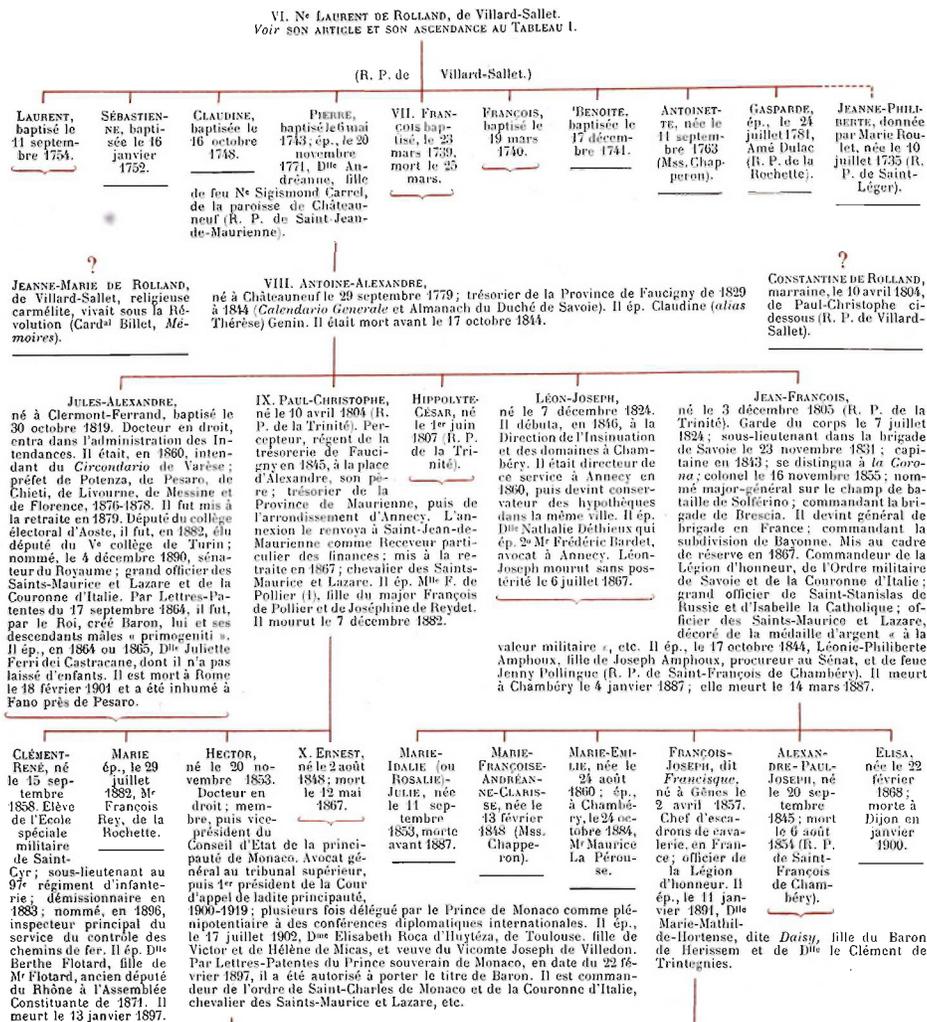
ANTOINETTE, baptisée le 14 février 1718, morte le 24 novembre 1722.

ANNE-CATHERINE, baptisée le 14 février 1718, morte le 24 novembre 1722.

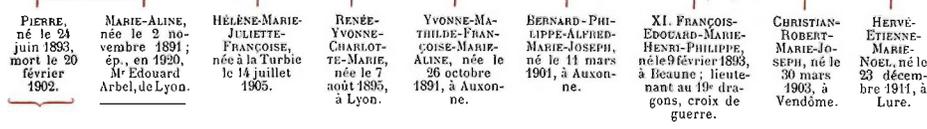
JEANNE-FRANÇOISE, baptisée le 14 janvier 1726, morte le 23 octobre 1727.

5^e vol. liv. XVI, feuille II.

TABLEAU II. DE ROLLAND DE VILLARD-SALLET.

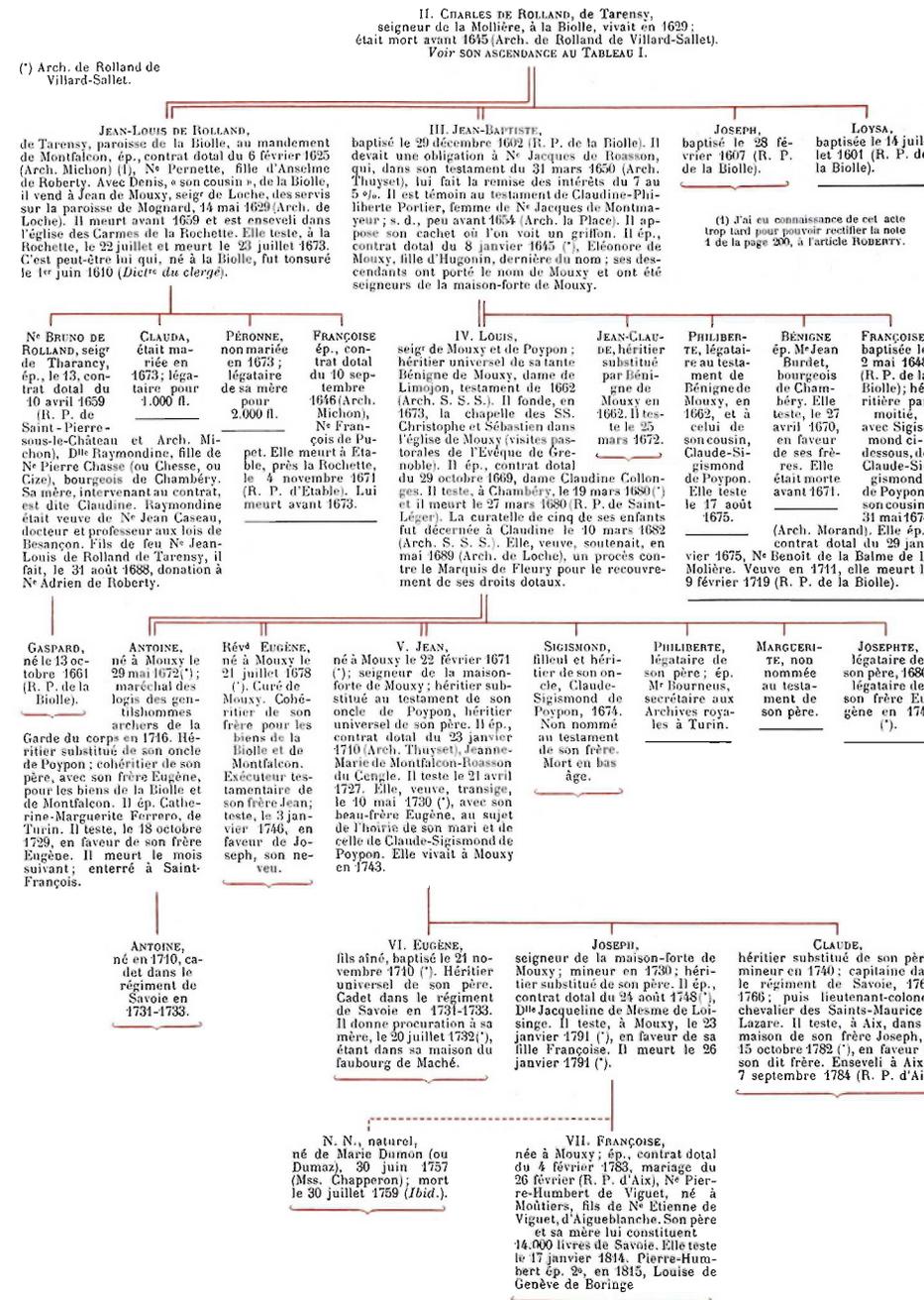


(Notes de la famille.)



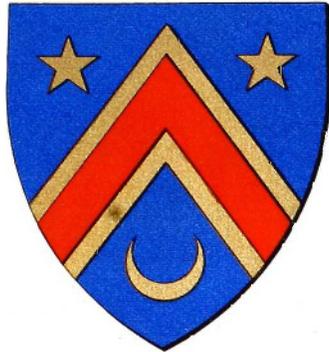
(1) Ce nom s'est écrit de plusieurs manières, que l'on sépare la particule ou qu'on l'incorpore au nom, qu'on mette une ou deux l (cf. t. V, p. 451). Il s'écrivait jadis « Pollier ». L'usage lui ayant adjoint la particule comme à beaucoup d'autres noms de famille, il n'y a aucun motif pour que la particule soit incorporée au nom.

TABLEAU III. DE ROLLAND DE MOUXY ET DE TARENSEY.



N. B. Ce qui, dans ce tableau, ne porte pas d'autre marque de provenance est extrait de l'Histoire de la Maison de Moux, par le Comte Jules de Loches.

DE ROLLAND DE VERSONNEX



P : d'azur au chevron d'or, chargé d'un autre chevron de gueules, accompagné de 2 étoiles d'or en chef et d'un croissant d'or en pointe.

Devises : IN TENEBRAS LUCEM (Armoiries concédées par Patentes de noblesse du 1er mars 1621).

MARGUERITE. C'est peut-être elle qui fut baptisée, à Saint-Marcel, le 16 juin 1670 (R. P. de Saint-Marcel). Elle ép., contrat dotal du 24 avril 1694 (Arch. Savoix). N. Bernard de Bertrier, seigneur de la Motte et de Gornex. Elle se constitue 10.000 fl., somme à laquelle sont estimés ses biens situés à Rochefort et à Versonnex; fait à Rochefort-sur-Saint-Genis. Elle teste, veuve, dite native de Versonnex, le 26 juin 1729 (Ibid.), en faveur de ses enfants et meurt le 9 septembre 1735 (Ibid.). Bernard de Bertrier était veuf de Jeanne-Baptiste Burquier, 2e de Marie Gribaldy. Il teste le 29 novembre 1723 (Ibid.).

N. JEAN DE ROLLAND ép., avant 1735 (R. P. de Thuy), Claudine-Joséphine de Moux, née le 16 mars 1709. Jean et François sont donnés comme fils de Balthazard par un mémoire manuscrit du commencement du XIXe siècle, sur les de Rolland, de Versonnex.

FRANÇOIS, mort sans postérité; son cousin Jean fut son héritier (Mémoire manuscrit). N. Jean, fils de François de Rolland, natif de Versonnex, habitant Rumilly (R. P. de Rumilly). Elle meurt le 19 février 1787, âgée de 32 ans (Ibid.). Il ép. 3e, le 19 décembre 1801, Jacqueline Thomasset, de Vallières (Etat civil de Rumilly). Il meurt un mois après le mariage. Elle vivait encore en 1829 (Arch. Pelly), dite « Veuve de Rolland ».

JACQUELINE, née en 1788. PHILIPPINE. JEAN. ABEIL. VIRGINE. Enfants donnés par Jacqueline Thomasset, de Vallières, légués par mariage subséquent.

CLAUDINE-ABRIENNE. Assistée de sa mère, elle ép., contrat dotal du 19 novembre 1829 (Arch. Pelly). N. Anthelme, fils de N. François de Gémisat, de Seyssel. Elle se constitue 1.000 fl. à elle légués par sa sœur Valérie et différents sommes à prévenir de l'hoirie de son père après la mort de Jacqueline Thomasset, veuve de Rolland, et de Rév. de Rolland, son oncle.

N. B. Le Dictionnaire du clergé du diocèse de Genève-Annece cite un grand nombre de prêtres du nom de Rolland et nés à Versonnex. Ils appartiennent vraisemblablement à cette famille; mais je n'ai su découvrir leur filiation.

NICOLE ROLLAND, probablement parente des frères Rolland ci-dessous; fille de chambre de M. de Boisy, était encore à son service en 1610. Elle fut aussi lectrice de la mère de Saint François de Sales.

N. DENIS ROLLAND, de Versonnex, ordonné prêtre le 17 décembre 1594; chanoine de Genève, curé d'Albens en 1595. Il fut son gendre-dessous. Il avait un frère Pierre et un neveu Georges. Il légua à la sœur de celui-ci 3.000 fl., laquelle rapporta en dot à M. Antoine Gautier, d'Anney (Soc. Sav., t. 42, p. 118). Mort en juin 1610 (Diocèse du clergé).

MARIE-MARTHE ROLLAND, religieuse Bernardine de Rumilly en 1691 (Municipalité civil de Rumilly).

III. N. BALTHAZARD, mentionné au testament de sa sœur, le 1729. Il ép. Marie de Launay, d'Arzier. Il était mort avant 1757.

IV. N. FRANÇOIS DE ROLLAND, de Versonnex, ép. D. H. Henriette Jacquier (R. P. de Mentonnex-sous-Clermont). Il était mort avant 1760. C'est peut-être lui, dit N. François de Rolland, de Chilly, qui, avec Balthazard ci-dessus, figure parmi les N. de Genève ayant donné, le 25 octobre 1699, procuration à Messrs René, comte de Menthon. Elle a peut-être épousé 2e François Albyret, notaire à Versonnex.

V. N. JEAN-PAUL (alias JEAN), dit aussi Henry, fut garde du corps de S. M. pendant cinq ans. Il ép., le 30 avril 1760 (R. P. de Mentonnex-sous-Clermont), D. H. Renette-Joséphine-Julie Degailon (ou de Gallion), fille du Sr Jacques Degailon, bourgeois d'Anney, et giseuse Bernardine de L'Anno Dupraz, de la paroisse de Mentonnex. Elle est morte le 7 septembre 1771 (Etat civil de Rumilly). N. Jean, fils de François de Rolland, natif de Versonnex, habitant Rumilly, Valpergue (Walburge ?), fille de Messrs Nicolas Bruno de Maillard, seigneur de Chataunay et de « Vuisternin », et de D. H. Elisabeth de Fegely, native de Fribourg, habitant Rumilly (R. P. de Rumilly). Elle meurt le 19 février 1787, âgée de 32 ans (Ibid.). Il ép. 3e, le 19 décembre 1801, Jacqueline Thomasset, de Vallières (Etat civil de Rumilly). Il meurt un mois après le mariage. Elle vivait encore en 1829 (Arch. Pelly), dite « Veuve de Rolland ».

VI. JOSEPH (ou JACQUES-JOSEPH), né le 2 février 1771 (R. P. de Rumilly). Il ép. Jeanne-Françoise, fille de Claude-Marc Anthoz et de Claudine Manzo (Arch. Pelly). Elle apporta un domaine à la Palud. Il était mort avant 1829.

VII. N. FRÉDÉRIC-FRANÇOIS, dit FIDÈLE DE ROLLAND, de la Palud; greffier de la Justice du mandement des Echelles, 1835-1843 (Calendario Genevois et R. P. des Echelles). Il ép. Eugénie Dollaire (ou Jenny Dollaire) (R. P. de N.-D. de Chambéry). Il mourut, probablement avant 1848, à Rumilly où il s'était retiré. Sa femme vécut à Chambéry jusqu'aux environs de 1870, sous le nom de « veuve de Rolland ».

VIII. AGUSTIN-PRUDENT, né le 26 janvier 1836 (sic) (R. P. des Echelles). Il devint prêtre; curé de Sainte-Marie-d'Alvey le 19 avril 1870. Il prit sa retraite en 1905 et mourut à la Teppe près Tain Cognin, le 5 novembre 1912. (Communication de M. le Chevalier d'Arcollières.)

M. AYMÉ ROLLAND, de Versonnex, notaire ducal, mort avant le 3 février 1609. Il ép. Hon. Louise Chappuis qui Saint François de Sales qualifie sa « proche parente » dans une lettre du 26 avril 1570. Elle, veuve, avec ses fils Georges, Pierre et Jacques, constitue une dot à Nicolarde, 3 février 1609 (Titres Levés).

I. N. PIERRE ROLLAND, notaire du clerc, de Clermont en Genevois. Les trois frères Pierres, Georges et Jean-Antoine reçoivent, le 1er mars 1621 (Reg. 29, Pat. Savoie, f. 79, Arch. Savoie), la Chambre des Comptes de Turin, des Patentes de noblesse. N. Pierre Rolland, de Versonnex, est nommé dans le testament de Jean de Charrières, 8 décembre 1630 (Arch. Savoie). Il achète, le 7 septembre 1608 (Arch. S. S. S.), de N. François Gacomme l'or, dit le vens, la maison et biens de Dalma, dits de Vorsye.

II. N. GEORGES DE ROLLAND, de Versonnex (I), ép., avant 1659 (R. P. d'Amancheville), D. H. Françoise de Macognin de Courbeau, laquelle fit un legs à l'église de Rochefort, mentionnée dans une note des dettes de sa fille Marguerite, annexée au testament de celle-ci en 1729.

CHARLOTTE, dite Marguerite, baptisée le 29 mars 1655. JEANNE-ANTOINETTE, dite Marie-Dalmaz, dit de Marchand, acte du 19 novembre 1654 (Arch. Savoie). Elle a peut-être ép. 3e, en 1696 (Secondes traites), Charles-Joseph-Christophe de Saccony.

AYMÉE-CHRISTINE, fille de N. Georges de Rolland, de Versonnex, ép. 1e N. Pierre Dermot, 2e Gaspard de Dalmaz, dit de Marchand, acte du 19 novembre 1654 (Arch. Savoie). Elle a peut-être ép. 3e, en 1696 (Secondes traites), Charles-Joseph-Christophe de Saccony.

MARGUERITE DE ROLLAND, ép. N. Joseph, fils de Jean-Baptiste de Launay, qui habitait Duingt en 1751. Mère en 1727 (R. P. de Saint-Denis). Elle est morte le 23 décembre 1766 (Ibid.).

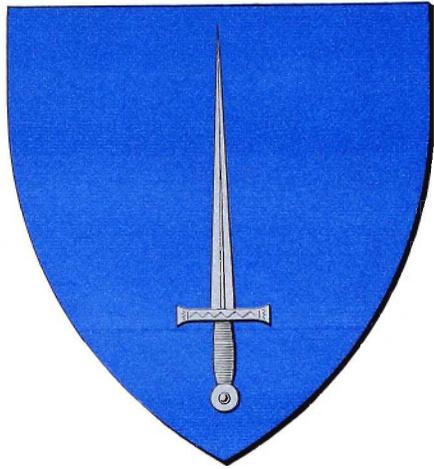
ROSALIE DE ROLLAND, épouse Bernardine de Rumilly, le 17 mars 1793 (Etat civil de Rumilly, H. de Rumilly).

AYMÉE-JOÛSÉPHINE, épouse François, née à Versonnex, le 21 avril 1835. 29 juin 1836. (Mss. Chapperon, R. P. de Saint-François).

MARGUERITE-VALÉRIE, ép. le 7 février 1828, Charles-Louis de Ganolet d'Anières, capitaine au Régiment de Savoie. Elle teste le 4 juillet 1828 (Arch. Pelly) et meurt le 19 novembre 1829 (Ibid.). Il ép. 2e Louise-Caroline de Cornillon (Comme du B. Philibert d'Yveret).

JULIE, baptisée le 7 juillet 1835. 29 juin 1836. (Mss. Chapperon, R. P. de Saint-François).

DE ROLLAND, D'ALBY, OU DE MARIGNY



P : d'azur à l'épée d'argent, en pal, la pointe en haut.

Cimier : un bras armé tenant une épée. Devises : AGERE ET PATI FORTIA.

Armoiries concédées par Patentes de noblesse du 20 décembre 1606 (Archives de la Chambre des Comptes).

Doubles traits = Preuves de 1723. (*) Archives Savoie. (**) R. P. de Marigny.

Egr. JACQUES ROLLAND, d'Alby, notaire bourgeois d'Alby; il achète des biens à Marigny le dernier février 1543 (*). Egr. PIERRE ROLLAND, d'Alby, notaire bourgeois d'Alby; il vend une vignette à Dominique de Aussens, le 22 février 1542 (Arch. Haute-Savoie). DONA-DE, femme de N. Pierre Ginod de Cresto, Fialis, en 1504 (*). M. JACQUES ROLLAND, notaire de N. Jean Martin du Fresnoy 200 fl. d'or à N. Georges et Jacques de Moux; le 12 mai 1511 (*). Le 12 octobre 1519 (*). Hon. femme Bonne, relâchée d'Egr. Claude Rolland, consignée les minutes de son mari à N. Philibert du Passour châteauneuve de la dite hoirie à lieu de Jacques ci-contre.

Le 18 février 1594 (*), ils donnent des biens en garantie de la dot constituée à leur sœur Donade. Lesdits frères, alors Egrés notaires, achètent des biens à Alby, le 19 janvier 1533 (*), lieu dit : aux Moulins. Ce Jacques pourrait être le même personnage que Jacques ci-contre, auteur de toute la descendance des Rolland d'Alby.

ANTOINETTE, fille d'Egr. Jacques Rolland, bourgeois d'Alby, ép. Egr. Luc Copelli, bourgeois de la Roche, contrat dotal du 22 mai 1537 (Arch. Thuyset). Son oncle Pierre lui constitue 200 fl. d'or pour tous ses droits paternels, maternels et fraternels.

M. HUMBERT ROLLAND, notaire bourgeois d'Alby, fils aîné. Nominé notaire par Charlotte d'Orléans, comtesse de Genevois, le 31 mai 1543, ratifiée le 29 avril 1562 par Jacques de Savoie, duc de Nemours, et entérinée en la Chambre des Comptes de Genevois ledit jour (*). Il ép. Demoiselle Gabrielle Porter qui, veuve, fait une cession à son fils Georges en 1582 (*). Il teste le 22 mars 1569. Elle, veuve, tutrice de Jean et Georges, ses fils, et M. Louis, son autre fils, accensent des biens le dernier février 1573 (*).

M. LOUIS ROLLAND, notaire ducal, ép. D. Amédée Amblardet, sœur de N. Jacques; assent de sa dot du 1er novembre 1574 (*), fait à Alby dans la maison de N. Pierre Amblardet. Elle était veuve en 1598. Ils eurent deux enfants qui étaient en difficulté avec leur oncle Georges au sujet de l'héritage de D. Gabrielle Porter, leur grand-mère, et de Messrs Jean Rolland, leur oncle.

M. puis N. GEORGES ROLLAND, bourgeois d'Alby, habitant à Marigny. Il ép. Jeanne, fille de N. François de Rolland, natif de Versonnex, habitant Rumilly, Valpergue (Walburge ?), fille de Messrs Nicolas Bruno de Maillard, seigneur de Chataunay et de « Vuisternin », et de D. H. Elisabeth de Fegely, native de Fribourg, habitant Rumilly (R. P. de Rumilly). Elle meurt le 19 février 1787, âgée de 32 ans (Ibid.). Il ép. 3e, le 19 décembre 1801, Jacqueline Thomasset, de Vallières (Etat civil de Rumilly). Il meurt un mois après le mariage. Elle vivait encore en 1829 (Arch. Pelly), dite « Veuve de Rolland ».

JEANNE, fille de feu M. Louis Rolland, d'Alby, font une vente le 22 avril 1620. JEANNE-ANTOINETTE, femme d'Hon. François Reynier dit Pannorier. NICOLARDE, baptisée le 9 janvier 1609 (Procur. Arch. de la Sorrazi). ALEXANDRINE, elle ép., contrat dotal du 21 septembre 1621 (*). M. Jean-François Baucois, praticien de Boussy; quittances des 26 janvier 1622 et 12 janvier 1623 (*). PÉRONNE, elle ép., le 7 mai 1606 (Inv. de Rolland, N. Nicolas Richard, de Vons, qui fait, le 14 octobre 1616, une cession en faveur de N. Jean Rolland, Elle, veuve du dit Nicolas, passe, le 1er janvier 1634 (*), quittances de sa dot à son frère Humbert. Elle vivait encore en 1642.

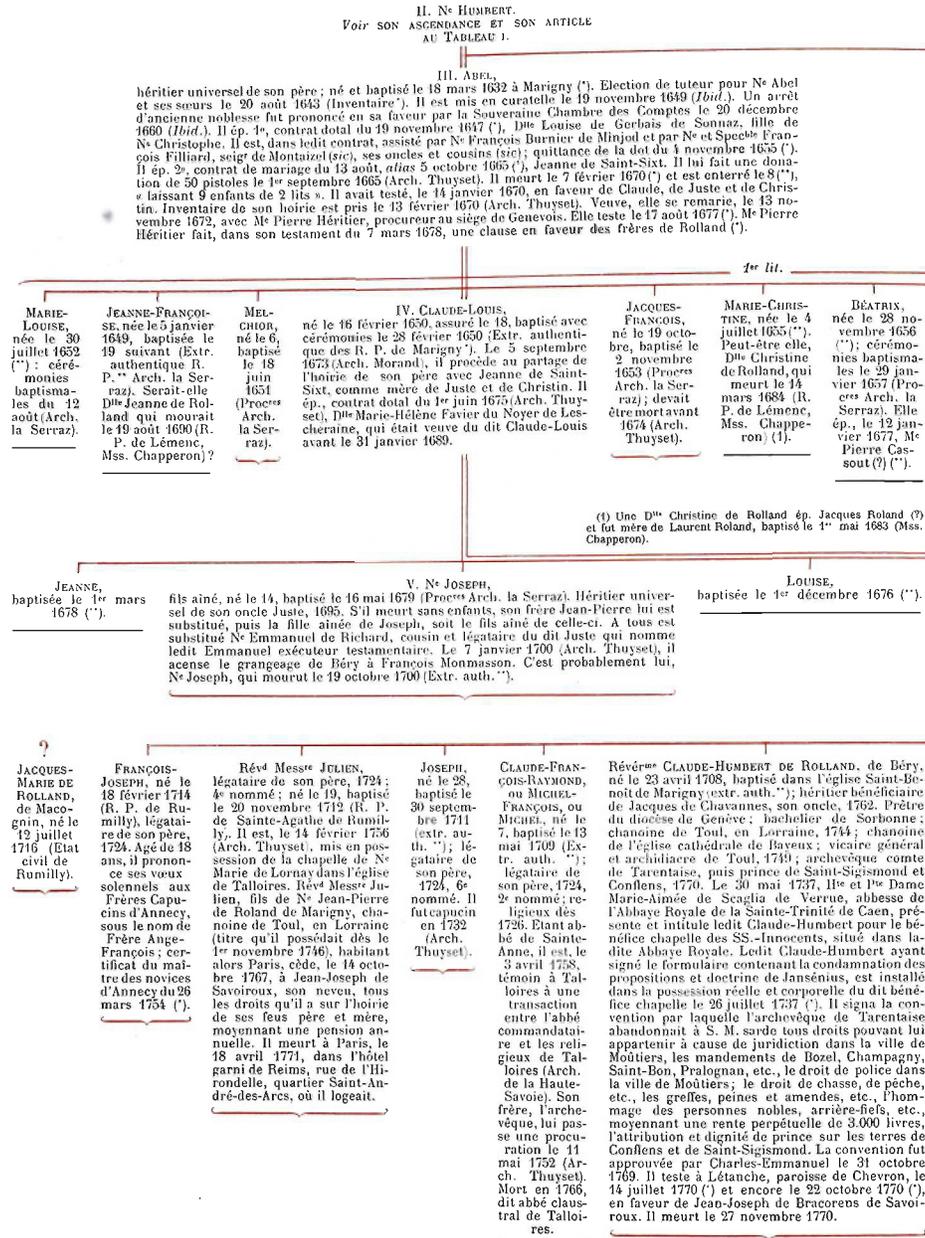
CLAUDINE-HENRIETTE, ép., contrat dotal du 28 octobre 1615 (*). Hon. Simon Prumaz (ou Prommaz), N. David d'Orlier, seigneur de Vieu agit, dans un Quittances dotales du 14 décembre 1617 (Arch. Thuyset et du 3 avril 1631 (*). Elle était veuve en 1642.

II. N. HUMBERT ROLLAND, d'Alby, habitant Marigny, ép. D. H. Jeanne d'Orlier. Il teste le 22 février 1642 et codicille le 23; Paris, le 3 août 1642. Elle ép. 2e Christophe de Gerbais, baron de Sonnaz. N. David d'Orlier, seigneur de Vieu agit, dans un Quittances dotales du 14 décembre 1617 (Arch. Thuyset et du 3 avril 1631 (*). Elle était veuve en 1642.

3e vol., liv. XVI, feuille III.

DE ROLLAND D'ALBY
OU DE MARIGNY.

TABLEAU II.



JEAN-FRANÇOIS, né 8 le janvier 1638 (Procès Arch. la Serraz).

MARIE-AGNÈS, baptisée le 23 septembre 1640 (Procès Arch. la Serraz); légataire de son père, 1642.

BÉATRIX, légataire de son père, 1642; marraine en 1656. Religieuse Bernardine à Seyssel; contrat d'entrée en religion du 18 septembre 1658 (*); quittance du 9 octobre 1658 (Arch. Thuyset).

LOUISE, légataire de son père, 1642; marraine en 1652. Elle ép. Adrien Claret, bourgeois de Rumilly, et transige avec son frère Abel le 27 août 1664 (*).

N° CLAUDE-ANTOINE ROLLAND, Curatelle du dit Claude-Antoine est décernée, le 10 décembre 1682 (Arch. S. S. S.), à M^{re} Béchot pour ce qu'il doit réclamer à D^{ne} Antoinette de Terrier.

(*) Archives Savoiron.
(**) R. P. de Marigny.
(Extr. authent. *). Extraits authentiques des R. P. de Marigny aux Arch. Savoiron.

ROMANET.
ROMECTAIN.
RONCAS.
RONDE.

Voir au SUPPLÉMENT.

ROQUEFEUILLE.
ROSET.
ROSSET.
ROSSI.

Voir au SUPPLÉMENT.

ROSSILLON (DE)

SEIGNEURS DE SAINT-GENIS, PUGNY, ROSSILLON, AU PAYS DE GEX; D'ARLO EN MICHAÏLLE; D'ALLAMAN AU PAYS DE VAUD; DU BOIS, DE LA NAZ, DE BERNEX, DES TERREAUX, DE GAILLARD, DE VILLETTE ET DU CHATELARD D'OGNY; BARONS DE TERNIER, AUX BAILLAGES; SEIGNEURS DU CHATELARD DE CHALLONGES, DE BRUEL, D'ALBERTERRE, EN SEMINE, ET DU BOURGET, EN SAVOIE; COMTES DE ROSSILLON; MARQUIS DE BERNEZZO, EN PIEMONTE.



P. : de sable à la croix d'argent (sceaux d'Aymon de Rossillon, en 1330, de Rodolphe, en 1359, d'Henri, son fils, en 1376, de Jean de Rossillon, évêque de Lausanne, en 1340, de Philibert et Pierre de Rossillon, en 1511, des fils de Marin, en 1565, cachets de 1648, 1662, 1677; Galiffe, *Armorial Genevois*; Guichenon, *Indice Armorial*). Parfois cette croix est brisée d'une cotice ou d'un bâton.

Supports : deux sauvages de carnation, un homme et une femme.

Cimier : un pied de bœuf, de mouton, de chèvre ou de porc.

Devise : SPES MEA DEVS.

Mais on rencontre aussi pour les Rossillon des armoiries complètement différentes de celles-ci. Capré (*Catalogue des Chevaliers de l'Annonciade*), Ponza (*Science de l'homme de qualité*), Cigna-Santi (*Catalogue des Chevaliers de l'Annonciade*), Blavignac (*Armorial Genevois*), M^r le chanoine Gavard (*Armoiries du Diocèse et des Evêques de Genève*), les ont publiées et attribuées à Hyéronime de Rossillon, à Charles Amédée, son fils, et à Michel-Gabriel, évêque de Genève, fils de ce dernier.

Malgré quelques variantes chez ces divers auteurs, ces armoiries peuvent être décrites sous la forme la plus complète comme il suit : Ecu divisé en 4 quartiers par une croix d'argent; aux 1^{er} et 4^e quartiers, d'argent à la croix de gueules; aux 2^e et 3^e, d'azur (atus de sable) à une colonne d'argent, en pal, surmontée d'une couronne d'or et chargée de deux clefs en sautoir, aussi d'or. La croix d'argent représente l'ancien blason de Rossillon (elle est cependant souvent absente de cet écusson). Les 1^{er} et 4^e quartiers sont de Châtillon de Michaille qui portait : d'argent à la croix de gueules (ubique). Les 2^e et 3^e quartiers doivent être, à mon avis, regardés comme rappelant les armes des Provana. Provana portait : Ecartelé, aux 1^{er} et 4^e, de Colonna, qui est de gueules (1), à une colonne d'argent, en pal, ayant une base et un chapiteau d'or et surmontée d'une couronne aussi d'or (par concession du pape Martin V Colonna); aux 2^e et 3^e d'argent à 6 feuilles de vigne au naturel (Capré, Ponza, *op. cit.*; sceau de Philibert Provana, abbé d'Abondance, 1590, aux Arch. Thuysset). Les armoiries formées par les 4 quartiers, la croix des Rossillon mise à part, doivent avoir été portées par les Châtillon de Michaille; et voici sur quelles considérations je base mon opinion.

1^o Marin de Rossillon, aïeul de Hyéronime, épousa, en 1539, Claudine de Châtillon de Michaille et ses deux fils furent cohéritiers de leur oncle, Jean de Châtillon, avec obligation de nom et d'armes.

1^o En 1511, Philibert et Pierre, oncles de Marin, aînés de la famille, ne portaient que la croix de Rossillon pure et on trouve cette croix seule sur tous les sceaux des époques antérieures (1). III^e Marin de Rossillon, dès 1553, scellait un albergement de son sceau personnel portant en exergue : MARIN DE ROSSILLON et ne présentant comme armoiries que les quartiers à la croix de Châtillon et à la colonne chargée des clefs; la croix de Rossillon n'y est même pas figurée (Arch. Thuysset).

Marin est donc le premier des Rossillon qui ait employé ces armoiries, lesquelles contiennent en 1^{er} écart la croix de Châtillon et je pense que, par flatterie pour son beau-frère Jean de Châtillon qui ne testa qu'en 1563 et anticipant sur les intentions de celui-ci, il fit siennes les armoiries de Châtillon, ne conservant des armoiries de sa famille que le cimier très caractéristique qui coiffe le heaume de son sceau; lui-même fut, déjà de son vivant, qualifié : de Rossillon, dit de Châtillon.

Mais comment les Châtillon portaient-ils cet écart Provana ou Colonna et encore chargé de deux clefs?

M^r de Foras dit (*Armorial de Savoie*, t. I, p. 293) qu'il faut considérer comme faisant partie de la souche Châtillon de Michaille un certain nombre de personnages tels que : Humbert de Provana de Châtillon, en 1318; Mess^{rs} Humbert Provana (Provana ou Provans), chev^x, coseig^r de Châtillon, bailli du Comte de Genève, vidomne de Genève pour le Comte de Savoie en 1345, père d'autre Humbert qualifié Provans; Mess^{rs} Provans de Châtillon qui épousa Polle de Viry, veuve d'Humbert, seig^r de Châtillon de Michaille, laquelle continua cependant de vivre au château de Châtillon-Michaille où elle testa en 1382; tous plus ou moins seig^r de la maison forte de Montprovans, en la paroisse de Moye, au mandement de Rumilly (2). Comment ne pas rapprocher la persistance chez les Châtillon de ce nom Provana, de la présence, dans des armoiries où elle est combinée avec la croix de Châtillon, de la colonne couronnée que les Provana considéraient comme un honneur de joindre à leur blason de famille? Je crois pouvoir en déduire que certain Châtillon dut, au XIII^e siècle, s'allier à une D^{ne} Provana (peut-être de la famille des banquiers de Rumilly); que le souvenir en resta marqué chez ses descendants par la persistance, durant quelques générations, du nom : Provana, Provant, Provau, Provain, Provais, comme prénom, surnom, ou nom patronymique; que, au commencement du XV^e siècle, l'honneur fait par Martin V à la famille italienne Provana eut son contre-coup chez les Châtillon; que ceux-ci, voulant commémorer leur alliance Provana qui venait de prendre un nouveau lustre, écartelèrent leur écusson d'un blason qui consacrait chez eux le souvenir d'une des gloires de la famille à laquelle ils s'étaient alliés et que Martin de Rossillon, voulant, par anticipation sur les dispositions testamentaires de son beau-frère, substituer le blason Châtillon au sien, prit celui-là tel qu'il le trouva composé. Ses fils furent qualifiés quelquefois : de Châtillon, dits de Rossillon et bien que finalement le nom de Rossillon l'emportât et que le blason à la croix d'argent fut maintenu comme blason de la race (3), l'écu écartelé Châtillon-Provana (Colonna) fut conservé par plusieurs descendants de Marin dans la forme où celui-ci l'avait porté, jusqu'à l'évêque de Genève qui jugea cependant plus correct, et il avait raison, de placer sur l'écartelé la croix d'argent. J'ai dit plusieurs et non pas tous, car en voit que Jean-Antoine de Rossillon, baron de Ternier, et Antoinette de Rossillon scellèrent leurs testaments en 1648, 1662, 1677, de cachets où l'écusson ne présente que la croix pure de toute brisure.

La présence des clefs chargeant la colonne n'est qu'une extension et, à mes yeux, une confirmation du mobile qui a dicté l'introduction, chez les Châtillon, du quartier Provana-Colonna. Elles rappellent les fonctions de vidomne de Genève remplies par Mess^{rs} Humbert Provans, chev^x, coseig^r de Châtillon. On avait pu y chercher un souvenir des clefs pontificales du Pape Martin V; mais les clefs portées par celui-ci dans ses armoiries étaient croisées parfois au-dessus, parfois au-dessous de la colonne et non sur celle-ci (4), tandis que les clefs du vidomnat de Genève sont bien en sautoir au centre de l'écu (cf. Blavignac, *op. cit.*). On pour objecter que l'introduction des armoiries Colonna (Provana) chez les Châtillon n'a pu avoir lieu avant la concession du Pape Martin V, mort en 1431, tandis que le vidomnat d'Humbert Provans de Châtillon était de quatre-vingts ans antérieur. En cette matière sujette à hypothèses et où aucun document écrit ne vient offrir son secours, il faut bien s'en tenir aux conjectures les plus vraisemblables, les plus conformes aussi aux mouvements du cœur humain qui joue un grand rôle dans la forme donnée à ces marques d'honneur, lorsque l'intérêt ou la vanité entre en jeu. On a vu, à l'article Roere, un exemple des modifications, on peut dire, des transformations auxquelles la « prétention » peut conduire pour les armoiries des quartiers d'alliance.



1^{re} ancienne famille, de noblesse immémoriale, qui occupait, dès le commencement du XII^e siècle, une place importante dans le pays de Genève, mais pour laquelle il m'a été impossible d'établir une généalogie suivie et certaine avant le commencement du XIV^e siècle. Le château de Rossillon, dont il ne reste plus trace, se trouvait au pied du Jura au nord-ouest de Saint-Genis, sur la commune de Crozet (sud-ouest de Gex). L'origine de ce château est-elle la même que celle des membres de cette famille? Cela est probable; cependant je ne les ai trouvés nulle part, avant Marin, au XVII^e siècle, qualifiés seig^rs de Rossillon et je pense que le château de Rossillon a dû être détruit très anciennement. Mais les Rossillon possédaient des fiefs dans le voisinage du dit Rossillon, depuis Pougny jusqu'à Allamand et depuis le Jura jusqu'au Rhône.

Ils avaient, au XIV^e siècle, des maisons-fortes à Pougny et à Pouilly et le titre qui les désigne le mieux pendant plusieurs siècles est celui de Seig^rs de Saint-Genis au pays de Gex. On voit, en outre, que, dès le XIII^e siècle, ils tenaient certains biens sur la rive gauche du Rhône, entre autres à Arcine et que, en 1303, Jean de Rossillon possédait une maison à Chetonay (5). Ils ne cessèrent d'ailleurs d'étendre leurs possessions sur cette rive, notamment par le mariage de Pierre de Rossillon avec Françoise de la Naz vers 1380. Humbert, fils du dit Pierre, était qualifié de « Galliard » et demandait à être enseveli dans l'église d'Annemasse où les de la Naz avaient fondé une chapelle. L'alliance, en 1539, de Marin de Rossillon et de Claudine de Châtillon développa beaucoup cette extension sur la rive savoyarde. En Semine et sur les flancs du Salève. C'est ainsi que peu à peu les Rossillon transportèrent sur cette rive leurs demeures, au château de Gaillard, aux Terreaux, au Châtelard de Challongé en Semine, au Châteaublanc près de Gaillard. Ils furent Barons de Ternier, seigneurie qu'ils acquirent, en 1636, de l'hoirie de Jérôme de Lambert pour se payer d'un legs fait par celui-ci comme oncle par alliance des Rossillon. Hyéronime de Rossillon acheta du Duc de Savoie, le 12 mai 1619, la seigneurie de Bernezzo (Bernex, en français), près de Coni, qui fut élevée en sa faveur au titre de marquisat, alors que la dignité de comté était attribuée, en 1615, sous le nom de Rossillon, aux fiefs et seigneuries réunis de Gaillard, Saint-Genis, les Terreaux et Puthod. Les Rossillon s'éteignirent dans les mâles en la personne de Michel-Gabriel-Antoine, évêque et prince de Genève, qui mourut en 1739. Les substitutions fidéicommissaires de la famille se vérifièrent chez III^e Seig^r Dom Joseph-Emmanuel Asinari, marquis de Bernezzo et de Clavesana, comte de Rossillon, petit-fils, par sa mère, du susdit Jérôme et neveu de l'évêque. Les Rossillon ont donné deux chev^x du Collier de l'Annonciade : Hyéronime et Charles-Amédée.

Suit la généalogie.

(1) Pierre de Rossillon, oncle de Marin, avait déjà épousé une Châtillon, mais la question de l'héritage Châtillon n'intervint pas pour lui ni pour ses enfants.

(2) Il y avait à Rumilly, au XIV^e siècle, une famille lombarde dont les membres étaient appelés tantôt Provana, tantôt de Provans, et qui pouvait bien appartenir à la grande famille italienne Provana; et, au XV^e siècle, à Crusilles, des Ar^{ts} Provans.

(3) Dès 1565, les frères de Rossillon, fils de Marin, seig^rs par indivis, avec Etienne de Saconay, de seigneuries possédant partant de l'héritage de Jean de Châtillon, scellaient les loods d'actes relevant de ces seigneuries d'un sceau portant en exergue : « SACONAY ROSSILLON 1565 » et présentant un écu parti de Saconay et de Rossillon avec la seule croix d'argent pour ce dernier (Arch. Thuysset).

(4) Sur le tombeau, en bronze, de Martin V, dans la Confession de Saint Jean de Latran, les clefs ont même l'air d'être placées extérieurement à l'écusson, entre celui-ci et la tiare.

(5) Quelques-uns d'entre eux, héritiers des Pontverre, au XIV^e siècle, possédèrent pendant quelques années à Ardonay, Prémery, Etercier, Lovagny, etc.

(1) Le champ des 1^{er} et 4^e quartiers est bien, chez les Provana, de gueules comme chez les Colonna; et je ne crois pas qu'il faille voir autre chose qu'une erreur de graveur dans la variété de l'émail introduit par les Rossillon comme champ de ces quartiers.

GUILLAUME DE ROSSILLON
est témoin à une donation faite par Amédée III en faveur de l'église de Maurienne, le 20 octobre 1104 (Guichenon, *Preuves*, p. 30, et *Doc. Act. Sav.*, t. II, p. 21).

GUILLAUME DE ROSSILLON
est témoin, à Bonmont, en 1131, à des donations faites par Walcher de Divonne (Regeste Genevois).

GUILLAUME DE ROSSILLON
Par deux actes, s. d., vers 1180 (Regeste Genevois), il promet à l'Evêque de Genève de n'exiger que ce qui lui est dû des habitants de Perron (pays de Gex), savoir : un pain par an de chaque maison et la corvée pour certains usages.

AMÉDÉE DE ROSSILLON,
père d'Etienne et de ses frères en 1235 (Regeste Genevois), pas dit feu à cette date. C'est peut-être le même que Amédée, père de Jacques et d'Henri, qui paraît être mort avant 1257 (*Ibid.*).

ETIENNE DE ROSSILLON, damoiseau.
Du consentement de ses frères, non nommés, il fait, en 1235 (Regeste Genevois), donation au prieuré de Satigny de tout ce que ce prieuré pourra acquérir des dîmes de la paroisse de Chevry, plus le tiers d'un pré à Pouilly, ainsi que deux sols de rente annuelle à payer par les tenanciers des terres de Rossillon. Il est témoin, le 20 avril 1236 (*Ibid.*), à un acte d'Amédée, seig' de Gex, et le 12 avril 1237, à un acte de Conon, seig' de Genollier. Il prête hommage, s. d., vers 1246 (*Ibid.*), au seigneur de Cossonay, pour le fief que ledit Etienne tient de l'Archevêque de Besançon, soit pour des dîmes sur les terres situées entre la pierre de Moray (Mouret) et la ville de Prunus (Péron), dans la paroisse de Matal et au territoire du Mortier (Saint-Jean-de-Gonville). C'est peut-être le même Etienne de Rossillon qui suit Pierre de Savoie en Flandre et fut, le 30 septembre 1264 (Wurtemberg, *op. cit.*), payé des « stipendia debita ». Peut-être aussi lui, Etienne de Rossillon, chev', témoin, à Genève, le 9 juin 1265 (Regeste Genevois), et père d'Aymar, Guillaume et Péronet; mort avant le 10 février 1274 (*Ibid.*).

THOMAS DE ROSSILLON, « ex clericis » de Pierre de Savoie, envoyé, le 24 juillet 1257 (Wurtemberg, *op. cit.*), à l'abbaye d'Ainay *pro quibusdam processibus*. Il est présent, en 1261 et 1263, à divers actes du dit Prince (*Ibid.*), et figure, le 20 août 1267 (*Ibid.*), au compte du châtelain d'Avignone. Exécuteur testamentaire du dit Prince, 7 mai 1268, il est témoin aux deux codicilles du même, les 11 et 14 mai 1268 (*Ibid.*).

AYMAR,
Aymar de Rossillon, fils d'Etienne, chev', avec Vuilleme, son frère, vend, pour 10 livres genevoises, à l'Evêque de Genève, le 12 février 1274 (Regeste Genevois), tout le fief que eux et leur frère Péronet tiennent du dit Evêque dans la paroisse de Matal et au territoire du Mortier (Saint-Jean-de-Gonville). C'est peut-être le même Aymar de Rossillon qui fut, le 4 des ides d'avril 1266 (Guichenon, *Savoie*, p. 292), caution de Philippe de Savoie, archevêque de Lyon, au traité passé par celui-ci avec le Dauphin de Viennois, à Vienne.

VUILLEME,
Vuilleme de Rossillon, fils d'Etienne, chev', avec Aymar, tous fils d'Etienne, paraît avec ses frères dans deux actes de 1261 et 1262 cités par Révérend du Mesnil (voir note 4).

JEAN DE ROSSILLON
figure au nombre des nobles et chevaliers des terres de Pierre de Savoie *quos secum duxerat in Flandriam* et auxquels, le 30 septembre 1264 (Wurtemberg, *op. cit.*), assignat *stipendia debita*. C'est peut-être le même Jean de Rossillon, damoiseau, mort avant 1301, lequel avait ép. Isabelle de Pontverre et fut père d'Aymon et de Béatrix. Isabelle était morte avant la Saint-Thomas apôtre 1312 (Arch. Barrioz).

HUGUES DE ROSSILLON
figure au nombre des nobles et chevaliers des terres de Pierre de Savoie *quos secum duxerat in Flandriam* et auxquels, le 30 septembre 1264 (Wurtemberg, *op. cit.*), assignat *stipendia debita*. Peut-être le même Hugues qui, le 12 novembre 1254 (*Ibid.*), est témoin, à Chambéry, à une prestation d'hommage en faveur du Comte Pierre.

HUMBERT DE ROSSILLON, chev', notifie un accord relatif à Bonmont, 29 avril 1269 (Regeste Genevois). Il est témoin, le 8 mars 1276, à une transaction entre Béatrix, comtesse de Viennois et d'Albon, dame de Faucigny, et Eléonore, veuve de Guillaume de Lucinge (*Ibid.*), et encore, le 4 février 1278 (*Ibid.*), à une reconnaissance passée en faveur de ladite Béatrix par Léonette, dame de Gex.

GIRARD DE ROSSILLON
acompagna Pierre de Savoie en Flandres et fut payé de sa solde le 30 septembre 1264 (Wurtemberg, *op. cit.*). C'est peut-être le même que Girard, prédécesseur de Rodolphe, tableau III.

GUY DE ROSSILLON, seig' d'Arlod, est, le 22 novembre 1278 (Reg. Gen.), garant de la paix conclue entre Amédée, comte de Genevois, et Amélie, comte de Savoie.

HENRI DE ROSSILLON
approuve un albergement en 1307 (Inv^{ts} Rossillon, Arch. Thuyset). Je ne crois pas que cela puisse concerner Henri, degré II du tableau III.

RAYMOND DE ROSSILLON
est cité en 1306 (Galiffe).

RODOLPHE DE ROSSILLON, père de Jean, était mort avant le 20 juillet 1352 (Inv^{ts} de l'Abbaye d'Aulps). C'est donc un personnage différent de Rodolphe, degré I, tableau III.

BÉATRIX,
fille de Jean, dit de Rossillon, feu damoiseau, fut, le lundi avant la Présentation de la Sainte Vierge 1301, abandon et cession totale à Aymon, son frère, de tous ses biens conquis; fait à Pouilly, dans la maison du dit Aymon (Arch. Barrioz). Le jour de la Saint-Thomas apôtre 1312 (*Ibid.*), Béatrix cède à Aymon tous ses droits sur l'horie d'Isabelle, sa femme mère, et de Mess^{rs} Rodolphe de Pontverre, leur aïeul maternel, et sur les livrées de terre à eux assignées par Jean et Girard de Pontverre.

JEAN,
fils de feu Rodolphe de Rossillon, est mis, le 20 juillet 1352 (Inv^{ts} de l'Abbaye d'Aulps), par Gauthier de Greysier, vice-châtelain de Fêterne, en possession d'une maison, située à Fêterne, au bourg du château, subastatée sur des hommes des dits Rossillon, à Fêterne.

JEAN DE ROSSILLON
possédait à Chatenay, Semine, une maison devant laquelle est passé un acte, en 1393, pour les héritiers d'Alamande ci-contre (Arch. de Genève).

(1) Révérend du Mesnil (*Armorial de Bresse et Bugey* cite deux documents, des années 1291 et 1292, concernant Pierre, Guillaume, Aymar et Humbert de Rossillon, fils d'Etienne de Rossillon. Une semblable rencontre de noms, à la même époque, me semble établir qu'il ne se peut agir que des Rossillon de Gex. Or ces actes sont relatifs au cas de Simandre, paroisse de Chalamont, arrondissement de Trévoux (Ain). Faut-il voir dans cette extension vers l'ouest des possessions des Rossillon de Gex un indice permettant de ne pas rejeter à priori l'idée de l'origine commune des Rossillon de Gex et des Rossillon du Bugey qui devinrent plus tard seigneurs de Beau-retour? Voir ci-après à l'article Rossillon de Gemilleux ce que je dis au sujet de cette communauté d'origine.

BERNARD DE ROSSILLON.
Le Comte Amédée de Savoie et Humbert, son fils, préservent à l'Evêque de Genève, à Bernard de Rossillon, à Humbert de Grandmont, etc., « ut custodiant et defendant » les donations faites par les deux princes à l'abbaye de Saint-Sulpice (Reg. com. sab.), s. d., vers 1137.
Ce même Bernard ou un autre du même nom est indiqué par les *Reg. com. sab.* comme s'étant croisé, en 1147, avec Amédée, comte de Maurienne.

GIRARD DE ROSSILLON
est témoin, en 1212 (Regeste Genevois), à une donation faite à l'église de Lausanne par Poncia, veuve d'Amédée, seig' de Gex, et, en 1214 (*Ibid.*), à une attestation faite par Jean, seig' de Prangin, en faveur de Bonmont.

GUILLAUME DE ROSSILLON,
moine à Saint-Victor, témoin, en 1227 (Regeste Genevois), à la confirmation faite par Rodolphe, prieur de Saint-Victor, d'un acte d'acensement antérieur et, le 16 février 1228 (*Ibid.*), à une gagerie donnée par Guillaume, comte de Genevois, à Saint-Victor, pour un prêt de 50 livres. Peut-être lui, sans autre qualification, qui fut témoin, en 1227 (Galiffe), à un vidimus du Comte et de l'Evêque.

JACQUES DE ROSSILLON, chev'.
Jacques fait, le 7 juin 1257 (Regeste Genevois), donation entre vifs à son frère Henri de tout ce qui appartenait à leur père Amédée et qui est tenu en fief par les Dardel; entre autres Arcine et le moulin de Miolon que ledit Amédée tenait lui-même en fief du Comte de Genevois. Je pense que ces deux fils d'un Amédée de Rossillon sont les frères non nommés d'Etienne de qui il est question en 1235.

GUILLAUME DE ROSSILLON,
prieur de Payerne, est présent vers 1250 (Guichenon, *Savoie*, p. 282) à l'hommage rendu à Pierre de Savoie par Raoul de Grayères et Ulrich d'Arberg. C'est peut-être le même personnage que G. de Rossillon, archidiacre de Lyon, qui fut, avec Thomas de Savoie, envoyé, le 31 mai 1254, par le Roi d'Angleterre au Pape (Wurtemberg, *op. cit.*).

Seig' Mess^{rs} AYMON DE « ROSSILLON », damoiseau, puis chev'.
Le jour des ides d'avril 1307 (Arch. du Barrioz), Nicolas de Villarsel, prieur de Sainte-Marie-de-Prevessin, et Jean de « Ulteres », damoiseau, châtelain de Versoix, pour Amédée, comte de Savoie, allèrent au dit Aymon 38 poses de terre abornant la voie de Meysunay (Maisonex, hameau de Meyrin), les bois de Jacques de Rossillon, damoiseau, chacun pour ce qui concerne son fief. Le 8 des kalendes d'avril 1310 (*Ibid.*), Humbert de Pouilly (Pouilly, clerc de l'officiel de Genève, reçoit des reconnaissances en faveur d'Aymon de Rossillon passées par Jean Ruphi de Prignin (Preigny, près Frenay), pour des biens rière ledit Prignin.
Aymon est héritier de Vén^{ts} Mess^{rs} Guichard de Pontverre, chanoine de Genève et doyen d'Annecy, pour les dîmes que le testateur a acquises du dit Aymon, d'Aymon de Sallion et de Jean de Moyron, 15 des kalendes de mai 1329 (*Ibid.*). Le jour des kalendes de février 1336 (*Ibid.*), Mess^{rs} Aymon, chev', laide une vente passée à Argonay en 1330 et y appose son sceau où l'on distingue une croix. Le 17 juin 1339 (*Ibid.*), il reconnaît tenir de N^o Amédée, seig' de Sallenove, tout ce qu'il tient à Argonay et lui devoir hommage lige sauf la fidélité à deux ou trois (*sic*) seigneurs; fait au château de Sallenove. Le 10 des kalendes d'août 1343 (*Ibid.*), Guichard de Pontverre reconnaît qu'Aymon de Rossillon doit percevoir chaque année 40 coupes de blé, moitié froment, moitié avoine, sur la dime d'Etercy. Il reçoit en 1332, 1334, 1336, 1342, des reconnaissances rière Primery et Argonay (*Ibid.*). Le 17 mai 1345 (*Ibid.*), Aymon fait donation au Comte de Genevois de 40 livres de terre annuelles de pur et franc alleu que le Comte lui inféode immédiatement avec m. et m. empire en fief n., a. et perpétuel sous hommage lige sauf la fidélité à trois seigneurs : le Sire de Gex, le Comte de Savoie et le Seig' de Sallenove. Il était mort avant le 17 août 1345 (Max Bruchet, *Trésor des chartes du château de Chambéry*).

PÉRONET, damoiseau,
fils de Mess^{rs} Aymon de Rossillon, légataire au testament de Mess^{rs} Guichard de Pontverre en 1329. Il reçoit l'investiture le 17 août 1345 (Max Bruchet, *op. cit.*). Il est mis, le 4 juillet 1350 (Arch. du Barrioz), par le vice-châtelain d'Annecy, en possession de moulins et battoirs sur l'eau du Gillion, jouxte la voie publique allant de Lovagnay au pont de la Terrasse, comme droit avant de Mess^{rs} Aymon de Rossillon. Il prête hommage le 24 juillet 1354 (Arch. Cambrésis). Il est, pour le même motif que ci-dessus, mis, le 5 août 1357 (Arch. Barrioz), en possession de 40 coupes de blé sur les dîmes d'Etercy. Je pense que c'est lui, Péronet de Rossillon, qui était, en 1319, coadministrateur d'Alexie de Pougny, femme d'Henri de Rossillon, tableau III.

N^o Péronet de Rossillon, lui ou autre du même nom, est, le 5 août 1345 (Arch. la Serraz), fidejusseur, pour Raymond de Chissé, au contrat dotal, du 28 juillet 1345, de Pierre de Châtillon et de Béatrix, fille du dit Raymond.

ALAMANDE, dite « MANDE »,
fille de Péronet de Rossillon, damoiseau. Des reconnaissances sont passées en sa faveur à Argonay, en 1356 (Arch. du Barrioz), pour des biens « subtus villam de Primery ». Elle ép. Nicolet de Paernuz, *seu de Paternaco*, damoiseau (?) qui, le 4 mars 1363 (Arch. du Barrioz), vend à Pierre de Monthouz sa dime d'Etercy et sa dime de Mandala, le moulin de Gillion, plus toutes les tailles, tributs en argent et denrées dus par les hommes et taillables du dit Nicolet et de feu Alamande, pour 400 écus d'or. Le 22 mars 1393 (*Ibid.*), il vend au même tous les cens, servs, tailles et hommes, etc., que ses filles dont il est administrateur avaient à Argonay, pour 400 écus d'or; fait à Chelonnay (Chatenay en Semine?) devant la maison de Jean de Rossillon. Ledit Nicolet *mixtral* de Primery se fait délivrer, le 2 octobre 1403 (*Ibid.*), un vidime de l'inféodation faite à Aymon de Rossillon en 1345. Je pense qu'Alamande fut la seule héritière d'Isabelle de Pontverre, sa grand'mère.
D'après Galiffe, Robert de Cholay, damoiseau, ép. Guillemette, une des quatre filles d'Alamande, qui, veuve dudit Robert, est, le 25 mai 1431 (Arch. Thuyset), désignée à tort sous le nom de Guillemette de Rossillon. Une autre fille, Marie, ép. Jean de Sergy (Galiffe).

(2) Nicolet de « Pitigny », damoiseau, d'après Galiffe.

TABLEAU II. SEIGNEURS D'ALLAMAND.

(1) Cette généalogie que l'on trouve à la page de garde d'un registre du fief des Terroux et de Saint-Genis fait descendre tous les Rossillon figurant aux tableaux suivants des Rossillon, seig' d'Allamand. En cela, il y a peut-être une erreur; mais cette affirmation prouve que les Rossillon-Allamand ont toujours été considérés comme appartenant aux Rossillon de Gex; ce qui ressort d'ailleurs indubitablement des faits énoncés dans le présent tableau.

HUMBERT DE ROSSILLON, chev', seig' d'Allamand. Il ép. N. Dame Bérengère de Greysier, fille de Robert, damoiseau; quittance dotale de 500 fl. du 5 août 1351 (Arch. Thuyset). Ils sont cités, morts tous deux, au testament de leur fils Pierre ci-dessous, en 1382. Humbert était peut-être déjà mort en 1346. Il est donc par une vieille généalogie des Arch. de Genève comme père de Jean, père d'Amédée, tous seig' d'Allamand (1).

N. Mess' HUMBERT, chev', seig' d'Allamand; neveu et co-héritier de l'Évêque de Lausanne en 1321 et 1332. Humbert et Dame Nicole, sa femme, en 1336, une contestation avec Jean, chev', seig' d'Aboune, au sujet de la juridiction omnimode avec m. et m. empire, laquelle leur est reconnue dans la partie de la seigneurie qui est au delà de l'Aboune (Arch. Thuyset). Il reçoit, le 2 mai 1346 (Arch. Cour), l'investiture du Comte Amédée de Savoie; fait Versoye. Il prête hommage le 24 juillet 1354 et reçoit investiture (Arch. Camérales).

Le 2 avril 1359 (Arch. de Genève, Rouleaux Saint-Pierre), il vend à Mess' Jean Azime, prêtre, recteur de la chapelle N.-D. en l'église Saint-Pierre, la dime que le dit Humbert percevait, comme ses prédécesseurs, dans la paroisse de Saint-Jean-de-Gonville. Il donne comme fidéjusseurs: N. Mess' Pierre chev' de Châtillon de Michaille, chev' Humbert, seig' de Châtillon, Joffred de Châtillon, etc.

Le 2 avril 1359 (Arch. de Genève, Rouleaux Saint-Pierre), il vend à Mess' Jean Azime, prêtre, recteur de la chapelle N.-D. en l'église Saint-Pierre, la dime que le dit Humbert percevait, comme ses prédécesseurs, dans la paroisse de Saint-Jean-de-Gonville. Il donne comme fidéjusseurs: N. Mess' Pierre chev' de Châtillon de Michaille, chev' Humbert, seig' de Châtillon, Joffred de Châtillon, etc.

(3) Je pense que Henri, ici désigné, est le fils de Rodolphe, tableau III, et que Humbert pourrait être un frère de cet Henri, aussi, lequel par son testament pour être légataire en même temps qu'héritier substitué. La question des armoiries n'y est pas un empêchement. L'évêque Jean, oncle de Pierre, portait la croix pure, comme Henri, fils de Rodolphe, lequel portait la croix chargée d'une cotice. Il est possible que Pierre portât une brisure personnelle qu'il tenait à voir perpétuer. Et encore, si ce pouvait que cet Humbert (voir tableau III) n'eût pas de fils et que son « héritier mâle », connu de Pierre, testateur, fut un fils d'une fille. Ceci corroborerait l'idée que j'émetis, note 2, de la descendance commune de Girard, tableau III.

GIRARD, seig' d'Allamand, devait être l'aîné des fils de Jean; co-héritier pour moitié de son oncle Pierre. Il possédait les biens indivis avec Amédée, son frère, et Marguerite de Rossillon, leur tante. Il possédait aussi avec Amédée la maison-forte de Pouilly, 1386 (Arch. Pensa). Il est fidéjusseur, le 22 février 1397 (Arch. Morand), au contrat dotal Vidomme-Villy. Il ép. Marguerite de Billens.

JACQUEMETTE, fille d'Amédée de Rossillon et de Péronnette; héritière universelle de sa mère. ép. Antoine Vidomme de Dyonne, damoiseau. N. Dames Péronnette, veuve d'Amédée de Rossillon, et Jacquemette, sa fille, vendent, le 8 octobre 1431 (Arch. Thuyset), à N. Pierre de Rossillon, de Gex, tous les droits qu'elles peuvent avoir sur les biens ayant fait l'objet de la vente passée par Amédée en 1401-1402. Jacquemette était morte avant 1467. Son fils Jacques épousa Margote, fille donnée de Mess' Nicod de Monthon qui constitue à sa fille 600 fl. hypothéqués sur ses biens de Dyonne et au pays de Gex.

JEAN, chanoine de Lausanne et Genève en 1306; évêque de Lausanne, nommé par le Pape le 26 octobre 1323; élu le 13 février 1324 (M. Raymond, Les Dignitaires de N.-D. de Lausanne, M. S. R., 2^e série, t. VIII). D'après le même auteur, ce serait le même personnage que le doyen des Allamands, 1309 à 1324; arbitre le 5 mars 1311 (Regeste Genevois). Il teste une première fois, en 1321 (Arch. Thuyset), en faveur de ses neveux Humbert et Jean de Rossillon, seig' d'Allamand. Il teste 2^e, le vendredi (14 février), jour de la Saint-Valentin 1332 (Arch. cantonales vaudoises, Commune de M. Raymond), en faveur de ses neveux Humbert, seig' d'Allamand, et Rodolphe, clerc. Il meurt le 13 avril 1341 (Raymond, op. cit.).

Mess' JEAN DE ROSSILLON, damoiseau, fils de N. Humbert de Rossillon, chev', seig' d'Allamand en 1357 (Châtillon); lui-même seig' d'Allamand, chev', neveu et co-héritier de l'Évêque en 1321. Il possédait dès 1368, rière Saint-Genis, des biens allerbés à Jean Rogot (Arch. Thuyset). Il ép. N. Marguerite, fille de Pierre de Chastel (de Castello, Chastel-Saint-Denis), qui était veuve du dit Jean en septembre 1373 et, à cette date (Arch. Thuyset), avec ses fils Girard et Amédée, vendait à Jacques de Chastel, damoiseau, oncle des vendeurs, des cens et biens qu'ils avaient d'un pré commun et de divers biens et revenus réclamés par Guillemette, des Ville teste le 31 juillet 1388 (Arch. Savoie); fait à Pouilly.

Mess' JEAN DE ROSSILLON, damoiseau, fils de N. Humbert de Rossillon, chev', seig' d'Allamand en 1357 (Châtillon); lui-même seig' d'Allamand, chev', neveu et co-héritier de l'Évêque en 1321. Il possédait dès 1368, rière Saint-Genis, des biens allerbés à Jean Rogot (Arch. Thuyset). Il ép. N. Marguerite, fille de Pierre de Chastel (de Castello, Chastel-Saint-Denis), qui était veuve du dit Jean en septembre 1373 et, à cette date (Arch. Thuyset), avec ses fils Girard et Amédée, vendait à Jacques de Chastel, damoiseau, oncle des vendeurs, des cens et biens qu'ils avaient d'un pré commun et de divers biens et revenus réclamés par Guillemette, des Ville teste le 31 juillet 1388 (Arch. Savoie); fait à Pouilly.

(4) Plusieurs Rossillon prirent part à la dernière campagne d'Amédée VI, en 1382, contre le Comte de Savoie, comme on le voit par un acte appartenant à la famille de Rossillon du Doublon. Mais Pierre de Rossillon, qui parait dans les lances de Gais de Viry, devait appartenir au Rossillon de Savoie; peut-être aussi Amédée (seig' d'Allamand), cité avec plusieurs gentilshommes savoyards.

AMÉDÉE, seig' d'« Allemant », damoiseau, fils de feu Mess' Jean de Rossillon, chev', est institué co-héritier universel par Pierre, son oncle, pour la moitié des biens de celui-ci. Le 30 janvier 1381 (Arch. Cour), il reçoit l'investiture du Comte Amédée de Savoie; fait à Ripaille. Le 5 mai 1382 (Arch. Thuyset), il vend à Vén^{ble} Mess' Jacques du Nant, de Saint-Jean-de-Gonville, des biens rière Pouilly. Le 6 août 1386 (Arch. de Genève), il vend à Jean Trotelin, prêtre de l'église Saint-Gervais, 20 livres de cens annuel pour 1.510 fl. d'or déjà reçus en paiement de la vente d'un tiers de la dime rière Thoiry, Fenitères et Allomagne, qui n'avait pu être maintenu au dit Trotelin. Le 15 avril 1401 (Arch. Thuyset), il vend à Mess' Jacques de Gissier, curé de Chevry, des cens et biens et celui-ci lui accorde le droit de rachat le 1^{er} juin 1402 (Ibid.). Il ép. Péronnette, fille de Mess' Aymon de « Sernay », chev', du consentement de laquelle, le 8 avril 1411 (Arch. Thuyset), il vend à Mermet d'Arerex, clerc, de Gex, le quart à lui Amédée appartenant de la dime de blé et de vin de Villeneuve pour le prix de 25 livres; fait à Pouilly, dans la maison du dit Amédée. Je pense que c'est lui, Amédée de Rossillon, qui, avec Hugard et Aymon et Pierre de Rossillon, tous quatre représentant les communautés de Saint-Genis et Pouilly, fait un accord avec les communautés de Satigny, « Bourdigny » et Peissy, au sujet d'un droit d'usage de pâtures et d'eaux, le 25 mai 1393 (Arch. de Genève). Il était mort avant le 30 décembre 1422.

JEAN, le 30 décembre 1422 (Galiffe), Péronnette de Sernay, veuve d'Amédée de Rossillon, damoiseau, tutrice de Jean, Jacquemette et Françoise, leurs enfants, transige avec le recteur de la chapelle de la D^{ne} V. M. de Saint-Gervais. Je pense que ces deux enfants durent mourir avant leur mère et que, faute de descendance mâle, les biens des Rossillon d'Allamand passèrent à la descendance d'Henri (tableau III). C'est peut-être ce qui aura provoqué l'erreur de la généalogie manuscrite des Archives de Genève.

TABLEAU III.

(2) Ce Girard pourrait bien être non seulement l'aïeul de Rodolphe ci-dessous, mais aussi le père de l'Évêque Jean et de ses seigneurs dont deux des fils, légataires du dit Evêque, portent le même prénom, Girard.

COMTESSA, sœur de l'Évêque Jean qui fait un legs à Jacques, fils de ladite Comtesse. N. N., fille, ép. N. N. de Pisy. Son fils Girard est nommé au testament de son oncle, l'Évêque Jean de Rossillon. N. N., fille, ép. N. N. de Lavigny; son fils Girard, châtelain de Lucens en 1355; et les enfants de son autre fils, Rodolphe, sont légataires de leur oncle, l'Évêque Jean de Rossillon. N. N., fille, ép. Ste... de Donneloye (?) Pierre et François sont légataires de leur oncle, l'Évêque Jean de Rossillon. PÉRONNET DE ROSSILLON, fils de feu Girard, prête fidélité lige à Amédée, comte de Genève, le 26 mai 1363 (Indice Savoyard). Je n'ai aucune certitude qu'il s'agisse du même « prédécesseur » de Rodolphe.

I. N. Mess' RODOLPHE DE ROSSILLON, chevalier. Je pense que c'est lui, alors qualifié Rolet de Rossillon, damoiseau, qui, le 7 des kalendes de mai 1328 (Arch. Thuyset), fait un échange de biens rière « Avuyson » (Avouzon, hameau de Grosset). Le jour des nones de juin 1333, Etienne Salterin, de Saint-Genis, lui vend un cens, mesure et appose son seau. On y voit distinctement un écu avec une croix, brisée d'une cotice ou bâton (Arch. Thuyset). Comme procureur et défendeur de Mess' Henri de Rossillon, chev', son fils, et d'Alexie, femme du dit Henri et petite-fille d'Etienne de Pougny, damoiseau, il transige, le 23 mars 1361 (Ibid.), avec Henriette, fille de Mermet de Visancier (ou Vesancy), damoiseau, et veuve du dit Etienne de Pougny, au sujet de la restitution de la dot de ladite Henriette et s'engage à payer 250 fl. à celle-ci. Le 20 octobre 1368 (Ibid.), il reçoit des reconnaissances passées par des hommes de Villeneuve (hameau de Grosset) et par Jean Rogot de Saint-Genis. Il est, dans ce dernier acte, question d'accords intervenus entre les prédécesseurs du dit Rogot et Girard de Rossillon, damoiseau, « prédécesseur » du dit Rodolphe. Il transige, le 11 mai 1371 (Ibid.), avec Dom Girard du Four, de Chevry, au sujet d'un pré sis au territoire d'Avouzon. Il ép. N. N., fille de Wullemme, seig' de Greysier, sœur de N. Henri de Greysier, qui, dans son testament de l'an 1341 (Ibid.), fait une substitution en faveur de ses neveux de Rossillon. Il teste le 6 octobre 1372 (Ibid.), voulant être enseveli dans l'église de Pouilly.

II. Mess' HENRI DE ROSSILLON, chev'. HUGARD, 2^e fils de Rodolphe, co-héritier universel de son père. Il prête hommage au Comte de Savoie le 9 mars 1374 (Arch. Thuyset). Il ép. N. N., fille de Chevry, le 7 mai 1379 (Ibid.). Il ép. comtesse dotal du 31 janvier 1349 (Inv^{rs} Rossillon), Alexie, fille de Michaud de Pougny, sauter de Gex, qui, par son testament du 21 septembre 1348 (Arch. Thuyset), institue ladite Alexie son héritière universelle, lui substituant Guillerminc, son autre fille, puis ses neveux, fils de Jean du Villard, de Gex. Alexie était, en 1349, sous le gouvernement de Péronnet de Rossillon, de Frère Aymon de Pougny, aumônier de Saint-Claude, et de Frère Jean de Pougny, moine de Bonmont. Henri meurt entre le 29 août 1382 et le 23 février 1383 (Arch. Thuyset). Elle, veuve, dite fille de feu Michaud Salterin de Gex, reçoit des reconnaissances féodales, à Pougny, dans sa maison, le 7 septembre 1386 (Ibid.), et à Saint-Jean-de-Gonville, pour des biens rière Fenitères, le 8 avril 1388 (Ibid.). Dans un autre acte de 1386, elle est dite Alexie de Pougny. Le 29 mai 1410 (Ibid.), par son procureur Mermet de Arerex, de Gex, elle reconnaît tenir de lui, en fief noble, de l'hoirie de N. Etienne de Pougny, sa maison-forte de Pougny, jouxte le Rhône, avec ses moulins et foulon, abornant la maison de Nicod de Pougny, depuis les terres illorum de Rouera et de Paroaz jusqu'au Rhône; et encore portum Rodani vocatum de Cret et de Chançier. Elle confirme cet acte le 1^{er} août 1414 (Arch. Thuyset), à Genève, dans la maison de Vén^{ble} Mess' Richard, son fils, chanoine de Genève; présents: ledit Richard et Pierre, bâtard de Pougny. Je pense que, avec le port du Rhône, allait le pontage du fleuve en ce point et que c'est comme conséquence de cette possession que, en 1425, Pierre et Humbert de Rossillon Brent construisirent un pont en bois à Chançy. Ce pont fut coupé, en 1447, par les gentilshommes savoyards et bressans; puis emporté par les eaux en 1570 (Communication de M. Louis Blondel, archéologue cantonal). Mais, d'après la phrase où il en est parlé au testament d'Humbert, petit-fils d'Henri en 1461, ce pont devait exister, en bon état alors, et était appelé le pont de Chançy (6).

III. N. et P. PIERRE DE ROSSILLON, damoiseau. Je pense que c'est lui qui est parfois qualifié Pierre de Rossillon, de Gex, par opposition avec Pierre de Rossillon, fils d'Henri, lequel habitait Gaillard. Il reçoit, le 13 juin 1418 (Arch. Thuyset), des reconnaissances féodales pour des biens rière Brémilles; le cens et seigneurie est payable à Gex, dans la maison du dit Pierre. Le 3 février 1421 (Inv^{rs} Rossillon), N. Pierre de Rossillon, fils de Hugard, à son nom et d'Humbert, son frère, transige avec les habitants de Saint-Genis. C'est peut-être lui qui fait, en 1438 (Ibid.), un échange de biens avec Egr^{se} Jean Brammerel, de Pouilly (Ibid.). Il ép. N. Agnès, fille de N. Amédée de Livron, le 29 avril 1404 (Ibid.). 2^e Marie (dites Louise), fille de N. Mermet d'Arerex (ou d'Arerex), bourgeois de Gex, notaire, dit récemment décédé, le 25 mai 1422 (Arch. Thuyset), et dont les biens ex generali consuetudine nostri sabaudie ducaus étaient échus au Duc Amédée propre Catherine de l'église Saint-Genmain, pour le prix de 15 écus d'or, hypothéquant un pré qui est de leur franc alleu dans le territoire de Saint-Genis. Je pense que c'est lui, alors qualifié Rolet de Rossillon, damoiseau, qui, le 7 des kalendes de mai 1328 (Arch. Thuyset), fait un échange de biens rière « Avuyson » (Avouzon, hameau de Grosset). Le jour des nones de juin 1333, Etienne Salterin, de Saint-Genis, lui vend un cens, mesure et appose son seau. On y voit distinctement un écu avec une croix, brisée d'une cotice ou bâton (Arch. Thuyset). Comme procureur et défendeur de Mess' Henri de Rossillon, chev', son fils, et d'Alexie, femme du dit Henri et petite-fille d'Etienne de Pougny, damoiseau, il transige, le 23 mars 1361 (Ibid.), avec Henriette, fille de Mermet de Visancier (ou Vesancy), damoiseau, et veuve du dit Etienne de Pougny, au sujet de la restitution de la dot de ladite Henriette et s'engage à payer 250 fl. à celle-ci. Le 20 octobre 1368 (Ibid.), il reçoit des reconnaissances passées par des hommes de Villeneuve (hameau de Grosset) et par Jean Rogot de Saint-Genis. Il est, dans ce dernier acte, question d'accords intervenus entre les prédécesseurs du dit Rogot et Girard de Rossillon, damoiseau, « prédécesseur » du dit Rodolphe. Il transige, le 11 mai 1371 (Ibid.), avec Dom Girard du Four, de Chevry, au sujet d'un pré sis au territoire d'Avouzon. Il ép. N. N., fille de Wullemme, seig' de Greysier, sœur de N. Henri de Greysier, qui, dans son testament de l'an 1341 (Ibid.), fait une substitution en faveur de ses neveux de Rossillon. Il teste le 6 octobre 1372 (Ibid.), voulant être enseveli dans l'église de Pouilly.

IV. N. et P. PIERRE DE ROSSILLON, damoiseau. Je pense que c'est lui qui est parfois qualifié Pierre de Rossillon, de Gex, par opposition avec Pierre de Rossillon, fils d'Henri, lequel habitait Gaillard. Il reçoit, le 13 juin 1418 (Arch. Thuyset), des reconnaissances féodales pour des biens rière Brémilles; le cens et seigneurie est payable à Gex, dans la maison du dit Pierre. Le 3 février 1421 (Inv^{rs} Rossillon), N. Pierre de Rossillon, fils de Hugard, à son nom et d'Humbert, son frère, transige avec les habitants de Saint-Genis. C'est peut-être lui qui fait, en 1438 (Ibid.), un échange de biens avec Egr^{se} Jean Brammerel, de Pouilly (Ibid.). Il ép. N. Agnès, fille de N. Amédée de Livron, le 29 avril 1404 (Ibid.). 2^e Marie (dites Louise), fille de N. Mermet d'Arerex (ou d'Arerex), bourgeois de Gex, notaire, dit récemment décédé, le 25 mai 1422 (Arch. Thuyset), et dont les biens ex generalis consuetudine nostri sabaudie ducaus étaient échus au Duc Amédée propre Catherine de l'église Saint-Genmain, pour le prix de 15 écus d'or, hypothéquant un pré qui est de leur franc alleu dans le territoire de Saint-Genis. Je pense que c'est lui, alors qualifié Rolet de Rossillon, damoiseau, qui, le 7 des kalendes de mai 1328 (Arch. Thuyset), fait un échange de biens rière « Avuyson » (Avouzon, hameau de Grosset). Le jour des nones de juin 1333, Etienne Salterin, de Saint-Genis, lui vend un cens, mesure et appose son seau. On y voit distinctement un écu avec une croix, brisée d'une cotice ou bâton (Arch. Thuyset). Comme procureur et défendeur de Mess' Henri de Rossillon, chev', son fils, et d'Alexie, femme du dit Henri et petite-fille d'Etienne de Pougny, damoiseau, il transige, le 23 mars 1361 (Ibid.), avec Henriette, fille de Mermet de Visancier (ou Vesancy), damoiseau, et veuve du dit Etienne de Pougny, au sujet de la restitution de la dot de ladite Henriette et s'engage à payer 250 fl. à celle-ci. Le 20 octobre 1368 (Ibid.), il reçoit des reconnaissances passées par des hommes de Villeneuve (hameau de Grosset) et par Jean Rogot de Saint-Genis. Il est, dans ce dernier acte, question d'accords intervenus entre les prédécesseurs du dit Rogot et Girard de Rossillon, damoiseau, « prédécesseur » du dit Rodolphe. Il transige, le 11 mai 1371 (Ibid.), avec Dom Girard du Four, de Chevry, au sujet d'un pré sis au territoire d'Avouzon. Il ép. N. N., fille de Wullemme, seig' de Greysier, sœur de N. Henri de Greysier, qui, dans son testament de l'an 1341 (Ibid.), fait une substitution en faveur de ses neveux de Rossillon. Il teste le 6 octobre 1372 (Ibid.), voulant être enseveli dans l'église de Pouilly.

HUMBERT, fils de Hugard et frère de Pierre; cité dans la transaction du 3 février 1421 (Inv^{rs} Rossillon), passée par ledit Pierre qui agit en son nom et de son frère Humbert. Le 5 juin 1423 (Arch. de Genève), Humbert et Pierre de Rossillon, frères, et Aymon et Claude de la Naz vendent 20 sols de revenu annuel à la chapelle Sainte-Catherine de l'église Saint-Genmain, pour le prix de 15 écus d'or, hypothéquant un pré qui est de leur franc alleu dans le territoire de Saint-Genis. Je pense que c'est lui, alors qualifié Rolet de Rossillon, damoiseau, qui, le 7 des kalendes de mai 1328 (Arch. Thuyset), fait un échange de biens rière « Avuyson » (Avouzon, hameau de Grosset). Le jour des nones de juin 1333, Etienne Salterin, de Saint-Genis, lui vend un cens, mesure et appose son seau. On y voit distinctement un écu avec une croix, brisée d'une cotice ou bâton (Arch. Thuyset). Comme procureur et défendeur de Mess' Henri de Rossillon, chev', son fils, et d'Alexie, femme du dit Henri et petite-fille d'Etienne de Pougny, damoiseau, il transige, le 23 mars 1361 (Ibid.), avec Henriette, fille de Mermet de Visancier (ou Vesancy), damoiseau, et veuve du dit Etienne de Pougny, au sujet de la restitution de la dot de ladite Henriette et s'engage à payer 250 fl. à celle-ci. Le 20 octobre 1368 (Ibid.), il reçoit des reconnaissances passées par des hommes de Villeneuve (hameau de Grosset) et par Jean Rogot de Saint-Genis. Il est, dans ce dernier acte, question d'accords intervenus entre les prédécesseurs du dit Rogot et Girard de Rossillon, damoiseau, « prédécesseur » du dit Rodolphe. Il transige, le 11 mai 1371 (Ibid.), avec Dom Girard du Four, de Chevry, au sujet d'un pré sis au territoire d'Avouzon. Il ép. N. N., fille de Wullemme, seig' de Greysier, sœur de N. Henri de Greysier, qui, dans son testament de l'an 1341 (Ibid.), fait une substitution en faveur de ses neveux de Rossillon. Il teste le 6 octobre 1372 (Ibid.), voulant être enseveli dans l'église de Pouilly.

Je pense que c'est lui, alors qualifié Rolet de Rossillon, damoiseau, qui, le 7 des kalendes de mai 1328 (Arch. Thuyset), fait un échange de biens rière « Avuyson » (Avouzon, hameau de Grosset). Le jour des nones de juin 1333, Etienne Salterin, de Saint-Genis, lui vend un cens, mesure et appose son seau. On y voit distinctement un écu avec une croix, brisée d'une cotice ou bâton (Arch. Thuyset). Comme procureur et défendeur de Mess' Henri de Rossillon, chev', son fils, et d'Alexie, femme du dit Henri et petite-fille d'Etienne de Pougny, damoiseau, il transige, le 23 mars 1361 (Ibid.), avec Henriette, fille de Mermet de Visancier (ou Vesancy), damoiseau, et veuve du dit Etienne de Pougny, au sujet de la restitution de la dot de ladite Henriette et s'engage à payer 250 fl. à celle-ci. Le 20 octobre 1368 (Ibid.), il reçoit des reconnaissances passées par des hommes de Villeneuve (hameau de Grosset) et par Jean Rogot de Saint-Genis. Il est, dans ce dernier acte, question d'accords intervenus entre les prédécesseurs du dit Rogot et Girard de Rossillon, damoiseau, « prédécesseur » du dit Rodolphe. Il transige, le 11 mai 1371 (Ibid.), avec Dom Girard du Four, de Chevry, au sujet d'un pré sis au territoire d'Avouzon. Il ép. N. N., fille de Wullemme, seig' de Greysier, sœur de N. Henri de Greysier, qui, dans son testament de l'an 1341 (Ibid.), fait une substitution en faveur de ses neveux de Rossillon. Il teste le 6 octobre 1372 (Ibid.), voulant être enseveli dans l'église de Pouilly.

N° HUMBERT DE ROSSILLON, père de Péronnette (voir tabl. III, degré II).

PÉRONNETTE DE ROSSILLON, fille de feu N° Humbert de Rossillon, femme de Hudriod L'Heremite, testé, le 5 novembre 1401, en faveur de Girard Heremite, son fils (Arch. de Genève). Sa fille Robelle, habitant Genève, ép., en 1423 (Titres Bonnetoy), N° Nicod Quinerit.

en faveur du Comte de Genevois, le 26 novembre 1435 (Sommaire des Fiefs), pour deux maisons à Gaillard avec omnimode juridiction, biens et revenus en dépendant, etc. Des reconnaissances sont passées en sa faveur, en 1436, rière Massongy et Balleyson (Arch. Thuyset). Elle teste, veuve, le 14 mai 1433 (Titres Eschavannes), substituant à son fils et à ses filles, ses neveux de la Naz; ne mentionne que Humbert, Hugonette et Françoise.

II. MESS^{rs} HENRI DE ROSSILLON, chev^r. Voir son article et son ascendance au Tableau III.

III. N° PIERRE DE ROSSILLON, damoiseau,

fréquentement cités ensemble, Aymon toujours le premier. Ils achètent, le 2 juillet 1396 (Arch. Thuyset), une pièce de terre et une demie-seytorée de pré à Saint-Genis. Ils reçoivent des reconnaissances féodales, les 21 et 28 avril 1400 (Ibid.), d'habitants de Chevry et de Pregnin; une partie des biens est contiguë à des biens de Guillemette de Rossillon. Il prend part, le 25 mai 1393, à l'accord dans lequel les Rossillon interviennent au nom des communautés de Saint-Genis et de Pouilly (Arch. de Genève). Le 4 août 1405 (Ibid.), dit oncle et tuteur d'Isabelle, fille de feu N° Richard de Livron, il assiste celle-ci à son contrat de mariage. Il ép., avant 1385, Françoise de la Naz, fille de N° Humbert et d'Alce de Lornay, avec laquelle il vivait en 1399 et 1412 (4) (Arch. Thuyset); acte de curatelle de ladite Françoise du 20 août 1380 (Ibid.). Le 5 septembre 1387 (Titres Eschavannes), ladite Françoise, avec sa mère, femme d'Aymon ci-contre, et avec Humbert, son fils, vend à Jean de la Naz, damoiseau, un bateau-bac sur l'Arve. Pierre devait être mort avant le 25 août 1432 (Arch. Thuyset), peut-être même avant le 7 août 1426 (Ibid.); mais je pense que c'est lui, Pierre de Rossillon, qui, avec Humbert (son fils ?), construisit, en 1425, sur le Rhône, à Chancy, un pont, conformément aux conditions stipulées dans un accord (avec le Duc de Savoie, le 11 mars 1426) (Arch. Thuyset), pour deux maisons à Gaillard avec omnimode juridiction, biens et revenus en dépendant, etc. Des reconnaissances sont passées en sa faveur, en 1436, rière Massongy et Balleyson (Arch. Thuyset). Elle teste, veuve, le 14 mai 1433 (Titres Eschavannes), substituant à son fils et à ses filles, ses neveux de la Naz; ne mentionne que Humbert, Hugonette et Françoise.

IV. N° et P^r MESS^{rs} HUMBERT DE ROSSILLON, de Gaillard, chev^r,

seign^r de Saint-Genis, au pays de Gex; héritier universel de sa mère, Françoise de la Naz. Humbert de Rossillon fut un des seigneurs de Genève qui rendirent hommage à Amédée VIII vers 1430 (Capré). Le 14 avril 1436 (Arch. de Genève, Chapitre, R. 454), Humbert de Rossillon emprunte au Chapitre une somme de 200 fl. d'or rapportant 8 livres genevoises annuelles, gagés sur certains biens, entre autres sur le pontage de son Chapitre de Chancy. Il fut un des fidéjusseurs d'Amédée de Viry, en 1440, pour le dot de Péronnette de Viry, femme de Jean de Foras (Arch. Viry). Pougny, en faveur de lui Humbert, habitant Gaillard, d'un morceau de pré sis au territoire de Pougny, lieu dit « es-cules ». Le 25 mai 1452 (Sommaire des Fiefs), il passe une transaction établissant que les habitants d'Ambilly lui doivent tous les ans deux corvées sur les communs et pacages. Ladite transaction est confirmée par le Duc de Savoie le 18 février 1469 (Ibid.). Il passe reconnaissance en faveur du Duc Louis le 23 novembre 1456 (Ibid.). Il transige, le 25 juin 1455 (Arch. Thuyset), avec Mess^{rs} Jean du Bourq, abbé de Bonmont, et veuve de Richard de Serraval rière Gex. Il ép., vers 1440, d'après Gallie, Nicolette de Monthoux, fille de François II et de Jeanne de Compey, et veuve de Richard de Serraval (d'après Besson). Nicolette était morte avant le testament de son frère François III en 1488. Humbert teste le 16 juin 1461 (Arch. Thuyset); veut être enseveli dans la chapelle fondée par ses prédécesseurs dans l'église d'Annemasse; fait des legs aux églises de Monthoux, Etrambières, Annemasse, Pouilly, Bernex, Gaillard, Thonex et à sa chapelle d'Annemasse (2). Il lègue à sa femme, sa vie viduelle seulement, l'usufruit de ses biens, fiefs et maisons à Gaillard, Thonex, Villette, Annemasse, Ambilly, Villagrang, Juvingny, Pressingy, Jussy et Vendourens, plus la valeur de la location du pont d'Etrambières, à la charge par elle de le maintenir en bon état. A ses filles, il substitue N° Claude de Villette pour les biens de Gaillard et de Bernex, il nomme exécuteurs testamentaires N°s Aymon et Claude de la Naz et Mess^{rs} Jean du Nant, chapelain; fait à Genève, dans l'église N.-D. neuve. Dans plusieurs actes de Jean, son fils, il est question d'une chapelle que ledit Humbert aurait fondée dans l'église d'Annemasse. Mais il m'a semblé qu'il s'agissait de la même chapelle que celle qui fut fondée par Humbert de la Naz, du consentement de Françoise de la Naz, veuve de Pierre de Rossillon, et d'Humbert de Rossillon, son fils. Humbert était mort avant le 23 août 1465 (Arch. Thuyset).

LOUIS.

Le 15 avril 1472 (Inv^r Rossillon, N° Louis, Richard et Jean, enfants de feu N° Humbert de Rossillon, vendent à N° Humbert de Saconay des cens et servis rière la paroisse d'Ornex. Il n'est pas nommé au testament de son père, 1461; et je ne le trouve nulle part ailleurs. Je ne le donne que sous toutes réserves, les inventaires, dans leur lacanisme et du fait de la transcription, étant parfois inexacts, au moins dans leur forme.

GUILLEMETTE,

dame de Marthod. Son père lui lègue 10 fl. outre sa dot (Arch. Thuyset); substituée à son frère Jean. Elle ép. Jean de Verdon; quittances dotales de 1444 et 1456 (Inv^r Rossillon); ces dates me semblent peu sûres. Elle teste, veuve, le 18 avril 1504, en faveur de François de Verdon, son fils (Ibid.). Guillemette et sa sœur Antoinette furent légataires de leur oncle, Vén^{ble} François III de Menthon-Beaumont en 1488.

V. N° et P^r MESS^{rs} JEAN DE ROSSILLON,

seigneur de Saint-Genis, cohéritier universel de son père, 1461. Quand il épousa, par contrat de mariage du 20 juillet 1459 (Inv^r Rossillon), Louise, fille du Seigneur d'Yveroy (Humbert de Rovoy), son père lui donna, en prérogative, 100 livres de terre (Arch. Thuyset). Il eut la maison et les biens de Saint-Genis (Ibid.). Des actes le concernent aux Arch. de Genève, les 23 octobre 1466, 29 avril 1467, 5 septembre 1467, 29 mars 1472, 12 juin 1479. Le 23 août 1465 (Arch. Thuyset), un arbitrage est prononcé entre N° Jean et Richard de Rossillon, frères, fils de feu Humbert, fils de Pierre, Chevalier Mess^{rs} Henri de Rossillon, feu fils de Speck^{le} Chevalier Mess^{rs} Rodolphe de Rossillon, d'une part, et Provide Girard Roget, de Villeneuve, bourgeois de Genève, d'autre part, au sujet d'un hommage lige réclamé par les Rossillon. Les deux frères reçoivent des reconnaissances le 5 avril 1468 (Ibid.). Ils font, le 15 avril 1472 (Ibid.), à N° Jean de Saconay une vente de cens et servis à eux deux par des communes de Gex (il n'est pas ici question de Louis). Jean prête hommage le 4 janvier 1474 (Protocoles de Cour). Il est, le 9 septembre 1475, déclaré avoir le juspatronat de la chapelle N.-D. fondée dans l'église d'Annemasse par Humbert de Rossillon, son père. Il fut institué un de ses exécuteurs testamentaires par Jean de Compey, dans son testament du 11 mars 1476 (Arch. Viry); mais il n'était pas parent de Françoise de Rossillon, femme du dit Compey, laquelle appartenait à la famille de Rossillon du Bouchage, en Dauphiné, ainsi que l'atteste un très joli sceau apposé par ladite Françoise, veuve, à un acte de 1479 des Arch. Thuyset (Cf. Rivoire de la Bâtie, Armorial du Dauphiné).

Le 5 septembre 1478 (Arch. Thuyset), il achète de Speck^{le} Jean de Menthon, seign^r de Beaumont, le tiers de la grande dime de Saint-Gervais, à Genève, et le tiers de la grande dime du prieuré de Burdignin, le tout commun avec le prieur de Saint-Jean-hors-les-murs de Genève et les N°s de Saconay. Le 19 janvier 1483 (Arch. Camérales), il passe procuration à son fils Philibert pour prêter hommage au Duc Charles; fait à Gaillard, témoins, Pierre de Rossillon. Il reconnaît en faveur du Duc, le 4 août 1486 (Sommaire des Fiefs), en suivant la reconnaissance de Françoise de la Naz. Il est arbitre, le 22 août 1489 (Arch. d'Antioche), entre les Seigneurs de Nernier et les N°s de Lugrin. Jean ép. 2^e Claudine de Menthon et teste le 14 mai 1494 (Arch. Thuyset).

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU V.

(2) Pour l'honneur de Dieu et le soulagement des pauvres, il donne locum et plateam sine territorium in angulo pontis sui de Chancier ubi utilis fieri videbitur ad fondandum et pro fondando et construendo unum hospitale congruum et sufficientem ad recipiendum ibidem omnes pauperes Christi qui ibidem hospitari voluerint. Quod hospitale vult et ordinaré expresso fieri, construi et fundari per ipsos heredes... super bonis eisdem testatoris et suis propriis ipsorum hereditoniam sumptibus et expensis ad recipiendum omnes nomine et nomine Christi ibidem hospitari et recipiendos. Item vult quod sui heredes teneantur ipsum hospitale munire de lectis et aliis instrumentis ibidem necessariis. Ils devront construire et dater un autel dans ledit hôpital avec deux messes perpétuelles par semaine. Pro edificando dictum hospitale et pro calefaciendo et manutenuendo dictum hospitale et munus mortuum ad calefaciendum pauperes. Si ce n'est pas suffisant, on prendra le bois mort et le plus vieux au Plain bois (de nouveau planté) qu'il a acheté des Châtillon. Ses héritiers devront construire ledit hôpital confectum anno revoluto post decessum eisdem testatoris. Il fait des legs à la maladière de Clene, à la maladière de Carouge, à celle de Crozet, s'il s'y trouve des lépreux. Il dote 7 pauvres illés.

TABEAU IV. SEIGNEURS DE SAINT-GENIS.

(1) Voir ce qui concerne ledit Pierre, son frère Aymon et leurs femmes, à l'article de La Naz (Tabl. IV, p. 244 et 246).

N° AYMON DE ROSSILLON, damoiseau, fils de feu Mess^{rs} Henri de Rossillon, agé souvent avec son frère Pierre et devait être l'aîné. Il ép. 1^{re} Blanche, fille de N° Robert Mestral; dit dans une assignation dotale du 5 février 1365, faite par Nicololet du Fresne, mari de Marguerite, fille aussi de N° Robert, sur certains hommes de Consongy (Inv^r Rossillon). Il ép. 2^e Aïse, ou Alexie, ou même Alexandre de Lornay, veuve d'Humbert de la Naz et mère de Françoise qui épouse Pierre ci-contre. Avec ladite Françoise, Aïse vend à Jean de la Naz, damoiseau, quinze octaves de froment de revenu annuel, mesure du château de Gaillard, pour le prix de 100 fl. de bon or, 25 décembre 1388 (Arch. Thuyset). Ces deux mariages, Rossillon de la Naz, sont l'origine, je crois, du transport de Pougny aux environs de Gaillard, de l'habitation des Rossillon. Aymon et Pierre, en leur nom et de leurs femmes, transigent, le 16 juillet 1388 (Arch. Thuyset), avec Pierre Mayor, sellier, bourgeois de Genève, au sujet de biens sis à Ambilly et que les Rossillon réclamaient comme à eux échus par commise, faute de l'ad. Je n'ai pu découvrir si Aymon eut une postérité; peut-être serait-il le père de Nicod ci-dessous ?? Alésie vivait encore en 1399.

N° ALEXIE MESS^{rs} RICHARD, chanoine de Genève, fils d'Alexie de Pougny, est témoin, le 29 mai 1410 (Arch. Thuyset), à l'hommage par sa mère, à Genève, dans la maison dudit Richard, en faveur du Comte de Savoie. Il fonda, le 19 octobre 1426 (Gallie), la chapelle de Saint-Etienne à Saint-Pierre et testa, en 1442 (Ibid.), en faveur de Humbert de Rossillon. C'est peut-être lui, Richard de Rossillon, damoiseau, non encore chanoine, qui est présent, le 29 septembre 1393 (Arch. de Genève), à un contrat de mariage, à Pougny, devant la maison des N°s de Rossillon.

JEANNE, ép. N° Rodolphe, fils de N° Jean Vidomere de Dyonne; contrat de mariage du 16 mars 1378 (Inv^r Rossillon).

Table with 10 columns: HUGONETTE, FRANCOISE, JEAN, MARIETTE, N° NICOD DE ROSSILLON, ANNE DE ROSSILLON, N° ROSSILLON, N° ALEXANDRE DE ROSSILLON, FRANCOISE DE ROSSILLON, PÉRONNETTE DE ROSSILLON. Each column contains a brief biographical note or legal record.

ANTOINETTE, femme de N° Jean de Saconay. Son père lui lègue 10 fl. outre sa dot; quittances dotales du 15 avril 1479, 23 avril et 15 juillet 1482 (Titres Eschavannes). Jean meurt avant 1488. Elle est citée, veuve, en 1493 et 1497 (Arch. de Genève), avec Pierre, Henri et François de Saconay, ses enfants. Elle figure aux Preuves des Comtes de Lyon pour Saconay.

N° GABRIEL DE ROSSILLON, de Mategnin, diocèse de Genève, signé, le 23 septembre 1441 (Arch. Thuyset), une obligation de 20 ducats pour le prix d'un cheval gris et donne comme cautions N°s Humbert de Rossillon (peut-être Humbert de Gaillard). Il vend une terre à Sergy, le 21 novembre 1449, et fait, le 7 juillet 1455 (Arch. Thuyset), un accord avec l'acheteur. Il passe, le 10 juillet 1452 (Arch. de Genève), une obligation à Louis Dufour, de Meyrin. Il teste le 15 août 1468 (Arch. Thuyset), devant partir avec le Comte de Bagnac, ad partes Burgundie; veut être enterré dans l'église de Mategnin, au tombeau de ses parents; fait des legs à sa femme, N° André, fille de feu N° Pierre Humbert, seign^r de Mollisla (Mollislar); institue pour son héritier le posthume dont sa femme est enceinte et lui substitue N° Pierre de Rossillon, neveu du testateur, vulgairement et pupillarier et per jure commissum. Il substitue au dit Pierre N° et P^r Jean de Rossillon, cousin germain du testateur, lequel Jean sera aussi exécuteur testamentaire; fait à Mategnin, dans la maison d'habitation du testateur. Il était mort avant le 19 août 1477 (Arch. Thuyset).

N° JEAN DE ROSSILLON, de Mategnin, natuel, de Gaillard, de Mategnin, vend, le 13 août 1468 (Arch. Thuyset), à N° et P^r Jean de Rossillon, seign^r de Saint-Genis, tous ses biens des mandements de Mornex, Gaillard, Monthoux et ville de Genève; prix 1.000 fl. d'or, p. p. Ignoré qui il est fils.

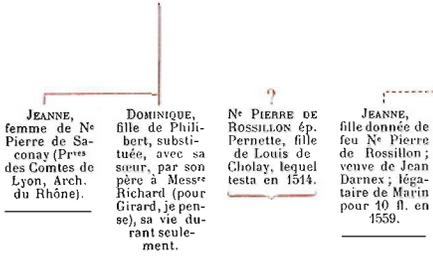
ANTOINE DE ROSSILLON, de Sergy, qualifié seign^r de Pougny, en 1470, possédait, à Pougny, des terres affranchies murallis castri hereditum nobilis ch. Haubert de Rossillon. Richard de Pougny, de lui avait vendu, en 1462, le fief de Pougny (grosses du château de Sergy aux Arch. de Genève) (Communication de Mr de Mithon de Blondel). C'est peut-être le même Antoine de Rossillon, seign^r Grangiacci, des terres de Genève, situées à Pougny. Maxime Virati, de « Chynon », une maison avec vignes, sise à Genève in carriera ripparie; et aussi Antoine de Rossillon, chev^r, qui, le 10 mai 1485 (Arch. Pelly), est témoin à un acte du Duc de Savoie.

N° PIERRE DE ROSSILLON,

héritier substitué, en 1458, de Gabriel de Rossillon, de Mategnin, son oncle; possédait, à Sergy, des biens abritant certains biens du dit Gabriel (Arch. Thuyset). Le 19 août 1477 (Ibid.), habitant in portibus Burgundie, dit fils de feu N° Jean de Rossillon, de Mategnin, il passe, en faveur de N° Jean, fils de feu N° Humbert de Rossillon, de Gaillard, une obligation de 29 écus d'or de Savoie ex causa turnamur d'un cheval sous poil « cruz », remis par ledit Jean au dit Pierre, en échange d'un autre cheval sous poil gris, échange fait cum ipsorum vicis patentibus et oculis. Il donne en hypothèque un pré de deux seytorées qu'il possède à Mategnin, indivis avec les héritiers de feu N° Gabriel de Rossillon. La parenté avec ledit Jean de Rossillon, de Gaillard, n'est pas indiquée, mais je pense que Jean, de Gaillard, est aussi celui qui est désigné comme cousin germain du testateur par Gabriel, oncle de Pierre, et que Pierre, de Mategnin, est le même qui, dit neveu (pour petit neveu) d'Humbert de Rossillon, de Gaillard, est témoin, en 1444, à un acte du dit Humbert. C'est peut-être lui aussi qui intervient, en 1474, dans le remboursement par Jean et Richard de Rossillon, frères, d'une partie de l'emprunt fait par leur père au chapitre de Genève et gagé sur le pont de Chancy (Arch. de Genève).

V. N° Specht et P^r JEAN DE ROSSILLON. Voir son ASCENDANCE et son ARTICLE au TABLEAU IV.

VI. PHILIBERT DE ROSSILLON, de Gaillard, seigr de Saint-Genis, fils de Jean de Rossillon, héritier substitué de Pierre, fils d'Humbert de Rovorée, son oncle. Il est, le 14 août 1491 (Titres Eschavannes), fidéjussur au contrat de mariage de l'Étanche. Il transige, en 1498 (Ibid.), avec Philiberte Chabod-Mareschal et lui paie 200 fl. le 7 janvier 1499. Le 26 août 1501 (Sommaire des Fiefs), Philibert, fils de feu Jean de Rossillon, à son nom et de Pierre, son frère, reconnaît tenir du Duc Philibert de Savoie, en suivant la reconnaissance de François de la Naz, leurs biens indivis avec Girard, leur frère. Le 26 novembre 1506 (Arch. Thuyset), N^e Mye, fille naturelle de N^e Claude de Menthon et femme de Discret Claude Servent, citoyen de Genève, vend à Mess^{rs} Richard de Rossillon, chanoine de Genève, et à N^es Philibert et Pierre, ses neveux, le tiers d'une maison-forte à Gaillard, contigu à un autre tiers de ladite maison-forte que vocatur turris, appartenant à N^e Jean, fils de feu N^e Hugon de Villette, abornant les murs de la ville de Gaillard; prix: 60 fl. d'or; vente ratifiée par le Duc le 11 décembre 1507. Le 26 mars 1508 (Ibid.), en son nom et de son frère Pierre, il achète une vigne à Burdignin. Le 27 mai 1508, Patentes deucux reconnaissant aux deux frères, Philibert et Pierre, fils et héritiers universels de Jean de Rossillon et de Vén^es Mess^{rs} Richard, leur oncle, le droit de juridiction sur leurs hommes (il n'y est pas question de Girard). N^e Philibert de Rossillon possédait une maison à Genève, au hourg Saint-Gervais, le 6 avril 1507, et encore le 15 février 1511 (Arch. de Genève). Ladite maison est, le 12 juin 1512, indiquée comme appartenant aux N^es de Rossillon. Il était mort, en tous cas, avant le 14 octobre 1512. Il avait testé le 29 juillet 1504 (Arch. Thuyset). Il épousa Claudine de Monthou (4) qu'on trouve aux Preuves des Comtes de Lyon sous le nom de Claudine de « Manton », par confusion, je crois, avec sa belle-mère.



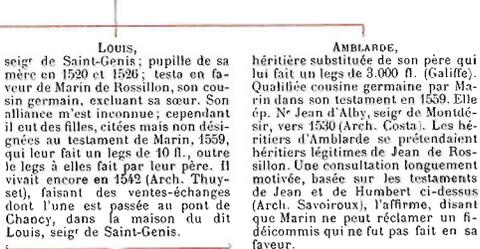
(3) Je crois qu'il ne faut pas prendre ce mot dans son sens propre, mais y voir un terme d'affectueuse protection pour un cousin d'un rang inférieur. André-Jacquemin, si la date du mariage de Girard est exacte, était même plus âgé que Marin; et il me semble impossible d'admettre que Pierre, père de deux fils au moins en 1507, soit fils de Girard qui se maria en 1509 et qui était même probablement très jeune encore lors du testament de son père en 1494, puisqu'il n'y est pas nommé. Il était peut-être né du second mariage. Et ne faut-il pas chercher dans cette circonstance l'origine du marquis d'Intimidy qui semble avoir existé entre Girard et ses deux frères, particulièrement avec Pierre?

(4) Dans l'Indice Savoie, sous la rubrique: Saint-Genis-d'Assis, est inscrit ceci: 1474, 4 janvier, Guillaume de Rossillon, seigr de Saint-Genis, donne procuration à Philibert de Rossillon pour prêter hommage et fidélité en son nom. Il semble bien qu'il y a eu confusion entre les Saint-Genis; mais j'ignore quel est ce Guillaume, tandis qu'il se pourrait agir du Philibert ci-dessus.

JEAN-JACQUEMIN (vulgo JACQUEMIN) DE ROSSILLON DE CHATILLON, seigneur du Bois, de la Naz, du Châtelard, de Bruel, d'Albeterre, du Châtelard de Challonge en Semine. Il fait, avec son frère, le 13 septembre 1568 (Arch. Thuyset), un accord sous seing privé sur les partages de tous leurs biens, tant à cause de l'héritage paternel qu'à cause de l'héritage de feu N^r du Châtelard. Jacquemin recut la maison-forte du Châtelard, tous cens, rentes, etc., de l'héritage Châtillon dans la terre de Viry, la maison et seigneurie du Bois et de la Naz, rière Ternier, la part des dits frères dans la seigneurie de Montfort, indivise avec le Seigr de Saconay, les biens de Seyssel, Châtelard en Semine et dans toute la Semine, partagés avec le Seigr de Beaufort, tuteur des Demoiselles de Châtillon. Le 23 novembre 1578 (Arch. Thuyset), il partage la seigneurie du Bois avec N^e Clément de Faulcon et N^e Michel de Scionzier (Songy), jusque-là indivise entre eux (voir article de Marin). Il ép., contrat dotal du 26 février 1571 (Titres Eschavannes et Arch. Thuyset), Péronne-Marie, fille de Jean-François de Lambert et d'Antoinette de Menthon-Lornay, sœur de la femme de Jean-Gabriel. Il teste le 8 août 1597 (Arch. Morand), veut être enterré à Challonge, au tombeau de ses prédécesseurs, lègue l'usufruit à sa femme et codicille le 26 janvier 1604 (Arch. Thuyset); fait au Châtelard de Challonge, dans la maison-forte du testateur, appelée la maison de Benod; témoins: N^e Claude de Varax, seigr de Chastel; Denis de Saconay, seigr d'Aigny; Jean-Philibert de Saconay, de Pregny-en-Gex, seigr de Bursinens, au bailliage de Morges. Il mourut le 26 avril 1604 (Arch. la Fléchère). Péronne-Marie fait, avec ses fils Jean-Gabriel et Charles-Emmanuel un modus vivendi le... juin 1611 (Arch. Thuyset).

Voir sa DESCENDANCE au TABLEAU VII.

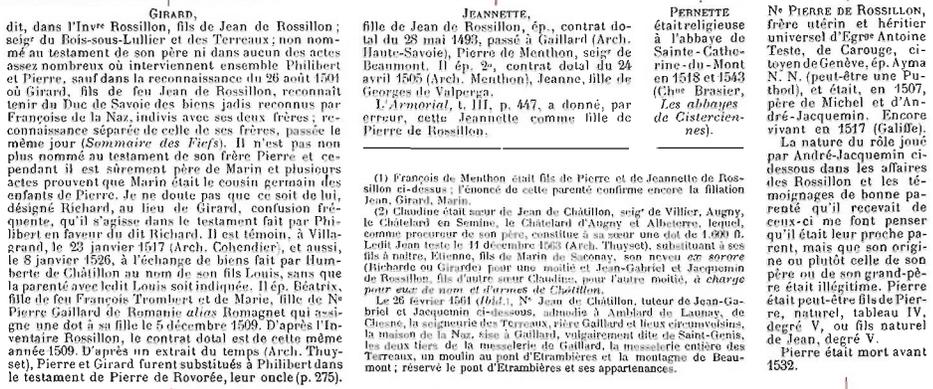
N^e et P^r PIERRE DE ROSSILLON, de Gaillard, seigr de Saint-Genis. On le trouve fréquemment dans les actes avec son frère Philibert. Dit Pierre, fils de Jean, fils de N^e Humbert, il reçoit, le 6 septembre 1512 (Titres Eschavannes), quittance d'un legs fait par François de la Naz au couvent des Frères Prêcheurs de Palais, à Genève. Le 15 octobre 1512 (Arch. Thuyset), il fonde dans le cimetièrre, près du chœur de l'église de Pouilly, la chapelle Saint-André qui avait reçu des legs de Jean, son père, de feu Mess^{rs} Richard, son oncle, et de feu N^e Philibert, son frère. Les 31 mai et 24 novembre 1513 (Ibid.), des ventes sont faites en faveur de cette chapelle et payées des deniers légués à ladite chapelle par feu N^e et G^re Dame Yolande de Marcozzay, jadis femme du dit Pierre. Pierre ép. 2^e Humberte, fille de N^e et P^r Richard de Châtillon, seigr du Châtelard en Semine. Il teste le 2 septembre 1517 (Galiffe), nomme héritiers ses enfants mâles à naître de Dame Humberte de Châtillon, sa femme; substituée sa fille Amblarde, puis ses neveux, enfants de Pierre de Saconay, d'Exstier, puis François de Menthon, son neveu, à charge de nom et d'armes, puis Pierre, fils de feu Jean de Saconay, etc. Nulle part il ne parle de Girard et de ses enfants. Il était mort avant le 4 mai 1520. A cette date (Titres Eschavannes), Philippe de Marcozzay et Rév^e Mess^{rs} Charles, son frère, passent quittance à Humberte de Châtillon, veuve de Pierre de Rossillon, de 300 fl., acompte de plus grande somme due par les Rossillon. Le 10 février 1535 (Arch. Neuvecelle), agissant au nom de N^e et P^r Louis de Rossillon, seigr de Saint-Genis, son fils, Humberte déclare devant N^e et P^r Philippe de Marcozzay, coseigr de Compey, que, in incendio ipius et combustione domus prefati domini Sv Genesii, epus filii, in villa de Gallieredo, per helomoniam seu per dnos de Genesii, apposito doto, inter cetera juris fuit combusta una quittance faite à ladite Humberte soit à son feu mari par feu Rév^e Père en Christ Mess^{rs} Charles de Marcozzay, protonotaire du Saint-Siège apostolique et prieur de Peillonay, de 1.300 fl. pour la restitution de la dot de feu G^re Dame Yolande de Marcozzay, sœur du dit prieur et femme du dit feu N^e et P^r Pierre de Rossillon. Ledit Philippe reconnaît la quittance; fait à Exstier (Esser), dans la curie de la maison-forte de N^e et P^r Jean de Saconay, seigr de Trues (Truaz), coseigr de la Bâtie des Dardet; témoins: Rév^e Mess^{rs} Jean de Livron, prieur de Bevez (sic), et N^e Jean Vuertli, bourgeois de la Roche.



AMBLARDE, héritière substituée de son père qui lui fit un legs de 3.000 fl. (Galiffe). Qualifiée cousine germaine par Marin dans son testament en 1559. Elle ép. N^e Jean d'Alby, seigr de Montdésir, vers 1530 (Arch. Costa). Les héritiers d'Amblarde se prétendaient héritiers légitimes de Jean de Rossillon. Une consultation longuement motivée, basée sur les testaments de Jean et de Humbert ci-dessus (Arch. Savoieroux), l'affirme, disant que Marin ne peut réclamer un fidéicommiss qui ne fut pas fait en sa faveur.

LOUISE, dotée et substituée au testament de 1569; légataire, alors veuve, de Jean-Gabriel en 1592, et de Jacquemin, 1597. Elle ép. N^e Claude-Antoine, fils de feu N^e Pierre de Foras de Balon; quittance du 1^r juillet 1568 pour une partie de la dot. N^e Jacquemin de Foras, seigr de Mestral, son fils, est légataire au codicille de Jacquemin de Rossillon, 1604. Je pense que c'est lui, il^e Seigr Jacques de « Foral », seigr de Mestral, qui est nommé par Marguerite de Rossillon, marquise de Rive ci-après, administrateur de ses biens.

TABLEAU V. SEIGNEURS DU BOIS, DE LA NAZ, DES TERREAUX, DE SAINT-GENIS.



GIARD, dit, dans l'Inv^e Rossillon, fils de Jean de Rossillon; seigr du Bois-sous-Lullier et des Terreaux; non nommé au testament de son père ni dans aucun des actes assez nombreux où interviennent ensemble Philibert et Pierre, sauf dans la reconnaissance du 26 août 1501 où Girard, fils de feu Jean de Rossillon, reconnaît tenir du Duc de Savoie des biens jadis reconnus par François de la Naz, indivis avec ses deux frères; reconnaissance séparée de celle de ses frères, passée le même jour (Sommaire des Fiefs). Il n'est pas non plus nommé au testament de son frère Pierre et cependant il est sûrement père de Marin et plusieurs actes prouvent que Marin était le cousin germain des enfants de Pierre. Je ne doute pas que ce soit de lui, désigné Richard, au lieu de Girard, confusion fréquente, qu'il s'agisse dans le testament fait par Philibert en faveur du dit Richard. Il est témoin, à Villagrands, le 23 janvier 1517 (Arch. Cohendier), et aussi, le 8 janvier 1520, à l'échange de biens fait par Humberte de Châtillon au nom de son fils Louis, sans que la parenté avec ledit Louis soit indiquée. Il ép. Béatrix, fille de feu François Trombert et de Marie, fille de N^e Pierre Gaillard de Rommie alias Romagnet qui assigne une dot à sa fille le 5 décembre 1509. D'après l'Inv^e Rossillon, le contrat dotal est de cette même année 1509. D'après un extrait du temps (Arch. Thuyset), Pierre et Girard furent substitués à Philibert dans le testament de Pierre de Rovorée, leur oncle (p. 275).

JEANNETTE, fille de Jean de Rossillon, ép., contrat dotal du 28 mai 1493, passé à Gaillard (Arch. Haute-Savoie), Pierre de Menthon, seigr de Beaumont. Il ép. 2^e, contrat dotal du 24 avril 1505 (Arch. Menthon), Jeanne, fille de Georges de Valperga. L'Armoiral, t. III, p. 447, a donné, par erreur, cette Jeannette comme fille de Pierre de Rossillon.

PERNETTE était religieuse à l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont en 1518 et 1543 (Ch^re Brasier, Les abbayes de Cisterciens). N^e PIERRE DE ROSSILLON, frère utérin et héritier universel d'Egret Antoine Teste, de Carouge, citoyen de Genève, ép. Ayra N. N. (peut-être une Puthod), et était, en 1507, père de Michel et d'André-Jacquemin. Encore vivant en 1517 (Galiffe). La nature du rôle joué par André-Jacquemin ci-dessus dans les affaires des Rossillon et les témoignages de bonne parenté qu'il recevait de ceux-ci me font penser qu'il était leur proche parent, mais que son origine ou plutôt celle de son père ou de son grand-père était illégitime. Pierre était peut-être fils de Pierre, naturel, tableau IV, degré V, ou fils naturel de Jean, degré V. Pierre était mort avant 1532.

Voir sa DESCENDANCE au TABLEAU VI.

VII. MARIN DE ROSSILLON, seigr de Rossillon, du Bois, des Terreaux, de la Naz et de Saint-Genis, dit de Châtillon. Témoin, le 13 octobre 1532, au château du Châtelard (Titres Eschavannes), au testament d'Étiennette de Hugonin, veuve de Charles de Compey, puis de François de Ternier et alors femme de Jean de Châtillon. François de Menthon-Beaumont, son cousin, par son testament du 20 août 1534, lui fait un legs de 200 écus d'or, hypothéqué sur le mont de Salève, à Beaumont (1). Il eut, après 1534 (Inv^e Rossillon), un procès avec N^e Mathieu Grubaldy Molla Broglia à cause d'un fidéicommiss apposé au testament de N^e Antoine de Villo, coseigr de Farges, de qui Marin était héritier et notamment à cause du château de Farges. Il fut marié, le 18 juillet 1547 (Sommaire des Fiefs), en possession de la juridiction des Terreaux. Il passa reconnaissance, le 2 mars 1558, pour la maison-forte des Terreaux avec ses fonds et droits en dépendant, en suivant la reconnaissance passée par Bertrand Trombert (oncle de Marin), des biens précédés de Hugues Vèpre et, auparavant, de Berthet de Verbour et de Jeannette sa fille, femme de N^e Pierre de Villette, lequel les avait vendus au dit Hugues Vèpre, 1436, et annuellement des N^es d'Anthier, seigr des Terreaux. Le Conseil de Berne l'avait autorisé, le 30 mai 1547, à user, comme seigr des Terreaux, de la juridiction qu'il avait sur les hommes de Gaillard et à dresser des fourches patibulaires, conformément à l'inféodation faite à Etienne et Mermet d'Anthier en 1332. Il reconnaît aussi, le 2 mars 1558, tenir des Seigrs de Berne tout ce qui est spécifié dans les reconnaissances de Philibert, de Pierre et de Girard rière Gaillard et autres lieux, et, le 31 mai 1558, le Conseil de Berne, en possession de la juridiction des Terreaux et de la messellerie de tout le mandement. Il est, à la date du 30 mai 1554, cité, dans une reconnaissance de Louis de Grailly, comme possédant, par indivis, une partie du hief de Villagrands. Il était héritier et successeur de N^e Bon Trombert, et, en 1536 (Arch. Costa), possédait le quart de la juridiction de la seigneurie du Bois, juridiction dont les de Scionzier et les de Faulcon étaient aussi possesseurs en partie. Il ép., contrat dotal post-nuptial du 14 juillet 1539 (Inv^e Rossillon), Claudine, fille de Richard de Châtillon de Michaille et d'Armée de Menthon, celle-ci fille de Charles, seigr de Montrotier, et d'Anne d'Allinges (2). Marin teste, le 31 janvier 1559 (Arch. Thuyset), en faveur de ses deux fils, les substituants l'un à l'autre, puis ses filles, à charge, pour leurs fils, de nom et d'armes; puis les mâles de Jean d'Alby, mari d'Amblarde, pour une moitié et les enfants de Jean de Saconay, pour l'autre. Il était mort avant le 17 juin 1560, date à laquelle Claudine, veuve, au nom et comme tutrice de ses deux fils, vend à N^e Pierre et Daniel Silliman, de Genève, une pièce de terre au territoire de Bernex, dite le Clos de la Naz, près du chemin allant de Genève à Chancy.

Voir sa DESCENDANCE au TABLEAU VI.

VIII. JEAN-GABRIEL DE ROSSILLON DE CHATILLON, seigr des Terreaux et de Saint-Genis, haron de Gaillard (sic, 1611, Arch. Haute-Savoie); fils aîné. Cohéritier de Jean de Châtillon, son oncle. Dans les partages de l'hoirie paternelle qu'il fit avec son frère, le 13 septembre 1568 (Arch. Thuyset), il eut la maison des Terreaux avec tous les biens de Gaillard, le pont d'Etrambières « qui dépend de ladite maison », les maisons paternelles de Rossillon (sic), les maisons et biens de Saint-Genis, avec le pont de Chancy et les biens du dit lieu de Chancy. Les partages de l'hoirie de Jean de Châtillon, le 24 juin 1568, entre Diane et Hélène de Châtillon, Etienne de Saconay, Jean-Gabriel et Jacquemin de Rossillon, avaient laissé indivis entre Saconay et Rossillon les biens de leurs parts. Ceux-ci procédèrent à un premier partage le 12 mars 1572 (Arch. Thuyset), puis à un deuxième, le 22 mai 1574 (Ibid.), puis à un troisième, le 10 mai 1575 (Ibid.), ce dernier concernant la montagne du Salève. Les frères Rossillon et Etienne de Saconay transigent, le 20 août 1566 (Ibid.), avec Adriane de Bruel, veuve de Jean de Châtillon, au sujet de Villy. Le 5 décembre 1589 (Arch. de la Chambre des Comptes), Jean-Gabriel recut l'inféodation de la terre et seigneurie de Gaillard que le Duc de Savoie lui avait vendue pour le prix de 8.000 écus d'or d'Italie (Borins d'après le Sommaire des Fiefs), sous grâce de rachat perpétuel; revenu: 520 florins; « lesquels revenus et juridiction susdite la Chambre des Comptes a uny et incorporé à la seigneurie des Terreaux... sauf... et réservé les revenus et droits appartenant à ladite Altesse à cause du dit Gaillard, en la ville de Genève, sauf aussi le château et ville du dit Gaillard avec 30 toises de circonférence hors les murailles d'iceluy... » Jean-Gabriel ép. François de Lambert, dite de la Colliette, fille de Jean-François de Lambert et d'Antoinette de Menthon-Lornay, et veuve de N^e Marin d'Angerville de Mestral. Il teste le 4 octobre 1592 (Arch. Thuyset). Sa veuve vend, le 28 septembre 1611 (Arch. de la Haute-Savoie), un huitième de la juridiction et seigneurie du château de « Villiez » appartenant à elle et à ses deux fils, Hyéronime l'aîné et Hyéronime le puîné, à N^e Claude Vidonne de Chaumont, seigr de Charmoisy, Marclaz, Villier, Follet, etc.

TABLEAU VI. COMTES DE ROSSILLON, MARQUIS DE BERNEZZO, SEIGNEURS DE SAINT-GENIS, BRANCHE AINÉE.

VIII. JEAN-GABRIEL, VOIR SON ASCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU V.

Son Ex. HYÉRONIME DE ROSSILLON, comte de Rossillon, marquis de Bernizzo, seigr (baron, Arch. de Genève) de Saint-Genis, seigr des Terreaux en Genevois, baron du Bourget et de Ternier, seigr de Vilette (Arch. de Genève); conseiller d'Etat, gentilhomme de la Chambre, capitaine des gentilshommes archers savoysards de la Garde, maréchal général de camp, gouverneur de Montmélian, lieutenant général du comté de Nice, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, 1638. Par Patentes des 22 avril et 20 décembre 1607, enregistrées le 31 janvier 1608, le Duc Charles-Emmanuel confirma en faveur de Hyéronime l'inféodation qu'il avait prononcée, le 20 octobre 1606 (Arch. de la Chambre des Comptes), en faveur de Jean-Georges, de la mieux-value de la seigneurie du Bourget et de tout ce que le Duc s'était réservé sur cette seigneurie dans l'inféodation par lui faite, le 7 février 1589, à N^o Jean-François Berliet, 1^{er} président de la Chambre des Comptes de Savoie, savoir : le château et la juridiction sur les hommes du Bourget; ne se réservant que la souveraineté. Et c'est pour la somme de 8.000 écus d'or et en considération des services. Hyéronime vendit ses droits sur ladite terre du Bourget à N^o Jean d'Uvoley et à N^o Jean Berliet, cousins, héritiers de Jean-François Berliet, archevêque de Tarentaise, lesquels en furent mis en possession le 14 janvier 1623.

Le 20 juillet 1615, Patentes portant incorporation des fiefs et seigneuries de Gaillard, de Saint-Genis, des Terreaux et de Puthod (1), avec omnimode juridiction, sous le nom de Rossillon et érection du tout, en faveur de Hyéronime, en comté de Rossillon. Le 12 mai 1629 (Dufour et Rabut, Montmélian place forte), voulant récompenser le Comte de Rossillon qui s'était distingué en différentes occasions et dernièrement encore au siège d'Asti où il fut blessé d'un coup de mousquet, le Duc de Savoie lui vendit le fief de Bernexo, près Coni (Bernex en français), pour 6.000 ducats et en considération de la perte de ses biens et château, près de Genève, qui furent incendiés lors de l'attaque de cette ville, etc., et éleva ce fief au titre de marquisat.

Donataire de Jérôme de Lambert, son oncle, pour 4.000 écus d'or, le 31 octobre 1611, il reçut de Jérôme d'Angeville de Mestral, autre neveu et héritier du dit Lambert et frère utérin de Hyéronime de Rossillon, hypothèque des 4.000 écus sur la terre et baronnie de Ternier, vendue à Jérôme de Lambert par le Duc Charles-Emmanuel, pour 10.000 écus d'or, le 5 janvier 1589. Le 1^{er} septembre 1633 (Sommaire des Fiefs et Arch. Thuyset), Hyéronime échangea Ternier avec sa nièce, la Marquise de Rive. Mais celle-ci n'ayant pu le maintenir dans la possession des biens échangés qui avaient été repris par le Sieur de Roucas, Hyéronime reprit Ternier et, le 21 août 1635, le céda pour 4.000 écus d'or à Jean-Antoine de Rossillon, son cousin, qui l'acheta définitivement de Jérôme d'Angeville de Mestral pour 2.500 ducats, 4.000 écus d'or et 50 pistoles d'Espagne pour les épingle, le 9 mai 1636 (Arch. Thuyset). Le château était alors ruiné, mais il y avait une tour rebâtie par les Bernois.

Il ép., en 1615, Marguerite, fille naturelle de Dom Amédée de Savoie, marquis de Saint-Rambert, lui-même fils naturel d'Emmanuel-Philibert. Il teste le 30 juillet 1643 (Arch. Thuyset), substituant à ses fils Catherine de Rossillon, sa fille aînée, et ses enfants mâles par ordre de primogéniture avec les matériaux du château de Gaillard ruiné par les guerres (note de M^r le Chant Gonthier, Mémoires, de Sal., t. XXXIII, p. 96) (cf. article de Pierre, tabl. V, p. 252). Il ne faut pas confondre ce château avec le château des Terreaux, tout voisin, au hameau de Fossard, et dont les fossés se voient encore en cet endroit, près de la frontière genevoise (Communes de M^r Louis Blondel). Marguerite fut ensevelie à Saint-Dominique d'Annecy, le 6 mars 1667 (Chan^{ce} Mercier, Souvenirs historiques d'Annecy).

X. S. Ex. CHARLES-AMÉDÉE,

fils aîné, marquis, comte, baron et seigneur des dits lieux, premier capitaine des gentilshommes de la Garde du corps; lieutenant général des armées de S. A. R., conseiller d'Etat, chevalier de l'ordre de l'Annonciade en 1636. Après la mort de Pierre-François en 1651 (tabl. VII) et la même année, il revendit sur Antoinette de Rossillon et Marguerite de Rossillon-Lacigné, sa fille, trois fideicommiss, savoir : celui de Marin, son bis-aïeul, 31 janvier 1559, celui de Jean de Châtillon, 11 décembre 1563, et celui de Marguerite de Rossillon, marquise de Rive, 18 juillet 1637. Par sentence du S. S. S., du 6 mai 1659, on lui accorda la purification en sa faveur de deux fideicommiss. On lui refusa le fideicommiss Châtillon. En 1681, il obtint le fief de la Naz, du Bois et la moitié de la secrétairerie et châtellenie de Ternier. Le procès continuait pour le troisième fideicommiss, en 1688, après la mort d'Antoinette et de Marguerite, avec les filles de cette dernière, ses héritières universelles. En avril 1669 (Arch. de Genève, P. II., n^o 3568), il fit une demande pour obtenir l'autorisation de reconstruire le pont de Chaney, conformément aux stipulations de l'accord passé à ce sujet, en 1424, par Pierre de Rossillon. On ne voit pas la suite qui fut donnée à cette demande.

Il ép. 1^o, contrat dotal du 10 novembre 1640 (Arch. S. S. S.), Hélène de Michal la Palud, fille d'Aymé Michal, seigr de la Chabaudière; mariage du 6 novembre 1640 (R. P. de Lémenc). Elle fut mère en 1651 (R. P. de Saint-Léger). Elle mourut à la Visitation de Chambéry, le 18 février 1662 (Mss. Chappéron). Il ép. 2^o Jeanne Provana de qui il ne semble pas avoir eu d'enfants; et 3^o, contrat dotal du 20 novembre 1678, mariage du 26 (C^o de Seyssel-Cressieu, La Maison de Seyssel), Louise-Christine de Seyssel de Serraz. Il teste le 10 février 1691 (Arch. la Bâtie et Arch. Thuyset) et codicille le 13 (Arch. Thuyset); fait en sa maison de Châteaublanc. Le testament est ouvert le 25 août suivant.

JOSEPH-MARIE, né à Thonon le 4 décembre 1645 (Dictionnaire du clergé du diocèse de Genève-Annecy); légataire de son père, 1691; prêtre du 22 décembre 1689; membre de la Sainte Maison de Thonon, le 18 avril 1670; préfet de la Sainte Maison de Thonon de 1675 à 1713; mort âgé de 68 ans, le 26 mars 1713 (Abbé Lavanchy, la Sainte Maison de Thonon); qualifié marquis de Bernex par les Registres paroissiaux de Thonon. En son nom et comme curateur d'Albert-Eugène, son frère, « déjà absent des longtemps, quand même il se trouverait encore en vie », et aussi au nom de Salmatoris, Scarnafigi, Clermont et d'Onieu, il reprend le procès intenté par son père au sujet des fideicommiss et transige le 19 juillet 1700 (Arch. Thuyset). Il teste, le 9 mars 1713, en faveur de l'Évêque, son frère, lui substituant le Comte Gaspard-Ignace Salmatoris, son neveu, pour une moitié et, pour l'autre moitié, ses sœurs, la Marquise de Mont-Saint-Jean et la Comtesse de Douvres et Victoire de Scarnafigi, sa nièce.

XI. ALBERT-EUGÈNE, fils aîné; légataire et substitué à Gaspard dans le testament de son père. Le 23 août 1668 (Arch. Thuyset), Albert-Eugène, en considération du lustre du mariage de son père, fait à celui-ci donation de tous ses droits et prérogatives de primogéniture et tous autres en vertu de substitution, fideicommiss, etc. Disparu du pays. Au procès de Joseph-Marie ci-contre pour les fideicommiss, il est dit que, du vivant du Marquis, son père, Albert-Eugène « est sorti des Etats de S. A. R. en pays éloignés, lieux et temps dangereux, sans qu'on en aye eu aucune nouvelle ». La donation ci-dessus de 1668 et la naissance, en 1641, d'Albert-Eugène prouvent qu'il était déjà homme fait quand il quitta le pays.

GASPARD DE ROSSILLON, héritier universel de son père; baptisé à l'âge de 9 ans, le 19 décembre 1654 (R. P. de Saint-Léger); capitaine des arquebusiers de la Garde de S. M.; colonel du régiment de Chablais; maréchal général de camp, etc. Il ép., avant le 23 août 1668, Henriette, marquise Ponté, comtesse Scarnafigi, en faveur de qui il testa le 22 juillet 1693 (Arch. Thuyset), la nommant héritière universelle; mort sans enfants.

M^r MICHEL-GABRIEL-ANTOINE DE ROSSILLON DE BERNEZZO, évêque de Genève. Né à Thonon le 16 novembre 1657; fit profession chez les Chanoines réguliers de Saint-Antoine, 21 novembre 1673. Prêtre le 30 décembre 1681, professeur de théologie, supérieur de la maison de Toulouse, vicaire général de son ordre en Piémont, Lombardie et Catalogne. Nommé à l'évêché de Genève, vacant depuis deux ans, en 1697, il reçut ses bulles le 26 août 1697, et fut sacré à Turin le 6 octobre. Possesseur des Terreaux, de Gaillard, de Vilette, de la Naz, d'Ambilly, de Saint-Genis, du palais de Turin, etc.; il plaidait avec les Clavesana. En 1729, il échangea une partie de son fief de Chalonge contre une rente féodale dans la paroisse d'Usimens (Arch. Morand). Il mourut le 23 avril 1734 (Dictionnaire du clergé). Sa vie a été écrite par le P. C. Boudet, chanoine régulier de Saint-Antoine. Paris, 1731.

HYÉRONIME le jeune, baptisé le 1^{er} octobre 1593 (R. P. de Saint-Maurice d'Annecy); cohéritier de son père, 1592, qui le dit « non encore baptisé. D'après les Arch. Thuyset, le 3^e fils de Jean-Gabriel fut assassiné à Turin. Or Jean-Georges était sûrement l'aîné. Hyéronime le puîné aurait donc été aussi assassiné ?? En tout cas, pas en même temps que son frère, car il vivait en 1611; il était mort avant 1618.

IX. JEAN-GEORGES, seigneur de Rossillon et des Terreaux; premier page de la Chambre; fils aîné; assassiné à Turin en 1607. Par legs particulier, son père lui avait laissé la seigneurie de Gaillard. Par Patentes du... mars 1607, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, lui avait fait don, en récompense de ses bons services, de 5.000 écus d'or. Georges n'ayant pu jouir de ce bienfait « pour avoir été prévenu de mort soudaine et précipitée », le Duc, par Patentes du 20 avril, transféra ce don à Hyéronime, frère de Georges, et, par Patentes du 13 juin 1607 (Arch. Blonay), mnda à la Chambre des Comptes de mettre ledit Hyéronime en possession des biens levés et saisis au préjudice de l'avocat patrimonial Bouvier, pour la somme de 12.236 livres.

PÉRONNE, non encore mariée en 1592; son père lui fit un legs et la substitua à ses frères. Elle ép., en 1612 (Arch. Monthoux), Charles-Emmanuel, duc de Savoie, seigr et baron de Monthoux. Il teste le 12 mai 1655 (Arch. du Barrioz) et meurt en 1652. Elle teste le 20 mai 1648 (Ibid.) et meurt la même année.

(1) La rente due de Puthod avait été reconnue, le 18 août 1559 (Sommaire des Fiefs), par N^o Jacquemin Puthod en faveur des Seigneurs de Berno à cause du château de Gaillard et comprenait des cens, rentes, hommages, etc., vers Gaillard, Villigrand, Thonex, Purlinge, Montagny, Anully, Saint-André, Vilette, Mornez, Chavaney, Annemasse, Presinge, Meurier, Lullier, etc.; biens procédés du pieux de Nantua, de la chapelle Saint-Michel en l'église de Vilette, de la chapelle N^o-D^e en l'église de Thonex, de la cure d'Annemasse, etc. J'ignore comment elle parvint à Hyéronime de Rossillon; peut-être par André-Jacquemin, tableau V, que je crois fils d'un Puthod.

THOMAS-FRANÇOIS substitué à son frère; mort sans lignée.

ANTOINE DE ROSSILLON, baron de Saint-Genis (Guichenon).

MARIE, religieuse à Annecy (Guichenon).

CATHERINE MAURISE ép. le Marquis Charles Asinari de Clavesana, gouverneur de Mondovi (Guichenon).

CATHERINE, baptisée le 19 décembre 1660 (R. P. de Saint-Léger); légataire de son père en 1691; ép. le Comte ép. le Sénateur Comte Salmatoris, comte de Villard.

CHRISTINE ou JEANNE-CHRISTINE, née le 19 juin 1647 (Mss. Chappéron); légataire de son père, 1691; ép. le Comte Scarnafigi; cède ses droits à son frère.

ANTOINETTE-MARIE, baptisée le 18 août 1655; légataire de son père, 1691; contrat dotal du 28 octobre 1674 (Arch. Thuyset), Jean-Claude de Clermont, marquis de Mont-Saint-Jean. Veuve, elle teste le 11 janvier 1712 (Ibid.); elle vivait encore le 28 juin suivant.

MARIE-JEANNE (alias IGNACE)-BAPTISTE, née à Turin; légataire de son père pour 4.000 ducats quand elle se maria. Elle ép., contrat dotal du 6 janvier 1695 (Arch. la Bâtie), Guillaume d'Onieu, seigr de Douvres. Elle cède ses droits à Joseph-Antoine Asinari. Elle fut mère de 1697 à 1709 (R. P. de Saint-Léger). Elle teste le 30 avril 1739 (Arch. la Bâtie) et meurt, à 70 ans environ, le 26 mai 1745; testament ouvert le 27 mai.

Il^l Seigr DOM JOSEPH-EMMANUEL ASINARI, marquis de Bernex et de Clavesana, comte de Rossillon, petit-fils, par sa mère, de Hyéronime. En lui se vérifia la substitution opposée au testament du dit Hyéronime, 1643; il mourut avant 1734.

FRANÇOIS-AMÉDÉE SALMATORIS cède ses droits à Joseph-Antoine Asinari, marquis de Bernex.

JEAN-FRANÇOIS DE CLERMONT cèdent leurs droits à Joseph-Antoine Asinari, marquis de Bernex.

Reu^t FRANÇOIS-JÉRÔME DE CLERMONT LOUISE-VICTOIRE DE CLERMONT Elle ép. 1^o Gaspard de Livron, marquis d'Allemogne; 2^o Joseph-Augustin, comte Perret d'Hauteville.

Il^l Seigr Mess^{rs} JOSEPH-ANTOINE, marquis de Bernex et de Clavesana, comte de Rossillon; donna à ferme, le 3 décembre 1734 (Arch. Thonon), le revenu de son comté de Rossillon, soit Gaillard, Châteaublanc, Vilette, les Terreaux; puis vendit ledit comté, le 1^{er} avril 1737 (Arch. Thuyset), au Comte Muffat de Saint-Amour.

VIII. JEAN-JACQUEMIN, "DIT" SON ASCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU V.

MARGUERITE, légataire de son frère Charles-Emmanuel, 1615. Elle ép. Charles-Philibert Amblard de Vidomere, seigr de Nozey, contrat dotal du 21 (alias 20) janvier 1613 (Arch. Thuyset), où il est dit que le jour des noces fut le 28 avril 1596 (Ibid.). Elle teste le 24 décembre 1620, puis le 1er novembre 1624 (Arch. Morand). Il ép. 2e Philiberte de Juge.

IIIe et Rév^e Mess^{rs} DOM PIERRE-FRANÇOIS, seigr du Châtelard; légataire de son frère Charles-Emmanuel. Lettres de prêtrise du 10 avril 1604; chantre de Genève lors du codicille de son père en 1604; prieur du Saint-Sépulchre, 23 avril 1617 et doyen d'Ancey le 21 novembre 1620; prieur de Faulcon à Barcelonnette par dispense papale. Prieur de Saint-Pierre-de-Carruz, diocèse de Mont-réal, archevêché de Turin, de l'ordre de Saint-Benoît, par Bulles de l'an 1622; conseiller et annônier de Madame Royale en 1623 (Arch. Savoiron); chevalier grand-croix et conseiller de l'ordre des SS.-Maurice et Lazare; commandeur de la commanderie des Allinges en 1623. Il agit, le 24 mars 1612, comme mandataire de sa mère dans une contestation au sujet d'une maison sise à Ancey, devant l'église Saint-François (Arch. Thuyset). Il fait, le 1er septembre 1623 (Ibid.), une donation à ses neveu et nièce Jacques-Octave et Marguerite. Il fait, le 7 juillet 1628 (Arch. Haute-Savoie), réparer une maison à Ancey-le-Vieux, qu'il avait achetée de N^e Mathieu Roget en 1625. Il teste le 20 mai 1629 (Arch. Thuyset), nommé héritier universel Pierre-François, son neveu, et substitue les autres Rossillon. Il meurt, à Saint-Julien, le 9 décembre 1634 (Dictionnaire du clergé du diocèse de Genève et Ancey).

IX. JEAN-GABRIEL DE ROSSILLON DE CHATILLON, fils aîné, héritier universel de son père; seigneur du Châtelard, du Bois, de la Naz, coseigneur d'Augny; gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A. R.; colonel d'un régiment de gens de pied; capitaine de 50 chevaux-légers des ordonnances, par Patentes du 15 mars 1615 (Arch. Thuyset). Le 18 avril 1614 (Arch. Haute-Savoie), étant à Challonges, il intervient pour empêcher que la compagnie du Seigneur de Châteaufort, de passage, ne soit logée dans ce village. Le 3 septembre 1616, il achète, pour 22.676 fl., de Jérôme d'Angeville de Métral, seigneur de Chénex, le château et la terre de la Charnée en Bauges (Arch. Thuyset). Il ép. Lucinge de Saluces. Il était mort avant 1625.

JEAN-LOUIS, 2e fils, dit de la Naz, seigneurie que lui laissa son père; assassiné par les Genevois (vieille généalogie).

DE-NARDE, morte fille avant 1597.

N^e et G^e Seigr Mess^{rs} JEAN-ANTOINE DE ROSSILLON, dit de CHATILLON, seigneur du Bois et de la Naz (Arch. Monthou); baron de Ternier; chevalier des SS.-Maurice et Lazare; commandeur de Saint-Jacques de Montcalieri par Patentes du 24 juin 1629; chevalier d'honneur de la Souveraine Chambre des Comptes par Patentes du 27 (29) Capré; avril 1634; légataire de son frère Charles-Emmanuel en 1615. Il était destiné à l'ordre de Malte et son frère Charles-Emmanuel était chargé de lui servir une rente de 500 fl. ou bien de lui relâcher les biens advenus à Jacquemin de N^e Laurent de Rougemont. Il acheta, le 6 novembre 1631 (Arch. Thuyset), de N^e Michel Bertrier, la baronnie et seigneurie du Villard sous le mont Salève. Il fut baron de Ternier par la cession que lui fit son cousin Hyéronime de ses droits sur ladite baronnie, le 21 août 1635, et par l'achat qu'il fit de la baronnie, le 9 mai 1636, de Jérôme d'Angeville (Arch. Thuyset) (cf. article de Hyéronime). Il reçut des Lettres de grâce entières le 7 février 1646 (sic) pour avoir tué le Sieur de la Grave, de Genève, par rencontre en duel et avoir fait tuer le péager du Pont d'Arve. Il ép., le 20 janvier 1620, contrat dotal du 26 janvier (Arch. Viry), cérémonie nuptiale du 19 février 1624, Marie de Viry, fille de Mess^{rs} Jacques, Comte de Viry, et de Marguerite de Bouvens. Il teste le 10 février 1648 (Arch. Morand). Elle ép. 2e Gilbert de Lucinge, baron de Brisson, lieutenant général de la cavalerie du Pape. Elle teste, le 7 janvier 1653 (Titres Eschavannes), en faveur d'Antoinette de Rossillon, veuve de Pierre-François, et meurt le 9 janvier (R. P. de Viry).

CHARLES-EMMANUEL, Son père substitue son dernier fils, « dit le Baron pour ne lui avoir encore été imposé aucun nom de baptême », en ses châteaux et terres de Bruel, Challonges et Albetterre, et en tous ses biens de Semine et mandement de Seyssel. Il était, le 25 avril 1604 (Arch. la Fleche), sous la tutelle de sa mère et de son frère Jean-Gabriel. Il teste, à Turin, le 7 septembre 1615 (Arch. Thuyset), en faveur de son frère Jean-Gabriel; mort à Turin sans lignée.

FRANÇOISE-PÉRONNE DE ROSSILLON, religieuse à la Visitation le 8 septembre 1614 (Arch. Haute-Savoie).

MARGUERITE DE ROSSILLON DE CHATILLON, marquise de Riva, dame du Châtelard. Elle eut plusieurs enfants naturels de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui lui fit don du marquisat de Riva, en Piémont (1). Elle posséda un moment la baronnie de Ternier (cf. article de Hyéronime) et le Duc lui fit don, à elle et à son frère, le 31 octobre 1623, de la châtellenie du dit Ternier et de ses dépendances. Elle teste, le 18 juillet 1637 (Arch. Thuyset), en faveur de ses enfants, substituant les Rossillon et léguant à Charles-Gabriel-Christin, son neveu, tous ses biens de Savoie.

X. JACQUES-OCTAVE (ou OCTAVIEN) DE ROSSILLON, dit de CHATILLON, seigr du Châtelard, du Bois et de la Naz, de Bruel et d'Albetterre, coseigneur de Semine, etc., dit: le Marquis du Châtelard; deuxième écuyer de Son Altesse; capitaine d'une compagnie de cavalerie des ordonnances de Savoie. Il était, le 23 avril 1625 (Arch. Haute-Savoie), mineur, sous la tutelle de son oncle Pierre-François et faisait, à cette date, réparer sa maison-forte de Beynod située à Challonges. Il ép., contrat dotal du 23 février 1621 (Inv^{rs} Rossillon), Cornélie-Catherine, fille du Comte Antoine Possiasco de Piobè, gouverneur de Carmagnole. Il mourut en Piémont en 1629. Elle se remaria, avant le 8 janvier 1653, au Comte Jean-François de la Rovère, des Seigneurs de Vinovo, de qui elle eut des enfants.

MARGUERITE ép., contrat dotal du 24 février 1647, Claude de Thoyre, seigr de Choles. Elle était morte avant 1653. Son fils est légataire de sa grand-mère, Marie de Viry, pour 100 ducats.

III^e Seigr Mess^{rs} PIERRE-FRANÇOIS DE ROSSILLON, dit de CHATILLON, baron de Ternier, seigneur du Châtelard d'Augny, du Bois, de la Naz, Bruel, Albetterre, Challonges, coseigneur du Châtelard en Semine; conseiller d'Etat de S. A.; chevalier d'honneur de la Souveraine Chambre des Comptes par Patentes du 1er décembre 1645 (7 février 1646, Capré). Le 12 septembre 1650 (Arch. Thuyset), il achète de Jean-Charles de Seyssel, seigr de Cevins, la part comptant au vendeur et lui venant par Dames Biens et Héritage de Châtillon, feuves mère et tante du dit Seyssel, des châteaux, juridiction b^m. et b^e. terre et seigneurie du Châtelard en Semine, fiefs, rièrre-fiefs, hommes, hommages, rentes, etc., indivis avec le vendeur à forme des partages du 24 juin 1568; prix 8.000 ducats de 7 fl., 300 écus pour les épingles de Madame de Seyssel, et un cheval pour le Seigneur de Cevins, fils du vendeur. Il ép., avec dispense du 2^e et 3^e degrés, du 1^{er} octobre 1643 (Arch. Thuyset), contrat dotal du 4 janvier 1644 (Ibid.), Antoinette de Rossillon, sa nièce à la mode de Bretagne. Pierre-François meurt à Turin, le 31 janvier 1651. Elle se remaria avec Prosper, premier marquis de Lucinge. Elle fut, le 6 mars 1651, nommée tutrice de sa fille Marguerite alors âgée de 4 ans (Ibid.). Le 8 juillet 1666, Antoinette admoula la dime qu'elle percevoit rièrre Bernex, appelée la dime des Gentils (Arch. Thuyset).

OCTAVIE, légataire de sa mère pour 100 ducats; ép., contrat dotal du 20 avril 1641 (Arch. Thuyset), Claude-Antoine de Vaudrey, baron de Benenges et d'Amplierre, seigr de Rozières et de Fresnoy, de Besançon. Elle fut marraine en 1676 (R. P. de Saint-Léger). Elle et ses deux sœurs obtinrent le 4 janvier 1649 (Inv^{rs} Rossillon), 14 janvier 1649 (Pr. de M^{te} Sallier de la Tour, H. 195), rescision de leurs contrats dotaux pour cause de graves lésions.

CHARLOTTE-FRANÇOISE, légataire de sa mère pour 100 ducats; ép., contrat dotal du 20 février 1644 (Arch. Thuyset), Charles-Philibert de la Forêt, seigr de Saumont (Arch. Saumont). Elle fut mère en 1664 (R. P. de Saint-Léger); il meurt en 1674.

ANNE-MARGUERITE, religieuse Bernardine à la Roche; 1^{er} contrat d'entrée en religion du 27 décembre 1643 (Arch. Thuyset) et 2^e contrat du 28 août 1646 (Ibid.), cassant le premier. Sa sœur Antoinette fut son héritière.

ANTOINETTE, héritière universelle de Marie de Viry, sa grand-tante, 1653. Une lettre de sa mère, du 18 janvier 1653, dit qu'Antoinette est née le 24 janvier 1631. Elle ép. 1^{er} Pierre-François de Rossillon, son oncle à la mode de Bretagne; contrat dotal du 4 janvier 1644 (Arch. Thuyset); elle avait donc, à cette date, 13 ans moins 20 jours. Elle ép. 2^e, contrat dotal du 17 avril 1653 (Arch. Thuyset), « mariage projeté dès longtemps », Prosper, premier marquis de Lucinge. Elle teste, veuve, le 26 novembre 1697 (Ibid.), en faveur de ses petites-filles nées de Prosper, deuxième marquis de Lucinge, et de Marguerite de Rossillon, fille du 1^{er} mariage de ladite Antoinette; c'était son troisième testament. Elle meurt le 6 décembre suivant, à 77 ans (R. P. de Saint-Julien). (3) Elle avait testé 1^{er} le 8 avril 1662 et 2^e le 7 septembre 1677 (Arch. Thuyset) et avait scellé ces deux testaments de cachets dont le premier porte la couronne de comte, le deuxième, la couronne de marquis; tous les deux, les armoiries parti Lucinge et Rossillon; ce dernier parti ne présentant que la croix.

XI. CHARLES-GABRIEL-CRISTIN, seigneur du Bois, de la Naz, du Châtelard, d'Albetterre, de Challonges, de Bruel et de la Charnée; mort en Piémont, sans alliance, mineur de 25 ans, vers 1634. Sa sœur Antoinette fut son héritière universelle.

MARGUERITE, âgée de 4 ans le 6 mars 1651. Mite de Montbrison dans son acte de baptême; légataire, pour sa légitime, de grand-mère Marie de Viry. Elle ép., le 21 mai (R. P. de Saint-Julien), contrat dotal du 22 mai 1659 (Arch. Thuyset), Prosper-Antoine, deuxième marquis de Lucinge, comte de Montbrison, baron d'Arenthon, qui devint chevalier de l'ordre, etc. Il avait alors 15 ans et elle en avait à peine 13. Elle reçut les cérémonies baptismales, le 24 avril 1661, étant déjà mariée à N^e Prosper de Montbrison (R. P. de Saint-Julien). Elle mourut le 17 février 1694 (Ibid.). Il ép. 2^e Marguerite de Duyn-Mareschal, contrat dotal du 15 janvier 1701.

MARGUERITE DE ROSSILLON, dit Bruel-Elle, âgée d'environ 60 ans, de la paroisse de Chavanaz, est convoqué à Chamoout pour la nomination d'un tuteur aux enfants pupilles de feu N^e Roch de Machet et de feu Jeanne de Lathoy, enfants dont ledit Benoît est cousin issu de germain, 20 septembre 1690 (Arch. Cevins) (2).

MARIE-FRANÇOISE DE LUCINGE, cohéritière universelle de sa grand-mère; ép., contrat dotal du 23 janvier 1701 (Arch. Thuyset), Joseph-François de Mareschal, comte de la Valdère. C'est à lui qu'échut la baronnie de Ternier.

ANTOINETTE DE LUCINGE, cohéritière universelle de sa grand-mère; première dame d'honneur de la Duchesse. Elle ép., contrat dotal du 2 avril 1699 (Arch. Thuyset), Charles-Emmanuel de Compois, comte de Gerbois, marquis de Lucinge.

ANTOINETTE, fille de Benoît de Rossillon, ép. N^e François de Bellégère, fils d'Antoine, vivant le 6 août 1694.

ROSSOZ.
ROSTAN.
ROUGE.
ROUGEMONT.
ROULPH.
ROVENOZ.

Voir au SUPPLÉMENT.

(3) D'après ce dernier renseignement, elle serait donc née en 1620 ou 1621 et je serais disposé à croire cette date plus exacte que celle qui est fournie par la lettre de la mère d'Antoinette.

(1) Je regrette d'avoir à insister sur cet incident peu honorable de la généalogie de Rossillon; mais je ne puis me dispenser de signaler l'esprit tendancieux des pages consacrées à cette famille par César Duval (Ternier et Saint-Julien, p. 138 et suivantes). L'auteur laisse entendre que toute la gloire des Rossillon au XVII^e siècle est le résultat de l'inconduite de Marguerite. Cette conception l'auteur et satisfait son esprit jaloux parce qu'elle n'est pas à l'honneur des princes et de la noblesse. Il suffit de remarquer que César Duval n'a pas plus cherché à se rendre compte, par l'étude des dates, de la succession des événements de différente nature qui se rapportent aux membres de cette famille et de l'influence des uns sur les autres, qu'il n'a approfondi la généalogie elle-même de la famille de Rossillon (ce qu'il en dit est rempli d'erreurs). Il aurait pu s'assurer que la domination de Marguerite sur le cœur du Prince fut certainement la conséquence de la présence à la Cour de plusieurs membres de la famille de Rossillon qui y occupaient déjà des positions enviables et non l'origine de leur faveur. Marguerite avait poussé une dizaine d'années quand son oncle à la mode de Bretagne, Jean-Georges, alors âgé tout au plus de 35 ans, était de la part du Duc, en 1607, foljet, en récompense de ses services, d'un don de 5.000 écus d'or dont le Prince reporta l'attribution à Hyéronime, frère de Jean-Georges, celui-ci ayant été assassiné à la même époque. Ce n'est qu'en 1610 (Mans, Dieux froids) que Marguerite repul la seigneurie de Riva. Les deux colliers de l'Annonciade ne furent donnés ni à des membres de la branche aînée à laquelle elle appartenait, mais à son cousin issu de germain, appartenant à la branche cadette qui avait déjà bénéficié du don de 5.000 écus d'or. Les deux fils aînés de Marguerite sont morts, l'un en 1688, l'autre en 1685; ils ont donc dû naître vraisemblablement entre 1645 et 1620, ce qui correspond à l'attribution à leur mère du marquisat de Riva en 1619. La conclusion serait bien plus extraordinaire encore, si l'on se basait, pour le mariage du grand-père de Marguerite, sur la date fautive d'ailleurs, donnée par César Duval: 1591, vingt-huit ans seulement avant la grande faveur de sa petite-fille! Les frères de Marguerite, marié en 1621, mineur encore en 1625, avait dû naître en 1601 ou 1602, Marguerite, vers 1598-1600.

ROSSILLON (DE) DE GEMILLIEU

SEIGNEURS DE GEMILLIEU, EN SAVOIE, ET DE VIRIGNIN, EN BUGEY



P. : d'or à 2 fasces de sable (Guichenon).

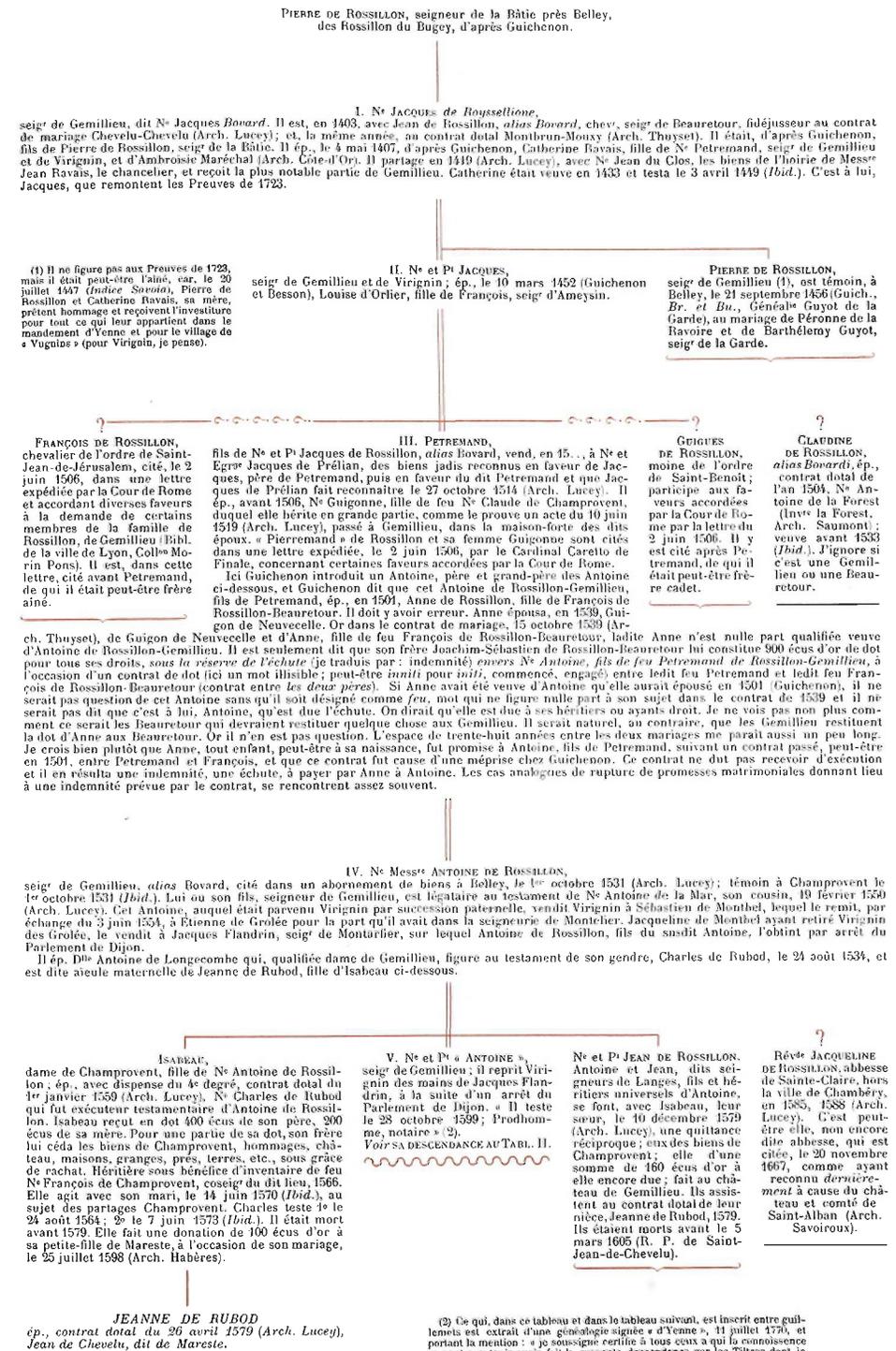


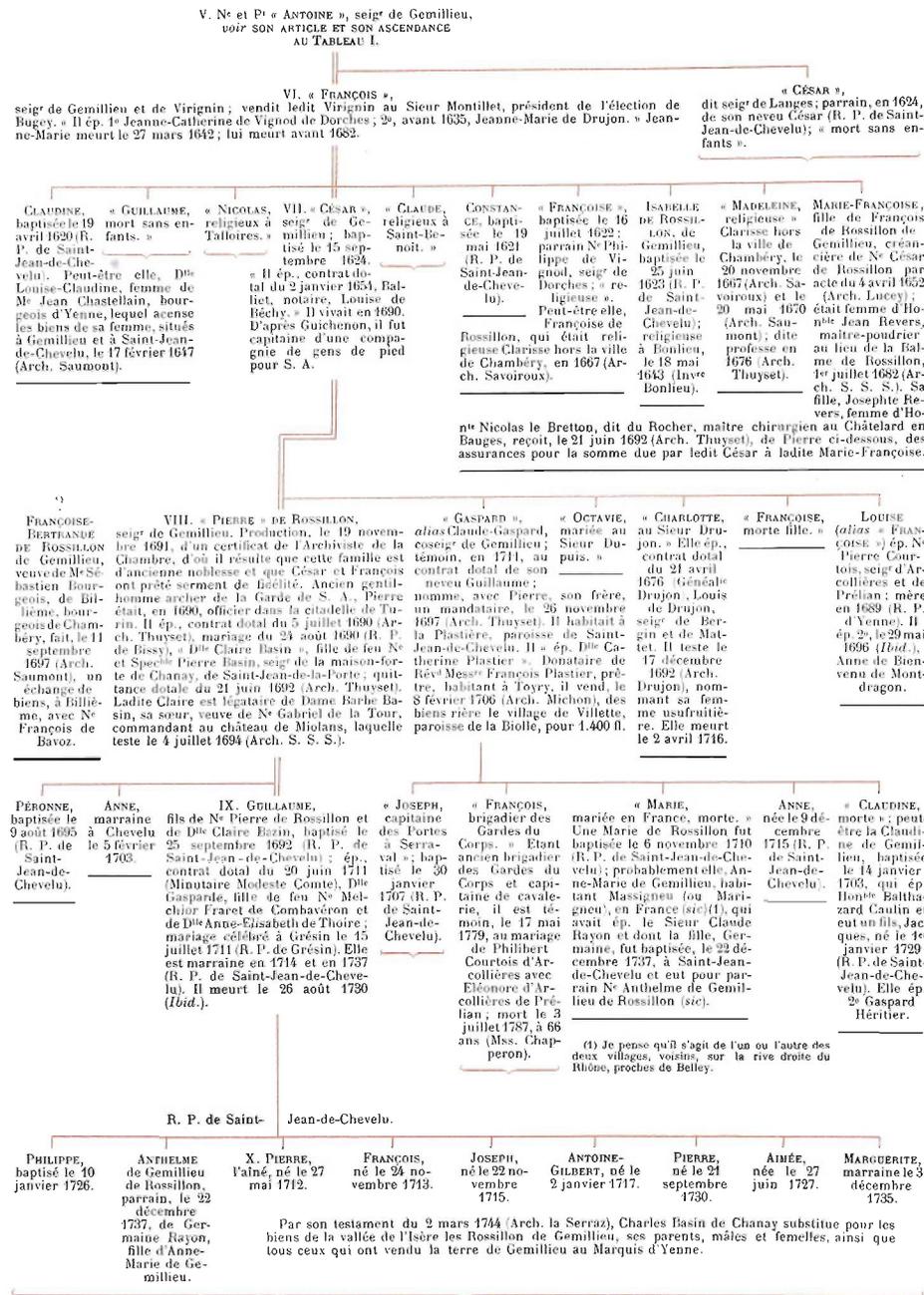
GUICHENON a donné, dans *Bresse et Bugey*, la généalogie des Rossillon, seigneurs de Gemillieu, paroisse de Saint-Jean-de-Chevelu, Savoie, lesquels sont issus des Rossillon, seigneurs de Beaufort, en Bugey. J'ai rencontré très peu de pièces originales concernant cette famille, et la généalogie qui est développée ci-après est basée sur les Preuves de 1723, complétées par quelques données extraites des Archives savoyardes, spécialement des Archives Lucey et Saumont. Ces deux généalogies ne sont pas d'accord en tous points. Guichenon a donné à Antoine, fils de Petremand (degrés IV et III), une alliance que je crois erronée pour des motifs que j'explique à l'article de Petremand. Cette erreur a dû entraîner, dans la généalogie de Guichenon, l'introduction d'un degré de filiation supplémentaire qui, à mon avis, n'existe pas. Les Rossillon de Beaufort et, par suite, ceux de Gemillieu sont-ils du même estoc que les Rossillon de Gex ? Rien ne le prouve absolument. Révérend du Mesnil et Guigie estiment que la chose est probable. Ils ne donnent pas les motifs de leur manière de voir : homonymie, je pense, de deux familles ayant vécu dans des régions très voisines. A la suite de Révérend du Mesnil, j'ai cité à l'article de Humbert, fils d'Étienne (tabl. I de la généalogie Rossillon de Gex), un fait qui peut être interprété comme venant à l'appui de la communauté d'origine, mais ne peut être considéré comme une preuve ; on ne trouve en aucun lieu la possession par les deux familles de biens tout voisins, parfois enchevêtrés, qui confirmerait cette thèse. L'homonymie n'est pas même basée sur un titre de seigneurie, puisque ni les membres de l'une ni les membres de l'autre des deux familles n'ont été, au moins pour les époques anciennes, qualifiés Seigneurs de Rossillon. On l'a vu pour les Rossillon de Gex ; quant au château de Rossillon en Bugey, il appartenait au Comte de Savoie dès le XIII^e siècle. (Cf. Guichenon, *Fiefs du Bugey*, p. 92, et Guigie, p. 326.)

En ce qui concerne les armoiries, leur similitude eut apporté un argument presque décisif ; leur complète dissemblance n'en apporte pas en sens contraire. Je laisse donc les Rossillon de Beaufort au Bugey où les a classés Guichenon et je ne donne ici les Rossillon de Gemillieu que comme possesseurs d'une seigneurie qui, jusqu'à leur extinction, les a rattachés au sol de la Savoie.

(Suit la généalogie.)

Doublets traits = Preuves de 1723.





Le Dictionnaire du clergé du diocèse de Genève-Anncey donne quatre de Rossillon nés à Pollieu et Faxieu, près Belley, au XVII^e siècle. Ce sont probablement des de Rossillon-Beauretour.

ROVORÉE (DE) ⁽¹⁾

(ROVOREA, RAVOREA, ROVEREA)

SEIGNEURS DE ROVORÉE, EN CHABLAIS, ET DE ROVORÉE, EN FAUCIGNY; DE LA VAL D'AULPS, DE CURSINGE, DE CERVENS, DE BONNEVAUX, D'YVOIRE, D'AVULLY, Etc. EN CHABLAIS; DU CREST, EN GENEVOIS; D'URTIERES, EN MAURIENNE; DE MONTBUIRON ET D'ATTIGNA, EN BRESSE; DE COPPET, DE LA ROCHE D'OLLON, DE SAINT-TRIPHON, DE LA VALLÉE DES ORMONTS, Etc., AU PAYS DE VAUD; DE GRANGES ET DE VOUVRY, EN VALAIS; DE GRANGETTE ET DE VILLARGHOD, AU PAYS DE ROMONT; DE BRISSOGNE, SARRE ET RHINS, AU DUCHÉ D'AOSTE, Etc.



P. : de gueules à la bande d'argent (ubique).

Les de Rovorée au pays du Valais ont porté : de gueules à la bande d'argent chargée d'une couronne d'azur en chef (Galiffe, d'Angreville); et : de gueules à la bande d'argent chargée d'une étoile d'azur en cœur et de deux couronnes de même, l'une en chef, l'autre en pointe (d'Angreville).

Cimier : un lion d'argent (Guichenon).

(1) Les nécessités de la mise en pages m'obligent à renvoyer l'article de la famille de Roussy de Sales après celui de la famille de Rovorée.



RIGNAIRE du Chablais où elle jouissait, dès le XI^e siècle, d'une position importante, la famille de Rovorée, qui a peut-être encore des représentants vivants, a cependant disparu depuis longtemps de la scène qui nous occupe en cet ouvrage. Peu de pièces originales la concernant nous sont parvenues. Grâce à l'*Inventaire des titres de l'Abbaye d'Aulps* qui a été dressé en 1736, il est toutefois possible de jeter quelque lumière sur la généalogie de cette famille durant les trois premiers siècles de son existence. D'autres l'ont fait avant nous. Guichenon, qui a publié une généalogie de Rovorée dans *Bresse et Bugey* (3^e partie, p. 332 et sq.), parle de ces titres mais il en tire peu de chose. Sa généalogie, trop sommaire, en ce qui nous intéresse, pour les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, ne comprend que l'ascendance de ceux des membres de cette famille qui possédèrent en France et en Bresse. Après lui, Ferdinand-Jean-Pierre-François de Rovcréa

(tabl. XI, degré XV) a établi, avec beaucoup de soin paraît-il, une généalogie d'après les titres de sa famille et aussi d'après les renseignements et mémoires à lui fournis, en 1725, par Dom de la Grange, supérieur de l'abbaye d'Aulps, qui avait « extrait des archives de l'abbaye tout ce qu'il avait pu rencontrer sur les Rovorée sans rien oublier ». Cette généalogie est conservée aux archives d'État, à Fribourg, collection Gremaud (1). Elle semble n'avoir laissé subsister aucun doute dans l'esprit de son auteur et déroule ses anneaux ininterrompus depuis le XI^e siècle. Nous ne la suivrons pas, bien que les tableaux ci-après fassent quelquefois mention de faits énoncés dans cette généalogie lorsque je ne trouve aucune raison d'en suspecter la véracité. MM^{rs} Du Mont, de Mülinen, André Corbaz et Meylan-Faure ont rédigé ou publié des études sur les Rovorée. Celle de M^r Meylan-Faure est particulièrement documentée sur la branche qui posséda les seigneuries de la Roche-d'Ollon, de Saint-Triphon et de la Vallée des Ormonts, en Suisse, et du Crest, en Chablais ; elle est insérée dans la *Revue Historique Vaudoise* de 1918. Celles de M^r Du Mont sont présentées sous forme de tableaux généalogiques qui reproduisent en grande partie la « Généalogie Rovorée » et d'analyses sommaires se rapportant à un assez grand nombre d'actes extraits des archives de la famille Rovorée (2). M^r Du Mont a complété et rectifié la « Généalogie Rovorée » aux données de laquelle il attribue le qualificatif de « fantastiques » pour ce qui a trait aux six ou sept premières générations, et l'a continuée jusqu'à nos jours.

Et cependant bien des points restent encore obscurs dans l'histoire de cette famille. Ils sont trop nombreux pour que je les énumère ici : je les ai indiqués nettement dans les tableaux.

M^r Baudi di Vesme, dont la thèse sur les origines de plusieurs familles importantes de l'ancien Duché de Savoie a été publiée à l'état d'ébauche par le Prince de Faucigny-Lucinge (cf. *Armorial*, t. V, p. 153), estimait que les Rovorée étaient de même estoc que les Faucigny, les Feterne, les d'Allinges, etc. Ce qui est certain, c'est que Gillion de Rovorée, avec Girard d'Allinges, participait à la fondation de l'abbaye d'Aulps vers 1094, en approuvant, comme copropriétaire du fief sur lequel était située l'abbaye, la donation faite en faveur de celle-ci par Humbert II, comte de Maurienne, et que, en 1207, une nouvelle approbation faite par *illis de Rovorea* vint corroborer la confirmation donnée par Thomas, comte de Maurienne, à la donation faite par *Umberto comite, avo patris sui*. Quelle que soit la conclusion que l'on pense être en droit de tirer de ces actes et d'autres considérations que l'on trouve exposées dans le livre du Prince de Faucigny-Lucinge sur la communauté d'origine des Rovorée et de la famille comitale de Savoie, il faut admettre que les Rovorée jouissaient à cette époque reculée d'une puissance morale et matérielle suffisante pour que nous les classions parmi les familles les plus considérables du Duché. Mais il semble que cette puissance ait disparu assez rapidement ; et le rôle joué par cette famille dans l'histoire de l'ancien Duché de Savoie n'est pas à comparer à celui d'autres familles, ses émules jadis, comme les d'Allinges, les Blonay, etc.

Le château de Rovorée, situé sur le bord du lac Léman entre Yvoire et Excevenex, a dû leur donner son nom. Mais à qui, en réalité, appartenait ledit château aux XII^e et XIII^e siècles ? Il est difficile de le savoir, car on ne trouve, avant 1309, aucun Rovorée qualifié : Seigneur de Rovorée (3).

Le 10 mai 1270 (Arch. de Turin), Béatrix, comtesse de Viennois et d'Albon, dame de Faucigny, et Jean, dauphin, comte des dits comtés, donnent en fief perpétuel à Mess^{rs} Guillaume de Rovorée, chev^r, le château de Rovorée, son mandement, ses appartenances, etc... Ne serait-ce pas là une simple rétrocession succédant à une donation antérieure du Seigneur au Prince et entraînant reconnaissance et hommage ? — En 1276, le château était, indûment paraît-il, entre les mains de Guillaume de Lucinge ou de ses enfants et Béatrix, dame de Faucigny, le réclamait et l'obtint, disant que le château *ad se jure domini pertinere*... Ne s'agirait-il pas ici du seul domaine direct, la possession utile du château restant aux Rovorée ? — Béatrix prêtait hommage au Comte de Savoie, le 27 mai 1293, à cause du *fief* de Rovorée... Cela n'est pas contraire à la possession en arrière-fief du dit château par les Rovorée. — Le 27 août 1307, la maison-forte de Rovorée était prise et détruite par Jacques du Quart, bailli de Chablais, pour le Comte de Savoie qui était alors en guerre contre le Comte de Genevois et le Sire de Faucigny.

(1) Je la désigne, dans le cours de ce travail, sous la forme : « Généalogie Rovorée », sans autre qualificatif.

(2) J'ai pu les consulter grâce à la très grande obligeance de M^r Raymond, archiviste d'État à Lausanne. Quant aux actes eux-mêmes, ils concernent, à très peu d'exceptions près, la seule branche des Rovorée du Valais-Vaudois.

(3) Cela tient peut-être à ce qu'un grand nombre d'actes des XII^e et XIII^e siècles concernant les Rovorée ne nous sont connus que par l'*Inventaire de l'abbaye d'Aulps* dans lequel les désignations sont très réduites, les filiations, j'en suis persuadé, très souvent écourtées, et les titres honorifiques absents.

Mais les actes d'hostilité s'exerçaient aussi bien contre les vassaux et leurs biens ; les Rovorée ont pu pâtir pour leur suzerain, le Dauphin. — Le 25 février 1309, Jean de Rovorée, chev^r, *seigr de Rovorée*, et son frère Raymond font entre eux un partage de biens paternels. Le *castrum de Ravorea* n'y semble pas compris ; il est cité, mais il n'est pas fait mention de sa ruine. — Cependant, deux ans plus tard, le 2 juin 1311, peut-être en dédommagement des pertes subies en 1307, ledit Jean de Rovorée échangeait avec le Dauphin sa *maison-forte de Rovorée*, bourg, mandement, appartenances, dépendances, etc., contre la maison-forte du Rosey, paroisse de Thiez, et des droits féodaux rière Mieussy. Dès lors on trouve, d'une façon continue, des Rovorée, seigneurs de Rovorée. Mais le titre ne s'applique plus au château des bords du Léman ; il s'agit d'une maison-forte avec terres, appartenances et dépendances situées dans les paroisses de Mieussy et de Marignier, maison d'abord non dénommée, mais qui a dû être bâtie ou transformée par les Rovorée aussitôt après l'échange de 1311 et à laquelle ils donnèrent leur nom (*voir* tabl. II). La branche qui porta le titre de cette seigneurie portait aussi celui de la seigneurie de Cursinge. Elle forma, à la suite d'acquisitions par alliance, la branche des seigneurs de Monthuiron et d'Attigna en Bresse, qui s'éteignit à la fin du XVII^e siècle. C'est de cette branche que Guichenon a traité dans *Bresse et Bugey*. Je pense qu'elle était la branche aînée.

Cependant le centre des possessions territoriales des membres de cette famille dès la plus haute antiquité avait toujours été la vallée d'Aulps, *de Alpibus*. Le nom de cette vallée a été porté par certains d'entre eux comme nom patronymique à la place du nom de Rovorée ou joint à celui-ci, et est même devenu caractéristique d'une des branches de la famille, éteinte à la fin du XIV^e siècle. Une autre branche, que je crois issue de cette dernière, acquit, au XIV^e siècle, la seigneurie du Crest au mandement de Jussy près Genève, puis, en 1343, la seigneurie de la Roche d'Ollon au Chablais-Vaudois. Ces Rovorée devinrent seigneurs de Saint-Triphon et de la vallée des Ormonts en 1404 et ils demeurèrent fixés en Suisse (1). D'après le *Burgerbuch* de Berne pour l'année 1920, le dernier de cette antique race vivait encore, à cette époque, à Cancellio (Italie).

Une quatrième branche, dont le point d'attache au tronc principal n'apparaît pas nettement, a possédé le château et la seigneurie d'Yvoire qui lui vinrent par une alliance Miolans-Urtières. On verra à l'annexe ci-après, p. 284, comment l'un des derniers de cette branche fut amené, par plusieurs parentés et à la suite d'héritages, à relever le nom de Boège qui s'éteignit de nouveau dans la personne de ses filles au début du XVI^e siècle. Le nom d'Essenevay (ou Excenevex) fut porté comme surnom par quelques membres de cette branche.

Je crois enfin que plusieurs personnages qualifiés « de Roverea d'Avusy » appartiennent à la famille de Rovorée.

(Suit la généalogie.)

(1) A partir de cette époque, ils n'appartiennent donc plus au Nobiliaire de Savoie. Mais comme mes prédécesseurs l'ont fait pour d'autres familles déjà parues en cet ouvrage et dont certaines branches avaient abandonné le pays d'origine, j'ai donné la filiation des Rovorée ou Rovcréa jusqu'à nos jours, telle que je l'ai trouvée rédigée par M^r Du Mont dont le travail n'a pas été imprimé et à qui je laisse tout l'honneur et le mérite.

SEIGNEURS DE ROVORÉE ET DE CURSINGE.

IV. JEAN DE ROVORÉE, voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.

V. GUILLAUME DE ROVORÉE, l'ainé, avait acheté de Dame Béatrix, veuve de Raymond de Rovorée, le 15 décembre 1324, la maison-forte du Biot et 4 livres de terre pour 87 livres genevoises (...)

Mess^{rs} GUILLAUME DE ROVORÉE, le cadet, chev^e seigr de Cursinge et de Braillass, coseigr de la Val d'Aulps. Il fait un albergement le 14 mars 1350 (...)

AYMON (ou Aymon), chanoine de Filly, fils de Mess^{rs} Jean de Rovorée, achète, le 2 mai 1322 (Arch. Thuyset), de Guillaume et Perrissod Picaud, de Rovorée, une pièce de vigne au territoire d'Exchard (...)

RICHARD, de la Ravoiré, prête hommage, le 9 octobre 1324 (Indice Savaria), à sentence du juge Genevois et Chablais (...)

MEJNET, cité le 4 dans la sentence de 1332. Destinée à l'inconscience ne pense qu'aucun des fils novembrait (...)

THOMAS, cité le 3e dans la sentence de 1332 et le 2e dans la ratification de l'Albergement de Genevois et Chablais (...)

AYMÉ, fils de Raymond de Rovorée. Le 6 mars 1332, Sentence ratifiée par Jean de Montegnier, juge de Genevois et Chablais (...)

ALÉSIE. Alisie et Henriette, sa sœur, se font donation réciproque de tous leurs biens, le 7 février 1345 (...)

HENRIETTE. Au nom d'Henriette et d'Alisie, sœurs, filles de feu Raymond de Rovorée, l'ainé, leur père, passe, le 14 mars 1347 (...)

MARGUERITE. ép. Mornet de la Motte. Le 13 janvier 1332 (...)

JEAN « de Thonia », nom probablement mal lu pour Rovia, soit Rovia pour Rovoria; fils donné de Guillaume de Rovorée, l'ainé. Il fut notaire et était mort avant 1388 (Arch. Chuyt).

VI. Egr^s N^o et P^o Mess^{rs} GUILLAUME DE ROVORÉE, chev^e, seigr de Cursinge, reçoit, le 14 septembre 1385 (Prot^o Arch. Camarés), investiture de la maison-forte de Cursinge et droits en dépendant (...)

FRANÇOIS, de Rovorée, reçoit, le 22 février 1384 (Indice Savaria et Arch. Chuyt), investiture de la maison-forte de Rovorée, rière Miussy (...)

FRANÇOISE, fille de feu Mess^{rs} Guillaume de Rovorez, chev^e, femme de Rodolphe de Cully, 1398 (Notes du Mont). Elle pourrait être de tout autre Guillaume de Guillaume (...)

PIERRE de Rovorée, naturel tuteur de Marie et Jeannette, filles de feu Nicod de Rovorée, mort avant 1434, qui eut deux filles, Marie et Jeannette, dont Pierre de Rovorée, naturel, fut le tuteur.

NICOD. La « Généalogie Rovorée » donne un Nicod, frère de Guillaume ci-contre, qui fut père de Guignes; lequel Nicod aurait testé le 7 août 1427 et serait mort sans lignée. Je n'ai ni retrouvé aucune indication au sujet de ce Nicod. Mais ce pourrait être lui, N^o Nicod de Rovorée, mort avant 1434, qui eut deux filles, Marie et Jeannette, dont Pierre de Rovorée, naturel, fut le tuteur.

FRANÇOIS, de Rovorée, reçoit, le 22 février 1384 (Indice Savaria et Arch. Chuyt), investiture de la maison-forte de Rovorée, rière Miussy (...)

NICOD de Rovorée, clerc, de Miussy, fils de Jean de « Thonia », donné du Seigr Guillaume de Rovorée, l'ainé, passe, le 14 mars 1388 (Arch. Chuyt), reconnaissance en faveur du Comte Amédée de Savoie, en arrière-fief, pour la maison-forte de Rovorée à Miussy. Il se reconnaît homme lige du dit Comte et tenir de lui en fief censit une maison à Miussy avec places et curtains, etc.; une partie des biens acquis par ledit Jean de « Thonia » de D. Guillaume du Nant, moine d'Aulps.

VII. Egr^s et P^o Chev^e Mess^{rs} GUY, ou GUIGUES, seigr de Rovorée (en la paroisse de Miussy), seigr de Cursinge et de Coppet, coseigr de la Val d'Aulps, héritier universel de son père; écuyer et conseiller du Duc de Savoie; cité souvent par Guichenon (Histoire de Savoie), comme présent à des actes importants des Princes. Guignes fut un des garants du traité de Fours en 1452. Le 16 avril 1447 (Protocoles de Cour, n^o 69, f^o 445), Guigon de Rovorée, seigr de Cursinge, fils de feu Guillaume de Rovorée, chev^e (4), reçoit l'investiture des châteaux, villa, village et biens féodaux de Cursinge et de la partie lui compétant du village de Reyroz (que l'Indice Savaria a transformé en « Remo »). Le 25 février 1424 (Indice Savaria), consignment fait par Guigon de Rovorée de certains hommes possédant fiefs, rières-fiefs, maisons et biens rière le Noyer et lieux circonvoisins pour les avoir acquis, avec toute la juridiction, des frères de annule (?) par instrument de ce jour. Le 23 février 1426 (Sommaire des Fiefs), Guigon, fils de feu Guillaume de Rovorée, seigr de Cursinge, reconnaît tenir en fief noble lige, paternel et ancien, sous hominage lige, des biens de son dit père qui furent d'Aymon de Molans, d'Etienne de Lucinge, d'Aymonnet et Pierre de Margencol et d'Etienne de Cervens. Le 15 juillet 1433 (Prot^o de Cour, n^o 73, f^o 487), le Duc Amédée fait donation à son fidèle scutifier et consiliarium Guignes de Rovorez qui, a suis puerilibus annis in hospitio nostro altius, die noctuque nobis student famulari et murum persistere gravitati, de la maison-forte de Cursinge avec m. et m. emp. et omne^s jur^s, tels que les possédait Girard de Nernier qui en avait fait par testament donation au Prince Philippe, fils du Duc, mais aussi tels qu'il les pourra tirer des mains de D^{ne} Philippine de Châtillon, veuve du dit Girard, qui, en vertu du testament de celui-ci, avait le droit de céder à qui elle voudrait 1.000 fl. p. p. sur ledit château. Guignes présente au Duc de Savoie le 20 octobre 1433 (Arch. Chuyt) (5). Exécuteur testamentaire de Mess^{rs} Rodolphe d'Allinges, le 22 mars 1441 (Arch. Viry). Le 18 janvier 1452 (Arch. Thuyset), il ratifie une transaction passée entre les coseigneurs de Cervens et le comte de Vallon; fait à Miussy, dans la maison-forte de « Ravorea ». Il y avait, entre Guigon de Rovorée et François de Langin, seigr de Veigy, des difficultés au sujet de l'office de châtelain du château de Gaillard; difficultés qui portaient préjudice à l'exécution de la justice dans l'île de Genève (1443-1458). Le Duc de Savoie envoie des instructions à ce sujet à son clerc de la Cour de Gaillard (Protocoles camer^o, n^o 47, f^o 83). Guignes teste le 18 août 1447, faisant, en faveur de l'abbaye d'Aulps, un legs de 300 fl. d'or pour l'achat d'un revenu de 15 fl. pour la célébration à perpétuité de trois messes par semaine (...)

FRANÇOISE, fille de feu Mess^{rs} Guillaume de Rovorez, chev^e, femme de Rodolphe de Cully, 1398 (Notes du Mont). Elle pourrait être de tout autre Guillaume de Guillaume (...)

FRANÇOISE, fille de feu Nicod de Rovorée, mort avant 1434, qui eut deux filles, Marie et Jeannette, dont Pierre de Rovorée, naturel, fut le tuteur.

GUIGONNE, substituée à son frère Guignes dans le testament de Guillaume, à charge de marier les filles de Guignes, s'il en est, et de leur donner une dot de 1.000 fl. La « Généalogie Rovorée » la dit femme de N. N. de Thoyre (?)

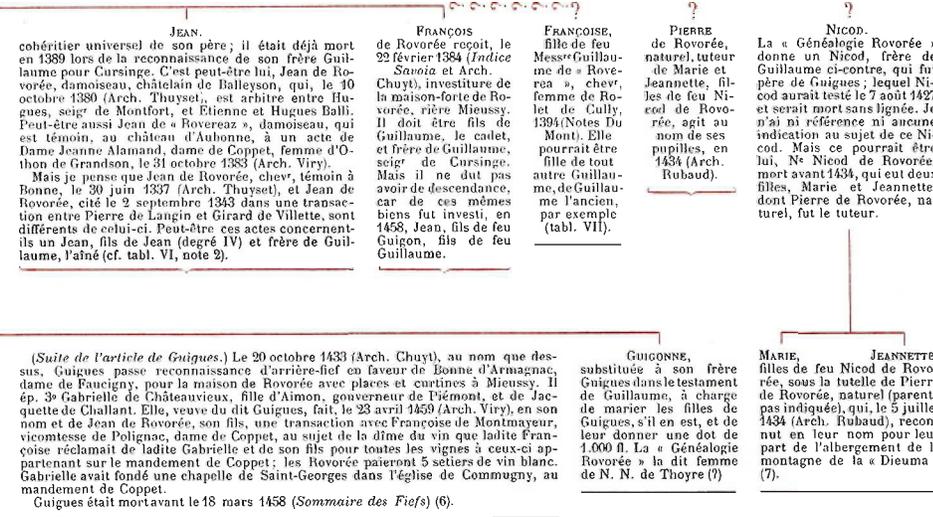
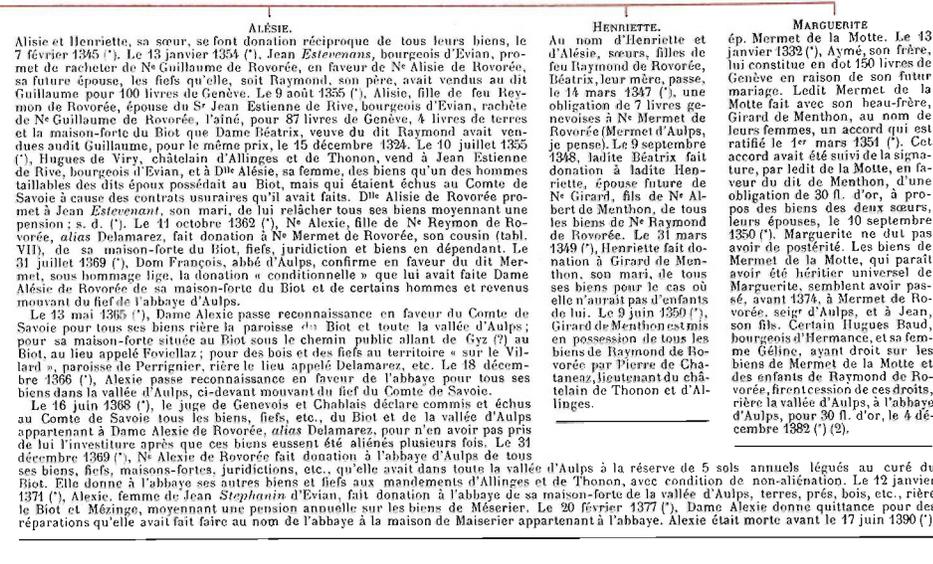
MARIE, filles de feu Nicod de Rovorée, sous la tutelle de Pierre de Rovorée, naturel (parenté pas indiquée), qui, le 5 juillet 1424 (Arch. Rubaud), reconnu en leur nom pour leur part de l'albergement de la montagne de la « Dieuma » (7).

JEANNETTE, reconnu en leur nom pour leur part de l'albergement de la montagne de la « Dieuma » (7).

voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

TABLEAU III.

(1) Guichenon et, après lui, la « Généalogie Rovorée » ont fait de Guillaume, le cadet, un neveu de Guillaume l'ainé. Rien ne l'indique. Nous savons, au contraire, qu'il y eut à cette époque deux Guillaume frères. Or les qualifications : l'ainé et le cadet sont toujours employées quand il s'agit de deux frères; autrement, elles sont remplacées par l'aîné et le jeune. A cette même époque, vivait un Guillaume de Rovorée, l'ancien; il ne faut pas le confondre avec Guillaume l'ainé; il appartenait à la branche d'Aulps (tableau VI).



(2) Dans l'analyse de cet acte, il est encore fait mention de deux autres filles de Raymond : Françoise et Béatrix. Je ne les ai rencontrées nulle part ailleurs. (3) Bien qu'il soit tentant, en s'inspirant de la « Généalogie Rovorée », d'identifier cette Marie avec une Marie de Rovorée, fille de Nicod, que la « Généalogie », donne comme femme à Jean, père de Guillaume, père de Guignes (erreur de filiation), je serais au contraire disposé à voir une Marie de la Ravoiré : 1^o en raison de la parenté du dit Guillaume avec les de Ravoiré, du fait de son premier mariage; 2^o à cause de l'orthographe Rovoria très nettement distincte, dans ce document original, de l'orthographe Rovorez employée en ce même acte pour Guillaume de Rovorez; orthographe Rovoria très expressément employée à cette époque par les membres de la famille de la Ravoiré (cf. tome V, page 90). Cette Marie pourrait être une fille de Guillaume, dit Banderet, de la Ravoiré, cousin germain de Catherine de la Ravoiré qui, dans son testament, substitua Guignes de Rovorez ci-contre. (4) Guichenon donne ce Guignes comme fils d'un Humbert et qualifie la filiation de certaine! (5) J'ignore quel bénéfice les Rovorez, seigrs de Cursinge, retirèrent de ces droits à eux concédés sur Cursinge; je n'ai plus trouvé trace de ce dernier nom chez les descendants de Guignes. Le Sommaire des Fiefs et l'Indice Savaria font de Cursinge et de Cursinge un mélange qui ne facilite pas les recherches. Les textes eux-mêmes portent souvent l'indication « Corsingium » pour Cursinge. — Voir encore l'article de Aymon, tableau I. (6) Le 6 avril 1453 (Arch. Thuyset), M^o Pierre, clerc, fils de feu N^o Guigon de Bavoira (et aussi Ravorea), est nommé recteur de la chapelle Saint-Blaise à Boège dont le patronat appartenait à N^o Antelme de Montvignard. Il me paraît difficile que ceci s'applique à un fils de Guignes, seigr de Cursinge. Mais il me paraît plus difficile encore que cela s'applique à Pierre, fils de Guignes de tableaux X et Y. (7) Savoir, par suite de lecture ou de transcription, la même montagne que celle de l'Hilma, à Miussy, de l'albergement de laquelle il est question dans la note 4 du tableau II ? on pourrait alors y voir l'indication d'une parenté proche entre Nicod et Guillaume (degré VI). Cette tutelle confiée à un naturel fait penser que Nicod était peut-être aussi, frère de Pierre ?

TABLEAU V. SEIGNEURS DE MONTBUIRON ET D'ATTIGNA.

VIII. N. et P. Mess^{rs} JEAN DE ROVORÉE, chev., seigr de Cursinge, de Rovorée et de Montbuiiron, né de Blanche de Genève (voir son ASCENDANCE au TABLEAU IV). Il est fidéjusseur, le 13 juillet 1444 (Arch. Saint-Jorioz), au contrat dotal de Pierre Rigaud et de Marguerite de Crescherel. Le 18 mars 1458 (Ibid. Savoye), il reçoit l'investiture de la maison-forte de Rovorée rière Mieussy, juridiction, hommes, hommages, fiefs, revenus, cens, servis, terres, prés, vignes, etc., et de 10 livres annuelles qu'il perçoit rière la grangerie du Sapey, à cause des dispositions testamentaires de feu Guigon, son père, dans la paroisse de Marigny. Il en reçoit une nouvelle investiture le 4 septembre 1465 (Arch. Chuyt). Il est témoin, le 28 avril 1463, au contrat dotal de son frère François avec Marguerite de Langin. Le 9 octobre 1478 (Arch. Thuyset), il reconnaît devoir à Discret Nicod Put, bourgeois de Cluses, 50 fl. qu'il hypothèque sur l'office de châtellenie et de cléricature qu'il a dans la paroisse de Mieussy. Le 6 octobre 1483 (Ibid.), il est témoin, à Boège, avec François de Rovorée, tous deux seigrs de Cursinge et de Rovorée, à une vente faite par Claudine, sœur de Jean de Montbuiiron, laquellle, le 6 juillet 1456 (Arch. Thuyset), avec son mari et sa sœur Catherine, femme de François de Rovorée, ratifie une transaction passée, le 3 mai 1456, avec Jean de Montvagnard, leur beau-frère; fait au château de Cursinge (1).

Jeann ép. 2^e Louise, fille de Claude de Menthon, seigr de Montrotier, laquelle ép. 2^e, le 19 janvier 1493 (Arch. Thuyset), Jean, coseigr de Lucinge et d'Arenthon.

(Tout ce qui suit, à moins d'indication contraire, est extrait de Guichenon, Bresse et Bugy, 3^e partie, p. 335 et sq.)

JEANNE (1^{er} lit) ép., le 1^{er} mai 1480, Perceval de la Balme, seigr de Mars en Dauphiné (« Généalogie Rovorée »). IX. GEORGES (1^{er} lit), seigr de Rovorée et de Montbuiiron. Avec son oncle François, il vend, le 10 mai 1492 (Arch. Viry), à Amélie, baron de Viry, tous leurs biens au mandement de Coppel pour 2.100 fl. d'or. Il ép., au château de Pères en Bresse, le 15 avril 1488, Jeanne de Brugnion, fille de Jacques de Brugnion, seigr de Saint-Martin en Gâtinais, de Fleix et de Bachelay au comté de Bourgogne. D'après la « Généalogie Rovorée », le contrat dotal serait du 28 octobre 1497. Reconnaissances en sa faveur du 13 mai 1487 et du 7 mai 1493 (Arch. Chuyt). Il reçoit des reconnaissances à cause de Mieussy, le 11 juin 1513 (Ibid.).

X. JEAN-FRANÇOIS, écuyer, seigr de Rovorée et de Montbuiiron. Il ép. 1^o, le 18 juillet 1515, Jeanne, fille de Guillaume de Nancuyse, seigr de Bolla, la Verrouse et la Grange, et de Gabrielle de Feurs; 2^o, le 30 avril 1513, Jacqueline de Rougemont, dame d'honneur de la Duchesse de Lorraine, fille de Gaspard, seigr de Pierrefort, en Méconnais. Elle était veuve de Claude de la Bastie. Il prête arrière-fief au Duc de Savoie, le 16 juin 1501 (Arch. Chuyt). Il reconnaît pour les biens qu'il tient à Mieussy sous hommage lige, noble, pat. et ant. le 28, alias 24, novembre 1507 (Arch. Chuyt). Il reçoit des reconnaissances rière Mieussy, le 11 janvier 1515 (Ibid.). Il fait hommage pour Montbuiiron au roi François 1^{er}, le 5 avril 1536.

MARTIN (2^e lit), chev de Saint-Jean-de-Jérusalem. CHARLOTTE (1^{er} lit) ép., contrat dotal du 9 novembre 1549, Jacques de la Fléchère, seigr des Clefs. Elle hérite Rovorée (Mieussy) de son frère Antoine et porta cette seigneurie chez les la Fléchère. XI. ANTOINE (1^{er} lit), seigr de Rovorée, mort sans lignée. Antoine et Charlotte sont légataires au testament de N^o Seigr Philibert de Nancuyse, seigr de la Grange et de Visémont, frère de Jeanne (Arch. d'Habères).

CHARLES, mort jeune. RENÉ, gendarme de la compagnie du Sieur d'Albigny, fut tué à l'Escalade en 1602. AARON, capitaine d'une compagnie de carabins sous le Duc de Malvenne; mort au siège de Verdun. JEAN, seigr de Rovorée, écuyer, seigr de la Falconbigny, fut tué à la bataille de Marston, le 17 août 1563. XII. LOUIS DE ROVORÉE, seigr de Montbuiiron, d'Attigna et de la Polière, capitaine d'une compagnie de gens de pied de Savoie; le service du Duc de Savoie. Il ép. Anne, fille de Marc de Vachon, seigr de Vurey, Escotier et Cimendres en Dauphiné, et d'Isabeau de Chintré, dame de Bellegarde. ANTOINE, enseigné de compagnie de gens de pied de Savoie; capitaine de 100 chevau-légers pour S. A.; maître de camp d'Infanterie en Savoie; prisonnier à l'Escalade en 1602 et mis à mort. Il ép. Philiberte-Gaspard de Montfercanon au siège d'Ostende. PHILIBERT (2^e lit), écuyer, seigr de Montbuiiron. Il ép. Claudine de Lyohard, fille de Claude de Lyohard, seigr du Châtelard de la Botte et de la Palu, panetier et gentilhomme ordinaire du Roi François 1^{er}, et d'Isabeau de Châteaufort de Lascaris; contrat dotal du 7 octobre 1563. Il teste le 30 septembre 1606 (« Généalogie Rovorée »).

JEANNE, la « Généalogie Rovorée » la qualifie Jean. ANNE, ép. Guillemette de Malvert, écuyer, seigr de Vaugri-neuse. ISABEAU (ou Rovorée-Isabelle) ép. Jean-François de Lucinge, seigr de Gy. XIII. JOSEPH-GUILAUME DE ROVORÉE, écuyer, seigr des dits lieux, commandant d'une compagnie au Régiment de Dôle; s'est distingué dans plusieurs guerres. Il ép. Marie, fille de Salomon Bouton, écuyer, seigr de la Tournelle, etc., en Bourgogne, et de Philiberte Garadeur, de la maison de l'Écluse en Beaujolais. Ledit Joseph-Guillaume, sa mère, Anne de Vachon, et sa sœur Isabeau, alors veuve du Sieur de Gy, font, le 2 avril 1646 (Arch. de l'Ain), une fondation en faveur des Dominicains de Bourg.

ANNE-CLÉMENTINE. JEANNE. XIV. LOUIS, N. N., fils, non encore baptisé, 1650 (Guichenon). Mort avant le baptême (« Généalogie Rovorée »). En lui finit cette branche de Savoie et de Bresse ».

(1) Guichenon et, après lui, la « Généalogie Rovorée » disent que Jeanne était fille de Marie de Châteaufort, deuxième femme de Pierre de Montbuiiron. La chose est vraisemblable, car les biens de Cervens et d'Avully, venant de Jeanne d'Avully, première femme du dit Pierre, semblent être venus par héritage à Catherine de Montbuiiron, femme de François de Rovorée, et non à ladite Jeanne.

(2) Car la parenté qui en résulterait entre Simon et les Compey serait bien éloignée pour mériter à Guillaume de Compey le titre de *avunculus*. Une autre circonstance doit attirer notre attention. François, fils de Simon, pour épouser Hugonin de Viry, eut besoin d'une dispense qui fut accordée par le Pape Innocent VI, l'an V de son pontificat, en 1357 (Arch. Viry). Or Hugonin était arrière-petit-fils de Guillaume de Viry et d'Isabelle, fille de Ramus de Ternier (Arch. Viry), tandis que Guillaume de Rovorée (tabl. II, degré IV) avait épousé Ramusie de Ternier, Isabelle et Ramusie pouvaient être sœurs — les dates concordent — et il était alors nécessaire d'obtenir une dispense du 4^e degré pour le mariage d'Hugonin et de Ramusie si Jean était fils de Guillaume et frère d'autre Jean (tabl. II, degré IV), seigr de Rovorée (Mieussy) et du Boscy (paroisse de Thiez). Et je rapproche cette dernière observation de fait que Simon, père de François, rédigeait son testament à la Crête-sur-Achey, paroisse de Thiez. Je dois dire cependant que Jean et Mermet, père et oncle de Simon, ne paraissent nulle part dans les actes de Jean et de Raymond, fils de Guillaume; il se pourrait que Jean, père de Simon, fut le fils et non le frère de Jean, seigr de Cursinge et de Rovorée; les dates le permettent, et c'est, je crois, la vraie solution. Enfin, dernière et non moins importante remarque: Hugonin fut, par acte du 12 septembre 1390 (Arch. Viry), légataire universel de sa femme François de Rovorée; en outre, Hugonin mourut sans descendance mâle en 1396. Or Galois de Viry, seul frère et probablement héritier d'Hugonin, était, avant 1380, seigr du Boscy (Arch. Savoyens). N'en faut-il pas conclure que François, unique enfant de Simon de Rovorée, eut le Boscy au héritage de son père et le porta chez les Viry? Et ceci serait une nouvelle confirmation de ce fait que Jean, père de Simon, serait fils de Jean qui reçut le Boscy dans l'échange qu'il fit en 1311 avec le Dauphin. Les substitutions insérées au testament de Simon ne peuvent être considérées comme s'opposant à cette transmission du Boscy, car on sait que ces dispositions, toujours attachées au moment de leur mise à exécution, donnaient chaque fois lieu à des transactions qui modifiaient complètement la face des choses et les droits des intéressés. Mermet, oncle de Simon, pourrait être identifié avec Guillaume, laizé, qu'on trouve qualifié Mermet dans son contrat dotal de 1327.

Cette proche parenté des Rovorée et des Viry par le moyen des D^{ms} de Ternier explique: 1^o que Guillaume de Rovorée, époux de Ramusie, fut désigné comme arbitre dans le contrat de mariage de Guillaume de Viry, fille d'Isabelle de Ternier; 2^o que Guillaume de Rovorée, arrière-petit-fils de Ramusie, fut choisi comme exécuteur testamentaire par Richard de Viry, petit-fils d'Isabelle, et frère cadette de Viry dont la fille, Léonore de Longen, épousa ledit Guillaume; 3^o que Guy de Rovorée, fils du même Guillaume, fut exécuteur testamentaire de Rodolphe d'Allinges, petit-fils par sa mère de Galois de Viry; 4^o que, parmi les N^{os} possédant fief dans la châtellenie de Châtillon (Char' Lavard, Cluses et le Faucigny, Act' Sal^{te}, t. XI, p. 65), soient cités, à la même époque, Guillaume de Rovorée (tabl. III, degré V), les enfants de Simon de Rovorée et les enfants de Graton de Viry (ces derniers appartenant à la branche cadette des Viry et ne se reliant à la branche aînée d'Hugonin que par Guillaume de Viry, leur premier aïeul commun, et Isabelle de Ternier de qui ils étaient arrière-petits-fils, comme le dit Hugonin).

TABLEAU VI. FRAGMENTS.

N^o Seigr JEAN DE ROVORÉE, chev., mort avant 1356; aurait peut-être épousé une Compey, sœur de Guillaume de Compey, *avunculus* de Simon ci-dessous (1). La « Généalogie Rovorée » donne un Simon et son frère Guillaume, sibi d'Aulps, comme descendants de Jordan, fils de Pierre (tabl. I). Elle ne donne aucune référence. Cependant il faut remarquer que ce Jordan avait ép. une Compey.... Serait-ce de là que viendrait la parenté? C'est fort douteux (2). Je crois bien plutôt que Jean était fils de Jean (degré IV, tabl. II) et que sa femme était probablement une Compey. N^o Mess^{rs} Jean de Rovorée, chev., est arbitre dans une transaction, avec son frère Mermet, le 29 août 1335 (Arch. Thuyset).

N^o Seigr SIMON DE ROVORÉE, chev., est témoin, à Fillinges, le 13 mai 1346 (Arch. Thuyset), à une transaction entre Jean du Fresnoy et Girard, son fils. Il teste le 23 octobre 1356 (Arch. de Cour, paguet Cluses), le 8 avril 1350 d'après l'Inventaire de l'abbaye d'Aulps. Il lègue à N^o Seigr Guillaume de Compey, seigr de Compey, *contracto suo carissimò*, tous les hommes, hommages, rentes, tailles, cens et possessions, avec m. et m. emp. et omni^o jur^o depuis la ville de Cluses en dessus, tels qu'ils ont été concédés au testateur par Mess^{rs} Humbert de Cholay, feu Seigr du Pont de Boringe. Si Guillaume était déjà mort, ces biens iraient à Simon, fils de Pierre de Compey, celui-ci fils du dit Mess^{rs} Guillaume et, à défaut de Simon, au dit Pierre et à ses mâles. Guillaume est aussi substitué à Mermet de Rovorée, oncle de Simon, pour la moitié des biens qui auraient dû revenir à celui-ci; fait au « Crest-sur-Achey » (la Crête-sur-Achey, paroisse de Thiez) dans la maison des Religieux du Reposoir. D'après la « Généalogie Rovorée », Simon, descendant de Jordan, vivait en 1338 et fit, par son testament, un legs à l'abbaye d'Aulps. D'après les Manuscrits Besson et les Arch. Thuyset, Simon ép. Isabelle de Lucinge; les conventions matrimoniales de sa fille semblent le confirmer. Mais Besson énumère à ce sujet une série de faits qu'il est impossible de concilier à cause des dates. Dans une transaction que fit ladite Isabelle, le 2 août 1365 (Arch. Lucinge), avec son frère Humbert de Lucinge, il est question de son contrat de mariage avec Simon de Rovorée, et elle y est dite veuve de Pierre d'Estavayer. Celui-ci fut peut-être son deuxième mari et non son premier (cf. t. II, p. 331).

FRANÇOISE, fille de Simon; héritière universelle de son père, si elle meurt en pupillarité ou si ses mâles meurent sans descendance, Simon lui substitue Guillaume de Compey pour une moitié et Mermet de Rovorée, *patrum suum carissimum*, pour l'autre moitié. Le 24 février 1356 (Mss. Besson), à Thonon, son mariage est traité par N^o Humbert, fils de feu Etienne de Lucinge, chev., avec Hugonin, fils d'Amélie de Viry (alors châtelain de Thonon et des Allinges). Elle y est dite fille de feu Simon et, en outre, les dispositions du testament de Simon montrent que cet acte est certainement antérieur au mariage. Je crois donc qu'il faudrait reculer à 1357 ou 1358 la date des conventions matrimoniales; 1357 concorde d'ailleurs avec la date de la dispense accordée par le Pape pour le mariage (Arch. Viry); dans tous les cas, le 19 septembre 1360 (Pièce originale des Arch. Viry), François, fille de feu Simon de Rovorée, damoiseau, et femme de Hugues de Viry, *dilectissimi viri sui*, fait donation au dit Hugues de tous ses biens meubles et immeubles, où qu'ils se trouvent; fait au château d'Allinges-le-Vieux. Elle mourut avant 1362.

JACQUEMET « DE ROVEREA », dit grand-père de Jeannet, lequel était le père de Jeannette et Mermette, le 5 septembre 1430 (Arch. de Genève).

ÉTIENNE « DE ROVEREA », châtelain du Vuache pour N^o et P^o Seigr Philippe de Vienne, seigr du Vuache, concède des biens en allbergement; fait au château du Vuache le 12 juillet 1347 (Arch. Morand). C'est peut-être le même Etienne « de Roverea », châtelain de Saccoux pour Guillaume de Compey, chev., en 1352 (Galiffe); et encore Etienne de Rovorée, damoiseau, en 1359 (Ibid.), dit châtelain de Ternier en juillet 1359 (Arch. Viry). MERMIER « DE ROVEREA », d'Avusy, mort avant 1429, père de Jeannet ci-dessous. C'est peut-être lui, châtelain du Vuache le 5 janvier 1355; il était alors depuis huit ou neuf ans, en raison de dettes contractées envers lui par N^o Philippe de Vienne (Arch. Morand). Peut-être aussi châtelain de Ternier en 1349-1354 (Arch. Viry). Comme châtelain du Vuache, il fait, le 5 janvier 1355, un accord avec Hugonin, Jean et Henri, fils de N^o et P^o Seigr Philippe de Vienne, chev., seigr de Pougny et du Vuache. Mermet de Rovorée, citoyen de Genève, transige, en 1359 (Galiffe), avec Humbert de Pillier, prêtre de Saint-Victor. Mermet de Rovorée de Genève, étant à Châtillon, au château, le 20 mars 1359 (Arch. Cambrésis), reconnaît devoir 1.500 fl. d'or à François de Médicis, de *Querio*, citoyen de Genève, qui les lui avait prêtés. Un Mermet de Rovorée est cité à plusieurs reprises, vers 1400, dans la « suite » de Girard de Ternier, aux comptes du châtelain de Ternier (Arch. Thuyset).

JEAN DE ROVORÉE, châtelain de Ternier en 1384 (Arch. Viry); mort vers 1385; il est à cette époque question de ses héritiers. Il ne peut donc être identifié avec Johannet, fils de Mermet, lequel vivait en 1425. JOHANNET « DE ROVEREA », damoiseau, d'Avusy, reconnaît devoir, le 18 juillet 1421 (Arch. Viry), à Amélie et à Guillaume de Viry, 22 florins d'or à lui prêtés, pour lesquels il hypothèque des revenus rière Songy et Malagny. Il achète des biens au territoire de Fenières, à février 1425 (Arch. de Genève); fait à Avusy. C'est peut-être lui, Jean de Rovorée, damoiseau, que l'on trouve témoin à divers actes, en 1425 et 1427, à la Joux, à Chancy et à Genève. Ses enfants sont dits consanguins des N^{os} frères d'Anthier et placés sous la tutelle de Pierre Beynod de Cloysia (Galiffe). Il était mort avant 1429 (Ibid.). C'est à ces Rovorée, je pense, qu'il est fait allusion, lorsque, le 29 mai 1410, il est parlé, dans un abornement, rière Pougny près du Rhône, des terres *ilorum de Roverea* (Arch. Thuyset).

ROLET « DE ROVEREA », père de Péronnette ci-dessous, mort avant 1444. JEANNETTE, fille de feu Jeannet de Rovorée, d'Avusy, font, le 17 novembre 1429 (Arch. de Genève), par leur procureur, un accord avec Saint-Victor. Jeannette était, en 1461 (Galiffe), femme de Jean Guillent, de Vublens, habitant Avusy, damoiseau. Elle est encore citée, femme du même, le 6 juin 1436 (Arch. de Genève). MERMETTE, fille de feu Jeannet de Rovorée, fait, avec sa sœur, un acte, le 15 septembre 1430 (Arch. de Genève). Jeannet y est dit petit-fils de Jacquemet de Roverea. HENRI-JEANNET « DE ROVEREA », damoiseau, fait un acte, à Avully (près Avusy), le 17 septembre 1426 (Galiffe). Je crois qu'il faut comprendre: Henri, fils de Jeannet.

PÉRONNETTE, fille de feu Rolet de Roverea, femme, en 1444, de N^o Petremand Vidomine de Chaumont.

N. B. On trouve encore dans Galiffe et aux Archives de Genève un certain nombre de personnages habitant, soit Ternier, soit Thônex, Corsier, Vendœuvres, etc., dont les liens de parenté peuvent être établis pour quelques-uns d'entre eux et qui s'appellent tous « DE RAVOREA ». Aucun n'est qualifié noble. Ils sortent donc du cadre de cet ouvrage. Je noteraï cependant, en passant, un Pierre de « Ravorea », du diocèse de Genève, était marié à Thomase Cavelli, fille de feu Guillaume Cavelli, d'Olon, en 1422-1429; et son frère, Discret Aymon de Ravorea, vivait dans sa maison, à « Villar », paroisse d'« Herchant », diocèse de Genève. Or ladite Thomase avait comme procureur N^o Aymon de Rovorée, probablement son parent, comme arrière-petit-fils d'Alexie Cavelli (voir Tabl. IX).

Il est à remarquer que tous ceux qui figurent au fragment ci-dessus s'appellent « DE ROVEREA », y compris Rolet, qui n'est pas dit noble, mais que l'alliance de sa fille et l'orthographe de son nom m'ont fait placer ici.

ROVORÉE D'EXENEVEY, ET SEIGNEURS D'YVOIRE ET D'AVULLY.

Le 13 des kalendes de juin 1317, Jean, Mermeta et Stephania, avec leur père Jean et leur oncle Raymond, vendent à Mermet Boejet, donzel, leurs droits et fiefs dans les mandements d'Aubonne et de Morgé et dans la paroisse de Lavigny pour 20 livres genevoises (Arch. cant. vaudoises d'après M^r Du Mont).

Mess^{rs} ETIENNE « de Essenevey », chapelain, fils de feu Jean de Rovorée, partage avec son frère, février 1325, ses biens paternels et maternels.

ROVORÉE (DE)

III. JEAN DE ROVORÉE (?), voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II, degré III.

RAYMOND, voir TABLEAU II, degré III.

IV. JEAN DE ROVORÉE, chev., partage avec son frère, en 1325, des biens à Féchy, Aubonne, Alamand (Reconnaisances pour Aubonne, Arch. cantonales vaudoises d'après M^r Du Mont). Il est peut-être le grand-père de Jacques d'Essenevey qui était, en 1405, en différend avec les Nernier et doit être identifié avec Jacques de Rovorée ci-dessous.

V. GUILLAUME « de Essenevey », damoiseau, partage avec son frère, en 1325, des biens à Féchy, Aubonne, Alamand (Reconnaisances pour Aubonne, Arch. cantonales vaudoises d'après M^r Du Mont). Il est peut-être le grand-père de Jacques d'Essenevey qui était, en 1405, en différend avec les Nernier et doit être identifié avec Jacques de Rovorée ci-dessous.

VI. AMÉDÉE DE ROVORÉE,

mort avant le 7 juin 1437 (Sommaire des Fiefs), était père de Jacques de Rovorée qui reconnaît en faveur du Duc de Savoie pour le vidomnat de Fêterne. Il est possible qu'il soit père de Jacques ci-dessous, seigr d'Yvoire; la répétition de son nom chez les fils et petits-fils du dit Jacques peut être une indication; mais je n'en ai aucune preuve. Le surnom « de Essenevey » porté par Jacques ci-dessous pourrait faire penser qu'Amédée, père possible du dit Jacques, était lui-même un fils de Guillaume « de Essenevey » ci-dessus. Aucun document ne nous met sur la voie d'une autre ascendance pour Jacques, seigr d'Yvoire.

VII. Mess^{rs} JACQUES DE ROVORÉE, alias « de Essenevey », chev., seigr d'Yvoire, ép. 1^o Antoinette de Miolans-Urtières, fille d'Aymar de Miolans-Urtières et sœur d'Antoine de Prince qui, le 31 décembre 1366 (Arch. Morand), donne au dit Antoine, en augmentation de fief, le château, territoire et mandement d'Yvoire avec m. et m. emp. et omne jus tant au territoire de Rovorée qu'ailleurs. Antoine de Miolans mourut sans héritier avant 1402 et Antoinette fut son héritière. Antoinette reçoit, le 20 septembre 1402, à Nyon (Protocoles de Cour, n^o 68, f^o 96), en présence et de l'autorisation de son mari, inféodation et investiture du fief, du château, chapellenie, mandement, juridiction et autres appartenances d'Yvoire et le Comte lui fait remise de toutes commises et écoutes à lui dues (?). Le 3 novembre 1415 (Arch. Thuyset), Jacques de Rovorée, au nom de sa femme, passe reconnaissance en faveur de l'Évêque et cède à cause de la vallée d'Urtières, maisons, prés, bois, hommes, hommages, etc., excepté le donjon et la juridiction de la vallée qu'il tient en fief du Comte de Savoie. Les deux époux en reçoivent investiture le 18 août 1419 (Indice Savoia) (?). Jacques « de Essenevey » était, le 13 avril 1405 (Arch. Thuyset), en différend avec Girard et Pierre de Nernier — sans qu'on puisse voir le motif du différend — et confiait ses intérêts en cette affaire à Guillaume de Rovorée, seigr de Cursinge. Le 28 juillet 1435 (Ibid.), Mess^{rs} Jacques de Rovorée, chev., seigr d'Yvoire, en son nom et comme administrateur de Mess^{rs} Amédée, chev., Humbert et Laurent ses fils (dits ailleurs: nés d'Antoinette de Miolans-Urtières), demande que le Prince lui fasse délivrer la copie des reconnaissances passées, le 6 août 1359 et le 30 décembre 1365, par les sœurs de Nernier, attendu qu'il s'est élevé des différends avec les seigneurs de Nernier à cause des bois que ceux-ci tiennent du Comte à Yvoire et qui ont été exceptés de l'inféodation donnée par le Comte à Antolme (pour Antoine) de Miolans, seigr d'Urtières. Jacques ép. 2^o Jaquemette de Boège, dame d'Avully, fille de Jean de Boège et de Françoise d'Avully, qui, le 23 mai 1441 (Protocoles de Cour, province Chablais, paquet 2, Avully, 3.), veuve du dit Jacques (et probablement sans enfants), en considération des bienfaits dont elle est redevable au Duc Louis, lui fait donation de sa maison-forte d'Avully avec ses droits et appartenances, terres, prés, etc., depuis l'eau de la Dranse en dedà, soit du côté de Genève, dans la terre de Faucigny et ailleurs, se réservant l'usufruit et 600 fl. d'or à disposer par testament. Le Duc remettra, en outre, 300 fl. d'or à Jean, bâtard d'Avully, et le légitimera. Le 29 juillet suivant (Ibid., Avully, n^o 4), Jaquemette vend au Duc, pour 3.000 fl. et sous certaines charges comme dessus, ledit château d'Avully (3 bis). Jaquemette était en procès avec Louis, seigr de Lagin, au sujet de sa juridiction sur ses hommes d'Avully et, le 2 août 1447 (Arch. Thuyset), déboutée de ses plaintes à ce sujet. Elle dut, le 21 mars 1460 (Ibid.), vendre des biens rière Boège, Burdiggin, etc., pour subvenir aux frais de son procès. Encore vivante le 26 mai 1461, elle était morte avant 1469 (4).

MICHALETTE, fille de feu Jacques de Rovorée, fils de feu Amédée, reconnaît, le 20 mai 1461 (Sommaire des Fiefs), tenir du Duc Louis, en fief noble sous hommage, le tiers des bans et vidomnat de Fêterne, une rente féodale rière Fêterne, émoluments, appartenances et dépendances (5).

VIII. Mess^{rs} AMÉDÉE DE ROVORÉE, chev., seigr d'Urtières, fils aîné, cité le premier et dit chevalier, en 1435, dans la requête faite par Jacques, son père, concernant Yvoire. Amédée est seigr de la Chambre, fait subhaster sur lui, le 31 août 1469 (Arch. Savoiron), des vignes à Bonvillaret, lieu dit: au Fornel. Il ép. Marguerite de Saint-Germain, veuve avant 1471 et dite dame des Urtières au contrat de mariage de Louise, sa fille. C'est peut-être lui, Amédée d'Urtières, chef de lance dans l'expédition de Milan, 1426-1427, et qui était membre de la Chambre des Comptes (sic), en 1454, selon M^r Foray.

LAURENT, 3^e fils, sous l'administration de son père en 1435 (Arch. Thuyset).

JEANNE, fille d'Antoinette (Du Mont), ép., contrat dotal fait à Chambriey du 10 octobre 1422 (Du Mont, Arch. Rovorée), Gabriel de Dugn, fils de Jean, seigr de Confiens et frère d'Antoine, seigr de Bex Villaraymon, seigr des Eschines; fait au château des Urtières.

MARGUERITE, ép., contrat dotal antérieur au 2 février 1444 (Arch. Savoiron), de l'autorité d'Amédée, son frère, qui lui constitue une dot de 4.000 florins, N^o Jean de qui est témoin au dit contrat. Veuve et tutrice de ses enfants en 1441 et 1448 (Du Mont).

LOUISE DE ROVORÉE « de Urtieris » ép. 1^o, contrat dotal du 17 août 1461, Amédée de Beauvoir, seigr de Yvrascelin et Verzin (?); 2^o, contrat dotal du 13 novembre 1471 (Arch. Thuyset), passé au château d'Urtières, Etienne de Blonay, seigr de Maxilly, chev. Elle se constitue en dot 750 écus d'or à elle donnes par Amédée, son frère; plus 150 pour les vêtements, plus l'augment résultant de son premier mariage; plus 500 écus d'or vieux à elle donnés par Dame Antonie de Bessico, alias d'Arlen, dame de Domasson; plus 500 écus d'or neufs à elle donnés par Jean, seigr d'Aphon, au diocèse de Clermont. Blonay lui assure un augment de 1.600 fl. d'or et 400 pour les joyaux, pour lesquels il hypothèque ses biens de Maxilly.

AYMON, coseigr des Urtières, nommé dans les Procédures sur ses droits à Louis, comte de la Chambre; il était mort avant le 14 août 1499. C'est peut-être lui Aymon d'Urtières que Louis de Seyssel retenait prisonnier après avoir pris de force le château d'Antepremont, en 1471.

IX. AMÉDÉE, seigr des Urtières, nommé dans les Procédures sur ses droits à Louis, comte de la Chambre; il était mort avant le 14 août 1499. C'est peut-être lui Amédée d'Urtières, chef de lance dans l'expédition de Milan, 1426-1427, et qui était membre de la Chambre des Comptes (sic), en 1454, selon M^r Foray.

JEAN DE BOÈGE, seigr d'Avully, appelé aussi quelquefois: de Rovorée, dit de Boège; frère de Pierre de Rovorée qui l'institue légataire dans son testament de 1490. Le 8 mars 1469 (Sommaire des Fiefs), il reconnaît tenir du Duc de Savoie, en fief noble, lige, paternel et ancien, les biens procédés de Jean d'Avully, et ensuite de Françoise d'Avully, puis de Jaquemette de Boège (8). Le 4 janvier 1474 (Arch. Cour), il reçoit investiture pour tous ses biens quelconques. Il mourut avant 1499. Il avait ép. D^{ne} Antoinette de Chignin, laquelle, avec Philiberte, leur fille, et Georges d'Antioche, mari de celle-ci, vendit, le 11 mars 1499 (Arch. Costal), à N^o Boniface de Saint-Michel, citoyen de Genève, le château d'Avully avec toutes ses appartenances pour le prix de 8.600 fl.; fait au château d'Yvoire. Antoinette teste le 22 juillet 1511 (?), ind^o 14^e (Arch. Thuyset).

AMBLARD, seigr d'Yvoire, fils de feu Humbert, reconnaît, le 16 mai 1469 (Sommaire des Fiefs), tenir d'Amédée de Savoie, le château et ville d'Yvoire et appartenances, des biens procédés d'Aymar (pour Antoine, fils d'Aymar), seigr d'Yvoire et d'Urtières, ensuite d'Antoinette, sa fille (sœur), aïeule paternelle du reconnaissant, et enfin d'Humbert de Rovorée. Il possédait, en 1471, comme seigr d'Yvoire, des droits de pêche indivis avec les Neuvocelle, coseigr de Nernier. Il plaide, en 1487 (Invs^{rs} Rossillon), avec Jean de Rossillon, son beau-frère, pour la dot de Louise de Rovorée, sa sœur, femme de ce dernier. Il teste (Sommaire des Fiefs) en faveur de N^o Jacques de Poypon qui était probablement son proche parent. Jacques était fils de Pierre de Poypon et d'Alexie de Verdon. Amblard, seigr d'Yvoire (sans autre indication), est un des pleiges du traité de Feurs, 1452. J'en conclus que son père était mort à cette date. Amblard était mort avant le 17 février 1490.

PIERRE, fils de feu Humbert de Rovorée, seigr d'Yvoire, vend, le 12 juin 1474 (Arch. Thuyset), à N^o Pierre Floret, secrétaire ducal, la moitié, indivise avec N^o Jacques de Bellegarde, de 54 coupes de froment dues rière Bons et Brens. Il ép. Philiberte, fille de Specht Jean Chabod, seigr de Lescheraine et de Villeneuve, près Chambéry. Il teste le 8 septembre 1490 (Arch. Thuyset), veut être enseveli dans l'église Sainte-Claire de Genève, comme héritier son posthume et substitue Philibert, Pierre et Girard de Rossillon, ses neveux, fils de sa sœur Louise. Il lègue à son frère très cher, N^o et P^o Jean de Boège, seigr d'Avully, Néplaz, la moitié de l'usufruit de tous les revenus, servis, tributs, hommages, etc., du dit Yvoire, sa vie durant seulement, le tout devant être remis ensuite à l'héritier universel; et ce, avec obligation pour ledit Jean de Boège, son frère, de participer pour moitié au rachat, avec l'héritier universel. Jacques de Poypon, alias Néplaz, avait acheté de Louis, comte de la Chambre, tout ce que celui-ci possédait in castro, villa, loco, territorio et mandamento aquarie et qui, possédé jadis par N^o Amblard de Rovorée, seigr d'Yvoire, était parvenu au dit Comte en vertu d'une sentence du Duc et d'une transaction entre ledit Comte, ledit Amblard et ses frères, du 11 janvier 1475 (9). Jacques fut mis lorsqu'il aurait été payé de 4.600 fl. à lui dus. Le 17 février 1490 (Arch. de Genève, Prot^{rs} Favier), Pierre de Rovorée promet à N^o Henri Emerici, alias d'Espagne, bourgeois de Genève de lui rendre ces mêmes biens dès qu'il les aurait rachetés et ledit Emerici remit à Pierre 15.000 fl. pour leur prix. Bien que, dans cet acte, Pierre parle d'employer, en cas de besoin, les moyens juridiques pour obtenir ce rachat, cet accord ne semble pas avoir atteint directement son but, puisque, sept mois après, lors de son testament, Pierre n'avait pas encore racheté Yvoire. Mais il tement son but, puisque, sept mois après, lors de son testament, Pierre n'avait pas encore racheté Yvoire. Mais il semble qu'il l'ait atteint à plus longue échéance et, au moins en partie, suivant les desirs du testateur de 1490, puisque Antoine Champion, évêque de Genève, tuteur du fils de Jacques de Poypon, vendit, le 4 avril 1494 (Sommaire des Fiefs), Yvoire à Georges d'Antioche qui était le neveu par alliance du dit Pierre, ayant épousé Philiberte, fille de Jean de Boège, légataire de son frère Pierre. Quant à Henri Emerici, il n'acheta pas Yvoire, mais sa fille, Angèle et son gendre, Boniface de Saint-Michel, achetèrent Avully des héritiers du dit Jean de Boège (10).

AYMONNETTE, fille de feu Jean de Boège. Elle est, par lettres de l'Évêque de Genève, en date du 29 novembre 1504 (Arch. Thuyset), confirmées par la Pénitencierie de Rome, relevée de l'observation d'une transaction passée par ses sœurs, non autrement nommées.

X. PHILIBERTE DE BOÈGE, dite de Rovorée, femme de N^o et P^o Georges d'Antioche, seigr d'Yvoire, coseigr de Nernier, qui, le 4 avril 1498 (Sommaire des Fiefs), rachète Yvoire du fils de Jacques de Poypon. Philiberte de Rovorée, fille de feu N^o et P^o Jean de Rovorée, dit de Boège, seigr d'Avully, teste le 22 février 1503 (Arch. Nernier), veut être enseveli dans l'église paroissiale d'Yvoire, dans le tombeau de ses prédécesseurs de Rovorée; fait des legs à sa mère, à Guillerminne, sa sœur, comme héritier universel Georges d'Antioche, son mari. Ce dernier fut héritier universel de sa belle-mère Antoinette de Chignin, Philiberte étant morte avant le testament de celle-ci.

XI. PHILIBERTE DE BOÈGE, dite de Rovorée, femme de N^o et P^o Georges d'Antioche, seigr d'Yvoire, coseigr de Nernier, qui, le 4 avril 1498 (Sommaire des Fiefs), rachète Yvoire du fils de Jacques de Poypon. Philiberte de Rovorée, fille de feu N^o et P^o Jean de Rovorée, dit de Boège, seigr d'Avully, teste le 22 février 1503 (Arch. Nernier), veut être enseveli dans l'église paroissiale d'Yvoire, dans le tombeau de ses prédécesseurs de Rovorée; fait des legs à sa mère, à Guillerminne, sa sœur, comme héritier universel Georges d'Antioche, son mari. Ce dernier fut héritier universel de sa belle-mère Antoinette de Chignin, Philiberte étant morte avant le testament de celle-ci.

TABLEAU VII.

(1) Rien, sinon l'existence de son frère Raymond et Pignorance où je suis d'autre descendance de ce Jean, ne m'indique qu'il est le père de Jean, chev^r, Stephania et Mermeta. Je dois dire cependant que, en comparant ce qui est dit ci-dessus à l'article Rolet de Excenevey, à ce qui est dit au Tableau VIII concernant la parenté Rovorée-Margencel et en admettant que ledit Rolet est très proche parent, probablement frère de Guillaume, petit-fils de Jean de Rovorée, lequel est frère de Girard, je suis amené à penser que ma solution doit être bien près de la vérité. (2) Le Sommaire des Fiefs dit que cette investiture est du 20 décembre, ce qui est faux. En outre, le Sommaire des Fiefs et l'Indice Savoia qualifient Antoinette de veuve à cette époque: c'est une deuxième erreur. Jacques y est dit « de Essenevey » et « de Senevay ». L'acte est passé: in domo seu albergoria curard, in comera qua curare solitus est dominus comas. (3) Je ne répète pas ici tout ce qui a déjà été consigné à l'article Miolans-Urtières (tome IV, p. 44 et 45) au sujet des époux Rovorée-Miolas et concerne particulièrement l'hoirie Miolans et les biens des environs de Miolans.

ROLET de « Excenevey », bourgeois de Thonon, est témoin, le 13 novembre 1335 (Arch. Thuyset), avec François de Viry, châtelain d'Allinges et de Thonon, Nicod de Rovorée, etc., au testament passé à Thonon, dans la maison du dit Nicol (peut-être oncle à la mode de Bretagne de Rolet, cf. tabl. VIII), de Jaquemette, veuve d'Anserme Bonet, bourgeois de Thonon, laquelle comme héritier universel Jean de Margencel, damoiseau.

(3 bis) Ces deux actes sont inscrits au Sommaire des Fiefs. Mais l'analyse qui en est donnée est exactement l'inverse de la réalité. Dans ces deux cas, c'est Jaquemette qui donne et vend et jamais elle qui reçoit. Mais il m'est impossible d'accorder ces actes avec les événements subséquents concernant Avully. Il faut admettre qu'ils n'ont pas été suivis d'effet. Jaquemette fit donation de ses biens à Jean, petit-fils de Jacques de Rovorée. (4) Jacques, qualifié d'Essenevey dans l'inféodation de 1402, est peut-être un descendant d'un des Rovorée d'Essenevey inscrits ci-dessus. Ce sont les seuls personnages de la famille Rovorée que j'ai trouvés aussi qualifiés. Mais peut-être aussi Jacques, qui était vivant en 1435, l'était-il encore deux ans plus tard et doit-il être identifié avec Jacques de Rovorée, fils de feu Amédée, lequel, le 7 juin 1437 (Sommaire des Fiefs), reconnaît tenir d'Amédée de Savoie, sous hommage, les droits qu'il a, avec ses consorts (?) sur le vidomnat de Fêterne avec une rente féodale rière ledit lieu. — La « Généalogie Rovorée » donne ce Jacques comme fils d'un Humbert. Mais l'auteur n'a pas connu l'alliance Miolans et n'a pas comment la seigneurie d'Yvoire était entrée dans la famille Rovorée. Il parle d'un Pierre d'Urtières, seigr d'Yvoire, qui aurait eu une fille mariée à un Poypon, etc., ce fait est vraisemblable est probablement le fruit d'une reminiscence ou s'entendront Jacques, fils d'Humbert de Rovorée, seigr d'Yvoire, lequel testa en partie en faveur de son frère Jean, connu sous le nom de Jean de Boège, dit de Rovorée, et dont la fille Philiberte racheta Yvoire de Jacques de Poypon, héritier d'Amblard de Rovorée, frère du dit Pierre. Je mets sur le même pied tout ce roman et l'existence de cet Humbert, père de Jacques, dont je ne trouve trace nulle part. (5) En 1487 et 1493 (Arch. Thuyset), une N^o Michélette de « Roverea », alias « Roverea », était veuve de N^o Antoine de « Vallata » et femme de N^o Jacques d'Espagny. A la requête des époux d'Espagny, des sentences d'excommunication étaient prononcées, dates en tête, contre certains particuliers malefactores dans les parishes de Marly, Larringe, Pétieris, Vinzier, Bernex, Saint-Paul, etc. (6) La « Généalogie Rovorée » et M^r Du Mont donnent un Humbert de Rovorée, gouverneur et bailli de Vaud en 1453. Ils en font un frère de Jacques. L'existence de cet Humbert n'est inconnue. La chose est possible assurément; mais cette charge au pays de Vaud peut très bien avoir été remplie par Humbert, fils de Jacques. (7) Claudine de Verdon devait être, en effet, fille d'Agnes de Boège (fille elle-même de Jean de Boège et de Françoise d'Avully) et de Françoise d'Avully, son second mari (voir ANSERME, p. 285). Claudine dut apporter à Humbert des biens et une maison-forte à Avully, différents des biens et maison-forte qu'y possédait Jaquemette de Boège, dame d'Avully, sa tante et belle-mère, et à cause desquels celle-ci plaideait en 1457. Mais, Agnes et Jaquemette étant sœurs, il est possible que les deux maisons-fortes fussent partie du même château d'Avully. — Agnès de Boège avait, en 1^o noces, ép. Claude de Bellegarde dont les petits-fils Claude et Angelon possédaient des biens indivis avec Claudine de Verdon. (8) Jean de Rovorée, dit de Boège, reprit en don de sa grand-belle-mère, Jaquemette de Boège, qui était en même temps sa grand-tante maternelle, avouéant (Jacques Dubouloz, Nouvelles documents..., etc., Ac^{te} Chabl^{is}, t. XXX), les biens de celle-ci à Avully, lesquels se trouvent ainsi réunis à ceux qui lui venaient de sa mère Claudine de Verdon. Antoinette de Chignin, sa femme, était probablement fille de l'un des trois frères, Humbert, Amélie ou Pierre de Chignin, cousins de Françoise d'Avully, mère de Jaquemette de Boège et substitués au testament de ladite Françoise — et par suite, parents de ladite Jaquemette.

HUMBERT DE ROVORÉE, coseigr d'Yvoire, dit quelquefois coseigr de Nernier, 2^e fils de Jacques et d'Antoinette de Miolans. Il prête hommage, le 25 juin 1423 (Sommaire des Fiefs et Indice Savoia), pour le fief d'Yvoire et reçoit l'investiture (peut-être au nom de son père). Il est filiaitissime de son père, le 2 décembre 1443 (Arch. Pensa), au contrat dotal Congon-Compey. Il fut bailli de la terre et baronnie de Faucigny et châtelain de Châtillon et Cluses. Il devait être remplacé dans ce poste par Jacques de Challant; mais il fit valoir les créances qu'il avait sur le Duc à cause de prêts d'argent et il fut, en juin 1447 (Arch. de Cour), remis dans ses fonctions de bailli et de châtelain (6). Humbert ép. N^o Claudine de Verdon avec qui, le 10 juin 1447 (Extr. authent^{rs} des Archives des Comptes, Arch. Thuyset), à Genève, en la maison des Frères Mineurs de Rive, il prête hommage noble pour le château, ville et mandement d'Yvoire, avec jus^{rs} omne^s, hommes, hommages, etc., et pour la maison-forte d'Avully avec jus^{rs} omne^s, et pour tout ce que les dits époux possèdent à Yvoire et à Avully. Il en reçoit l'investiture. Il n'apparaît pas que Claudine ait rien eu à voir dans le fief d'Yvoire et je crois qu'elle intervient ici à cause d'Avully (7). Humbert de Rovorée était mort avant le 8 janvier 1457, peut-être avant le traité de Feurs, 1452. Le 8 janvier 1457 (Sommaire des Fiefs), Claudine de Verdon, veuve d'Humbert de Rovorée, comme tutrice d'Amblard, son fils, reconnaît par le château et ville d'Yvoire, appartenances et dépendances. En 1467 (Invs^{rs} Rossillon, Arch. Thuyset), des reconnaissances sont passées en faveur de ladite Claudine pour moitié et en faveur des N^{os} Jacques et Angelon de Bellegarde pour l'autre moitié, comme cause-ayants de N^o Agnès de Boège.

LOUISE DE ROVORÉE, fille d'Humbert, ép., contrat dotal du 20 juillet 1459 (Invs^{rs} Rossillon), Jean de Rossillon, seigr de Saint-Genis. Ses fils Philibert, Pierre et Girard sont substitués au testament de Pierre de Rovorée, leur oncle, 1490.

(9) Sont-ce les résultats de cet acte, inconnus dans leur cause, qui ont fait dire au Sommaire des Fiefs que Jacques de Poypon était héritier d'Amblard de Rovorée, ou y a-t-il eu deux faits distincts?

(10) Lorsqu'il rédigeait l'article de la page 16 du Tome V, M^r de Marschal ignorait que Philiberte de Boège, dite de Rovorée, était nièce de Pierre de Rovorée et que celui-ci avait légué à son frère Jean de Boège la charge de poursuivre le rachat d'Yvoire. J'ai complété les renseignements du présent tableau par une annexe (voir p. 284) où j'ai montré comment se fit la transmission de la seigneurie d'Avully aux Rovorée par l'intermédiaire des Boège.

SEIGNEURS DU CREST, DE LA ROCHE-OLLON, DE SAINT-TRIPHON, DE LA VALLÉE DES ORMONTS, DE BONNEVAUX.

V. MERMET, alias MERMER de ROVORÉE.

D'après la « Généalogie Rovorée », il serait fils de Girard (tabl. VIII). La chose n'est pas possible en raison des dates : d'autres le font fils de Nicolas, autre fils de Girard ; mais cela vient d'une confusion entre la filiation Nicol-Mermet-Jean de la branche d'Aulps et la filiation Mermet-Jean de la branche d'Ollon. Il faut reconnaître que nous ne savons rien de certain sur le nom du père de Mermet, mais ce qui est très probable c'est qu'il est né d'un fils de Girard : Girard, peut-être, ou bien Mermet ? Mermet de Rovorée acheta, de Peronet du Chablais Vandois, Revue Historique Vandois, 1918. Mermet de Rovorée devint possesseur de la Roche d'Ollon en 1343. D'après Mr Du Mont, Mermet vint s'installer à Ollon en 1345, et le 7 septembre de cette année, il y acheta une maison seigneuriale dite la Roche avec juridiction sur 82 familles taillables à miséricorde et autres droits ; lequel acquis fut fait de N° Jean, fils de feu Bercard de la Roche. D'après la « Généalogie Rovorée », l'achat fut en lieu le 17 décembre 1345 pour le prix de 1.200 livres mauriciennes. La « Généalogie Rovorée » dit que Mermet acquit encore, le 3 août 1355, la seigneurie de Saint-Triphon, de N° Jean Thomas, seigr de Saint-Triphon. D'après Mr Meylan-Faure, les frères Guido et Jean Thoma étaient, en 1362, les seuls seigneurs de Saint-Triphon et du Val des Ormonts. Ils avaient acheté cette seigneurie, vers 1341, de Boniface de Châtillon, héritier de Vaillerme de Pontverre, et Mr Meylan-Faure ajoute : « Les Rovorée n'ont acquis de droits à Saint-Triphon que le 23 juin 1404. »

Mermet était receveur du Chablais le 7 novembre 1344 (Invr abbaye d'Aulps) et, en 1346 (Meylan-Faure) ; châtelain de la Tour de Peilz en 1347-1351 ; lieutenant de Guy Thome, châtelain de Saint-Maurice (Ibid.). C'est peut-être lui, Mermerius de Rovorée, qui était châtelain d'Entremonts le 14 décembre 1351 (Abbé Gremard, Documents relatifs à l'histoire du Chablais) et châtelain de Saint-Maurice-Againe pour le Comte de Savoie le 7 décembre 1359 (Ibid.). Nommé pour un an châtelain de Saint-Brancheur par lettre du Comte du 21 septembre 1354 (Du Mont) ; il l'avait déjà été en 1352. Un Mermet de Rovorée fut châtelain d'Yvoire et de Rovorée du 8 mars 1344 au 4 décembre 1347 (L.-E. Piccard, Hist. de Filly). « Mermet » teste le 1er juin 1341 (Galiffe), nommant héritiers Jean, Nicolet et Jacquemet, ses fils, et leur substituant Béatrix, Rohelle, Guillemette et Jeannette, ses filles. Il dut mourir avant le 19 décembre 1362. Les comptes de Chillon enregistrent une recette en 1363-1364 a liberis Mermeti de Rovorea pro quadam concordia (Meylan-Faure). Mermet ép. 1° Jeannette de la Roche (« Généalogie Rovorée ») (?) ; 2° Alexe Cavelli, fille de N° Guillaume Cavel et sœur d'un notaire de Saint-Maurice (1).

VI. JEAN DE ROVORÉE, damoiseau,

seigr du Crest et de la Roche-Ollon ; coseigr de Saint-Triphon et de la vallée des Ormonts (« Généalogie Rovorée ») ; cohéritier universel de son père. Il reconnaît pour la terre et seigneurie du Crest, le 19 décembre 1362 (Sommaire des Fiefs et Arch. S. S. S.). Il possédait, en 1362, une maison à Saint-Maurice dite « bastimenta dicta ville » avec jardin et verger (Abbé Gremard). Il ép. Marguerite, fille de Messr François de Greysier, chevalier (2). Il teste le 27 mai 1382 (Arch. Thuyset), se proposant de partir pour Rome et l'Italie avec le Comte de Savoie. Il veut être enseveli dans l'église Saint-Victor de Genève devant l'autel par lui fondé ; il lègue un préciput à Jean, son fils aîné ; à son fils Henri, à Jean, le cadet, à son posthume, chacun 40 livres de revenu à percevoir sur ses biens du Chablais. Il lègue à Marguerite, sa femme, sa maison-forte du Crest avec tous ses revenus depuis Vandouves jusqu'à Jean de la Dranse. Elle sera tutrice de ses enfants et prendra conseil de N° Henri de Greysier et de Jean du Vuache, chivren et notaire de Genève. Si elle se remarie, Henri et Jean sus dits seront tuteurs ; à défaut d'Henri de Greysier, Etienne de Greysier, aussi frère de Marguerite. Jean était mort avant le 27 septembre 1384. A cette date (Arch. Thuyset), un acte est passé, à Ollon, par Driande, relaissée de Girard de Chastonay, damoiseau, dans la maison des héritiers de N° Jean de Rovorée. Marguerite, veuve, tutrice de ses enfants, donne, le 25 juillet 1387 (Arch. Thuyset), quittance de 116 livres, 15 sols, 2 deniers, monnaie de Savoie, payés par le châtelain de Balleyson pour Messr Rodolphe, seigr de Langin, qui devait une rente aux Rovorée à cause d'une vente faite antérieurement. Au même titre, elle passe reconnaissance, en 1389 et 1390 (Sommaire des Fiefs), en faveur de l'Evêque de Genève, à cause de la terre et seigneurie du Crest. Cette date, ses trois fils sont dits âgés de plus de 7 ans (Galiffe). Marguerite et ses trois fils sont institués héritiers par Etienne de Greysier, leur frère et oncle, en 1405. Marguerite teste le 23 octobre 1416.

VII. JEAN, l'aîné, seigr de la Roche, du Crest et de Bonnevaux,

seigr de Saint-Triphon et de la vallée des Ormonts, chev, fils de Jean de Rovorée ; cohéritier universel de son père. Jean et Henri de Rovorée, frères, acquièrent Saint-Triphon, le 23 juin 1404 (Meylan-Faure) de Pierre de Saint-Germain. Les mêmes sont substitués au testament, 25 novembre 1412 (Arch. Haute-Savoie), de N° et Pi Pierre d'Allinges sous charge d'armoiries. Jean et Henri de Rovorée étaient en effet, par leur mère, petits-neveux du dit Pierre d'Allinges dont la sœur, Nicolette, avait épousé François de Greysier. Ils sont témoins à une reconnaissance de filiation des bourgeois de Sion, en faveur d'un vicair vicar général de l'Evêque, les 7-8 juillet 1416 (Abbé Gremard). Il teste le 11 mars 1421 (Analyses Du Mont), dans sa maison à Ollon, fonde une chapelle à Ollon, institue ses quatre fils par parts égales. Il substitue à ses fils son frère Henri, puis François, fils de Jean de Corvens, son cher neveu (3), puis Rodolphe et Hugues d'Allinges, ses parents, et Gille d'Arloz, par parts égales. Il ép. Isabelle, fille de N° Messr Pierre de Dompiere, chev. En 1419 (Meylan-Faure), Nobilis Johannes de Rovorea, dominus Cresti, nomine Isabelle uxoris sue, filii nobilis domini Joannis patris, militis, conclut un arrangement avec le Comte de Gruyère (4). Jean mourut entre 1419 et 1423. A cette dernière date (Arch. de Genève, d'après M. Meylan-Faure), des reconnaissances sont passées en faveur d'Isabelle de Dompiere, veuve du dit Jean, pour ses enfants. Isabelle est instituée héritière par sa belle-sœur, femme d'Henri de Rovorée. Le 4 décembre 1437 (Du Mont), Isabelle, veuve, fille de Pierre de Dompiere, en son nom et de Jacques (sic) de Rovorée, son fils, reconnaît devoir 90 livres à Aimé d'Estavayé, donzel, pour les droits (sic) sur la maison du dit feu Pierre de Dompiere, sise à Romont.

VIII. N° et Pi Messr AYMON de ROVORÉE,

seigr du Crest, coseigr de Saint-Triphon et de la vallée des Ormonts, coseigr d'Aigremont (Cortheys, Les Ormonts). La « Généalogie Rovorée » lui donne comme première femme Mermette des Balmes ; pas d'autre preuve. Il ép. 1° (ou 2°), contrat dotal du 48 février 1418 (Galiffe et Génr Rovorée), Jeannette, fille de Pierre de Blonay et de Mermette, veuve de Guichard des Balmes. Mermette était fille de Jean de Montfort et de Marie de Ternier. Le 17 mai 1423 (Sommaire des Fiefs), Aimon de Rovorée, comme mari de Jeannette de Blonay, fille de feu Pierre, coseigr de Saint-Pierre, reconnaît, à cause du château de Ternier, pour les revenus, cens, tailles, usages, tributs, avec les fiefs, soit emphytéose et direct domaine des choses pour lesquelles ils sont dus, rière Collonges, la Combar et autres lieux, dépendant de la seigneurie du Villard au bailliage de Ternier, dont Jeannette possédait les trois quarts, l'autre quart étant à Rodolphe de Blonay. Le 10 novembre 1432 (Ibid.), 13 novembre (Arch. S. S. S.), Aimon de Rovorée, en son nom et de ses frères, passe carnet d'arrière-fief en faveur de Révérend François, évêque de Genève, à cause de la maison-forte du Crest. Les quatre frères de Rovorée étaient, avant 1438, cohéritiers de Willelmo de Pontverre, d'Aigle. Le 6 novembre 1446 (Indice Savois), Aimon, Jean et Louis, frères, et Nicol, leur neveu, fils de feu Hugues, reçoivent concession et confirmation de la juridiction sur des habitants de la paroisse de Chevenoz, en Chablais, qui provenait des Greysier. Le 11 mai 1447 (Arch. Turin, Paquet n° 1 Genève, n° 21 bis), en son nom et de ses frères et neveu, Aimon passe carnet d'arrière-fief en faveur de Félix V, administrateur du diocèse de Genève, pour leur maison-forte du Crest, avec dépendances, 9 poses de vigne au même lieu, ...une maison à Corsinge et divers biens au même lieu (voir la suite p. 279).

IX. N° et Pi Seigr ANTOINE de ROVORÉE, seigr du Haut-Crest et de la Roche d'Ollon.

Autorisés par N° Jean et Louis de Rovorée, leurs oncles et curateurs, Antoine et Claude, fils de feu N° et Pi Aymon de Rovorée, reconnaissent, le 15 novembre 1462 (Arch. Thuyset), avoir reçu 70 fl., à compte sur la dot de leur mère, de Pierre de Confignon, leur oncle ; fait à Ollon, dans leur maison. Nouvelle reconnaissance pour le même objet le 19 juin 1473, in donis ruppis (Ibid.). Son frère Claude agit pour lui le 29 avril 1475 (Arch. de Genève). Il ép. (« Généalogie Rovorée »), Catherine, fille d'Antoine d'Avenches, seigr de Villar-repos, gouverneur de Vaud. Antoine teste le 15 mars et codicille le 20 mars 1483 (Du Mont et Meylan-Faure), instituant héritiers Guignes, Pierre et Grégoire de Rovorée, ses cousins germains. Il veut être enseveli aux Augustins de Thionon (6).

X. ANNE.

fille d'Antoine, ép. Louis, fils de Guillaume Tavel, coseigr de Granges ; contrat dotal du 24 mars 1483 (« Génr Rovorée »). Mais, en 1484, à Berne, et en 1488, à Syon, devant l'Evêque, était mis un procès par les N° de Rovorée contre N° Louis et Guillaume Tavel, accusés d'avoir enlevé Anne et Claire, filles uniques (sic) de N° Antoine de Rovorée, âgées de 16 et 15 ans (Galiffe et Du Mont) (7). D'après la « Généalogie Rovorée », Louis mourut vers 1485, avant testé le 29 juillet 1485. Anne se remaria avec Gaspard de Sylinen, gentilhomme valaisan, de qui elle eut femme le 30 décembre 1498 (Mr Du Mont, Procédés).

TABLEAU IX.

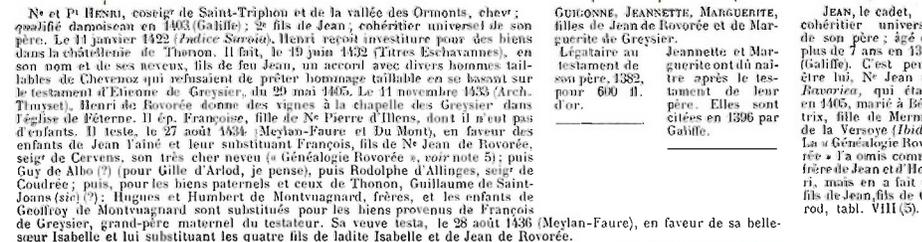
(1) L'alliance Cavelli me paraît indiscutable ; mais l'alliance de la Roche ne me paraît pas prouvée. Une note Galiffe parle, à la date de 1386, des hoirs de Jean, fils de feu Mermet de Rovorée et de Jeannette, fille de feu Johannsd des Gleys, femme du dit Mermet. Je remarque que Jean et Jeannette, fils de Jean, étaient en 1382 et qu'il était mort avant le 27 septembre 1384. Cette note Galiffe pourrait donc se rapporter au dit Jean et l'alliance de Jeannette de Gleys à Mermet ou Mermet, son père. Je suis porté à le croire parce que cette note de Galiffe est insérée au milieu de beaucoup d'autres notes qui se rapportent — sans contradiction — aux hoirs du dit Jean ; et aussi parce que cette alliance, qui n'a certainement pas été inventée par Galiffe, ne peut se rapporter ni à Mermet d'Aulps, père de Jean, qui, en 1386, n'avait pas des hoirs, mais un fils unique Guillaume ; ni à Mermet de « Rovorée », d'Avusy, père de Johannsd (tabl. VI), encore vivant en 1421. Si l'alliance considérée est vraie, Alexe Cavelli aurait alors été la première femme et Jeannette des Gleys, la seconde ??

(2) Jean avait peut-être épousé, en premières noces, Marguerite, fille de Messr Jean de Lucinge, chev. Mr Du Mont cite, en 1355 : « Mermetus de Rovorea, domusibus et Margareta, nortis sue, uxoreque Johannis, filii sui et filii domini Johannis de Lucingio militis » ?? Mais cela pourrait aussi s'appliquer à Jean d'Aulps de qui Marguerite de Lucinge aurait été la première femme.

(3) Ce texte, donné par Mr Du Mont, est modifié par la « Généalogie Rovorée » qui dit : « François, fils de Jean de Rovorée, seigr de Cervens » ??

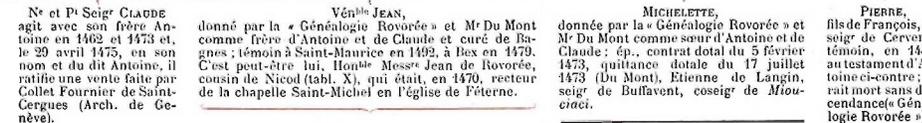
(4) Certains auteurs, dont celui de la « Généalogie Rovorée », ont avancé, peut-être à la suite de cet acte de 1419, qu'Isabelle était fille du Comte de Gruyère. Mr Du Mont le nie : « Les de Rovorée ne sont pas alliés à la maison de Gruyères et j'ai prouvé, pièces en mains, à Mr le Baron de Gingins que Jean (II) de Rovorée, seigr de la Roche d'Ollon, Saint-Triphon, avait épousé non Isabelle que l'on dit fille de Rodolphe IV, comte de Gruyère, et qui n'a jamais existé que dans cette tradition, mais bien Isabelle de Bonpierre, fille de Pierre de Bonpierre, chev, et de Camparia de Seyssel. Plusieurs actes que je possède témoignent qu'elle fut, en 1426, mère laïque de ses quatre enfants qui continuèrent la famille de Rovorée jusqu'à nos jours. »

(5) Elle en fait le père, ce qui est peut-être vrai en soi, de François ci-dessous, qualifié, d'après le même auteur, neveu de Jean et d'Henri dans leurs testaments. Elle fu aussi qualifié seigr de Cervens, ce qui ne résulte d'aucun document venu à ma connaissance. L'existence de Jean le cadet, frère de Jean et d'Henri, étant certaine, j'accepte, mais sous toutes réserves, qu'il soit père du dit François, seigr de Cervens.



JEAN, HUGUES, LOUIS, JEANNE, FRANÇOISE (Du Mont et André Corbaz), FRANÇOIS.

(Suite de l'article d'Aymon.) Le 18 juin 1447 (Sommaire des Fiefs et Indice Savois), Aymon de Rovorée reçoit investiture et prête hommage pour des fiefs, rière-fiefs et droits féodaux rière « Cursinge » (pour Corsinge tout près du Crest, tandis que Cursinge était à la branche aînée). Aymon ép. 2° (ou 3°), contrat dotal du 21, alias 24 mars 1441 (« Généalogie Rovorée »), Guigonne de Confignon, fille de Louis de Confignon et d'Amare d'Hauteville, quittance dotale partielle du 24 mai 1443 (Arch. Thuyset). Guigonne renonce, le 16 février 1451 (Ibid.), à ses droits paternels et maternels moyennant la dot de 2.000 fl. à elle constituée. D'après la « Généalogie Rovorée », les enfants d'Aymon seraient nés de ladite Guigonne de Confignon (dit au contrat dotal de Michelette). Le 29 janvier 1459 (Arch. Barrioz), N° Seigr Aymon de Rovorée, de Olon, fait remise, à cause de ses bons services, à Discret Claude Boydart, son châtelain d'Olon, des hommages qu'il devait ; fait à Olon. Aymon était mort avant 1462. Amé de Rovorée, seigr de St-Triphon (je pense que c'est Aymon), est un des 200 chefs d'hôtels, garants du traité de Feurs en 1462.



(6) D'après Mr Meylan-Faure, Antoine possédait des biens et juridictions à Saint-Cergues (cf. article de Claude, son frère). (7) L'enlèvement aurait eu lieu, aussitôt après la mort de leur père, décodé de la peste, du consentement de leur oncle, le curé de Bugnes, et de la Dame de Buffavent, leur tante (Du Mont). Le contrat de mariage suivit de quatre jours la mort du père.

SEIGNEURS DU CREST, DE LA ROCHE-OLLON, DE SAINT-TRIPHON, DE LA VALLÉE DES ORMONTS, DE BONNEVAUX, ETC.

(Voir leur ascendance au Tableau IX).

VIII. N° et P^r JEAN DE ROVORÉE, coseigr de Saint-Triphon et de la vallée des Ormonts, ép. 1^{re} Marie, fille de Louis de Confignon et d'Amare de Hauteville, qui, le 16 février 1451 (Arch. Thuyset), cède à ses frères tous ses droits paternels et maternels moyennant la dot à elle constituée; quittances dotales partielles en 1462 et 1465 (Du Mont). Le 13 février 1484 (Arch. Thuyset), Guigues de Rovorée, fils de Jean, reconnaît avoir reçu intégral paiement de la dot de Marie de Confignon, sa mère. Jean ép. 2^e, contrat dotal du 9 juillet 1464 (Du Mont), Marie, fille de Jean, fille de feu Pierre de Blonay, chev. coseigr de Bex, seigr de Lugrin, de Saint-Paul, etc., et petite-fille de Agnollette de la Serraz (« Généalogie Rovorée »). Les papiers Neuveville donnent l'alliance de Jean avec Marie de Blonay, mais ne disent pas de qui elle est fille (1). Marie vivait encore en juin 1500 (Du Mont). Mr Meylan-Faure dit aussi que Jean eut deux femmes. D'après le même auteur et Mr Du Mont, Jean testa le 18 mai 1480, instituant héritiers ses trois fils avec substitution réciproque; dots à ses six filles; fondation de 100 fl. pour le repos de l'âme de ses deux femmes.

LOUIS DE ROVORÉE, 4^e fils, seigr du Crest, maison-forte pour laquelle, « vigore divisionum » entre lui, Louis, ses frères Aymon et Jean et son neveu Nicod, il passe reconnaissance, le 23 juillet 1464 (Arch. S. S. S. et Arch. Turin), en faveur de Louis de Savoie, administrateur de l'évêché de Genève. Louis est témoin, en 1443, à la quittance dotale partielle de son frère Aymon (Arch. Thuyset). D'après la « Généalogie Rovorée » et Mr Meylan-Faure, Louis testa le 30 mars 1478. Il était mort avant 1480. Il ép., contrat dotal du 20 février 1452 (Mss. Guichenon), Louise, l'aînée, fille de Louis de Langin. Le 19 septembre 1489 (Arch. Thuyset), elle, veuve, vend des terres et vignes de pure francalleu, à Merlinge, pour 120 fl. d'or, à Janin, fils de Pierre de la Mare, pour payer la dot de sa fille.

JEANNE, fille de Jean, ép., le 21 juillet 1493, Jean Grossi de Yliez (Du Mont). Elle renonce à ses droits pour 160 fl. et ce que son père et son cousin Antoine (2).

MARGUERITE, ép., le 21 juillet 1493, Jean Grossi de Yliez (Du Mont). Elle renonce à ses droits pour 160 fl. et ce que son père et son cousin Antoine (2).

PIERRE, ép., le 21 juillet 1493, Jean Grossi de Yliez (Du Mont). Elle renonce à ses droits pour 160 fl. et ce que son père et son cousin Antoine (2).

BLAISE, cité au testament de son père; le 22 décembre 1497, il ép. la dame Marie, sa mère, de N° et P^r Pierre de Confignon, frère de ladite Marie. Il donne quittance intégrale le 13 février suivant. Le 10 avril 1485 (Du Mont), il cède à Grégoire, pour 200 fl. d'or, tous ses droits sur l'habitation d'Antoine, fils d'Aymon (tabl. IX). Il aurait ép. (« Généalogie Rovorée ») Guil-laume, fille de Jean de Montvagnard, seigr de Boège (celui, peut-être, qui ép. Claudine de Rovorée [tab. IV]). En 1491 (Meylan-Faure), Guigues et Pierre, son frère, partagent une partie de leurs biens, l'autre restant indivise. Il était, en 1512 (Du Mont), corpore debilis et très âgé. Il était mort avant le 18 septembre 1514 (Arch. Thuyset).

IX. GUIGUES DE ROVORÉE (1^{er} lit), seigr de Saint-Triphon et des vorée », (Arch. Thuyset), avoir reçu 505 fl. en déduction de la dot de Pierre de Confignon, frère de ladite Marie. Il donne quittance intégrale le 13 février suivant. Le 10 avril 1485 (Du Mont), il cède à Grégoire, pour 200 fl. d'or, tous ses droits sur l'habitation d'Antoine, fils d'Aymon (tabl. IX). Il aurait ép. (« Généalogie Rovorée ») Guil-laume, fille de Jean de Montvagnard, seigr de Boège (celui, peut-être, qui ép. Claudine de Rovorée [tab. IV]). En 1491 (Meylan-Faure), Guigues et Pierre, son frère, partagent une partie de leurs biens, l'autre restant indivise. Il était, en 1512 (Du Mont), corpore debilis et très âgé. Il était mort avant le 18 septembre 1514 (Arch. Thuyset).

CLAUDINE, femme de Louis de Langin. Le 19 septembre 1489 (Arch. Thuyset), elle, veuve, vend des terres et vignes de pure francalleu, à Merlinge, pour 120 fl. d'or, à Janin, fils de Pierre de la Mare, pour payer la dot de sa fille.

MARIE, Jean de Chantonay (« Généalogie Rovorée »), logie Ro-vorée », en 1477, rant à Bex. Elle Assignation morte avant 1515 (Du Mont).

PAULE (2^{de} lit) ép. Jean de Neuvellone, de Sa-meylan-Faure, Grégoire et son cousin Guigues réclamaient, vers 1483, de leurs cousines, Anne et Claire, l'héritage de leur père, en vertu du fidéicommis de 1483. Ceci se confond, sans doute, avec le procès intenté aux Tavel pour l'enlèvement des deux sœurs. Le 9 octobre 1493 (Arch. Du Mont), Grégoire prête hommage pour le Crest comme son père l'avait fait en 1464. Il ép. Péronnette, fille de Henri Matter, avoyer de Berne. Il testa le 2 août 1543, veut être enseveli dans la chapelle des SS.-Fabien et Sébastien, fondée par ses prédécesseurs en l'église de Jussy (par Aymon, Jean et Louis, en 1432, d'après Mr André Corbaz). Il nomme héritier son fils N° Jacques de Rovorée et lui substitue un fils de sa fille Louise, au choix du dit Jacques et des parents du dit fils; à charge de nom et d'armes; fait au Crest (Galiffe); Arch. de Genève). Il était mort avant le 3 février 1513. (Arch. Viry). D'après Mr de Mülinen (*Revue historique vaudoise*, 1917), sa veuve ép. 2^e le banneret Nicolas de Grafenried (3).

X. PIERRE, seigr de Granges en Valais, coseigr de Vouvy et de Saint-Triphon. Il embrassa la Réforme. D'après la « Généalogie Rovorée », il possédait maison et fiefs à Saint-Maurice, fiefs à Ollon avec la maison de la Roche, de la succession de Jacques de Rovorée, gouverneur d'Aigle, obtenus à la suite des transactions de 1438, 1532, 1541 et de sentence souveraine en 1502 et 1540 en sa faveur contre Louise de Rovorée, dame du Crest, sa cousine. Il est témoin, le 18 septembre 1514 (Arch. Thuyset), au testament de Boniface de Saint-Michel de qui il était probablement cousin germain par sa mère, tante de la femme du dit Boniface. Il est, le 15 février 1523 (Arch. Chamoux), fidéjussur au contrat dotal d'Antoine de Bellegarde et de Jeanne de Lornay; il est dit: N° et P^r Pierre « Rovorez » de « Oulon en Chablais ». Il ép. 1^{re} Jeanne, fille de N° Guillaume Tavel, qui lui apporte les seigneuries de Granges et de Vouvy en Valais, le fief de Granges à Bex, maison à Genève. Il ép. 2^e Claudine-Antoinette Goyet de Copponex. D'après Mr Du Mont, il aurait ép. 3^e Marguerite de Duyn, en 1544 (?). Il testa, à Bex, le 14 mai 1553, substituant à ses enfants Gaspard de Rovorée, seigr de Cursinge, qu'il établit conseiller d'iceux avec Alexandre de Montvagnard, seigr de Boège, Jean de Duyn, seigr de Chastel de Bex. Pour tout, il établit Nicolas de Chevron, vidomne de Sion, son beau-frère (sic), avec N° Martin de Confignon, du 1^{er} lit (sic). (Je pense qu'il s'agit de Martin de Confignon, naturel, cousin issu de germain de Pierre.) D'après Mr Meylan-Faure, Pierre serait mort en 1553. Il est la souche de la famille de ROVORÉE, devenue entièrement suisse, qui s'est continuée jusqu'à nos jours.

JACQUES, vivait en 1520 (Du Mont); mort jeune (« Généalogie Rovorée »).

HENRIETTE, femme de N° Catharin (ou Cathelin) des Balnes (Du Mont et « Généalogie Rovorée »). Antelme de Montvagnard, seigr de Boège, cousin-germain de ladite Henriette, céda tous ses droits, le 15 janvier 1530, à Pierre de Rovorée ci-contre (Du Mont). Elle, veuve, avec Barthélémy, son fils, fut quittance de sa dot, le 2 mars 1545 (Invs^{us} Montvagnard), à Alexandre de Montvagnard.

LOUISE, femme d'Antelme, fils d'Etienne Bastian, des Tours (ou de la Tour); mariage du 22 février 1525 (Du Mont); elle fait cession de ses droits le 27 février 1525 (Ibid.).

(4) L'abbé Gremaud rapporte cette alliance à Marguerite ci-contre. N'y aurait-il pas, chez ce dernier auteur, confusion de prénoms avec Marguerite de Tavel, fille de Claire de Rovorée, qui ép. aussi Nicolas de Chevron ?

N. B. Tout ce qui suit, sauf indication contraire, est extrait des tableaux généalogiques dressés par Mr Du Mont.

GUIGUES, dit le jeune, 1574 (Galiffe); ép. 1^{re} Antonia d'Arbignon, 2^e Antonia Vulliod, 16 janvier 1588. Il meurt en juin 1592.

XI. NICOLAS, VOIR SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABL. XI.

JEANNE, femme de N° Jacques Quartery, de Saint-Maurice.

MARGUERITE, CLAUDIA-ANTONIA, JEANNE, femme de Georges de Ville.

MARGUERITE, femme de Vincent Vulliod, d'Ollon; morte en 1600.

seigr de Granges et de Vouvy, coseigr de Saint-Triphon; baptisé le 24 août 1567; ép., le 27 avril 1595, Christine de la Place, de Sion. Elle était veuve en 1598.

CLAUDINE, baptisée le 10 mai 1607; femme de Christophe Trolliet, diacre au collège de Lausanne, février 1630; vend à l'état du Valais la seigneurie de Granges, 1650.

CATHERINE, baptisée le 15 septembre 1605.

CHRISTINE, baptisée le 28 mars 1602.

XIII. ANTOINE, baptisé le 28 janvier 1609.

JEAN, baptisé le 6 septembre 1612.

PÉRONNETTE, ép. 1^{re} Barthélémy de Monthey, vidomne de Leytron et Martigny (« Généalogie Rovorée ») (4); 2^e Hans Werra, de Loèche, capitaine en Valais (Ibid.); 3^e Nicolas de Chevron, vidomne de Sion (Ibid.), de Loèche (Du Mont). On a vu, plus haut, à l'article de Pierre, que, en 1553, Nicolas n'était encore que le beau-frère du dit Pierre et pas encore son gendre.

ANDRÉA, baptisée le 9 octobre 1591.

JUDITH, baptisée le 20 août 1604; ép. 1^{re} Emmanuel Preux, février 1630; 2^e Christophe Manlich, seigr de Daillens; veuve en 1668; elle meurt sans enfants.

JEAN, baptisé le 18 juillet 1609; mort en 1615.

TABLEAU X.

(1) Il est impossible que cette Marie, dont le contrat dotal est de 1466, ait été petite-fille d'Agnes de la Serraz, qui vivait à la fin du XIV^e siècle et dont les petits-enfants moururent au milieu du XIV^e. Il y a peut-être en confusion entre Jean II et Jean III de Blonay (cf. article Blonay, tabl. IV).

(2) La « Généalogie Rovorée » la donne comme fille naturelle. Mr Du Mont n'en dit rien et la cession de ses droits par ladite Jeanne me semble un indice assez net de sa légitimité. Une autre Jeanne, fille de Jean, est donnée par la « Généalogie Rovorée » comme femme de Gabriel de Duyn. Il y a peut-être en confusion avec Jeanne, fille de Jacques (tabl. VII).

N° HUGUES DE ROVORÉE, seigr de Bonnevaux, fils de Jean; nommé avec ses trois frères dans la reconnaissance passée, le 10 novembre 1432, en faveur de l'Evêque de Genève à cause du Crest et aussi, en 1438 (Galiffe), comme cohéritiers de leur père et d'Henri, leur oncle. Au cours du procès intenté par Pierre de Rovorée ci-dessous, à sa cousine Louise à cause des châteaux du Crest et de la Roche d'Ollon, il est dit que, le 2 juillet 1438, les quatre frères, par acte judiciaire, s'engagèrent à substituer mutuellement leurs descendants mâles de façon que, dit Mr Meylan-Faure, « les biens de Rovorée, tant ceux de leur père que ceux de leur oncle Henri, devaient rester indivis entre eux et entre leurs successeurs et devaient toujours revenir aux mâles de la famille; et cela, conformément aux intentions de leurs père et grand-père ». D'après la « Généalogie Rovorée », il ép. une sœur des N°s Louis et Jean, seigneurs d'Arbignon. Il était mort avant 1446, et probablement avant 1443, laissant un fils Nicod.

ANNE, fille de Louis de Rovorée, était, le 19 septembre 1489 (Arch. Thuyset), promise et fiancée à N° et P^r Jacques de Thoire, seigr de Bellecombe, qui testa le 30 décembre 1503 (Arch. Thuyset). Anne était veuve le 21 juillet 1509 (Ibid.).

N° et P^r NICOD, fils de feu N° Hugues de Rovorée, seigr de Bonnevaux, fait, avec ses oncles, un accord avec le curé d'Ollon, le 14 mai 1443 (Du Mont). Il parait, avec les mêmes, dans des reconnaissances et investitures en 1446 et 1447. Le 27 avril 1459 (Arch. Thuyset) et encore le 17 avril 1470 (Ibid.), il reçoit des reconnaissances rières Pétrine pour des biens qui furent reconnus, en 1437, en faveur des père et oncles du dit Nicod et aussi pour des biens provenant de Mermel de Vandouvres. Le 29 janvier 1461 (Ibid.), il passe reconnaissance en faveur du Duc de Savoie pour des biens rières Pétrine, Greysier, Vacheresse, Marin et lieux voisins et qui furent antérieurement tant des N°s Guillaume et Henri de Greysier que d'Aymon Dognaz « de Chamingio » et de Mess^{rs} Guillaume de Châtillon et Amédée Dardel, chev^{rs}, puis de Mess^{rs} François de Greysier, chev^r, et enfin de N° Jean de Rovorée, ayeul paternel du dit Nicod, et de Henri, frère du dit Jean, et qui parvinrent au dit Nicod tant de la succession de feu Hugues, son père, que des partages faits entre ledit Nicod et N°s Aymon, Jean et Louis de Rovorée, ses oncles, etc., etc. Le 12 juin 1466 (Ibid.), il vend à Dame Isabelle de Menthon, veuve de Rodolphe d'Allinges, seigr de Chevnoz, le rachat et mieux vallées des revenus sur le village des Choseaux, paroisse de Chevnoz, antérieurement vendus à ladite dame. Le 16 avril 1471 (Ibid.), il vend à N° Jacques du Crest, secrétaire du roi, des revenus rières Pétrine pour 30 fl. d'or p. p.; et encore le 10 septembre 1475 (Ibid.). Le 10 novembre 1477 et le 19 janvier 1478 (Ibid.), il donne quittance à Vén^{ables} Mess^{rs} Guigon d'Arlod, curé d'Abondance, de sommes que celui-ci lui devait pour prix de revenus et servés à lui vendus rières Bonnevaux et Vacheresse. Le 31 mai 1478 (Ibid.), il vend à N° Jacques d'Epagny 12 sols de cens à lui dus sur la paroisse de Chevnoz. Le 2 août 1487 (Titres Eschavannes), il fait donation à Jeanette de Greysier, épouse de N° Jean Vin, sa cognate, son cousin-germain, descendant de Jacquemet, naturel de Rév^{erend} Guillaume de Greysier, frère de François, de tous les biens meubles et immeubles, maisons-fortes, juridictions, hommages, fiels, tant à Rive qu'à Thonon, lui provenant de la succession des N°s de Greysier. Je crois que c'est lui, Nicod de Rovorée, qui ép. Française de Jussy. Le 26 mars 1474 (Arch. Thuyset), il est dit que le reste de la dot de ladite Française sera payé, par moitié, par chacun de ses frères Amédée et Louis de Jussy. Nicod ne dut pas laisser de postérité.

JACQUES DE ROVORÉE, seigr du Crest, chev^r. Il est substitué, le 12 octobre 1500 (Arch. de Genève), au testament de N° Amédée de Jussez, seigr de Plagnes. Il ép., contrat de mariage du 3 février 1513 (Arch. Viry), N° Renée de Viry, fille de Mag^{istr} Baron Amédée, baron et seigr de Viry, à 22 ans, en 1515 (Mr de Mülinen, *loc. cit.*), il fut reçu bourgeois de Berne et élu du Grand Conseil. Il accompagna peu après un pèlerinage en Terre sainte et fut sacré Chevalier du Saint-Sépulchre. Il est substitué, après François de Langin, seigr de Veigy, le 8 septembre 1525 (Arch. Thuyset), au testament de Philibert, seigr de Langin pour le château de Langin et dépendances. Du 14 février 1526, inféodation en sa faveur où il est dit qu'il possédait, par ses ancêtres depuis un temps immémorial, le château et la paroisse de Jussy dans laquelle est enclavée la maison-forte du Crest avec m. et m. empire, omne^{ment} juridiction et dernier supplice, sous hommage lige et noble à l'Evêque de Genève. Il céda le domaine direct des francs-allées où il possédait rières les villages de Puplinge, Miolans, Cholex, etc. (Arch. Thuyset). Il passe reconnaissance, le 15 mars 1527 (Arch. Turin, paquet Genève), pour sa maison-forte du Crest en suivant les reconnaissances de Louis et de Grégoire de Rovorée. Jacques fut bailli d'Aigle. Il combattit en Italie et fut fait prisonnier à Pavie. Il était encore en Italie, en 1527, avec les Français et se trouvait, en 1528, devant Naples où il fut emporté par l'épidémie de peste. Il signait ses lettres: « J. von Cre » (cf. sa biographie par Mr de Mülinen, *loc. cit.*). Ses héritières universelles furent Dame Permette Matter, sa mère, et Louise de Rovorée, sa sœur (Procès Arch. Viry). D'après Mr de Mülinen, Remé ép. 2^e Hans Rudolph Nagelwy, ancien avoyer de Berne, et en eut des enfants. Dès 1529 (*Indice Savoie*), René avait réclaté sa dot aux héritiers de son premier mari et avait été mise en possession du Crest par sentence du 18 avril 1544 (Arch. Viry). En 1554, François de Viry, prieur de Mor-teaux, frère et héritier de René, prenait, à son tour, possession du Crest.

LOUISE, fille de Grégoire de Rovorée, ép. 1^{re}, contrat dotal du 13 février 1522 (Arch. Haute-Savoie, E. 409), François de Menthon, seigr de Sauterens, Cormand et Beaumont, avec le consentement de Gaspard de Thoire, seigr de Bellecombe, son cousin germain. François testa le 20 août 1534 (Arch. la Serraz), légua à sa femme l'usufruit de Cormand. Le 10 avril 1535 (Arch. Haute-Savoie), Louise prend pour ses droits dotaux hypothèque sur le château de Cormand près Bonneville. Louise ép. 2^e, contrat dotal du 16 juin 1535 (Arch. Thuyset), N° et P^r Michel de Blonay, seigr de Maxilly. Le fief du Crest fut rénové, en 1543, en faveur de Louise de Rovorée et de Michel de Blonay. Le 25 octobre 1544, Louise et son mari font donation de tous leurs biens à Révérend Jacques de Savoie, protonotaire apostolique, prieur abbé de Tallières et d'Entremont. Louise était veuve lorsque, le 28 juin 1556 (Arch. Thuyset), elle reconnait devoir au dit protonotaire 6.010 écus d'or sol pour dettes payées par celui-ci pour Louise et son mari tant en Allemagne qu'en Savoie. Par acte du 14 mai 1560, ledit protonotaire vend à Claude Trossal, bourgeois de Martigny, tous les biens de ladite Louise et de son feu mari rières les mandements d'Aigle, d'Ollon, de Bex et d'Ormonts pour 1.600 écus d'or sol. Par acte du même jour (Arch. Thuyset), ledit Trossal accorde à ladite dame et au dit abbé droit de rachat pour le même prix. Louise avait testé le 28 juin 1556 (Ibid.). Il semble qu'elle vécut encore en 1561.

MARGUERITE, 2^e lit (Galiffe), femme de N° Jacques Hugonin (« Généalogie Rovorée »).

PIERRE, alias Pétremand (Galiffe), seigr de Granges et de Vouvy, né en 1525. Il était, avec Jean de Duyn, Bernard des Balnes, avec le capitaine de Riedmatten et Jean et Guigues de Compois, en procès avec les communes de Bex et d'Ollon au sujet de la montagne d'Anzeindaz (Notes de Mr de Crousaz). Il vendit à la Seigneurie de Genève, pour 1.050 écus d'or, la maison des Granges, à Genève, le 16 décembre 1568. Il ép. Claudine, fille de feu Pierre de Bex, qui est dite veuve en avril 1595.

PERNETTE, baptisée le 2 septembre 1585.

ABRAHAM, baptisé le 1^{er} septembre 1588.

BERNOIT, baptisé le 14 février 1580.

JACQUES, baptisé le 6 janvier 1577.

JEAN, ép. 1^{re} Jeanne (ou Suzanne) de la Porte, veuve d'André Bâch, curial de Bex; 2^e Jeanne N. N. Il meurt, en 1610, de la peste. Jeanne ép. 2^e Guillaume Arembert.

BARILLE, baptisée le 1^{er} février 1590.

JUDITH, baptisée le 20 août 1604; ép. 1^{re} Emmanuel Preux, février 1630; 2^e Christophe Manlich, seigr de Daillens; veuve en 1668; elle meurt sans enfants.

JEAN, baptisé le 18 juillet 1609; mort en 1615.

DE ROVÉRÉAZ
OU DE ROVÉRÉA

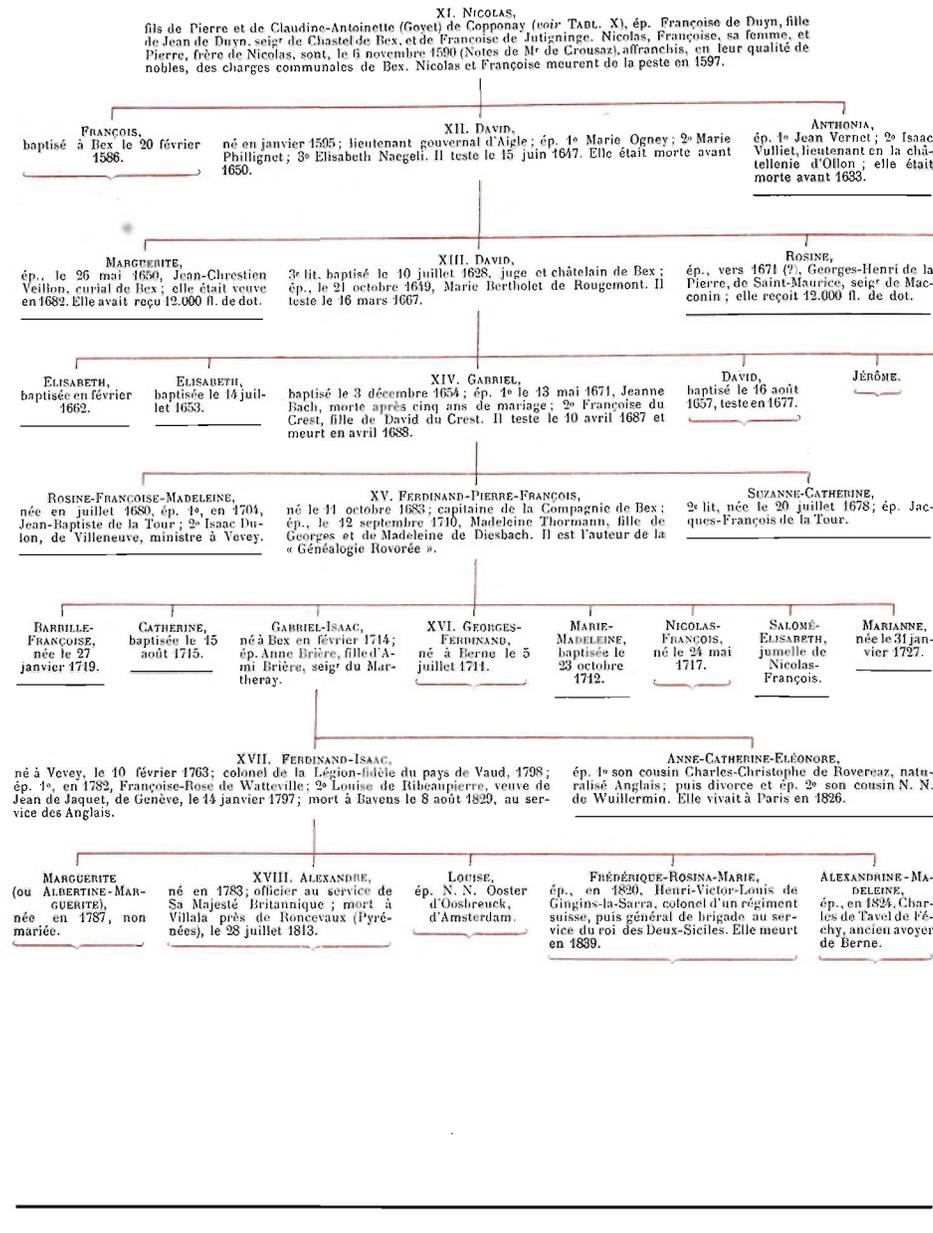
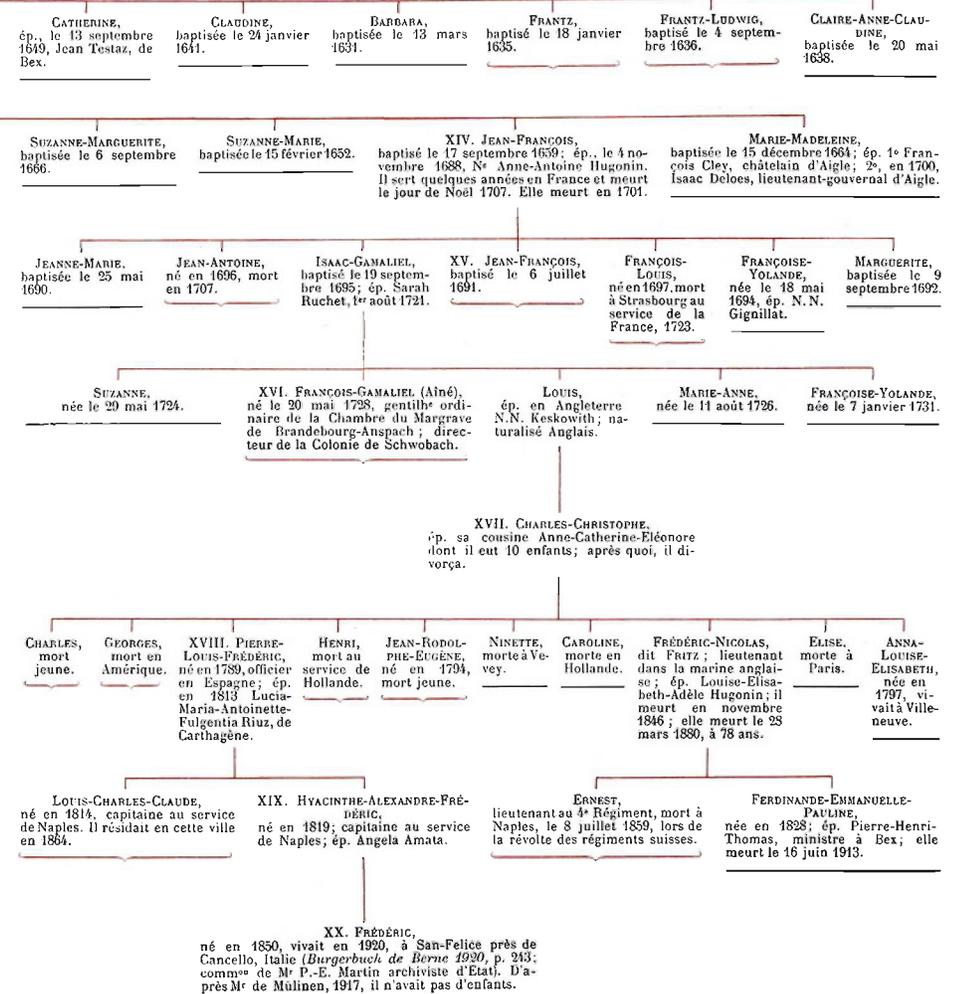
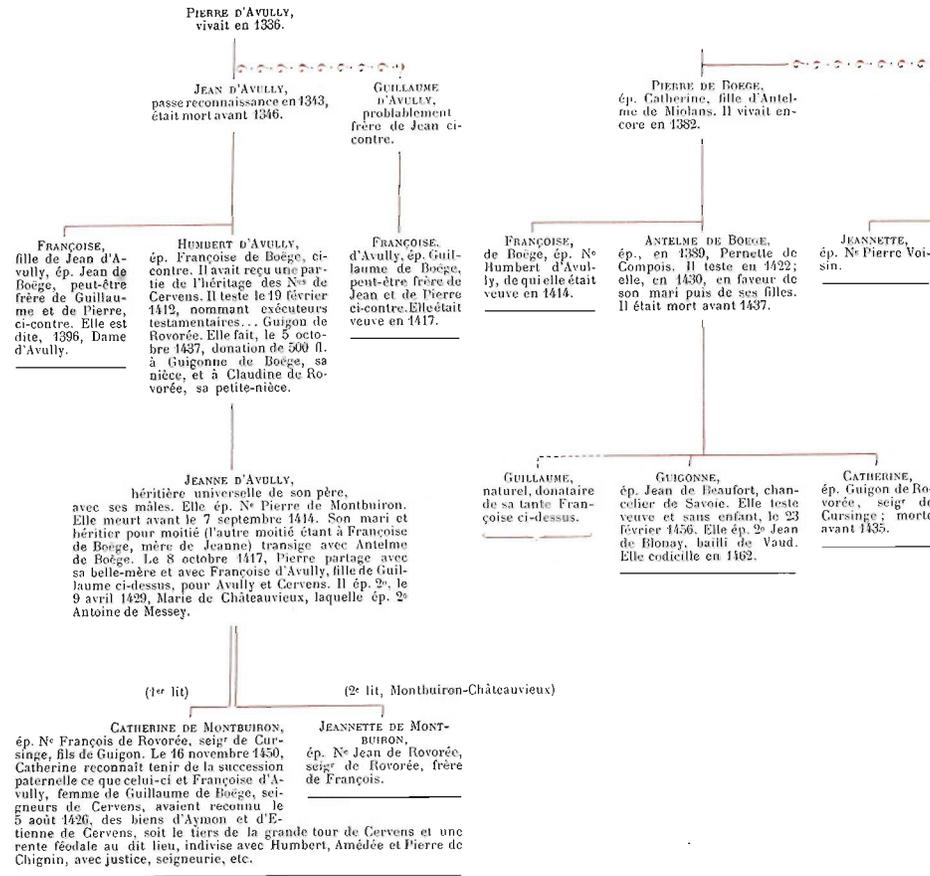


TABLEAU XI.



ROYARD.
ROZE.
RUBAT.
RUBOD.
RUFFIER.

Voir au SUPPLÉMENT.



Au commencement du xv^e siècle, la famille d'Avully s'éteignait dans les mâles; à la même époque, la maison de Boège subissait le même sort et, des trois mariages unissant à cette date les membres des familles d'Avully et de Boège, aucun ne donnait de postérité mâle. Mais alors que s'éteignaient en ligne directe les noms de Boège et d'Avully, le premier se trouvait relevé par un membre de la famille de Rovorée et c'est aussi dans cette famille que venaient échouer la plupart des biens des d'Avully. La connaissance que j'ai eue de deux documents restés jusqu'ici mal lus ou ignorés m'a permis de jeter un peu de lumière sur ce fragment d'histoire locale (cf. *Armorial*, t. I, p. 236). Jacques de Rovorée, seigr d'Yvoire, dit d'Essenevay, épousa en secondes noces Jaquemette de Boège, dame d'Avully (Protocoles de Cour, Chablais, paquet 2, Avully 3), fille de Jean de Boège et de Françoise d'Avully et veuve de François de Neuvecelle. Elle n'eut d'enfant d'aucun de ses deux maris. Mais Jaquemette, qui vivait encore en 1461, fit donation de ses biens à Jean de Rovorée, petit-fils du dit Jacques et de sa première femme Antoinette de Miolans-Urtières, ainsi qu'en témoigne la reconnaissance passée par Jean en 1469. Puis Humbert de Rovorée, seigr d'Yvoire, fils du dit Jacques et père du dit Jean, épousa Claudine de Verdon, fille de Triact de Verdon et d'Agnès de Boège, sœur de ladite Jaquemette (1), et ladite Claudine apporta à son mari des biens et une maison-forte à Avully, pour lesquels Humbert et sa femme reçurent investiture en 1447. Enfin Jean de Rovorée, petit-neveu par sa mère Claudine de Verdon, et donataire de Jaquemette de Boège, 2^e femme de son grand-père, épousa Antoinette de Chignin, probablement fille d'Humbert, d'Amédée ou de Pierre de Chignin, frères, qui, dits cousins de la testatrice, étaient, en 1422, substitués dans le testament de Françoise d'Avully, femme de Jean de Boège et mère des dites Jaquemette et Agnès.

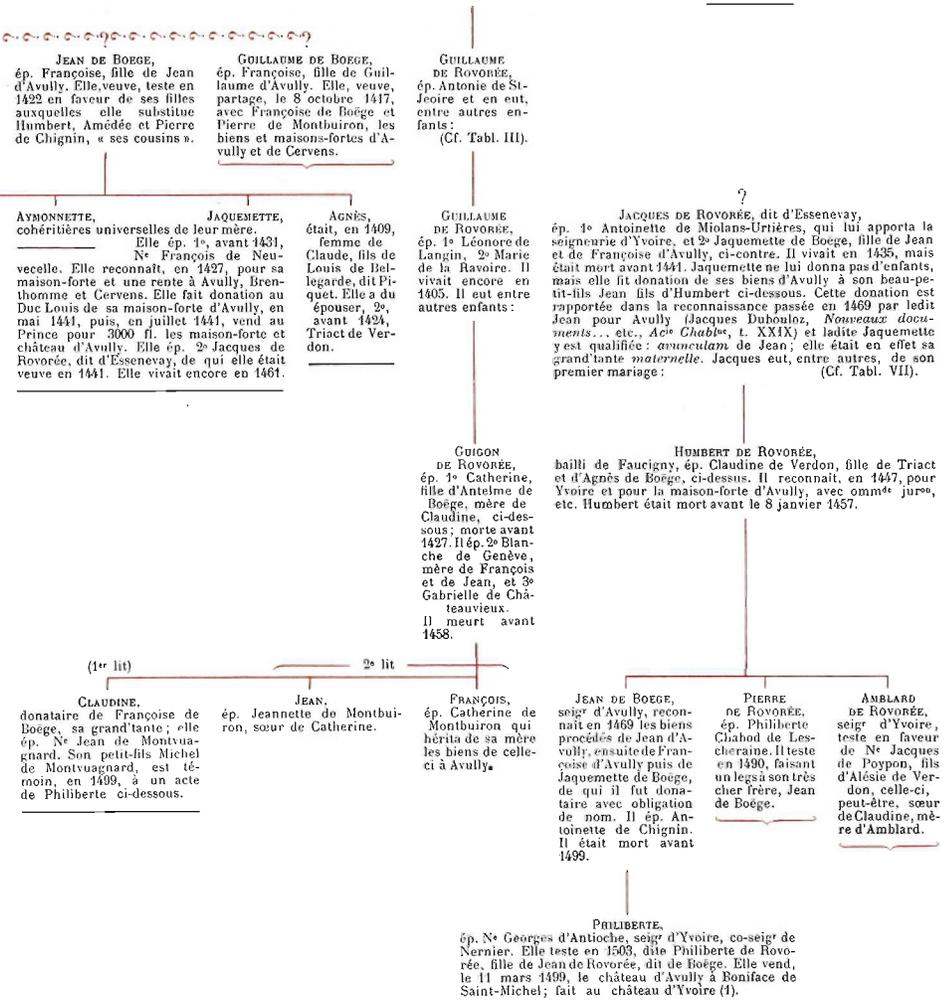
Jean, parent des d'Avully-Boège par sa grand'belle-mère et grand'tante maternelle, par sa mère et par sa femme, se trouva réunir sous sa main presque tous les biens possédés à Avully par les dernières demoiselles de Boège-Avully et accepta sans doute à ce titre de relever le nom de Boège.

(Suite p. 285.)

(1) Le texte de la reconnaissance de 1469 publié par M^r Jacques Dubouloz (*Nouveaux documents, etc.*, Act^{es} Chabl^{ais}, t. XXIX) confirme le fait que Claudine de Verdon était fille d'Agnès de Boège et de Triact de Verdon, en donnant à Jaquemette le qualificatif de *avunculam* de Jean de Boège. *Avunculam*, de basse latinité, doit, de préférence, s'appliquer, comme le terme propre *avunculus*, à la parenté maternelle, bien que du Cange ne précise pas cette seule acception.

ANNEXE pour la transmission aux Rovorée de la Seigneurie d'Avully et du nom de Boège.

(Cf. Tome I, page 236).



Jean de Rovorée fut ainsi qualifié : Jean de Boège, dit de Rovorée, ou Jean de Rovorée, dit de Boège, ou encore, simplement Jean de Boège, seigr d'Avully (c'est le nom sous lequel il figure Tome I, p. 236). Mais il n'y a aucun doute sur son identité. Pierre de Rovorée, fils de feu Humbert seigr d'Yvoire, fait, par son testament de 1490 (Arch. Thuyset), un legs au dit Jean qu'il qualifie à plusieurs reprises : *son très cher frère Jean de Boège*. Jean de Boège n'eut que des filles et le nom de Boège s'éteignit de nouveau. Cependant cette branche des Rovorée ne réunit pas tout l'héritage d'Avully. Guigon de Rovorée qui avait épousé 1^o Catherine de Boège, 2^o Blanche de Genève, eut, de son deuxième mariage, deux fils : François et Jean, lesquels épousèrent les deux filles de Pierre de Montbuiroin, Catherine et Jeannette. Catherine, femme de François, héritant de sa mère Jeanne d'Avully, apporta chez les Rovorée le reste des biens des d'Avully à Avully et à Cervens. Guichenon a fait de ces deux demoiselles de Montbuiroin des filles de Marie de Châteaueux. Pierre de Montbuiroin épousa, en effet, en secondes noces, Marie de Châteaueux, sœur de Gabrielle, 3^e femme de Guigon de Rovorée; mais seule, Jeannette de Montbuiroin, femme de Jean de Rovorée, est fille de la dite Marie.

J'ai réuni dans le tableau ci-dessus les fragments de filiation des trois familles (celle des Avully non encore parue) afin de faciliter l'intelligence de ces multiples alliances, des parentés et des héritages qui en résultèrent.

(1) Boniface de Saint-Michel devint ainsi seigr d'Avully; mais c'est par suite d'une confusion, que les chercheurs ont peut-être déjà corrigée d'eux-mêmes, que la table onomastique du Tome I a renvoyé tout ce qui concerne Avully au mot Saint-Michel; ce qui est antérieur au XVI^e siècle concerne la famille propre d'Avully (voir au SUPPLÉMENT).

ROUSSY DE SALES (DE)



P. : écartelé de Roussy qui est : d'azur à la licorne d'or, au chef d'or; et de Sales qui est : d'azur à deux fasces d'or chargées chacune d'une fasce de gueules et accompagnées d'un croissant d'or en chef et de deux étoiles à 6 pointes de même, l'une en cœur, l'autre en pointe.

D'après certains auteurs, l'attribut des Roussy ne serait pas une licorne mais un cheval, les émaux restant les mêmes. La description que je donne ci-dessus est conforme au dessin porté par le Brevet délivré en suite de l'ordonnance rendue le 27 août 1700 par MM. les Commissaires généraux du Conseil députés sur le fait des Armoiries de Pierre de Roussy, de la ville du Vigan, telles qu'elles ont été reçues et enregistrées à l'Armorial Général dans le registre coté Languedoc, etc., brevet signé : Charles d'Hozier, Conseiller du roi.



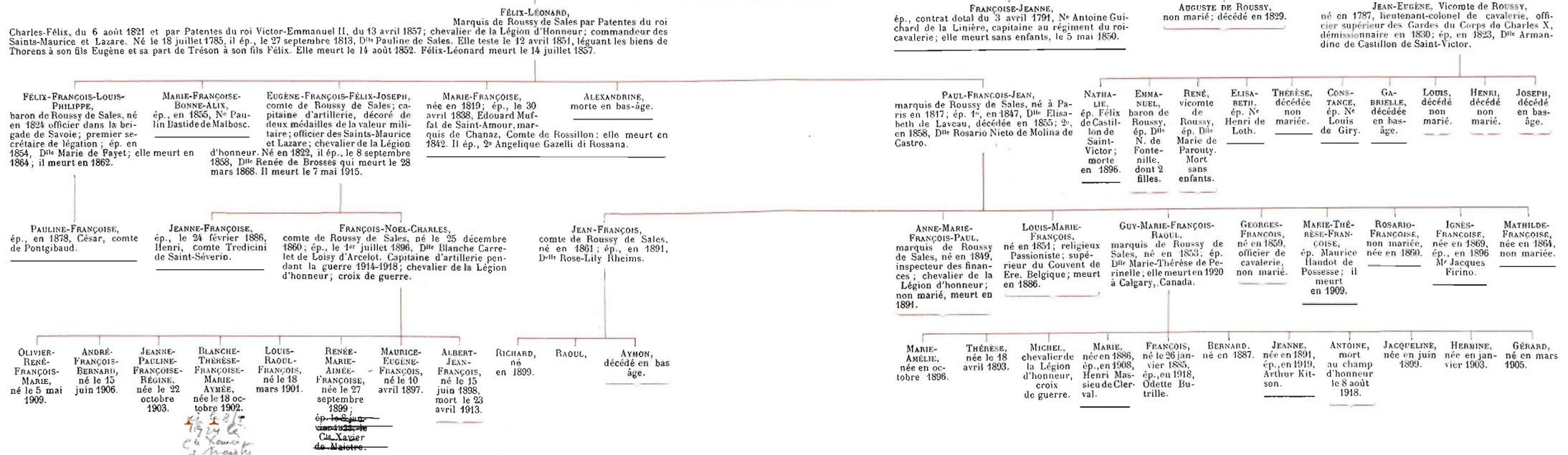
A famille de Roussy est originaire du Vigan, au diocèse d'Alais. Le 15 octobre 1755, Gabriel-François de Roussy, écuyer, fit devant Louis-Pierre d'Hozier, juge d'Armes de France, ses preuves de noblesse lui permettant d'être reçu officier des Gardes-françaises. Il était fils de N° Annibal de Roussy, écuyer, et de Françoise de Mourgues, mariés par contrat dotal du 15 janvier 1729; petit-fils de N° Jean de Roussy, écuyer, seigneur de Coladon, de Cazenove, de Nabrigas et de Fontanelles et de Dame Marie de Martin de Cazenove, mariés le 19 juillet 1700; et arrière petit-fils de N° Pierre Roussy, écuyer, et de Demoiselle Isabeau de la Pierre. N° Pierre Roussy avait testé le 7 décembre 1714, demandant, comme ses successeurs le demandèrent après lui, à être enseveli dans l'église paroissiale du Vigan (Preuves faites par devant Louis d'Hozier). Annibal avait eu un frère, Louis de Roussy, qui fut maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis et lieutenant du roi à La Rochelle.

Gabriel-François fut capitaine au régiment des Gardes-françaises, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée de Montpellier. Il eut trois fils; la postérité mâle d'un seul de ceux-ci continue encore. Félix-Léonard, fils de Gabriel-François, fut sous-préfet d'Annecy sous le premier Empire et épousa D^{lle} Pauline de Sales, fille de Benoit-Marie-Maurice-François, dernier marquis de Sales. Il fut ensuite Préfet des Ardennes, de la Vendée, des Deux-Sèvres et des Hautes-Alpes sous la Restauration. Il quitta sa carrière à la Révolution de Juillet 1830 et fut, jusqu'à la mort de Charles X, le représentant secret de celui-ci auprès de Charles-Albert, roi de Sardaigne, qui l'avait nommé gentilhomme de la Chambre. Créé marquis par Patentes du roi Charles-Félix en date du 6 août 1821, il fut, par Lettres Patentes du roi Victor-Emmanuel en date du 13 avril 1857, autorisé, ainsi que sa descendance, à joindre le nom de Sales au sien.

La famille de Roussy de Sales appartenait dès lors à la noblesse de Savoie; mais seule, la descendance du comte Eugène-François-Félix, deuxième fils de Félix-Léonard, à qui échut, dans l'hoirie de sa mère, le château et les biens de Thorens et de Sales, a fait souche en ce pays où elle continue avec la plus grande distinction.

Charles-Félix, du 6 août 1821 et par Patentes du roi Victor-Emmanuel II, du 13 avril 1857, chevalier de la Légion d'Honneur; commandeur des Saints-Maurice et Lazare. Né le 18 juillet 1785, il ép. le 27 septembre 1813, D^{lle} Pauline de Sales. Elle testa le 12 avril 1851, léguant les biens de Thorens à son fils Eugène et sa part de Tréson à son fils Félix. Elle meurt le 14 août 1852. Félix-Léonard meurt le 14 juillet 1857.

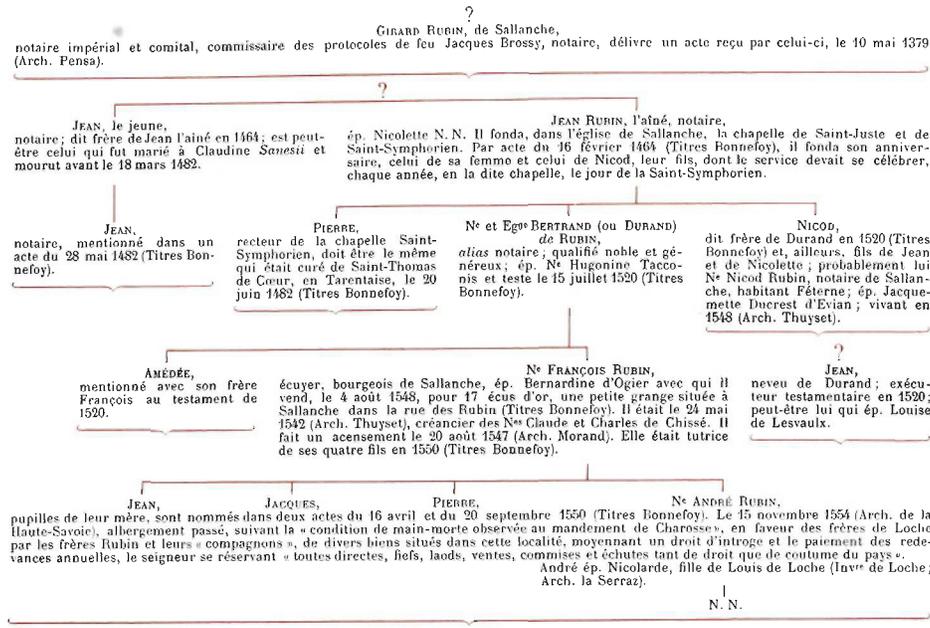
GABRIEL-FRANÇOIS DE ROUSSY, écuyer, né le 29 janvier 1737, baptisé le 1^{er} février suivant; colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, etc.; ép. contrat dotal du 20 août 1774, D^{lle} Jeanne-Ange de Parouty, décédée en 1829 (Arch. de Sales).



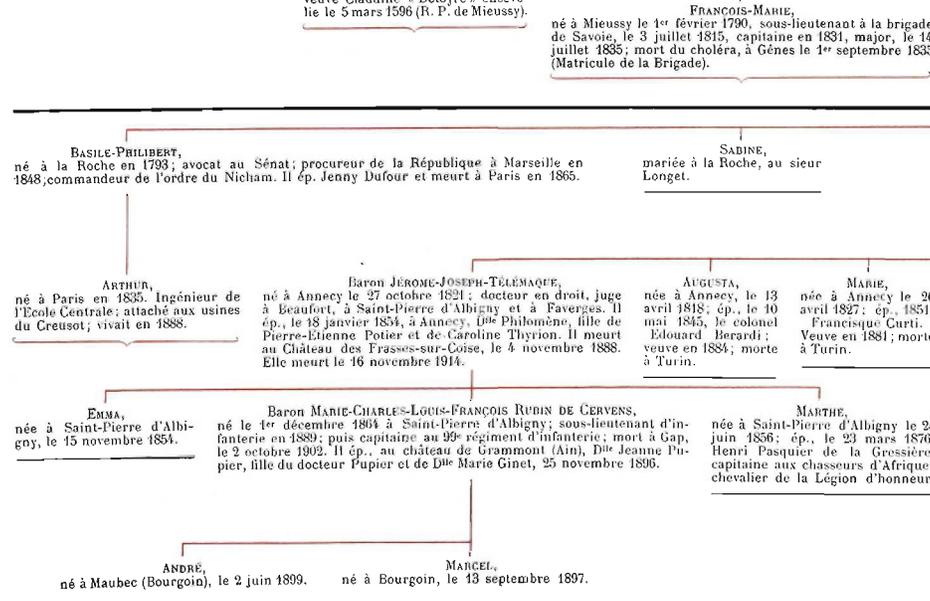
RUBIN, DE SALLANCHE



ETTE famille est connue à Sallanche depuis le XIV^e siècle, mais elle ne paraît avoir joui de la noblesse que depuis N^o Bertrand Rubin (Armorial de Loche) lequel devait s'appeler plus probablement Durand, nom que l'on retrouve dans cette famille au XIV^e et au XV^e siècles. Ce Durand testa le 25 juillet 1520. Je n'ai pu suivre sa descendance au-delà des quatre frères, ses petits-fils, mais d'autres Rubin ont continué à Sallanche, comme de nombreux autres avaient précédé. Rien ne permet de dire qu'ils soient les ancêtres des Rubin de Marignier ci-contre. Leurs armoiries me sont inconnues.



RUBIN, DE MIEUSSY



RUBIN, DE MARIGNIER

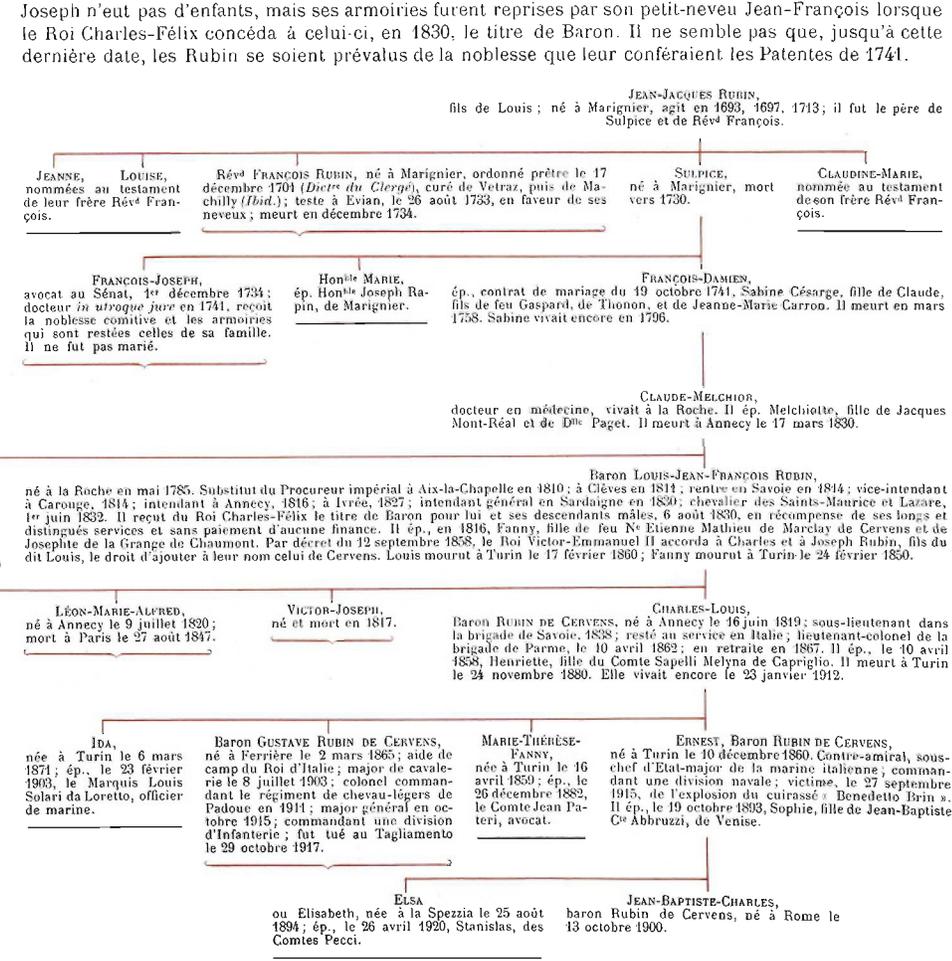
BARONS RUBIN DE CERVENS



P. : d'azur au lion d'or lampassé de gueules (Armoiries concédées, en 1741, par François Arborio de Gattinara, archevêque de Turin, grand aumônier du Roi, chancelier de l'Université) (*Regiæ Academiae*). D'après l'abbé Coridon, les Rubin de Cervens portent écartelé de Rubin et de Mathieu de Cervens.



FRANÇOIS-JOSEPH RUBIN, ayant fourni de brillantes preuves de ses talents et vertus, fut nommé par ledit Archevêque Docteur *in utroque jure*. Et celui-ci, en vertu de l'autorité pontificale et du Prince, dont il jouit, concéda au dit Rubin la noblesse et les armoiries ci-dessus décrites, voulant que « hoc locupletissimo codicillorum et in perpetuo valituro documento, non solum immortalitatis honoris memoria servetur, sed, quoad fieri potest, ejus splendor et fructus quoque redundet in patriam, suos et posteros. Datum Augustæ Taurinorum in ædibus Academiae, VI Idus Julii, anno a partu virginis M.D.CC.XLI ». C'est donc une sorte de noblesse comitive dont furent investis ledit François-Joseph Rubin et les siens dès 1741. François-Joseph n'eut pas d'enfants, mais ses armoiries furent reprises par son petit-neveu Jean-François lorsque le Roi Charles-Félix concéda à celui-ci, en 1830, le titre de Baron. Il ne semble pas que, jusqu'à cette dernière date, les Rubin se soient prévalus de la noblesse que leur conféraient les Patentes de 1741.



RUFFIN DE LA BIGUERNE

SEIGNEURS DU PONTET, EN BRESSE; DE LA BIGUERNE, EN SAVOIE; DE VENS, AU PAYS DE GEX; DE LA VERDATIERE, EN BUGEY.



P. : d'or au sautoir de sable, cantonné de 4 feuilles de chêne de sinople. (Besson; *Armorial Greyffid.*) D'après Guichenon, le champ serait d'azur et le sautoir d'or. Révérend du Mesnil (*Armorial de l'Ain*) blasonne comme Guichenon, mais donne des feuilles de houx et dit qu'elles sont cousues, ce qui est inutile si on les donne au naturel au lieu de sinople.

Mess^{rs} GUILLAUME RUFFIN, prieur de Bacin en 1398 (Arch. Thuyset). J'ignore absolument s'il appartient à la même famille.

I. M^r ALEXANDRE RUFFIN,

bourgeois de Chambéry, notaire par l'autorité apostolique et impériale, reçoit un acte le 24 février 1515 (Arch. la Place). N^e et Egm Alexandre Ruffin, bourgeois de Chambéry, notaire, est témoin à Chambéry le 15 novembre 1540 (*Ibid.*). Je pense que c'est lui qui, d'après Besson, fut grand châtelain de Maurienne pour Charles III, duc de Savoie, et ép. 1^{er} N^e Françoise Dupuy; 2^e Marguerite Berliet. Il fut, d'après le même auteur, père de Pierre, de Jean et de Claude; et, d'après Révérend du Mesnil, de Benoît.

II. M^r JEAN RUFFIN,

seigneur du Pontet, paroisse d'Arbigny (Révérend du Mesnil), était secrétaire du Roi très chrétien et greffier civil en la Cour du Parlement de Savoie en exercice le 19 mai 1554 et le 14 décembre 1556 (Mugnier, *Histoire du Sénat* (voir Fleury-Vindrey, *Les parlementaires français au XVI^e siècle*). Il acheta, en 1558, de D^{ne} Philiberte de Caluse, la maison-forte soit tour de Chignin, dite de la Biguerne, et devint seigneur de la Biguerne. Il en fut investi en 1563 (cf. t. II, p. 34, note 5). Dit seigneur de la Biguerne et secrétaire du Roi de France, il ép. D^{ne} Guillemette Lantelmont. Un acte est fait, le 24 mars 1565, pour Amédée de Viry et les Acharé, à Chambéry, dans la maison de N^e Jean Ruffin, secrétaire du Roi de France. Le 24 mars 1574 (Arch. la Place), il laude une vente nière Torméry à cause de la Biguerne.

III. M^r ANTOINE RUFFIN,

seigneur de la Biguerne, docteur en droit, conseiller de S. A., avocat au S. S. S. dès 1565; rayé des avocats le 3 novembre 1583, il fut nommé Avocat général (Mugnier, *Entrées au Sénat*). Il intervient, le 8 mars 1573, comme conseiller dans une transaction entre Jeanne de Gorrevot et Claude et Jean de la Chambre. Il ép. D^{ne} Livie (Guichenon) alias Louise, en Bugey, et de Faustine Capponi. Besson a écrit Bachet au lieu de Bachod. M^r Antoine Ruffin, avocat général, meurt le 16 juillet 1586 (Mugnier, *op. cit.*).

M^r CHARLES-FRANÇOIS RUFFIN,

seigneur de Vens (village de Sauvigny, près de Gex); bourgeois de Chambéry; docteur en droit, avocat au S. S. S.; frère d'Antoine qui le remplace au Sénat le 10 décembre 1575; juge de Chevron en 1585 (Arch. de Bly); il était, en 1589, référendaire de la SS^{te} Infante Catherine d'Autriche; arbitre, le 10 décembre 1575, dans une transaction des Clés, Sacconay, Riddes (Arch. Mouthouz). Il fut, le 15 novembre 1582, un des arbitres dans une transaction entre Georges de Challant et Emmanuel-Philibert Rouer de Saint-Severin, au sujet de l'hôirie Gallier (Arch. Thuyset). Le partage subséquent fut fait, entre les parties, le 24 novembre, à Chambéry, dans la maison du dit Ruffin. Il ép. 1^{re}, contrat dotal du 4 mars 1578 (Arch. Lucey), D^{ne} Anne Gorfon, dame de Vens, fille de N^e Jacques, bourgeois de Lyon, et de D^{ne} Ursule Seguin, dame de Vens. Anne testa le 26 février 1589 (Arch. Morand), fait des legs à ses parents du nom de Gorfon, institue héritier universel son fils à naître et, à son défaut, son mari, lequel, en ce cas, donnera 10 écus d'or à D^{ne} Ursule Seguin. Anne mourut peu après. Il ép. 2^e, contrat de mariage du 14 décembre 1589 (Arch. Savoiron), D^{ne} Aimée-Charlotte de Buttet, fille de N^e Jean-François et de D^{ne} Humberte de Fingon. Il mourut, intestat quelque temps après le 20 décembre 1594. Des notes du temps l'accusent d'avoir fait périr sa première femme par le poison. Il aurait ép. la deuxième quinze jours après le décès de la première. Il fut emprisonné pendant longtemps, mais pour d'autres motifs, et le port de la robe lui fut interdit.

N^e JACQUES RUFFIN,

seigneur de Vens, fils du 2^e lit de Charles-François. Il était, avec son frère, sous la tutelle de Humberte de Fingon, leur aïeule maternelle, qui lui légua 1,200 fl. par son testament du 16 août 1613 (Arch. Manuel). Partant pour servir S. A. aux occasions de guerre, il testa, le 25 juillet 1616 (Arch. Morand), en faveur de N^e François Ruffin, son cousin (originalement avec cachet et signature aux Arch. Lucey). Il mourut à Ivry avant le 23 novembre 1617, date de l'ouverture du testament sur présentation du Frère Cherubin, son frère.

N^e BALTHAZARD,

capucin, à Chambéry, sous le nom de Frère Chérubin. Il testa en faveur de son frère le 19 août 1612 (Arch. Savoiron). Vivant en 1617, il fait profession et mourut quelque temps après.

IV. N^e FRANÇOIS (ou Claude-François ou Claude),

seigneur de la Biguerne, puis de Vens; fils d'Antoine; avocat au S. S. S.; héritier de Jacques Ruffin, de Vens, son cousin, il reprend, en cette qualité, le 29 avril 1624 (Arch. Savoiron), un procès avec la Marquise de la Chambre. Il achète le 29 décembre 1606, des biens de N^e Pierre Favier, nière Montmélan, et en réduit les servies le 1^{er} juin 1626 (Arch. Thuyset). Il ép., contrat de mariage du 20 février 1605, D^{ne} Françoise Cize. Sur le rôle des nobles établi pour la ville d'Anancy, le 14 juillet 1631 et signé Barbelly, les « frères Ruffin » (sic) sont classés parmi les nobles de qualité douteuse (1).

GABRIEL-ANNE, baptisé le 15 février 1612 (R. P. de Saint-Léger).

FRANÇOIS, baptisé le 15 février 1612 (R. P. de Saint-Léger).

JEAN-NE, baptisée le 28 décembre 1616 (R. P. de Saint-Léger).

JACQUES, baptisé le 27 janvier 1622 (R. P. de Saint-Léger).

ISABELLE, religieuse Bernardine à Conflans; test. le 1^{er} août 1637, en faveur de ses neveux François et Albert.

GEORGINE, baptisée le 17 juillet 1622 (R. P. de Saint-Léger); test. le 1^{er} août 1637, en faveur de ses neveux François et Albert.

EMMA NUEL, baptisée le 9 juin 1613 (R. P. de Saint-Léger); vivante en 1625.

BONIFACE, baptisé le 9 juin 1613 (R. P. de Saint-Léger); vivante en 1625.

JEAN-ANTOINE, baptisé le 9 juin 1613 (R. P. de Saint-Léger); vivante en 1625.

CHARLES, baptisé le 27 février 1625 (R. P. de Saint-Léger); religieux franciscain à Myans.

V. N^e DOMINIQUE, seigneur de la Biguerne et de la Verdatière, capitaine de la ville de Chambéry et d'une compagnie d'infanterie du Seigneur de Mouthouz; gentilhomme de bouche de S. A. R. En son nom et au nom de Jacqueline, sa sœur, et de François et Albert, ses fils, il transige avec N^e Gaspard Berthier au sujet de l'hôirie de Lucrèce, sa sœur (Arch. S. S. S.). Il est parrain en 1659 et 1660. Il testa le 14 avril 1662 (*Ibid.*), nomme sa femme héritière universelle.

LUCRÈCE, baptisée le 9 mai 1610 (R. P. de Saint-Léger); ép., contrat dotal du 17 septembre 1637, N^e Gaspard Berthier de Saint-Vincent. Elle fait donation en faveur de son mari et meurt intestat quelques mois après (Arch. S. S. S.). Il ép. 2^e Catherine-Claudine Guillet de Mouthouz. Le 9 août 1641, l'hôirie de Lucrèce fait l'objet d'une transaction entre François et Albert ci-dessous, représentés par leur père, Jacqueline ci-contre et ledit Gaspard Berthier.

JACQUELINE, son oncle et parrain Jacques lui légua 100 écus en 1641, au sujet de l'hôirie de sa sœur (Arch. S. S. S.).

PIERRE, baptisé le 5 décembre 1625 (R. P. de Saint-Léger).

NICO-LAS, enfants de Jean Ruffin et de Marie Percebois (Besson).

JEAN, NN., PIERRE, MARIE, CHRIS-TINE, CATHE-ANTOINETTE, RUFFIN, fils de Dom François ci-dessous, dit de Chambéry; était peut-être un frère de M^r Jean. Il est difficile, à cause des dates, de l'identifier avec Antoine, fils de Jean, qui a cependant les mêmes qualificatifs.

cite la plupart de ses enfants, et nomme héritiers, après sa femme, Emmanuel et Philibert. Il avait ép. D^{ne} Hélène Juge, de Candie. Il meurt le 15 août 1665 (Etat civil de Rumilly). Hélène encore vivante le 16 avril 1673 (*Ibid.*).

JACQUELINE, baptisée le 15 juin 1638 (R. P. de Saint-Léger). ép. 1^{er} le Sénateur Jacques qui testa le 29 janvier 1608 (Arch. S. S. S.) et de qui elle était veuve lorsqu'elle ép. 2^e le 1^{er} octobre 1680 (Mss. Chappéron), Victor-Amédée de Montfalcon, seigneur de Villy, de Montfalcon et des revenus du château d'Evian, capitaine de cavalerie au Royal Piémont, maréchal de camp des armées de S. A. R., vœuf on promesses de Louise de la Mar. Il testa, le 20 novembre 1682 (Arch. S. S. S.), léguant l'usufruit à Jacqueline. Elle ép. 3^e le 25 juin 1689 (Etat civil de Rumilly), Jacques Fillion, seigneur de Fey et de Montizot, de Cusy.

Relig^x Mess^{rs} ALBERT, seigneur de la Biguerne et de la Verdatière; baptisé le 7 mai 1640 (R. P. de Saint-Léger); vœuf on promesses de Louise de la Mar. Il testa, le 20 novembre 1682 (Arch. S. S. S.), léguant l'usufruit à Jacqueline. Elle ép. 3^e le 25 juin 1689 (Etat civil de Rumilly), Jacques Fillion, seigneur de Fey et de Montizot, de Cusy.

PHILIBERT, son père lui légua sa charge de capitaine de Chambéry. Sa curatelle est décernée à sa mère le 29 mars 1667 (Arch. S. S. S.).

VI. EMMANUEL-PHILIBERT, baptisé le 12 juillet 1679 (Etat civil de Rumilly).

FRANÇOIS, vivait en 1644 (Arch. S. S. S.), mort avant 1662; n'est pas nommé au testament de son père.



MAITRE Alexandre Ruffin, notaire, était, en 1515, bourgeois de Chambéry; mais d'après Révérend du Mesnil (*Armorial de l'Ain*), les Ruffin étaient originaires de Bresse où ils étaient seigneurs du Pontet, paroisse d'Arbigny, près de Pont-de-Vaux. M^r M^e Jean Ruffin, fils d'Alexandre, était secrétaire du Roi de France et greffier au Parlement de Savoie. Evidemment ces charges lui conféraient la noblesse; mais je n'ai pas vu que la noblesse lui ait été régulièrement octroyée et que les armoiries ci-contre lui aient été concédées par Patentes. Benoit, bailli du Pont-de-Vaux et, d'après Révérend du Mesnil, neveu du dit Jean, reçut en 1594, du Duc de Savoie, des lettres de Noblesse et des armoiries différentes de celles que portaient ses cousins de Savoie. Ses descendants demeurèrent en Bresse: on trouvera dans l'*Armorial de l'Ain* des renseignements sur cette branche. Je ne m'occuperai ici que des Ruffin qui se fixèrent en Savoie. Ils ont fait leurs preuves de noblesse en 1723 et se sont écrits peu après. Besson, dans ses manuscrits, a donné leur filiation où figurent un certain nombre de personnages qui nous sont, par ailleurs, complètement inconnus.

Il ne faut pas confondre les Ruffin ou de Ruffin avec les de Russin, seigneurs d'Alamand, très souvent écrits de Ruffin.

TABLEAU I.

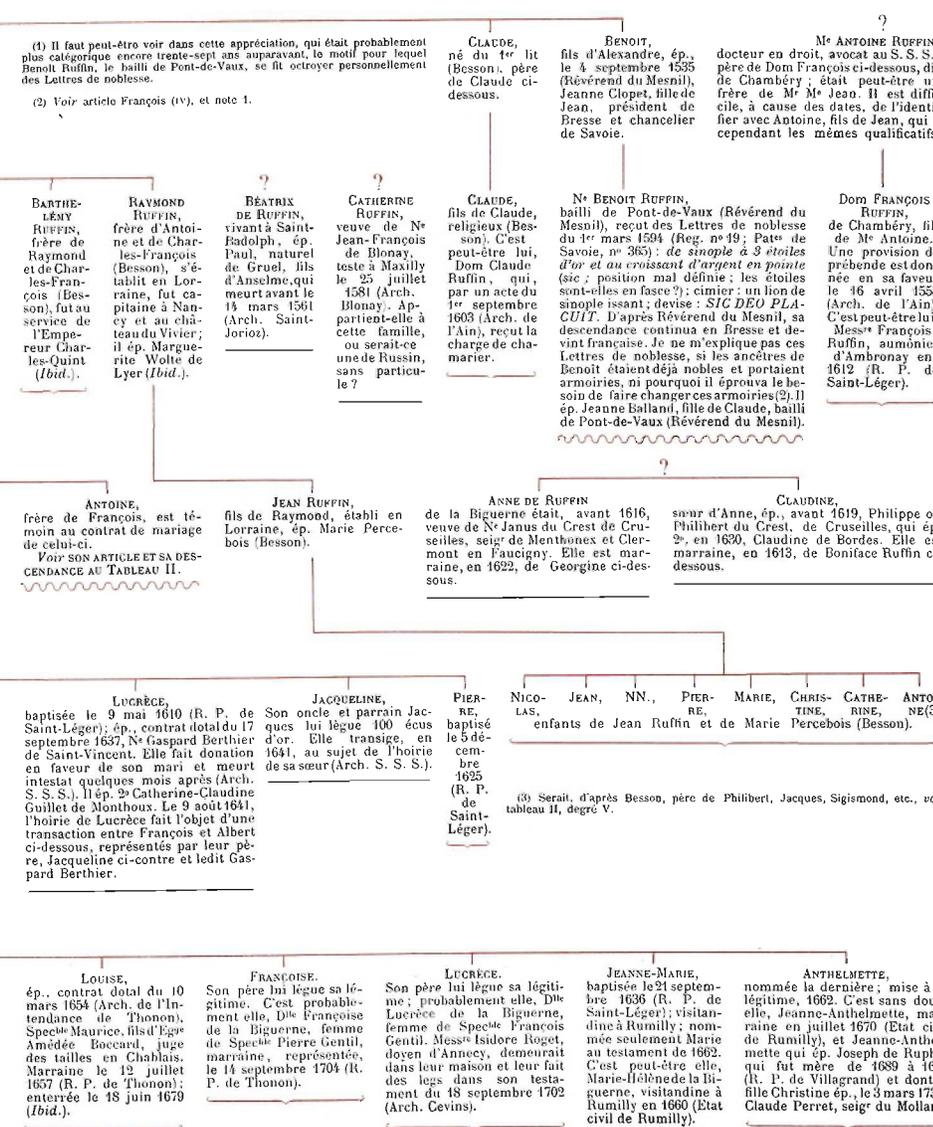
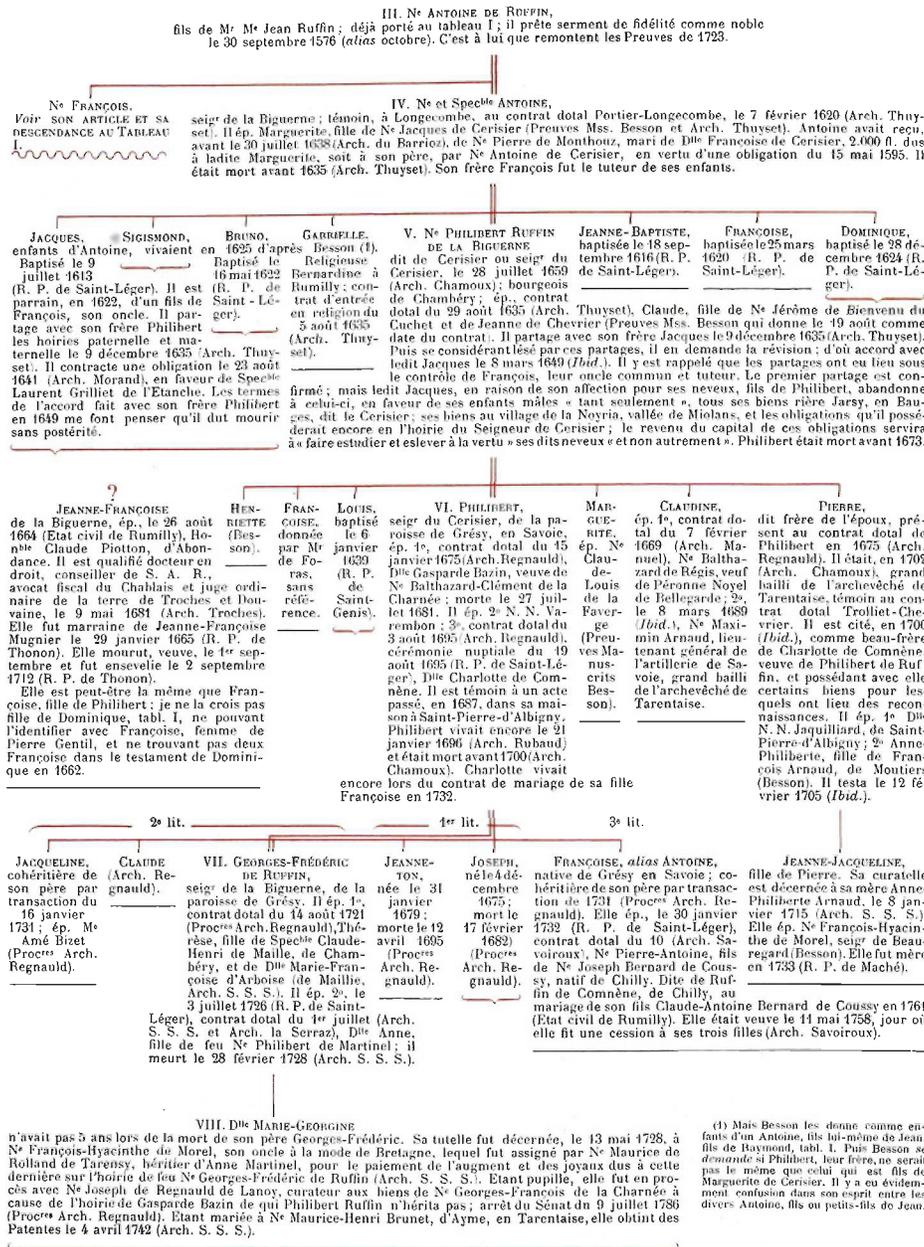


TABLEAU II.



RUMILLY. — Voir au SUPPLÉMENT.

RUPHY



Les Rupy de la Clusaz et d'Annecy portent : « Escusson party en face d'or et d'argent, chargé en chef d'un demy lyon de sable et en pointe de trois trioletz et au-dessus timbré d'un eaulme clos en profil orné de banderolles et pennons entrelacés de rubans qui voltigent des couleurs du blason avec cette devise des mots qui dit : FORTITUDE ET SUAVIDATE. » (Pat^{es} de noblesse du 4 mars 1625, Reg. 36; Pat. Sav.; f^o 235); soit : Coupé d'or au lion issant de sable et d'argent à trois triolets de sinople.

Le dessin ci-contre est inspiré de celui des Patentes.

Le nom de Ruffi, Ruffy, Rupy, Roup, Roux, Roul, ou Ros, etc., a été extrêmement répandu en Savoie. Pris souvent comme qualificatif ou surnom, il est devenu fréquemment nom patronymique dans les familles nobles et non nobles. C'est ainsi que Jean Ruffi de Greysier appartenait par liens naturels sinon légitimes à la très noble famille de Greysier au commencement du xiv^e siècle et que son fils Pierre s'appelait Perroud Rosset, de

Feterne, fils de Jean Ros, dit Ruffi, de Greysier, en 1350, puis Perronet Rosset alias de Greysier, en 1381, et enfin N° Peronet de Greysier (il y est arrivé!) en 1383. C'est au même surnom Ros qu'est dû le nom très répandu en Savoie de Rosnoblet, lequel était jadis simplement Noblet et est devenu Noblet dit Ros, puis Ros dit Noblet et Ros-Noblet (Arch. de Genève). Je m'arrêterai à ces deux exemples très caractéristiques. On trouve des Ruffi dès 1275, ils ne sont pas dits Nobles, mais il semble qu'ils pourraient l'être. Il y avait des N^{es} de Ruffy à Serrières en Chautagne au xv^e siècle; des Ruffi non qualifiés N^{es}, à Annecy, dès 1464. Puis nous rencontrons des Rupy à Samoëns, à Cluses, à Sallanches, à Desingy, à Annecy, presque tous notaires, de 1512 à 1595. Je pense qu'il serait inutile de rechercher un lien de parenté entre ces personnages portant un nom dont l'origine, comme surnom, devait en rendre l'emploi si fréquent. Mais il est une famille Ruffi, puis Rupy, dite Serra ou Serravaz, originaire de la Clusaz, Lieu-Dieu, dont l'anoblissement, à deux reprises, doit être consigné ici et c'est d'elle que nous nous occuperons dans les tableaux ci-après. (Voir la suite, p. 294).

- HUGUES RUFFI, sans qualificatif, témoin, avec des Chevaliers, le jour des Ides de novembre 1275 (Arch. Lucy), dans la maison de Jacques de Chevelu.
- NICOLET RUFFI, était secrétaire du Comte de Savoie, et possédait à Chambéry, loco vocato in viridario Grangiarum, une maison où est passé un acte, le 29 septembre 1403 (Arch. Thuysset).
- DIVERS.
- N° GUILLAUME DE RUFFY, de Serrières en Chautagne.
- N° JEAN DE RUPHY, de Serrières en Chautagne.
- N° CLAUDE 1497.
- N° LOUIS DE RUFFI, gentilhomme ordinaire de la maison de Rev^{me} Seigr Jacques, Étard de Savoie, abbé et commendataire perpétuel de N. D. d'Entremonts, et Doyen de l'église collégiale N. D. de l'Alée, à Annecy, est témoin à un acte du 8 mars 1589 (Arch. Savoironx) et à un acte de 1596 (Arch. Morand). C'est celui de qui il sera question ci-après, tabl. I, et dont la personnalité a dû, je crois, prêter à confusion dans les Mémoires rédigés, au xviii^e siècle, par certains membres de la famille Rupy, de la Clusaz.

- Vén^{ble} Mess^{rs} AYMON RUFFI, docteur ès-lois, est témoin, au Château d'Annecy, le 13 mars 1464 (Hires Eschavannes) à un hommage prêté à Janus de Savoie.
- Commend^{aire} ANTOINE RUFFI, en 1547, exécuteur testamentaire de N° Jeanne Vincentaz, veuve de N° Jean Becon Vuillod, trésorier de Savoie (Arch. Thuysset).
- Commend^{aire} MARTIN RUFFY, alias RUFFI, bourgeois d'Annecy, témoin, le 29 janvier 1512 (Arch. la Ruaz), à Annecy, dans la maison d'Egr^s Louis Chappuis, à un acte pour N° Guillaume Vincent. Il possédait des biens nobles pour lesquels sont passées des reconnaissances en sa faveur et de Vén^{ble} Mess^{rs} Collet Perruacti, prêtre, le 11 octobre 1512, et le 13 novembre 1514, et en faveur de lui et de son fils Etienne, le 29 juin 1519 (Ibid.).

- Commend^{aire} et N° ETIENNE RUFFI (ou RUPHY, ou ROUL), bourgeois d'Annecy, notaire, témoin à Veyrier, le 6 août 1528 (Arch. la Ruaz). Des reconnaissances féodales sont passées en sa faveur, en direct domaine du fief, le 19 juillet 1528, pour des biens à Veyrier jadis reconnus en faveur de son père. Il achète de N° Jean de Quintal la dime de blé de Mathonay, paroisse de Vieugy, le 2 novembre 1521 (Arch. Barrois). Sa veuve, N° Françoise, citée en 1534 (Arch. Viry).

- D^{ne} ANNE-LOUISE ROUL (ou RUFFI), dite femme de Spec^{ie} Jean Guapt, docteur en droit, bourgeois d'Annecy, reçoit des reconnaissances, le 29 septembre 1542 (Arch. la Ruaz), pour des biens à Veyrier, jadis reconnus en faveur de son père et de son grand-père. Dite femme de N° Jean Gaspard Trollet, seigneur de la Fontaine, elle laude, le 15 mars 1563 (Ibid.), une vente de biens à Veyrier, mouvant de son fief. Elle est dit noble en 1576 (A. Pelly et Monthouz).

- N° JANE RUFFI, probablement de la même famille qu'Anne-Louise, épouse de N° Rolet Fornier, possédait avec celui-ci des biens rière Annecy, Veyrier, Thônes et environs; elle était morte avant le 8 août 1517 (Arch. la Ruaz).
- N° JACQUES RUPHY, de Thiez; maréchal des logis de la compagnie de cavalerie du Seigr de la Fléchère, ép., vers 1620, D^{ne} Françoise de Mention-Lorray, fille de Claude, seigr des Costes et d'Anvernoz. Il était peut-être fils de M^r Jacques Rupy, notaire à Thiez.
- FRANÇOISE-PHILIBERTE, religieuse à Mélan, reçue le 4 novembre 1638, morte en 1656 (Histoire de Mélan).

TABLEAU I.

M^e CLAUDE RUPHY-SERRA.
 juge châtelain de la Clusaz. Il est l'auteur des Rupy qui virent à Villagrands et se sont éteints à Thonon. D'après les mémoires généalogiques laissés par Amable Rupy, l'un d'eux, au XVIII^e siècle, ce Claude serait fils d'un Louis, lui-même châtelain de la Clusaz de par l'autorité du Duc de Nemours qui se serait attaché en 1585. Mais ces mémoires qualifient le dit Louis de noble et le font venir de Provence — toujours l'origine étrangère ! Ces mêmes mémoires font tester Claude en 1623 et lui donnent un frère Antoine qui aurait formé la branche des Rupy d'Anney (sic), procédés d'un Jacques, fils du dit Antoine. Il faut mettre de côté la fable de l'origine provençale. Les Rupy étaient connus à la Clusaz avant la date fixée par les mémoires pour l'arrivée à la Clusaz de ce N^o Louis, qu'Amable aura, volontairement ou non, confondu avec N^o Louis de Ruffi, inscrit page 293, et qui appartenait peut-être au Ruffy de Chautagne, nobles au XV^e siècle. Il existait antérieurement, à la Clusaz, des familles taillables du prieuré de Talloires, qui avaient nom Desoches, alias Ros, et auxquelles se rattachent les Rupy. Mais nous pouvons, du moins, à défaut d'autre renseignement plus précis, retenir la tradition conservée chez les Rupy qui faisait descendre les « Rupy d'Anney » d'un frère du dit Claude. D'après les dits mémoires, il aurait eu 12 enfants. C'est peut-être le même personnage que Claude, père d'Etienne ci-dessous. Il aurait, en ce cas, eu pour femme Nicolarde Ligeon et serait mort après 1631.

Hon^{or} M^{onsieur} ANTOINE RUPHY, de la Clusaz,
 était père d'Hon^{or} M^{onsieur} Jacques Rupy dit en 1643 (F. R.). Je pense que c'est le même Antoine qui est donné, par les mémoires d'Amable Rupy, comme frère de Claude, et père de Jacques, auteur des Rupy d'Anney. Il était mort avant 1643. Un Hon^{or} M^{onsieur} Antoine Roup-Serra vivait à la Clusaz en 1600, 1612, était d'un Maître Jean Rupy (renseignement fourni par M^{onsieur} Pierre Masson) (1). Serait-ce aussi le même personnage et Jean est-il le nom du père de Claude et d'Antoine ? Voir sa DESCENDANCE au TABLEAU II.

JEAN RUPHY
 était, d'après les copies conservées de certaines requêtes adressées au roi par Gaspard Rupy, frère d'Amable, au XVIII^e siècle, chargé avec Claude, ci-contre, de procéder à la rénovation des reconnaissances des hommes ligés, et taillables de la paroisse de la Clusaz, le 27 septembre 1611, et à la formation du cadastre, le 15 janvier 1612.

(1) M^{onsieur} Pierre Masson a fait de très nombreuses recherches sur sa famille, originaire de la Clusaz. Il m'a fourni quelques renseignements utiles sur la généalogie Rupy.
 (2) Je dois à l'obligeance de M^{onsieur} Fernand Rupy, à Anney, communication d'un certain nombre de pièces d'archives et de fragments généalogiques dont je marque ici l'origine par les lettres F. R.

I. N^o PHILIPPE RUPHY.
 de la Clusaz en Genevois; né à la Clusaz en 1595. Il reçut des Patentes de noblesse du 4 mars 1625 (Reg. 36; pat. Sav.; n^o 235). C'est peut-être lui qui recut, de Saint-François de Sales, les ordres mineurs en l'église Sainte-Claire le 15 mars 1615. Il aurait quitté la cléricature pour entrer aux armées où il est, en 1634, dans l'escadron des gendarmes du Seigneur de Blancheville (F. R.) (2). Un arrêt de la cour des comptes de Savoie, du 16 décembre 1638, exonère Philippe Rupy, nouvellement anobli, des tailles extraordinaires sur les biens situés à la Clusaz, provenant de la succession de son père Claude (Ibid.). Il ép. D^{ame} Barbe, fille d'Antoine de Passier et de Claire Aynaud. Elle était veuve en premières noces de Jacques de Monthon, seig^{neur} de la Balme et, en secondes noces, de Christophe de Gerbais, seig^{neur} d'Aiguebelle, qu'elle avait ép. en 1611. Elle teste le 15 juin 1652 (Arch. S. S. S. et Arch. Monthouz), et est enseveli à Anney le 16 juin (R. P. d'Anney). Philippe habitait à Anney près le « pont de l'Asle ». Il meurt à la Clusaz et est enseveli à Anney le 23 janvier 1654 (F. R.).

ETIENNE,
 fille de M^{onsieur} Claude Rupy, de la Clusaz, ép., contrat dotal post-nuptial du 4 décembre 1653 (F. R.), discret Jean-François, fils de feu Hon^{or} M^{onsieur} Vifroy Arnod, de la Clusaz. Son père lui donne 600 fl.; sa mère 300 fl. Dans ce contrat, Claude est qualifié Maître, mais non châtelain de la Clusaz.

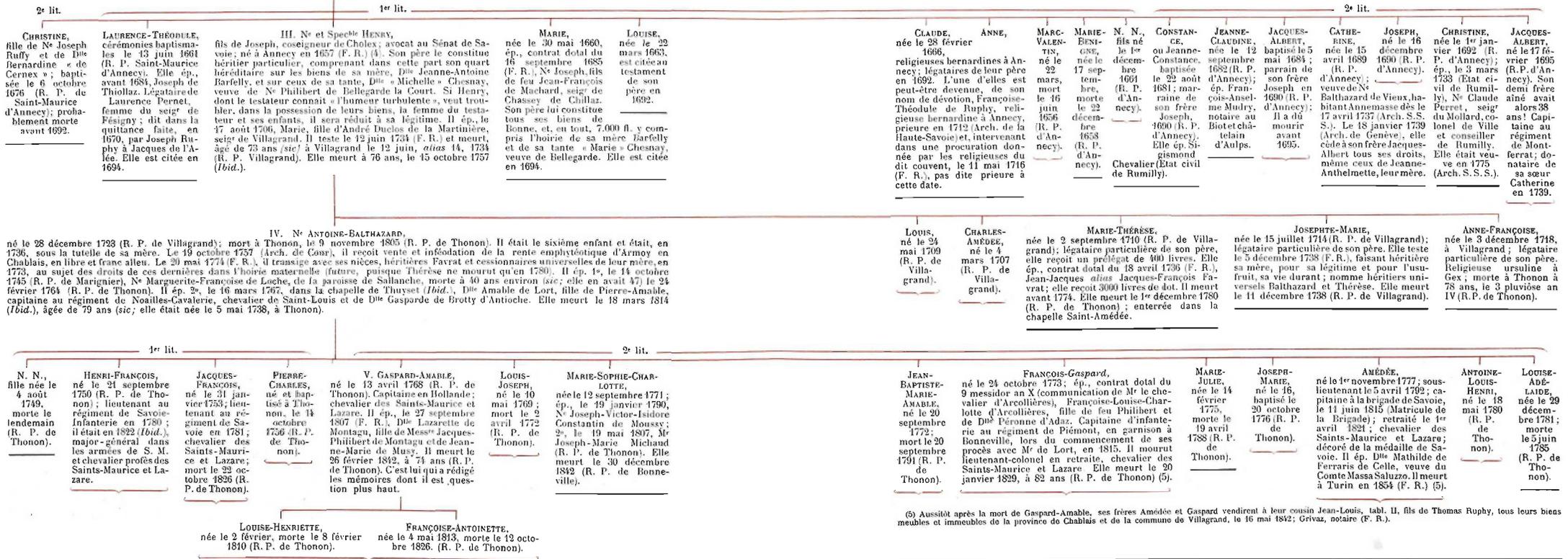
JEAN,
 fils d'Hon^{or} M^{onsieur} Claude Rupy, de la Clusaz, passe, le 8 novembre 1676 (F. R.), en faveur de M^{onsieur} Jacques Rupy, châtelain de la Clusaz, une obligation de 400 fl. pour cause de prêt. Dans cet acte, Claude n'est pas dit feu et son qualificatif n'est même. Cependant un de ses frères de Philippe est donné par M^{onsieur} Masson qui le dit époux de Jeanne Mudry, de la Clusaz.

II. N^o JOSEPH,
 fils de N^o Philippe Rupy; coseigneur de Cholex, du fait de sa première femme. Héritier universel de sa mère; Claude de Gerbais lui était substitué. Héritier universel de son père, il donne quittance, le 13 février 1663 (F. R.), à M^{onsieur} Jacques Rupy, de la somme de 100 ducats de lui dus en vertu d'une obligation passée par le dit Jacques le 4 février 1643, en faveur de Philippe. Il était, en 1648, capitaine au service de S. A. R. (F. R.). N^o Joseph Rupy était créancier de 500 fl. de principal de N^o et Spec^{ie} Charles-Emanuel Pernet qui, par testament, légua 50 ducats aux époux Rupy-Barfelly. Après opposition et jugement en faveur des dits Rupy, la dette fut payée, le 16 août 1670 (F. R.). Par N^o Jacques de l'Alée, seig^{neur} de Songy, gouverneur du château d'Anney et héritier du dit Pernet, des deniers du beau-fils du dit l'Alée, N^o et Spec^{ie} François Galey, à qui, le même jour, Rupy fit cession de ses droits sur une pièce de vigne à Anney-le-Vieux, qu'il avait fait saisir en garantie (3). Joseph, ép. 1^{er}, le 19 avril 1655, D^{ame} Jeanne, fille de Sébastien Barfelly et sœur de Constance, qui ép. Melchior Reveu, président de la Chambre des Comptes de Genevois. Joseph et Jeanne étaient, en 1658, parain et marraine de Louis, fils des époux Reveu. Joseph ép. 2^e, le 29 mai 1674, D^{ame} Thérèse, alias Bernardine Barfelly, fille de N^o Michel, seig^{neur} de la Motte et de Cernex et dite Bernardine de Cernex au baptême de sa fille Christine. Joseph ép. 3^e Anthelme ou Jeanne-Anthelme fille de Dominique Ruffin de la Biguerne. Il teste le 14 août 1692 (F. R.). Ce testament olographe, peut-être seulement projet de testament, est signé par lui, mais d'une rédaction fort confuse. Il fait héritière universelle sa femme Jeanne-Anthelme et, après elle, ses fils Albert et Joseph. Le 16 janvier 1695 (F. R.), ladite Jeanne-Anthelme, femme et procureur du dit Joseph, transige avec Henri, fils de Joseph, et lui promet de le garantir contre toute tentative d'éviction des biens de sa mère, émanant de ses sœurs « de Thiolaz et de Chilaz ».

PIERRE-AYMÉ RUPHY,
 dit fils de Philippe de la Clusaz, ép., avec l'autorisation de l'Ordinaire, le 19 juillet 1700, à la Thuille, D^{ame} Jeanne Constance Fruitard, fille de Jean Paul; témoins: ... le seig^{neur} de Reveu (F. R.). Il vint de ce mariage une fille Claudine, née et morte en 1701 (R. P. d'Anney). Pierre Aymé est-il un fils de N^o Philippe ? Je ne sais; la chose est possible. Peut-être est-ce un fils naturel ? Il devait en tout cas être très âgé en 1700.

(3) N^o Théodule Rupy, chanoine et théologal de Saint-Pierre de Genève, avait promis de racheter, pour 1750 R. et 50 fl. d'appoints, certains biens aliénés par N^o Joseph Rupy (parrain pas indiqué mais voir pour ledit Théodule au tabl. II) rière la Clusaz à M^{onsieur} Joseph Rupy et consorts. Par convention du 11 décembre 1688 (acte original F. R.), il est décidé qu, si les N^{os} Rupy et (leurs cousins) les fils de M^{onsieur} Jacques (tabl. II), peuvent recouvrer ces biens, ils seront adjugés au dit Théodule au prix convenu.

(4) Je pense que c'est le même personnage qualifié Janus ou Jannet, fils de Joseph Rupy et de Jeanne Barfelly, né le 30 avril et baptisé le 2 mai 1657 (R. P. Saint-Maurice d'Anney); mais je n'en suis pas certain. Il se peut qu'il y ait une erreur de date pour la naissance d'Hon^{or}. En tous cas, je ne trouve pas trace ailleurs de ce Janus qui, certainement, ne vivait plus en 1692, date à laquelle il n'y avait que 4 héritiers de Jeanne Barfelly: Henri et ses trois sœurs non religieuses. Les R. P. donnent encore, le 18 janvier 1694, le décès de Joseph, âgé de 3 mois, fils de N^o Joseph Rupy et, le 18 décembre 1697, le décès de Jacques, âgé de 4 ans, fils de N^o Joseph Rupy.



L'anoblissement ne s'applique pas à tous ses membres, mais il était nécessaire que la plupart de ceux-ci y figurent pour l'explication des parentés. La mise en pages m'en donnant la faculté, j'inscris auparavant, les Rupy, d'Anney ou d'ailleurs, que leur qualité désigne pour figurer à l'Armorial, mais que je ne puis rattacher à la famille Rupy de la Clusaz (voir Roup et Ruffier au SUPPLÉMENT).

RUSSIN RUTOWSKY SACHET } Voir au SUPPLÉMENT.

TABLEAU II.

N. B. — Les membres, même non qualifiés nobles, de cette branche portaient des armoiries avec les trois seuls trianglelets sans lion issant.

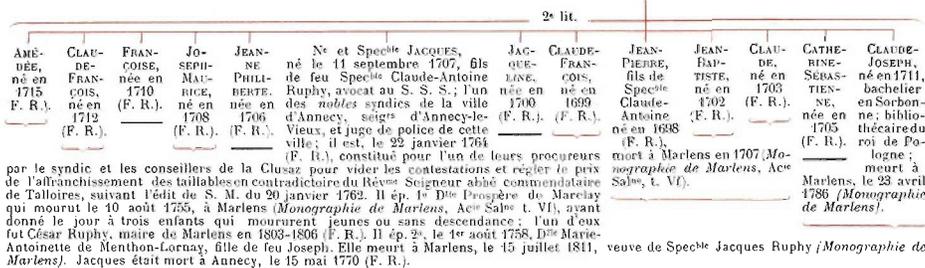
Hon^{ble} ANTOINE RUPHY, de la Clusaz; voir SON ARTICLE AU TABLEAU I.

CLAUDE-ANTOINE RUPHY, des gardes du Corps de S. A. R., possédait sur ses frères M^{rs} Jacques et Rév^é Théodore une créance en vertu d'un arrêt du S. S. S. Le 28 juin 1659 (F. R.), il cède une partie de cette créance, soit 300 l., à M^{rs} Jacques-Maurice Dumont, bourgeois d'Annecy et le 29 juin, ladite cession est notifiée à M^{rs} Jacques Rupy qui, en son nom et de son frère Rév^é Théodore, reconnaît la dite créance envers Claude-Antoine, leur frère.

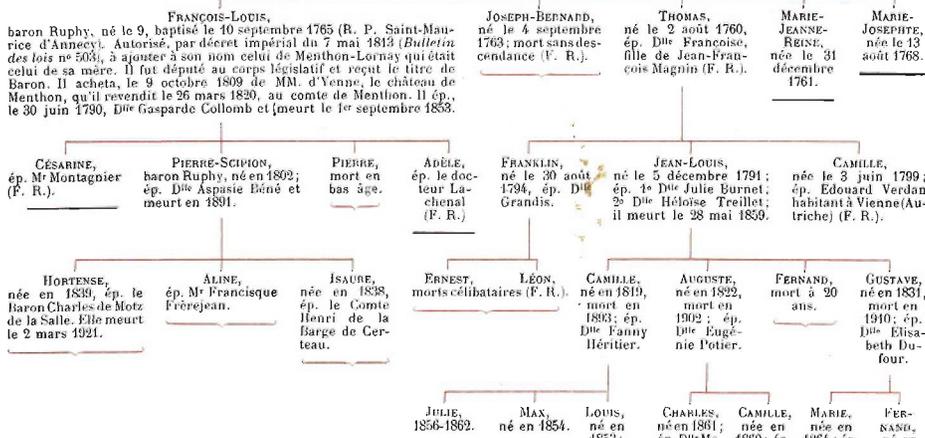
M^{rs} JACQUES RUPHY-SERRA, juge châtelain de la Clusaz, épousa M^{lle} Anne-Marie Varot et fut père de Claude-Antoine et de Jean-Pierre. D'après les mémoires de Gaspard-Amable, il était fils d'un Antoine lequel était frère de Claude. Je l'inscris donc d'après cette indication à défaut d'autre contraire et je l'identifie, mais sous toutes réserves, avec Hon^{ble} Jacques, fils de feu Hon^{ble} Antoine Rupy, originaire de la Clusaz, qui, le 4 février 1643 (F. R.), était marchand, habitant la ville de Foix et empruntait à N^{re} Philippe Rupy, bourgeois d'Annecy (parenté pas-tait à N^{re} Philippe Rupy, bourgeois d'Annecy pour 49 l. de rente indiquée, 500 l. monnaie de Savoie pour 49 l. de rente annuelle. Je crois pouvoir faire cette identification parce que le même Jacques, alors qualifié M^{rs} Jacques, le 13 février 1663 (Ibid.), reçoit de N^{re} Joseph, fils du dit feu Philippe, quittance du remboursement du dit capital. Jacques était, sans doute, revenu de Foix, et avait pris la charge de châtelain à la Clusaz. C'est ce que le qualificatif de M^{rs} me fait soupçonner, bien que le titre de châtelain ne soit pas énoncé. M^{rs} Jacques Rupy était peut-être déjà châtelain en 1659; il l'était encore en 1676 (F. R.). Il était mort avant 1688; Anne-Marie Varot vivait encore en 1692. C'est peut-être elle, qui, dite veuve Jacques Rupy, meurt à Annecy, le 29 novembre 1712, âgée d'environ 85 ans.

N^{re} et Rév^é Mess^{rs} THÉODORE, ou THÉODORE RUPHY, docteur en théologie, le 25 juin 1648 (F. R.); prêtre le 18 septembre 1649 (Diocèse de Clergé); curé de Marlens en 1651; curé de Saint-Julien en 1670; chanoine de la cathédrale et théologal; réputé pour sa grande érudition; mort le 18 septembre 1692. Il est dit, en 1659 (acte original F. R.), curé de Marlens, frère de Claude-Antoine et de M^{rs} Jacques. Son neveu Claude-Antoine lui fit élever, à la cathédrale, un monument funéraire où il est qualifié chanoine et théologal (1). Il est dit noble dans un acte du 11 décembre 1688 (F. R.); voir note 3, tabl. I.

Spec^{ble} JEAN-PIERRE, enfants de M^{rs} Jacques Rupy et de Hon^{ble} Anne-Marie Varot, étaient fermiers de Talloires rière la Clusaz, et font, le 11 décembre 1688 (F. R.), avec N^{re} Joseph Rupy et N^{re} Théodule, chanoine et théologal de Saint-Pierre de Genève (parenté pas-tait à N^{re} Joseph Rupy rière la Clusaz. Ces sommes seront partagées en deux parts égales dont l'une reviendra au dit N^{re} Joseph et l'autre aux deux fils du dit M^{rs} Jacques. La mère de ceux-ci intervient dans l'acte. Je crois pouvoir conclure, de l'égalité des droits des enfants de M^{rs} Jacques et de ceux de l'héritier universel de N^{re} Philippe, que les biens vendus provenaient d'un ancêtre commun, peut-être du grand-père de N^{re} Philippe, grand-père aussi de M^{rs} Jacques, qui, d'après certaines indications, se serait appelé Jean. Spec^{ble} Claude-Antoine eut charge de poursuivre, en 1690, le procès contre M^{rs} Joseph Rupy et ses consorts, détenteurs des dits biens. Les deux frères agissent encore ensemble le 20 juillet 1696 (Arch. de la Haute-Savoie). Ils semblent avoir été les deux seuls fils de M^{rs} Jacques. Spec^{ble} Claude-Antoine, avocat au S. S. S., bourgeois d'Annecy, possédait à Marlens des biens au sujet desquels il fait un acte, le 28 mars 1730 (F. R.). Il ép. 1^{re} M^{lle} Anne-Marie Garin dont il eut un fils Théodule né en 1692, mort en 1693; 2^e, le 16 janvier 1697 (R. P. d'Annecy), D^{lle} Aimée, fille de N^{re} Pierre du Monal et de Jeanne-Antoine de Bavois. Claude-Antoine meurt, le 14 mars 1749, âgé d'environ 84 ans (Etat civil d'Annecy).



par le syndic et les conseillers de la Clusaz pour vider les contestations et régler le prix de l'affranchissement des taillables en contradiction du Rév^é Seigneur abbé commendataire de Talloires, suivant l'édit de S. M. du 30 janvier 1762. Il ép. 1^{re} D^{lle} Prosperine de Marcey qui mourut le 10 août 1755, à Marlens (Monographie de Marlens, Actes Salés, t. VII), avant donné le jour à trois enfants qui moururent jeunes ou sans descendance; l'un d'eux fut César Rupy, maire de Marlens en 1803-1806 (F. R.). Il ép. 2^e, le 1^{er} août 1758, D^{lle} Marie-Antoinette de Menthon-Lornay, fille de feu Joseph. Elle meurt à Marlens, le 15 juillet 1811, veuve de Spec^{ble} Jacques Rupy (Monographie de Marlens). Jacques était mort à Annecy, le 15 mai 1770 (F. R.).



(1) Il ne peut donc y avoir aucun doute : le curé de Marlens de 1651, frère de Claude-Antoine et de Jacques Rupy et oncle de Spec^{ble} Claude-Antoine, qu'on appelle Théodore ou qu'on l'appelle Théodule, est le même personnage, chanoine de Genève et théologal, renommé pour sa science, qui mourut en 1692. Quant à sa descendance de Claude Rupy, tabl. I, père de N^{re} Philippe, et surtout de N^{re} Louis Rupy, gentilhomme de la Maison de Jacques de Savoie, etc. (Cl. A. S. S., t. VII, p. 438), c'est certainement une double erreur. La qualification de noble qui lui est donnée dans certains actes est un titre de politesse et ne provient pas de l'anoblissement du dit Philippe.

SACONAY (DE)

SACHONAY, SACCONAY, SACONEX, SACCONEX, SACCONNEX(1), EN LATIN DE SACONETO. SEIGNEURS DE SACCONNEX, PRÉGNY, VESANCY, VERNIER, EN LA TERRE DE GEX; BURSINEL ET CORSIER AU PAYS DE VAUD; SEIGNEURS D'OGNY, DE TRUAZ, DE PRAT, DU ROUZ, DE LA BATIE-DARDEL; COSEIGNEURS D'ARCHAMPS ET DES CLETS, EN GENEVOIS; SEIGNEURS DU CHATELARD, DE BRUEL ET ALBETERRE, EN SEMINE, ETC.



P. : de sable à trois étoiles d'argent, au chef d'argent au lion issant de gueules (Guichenon, Besson, Galiffe).

(1) J'ai suivi l'exemple de Guichenon et de Moreri : j'ai conservé au nom de cette famille l'orthographe ancienne SACONAY. Sauf peut-être l'y que la graphie a substitué à l'i ou au j final, c'est sous cette forme que s'écrivait, à l'époque où elle le fit sien, le nom du village qui s'est transformé dans la suite des temps; et c'est ainsi qu'on l'écrivait encore au XVIII^e siècle. Mais je n'ai pas la prétention de changer l'orthographe du nom du lieu, auquel, dans les tableaux ci-après, j'ai laissé sa forme moderne. SACHONAY est très rare.



GUICHENON a donné, dans Bresse et Bugey, continuation de la 3^e partie, p. 248 et 249, à la fin de la généalogie de Villette-la-Couz, une généalogie de Saconay. Elle est relativement complète, mais

inexacte en plusieurs points. Moreri, dans son Supplément de 1735 au Grand Dictionnaire Historique, a donné une filiation sommaire de la même famille, mais en se limitant aux prédécesseurs directs du général Jean de Saconay, à l'éloge duquel Moreri consacre quatre colonnes. Il la fait suivre d'un relevé de la plupart des membres de la famille de Saconay qui ont été chanoines et comtes de Lyon.

On rencontre les Saconay dès le début du XII^e siècle. Ils sont originaires de Saconnex-le-Grand près de Genève. C'est là qu'ils avaient leur maison-forte de famille dans laquelle est encore passé le testament de Denis de Saconay en 1653 et qui fut vendue, en 1728, par le petit-fils de Denis (2); mais ils possédaient aussi, dès le XIII^e siècle, des biens à Saconnex-le-Petit et y avaient, sans doute, une maison dite de Curia, de la Cour, dont certains d'entre eux ont porté le nom ou le surnom. Ils ont occupé, au XVII^e siècle, un château à « Saconnex-deçà-d'Arve », mais j'ignore si c'était le même château que celui que posséda Anne de Passier, dame de Saconnex et de Rougemont, ni à quel titre ils l'occupaient. Enfin ils ont dû posséder, dès la plus haute antiquité, des biens à la Roche et à Étaux, possession qui leur créait, vis-à-vis du Comte de Genevois, des obligations pour la garde de la tour de la Roche. Quelques-uns d'entre eux furent qualifiés milites de Rupe, c'est-à-dire chevaliers vassaux de la bannière de la Roche et ont été, dans certains ouvrages modernes, catalogués sous le nom patronymique de « de la Roche ». Au XVII^e siècle, les Saconay formaient cinq branches; elles sont toutes éteintes. Une branche fixée en Suisse, celle des seigneurs de Bursinel, s'éteignit en 1788. Une autre, ayant essaimé en France, dans le Lyonnais, s'éteignit à la fin du XVIII^e siècle. Je n'ai pu trouver le point d'attache de cette dernière ni donner sa filiation. D'après certaines apparences, elle pourrait être issue de la branche des seigneurs de Vesancy (3).

Les Saconay n'ont pas donné d'hommes très éminents, mais ils ont donné un nombre extraordinaire de chanoines comtes de Lyon, puisque, parmi ceux qui l'ont été, 17 d'entre eux figurent dans les tableaux ci-après... et je ne prétends pas qu'aucun ne m'ait échappé.

Guichenon terminait la généalogie qu'il donnait des Saconay en disant : « Et voila ce que j'ai recouvert de la maison de Saconay de laquelle j'eusse bien dit davantage si j'en eusse vu tous les titres ». Venant 250 ans après lui, nous aurions peut-être plus de droits encore à trouver, dans l'absence d'archives, une excuse à l'insuffisance de notre travail. Nous avons du moins conscience d'y avoir réuni tout ce qu'il nous était possible de découvrir en puisant à toutes les sources et persévérant dans notre unique but : contribuer à l'histoire du pays en aidant les chercheurs qui voudront bien nous compléter à leur tour.

Suit la Généalogie.

(2) L'emplacement de ce château, maintenant disparu, est actuellement propriété de la famille Sarasin. Il est tout voisin de l'église du Grand-Saconnex et a conservé la dénomination « sur le château » (Communauté de M^{rs} Gueux).

(3) D'après M^{rs} Beyssac, les Saconay, du Lyonnais, portaient : de gueules à trois étoiles d'argent, au chef d'argent, etc...

TABLEAU II.

SEIGNEURS D'AISERY (ESERY)

(6) Le 22 mai 1508 (Arch. Thuyset), N. Denis de Saconay, du consentement d'ill' Seigr Pierre de Saconay, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, pour se libérer de la dot de sa nièce Éléonore, femme de N. Bartholomée Burnet, dit de Piron, vend à N. Balthazard Julliet un domaine à Lorzier pour 3.150 fl. de Savoie.

JEAN, HUGUENIN de SACONAY, frères, possédèrent en 1462, des biens indivis avec Ns Claude et Jean d'Allemagne, frères (Galiffe).

VII. HENRI DE SACONAY, seigr d'Aisery, Truaz, etc. Voir son article et son ASCENDANCE au TABLEAU I.

(1) Guillaume de Saconay fut fait prisonnier dans la guerre entre Louis, duc de Savoie, et Louis, Dauphin de France, et fut rendu au traité de paix en 1454 (Guichenon, Savoie). Le nom de sa femme est Destrux ou Desir (voir Arch. Héraldiques Savoises, 1915).

(2) Guichenon le qualifie seigr d'Ogny et d'Albherre; c'est par anticipation; ces deux seigneuries ne vinrent aux Saconay qu'après le mariage de Marin. Sa femme figure à tort aux de SANCY d'Évan, t. IV, p. 237.

VII. GUILLAUME, voir son ASCENDANCE au TABLEAU I.

Philibert « de lecture » (Arch. Thuyset), Baronnois, de Genève, constitue pour ses procureurs, le 5 octobre 1461, Vénère Messrs Petremand, François et Thibault de Saconay, N. Jean de Saconay, etc. Qualifiée Anne, fille du dit Philibert et alors décédée, le 7 novembre 1500 (Galiffe). Guillaume, procureur de sa femme, ici nommée Agathe, ratifie des ventes les 9 août 1466 et 7 mars 1472 (Arch. Genève). Guillaume et son frère Jean font, le 2 octobre 1469 (Ibid.), des échanges de biens, rière Saconex-le-Grand, avec Jeannette et Pierre Cochet; fait à Saconex dans la maison des dits frères. En 1506 et 1509 (Ibid.), Guillaume possédait, à Genève, une maison, au faubourg Saint-Gervais. Il est encore cité dans un abornement au Grand-Saconex, le 9 mars 1510 (1).

PETREMANO DE SACONAY, aurait ép., vers 1510 (Généalogie imprimée de la maison de Menthon par Besson), Pernelle de Menthon, fille de Pierre de Menthon-Dingy. Serait-ce le même que Pierre ci-contre qui aurait eu deux femmes ?

ANDRÉE, fille de N. Henri de Saconay, ép. 1. contrat dotal du 4 août 1486 (Guichenon), N. Louis de Châtillon, coseigr de Dorches; 2. contrat dotal du 12 décembre 1496 (Guichenon et Armorial de Loche), N. Jean Portier, seigr de Moudry. Elle vivait en 1505 (Guichenon et Arch. Savoironx).

VIII. PIERRE, seigr d'Aisery, de Pratz et du Rouz, fils d'Henri, ép. Jeanne de Rossillon, fille de Philibert et de Claudine de Preuves Comtes de Lyon; vivait le 15 février 1510 (Arch. Genève) jour où est faite la vente d'un bien relevant de son fief.

PIERRE, Guillaume; mort avant son père qui fut son héritier et donna, à ce titre, une procuration le 18 juin 1485 (Arch. de Genève).

AYMON, archiprêtre de la chapelle du cardinal d'Osie (Guichenon); donné par l'abbé Chavaz (Registre des anniversaires des Mouchabérés) comme archiprêtre, 1502-1506, mais qualifié Amédée.

Discret THIDAUD, fils de N. Amédée de Saconay, présent, en 1506, dans la cour de la maison du dit N. Amédée et de Jacquemette, sa femme (Galiffe). Cette qualification de Discret me fait penser que Thidaud était peut-être un fils naturel.

FRANÇOIS, voir son article et son ASCENDANCE au TABLEAU III.

VIII. AMÉDÉE, seigr de Saconex et de la Bâtie d'Arbilliers (2). Il ép. 1. D^{ne} Jacquemette du Nant, fille de N. Amédée du Nant de Saconex-le-Grand; 2. la sœur Jeanne ép. Jean de Viry, seigr de Mons et la sœur Jeannette ép. N. Pierre de Versonneux. Le 11 juin 1528 (Arch. de Genève), Aima de Viry, fille de feu Jean et de feu Jeanne du Nant, et femme de Spee^{re} Antoine Gerbaix, constituée pour ses procureurs ledit Amédée et d'autres personnages pour la vente de ses biens en Savoie. Amédée ép. 2. en 1516 (Guichenon), Antoinette du Brul, fille de Claude, seigr de l'Isle, Montarsier et Chenavel, écuyer de S. A. de Savoie. Guichenon dit que la mère d'Antoinette était Jeanne de Malain; d'après Galiffe, c'était Louise de Rogemont de Verneux. Amédée possédait, à Genève, rue de la Villeneuve, avec son frère François, une maison avec étable, donnée en abornement, le 24 juin 1528 (Arch. de Genève). Avec ledit François, il admodie un moulin et une maison à Saint-Gervais, en 1527 (Galiffe). Amédée était mort avant 1532 (Ibid.). Il a peut-être eu une fille, Française, femme de Guillaume Maccard (Comm^{re} de Mr Guex).

MARTIAL, fils d'Amédée; reçu chanoine et comte de Lyon en 1545 (Moréri). Il fut démissionnaire le 18 décembre 1550 (Preuves Arch. du Rhône) en faveur de Pierre d'Espinaç.

MICHAUD DE SACONAY, codécile le 12 octobre 1563 (Inv^{re} de Loche).

VINGENTE, fille de Pierre de Saconay (est-ce celui-ci-dessus ?) ép., en 1549, Claude de la Fléchère et teste le 29 décembre 1570 (Besson).

IX. JEAN DE SACONAY, chev., seigr d'Aisery et Truaz, de Prat et du Rouz (Guichenon), coseigr de Des Dardel, habitait en 1585 la maison d'Humbert des Cleys et de Catherine de Poypon (Guichenon). Il transige, le 10 décembre 1575, au sujet de l'hoirie de Philippe des Cleys. Avec ses beaux-frères de Livron et de Riddes, il vend, en 1576, à N. Charles Vailet, le seigneurie de Marip provenant de l'hoirie du baron des Cleys. Amblard et Jean possédèrent la moitié du fief de Lorzier, paroisse de Vin-en-Salaz (Abbé Rollin, Monographie de Vin-en-Salaz, Ac^{re} Salaz, t. XIX, p. 151), qui fut rénové en leur faveur en 1536 et le fut, en 1576, en faveur des frères ci-dessous, puis, en 1668, en faveur de Péronne-Marie de Saconay.

AMBLARD DE SACONAY, seigr d'Aisery, mort sans être marié (Guichenon).

Discret THIDAUD, fils de N. Amédée de Saconay, présent, en 1506, dans la cour de la maison du dit N. Amédée et de Jacquemette, sa femme (Galiffe). Cette qualification de Discret me fait penser que Thidaud était peut-être un fils naturel.

IX. N. et P. MARIN DE SACONAY, seigr du dit lieu, d'Ogny et d'Abletterre; seul fils du 1^{er} lit (Guichenon). Il vend des biens à Saconex-le-Grand, le 13 avril 1534 (Arch. Thuyset). Le 22 mai 1536 (Arch. de Genève), il vend la grâce de rachat qu'il possède sur un moulin avec maison et appartenances. Le 1^{er} Girard, fille de Richard de Châtillon-Michard de Saconex-le-Grand, au château du dit Marin. Il ép. 2. N. Anne de Breul, sœur d'Antoinette, 2^e femme d'Amédée ci-dessus, dont il n'eut pas d'enfant (Guichenon). Comme administrateur de son fils, il remet, le 20 août 1566 (Arch. Thuyset), à Adrienne de Bruel, fille de Bertrand et de Louise du Châtelard et veuve de Jean de Châtillon, beau-frère de Marin, inventaire des biens meubles et immeubles de la seigneurie; chez lequel seigneurie Thidaud avait été institué usufruitier par le dit Jean, qui l'avait nommé exécuteur testamentaire, il constitue 750 écus d'or à la dite Adrienne, qui en fait état dans son contrat dotal du 24 octobre 1581 (Arch. Morand). Anne de Breul a ép. 2. N. Gaspard Bourgeois qui, en 1572 (Arch. Viry) est dit beau-père d'Etienne ci-dessous.

X. ETIENNE DE SACONAY, dit de Chatillon, seigr du Châtelard, d'Ogny, de Bruel et d'Abletterre; héritier pour moitié de son oncle Jean de Chatillon et substitué aux Rossillon, ses cousins germains, à charge de nom et d'armes. Par transaction-partage du 24 juin 1568 (Arch. la Serraz), entre tous les héritiers de Jean de Chatillon, il eut la maison-forte ruinée de Bruel et certains biens dépendant du Châtelard et de Saconay, par les conventions du 13 mars 1572, du 22 mai 1574 et du 10 mai 1575 (Arch. Thuyset), qui donneront à Etienne une partie de Montfort, les biens du seigr de la Grave, la riège de Servetaz, sur les Usages, dépendant d'Abletterre, une partie des hommes et hommages d'Ogny et une partie d'un moulin sise au Salève. Les conventions de 1572 avaient été suivies d'un acte les confirmant, passé le même jour et dans lequel le dit Etienne est dit assisté de N. Gaspard Bourgeois, son beau-père, Girard d'Allinges et François de Grilly, ses beaux-frères (Arch. Viry). Etienne ép., contrat dotal de 1573, Marie, fille de Jean de Saconay, qui Guichenon qualifie à tort dame de Vesancy (3). Le 3 mai 1574 (Arch. Thuyset), Etienne héritier et basse appartenant au dit Etienne, au bailliage de Ternier à cause du château de Montfort et jadis vendues au dit Jean de Châtillon par le baron de Coudrée; prix 300 écus d'or. Le 28 mai 1586 (Ibid.), il vend à Jacquemin de Rossillon la seigneurie de Bruel pour se décharger d'une obligation de 1.400 écus d'or qu'il avait vis-à-vis de N. Henri de Livron. Le 11 juin 1586 (Ibid.), il signe une obligation de 533 écus et 1/3 en faveur de D^{ne} Gasparde de Saconay, veuve de N. François de Grilly et tutrice de Claudine de Grilly, sa fille, et donne hypothèque sur ses biens rière les paroisses de Saint-Jean de Gonville, Thoiry et le Châtelard, au profit de N. Etienne, son fils, et de N. Marie de Saconay, sa veuve, tutrice de ses enfants, Jacquemin, Denis et François, passe reprise de fief et dénombrement succint de la seigneurie de Saconex-le-Grand. Le 16 mai 1603 (Arch. Thuyset), elle fait à N. Jean Sarrazin, bourgeois de Genève, une obligation de 2.275 livres tournois par lui prêtées, pour payer 660 écus à la dite Gasparde de Saconay et aussi acquitter d'autres dettes de la dite Marie; fait à Grilly, dans la maison de la dame Claudine de Grilly, alors femme de N. et P. François de Gingins, seigr de Divonne.

XI. CLAUDE-FRANÇOIS, seigr des dits lieux, et Vernier, coseigr, alias baron des Cleys, ép., contrat dotal du 13 juin 1610 (Arch. Chamoux), D^{ne} Péronne, fille de Gairols Regard, seigr de Morgnèx. Elle reçoit 2.000 écus d'or pour lesquels est hypothéquée la maison-forte d'Albherre et dépendances. Une obligation de 10.386 fl. est donnée en sa faveur et de sa femme par Philippe de Lucinge, baron d'Arenthon, le 13 mars 1624; fait à Saconex, dans la maison-forte des dits créanciers (5). Il teste, le 8 décembre 1623 (Arch. Chamoux), légant à sa femme, si elle se remarie, sa terre de Vernier, au pays de Cox. Il n'avait alors aucun fils vivant. Il meurt entre le 13 mars et le 29 avril 1624. Péronne ép. 2. le 2 octobre 1624 (Arch. Chamoux), Jean-Claude de Clermont, veuf d'Anne de Montfalcon. Le 5 avril 1632 (Arch. Thuyset), Jean-Claude de Clermont, avec celle-ci, de Claude-François et de François de Saconay, son fils, elle accense et admodie le château de « Saconex-deca-d'Arve » avec un grangeage et certaines censés, pour 2.700 fl. annuels, 12 chapons, 12 vacherins, etc.; fait à la Bâtie-Albanais.

PHILIBERT, né en 1502, Pierre, né en 1505, mort en 1605, Louis, François, Aymée, marraine en 1607, Louise, marraine en 1613, donnés par Mr Du Mont comme enfants d'un Denis de Saconay. Une Louise de Saconay était, vers 1620, femme de N. Claude Vuillet, seigr de Grézy (Arch. Costa).

AYMÉE, prit l'habit à la Visitation d'Anney, le 9 octobre 1618, âgée de 36 ans; fonda le monastère de Chambéry en 1626; mourut au couvent de Grasses le 1666 (Comm^{re} de la Visitation d'Anney).

Messrs LOUIS, chanoine et comte de Lyon, reçu le 29 décembre 1572, par démission de Messrs Lucinge), Catherine Machard, fille de Louis, seigr de Chassesey et veuve de Michel de Lucinge; 2. contrat dotal du 24 août 1580, et 15 mars 1582 (Arch. Thuyset). Le 27 mai 1613, 1575 (Arch. Monthouz), il donne quitance, avec ses cousins, au sujet de l'hoirie de son grand-père des Cleys. D'après Guichenon, il n'eut que deux filles.

FRANÇOIS, coseigr d'Aisery, ép., contrat dotal du 15 octobre 1568 (Arch. de Genève), Catherine Machard, fille de Louis, seigr de Chassesey et veuve de Michel de Lucinge; 2. contrat dotal du 15 mars 1582 (Arch. Thuyset). Le 27 mai 1613, 1575 (Arch. Monthouz), il donne quitance, avec ses cousins, au sujet de l'hoirie de son grand-père des Cleys. D'après Guichenon, il n'eut que deux filles.

X. DENIS, seigr des dits lieux (Guichenon), est cité dans la transaction du 10 décembre 1575 au sujet de l'hoirie des Cleys. Il ép. Charlotte Jean, seigr de Polinge, qui léguait à sa fille en 1589 (Arch. Thuyset) 100 fl. outre la dot à elle constituée. Je tiens qu'il faut l'identifier avec Denis, qui, d'après M. Du Mont, fut père des six enfants ci-dessous (A). D'après l'abbé Rollin (op. cit.), il aurait eu un 4^e frère, Louis, le cadet, 1576. Ce Louis a peut-être reçu les ordres mineurs en 1571 (Dict^{re} du Clergé).

MARIE, fille de Jean et de Louis, des Cleys, ép., contrat dotal du 3 septembre 1568 (Inv^{re} Quinerit), N. Pierre Quinerit, lequel ép. 2. Charlotte Pobel.

III. Seigr PIERRE, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui est dit, en 1572 (Arch. de Genève), grand-croix, commandeur de Genevois, de Compiègne et de Bellecombe, grand tuteur de sa fille, Claudine de Grilly, qui ép., avant 1603, François de Grilly, beau-frère d'Etienne de Saconay. Elle était veuve en 1586 et, en 1572, dit beau-frère d'Etienne de Saconay, assisté celui-ci de l'acte de partage de l'hoirie Châtillon (Arch. Viry).

GASPARDE, ép. N. François de Grilly, qui est dit, en 1572 (Arch. de Genève), grand-croix, commandeur de Genevois, de Compiègne et de Bellecombe, grand tuteur de sa fille, Claudine de Grilly, qui ép., avant 1603, François de Grilly, beau-frère d'Etienne de Saconay. Elle était veuve en 1586 et, en 1572, dit beau-frère d'Etienne de Saconay, assisté celui-ci de l'acte de partage de l'hoirie Châtillon (Arch. Viry).

N. N., fille, ép. N. Gaspard Bourgeois, son beau-père, Girard d'Allinges et François de Grilly, ses beaux-frères (Arch. Viry). Etienne ép., contrat dotal de 1573, Marie, fille de Jean de Saconay, qui Guichenon qualifie à tort dame de Vesancy (3). Le 3 mai 1574 (Arch. Thuyset), Etienne héritier et basse appartenant au dit Etienne, au bailliage de Ternier à cause du château de Montfort et jadis vendues au dit Jean de Châtillon par le baron de Coudrée; prix 300 écus d'or. Le 28 mai 1586 (Ibid.), il vend à Jacquemin de Rossillon la seigneurie de Bruel pour se décharger d'une obligation de 1.400 écus d'or qu'il avait vis-à-vis de N. Henri de Livron. Le 11 juin 1586 (Ibid.), il signe une obligation de 533 écus et 1/3 en faveur de D^{ne} Gasparde de Saconay, veuve de N. François de Grilly et tutrice de Claudine de Grilly, sa fille, et donne hypothèque sur ses biens rière les paroisses de Saint-Jean de Gonville, Thoiry et le Châtelard, au profit de N. Etienne, son fils, et de N. Marie de Saconay, sa veuve, tutrice de ses enfants, Jacquemin, Denis et François, passe reprise de fief et dénombrement succint de la seigneurie de Saconex-le-Grand. Le 16 mai 1603 (Arch. Thuyset), elle fait à N. Jean Sarrazin, bourgeois de Genève, une obligation de 2.275 livres tournois par lui prêtées, pour payer 660 écus à la dite Gasparde de Saconay et aussi acquitter d'autres dettes de la dite Marie; fait à Grilly, dans la maison de la dame Claudine de Grilly, alors femme de N. et P. François de Gingins, seigr de Divonne.

XI. CLAUDE-FRANÇOIS, seigr des dits lieux, et Vernier, coseigr, alias baron des Cleys, ép., contrat dotal du 13 juin 1610 (Arch. Chamoux), D^{ne} Péronne, fille de Gairols Regard, seigr de Morgnèx. Elle reçoit 2.000 écus d'or pour lesquels est hypothéquée la maison-forte d'Albherre et dépendances. Une obligation de 10.386 fl. est donnée en sa faveur et de sa femme par Philippe de Lucinge, baron d'Arenthon, le 13 mars 1624; fait à Saconex, dans la maison-forte des dits créanciers (5). Il teste, le 8 décembre 1623 (Arch. Chamoux), légant à sa femme, si elle se remarie, sa terre de Vernier, au pays de Cox. Il n'avait alors aucun fils vivant. Il meurt entre le 13 mars et le 29 avril 1624. Péronne ép. 2. le 2 octobre 1624 (Arch. Chamoux), Jean-Claude de Clermont, veuf d'Anne de Montfalcon. Le 5 avril 1632 (Arch. Thuyset), Jean-Claude de Clermont, avec celle-ci, de Claude-François et de François de Saconay, son fils, elle accense et admodie le château de « Saconex-deca-d'Arve » avec un grangeage et certaines censés, pour 2.700 fl. annuels, 12 chapons, 12 vacherins, etc.; fait à la Bâtie-Albanais.

AYMÉE, prit l'habit à la Visitation d'Anney, le 9 octobre 1618, âgée de 36 ans; fonda le monastère de Chambéry en 1626; mourut au couvent de Grasses le 1666 (Comm^{re} de la Visitation d'Anney).

ETIENNE, cousines de Claude-François, dites Dames d'Esperon et de Mesmes, légataires au testament de leur cousin en 1623. Etienne, femme de N. Claude Brunet, dit de Peron, 1629 (Galiffe) (6).

JANIQUE, cousines de Claude-François, dites Dames d'Esperon et de Mesmes, légataires au testament de leur cousin en 1623. Etienne, femme de N. Claude Brunet, dit de Peron, 1629 (Galiffe) (6).

XI. CLAUDE-FRANÇOIS, seigr des dits lieux, et Vernier, coseigr, alias baron des Cleys, ép., contrat dotal du 13 juin 1610 (Arch. Chamoux), D^{ne} Péronne, fille de Gairols Regard, seigr de Morgnèx. Elle reçoit 2.000 écus d'or pour lesquels est hypothéquée la maison-forte d'Albherre et dépendances. Une obligation de 10.386 fl. est donnée en sa faveur et de sa femme par Philippe de Lucinge, baron d'Arenthon, le 13 mars 1624; fait à Saconex, dans la maison-forte des dits créanciers (5). Il teste, le 8 décembre 1623 (Arch. Chamoux), légant à sa femme, si elle se remarie, sa terre de Vernier, au pays de Cox. Il n'avait alors aucun fils vivant. Il meurt entre le 13 mars et le 29 avril 1624. Péronne ép. 2. le 2 octobre 1624 (Arch. Chamoux), Jean-Claude de Clermont, veuf d'Anne de Montfalcon. Le 5 avril 1632 (Arch. Thuyset), Jean-Claude de Clermont, avec celle-ci, de Claude-François et de François de Saconay, son fils, elle accense et admodie le château de « Saconex-deca-d'Arve » avec un grangeage et certaines censés, pour 2.700 fl. annuels, 12 chapons, 12 vacherins, etc.; fait à la Bâtie-Albanais.

PHILIBERT, né en 1502, Pierre, né en 1505, mort en 1605, Louis, François, Aymée, marraine en 1607, Louise, marraine en 1613, donnés par Mr Du Mont comme enfants d'un Denis de Saconay. Une Louise de Saconay était, vers 1620, femme de N. Claude Vuillet, seigr de Grézy (Arch. Costa).

AYMÉE, prit l'habit à la Visitation d'Anney, le 9 octobre 1618, âgée de 36 ans; fonda le monastère de Chambéry en 1626; mourut au couvent de Grasses le 1666 (Comm^{re} de la Visitation d'Anney).

XII. PIERRE, mort en 1619, nommé au testament de son père; prit l'habit à la Visitation d'Anney, le 10 août 1618 (Comm^{re} de la Visitation d'Anney); elle y était assistante le 15 janvier 1734 (Arch. Savoironx).

AYMÉE, prit l'habit à la Visitation d'Anney, le 9 octobre 1618, âgée de 36 ans; fonda le monastère de Chambéry en 1626; mourut au couvent de Grasses le 1666 (Comm^{re} de la Visitation d'Anney).

XI. CLAUDE-FRANÇOIS, seigr des dits lieux, et Vernier, coseigr, alias baron des Cleys, ép., contrat dotal du 13 juin 1610 (Arch. Chamoux), D^{ne} Péronne, fille de Gairols Regard, seigr de Morgnèx. Elle reçoit 2.000 écus d'or pour lesquels est hypothéquée la maison-forte d'Albherre et dépendances. Une obligation de 10.386 fl. est donnée en sa faveur et de sa femme par Philippe de Lucinge, baron d'Arenthon, le 13 mars 1624; fait à Saconex, dans la maison-forte des dits créanciers (5). Il teste, le 8 décembre 1623 (Arch. Chamoux), légant à sa femme, si elle se remarie, sa terre de Vernier, au pays de Cox. Il n'avait alors aucun fils vivant. Il meurt entre le 13 mars et le 29 avril 1624. Péronne ép. 2. le 2 octobre 1624 (Arch. Chamoux), Jean-Claude de Clermont, veuf d'Anne de Montfalcon. Le 5 avril 1632 (Arch. Thuyset), Jean-Claude de Clermont, avec celle-ci, de Claude-François et de François de Saconay, son fils, elle accense et admodie le château de « Saconex-deca-d'Arve » avec un grangeage et certaines censés, pour 2.700 fl. annuels, 12 chapons, 12 vacherins, etc.; fait à la Bâtie-Albanais.

AYMÉE, prit l'habit à la Visitation d'Anney, le 9 octobre 1618, âgée de 36 ans; fonda le monastère de Chambéry en 1626; mourut au couvent de Grasses le 1666 (Comm^{re} de la Visitation d'Anney).

PERONNE-MARIE, son père lui légua 4.000 écus d'or. Elle ép., contrat dotal du 14 septembre 1625 (Arch. Thuyset), François de Clermont, baron de la Bâtie-Albanais, fils du 1^{er} lit du 2^e mari de Péronne de Regard.

FRANÇOIS, né quelques jours après la mort de son père qui l'avait institué héritier universel; mort à 3 ou 4 mois. Sa mère et sa sœur furent ses héritières par moitié (Arch. Thuyset).

XII. PIERRE, mort en 1619, nommé au testament de son père; prit l'habit à la Visitation d'Anney, le 10 août 1618 (Comm^{re} de la Visitation d'Anney); elle y était assistante le 15 janvier 1734 (Arch. Savoironx).

ETIENNE, nommée au testament de son père; prit l'habit à la Visitation d'Anney, le 10 août 1618 (Comm^{re} de la Visitation d'Anney); elle y était assistante le 15 janvier 1734 (Arch. Savoironx).

GASPARD, tonsuré en même temps que son frère Paul, le 3 mai 1640 (Dict^{re} de la Clergy). Son père lui légua 1.000 ducats. Il ép. Angèle Sarron (Seconds Traits). D'après l'Armorial du Lyonnais, etc., l'alliance avec les de Sarron (sic) rendit les Saconay seigrs de Bâco et de Saint-Christophe en Beaujolais.

GABRIELLE-ANTOINETTE, nommée au testament de son père; religieuse au second monastère de la Visitation d'Anney où elle prit le voile, le 9 octobre 1644 (Comm^{re} de la Visitation d'Anney); conseillère en 1683, encore religieuse en 1689.

XII. III. Seigr PAUL, dit de Chatillon, fils aîné, seigr d'Ogny, coseigr d'Archamps, héritier universel de son père. Le 20 août 1674 (Baux, op. cit.), il passe reprise de fief et dénombrement du fief de Saconex. Le 3 octobre 1677 (Arch. Thuyset), il accense et admodie à Marc Resplenda la montagne sise au Salève, appelée Coudrée, indivis, quant au pacage, avec le seigr du Châtelard (Rossillon). Il ép., en 1623, Antoinette de Foudras-Contenson. Ils testent ensemble en 1660 « quoiqu'ils soient tous deux vivants en cette présente année 1681; n'ont qu'un fils » (Seconds Traits). Paul et Ignace, père et fils, dits seigrs de Saconex et de Saint-Jean, sont témoins, à Viry, le 7 novembre 1701 (Arch. Viry). Paul devait être mort avant 1702.

ALEXANDRINE d'Ogny (sic), ép. d'Archamps, héritière universelle de son père. Elle teste le 14 décembre 1666 (Arch. d'Arcine). Son fils François-Gaspard est cité, en 1705, avec Jacques-Christophe de Saconay (Galiffe). Son autre fils François-Marin de Verbos teste, le 20 novembre 1741, instituant héritiers 1^o Antoine-Ignace de Saconay, 2^o Jacques-Christophe de Saconay. Elle avait été légataire de Denis pour 1.000 écus.

JACQUES, légataire à son père pour 1.000 ducats; dit seigr de Saint-Jean, ép. Etienne d'Hallincourt (Guichenon).

FRANÇOIS, (sic), ép. d'Archamps, héritière universelle de son père. Elle teste le 14 décembre 1666 (Arch. d'Arcine). Son fils François-Gaspard est cité, en 1705, avec Jacques-Christophe de Saconay (Galiffe). Son autre fils François-Marin de Verbos teste, le 20 novembre 1741, instituant héritiers 1^o Antoine-Ignace de Saconay, 2^o Jacques-Christophe de Saconay. Elle avait été légataire de Denis pour 1.000 écus.

(3) Car il est certain que Marie était fille de Jean de Saconay et d'Aymée des Cleys (Preuves Arch. du Rhône). Or Jean était seigr d'Aisery et non de Vesancy, bien que les Preuves des Arch. du Rhône aient jointe ce nom à ceux des autres seigneuries. Il y a eu confusion, chez Guichenon, entre deux Jean. En suivant cet auteur à la lettre, Marin, dans de Vesancy, ne pourrait être que la fille de Jean, tabl. III, seigr de Vesancy, lequel, d'après Guichenon, n'aurait eu qu'une fille unique, Marie. Or ce Jean était, dans la réalité et d'après Guichenon lui-même, frère de Guillaume, bisaiéul d'Etienne! Nous verrons, tabl. III, que Jean, seigr de Vesancy, eut plusieurs fils.

(4) Sa parenté avec ledit Gaspard n'est pas indiquée dans cet acte, mais François de Grilly est, en 1572, qualifié beau-frère d'Etienne. Le chiffre de 533 écus indique une hoirie partagée entre trois cohéritiers. Cela correspond bien à l'assertion de Guichenon qui ne donne qu'un fils à Marin de Saconay et à l'existence des deux beaux-frères (donc de deux sœurs) d'Etienne cités dans l'acte consécutif aux conventions de 1572.

(5) Je passe que cette maison-forte de famille fit, après la mort de Claude-François et de son seul fils survivant, François, retour à Denis, son cousin ci-contre, qui l'habitait et y testa en 1653, puisqu'il est dit (Baux, Nobiliaire de l'AIN) que, en 1602, le château d'Etienne, à Saconex-le-Grand, avait été détruit « dans les dernières guerres ».

(6) N. N., trois frères de Camille (Seconds Traits). J'ignore si cette branche a continué et quelle a été sa destinée (voir la note 1 du Tabl. III).

Rev^{re} Seigr MARIE-ANTOINETTE DE SACONAY, prit l'habit à 18 ans, le 14 décembre 1681, au second monastère de la Visitation d'Anney (Comm^{re} de la Visitation d'Anney); elle y était assistante le 15 janvier 1734 (Arch. Savoironx).

XIII. Messrs IGNACE-ANTOINE, seigr de Saconex et de Saint-Jean (Arch. Viry); coseigr d'Archamps, habitant dans son château d'Ogny; témoin, au château de Viry, le 30 septembre 1738 (Ibid.). Il est témoin, en 1738, dit âgé de 65 ans, aux Preuves de Malte du Coudrey. Le 5 février 1728 (Arch. Genève, Comm^{re} de Mr Guex), il vend à Barthélémy de Pellissary, écuyer, citoyen de Genève, fils de feu Messrs Georges de Pellissary, son domaine de Saconex-le-Grand, au pays de Gex, les mesures et sol du château, etc., ne se réservant que la nomination de la chapelle qu'il a dans l'église de Saconex et une vigne affectée au service de la dite chapelle; et c'est pour 8.000 écus patagons; Louis Pastouret, notaire. Il teste, le 22 juillet 1738 (Arch. Viry), instituant héritier universel François-Joseph, comte de Viry, voulant ainsi « marquer l'amitié qu'il y a eu tant entre ses yeux et les miens que lui et moi et comme bons parents et voisins ». Cohéritier pour un tiers, en 1741, de François-Marin de Verbos, il cède ses droits à Joseph-Thérèse de Verbos, aussi cohéritière.

XIII. Messrs IGNACE-ANTOINE, seigr de Saconex et de Saint-Jean (Arch. Viry); coseigr d'Archamps, habitant dans son château d'Ogny; témoin, au château de Viry, le 30 septembre 1738 (Ibid.). Il est témoin, en 1738, dit âgé de 65 ans, aux Preuves de Malte du Coudrey. Le 5 février 1728 (Arch. Genève, Comm^{re} de Mr Guex), il vend à Barthélémy de Pellissary, écuyer, citoyen de Genève, fils de feu Messrs Georges de Pellissary, son domaine de Saconex-le-Grand, au pays de Gex, les mesures et sol du château, etc., ne se réservant que la nomination de la chapelle qu'il a dans l'église de Saconex et une vigne affectée au service de la dite chapelle; et c'est pour 8.000 écus patagons; Louis Pastouret, notaire. Il teste, le 22 juillet 1738 (Arch. Viry), instituant héritier universel François-Joseph, comte de Viry, voulant ainsi « marquer l'amitié qu'il y a eu tant entre ses yeux et les miens que lui et moi et comme bons parents et voisins ». Cohéritier pour un tiers, en 1741, de François-Marin de Verbos, il cède ses droits à Joseph-Thérèse de Verbos, aussi cohéritière.

CHARLES-JACQUES-CHRISTOPHE, seigr de Saint-Jean, enseigne au régiment de Courten, puis dans les gardes du roi. Il fut capitaine de S. M. et demeura à Magny, paroisse de Moyns (sic), en 1705 (Galiffe). Il ép., en 1696, Aymée-Christophe de Rolland (Seconds Traits); son père, le 5 janvier 1701 (Sommaire des fiefs), pour la seigneurie échiquée de Yanzay, qu'elle possédait, à cause de ses droits dotalux, des biens délaissés par Claude de Loche. Cohéritier pour un tiers, en 1741, de François-Marin de Verbos, il cède ses droits à Joseph-Thérèse de Verbos, aussi cohéritière.

CHARLES-JACQUES-CHRISTOPHE, seigr de Saint-Jean, enseigne au régiment de Courten, puis dans les gardes du roi. Il fut capitaine de S. M. et demeura à Magny, paroisse de Moyns (sic), en 1705 (Galiffe). Il ép., en 1696, Aymée-Christophe de Rolland (Seconds Traits); son père, le 5 janvier 1701 (Sommaire des fiefs), pour la seigneurie échiquée de Yanzay, qu'elle possédait, à cause de ses droits dotalux, des biens délaissés par Claude de Loche. Cohéritier pour un tiers, en 1741, de François-Marin de Verbos, il cède ses droits à Joseph-Thérèse de Verbos, aussi cohéritière.

SADOT.

SAILLET.

SAINT-APRE (DE).

SAINT-CASSIN (DE).

SAINT-GERMAIN (DE).

SAINT-JACQUES (OU SAINT-JACQUEMOZ) (DE).

SAINT-LAURENT.

SAINT-MARTIN (DE).

SAINT-MAURICE (DE).

SAINT-PAUL (DE).

SAINT-VITAL (DE).

SAIX (DU).

} Voir au SUPPLÉMENT.

} Id.

} Voir au SUPPLÉMENT.

SAINT-JEOIRE (DE)

SEIGNEURS DE SAINT-JEOIRE, LA RAVOIRE, COSEIGNEURS DE VALLON, ET VERCHEY, EN FAUCIGNY; SEIGNEURS DE BEAU-CROISSANT, DE TURCHET, D'ALÉRY ET DES FERRIÈRES; COSEIGNEURS DE LA CROIX-EN-BORNES, DE LA VAL DES CLETS, ET DE LORNAY, EN GÉNEVOIS; SEIGNEURS DE LA CHAPELLE, D'YVOIRÉ ET DE ROVORÉE, COSEIGNEURS DE NERNIER; BARONS D'HERMANCE ET DE FETERNE, EN CHABLAIS, BARONS DE SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY, ETC.



P. : *d'or au sautoir de sable* (1). C'est la meilleure version d'après Besson et c'est celle des Preuves de Malte (Montfalcon, de Prez); mais Besson donne encore : *de sable au sautoir d'or* et aussi : *de gueules au sautoir d'or*. C'est cette dernière version que donnent Guichenon et Galiffe.

Je ne tiens pas compte de l'attribution faite par Galiffe à l'évêque Alamand de Saint-Jeoire, d'un sceau portant un lion; aucun sceau *attaché* de cet évêque ne présente cette disposition (voir note 4 du tabl. I).



Il est possible qu'il ait existé un saint-Jorioz, moine à Talloires, comme le disait Besson, et après lui M^r le chanoine Ducis (*Revue Savoisiennne*, 1879); mais ce saint ne figure pas sous ce nom dans la liste générale des saints du *Trésor de Chronologie* et son existence, en tant qu'elle a pu entraîner certain village du bord du lac d'Annecy à se mettre sous le patronage de ce saint religieux, n'est en tout cas pour rien dans l'origine du nom de la famille de Saint-Jeoire. Le nom de Saint-Jeoire est un dérivé de Saint-Georges. C'est sous cette forme : *de Sancto Georgio*, que sont désignés, au XII^e siècle, les premiers membres connus de la famille dont nous nous occupons ici. On en trouve encore au XIV^e siècle, qualifiés *de Sancto Georio*. Le Saint-Jeoire dont ils ont pris le nom est le bourg situé en Faucigny, au Nord de la montagne du Môle. Si, par suite d'une alliance, certains d'entre eux ont été amenés, au XVI^e siècle, à posséder sur les bords du lac d'Annecy et, notamment, à Saint-Jorioz, il ne faut pas y voir autre chose qu'un

concours de circonstances qui n'a rien à faire avec l'origine de la famille. Les Saint-Jeoire ont conservé jusqu'au bout le titre de seig^r de Saint-Jeoire en Faucigny, où ils possédaient une maison-forte dite la Ravoire. Connus, comme je l'ai dit, dès le XII^e siècle, ils se sont éteints dans la lignée légitime, à la fin du XVI^e, en la personne de François-Melchior, baron d'Hermance et de Saint-Jeoire, le membre le plus connu de toute la famille et dont l'important héritage fut partagé entre les de Prez, les de Mouxy et les de Saint-Michel, seig^r d'Avully. Ces derniers héritèrent notamment la baronnie d'Hermance et François-Melchior de Saint-Michel, baron d'Hermance, neveu de François-Melchior de Saint-Jeoire, a été souvent confondu avec son oncle. Louis de Saint-Jeoire, fils naturel de Louis, grand-père de François-Melchior, devint, par son mariage, titulaire de la seigneurie des Ferrières qui dépendait de la juridiction de Menthon, et ses successeurs, qualifiés : de Saint-Jeoire en Faucigny mais possédant des biens depuis Sevrier jusqu'à la Thuille, se fixèrent à Annecy et aux environs. Ils ont dû s'éteindre au XVII^e siècle.

Les Saint-Jeoire ont fourni un assez grand nombre de chanoines de Genève et de Lausanne. L'un de ces chanoines de Genève, du nom d'Alamand, fut élu évêque de Genève en 1342. Il a pu y avoir jadis une hésitation sur son identification. Le nom d'Alamand, qui fut pour lui un nom de baptême, était, pour d'autres nobles du Faucigny, un nom de famille. La possibilité de confusion entre les deux acceptions de ce nom et surtout l'attribution erronée de certain sceau au dit évêque avaient conduit l'auteur de l'*Armorial* à admettre, lors de la publication de l'article Alamand, que l'évêque pourrait bien appartenir à cette dernière famille. Près de 60 ans se sont écoulés depuis lors. Le doute n'est plus permis et nous restituerons aux Saint-Jeoire l'évêque qui leur appartient. Il est beaucoup moins facile de débrouiller l'écheveau des Pierre, des Jean, des Rodolphe, des Guillaume de Saint-Jeoire et d'en établir la filiation.

Nous n'avons que des fragments de filiation, mais pas de généalogie avant le XV^e siècle, et les tableaux qui suivent sont encore remplis d'incertitudes.

(Suit la Généalogie).

(1) On ne peut pas ne pas être frappé de la complète similitude des armoiries des Saint-Jeoire et de celles des Martin de Sallanche (T. III, p. 386), et ne pas la rapprocher des faits suivants : 1^o les Martin, comme les Saint-Jeoire, possédaient, dès le XIII^e siècle, des biens à Charosse, pour lesquels les premiers étaient hommes liges des comtes de Savoie; 2^o nous trouvons : A) Nycod Martin de Saint-Jeoire, damoiseau (fils de Martin) en 1287 (Galiffe); B) Nicolas de Saint-Jeoire, dit de Rive, fils de feu Martin, dit Martinet, citoyen de Genève en 1291 (Arch. de Genève, Rouls de Saint-Pierre) (N^o Pierre Martin était, en 1296, citoyen de Genève, *Armorial*, T. III, p. 388); et enfin, C) le mercredi après l'octave de Pâques 1282 (Inscr. Abbaye d'Aulps), Nicolas de Saint-Jeoire, fils de Martin de Sallanche, citoyen de Genève. — Mess^{rs} Martin de Saint-Jeoire, chev^r, vivait en 1288. Je ne tire aucune conclusion et je laisse à d'autres de trouver le point de jonction des deux familles... sans remonter à Adam.

JACOD DE SAINT-JEOIRE, père de Mermod; il était mort avant 1300.

ISABELLE, tante de François ci-dessous, donc sans doute, sœur de Mermod, était, en 1305, femme de N° Péronet de Greysier (Invs de l'Abbaye d'Aulps), et fait, en 1306, une donation de 400 livres à sa nièce Française. Le 30 juin 1337, Isabelle, veuve, et Isabelle de Greysier, sa nièce, femme de Jean de Thoyre, Lucinge, avec Pierre de Lucinge au sujet des biens de Pierre de Greysier.

JACQUES DE SAINT-JEOIRE, garant pour le dauphin dans la trêve faite à Sciez, le 21 janvier 1269 (Regeste Genevois), entre le Dauphin et Philippe, comte de Savoie. Il était mort avant 1291.

Mess^{rs} GUILLAUME DE SAINT-JEOIRE, chevalier, fils de feu Jacques, Pierre de Langin, dit de Greysier, fils de feu Jacques, Pierre de Langin, dit de Greysier, tous ses droits aux paroisses de Passy et de Pont-Saint-Martin. Le 9 des kalendes de mai 1293 (Arch. Thuyset), il achète des biens rière Bonneville et, le 5 des kalendes de mai 1293 (Ibid.), fait un échange de biens avec Nicolas de Gorbères, bourgeois de Bonneville. Le 8 des kalendes de juillet 1293 (Invs Montvuagnard), Jean de Bully, bourgeois de Bonneville, lui fait une donation. Le dimanche après la Sainte-Luce, 18 décembre 1300 (Arch. Thuyset), ledit Guillaume, Guillaume Trenplaz et Mermod, fils de feu Jacodi de Saint-Jeoire, vendent certains usages à des hommes de Cheyneto. Le jeudi suivant la Nativité, 22 décembre 1300 (Ibid.), une sentence est rendue en faveur des trois Saint-Jeoire sus-dits contre quelques-uns de leurs hommes de Cheyneto. Le 5 octobre 1302 (Ibid.), il fait une donation entre vifs à Valdoine, fils de Mess^{rs} Aymon de Saint-Jeoire, chevalier, de certains droits féodaux qu'il possède aux « Chaigny ». Il fait le jour des idées de janvier 1312 (Ibid.), avec Guillaume Trenplaz, un échange de biens, notamment une vigne à Contamine, dite de Boege, une autre à Contaminette, une autre à Aysse. Il est mort avant 1325 (Invs de l'Abbaye d'Aulps), léguant à N° Pierre, son fils, 30 livres pour acheter des livres, et 40 livres de rente annuelle assignées sur des biens à Aysse. C'est peut-être lui, Guillaume de Saint-Jeoire, chevalier, qui fut, avec Rodolphe de Saint-Jeoire, damoiseau, amiable composant de la même transaction entre Pierre de Grévy et Martin, évêque de Genève, le 14 juillet 1300 (Arch. de Genève).

II. GUILLAUME DE SAINT-JEOIRE, frère de Jacques, est, avec celui-ci, garant pour le Dauphin, dans la trêve de Sciez, le 21 janvier 1269 (Regeste Genevois). Il est encore garant pour Béatrix de Faucigny de la sentence du 3 août 1271 (Ibid.), entre ladite princesse et Béatrix de Thoyre. Je pense que c'est lui Guillaume de Saint-Jeoire, chevalier mort avant 1309, père d'Aymon.

III. AYMON ou AYMONE, fils de feu Guillaume de Saint-Jeoire, chevalier, est garant de Mermod de Saint-Jeoire, chevalier, pour le paiement que celui-ci devra faire à l'évêque de Genève, en cas de récidive. 13 mars 1309 (Regeste Genevois). Aymonet de Saint-Jeoire et son frère Hugonet, sont, avec Rodolphe, Etienne et Rihier de Saint-Jeoire, témoins au contrat total de Française, fille de Mermod, contre, avec François de Greysier, Aymon de Saint-Jeoire ép. Utilité N. N., et tous deux étaient morts avant 1329, laissant à eux survivant un fils et trois filles; voir la transaction concernant les droits de Béatrix ci-dessous.

FRANÇOISE, fille de Mermod de Saint-Jeoire, ép., contrat total du 4 mai 1306 (Arch. Thuyset). N° François, fils d'Aymon de Greysier, neveu par alliance d'Isabelle de Saint-Jeoire, laquelle donne 400 livres aux époux. Elle reçoit 110 livres genevoises de lui. Elle était, en 1320, remariée à Rolet du Fresney, damoiseau.

PIERRE, échange, le 9 novembre 1325 (Invs de l'Abbaye d'Aulps), avec l'abbaye d'Aulps, des possessions confinant à celles de N° Mermod de Saint-Jeoire, son père. Pierre, fils de feu Mess^{rs} Mermet de Saint-Jeoire, chevalier, est témoin, le samedi avant Noël 1326 (Arch. Faucigny-Lucinge), à un acte de vente pour les Lucinge, fait à Bonneville. C'est peut-être lui qui est cité avec N° Aymon de Saint-Jeoire, le 23 novembre 1359 (Invs de l'Abbaye d'Aulps), en abornement pour des biens achetés par l'abbaye.

ROLET, fils de feu Mess^{rs} Mermod de Saint-Jeoire, chevalier, est témoin, le 16 février 1325 (Arch. Thuyset), à un contrat de mariage Mollyens-Lucinge. Un certain nombre d'actes inscrits à l'article de Rolet ci-dessus, fils de Nicod, concernent peut-être celui-ci.

PERRET DE SAINT-JEOIRE, fils de feu Guillaume, fait un albergement le 21 avril 1339. C'est peut-être lui, Perret de Saint-Jeoire, pour lequel Humbert, dauphin, laude le 4 mai 1329 (Invs Montvuagnard), une vente faite en sa faveur. Pierre de Saint-Jeoire, avocat, est témoin, le 3 des idées d'août 1319 (Arch. de Giez), sans doute le même à l'article de Perret et était mort avant 1348; dit au testament de Rodolphe de Saint-Jeoire en 1348 (Galiffe).
GUILLERMETTE, fille d'Aymon de Saint-Jeoire, ép. Aymonet, fils de Pierre de Lucinge, seigr d'Arrethion, lequel Aymonet transige, le 31 mars 1329 (Arch. Thuyset), avec le couvent de Mélan, au sujet de la part d'honneur paternelle et maternelle de Béatrix, sœur de Guillemette et religieuse de Mélan. D'après Don Loyat, Aymonet de Lucinge ép. 2° Jacquemette de Pelly, Guillemette possédait des biens qui, en juillet 1468 (Besson), étaient reconnus par des personnages qui avaient cause de Hugues de Saint-Jeoire (Huguet ci-contre ??) par la médiate personne de Jeannet de Saint-Jeoire et de Guignes, son fils (Jean et Hugonet, père et fils, tabl. IV ??). Il est question d'une terre de Pierre de Saint-Jeoire et de ses neveux.

ISABELLE DE SAINT-JEOIRE, était, le 18 décembre 1363, veuve de N° Wilhelm de Visencier et remariée à N° et P° François de Greysier (Galiffe). Elle teste le 25 janvier 1401, nommant héritière universelle Nicolette de Pitigny; elle était morte avant 1406 (Ibid.).

PERRET DE SAINT-JEOIRE, fils de feu Perret, est deuxième substitué au testament de Rodolphe de Saint-Jeoire en 1348, tabl. I.

PIERRE ET JACQUEMET DE LUCINGE, fils de Guillemette, possédait des biens indivis avec Marguerite ci-contre, les Lucinge pour un quart, Marguerite pour trois quarts.
V. MARGUERITE, fille d'Aymon de Saint-Jeoire, vendit, avant 1391, une maison sise à Saint-Jeoire, aux frères Mermet et Pierre-Porchaton de Saint-Jeoire (tabl. III) (Arch. Thuyset). Elle ép. Mermet de Thoyre, damoiseau, qui, agissant, au nom de sa femme, avec Pierre et Jacquemet de Lucinge, fils de feu N° Aymon de Lucinge, frères, loue des biens qu'ils possèdent par indivis, Mermet, soit Marguerite, pour trois quarts, les Lucinge pour un quart, le 11 mai 1355 (Arch. Faucigny-Lucinge).

Mess^{rs} THOMAS DE SAINT-JEOIRE, bachelier es lois, chanoine de Lausanne en 1414; teste le 17 juillet 1421 (Reymond, op. cit.).

ANTOINETTE DE SAINT-JEOIRE, femme, en 1369, de Guillaume de Rovoree, seigr de Cursinche (Guichenon).

PIERRE, fils de Rolet de Saint-Jeoire, lequel vivait en 1359, firent le voyage de Grèce en 1366 (Guichenon).
JACQUEMET DE SAINT-JEOIRE, lequel vivait en 1359, firent le voyage de Grèce en 1366 (Guichenon). Un Jacquemet de Saint-Jeoire (?), à la cavalcade de 1357 contre les révoltés de Sion (Chaux-Lavorel, Gluses et la Faucigny).

RODOLPHE DE ST-JEOIRE, père de Hugues (Regeste Genevois).

MARTIN DE SALLANCHE, citoyen de Genève, père de N° Nicolas de Saint-Jeoire qui agit en 1282 (Invs de l'Abbaye d'Aulps).

JACQUET DE SAINT-JEOIRE, damoiseau, témoin le 15 mai 1305, au contrat de mariage de Salaz, à l'élection de l'abbaye d'Aulps.
NICOLET DE SAINT-JEOIRE, fils de Rodolphe, seigr de Salaz, à l'élection de l'abbaye d'Aulps.
HUGUES DE SAINT-JEOIRE, fils de Rodolphe, seigr de Salaz, à l'élection de l'abbaye d'Aulps.
Mess^{rs} PIERRE DE SAINT-JEOIRE, chanoine de Genève; sacristain de Genève; doyen de Lausanne; un des arbitres entre Sallanche et le curé de Chevry, juillet 1264 (Regeste Genevois). Témoin, le 4 février 1278 (Ibid.), à la reconnaissance de Léonide de Gex, en faveur de Béatrix de Faucigny, Arbitre, le 6 juillet 1278; témoin le 14 janvier 1291, à un acte entre Pierre de Langin et Guillaume de Saint-Jeoire, fils de Jacques. Il avait, comme curateur de Mermet de Saint-Jeoire, acheté de Hugues, fils de Rodolphe, des biens qui furent conquis par Béatrix de Faucigny (Regeste Genevois). Il possédait une maison à Genève, 19 mai 1303 (Ibid.), et fut présent à l'élection d'Aymon du Quart, 29 janvier 1304 (Ibid.). Il était encore doyen de Lausanne en 1305; mort, le 20 septembre (Reymond, Les Dignitaires de N° De Lausanne).

III. N° NICOLAS DE SAINT-JEOIRE, chevalier, docteur, le mercredi après l'octave de Pâques, 8 avril 1282 (Invs de l'Abbaye d'Aulps), à l'abbaye d'Aulps, quittance de droits qu'il avait sur des biens à Neydens, pour 40 sols. Le 6 décembre 1317 (Arch. Monthon), Nicolas de Saint-Jeoire, chevalier, fait quittance à Mermet de Monthon, damoiseau, de 30 sols forts pour vente de blé. Il est témoin, le 6 juillet 1319, à Genève, avec Pierre de Saint-Jeoire, damoiseau, au mariage de Mermet de Chalay et de Catherine de Mousy (Mss. Besson), titres communiqués par le capitaine Levét. Il était père de Huguet de Saint-Jeoire. Il est cité, en 1325, par Galiffe, devant la maison de Perret de Saint-Jeoire, damoiseau. C'est peut-être lui, Nicolas de Saint-Jeoire, châtelain de Poney, qui est témoin, le 19 juillet 1305 (Regeste Genevois), à une transaction entre l'évêque et les communautés de Poney, de Sallanche et de Burdigalin. Nicolas de Saint-Jeoire, citoyen de Genève, est témoin, le 20 mars 1309 (Ibid.), à la protestation de l'évêque contre l'occupation du vicdomnat, et témoin, aussi en 1309, à une donation par Guillaume de Saint-Jeoire, chevalier, seigr de la Ravoire. Nicod de Saint-Jeoire, chevalier, était conseiller de la ville de Genève, en 1315 (Galiffe). Voir, au sujet de sa parenté possible, la note I du tabl. IV.

IV. HUGUET DE SAINT-JEOIRE, fils de Nicolas, chevalier, est témoin, en 1317, à un acte de son père, Huguet de Saint-Jeoire, damoiseau, est témoin, le 19 mars 1334 (Arch. Thuyset), vend à Mermet de Martin, seigr de Sallanche, un acte pour l'évêque de Genève, le 15 février 1305 (Regeste Genevois). Hugues, fils de Rodolphe, seigr de Salaz, à l'élection de l'abbaye d'Aulps, le 15 février 1305 (Regeste Genevois). Hugues, fils de Rodolphe, seigr de Salaz, à l'élection de l'abbaye d'Aulps, le 15 février 1305 (Regeste Genevois). Hugues, fils de Rodolphe, seigr de Salaz, à l'élection de l'abbaye d'Aulps, le 15 février 1305 (Regeste Genevois). Hugues, fils de Rodolphe, seigr de Salaz, à l'élection de l'abbaye d'Aulps, le 15 février 1305 (Regeste Genevois).

NICOD DE SAINT-JEOIRE, damoiseau, témoin le 15 mai 1305, au contrat de mariage de Salaz, à l'élection de l'abbaye d'Aulps.
MATHIEU DE SAINT-JEOIRE, damoiseau, le 8 novembre 1288 (Regeste Genevois), à la déclaration de l'évêque de Genève, en 1325, par Galiffe, devant la maison de Perret de Saint-Jeoire, damoiseau. C'est peut-être lui, Nicolas de Saint-Jeoire, châtelain de Poney, qui est témoin, le 19 juillet 1305 (Regeste Genevois), à une transaction entre l'évêque et les communautés de Poney, de Sallanche et de Burdigalin. Nicolas de Saint-Jeoire, citoyen de Genève, est témoin, le 20 mars 1309 (Ibid.), à la protestation de l'évêque contre l'occupation du vicdomnat, et témoin, aussi en 1309, à une donation par Guillaume de Saint-Jeoire, chevalier, seigr de la Ravoire. Nicod de Saint-Jeoire, chevalier, était conseiller de la ville de Genève, en 1315 (Galiffe). Voir, au sujet de sa parenté possible, la note I du tabl. IV.

BÉATRIX, fille d'Aymon de Saint-Jeoire et d'Ubbie; épousée à Mélan. Elle transige avec son beau-frère Aymonet de Lucinge, le 31 mars 1329 (Arch. Thuyset), au sujet de l'honneur de ses parents qui, en juillet 1468 (Besson), étaient reconnus par des personnages qui avaient cause de Hugues de Saint-Jeoire (Huguet ci-contre ??) par la médiate personne de Jeannet de Saint-Jeoire et de Guignes, son fils (Jean et Hugonet, père et fils, tabl. IV ??). Il est question d'une terre de Pierre de Saint-Jeoire et de ses neveux.

N° et DISCRET DE SAINT-JEOIRE, doyen de Sallanche, présent, en 1303, avec Alamand, évêque de Genève, à une transaction pour Mélan (Histoire de Genève, par le P. Besson, 1704, t. I, p. 134).
JACQUES, frère de Béatrix, seigr de Salaz, à l'élection de l'abbaye d'Aulps, le 15 février 1305 (Regeste Genevois).
MERMET, pupille de Pierre, seigr de Salaz, à l'élection de l'abbaye d'Aulps, le 15 février 1305 (Regeste Genevois).
IV. HUGUET DE SAINT-JEOIRE, fils de Nicolas, chevalier, est témoin, en 1317, à un acte de son père, Huguet de Saint-Jeoire, damoiseau, est témoin, le 19 mars 1334 (Arch. Thuyset), vend à Mermet de Martin, seigr de Sallanche, un acte pour l'évêque de Genève, le 15 février 1305 (Regeste Genevois). Hugues, fils de Rodolphe, seigr de Salaz, à l'élection de l'abbaye d'Aulps, le 15 février 1305 (Regeste Genevois). Hugues, fils de Rodolphe, seigr de Salaz, à l'élection de l'abbaye d'Aulps, le 15 février 1305 (Regeste Genevois).

ALCANDE ou ARTACDE, fils de N° Nicolas de Saint-Jeoire, chevalier, est témoin, le 19 mars 1334 (Arch. Thuyset), vend à Mermet de Martin, seigr de Sallanche, un acte pour l'évêque de Genève, le 15 février 1305 (Regeste Genevois). Hugues, fils de Rodolphe, seigr de Salaz, à l'élection de l'abbaye d'Aulps, le 15 février 1305 (Regeste Genevois). Hugues, fils de Rodolphe, seigr de Salaz, à l'élection de l'abbaye d'Aulps, le 15 février 1305 (Regeste Genevois).

ROLET, fils de Nicod de Saint-Jeoire, damoiseau, est témoin, le 8 mars 1305 (Regeste Genevois), à la vente par Guy Tavel à l'évêque, de ses droits sur la pécherie du lac. C'est peut-être lui qu'on trouve témoin, 6 fois en 1325 et 1336 (Arch. Thuyset), en faveur de Lausanne regard, à Evian, à Plainpalais, au château de Viry. Un Rolet de Saint-Jeoire est fidéjusseur pour Pierre de Châtillon, le 5 août 1345 (Arch. Serraz). C'est peut-être lui, Rolet de Saint-Jeoire qui avait, à Genève, une maison dont il est question, en 1349, au procès de l'évêque Alamand contre les frères Tavel, Rolet de Saint-Jeoire, damoiseau, vivant en 1339, était père de Jacquemet et de Pierre (Guichenon).

HELIODE DE SAINT-JEOIRE, teste le 11 mai 1405 (Invs du Chapitre de Sallanche); elle était veuve de N° Humbert de Cornillon, lequel était mort avant le 27 juillet 1399 (Ibid.).

BARBE DE SAINT-JEOIRE, ép. André de Livron (Besson). Leur fille Marguerite se maria en 1385 (Ibid.). Un Pierre de Saint-Jeoire, peut-être Pierre l'ancien, que je crois fils de Guillaume ci-contre, fut, en 1405, garant de la dot d'Isabelle de Livron.

NICOD DE SAINT-JEOIRE, devait être un frère de Jean ci-contre, un oncle de Jacquemette, tabl. IV, et être mort sans descendance. Les descendants de Boutiller, enfants de Jacquemette, reconnaissent, en 1471, pour des biens procédés du dit Nicod (Besson).

V. GUILLAUME, voir son article au tabl. IV.

JEAN, voir son article au tabl. IV.
ANTOINETTE DE SAINT-JEOIRE, femme, en 1369, de Guillaume de Rovoree, seigr de Cursinche (Guichenon).
PIERRE, fils de Rolet de Saint-Jeoire, lequel vivait en 1359, firent le voyage de Grèce en 1366 (Guichenon).
JACQUEMET DE SAINT-JEOIRE, lequel vivait en 1359, firent le voyage de Grèce en 1366 (Guichenon). Un Jacquemet de Saint-Jeoire (?), à la cavalcade de 1357 contre les révoltés de Sion (Chaux-Lavorel, Gluses et la Faucigny).

TABLEAU III.

ANDRÉ DE SAINT-JEOIRE, religieux à Mélan, paraît dans un acte de 1299 (Abbé Feige, Histoire de Mélan).

III. HENRI DE SAINT-JEOIRE, chanoine de Genève, le 2 décembre 1291 (Regeste Genevois); doyen d'Aubonne le 24 novembre 1298 (Ibid.). Il est avec Mathieu, Rodolphe et Jacques de Saint-Jeoire (tabl. I), présent à l'élection d'Aymon du Quart, le 29 janvier 1304 (Regeste Genevois).

RODOLPHE DE SAINT-JEOIRE, ép. Gertrude de la Fléchère (Preuves de Maille d'Allinges) et fut père de Guigonne. C'est peut-être lui, Mess^{rs} Rodolphe de Saint-Jeoire, chevalier, dont les enfants sont substitués au 1^{er} degré au testament de Rodolphe, fils de Rilière, en 1348 (tabl. I). Il était mort en 1341. Lui ou un autre Rodolphe de Saint-Jeoire est dit bailli de Faucigny pour le Dauphin en 1324 (Soc^{ts} Sav^{ois} His^{toir}e et Arc^h, t. VII).

IV. AYMON DE SAINT-JEOIRE, était père d'Amédée et était mort avant 1380 (Galiffe). Je pense que c'est lui Aymon de Saint-Jeoire, damoiseau, de qui les mâles sont troisièmes substitués pour les biens de Genève, au testament de Rodolphe de Saint-Jeoire en 1348. Son fils Amédée possédait une maison en commun avec Guillaume, fils de Hugues, tabl. II et IV; et je crois volontiers qu'Aymon était frère du dit Hugues, peut-être frère aussi de Rodolphe ci-contre, car Pierre-Porchet, son fils, était fidéjusseur au mariage du petit-fils du dit Rodolphe.

PERROD DE SANCTO JEOIRE, fils de feu Rodolphe de Saint-Jeoire, reçoit du comte Aymon investiture de tout le fief que tenait jadis Rodolphe et que tient maintenant ledit Perrot. Celui-ci fait, incontinent, hommage lige au comte; fait au château de Saint-Genis, le 17 juin 1341 (Arch. Turin, Prov. de Genevois, paquet 35, n° 3). Perrod de Saint-Jeoire, fils de Rodolphe, reçoit, le 9 juillet 1345 (Arch. Cour), nouvelle investiture du fief qu'il tient du comte de Savoie. Perrod de Saint-Jeoire fut tué par une pierre lancée, dit l'évêque Alamand (Arch. de Genève), par les frères Tavel, mais partie de la maison de l'évêque, repliquent les frères Tavel, tandis qu'aux-mêmes sortaient à ce moment de la maison de Rolier de Saint-Jeoire.

GUGONNE DE SAINT-JEOIRE, fille de Rodolphe, ép. Henri d'Allinges, seigr de Condrieu (Preuves d'Allinges). Veuve, avec Guillaume, fils de Hugues, tabl. II et IV; et je crois volontiers qu'Aymon était frère du dit Hugues, peut-être frère aussi de Rodolphe ci-contre, car Pierre-Porchet, son fils, était fidéjusseur au mariage du petit-fils du dit Rodolphe.

V. AMÉDÉE DE SAINT-JEOIRE, damoiseau. Amédée de Saint-Jeoire est donné par Galiffe comme fils de feu Aymon, en 1380. Il est père d'Etienne de Saint-Jeoire qui fut, en 1391, donataire de son oncle Pierre dit Porchet. Il ép. Péronnette N. N. avec qui il assigne certains biens au mandement de Bonneville pour la garantie de la dot de Marguerite, femme d'Etienne de Saint-Jeoire, leur fils, et mère de Jeannette ci-dessous, biens qui furent remis, en 1420, à Girard, mari de la dite Jeannette. Amédée de Saint-Jeoire, damoiseau, était fidéjusseur, en 1373, au contrat dotal des Clés de Fresnay. Il est témoin, le 20 mai 1375 (Arch. Savoiron), à un allbergement fait à Bonneville par Louis et Jean Sadoti. Il avait une maison à Bonneville en 1382 (Besson). Peut-être a-t-il eu un bâtard nommé Aymon.

MERMET DE SAINT-JEOIRE, mort avant 1391, était père de Jean de Saint-Jeoire, donataire de son oncle Pierre-Porchet. Un Mermet de Saint-Jeoire était, en 1370 environ, marié à Alesie de la Fléchère (Guichenon).

N^o Mess^{rs} PIERRE ou PERRET DE SAINT-JEOIRE, docteur en droit; chanoine de Genève et de Lausanne; conseiller du comte de Savoie. Le 19 juin 1323, le pape lui confie la Trésorerie de l'église de Lausanne, un canonat et une prébende; curé de Bonne, en Savoie, en 1329 (Raymond, Les Dignitaires de N^o D^e de Lausanne). Le comte Aymon, par lettres données à Chambéry le 22 juin 1337 (Arch. Savoiron), le nomme juge sur un différend entre les hommes de Saint-Michel, de Beane et des Villards et leur seigr Jean de la Chabrière, au sujet des droits du vicomte. Après une sentence du Conseil de Chambéry et un appel des dits hommes, Pierre de Saint-Jeoire prononce sa sentence, à Genève, dans sa maison, le lundi avant la Fête-Dieu, 24 mai 1339, et la scelle de son sceau, très endommagé, mais sur lequel on voit encore distinctement un sautoir avec un fragment d'exergue... (Sancto jo) RIO LA (usannensis) TIE (saurius). Il meurt, le 15 novembre 1344 (Raymond, op. cit.).

RODOLPHE DE SAINT-JEOIRE, chevalier, père de Pierre de Saint-Jeoire, naturel.

AYMON, bâtard de Saint-Jeoire, figure avec Etienne dans les lances du seigr de Menthon à la cavalcade de Bresse, Dombes et Valbonne. C'est peut-être un fils d'Amédée.

ETIENNE DE SAINT-JEOIRE, fils de feu Amédée et frère de Mess^{rs} Robert. Les dits frères donnent un pré en allbergement, le 30 janvier 1407 (Arch. Thuyset). Etienne de Saint-Jeoire est cité du nombre des vendeurs en 1432 (Ibid.). Il était, le 29 août 1436 et le 4 juillet 1444, prieur de la confrérie du Saint-Esprit (Arch. de Genève). Il est caution au mariage Lucinge-Thoire le 29 juin 1436 (Besson). Après avoir partagé, avec Jacquemette, sa nièce, l'hoirie de Jean l'ancien, frère de Robert, il fait son testament, le 26 septembre, 2^e, le 15 octobre 1462 (Galiffe); institue héritier universel N^o Georges Barbier, son neveu, pour tous ses biens à Thonon, Allinges, Evian et Fêterne. Il révoque son testament du 26 septembre par lequel il avait donné une partie de ses biens à Mess^{rs} Pierre de Viry, chanoine de Genève, et à Thibaud de Saint-Jeoire, son fils naturel et légitimé (voir l'article de Pierre de Chatillon, ci-dessous).

VI. JEAN DE SAINT-JEOIRE, l'ancien, frère de Mess^{rs} Robert, ép. D^o Girarde de la Croix, dite Pugin (ou Pugin, ou Pagnaz, ou Pagnaz (Galiffe)), sœur de Rollette, filles toutes deux de Pierre Pugin, lequel avait ép. Mermette de Maltonne, fille de N^o Guillaume de Maltonne. Jean Ravais était cause-ayant deladite Rollette Pugin. Jean de Saint-Jeoire était mort avant 1449. Il avait peut-être eu deux femmes.

JEAN DE SAINT-JEOIRE, fils de Mermet et neveu de Pierre dit Porchet, associé à Etienne, son cousin, dans la donation que leur fait ledit Pierre en 1391.

LAURETA ou LORETA, même ROLETA, qualifiée, avec Pierre, ci-contre, filius carissimus par Pierre, chevalier; donataire de son père en 1391. L'inventaire de Montvuagnard la nomme Laurette. Elle ép. N^o Hugues Grossi, dit Chedat ou Chedel. Elle fut, le 19 juillet 1370 (In^o Montvuagnard), cession à son père de omnibus bonis et tano albergo du dit Pierre dit Porchet. Une reconnaissance est passée en faveur des époux Grossi, le 8 juillet 1394 (Ibid.). Elle avait fait, à Antenne de Boège, donation de fiefs, etc., aux mandements de Bonne, de Boège et du château de Faucigny (Arch. Thuyset).

Vén^o Mess^{rs} PIERRE DE SAINT-JEOIRE, chanoine de Genève, doyen de Sallanche; donataire de son père en 1391; procureur de celui-ci dans un différend avec Louis de Frepiato, damoiseau, lequel différend est réglé par Rodolphe Gavet, juge de l'évêque de Genève, le 17 février 1393 (Arch. Thuyset). Il fait des allbergements de biens à Vuz en 1393, 1394. Il est témoin, le 28 avril 1407 (Besson), à une vente pour la chapelle d'Ostie, par Jean de Sales, bourgeois de Genève. Il fonde une chapelle dans l'église de Saint-Pierre, le 25 août 1413. Une sentence est prononcée, le 28 août 1421 (Arch. Thuyset), sur des différends existant entre ledit Pierre et N^o Nanterme de Boège, seigr de Rochefort. Il teste, le 2 juin 1423 (Procédures Arch. Thuyset), en faveur de Mermet, son fils, qui fut mis en curatelle le 6 juillet 1423.

CATHERINE DE SAINT-JEOIRE, ép. N^o Pierre de Chatillon de Lugrin. Elle vivait encore le 8 mars 1429; nommée par son fils Pierre, dans la vente d'une maison à Evian, faite en faveur de Rodolphe d'Allinges (Act^o Chab^{ois}, t. XXXI).

PIERRE, donné d'Etienne de Saint-Jeoire, damoiseau, témoin, le 13 mars 1430, à une vente laudie, le 15 juin 1442, par Jean et Jean de Compey, frères.

ROBERT, pupilles, en 1421, avec d'autres enfants peut-être, de Péronnette, leur mère, de Mess^{rs} Rodolphe, leur oncle, et d'Aymon de Navi. Dits fils de feu Etienne, ils firent hommage au duc Amédée vers 1430 (Carpé).

ROLET, fils de feu Etienne, le 27 avril 1419 (Arch. Menthon). Etienne ép. 1^o Marguerite N. N. pour la dot de laquelle Amédée de Saint-Jeoire, son beau-père, assigne certains biens, le 31 mars 1388 (Arch. Thuyset); 2^o Péronnette N. N.

PÉRONNETTE, 24 lit, ép. N^o Aymon Barbier (du Maney), bourgeois de Bonneville, ils vivaient tous deux en 1470. Georges Barbier, leur fils, neveu de Mess^{rs} Robert, vend des biens de l'hoirie de celui-ci, le 26 septembre 1420 (Titres Eschavannes), à Guillaume d'Allinges, Evian, Thonon et Fêterne.

JEANNETTE, seule enfant du 1^{er} lit d'Etienne. Elle ép. Girard de Stratz, alias Bess-tratz, damoiseau. Elle avait droit à certains biens qui, en vertu de l'acte d'assignation du 31 mars 1388, entraient dans l'hoirie de sa mère. Girard demanda, le 18 septembre 1420, d'être mis en possession de ce qui a été assigné à sa femme et des droits dotaux de celle-ci (Procédures Arch. Thuyset). Il est mis en possession de ces biens par Guillaume Cohendrier, damoiseau vice-châtelain de Bonneville.

THIBAUD, fils naturel et légitimé de Mess^{rs} Robert, nommé dans son testament en 1462 (Galiffe), en 1499, 1500, 1503, possédait, indivis avec les N^{os} Ravais, des biens rière Anthy, Chignens, Marcheron, Marchaux (Arch. Thuyset).

GIRARDE DE SAINT-JEOIRE, ép. Nicod d'Amoney, qui mourut avant 1429. Sa fille Pierre de Foras, de Bourgneuf de Balleyson. Girarde était probablement fille de Jean et de Girarde (Galiffe), car ses héritiers, en 1499, 1500, 1503, possédaient, indivis avec les N^{os} Ravais, des biens rière Anthy, Chignens, Marcheron, Marchaux (Arch. Thuyset).

VI. N^o JEAN, fils de feu N^o Jean de Saint-Jeoire; citoyen de Genève; il reçoit des reconnaissances à cause de Servoz, en 1449 (Besson). Ces biens échurent au duc par la mort sans enfants du dit Jean et furent allbergés à Berthod de Neuvecelle qui transige, à leur sujet, le 6 décembre 1463, avec N^o Aymon de Bouteiller et les autres hommes de Servoz. Jean teste en 1454 (Galiffe), nommant Jacquemette, sa sœur de père et mère (son père avait donc eu deux femmes et peut-être des enfants des deux lits), et femme de N^o Berthod de Neuvecelle. Il institue héritier Mess^{rs} Robert, chanoine de Genève, son oncle.

JACQUEMETTE DE SAINT-JEOIRE, était, en 1454, femme de Berthod de Neuvecelle. Elle ne peut donc avoir été veuve en première nocces d'Aymon de Bouteiller, qui vivait encore en 1463 (voir l'article de Jean ci-contre et celui de N. N., fille de Jean, sœur de Pierre et d'Hugonin, tabl. IV). Elle possédait deux parts du péage du pont du Lac à Servoz et les reconnut en faveur du comte de Genevois en 1468. Etant veuve de Neuvecelle, elle vend les deux parts d'une tour et d'un péage de Servoz, du Châtelard, de la Forclaz, etc., à N^o Guillaume de la Ravoir, le 28 octobre 1481 (Titres Bonnefoy). Elle vend, en 1483, aux Ravais (Herrin, Histoire de Chamonnix), une partie du péage de Chamonnix. Elle vivait encore le 23 mars 1491 (Arch. Thuyset). Ses enfants Neuvecelle passaient, avec les Ravais, reconnaissance pour des biens acquis par N^o Guillaume de Maltonne.

NICOD, Nicod et Jean de Saint-Jeoire, neveux de Mess^{rs} Robert, sont cités dans le testament de Pierre de Chatillon, le 6 juillet 1423 (Arch. Thuyset), pour curateur Mess^{rs} Robert de Chatillon, seigr des Tours, faisant un legs à Marguerite de Briçon, peut-être sa mère, à laquelle Vén^o Mess^{rs} Pierre avait déjà fait un legs et qui survécut 7 ans au dit Mermet.

ETIENNE, fils spirituel procreati ex illicito et damnato cohitu domini Petri de Saneis Jorio, canonici gebennensis, légitimés par le comte de Savoie, le 17 avril 1413 (Arch. Thuyset).

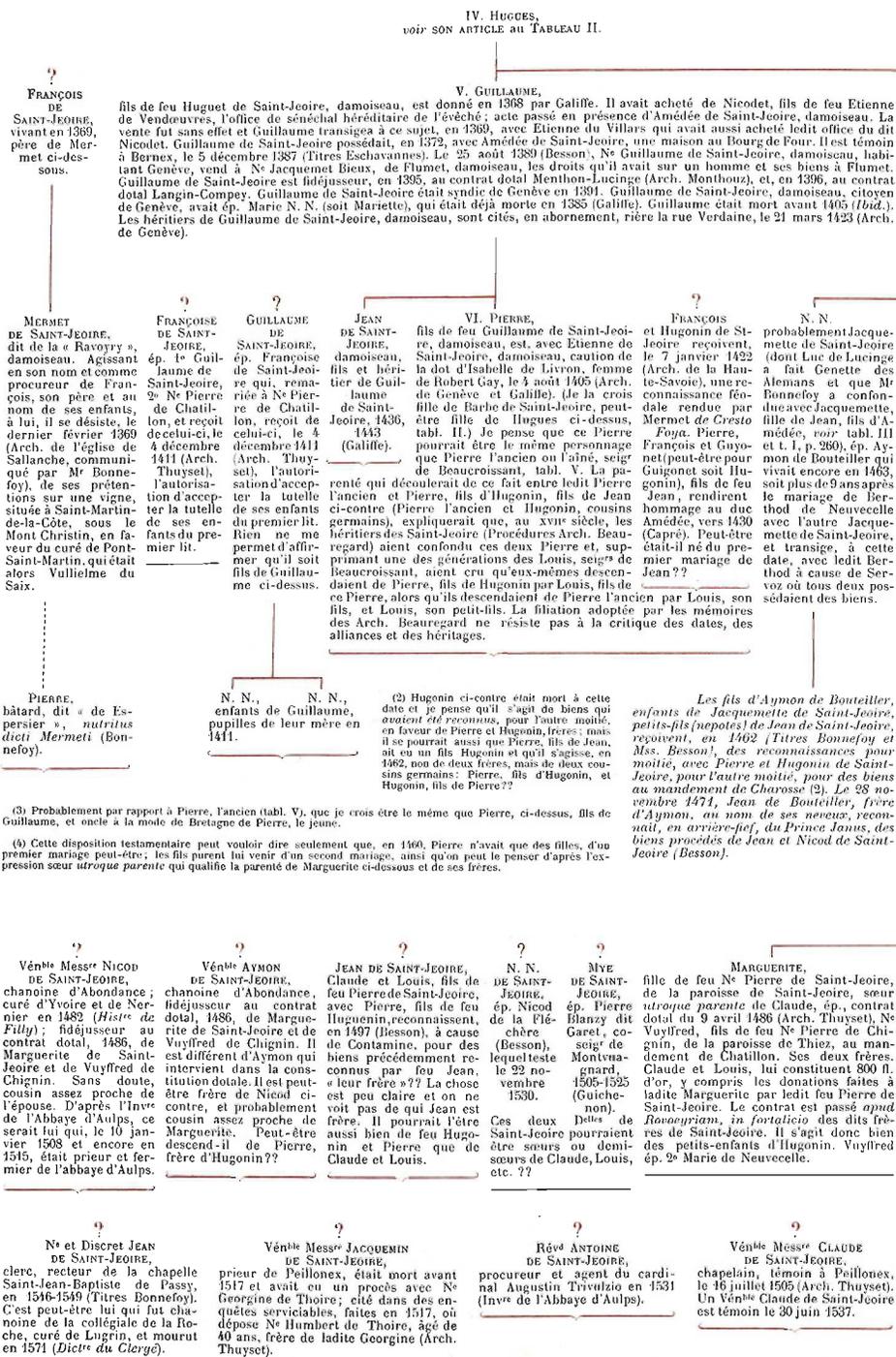
ETIENNE, Etienne était de 14 ans, mi-peut-être mort de 25, ob-avant 1423.

PIERRE DE CHATILLON, son fils ép. D^o Péronnette, fille de N^o Raymond de Sovernier, de Versoy, laquelle, le 28 août 1441 (Titres Eschavannes), fait donation à Jean de Saint-Jeoire, seigr de Lugrin, de tous ses biens, maisons, fiefs, etc., qu'elle possède dans tout le duché de Savoie, à Evian, faite en faveur de Rodolphe d'Allinges, petit-fils de Guigonne de Saint-Jeoire, ci-dessus, de 50 l. pour en disposer après sa mort. Jean revendit tous ces biens à Isabelle de Menthon, qui avait ép. Rodolphe d'Allinges, petit-fils de Guigonne de Saint-Jeoire, ci-dessus, de 6^o avril 1460, au sujet de cette vente (Arch. Haute-Savoie).

Vén^o Mess^{rs} Dom JEAN DE SAINT-JEOIRE, chapelain. Le 28 août 1441 (Titres Eschavannes), Péronnette de Sovernier, femme de N^o Pierre de Chatillon de Lugrin, considérant les innombrables services que lui a rendus ledit chapelain, cognatus germanus, seu consanguineus de son mari et l'amitié qu'elle a pour lui, de l'autorité de son mari, fait donation au dit Jean de tous ses biens, maisons, fiefs, etc., qu'elle possède dans tout le duché de Savoie, à Evian, faite en faveur de Rodolphe d'Allinges, petit-fils de Guigonne de Saint-Jeoire, ci-dessus, de 6^o avril 1460, au sujet de cette vente (Arch. Haute-Savoie).

(1) Mess^{rs} Robert Vusnard devait être oncle à la mode de Bretagne du dit Mermet.

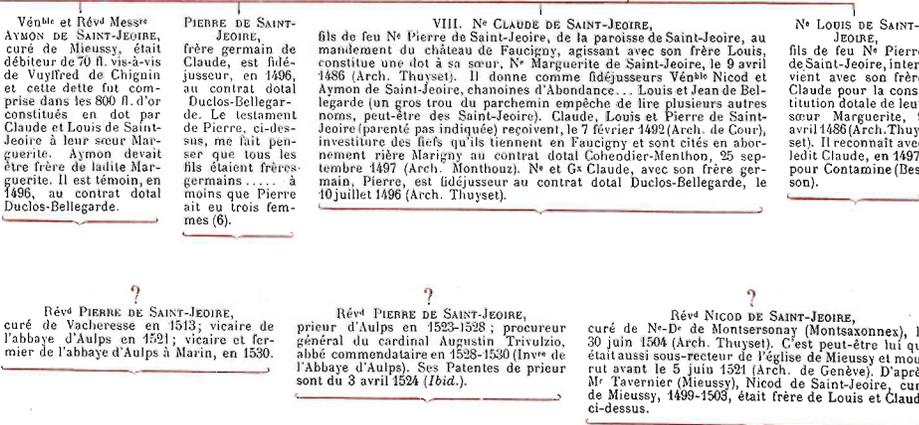
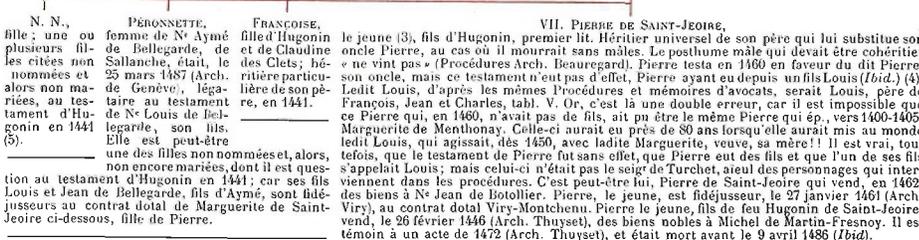
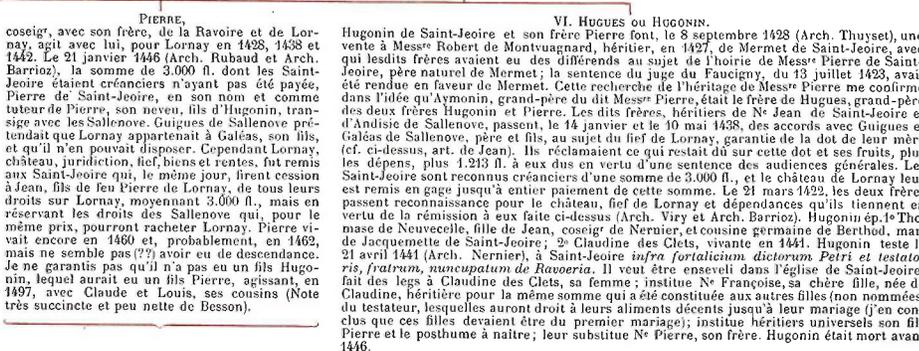
TABLEAU IV.



(6) N° et P° Pierre de Saint-Jeoire, dit cousin de N° et P° Guignes de Neuvécelle, est nommé exécuteur testamentaire par ledit Guignes, 7 mai 1536 (Arch. Morand). Je pense qu'il s'agit de celui-ci, qui était en effet cousin issu de germain de Guignes par sa grand-mère Thomasse de Neuvécelle.

(7) Je n'ai, je dois le dire, aucune preuve certaine de ce que j'avance, mais, de l'étude que j'ai faite, il résulte pour moi la conviction que Guillaume, frère de Jacques, tabl. II, degré II, père d'Aymonet et Hugonet, était frère de Martin de Sallanche, père de Nicolas, et que ce dernier Nicolas, père de Hugues, tabl. II, était aussi d'Aymonin et de Rodolphe, tabl. III. On trouvera consignés, chacun en leur place, les menus faits: propriété commune, fidéjussion, poursuite d'hoirie, etc., sur lesquels est basée mon opinion.

V. JEAN DE SAINT-JEOIRE, de la paroisse de Saint-Jeoire. Je le crois fils de Hugues conformément à la filiation que l'on peut déduire de certaines reconnaissances passées en 1468 (Besson) et dont il a été question à l'article de Guillemette, fille d'Aymonet, tabl. II (1). Jean de Saint-Jeoire, damoiseau, est fidéjusseur, en 1384, au contrat de mariage Allinges-Viry et aussi fidéjusseur, en 1396, au contrat dotal Langin-Compey. Jean doit avoir été marié deux fois; en 1384, au contrat de mariage Allinges-Viry et aussi fidéjusseur, en 1396, au contrat dotal Langin-Compey. Jean doit avoir été marié deux fois; Andisio de Sallenove, fille d'Aymon de Sallenove et de Béatrix de Montgolat. Béatrix avait ép., en premières noces, Pierre de Montvuagnard, seigneur de Lornay, et avait eu une fille, Marie de Montvuagnard, qui fut dame de Lornay et qui, n'ayant pas eu d'enfants de son mariage avec Louis de Joinville, légua Lornay à Pierre de Sallenove, son frère utérin, lequel, mort sans postérité, fit héritiers ses cousins, Guignes et André de Sallenove, frères. Ces derniers eurent ainsi à répondre, sur les biens provenus du dit feu Pierre, pour la dot d'Andisio, sa sœur, femme de Jean de Saint-Jeoire; et ces obligations ne furent pas sans amener de graves conflits (cf. Chan' Lavorel, *Chuses et le Faucigny*; Act' Sall., t. XI, p. 87). Le 21 août 1403 (Arch. Viry), un accord eut lieu entre Jean de Saint-Jeoire et les deux frères Sallenove, dans lequel fut engagée la seigneurie de Lornay (voir aux articles de Hugonin et de Pierre ci-dessous les transactions consécutives à cet accord). Il a déjà été question de ces transactions à l'art. de Sibuet Rivoire, degré V, tome V, p. 194. Jean était mort avant le 8 octobre 1417, date à laquelle Andisio, veuve, agit comme tutrice de ses fils (Arch. la Fléchère). Andisio était morte avant 1438.



(6) N° et P° Pierre de Saint-Jeoire, dit cousin de N° et P° Guignes de Neuvécelle, est nommé exécuteur testamentaire par ledit Guignes, 7 mai 1536 (Arch. Morand). Je pense qu'il s'agit de celui-ci, qui était en effet cousin issu de germain de Guignes par sa grand-mère Thomasse de Neuvécelle.

TABLEAU V.

VI. PIERRE DE SAINT-JEOIRE (voir l'art. de Pierre, fils de Guillaume, au tabl. IV), dit l'ancien, seigr de Beaucroissant, ép., vers 1400 ou 1405, N^e Marguerite de Monthonay, dame de Turchet (ou Truchet), fille de N^e Aymon de Monthonay et de Nicolette de Langin et sœur de l'évêque de Lausanne, assassiné en 1406, lequel était seigr de Turchet. Le 27 janvier 1408 (Besson), Pierre et Marguerite vendent des biens à Rumilly, Marguerite et Pierre agissent rière Monthonay, le 1^{er} mai 1411 (Arch. Savoires), avec Mermet de Lans-Trotta. Elle vend, le 28 juillet 1412 (Arch. du Barrioz), à N^e Pierre de Monthon, des biens rière Aragonay. Le 25 novembre 1412 (Arch. de la Haute-Savoie), Pierre de Saint-Jeoire est premier substitué au testament de Pierre d'Allinges, lequel était fils de Guigonne de Saint-Jeoire et, je crois, cousin issu de germain du dit Pierre. Le 9 août 1416 (Somme des fiefs), Marguerite, femme de Pierre de Saint-Jeoire, reconnaît tenir du comte Amédée de Savoie, en fief noble, paternel et ancien, certains hommes, hommages, revenus et autres servis rière Villy, avec direct domaine des choses ducs. Elle reconnaît encore Turchet, le 9 mars 1418, et la miscellerie de Monthonay et Villy, le 20 octobre 1417 (Ibid.), en vertu des Patentes concédées à N^e Mess^e Guillaume de Monthonay, évêque de Lausanne. D'après un acte des Arch. du Barrioz, Pierre était mort avant le 16 février 1440. Marguerite, encore vivante en 1450, était morte avant 1473. Comme je l'ai dit au tabl. IV, je pense qu'il faut identifier Pierre, l'ancien, avec Pierre, fils de Guillaume, fils de Hugues.

VII. LOUIS DE SAINT-JEOIRE, seigr de Beaucroissant et de Turchet. Il est fidéjussour, le 12 janvier 1402, au contrat dotal Viry-Foras. Je pense que c'est lui, Louis de Saint-Jeoire, chevalier, qui est un des tenants au tournoi donné à Auxonne, devant le duc de Bourgogne, en 1441 (Besson). Il est fidéjussour, le 27 janvier 1461 (Arch. Viry), au contrat dotal d'Aymon de Viry et de Catherine de Montebenu. A son nom et de Marguerite de Monthonay, dame d'Aléry et de Turchet, sa mère, il donne, le 16 février 1440 (Arch. du Barrioz), quittance à N^e Jean, fils de feu N^e Pierre de Monthonay, de 200 fl. prix d'une vente de revenus rière Montagny et Chapperyrier; fait à Ancey-bourg. Au nom que dessus, il reconnaît, le 11 novembre 1450 (Somme des fiefs), les choses spécifiées aux reconnaissances de 1416 et 1418. Il reçoit des reconnaissances pour Aléry, le 3 novembre 1453 (Arch. Thuyset). Il reconnaît encore, le 12 janvier 1472 (Somme des fiefs), en suivant les reconnaissances précitées, pour les biens de la succession de Marguerite de Monthonay, sa mère. Il reçoit investiture, le 5 novembre 1473. Il ép., avant 1441, Jeanne, fille de N^e Guillaume Pollier et de Jeannette de Neuvecelle. Le 3 janvier 1441, il figure parmi les parents de la future épouse, qui donnent leur consentement au mariage de Louise, fille de feu Guillaume Pollier, damoiseau, bourgeois d'Ancey et de François de la Fichère. Avec Jeanne, sa femme, il allie à Thomas de Lambert, en 1450, des moulins à Grans qui étaient, au XVIII^e siècle, possédés par le premier monastère de la Visitation (Besson). En son nom et de ladite Jeanne, il reconnaît, le 9 mars 1473 (Somme des fiefs), des biens féodaux à Aléry, Vieugy, Seynod, Grosyrier, Ancey, propriétés de Marguerite de Monthonay, sa mère, et de N^e Humbert d'Aléry, et des biens à Ancey-Vieux, à cause de Jeanne Pollier. Louis était mort avant 1468.

VIII. Magn^e et Speer Seigr LOUIS DE SAINT-JEOIRE, seigr de Saint-Jeoire, la Chapelle, Turchet, la Ravoire, Aléry, coseigr de Vallon et Verchev et de la Croix-en-Bornes; conseiller ducal, gouverneur de Verceil, grand Chambellan de Savoie (?); cohéritier universel de N^e Guillaume Pollier, son grand-père, et de Jeanne Pollier, sa mère. Qualifié maître d'hôtel d'Ille^e Jean de Châlon, prince d'Orange (qui, d'après Gallife, aurait constitué capitaine et châtelain de la seigneurie de Sainte-Anne), il achète, le 7 février 1435 (Arch. de la Haute-Savoie), à Georges d'Antioche et de Philiberte de Rovorée Boige, sa femme, des vignes situées à Tully, Concise et Rive, au mandement de Thonon, et la maison-forte de la Croix à Sallanche, alias dite de Vallon. Le 6 juillet 1501, il revendit les vignes au dit d'Antioche et garda les biens de Sallanche. Louis de Saint-Jeoire, fils de feu Louis, seigr de Turchet, et de Jeanne Pollier, reconnaît, le 4 décembre 1498 (Somme des fiefs), à cause de la succession de Marguerite de Monthonay, son aïeule paternelle. Il reconnaît encore, le dernier février 1502 (Ibid.), en suivant les reconnaissances de son père Louis. Il ép., contrat dotal du 27 juin 1499 (Arch. de Cour), Jeanne, fille de feu Mess^e Amédée Bon de Compois, seigr de Gruffy, puis de la Chapelle. Elle reçut en dot 2.000 fl. hypothéqués sur la seigneurie de la Chapelle. Louis teste, le 15 février 1510 (Arch. de la Haute-Savoie), et le 23 janvier 1514 (Besson et Gallife), faisant héritiers ses trois fils, François, Jean et Charles avec la tutelle de N^e Jeanne de Compois, leur mère, et nommant ses trois fils naturels Louis, Pierre et Aymon. Jeanne était tutrice de ses trois fils en 1515, 1519. Le 5 août 1522, elle vend à Guillaume de Veigy, protonotaire apostolique, la vigne de Colozny pour 200 écus d'or, et ledit Guillaume cède, le 28 mars 1523 (Arch. de Genève), la grâce de rachat de cette vigne à ladite Jeanne, tutrice. Charles était alors âgé de 14 ans et émancipé; c'était le plus jeune des trois frères. Le même jour, les dits frères ratifiaient la vente de ladite vigne (Ibid.). Les trois frères avaient été substitués au testament de N^e et P^e Pierre d'Antioche. Louis de Viry, héritier du dit Pierre, mais sans descendants, ne se réserva que l'usufruit et céda, pour 2.000 écus d'or, la propriété des biens et château d'Yvoire à Jeanne de Compois pour ses trois fils, le 15 janvier 1522 (Arch. Viry). François de Saint-Jeoire prit le nom d'Antioche. Comme tutrice, Jeanne reçoit, le 21 février 1523 (Arch. de Genève), de Commendable Jean Chamondi, habitant Lyon, quittance d'une somme de 915 écus d'or en déduction d'autres sommes dues par obligation du 15 octobre 1522; fait à Genève, au bourg de Four.

IX. Magn^e et P^e Seigr FRANÇOIS DE SAINT-JEOIRE, fils aîné, dit d'Antioche, ou d'Antioche, dit de Saint-Jeoire, seigr d'Yvoire et Rovorée, coseigr de Nernier, baron d'Hermance. Il est arbitre, le 15 février 1541 (Arch. Neuvecelle). Sur les 2.000 écus d'or promis par les Saint-Jeoire à Louis de Viry, en 1522, 1.300 écus et 200 fl. p. p. restés dus furent payés par les Saint-Jeoire après une nouvelle transaction passée, le 19 mars 1528 (Arch. Viry), avec Jean et Gabriel de Viry, héritiers de Louis de Viry; et, pour le paiement de la moitié de cette somme, les Saint-Jeoire cédèrent aux Viry, sous grâce de rachat, tous revenus, tailles, seigneurie directe, servis, etc., à eux appartenant, indivis pour moitié avec N^e Pierre de Saint-Jeoire, à cause des seigneuries de la Croix, Turchet et Monthonay. Le 12 septembre 1530, les frères de Viry cédèrent aux frères de Saint-Jeoire, comme appartenant à la même succession d'Antioche, la maison Aquarie, sise place Longemalle, à Genève, pour 600 écus d'or soldant au dédit 126 écus d'or qui avaient été hypothéqués sur ladite maison par les Viry (Arch. Viry) (1). Le 20 mai 1533 (Ibid.), les Viry obtinrent contre les frères Saint-Jeoire des Lettres ducaux pour une somme de 400 écus d'or encore due par ces derniers. Les trois frères vendent, le 13 juillet 1543, à N^e François Joly, la seigneurie d'Aléry. François fait, le 19 décembre 1545 (Arch. Thuyset), avec l'avoyer et conseiller de Berne, détenteur de l'abbaye de Filly, échange de certains biens. Il fait aussi, le 28 mai 1547 (Ibid.), des échanges de biens avec N^e et P^e François d'Allinges, seigr de Montfort. Par contrat du 6 mai 1548, et expédition en sa faveur, de l'an 1549 (Fiefs et Arch. Honay), Claude de Conzié lui vend ses droits sur la seigneurie d'Hermance. Le 25 janvier 1552 (Arch. Neuvecelle), le conseil de Berne vend à N^e François de Saint-Jeoire, dit d'Antioche, seigr d'Yvoire, et à Bernard de Neuvecelle, coseigr de Nernier, 26 hommages liges, des cens, un poisson dit « Rumble Chevalier » (la pêche de ce poisson, je pense), les scribanie, péage et cure de Nernier, la grande ille de Messery, etc., pour 8.000 fl. dont quittance. Il ép., contrat dotal du 8 août 1547 (Arch. Beauregard), Marguerite, fille de Jean-Jacques de Wateville et de Rose de Chauvirey. Il teste, le 10 juillet 1552 (Arch. Thuyset et Yvoire), léguant 300 écus à sa femme qu'il nomme cotutrice de ses enfants. Il était mort avant le 26 janvier 1553, jour où N^e Lancelot de Neufchâtel vend aux hoirs du dit feu François, des cens, hommes et juridictions, pour 30 écus d'or, rière Corsier, Agnières et le mandement d'Hermance (Arch. Honay). Elle ép. 2^e Bernard de Neuvecelle; 3^e Urbain Quizard, seigr de Grans. Elle teste le 14 novembre 1574 (Arch. Beauregard et Thuyset), nommant ses deux filles héritières universelles. Elle mourut avant le 15 septembre 1576.

X. JEAN-JACQUES DE SAINT-JEOIRE, dit d'Antioche, seigr desdits lieux, né posthume et devenu héritier universel de son père qui prévoyait sa naissance. Une obligation est passée le jour de la Sainte-Luce 1553 (Minutaire Moret), par N^e Jean-Jacques de Wateville et Antoine de Saint-Michel, comme tuteurs de N^e Jacques de Saint-Jeoire; ils étaient encore tuteurs, le 2 juin 1559 (Arch. Thuyset). Il teste, le 5 octobre 1571 (Arch. Morand), léguant 400 écus d'or à chacune de ses deux sœurs, outre leur dot; nomme héritier universel N^e François-Melchior de Saint-Jeoire, son cousin germain et ses mâles; substitue ses deux sœurs et leurs mâles, successivement, puis les enfants de Pierre Philibert, comte de Tournon, chevalier de l'ordre, ses cousins. Ceux des substitués qui ne seraient pas de la maison de Saint-Jeoire en prendront le nom et les armes; testament fait à Turin, où Jean-Jacques était à l'Académie militaire, page du duc Emmanuel-Philibert, et où il mourut avant le 27 octobre 1571 (Ibid.). Le 28 avril 1574 (Minutaire Moret), partagés entre N^e François-Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance (tabl. VI), les D^e François et Percevaude de Saint-Jeoire, et la D^e Marguerite de Wateville, par lesquels se voient les biens arrivés aux deux sœurs de l'hoirie de feu François de Saint-Jeoire et de Jean-Jacques, son fils, et d'où il résulte que François-Melchior fut obligé de payer 200 fl. de pension annuelle à la Religion des Saints-Maurice et Lazare, soit à Son Altesse sur la terre de Nernier (2). Dans ces partages, François-Melchior recut la baronnie d'Hermance; mais il relevait certaines sommes d'argent aux sœurs de Jean-Jacques et, le 4 décembre 1596 (Acte Chab^e, t. XX), Antoine de Saint-Michel, seigr d'Avully et de Vigny, passa en faveur de Percevaude, dame de Nernier, une obligation de 10.000 fl. pour cession, par celle-ci, de divers droits sur l'hoirie de François-Melchior.

(1) Les deux beaux-frères Aubonne et Broty transigent, le 27 octobre 1571 (Arch. Morand), au sujet de l'hoirie de François de Saint-Jeoire à cause du décès survenu de Jean-Jacques, mort sans enfants.

HEYNADE DE SAINT-JEOIRE, abbesse de l'abbaye de Sainte-Catherine du Mont, le 16 mai 1425 (Arch. Menthon); encore abbesse, le 11 juin 1443 (Tignes Bonnefoy et Arch. Saint-Sixt), et aussi en 1469 (Arch. Saint-Joiz).

ANTOINETTE, fille de Pierre de Saint-Jeoire, seigr de Beaucroissant, ép. Amédée de Genève, seigr d'Ogny, qui testa le 5 mars 1423 (Arch. Thuyset), faisant un legs à sa femme. Ceci porte donc à 1400 ou 1405 au moins la date du mariage de Pierre de Saint-Jeoire et de Marguerite de Monthonay. C'est peut-être elle, Antoinette de Saint-Jeoire, probablement très jeune encore en 1423, qui ép. 2^e François de Neuvecelle de Maugny, lequel testa le 3 mai 1483 (Arch. Maugny). Amédée de Genève était mort avant le 10 mars 1424 (Arch. Viry).

JEANNE DE SAINT-JEOIRE, relaissée de N^e Pierre Clialat, reconnaît, le 31 décembre 1485, en faveur du Prévost de Genève, deux poses de vignes à Colozny, lesquelles furent reconnues, le 14 mars 1496 (Arch. de Genève), par N^e Louis de Saint-Jeoire ci-dessous, et vendues par les enfants de celui-ci le 5 août 1522. J'en conclus que Jeanne devait être fille de Pierre, seigr de Beaucroissant.

JEAN, AYMON, CLAUDE, NICOD, ROLETTE, donnés avec un autre frère nommé Louis et que j'identifie avec Louis ci-contre, par Gallife, comme fils de Pierre de Saint-Jeoire l'aîné, en 1466. Peut-être Jean Claude de Saint-Jeoire (fuit ou un autre, peut-être le fils de Pierre, tabl. IV) reçoit en modération de Pierre de Viry, chanoine, le 2 juin 1467, des récoltes, olives, etc., au monastère Sainte-Marie de Genève, pour sept ans.

JANUS, seigr Jean, cohéritier universel de N^e Guillaume Pollier, son aïeul, et de Jeanne Pollier, sa mère. Il était mort avant 1515. Il a peut-être été d'église.

JEANNE, fille de N^e et P^e Louis de Saint-Jeoire; substituée à ses frères avec sa sœur Michelle; elle ép. 1^{er} Urbain de Crescherel; 2^e contrat dotal du 20 juillet 1477 (Arch. du Barrioz), Pierre de Monthon-Lornay, seigr de Bonatrat. Elle était veuve du dit Pierre, le 5 janvier 1508 (Ibid.), et avait l'usufruit des biens de son second mari. Seule survivante des héritiers et substitués (notamment) de Guillaume Pollier, son aïeul, et de Jeanne Pollier, sa mère, elle transige, le 7 février 1515 (Mss. Besson), avec Jeanne de Compois, tutrice de ses trois fils, et avec Pierre de Saint-Jeoire, coseigr de la Val des Clefs, au sujet de cette hoirie.

MICHELLE, substituée à ses frères, avec sa sœur Jeanne; morte avant 1515; alliance et destinée inconnues.

PIERRE, fils de Louis de Saint-Jeoire et de Jeanne Pollier, ép. Georgette des Clefs. Les époux partagent avec Bertrand de Dérac, Claudine des Clefs, veuve de N^e Pierre de Mionnaz, Claude de Gemilly et Antoine Pignerie, l'hoirie de Philibert des Clefs, au mandement de Thonon, Val des Clefs, Veveyrier, Ancey, le 13 décembre 1480 (Arch. Thorenens). Il était mort avant 1515, peut-être même avant 1512. Le 16 mai 1485 (Besson), Claude de Saint-Jeoire (peut-être celui-ci-dessus, oncle de Pierre), Pierre de Saint-Jeoire, coseigr de la Val des Clefs, et Louis de Saint-Jeoire acquittent un load à Passy.

MATHIEU DE SAINT-JEOIRE, témoin à Plancherine, le 15 juin 1479 (Arch. Thuyset); dit de la paroisse de la Palud, au mandement de Chevron. Il est témoin à une quittance le 13 mai 1469 (Arch. de Giez). Il donne à sa fille, par contrat dotal, la moitié de tous ses biens.

JEAN, CHARLES, LOUIS, AYMON, PIERRE, COSEIGR DE LA VAL DES CLEFS, de Turchet et de la Croix en Bornes; acte du 29 mars 1514 (Arch. de la Haute-Savoie). Il était, en 1528 (Pouppris Historique), maître d'hôtel de François de Luxembourg. Lui ou son père vend un fief, le 6 avril 1502 (Mss. Besson), à N^e Pierre Milliet de Rumilly. Il transige, le 7 février 1515 (Ibid.), avec Jeanne de Saint-Jeoire et Jeanne de Compois au sujet de l'hoirie Pollier. Il est témoin, le 8 novembre 1535 (Arch. de la Haute-Savoie), à une transaction de François de Luxembourg passée à l'Isle d'Ancey. Il possédait, en 1529, indivis pour moitié, avec les trois frères François, Jean et Charles de Saint-Jeoire (Janus leur oncle était donc mort sans descendance), les seigneuries de la Croix, Turchet et Monthonay qui furent hypothéquées par ces trois frères pour le paiement de ce qu'ils devaient aux hoirs de Louis de Viry. Il devait être mort, avant 1542, sans descendance légitime.

LOUISE, fille de N^e Mathieu de Saint-Jeoire, ép. d'Antioche, dit de Saint-Jeoire, le 30 juin 1497 (Arch. S.S.S.). N^e Antoine de Bongain. Elle apporte la maison-forte de Beauvoir à la famille du Faucigny.

(1) C'est, je pense, cette hypothèque qui était cause de la possession, à la même époque, par N^e Jacques Percevaude, puis par N^e Pierre de la Mar, de la moitié de la Tour d'Yvoire à Longemalle.

(2) Dans un Inventaire de titres pour Couvette aux Arch. de la Haute-Savoie, il est noté au 26 juin 1574, la vente à Charles de Gex, seigr du Vallon, par dames François et Percevaude de Saint-Jeoire, de la seigneurie de Couvette (Chal), sans doute, à la suite de ces partages. Mais il est dit que François-Melchior vendit aussi Couvette au dit Charles de Gex, le 7 juin 1558, alors qu'il pouvait avoir au plus 47 ans, et du vivant de son père. Cette dernière date doit être erronée et se rapporter peut-être à un autre acte visé dans la vente.

FRANÇOISE, fille aînée, a en préciput 200 écus d'or; cohéritière universelle, ou bien dotée et substituée si le posthume est un mâle. Elle ép. 1^{er} avant 1574, N^e David-Nicolas d'Aubonne, seigr de Luxurien (3). Veuve en 1579, elle ép. 2^e avant le 24 septembre 1586, N^e Claude Forestier. Elle fut, par la mort prématurée de son frère, cohéritière universelle de son père et dame d'Yvoire. Par le testament de sa mère, 1574, elle eut, en préciput, la maison-forte, seigneurie et juridiction de Crassier avec rentes, hommes, etc. Claude Forestier et sa femme reconnaissent le château d'Yvoire, le 2 mars 1607 (Fiefs). François était, en 1608 (Arch. Nernier), en procès avec les héritiers de feu D^e Betsabée (sic), sa sœur, au sujet de la rescision de certains contrats faits entre les deux sœurs. Elle teste en 1615. Elle eut un fils, N^e David d'Aubonne qui (on l'a qualifié par erreur son marquis) passa, le 3 janvier 1621 (Arch. Morand), cession de tous ses droits, titres, etc., sur l'hoirie de Jean-Jacques de Saint-Jeoire, baron d'Hermance, en vertu d'une substitution insérée au testament de celui-ci, à N^e Maurice de Broty, coseigr de Nernier, pour 1.050 ducats dont quittance.

PERCEVAUDE OU PERCEVALLE, dite très souvent Betsabée ou Betsabée. Cohéritière universelle avec sa sœur, ou bien dotée et substituée si le posthume est un mâle. Elle ép. 1^{er} Charles de Broty, de Concise, près Thonon, encore vivant le 15 juillet 1586; 2^e Charles Formier de Thonon, qui, au dire de Guichenon, avait été son domestique, et devint, par ce mariage, seigr de Nernier. Le 6 avril 1596 (Arch. Thuyset), il allie, à Nernier, une pièce de pré, tombée en comblement, mise en faveur de Percevaude, dame de Nernier. Elle fut cohéritière universelle de son père et eut le château de Neuvecelle-sur-Evan, par transaction du 17 décembre 1576 (Arch. Morand), et la seigneurie de Nernier, par partage avec sa sœur, du 5 novembre 1579 (Arch. Nernier et Thuyset). François eut le château d'Yvoire. Neuvecelle, alors « ruiné par embrasement par suite des guerres » fut vendu par Percevaude, le 10 avril 1596, pour 850 écus d'or à Georges-Philippe de Varax, seigr de Mairoix, coseigr de Loisin et de Thollon. Elle teste, le 18 mars 1603, en faveur de ses enfants des deux lits (Arch. Nernier). Elle était morte avant le 16 juillet 1608 (Ibid.).

NICOLARDE, fille donnée de feu N^e et P^e Pierre de Saint-Jeoire, coseigr des Clefs, ép. Michel Briand, de Concise, bourgeois de Thonon; 200 fl. lui sont donnés par N^e Charles de Saint-Jeoire, seigr de la Chapelle.

(3) Les deux beaux-frères Aubonne et Broty transigent, le 27 octobre 1571 (Arch. Morand), au sujet de l'hoirie de François de Saint-Jeoire à cause du décès survenu de Jean-Jacques, mort sans enfants.

TABLEAU VI.

VIII. Magn^e et Spec^{le} Seig^r LOUIS DE SAINT-JEOIRE, voir SON ARTICLE et SES AUTRES ENFANTS AU TABLEAU V.

JEAN, second fils, prieur comm^e de Peillonex, dès 1530 (Arch. Viry), curé de Saint-Jeoire en 1555 et du Mont Saxonex (*Dicte du Clergé*). Il possédait, à Anney, rue « Sainte-Croix », une maison dont il remit la gérance à Louis de Saint-Jeoire des Ferrières. Le 14 juin 1551 (Inv^o des Arch. de la Haute-Savoie), inventaire des meubles d'une maison à lui appartenant à Anney... « plus les vitraux de trois oillies dessus les grands fenêtres armoyés des armes des dits de Saint-Jeoire ». Il céda sa part à ses frères moyennant 6.500 écus d'or sol (Procédure Arch. Beauregard). Légaltaire de son neveu Jean-Jacques pour 100 écus d'or, en 1571, il meurt en 1572 (*Dicte du Clergé*). C'est peut-être lui, Vén^{ble} Jean de Saint-Jeoire, clerc, qui, le 5 juin 1521 (Arch. de Genève), fait un accord au sujet de la vacance de l'église de Mieussy à cause du décès de Nicod de Saint-Jeoire, sous-recteur, tabl. IV. Le chanoine Gonthier le donne déjà prieur en 1521.

GUILLAUD-NA, fille donnée, femme de Nicolas de Pra ou du Pré, de Peillonex, 1573, 1597 (Arch. Thuyset).

JEANNE, fille donnée, ép. de Leo de Prez, de Lustray, dans un acte de juin 1575 (Arch. Thuyset), son mari est dit : Leo, donné de Corcelles. Elle fut 375 fl. 8 den., pour la part à elle comptant des meubles du feu seig^r de Peillonex », à elle payés par Charles Vidomme de Novéry, qui avait racheté ces meubles, le 21 septembre 1575 (Arch. Thuyset). Il est, dans cette quittance, question des freres (?) et sœurs de la dite Jeanne.

(1) Guichenon donne, dans ses manuscrits, un frère à François-Melchior et le qualifie : le seig^r de la Croix en Faucigny. Ce personnage n'est inconnu, il était mort, en tous cas, avant 1586, sans lignée.

(2) Il avait acheté Druzilly des héritiers de François Echery, bourgeois de Thonon, lequel l'avait acheté de Jacques de Menthon, le 15 février 1561 (Arch. Saint-Sixt). Il y joignit la juridiction sur un certain nombre de villages appartenant à Druzilly, qu'il acheta de la Religion des Saints-Maurice et Lazare, par contrat en date du 7 février 1587 (Arch. Thuyset).

(3) Dans un registre de copies d'actes que m'a communiqué M^r Cloisy, de Genève, se trouvent des requêtes adressées par François-Melchior concernant l'inféodation de Féterne et d'Évian et des lettres d'exécution du duc Charles-Emmanuel, en date du 4 juillet 1594. En tête de ces lettres est écrit en note : « Ceci ne peut être inféodé en chambre, partant ne sorti effect et sic n'ont, pour être ledit seig^r baron mort l'an 1584, au mois d'août » ; et le même événement est encore consigné *in fine* à la même date avec l'indication que le baron mourut à Chambéry au retour du Piémont. L'écriture de ces copies est de l'époque même et il n'y a aucune raison de croire à une triple erreur de copie. Il faut donc que la date de l'acte des Arch. Saint-Sixt ait été mal transcrite sur l'analyse.

(4) Le 17 août 1607, il fut procédé au partage des biens de son hoire entre Antoine de Saint-Michel, seig^r d'Avully, Balhazard et Melchior de Mouxy, seig^r de Traverney et Lupigny, Ferdinand et Jean-Gaspard de Prez, seig^r de Corcelles et Corsier, Jean Trouilloux, seig^r de la Vallaz, le seig^r Baye, Claudine de Prez, Guy Joly, seig^r du Vallon (Arch. Saint-Sixt). Antoinette, femme de Pierre-Marc de Mouxy, avait, en 1586, cédé ses droits sur l'hoirie de François-Melchior, aux Saint-Michel, et de Prez pour 4.000 écus d'or. Mais elle se rétracta et annula la cession. Les comptes de la gestion de l'hoirie furent apurés, les droits des héritiers pesés, et les biens partagés en trois parts. Le premier lot échu au seig^r d'Avully : seigneurie de la chapelle, baronnie et juridiction d'Hermance et système partie du château et juridiction de Larlinge, indivise avec le seig^r de Coudrée. Le deuxième lot échu à Balhazard et Melchior de Mouxy : la baronnie de Féterne, celle de Saint-Jeoire, la mieux-value de la juridiction, château et biens en dépendant de Troches. Le troisième lot échu aux de Prez et consorts : les châteaux de Machilly, Druzilly avec le château d'Évian.

(5) Le décret du 5 juillet 1760, concernant l'investiture du marquisat d'Hermance et de la baronnie de la Chapelle en faveur du baron de Blonay cite des Patentes du 31 juillet 1596 par lesquelles le duc Charles-Emmanuel I érigea la baronnie et juridiction d'Hermance et ses appartenances en marquisat, en faveur et pour les services de Mess^{rs} François (Melchior) de Saint-Jeoire et d'Hermance pour lui et ses hoirs et successeurs. Mais, plus loin, le même document dit aussi que ces Patentes ne furent pas entrées par la Chambre. Je ne m'explique pas la date de ces Patentes, postérieure à la mort du dit François-Melchior. Dans tous les cas, François-Melchior de Saint-Michel ne fut qualifié marquis d'Hermance qu'après 1618.

IX. N^e et P^e Seig^r CHARLES DE SAINT-JEOIRE, troisième fils, seig^r de la Chapelle, Turchet et la Ravoire. Il acheta, le 7 avril 1518 (Fiefs), des droits restant encore aux Compois-sur-la-Chapelle. Il vend des biens à Féterne, le 9 mars 1540 (Arch. Thuyset), par acte passé *apud Capellam in camera inferiori turris fortis habitations* du dit vendeur. Il passe reconnaissance aux seig^rs de Berne pour le fief de la Chapelle, le 18 avril 1543 (Arch. Blonay) et en faveur des seig^rs du Vallais, le 23 mars 1558 (*Somme des fiefs*). Il est témoin, le 13 avril 1559, au mariage Vidomme-Allinges. Il ép., le 2 mai 1540 (Arch. de Genève), Louise de Cojonay (et non Guiconay, comme ledit Guichenon), fille d'Henri de Cojonay, chevalier, seig^r de Montrichier et de Saint-Martin du Chêne. Il avait été nommé gouverneur du Chablais, mais la mort l'empêcha de prendre possession de sa charge. Louise figure dans un acte du 22 novembre 1564 (*Revue Savoisienne*, 10^e année, p. 60) comme tutrice de François-Melchior, avec Claude de Bellegarde, beau-frère de son feu mari (et non son mari, comme le supposait M^r Vuy).

X. FRANÇOIS-MELCHIOR (1), baron d'Hermance et de Féterne, seig^r de la Chapelle, du Château et revenus d'Évian, de Saint-Jeoire, Turchet, la Ravoire, Vallon, etc. ; chambellan, conseiller d'Etat, lieutenant et gouverneur, pour Son Altesse, du duché de Chablais, des forts d'Allinges et Sainte-Catherine, etc., etc. Le 16 septembre 1578 (Arch. Thuyset), Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, lui vend, pour 3.800 écus d'or de 5 ll. dont quittance du 26 septembre, le droit de rachat et mieux-value du château (ruiné) d'Évian et ses revenus avec un pré situé au-dessus du dit château, le mandement et juridiction de Féterne et toutes dépendances avec juridiction haute, moyenne et basse, tels qu'ils avaient été vendus précédemment par Patentes du 1^{er} juin 1573 à Jacques du Nant, dit de Russin (voir du NANT), auquel Saint-Jeoire remboursa les sommes payées par celui-ci. Et c'est par égard aux importants services des prédécesseurs de la maison de Saint-Jeoire ; sont rappelés ici l'aïeul paternel et le père du dit François-Melchior, leur digne imitateur ; Patentes vérifiées en Chambre le 19 décembre suivant (Arch. la Serraz). Par Patentes du 15 décembre 1588 (*Ibid.*), le duc Charles-Emmanuel confirme les précédentes en faveur du dit François-Melchior, dit d'Antioche, baron d'Hermance, seig^r de la Chapelle et Drusilly (2), conseiller d'Etat, chambellan, colonel de la milice de Faucigny ; et, en outre, lui vend et inféode tout ce qui peut compter au duc, en juridiction et domaine : 1^o au village de Bessinge, depuis la place de Martellay du levant, y comprenant les maisons de Benevic de dessus jusqu'aux limites de la seigneurie de Féterne sans y comprendre aucun autre village, et le Nant d'Ancion vers le couchant et jusqu'à la moitié du lac de dessous ; 2^o au village de Talley flant tout au long de la rivière de la Drance jusqu'à la juridiction ci-devant inféodée au seig^r de Bellegarde et, de ladite juridiction, tirant droit par dessous le village de Goncisz, lequel village eschu, jusqu'au grand chemin tendant de Goncisz sus Cresta et de là, aux limites du comté d'Allinges ; 3^o et encore la curialité de Thonon ; annexant le tout à la seigneurie de la Chapelle ; et c'est en récompense de ses signalés services et moyennant 6.500 écus d'or d'Italie. Le 29 décembre 1580 (Titres Eschavannes), il accense les greffes ducaux d'Évian, tant de première que de deuxième instance, à M^{rs} Jacques Treyon et Humbert Christin, notaires d'Évian, pour 800 fl. par an ; et encore aux mêmes, le 23 mai 1583 (*Ibid.*). François-Melchior échange, le 3 janvier, *alias* mars, 1586, avec Anne d'Est, duchesse de Genevois, la seigneurie de Turchet contre la seigneurie de Saint-Jeoire et la Tour en Faucigny. Saint-Jeoire fut érigé, en sa faveur, en baronnie, le 3 mai 1586 (Arch. de la Chambre des Comptes). Il acheta, le 5 octobre 1586, de Pierre de Cholax, tous les droits et prétentions de celui-ci sur les baronnies d'Hermance et de Balleyson et lui abandonna des biens à Évian et 3.400 écus. Il signe une obligation, le 28 avril 1595 (?) à Thonon, dans la maison d'Antoine de Saint-Michel (Arch. Saint-Sixt). Il était mort avant le 23 mars 1596 (3). Il fut un des plus grands personnages de son époque, en Chablais. Il est souvent question de lui dans la vie de saint François de Sales (4).

PIERRE, pas dit fils donné, mais c'est plus que probable ; enfant de N^e François-Melchior de Saint-Jeoire ; attestation lui est donnée, par le curé de Marin, de l'acte de naissance de D^{lle} Lucrece ci-contre, sa sœur (Arch. Thuyset).

LUCRÈCE, fille donnée, née et baptisée le 8 octobre 1589, à Marin ou Evian ; filleule de N^e Joseph du Nant de la Place, de Veron, et de Lucrece Baud de Morzine.

CHARLOTTE DE SAINT-JEOIRE, ép. N^e Claude de Bellegarde, seig^r de Montagny, qui était mort avant 1586 (Mss. Besson). Elle était morte avant le 18 septembre 1571, date du contrat dotal de sa fille Etienne (Arch. la Fléchère).

LOUIS, coseigneur des Ferrières : fils naturel de N^e et P^e Louis de Saint-Jeoire ; nommé au testament de son père en 1514. Il ép. Jacquemette des Ferrières à laquelle Louis reconnut en faveur des Menthon le 31 mars 1541 (Mss. Besson et Arch. Menthon). Il devint ainsi coseig^r des Ferrières. Louis de Saint-Jeoire, coseig^r des Ferrières, était châtelain de Menthon en 1529. Je crois qu'il fut aussi prévost du Genevois et qu'il ép., en secondes noces, N^e Françoise de Verdon. Le 7 mai 1548 (Arch. de la Haute-Savoie), Louis de Saint-Jeoire, prévost de Genevois, donne quittance au trésorier de Genevois de ses appointements d'une année. Le 15 août 1549 (*Ibid.*), quittance par Nicolarde, fille de feu Anne de Charansonay, à N^e Françoise de Verdon, veuve de N^e Jean-Amé de Charansonay et femme de Louis de Saint-Jeoire, prévost de Genevois, d'une certaine somme pour le quart de la dot de ladite Nicolarde. Françoise de Verdon était veuve de Louis de Saint-Jeoire en 1550 (Besson). Le 13 avril 1543 (Arch. de la Haute-Savoie), N^e Louis de Saint-Jeoire, seig^r des Ferrières, vend à N^e Claude Batissard, avocat fiscal de Genevois, une rente qu'il a, indivise avec N^e Louise, fille de Jacques des Ferrières, à Saint-Joÿre, Svirier, Doine, Bridanne, Chapparon et la Thuille ; généralement tout ce qu'il possède dessus le lac. Le 15 mars 1543 (*Ibid.*), procuration donnée à N^e Louis de Saint-Jeoire, seig^r des Ferrières, pour gérer une maison sise à Anney dans la « Charrière Sainte-Croix », par Jean de Saint-Jeoire, prieur de Peillonex, représenté par Charles de Saint-Jeoire, seig^r de la Chapelle.

JEANNE-ANDRÉE DE SAINT-JEOIRE, ép., contrat dotal du 17 mai 1573 (Arch. Thuyset), Pierre-Marc de Mouxy. Elle fit, le 23 mars 1596, pour 4.000 écus d'or, cession à ses neveux Saint-Michel et de Prez de ses droits sur l'hoirie de François-Melchior, mais, ensuite, rétracta cette cession. Pierre-Marc testa le 20 décembre 1602 (Titres Vul-lod), Melchior de Mouxy s'intitulait, en 1609, baron de Saint-Jeoire, Féterne, Troches, etc. ; voir note 4.

JEANNE, femme de François de Valence, seig^r de Grully. Elle était veuve de Polixène de Fésigny. Jeanne mourut sans enfants, avant 1585 (Arch. la Serraz). François ép. 3^e Michère de Chevron.

ANTOINETTE, la cadette, ép. N^e Gabriel de Prez, de Corcelles. Elle était veuve, avant le 19 août 1587. Ses enfants eurent Machilly et Druzilly.

N^e LOUIS DE SAINT-JEOIRE, coseig^r, parfois seig^r des Ferrières, ép., contrat dotal du 2 août 1540 (Arch. Pelly). Laurence, fille de feu N^e et P^e Jacques de Pelly. L'acte est passé à Menthon, « dans les mouilins » et à la maison du dit N^e Louis de Saint-Jeoire. Laurence était morte avant 1583. Le 24 août 1548 (Arch. de la Haute-Savoie), Louis de Saint-Jeoire (je pense que c'est lui et non pas son père) donne scance d'une boutique à Anney en la rue Genotton avec une curtine et étable situées sous la chambre du dit Louis, moyennant 6 fl. et l'obligation pour le preneur de réparer les chausées du dit Louis et de ses enfants.

N^e LOUIS DE SAINT-JEOIRE, de la paroisse d'Alex, fils naturel du coseig^r des Ferrières, ép., contrat dotal du 28 avril 1532 (Arch. Pelly et Arch. de la Haute-Savoie), N^e dame Françoise, fille de feu N^e et P^e Claude de Charansonay, seig^r de Saint-Marccl, paroisse de Saint-Félix, mandement d'Alby. N^e et G^e Georges de Charansonay, frère de Françoise, lui constitue en dot les hommes et hommages qu'il possède dans les mandements de Cruseilles, Turchet, Menthon, Dingy et Val des Clêts, valant 900 forins, plus 600 fl. d'or de b. p.

FRANÇOIS-MELCHIOR DE SAINT-MICHEL, baron puis marquis (5) d'Hermance, seigneur d'Avully, la Chapelle, etc., que l'on confond très souvent avec son oncle maternel. Voir SAINT-MICHEL.

N^e CLAUDE DE SAINT-JEOIRE, d'Alex en Genevois, mort intestat, avant 1588, sans enfants légitimes.

LOUISE, novice à Sainte-Catherine en 1560 (Chan-Brasier); religieuse en 1568 (Arch. Pelly); prieure en 1595 (Arch. Mouxy-Meynes). Elle était encore en 1611 et ne l'était plus en 1622 (Chan-Brasier).

XI. N^e HENRI DE SAINT-JEOIRE, en Faucigny, seig^r des Ferrières de Menthon, témoin le 8 février 1569 et le 5 avril 1571 (Arch. Morand). Son oncle, Claude de Pelly, le substitue dans son testament du 10 décembre 1583 (Arch. Pelly), à charge d'écarteler ses armes, à Jean de Pelly, son fils et à Antoinette, sa fille. Dame Georgine de Pelly fait un legs à Henri et à sa sœur Louise, le 22 juillet 1568 (*Ibid.*). Il était maître d'hôtel du marquis d'Aix qui, le 15 octobre 1580 (*Ibid.*), lui albergé certains biens en Chautagne. Il était, en 1587, procureur d'Isabeau de la Roche-Andry, marquise de Seyssel d'Aix (Arch. Thuyset). Il est témoin à Chambéry, le 23 août 1589 (Arch. la Place). Il était mort avant 1599.

CLAUDE, fils donné de feu N^e Louis, ép., procureur de N^e Henri et tuteur de N^e Claude de Saint-Jeoire, frères, coseig^r des Ferrières, constitue en dot à sa sœur Louise, 1564, ce que son père lui a laissé par testament.

LOUISE, donnée de feu N^e Louis, ép., contrat dotal du 6 mai 1564 (Arch. Pelly). Christophe, fils de Jean Charrière de la paroisse de Viuz ; fait à Menthon.

XII. PROSPER, fils d'Henri, pupille, sous la tutelle de Jean de Pelly dès 1599 ; coseig^r pour moitié des Ferrières (Arch. Menthon et Mss. Besson) ; institué héritier universel par le testament de sa tante Philiberte de Monthouz, veuve de N^e Philippe du Port, seig^r de la Balme (Arch. Morand), le 14 décembre 1623. Il fait, le 15 mai 1666 (Arch. S. S. S.), une donation en faveur de N^e Pierre Favre, seig^r de la Balme et Pierre-Chatel.

BERNARDE, fille naturelle de Claude, ép., contrat de mariage du 17 février 1588 (Arch. Pelly), Jean-Claude, fils de Claude Maillard, de Trévignin, au mandement de Grouisy. Son oncle Henri lui constitue une dot de 330 fl.

HYERONIME DE SAINT-JEOIRE, aurait été, d'après Besson, femme de Georges de la Fléchère, seig^r de Beauregard, vers 1670. Serait-elle une descendante de Prosper ci-dessus ??

PHILIBERT DE SAINT-JEOIRE, religieux à Talloires en 1602 (Soc. Sav^e d'Hist^o et d'Arch^e, t. V, p. 208).

PHILIBERT DE SAINT-JOÿRE, parrain le 6 juillet 1614 (R. P. Saint-Léger).

TABLEAU II.

1 ^{er} lit.		2 ^e lit.		
JEANNE-CLAIRE, religieuse à Saint-Etienne de Genève; son père lui légua 25 fl.	VI. FRANÇOIS DE SAINT-MICHEL, seigr d'Avully, dit d'Espagne (G.); conseiller de Genève en 1519 (Gautier, <i>Histoire de Genève</i>). Héritier universel de N ^o Henri Emeric, effus d'Espagne, majeur de 14 ans, mineur de 25, le 8 avril 1497 (Arch. Thuyset), à sa requête et à celle de son père pour permettre une meilleure gestion de ladite hoirie, Jean reçoit comme curateur Egge Jean de Planis, secrétaire ducal (1). Par acte du 23 février 1514, son père avait convenu de lui laisser la moitié de tous ses biens, à Genève et ailleurs, qui sont et furent ceux de Saint-Michel. Comme suite à cet acte, Boniface met, le 27 janvier 1514 (Arch. Thuyset), son fils François en possession du château d'Avully; s'en réservant l'usufruit sa vie durant. En son testament, son père lui laisse, outre la susdite moitié de ses biens, 40 fl. pour une fois et la charge de doter les filles du testateur, nées et à naître. Le 26 octobre 1517 (<i>Sommaire des Fiefs</i>), François reçoit l'investiture et prête hommage pour le fief, omnimode juridiction et biens d'Avully. Il transige, le 20 décembre 1521 (Arch. Thuyset), avec Jean d'Allinges et Marie de Langin, mariés, au sujet de la juridiction sur les hommes d'Avully délinquant au manoir de Langin. Le nom de sa femme n'est inconnu. Suivant Gadière, elle s'appellait Marguerite. C'est d'elle, sans doute, qu'il s'agit dans la relation, donnée par Bonivard, de la réception à Genève de Béatrix de Portugal, le 4 août 1523. « La femme de Saint-Michel, seigr d'Avully, était capitaine des Amazones », et Bonivard, la comparant à Béatrix la qualifie : « une femme de sa nation d'Espagne ». Il se peut que Marguerite fût espagnole ou portugaise; mais Bonivard n'a-t-il pas pris pour un qualificatif d'origine nationale le surnom « d'Espagne » relevé par François de Saint-Michel dans l'hoirie de son grand-père Emeric et de son arrière-grand-père Mathieu Bernard ? D'après le <i>Sommaire des Fiefs</i> , François père d'Antoine était encore vivant en 1543. Il semblerait, au contraire, d'après un acte des Arch. de Genève, que François « le vieux » fut mort avant le 28 juin 1533, mais les termes de l'acte ne sont pas formels (2).	MARGUERITE, M ^o ve, outre la dot à elles donnée par N ^o Henri Emeric et par Boniface, testateur, leur père, celui-ci leur légua 10 fl. à chacune. M ^o ve est très probablement celle qui, en 1516 (Inv ^o Rossillon, Arch. Thuyset), était mariée à N ^o Jean-François Thuard ou Thyard; veuve ou morte avant 1557 (<i>Ibid.</i>) (3).	MARGUERITE, M ^o ve, outre la dot à elles donnée par N ^o Henri Emeric et par Boniface, testateur, leur père, celui-ci leur légua 10 fl. à chacune. M ^o ve est très probablement celle qui, en 1516 (Inv ^o Rossillon, Arch. Thuyset), était mariée à N ^o Jean-François Thuard ou Thyard; veuve ou morte avant 1557 (<i>Ibid.</i>) (3).	

VII. N^o et P^o ANTOINE DE SAINT-MICHEL.

seigr d'Avully et de Vigny, vend, en 1538, des biens au village de Poncencz (Arch. d'Antioche). Le 3 juin 1545 (*Sommaire des Fiefs*), en son nom et de François, son père, fils de feu Boniface, seigr d'Avully (voir la note 2), il reconnaît tenir des seigrs de Berne, en fief noble, paternel et ancien, la maison-forte d'Avully, juridiction, appartenances et dépendances à eux provenus de la succession de Boniface. Le 21 décembre 1553 (Arch. Thuyset), il transige avec Georges, seigr de Langin et Voigy. Antoine prétendait avoir la juridiction omnimode sur tous ses hommes et fiefs. Langin le niait. Cette juridiction est reconnue avec pouvoir de tenir officiers ou misseurs pour administrer la justice, mais restreinte aux hommes et fiefs achetés par N^o et P^o Boniface de Saint-Michel de N^o Georges d'Antioche, seigr d'Yvoire. Il était tuteur de Jean-Jacques de Saint-Jeoire, dit d'Antioche, en 1554 (Arch. Thuyset), et couteur de Jean-François de Pesmes en 1555 (G.). Il possédait, pour un quart, en 1557, le fief de Tuard ou de Gerbais, au bailliage de Ternier (Inv^o Rossillon, Arch. Thuyset). Il possédait, au village de Saint-Didier, paroisse de Bons, en fief taillable et conditionnel, par moitié entre S. A. et ledit Antoine, celui-ci ayant cause des N^os de Rossillon, une pièce de terre qui, le 8 décembre 1577 (Arch. Thuyset), bénéficia de l'affranchissement de taillabilité et de main morte accordé à Pierre de la Mar, écuyer (3). Le 4 avril 1581 (Minutaire Clerc, Arch. Thuyset), il nomme un commissaire de ses étentes, à cause du château d'Avully et à cause de Vigny, Rossillon, etc., au duché de Chablais, à Gex et à Gaillard. Il ép., selon les Mss. dits de Guichenon, dame Madeleine de Wateville, fille de Jean-Jacques, seigr du dit lieu, et de Rose de Chauvrey et sœur de Marguerite, femme de François de Saint-Jeoire. Il était mort, intestat, avant 1589.

VIII. ANTOINE DE SAINT-MICHEL.

seigr d'Avully et de Vigny, coseigr de l'Isle, baron d'Hermance, fils de feu N^o et P^o Antoine qui était fils de feu N^o et P^o François de Saint-Michel, seigr d'Avully; dit dans un accord passé, le 22 mars 1589 (Minutaire Mathieu, Arch. Thuyset), avec des tenanciers d'Avully et où sont mentionnées des reconnaissances faites jadis en faveur de feu N^o et P^o Boniface, seigr d'Avully, son bisaïeul, et renouvelées en faveur du susdit François le 25 novembre 1521 et du père du contractant, le 30 novembre 1559. Il possédait la moitié de la seigneurie de Collonges-sur-Bellerive dont l'autre moitié, appartenant à Simon de Langin, seigr de Voigy, fut, en 1574, vendue par celui-ci à Aymé Pionjon. Il reçoit, en 1578 (Arch. de la Haute-Savoie), des reconnaissances féodales pour la seigneurie du Vallonnet, ayant appartenu précédemment à la Chartreuse de Vallonnière Cervens, Cursinge et Lully. Antoine ép. 1^o, le 3 janvier 1573 (Arch. Thuyset), D^o Jeanne-Andrée de Saint-Jeoire, fille de Charles et de Louise de Cojonay et sœur de François-Melchior, baron d'Hermance et de Saint-Jeoire qui constitue à sa sœur 6.000 fl. hypothéqués sur la maison-forte de la Ravoire, paroisse de Saint-Jeoire en Faucigny. François-Melchior de Saint-Jeoire étant mort vers 1595, ledit Antoine, en contemplation du mariage de son fils François-Melchior de Saint-Michel, lui donna, le 17 février 1603 (Arch. Thuyset), la baronnie d'Hermance avec appendances et dépendances et il fut stipulé que Gabriel, son autre fils, aurait la baronnie de Saint-Jeoire. L'hoirie de François-Melchior de Saint-Jeoire n'était pas encore liquidée à cette date et, par les partages du 17 août 1607 (Arch. Thuyset) de ladite hoirie, la seigneurie de la Chapelle, la baronnie et juridiction d'Hermance et la sixième partie du château et juridiction de Larringe, indivise avec le seigr de Coudrée, échurent à Antoine de Saint-Michel, tandis que la baronnie de Saint-Jeoire fut au lot des Mouxy. Antoine passe, le 14 avril 1593 (*Ibid.*), une obligation de 4.368 écus d'or sol en faveur de N^o et P^o François Villain, baron d'Aubonne. Il fut président du Consistoire de Thonon, puis abjura le protestantisme à Turin, le 25 août 1596 (Comm^o de la Visitation d'Annecy). Il ép. 2^o, traité du 3 novembre 1607, contrat dotal du 10 octobre 1608 (*Ibid.*), Florise, fille de François de Boyvin, baron du Villard, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de France, conseiller d'Etat de S. M., maître d'hôtel de la Reine, bailli de Gex (4). Antoine, encore vivant le 20 août 1610, était mort en septembre 1610.

IX. FRANÇOIS-MELCHIOR DE SAINT-MICHEL.

baron puis marquis d'Hermance, seigr d'Avully, la Chapelle et la Court, gentilhomme de la Chambre, écuyer de S. A., chevalier grand-croix des Saints-Maurice et Lazare, conseiller d'Etat, chambellan de S. A., lieutenant général de la cavalerie de Savoie. Il reconnaît, le 12 novembre 1605 (*Sommaire des Fiefs*), pour la maison-forte de la Chapelle, la mestralle de Thonon, le seau des mesures de bié et de vin de Thonon, etc. Le 24 août 1612 (Arch. Thuyset), dit baron d'Hermance, il cède à Philippe de Lucinge, son beau-frère, des créances sur Jacques de Menthon, baron de Confignon. D'une note des Archives Blonay, il résulte qu'Antoine (pour François-Melchior, sans doute) de Saint-Michel vendit à N^o César Lombard, bourgeois de Genève, le 7 avril 1616, pour 17.800 fl., la seigneurie et juridiction d'Anières sous grâce de rachat perpétuel et que ces biens furent rachetés, le 20 juillet 1646, par Charles-Victor (Auguste) Scaglia, comte de Verrue, comme mari d'III^e Dame Claude-Françoise de Saint-Michel, qui, le 8 septembre 1647, reçut grâce du laod de ladite acquisition. François-Melchior est encore dit baron d'Hermance, le 13 février 1618. Il ép., conventions matrimoniales du 26 janvier 1604 (Arch. Thuyset), passées avec l'assentiment de S. A. R., qui donne à la future 4.000 écus d'or, contrat dotal du 17 février 1604 (*Ibid.*), Claudia, fille de Jean-Baptiste de la Rovère, seigr de Vineuf, comte de Rivalbe. Elle reçoit en dot 12.000 écus d'or d'Italie. Il mourut en 1625 (Comm^o de la Visitation d'Annecy); l'inventaire de ses biens fut fait en avril 1627.

X. FRANÇOISE OU CLAUDINE-FRANÇOISE.

marquise d'Hermance, comtesse de Verrue, première dame d'honneur de Madame Royale, fille et héritière, sous bénéfice d'inventaire, de François-Melchior de Saint-Michel, ép. III^e seigr Charles-Victor-Auguste Scaglia, marquis de Caluso, comte de Verrue. Le 26 juin 1627 (Arch. Thuyset), elle transige avec N^o Prosper de Montvagnard, son oncle, qui lui cède, pour 1.500 écus d'or, sa part sur la terre de Verrue, à lui compétente dans la donation faite par N^o Philibert de Bellegarde. Elle emporte 9.000 fl. à Dom Auguste-Manfred Scaglia, comte de Verrue, et transige, le 10 juillet 1627 (Arch. Thuyset), avec Prosper Baptozard (ou Balbazard), seigr de Chезенay, pour se mettre en son lieu et place dans les droits que celui-ci avait sur l'hoirie des Montvagnard-Boège. Elle, veuve, fait, avec son fils, un acte, le 27 mars 1654 (*Ibid.*).

FRANÇOIS-MAURICE SCAGLIA, comte de Verrue, marquis de Caluso, colonel de cavalerie étrangère de S. A. R. Il hérita de sa mère les biens des Saint-Michel : la Chapelle, Avully, Hermance, Anières (5).

1 ^{er} lit.		2 ^e lit.	
JEANNE-CLAIRE, religieuse à Saint-Etienne de Genève; son père lui légua 25 fl.	VI. FRANÇOIS DE SAINT-MICHEL, seigr d'Avully, dit d'Espagne (G.); conseiller de Genève en 1519 (Gautier, <i>Histoire de Genève</i>). Héritier universel de N ^o Henri Emeric, effus d'Espagne, majeur de 14 ans, mineur de 25, le 8 avril 1497 (Arch. Thuyset), à sa requête et à celle de son père pour permettre une meilleure gestion de ladite hoirie, Jean reçoit comme curateur Egge Jean de Planis, secrétaire ducal (1). Par acte du 23 février 1514, son père avait convenu de lui laisser la moitié de tous ses biens, à Genève et ailleurs, qui sont et furent ceux de Saint-Michel. Comme suite à cet acte, Boniface met, le 27 janvier 1514 (Arch. Thuyset), son fils François en possession du château d'Avully; s'en réservant l'usufruit sa vie durant. En son testament, son père lui laisse, outre la susdite moitié de ses biens, 40 fl. pour une fois et la charge de doter les filles du testateur, nées et à naître. Le 26 octobre 1517 (<i>Sommaire des Fiefs</i>), François reçoit l'investiture et prête hommage pour le fief, omnimode juridiction et biens d'Avully. Il transige, le 20 décembre 1521 (Arch. Thuyset), avec Jean d'Allinges et Marie de Langin, mariés, au sujet de la juridiction sur les hommes d'Avully délinquant au manoir de Langin. Le nom de sa femme n'est inconnu. Suivant Gadière, elle s'appellait Marguerite. C'est d'elle, sans doute, qu'il s'agit dans la relation, donnée par Bonivard, de la réception à Genève de Béatrix de Portugal, le 4 août 1523. « La femme de Saint-Michel, seigr d'Avully, était capitaine des Amazones », et Bonivard, la comparant à Béatrix la qualifie : « une femme de sa nation d'Espagne ». Il se peut que Marguerite fût espagnole ou portugaise; mais Bonivard n'a-t-il pas pris pour un qualificatif d'origine nationale le surnom « d'Espagne » relevé par François de Saint-Michel dans l'hoirie de son grand-père Emeric et de son arrière-grand-père Mathieu Bernard ? D'après le <i>Sommaire des Fiefs</i> , François père d'Antoine était encore vivant en 1543. Il semblerait, au contraire, d'après un acte des Arch. de Genève, que François « le vieux » fut mort avant le 28 juin 1533, mais les termes de l'acte ne sont pas formels (2).	MARGUERITE, M ^o ve, outre la dot à elles donnée par N ^o Henri Emeric et par Boniface, testateur, leur père, celui-ci leur légua 10 fl. à chacune. M ^o ve est très probablement celle qui, en 1516 (Inv ^o Rossillon, Arch. Thuyset), était mariée à N ^o Jean-François Thuard ou Thyard; veuve ou morte avant 1557 (<i>Ibid.</i>) (3).	MARGUERITE, M ^o ve, outre la dot à elles donnée par N ^o Henri Emeric et par Boniface, testateur, leur père, celui-ci leur légua 10 fl. à chacune. M ^o ve est très probablement celle qui, en 1516 (Inv ^o Rossillon, Arch. Thuyset), était mariée à N ^o Jean-François Thuard ou Thyard; veuve ou morte avant 1557 (<i>Ibid.</i>) (3).

VII. N^o et P^o ANTOINE DE SAINT-MICHEL.

seigr d'Avully et de Vigny, vend, en 1538, des biens au village de Poncencz (Arch. d'Antioche). Le 3 juin 1545 (*Sommaire des Fiefs*), en son nom et de François, son père, fils de feu Boniface, seigr d'Avully (voir la note 2), il reconnaît tenir des seigrs de Berne, en fief noble, paternel et ancien, la maison-forte d'Avully, juridiction, appartenances et dépendances à eux provenus de la succession de Boniface. Le 21 décembre 1553 (Arch. Thuyset), il transige avec Georges, seigr de Langin et Voigy. Antoine prétendait avoir la juridiction omnimode sur tous ses hommes et fiefs. Langin le niait. Cette juridiction est reconnue avec pouvoir de tenir officiers ou misseurs pour administrer la justice, mais restreinte aux hommes et fiefs achetés par N^o et P^o Boniface de Saint-Michel de N^o Georges d'Antioche, seigr d'Yvoire. Il était tuteur de Jean-Jacques de Saint-Jeoire, dit d'Antioche, en 1554 (Arch. Thuyset), et couteur de Jean-François de Pesmes en 1555 (G.). Il possédait, pour un quart, en 1557, le fief de Tuard ou de Gerbais, au bailliage de Ternier (Inv^o Rossillon, Arch. Thuyset). Il possédait, au village de Saint-Didier, paroisse de Bons, en fief taillable et conditionnel, par moitié entre S. A. et ledit Antoine, celui-ci ayant cause des N^os de Rossillon, une pièce de terre qui, le 8 décembre 1577 (Arch. Thuyset), bénéficia de l'affranchissement de taillabilité et de main morte accordé à Pierre de la Mar, écuyer (3). Le 4 avril 1581 (Minutaire Clerc, Arch. Thuyset), il nomme un commissaire de ses étentes, à cause du château d'Avully et à cause de Vigny, Rossillon, etc., au duché de Chablais, à Gex et à Gaillard. Il ép., selon les Mss. dits de Guichenon, dame Madeleine de Wateville, fille de Jean-Jacques, seigr du dit lieu, et de Rose de Chauvrey et sœur de Marguerite, femme de François de Saint-Jeoire. Il était mort, intestat, avant 1589.

VIII. ANTOINE DE SAINT-MICHEL.

seigr d'Avully et de Vigny, coseigr de l'Isle, baron d'Hermance, fils de feu N^o et P^o Antoine qui était fils de feu N^o et P^o François de Saint-Michel, seigr d'Avully; dit dans un accord passé, le 22 mars 1589 (Minutaire Mathieu, Arch. Thuyset), avec des tenanciers d'Avully et où sont mentionnées des reconnaissances faites jadis en faveur de feu N^o et P^o Boniface, seigr d'Avully, son bisaïeul, et renouvelées en faveur du susdit François le 25 novembre 1521 et du père du contractant, le 30 novembre 1559. Il possédait la moitié de la seigneurie de Collonges-sur-Bellerive dont l'autre moitié, appartenant à Simon de Langin, seigr de Voigy, fut, en 1574, vendue par celui-ci à Aymé Pionjon. Il reçoit, en 1578 (Arch. de la Haute-Savoie), des reconnaissances féodales pour la seigneurie du Vallonnet, ayant appartenu précédemment à la Chartreuse de Vallonnière Cervens, Cursinge et Lully. Antoine ép. 1^o, le 3 janvier 1573 (Arch. Thuyset), D^o Jeanne-Andrée de Saint-Jeoire, fille de Charles et de Louise de Cojonay et sœur de François-Melchior, baron d'Hermance et de Saint-Jeoire qui constitue à sa sœur 6.000 fl. hypothéqués sur la maison-forte de la Ravoire, paroisse de Saint-Jeoire en Faucigny. François-Melchior de Saint-Jeoire étant mort vers 1595, ledit Antoine, en contemplation du mariage de son fils François-Melchior de Saint-Michel, lui donna, le 17 février 1603 (Arch. Thuyset), la baronnie d'Hermance avec appendances et dépendances et il fut stipulé que Gabriel, son autre fils, aurait la baronnie de Saint-Jeoire. L'hoirie de François-Melchior de Saint-Jeoire n'était pas encore liquidée à cette date et, par les partages du 17 août 1607 (Arch. Thuyset) de ladite hoirie, la seigneurie de la Chapelle, la baronnie et juridiction d'Hermance et la sixième partie du château et juridiction de Larringe, indivise avec le seigr de Coudrée, échurent à Antoine de Saint-Michel, tandis que la baronnie de Saint-Jeoire fut au lot des Mouxy. Antoine passe, le 14 avril 1593 (*Ibid.*), une obligation de 4.368 écus d'or sol en faveur de N^o et P^o François Villain, baron d'Aubonne. Il fut président du Consistoire de Thonon, puis abjura le protestantisme à Turin, le 25 août 1596 (Comm^o de la Visitation d'Annecy). Il ép. 2^o, traité du 3 novembre 1607, contrat dotal du 10 octobre 1608 (*Ibid.*), Florise, fille de François de Boyvin, baron du Villard, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de France, conseiller d'Etat de S. M., maître d'hôtel de la Reine, bailli de Gex (4). Antoine, encore vivant le 20 août 1610, était mort en septembre 1610.

IX. FRANÇOIS-MELCHIOR DE SAINT-MICHEL.

baron puis marquis d'Hermance, seigr d'Avully, la Chapelle et la Court, gentilhomme de la Chambre, écuyer de S. A., chevalier grand-croix des Saints-Maurice et Lazare, conseiller d'Etat, chambellan de S. A., lieutenant général de la cavalerie de Savoie. Il reconnaît, le 12 novembre 1605 (*Sommaire des Fiefs*), pour la maison-forte de la Chapelle, la mestralle de Thonon, le seau des mesures de bié et de vin de Thonon, etc. Le 24 août 1612 (Arch. Thuyset), dit baron d'Hermance, il cède à Philippe de Lucinge, son beau-frère, des créances sur Jacques de Menthon, baron de Confignon. D'une note des Archives Blonay, il résulte qu'Antoine (pour François-Melchior, sans doute) de Saint-Michel vendit à N^o César Lombard, bourgeois de Genève, le 7 avril 1616, pour 17.800 fl., la seigneurie et juridiction d'Anières sous grâce de rachat perpétuel et que ces biens furent rachetés, le 20 juillet 1646, par Charles-Victor (Auguste) Scaglia, comte de Verrue, comme mari d'III^e Dame Claude-Françoise de Saint-Michel, qui, le 8 septembre 1647, reçut grâce du laod de ladite acquisition. François-Melchior est encore dit baron d'Hermance, le 13 février 1618. Il ép., conventions matrimoniales du 26 janvier 1604 (Arch. Thuyset), passées avec l'assentiment de S. A. R., qui donne à la future 4.000 écus d'or, contrat dotal du 17 février 1604 (*Ibid.*), Claudia, fille de Jean-Baptiste de la Rovère, seigr de Vineuf, comte de Rivalbe. Elle reçoit en dot 12.000 écus d'or d'Italie. Il mourut en 1625 (Comm^o de la Visitation d'Annecy); l'inventaire de ses biens fut fait en avril 1627.

X. FRANÇOISE OU CLAUDINE-FRANÇOISE.

marquise d'Hermance, comtesse de Verrue, première dame d'honneur de Madame Royale, fille et héritière, sous bénéfice d'inventaire, de François-Melchior de Saint-Michel, ép. III^e seigr Charles-Victor-Auguste Scaglia, marquis de Caluso, comte de Verrue. Le 26 juin 1627 (Arch. Thuyset), elle transige avec N^o Prosper de Montvagnard, son oncle, qui lui cède, pour 1.500 écus d'or, sa part sur la terre de Verrue, à lui compétente dans la donation faite par N^o Philibert de Bellegarde. Elle emporte 9.000 fl. à Dom Auguste-Manfred Scaglia, comte de Verrue, et transige, le 10 juillet 1627 (Arch. Thuyset), avec Prosper Baptozard (ou Balbazard), seigr de Chезенay, pour se mettre en son lieu et place dans les droits que celui-ci avait sur l'hoirie des Montvagnard-Boège. Elle, veuve, fait, avec son fils, un acte, le 27 mars 1654 (*Ibid.*).

FRANÇOIS-MAURICE SCAGLIA, comte de Verrue, marquis de Caluso, colonel de cavalerie étrangère de S. A. R. Il hérita de sa mère les biens des Saint-Michel : la Chapelle, Avully, Hermance, Anières (5).

1 ^{er} lit.		2 ^e lit.	
JEANNE-CLAIRE, religieuse à Saint-Etienne de Genève; son père lui légua 25 fl.	VI. FRANÇOIS DE SAINT-MICHEL, seigr d'Avully, dit d'Espagne (G.); conseiller de Genève en 1519 (Gautier, <i>Histoire de Genève</i>). Héritier universel de N ^o Henri Emeric, effus d'Espagne, majeur de 14 ans, mineur de 25, le 8 avril 1497 (Arch. Thuyset), à sa requête et à celle de son père pour permettre une meilleure gestion de ladite hoirie, Jean reçoit comme curateur Egge Jean de Planis, secrétaire ducal (1). Par acte du 23 février 1514, son père avait convenu de lui laisser la moitié de tous ses biens, à Genève et ailleurs, qui sont et furent ceux de Saint-Michel. Comme suite à cet acte, Boniface met, le 27 janvier 1514 (Arch. Thuyset), son fils François en possession du château d'Avully; s'en réservant l'usufruit sa vie durant. En son testament, son père lui laisse, outre la susdite moitié de ses biens, 40 fl. pour une fois et la charge de doter les filles du testateur, nées et à naître. Le 26 octobre 1517 (<i>Sommaire des Fiefs</i>), François reçoit l'investiture et prête hommage pour le fief, omnimode juridiction et biens d'Avully. Il transige, le 20 décembre 1521 (Arch. Thuyset), avec Jean d'Allinges et Marie de Langin, mariés, au sujet de la juridiction sur les hommes d'Avully délinquant au manoir de Langin. Le nom de sa femme n'est inconnu. Suivant Gadière, elle s'appellait Marguerite. C'est d'elle, sans doute, qu'il s'agit dans la relation, donnée par Bonivard, de la réception à Genève de Béatrix de Portugal, le 4 août 1523. « La femme de Saint-Michel, seigr d'Avully, était capitaine des Amazones », et Bonivard, la comparant à Béatrix la qualifie : « une femme de sa nation d'Espagne ». Il se peut que Marguerite fût espagnole ou portugaise; mais Bonivard n'a-t-il pas pris pour un qualificatif d'origine nationale le surnom « d'Espagne » relevé par François de Saint-Michel dans l'hoirie de son grand-père Emeric et de son arrière-grand-père Mathieu Bernard ? D'après le <i>Sommaire des Fiefs</i> , François père d'Antoine était encore vivant en 1543. Il semblerait, au contraire, d'après un acte des Arch. de Genève, que François « le vieux » fut mort avant le 28 juin 1533, mais les termes de l'acte ne sont pas formels (2).	MARGUERITE, M ^o ve, outre la dot à elles donnée par N ^o Henri Emeric et par Boniface, testateur, leur père, celui-ci leur légua 10 fl. à chacune. M ^o ve est très probablement celle qui, en 1516 (Inv ^o Rossillon, Arch. Thuyset), était mariée à N ^o Jean-François Thuard ou Thyard; veuve ou morte avant 1557 (<i>Ibid.</i>) (3).	MARGUERITE, M ^o ve, outre la dot à elles donnée par N ^o Henri Emeric et par Boniface, testateur, leur père, celui-ci leur légua 10 fl. à chacune. M ^o ve est très probablement celle qui, en 1516 (Inv ^o Rossillon, Arch. Thuyset), était mariée à N ^o Jean-François Thuard ou Thyard; veuve ou morte avant 1557 (<i>Ibid.</i>) (3).

VII. N^o et P^o ANTOINE DE SAINT-MICHEL.

seigr d'Avully et de Vigny, vend, en 1538, des biens au village de Poncencz (Arch. d'Antioche). Le 3 juin 1545 (*Sommaire des Fiefs*), en son nom et de François, son père, fils de feu Boniface, seigr d'Avully (voir la note 2), il reconnaît tenir des seigrs de Berne, en fief noble, paternel et ancien, la maison-forte d'Avully, juridiction, appartenances et dépendances à eux provenus de la succession de Boniface. Le 21 décembre 1553 (Arch. Thuyset), il transige avec Georges, seigr de Langin et Voigy. Antoine prétendait avoir la juridiction omnimode sur tous ses hommes et fiefs. Langin le niait. Cette juridiction est reconnue avec pouvoir de tenir officiers ou misseurs pour administrer la justice, mais restreinte aux hommes et fiefs achetés par N^o et P^o Boniface de Saint-Michel de N^o Georges d'Antioche, seigr d'Yvoire. Il était tuteur de Jean-Jacques de Saint-Jeoire, dit d'Antioche, en 1554 (Arch. Thuyset), et couteur de Jean-François de Pesmes en 1555 (G.). Il possédait, pour un quart, en 1557, le fief de Tuard ou de Gerbais, au bailliage de Ternier (Inv^o Rossillon, Arch. Thuyset). Il possédait, au village de Saint-Didier, paroisse de Bons, en fief taillable et conditionnel, par moitié entre S. A. et ledit Antoine, celui-ci ayant cause des N^os de Rossillon, une pièce de terre qui, le 8 décembre 1577 (Arch. Thuyset), bénéficia de l'affranchissement de taillabilité et de main morte accordé à Pierre de la Mar, écuyer (3). Le 4 avril 1581 (Minutaire Clerc, Arch. Thuyset), il nomme un commissaire de ses étentes, à cause du château d'Avully et à cause de Vigny, Rossillon, etc., au duché de Chablais, à Gex et à Gaillard. Il ép., selon les Mss. dits de Guichenon, dame Madeleine de Wateville, fille de Jean-Jacques, seigr du dit lieu, et de Rose de Chauvrey et sœur de Marguerite, femme de François de Saint-Jeoire. Il était mort, intestat, avant 1589.

VIII. ANTOINE DE SAINT-MICHEL.

seigr d'Avully et de Vigny, coseigr de l'Isle, baron d'Hermance, fils de feu N^o et P^o Antoine qui était fils de feu N^o et P^o François de Saint-Michel, seigr d'Avully; dit dans un accord passé, le 22 mars 1589 (Minutaire Mathieu, Arch. Thuyset), avec des tenanciers d'Avully et où sont mentionnées des reconnaissances faites jadis en faveur de feu N^o et P^o Boniface, seigr d'Avully, son bisaïeul, et renouvelées en faveur du susdit François le 25 novembre 1521 et du père du contractant, le 30 novembre 1559. Il possédait la moitié de la seigneurie de Collonges-sur-Bellerive dont l'autre moitié, appartenant à Simon de Langin, seigr de Voigy, fut, en 1574, vendue par celui-ci à Aymé Pionjon. Il reçoit, en 1578 (Arch. de la Haute-Savoie), des reconnaissances féodales pour la seigneurie du Vallonnet, ayant appartenu précédemment à la Chartreuse de Vallonnière Cervens, Cursinge et Lully. Antoine ép. 1^o, le 3 janvier 1573 (Arch. Thuyset), D^o Jeanne-Andrée de Saint-Jeoire, fille de Charles et de Louise de Cojonay et sœur de François-Melchior, baron d'Hermance et de Saint-Jeoire qui constitue à sa sœur 6.000 fl. hypothéqués sur la maison-forte de la Ravoire, paroisse de Saint-Jeoire en Faucigny. François-Melchior de Saint-Jeoire étant mort vers 1595, ledit Antoine, en contemplation du mariage de son fils François-Melchior de Saint-Michel, lui donna, le 17 février 1603 (Arch. Thuyset), la baronnie d'Hermance avec appendances et dépendances et il fut stipulé que Gabriel, son autre fils, aurait la baronnie de Saint-Jeoire. L'hoirie de François-Melchior de Saint-Jeoire n'était pas encore liquidée à cette date et, par les partages du 17 août 1607 (Arch. Thuyset) de ladite hoirie, la seigneurie de la Chapelle, la baronnie et juridiction d'Hermance et la sixième partie du château et juridiction de Larringe, indivise avec le seigr de Coudrée, échurent à Antoine de Saint-Michel, tandis que la baronnie de Saint-Jeoire fut au lot des Mouxy. Antoine passe, le 14 avril 1593 (*Ibid.*), une obligation de 4.368 écus d'or sol en faveur de N^o et P^o François Villain, baron d'Aubonne. Il fut président du Consistoire de Thonon, puis abjura le protestantisme à Turin, le 25 août 1596 (Comm^o de la Visitation d'Annecy). Il ép. 2^o, traité du 3 novembre 1607, contrat dotal du 10 octobre 1608 (*Ibid.*), Florise, fille de François de Boyvin, baron du Villard, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de France, conseiller d'Etat de S. M., maître d'hôtel de la Reine, bailli de Gex (4). Antoine, encore vivant le 20 août 1610, était mort en septembre 1610.

IX. FRANÇOIS-MELCHIOR DE SAINT-MICHEL.

baron puis marquis d'Hermance, seigr d'Avully, la Chapelle et la Court, gentilhomme de la Chambre, écuyer de S. A., chevalier grand-croix des Saints-Maurice et Lazare, conseiller d'Etat, chambellan de S. A., lieutenant général de la cavalerie de Savoie. Il reconnaît, le 12 novembre 1605 (*Sommaire des Fiefs*), pour la maison-forte de la Chapelle, la mestralle de Thonon, le seau des mesures de bié et de vin de Thonon, etc. Le 24 août 1612 (Arch. Thuyset), dit baron d'Hermance, il cède à Philippe de Lucinge, son beau-frère, des créances sur Jacques de Menthon, baron de Confignon. D'une note des Archives Blonay, il résulte qu'Antoine (pour François-Melchior, sans doute) de Saint-Michel vendit à N^o César Lombard, bourgeois de Genève, le 7 avril 1616, pour 17.800 fl., la seigneurie et juridiction d'Anières sous grâce de rachat perpétuel et que ces biens furent rachetés, le 20 juillet 1646, par Charles-Victor (Auguste) Scaglia, comte de Verrue, comme mari d'III^e Dame Claude-Françoise de Saint-Michel, qui, le 8 septembre 1647, reçut grâce du laod de ladite acquisition. François-Melchior est encore dit baron d'Hermance, le 13 février 1618. Il ép., conventions matrimoniales du 26 janvier 1604 (Arch. Thuyset), passées avec l'assentiment de S. A. R., qui donne à la future 4.000 écus d'or, contrat dotal du 17 février 1604 (*Ibid.*), Claudia, fille de Jean-Baptiste de la Rovère, seigr de Vineuf, comte de Rivalbe. Elle reçoit en dot 12.000 écus d'or d'Italie. Il mourut en 1625 (Comm^o de la Visitation d'Annecy); l'inventaire de ses biens fut fait en avril 1627.

X. FRANÇOISE OU CLAUDINE-FRANÇOISE.

marquise d'Hermance, comtesse de Verrue, première dame d'honneur de Madame Royale, fille et héritière, sous bénéfice d'inventaire, de François-Melchior de Saint-Michel, ép. III^e seigr Charles-Victor-Auguste Scaglia, marquis de Caluso, comte de Verrue. Le 26 juin 1627 (Arch. Thuyset), elle transige avec N^o Prosper de Montvagnard, son oncle, qui lui cède, pour 1.500 écus d'or, sa part sur la terre de Verrue, à lui compétente dans la donation faite par N^o Philibert de Bellegarde. Elle emporte 9.000 fl. à Dom Auguste-Manfred Scaglia, comte de Verrue, et transige, le 10 juillet 1627 (Arch. Thuyset), avec Prosper Baptozard (ou Balbazard), seigr de Chезенay, pour se mettre en son lieu et place dans les droits que celui-ci avait sur l'hoirie des Montvagnard-Boège. Elle, veuve, fait, avec son fils, un acte, le 27 mars 1654 (*Ibid.*).

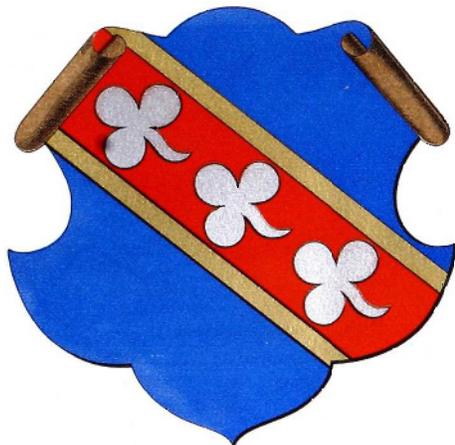
FRANÇOIS-MAURICE SCAGLIA, comte de Verrue, marquis de Caluso, colonel de cavalerie étrangère de S. A. R. Il hérita de sa mère les biens des Saint-Michel : la Chapelle, Avully, Hermance, Anières (5).

1 ^{er} lit.		2 ^e lit.	
JEANNE-CLAIRE, religieuse à Saint-Etienne de Genève; son père lui légua 25 fl.	VI. FRANÇOIS DE SAINT-MICHEL, seigr d'Avully, dit d'Espagne (G.); conseiller de Genève en 1519 (Gautier, <i>Histoire de Genève</i>). Héritier universel de N ^o Henri Emeric, effus d'Espagne, majeur de 14 ans, mineur de 25, le 8 avril 1497 (Arch. Thuyset), à sa requête et à celle de son père pour permettre une meilleure gestion de ladite hoirie, Jean reçoit comme curateur Egge Jean de Planis, secrétaire duc		

SAINT-SIXT (DE)

SEIGNEURS DE SAINT-SIXT, DE VÈGE ET DE LA CROIX-PLANAZ EN GENEVOIS, DE CHIGNAN, EN CHABLAIS, COSEIGNEURS DE LA VILLE DE LA ROCHE.

P. : d'azur à la bande d'or chargée d'une autre bande de gueules, chargée elle-même de trois trèfles d'argent (Cachet d'une lettre de Pierre de Saint-Sixt en 1568; Arch. Thuysel).



Della Chiesa (*Fiori di Blasoneria*) donne une bande de gueules bordée d'or. Il faudrait donc que l'or s'étendit sur les extrémités de la bande. C'est la sans doute un exemple de l'erreur fréquemment commise. (Comte Amédée de Foras, *Le Blason*, t. III, LXXVII.)

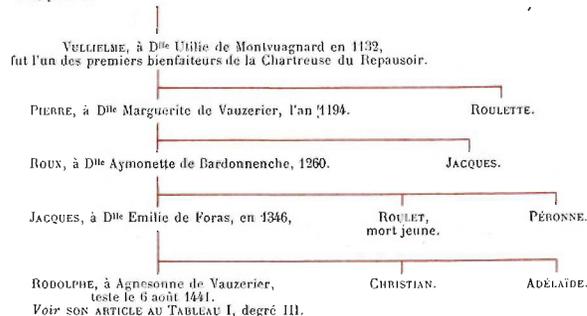


ONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales, parlant, dans son *Pourpris historique*, de la maison de Bardonnenche, a été conduit à dire quelques mots de la maison de Saint-Sixt. Il la défend, avec sa vivacité habituelle, du crime de petite noblesse : « ... Je dois

bien dire qu'un envieux et ignorant voulut brouiller en disant ou médissant que la maison de Saint-Sixt

ne pouvait pas être si ancienne en noblesse et avançant certain surnom, sobriquet ou alias. Mais je luy imposais en bonne compagnie un ignominieux silence par l'allégation des registres de la ville d'Annessy où la maison de Saint-Sixt a été puissante et où, en la rue du faux bourg du Sepulchre, la première porte, aussi ancienne que le reste de la ville (1), retient le nom de la maison jointe et de la noble et très ancienne famille de Saint-Sixt, dont aussi l'historiographe de Provence César Nostradamus fait très honorable mention (2) et j'en ay des mémoires de l'an 1151, tirés des archives de la Chartreuse du Repausoir; qu'un Vuillielme de Sansy (c'est bien Saint-Sixt selon le langage du pays) fut un des premiers bienfaiteurs de ce monastère avec un grand nombre de prélats, de chevaliers et de gentilshommes (Pan II, toise IV, pied IV). Sans remonter à Viffrey de Saint-Sixt, cité en 1120 dans l'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey (Guichenon, *Savoie*; Preuves, p. 33) et qualifié « *tunc temporis vice-comite* », mais qui n'a aucun rapport avec les Saint-Sixt du Faucigny (3), et bien que l'acte de fondation de la Chartreuse du Repausoir ne nomme aucun membre de cette famille, il est certain que les Saint-Sixt possédaient déjà à Saint-Sixt près la Roche dès le XIII^e siècle, et que quelques-uns d'entre eux furent qualifiés au XIV^e siècle, indistinctement, de *Repositorio* et de *Sancto Sixto*, ce qui donne bien à penser qu'ils avaient des intérêts au Repausoir. Ils ont continué jusqu'au XVIII^e siècle sans briller d'un grand lustre et même remplissant parfois la charge de notaire, au point qu'un certain François, dont je n'ai su d'ailleurs faire l'identification, reçut, en 1561, des Patentes de réhabilitation de noblesse (4). Cependant la branche principale ne semble pas avoir jamais dérogé. La maison antique et tour haute possédée par elle à Saint-Sixt (1349, 1483) est devenue le château actuel, restauré par M^r Maréchal, à qui il parvint par les de Sauvage, héritiers des Saint-Sixt, et par les de Chissé, héritiers des de Sauvage. Il appartient aujourd'hui, 1922, à la comtesse Nasalli-Rocca, fille de M^r Maréchal et petite-fille, par sa mère, de Gilberte-Isidore de Chissé.

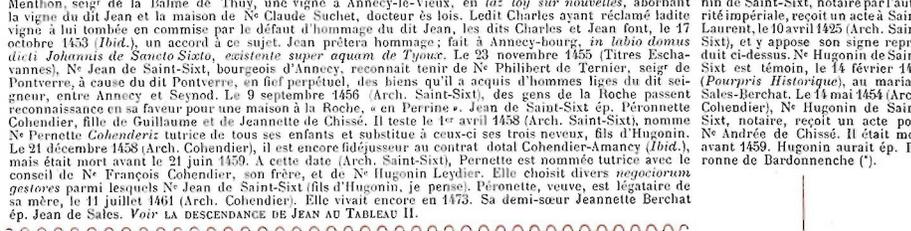
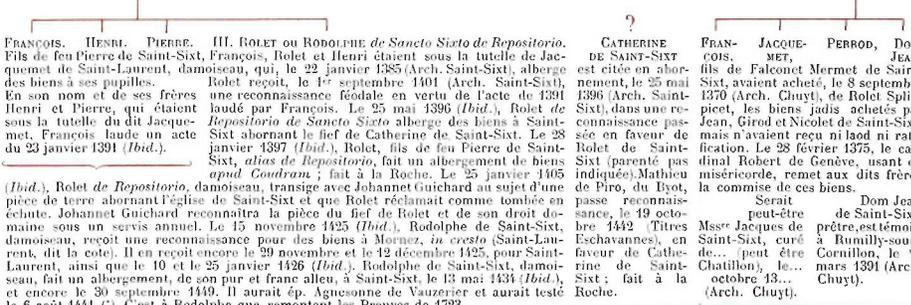
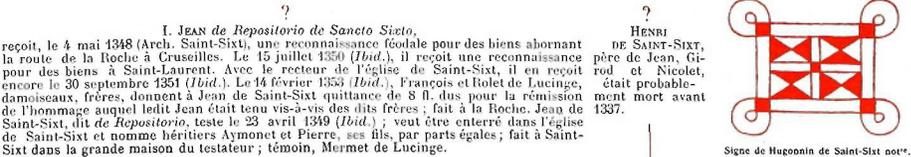
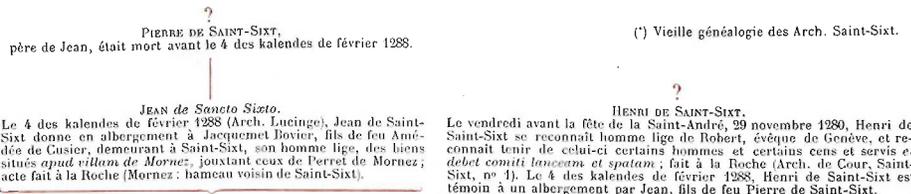
VIFFREY DE SAINT-SIXT, vicomte de Genevois (5), voir note (3), comme se voit par l'extrait de la fondation de l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey par le comte Amé et par la donation faite à l'abbaye de Moirya en Bugey par Humbert, évêque de Genève, l'an 1134, père de



N. B. Je donne ci-contre la filiation que l'on trouve sur une vieille généalogie des Arch. Saint-Sixt. (Il est inutile d'insister sur le caractère plus que problématique de ces affirmations. Je l'interromps à un Rodolphe de Saint-Sixt dont l'existence est certaine et que l'on retrouvera au tableau suivant, mais avec une tout autre ascendance. Les renseignements fournis par cette vieille généalogie pour ce qui concerne la descendance de Rodolphe sont confirmés par les documents; on la trouvera citée à plusieurs reprises dans la généalogie ci-après.

(1) Mais pas sous ce nom.
(2) Au commencement du XVI^e siècle.
(3) D'après M^r Baudi de Vesme, le vicomte Geoffroy de Saint-Sixt était le dernier représentant de la branche aînée de la descendance du vicomte Geoffroy de Chambéry.
(4) C'est peut-être la origine des médisances auxquelles s'attaqua Charles-Auguste de Sales.
(5) Il n'est nullement question, de Genevois dans l'acte.

Doubles traits = Preuves de 1723.



Signe de Hugonin de Saint-Sixt noir.

TABEAU II.

N° CHARLES DE SAINT-SIXT. Il est cité, avec ses frères, en 1463, 1482; il est fidéjusseur au contrat dotal de Claude; mais n'est ni nommé ni substitué au testament du dit Claude en 1517; peut-être mort sans enfant avant cette date. Le 22 août 1481 (Arch. Saint-Sixt), N° Jacques des Bois, vice-châtelain d'Anney, donne quittance à N° Claude, Michel et Charles de Saint-Sixt, frères, des servs par eux dus à cause du château d'Anney.

V. N° CLAUDE DE SAINT-SIXT, fils de feu N° Jean, en son nom et de N° Mess^{rs} Michel et Charles de Saint-Sixt, ses frères, vend, le 22 mars 1482 (Arch. Saint-Sixt), des biens rière Saint-Sixt; fait à Anney, dans l'opporatorium de N° Eustache de Cranx, trésorier. Le 11 mars 1483 (Ibid.), N° Mess^{rs} Michel, Claude et Charles de Saint-Sixt, frères, fils de feu N° Jean, fils de feu N° Rodolphe de Saint-Sixt, d'une part, et Jean, fils de feu N° Hugonin, fils du dit feu Rodolphe, partagent les biens qui furent du dit N° Rodolphe. Les trois frères auront la maison, soit haute de Saint-Sixt, avec ses courtines et places abornant ledit Jean de Saint-Sixt, abornant l'église de Saint-Sixt et la grange antique du dit Jean, etc. Jean aura la maison antique à Saint-Sixt avec la grange antique, etc. Les servs et rentes seront divisés en deux lots égaux; fait à Saint-Sixt; témoins, Aymon et Amédée Cohendier, père et fils. Claude ép., contrat dotal du 17 octobre 1484 (Arch. Saint-Sixt), N° Guillerminne, fille de N° et P^{re} Seigr François d'Orlier, seigr du Cengle. Elle reçoit 650 fl. d'or. N° Seigr Charles de Saint-Sixt, frère de l'époux, est fidéjusseur de la restitution de la dot et, avec lui, N° Nicolas Cohendier, de la Roche, Jacques de Vège, Louis fils de Claude Meillert, etc.; fait à Virey, dans la maison-forte d'Orlier. Le 16 février 1514 (Ibid.), Guillaume, femme du dit Claude, achète de Mess^{rs} Michel de Saint-Sixt la moitié d'une vigne et d'une tour d'ites Paradis, à Anney. N° Claude, fils de feu N° Jean de Saint-Sixt, bourgeois d'Anney, teste le 13 novembre 1517 (Ibid.), veut être enseveli dans le chœur de l'église Saint-Dominique d'Anney, dans le tombeau de sa femme, et lègue à Saint-Dominique 200 fl. d'or à lui dus par N° Michaud de Cohendier pour la dot de ladite Guillaume. Si ses héritiers meurent avant d'avoir racheté le grand pré dit « de la Croix », vendu à Petremand de Lornay, il institue pour héritier dans ce droit de rachat le nouveau couvent de Sainte-Croix à Anney. Mais si ce couvent n'était pas achevé, il institue héritier le couvent de Saint-Dominique pour ce droit de rachat, pour la vigne de Paradis, pour le champ de la « Planchetaz », près les pâturages du Saint-Sépulchre et la grangerie de « la Molliz », à Saint-Sixt, et pour toutes ses successions et substitutions. Claude était mort avant le 5 décembre 1527 (Arch. Saint-Sixt).

VI. N° et Egr^{re} FRANÇOIS DE SAINT-SIXT, second fils de Claude; bourgeois d'Anney; cohéritier universel de son père qui lui constitue 1000 fl. de précipt. Il est cité, en abornement, l'an 1519, dans une reconnaissance des Cohendier, rière Saint-Sixt (Arch. Cohendier). Il achète une terre à Anney, le 18 janvier 1526 (Arch. Saint-Sixt), et encore le 5 décembre 1527 (Ibid.). Le 13 février 1529 (Ibid.), N° Jean Régis, bourgeois de la Roche, lui cède des biens à Saint-Sixt; fait à Anney. Il est classé dans la 2^e catégorie des habitants d'Anney et taxé à 8 fl. 8 sols pour la taxe imposée à cette ville vers 1535 (Arch. Virey). Il est nommé N° François Sarris, bourgeois d'Anney, dans la ratification qui est faite d'une vente en sa faveur, le 20 novembre 1545 (Arch. Saint-Sixt). Il ép. Jeanne-Louise de Vège, en 1496 (?), et teste le 6 novembre 1547; dit, dans les accords passés en 1651 entre les filles de Claude, son petit-fils. D^{ne} Jeanne, veuve de François de Saint-Sixt, figure au recensement de la ville d'Anney en 1561 avec trois de ses enfants: Henri, Pernelle et Antoine.

VII. N° PIERRE DE SAINT-SIXT, fils de N° François; cohéritier universel de son frère François; écuyer du Duc de Savoie. Il est témoin, le 5 janvier 1568 (Arch. Thuyset). Il écrit de cette ville, le 16 avril 1568 (Ibid.), à son cousin, le sieur Pierre Violat, à Sallanches, au sujet du rassemblement de l'armée. Il le charge d'en prévenir M^r Berchat et son frère le « sieur Jean de Cheyney », ainsi que « M^r de la Ravoyre ». Il salue « M^r le Docteur du Coudray » et « M^r du Frenay ». Il parle de la reprise des hostilités et des projets des huguenots contre Chambéry pour le jour de Pâques. Il scelle d'un petit cachet où l'on distingue la bande bordée (?) et chargée de trois triangles de la Roche. Le 12 février 1573 (Arch. Saint-Sixt), il ép. contrat dotal du 7 août 1568 (?), D^{ne} Huguette, fille de feu N° Jean Comte, de Gex, laquelle est citée dans le testament de son beau-frère François en 1578. Pierre teste le 2 août 1580; dit dans une transaction faite en 1666 au sujet de la dot de Jeanne, sa petite-fille, épouse de Rolland (Arch. Savoironx).

CLAUDE-JANUS, donné par la vieille généalogie. Il est témoin, à Anney, le 3 octobre 1558 (Arch. Thuyset) au codicille de François de Michaille.

HENRI, fils de feu François de Saint-Sixt, 1^{er} nommé avec sa mère au recensement de 1561.

Vén^{ble} Mess^{rs} PIERRE DE SAINT-SIXT, prieur, légataire de son père en 1517. Le 5 février 1521 (Arch. de Genève), N° François de Saint-Sixt et Vén^{ble} Mess^{rs} Pierre, fils de feu N° Claude de Saint-Sixt, du mandement de la Roche, vendent aux vén^{bles} archiprêtres et chapelains de la chapelle d'Ostie certains hommages, cens et servs rière Saint-Sixt, la Roche, Etaux, pour 100 écus d'or sol.

N° FRANÇOIS DE SAINT-SIXT, teste le 27 août 1578 (Arch. S. S. S.), instituant héritiers universels N° Pierre, son frère, et N° François, son neveu, et lui substituant ses autres neveux.

JEAN-FRANÇOIS partage avec ses frères en 1606 et 1629. Il ép. M^{lle} Dame Marguerite de Lunelle (est-ce Lunelle en Piémont?) qui, veuve du dit N° Jean-François, fait, le 21 janvier 1633 (Mint^{re}, Arch. Thuyset), remise de droits en faveur de N° Janus de Saint-Sixt de Vège.

VIII. N° CLAUDE, seigr de Saint-Sixt, né le 4 juin 1570 (?); nommé au testament de son oncle François en 1578; gentilhomme de bouche de S. A.; capitaine d'une compagnie d'infanterie à son service en 1604; gouverneur du fort et Préside des Allinges en 1605, il était encore en 1629 (Arch. Saint-Sixt). Il commandait dans la ville de Montmélian, le 31 juillet 1629 (Arch. Savoironx). Le 8 juillet 1606 (In^{ves} Arch. Thuyset), il partage avec Janus et Jean-François, ses frères; et, le 20 juin 1629 (Arch. S. S. S.), transige avec les mêmes pour leurs biens paternels et maternels et pour la succession de D^{ne} Suzanne Comte, quand vivait Dame de Vège, leur tante; un des arbitres de la transaction est le prieur Laurent, leur frère. En décembre 1609 (Arch. Saint-Sixt), N° Jean, fils de feu N° Claude d'Ogler, et N° Silvestre d'Ogler, son fils, vendent à N° Claude de Saint-Sixt tous leurs liefs, rentes, hommages, hommages leur appartenant, par indivis avec ledit Saint-Sixt, comme droit ayant de feu N° Amé d'Ogler, situés au mandement de la Roche et Chatellet de Credoz; prix 1200 fl. Claude ép. 1^{re} D^{ne} Gasparde Achard, veuve de N° Gaspard de Lucinge, coseigneur d'Arenthon et de Brison. Le 5 mai 1604 (Arch. Rubaud), en son nom et de sa femme, avec N° Pierre de Marignier et sa femme Jacqueline, sœur de Gasparde, il admodie le greffe et scribe de la jagerie majeure de Faucigny, y compris le greffe de la juridiction de Saint-Jeoire, biens qui provenaient de Jacques Achard et de Rose de Châteaufort, et, après le partage du 30 octobre 1603 (Ibid.), entre les deux sœurs, étaient restés indivis entre elles. Gasparde teste le 3 février 1605 (Arch. de Metz), nommant héritiers par parts égales D^{ne} Marguerite et Rose de Lucinge, ses filles, et N° Claude de Saint-Sixt, son mari. Claude ép. 2^e D^{ne} Claudine de Rochette, veuve de Jean Martin de Fresnoy de Chuyt, laquelle teste le 13 août 1635 (Arch. Thuyset), en faveur de son fils Sigismond. Il ép. 3^e, contrat dotal post-nuptial du 29 juillet 1644 (Arch. Savoironx), D^{ne} Antonie Vuy, fille d'Honn^{ble} Jacques Vuy, bourgeois de Tainings. Claude teste le 4 juin 1648 (Arch. Savoironx), veut être enterré dans l'église de Saint-Sixt, au tombeau de ses prédécesseurs; fait des legs pieux pour le repos de l'âme de D^{ne} de Rochette et Achard, ses première et deuxième femmes (sic); lègue une pension à sa femme moderne; fait des legs à ses filles; nomme héritier universel N° Claude, son fils, et lui substitue l'le Seigr François de Sales, baron de Thorens, et ses fils. A celui-ci il substitue sa fille Jeanne de Saint-Sixt, puis celui des descendants directs du dit Louis de Sales qui se trouvera alors Seigneur et Comte de Sales; fait au château de Saint-Sixt, appartenant au testateur. Claude était mort avant le 20 avril 1650. Antonie teste le 25 septembre 1652 (Arch. Savoironx); elle était morte avant 1665. Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU III.

JEAN-FRANÇOIS, fils naturel de Janus de Saint-Sixt; gendarme aux chevau-légers du Baron de Saint-Jeoire, en 1650; possédait la moitié, avec sa sœur, d'un grangeage à Chaumont et Groisy.

N° JEAN-JACQUES, fils naturel de Janus de Saint-Sixt; gendarme aux chevau-légers du Baron de Saint-Jeoire, en 1650; possédait la moitié, avec sa sœur, d'un grangeage à Chaumont et Groisy.

JEANNE, dite de Vège, de la Roche, fille naturelle de Janus de Saint-Sixt, ép. 1^{re}, contrat dotal du 12 août 1638 (Titres Levet), M^r Jean-François Orsier qui meurt le 10 avril 1648, dans sa maison de Béguin; puis, veuve, 2^e, contrat dotal du 30 avril 1650 (Arch. S. S. S.), M^r Jean-Jacques, fils de M^r Jean-François Sallier; Janus, son père, lui constitue des biens et maison à la Roche et 600 fl. dus au sieur de Vège par D^{ne} Antonie Vuy, veuve de N° Claude de Saint-Sixt, mère et tutrice de ses enfants, plus la moitié d'un grangeage à Chaumont et Groisy.

IV. N° Seigr JEAN DE SAINT-SIXT, voir SON ARTICLE AU TABLEAU I.

N° Seigr LOUIS DE SAINT-SIXT, bourgeois d'Anney, agissant pour lui et pour Claude, Michel et Charles de Saint-Sixt, docteur en droit, Jean Malsain, Guillaume d'Allonzier, pour eux et leurs femmes et postérité, du diocèse de Genève, Louis ses frères, recon- Malsain, bachelier des décrets, Aymon Meillert, « universitatis ven- nat, le 22 août 1463 (Arch. Saint-Sixt), témoins, Aymon et Amédée Cohendier, père et fils. Claude ép., contrat dotal du 17 octobre 1484 (Arch. Saint-Sixt), N° Guillerminne, fille de N° et P^{re} Seigr François d'Orlier, seigr du Cengle. Elle reçoit 650 fl. d'or. N° Seigr Charles de Saint-Sixt, frère de l'époux, est fidéjusseur de la restitution de la dot et, avec lui, N° Nicolas Cohendier, de la Roche, Jacques de Vège, Louis fils de Claude Meillert, etc.; fait à Virey, dans la maison-forte d'Orlier. Le 16 février 1514 (Ibid.), Guillaume, femme du dit Claude, achète de Mess^{rs} Michel de Saint-Sixt la moitié d'une vigne et d'une tour d'ites Paradis, à Anney. N° Claude, fils de feu N° Jean de Saint-Sixt, bourgeois d'Anney, teste le 13 novembre 1517 (Ibid.), veut être enseveli dans le chœur de l'église Saint-Dominique d'Anney, dans le tombeau de sa femme, et lègue à Saint-Dominique 200 fl. d'or à lui dus par N° Michaud de Cohendier pour la dot de ladite Guillaume. Si ses héritiers meurent avant d'avoir racheté le grand pré dit « de la Croix », vendu à Petremand de Lornay, il institue pour héritier dans ce droit de rachat le nouveau couvent de Sainte-Croix à Anney. Mais si ce couvent n'était pas achevé, il institue héritier le couvent de Saint-Dominique pour ce droit de rachat, pour la vigne de Paradis, pour le champ de la « Planchetaz », près les pâturages du Saint-Sépulchre et la grangerie de « la Molliz », à Saint-Sixt, et pour toutes ses successions et substitutions. Claude était mort avant le 5 décembre 1527 (Arch. Saint-Sixt).

N° Mess^{rs} MICHEL DE SAINT-SIXT, docteur des lois, alla s'établir à Avignon (?). Michel et son frère Claude sont substitués, pour une moitié des biens, au testament de François de Cohendier, le 5 novembre 1491 (Arch. Cohendier). Le 25 juin 1492 (Arch. Thuyset), les dévots orateurs N° Seigr Michel de Saint-Sixt, docteur en droit, Jean Malsain, Guillaume d'Allonzier, pour eux et leurs femmes et postérité, du diocèse de Genève, Louis ses frères, recon- Malsain, bachelier des décrets, Aymon Meillert, « universitatis ven- nat, le 22 août 1463 (Arch. Saint-Sixt), témoins, Aymon et Amédée Cohendier, père et fils. Claude ép., contrat dotal du 17 octobre 1484 (Arch. Saint-Sixt), N° Guillerminne, fille de N° et P^{re} Seigr François d'Orlier, seigr du Cengle. Elle reçoit 650 fl. d'or. N° Seigr Charles de Saint-Sixt, frère de l'époux, est fidéjusseur de la restitution de la dot et, avec lui, N° Nicolas Cohendier, de la Roche, Jacques de Vège, Louis fils de Claude Meillert, etc.; fait à Virey, dans la maison-forte d'Orlier. Le 16 février 1514 (Ibid.), Guillaume, femme du dit Claude, achète de Mess^{rs} Michel de Saint-Sixt la moitié d'une vigne et d'une tour d'ites Paradis, à Anney. N° Claude, fils de feu N° Jean de Saint-Sixt, bourgeois d'Anney, teste le 13 novembre 1517 (Ibid.), veut être enseveli dans le chœur de l'église Saint-Dominique d'Anney, dans le tombeau de sa femme, et lègue à Saint-Dominique 200 fl. d'or à lui dus par N° Michaud de Cohendier pour la dot de ladite Guillaume. Si ses héritiers meurent avant d'avoir racheté le grand pré dit « de la Croix », vendu à Petremand de Lornay, il institue pour héritier dans ce droit de rachat le nouveau couvent de Sainte-Croix à Anney. Mais si ce couvent n'était pas achevé, il institue héritier le couvent de Saint-Dominique pour ce droit de rachat, pour la vigne de Paradis, pour le champ de la « Planchetaz », près les pâturages du Saint-Sépulchre et la grangerie de « la Molliz », à Saint-Sixt, et pour toutes ses successions et substitutions. Claude était mort avant le 5 décembre 1527 (Arch. Saint-Sixt).

JACQUEMETTE, fille de feu Jean et de vivante Péronnetto Cohendier, ép., contrat dotal post-nuptial du 25 juillet 1473 (Arch. Thorens), N° Aymon de Vège, du mandement de la Roche. Péronnette autorise sa fille. Celle-ci reçoit 300 fl., plus une grange dans les Bornes que feu N° Jean de Saint-Sixt, père de l'épouse, avait, par acte du 22 novembre 1441, reçue in asseptum pour 500 fl., de N° Jean Fabri de Bignens et de Girarde, sa femme. L'acte est passé à Anney, dans la maison des Saint-Sixt, près du Saint-Sépulchre; témoin, N° François de Cohendier; fidéjusseurs et témoins: Henri Favre d'Usillon, notaire, et Mess^{rs} Pierre Favre d'Usillon, prêtre.

FRANÇOIS DE SAINT-SIXT, de la paroisse d'Hermillon, est témoin à Saint-Jean-de-Maurienne, le 27 avril 1514 (Titres d'Arves). N° François de Saint-Sixt était lieutenant de Mess^{rs} François Bonivard, juge de Maurienne et Tarpeinte en 1532 (Arch. Thuyset). Un François de Saint-Sixt est encore dit: de la paroisse d'Hermillon en 1539 (Ibid.). Ce François appartient-il à la famille du Faucigny?? (1).

(1) Serait-ce lui ou un de ses descendants ou encore plusieurs d'entre eux qui obtint, sous le nom de François Bonivard, deux ou trois personages?? des Patentes de réhabilitation de noblesse, le 28 novembre 1641 (Annexe aux Preuves de 1723)? Ce pourrait être aussi un ou plusieurs descendants des notaires, tabl. 1.

JEAN, fils aîné de Claude, cohéritier universel de son père, 1517. Il fut mandataire de son oncle Michel en 1513 et agit pour celui-ci en 1514. Il alla s'établir à Avignon, où il recueillit la succession de Michel, son oncle (?).

JEANNE, fille de N° François de Saint-Sixt, bourgeois d'Anney, promise et jurée de Honn^{ble} Pierre Martheyre, de la paroisse d'Anancy, de l'autorité de son dit mari (sic), cède à son père tous ses droits quelconques, moyennant 400 fl. d'or, elle constitués en dot; fait à Anancy, le 21 août 1542 (Arch. Saint-Sixt).

CHARLES DE SAINT-SIXT, fils de Jean, d'Avignon (?). Evêque de Béziers, en Provence (province d'Aix); fut nommé le 22 novembre 1499 et mourut, tué, le 13 avril 1614 (de Mas-Latrie, Trésor de Chronologie).

PIERRE DE SAINT-SIXT, fils de Jean, vivait à Avignon (?).

PERNETTE, 2^e nommée en 1561; nommée au testament de son frère François en 1578.

ANTOINE, 3^e nommée en 1561; nommée au testament de leur frère François en 1578.

JACQUE-LINE, nommée au testament de leur frère François en 1578.

GUILLERMINNE, nommée au testament de leur frère François en 1578.

JEANNE, fille de N° François de Saint-Sixt, bourgeois d'Anney, promise et jurée de Honn^{ble} Pierre Martheyre, de la paroisse d'Anancy, de l'autorité de son dit mari (sic), cède à son père tous ses droits quelconques, moyennant 400 fl. d'or, elle constitués en dot; fait à Anancy, le 21 août 1542 (Arch. Saint-Sixt).

JEAN, donné par les Preuves de 1723; mort 1629 (Arch. S. S. S.). Il recit une obligation et aux Preuves de 1723. Le 31 août 1633. Il avait vendu, peu avant le testament de son père, 1580 (?), une pièce de terre rière Vège, paroisse d'Anancy (Arch. du Barriou). Il ép. Marie-Ferdinande de Rochette, fille de N° Jacques et d'Esther de Prez. Par transaction du 28 juillet 1616, ratifiée le 24 septembre 1639 (Arch. Thuyset), il renonce à tous les droits de sa femme sur l'hoirie de N° Claude de Prez, lieutenant de la judicature de Chablais, grand-père maternel de sa femme, moyennant 10,400 fl. Le 30 juillet 1639 (Ibid.), il donne quittance de 3,000 fl. accomplis des 10,400 qui sont réduits à 3,750 fl., avec ratification par Marie-Ferdinande. Celle-ci fait, le 16 mars 1632 (Ibid.), cession à N° Jacques Loys des 3,750 fl. susdits, moyennant 1,200 fl. 6 sols reçus et 150 fl. de cense viagère pour les époux Saint-Sixt. Une note s. d. (Arch. Thuyset), rédigée par M^r B. Mojonier, prêtre, concernant l'hoirie de M^r le juge de Prez, est adressée à « Monsieur de Vège, capitaine au fort des Allinges à Thonon »; je pense qu'il s'agit de Janus de Saint-Sixt.

JANUS DE SAINT-SIXT, dit de Vège, seigr de Vège et de la Croix-Planaux. Il transige avec ses frères, le 20 juin 1723; mort 1629 (Arch. S. S. S.). Il recit une obligation et aux Preuves de 1723. Le 31 août 1633. Il avait vendu, peu avant le testament de son père, 1580 (?), une pièce de terre rière Vège, paroisse d'Anancy (Arch. du Barriou). Il ép. Marie-Ferdinande de Rochette, fille de N° Jacques et d'Esther de Prez. Par transaction du 28 juillet 1616, ratifiée le 24 septembre 1639 (Arch. Thuyset), il renonce à tous les droits de sa femme sur l'hoirie de N° Claude de Prez, lieutenant de la judicature de Chablais, grand-père maternel de sa femme, moyennant 10,400 fl. Le 30 juillet 1639 (Ibid.), il donne quittance de 3,000 fl. accomplis des 10,400 qui sont réduits à 3,750 fl., avec ratification par Marie-Ferdinande. Celle-ci fait, le 16 mars 1632 (Ibid.), cession à N° Jacques Loys des 3,750 fl. susdits, moyennant 1,200 fl. 6 sols reçus et 150 fl. de cense viagère pour les époux Saint-Sixt. Une note s. d. (Arch. Thuyset), rédigée par M^r B. Mojonier, prêtre, concernant l'hoirie de M^r le juge de Prez, est adressée à « Monsieur de Vège, capitaine au fort des Allinges à Thonon »; je pense qu'il s'agit de Janus de Saint-Sixt.

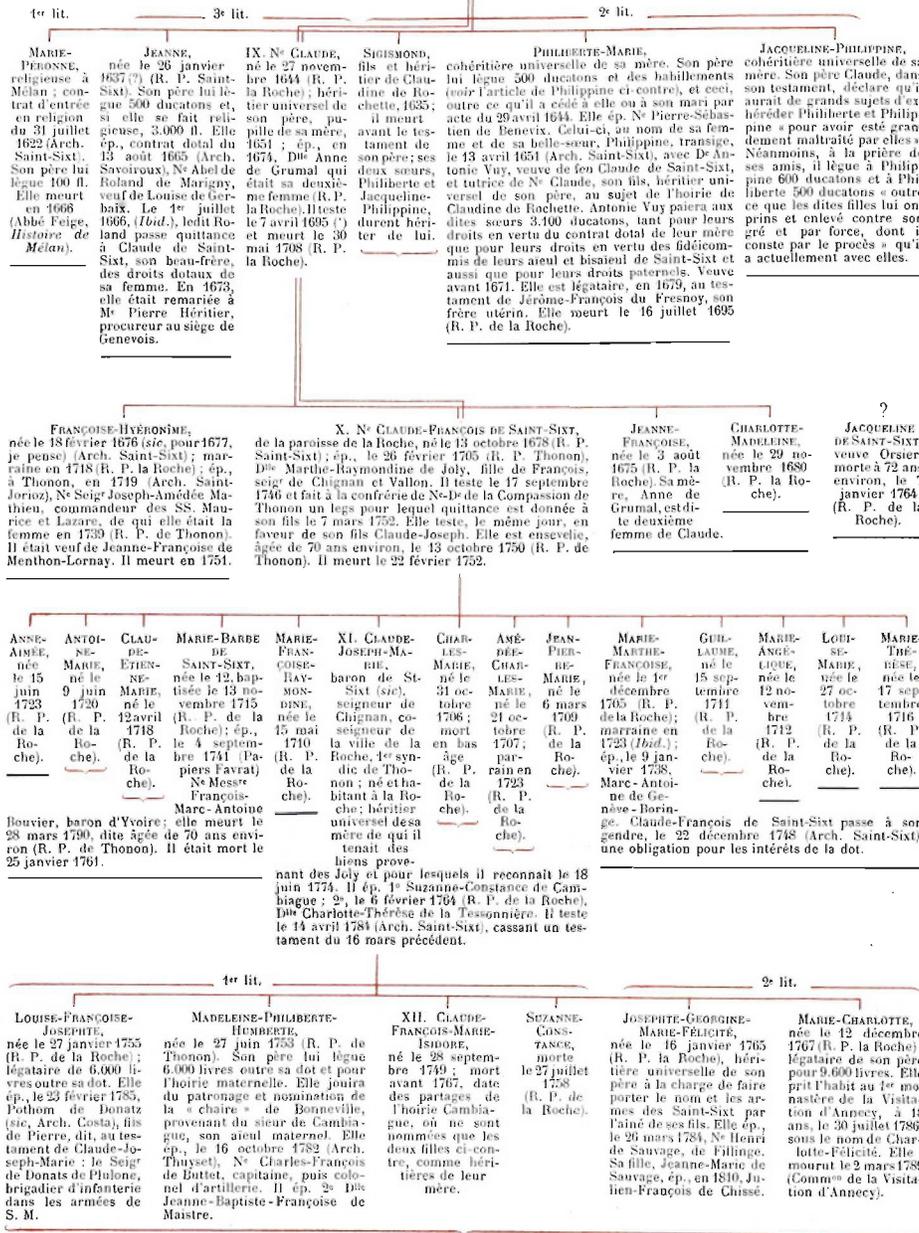
JACQUES, nommé au testament de 1578 et aux Preuves de 1723. Le 18 septembre 1536, puis archidiacre de la Roche, 1600 (Dictionnaire du Clergé). Il fit donation à son frère Claude, son frère (Arch. S. S. S.). Il lit p. 39; prieur de bâtir la chapelle de la Béatrice-Fontaine, arbitre entre ses frères en 1629 (Arch. S. S. S.).

FRANÇOIS, cohéritier universel de son oncle, 1578; né à Saint-Sixt; diacre, cureur de la Grande-Chartreuse, le 10 décembre 1616 (Arch. Chabl^{ais}, t. XVIII, p. 68); administrateur de la Chartruse de Vallon (Ibid., t. XXXI, p. 39); prieur de l'Annonciade, fondée à Ripaille; il meurt en 1632 (Grillet, Hist^{re} de la Roche).

Vén^{ble} et Relig^{ieux} Mess^{rs} Dom LAURENT DE SAINT-SIXT, nommé au testament de son oncle, 1578. Procureur de la Savoie, parlant de la perte récente de sa mère et lui disant qu'il se chargerait des frais nécessaires pour faire parvenir un des fils de son cousin à l'ordre de Malte. Ce cousin pourrait être Pierre de Saint-Sixt qui avait huit fils, dont un seul fut évêque; mais aucun ne fut chevalier de Malte. Mort sans descendance (?).

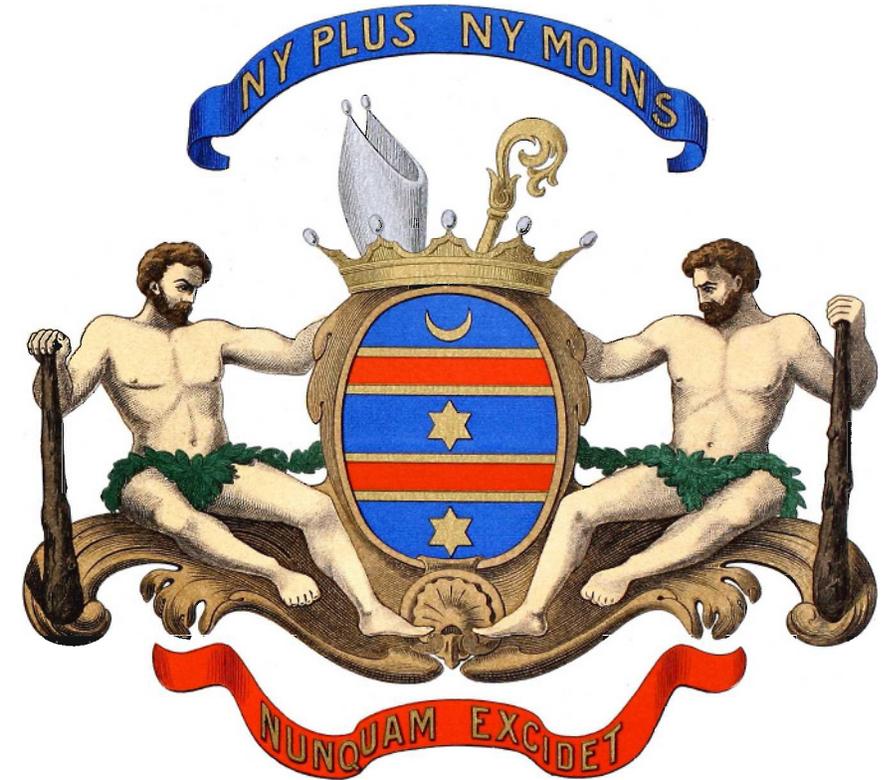
TABLEAU II.

VIII. N° CLAUDE, Seig. de Saint-Sixt. Voir son article au TABLEAU I.



SALES (DE)

SEIGNEURS, COMTES ET MARQUIS DE SALES, SEIGNEURS ET MARQUIS DE TRÉZUN, COMTES DE CHATEAUVIEUX EN DUNGT, BARONS DE DUNGT ET DE COUVETTE, BARONS DE THORENS ET DE RICHEMONT, SEIGNEURS ET BARONS DE LA THULE; SEIGNEURS DE BOISY, GROISY, VILLY, VILLAROGET, CHERNIER, LES ALLIES, NOVELLES, DE BRENS ET DE CHOLEX, DU VUAD ET DE LA POGÉ, DE VERRIÈRES, DE VALLIÈRES, D'USILLON ET DE DÉRÉE, COSEIGNEURS DE BALLEYSON, DE LA VAL DES CLETS, DE MANIGOD ET DE LA COTE D'EVIRES, Etc., EN GENEVOIS ET EN CHABLAIS.



P. : d'azur à deux fascés d'or surfascées de gueules, accompagnées d'un croissant d'or en chef et de deux étoiles à six rayons, aussi d'or, posées l'une en abîme et l'autre en pointe.

Devise : NY PLUS NY MOINS ou *NEC PLUS NEC MINUS*.

« Mathieu de Goussancourt (*Martyrologe des chevaliers de Malte*) et, après lui, le *Pourpris Historique* et Nicolas d'Hauteville « prétendent que Pierre de Sales accompagna en Orient le comte Amédée V et qu'il ajouta aux fascés salésimons de ses armes « le croissant et les étoiles en souvenir des promesses qu'il fit au siège de Rhodes. Mais comme l'existence de ce Pierre de Sales n'est point démontrée et qu'il est reconnu aujourd'hui que l'expédition d'Amédée V est une invention des chroniqueurs « anciens, nous pensons qu'il serait à propos d'expliquer autrement la présence du croissant et des étoiles sur l'écu de la « maison de Sales » (Marquis Costa de Beauregard, *Introduction au projet d'histoire de la Maison de Sales*, Mst. des Arch. Thuyset).

J'accepte les étoiles à six pointes selon la description qu'en donne le *Pourpris* et qu'a admise M^r de Foras dans son ouvrage : « *Le Bleson* ». Les motifs que donne Charles-Auguste du choix de cette sorte d'étoiles me semblent dignes de son « apparat archaïque »; mais, comme cet auteur n'eût pas manqué trouver d'aussi bonnes raisons pour expliquer le choix spécial par les Sales d'étoiles à cinq branches si telle eût été, pour ces ornements, la forme admise à cette époque, je ne vois pas pourquoi je mettrais en doute la conformité de son affirmation avec la réalité des dites armoiries. La tradition, du temps de Charles-Auguste, devait être que les étoiles des Sales étaient à six pointes, et je m'en tiens là. Cela ne veut pas dire que tous les Sales les aient portées ainsi; il y a de nombreuses preuves du contraire. Fantaisie personnelle, ignorance ou négligence de graveurs, l'importance du fait est minime : on rencontre ces variations dans toutes les armoiries qui comportent des étoiles. Les sceaux de Saint-François de Sales présentent les deux versions (Dufour et Rabut, *Sigillographie de la Savoie*; A. Gavard, *Les Armoiries du Diocèse et des Evêques de Genève*).

Le dessin ci-dessus est inspiré d'une gravure figurant dans la *Vie de Saint-François de Sales*, par Monseigneur Henry de Maupas du Tour, Paris, 1657, et reproduite dans l'ouvrage de M^r le chanoine A. Gavard. J'y ai ajouté la devise prise par Saint-François de Sales : *NUNQUAM EXCIDET*.

TABEAU I.

Voir p. 329 ce qui est dit de lui dans la généalogie du Pourpris qui fait du dit Pierre le père de Jordan, d'Aymon et de Christin. Je n'en prends pas la responsabilité. Le P. H. rapporte une reconnaissance passée, en 1488, par les frères Christophe et Pierre de Sales ci-dessous, à cause de Thorens et dans laquelle serait donnée la généalogie de ces derniers depuis Garnier, père du dit Pierre; mais aucun document, de moi connu, ne prouve que ce Pierre soit père de Jordan ci-dessous.

I. PIERRE DE SALES.

FRANÇOISE DE SALES possédait, à Anney, une maison derrière laquelle est passé un acte, le 5 avril 1430 (Arch. du Barrois). Il me semble impossible de l'identifier avec Françoise, ci-dessous, fille de Pierre et nièce des Jean de Sales qui moururent vers 1470-1480.

II. JORDAN ou JORDAIN DE SALES, est le premier authentique auquel on puisse remonter la filiation. Il est mentionné au testament de son fils en 1468 (Arch. Thorens). Né en 1365; violonne de Thorens pour le Seigneur de Compey (?); le 9 décembre 1396 (?), D^{ne} Péronne, fille de H et P^e Seigneur Jean de Cohendier et de Fehisonne de Lucinge, laquelle était fille de Jean, seigneur de Lucinge et de Catherine de Ternier (1). Jérôme de Sales, est fidjusseur, en 1412, au contrat dotal Balleysou-Chignin. Il meurt en 1427 (?). Péronne ép. 2^e, le 22 janvier 1428 (?), N^e Vifrey du Bois. Veuve de celui-ci, elle achète, le 4 avril 1447 (?), une métairie à Broys.

III. JEAN DE SALES, dit le Pieux (?).

né en 1398 (?). Le 20 décembre 1437 (?), en son nom et de Pierre et Michel, ses frères, il se reconnaît homme noble de Jean de Compey, l'ainé, seigneur de Thorens, et de Jean de Compey, le cadet, frères, et reconnaît tenir d'eux, en fief noble ancien, avic et paternel, et de leur juridiction, à cause des châteaux de Thorens et Richemont, ce qu'il possédait en biens immeubles au mandement de Thorens (Besson cite aussi cet acte des archives du marquis de Sales). Un acte est passé à Sales (Thorens), le 2 décembre 1440 (Arch. du Barrois), dans la maison de N^e Jean de Sales. Il ép., le 14 février 1430 (?), D^{ne} Jeanne, fille de N^e Nicolas Berchat (noble mais notaire), de Sallanche, et de D^{ne} Jeanne de Chissé (Arch. Cohendier) et non de Bellegarde, comme le dit le P. H. Jeannette de Chissé, remariée à N^e Guillaume Cohendier, teste le 11 juillet 1461 (Arch. Cohendier) et fait un legs à sa fille de Sales, la substituant à ses fils avec ses autres filles. Jean teste le 7 avril 1468 (Arch. Thorens); son fils Jean étant alors absent du pays, il nomme héritière universelle Marie de Sales, sa petite-fille, fille du dit Jean. Il meurt le 10 avril 1468 (?).

IV. N^e JEAN DE SALES.

fils de feu N^e Jean de Sales, de la paroisse de Thorens, pour payer ses dettes, vend, le 4 février 1482 (Arch. Cohendier), le droit de rachat qui avait été réservé sur certains biens au Mont des Gleyres dans une vente passée le 20 juin 1481 à N^e François et Antoine Cohendier, oncle et neveu; l'acte est passé, à la Roche, dans la maison du dit N^e Jean de Sales. D'après le P. H., il vendit aussi, en partie, son territoire de Vigny, au delà de l'Arve en Faucigny, à Nicod et Aymon de Vège. N^e Jean, fils de N^e Jean de Sales, de Thorens, est fidjusseur, le 30 mai 1458 (Arch. Cohendier), au contrat dotal Chissé-Cohendier. D'après le P. H., il le fut aussi, le 16 décembre 1478, au contrat dotal Siennaz-Cohendier. Il était absent du pays lors du testament de son père en 1468, à cause de la vengeance qu'il avait tirée du meurtre de son frère, Jean le cadet. Le P. H. dit qu'il ép. Hugonine de Foras « très belle, très riche et très sage demoiselle », fille de Pierre de Foras et de Jeannette de Folliet. Le mariage serait de 1461; mais « le contrat de mariage a été égaré » (?). Pierre de Foras, dans son testament du 7 mai 1476 (Arch. Foras) ne mentionne pas Hugonine parmi ses enfants; il n'a pu l'avoir postérieurement à cette date, étant mort le 18 juin 1476. Jeanne de Folliet teste le 4 avril 1512 et ne mentionne pas non plus de fille du nom d'Hugonine. D'ailleurs le mariage de Jeanne de Folliet étant de 1464, Hugonine ne peut être fille de ladite Jeanne, si l'on accepte la date de 1461 pour le mariage de Jean de Sales. Il faut admettre qu'il y a là une erreur du P. H., qui en est assez certain. D'après Besson, Hugonine de Foras serait fille de Pierre de Foras et de sa première femme, Sibille d'Arlois, fille de Richard d'Arlois, lequel serait fils de Guichard que l'Armorial (T. I., p. 70), identifiant avec Richard, donne comme père de ladite Sibille. Hugonine serait donc tante de Louis de Foras qui, testant en 1573, substitue ses neveux Louis et François de Sales, et ceux-ci seraient les petits-neveux à la mode de Bretagne du dit Foras. Mais cela n'explique pas que Hugonine ne figure pas au testament de son père en 1476. — D'un autre côté, Christophe de Sales, grand-père de Louis et François de Sales, ép. Jeanne d'Arlois l'ainée, sœur de Jeanne la cadette, qui fut mère de Louis de Foras. Celui-ci est donc ainsi certainement oncle à la mode de Bretagne de Louis et de François de Sales, quel que soit le nom de la femme de Jean de Sales. L'existence de Hugonine de Foras, comme femme de Jean de Sales, semble cependant difficile à mettre en doute, car Charles-Augustin n'a pu inventer les actes qu'il cite la concernant. Nous restons donc dans l'incertitude sur l'extraction de ladite Hugonine. Jean devait être mort avant le 29 janvier 1488 (?), jour où des reconnaissances sont passées en faveur de Christophe et de Pierre.

V. N^e CHRISTOPHE.

seigneur de Sales et de Novelles, dit de Sales, de la Roche (Enquêtes, 1517, Arch. Thuyset); dit N^e Christophe de Sales, de Thorens, le 14 octobre 1511 et le 14 mars 1539 (Arch. la Ruaz); né à la Roche, en 1470 (?). Il était, en 1486 (?), page d'Hélène de Luxembourg, comtesse de Genevois; il fut écuyer de Louise de Savoie et maître d'hôtel de François de Luxembourg, vicomte de Martignes, qui lui fit successivement donation de divers biens en la vallée de Thorens. Il était, le 3 novembre 1505 (Arch. Thuyset), admmodiataire, dans l'abbaye d'Entremont, de N^e Philippe de Luxembourg, cardinal, évêque du Mans, commendataire et administrateur perpétuel de ladite abbaye. Il passe reconnaissance, en 1493, rière la Roche, à son nom et de Pierre, son frère, et aussi, en 1522, pour des biens récemment reconnus par Nicolas de Cohendier et qui furent jadis de N^e Jean de Sales, père de Christophe, puis rachetés, le 16 juillet 1519, par ledit confessant de N^e Jacquemette de Vanx, veuve du dit Nicolas (Besson). Il fait, le 1^{er} août 1514 (Arch. Thorens), un échange de biens à Sales, avec N^e Janus de Vulpières. Il avait une maison à la Roche, en la rue Perrine (?). Il relève au couvent de Saint-Dominique d'Anney, s. d. (Besson), le grangeage de Gruz, rière la Chapelle-Rambaud, pour 10 fl. de cens légués au dit couvent par Jean, fils de Jordain de Sales et par Jean, fils de Jean de Sales. Il ép. 1^{er}, le 12 juin 1492 (?), à Hermance, Jeanne, l'ainée, fille de feu Jacques d'Arlois et de Péronnette de Balleysou, à laquelle Jeanne, Jean, son frère, constitue une dot. Elle meurt après 18 ans de mariage, lui laissant sept enfants (?). Christophe achète de Claude d'Arlois, son beau-frère, les cens, tailles, fiefs et hommages, avec la juridiction du village de Fauz, en la paroisse d'Allonzier et au mandement de Vulpières (?). Il ép. 2^e, le 13 mars 1512 (?), Marie-Hélène, dame de Novelles, ou Novelles, fille de N^e Jean de Chânex et veuve de Christin de Charansonay qu'elle avait ép. le 24 mai 1500. Elle teste le 18 juin et codicille le 27 septembre 1517, et encore le 15 octobre 1517. Elle meurt le 23 octobre 1517 (?). Il transige, en 1518 (?), avec Amé de Viry, pour le partage des biens de la Motte rière Cernex. Il ép. 3^e, le 14 mars 1519 (Arch. la Ruaz), Antoinette de Métral, fille de feu N^e Pierre Mistralis, de Cruseilles, maître aux Comptes de Genevois et de Jacqueline de Gruet, et veuve de N^e et P^e Georges de Copponex. Le contrat dotal fut passé le 12 mars 1533 (Comm^{me} originale de M^r l'abbé Brand); il est dit qu'il y avait 14 ans déjà qu'ils étaient mariés (?). Antoinette appella Christophe son mari moderne; s'il meurt avant sa femme, quod Deus vertat, Christophe assigne à sa femme sa maison de Sales, à la Roche et une vigne à Navilliez, acquise des Cohendier. Le 29 avril 1547 (?), il vend à N^e Jean Rey, bourgeois d'Anney, pour 300 écus d'or sol, la maison-forte et droits seigneuriaux de Novelles. Il teste 1^{er}, le 23 janvier 1524 (?), 2^e, le 5 décembre 1539 (?); il meurt le 28 février 1548 (?). Elle teste, veuve, le 11 juin 1553. Voir sa DESCENDANCE au TABLEAU II.

N. B. Dans ce tableau et les tableaux suivants, l'astérisque (*) = P. H. = Pourpris historique. J'en extrais ce qui me paraît indispensable et y renvoie le lecteur pour les longs développements qu'a donnés Charles-Auguste de Sales. Ils ne manquent certes pas d'intérêt pour l'histoire locale, et, les expressions ampoulées mises à part, ils sont dignes de la plus grande confiance quand ils reposent sur des actes authentiques, achats, transactions, albergements, etc.; mais j'ai pensé qu'il était inutile de les reproduire en cet ouvrage où je n'aurais pu en donner qu'un résumé.

- (1) Le P. H. dit que les archives de Cohendier ne lui ont pas été communiquées. Celles qui existent actuellement ne contiennent aucune preuve de cette alliance.
(2) Reymond, dans ses Dignitaires de Lausanne, ne cite pas ce Christin comme chanoine.

AYMON, frère de Jordain, etc., chanoine de Lausanne (?); vivait en rébat et se contentait de l'indivision et d'une chambre dans le château.
CHRISTIN, frère de Jordain, etc., chanoine de Lausanne (?); prieur d'Onjon, 1410-1420; prieur de Pomier, de Meyriat et du Reposoir (La Chartreuse du Reposoir, Actes Sales, t. XVIII); meurt à Pomier en 1437.
JEAN DE SALES, dont le P. H. ne sait s'il fut frère ou oncle de Jordain; aurait ép. D^{ne} Jeanne d'Etaux, tante de N^e Henri d'Etaux (?). On trouvera, tabl. VII, un Henri d'Etaux, fils de feu Pierre d'Etaux, tuteur des enfants d'Amédée de Sales de la Roche, notaire. Et cela me fait penser que l'alliance de Sales-d'Etaux est exacte et que Jean de Sales était proche parent, frère ou oncle d'Amédée et de Jordain. Jeanne d'Etaux, veuve de Jean de Sales, fonde, le 10 août 1425 (?), 30 sols annuels en l'église du Saint-Sépulchre d'Anney. Elle était déjà veuve en 1410 (Arch. Thuyset).
AMÉDÉE, seigneur de Brover (?), frère de Jordain; voir Amédée de Sales, tabl. VII, p. 343.

MICHEL, protonotaire apostolique, « essaya la fortune dans les armées de France » (?) et devint écuyer de Louis XI, roi de France. Il avait quitté la Savoie en 1430 (?), y revint en 1452, puis reprit du service en France en 1465 et reçut un don important de Louis XI le 24 octobre 1460. Il s'était retiré en Auvergne et y aurait eu une descendance (G^{ne} Despine). Après sa mort, ses heirs, dit de la Roche de Thorens s'essayaient de tirer parti de ce don, le 13 novembre 1585 (Ibid.).
JEAN DE SALES, le cadet, habitait le plus souvent à la Roche (?). Pierre, Jean et Michel de Sales, fils de Jordain de Sales, sont dits hommes de Compey dans la reconnaissance passée par ce dernier, le 2 septembre 1432 (Fiefs, grosse Rossignol); ex-archiv. du château de Chambéry) et mentionnés comme soumis à sa juridiction omnimode, l^{re}, moyenne et basse, à Sales. Pierre agit avec ses frères Jean et Michel le 23 février 1443 (?). Il ép. D^{ne} Antoinette N. N. (?).

LOUISE, légataire au testament de son père Jean en 1468. Elle ép. N^e Jacques Vuerte, frère aîné de Thibaud Vuerte (dit qui ép. Françoise de Sales de Compey, dot est payée, le 20 juillet 1491, par Christophe de Sales (?)).
JEANNE, légataire au testament de son père Jean en 1468. Elle ép. Louis Morel (dit qui ép. Françoise de Sales de Compey, dot est payée, le 20 juillet 1491, par Christophe de Sales (?)).
JEANNE, la cadette, nommée au testament de son père en 1468. Elle ép. Louis Morel (dit qui ép. Françoise de Sales de Compey, dot est payée, le 20 juillet 1491, par Christophe de Sales (?)).
JEAN, le cadet, alias François, apprenait les exercices militaires au château d'Alle, auprès du Seigneur. Il y fut assassiné par un nommé Claude Marchand en 1467. Il était âgé de 22 ans (?).
FRANÇOISE, légataire au testament de son père en 1468. Elle ajouta à son nom celui d'Hélène (?) et vécut en hébergement à Thorens (?). Elle recevait parfois l'hospitalité à Sainte-Catherine (Chant Brasier, les Absarbes de Cis-barbes de Cis-barbiennes).
CLAUDINE, légataire au testament de son père en 1468. Elle vécut en hébergement à Thorens (?). Elle recevait parfois l'hospitalité à Sainte-Catherine (Chant Brasier, les Absarbes de Cis-barbes de Cis-barbiennes).
TRISTAN, né en 1457 (?), fut, à 10 ans, enrôlé à Rhodés en 1468. Il vécut en hébergement à Thorens (?). Il ép. le 21 juillet 1493 (?), Catherine, fille de Rolet de Syndic, d'Ayse, en Faucigny, et de D^{ne} Ambroisie de Genon. Un N^e Jacques de Sales est témoin, à Thorens, à un acte de Christophe, le 1^{er} août 1511.
NICOLETTE, « né d'une demoiselle inégale à Jeanne Berchat », nommé au testament de 1468. Il « mérita l'adveu de son père par sa valeur et sa fidélité au service de son oncle Jean de Bonne (?). Il est qualifié maître de son transige, le 16 juin 1488 (?) avec Christophe et Pierre de Sales, qui lui remettaient, pour tous ses droits, une maison et des biens au village du Chêne, à Thorens. Il ép. le 21 juillet 1493 (?), Catherine, fille de Rolet de Syndic, d'Ayse, en Faucigny, et de D^{ne} Ambroisie de Genon. Un N^e Jacques de Sales est témoin, à Thorens, à un acte de Christophe, le 1^{er} août 1511.
JACQUES, « né d'une demoiselle inégale à Jeanne Berchat », nommé au testament de 1468. Il « mérita l'adveu de son père par sa valeur et sa fidélité au service de son oncle Jean de Bonne (?). Il est qualifié maître de son transige, le 16 juin 1488 (?) avec Christophe et Pierre de Sales, qui lui remettaient, pour tous ses droits, une maison et des biens au village du Chêne, à Thorens. Il ép. le 21 juillet 1493 (?), Catherine, fille de Rolet de Syndic, d'Ayse, en Faucigny, et de D^{ne} Ambroisie de Genon. Un N^e Jacques de Sales est témoin, à Thorens, à un acte de Christophe, le 1^{er} août 1511.
FRANÇOISE, fille de Pierre, ép. Thibaud de Vuerte, de la Roche; 2^e ép. Baudry (ou Boudric), de Bonne (?). Elle fait, le 19 dot, le 1443 (?), donation à son oncle Jean de 400 fl., sur les 700 fl. de sa dot. Elle teste, le 6 juin 1456, avant de partir pour Rome à la suite d'un vœu (?).

PIERRE, né en 1476 (?); chapelain de Saint-Sébastien le 9 septembre 1489, puis recteur de la chapelle Saint-Antoine en 1498 (?); chanoine de la cathédrale de Lausanne (?); nommé aux testaments de son frère Christophe, en 1524 et 1539 (?). (Je ne le trouve pas dans Les Dignitaires de Lausanne, de Reymond.)
MARIE, héritière universelle de son grand-père Jean, 1468. Elle ép. N^e Jean-Simon Carbillat de Corsuray, de Prez, au diocèse de Lausanne. Il est traité de sa dot, le 20 juillet 1491 (?), et elle fait cession de ses droits le 24 novembre 1501 (?).
Mess^{rs} CLAUDE, fils de Jacques, chanoine régulier de l'abbaye d'Abondance; fut à Bourgneuf, le 28 mai 1548 (Arch. Foras), aux partages entre Louis, Michel et Jacques de Foras. Curé de Fêterne dès le 7 avril 1549; lettre autographe de François de Luxembourg à son châtelain d'Evian (Arch. Thuyset), lui recommandant ledit Claude, parent de son maître d'hôtel. Il résigna sa cure de Fêterne en 1575 (Dictionnaire du clergé). Il est témoin, en 1578, à Sales, aux partages faits entre Louis et François de Sales. Il vécut 95 ans (?).
MICHEL, fils de Jacques, « fut un grand voyageur » (?); épousèrent les deux frères Saige, d'Anney-le-Vieux, autrement dits Fenouillet (Ibid.).
ANTOINE, JACQUELINE, filles bâtarde de Jacques (Besson); épousèrent les deux frères Saige, d'Anney-le-Vieux, autrement dits Fenouillet (Ibid.).

(3) Une erreur typographique, tome II, p. 169, a transformé 1533 en 1553.

TABLEAU II.

SEIGNEURS DE BRENS, SEIGNEURS DU VUAD.

V. N° CHRISTOPHE, seigneur de Sales. Voir son article au TABLEAU I.

Révénd ANTOINE, né du 1^{er} lit ; nommé aux testaments de 1524 et de 1539 ; religieux et prieur du prieuré de Contamine ; administrateur des curés de Contamine, de Fêlerne et de Saint-Sigismond (Besson). Client de la boutique du drapier Ducrest, d'Anney, en 1552 (Inv^{rs} des Arch. Haute-Savoie). A son nom et de N° et P^{re} Jean de Sales, de Thorens, son frère, il vend à Nicolas Chamot, de la Roche, pour 100 fl., une pièce de pré rière Contamine. Ledit Jean de Sales approuve cette vente le 3 avril 1553 (Arch. Thuyset) ; fait à Sales, en la maison du dit Jean. Antoine vivait encore en 1558 (*).

VI. N° et P^{re} JEAN DE SALES, seigneur de Sales, coseigneur de Balleysou, de la Val des Clêts et de Manigod ; maître d'hôtel du Prince François de Luxembourg, vicomte de Martignes ; héritier universel de son père. Né du premier lit, il hérita de sa mère certains droits sur Balleysou ; voir à ce sujet Annuaire, t. I, p. 96 et 97 (1). Il fut fiancé, le 19 mars 1512 (*), aussitôt après le deuxième mariage de son père, avec Claudine de Charasson, fille du premier lit de Marie-Hélène de Chênex. Il est témoin, à Thorens, le 29 juin 1524 (Arch. Morand), avec N° Christophe, son père. Il signe un contrat, le 2 juin 1527 (Arch. Saint-Jorioz). Le 9 juin 1528 (Arch. la Ruaz), au nom de sa femme, et ayant cause de N° Pierre Renguis, de Nouvelles, il laude une vente rière Brogny, en faveur des N° Vincent. Il est cité au nombre des arbitres de la transaction passée à Anney, le 3 mai 1546 (Titres Eschavannes), entre Philibert de la Naz et Philibert de la Forest. « Monseigneur le Maître d'hôtel Johan de Sales et son fils Jehan de Sales, orvrier et religieux de Talloires » sont portés, en 1552 (Inv^{rs} Arch. Haute-Savoie), au nombre des clients de la boutique du drapier Ducrest, d'Anney. Le 10 septembre 1550 (Arch. de Metz), François de Luxembourg autorise ledit Jean à élever des moulins, battoirs, etc., au rivage de l'eau de Cellières ; puis, le 27 février 1553, il alberge perpétuellement à son « maître d'hôtel et serviteur domestique » les moulins sous Thorens, dits les Moulins neufs. Jean teste, le 28 mars 1548, se rendant en France pour les affaires du Vicomte de Martignes (*), et institue héritiers Louis et François, ses fils (Arch. du Rhône, H. 490). Il codécide le 25 février 1552 (P. H. et Arch. de Metz) et fait un legs à Pierre et à Jean, ses fils. Il meurt accidentellement, le 21 septembre 1558, à Contamine, au passage de l'Arve (*) (2) (3).

VII. LOUIS,

seigneur de Sales, coseigneur de Brens, de Verrières et de Vallières ; fils aîné, né en 1520 ; dit de Montpion, du vivant de son père, de qui il fut cohéritier avec son frère François. Il prête hommage, le 21 février 1563, pour lui et pour son frère François (Besson et P. H.). Le 25 octobre 1563 (Sommaire des Fiefs), le Duc Emmanuel-Philibert fit donation et rémission en faveur de Louis de Sales, écuyer, des Moulins dits de Tardy, seigneur et battoir, sur la rivière de Flans, sous la Fovière, juridiction du Richemont, paroisse et mandement de Thorens, qui étaient des biens confisqués au préjudice de Philibert de Compey. Le 17 août 1568 (Arch. Thuyset), Louis et François de Sales achètent d'ill^{re} Seigneur Antoine Baron de Valleyse, la seigneurie, château, juridiction et hommages de Brens, sous grâce de rachat pendant 22 ans ; prix 3.000 écus d'or. Le 21 janvier 1573 (*), ils achètent des biens de N° François Lullin, dit Cerveus, et de sa femme, Petrequine de Vigny. Le 8 octobre 1573 (Arch. Thuyset), ils en acquièrent rière Brens, Langin, Bons et Saint-Didier, pour 540 fl., de N° Nicolas Jacqueroir-Loy, seigneur de Bonnevaux. Les biens furent rétrocédés, en 1629, par Gaspard de Sales, seigneur de la Fougé et de Brens. Le 9 février 1575 (Inv^{rs}), ils achètent de Jean et Jacques de Montfalcon, frères, seigneurs de Flans, la herve, juridiction, maison-forte et seigneurie de Mécoras en Chautagne, pour 3.516 écus d'or pistolet. Un acte est passé le 6 mars 1578, à la Roche, dans la maison de Louis et de François de Sales. Les deux frères, qualifiés gentilshommes de S. A., seigneurs du dit lieu de Sales, de Brens, de Boysier, de Groysier et du Villard-Roget et Chermier en Bornes (Charny, près Etaux), coseigneurs de Balleysou et de Manigod, partagent entre eux, le 30 juin 1578 (Arch. Metz), le 15 juin d'après Besson, l'hoirie paternelle qu'ils divisent en deux lots « les plus justes et esgaulx qu'ils ont pu et seau faire ». Louis aura le château et juridiction de Brens, maison-forte, terres, her, her, censés, etc. ; les fiefs, revenus, her, her, provenus de la maison de Vignier, près de Brens ; les biens dépendant de la maison de Sales rière Manigod et la Val des Clêts ; les biens acquis des Seigneurs de Lornay des Côtes au delà de la rivière de Cellières et de l'eau de Flan, bois, montagnes, etc., dans les paroisses d'Aviernoz et d'Évires, à Allonzier et ailleurs au mandement de Vulpillières ; les biens acquis des Seigneurs de Martignes, au delà de l'eau de Cellières et de Flan ; les moulins du Vuaz, la dime du Vuaz ; la maison et jardin dans la vallée de la Roche ; la moitié des vignes au delà de l'Arve ; la grange de la Foge, etc. Louis se réserve la nomination de la chapelle de Sales, à Thorens, fondée par leurs ancêtres. Les titres resteront en la maison de Sales. Le legs fait à N° Louis de Sales par le Seigneur de Martignes restera indivis entre les deux frères. François, seigneur de Boisy et de Groisy en Bornes, aura la maison ancienne et paternelle de Sales, appartenances et dépendances, terres, bois, etc. ; les her, her, juridiction, seigneurie, fiefs, droits, domaines, rentes, revenus du Villard-Roget et de Chermier en Bornes, acquis du Seigneur de Monthouz ; les biens acquis du Seigneur de Lornay des Costes, et ceux du château de Thorens, acquis du Seigneur de Martignes, qui se trouvent deçà l'eau de Cellières et deçà l'eau de Flan ; les biens provenant des Altariens de la Roche, rière les villages « du Sillon » et du Nanlet, deçà l'eau de Cellières ; les biens acquis de N° François Favre d'Ustillon ; les droits provenant du « domaine ancien » de la maison de Sales et tous les allègements deçà la rivière de Cellières, et l'eau de Flan, jusqu'au village de Montpion inclus ; la grange du Bellet ; la grange de la Court ; la montagne des Richard ; la moitié du dime de l'Alzeret ; fait en la maison de Sales, en la chambre sur le poêle. Le 23 novembre suivant, les deux frères modifient leurs partages. Louis abandonne à François tous ses biens et droits à Manigod et dans la Val des Clêts, la moitié des vignes et du pré de la rivière d'Arve, dépendant de leur « bien ancien », etc. (4). François abandonne sa part sur les biens de Mess^{rs} Pierre Caddod et sur les vignes qui furent de Vén^{ble} Mess^{rs} Antoine de Sales, leur oncle, restés indivis entre eux. Le titre de Seigneur de Sales devait rester à l'aîné (*), bien que François eût la maison paternelle de Sales « qui lui convenait à plus juste titre » (*). Louis ép., en 1559, D^{ne} Jeanne (dite Justine Degases, au testament de 1585), fille de Jean de Gansquis, seigneur de Maclamas et de D^{ne} Anne Louise Roux. Il teste, le 2 octobre 1585 (Arch. Metz). Durant la vie de Révénd Louis, héritier universel, il donne à N° Amédée, son fils aîné, 800 fl. avec la maison-forte de la Roche, ledit fils ayant été entreteint à grands frais aux études ; à N° Gaspard, 800 fl. et la maison de Contamine qui fut de Messire Pierre Caddod ; à tous deux, il défend de venir habiter à Thorens et de s'entremettre dans les affaires de la maison jusqu'à la mort de l'héritier universel. A Claudine de Sales (pas autrement désignée, peut-être sa fille naturelle), il lègue 500 fl. quand elle se mariera ; s'il y a une fille posthume, elle aura 600 écus d'or sol.

VIII. AMÉDÉ,

fils aîné, seigneur de Vallières et du Vuad ; né à Sales, le 2 novembre 1561 (*), légataire de son père, il sera ensuite cohéritier universel après la mort de son frère Louis. Le 3 janvier 1586 (Arch. Metz), les trois frères conviennent de renoncer au contenu du testament de leur père et de partager son hoirie en trois parts égales, « eu esgard à la direction des meilleurs fraternels entre eux » ; fait à Anney, dans la maison des dits Seigneurs de Sales, sise près de Notre-Dame. Il est témoin au contrat dotal de son frère Gaspard en 1587. Les trois frères font leurs partages, le 29 décembre 1589 (Arch. la Serraz et Thuyset), dans le poêle de la maison-forte de Sales, en présence de N° et P^{re} François de Sales, seigneur du dit lieu, Boisy et Villarossel (Villaroget), et Révénd Gallois de Sales, son fils, chanoine de Saint-Pierre de Genève. Amed prend à son lot la maison de Lyle, située à Thorens avec les biens et granges alléant ; la maison, grange et biens du Vuaz ; les moulins du Vuaz et de l'Arve ; la maison et biens de Contamine ; les vignes d'Hauteville, la maison-forte de Vallières avec biens en dépendant. La nomination et présentation des Chapelles appartiendra à Amed, comme aîné. Le 21 octobre 1602 (Arch. Chamoux et Thuyset), il vend à N° Galois Regard, seigneur de Morgex, Vars et Desingy et à D^{ne} Louise Richard de Montpon, sa femme, la maison-forte de Vallières, avec ses appartenances, terres, prés, bois, rentes, hommes, her, ensemble la rente de Dérée, unie à la maison de Vallières avec 20 coupes de froment, mesure de Rumilly, un pourceau gras, 4 chapons gras, etc., pour 10.000 fl. et 25 écus d'or d'impings ; quitance portée par l'acte de 4.000 fl. et 25 écus d'or. Amed rapporte la quitance de la remise des dits 4.000 fl. entre les mains de la Duchesse de Mercœur, en déduction de sa part des 3.000 écus promis par lui Amed et par D^{ne} Françoise de Sionnaz, veuve de N° Seigneur François de Sales, celle-ci agissant au nom de ses enfants, à ladite Duchesse, afin de dégager ladite maison-forte de Vallières de l'hypothèque qui la grève. Le 1^{er} avril 1605 (Ibid.), Amed de Sales donne quitance au Seigneur de Morgex des 6.000 fl. restant dus. D'après des mémoires rédigés au xviii^e siècle, Amed aurait aussi vendu la terre du Vuad ; mais la vente était considérée par ses descendants comme nulle à cause des fidéicommiss et ces descendants voulaient, après 1774, récupérer cette terre. Il vend, en 1612, à Philippe de Lucinge une part des greffes de Bonneville (Inv^{rs} Lucinge). Amed ép., contrat dotal du 21 janvier 1588 (Arch. la Serraz), D^{ne} Françoise Puthod, de Rumilly, dont il n'eut qu'un fils (Luc de Lucinge). Elle était veuve, en 1^{re} noces, de N° Louis Guyrod (Besson). Amed mourut intestat. (Note des Arch. Metz). Elle mourut à Thorens, le 14 août 1619 (Besson). Voir sa DESCENDANCE au TABLEAU III.

ANDRÉ DE SALES, témoin aux partages faits, à Sales, le 21 juillet 1605, entre les enfants de Louis et les enfants de François de Sales.

(1) Une inexactitude s'est glissée à la page 96, lignes 18 et 17, en remontant : au lieu de « leurs beaux-frères », il faut lire : leurs cousins germains ; et au lieu de « leur belle-mère commune », il faut lire : leur grand-mère commune. (2) C'est par une erreur typographique que, au tome III, p. 450, il a été porté un achat fait par ledit Jean des seigneurs de Lornay en 1577 ; il faut lire, comme au P. H., la date 1557. (3) Un N° Jean de Sales, demeurant à la Roche, est très souvent mentionné en 1562-1564, dans un minotaire des archives de Saint-Sixt. L'indication de la Roche comme lieu de son habitation me le fait croire étranger aux de Sales, dits de la Roche, mais habitant alors à Genéthod, près Genève, tabl. VIII, et cependant les dates empêchent de l'identifier avec Jean, seig^r de Sales, mort en 1558.

FRANÇOIS DE SALES, le jeune ; né du 1^{er} lit ; fut écuyer de Charles-Quint (*), légataire de son père, en 1524, pour la maison et métairie d'Etaux et pour la maison et vignes de Contamine ; légataire, en 1535, pour les hommages de la Motte et du Crest qui sont dits être de l'ancien patrimoine de la maison de Sales ; il est, dans les deux testaments, substitué à son frère Jean, héritier universel. « Aussi mauvais ménager que son frère Jean l'était bon », il eut, à Lyon, des difficultés pour dettes dont le tira ledit Jean, en 1517 (*). Il vendit sa maison de la Roche en 1548 (*). Il est témoin à Bourgneuf le 28 mai 1548 (Arch. Foras). De retour des Flandres, il est à Cornier le 27 octobre 1554 (*). Il fait, le 23 mai 1558 (*), donation de ses biens à ses neveux moyennant une pension. Il meurt le 10 mars 1564 (*).

Révénd JEAN, le jeune ; né du 1^{er} lit ; cité aux testaments de son père, en 1524, et prieur claustral de Contamine, 10 mai 1530 (*). Prieur de Saint-Victor en 1540-1544 et années suivantes (*).
CLAUDINE, née du 1^{er} lit, ép. N° Michel de Lesclapay (ou L'Etclapay), né du 1^{er} lit ; fiancé, le 19 mars 1512, il ép., contrat dotal du 11 octobre 1517 (*), Jeanne de Charansonay qui reçoit en dot 1.200 fl. Il meurt avant 1524 et n'est pas nommé au testament de son père. Jeanne ép. 2^e, contrat dotal du 24 février 1525 (Arch. Savoie), N° Janus de Monthouz, seig^r de Chensy, en 1548, au testament de son frère Jean.
FRANÇOIS, né du 1^{er} lit ; fiancé, le 19 mars 1512, il ép., contrat dotal du 11 octobre 1517 (*), Jeanne de Charansonay qui reçoit en dot 1.200 fl. Il meurt avant 1524 et n'est pas nommé au testament de son père. Jeanne ép. 2^e, contrat dotal du 24 février 1525 (Arch. Savoie), N° Janus de Monthouz, seig^r de Chensy, en 1548, au testament de son frère Jean.
MAR-GUERITE, née du 1^{er} lit ; ép. N° Jean d'Ogier et meurt sans enfants avant les testaments de son père qui ne la nomme dans aucun d'eux. D'après Besson, elle mourut en 1520. Un accord a lieu, le 10 mars 1521 (*) pour la restitution de sa dot moyennant 100 écus d'or.

FRANÇOIS, 2^e fils ; voir son article et sa DESCENDANCE au TABLEAU V.

JEAN, Bénédicte à Talloires ; protonotaire apostolique (Besson). Ouvrier et religieux à Talloires dès le 9 juillet 1544 (*), non encore profès en 1546. Administrateur perpétuel des églises de Saint-Sigismond et de Contamine (Besson). Il laude, le 1^{er} novembre 1558 (Arch. la Ruaz), une vente faite à Mess^{rs} Pierre Cloux, religieux du Saint-Sépulchre d'Anney ; il signe et appose son sceau. Dans les partages de 1578 entre ses frères Louis et François, il est spécifié que si Jean venait à être privé de ses bénéfices, ses deux frères devraient le recueillir, nourrir et entretenir.
PIERRE, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, reçu à Malte le 1^{er} janvier 1547 (*). Le 1^{er} novembre 1561 (*), son frère, le seigneur de Sales, obtint de S. A., pour ledit Pierre, le « placet » de la commanderie de Lachat au pays de Vaud. Il fut commandeur de Genève le 18 septembre 1565 (Besson et P. H.). Pierre était à Sales en 1558 (*) et fut témoin au contrat dotal de 1559 (*). Je pense que c'est le même, dit N° Jean de Sales, chevalier de Rhodes, qui figure, en 1552, au nombre des clients de la boutique du drapier Ducrest, d'Anney (Inv^{rs} Arch. Haute-Savoie).
Révénd CLAUDE, fils de François ; religieux Augustin en l'abbaye d'Entremont (*), réside au placet en 1544 (*) ; client de la boutique du drapier Ducrest, à Anney, en 1552 (Arch. de la Haute-Savoie).
N. N., fils de François, mort jeune (*).

(4) « Domaine ancien », « bien ancien » ; je ne sais quelle valeur attribuer à ces termes en tant qu'on puisse en déduire quelque chose pour la maison de Sales. L'emploi du premier rière la vallée de Thorens ne nous apprend rien de plus précis que ce que nous pouvons savoir par ailleurs ; mais ne pourrait-on inférer quelque hypothèse de l'emploi du second pour des biens si rapprochés de la terre de Sales ?

GAS-PARD, 3^e fils ; voir son article et sa DESCENDANCE au TABLEAU IV.

Révénd LOUIS, 2^e fils, né le 27 juillet 1564, à Brens (Dictionnaire du clergé), à Sales (*) ; coseigneur de Brens et de Vallières. Docteur en théologie le 14 septembre 1594 (Arch. Sales, t. III, p. 177) ; reçu chanoine de Genève, le 19 septembre 1578 (Arch. Metz) ; prieur de Theyz en 1576 (Besson) ; premier curé de Brens 1597 ; prévôt de la cathédrale en 1602 (*). Héritier universel de son père, il devra vivre et administrer en bon père de famille avec Dame Justine Degases, sa mère. Après lui, ses deux frères et le posthume, s'il en est, deviendront héritiers universels. Il fut vicaire général et confidant de saint François de Sales, et aussi vicaire général de Jean-François de Sales. Avec Amed, son frère, et au nom de Gaspard, son autre frère absent, il passe reconnaissance à cause du château de la Roche, le 23 janvier 1586 (Besson). A cause de l'amitié qu'il a pour son frère Gaspard, il consent, dans le contrat de mariage de celui-ci, 4 mars 1587, que Gaspard partage également, avec lui et N° et P^{re} Seigneur Amed, leur frère aîné, aussi coseigneur de Brens et de Vallières, en tout l'héritage laissé par leur père, et ce, pour la troisième partie, les trois faisant le tout, nonobstant l'institution d'héritier universel faite par leur père en faveur du dit Louis, institution à laquelle il renonce au profit et aide de N° Gaspard et de ses héritiers et successeurs. Révénd Louis et son frère Gaspard partagent, le 21 juillet 1605, avec les fils de leur oncle François (Arch. Metz), la terre, juridiction et mandement de Thorens et Richemont. Un sixième en appartient au Prévôt et à son frère : cette part comprend la juridiction de la diocèse de la lue et de Montpion, jusqu'à l'eau de « Flans » et aux rochers de Soudua, la juridiction de leur maison de Thorens, jouxté la maison de N° Amed de Sales, leur frère, et de diverses autres maisons à eux appartenant à Thorens. Les deux frères auront le sixième des censés, rentes, tributs, hommages, etc. Louis teste, le 4 juin 1618 (Arch. Sales, t. VI, p. 34), fait des legs à François de Sales, évêque et prince de Genève, à Amed son frère, et institue Gaspard héritier universel. Il teste, 2^e en 1625 (Note des Arch. de Metz, jointe à la copie de la convention de 1586 entre les trois frères). Il meurt le 15 octobre 1625 (Dictionnaire du clergé).

CLAU-DINE, légataire de Louis pour 500 fl., en 1585. La com-paraiss de cette somme avec les 600 écus attribués à la fille posthume me fait penser que Claudine était illégitime.

AMÉ, fils donné, à Seigneur du Bognon ; il aura, la « vie », le vêtement ou nourriture et alimentation personnelle avec l'héritier, 1585. « S'il commet quelque désordre illicite ou d'infamie, il aura 6 écus d'or sol pour une fois payables promptement, ledit cas advenu ». En vertu du testament de leur père, ses trois frères, dans leurs partages du 29 décembre 1589 (Arch. la Serraz), stipulent paiement d'une pension de 200 fl. en faveur du dit Amé. Il mourut religieux capucin (Besson).

TABLEAU III. SEIGNEURS DU VUAD ET DE BRENS (BRANCHE AINÉE)

VIII. ANED. seigneur de Vallières et du Vuad. Voir SON ARTICLE AU TABLEAU II.

IX. JACQUES DE SALES

né le 23 novembre 1592 (Reg. Par. Thorens; extr. Arch. Metz); « fils aîné et unique à ce qu'il paraît » (Notes Arch. Metz); seigneur du Vuad, de l'île et de Vallières; capitaine au château de Nice; témoin, le 16 août 1620 (Arch. Costa), au contrat dotal Chignin-Marignier. Il ép., mariage traité le 26 octobre 1608, solennisé et consommé le 10 novembre 1608 (Arch. Thuysset), Marguerite de Lucinge, fille de Gaspard, coseigneur d'Arenthon, et de Gaspard Achard, laquelle ép. en secondes noces, en 1604, Claude de Saint-Sixt. Marguerite, autorisée par Philippe de Lucinge, seigneur d'Arenthon, son curateur, se constitue en dot 1.000 ducats à elle dus par ledit Philippe pour la cession qu'elle lui a faite, ce jour, de ses droits paternels, plus tous ses biens quelconques; fait et passé à Thorens dans le jardin de Rév. Louis de Sales, prévost fait, ce jour, de ses droits paternels, plus tous ses biens quelconques; fait et passé à Thorens dans le jardin de Rév. Louis de Sales, prévost de Saint-Pierre de Genève; témoins: Gaspard de Sales, seigneur de Richemont et de Brens; III^e et Rév. Seigneur Monseigneur François de Sales, évêque et Prince de Genève; Mess^{rs} Jean-François de Sales, chanoine de Genève; Galois, Louis et Bernard de Sales, seigneurs du dit lieu, Thorens, Boisy, la Thuille, etc., etc. Le 18 février 1612 (Arch. Faucigny-Lucinge), N^e Amédée de Sales, seigneur du Vuad, comme père et légitime administrateur de N^e Jacques, son fils, mari de D^{ne} Marguerite de Lucinge, vend à Philippe de Lucinge la huitième partie, comprenant à ladite Marguerite, du greffe de la jugerie-maje de Faucigny, indivis avec Jacqueline Achard, femme de Pierre de Marigny, et avec Claude de Saint-Sixt, pour le prix de 800 ducats. Le 9 juin 1627 (Ibid.), une sentence arbitrale est rendue entre ledit Jacques et Philippe de Lucinge, sur les droits de Marguerite dans l'hoirie de son père. On relâchera à ladite Marguerite des biens à Montsaxonnex jusqu'à concurrence des dits droits. Marguerite teste le 4 juillet 1611 (Arch. Haute-Savoie).

LOUIS, baptisé le 13 juillet 1611 (R. P. Thorens, extr. Arch. Metz); parrain: Louis de Sales, seigneur de la Thuille; marraine: Françoise de Sales. Il mourut au château de Nice, au service de S. A. R.

X. BERNARD, seigneur du Vuad. Il est, avec son frère Claude, cohéritier universel de leur frère Janus en 1692. Il est substitué au testament de son cousin Rév. Joseph de Sales (tabl. VI), en 1672. Le 4 janvier 1650 (Arch. de Metz), sa mère, veuve, lui donne procuration pour contracter, en son nom, un emprunt de 700 fl. Il ép., contrat dotal du 1699 (sic, Arch. de Metz), D^{ne} Péronne Paquetel de Moyron, fille de N^e François Paquetel, seigneur de Moyron. Elle reçoit 8.350 fl. de dot. Le 30 janvier 1694 (Arch. de Metz), il était, « en sa maladie de mort », ayant reçu les derniers sacrements et ayant, ce jour-là, déclaré devant témoins qu'il laissait sa femme maîtresse et gouvernante de tous ses biens à condition qu'elle ne se remariât point; mais il ne put tester, ayant fait aussitôt chercher le notaire qui n'arriva pas à temps. Péronne teste le 1^{er} janvier 1700 (Ibid.), en conformité avec la déclaration faite par son mari en 1694.

Rév. Mess^{rs} JANUS, seigneur du Vuad; docteur en théologie; prêtre le 27 février 1649, curé de Villagrard, Présinge et Juvigny, etc. (Dict. du Clergé); nommé chanoine et chantre de la cathédrale de Genève, après informations et preuves faites pour sa réception, le 2 décembre 1649 (Arch. de Metz). Il est, le 19 mai 1676, nommé exécuteur testamentaire, dit « son cher neveu », par Philiberte de Marignier, fille de Jacqueline Achard du Rosey. Il teste le 28 octobre 1692 (Ibid.), nommant exécuteur testamentaire Rév. Mess^{rs} Charles-François de Sales, prévost de la cathédrale Saint-Pierre de Genève (tabl. VI, degré X); fait à Anancy. Il codicille le 30 octobre et meurt le 4 novembre 1692.

CLAUDE DE SALES du Vuad, baptisé en 1616. Son parrain fut Claude de Saint-Sixt; sa marraine, Jeanne, veuve de Galois de Sales et belle-sœur de saint François. André de Sales (tabl. VI) lui légua, en 1682, un habitoir pour porter son deuil, plus 6 pistoles.

MARIE-ANNE, baptisée en 1612 (R. P. de Thorens, extr. Arch. de Metz).

CHARLES-GABRIEL, substitué, en 1695, au testament de son oncle Janus. Dans les déclarations faites in extremis par son père, en 1694, il est dit que « les fils mâles » (sic) seraient héritiers; mais il n'est pas nommé au testament de sa mère en 1700.

XI. N^e Seig^r ANDRÉ DE SALES, seigneur de Brens, de Cholex et du Vuad; né le 6 juin 1670 (R. P. Thorens, extr. Arch. Metz); parrain: Mess^{rs} d'Uillon, de Sales; marraine: Marguerite de Lucinge. Héritier universel de sa mère, 1700; héritier universel de sa sœur Jeanne, 1702; substitué au testament de son oncle Janus, 1692. C'est peut-être lui, André de Sales, étudiant à Avignon le 1^{er} mars 1689, tonsuré le 5 mars 1689. Il ép., contrat dotal du 24 janvier 1702 (Arch. Thuysset), D^{ne} Marie-Françoise Dornen du Sougey, d'Arbusigny, fille de N^e Benoit Dornen, seigneur du Sougey et de la Marmotte, paroisse d'Arbusigny; dot 6.000 fl.; fait au château du dit Dornen, à Arbusigny. Il ép. 2^e, le 25 juillet 1737 (R. P. de Saint-Maurice d'Anancy), Philippine Bouvard, veuve de N^e de Champrouz (sic pour Champrond), dont il n'eut pas d'enfant.

JEANNE, cérémonies baptismales en 1667 (R. P. de Thorens extr. Arch. de Metz); légataire de son oncle Janus pour 600 fl., 1692; légataire de sa mère pour 6.000 fl., y compris les legs de Janus, 1700. Elle teste, le 5 février 1702 (Arch. de Metz); fait un legs à Discret François de Gasquis qu'André de Sales entretient chez lui par charité, et pour lui faire apprendre un métier.

JACQUELINE, légataire de son oncle Janus et de sa mère comme sa sœur Jeanne; elle est légataire de celle-ci en 1702, pour 1.000 fl. quand elle se mariera ou se fera religieuse. Je pense que c'est elle, Jacqueline-Péronne de Sales, qui fait profession, le 28 octobre 1706, à Sainte-Catherine, puis fut religieuse à Bonlieu d'Anancy, et y mourut en 1742 (Chan^t Brasier, Les Abbayes de Cisterciennes; Act^s Sales, t. XV).

JEANNE-MADELINE, cérémonies baptismales en 1670 (R. P. de Thorens, extr. Arch. de Metz); légataire de son oncle Janus et de sa mère, comme ses sœurs.

Rév. PIERRE-FRANÇOIS, né à Thorens le 9 avril 1704 (Dict. du Clergé). Rév. Pierre, François-Joseph et Claude sont cohéritiers, en 1723, pour la moitié de l'hoirie de leur oncle, N^e François Dornen, seigneur du Sougey. Rév. Pierre-François fut chanoine de Genève le 14 décembre 1726 (Dict. du Clergé). Il fut, le 7 août 1736 (Ibid.), curé de Chilly, bénéfice auquel était attaché le décanat rural de Rumilly. Prêlat assistant au trône pontifical (Grillet). Evêque d'Aoste, le 13 avril 1744, il conserva son canonicat et remit la cure de Chilly au chapitre (Dict. du Clergé). Il teste à Aoste le 26 novembre 1783 (Arch. de Metz), faisant héritiers, pour ses biens de Savoie, son frère Claude-François, et, pour les biens de la vallée d'Aoste, le séminaire de son diocèse. Il mourut le 29 novembre 1783 (Dufour et Rabut, Sigillographie savoyarde).

XII. JOSEPH-FRANÇOIS, fils aîné; baptisé le 19 mars 1703 (R. P. de Thorens, extr. Arch. de Metz); seigneur de Brens et de Cholex; appelé parfois, 1734, comte et seigneur de Brens; II ép., à Brens, le 9 novembre 1738 (R. P. de Brens), sa cousine Jacqueline-Françoise de Sales, fille de Louis-François, tabl. IV. Mariage béni par le chan^t Pierre de Sales. Frère de l'époux, en présence du M^e de Sales. Le 11 mars 1736 (Arch. Blonay), il achète de l'hoirie Ferrand de Sarre la terre d'Avully pour 14.261 livres et paie des deniers de l'évêque d'Aoste, son frère. Le 3 juin 1760 (Ibid.), résidant en la cité d'Aoste, il passe procuration pour la gestion de diverses affaires relatives à l'acquisition d'Avully. Il était mort avant le 26 novembre 1783.

JEAN-HYACINTHE, baptisé le 7 août 1707 (Arch. de Metz); mort jeune.

CLAUDE, né à Thorens, le 28 avril 1709 (Arch. de Metz); major au régiment de baptisé le 27 janvier 1766 (R. P. de Saint-Maurice d'Anancy), 1706. Contrat de mariage du 11 janvier 1766, fait au château de Beccon, paroisse de Cruseilles (Arch. Thuysset), D^{ne} Georgine, fille de N^e Louis du Crest, seigneur de Beccon.

JACQUELINE, baptisée le 9 octobre 1710 (Arch. de Metz).

ANNE-MARIE-NOÛTE, baptisée le 9 octobre 1710 (Arch. de Metz).

JEANNE-FRANÇOISE, baptisée le 25 janvier 1713 (Arch. de Metz).

DOM CLAUDE-FRANÇOIS, né le 9 avril 1705; seigneur de Brens; chevalier et commandeur des Saints-Maurice et Lazare; colonel d'infanterie dans les troupes de S. M.; bourgeois et habitant d'Anancy; héritier de son frère évêque pour tous les biens de Savoie, 1783. Il ép. 1^{er} D^{ne} N. N. dont il n'eut pas d'enfants. Il ép. 2^e, le 29 septembre 1773 (R. P. de Saint-Maurice d'Anancy), contrat dotal du 18 septembre 1773 (Arch. de Metz), D^{ne} Louise-Philiberte Vincent de Fésigny, fille de feu N^e François-Michel Vincent, seigneur de Fésigny et de la Ruaz, et de Dame Péronne-Gaspard de Gondé, native, bourgeoise et habitante d'Anancy. Elle reçoit en dot 12.000 livres et son mari, « à cause de sa nudité et de son âge plus avancé et en vue du présent mariage qui, sans cela, ne s'accomplirait, comme les parties l'ont déclaré », tel étant d'ailleurs l'usage en pareil cas, double l'augment qui sera de 12.000 livres. Il teste, le 18 décembre 1784; fait à Anancy (Ibid.); elle sera usufructière jusqu'aux 25 ans de l'héritier et recevra 1.400 livres de pension sa vie durant. Il meurt d'apoplexie le 18 décembre 1786, âgé de 78 ans (sic, R. P. d'Anancy). Son testament est ouvert le lendemain. Elle figure sur la liste des émigrés du 29 fructidor an VI (Chan^t Mercier, Souvenirs d'Anancy). Elle teste, le 29 août 1833 (Arch. de Loex), dite veuve du Commandeur Claude-François de Sales, née Le Blanc, et faisant un legs à Caroline et Sophie de Cornillon, ses petites-filles. Elle meurt le 26 janvier 1841 (Ibid.).

FRANÇOISE-PÉRONNE, baptisée le 24 novembre 1711 (Arch. de Metz); figure sur la liste des émigrés du 17 N^e-D^e; mort le 1^{er} mars 1778 (Dict. du Clergé). Est-elle de cette famille?

JEAN-LOUIS DE SALES, né à Anancy, chanoine d'Anancy, teste le 20 février 1778, en faveur du chapitre de N^e-D^e; mort le 1^{er} mars 1778 (Dict. du Clergé). Est-elle de cette famille?

FRANÇOISE, née le 2 janvier 1730 (R. P. de Brens); légataire de son oncle l'évêque pour une pension viagère de 344 livres. Sa sœur, religieuse de la Visitation d'Anancy, aura 100 livres de pension viagère (2).

JEANNE-ANTOINETTE, née le 25 octobre 1737 (R. P. de Brens). Professe le 5 février 1749, chassée du couvent en 1792; meurt à Veyrier le 31 août 1808 (Comm^{un} d'Anancy).

CHARLOTTE-PHILIPPINE, née le 25 avril 1732 (R. P. de Brens). Visitandine au 1^{er} monastère d'Anancy, sous le nom de Marie-Françoise-Elisabeth.

PIERRE-FRANÇOIS, né le 31 décembre 1741 (R. P. de Brens); mort en nourrice.

XIII. FRANÇOIS-AMÉDÉE-PHILIPPE, né le 6, baptisé le 7 avril 1734 (R. P. Saint-Maurice d'Anancy). « Est page à Turin », dit Besson. Comme héritier universel, il reconstruit, le 20 août 1776 (Som^{me} des Fiefs) pour la maison-forte et seigneurie d'Avully et, le même jour, passe consignement pour le château et seigneurie de Brens avec onnimode juridiction (Ibid.).

PIERRE-FRANÇOIS, né le 6 août 1736 (R. P. de Brens); mort jeune.

JOSEPH-FRANÇOIS, né et baptisé le 18 février 1749 (R. P. de Brens).

MARIE-JEANNE-BAPTISTE, femme de N^e Gaspard-Marc de Genève, comte de Boringet Nancy; morte le 24 avril 1783, âgée de 44 ans (R. P. de Saint-Maurice d'Anancy).

PÉRONNE-FRANÇOISE, née et baptisée le 18 décembre 1776 (R. P. Saint-Maurice d'Anancy); légataire de son père pour 20.000 livres.

MARIE-LOUISE, née le 18 juin 1781.

(1) Le 25 février 1814, d'après les Mss. Chappéron.

(2) Peut-être Françoise eût-elle une autre sœur Visitandine ailleurs qu'à Anancy. Car on trouve sœur Prospère-Adélaïde de Sales, de Saint-Martin, qui mourut, après 23 ans de vie religieuse, à la Visitation d'Aoste, le 12 février 1779, âgée de 39 ans. Toutes les circonstances permettent de penser qu'elle pouvait être nièce de l'évêque d'Aoste. Sœur Prospère-Adélaïde eut une autre sœur également religieuse à la Visitation d'Aoste sous le nom de Marie-Charlotte. Celle-ci survécut à Prospère-Adélaïde, mais on ne sait pendant combien de temps. Enfin, une autre sœur de ces deux demoiselles de Sales mourut jeune pensionnaire au même monastère, à Aoste (Comm^{un} du Monastère de la Visitation d'Anancy).

MAURISE-FRANÇOISE-Sophie DE CORNILLON, ép. Alexandre-Justin Bouvier, baron d'Yvoire.

LOUISE-Caroline DE CORNILLON ép. Charles-Louis de Gantelet d'Anières. Paul-François de Gantelet d'Anières, son fils, fut héritier du Comte Paul-François de Sales et obtint, par billet royal du 21 novembre 1858, la confirmation de la volonté du testateur et le droit d'ajouter au sien le nom de ce dernier.

PAUL-FRANÇOIS D'ANIÈRES DE SALES, voir GANTELET.

TABLEAU IV. SEIGNEURS DE BRENS, DE CHOLEX ET DE LA FOGE.

VIII. GASPARD

Voir son ascendance au TABLEAU II ; 3 fils, né le 29 juillet 1567... seigneur de la Foge (ou de la Fauge). Il reçoit, le 17 septembre 1578 (Dict. du Clergé), permission de recevoir la tonsure des mains de Galois Regard, évêque de Bagnorea.

Il ép., contrat de mariage du 4 mai 1587 Arch. Savoironx et Thuyset. Elle reçoit en dot 1.600 écus d'or d'Italie, 200 écus d'or pour les accoutrements nuptiaux, plus 400 écus d'or, à elle légués par feu N. Nicolas Chamot, son parrain.

IX. MELCHIOR,

seigneur de Brens, de Cholex et de la Foge ; cohéritier universel de son père. Il transige, le 15 octobre 1651 (Arch. de Metz), avec son frère Charles-Emmanuel au sujet des droits dotaux de leur mère et fait avec celui-ci un accord, le 15 mars 1652 (Ibid.), pour l'exécution de ladite transaction.

LOUIS,

né et baptisé à Thorens le 21 mars 1593 (Arch. de Metz); mort parvulus (Ibid.). C'est peut-être celui que Besson qualifie Antoine jeune (?).

LOUISE

était dotée lors du testament de son père; elle aura 6 écus d'or. Elle ép. N. Jean-François Angot, seigneur de Bonnières, paroisse de Saint-Plantaire, au Comté de la Marche, colonel d'infanterie pour S. A. R. (Gallie en fait Amyot, seigneur de Bouveret). Veuve en 1623, elle résidait à Chilly, près Douvaine, et reconnaissait, le 12 mai, tenir en fief et emphytéose perpétuelle de N. Melchior de Foras des biens à Chilly, derrière la maison de ladite dame.

GASPARDE était déjà dotée lors du testament de son père, 1625; elle aura 6 écus d'or. Elle était alors femme de N. Philibert de Bellegarde, seigneur de Vigny, qui était veuf d'Angèle de Saint-Michel. Elle est nommée Philiberte dans une transaction du 20 décembre 1626 (Arch. Thuyset). Philibert teste le 11 mars 1626 (Ibid.) et nomme Gasparde cohéritière avec ses neveux et nièces de Saint-Michel. Elle ép. 2e, le 27 avril 1627 (Act. Chabl., LXXV, p. 288), N. Louis de Grailly, seigneur de Veigy, coseigneur de Ville-la-Grand et de Bellemont, fils de Pierre de Grailly et de Françoise Suchet. Elle fut mère en 1630 et 1640 (R. P. de Thonon) et était morte avant le 26 septembre 1632 (Mém. Moret). Elle avait testé le 5 avril 1630 (Gallie) et n'avait alors rien reçu des 5.000 fl. de sa dot.

X. FRANÇOIS,

alias JOSEPH-FRANÇOIS, seigneur de Brens et de Cholex; baptisé le 15 août 1633 (R. P. de Brens). Il ép. 1e, contrat dotal post-nuptial (mariage depuis longtemps solennisé) du 19 août 1609 (Arch. de Metz), Jeanne-Michel Angot de Bonnières. Elle eut en dot 330 ducats, valant 7 fl., à elle constitués par sa mère Louise de Sales, ci-dessus, et son père Jean-François Angot de Bonnières. François ép. 2e, le 2 décembre 1690, D^{ne} Henriette, fille de N. Claude-Charles d'Usillon, de Saint-Cergues, et de Jeanne-Françoise de Bornand. Il était mort avant le 7 février 1703 (Arch. Thuyset); dît dans un acte où il est qualifié : père de Douvaine.

CHARLOTTE,

alias JEANNE-MARIE DE SALES, de Brens; petite-fille de Gaspard et de D^{ne} de Leydier, ép. N. François ou Paul-François de Mojonnier. Elle mit au monde un fils François le 1er mars 1680 (R. P. de Balleyson). Elle fut, en 1674, marraine de son neveu, Denis. Le 30 octobre 1680 (Arch. Thuyset), ses frères lui cédèrent certains biens à Brens, d'une valeur de 500 ducats, et c'est pour ses droits sur l'hoirie de Gaspard de Sales et de Jacqueline de Leydier. Elle meurt le 20 mai 1685 (R. P. de Veigy). Son petit-fils, Paul-François de Mojonnier, transige le 7 février 1703 (Arch. Thuyset) avec N. Louis de Sales, fils de François, fils de Melchior, au sujet de certains biens fideicommissés par Gaspard.

MARIE,

baptisée le 18 août 1685 (R. P. de Balleyson). C'est elle, je crois, qui était, en 1712, femme de G. Baccard (R. P. de Balleyson).

GASPARDE ép. Hon^{ble} Jean Moynat, de Lully, fils de Thonon, le 1er février 1678. Prieux habit, 1674, ab Amato Machon, de S^{te} Desiderio, apud Brens, illegitimum filium vel filiam. Je pense que cet enfant est la fille que Melchior confia, le 13 février 1675, en nourrice aux époux Tissot-Coutier (Arch. Thuyset). Gasparde fait, le 5 septembre 1680 (Ibid.), un accord avec ses frères au sujet de sa dot de 500 ducats.

DENIS, né le 22 mars, baptisé le 3 avril 1674 (R. P. de Balleyson). Le 12 août 1698, il fait cession à N. Paul-François de Mojonnier de certains biens pour la succession de Marie de Sales, grand-mère du dit Mojonnier (Arch. Thuyset).

FRANÇOIS, né et baptisé le 24 janvier 1672 (R. P. de Balleyson). C'est peut-être lui, François de Sales, qui fut tonsuré à Saint-Didier le 2 juillet 1670 (Dictionnaire du Clergé).

LOUIS-FRANÇOIS, seigneur de Brens; baptisé le 24 février 1676 (R. P. de Balleyson). Il ép., le 6 septembre 1708 (R. P. d'Evian), D^{ne} Claudine-Françoise, fille de Gaspard de Varax, seigneur de Châtel, et de Christine de Bailans. Ils vivaient tous deux le 7 janvier 1724 (Arch. Thuyset); lui était mort avant 1736.

MARIE-JOSÉPHE, baptisée le 18 août 1685 (R. P. de Balleyson). C'est elle, je crois, qui était, en 1712, femme de G. Baccard (R. P. de Balleyson).

MARIE-CHARLOTTE, ép., le 8 février 1735 (R. P. de Thonon), Spect^{ble} Pierre-Louis Vignet; contrat dotal du 19 janvier 1735. Betemps, not^{re} (Arch. de l'ancienne Intendance de Thonon). Elle meurt, à 24 ans environ, le 15 janvier 1737 (R. P. Thonon).

XII. JACQUELINE-FRANÇOISE, née le 3 août 1711 (R. P. de Brens); ép., le 9 novembre 1728 (Ibid.), Joseph-François de Sales, fils de N. André de Sales, seigneur du Vuad, tableau III.

(1) Ce mariage fut peut-être le gage d'une réconciliation qui était intervenue entre les Sales et les d'Allinges.

MARIE-MARTE

était déjà dotée lors du testament de son père, 1625; elle aura 6 écus d'or. Elle ép. N. Jean-Baptiste Marin en 1626. Son père lui légua 5.000 fl. Le legs de 5.000 fl. a été maintenu au codicille de 1641. L'accord passé entre ses frères lui adjuge 6.000 fl. pour tous ses droits. Elle fait, le 31 octobre 1658 (Arch. Thuyset), une fondation et dotation de chapelle dans l'église de Brens sous le vocable de N.-D. du Saint-Rosaire. (Ibid.).

MARIE,

marraine de sa nièce Marin en 1626. Son père lui légua 5.000 fl. Le legs de 5.000 fl. a été maintenu au codicille de 1641. L'accord passé entre ses frères lui adjuge 6.000 fl. pour tous ses droits. Elle fait, le 31 octobre 1658 (Arch. Thuyset), une fondation et dotation de chapelle dans l'église de Brens sous le vocable de N.-D. du Saint-Rosaire. (Ibid.).

FRANÇOISE-AGATHE,

Visitandine, ép. 29 septembre 1616; elle était au monastère d'Anney, le 7 août 1624 (Arch. la Serrière). Elle était assistante et accompagnala mère de Chantal d'Anney à Evian le 4 août 1625 (Act. Sal^{te}, t. V, p. 312). Elle meurt le 18 mars 1652.

MARIE-AYMÉE,

Elle aura 5.000 fl. Elle ép. 1625, il répudia l'hoirie de son père, 10 mars 1642 (Arch. Thuyset) et revendiqua les droits de sa femme. Il est dit : seigneur de la Forest (Arch. Thuyset). Il fait, le 10 décembre 1637, procuration pour lui et pour son père Melchior, aux seigneurs de Bonnevaux et de Brotty pour prêter fidélité à S. A. R., François-Hyacinthe, à Turin. Le 26 septembre 1679, il fait donation entre vifs de tous ses biens à Mess^{rs} Jacques d'Allinges, M^{re} de Courdrée, se réservant l'usufruit pour lui et pour sa femme. Il ép. D^{ne} Claudine Dufresne. Il teste le 23 mars 1682 (Arch. Costa), révoquant à leur légitime ses trois fils et nomme héritier universel ledit Jacques d'Allinges. Il meurt peu de jours avant le 28 novembre 1685 (Arch. Thuyset), date à laquelle sa veuve demande l'ouverture du testament.

CHARLES-EMMANUEL

né à Thorens; dît : Rév^é Charles-Emmanuel (Besson); il reçoit, le 14 juin 1637, dimissoire pour tous ordres mineurs et pour le sous-diaconat (Dict. du Clergé). Cohéritier universel de ses père et mère, t. XVI), et fut père de Louise et de Claudine. La qualification : « de Brens », de sa fille Louise ne fait placer ici ledit set). Il fait, le 10 décembre 1637, procuration pour lui et pour son père Melchior, aux seigneurs de Bonnevaux et de Brotty pour prêter fidélité à S. A. R., François-Hyacinthe, à Turin. Le 26 septembre 1679, il fait donation entre vifs de tous ses biens à Mess^{rs} Jacques d'Allinges, M^{re} de Courdrée, se réservant l'usufruit pour lui et pour sa femme. Il ép. D^{ne} Claudine Dufresne. Il teste le 23 mars 1682 (Arch. Costa), révoquant à leur légitime ses trois fils et nomme héritier universel ledit Jacques d'Allinges. Il meurt peu de jours avant le 28 novembre 1685 (Arch. Thuyset), date à laquelle sa veuve demande l'ouverture du testament.

NOËL DE SALES

ép., le 12 avril 1625, Alexandrine Rosey (L.-E. Piccard, Act. Chabl., t. XVI), et fut père de Louise et de Claudine. La qualification : « de Brens », de sa fille Louise ne fait placer ici ledit set). Il fait, le 10 décembre 1637, procuration pour lui et pour son père Melchior, aux seigneurs de Bonnevaux et de Brotty pour prêter fidélité à S. A. R., François-Hyacinthe, à Turin. Le 26 septembre 1679, il fait donation entre vifs de tous ses biens à Mess^{rs} Jacques d'Allinges, M^{re} de Courdrée, se réservant l'usufruit pour lui et pour sa femme. Il ép. D^{ne} Claudine Dufresne. Il teste le 23 mars 1682 (Arch. Costa), révoquant à leur légitime ses trois fils et nomme héritier universel ledit Jacques d'Allinges. Il meurt peu de jours avant le 28 novembre 1685 (Arch. Thuyset), date à laquelle sa veuve demande l'ouverture du testament.

JANUS,

baptisé le 29 septembre 1653 (R. P. de Brens). Le 4 novembre 1680 (Arch. Thuyset), il vend à ses frères, pour 4.200 fl., tous ses droits quelconques sur Brens. Le 6 septembre 1681 (Ibid.), il fut attaqué, près de Brens, par N. Joseph Viard, de Lorraine, qui voulait obtenir de lui de l'argent pour s'en retourner en son pays. Il semble que cette attaque ait été préparée à l'instigation du M^{re} de Courdrée chez qui habitait Viard, et dont les serviteurs accompagnèrent celui-ci. La donation de Charles-Emmanuel était peut-être la cause de ces animosités entre voisins (voir note 1).

CATHERIN,

jumeau de Cathérin; baptisé le 21 mars 1652 (R. P. de Brens). Ils sont peut-être, comme Joseph, le 27 janvier 1682 (R. P. de Veigy), Marie-Urbaine de Langin, fille de Gabriel-Bastien de Langin, seigneur des Verrières; 2e, contrat dotal (Arch. Thuyset) et cérémonies nuptiales de Danielle de Varax, comte de Neuvecelle. Les frères de Jacqueline-Danielle lui constituent 500 ducats de 7 fl. et elle se constitue 50 ducats à elle donnés par III^e et Pr^{me} Mess^{rs} Jacques d'Allinges, son oncle et parrain (1). Le 3 juin 1688 (Ibid.), lesdits frères cèdent à leur sœur certains revenus père Balleyson pour les intérêts des 500 ducats constitués en dot.

JOSEPH,

jumeau de Cathérin; baptisé le 21 mars 1652 (R. P. de Brens). Ils sont peut-être, comme Joseph, le 27 janvier 1682 (R. P. de Veigy), Marie-Urbaine de Langin, fille de Gabriel-Bastien de Langin, seigneur des Verrières; 2e, contrat dotal (Arch. Thuyset) et cérémonies nuptiales de Danielle de Varax, comte de Neuvecelle. Les frères de Jacqueline-Danielle lui constituent 500 ducats de 7 fl. et elle se constitue 50 ducats à elle donnés par III^e et Pr^{me} Mess^{rs} Jacques d'Allinges, son oncle et parrain (1). Le 3 juin 1688 (Ibid.), lesdits frères cèdent à leur sœur certains revenus père Balleyson pour les intérêts des 500 ducats constitués en dot.

FRANÇOIS-NICOLAS

nommé au testament de leur père, 1682, qui les réduit à leur légitime.

GASPARD

nommé au testament de leur père, 1682, qui les réduit à leur légitime.

LOUISE DE SALES,

née le 22 février 1631; ép., le 10 avril 1646 (L.-E. Piccard, Act. Chabl., t. XVI), François Dubouloz, de la paroisse de Revroz. Ils eurent une fille baptisée à la maison le 26 juillet, et avec cérémonies baptismales, le 30 juillet 1672 (R. P. Thonon).

CLAUDINE DE SALES,

filie de Noël, née le 1er mars 1626 (L.-E. Piccard, Act. Chabl., t. XVI).

JEAN-BAPTISTE, né le 14 septembre 1693 (R. P. de Balleyson).

MARIE-VICTOIRE, baptisée le 1er novembre 1699; marraine en 1711.

JACQUES-URBAIN, 1^{er} III^e, né le 13, baptisé le 15 novembre 1682 (R. P. de Brens).

JACQUES-FRANÇOIS, 2^e III^e, dît de Choulex, bameau de Brens; né le 15 janvier 1687 (Arch. Thuyset), une rente viagère de 100 livres. Il meurt le 8 juin 1720.

TABLEAU V.

SEIGNEURS DE BOISY, GROISY, LA THUILLE; BARONS DE DUNGT ET DE THORENS; MARQUIS DE SALES.

VII. FRANÇOIS.

VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.

2e fils, né le 15 janvier 1522 (*), coseigneur de Sales et Balleyson, seigneur de Boisy, Groisy, Villarroget et Chermier, baron de Thorens, Richemont, etc.; seigneur de la Thuille, en 1591; dit, en 1542: le sieur de Nouvelles (*); maître d'hôtel d'IIIe Seigneur Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, seigneur de Duyn, et son procureur constitué à différentes dates pour la vente de terres en Savoie, notamment en 1557 (*) et en 1559 (Arch. la Ruaz). Le 28 novembre 1559, ledit vicomte remet ce qu'il possédait, indivis avec les frères de Sales, en censés, rentes, hommages, etc., dans la juridiction de Thorens et de Richemont (*). Le 29 novembre 1559 (*), ledit vicomte lui vend, pour 7.000 livres, la terre, château, village, juridiction, seigneurie et baronnie de Thorens et la seigneurie de Richemont. François, en son nom et de son frère Louis, prête hommage, le 4 janvier 1565 (Besson et P. H.), à Jacques de Savoie, comte de Genevois, duc de Nemours. Le 11 octobre 1570 (*), il acquiert de François, fils de feu Janus, seigneur de Monthouz, les seigneuries et juridictions de Villarroget et Chermier, rière la paroisse d'Évires en Bornes, pour 400 fl. Il est témoin, en 1571, au contrat dotal de la Fichère-Bellegarde. N° Louis et François de Sales, neveux de Louis de Foras, seigneur de Bourgneuf de Balleyson, sont substitués à l'héritier universel du dit Louis, le 2 août 1573 (Arch. Foras). François est témoin, le 13 novembre 1573, au contrat dotal de N° Galois Regard, seigneur de Morgex; N° de Boisy est exécuteur testamentaire de Rév° Galois Regard, évêque de Bagnone, le 10 mai 1576 (Arch. Chamoux). Le 25 octobre 1579 (Besson), François acquiert de N° Jacques, fils de feu Mamet Déage, de la Roche, certains fiefs vers Evires. En 1581 (Besson), N° François de Sales, seigneur de Boisy, gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A., fils de feu Jean, fils de feu Christophe de Sales, passe reconnaissance en faveur du Prince. Il est témoin, en 1587, au contrat dotal de son neveu Gaspard et, en 1589, aux partages entre ses neveux. Avec sa femme, il achète, le 17 juillet 1588 (Arch. Thorens), de N° Claude d'Amancy, une maison-forte avec grange, pré, vignes, verger, à Amancy; prix: 4.300 fl. Il est, le 23 août 1589 (Arch. Faucigny-Lucinge), nommé par Michel de Lucinge, coseigneur d'Arenthon, cotuteur des enfants de celui-ci. Il ép., contrat du 12 mai 1560 (Preuves de Malte Gruel, Arch. Rhône H. 490), 1559 (Mugnier, Soc. Sav° d'Hist° et d'Arch°, t. XXXVIII), Françoise, fille de N° Melchior de Siomnaz et de Bonaventurée de Chevron-Villette, dame de Boisy et de la Thuille, dont il eut 13 enfants. Il teste le 27 mars 1599 (Preuves de Malte) et meurt le 4 avril 1601 (Mugnier, l° cit°), le 6 avril (R. P. de Thorens, extr. Arch. Metz). Elle meurt le 1er mars 1618 (Mugnier, l° cit°).

MARGUERITE BERNARD, créé baron de Thorens, le 8 mai 1613. « simple dignité plus éminente » accordée en récompense de services sans paiement de finance. Gentilhomme de la Chambre du Duc de Nemours; colonel de 4.300 hommes pour le service de S. A. Il ép., le 13 octobre 1609, contrat dotal du 3 janvier 1609, Marie-Aymée de Rahutin-Chantal, fille de Sainte Jeanne de Chantal. Il meurt à Turin, le 29 mai et est enseveli à Saint-Dominique d'Anney le 9 juin 1617 (Etat civil d'Anney). Elle meurt le 7 septembre 1617 et est ensevelie dans l'église de la Visitation (Ibid.). De ce mariage naquit une fille posthume qui mourut en naissant. Jeanne-Françoise Frémoy, supérieure de la Visitation, avait renoncé à l'hoirie de sa fille Marie-Aymée, baronne de Sales, en faveur de François de Sales, évêque de Genève, héritier universel de Marie-Aymée (1), moyennant 250 fl. de pension en faveur de son couvent. Louis de Sales, frère et héritier du dit évêque, ne pouvant faire face aux charges de la succession de son frère, présente, le 8 décembre 1625 (Arch. de la Haute-Savoie), une requête à ladite Jeanne-Françoise Frémoy et s'engage à payer à la Visitation, chaque année, sa vie durant, 100 livres de beurre frais.

VIII. FRANÇOIS DE SALES, évêque de Genève, LE SAINT; né à Thorens le 21 août 1567; fils aîné. Docteur en droit en 1591; avocat au S. S. S. en 1592; prêtre et chanoine en 1598; prévôt du Chapitre, 26 mai 1593; missionnaire du Chablais; coadjuteur de Monseigneur de Granier et son successeur, 17 septembre 1602; sacré évêque le 8 décembre 1602, à Thorens; mort à Lyon, le 28 décembre 1622; canonisé le 19 avril 1665 (Diets du Clergé). « La vie de l'apôtre du Chablais, du fondateur de la Visitation, de l'auteur de l'Introduction à la vie dévote, du Traité de l'Amour de Dieu, du Docteur de l'Eglise (1877), est trop connue pour que nous insistions ou donnions même des références. Par sa sainteté, ses écrits, son grand renom, Saint François de Sales a pour toujours illustré la Savoie et le diocèse de Genève ou d'Anney » (Ibid.). Rév° Seigneur François de Sales, prévôt de Saint-Pierre de Genève, et ses cinq frères avaient fait un acte d'association avec Amed de Sales et ses frères, leurs cousins, lesquels, pour l'acquisition des biens de Thorens, je pense, répondaient pour 3.000 écus vis-à-vis de la Duchesse de Mercoeur. Le 15 août 1602, (Titres Levet), Françoise de Siomnaz, dame de Boisy, au nom de Rév° François de Sales, évêque de Niropolis, élu en l'évêché de Genève, prévôt de Saint-Pierre, de Rév° Messs° Jean-François, chanoine de Saint-Pierre et de Bernard et Janus de Sales, ses enfants, vend pour 3.200 fl. à Hon° Guichard Colligé, bourgeois de la Roche, un pré à Pers, en compensation de ce que devait à ce dernier feu François de Sales. Les six frères, avec leur mère, reconnaissent, le 18 mai 1604 (Arch. Ribaud), 1.000 écus d'or soit 7.833 fl., 4 sols, à N° André de Montgaillard, en déduction des 9.000 fl. qu'ils doivent à N° Claude de Lornay, seigneur des Costes, par obligation du 20 juillet 1603; l'acte de 1604 est passé à Anney, dans la maison du Seigneur de Lambert où habite le Rév° évêque. Le 21 juillet 1605 (Arch. de Metz), les six frères partagent avec leurs cousins, enfants de Louis de Sales, la terre, juridiction et mandement de Thorens, et Richemont. Ils reçoivent les cinq sixièmes du tout, comprenant: le château de Thorens et droit de pouvoir dire la messe, la montagne en dépendant avec l'« auehège » et pâturages; l'« auehège » de Champlytie; le pré de la Moille; la layde le jour des foires, boucheries, langues; nomination des chapelles du château, juridiction du village de Thorens, les fiefs, rentes, hommages, rière le mandement de la Roche, Amancy, Mornex, le châtelet de Credoz, etc. Le titre de Seigneur de Thorens appartiendra aux seigneurs du dit village, et celui de Seigneur de Richemont aux seigneurs de la juridiction dont a été anciennement le château de Richemont. Le 11 septembre 1606 (Arch. Thuyset), les mêmes, avec leur mère, cèdent à Claude de Vidonne, seigneur de Charmoisy, pour 9.000 fl., leurs droits sur une maison provenant d'une cession à eux faite par le Seigneur des Costes. Le prix a été remis par l'acheteur à la Duchesse de Mercoeur sur le prix de l'acquisition de la seigneurie et juridiction de Thorens. Cette acquisition fut complètement payée le 26 décembre 1615 (Œuvres, Lettres, t. V). François de Sales, évêque de Genève, teste le 6 novembre 1622, fait des legs à Janus, son frère, à Gasparde, sa sœur, à Sébastien, Amed, Louis, Jean, Antoine et Bernard, ses neveux, enfants de feu Galois de Sales, seigneur de Boisy et Villarroget; fait héritier son frère Jean-François, évêque et, après lui, son frère Louis.

JANUS, né en 1588; chevalier de Malte; preuves du 10 juin 1608. Gentilhomme ordinaire de la Chambre de son Altesse Ré°; gouverneur de Nice où il mourut en février 1640. Il est parrain, en 1621, à la Roche; en 1624, à Anney. Il fut élu, le 23 avril 1620, colonel de la ville d'Anney.

JANINE

AMÉDÉE, fils de Galois, neveu du saint, tonsuré le 24 septembre 1622, chanoine de la cathédrale; mort en juillet 1630 (Diets du Clergé), « au secours des pestiférés » (Besson).

JEANNE, morte en 1617, ensevelie à Saint-Dominique (Besson).

FRANÇOISE, religieuse à la Visitation (Besson) sous le nom de sœur Jeanne-Françoise; reçut le voile le 24 mai 1616, prononça ses vœux le 29 septembre 1617. Elle meurt le 16 août 1671 (Œuvres, t. XV).

MARIE-AYMÉE, née en 1614, religieuse Bernardine à la Roche, fit son testament le 22 février 1631, en faveur de Jean-Antoine et Bernard, ses frères, et légua 5.000 fl. au couvent (Besson et Œuvres, t. XVI).

BERNARD, seigneur de Villarroget, page de M° Royale, mort colonel de cavalerie au service de l'Empereur (Besson).

ÉTIENNE, tonsuré le 19 décembre 1615 (Diets du Clergé); dit: Dom Joseph, religieux Barnabite à Thonon, 1634 (Arch. Chablais, t. XXVII) et 14 février 1637 (Minute Moret, Arch. Thuyset).

LOUIS, baptisé le 7 août 1605 (R. P. de Thorens); mort jeune (Besson).

IIIe Seigr Louis, comte de Sales, baron de Thorens, seigneur de la Thuille, conseiller de Monseigneur et chevalier en son magnifique conseil de Genevois; nommé, dans sa jeunesse, « Mr de la Thuille »; né à Brens, le 4 juillet 1577 (*), filleul de Dominique de Bellegarde, dame de Foras (sic). Il était, en 1630, gouverneur du château d'Anney qu'il défendit avec courage, contre les armées de Louis XIII. Son château de Sales fut détruit par représailles de cette résistance. La baronnie de Sales et Thorens fut érigée en comté le 23 octobre 1632. Il fut écrivain et poète et membre de l'Académie florimontane (Jules Philippe). Le 27 juillet 1622 (Arch. de la Haute-Savoie), il notifia à N° André de Montgaillard son désir de racheter une rente annuelle de 400 fl. qu'il avait aliénée, en 1617, pour 5.000 fl. Il est témoin, le 17 novembre 1638, dit âgé de 62 ans, aux Preuves de Malte de Lornay. Il ép. 1e, le 2 avril 1603, Claudine-Philiberte, fille de N° Bernard de Pingon, baron de Cusy, laquelle meurt à Thorens le 29 mars 1609. Il ép. 2e, le 18 juin 1613, Madeleine de Rouer de Saint-Séverin que les registres paroissiaux de la Roche appellent Madeleine « de la Rue ». Le 20 mai 1637 (Arch. de Troches), N° François de Rouer et dame Isabelle Garnerin, celle-ci agissant comme tutrice de Charles de Rouer, acquittent Messs° Louis, comte de Sales, de ce qu'il pouvait leur devoir au sujet du transport à lui fait par Emmanuel-Philibert de Rouer et Ennemonde de la Forest, père et mère de ladite Madeleine, de certaines sommes à eux dues par les frères Ginot, pour payer ledit Louis de la constitution dotal de ladite Madeleine. Louis meurt le 24 mai (alias novembre) 1654 (Mugnier, Soc. Sav° d'Hist° et d'Arch°, t. XXXVIII). L'inventaire des meubles du château de la Thuille est fait le 3 avril 1655 (Arch. de la Haute-Savoie), à requête de Madeleine de Rouer, veuve de Louis de Sales. Elle meurt en 1657 (Œuvres, t. XVI). Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU VI.

JEAN-FRANÇOIS, né à Thorens en 1578, novice chez les capucins pendant 10 mois; curé de Corsier le 14 septembre 1594 (Arch. de Savoie, t. III, p. 177); curé du Petit-Bornand; chanoine de la cathédrale; prêtre, le 22 février 1603; vicaire général de son frère en 1615 (Diets du Clergé); sacré à Turin le 17 janvier 1621, évêque de Chalcedoine; coadjuteur de son frère; 1er aumônier de Madame; grand-chancelier d'Andanconciade en 1633; succède à son frère François comme évêque de Genève en 1622 et meurt le 8 juin 1635. Le 29 septembre 1624, il prend en location de N° Marin Pelard, seigneur d'Epagny, sa maison située à Anney, vers le Thieu près le pont de la halle, pour 3 ans, moyennant 350 fl. de Savoie.

VIII. GALLOIS, seigneur de Boisy, Groisy et Villarroget; d'abord destiné à l'Eglise; dimissoire le 13 octobre 1587 pour les ordres majeurs le 2 février 1590; chanoine de la cathédrale avant le 29 décembre 1589; des 1587 (Arch. de Savoie, t. XIV, p. 317); curé de Corsier et d'Anières. Il réside, le 11 mai 1595 et rentre dans le siècle. Dit « cousin-général de Thorens et du Villars-Rouge » (Arch. de la Haute-Savoie), il prend possession, le 1er février 1603, pour et au nom d'IIIe et Rév° Père en Dieu, Monseigneur François de Sales, évêque et prince de Genève, des biens, seigneurie, juridiction et revenus du château et mandement de Thiez, dépendant de l'évêché et de l'église Saint-Pierre de Genève, par l'entrée au banc droit et greffe de la châtellenie du dit mandement. Le 14 mai 1609 (Sommaire des Fiefs), il passe reconnaissance en faveur du prince Henri de Savoie, duc de Genevois et Nemours en fief noble sous hommage lige et noble pour la maison-forte de Boisy, paroisse de Groisy-en-Bornes, pour l'omnipotence juridiction avec dernier supplice, m. et m. empire, etc., et pour une maison-basse et rente féodale rière Groisy avec la seigneurie h. m. et b. m. et m. empire et omnimode juridiction dans toute la paroisse de Groisy, et généralement tout ce qu'il possède rière ladite paroisse, procédé de N° Ramus de Montfort, des N° des Clefs et N° Amé de Charansonay. Il ép., contrat dotal du 30 janvier 1597, Jeanne, fille de Jean du Fresnoy-Martin, seigneur de Chuyt (Arch. Thuyset) et de Françoise de Vozerier. Il meurt le 29 juillet 1614 (Mugnier, Soc. Sav° d'Hist° et d'Arch°, t. XXXVIII). Elle fut ensevelie à Saint-Dominique, dans le tombeau de Déré, le 27 février 1623.

MELCHIOR, baptisé le 18 décembre 1587; mort le 14 janvier 1584; parrain; François de Meyrans; contrat dotal du 23 août 1595 (Preuves de Malte).

IX. JEAN-ANTOINE, seigneur de Boisy et Groisy; nommé bailli de Genevois par Anne de Lorraine, duchesse de Genevois-Nemours et Aumale, le 29 janvier 1637 (Besson). Capitaine d'une compagnie de cent hommes au régiment du Marquis de Lullin (Besson). Louis, comte de Sales, avait fait un transport de 13.000 fl. en faveur de son neveu Jean-Antoine. Jean-Antoine ép. Fulvie de Badart (ou Badati), de Nice; teste à Aste, en Piémont, le 28 septembre 1638 (Besson), en faveur de sa fille. Il était mort avant le 6 mars 1639, jour où Pierre de Monthouz est nommé bailli de Genevois, charge devénue vacante par la mort dudit Jean-Antoine (Besson), lequel avait succédé à Antoine de Confens, de Boège, Fulvie, veuve, délivre un reçu, le 14 octobre 1632, au sieur Burquier, fermier de Boisy (Arch. de la Haute-Savoie).

SÉBASTIEN, baptisé à Thorens, le 10 décembre 1602 (R. P. de Thorens), tonsuré le 27 septembre 1622; diacre le 28 mars 1626; mort en juin 1628 (Diets du Clergé), étudiant en théologie (Besson).

X. MARGUERITE.

intervient, en 1642, par la personne de Sébastien Barfelly, procureur de Fulvie Badat, mère et tutrice de ladite Marguerite, au procès pour les droits dotaux de sa grand'tante Philiberte de Pingon, à cause du transfert fait par Louis de Sales en faveur de son neveu. Elle ép. le Comte Tonduti di Falcone dont un fils unique mourut peu après sa mère.

(1) Elle avait testé la veille de sa mort, léguant 3.000 écus d'or à Celse-Bénigne, son frère, 1.000 écus à sa sœur Françoise, 400 écus aux quatre frères de Sales et substituant Jean-François, Louis et Janus.

(Suite de la page 329.)

En rejetant comme « entièrement fabuleuse la généalogie du Pourpris depuis Girard de Sales jusqu'à Garnier inclusivement », nous ne nous engageons pas à accepter sans contrôle tout ce qui suit ledit Garnier. Si Charles-Auguste, « dont la partialité à l'endroit de sa famille n'est plus un mystère pour personne » (ces deux dernières citations sont de Monseigneur L. E. Piccard, président de l'Académie Chablaisienne), n'a pas ménagé les couronnes à de nombreuses familles de Savoie sur lesquelles il nous a conservé des renseignements parfois très précieux et souvent utilisés dans le cours du présent ouvrage, il en est d'autres auxquelles il n'a pas ménagé des épithètes assez vives quand il a cru qu'elles portaient ombrage à la gloire de la sienne. Poursuivi par l'idée qu'aucune dérogeance à la très antique (?) noblesse des Sales ne pouvait s'être produite dans le cours des siècles, il n'a donné que d'une façon très incomplète et très erronée la généalogie des Sales de la Roche, dont il n'a retenu que quelques noms, tandis qu'il rejetait comme imposteurs tous ceux qui, portant le nom de Sales, n'étaient à ses yeux que des Clercs. Or, une étude impartiale nous montre : 1° que ces Clercs de Châtelet de Credoz ne sont que les de Sales de la Roche qui n'ont jamais usurpé aucun nom, au moins à partir du moment où les documents nous les révèlent, mais se sont partout et toujours appelés de Sales sans autre nom patronymique, même dans les actes émanant des officiers du Prince, et 2° que parmi eux se trouvent englobés, cela ne peut faire aucun doute, les quelques Sales dits « de Broyer » (Broy, près la Roche) que Charles-Auguste a retenus comme appartenant à sa famille. Les membres de la famille de Sales, de la Roche, étaient notaires ou *clercs* au XIV^e et au XV^e siècle, c'est certain (*undè irref!*); ils se sont élevés à la noblesse comme tant d'autres; on ne peut leur en faire un grief. Clercs de la Cour de Châtelet de Credoz où ils possédèrent pendant 150 ans l'office de la cléricature du mandement, ils abandonnèrent ce lieu et vendirent ledit office en 1552. Antérieurement à cette vente, ils s'étaient transportés à Genève et aux environs : N^e Pierre de Sales, mort avant 1552, était qualifié « écuyer de Châtelet de Credoz, demeurant à Genéthod ». C'est Charles-Auguste ou, plus probablement, Salliet qui a transformé le nom de fonction, *clerc*, porté pendant trois générations, en un nom patronymique. L'assertion de Charles-Auguste, d'ailleurs, ne repose, semble-t-il, en dehors des divagations de Salliet qui ont pu le guider, que sur un acte dont Charles-Auguste fait grand état, mais où le nom de *Clerc* attribué à un André n'est cité qu'une fois et pourrait aussi bien être pris pour un nom de fonction que pour un nom patronymique; la transposition d'un petit mot, une virgule négligée, suffisent à expliquer la confusion. Il paraît bien extraordinaire que, à la barbe et au nez des vrais Sales, les Clercs, originaires, dit Charles-Auguste, du même lieu de Thorens, aient pu ainsi, d'un trait de plume, biffer leur nom patronymique, usurper celui de puissants seigneurs (?) leurs voisins et faire si promptement disparaître le nom de Clerc que les enfants de l'usurpateur en soient à tout jamais libérés. Et comment admettre que ces usurpateurs, ayant à citer le nom de leur aïeul, l'aient donné, dans l'acte sus-visé, sous le nom de Clerc, remémorant ainsi leur modeste origine, quand, à la même époque, on voit si fréquemment les descendants d'un notaire, parvenus, officiellement ou non, à la noblesse, attribuer rétrospectivement à leur père ou grand-père le qualificatif si désiré, mais qu'il n'avait jamais porté de son vivant ? Il y avait bien, à Sales et Thorens, une famille Clerc avec *surnom* de Sales, Besson l'affirme; mais il ne dit pas que ces Clercs aient usurpé le nom de Sales. Et il est possible que Charles-Auguste ait confondu ces Clercs avec les de Sales, de la Roche, Clercs, par profession, dans le mandement de Châtelet de Credoz, où les vrais Sales possédaient des biens. Vraiment la « grâce que Dieu fit » à Charles-Auguste « de sortir heureusement de ce labyrinthe » n'était pas aussi complète que ce dernier le pensait.

Comme les membres de la branche latérale des de Sales, acceptés par Charles-Auguste, les de Sales, de Châtelet de Credoz, étaient de la Roche; comme eux, ils remontent à un Amédée qui eut un fils Jean et un fils Pierre; comme eux, ils eurent plusieurs générations de Jean (d'où l'« horrible confusion d'histoire à la postérité »), et comme eux, et à la même époque, un Jean, qualifié l'ancien ou l'ainé, « *senior* », frère d'un autre Jean, qualifié le jeune; comme les Sales de Thorens, ils étaient cousins des Favre d'Usillon. Je complète donc, dans les tableaux VII et VIII, la branche latérale, esquissée par Charles-Auguste, avec laquelle les de Sales, de la Roche, ont trop de ressemblance pour que nous ne reconnaissons pas qu'ils sont ceux-là mêmes.

On trouve des « de Sales » en 1328 et 1355, dits « de Sales *prope sanctum Jorium* », et hommes taillables de N^e Mermet de Dérée, damoiseau; il y en avait à Genève, en 1407, bourgeois et tailleurs; à Chenevières, paroisse de Monthoux, en 1476; il y en eut à Nangy, cités en 1511, 1577, 1580, 1604; à Bonne, en 1672, cités à l'état civil de Rumilly; à Thiez, en 1629; il y en avait à Filly dès 1296, puis en 1469, en 1598; il y en avait à Vernier, pays de Gex, au XIV^e siècle; à Cointrin, au XV^e siècle, etc. Aucun de ces Sales n'est qualifié noble, ni près, semble-t-il, d'acquérir droit à cette qualification. On ne voit pas qu'il y ait eu quoi que ce soit de commun entre eux, si ce n'est le nom qui appartient à tant de localités en Savoie.

TABLEAU VII.

SALES, DE LA ROCHE.

(1) Cet acte de Jean du Clos rapporté en outre ce qui suit : Ponchon *Leuderi*, de Bonneville, clerc, fils de François, et Pierre, fils de feu Louis de Cuperlin, clerc, vendent, le 3 mars 1336, à Henri (200), le curialité de la curialité soit clergie de tout le mandement de Châtelet de Credoz. Henri *Georgii*, par son testament du 20 octobre 1308, ligue ledit office à François de « Ursinay », fils de Hugonin, de Cornier, feu notaire; ratification par Bonne de Berry du 13 octobre 1406. Il n'est pas dit comment, de François de Versonay, l'office passa à Henri de Versonay, qui le vendit à Amédée de Sales.

AMÉDÉE DE SALES (voir TABLEAU I, p. 331), seigneur (?) de Broyer (Broy, près la Roche), demeurait à la Roche (?). Son frère Jordain se retira quelque temps chez lui (?). Pour les raisons énoncées ci-contre, p. 342, je l'identifie sans hésitation avec Amédée de Sales, notaire, de la Roche, clerc du mandement de Châtelet de Credoz, qui, le 9 septembre 1407 (Arch. Thuyset), achète de Henry de « Ursinay » (Versonay) l'office de la curialité soit clergie de tout le mandement de Châtelet de Credoz; ratification par Bonne de Berry, du 20 juin 1408 (*Ibid.*). Jean du Clos, dit Clavin, seigneur de Châtelet de Credoz, s. d. (original sur parchemin avec sceau pendant, Arch. Thuyset), reçoit ledit Amédée dans sa charge (1). Amédée fut père de Jean, Claude, Rollet et Pierre; il était mort avant 1425 (Arch. Thuyset).



JEAN DE SALES, notaire, clerc, de la châtellenie de Châtelet de Credoz (?). Les quatre frères, fils de feu Amédée, étaient sous la tutelle de Henri, fils de feu Pierre d'Étaux (voir article de Jean de Sales, tabl. I, degré II), qui, au nom de ses pupilles, passe, le 12 juin 1425 (Arch. Thuyset), reconnaissance pour l'office de curialité du mandement de Châtelet de Credoz. Le 24 avril 1431 (*Ibid.*), il passe reconnaissance, pour lui et son frère Pierre, pour ledit office qu'il tient sous la cense de 5 livres de cire. Jean de Sales, de Thorens (?), je ne sais si c'est le même, notaire, est témoin, avec deux autres notaires, à une transaction Menthon-Cohendier, le 22 novembre 1428 (Arch. Cohendier). Jean de Sales, ami des parties (pas dit notaire ni noble), est arbitre dans une transaction entre les frères Cohendier, le 11 mai 1429 (*Ibid.*). Jean, fils de feu Amédée de Sales, de Thorens, autrefois de la paroisse de la Roche (il n'est pas qualifié noble), est caution dans un acte, le 28 octobre 1435 (Arch. des Macchabées, rapporté par Besson). Le 1^{er} novembre 1437 (Arch. Thuyset), N^e Jean de Sales, de la Roche, vend à Mess^e Girard *Castellonus*, procureur de la communauté des clercs de chœur de la cathédrale Saint-Pierre de Genève, 24 sols de cense annuelle pour 30 fl. p. p. Ledit Jean mourut laissant N^e Jean et Jean de Sales, ses fils naturels et légitimes qui demeurèrent en pupillarité pendant 20 ans, *pluri solvo* (sic, Procédures Arch. Thuyset) (?). Il ép. Claudine, fille de Pierre « Saltier (ou mieux Sautier, *Saltieri*), de Mossier », notaire (Arch. Thuyset), et, par le contrat dotal concernant ledit mariage, il constitue une prérogative, en faveur du fils aîné à naître, certains biens que Jean, son fils, reconnut en 1469. C'est peut-être encore lui, Jean de Sales, notaire, témoin à la Roche, le 5 décembre 1443 (Titres Levet).

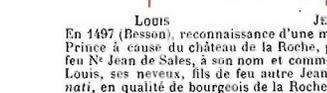
(2) Le P. H. donne à ce Jean la qualification « le vieil », le confondant avec Jean l'ainé, son fils. D'ailleurs, le P. H. sait ou dit fort peu de chose sur ces Sales, de la Roche.

(3) Mineur en 1422, majeur en 1431, il a du naître vers 1402-1405; ses fils ont pu naître vers 1430-1435. Les ayant laissés en pupillarité pendant 20 ans au moins, il a donc dû mourir vers 1440-1442, et n'a pas dû tester le 7 avril 1468, justement le même jour que Jean le Pieux, comme le dit le P. H.



Egrès, Discret et, quelquefois, N^e JEAN DE SALES, notaire, de la Roche, qualifié *senior* ou l'ancien (pour le distinguer tout simplement de son frère et non pour les motifs allégués par le P. H., qui dit, une fois, que c'est « à distinction de ses deux cousins du même nom et qui ont assez embrouillé l'histoire avec ces notaires dont nous avons parlé au commencement du Pourpris » et, une autre fois, que c'est « par certaine excellence d'âge »... uniquement imputable au P. H. qui supprime une génération de Jean), vend à Louis et Jean Bastardoz les biens sur lesquels avaient été hypothéqués les 24 sols de cense déjà vendus par son père, le 1^{er} novembre 1437 (Arch. Thuyset). *Johannes de Sales fuit et est castellanus Thorencii et Rapis, homo et familiaris dicti domini Thorencii*, 1448; procès entre Jean de Compey, seigneur de Thorens et les Menthon (Arch. Thuyset). Est-ce lui, ou un Jean de Sales de Thorens, le N^e Jean de Sales, qui était vice-châtelain de la Roche, en 1444 (Galiffe) ? N^e Jean de Sales, lieutenant du châtelain de la Roche, fait faire une substitution le 4 septembre 1449 (Titres Levet). N^e Jean de Sales est témoin, à la Roche, *in pleno castro*, à un acte fait par Henri d'Étaux, vice-général, N^e Pierre Sauvage, lieutenant du châtelain de la Roche, le 17 août 1451 (Titres Levet).

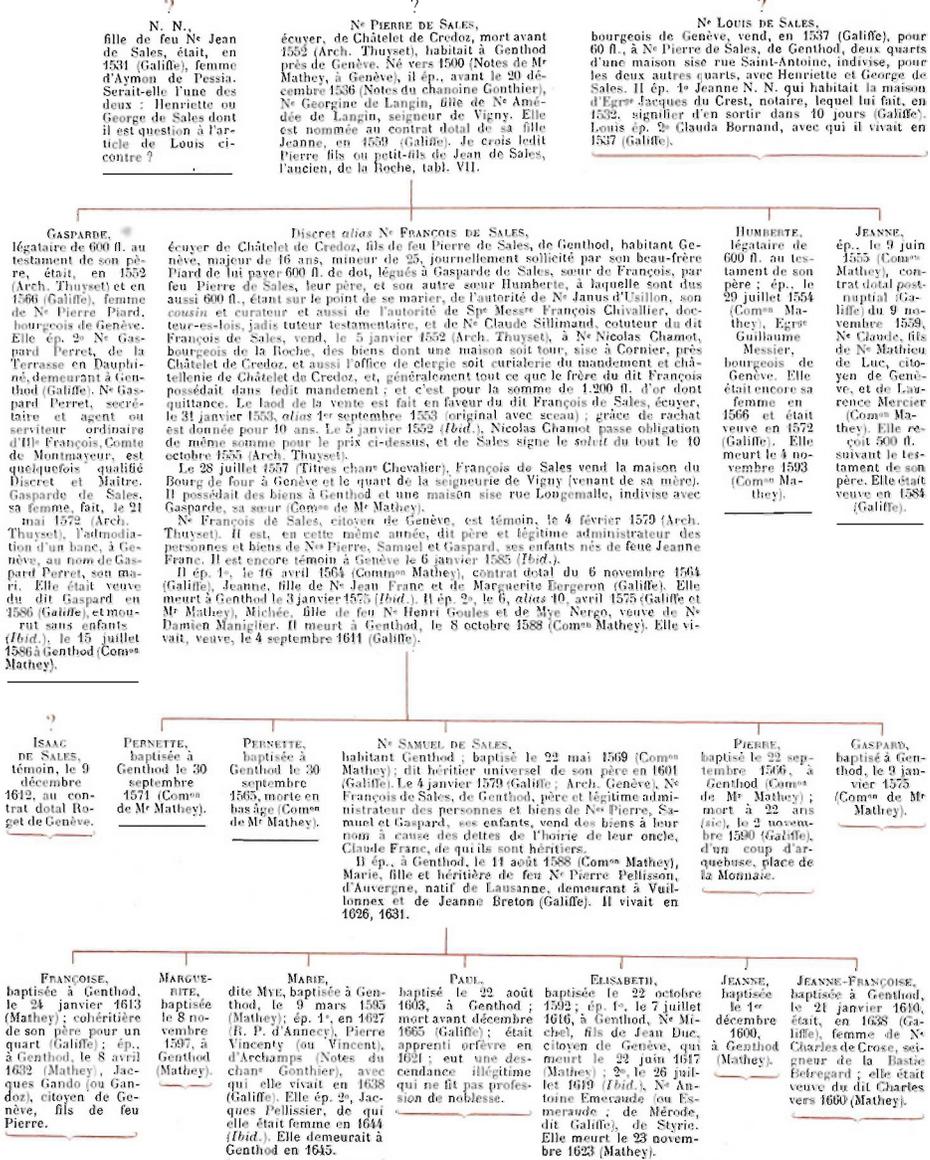
Le 1^{er} novembre 1449 (Titres Levet), N^e Jean de Sales, de Thorens, donne quittance de plusieurs petites sommes à lui dues par un homme d'Évires et, notamment, de deux florins qui lui sont dus *pro Johanni de Sales, notario, de Ruppe*. Jean de Sales, possesseur de l'office de la curialité du mandement de Châtelet de Credoz, proteste contre l'exécution des Le Duraux du 30 septembre 1450, prescrivant la vente aux enchères du dit office. Le 8 octobre 1450, le Duc Louis prescrit au Trésorier général et au châtelain de Châtelet de Credoz de ne pas molester ledit Jean de Sales dans l'exercice du dit office (Arch. Thuyset). Jean de Sales, notaire, reçoit un acte, à la Roche, le 29 juin 1451 (*Ibid.*), pour Révénd Jean d'Étaux, chapelain, veuve de Jeanne d'Étaux, femme de Jean de Sales, tabl. I (voir ci-dessous le signe du dit notaire). Le 25 avril 1469 (*Ibid.*), Discret Jean, fils de feu Jean de Sales, de la Roche, notaire, et premièrement du dit Jean et de Claudine « Saltier », passe reconnaissance, à cause du château, mandement, et ressort de Châtelet de Credoz, pour l'office de cléricature du dit mandement et les émoluments y attachés, biens recus de son père en prérogative, jadis reconnus par Henri « de Ethos », tuteur du dit père et pour lesquels il paie chaque année, à la Saint-André, trois livres de cire. N^e Jean et Jean de Sales, frères, vendent le... s. d. (Arch. Thuyset) à Egrès Nicod Sautier, leur office de seribanie de Châtelet de Credoz pour 400 fl. p. p. sous grâce de rachat. N^e Jean et Jean de Sales étant morts, ledit rachat fut prolongé par Aymon Sautier. Je pense que cette vente était postérieure à 1469. Jean de Sales, l'ancien, de la Roche, est témoin, avec quelques nobles et beaucoup de notaires, au contrat dotal Végo-Saint-Sixt, le 25 juillet 1473. Egrès Jean de Sales, l'ainé, notaire, est témoin, le 4 juillet 1477 (Arch. Rubaud), à la Roche, à un acte de Henri d'Étaux. Un Jean de Sales est châtelain de la Roche en 1483 (Capré; Preuves d'Allingon); d'après le P. H., ce serait Jean « le vieil », qui aurait été « grand (1) châtelain » de la Roche et de Châtelet de Credoz en 1483. N^e Jean de Sales *senior*, de la Roche, fut caution, le 12 juin 1486, pour des particuliers d'Arenthon dans un acte en faveur des Macchabées de Genève (Besson). Jean de Sales, de la Roche, notaire, reçoit un acte le 29 avril 1493 (Arch. Saint-Sixt), vivait encore en 1497, et était mort avant 1509, mais cela ne lui donne pas pour autant un âge très avancé : à peine 72 ans (voir note 3).



JEAN DE SALES, clerc, fils de feu N^e Jean de Sales, l'ainé, de la Roche, habitant Genève en 1502 (Galiffe). N^e Jean de Sales, fils de Jean, fils lui-même de Jean, était, en 1502 (Galiffe), mari de N^e Bernardine, fille de feu N^e Pierre Confignon. Je le crois père ou frère de Pierre de Sales, écuyer de Châtelet de Credoz, habitant près de Genève et dont les enfants eurent définitivement le susdit office de la cléricature de Châtelet de Credoz en 1552; voir ci-après, tabl. VIII.



TABLEAU VIII. SALES, DE GENTHOD.



SALESSE } voir au SUPPLÉMENT.
SALINS }

SALLENOVE (DE) ET VIRY (DE)



SALLENOVE. P. : pallé d'argent et de gueules à la bande d'or (quelquefois la bande est d'azur).
 VIRY. P. : pallé d'argent et d'azur (anciennement : pallé d'argent et d'azur à la bande de gueules).
 Pour les Sallenove et les Viry, les supports sont toujours 2 lions; les cimiers ont été très variés.
 Devise des Viry : A VIRTUTE VIRI. J'ignore celle des Sallenove.
 Les armoiries Sallenove ont été représentées dans la lettre ornée de la page 346.
 Le dessin ci-dessus est la représentation des armoiries que portait la branche dite aînée des Viry, à la fin du xv^e siècle et qui, depuis la fin du xv^e siècle jusqu'à nos jours, ont été portées par la branche restée seule survivante des Sallenove et des Viry. J'ai ajouté les fanions armoriés en souvenir des armoiries portées par les Viry pendant les xiii^e, xiv^e et xv^e siècles.
 Voir la note héraldique, p. 349.